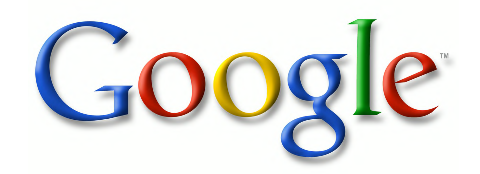
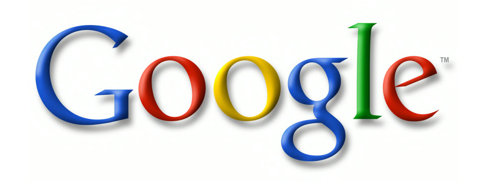



Google



SECONDE PARTIE DV SECOND VOLVME DES ANTIQVITEZ GAVLOISES ET FRANÇOISES DV SIEVR President Fauchet,

OV

DECLIN DE LA MAISON de Charlemagne.

CONTENANT LES FAITS DE CHARLES le Chauue & ses successeurs, depuis l'an 840. iusques a l'an 987. de IESVS-CHRIST, & entree du Regne de Hugues Capet.







A PARIS,
Par DAVID LE CLERC, ruë Frementel, au petit Corbeil.
ET
Chez IEAN DE HEVQVEVILLE, ruë S. Iaques, à la Paix.
M. D C. X.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.



TABLE DES CHAPITRES ET SOMMAIRES DES LIVRES DV DECLIN DE LA MAISON de Charlemaigne.

SOMMAIRES DV NEVFIESME LIVRE.

SOMMAIRES DV dixiesme Liure.

SOMMAIRES DE l'vnziesme Liure.



SOMMAIRES DV DOVZIESME LIVRE.

Le

L'an de Iesus Christ.



SECONDE PARTIE DV SECOND VOLVME DES ANTIQVITEZ FRANÇOISES,

CONTENANT LE DECLIN DE LA *maison de Pepin, iusques à l'entree du regne de Hugues Capet.*

LIVRE NEVFVIESME.

CHAP. I.

Lothaire apres la mort de son pere se veut faire Seigneur de tous les Royaumes François. Passe d'Italie en Bourgongne, où il vouloit faire le fort de la guerre. Veut que ses freres luy portent homage. Saisit VVormes sur Louis son frere: Vient en France pour assubiectir Charles, lequel appellé par les habitans d'entre Meuse & Bretagne, va mal accōpaigné, Puis en Aquitaine: où ayant chassé Pepin, il la partit entre des hommes par luy faicts Comtes. Lothaire retourné d'Allemagne, gaigne tous les vassaux de deça les Charbonnieres. Ebon essaye de r'entrer en l'Archeueſché de Reims. Lothaire s'aproche de Loire.

Les neuf premiers Chapitres, sont pris de Nitard, presque mot pour mot: le reste, de Floard, Autheur des gestes des Archeuesques de Reims, d'Aimō, & vieilles Annales: de Reginō, & autres.

TOVT ainsi que les trois Liures derniers, contiennent le temps de la grandeur des Rois Charliens; ceux qui suiuent seront aussi remplis de celuy des infortunes de ceste maison; iusques là paruenue au comble de sa felicité: car il faut croire que les familles (comme aussi les Royaumes, villes, & bref toutes choses creées) ont de certaines bornes d'accroissemens: que par vn secret iugement, Dieu ne leur permet d'outrepasser. Auec celà, il n'estoit possible que des enfans si peu reuerends enuers leur pere, libres, & par sa mort desliez d'vn si grand respect, que le commandement paternel, peussent longuement durer en paix: Ce qui leur fit bien tost mettre la main aux armes; pretendant Lothaire (comme aisné & Empereur) deuoir commander à ses freres, & estre creu de tout, outre l'enuie qu'il portoit à Charles son puisné, pour son grand & beau par-

L'an de Iesus Christ.

tage: iaçoit que luy-mesme eust receu l'Empire, à la charge de prendre ce frere en sa protection. Mais n'ayant craint de guerroier, & puis faire degrader celuy qui l'auoit engendré, apres sa mort, il eut encores moins de honte d'oublier la promesse, que tant solennellement il luy auoit iuree, & se monstrer rigoureux à l'endroit de ses freres. Aussi, tout incontinent il depescha des messagers vers les François: leur dire, qu'il venoit prendre l'Empire & le Roiaume, duquel il auoit esté pourueu: vouloit que chacun demourast aux Estats & honneurs par eux receus du feu Empereur, & s'asseurast d'en obtenir d'auantage de luy, selon le merite de chacun d'eux, enjoignant à ses Commissaires, de prendre la foy & le serment de ceux dont ils se douteroient, & leur commander, que sans delay & en la plus grande diligence qu'ils pourroient, ils vinssent le rencontrer: & que les desobeissans fussent menacez de mort. Car auant que passer les Alpes, il vouloit sçauoir comme ses affaires se porteroient deça, & doucement attendre l'occasion de faire ce qu'il pretendoit. Ceux donc qui auoient desir de proffiter, & qui redoutoient son courroux, ou estoient mal affectionnez à ses autres freres, accoururent de tous costez. Ce qui luy donna esperance, auec vn si grãd pouuoir que le sien, d'effectuer son intention: songeant seulemẽt en soy-mesme, par quel subtil moyen (outre l'Empire) il recouureroit tous les Roiaumes François. A cette cause, ayant assemblé les forces qu'il peut, il passa les monts, & vint en Bourgongne, où il deliberoit faire son fort, & la retraicte de sa guerre: asseuré d'Italie qu'il auoit alors. Puis quand il se veid assez puissant, il s'aduança, & se vint saisir du Palais d'Aix (pour lors principale demeure des Rois de France) sommant tousiours les Seigneurs François, de luy venir faire le serment de fidelité. Et d'autant que les Rois ses freres, vnis pour resister à sa conuoitise, par leurs Ambassadeurs demãderent qu'il les souffrit iouyr des partages faicts par leur pere Lothaire, à la suscitation d'Albert Duc d'Austrazie, ou Comte de Mets, son principal conseiller, leur fit dire.

„ Qu'ils sçauoient bien que dés long-temps il auoit esté couronné Empereur „ par la main du Pape, & par son pere declaré compagnon de l'Empire, son suc„ cesseur, & heritier de l'Imperiale Majesté, de laquelle peu auant sa mort il luy „ auoit enuoyé les marques & enseignes, par l'espee qu'il commanda de luy ap„ porter: Que la multitude des Seigneurs souuerains n'estoit pas bonne en vn „ Estat, & pource, il valloit mieux que luy aisné, & à qui du conseil des Princes „ & Seigneurs, son pere auoit mis le gouuernement en main, le tint tout seul: „ Estant bien raisonnable, que des enfans reuerends, des sages & loyaux Gou„ uerneurs entretinssent les Ordonnances de leur pere, Seigneur & Empereur: „ puis qu'elles estoient faictes du consentement de tout le peuple: Que pour „ mõstrer qu'il ne demandoit que le droict de superiorité, il accordoit que Louys „ eut Bauieres, Charles l'Aquitaine, pour en iouyr auec tiltre de Roy, à la charge „ de luy en faire hommage comme à Empereur: Ainsi qu'il auoit esté faict à leur „ pere & ayeul. Ceste responce entenduë par les freres puisnez, ils s'apresterent à la guerre. Mais pource que Louys estoit sur le chemin & plus pres de Lothaire, il conclud de le charger premier, & le desnuer de ses forces.

Cependant, il enuoye en Aquitaine des Ambassadeurs, dire à Charles, qu'il

luy portoit telle affection que le pere au fils, & le parrin au filieul: Mais qu'il le prioit n'attenter rien cõtre Pepin leur nepueu, iusques à ce qu'ils eussent parlé ensemble. Ayant donc l'Empereur suffisammẽt pourueu de ce costé, ainsi qu'il luy sembloit, il tire droit à VVormes, où Louis auoit laissé vne partie de son armee, pendant qu'il estoit allé practiquer les Sesnes, qu'il gaigna de son party. Lothaire arresté deuant ceste ville, apres vne legere escarmouche contraignit les gens du Roy de Bauieres d'en vuider, & y entra sans autre effort ou dommage de ceux de dedans. Puis trauersant le Rhin vint cãper pres Francfort, où sans y penser, l'armee de Louys pareillemẽt se trouua la riuiere de Mein entredeux: l'vne pres la ville, & l'autre droict au confluans de ceste riuiere, & celle de Rhin, non pour se traicter en freres: toutesfois, à l'instant mesmes, ils firent trefues pour la nuict de leur arriuee. Mais quand Lothaire eut consideré l'asseurãce de Louys, & que sans bataille il n'estoit pour en tirer la raison telle qu'il desiroit: esperant aussi auoir meilleur marché de Charles, il delibera de partir d'Allemagne, & laisser Louis: auec lequel il promit de s'assẽbler l'vnziesme iour de Nouembre ensuiuant, au mesme lieu de Francfort. Et que s'ils ne pouuoiẽt lors amiablement desmesler leurs differends, ils les vuideroient par les armes. *L'an de Iesus Christ*

Ce traicté passé, l'Empereur s'achemine vers l'Aquitaine, pour assuiectir son autre frere. Mais ce pendant, Charles vint à Bourges tenir vn Parlement, où les amis & suiects de Pepin là assemblez, auoient iuré que leur Roy se trouueroit: ce qu'il ne fit. A ceste cause, Charles aduerty que l'Empereur tiroit en Frãce, enuoye au deuant de luy Richard, & Adalger (c'est Auger) ses Commissaires, le prier qu'il eut souuenance des serments faicts l'vn à l'autre: qu'il suiuit « les traictez entre eux deux accordez, & ordonnez par leur pere: Qu'il eust « esgard à ce qu'il estoit son frere & son fillieul: gardast le sien, sans debat, & « luy permit iouir de ce que leur pere luy auoit donné, mesme de son consentement: sans le contraindre à le deffendre par armes. Promettãt s'il le faisoit ainsi de luy estre fidele, & porter l'obeissance qu'vn puisné doit à son frere plus aagé. Que pour son regard, il luy pardonnoit tout le passé, & le prioit de ne practiquer ses subjets; ne troubler le Royaume que Dieu auoit mis entre ses mains. Que d'vne part & d'autre, ils entendissent à la paix, laquelle Charles & les siẽs promettoient garder. Et s'il pensoit que son intention fut autre, il estoit prest de l'en asseurer, par toutes les seuretez qu'il aduiseroit. L'Empereur faisãt semblant de croire ces messagers, les renuoya sans autre respõse: sinon, que par ses gens il aduertiroit son frere de sa volonté. Et pour ce que ces Commissaires, ou messagers de Charles ne voulurent tourner de son costé, il leur osta les estats qu'ils tenoient de son pere, monstrant par là quelle estoit son intention enuers son frere puisné.

Durant ces choses, tous les habitãs d'entre Meuse & Seine enuoyerẽt à Charles, le prier de venir en leur païs, auant que l'Empereur y entrast, & qu'ils l'attẽdroiẽt. A cette cause, Charles en bien petite compagnie, incontinẽt partit d'Aquitaine, & en diligence vint à Crecy: où doucement & courtoisement, il receut les hommes & vassaux habitans depuis les Charbõnieres, (c'est Tierasche & Hainau) iusques à la riuiere de Seine: fors Hereufroy, Gillebert, Bouon, &

L'an de Iesus Christ.

quelques autres, qui faucerent leur serment, par les menees & tromperies d'Odulfe. Cependant, Charles aduerty que Pepin & ses amis vouloient chasser sa mere, & ceux qu'il auoit laissez en Aquitaine, pria les François (entendez les Seigneurs susdits d'outre Meuse, Loire, & de Bretagne) au cas que l'Empereur entrast en leur païs, & les voulut contraindre de venir le trouuer: Et encores pour descouurir sa volonté, il enuoia vers luy Hugues, Adellart, Gerard, Hegilon, auec pareille charge; luy remonstrer & raméteuoir les mesmes paroles de son autre Ambassade; & le prier, que pour l'honneur de Dieu, il ne luy pratiquast ses hommes: qu'il ne voulut gaster ou perdre le Royaume que Dieu & son pere luy auoient donné de son consentement mesme.

Ce fait, il retourne en Aquitaine en si grande diligence, que Pepin surpris auec ses gens, fut par luy mis en routte. Puis ordonnāt ceste prouince en trois, selon les gens qu'il auoit, & l'opportunité des lieux, il mit à Clermont d'Auuergne, Modin Euesque d'Autun, auec Aubert Comte d'Aualon: à Limoges, le Prince Gerard, jadis fort aimé de feu Pepin Roy d'Aquitaine: & auec luy des gens ausquels il se fioit. De la troisiesme partie il fit Gouuerneur Regnaut Cōte d'Angoulesme: encores que ces deux fussent gendres dudit feu Pepin. Quant à luy, il fit estat d'estre le 10. Aoust à S. Martin de Tours. Apres cela, Gombaud, & Hugues bastard de Charlemaigne, vindrēt à sa mercy, en esperāce d'estre remis en leurs estats & biens. Or Lothaire retournāt de son voiage d'Allemagne trouua tous les hommes & vassaux de delà les Charbonnieres (c'est à dire vers Hainau & le Liege) tournez de son party: Ce fut pourquoy il delibera de passer la riuiere de Meuse, & s'aprocher de celle de Seine. En son chemin, il rencōtra Hilduin Abbé de S. Denis, & Gerard Comte de Paris, qui se venoient rendre à luy, apres auoir quitté le party de Charles, & lesquels furēt cause que Pepin fils de Benard jadis Roy d'Italie (les successeurs duquel furēt Comtes de Vermandois) & autres, voyans telle reuolte, aymerēt mieux comme vilains (car i'interprete ainsi les parolles de Nitard, qui dit *More seruorum*) rompre leur foy, & faire hommage à Lothaire, que pour vn temps perdre leur bien. Mesme Lothaire pour dauantage s'asseurer des Prelats de Vormes, renuoya à Reims Ebon, jadis Archeuesque deposé de l'Archeuesché de ceste ville, sçachant l'inimitié qu'il portoit à l'Emperiere Iudith & Charles son fils: & que retournant en son siege, par son auctorité & grande eloquence il pourroit destourner beaucoup de gens du seruice de son frere. Car l'Empereur mādoit à tous de luy obeyr; & aux Euesques ses suffragās, de le restablir en son siege. Pource qu'Ebō alleguoit de n'auoir esté deposé que pour faire penitēce vn certain temps, qui estoit passé il y auoit ja six ans: & à cette fin mōstroit les lettres de son restablissemēt, signees de l'Empereur, de Dreux Euesque de Mets, & dixhuit autres Euesques sans les Clercs. Toutesfois ses Euesques & Diocesains ne voulurent le receuoir, disans qu'il auoit esté deposé par quarante, & que par moindre nombre il ne pouuoit estre remis. Ne recognoissans pas noz Euesques de ce tēps-là vne si plaine auctorité des Papes Romains, que maintenant ils ont. Ebon ne laissa de faire publier les lettres de son restablissemēt, & fut remis en possession par les Euesques Rotal de Soissons, Loup de Chaalons, Simeon de........ Herpand de Senlis,

que Floard appelle suffragans : chassant vn Prestre nommé Foulques, qui auoit esté mis en son lieu : Ebon par force se disant Euesque iusques à la bataille de Fontenay. L'an de Iesus Christ.

Ainsi Lothaire plus hardi à cause que ses affaires luy sembloient prosperer, enuoye deuant soy, des gens soliciter par promesses, forces, & menaces, les habitans d'entre Seine & Loire, à fin de prendre son party : Et luy, comme de coustume, lentement venoit apres par le chemin de Chartres. Puis quand il entendit que Thierry, Henry, & autres, deliberez de tenir son party s'acheminoient pour le trouuer, se voyant si bien accompagné, il voulut s'approcher de la riuiere de Loire.

CHAP. II.

Charles resolu de resister à son frere, s'aduance vers Orleans. Accord que Charles faict par force auec Lothaire. Benard est contrainct se submettre audit Charles. Lambert Comte de Nantes, & Bretons mal d'accord auec Nomené leur Duc. Charles assemble son armée. Passe la riuiere de Seine. Croix deuant l'armée. Gerard Comte de Paris contre Charles. Iunna riuiere. Forest d'Otte. Arnoul & Gerard contre Charles.



MAIS jaçoit que Charles eut chassé Pepin, si se trouuoit-il bien empesché de la compagnie de sa mere, suyuie d'autres femmes, qu'il estoit contrainct de mener quant & soy en France, pour leur plus grande seureté : & entendant les nouuelles de ceux qui l'auoient abandonné, le grand amas de gens que faisoit son frere pour le destruire, que d'vn costé il auoit Pepin, & d'autre costé les Bretons pour ennemis, il assembla son conseil ; pour sçauoir ce qui estoit de faire. La deliberation fut courte ; estant chacun d'aduis, puis qu'il n'auoit lieu où se retirer, & ne leur restoit que la vie & le corps, qu'il les falloit hardiment employer, & valoit mieux noblement mourir (ce sont les propres mots de Nitard) qu'abandonner & trahir leur Roy.

Sur telle resolution, ils s'aduancent vers Orleans ; comme aussi faisoit Lothaire : & s'approcherent à six lieuës l'vn de l'autre, la ville entre deux. Les Camps ne furent pas si tost arrestez, que les freres s'entr'ennoyerent des messagers. Charles seulement fondé sur la iustice de sa cause, demandoit la paix : Et l'Empereur cherchoit quelque subtilité, pour venir à son attente, sans hazarder le combat, ne se mettre en danger. Puis quand il veit l'asseurance de son frere, & la bonne vnion des siens, qui ne monstroient contenance de gens esperdus, ou deliberez de l'abandonner, ainsi qu'il s'attendoit (s'asseurant des prattiques d'aucuns qui luy auoient promis de se retourner de son costé) decheu de son attente, & de la principale occasion qui l'auoit tiré en campagne,

L'an de Iesus Christ. 841.

il accorda ce que s'ensuit. A sçauoir qu'à Charles demeureroit l'Aquitaine, Languedoc, Prouence, & dix Comtez entre Loire & Seine : & qu'au huictiesme de May prochain, huict cens quarante & vn, ils s'assembleroient au Palais d'Atigny, pour confirmer en pleine assemblée les traictez qui là seroient trouuez bons, pour le bien & commune vtilité des parties, & de leurs Royaumes. Les Seigneurs du costé de Charles, veu leur foiblesse & petites forces (pour paruenir à si haute besongne que de conseruer leur Roy, & le faire iouyr du partage que son pere luy auoit ordonné) craignoient de se mettre au hazard d'vne bataille : & desirans sauuer leur Roy (de la gentillesse duquel ils se promettoient beaucoup) delibererent d'accepter ces conditions; à la charge que Lothaire demeureroit amy de son frere, ainsi qu'il appartenoit entre gens de si proche parenté; & le souffriroit iouyr des Royaumes de son partage : & cependãt, que l'Empereur ne peut aller cõtre Louys Roy de Bauieres. Que s'il venoit au cõtraire, ils demeurassent quittes de leur sermẽt: qui fut vn bon moien de sauuer leur Roy, du dãger auquel il estoit; & d'estre absous de la foy que lors ils bailloiẽt. Car auãt que les gẽs de l'Empereur (qui auoiẽt fait ce serment) fussent sortis de la maison, ils essayerent de pratiquer les hõmes du Roy Charles; & le lendemain mesmes, Lothaire en receut aucuns en son seruice: & outre cela tout incontinẽt il vint au païs escheu à son frere par ceste mesme trãsaction: empeschãt autãt qu'il peut, que les hõmes & vassaux de ceste part, fissent hommages à Charles. Mesmes il alla au deuant de ceux de Prouẽce, qui venoient se rendre à luy: imaginant cõme il pourroit dõpter le Roy Louys, par dol ou force. Les armées desparties Charles entra dãs Orleans : où bien humainement il receut Thiebaut, & Guerin sortis de Bourgongne pour le venir seruir. De là il marche à Neuers, au deuant de Benard par luy mandé: & lequel suyuãt sa coustume, differa de venir: disant auoir promis à Pepin & ses alliez, de ne faire aucun traicté sans congé l'vn de l'autre : demandant permission d'aller vers eux, sçauoir s'il le pourroit faire : sinon, que dans quinze iours il retourneroit au seruice de Charles; apres auoir quitté & rendu son serment à Pepin.

Cela fut cause, que le ieune Roy s'aduança iusques à Bourges contre Benard; qui pareillement s'y trouua. Mais Charles voyant que le Duc ne tenoit rien de ses promesses, memoratif des tours par luy faicts à son pere & à luy mesme, & que mal-aisement le pourroit-il autre-part mieux trouuer à son aduantage, il le chargea. Benard, combien que tard, s'en apperceut; & à grãd peine se sauua: laissant quelque peu de ses gens morts ou blessez: auec d'autres prisonniers. Quant à son bagage, il fut tout pris & pillé. Ceste secousse rendit le Duc de Septimanie tant souple, que bien humblement il vint demãder pardon „ au Roy Charles: disant auoir tousiours esté, & vouloir estre son fidelle subiect: „ pourueu que tel il luy pleut le receuoir, quelque iniure ou tort qui luy eussent „ esté faits. Que s'il y auoit aucũ qui voulust dire qu'il ne fust loyal, il estoit prest „ de monstrer le contraire en champ de bataille: le Roy adioustãt foy à ses paroles, le receut en sa grace, & luy fit de grands dons: puis le rẽuoya essayer de tirer Pepin & ses alliez en son obeissance. Car l'Aquitaine estoit grãdemẽt troublée de partialitez & contraires factions: voulãs les vns remettre le ieune Pepin en

son Royaume paternel, & les autres soustenir le iugement du feu Empereur Debonnaire, donné au profit de Charles son fils, & de l'Emperiere Iudith.

Benard ainsi apointé, le Roy prit le chemin du Mans, pour receuoir à son seruice, Lambert Comte de Nantes, Heric ou Henry, & autres Bretons mal d'accord entr'eux : qui estoit la cause, pourquoy ceux qui desiroient Charles pour Seigneur, le prierent d'approcher, afin que plus seurement ils le peussent faire, en despit de Nómené Duc des Bretons leur ennemy. Ces gens receus, Charles enuoya vers le Duc Breton, le semondre de luy venir faire hommage, lequel par l'auis de plusieurs ses amis & seruiteurs, enuoya des presens au Roy, & par serment s'obligea de luy estre fidele pour l'aduenir. Cepédant, le temps du parlement d'Atigny approchoit, & Charles se trouuoit en grande perplexité d'affaires: songeát cóme il satisferoit à sa promesse, & quát & quant pouruoiroit à sa seureté, & celle de ses vassaux: s'il conuenoit si tost abandonner son Royaume encores mal asseuré. Et pource, ayant mis le fait en deliberation entre ses principaux amis, il leur remonstre les pratiques de son frere, si euidentes que chacun les cognoissoit: les priant de le conseiller loyaument, & aduiser « le moyen de sortir du danger, & de l'extremité où luy, & tous les autres ses vassaux « estoient. Car pour son regard, il deliberoit de faire tout ce qui seruiroit au « bien de la paix, & commune tranquillité: iusques à y employer sa vie s'il estoit « besoin. Les Seigneurs du conseil, voyás de tous costez arriuer des forces en faueur de leur Roy: memoratifs aussi des habiletez & tróperies dont l'Empereur auoit vsé, tát cótre son pere, que Charles son frere, & encores apres la mort de l'Empereur Debonnaire, contre ses deux freres, son serment n'agueres faucé, par la mauuaise pratique qu'il entretenoit pour substraire les hommes de leur Roy, disoient estre contans d'attendre quelque raison & iustice de Lothaire au « fait present: mais qu'il n'y auoit pas grande apparence de l'obtenir, veu le sem- « blant qu'il en monstroit. Toutesfois, qu'ils estoient d'aduis de ne refuser à soy « trouuer au parlement: & que si d'aduenture, pour le bien commun du Royau- « me, l'Empereur luy faisoit iustice, chacú le trouueroit bon: & ne demanderoiét « pas mieux. Que s'il faisoit autrement, ils auoient tant d'esperance en la grace de « Dieu & au droit de leur Roy, que par le moyen de ses bons amis & subiects, ils « reconquerroiét l'heritage que son pere luy auoit laissé, du consentement des « hómes & vassaux de tous les Royaumes Fráçois. Ainsi conclud, Charles com- « manda aux Aquitanois de le suyure, & le semblable fut signifié aux Bourguignons, demeurans entre Loire & la Saone, qui voudroiét estre des siens. Quant à luy, encores que son entreprise semblast hazardeuse, il se mit au chemin, auec ceux qui se trouuerent pres de sa personne.

Arriué sur la riuiere de Seine, il s'apperceut que Gombaut, Garnier, Arnoul, Gerard, & tous les Seigneurs de deçà les Charbonnieres, tant Euesques, que Abbez & Comtes, auoiét esté laissez par Lothaire pour luy faire teste: & seulement luy empescher le passage de la riuiere. Outre ceste difficulté, la Seine se trouua lors si grosse, qu'elle n'estoit guéable en aucun endroit: & tous les batteaux auoient esté brisez, ou enfoncez, & les ponts rompus par Gerard Comte de Paris: auec grande fascherie de Charles. Lequel aduerty par des marchands,

L'an de Iesus Christ. que le flot de la mer auoit poussé à l'embouchеure de Seine, des nauires qui e-stoient arrestées deuant Roüen, il prit ce chemin : & trouuant dixhuict vaisseaux, il mit ses gensd'armes dedans pour passer la riuiere. Embarqué qu'il fut il enuoye dire & signifier par le pays, qu'il pardonnoit à ceux qui auoient failly : & donnoit liberté de se retirer de son Royaume, à qui ne le voudroit suyure. Lors quand ceux qui estoient de l'autre part de la riuiere, virent les nauires approcher, & cogneurent le Roy, & la Croix sur laquelle ils auoient iuré (il faut dire que les François ja en portoient en leurs Bannieres, comme les Empereurs Chrestiens en leur Labarum) chacun abandonna le bord, & prit la fuitte. Toutesfois Charles descendu ne les pouuoit suyure : d'autant que ses cheuaux estoient demeurez derriere. A ceste cause pour louër Dieu, & luy rendre graces, il vint à sainct Denis pres de Paris. Puis aduerti, que ceux qu'il auoit mis en fuitte s'estoient rassemblez auec Arnoul & Gerard, pour courre sus à Thiebaut, Varin, Aubert ou Othbert, & autres qui le venoient ioindre: Il marcha toute la nuict, pour prier Dieu à sainct Germain, sans que Nitard (de qui i'ay pris tout cecy) dise, si ce fut pres la ville de Paris, dans l'Eglise de l'Auxerrois ou des Prez, ou sur vn pont qu'il passa. Enuiron l'aube du iour, il rencontra Varin & ses compagnons: à l'endroit où la riuiere Iunna entre dans Seine, ie diroy volontiers pres Corbeil, car la riuiere d'Estampes s'appelle aussi Iunna auiourd'huy Iuyne, & la traicte de Montereau où faut Yonne, est trop grande pour y venir en vne iournée d'armée. Charles donc auec les gens qu'il trouua, prit le chemin de la ville de Sens : & la nuict passant la forest d'Vrte (ce doit estre celle d'Otte, qui est entre Troyes & ladite ville de Sens) où il auoit nouuelles qu'estoient ledit Arnoul & Gerard, qu'il deliberoit combattre en quelque endroit qu'il les rencontrast. Dequoy ces Comtes aduertis, se sauuerent auec tel effroy, qu'ils s'escarterent çà & là, pour en faire perdre la cognoissance. Aussi Charles voyant ses hommes & cheuaux las, cessa de les poursuyure : & le lendemain vint à Troyes faire ses Pasques.

CHAP. III.

Albert Comte de Mets tres-sage, fait retirer Louys de Germanie, en Bauieres. Garderobe du Roy. Charles s'estuue auant Pasques. Charles s'aduance à Attigny pour se ioindre à Louys son frere. Contraint de retourner se ioindre à sa mere & Aquitaniens. Louys gaigne vne bataille sur Aldebert. Essaye à se ioindre à Charles. Delaie Lothaire, iusques à ce qu'il eut ioint Pepin Roy d'Aquitaine. Louys ioint à Charles, ensemble s'acheminent vers Auxerre : Où les freres s'assignent iour de bataille à Fontenay.

AV mesme temps de ces valeureux exploits du Roy Charles, Lothaire qui par force ou subtilité, essayoit d'assubiettir Louys son frere, & encores plus à le destruire entierement : s'aduisa d'employer contre luy Othbert Euesque de Mayence, & Aldebert, Comte de Mets,

Mets, plus idoines à ce faire, d'autant que tous deux le hayssoient. Cest Aldebert, reuenu d'vne maladie qui l'auoit tenu vn an, comme pour le payer du fratricide (lequel Nitard ne declarant point, me faict soupçonner que ce Comte entretenoit les Roys freres en guerre) estoit lors reputé tant sage, que malaisément son opinion se trouuoit contredicte par aucun; ne son conseil refusé. Par l'aduis de cestuy-cy, l'Empereur fit passer le Rhin à vne grande assemblee de gens; enuoyant deuant prattiquer de son costé, par douceur, & menaces, le peuple ballançant; & incertain du party qu'il deuoit tenir. Lequel aussi voyant ceste grande compagnie, vne partie de crainte que le Roy Louys ne peust resister à telle force, se mit du costé de Lothaire, & l'autre plus ferme & fidele, s'enfuit & retira. Le Roy de Germanie ainsi surpris, se sauua en Bauieres; sans estre suiuy de Lothaire: qui iamais n'eut cuidé que son frere se deust releuer de telle perte. Auecce qu'il ne luy querelloit pas cét endroit du Royaume François, qui luy auoit esté laissé par le feu Empereur, comme pour son droict de succession. Et pour ce, il laissa le Comte Albert au païs conquis, afin de receuoir le serment des habitans; & empescher que le Roy de Germanie ne se ioignit à Charles son frere, passe outre la riuiere da Seine; & lequel Lothaire enuoya recognoistre, pour sçauoir son estat, & quelles gens il auoit auec luy; cependant qu'il demeure au Palais d'Aix, où il fit Pasques. L'an de Iesus Christ.

Or Charles arriué à Troyes sans bagage; n'ayant luy, ne ceux de sa suitte, autres habillements que ceux qu'il auoit à doz, s'estoit retiré en vne estuue pour se nettoyer (suiuant la coustume du temps obseruee mesmes par les Moynes, & le lauement des pieds du Ieudy Sainct, en peut estre vne marque, aussi bien que pour memoire de ce que fit nostre Seigneur auant Pasques) pensant le Roy vestir les mesmes habillements qu'il auoit despouillez, voicy qu'on luy apporte non seulement sa garderobe, mais encores sa Couronne, ses vestemens Royaux, les ornements & ioyaux de sa Chappelle: non sans merueille, que si peu de gens incogneus, chargez de tant de richesses, eussent passé si grand chemin parmy tant de pillards: & peussent venir si appoint: veu que le Roy ne sçauoit où il deuoit estre à tel iour. Ce qui fit croire à Nitard (comme aussi plusieurs le cuiderent lors) que ce fut par la bonté & speciale grace de Dieu. Aussi (comme il faut peu de chose pour faire entrer en superstition des hommes vne fois estonnez) chacun conceut de là, telle esperance de voir vne bonne fin de leur entreprinse, ainsi fauorisee de Dieu, que le Roy Charles & les siens, plus ioyeusement en passerent la feste; laquelle acheuee, gracieusement il receut les Ambassadeurs de l'Empereur; qu'il fit banqueter auec luy; & leur promit les depescher au lendemain. Ils disoient auoir charge, de se plaindre de ce que sans congé de leur maistre, le Roy Char- «
les estoit sorty hors les bornes de son Royaume: & en quelque part qu'ils le «
trouuassent, luy faire deffence de passer outre: iusques à ce qu'il eut aduerty «
l'Empereur, du lieu où il vouloit qu'ils se vissent. Charles leur fit dire, qu'il «
auoit passé les accords, par ce que l'Empereur son frere n'auoit point tenu «
sa promesse; ayant prattiqué ses hommes; & fait mourir d'autres, contre leur «

L'an de Iesus Christ. dernier traicté. Que tant s'en fallut qu'il le rendit paisible des Royaumes à luy appartenans, qu'au contraire, il les luy auoit troublez : & qu'il luy estoit plus grief d'auoir assailly son frere le Roy Louys, & contrainct demande rsecours aux Payens (ie croy Sclaues & Normands) ses voisins. Mais jaçoit que ces choses fussent vraies, si vouloit-il bien se trouuer au Parlemét accordé: afin que s'il cherchoit tant le profit commun, qu'il en faisoit le semblant, il le peut monstrer : car le Roy Charles y prendroit bien grand plaisir. Autrement, il estoit deliberé par le conseil de ses vassaux, de gouuerner le Royaume que Dieu & son pere luy auoient donné. Ceste responce faite, le Roy Charles prit le chemin d'Atigny ; où il arriua trois iours apres son partement de Troyes. L'Empereur quasi de propos deliberé ne se voulut trouuer à l'assignation: mais seulement y enuoya des Commissaires auec force plaintes ; toutesfois se tenant sur ses gardes, crainte de surprinse.

Ce pendant, les Ambassadeurs de Louys Roy de Bauieres, aduertissent Charles que leur maistre par toutes manieres desiroit de le secourir. Car l'ambition de Lothaire (qui essayoit de les ruiner tous deux) les tenoit vnis ; afin que par vn secours mutuel, ils s'entraimassent. Charles respondit aux Bauarois, qu'il auoit grand besoin de leur ayde : & bien ioyeux de leurs offres, & tout aussi tost les renuoya, pour faire aduancer son frere de Bauieres. Puis quand il eut quatre iours attendu l'Empereur, il assembla son conseil, sçauoir ce qui estoit à faire. Aucuns disoient : d'autant que sa mere venoit auec les Aquitaniens, qu'il deuoit aller au deuát pour les recueillir. Mais la plus gráde partie vouloit qu'ils marchassent cótre l'Empereur, ou qu'en ce mesme lieu ils attendissent sa mere: pour ce que retournant, ou se bougeant, lon péseroit qu'il fuist : ce qui encourageroit l'Empereur & les siens; & dóneroit occasion à ceux qui craignoient, ou doutoient de prendre party : de se renger du costé de l'ennemy, ainsi qu'il aduint. Car l'opinion premiere l'emporta, & fut suiuie; pour ce que le Roy l'approuua; partans d'Atigny pour venir à Chaalons, où il se ioignit à sa mere & les Aquitaniens, qu'elle amenoit. Là, il receut aussi nouuelles que le Roy Louys son frere, auoit gaigné vne bataille, sur Albert Comte de Mets, qu'il auoit passé le Rhin, & à grande haste venoit se ioindre à luy. Ce bruit semé parmy le Camp, chacun fut d'aduis d'aller au deuant : & d'autre costé l'Empereur aduerti de ceste route, sur le point que Charles partoit d'Atigny, pour rendre ses gens plus gaillards, faisoit dire & publier au simple peuple, que Charles s'enfuioit, & qu'en diligence il le vouloit poursuiure : ce qui fit entrer de son party, plusieurs qui doutoient de le faire, & le renforcer de leur secours. Lors Charles se sentant poursuiui, & qu'il auoit son camp logé entre des eauës & marescages, afin de se depestrer de ce lieu malaisé, auant qu'il fut contrainct de combattre ; deslogea soudain pour aller au deuant de ses ennemis. Dont l'Empereur aduerty, arresta son armee au lieu où elle estoit, comme pour reposer les hommes & les cheuaux. Tout aussi tost ils s'entr'enuoierent des gens, qui ne peurent faire ne conclurre rien de bon ; & ce pendant, le Roi Louis aduança tant de chemin, qu'il ioignit Charles son frere. Alors ils se plaignirent l'vn à l'autre, des torts que l'Empereur leur tenoit,

des entreprinses faictes sur eux & leurs suiets, qu'inhumainement il traitoit : arrestant au lendemain à conclurre comme ils se deuoient gouuerner en ceste guerre : Le conseil assemblé au point du iour ensuiuant, l'vn & l'autre Roy fit sa plainte aux Seigneurs François, des outrages receus par l'Empereur leur frere. Tous vniuersellement, tant Ecclesiastiques, que laiz, furent d'aduis, de choisir entr'eux des gens sages & paisibles, pour enuoyer deuers l'Empereur ; le prier de vouloir garder le partage faict par son pere & luy remonstrer ce qu'au contraire il auoit fait depuis sa mort. Dauantage, qu'il eust Dieu deuant ses yeux, & accordast la paix à ses freres, & à l'Eglise Chrestienne, les souffrans iouïr de ce qu'ils tenoiét de leur pere. Et afin que plus volontiers il le consentit, qu'ils offrissent tout ce qui estoit en leur camp, fors les armes & les cheuaux, & s'asseurassent d'estre prests d'accepter telle composition, s'il la trouuoit agreable. Mais s'il faisoit autrement, qu'ils auoient esperance que Dieu les aideroit, s'estans mis à la raison, & ayans en toute humilité offert à leur frere l'obeissance à lui deuë pour son ainesse. Ces offres plus que raisonnables, furent soudain portees à l'Empereur, qui n'en tint conte : & manda par ses gens, qu'il ne vouloit rien auoir que par le droit des armes : & soudain il monte à cheual, pour aller au deuant de Pepin, qui venoit d'Aquitaine se ioindre à luy : il auoit tiré des siens ce ieune Prince, sous esperance d'estre par luy supporté contre Charles. Car Pepin pretendoit que les Roiaumes de l'Empereur Debonnaire son ayeul, deuoient estre partis en quatre suiuant sa premiere volonté, par laquelle il auoit declaré Pepin son pere Roy d'Aquitaine : Et pour ce, il n'estoit raisonnable de maintenant le debouter (luy qui estoit fils legitime) de l'heritage duquel son pere auoit iouy, estant encores outre cela appellé, par tant de Seigneurs Aquitaniens.

Ceste resolution de l'Empereur au combat, despleut bien fort au Roy Louis, l'armee duquel estoit tant harassee du chemin, & des rencontres & batailles nagueres donnees, que les hommes & cheuaux n'en pouuoient plus. Toutesfois, craignant que si l'vn abandonnoit l'autre, il ne fist tort à sa reputation, & à l'aduenir ne laissast vn mauuais nom, ils aimerent mieux endurer toute necessité iusques à la mort, que perdre le nom de proësse, iusques-là par eux acquis. Ainsi estouffans leur ennuy par vne plus grãde magnanimité, ils s'animerent l'vn l'autre à suiure l'Empereur : & d'vn commun accord se mirent à sa queuë, de telle ardeur, que sans y penser, les deux armees se trouuerent à la veuë l'vne de l'autre, pres de la ville d'Auxerre. L'Empereur, craignant qu'à l'instant ses freres ne le vinssent charger, tout armé sortit assez loing de son ost. Quoy voyant ses freres, ils laissent partie de leurs gens pour faire les logis & asseoir le cãp : allans auec le reste au deuãt de l'ennemi. Incõtinẽt ils s'enuoient des messagers ou cõmissaires, qui accorderẽt des trefues iusques à la nuit. Leurs Camps n'estoient esloignez que de trois lieuës, mais il y auoit vn petit marais entre-deux, & vn bois qui rendoit difficile le chemin de l'vn à l'autre. Dés le point du iour suiuant, les Rois freres manderent à l'Empereur, qu'ils estoient bien marris & desplaisans de ne pouuoir trouuer paix auec luy, & de se voir contraints de venir à la bataille. Toutesfois puis qu'il y

L'An de Iesus Christ.

estoit resolu, ils desiroient que ce fust sans fraude. Que premierement, auec ieusnes & oraisons ils appellassent Dieu en leur aide: puis s'il vouloit passer de leur costé, qu'ils luy feroient place; afin que sans tromperie d'eux ne des » leurs, ils peussent se rencontrer. Donnans charge à leurs deputez, au cas » qu'il acceptast ces offres, de luy bailler leur foy, & iurer pour eux. L'Empe- » reur dit, qu'il les aduertiroit de sa volonté, par gens expres: Mais aussi tost » que les hommes de ses freres furent partis, il s'achemina pour gaigner Fon- » tenay, où il entendoit de camper.

CHAP. IIII.

Offres des Roys freres faites à l'Empereur Lothaire auant la bataille. Pepin se ioinct à l'Empereur. Bataille de Fontenay, où cent mil hommes meurent auec toute la fleur de la noblesse de France. Aldebert boutefeu en la discorde des freres, mort. Humanité des victorieux à l'endroit des vaincus.

LE mesme iour, les Rois le suiuirent; & vindrent asseoir leur camp pres vn village nommé Tauriac, & le lendemain les armees sortirent aux champs en ordre de bataille, comme pour combattre. Ce neantmoins, les Rois enuoyerent deuers l'Empereur le prier de se souuenir » qu'ils estoient ses freres, qu'il laissast en paix l'Eglise de » Dieu, & le peuple Chrestien, qu'il leur permit iouyr des » Royaumes, que de son consentement mesmes, leur pere » leur auoit baillez; & au semblable, retint ceux qui luy auoient esté laissez, non » par son merite (puis qu'il auoit tant offencé leur pere) ains par grace: offrans » de luy donner tout ce qu'ils auoient en leur armee, fors leurs armes & che- » uaux. Que s'il n'estoit content de cela, Charles luy quittoit la part de son Roy- » aume depuis Seine iusques aux Charbonnieres: & Louys ce qu'il tenoit de- » ça le Rhin. Et encores s'il ne le trouuoit bon, qu'ils partissent la France ega- » lement (mais entendez la terre qui est depuis la Franconie iusques à Loire, pour les raisons que i'ay cy dessus dictes) & qu'à luy en fut le choix. L'Empereur suiuant sa coustume, dit qu'il y aduiseroit; & leur feroit responce par ses » gens. Aussi tost, il enuoye Dreux Euesque de Mets, Hugues, & Gerard, sous » couleur de dire, que iamais on ne luy auoit fait telles offres; & vouloit y penser. Mais à la verité, c'estoit pour dilayer; afin d'attendre Pepin; sans lequel il ne vouloit donner la bataille. Et neantmoins, il commande à Ricouin, Hermineuaux & Frederic (c'est Feru) de iurer, qu'il ne demandoit ces tresues que pour aduiser aux offres dernieres; & penser à ce qui seroit vtile & au commun profit d'eux & du peuple. Les Rois qui y alloient à la bonne foy, accorderent tresues pour deux iours; & iusques à la deuxiesme du 24. Iuin; laquelle fut iuree d'vne part & d'autre; & puis chacun retourna en son camp.

Le iour de la Messe de sainct Iean Baptiste, Pepin arriua, & ioignit son armee auec celle de l'Empereur, lequel enorgueilly de tel secours, enuoye dire à ses freres: Tout ainsi qu'il portoit le nom d'Empereur, aussi le vouloit-il monstrer par effect, & que mal volontiers il les verroit si grands qu'ils peussent lui faire teste. Les Rois demanderent à ses Ambassadeurs, si l'Empereur auoit accepté aucune chose de leurs offres, ou s'il leur mandoit quelque sien aduis, ou expedient. Ils respondirent, n'auoir aucune charge de cela. A ceste cause, les Rois frustrez de l'esperance d'amiable composition, mandent à l'Empereur que s'il ne trouuoit mieux, qu'il choisit de deux l'vn: ou d'accorder la paix en prenant l'vne de leurs offres, ou qu'au lendemain il s'attendit d'estre combatu à la deuxiesme heure du iour. Lothaire suiuant sa coustume, ne fit semblant d'en tenir compte; & respondit, qu'il verroit ce qu'il auroit affaire. Ainsi, les Rois freres, toute esperance ostee, le iour d'apres se leuerent de bon matin: & auec enuiron la tierce partie de leur armee, saisirent le haut de la montaigne qui ioignoit au Camp de l'Empereur; attendans sa venuë: Et la deuxiesme heure du iour apres soleil leué, se presenterent ainsi que leurs gens auoient promis, comme aussi l'Empereur ne faillit pas de son costé. Car iaçoit qu'il fut lent & froid en ses actions; il auoit resolu de combattre; sous esperance (ce dit Paul Æmil) que ses freres ne s'accorderoient iamais; & quand bien pour vn temps ils auroient le dessus, ils s'entreferoient la guerre puis apres, sus le partage du butin. Mais il aduint autrement: car leur armee en fut mieux conduite le iour de la bataille, pour ce qu'ils estoient deux à prescher & encourager leurs gens; & pourueoir aux necessitez. Ce que ne pouuoit faire l'Empereur seul, estant encores Pepin trop ieune pour ce mestier: auec ce que la crainte que les Rois freres eurent de la grandeur de Lothaire, les garda de se diuiser, mesmes apres la victoire. Ainsi marchans les armees pareilles en armes, & bonté de soldats, vindrent à se rencontrer, & heurter sur le ruisseau des Bourguignons, où la bataille se donna tresaspre, & bien debatuë. Car estans pour la pluspart, de meurs & langues pareilles: nourris en vne mesme discipline, sous les Rois passez, il n'estoit possible que les soldats, Centeniers, & Colonnels, ne se fussent trouuez en mesmes garnisons ou voyages d'armees. Ce qui d'autant plus encourageoit les particuliers à se faire cognoistre, pour maintenir leur reputation. Quant aux Rois Louys & Charles, ils firent grand deuoir, en vn lieu nommé Garelas, où Lothaire (qui du commencement cuidoit auoir tout gaigné) fut rebouté par Varin. Lequel auec les Tholozains & Prouenceaux, arriua sur le point de la meslee. De maniere que par leurs secours, l'armee des Rois (ja esbranlee) reprit courage: s'arresta, puis enfonça les ennemis: & en fin contraignit l'Empereur tourner le doz & s'enfuyr. Mais la troupe qui vint charger le Roy Charles, au lieu appellé le Faiet, ne peust endurer le choc des gens de ce ieune Roy: & tout aussi tost tourna le doz. Quant à celle qui estoit à Carbonnac, elle chargea Adellart & les autres Lothariens, qui combattirent vaillamment: & où Nitard nostre Autheur (ne s'oubliant pas) dit qu'il estoit, & fit bien son deuoir: pour ce qu'en cét endroit les ennemis cuidoient auoir tout gaigné. Ainsi la victoire longuement balançant d'vne part

L'an de Iesus Christ.

& d'autre, en fin tourna du costé des Rois : demeurans ceux de l'Empereur vaincus, & chassez hors du Camp : auec vn meurdre innumerable de gens & de cheuaux. Presque toute la noblesse de France, d'Aquitaine, d'Italie, d'Allemagne, Saxe, Bourgongne & Prouence, tous les plus hardis & vaillãts hommes de guerre demeurerent en ceste iournee : ayans chacun pris parti d'vn costé ou d'autre, aussi voioit-on les grands mõceaux de corps morts, espars çà & là, selon que l'aduenture ou la necessité du cõbat les auoit supris. Les autheurs du tẽps disent, qu'il n'estoit memoire que tant de François fussent morts pour vne iournee. Durant que les plus eschauffez ou auaricieux poursuiuoient les fuiards, les Rois freres arrestez sur le champ, pẽdant que tout resonne de grailles, clairons & trompettes en signe de victoire ; delibererent de ce qui estoit à faire contre leurs ennemis, esperdus, & fuians de toutes parts. Les plus choleres estoient d'aduis qu'on les suiuit à toute outrance ; sans auoir merci, de qui que ce fut : mais les plus sages, & principalement les Rois, ayãs compassion de leur frere, & du peuple Chrestien, pour faire cognoistre à chacun que c'estoit
" vne vengeance & diuine punition qui auoit chastié Lothaire, ne furent d'aduis
" de les poursuiure: disans, qu'en telles choses il falloit attẽdre la misericorde de
" Dieu; ce qui fut cause de faire cesser la chasse, la tuerie, le carnage, & le pillage.

Ie n'ay trouué le nom des Seigneurs de marque occis, fors Adalbert, ou Albert (ie croy Cõte de Mets boutefeu de ceste guerre) mais Auentin qui allegue Iordan d'Osnabourg dit, qu'il y mourut cent mil hommes; & les autheurs du temps adioustent, qu'il y eut si grand meurdre, que de là s'ensuiuit la ruine de France, depuis ce temps là degarnie d'hõmes de valeur & de conduite, que nos Rois n'eurent plus de moyen de defendre leurs frõtieres; tant s'en fallut qu'ils songeassent à de nouuelles conquestes. Enuiron midi, les Rois freres retournerent en leur camp, pour à loisir deliberer sur la victoire. Le butin se trouua tres-grand, ainsi qu'il est croiable: mais sur tout, la clemence tant des Rois, que du commun victorieux, fut admirable. Car apres auoir ouy la Messe le Dimanche, tous se meirent à recueillir les morts, pour les enterrer de bon cœur : faisans medeciner les blessez sans distinction d'amis ou d'ennemis. Mesmes, il fut mandé à ceux qui estoient en fuite, que s'ils vouloient retourner, tout leur seroit pardonné.

Cela fait, les Rois marris de l'affliction de leur frere & du peuple Chrestien, demanderent aux Euesques ce qui estoit de faire : Car à cause de leurs fiefs, ils estoient contraints d'assister aux armees auec leurs hommes & vassaux. Coustume encores prattiquee en Escosse & Pologne. Le conseil là dessus assemblé,
" conclud; que la bataille n'auoit esté donnee que iustement ; ainsi que Dieu le
" monstroit par l'issuë. Partant, que ceux qui y auoient operé tant de fait que de
" conseil, en deuoient estre absous. Que si aucun sentoit sa conscience chargee
" pour courroux, vengeance, ou quelque autre vice qu'il eut commis à la suite
" de ceste armee, que secrettement il en demandast pardon; priant Dieu de vou-
" loir remettre aux trespassez, (leurs freres, parens, & amis tuez en ceste bataille)
" leurs fautes & pechez. Aussi que pour impetrer telle grace de Dieu, vn ieusne
" de trois iours fut commandé ; & lequel fut encores plus volontiers executé,

d'autant que nostre Seigneur les auoit gardez, & maintenus en la iustice de leur cause. *L'an de Iesus Christ.*

Apres cela, les armees se departirent : & Louis prit le chemin de deuers le Rhin, & Charles celuy d'Aquitaine ; y estant contraint d'aller pour plusieurs occasions ; & principalement, pour du tout en chasser Pepin. Car iaçoit que lors de la bataille, Benard fut à trois lieuës de l'armee de Charles, toutesfois il ne se mit de costé ny d'autre, mais si tost qu'il entendit la victoire estre pour les freres, il enuoya Guillaume son fils, demander à Charles la confirmation des Estats qu'il tenoit en Bourgongne, à la charge que s'il les luy octroyoit, il luy fit hommage : se vantant qu'il estoit en son pouuoir de rendre Pepin sujet de son oncle, auec telles conuenances qu'il luy plairoit. Il fut tres-volontiers escouté, & toutes ses demandes octroyees: pourueu qu'il accomplit le plustost qu'il pourroit, les promesses par luy faictes, touchant Pepin & ses alliez.

CHAP. V.

Abbayes enuahies par la Noblesse. Bails ou Baillis. Charles en Aquitaine sans grand profit. Gombault ramasse des gens deça les Charbonnieres en faueur de Lothaire. Charles à Paris & villes d'alentour. A Soissons & Rheims. Comté des Mansuariens. Louys oncle du Roy Charles. Hugues pour Charles. Ebon chassé de Rheims, sa mort. Lothaire marie sa fille. Se retire de Vvormes. Ambassadeurs de Charles auec offres à Lothaire qui suit Charles iusques à sainct Denis. Offre de luy abandonner Pepin, s'il vouloit quitter l'alliance de Louys. Laon surprise. Charles partant de Paris la reprist le lendemain, par vne extreme diligence. Hildegarde sœur dudit Charles.



AINSI tous empeschements leuez, & la bonne fortune ouurant aux freres victorieux les occasions de toutes parts (comme c'est l'ordinaire apres les grands exploicts) Louis passa le Rhin, & Charles auec sa mere tira vers Loire: ne se souciant beaucoup de recueillir le fruit de sa victoire, & ne mettant guere bon ordre aux affaires de son Royaume, que chacun manioit à sa fantasie, mesprisant sa ieunesse.

Ce fut lors, que sans distinction & discretion, les gens de Cour se mirent dans les Abbayes ; desquelles ils firent leur propre. Comme lon peut voir par la plainte qu'en fait Loup Abbé de Ferrieres en Gastinois : à qui le Côte Odulse osta la Celle de S. Iosse, pres Monstreuil sur la mer. Car Charles, tant pour sa ieunesse (encores peu respectee) que pour se fortifier de gens de guerre, estoit contraint de beaucoup quiter de sa maiesté Royalle. Et combien que ce bon & sçauãt Abbé l'aduertit assez, de ne faire ses bails (le Latin dit,

L'an de Iesus Christ.

Baiulos, c'est à dire gouuerneurs d'enfans Rois, ainsi que i'ay dit autre-part, mais icy Baillis, Lieutenans & Commissaires) si grands, de peur (luy disoit l'Abbé) qu'ils ne diuisent sa gloire entr'eux; toutes-fois la nature de la guerre ciuille (où les gens-d'armes ont plus de puissance que les Chefs) ne souffroit ou permettoit à Charles (pour le plus) âgé de dix-neuf ans, d'entendre aux bonnes admonitions de ses plus fideles seruiteurs. Aussi fut-ce, pourquoy Pepin & les siens, aduertis de ce desordre, ne poursuiuirent plus la pratique de l'appointement commancé: & luy (qui auparauant, & nagueres instamment pressoit son oncle de traiter de leur accord) maintenant faisoit difficulté de venir en sa presence, ou se ioindre auec luy: Et combien que Bernard le vint trouuer pour l'asseurer, il ne s'y voulut fier. Toutesfois Pepin fut abandonné d'aucuns de ceux qui l'auoient suiuy, & le voyage du Roy Charles ne seruit d'autre chose, que de recueillir & recognoistre ses alliez. Cependant, Adellart enuoyé par le Roi Charles vers les François (entẽdez Neustriés) sçauoir s'ils vouloient retourner en son obeïssance; & se retrouuer au Parlement d'Atigny où il enuoyoit ses Commissaires, ils furent au deuant d'eux: leur dire, que si le Roy y venoit en personne, qu'ils s'y trouueroient: autrement, ils ne pourroiẽt luy asseurer leur assistãce; car ceux de l'Empereur eschappez de la bataille, leur auoiẽt iuré que le Roi Charles y estoit mort: & que Loys blessé, s'estoit sauué fuyant en son païs. A ceste cause, il n'y auoit pas grande apparence de traiter auec eux, sans estre dauantage asseurez de la verité du fait; ioint, que Gombault auoit ramassé quelque cõpagnie de gens de guerre, pour charger ses Commissaires s'il eut ausé; & n'eust craint Adellart & ses cõpagnons, qui aduertirent Charles de venir soudain; tant pour les secourir, que monstrer sa puissance: afin que les Seigneurs François qui desiroient prendre son party, le peussent faire plus hardiment; & quant à eux attendans sa venuë ils se retirerent à Paris: Tout aussi tost Charles prist ce chemin, mandant à Adellart & ses cõpagnons, qu'ils vinssent à luy *Inspedona* (ie ne sçay si c'est Espone, vn gros bourg pres Mante) & combien qu'il eut promis de se trouuer à Langres, le premier iour de Septembre, pour parlementer auec le Roy Louys son frere; auant qu'aller, il conclud de prendre son chemin par Beauuais, Compiegne, Soissons, Rheims, & Chaalons: afin de recueillir la Noblesse deliberee de tenir son party, & ne faillir au iour promis à son frere de Bauieres, mais les François Vvestriens tenans aussi peu de compte de sa petite compagnie qu'auoit faict le Roy d'Aquitaine, ne voulurent si tost se rendre à luy; ce qui hasta son voyage de Langres. En passant par Soissons, les Moines de sainct Medard vindrent au deuant de luy, le prier de vouloir transporter les corps sainct Sebastien, & plusieurs autres, en l'Eglise qui pour lors estoit bien aduancee de bastir. Il s'y arresta, & en grande reuerence porta sur ses espaules ces corps, & donna vne terre nommee Barnacha, de laquelle il fit expedier les lettres. De là, il vint à Rheims; où il receut nouuelles, que Louys son frere ne pouuoit se trouuer à Langres, ainsi qu'il auoit promis: par ce que l'Empereur (qui a l'issuë de la bataille de Fontenay s'estoit sauué au Palais d'Aix auec sa femme & enfans) auoit ramassé vne armee, „ auec laquelle il vouloit, ou faisoit semblant d'entrer en Bauieres; s'estant

saisi

saisi de Mayence, & le menassant le chasser de son Royaume : mais il le garda L'an de
par la fidelité de ses vassaux; & contraignit l'Empereur tourner arriere ainsi Iesus
que dit Auentin. Louys oncle du Roy Charles (qui peut estre l'Abbé illustre Christ.
auquel Loup escrit) & Gilbert Comte des Mansuariens (ce ne sont pas Manceaux) luy manda, que s'il venoit en son païs, il se rendroit à luy : auec tous les vassaux de sa Comté. A ceste cause, tant pour secourir son frere, que receuoir ces hommes s'ils venoient à luy, il prit le chemin de S. Quentin, où Hugues luy vint au deuāt, ainsi qu'il luy auoit commandé; puis alla au païs de Vtreckt. Mais auāt que partir de Reims il chassa Ebon: lequel se retirant vers l'Empereur, le suyuit en Italie: & vint à Rome, en la compagnie de Dreux Euesque de Mets: lors que l'Empereur enuoya Louys son fils, pour estre courōné Roy d'Italie, ainsi que nous dirons, cuidāt Ebon recouurer son Euesché par l'authorité du Pape: ce qu'il ne peut obtenir. A ceste cause, l'Empereur luy ayant donné l'Abbaye de S. Columban (que ie pense estre Bobie, tres-riche & prochaine de Pauie) & puis l'ayant destiné pour Ambassadeur en Grece, il luy osta ceste commission: dont Ebon fut si marry, qu'il se retira en Allemagne vers le Roy Loys; qui l'enuoya en Saxe: où il mourut Euesque, ainsi que dirons; & i'ay voulu icy mettre par abregé les aduentures de cet homme remuant & actif: que l'on peut iuger auoir esté grand & eloquent pour le temps; puis que le voyez auoir esté employé aux grandes affaires, & recueilly par les Princes.

Quand l'Empereur entēdit les conquestes que Charles faisoit si pres de luy, encores qu'il eut deliberé de poursuyure le Roy Louys, il partit de Vvormes incontinent apres les nopces de sa fille, pour venir à Thionuille, où il auoit publié vne assemblée, afin de se pouruoir contre le Roy Charles. Lequel aussi aduerti des preparatifs de l'empereur, ainsi qu'il estoit à Vassiticū (ce ne peut estre Vassi, par trop esloigné d'Vtrekt) enuoya Hugues, Adalart, Gisalbert, & autres pratiquer tous ceux qu'ils pourroient: comme aussi Raban Abbé de Fulde, aduertit le Roy Louys, que Charles son frere estoit venu pour le secourir : mais que l'empereur le sentant approcher, auoit tourné ses forces contre luy, à ceste cause il le prioit bien fort de se diligēter, & le plustost qu'il pourroit se ioindre à luy. D'autre costé Charles enuoya Examenon Euesque, vers l'empereur, auec de bien hūbles paroles, suyuāt sa coustume, le prier d'auoir memoire qu'il estoit son frere & son filliol, ensemble du partage que leur pere auoit fait entre eux; iuré & asseuré tant par luy que les siens, finalement, qu'il se souuint que Dieu mesmes par son iugement, auoit declaré sa volonté en la victoire par luy obtenuë, & que ce qui souloit estre douteux (à sçauoir lesquels des freres auoient bonne cause, ou menti leur foy) auoit esté arresté par l'euenement de la bataille, comme par droicte sentence. Que s'il vouloit oublier toutes ces choses, à tout le moins qu'il cessast de persecuter la saincte Eglise de Dieu (icy & par tout, nommant l'Eglise, il entend nommer la communauté des Frāçois) & qu'il eut pitié des pauures vefues & orfelins destruits par leur dissention. Que pour la seconde fois il n'entrast au Royaume, que son pere luy auoit donné, à fin que derechef le peuple ne fut contraint de s'entretuer, s'il failloit redonner vne bataille. Ceste Ambassade enuoyée, il se retira à Paris, tant pour attendre la

L'an de Iesus Christ.

venuë du Roy Louys son frere, que celle de ses hommes & fidelles vassaux, par luy mandez de tous endroicts. L'Empereur aduerti de la retraitte du Roy Charles, le suyuit auec bon nombre de Sesnes, Austraziens, & Germains; sous l'asseurance desquels il vint loger à sainct Denys pres Paris; où il trouua vingt batteaux : à l'ayde desquels, ioinct que la riuiere estoit basse (comme volontiers toutes le sont au mois de Septembre) il luy estoit bien facile de passer s'il eut voulu : ainsi qu'il en monstroit le semblant. Le Roy Charles faisoit bien garder Paris, Melun, les Guez, passages & vaisseaux qu'il pouuoit trouuer: mais quant à luy, il se vint camper à l'opposite de Sainct Denys, à my chemin de Sainct Cloud: à fin d'empescher l'Empereur de passer la riuiere, ou secourir les siens: s'ils estoient assaillis. Et à fin de plus aysément estre aduerti des entreprises des ennemis, il dressa des Eschauguettes, tout le long de la riuiere, depuis son emboucheure en la mer, lesquelles il garnist de gens. Sur le poinct que l'Empereur estoit prest de passer, il aduint que la riuiere s'enfla d'elle mesme : iaçoit qu'il y eust deux mois qu'il n'eust pleu, & qu'elle n'eust accoustumé de croistre en ce temps : ce que l'on estima miracle, & fit perdre les Guez qui estoient en aucuns endroicts. A ceste cause l'Empereur forclos de l'esperance de passer, enuoya offrir au Roy Charles; Que s'il vouloit quicter l'al-
» liance de Louys son frere, il luy abandonneroit Pepin : & qu'il prist la partie
» Occidentale du Royaume de France, depuis Seine iusques en Prouẽce & Lan-
» guedoc: demeurans au reste bons amis à iamais. Qui estoit vne ruse pour sepa-
» rer les deux freres; à fin de plus aisement conquerir l'Empire François, les ayant des-vnis. Aussi Charles luy fit dire, qu'il ne vouloit rompre l'alliance, que la necessité luy auoit fait faire auec son frere de Bauieres. Dauantage que ce n'estoit la raison qu'il luy quitast le Royaume, que son pere luy auoit baillé depuis Meuse iusques à Seine : veu que tant de noblesse de ce quartier l'auoit suyui : & laquelle honnestement il ne pouuoit abandonner. Que sur le Printemps prochain, ils se pourroient assembler auec peu, ou tous leurs gens, pour assopir leurs debats: sinon qu'ils combatissent encores vn coup. L'Empereur ainsi que de coustume, n'en fit conte : & se leuant de sainct Denis, prit le chemin de Sens pour aller au deuant de Pepin: qui auec vne armée, venoit d'Aquitaine se ioindre à luy. Charles d'autre costé, n'estoit en moindre soucy comme il pourroit aussi ioindre son frere de Bauieres : quand voicy nouuelles, que Hildegarde sa sœur tenoit dans Laon Adalger prisonnier. Il en fut tant marry, que luy mesme entreprit de le deliurer. Et iaçoit qu'il fust presque nuict quand le messager arriua; ce nonobostant, il monte à cheual auec les plus dispósts & gaillards de sa troupe : & combien qu'il y eust trente lieuës loin, il se trouua le lendemain à trois heures de iour deuãt la ville: encores qu'il eut bien gelé toute la nuict. Incontinent, le bruit courut de la venuë du Roy. Dont les habitans estonnez, & voyans qu'ils n'auoient moyen d'eschapper; la nuict mesmes ils firent composition de se rendre le lendemain : & neantmoins, sur l'heure deliurans Adalger. Le iour venu, Hildegarde rendit la ville ainsi qu'elle auoit promis, & fut courtoisement receuë de son frere, qui luy pardonna, & remit son mal-talent si elle vouloit luy estre bonne sœur. Ce qu'elle iura : & de soy

tenir où il luy plairoit commander. Ce traicté ne plaisoit aux soldats de Charles, qui pensoient estre recompensez d'vne si penible coruee, par le pillage d'vne tant bonne ville, qu'on mettoit hors de leurs mains, si l'appointement auoit lieu. Et de faict, les soldats mutinez l'eussent pillée, si Charles esmeu de pitié, & pour l'amour de sa sœur, craignant aussi veoir la destruction des Eglises & du peuple, n'eut destourné les siens par prieres, & menaces : toutesfois auec grande peine il les tira de là : & luy-mesme vint à Saumonci, c'est Montsaugeon. Par ce moyen, la ville de Laon eschappa vn grand danger : & le Roy l'ayant remise en sa liberté premiere, retourna vers ses gens, qui l'attendoient à Paris. Toutesfois ie doute, si le Saumoncy, dont il est icy parlé est le Montsaugeon voisin de la ville de Langres, assez de fois mentionné en ces presentes Antiquitez Françoises. L'an de Iesus Christ.

CHAP. VI.

L'Empereur ioint à Charles. Pepin prend le chemin de la forest de Perche, & Charles s'achemine en l'Aulsoi, contraint Oger Archeuesque de Mayence, d'ouurir le passage au Roy Louys: lequel ioinct auec Charles, ils font serment l'vn à l'autre de ne s'abandonner: comme aussi leurs peuples. Serments en langue Thioise & Romande, & des causes du changement des langues : & de la diuersité qui s'en voit en France. Qui furent les Chanterres & Trouuerres.

D'AVTRE costé, l'Empereur ioint à Pepin au Païs de Sens, ne se trouuoit moins douteux de ce qu'il deuoit faire. Car Charles ayant repassé la riuiere de Seine auec partie de son armée, prist le chemin de la forest de Perche (si vous croyez la vie de S. Laumer, iadis elle comprenoit depuis Boisgency & Bloys, iusques vers le Mans & Normandie.) & pource, il delibera de le suyure : esperant bien aisemét de le deffaire, veu sa petite trouppe : & par la reputatió de ceste victoire, le destruire, mais sur tout, il cuidoit attraire Nomené Duc de Bretagne. Toutesfois il perdit ses peines de ce costé là, & n'executa rien de ses desseins; pource que l'armée du Roy Charles se sauua dans ce fort païs, sans perdre vn hôme : ne que Lothaire peust gaigner l'assistance de Nomené: qui se mocqua de tous les mandemens de l'Empereur. Lequel considerant que les forces de Charles venans à se ioindre, il ne seroit esgal à luy: que sans profit il auoit fait vne si grãde leuée, prit le chemin de Tours: pour reuenir en France refaire son armee trauaillée d'vne guerre qui auoit duré tout l'hiuer: Cóme aussi Pepin & ses gens: marris de l'auoir suiui sans profit, retournerent en Aquitaine. Mesmes Charles aduerti que Otger (c'est Auger) euesque de Mayéce, auec vne armée empeschoit Louys Roy de Germanie de se ioindre auec lui, tire vers Toul: & par Sauerne entre en Aulsoi. Ce qui fit à l'Ar-

An de Iesus Christ. 842.

cheuesque quitter le Rhin, pour auec ses gens se cacher, la où il cuidoit estre en plus grande seureté: Par sa retraitte, donnant moyen aux Rois de se ioindre le vingt deuxiesme de Feurier, de l'an huict cens quarãte deux, en la ville d'Argentine qui est Strasbourg: où ils firent & iurerent les traictez & accords cy dessous escrits: Apres que le Roy Louys eut parlé au peuple Vvestrien en langue Romande ou Gauloise: & Charles aux Germains, en langue Thioise: àfin d'estre mieux entẽdus du commun. Car auant le partage de ces freres, l'on parloit en la Cour des Rois de France ces deux langues, ainsi que l'on peut entendre d'vne Epistre de Loup Abbé de Ferrieres, quand il enuoye le fils de Basin son nepueu à Marçunad, pour apprendre la langue Thioise: & au Concille & Parlement tenu à Tours, en l'an huict cens quatorze il est cõmãdé aux Euesques de faire translater des Homelies en langue Romaine rustique (c'est celle que depuis l'on nomma Romande) & Thioise: pour prescher & lire au peuple. Ainsi donc, Louys comme aisné, commença dire à ceux de Charles en leur langue, ces mots tels que ie les ay trouuez dans vne tres-ancienne coppie de Nitard estant en la Bibliotheque de Sainct Magloire à Paris. Vous sçauez comment, & combien de fois, Lothaire nous a trauaillez, mon frere & moy, apres la mort de nostre pere. Depuis, voyant que la fraternité, le deuoir de Chrestien, ne la iustice de nostre cause ne l'ont peu mouuoir, quelques moyens qu'ayons sceu employer: Finalement nous auons esté contraincts d'appeller la iustice & iugement de Dieu tout-puissant, pour receuoir chacun telle part qui nous estoit loyaument deuë. Or nous a-il par sa misericorde, donné victoire sur nostre frere. Quant à luy, vaincu il s'est retiré où bon luy a semblé, car pour l'amour fraternelle, & en compassion du sang Chrestien, nous ne l'auons poursuyui, ne voulu deffaire: Au contraire depuis (comme deuant la victoire) nous luy auons offert tout bon accord. Mais luy non content du iugement diuin, ne s'est peu garder de venir pour la deuxiesme fois m'assaillir, & mon frere que voicy: & a gasté nos païs par feu, pillant & destruisant nos subiects: A cette cause, nous auons esté contraincts de nous assembler en ce lieu: & pource que aucuns pourroient doubter de nostre concorde fraternelle, que nous desirons estre inuiolable, nous auons deliberé d'en faire le serment en vos presences. Ce n'est point vne mauuaise volonté, ou conuoitise qui nous le fait faire: ains à fin qu'en soyez plus asseurez. Que s'il aduenoit que ie fauçasse mon serment (ce que Dieu ne vueille) ie vous absous tretous de la foy que me deuez & vous m'auez donnée. Le Roy Charles ayant dit aux gens de Louys les mesmes parolles en langue Thioise: Louys comme aisné, le premier iura en langue Romande: disant ces mots, *Pro Deo amur, & pro Christian Poblo, & nostro comun Sch v vartz, dist di en auant, in quant Deus sauir & podir me dunat, si saluareja cistmeon fradra Carlo: & in adiudha, & in cadhuna cosa, si combom per droit son fradra saluar dist: Ino quid il vn altre si fazet: & abludher nul plaid nunquam prindrai, que meon volcist meon fradre Carle in damno sit.* Que ie tourneray en langue du iourd'huy, àfin de soulager ceux qui n'ont tant de cognoissance de l'Antiquité. Pour l'amour de Dieu

L'an de Iesus Christ.

& du peuple Chreſtien, à noſtre commun ſauuement, de ce iour en auant, en-tant que Dieu ſçauoir & pouuoir me donnera, ie ſauueray ce mien frere Charles: & en ſon aide, & en chacune choſe, ſi comme hõme par droit ſon frere ſauuer doit. Et non comme vn autre le feroit, & à luy nul plaid onques ie ne prendray, que de mon vouloir ſoit: à ce mien frere, ne que Charles en dommage ſoit. Ce ſerment faict par le Roy Louis, Charles dit les meſmes paroles en Thiois, *In godes nunna induites Chriſtianes folches: indonſer hedherogeal niſſi fetheſe moialage fran mordeſſo franzo mirgot gouuizei indinais furgibit ſcaldddihites auminan brudher ſoſo maumit retha ſina bruher ſeal nithi vtha Zerquuſoſo madero retimat inherer muorhein vit ſurgueguo gango Zheminan ouillon vni ces eadem vechen.* Les plus ſçauants Allemants du iourd'huy, penſent que ce langage tienne plus du Friſon, que d'autre dialecte d'Alemagne. Qui eſt vne tant plus forte raiſon, pour monſtrer l'ancienne habitation des François: puis que cetui-cy lors eſtimé pour le commun François, tient du pays iadis habité par les Sicambriens: & d'où ſont ſortis les François Seigneurs des Gaules, & fondateurs du Royaume François. Apres cela le peuple iura chacun en ſa langue. Sçauoir ceux de Charles ces mots. *Sy Luduuigs ſagrament que ſon frade Carlo iurat, conſeruat: & Carlus meoſſender, de ſuo part nolo ſtanit: ſi io retornar nolint pois, ne nuls cui eo returnar ni pois, in nula aiudha contra Luduuig nudi iuer.* C'eſt à dire en la noſtre. Si Louis garde le ſerment que ſon frere Charles luy a iuré: & Charles Monſeigneur de ſa part ne le tient, & ie deſtourner ne l'en puis-ie, ne nul de ceux qui deſtourner ne l'en pourront, ne luy porterons ayde aucune contre Louis. Et les gens du Roy Louys iurerent ces meſmes mots en Thiois. *Oba Carlthen er ſine nobmödher Ludhunnige geſnor gelciſtit nid Ludhunning nus herro theuem mo geſnor farbrrich ehit Deiina nes renuen denne mag non hi noh theronoch heinthe nihes tru vander mag nuidach Carla nuore follus tuec. nuicdhir.* I'ay mis ces ſerments (poſſible mal eſcrits, & par vn qui n'entendoit ce vieil langage) pour monſtrer les langues qui eſtoient lors communes és cours de nos Princes, à fin que par cét eſchantillon chacun puiſſe cognoiſtre la corruption qui depuis s'en eſt faicte. Quant à moy, ie trouue que ce langage Romand, approche du Prouençal ou Lyonnois plus que du noſtre de deça Loyre: Et toutesfois, Charles auoit en ſon armee bien autant de François Veſtriens & Bourguignons, que d'Aquitaniens, Auuergnats & Languedocquois, qui encores l'entendroiẽt mieux auiourd'huy, que nous habitans deça Loire. Mais n'ayant iamais veu des liures compoſez en langue de ce temps-là, non pas meſmes plus anciens que l'an mil cent (quelque diligence que i'aye faicte d'en recouurer) ie ne puis deuiner la cauſe de ſi grande diuerſité, qu'vne ſeule: à ſçauoir l'aduancement de Hugues Capet à la Couronne de France. Lequel eſtant Veſtrien (comme dit Abon parlant de Eude ſon grand oncle eleu Roy, l'an huit cens quatre vingts) eſtant ſon territoire & domaine reduit au petit pied, par la ſubſtractiõ qui luy fut faicte, des grands Duchez & Comtez vſurpees par les Gouuerneurs, qui ne recognoiſſoient ce nouueau Roi, fors à tel hommage & deuoir qu'il leur plaiſoit, & chacun tenant Cour à part, preſque eſgalle à ce Roy, auſſi nouueau en puiſſance & authorité qu'eux, leſdits Seigneurs (diſ-ie) ne ſe ſoucioient de hanter ſa

L'an de Iesus Christ

Cour, ne se conformer à ses meurs ou langage : lequel en fin ne se trouua de plus grande estendue, que sa Seigneurie vtile & domaniale (pour parler en termes de Fief) c'est à sçauoir le terrouer de Paris, Laon & Orleans : qui furent toutes les villes, où Capet absolument commandoit, comme de son domaine, iusques à ce que Philippes premier eut acquis Gastinois & le Berry. Car du temps mesmes de Philippe Auguste, il y eut belle Cour en Normandie, à cause des Ducs, faicts Comtes d'Anjou & Rois d'Angleterre. Auant Louys le ieune, en Guyenne estoit Duc Guillaume : qui auoit les hommages de Poitou, Limosin, d'Angoulesme, Perigueux, Xainctes, Bourdelois, Auuergne, & plus auant : mesmes les Berangers, entretenoient en Languedoc, Prouence, & Cathalongne, des hommes d'esprit. Comme deça, les Comtes de Champagne, les Trouuerres & Chanterres (car ainsi appelloit-on les Poëtes vulgaires lesquels au son de la vielle ou violle, chantoient des vers vulgaires) finissans en vnison ; que depuis l'on appella rhimes : Contenans les prouësses des anciens Cheualiers, de maniere qu'il n'estoit possible que quelqu'vn ne retint de son ramage. Et c'est pourquoy jadis lon a veu tant de liures de diuers Dialectes François, Vvalon, Poicteuin, Limosin, Auuergnat, & Prouençal. Toutesfois, ceux qui nous restent, sont depuis Louys le ieune Roy de France : qui mourut l'an mil cent quatre-vingts. Car jaçoit que d'ancienneté il y eut des vers rhimez d'vnison, & des rhimeurs, tant en France que Germanie, nous ne trouuons point les vers Thiois dont parle Eginard en la vie de Charlemaigne, les chansons que Pierre Abellart fit pour Elois sa mie, enuiron l'an mil cent dix. Et les œuures de maistre Eustache, & d'Helinand ne passent l'an mil cent cinquante. Chrestien de Troyes, Huon de Mery, Hugues de Bersi, Ieã le Neuelois, ont aproché iusques à l'an mil deux cẽts lesquels pensoyent escrire en Roman, parlans le langage que nous voyons en leurs compositions : entendu (ce croy-ie) par les Princes, & le vulgaire. Ainsi que plus amplement i'ay discouru au liure par moy fait de l'origine de la langue & poësie Françoise, où (si ie ne suis trompé) ceux qui de ceste matiere voudront estre plus esclaircis, pourront trouuer dequoy les contenter.

CHAP. VII.

Amitié des Rois freres. Leurs Statures & Complexions. Exercice de leurs gendarmes durant leur assemblee. Contraignent l'Empereur se retirer de Lorraine & se sauuer pres de Lyon. Euesques & Seigneurs assemblez pour priuer Lothaire du Royaume de France. Diuision des Royaumes François entre Louys & Charles. Filinges, Stelinges, & Lazi, Sesnes, rebelles chastiez.



RENOVANS le fil de nostre histoire rompu (en cuidant monstrer vn eschantillon de nostre ancien langage maintenant si changé) ie diray que les Roys auant que prendre congé l'vn de l'autre, dépescherent des gens vers l'Empereur, & d'autres pour Saxe : toutesfois commandant à ceux-cy, d'attendre leur venue, & de Carloman fils de Louys Roy de Bauieres : qui se deuoit joindre à eux, entre Mayence & Vvormes, cependant ils exerçoient leurs armees en ioustes & tournois, à la façon qui s'ensuit.

Premierement, tous ceux qui deuoient estre de la partie, se trouuoient en vn champ, où égalememt diuisez, les vns deuant les autres, Sesnes, Gascons, Austrasiens, & Bretons, comme ils deuoient estre rangez en vraye bataille, les Scares ainsi ordonnez, venoient courans comme pour s'entre-chocquer : les aucuns faisans semblãt de fuyr, estoient couuerts par les rondelliers, du secours desquels comme renforcez, donnoient la chasse à ceux-cy ; iusques à ce que les deux Rois montez à cheual, auec la ieunesse de costé & d'autre, vinssent au secours à pointe d'esperon: branslans leurs dards, lances & autres armes. Lors on eut veu les vns tourner le doz, les autres chasser & poursuiure : qui estoit vne chose tresplaisante, & belle à voir: pour le bon ordre, & fraternité qui se trouua des deux costez, car en toute ceste multitude composee de noblesse de diuerses nations & peuples, il n'y eut homme qui fist mal ou vilenie à aucun, ce qui neantmoins, bien peu souuent aduient, mesme aux petites compagnies, & de gens qui s'entrecognoissent.

Quant aux freres Roys, leur naturel se rapportoit assez : tous deux estoient moyennemãt beaux, bien cõposez de corps, duits à tous exercices, hardys, larges, prudents, & bien emparlez. Mais toute ceste Noblesse estoit passee & vaincue, par la saincte & grãde amour fraternelle, qu'ils s'entreportoyent. Ils mangeoient presque tousiours ensemble, & l'vn n'auoient rien qui ne fut à l'autre, couchans ordinairement en mesme logis: conduisans leurs affaires priuees & publiques, de mesme accord : De sorte que l'vn ne demandoit à l'autre, que ce qui estoit vtile à tous les deux, s'estudians d'entretenir leurs gens en pareille amitié, par exercices & ioyeux esbats ce dit Nitard. Toutesfois, par les tours que depuis eux, ou leurs enfans s'entrejouerent, ils monstrerẽt qu'il n'y a plus

L'an de Iesus Christ. fort lien entre les grands, que la necessité de leurs affaires : Puis que si tost que ceux cy perdirent la crainte de la grandeur de l'Empereur leur frere, ou de Lothaire leur nepueu (qui leur seruoit de barriere) depuis ils s'entreguerroyerent pour le bien qui n'appartenoit à l'vn ny à l'autre. Nitard (de qui i'ay pris mot à mot les faicts de guerre cy-dessus escrits) dit, qu'en ceste veuë il fut remarqué, qu'auec l'assemblee finit & disparut vne comette, laquelle ayant commencé dés le mois de Decembre precedent, monta par le centre des Poissons, & passa entre le signe, que d'aucuns appellent Lire, ou Andromede.

Ces passe-temps finis, les Rois partirent de VVormes le seiziesme Mars pour venir à Mayence; ou Carloman amena vne grosse armee, composee d'Allemans, & Bauieriens. Comme aussi Bardon reuenant de Saxe, rapporta que ceux de ce pays n'auoient tenu compte des mandemens de l'Empereur : estans prests d'obeïr aux Rois Louys & Charles. Or d'autát que l'Empereur par mauuais conseil, auoit refusé d'ouyr les Ambassadeurs de ses freres, ils conclurrent de l'aller charger. Charles tenoit le plus rude chemin par Vauge, & Louys celuy de Binge, tant par eau que par terre. Carloman venoit par Enrichi, (que ie ne puis appeller Remiremont, car c'est Vauge) le lendemain ils se trouuerent au Conflans de Moselle & de Rhin enuiron la sixiesme heure du iour, passans à sainct Castor pour prier Dieu; & ouyr les Messes : lesquelles dittes, les Roys tous armez entrerent en leur vaisseaux, & passerent la Moselle, non obstant la garde que l'Empereur y auoit mise pour les empescher : laquelle, auec Otgar Euesque de Majence, Haton Comte, Heriold & autres chefs, fut contrainte d'abandonner le passage. Ce qu'entendu par l'Empereur qui estoit à Siciac, tout aussi tost il quitta la place, & son Royaume fuyant auec sa femme & ses enfans, iusques à ce qu'il eut gaigné le pays de Lyonnois, & mis le Rhosne entre ses ennemis & luy, s'arrestant là, auec ce peu de gens qui l'auoyent suiuy. Mais les Roys chaudement poursuiuans leur victoire, occuperent tout ce qui estoit de France Austrazienne, & de Bourgongne, chassans tous ceux qui tenoient le party de Lothaire : & entr'autres, le bon & docte Raban, fut mis hors l'Abbaye de Fulde : jaçoit qu'il semble auoir esté de l'alliance du Roy Louis. Les Rois donc asseurez de la fuite de l'Empereur retournerent à Aix; pour là, deliberer de leurs affaires, de celles du Royaume, & du peuple abandonné par leur frere.

Premierement & d'vn commun accord, & consentement, ils aduiserent d'en communiquer auec les Euesques là presens en grand nombre : afin que par leur conseil (comme d'vn oracle diuin) les choses prissent meilleur commencement. Ceste commission par eux acceptee, les Prelats assemblez rame-» nans en memoire les faits de l'Empereur dés son commencement, & comme » il auoit chassé son pere du Royaume, combien de fois par sa conuoitise il auoit » esté cause de l'oppression du peuple Chrestien, combien de fois il auoit faussé » les serments faicts à son pere, & à ses freres : combien de fois depuis la mort » de son pere, il auoit voulu desheriter ses freres, combien d'homicides, adulte-» res, violements, bruslemens & autres sortes de maux souffroit l'Eglise Chre-» stienne pour sa mauuaistié : disoient aussi qu'il ne sçauoit que c'estoit de gouuernement,

uernement, puis qu'il n'en monstroit aucune bonne marque: Que pour ces raisons, il auoit premierement perdu la bataille par iugement diuin, & puis son Royaume. A ceste cause, il sembloit à chacun que Dieu l'auoit chassé pour sa mechanceté, afin de bailler le maniement des affaires de France à ses freres, plus gens de bien que luy. Toutesfois les mesmes Prelats ne voulurent leur transporter telle puissance, iusques à ce qu'en public, ils eussent sçeu des Rois, s'ils entendoient gouuerner l'Estat comme leur frere auoit faict: ou bien selon les commandemens de Dieu. Et là dessus, les Rois semonds de declarer leur volonté, firent responce, qu'ils le gouuerneroyent ainsi que Dieu leur en feroit la grace: car ils en auoient bonne volonté: Alors les Euesques dirent, & nous par l'authorité diuine, vous prions que le receuiez, & gouuerniez selon la volonté de Dieu. Ceste stipulation d'Euesque, nous represente grande partie du serment que nos Rois font à leur couronnement: & quant & quant nous voyons, que les mesmes Euesques prient les Rois d'accepter le Roiaume, sans vser du mot *elisons* ou *vous donnons*: comme aussi il n'estoit besoin de le faire à l'endroit de ceux-cy, heritiers de Pepin: à qui les François s'estoient ja donnez.

L'an de Iesus Christ.

Cela faict, les Rois choisirent chacun douze personnes (l'vn desquels fut Nitard, qui a escrit cecy) pour partir en deux le Royaume de Lothaire, aians égard, non tant à la fertilité, ou égalité de la valleur des terres, qu'à l'aysance des Roiaumes voisins. Toute la Frize aduint à Louys. * En cest endroit l'original default: & quelqu'vn pensant le bien remplir a adiousté ces mots, & tous les Royaumes vers le Soleil leuant, sçauoir ceux qui sont en Germanie, iusques à la riuiere du Rhin: & certaines villes deça, auec leur territoire & villages Quāt à Charles, il eut (l'original defaut aussi, & le mesme adjouste) tout le pays qui est depuis Bretaigne, iusques à la riuiere de Meuse, auquel endroit depuis est demeuré le nom de France, mais il n'y a pas grand perte en ce default: pource que ce partage ne tint point, ainsi que nous dirons.

** Il y a faute à l'original.*

Ces partages acheuez, les Rois prennent les serments des peuples qui les auoient suiuis, ou leurs estoient escheuz en ceste derniere diuision. Quant à Charles, il repassa la riuiere de Meuse, pour venir mettre ordre en son Royaume, & Louis alla contre les Sesnes qui auoient pris les armes. I'ay cy-dessus recité comme Charles iustement appellé le Grand pour ses beaux faicts, auec moult de peine & trauail, tira les Sesnes de l'idolatrie, pour les rendre Chrestiens: & que ces gens du commencement se trouuerent aussi legers en leurs creances que prompts à la guerre. Le mesme peuple estoit lors diuisé en trois qualitez d'hommes, car les vns s'appelloient en leur langue Etdilinges, autres Frilinges, autres Lazi, c'est à dire mot à mot Nobles, affranchis, & ruraux, la partie des nobles, en la querelle de l'Empereur & ses freres, se diuisa vne partie suyuant Lothaire, & l'autre Louis. Apres la victoire des Roys, l'Empereur voyant que le peuple le vouloit abandonner, pressé de tous costez d'vne grande necessité, cercha de s'ayder en toutes sortes, ce qui le contraignit de manier son Estat autrement que de coustume, & selon le besoing qu'il en auoit, donnant des franchises à aucuns, & en promettāt à d'autres. A ceste cause, pour

L'an de Iesu Christ

se fortifier de Sesnes : il mande aux Frilinges & Laziens, qui estoient en grand nombre, que s'ils vouloient estre des siens, il les souffriroit viure selon les loix obseruees du temps de leurs peres Gentils: Ce qu'ils eurent tant agreable, que soudain ils se donnerent vn nouueau nom, s'appellans Stelinges. Puis ayant faict vn corps, ils chasserent presque tous leurs seigneurs, (ie croy Edelinges) viuans en telle loy qu'il leur plaisoit ainsi qu'autrement ils souloient faire; Qui plus est, l'Empereur fit venir des Normans à son seruice : & leur donna la seigneurie d'aucunes terres ia habitees par les Chrestiens, lesquels par ce moyen deuenoient leurs subiects : souffrans qu'ils courussent celles des ses freres & autres qui ne luy obeïssoient, qui fut la vraye origine de la Piraterie & brigandage depuis exercee sur la mer Françoise, voire dans terre ferme, sous le nom des Normans : ainsi qu'on lira cy apres.

Quand le Roy Louis vid ce desordre, de crainte que les Normans & Sclaues se ioignissent auec les Sesnes leurs voisins, nouuellement appellez Stelinges, & se voulussent faire maistres du Royaume, ou destruire la Chrestienté, il vint en ce pays, auant que le mal fust plus grand, où il chastia les serfs affranchis (ie croy Stelinges, Frilinges & Laziens) faisant mourir les principaux d'entr'eux. Ce pays rangé, passant par Thionuille il vint à Verdun: comme aussi fit Charles passant à Rheims : pour aduiser à leurs affaires. Car en ce temps, les Normans sur l'occasion de la guerre des freres, brigandoient par tout: comme aussi faisoient les Hauuinges & Norduinges. Quant à Lothaire, depuis qu'il fut retiré de France, il ne bougea de dessus le Rhosne, fauorisé de ses Nauires, & recueillant tous ceux qui venoyent à luy.

CHAP. VIII.

Lothaire recherche ses freres d'appointement. Georges Agnel Archeuesque de Rauenne, s'employant à l'appointement des freres, perd tout son bagage. Offres des freres à Lothaire. Ils s'appointent eu vne Isle de Saosne, où ils se virent.

CE pendant il enuoye des gens vers ses freres leur dire, qu'il voudroit bien enuoier de ses Princes, pour trouuer entr'eux quelque bon accord, & aduiser sur la paix. Ils firent responce, qu'il enuoyast qui il luy plairoit, & que le moyen d'accorder leur sembloit tres-aisé. Depuis les freres Roys acheminez vers Chaalons pour venir à Troyes, puis à Mally (vn village de Champagne à my chemin de ces deux villes) ils rencôtrerent Iosippe, Euerard, Egbert, & autres venans de la part de l'Empereur, leur dire, qu'il confessoit d'auoir offencé Dieu & eux : & ne vouloit plus voir noise ny debat entre le peuple Chrestien. Les Rois d'autant plus volontiers escouterent ce langage, pource que les Prelats enclinans à la paix, les empressoient & solicitoient, par Ambassadeurs tant de villes d'Italie, que de la Gaulle & Germanie, faschez de la

destruction de ce païs, couru par les estrangers. Qui fut la cause d'aduancer le partage de ces freres: Blond Autheur Italien, dit qu'à cest accord trauailla bien fort Agnel ou Georges, Archeuesque de Rauéne : party de sa ville expres auec trois cens cheuaux, tant pour cest effect, que pour leuer des fonts vne fille de l'Empereur, & qu'il vint bien garny d'argent & draps de soye, pour faire des presents en accordant les freres: mais auant qu'il le peust faire, ils se donnerent la seconde bataille, en laquelle cest Archeuesque perdit tous ses biés & Cheualiers se sauuant à grand peine, pource qu'il se trouua du costé de l'Empereur vaincu. Mais il faut que Blond entende parler de celle où mourut Adalhart Comte de Metz, & de ceste grande de Fontenay: Car Nitard ne racompte que ces deux là. Les demãdes de Lothaire estoient; qu'on luy donnast quelque chose outre la tierce partie du Roiaume François, & le nom d'Empereur que son pere luy auoit permis de porter, & Charles leur ayeul auoit acquis. Disant, puis qu'il estoit l'aisné, que par honneur ils deuoient luy augmenter son partage. Sinon, qu'ils luy baillassent la tierce partie de tout, non cõpris Lombardie, Bauieres & l'Aquitaine: Et que lors, chacun gouuernast sa part ainsi qu'il plairoit à Dieu, & verroit bon estre, viuans en amitié & concorde, auec les loix cõmunes. Le Latin dit, *leges sibi inuicem subiectus*: ce qui pleust fort aux Rois Louis & Charles, ensemble à tout leur peuple. A ceste cause, ils firent assembler les Seigneurs de leur party; ioyeusement regardans à ce qui estoit bon de faire: car ils disoient, dés le commencement n'auoir demandé autre chose, combien que cela n'eust de rien seruy; à cause de leurs pechez. Que souuent ils luy auoiẽt offert cela mesme, mais ils rendoient graces à Dieu, que par son ayde ils auoient merité de faire venir à la raison leur frere, refusant la paix & la concorde, que par la grace de Dieu maintenant il demandoit: Toutesfois, suyuant leur coustume ils s'en repporterent aux Euesques & Prelats: afin que s'ils voyoient que ce fust l'honneur de Dieu, & suyuant ses commandemens, ils la conclussent: & qu'en cela ils ne les trouueroyent contraires.

L'an de Iesus Christ.

Les Euesques (tous resolus d'entendre à la paix) firent venir les Ambassadeurs de l'Empereur: ausquels ils accorderent leur requeste, & apres auoir emploié quatre iours, pour aduiser au partage du Royaume, finalemẽt ils conclurent d'offrir à l'Empereur pour sa troisiesme portion, tout ce qui est entre le Rhin & la Moselle, iusques à sa source, & depuis la Saosne, tout le pays iusques à son emboucheure & conflans au Rosne: Puis de là, tout le long de ceste riuiere, iusques à la mer de Prouence, auec tous ses Eueschez, Abbayes, Cõtez, maisons Royalles & domaniales (fisces) estans deça les Alpes. Mais s'il refusoit de receuoir telle part, que par la voye des armes ils essayassent à trouuer ce qui leur appartenoit. Or combien que ceste offre semblast plus que raisonnable, ce neantmoins l'on depescha vers l'Empereur Conrad, Abon, Adallart & autres pour le luy faire entendre. Et quant aux Rois, ils se delibererẽt d'attendre en ce lieu la responce de leur frere: que les Ambassadeurs trouuerent moins colere que de coustume. Et toutesfois, il leur dit qu'il n'estoit point content de ce qu'ils offroyent; pource que ce n'estoit sa iuste portion: remonstrant que beaucoup de gens auoyent suiuy son party, lesquels il ne

L'an de Iesus Christ.

pouuoit recompenser en si petit pays. Ceux qui auoient esté enuoiez, luy augmenterent sa part (Nitard dit qu'il ne sçait comment) iusques aux Charbonnieres. Et s'il ne se contentoit, qu'il reçeut ce pays pour vn temps qu'ils aduiseroient: promettans que ses freres partiroient égallement le Royaume en trois, le mieux qu'on pourroit: sans y comprendre la Lombardie, Bauieres & l'Aquitaine. Et qu'il auroit le choix de prendre telle portion qu'il voudroit, pour la tenir toute sa vie, comme ses freres celle qui leur escherroit : ce qu'ils luy asseurerent par serment. L'Empereur iura de se tenir à ceste derniere offre: pour laquelle approuuer enuiron la my Iuin (c'est le 15. Iuin) les trois freres se trouuerent vn Ieudy, en vne Isle de la riuiere de Saosne nommee Ansille, qui est pres de Mascon : auec pareil nombre de gens : où les vns aux autres ils iurerent cest accord : Asçauoir, que doresnauant ils viuroient en bonne paix, & qu'en plain parlement de tous leurs suiects, égallemēt ils diuiseroient en trois, les Royaumes François, sans y comprendre Lombardie, Bauieres, ne l'Aquitaine : & que le choix en seroit à l'Empereur. Que chacun possederoit à jamais ce qui luy escherroit. Que si le frere entreprenoit sur l'autre, au preiudice de son partage.

Il y a defaut en l'original, que l'on ne peut réplir sans hazarder sa fidelité.

Cela faict, & apres que les freres se furent dit aucunes bonnes paroles, ils retournerent chacun en leur camp : remettans au lendemain à deliberer du surplus : Cependant, ils accorderent (mais à grand peine) que chacun peust demeurer en la portion qu'il tenoit; iusques au premier iour de Decembre, auquel escherroit l'assignation de l'assemblee entr'eux arrestee. Au partir delà, le Roy Louis alla en Saxe, & Charles en Aquitaine, mettre ordre en ces Prouinces. Voire l'Empereur comme certain de ce qu'il deuoit choisir, vint chasser en Ardaine; & mit hors de leurs estats, ceux qui estans de son partage, l'auoient abandonné, encores que ce fust par contrainte. Quant à Louys, il appaisa les troubles des Stelinges de Saxe, sans y employer la force de son armee: ains seulement celle de la iustice ordinaire. Ie croy par les iuges secrets, dont i'ay cy dessus parlé : D'autre costé, Charles chassa Pepin hors d'Aquitaine, & pource que ce Prince n'osoit comparoir en campagne, il laissa les Ducs Guerin, Varin, & autres ses fidelles vassaux, pour le surprendre s'il apparoissoit.

CHAP. IX.

Seigneurs François assemblez des trois costez à sainct Castor, pour partir les Royaumes François, & les difficultez sur le partage. Stellinges, Sesnes, rebelles contre leurs maistres, chastiez. Charles se marie à Ingeltrude fille d'Adelart, qui manioit tout le peuple François, prodigeant le patrimoine & domaine du Roy. Qui fut Nitard autheur de l'histoire de ce temps : & comme il sied bien à la Noblesse de sçauoir les lettres.



APRES cela le Roy Charles s'apresta pour venir au Parlement de Vvormes, ainsi qu'il auoit conclud au lieu d'Ansille. Estant à Mets, il fut aduerti que l'Empereur estoit à Thionuille, & y demeuroit contre ce qui auoit esté conclud entr'eux. Aussi les Seigneurs qui estoient venus à Mets de la part des Rois freres, ne trouuerent bon ce seiour de l'Empereur si pres d'eux : & encores moins, qu'il y demeurast pendant que leurs Rois seroient à Vvormes, & eux à Mets, pour traicter de leur partage; car Vvormes estoit esloignée (ce dit Nitard) de soixante & dix lieuës, & il n'y en auoit que huict iusques à Thionuille. Ils se souuenoient que Lothaire aisément se laissoit aller aux persuasions, qui l'induisoient à deceuoir ses freres. A ceste cause, Charles voulant asseurer ses gens, enuoya dire à l'Empereur : puis " qu'il estoit venu à Thionuille, & y seiournoit contre ce qui auoit esté par eux " arresté, s'il vouloit que les gens de Loys son frere & les siens demeurassent à " Mets, que pour leur asseurance il baillast des ostages : afin de les pouuoir reti- " rer quand il leur plairoit. Sinon, qu'il enuoyast ses deputez à Vvormes, & luy " & son frere bailleroient ostages tels qu'il voudroit, pour l'asseurance de ceux " qu'il enuoyeroit. Que s'il ne se contentoit de cela, qu'ils s'esloignassent de " Mets en égalle distance. Mais s'il refusoit ce parti que leurs hommes s'assem- " blassent au milieu d'eux : car ils n'auoient deliberé mettre au hazard la vie de " tant de Gentils-hommes, qui montoient iusques au nombre de quatre-vingts, " tous Seigneurs de marque. A sçauoir quarante pour le Roy Louys, & autant " pour le Roy Charles : La mort desquels eut apporté grand dommage aux af- " faires de ces ieunes Rois. Finalement, pour la commodité des parties, il fut " aduisé, que six vingts hommes François, c'est à sçauoir, quarante de chacun parti, se trouueroient au conflans du Rhin & de Moselle, le premier iour de Nouembre, sans ostages : pour diuiser le Royaume le plus également que faire ce pourroit, & afin que trouble ou querelle ne sourdit entr'eux, que ceux du parti des Rois se trouueroient en la partie Orientale du Rhin, & ceux de l'Empereur à l'Occidentale. Et que pour aduiser aux affaires, tous les iours ils s'assembleroient à S. Castor. Cela conclud, à la premiere veuë, ceux des Rois firent beaucoup de plainctes, mais il leur fut demandé par ceux de l'Empereur,

L'an de Iesus Christ. si aucuns d'eux bien asseurément cognoissoient les païs qu'ils auoyent à partager : ce que n'ayant esté aduoüé ne asseuré par aucun : il leur fut demandé, pourquoy en si long temps qui s'estoit passé depuis l'accord, il n'auoit circuy & visité le païs, à fin d'aduancer la besongne pour la mettre plustost à fin. Mais l'on s'apperceut, que ce n'estoient que paroles : & que l'Empereur ne desiroit point que telle cheuauchée se fist : Auec ce que d'autre costé, les deputez disoient qu'on ne pouuoit proceder à la diuision, sans auoir certaine cognoissance des parts. En fin, il fut dit que puis qu'ils auoient iuré de faire le mieux qu'il leur seroit possible pour le bien de la paix, ils ne pouuoient passer outre. Cela fut aussi renuoyé aux Euesques, pour en deliberer. Par là & autres choses recitées en ces Annalles, se cognoist vne bien grande simplicité du temps : & partie de la forme qui lors se gardoit aux Estats & publiques assemblées des Royaumes de France, appellées *Placitum* : & par moy Parlements. Dont l'image & l'ombre nous est encores demeurée : en ce qu'il y a encores en la grand Chambre du plaidoyé de la Cour de Parlement sedentaire à Paris, autant de clercs que de laics : & que l'on y donne seance à tous les Euesques du Royaume.

Les Euesques donc assemblez à S. Castor, ceux de l'Empereur disoient : que s'ils auoient fait ou faisoient aucune chose contre leur serment, ils en pouuoient estre absous. Et pour le regard du partage, il valloit mieux y proceder, que plus longuement attendre : qu'and ce ne seroit, qu'afin d'euiter aux pilleries, bruslements, & tant d'efforts, qui se commettoient contre l'Eglise de Dieu, il entend les Chrestiens subiects de l'Empereur & de ses freres. Au contraire ceux du parti des Rois disoient puis qu'il conuenoit faire l'vn ou l'autre, il seroit meilleur d'accorder vne paix ou trefue : afin d'auoir loisir de dresser vn brief inuentaire du reuenu de tous les Royaumes partageables : & que lors sans danger de conscience l'on pourroit iurer & bailler à chacun sa iuste part. Que c'estoit le moien d'euiter le pariure & les autres inconueniens, si par certaine conuoitise secrette ils n'estoient empeschez. Partant, qu'ils ne pouuoient estre de leur aduis, n'authoriser ceux qui voudroient faire le contraire : n'ayans cogneu la valeur des terres de l'Empire. Cela fut cause que chacun apres des protestations faictes d'vne part & d'autre, se retira vers son seigneur : voyans qu'ils ne pouuoient s'accorder. Car ceux de l'Empereur, disoient estre venus en ceste maison, pour faire le partage & le iurer : & ceux des Rois le semblable. Mais pource que nul d'eux osoit conclurre sans le mandemēt & authorité de son seigneur, que lettres leurs fussent escrites pour entendre leur volonté, ce qui pouuoit estre faict dans le cinquiesme Nouembre, & que les trefues durassent iusques à ce iour. Cela accordé, chacun partit : & le iour mesme que l'assemblée se desfit, il aduint vn grand crousle de terre, qui s'estendit presque par toute la Gaulle. Ce qui n'est ramentu par nostre Nitard sans cause : d'autant que peu souuent il en aduient en France, pour estre trop aduancée en terre ferme : & que les tremblements de terre, volontiers aduiennent en lieux voisins de la mer. Les deputez donc retournez vers leurs Seigneurs, les aduertirent de tout ce qui s'estoit passé. Lesquels par ne-

cessité, & pource que l'hyuer approchoit (& que les principaux ayans vne fois esprouué le danger du hazard d'vne bataille, craignoient d'y retourner) accorderent vne trefue iusques au vingtiesme d'Auril prochain, ou vingt iours apres la Messe de S. Iean Baptiste : pour laquelle asseurer, les principaux Seigneurs François derechef s'assemblerent à Thionuille, & iurerent que les freres inuiolablement le garderoient. Qu'en ceste assemblée, le partage se feroit égal : & que le choix en seroit à l'Empereur. Ce fut la conclusion de l'assemblée, & le vray moyen de les acheminer à la paix depuis entr'eux conclue. Car il n'y a doute, qu'en tous affaires de Princes, qui ont apparence de tirer en longueur, que la paix certaine ne soit meilleure, & plus seure que l'esperance d'vne victoire : pource que la paix, ordinairement se gouuerne à l'apetit de celuy qui l'a : & la victoire, se donne par la main de Dieu : qui bien souuent par vn iugement secret, chastie les Rois & peuples puissans. Aussi est-ce pourquoy, l'on voit qu'il n'y a chose où les euenemens respondent moins aux deliberations qu'à la guerre : & encores plus aux rencontres & batailles. A ceste cause il ne faut pas que les Rois pour petite achoison, laissent passer les bonnes ouuertures & moyens de pacifier leurs querelles : ains empoignent les aduantageuses offres, qui leur seront faictes : sans trop chercher la vengeance des outrages passez. Car c'est vne trop grande faute d'Estat, de vouloir poursuyure iusques au bout les fautes qui s'y font.

Apres ceste conclusion, les armées se rompirent : & l'Empereur vint à Aix : Le Roy Louys son frere alla en Bauieres, & Charles à Crecy sur Oyse : où il auoit fait vn apprest pour se marier.

En ce temps, les Sesnes Stelinges se rebellerent contre leurs maistres : & furent defaicts en vne bataille qu'ils perdirent. Et les autheurs de la guerre estant punis, ce qui estoit venu sans chef, s'en alla comme il estoit venu : c'est à dire (si i'entends bien les paroles de Nitard) les Sesnes affranchis sans raison par Lothaire, perdirent leur liberté mal acquise. Quant à Charles, il vint à Carisiac (qui est Crecy sur Oyse) pour se marier à Hermentrude fille de Vodon & Ingeltrude, petite fille d'Adelart : tant de fois nommé cy dessus : & si fort aymé & prisé du feu Empereur Debonnaire, que de son temps il faisoit ce qu'il vouloit : pource qu'essayant à complaire à chacun, sans guieres se soucier du proffit de son maistre, & donnant aux vns des franchises, permettant aux autres se seruir de ce qui estoit du public, & faisant chacun paruenir à ce qu'il demandoit, il aneantit le reuenu & domaine Royal : Par telles courtoisies faictes aux despés du public, gaignant tant de credit, qu'il pouuoit faire tourner le peuple de quel costé il eust voulu. Aussi fust-ce la cause pourquoy le Roy Charles demanda son alliance : sçachant bien qu'il trainoit quant & soy vne grande partie du peuple tout à sa deuotion, iaçoit que ce mariage despleut à aucuns, qui au lieu de la punition qu'vn si mauuais conseiller meritoit, pour auoir dissipé l'Estat, maintenant voyoient sa malice recompensée, voire renforcée d'vne alliance Royalle. Mais les Chrestiens doyuent laisser au iugement de Dieu, l'esclaircissement des recompenses ou chastimens des bonnes ou mauuaises actions des hommes, sans plus auant entrer au cabinet

L'an de de sa predestination. Si est-ce que son Prophete a dit, *I'ay veu le meschant esleué*
Iesus *comme les cedres du Liban : & tout außi tost ie suis repassé, & il n'y estoit plus.* A ceste
Christ. cause il faut aller droict en tous estats : si tost ou tard, nous voulons euiter l'ire & le chastiment de Dieu. Ce sont des espouuantaux de cheneuieres, dira vn Athée : ce sont oracles diuins, respondra vn homme de bien ; amy de sa patrie : & ne vaut-il pas mieux croire le conseruateur de sa patrie que le destructeur ?

Les nopces faites le deuxiesme iour de Decembre, & les autres iours de chere & de resiouyssance passez, le Roy vint à S. Quentin faire la solemnité de
843. Noel, de l'an huict cens quarante trois. De là passant à Valancienne, il ordonna ceux qui deuoient demeurer à la garde de son païs, d'entre Seine & Meuse. Ce fait, il prist le chemin d'Aquitaine ; ayant sa nouuelle femme en sa compagnie. Cest hyuer fut tres-froid, long & plain de langueurs & autres maladies ; non sans l'estonnement des plus sages : qui iugeoient ces afflictions venir par vne diuine punition, & pour chastier les Gouuerneurs negligens de l'vtilité publique. Tellement que les Elements mesmes s'opposoient à leurs folies. Ce que ie puis prouuer, (dit Nitard) car du temps de Charles le grand (de bonne memoire) pource que le peuple alloit le droit chemin, il y auoit toute paix & concorde : maintenant que chacun fait ce qu'il veut, l'on ne voit que toutes noises & dissentions ; au lieu de l'abondance & ioye d'alors, maintenant que tristesse & pauureté. Les Elements lors fauoriserent les Rois, & à ceste heure ils sont contraires. Aussi le peuple ne voyant que rapines & tous maux, auec les saisons dessaisonnées : perd l'esperance de tout bien & repos. Icy finit son histoire Nitard, qui trente-trois ans apres la mort de Charlemaigne (c'est à dire, l'an huict cens quarante & huict ou neuf) estant à S. Fluduald (c'est S. Cloud) sur Loire, l'escriuit par le commandement de Charles le Chauue Roy de France. Et pleust à Dieu que les Seigneurs qui ont vescu depuis luy, eussent eu pareille volonté : Les faicts de nos anciens Rois fussent mieux cogneus ; & la memoire d'eux & de leurs familles seroit plus grande. Car qu'est-ce des armes, voire de la vertu, si elles ne sont immortalisées par les lettres ? Et qui eust eu cognoissance d'vne telle guerre, si Nitard entr'autres, n'eust sceu les lettres ? A ceste cause, le Poëte Horace a bonne raison de dire :

Auant Agamemnon,
Plusieurs hommes de nom,
Et vaillants ont vescu :
Mais ils ne sont pleurez :
Sous l'oubly enterrez.
Car poëte ils n'ont eu.

Aussi faut-il que la vraye Noblesse face estat de la bonne renommée, pource que le mespris d'icelle, volontiers fait mespriser les vertus : tousiours (malgré l'enuie) suyuies de ceste renommée : comme le corps de son ombre.

Nostre Nitard fut fils d'Angilbert fondateur de Centulo, qui est S. Richer en Pontieu : frere de Madelgaut & de Richard : Cest Angilbert bien aymé de Charlemagne, espousa Berth[illegible] sa fille : dont vindrent Nitard & Haruld. Ainsi fussent

fussent morts, pere & fils, sans memoire d'eux, aussi bien que le plus pauure paysan de leur temps, si Nitard ne les eust tirez d'oubly. Ce qui doit seruir d'esperon à la Noblesse, pour faire cas des lettres : comme aussi pour autre occasion, ie ne me suis destourné du fil de mon histoire, que pour aduertir les Gentils-hommes d'aymer les lettres : afin que des bourgeois des villes, voire des villains de leurs villages, n'ayent cest aduantage sur eux; d'estre estimez plus dignes de gouuerner le spirituel & temporel, (comme lon dit vulgairement) de maniere, que leurs consciences & biens se trouuent exposez au iugement de leurs inferieurs. Doresnauant, le fondement de ces Annalles sera pris de Reginon Abbé de Prom, au Diocese de Treues; des Annalles d'vn autheur incogneu, d'Aymon & de Floard autheur du liure des gestes des Archeuesques de Rheims. L'An de Iesus Christ.

CHAP. X.

Partage des freres. Vraye borne du Royaume de France Vvestrienne. Où l'autheur a pris la narration des presentes Annalles. Cause des troubles des Royaumes François. Defi des Comtes de Nantes & Poictiers, auquel Renault de Poictiers demeura. Nomené se declara Roy de Bretagne. Normands Vesfaldinges prennent & saccagent Nantes, tuent l'Euesque, Prestres & autres dans l'Eglise Cathedralle. Bruslent Nermonstier. Comte Artabilacensis. Charles fait la guerre à Pepin pour l'Aquitaine. Fait tuer Bernard Duc de Languedoc pour son infidelité. Hugues fils bastard de Charlemaigne. Ribotho & autres Seigneurs partisans de Charles, sont tuez en vne bataille gaignee par les gens de Pepin.



Es freres donc, en fin s'estant accordez le seiziesme de Mars de ceste annee, Charles pour son partage eut le Royaume d'Occident, depuis la mer de Bretagne, iusques à la riuiere de Meuse: lequel pays, depuis ce temps a retenu le nom du Royaume de France, ou des Carlinges; ainsi que parlent les Allemans: & est la vraye borne du Royaume des Capets. Louys ceux de Germanie iusques au Rhin, & aucuns villages deça; pour ce qu'il y auoit des vignes. Lothaire le nom d'Empereur, Italie, Rome, Prouence, & tout le païs qui se trouua entre les deux Royaumes de ses freres: Depuis appellé Lotherich, c'est dire Royaume de Lothaire: & s'est changé en Lorraine. Aucuns disent, que Pepin leur nepueu eut l'Aquitaine; & qu'il s'en nomma Roy: ainsi qu'on void par des lettres, que Floard transcrit en son histoire des Archeueschez de Rheims. Ce partage des freres Rois de France auec égale puissance, non seulement affoiblit l'Empire François, mais encores diuisa leurs hommes,

An de Iesus Christ.

vassaux & suiects : & quant & quant apporta de l'ignorance pour la posterité, en la cognoissance des affaires des vns & des autres: à cause du peu de soin, que lors ceux qui escriuirent, se donnerent pour esclaircir ce qui se faisoit hors le Royaume de leurs Seigneurs : ou que s'ils estoient contraints d'en parler, c'estoit auec aussi grãde opiniastreté, que ceux qui aux champs combattoiẽt pour la querelle de leurs Rois. Qui sera l'occasion, pourquoy la plus part de ma narration doresnauant se trouuera nuë, où incertaine; au moyen de leurs contradictions: combien que ce soit le commencement de la ruine des Charliens, & qu'vn tel changemẽt meritast plus grande lumiere, pour en cognoistre les parcelles. Car de les penser tirer des Annalles qui nous restent de ce temps-là, ce seroit en vain. Dautant que les plus amples ne parlent que des faits de la Germanie, où l'autheur demeuroit. Et jaçoit que Reginon cõme Abbé de Prom du Diocesse de Treues, (& partant du Roiaume de Lothaire) soit plus remply de diuersitez, si ne s'estend il gueres dehors; & passe les choses assez legerement. Mais Aymon, qui deuoit cercher les Autheurs lors viuans en nostre Frãce, ne dit presque rien des choses de deçà: & m'a contraint mandier des eschantillõs d'histoires, tirees de Floard, collecteur des faits des Archeuesques de Rheims; des Parlements generaux, tenus çà & là; d'vne Chronique de S. Cibar d'Angoulesme, non distinguee par dattes d'annees; des gestes des Comtes d'Anjou, dediez par vn moine de Marmonstier, à Henry Roy d'Angleterre premier du nom, d'aucunes vies de Saincts, & d'autres bien menuës pieces, pour composer vne telle quelle marqueterie, que la mienne. Laquelle en fin se trouuera plus abondante & diuersifiee (ie ne veux pas dire plus aggreable) que celles de Guaguin, & de Paul Emil, qui n'auoient pas veu ces memoires; lors cachez, & par moy tirez de la pouldre, il y a trente ans & plus. Car il m'a semblé superflu, de messer parmy ces Annalles beaucoup de choses de Germanie, & d'Italie, s'elles n'estoient liees auec les nostres : ainsi que par endroits elles se rencontreront : Me contentant de reciter les faits de Charles le Chauue, que doresnauant plus volontiers i'appelleray Roy de France (encores que ses autres freres portassent aussi le nom de Roy des François) pour ce qu'il fut seigneur du pays de deçà Meuse, qui d'vn commun consentemẽt des Germains & de nous, a retenu le nom de Royaume de France.

Ie dy donc que tant s'en falut, que ce partage apportast allegeance aux maux de l'Estat (ainsi qu'on esperoit) qu'au contraire, ce fut le commencement de sa ruine. Car estant conduit par l'aduis d'vn sage seigneur, nonobstant sa grande estenduë, il pouuoit lors resister à plusieurs enuahies ennemis, mais apres le partage il se trouua moins respecté par ses aduersaires & enuieux, quand ils le virent party en quatre ou cinq Royaumes: Pour ce qu'il faut y comprendre l'Aquitaine occupee par Pepin, & encores l'Italie, outre la Germanie, Lotherich, & la France Vvestrienne, mal-aysee d'accorder; ayant des Roys particuliers. Auec ce que plusieurs Seigneurs qui auoient suiuy quelqu'vn des freres durant leurs diuisions, venans par ce partage à tomber en l'obeissance d'vn autre, à regret seruoient celuy contre qui ja ils auoient combatu, dont s'ensuiuit l'alteration de plusieurs François (c'est à dire Gentils-hommes) les

aucuns desquels recompensez des dignitez & fiefs jadis tenus par autres, ne s'entre-pouuoient regarder de bon œil, ne s'accorder : ainsi qu'il aduint au pays de Nantes & de Bretaigne. L'an de Iesus Christ.

Où (comme i'ay dit apres Nitard) Noméné restoit contredit par beaucoup de Seigneurs de son païs, mesmes de Lambert vaillant seigneur, qui ayãt premierement suiuy le party de l'Empereur Lothaire (quand il fit la guerre à Louis son pere) en celle des freres se trouuant du costé de Charles, pour ce que ce Roy donna le Comté de Nantes à Renault Comte de Poictiers : Argentré dit qu'il s'en trouua tellement offencé, que desireux de s'en vanger & menaçãt le Roy François, il se retira vers Noméné : ja infecté de la rebellion, commune maladie de beaucoup d'autres Seigneurs, qui s'attendirent d'auoir part de ce grãd corps prest à choir, & par aucuns des siens esleué à la dignité de Roy de Bretaigne : pour en couurant leur trahyson, cependant tailler de la besongne au Roy de France : Dautant que les Gouuerneurs qui auoient quelque creance parmy le peuple, & l'impudente auarice d'aucuns, estant plus forte que les loix & l'honnesteté publique, laquelle sans respect de leur Roy, (contraint pour la necessité de ses affaires d'endurer plusieurs choses au desaduantage de la Majesté Royalle, desprisee pour la ieunesse de Charles) ils s'entre-defioient, faisoient la guerre, & prenoient tel titre qu'ils vouloient. Ce fut pourquoy ce Lambert prist la charge de commencer du costé de Nantes, duquel il courut le païs. Dont Regnault aduerty, ayant assemblé bon nombre de ses amis & parens (ce dit vne lettre du temps) il vint à vn lieu nommé Messac : (Argentré dit que c'est vn bourg sur la riuiere de Vilaine esloigné de sept lieuës de Renes) où à la premiere rencontre il défit aucuns Bretons par lui mis en fuite, iusques à ce que Lambert venant à leur secours, renuersa les gens de Renault ; qu'il desconfit, demeurant luy-mesme occis sur le champ, auec grãd nombre des siens ; sans plusieurs autres prisonniers. Herispoux fut chef de ceste bataille, dautant que son pere estoit malade : mais ce ieune Prince fut conduit par le traistre Lambert ; qui desiroit auoir le Comté de Nantes. Et lequel jaçoit qu'il eust la ioye d'auoir esté cause de la victoire : Toutesfois il n'en iouït pas long temps : pour ce qu'il fut aussi tost chassé de ladite ville & du païs, sans que l'autheur dise par qui.

Trente, ou trente trois iours apres, vn infiny nombre de Normands arriuez en ceste coste au mois de Iuin, leur flotte entra en la bouche de Loire, qui se descharge en mer entre les confins de Bretagne & d'Aquitaine, puis à voilles & rames, reboursent vers Nãtes, au precedẽt bien souuent espiee, & recogneuë par l'infidele Lambert. Lesquels mettãt pied en terre, tout aussitost enuironnent la ville de pallis : & sans resistance la prennent, pillent, & saccagent. Car pendant qu'aucuns eschellent les murailles, les autres enfoncẽt vne porte bouchee : par où ils entrerent. Pour l'heure, Gunthier Euesque du lieu, homme sans malice & plein de toute pieté, son Clergé & Religieux de l'Abbaye voisine dite Antmin, assise en vne Isle de la riuiere, s'estans iettez en la ville auec leur thresor, comme aussi vne grande multitude de peuple, que la crainte des ennemis, ou la feste de S. Iean Baptiste prochaine, y auoit attirez

L'an de Iesus Christ.

de tous costez, voyans l'ennemy dans les murailles, coururent en l'Eglise S. Pierre & S. Paul, la plus grande & maistresse de la ville, & comme gens qui ne sçauoyent que c'estoit des armes, & fermans seulement les portes, eurent recours à Dieu, qui estoit le seul secours qui leur restoit en ceste necessité. Mais les ennemis entrans par les fenestres, & mettans les portes dedans, tuerent grande multitude de prestres, moynes, laics, fémes & autres qu'ils trouuoyent, reseruant aucuns pour les vendre, comme prisonniers: & laissans l'Eglise remplie de sang & des corps morts: Voire de l'Euesque mesmes, & autres clercs tuez iusques sur l'Autel. Puis le soir venu, sortans de la ville, ils s'en allerent chargez de butin & de prisonniers: Pour le huictiesme iour d'apres, qui estoit celuy de la feste de S. Pierre & S. Paul, aller au monastere des Isles (qu'Argentré dit estre Nermonstier) qu'ils bruslerent auec grand dommage de tout le pays voisin: auquel ils firent sejour, pour la discorde de nos gens: qui mauuaisement se contrarioyent. Et c'est ce que dit vne lettre du temps, que i'ay tiree du Cartulaire de S. Maurice d'Angers, & l'ay icy transcripte, pour plus grande fidelité, estant en date, de l'an huict cens quarante trois. Apres le bastiment de Rome, mil cinq cens nonante cinq. Selon la verité Hebraique, quatre mil sept cens nonante cinq. Selon les septante interpretes, six mil cent soixante trois. Indiction sixiesme. Car toutes ces dattes particulieres y sont trãscriptes. Toutesfois, Reginon & autres anciens, mettent ce sac de Nantes, l'an huict cens cinquante trois. Mais la Cronique de S. Cibar d'Angoulesme, remarque la bataille d'entre Renold Comte Artabilacẽsis, & Lambert Comte de Nantes, qui s'estãs defiez, auoiẽt assigné iournee, en laquelle ledit Renold mourut, l'an que les Vesaldinges prirent Nantes, & que Charles premierent brusla le pays de Bretaigne: de maniere que ie me tien à ceux du temps plus croyables que Reginon habitant hors le pays, auec ce que les Annales du temps sont muettes, & Sigisbert trop esloigné ne parle qu'apres ceux qui l'ont precedé.

Ce n'estoit la France ne Charles seul qui fussent en peine: La querelle des freres auoit (comme i'ay dit) esueillé leurs voisins. Car en Italie, Lothaire auoit affaire aux Grecs & Sarrazins: & deça, au bout de son Royaume vers la mer, les Normans, iurez ennemis de tous Chrestiens. Comme aussi Louys de Germanie estoit semblablement empesché vers Saxe, contre les mesmes Normans, & tant de nations Sclaues, habitans le long de la frontiere de son partage, estendu depuis Saxe iusques en Bauiere. Mais Charles, outre les maux susdits estoit encores trauaillé par Pepin son nepueu, qui luy chalangeoit le Royaume d'Aquitaine: & en Neustrie, les Bretons (tousiours legers & inconstans) luy desnierent l'entiere obeissance. Auec ce que les costes de la marine de France, estoyẽt opposees aux courses des mesmes Normans, qui plus cruellement trauailloyẽt la France Vvestriẽne, riche & mal fortifiee: comme estant couuerte des autres Prouinces frontieres, ce que iamais ennemy estranger n'auoit fait. Et neantmoins (comme il n'y a rien qui touche plus le cœur des Princes qu'vn concurrent) le Roy de France qui ne cuidoit estre Roy d'Aquitaine, tant que Pepin s'y tiendroit, premierement s'efforça de ce costé là. Et d'autant que Bernard Duc de Barcelonne, sembloit vouloir estre comme arbitre de leur querelle, se

monstrant froid vassal de costé & d'autre ; Charles l'ayant endormy par L'an de
belles paroles, ce pendant qu'il ne se doute de rien le fit tuer : pour Iesus
le payer de son irresolution. Geoffroy Darie luy succeda, qui fut le pre- Christ.
mier Comte hereditaire de Barcelonne, ou de Catelongne, ce disent les Espagnols. Mais comme ce Roy, par mesme moyen cuidoit accabler Pepin, ayant à ceste fin enuoyé ses Comtes & Capitaines en Guyenne, pour conquerir le pays ; ils perdirent vne bataille le septiesme Iuin. En laquelle mourut Hugues Abbé de Vermandois, & Sithniense, ce dit Meier, fils bastard de Charlemaigne : Ribotho Abbé, Raban Gonfanonnier, lon ne dit de quelle prouince, car elles en auoient de particuliers pour conduire l'arriereban ; & possible que c'estoit le general Port'enseigne de l'armee : auec plusieurs autres Gentils-hommes, sans le peuple. Ce qui fut cause de faire tomber d'accord le Roy de France auec son nepueu ; & luy rendre le Royaume d'Aquitaine (lors comprenans les Monts Pyrenez, Biscaye, Barcelonne, & les anciennes conquestes des François en Espagne) à la charge de luy en rendre hommage. Ce que Charles d'autant plus volontiers accorda, que l'affaire estoit passee par l'aduis d'vn Parlement tenu à Soissons, & qu'il s'apprestoit d'aller contre les Bretons. Car lors Noméné Duc ou Comte Breton, esperant que les diuisions de France separeroient les forces du Roy Charles, se declara souuerain, aucuns disent Roy, sans attendre autre consentement que celuy des siens. Au moyen dequoy le Roy deliuré de sa guerre d'Aquitaine, assembla vne grande compagnie d'hommes de guerre, auec lesquels il entra en Bretagne pour la premiere fois : & la mit à feu & à sang ; ainsi que dit ladite Chronique de S. Cibar. Mais celles de Bretagne racontent que ce fut à la perte des François, qui furent grandement endommagez, & il y a grande apparẽce que ce fut la defaite dont Reginon fait mẽtion, sous l'an huit cens soixante. Où il dit que Charles irrité de l'orgueil de Noméné, vint brusler le pays de Bretaigne, pour chastier la temerité de ce Duc rebelle : contre lequel il mena vne armee composee de François, & Sesnes cheuaux legers, conduis par Vvitikind, & Robert son fils, ce dit Auentin, & predecesseurs de Hugues Capet. Ces Sesnes mis à la pointe de la bataille, pour receuoir les ennemis, ne peurent endurer la gresle des flesches que les Bretons tirerent, si dru que les Sesnes furent contraints de se retirer au gros de l'armee. Car Reginon dit que les Bretons auoient des cheuaux tant à main, que tournans çà & là, ils affrontoient vne Scare, & puis l'autre, décochans leurs flesches, & à l'instant faisant semblant de fuyr décochoient vne pareille gresle de derriere leur dos, cõme jadis souloient les Parthes ou Perses : là où les François accoustumez au combat de main à main, & pesamment armez, ne pouuoient (demeurans en vne place) se garentir, ne leurs cheuaux, de tant de flesches venans de loing & de haut ainsi qu'vne pluye. Par ce moyen plusieurs hommes & cheuaux estans endommagez & rendus inutilles, le iour d'apres la bataille recommencee, voulans les nostres venger leur dommage, & les Bretons maintenir leur aduantage. Mais nonobstant l'effort des François, ils firent telle perte, que le Roy Charles fut contrainct la nuict de se retirer, abandonnant ses tentes &

L'an de Iesus Christ. pauillons auec l'equipage Royal. De maniere que le lendemain les François aduertis de l'absence du Roy, se desbanderent laissans le champ aux Bretons, qui pillerent les tantes des François, & principalement celles du Roy, qu'ils trouuerent pleines de biens & commoditez: poursuiuans ceux qui fuyoient & dont ils prirent grande quantité, s'enrichissant de nos despoüilles. Au moyen dequoy Noméné enorgueilly, tout ouuertement prist le nom de Roy de Bretagne. Il est vray que Reginon cotte ceste deffaicte sous l'an huit cens soixante, mais il m'a semblé pour de bonnes raisons, la mettre icy auec ce qu'Argentré parle sous la presente annee d'vne grande deffaite & victoire des Bretons, obtenuë entre Chartres & le Mans.

CHAP. XI.

Serge Pape deuxiesme, apres la mort de Gregoire quatriesme, donna occasion de changer les noms des Papes. Romains contraints recognoistre l'Empereur superieur. Hincmar fait Euesque de Rheims. Danois sortent de leur pays pour enuahir les prouinces voisines. Hasteng & Bier Normands viennent deuant Paris. Pillent S. Germain des-Prez. Sont empeschez par les Comtes Eude & Gerard. Normands prennent Hambourg. Bernard Comte de Poictou, & Arnee d'Auuergne, tuez par Lambert de Nantes. Bolecrat Duc d'Arles rebelle à l'Empereur Lothaire. Et Gisalbert vassal de Charles, rauit la fille dudit Lothaire. Ebon priué de l'Archeuesché de Rheims, & Iudith mere du Roy meurent. Normands descendus en Gascongne. Seguin Duc du pays est tué par eux. Charles fait paix auec Noméné, Breton, & chasse Lambert du Comté de Nantes.

844. CE voyage de Bretagne est aussi par d'autres mis sous l'an huict cens quarante quatre: Auquel le vingt-cinquiesme de Ianuier, mourant Gregoire Pape quatriesme de ce nom; le dixiesme Feurier ensuiuant fut esleu Serge deuxiesme, natif de Rome; & appellé Bouche de porc, la saleté de ce nom desplaisant aux siens, lon dit qu'il le changea: & à son exemple, tous ses successeurs en ont pris vn autre que celuy de leur baptesme, auec telle superstition, qu'on remarque ceux qui ne l'ont faict auoir peu vescu. Ainsi que de nostre temps est aduenu à Marcel Ceruin, esleu Pape l'an mil cinq cens cinquante cinq, lequel mesprisant telle obseruation, mourut vingt-deux iours apres son eslection: Toutes-fois personnage vertueux, & estimé digne de sa charge. Mais d'autres disent, qu'estant tel qu'il n'eust sçeu endurer les abus pretendus de l'Eglise Romaine, il fut aussi tost empoisonné par les officiers d'icelle; accoustumez à vne plus licencieuse façon de viure que la sienne. Toutesfois Onufre soustient que ce changement

nevient de Serge, ains de Iean Pape douziesme du nom, lequel auant son eslection appellé Octauian, prist celuy de Iean; & donna exemple d'ainsi le faire à ceux qui vindrent depuis. Iaçoit qu'aucuns adioustent, que cela se soit fait à l'imitation de nostre Seigneur Iesus Christ, qui changea celuy de Simon, pour l'appeller Pierre; l'Apostre deuant nommé Cefas. L'an de Iesus Christ.

Au mesme temps, l'Empereur Lothaire aduerty de ceste eslection faite sans l'appeller ou ses amis, enuoya en Italie Dreux son oncle, & vingt autres euesques, auec plusieurs Abbez & gens de guerre, qui firent venir les Romains à la raison. De maniere, que le Pape recognoissant l'empereur pour son superieur, depuis couronna Louis son fils Empereur, & Roy de Lombardie.

L'an huict cens quarante cinq, est remarquable, d'vne si grande necessité courant par toutes les Gaules, que plusieurs morts de faim, furent mangez des loups. Et toutesfois, il y eut vn Parlement tenu à Beauuais, pour donner ordre à ce mal & autres qui trauailloient le Royaume de France, menassé de plusieurs endroits. Là aussi, Hincmar ja Abbé de S. Denis (par la resignation de Hilduin) fut approuué Euesque de Rheims, au lieu d'Ebon, cy-dessus nommé. Le Royaume de Dannemarx estoit lors en diuision, & les Gouuerneurs se chassans les vns apres les autres, ceux qui se trouuerent puissans par mer, plus ouuertement que de coustume, commencerent à se ietter sur les costes de Vuestrie. Car n'ayans peu du temps des Empereurs Charlemaigne & Louis le Debonnaire, forcer la frontiere de Saxe, se sentant plus foibles par terre que les François, quand ils entendirent la mort de tant de Seigneurs demeurez en la bataille de Fontenay, & le malcontentement que les nobles de tous les Royaumes auoient de leurs Rois, ils se hazarderent d'assaillir par mer les costes de France: asseurez que nos gens ignoroient le fait de la marine: & que s'ils pouuoient vne fois mettre pied à terre, que tout leur seroit ouuert, n'y ayant lors des villes grandes ne clauses de murs de pierre: ains de fossez, sur lesquels y auoit des paliz, ou plessis de hayes. Comme en vn roiaume, qui depuis trois cens ans n'ayant esté trauersé d'armees estrangeres, ne redoutoit aucuns de ses voisins, de beaucoup plus foibles. A ceste cause Ragenaire (c'est Regnier) Hasteng & Bier coste de fer, (il se troue plusieurs Capitaines portant ces noms) suiets de Boric ou Heric, bien suiuis d'autres Normands; apres auoir forcé les gardes de l'emboucheure de Seine, rebourserent l'eau auec leurs barques (ainsi appelloient ils leurs vaisseaux) & gastans le païs vindrent à Paris sans trouuer resistance. Dautant que Charles battu en Bretagne (ainsi que i'ay dit) si tost ne pouuoit assembler les siens espars, ou estonnez pour la multitude de ces estrangers. L'assiette de Paris (qui lors ne contenoit que l'Isle, où l'Eglise Cathedrale & le Palais sont bastis, & encores s'appelle Cité) les arresta à cause des Ponts, qui trauersans la riuiere du Midy au Septentrion, les empeschterent de tirer amont. Et neantmoins, ils pillerent l'Abbaye de sainct Germain des Prez; & destruirent Melun, si vous croyez Loup Abbé de Ferrieres; en intention de continuer plus auant, n'eust esté la resistance des Comtes Eude & Gerard (ce dernier par aucuns surnommé de Roussillon) ou adoucis par l'argent qu'ils receurent du Roy

L'an de Iesus Christ.

contraint de racheter la paix de ces Pirates. Mais le Capitaine Normand ne iouïst pas long temps de son butin, estant mort de disenterie par diuine punition, ainsi que lon estima: pour auoir violé tant de lieux saincts. Et le reste de l'armee retournant en Dannemarx par le pays auiourd'huy appellé Picardie, apres beaucoup de maux faits sur le chemin, assaillit la Frize: où ayant perdu vne bataille, depuis ils en gaignerent deux autres, esquelles moururent plusieurs François; de sorte que les Normands poursuyuans leur victoire, prirent Hambourg ville assise sur leurs confins: auec grand estonnement de ceux de Germanie, qui de tous costez accoururent, pour esteindre ce feu prest d'embrazer tout le voisinage, & les chasserent de là. Le Roy Louys craignant vn plus grãd effort, assigna vn Parlement pour l'Autonne suyuant tenir à Paderbrun, où les Ambassadeurs de ses freres, ceux des Esclaues, & des Bulgres se trouuerent; comme aussi ceux des Normands, auec tous lesquels, le Roy de Germanie fit la paix. Et les Normands estonnez du grand appareil qui se faisoit contr'eux, rendirent les prisonniers & le butin pris en France. Mesmes Harald ou Heriold Danois, se fit baptiser; eslisant son habitation en France (c'est à dire au Royaume de l'vn des Rois François) és terres que le Roy Louis, qui l'honoroit beaucoup, luy donna en Saxe. Cependant les affaires de Guienne ne se portoient guieres bien: Car Bernard Comte de Poictou, & Aruee Comte d'Auuergne fils de Rainold, cuidans vanger la mort de leur pere furent vaincus & tuez en vne bataille, que Lambert Comte de Nantes gaigna sur eux; au dommage du païs, ainsi que ie diray cy apres.

Lothaire ne fut non plus exempt de guerre intestine: estant Bolocrat Duc d'Arles, rebellé; & les Bourguignons faisans semblant de quitter son obeïssance. Qui plus est, il fut encores outragé iusques dans sa maison, quand Gisalbert Comte, vassal du Roy Charles luy rauit sa fille; qu'il mena en Guyenne pour l'espouser: contre le gré de l'Empereur. Lequel cuidant que ce fust du vouloir ou consentement du Roy de France, s'apprestoit de luy faire
846. la guerre, si enuiron le Prin-temps de l'an huict cens quarante six, le Roy de Germanie ne fust venu trouuer son frere de France, sçauoir la verité du faict: & si pour satisfaire à l'Empereur, les deux Rois en plain Parlement n'eussent iuré qu'ils estoient ignorants du rapt, & n'auoient tel mariage pour aggreable. Mais iaçoit que le Roy Louis, pour pacifier ses freres fust demeuré deça le Rhin, & venu faire ses Pasques prés le lac de Constance (à telle intention) si ne le sceut-il appaiser: ne pouuant Lothaire se persuader, que Gisalbert eust osé entreprendre si grande chose, sans le vouloir de son seigneur; pour lequel semblablement fascher (auec ce qu'il estoit marry que Hincmar declaré Euesque de Rheims, se monstrast si fidele au Roy Charles) il obtint lettres de Serge Pape, esquelles estoit mandé à Gombault Archeuesque de Roüen, de se trouuer deuant l'Empereur & Legats du Pape, pour cognoistre de la deposition d'Ebon: & adiourner Hincmar pour comparoir à Treues. Ces lettres furent enuoyees à Gombault, afin de se trouuer à l'assignation les Pasques suyuans; accompagné des Euesques. L'Empereur toutes-fois n'appella point Hincmar: & le iour venu, les Legats du Pape ne comparoissans non plus; Gombault

Gombault par la permiſſion du Roy Charles donna aſſignation aux Eueſques pour ſe trouuer à Paris: où furẽt Venillõ(c'eſt Ganellon) Archeueſque de Sens qui auoit cedé à Chreſtien, auec les Eueſques de ſa Prouince. Landran Archeueſque de Tours, auec ſes ſuffragans. Raoul iadis Abbé de ſainct Medard de Soiſſons, & maintenant Archeueſque de Bourges. Mais Ebon n'y comparoiſſant point, le Synode luy enuoya defendre ſe trouuer au Dioceſe de Rheims, ne faire acte d'Eueſque: aïns de comparoir au Synode, pour ouyr la deffinitiue de ſon procez. Ebòn deffaillant, ne voulut eſcrire à l'encontre, n'appeller de leurs procedures. A ceſte cauſe Hincmar fut depuis confirmé par le Pape Leon: jaçoit qu'Ebon ſe fuſt retiré en Italie, où il eut les auantures que i'ay dites. Ce Concile de Paris, fut tenu le premier iour de Mars; au lieu de celuy qui l'an precedant auoit eſté aſſigné à Meaux, & rompu par les courſes des Normans: comme il eſt vray ſemblable. Et partant, Charles qui auoit aſſez d'autres ennemis domeſtiques, fut depeſché de celuy-ci immortel & dangereux: & qui remis en l'Archeueſché de Rheims, eut ſerui d'eſpie à Lothaire: ſi grandement courroucé contre ſon frere, aſſez affligé de tous coſtez. Car ceſte année ou deux ans apres le partage, il perdit Iudith ſa mere, vefue de l'Empereur Louys le Debonnaire, femme induſtrieuſe & qui luy auoit pratiqué tant d'amis: laquelle fut enterrée à ſainct Martin de Tours. L'an de Ieſus Chriſt.

Or eſtans les Princes de Guyenne irritez les vns contre les autres, & Pepin leur Roy auſſi peu reſpecté d'eux, que Charles en France; Les Normans qui ne cherchoient que chappes cheutes (ainſi que dit le vieil prouerbe) entrerent en ce païs l'an d'apres la mort du Comte de Poictiers, & firent leur deſcente entre Xainctes & Bordeaux. Seguin Duc de Gaſcongne, Comte de Bourdeaux & de Xainctes (ce dit Loup de Ferrieres, & les Annales de S. Cibar) alla au deuant: lequel leur preſentant la bataille à pied, demeura pris & depuis tué: le païs d'enuiron fut couru; la ville de Xainctes bruſlée, apres en auoir tiré les treſors. Ce fait, les Normans s'eſpandirent par la Guyenne, ayans pris l'Iſle Herio (ie croy d'Oleron) & bruſlé le Monaſtere Deas (le boug-Dieux eſt trop eſlongné pour eſtre ceſtui-ci) Bourdeaux, Angouleſme, Lymoges, & innumerables Egliſes & Chaſteaux. Auquel temps, Charles appellé par les ennemis de Noméné (qui promettoient de ſe tourner de ſon party) entra pour la deuxieſme fois en Bretaigne; & combatit le Roy ou Duc rebelle, qu'il mit en fuite. Toutesfois à l'occaſion du rauage que les Normans faiſoient en Aquitaine, l'an huict cens quarante ſept, il fut contrainct de faire paix auec Noméné: & oſter Lambert du Comté de Nantes, pour appaiſer le Breton: qui ſe mal contentoit de ce voiſin. Ceſte meſme année l'Empereur & le Roy de Germanie s'entreuirent chacun en leur maiſon; ſe faiſans des preſens dignes de leur grandeur. Et neantmoins, Louys ne peuſt (ainſi qu'il euſt bien voulu) pacifier Charles auec ſon aiſné, qui ne pouuoit oublier l'iniure que Giſalbet luy auoit faicte. 847.

L'an de Iesus Christ.

CHAP. XII.

Normans destruisent Dorestat. Femme fausse Prophete chastiée. Serge mort. Leon quatriesme est fait Pape. Godescal moyne heretique. Charles entre en Bretaigne pour la troisiesme fois & la brusle : & Noméné en fait autant à Renes & Aniou. Articles de l'heresie de Godescal conuaincus par Hincmar Archeuesque de Rheims. Noméné chasse les Euesques de son pays partisans des François. Ne veut que les siens soient subiects de l'Archeuesque de Tours. Concile tenu à Tours contre ledict Noméné : sa mort selon aucuns. Herispoux son fils s'accorde auec le Roy Charles. Rorar Normand suspect à Lothaire se sauue en Germanie, se rend Pirate. Normans conduits par Godefroy entrent dans l'emboucheure de Seine. Charles compose auec luy. Rois infidelles se mettent en mauuaise reputation. Famine. Lothaire declare Louys sons fils Empereur. Ermengard Emperiere meurt. Pepin Roy d'Aquitaine surpris par ses gens est amené à Charles son oncle qui le met en prison. Lambert Comte de Nantes tué par Gausbert : qui depuis est tué en vne embusche. Charles estant en Bretaigne, Herispoux est tué. Charles traicte auec Salomon Breton. Les diuisions des Aquitaniens ouurent le pays aux Normans. Guemould Normand suspect de trahison, tué par vn Duc du Roy de Germanie.



CEPENDANT les Normans destruirent Dorestat; & Otgar Archeuesque de Mayence, venant à mourir le 22. d'Auril, Raban moyne de Fulde entra en sa place le 27. de Iuin : & l'Abbaye de Fulde fut donnée à Vvaldon. Cest Archeuesque nouueau, le premier d'Octobre tint vn Synode : auquel vne femme nommée Tiote du Diocese de Constance, fut emmenée par Salomon son Euesque, le territoire duquel elle auoit troublé, par ses fausses predictions de la fin du monde; qu'elle asseuroit luy auoir esté reuellée. Diligément enquise par Raban à quelles enseignes, & comment elle auoit obtenu ce don de prophetie, elle confessa que ç'auoit esté à la suscitation d'vn Prestre, afin d'amasser de l'argent. A ceste cause apres l'auoir batue, elle fut mise au carquan pour estre mocquée de chacun. La mesme année, estant mort Serge Pape le deuxiesme d'Auril, ce propre iour Leon Romain quatriesme de ce nom fut esleu.

848. L'an huict cens quarante huict, l'Empereur & le Roy Louys son frere, parlementerét aux conflans du Rhin & Moselle: où le bruit courut que les gés de Lothaire essayerent à desbaucher le Roy Louys de l'amitié du Roy Charles. Si le Roy de Germanie, memoratif des sermens qu'ils s'estoient entrefaits, & des anciennes ruzes de l'Empereur, subtilemét ne se fust demeslé de telle surprise : & pour destourner les siés qui desiroiét les brouïllis d'estat, les mena à la guer-

re contre ses ennemis, qui ne sont nommez: & lesquels il contraignit d'éuoyer *L'an de Iesus Christ.*
des Ambassadeurs luy demãder la paix. Ce neantmoins le 1. d'Octobre le Roy de Germanie receut les Ambassadeurs de ses freres, des Normãs, & des Sclaues: qui le vindrent trouuer en son Parlement tenu à Majence: là où aussi il pacifia les vassaux de Raban, qui auoiét conspiré contre leur Seigneur. Et d'autãt que Gisalbert chassé par le Roy Charles, s'estoit retiré vers celuy de Germanie, il enuoya des Ambassadeurs vers l'Empereur, qui tenoit son Parlemét à Thionuille, faire la paix dudit Gisalbert. Au mesme Concile de Majence, Gadescal moyne qui n'auoit pas bonne opinion de la predestinatió, fut renuoyé à Hincmar son Archeuesque: apres auoir iuré de iamais n'êtrer au Royaume de Louys.

Cependant, Lambert Comte de Nantes courroucé d'auoir esté demis de sa charge, iaçoit qu'il eust esté recompensé d'autre dignité par le Roy Charles, d'énemi qu'il souloit estre de Noméné, deuint son allié, & en sa cópagnie courut le Royaume de France: nonobstant les admonitions que les Euesques faisoient au Duc Bretó, de n'assister de ses moyens le Comte rebelle: ains soy contenir en ses limites. Lors Charles qui auoit tenu vn Parlement à Lymoges, le huictiesme an apres la mort de l'Empereur Louys le Debonnaire, pour la troisiesme fois entra en Bretagne, qu'il mit à feu & à sang: ce qui donna occasion à Noméné de s'en vanger l'année mesme, ou celle d'apres, sur les villes de Rennes & de Nantes: le territoire desquelles il destruit, pendant que le Roy auoit remené son armée en Guyenne.

L'an huict cens quarante neuf, n'est remarquable d'autre exéple plus notable, que de la conuiction du moyne Gotescal. Car iaçoit qu'vn ancien liure dise que l'Empereur denonça la guerre à Charles son frere, & que Louys de Germanie vint aux conflans de Moselle pour l'en destourner: il y a de l'apparence que c'est l'entre-veuë de l'an passé: puis que les Annales du temps ne les autres n'en parlent point. Pour ce regard de Gotescal, il estoit natif de Belges, & moine de l'Abbaye Orbacie, c'est S. Pierre d'Arbais, ordre S. Benoist, Diocese de Soissons: lequel ayant (comme il sembloit) esté conuaincu par Raban au Concile de Majence (dont i'ay parlé) Hincmar apres luy auoir remonstré sa faute, l'enferma dedãs vn monastere, dequoy Gotescal appella à Rome: qui est la premiere appellation, que i'aye remarquée auoir esté faite de iugement donné par nos François, contre aucuns clercs ou laics. D'autant que la reuision du procez fait aux Euesques Salonin & Sagitaire, auoit esté faite suyuant les lettres du Roy Guntchram, addressées au Pape Iean troisiesme: ainsi qu'auons dit. Estant l'Eglise Françoise en possession de iuger diffinitiuement ses subiets sans l'ayde & ministere des Papes. Et quand Fœlix d'Orgelles fut condamné (comme i'ay dit) il fut aussi enuoyé à Rome, pour approuuer la sentence du Concile de Franc-fort tenu l'an sept cens nonante quatre. Aussi Hincmar iustifia la condamnation qu'il auoit faicte de Gotescal: l'erreur duquel contenoit ces deux chefs: A sçauoir, *Que Dieu Pere estoit plus que Dieu Fils. Que les hommes estoient predestinez à Paradis ou Enfer, par vne prescience diuine.* A quoy Hincmar respondit comme il se voit en ses epistres abregées par Floard. Encores faut-il remarquer, que ce lieu d'Arbais n'estoit encores destiné à l'ordre de Premonstré: non encores

L'an de Iesus Christ. inuenté, ains plustost de S. Benoist ou S. Augustin, lors seuls en vogue.

Ce n'estoit pas le seul ennuy de l'Eglise Françoise: car en mesme temps Noméné, irrité contre le Roy Charles, & soupçonnant aucuns Euesques de son pays, (& entr'autres Achard de Nantes) d'estre partiaux pour les François; les auoit chassez de leurs sieges: les accusans de symonie ce disent les Croniques de Bretagne, & s'efforçant d'impetrer du Pape Leon, que ceux qu'il auoit mis en leurs places, fussent tenus pour legitimes : & les autres deboutez comme rebelles à luy, qui estoit Roy de Bretagne : Mesmes ayant fait vne assemblée de Prelats, & Seigneurs des pays qui luy obeïssoient, auoit declaré l'Euesque de Dol Archeuesque de Bretagne. Mais les bannis retirez par deuers Landran Archeuesque de Tours, de tout temps estimé Metropolitain de Bretagne, il assembla à Tours Hincmar de Reims, Venillon (c'est Ganellon) de Sens; & iusques à vingt-trois de leurs suffragans : & sur la plainte que gens de tous estats de Bretagne faisoient des violences de Noméné, le Synode admonesta le Prince Breton, de recognoistre le Roy Charles pour son Roy & souuerain seigneur, comme auoient fait ses predecesseurs : ne passer les limites de sa terre & seigneurie : ainsi que plus au long il est porté par les articles du Synode; qui se trouuent encores.

850. Dequoy le Roy Breton ne tint conte : Et l'an huict cens cinquante, indigné de ces procedures, sortit de Bretagne, d'vne merueilleuse impetuosité, se iettant sur le païs d'Anjou, & de Touraine, où les siens gasterent tout, sans espargner Temples ne Monasteres: iusques à ce que par iugement diuin il eust esté frappé en la teste, dont il mourut. Et d'autant que l'Auteur du coup fut incogneu, les gens du temps l'attribuerent à sainct Maurille Euesque d'Angers : les biens de l'Eglise duquel ce Breton auoit pillez. Herispoux son fils, luy succeda en ses terres & tiltre Royal; dequoy Charles aduerty, pensant auoir meilleur marché des Bretons veufs de leur Roy, il entra en Bretagne pour la quatriesme fois, & gaigna vne bataille sus Herispoux : mais auec grand perte des siens, & mort du Duc Viuian, que Reginon dit auoir en trahison esté occis par Lambert : mais sous autre année. De maniere que le Roy François fut contraint de retourner; n'ayant fait ses besongnes comme il s'attendoit. Reginon dit, que les Bretons bien volontiers entendirent à la paix, aux conditions que le Roy de France leur proposa; & que le Duc Herispoux s'accorda auec luy, mais le mesme Reginon met la mort de Nomené, & ce que s'ensuit dix ans plus tard : toutesfois i'ay suyui la Cronique de Sainct Cibar. Ioinct qu'il appert par le Synode de Sauonnieres tenu enuiron l'an huict cens cinquante neuf, que Nomené & Herispoux estants morts, Salomon regnoit en Bretagne.

Les autres quartiers de l'Empire François, n'estoient pas moins trauaillez: car Roue ou Roul Normand (lequel du temps de l'Empereur le Debonnaire tenoit la ville de Dorestat en communauté de fief auec Heriold son frere) apres sa mort, fut accusé faussement de trahison deuant l'Empereur Lothaire, & arresté prisonnier, se sauua deuers Louys Roy de Germanie, duquel il deuint homme ; au moyen des terres que ce Roy luy donna en Saxe, pour

habiter pres Dannemarch. Ce seigneur ayant depuis assemblé des Normans, commença d'exercer la Piratique, & gaster le pays voysin appartenant à l'Empereur: comme pour se vanger de luy. Mesmes vint iusques à l'emboucheure du Rhin, où il prist Dorestat & la garda. Lothaire qui veid ne pouuoir chasser ce Pirate, sans tresgrande despence & danger des siens, fut conseillé de le receuoir en son seruice: à la charge de payer les tributs & deniers Roiaux, & de resister aux courses des Danois.

L'an de Iesus Christ.

Au mesme temps d'autres Normans conduits par Godefroy rebourserent la riuiere de Seine, & vindrent gaster le Royaume de Charles, pour lequel secourir Lothaire s'estant aduancé (comme il auoit esté semonds de resister à ces ennemis communs) Charles, soit qu'il redoutast autant la venuë de son frere ambitieux, & lors courroucé, que le rauage des estrangers, secrettement composa auec Godeffroy, luy faisant part de son Royaume & luy donnant de la terre pour habiter, sans que les Croniqueurs disent où: mais il est croyable que ce fut vers la Bretagne rebelle, & que ce fut en Contantin: où de tout temps les François auoient souffert des estrangers: & entr'autres des Sesnes, appellez Bessins, du temps mesme de Fredegonde: Ie croy pour auoir habité le quartier de Bayeux ainsi que i'ay dit. Aussi Lothaire voyant que pourneant il s'aduançoit en France paisible, retourna chez soy: En quoy l'on peut voir la peine où les Rois sans foy tombent, & comme les menteurs sont tousiours mescreuz. Car il n'y a doute, que ces trois freres vnis, ne fussent assez puissants pour resister à leurs ennemis, voire & de continuer les conquestes pareilles, ou plus grandes que leurs predecesseurs: mais se cognoissans trop bien, ils ne pouuoient s'asseurer: & leur defiance donna moyen à leurs aduersaires (quelques foibles qu'ils fussent) d'entreprendre sur eux; d'autant plus hardiment, qu'ils s'asseuroient que iamais de bon courage il ne se reüniroient. Ceste annee il y eut telle famine le long du Rhin, que le muid de bled (la mesure estoit bien plus petite lors que la nostre de Paris) fut vendu dix sicles d'argent. Et Onufre dit, que le iour de Noel, Lothaire Empereur declara Louis son fils compagnon de la dignité Imperialle, & que l'an suiuant (c'est à dire huict cens cinquante vn, Hermengard Emperiere espouse de Lothaire, dame venerable aymee de Dieu, 851. mourut laissant trois enfans masles: Sçauoir Louis, Lothaire, & Charles, la Chronique de Hirsauge (sans propos) la nomme Egille, & la dit auoir esté fille du Roy d'Angleterre. Aussi mourut en Saxe Ebon Archeuesque chassé de Rheims, & les Aquitaniens faschez de ce que Pepin leur Roy ne faisoit iustice de plusieurs insolences, qu'ils estoient contraints d'endurer d'aucuns seigneurs de sa suite, (qui aussi taschoient de rompre la paix accordee entre Charles son oncle, & luy) le surprirent & amenerent en France: où par le conseil des Euesques & nobles ayant esté faict Clerc, il fut enfermé au monastere de S. Medard à Soissons. De sorte que les Aquitaniens establirent Charles de France pour leur Roy. Et ce d'autant plus seurement que Charles frere de Pepin venu à Soissons quelque temps apres pour visiter son frere, s'asseurant de l'authorité de l'Empereur son oncle (de la Cour duquel il ne faisoit que partir) fut arresté par des Comtes François, & du commãdement du Roy Charles son oncle, ton-

L'an de Iesus Christ du moine à Corbie sur Somme : pour y estre gardé prisonnier, ainsi que Pepin son frere: d'où eschappant, il se sauua en Allemagne vers le Roy Louis son oncle. Par ce moien, Charles Roy de France demeura paisible d'Aquitaine: La Chronique de sainct Cibar dit, que ceste annee mesme, Lambert Comte de Nantes fut occis en vne bataille par Gautzbert Comte du Mans, depuis tué en vne embusche que luy dresserent ses ennemis: & que le Roy Charles entrant en Bretagne pour la cinquiesme fois, la rauagea. Qu'Herispoux ayant esté occis (aucuns disent des siens) il conquist le païs: & d'autant qu'il voyoit les Bretons prests de lui resister, il traicta auec Salomon fils ou cousin d'Herispoux son successeur, beau & vaillant Prince. Mais ces Annalles sont contredittes par Reginon, & Sigisbert, qui mettent la mort d'Herispoux, l'an huict cens soixante six. Ce qui me garde de rien asseurer: car ie ne suis pas d'accord auec Vinier, que le Concile de Sauonnieres (qui fait mention du Roy ou Duc Salomon Breton) soit celuy mesme de l'an cinq cens cinquãte neuf: pource que l'intitulation est differente. D'autant qu'en celle du Sinode tenu pour l'appel du Roy Charles, il n'y a que quatre Metropolitains; sçauoir Remy de Lion, Erard de Tours, Ganelon de Roüen, & Raoul de Bourges. Et le Synode de douze prouinces, & celuy qui parle des Bretons, adjouste Hincmar de Rheims, Gaultier de Cologne, Hardinc de Besançon, & que le Synode fut assemblé de Gaulle & Germanie. De maniere, qu'en ceste diuersité, Reginon proche du temps, & qui n'estoit si fort esloigné de Vvestrie qu'il n'en peust sçauoir des nouuelles, peut estre aussi tost creu, que ladite Chronique de S. Cybar. Toutesfois, il n'y a pas trop d'interest, puis que nous sommes d'accord des voyages faicts par le Chauue en Bretagne, & ie n'oubliray sous lesdites annees, de dire ce qu'aura laissé Reginon.

En ce temps le Roi de France se trouuoit bien empesché en Aquitaine, pour donner ordre au païs, fort trauaillé de diuisions, & des querelles particulieres des Seigneurs, lesquels portans affection à Pepin, ou cuidans faire leurs besongnes (ils entretenoient le Roi de France en guerre) ouurirent le pays aux Normands, ainsi que nous dirons: auec ce que les Roys qui lors regnoient, ne tenoient guieres leur serment: & pour bien legere occasion faisoyent mourir
852. leurs vassaux: comme il aduint à Guenaud l'an huict cens cinquante deux. Ce Capitaine fuyant le courroux de Horic son seigneur & Roi de Dannemarch, se retira vers Louis Roi de Germanie, qui tant courtoisement le receut, que Guenaud se fist baptiser viuant plusieurs annees bien honorablement en la Cour du Roi Louis: & iusques à ce, que suspect de trahison, il fut tué par le Gouuerneur que ce Roi de Germanie tenoit en Septentrion, c'est à dire, vers la Marche de Saxe & Dannemarch.

CHAP. XIII.

Normands ayant pris Nantes bruslent Angers & Tours. Parlement & Synode de Soissons: auquel Hincmar est confirmé Archeuesque de Rheims. Aduancement de la iurisdiction Papale en France. Pepin jadis Roy d'Aquitaine eschappé de prison est enfermé à Senlis. Aquitaniens incitent Louis de Germanie pour venir en Aquitaine. Il y enuoye son fils Louis cognoistre l'Estat du pays. Leon Pape mort, Ieanne Papesse est mise en sa place. Sedes stercoraria *à Rome. Parlement de Valentiennes pour Lorraine & France. Vidames & aduouez des Eglises. Ordonnance pour les François d'outre Loire lesquels iurerent fidelité au Roy Charles.*



OR les Normands (Reginon adjouste Bretons & ie ne sçay s'il l'entend pour les Pirates, qui semblent auoir tenu là presque Isle de Constantin, mal gardee par les Rois Merouingiens, & possible par les Charliens ainsi que i'ay dit) vne fois ou deux amorcez par les richesses trouuees en Vvestrie, y retournerent l'an huict cens cinquante trois, sous la conduite de Hasteng & Bier coste de fer, ainsi que dit Nangis: & entrans par la bouche de Loire, le Samedy de Pasques surprirent la ville de Nantes, & tuerent Guimard Euesque, ainsi qu'il benissoit les fons de Baptesme, auec tout son Clergé & le peuple de la ville. Ce faict, ils tirerent vers Angers & Tours, lesquelles abandonnees ils pillerent & brusle-rent: comme aussi l'Eglise de sainct Martin de Tours. Reginon dit, que ce fut le premier voyage qu'ils firent de ce costé. Mais la lettre cy dessus copiee, & la Chronique de sainct Cybar, nous apprenent que Nantes auoit esté prise par les Vvefaldinges (que ie croy auoir esté Pirates Normans) & peut estre que ce fut lors que Ranulf Comte de Poictiers, & Regnault Artabilacensis, voulans resister à ces Normans furent tuez en la bataille donnee pres Briliac: En ces diuersitez, il suffira pour le contentement des lecteurs, d'auoir recité le faict: iusques à ce que le temps certain soit trouué en d'autres Autheurs: & neantmoins, il n'est impossible que les Normans n'ayent pris ceste ville par deux fois: puis que ceste-cy fut la veille de Pasques, & l'autre trente iours deuant la Sainct Iean: qui reuiendroit au vingt & six de May, iusques auquel iour Pasques ne peuuent monter. 853.

Ce pendant le Roy Chales ceste annee tint vn Synode à Soissons, en l'Eglise de S. Medard: auquel se trouuerent les Archeuesques Hincmarc de Rheims, Ganelon de Sens, Amaulry de Tours, les Euesques Thierry de Cambray, Rotald de Soissons, Loup de Chaalons, Emenon de Noyon, Herpuin de Senlis, Ermanfroy de Beauuais, Pardulf de Laon, Hilmerad d'Amiens, Hue-

L'an de Iesus Christ. bert de Meaux, Aio d'Orleans, Prudent de Troyes, Hermian de Neuers, Ionas d'Autun, Godafald de Chalons, Odoin d'Angers, Guinbert d'Eureux, Hildebraud de Sceez, Regbald Corepiscope (c'estoit comme vn Euesque Rural ou Grand Vicaire) de Rheims, Dadon Abbé de saincte Sabine, Loup Abbé du monastere de Bethleen, qui est Ferrieres en Gastinois, Bernard Abbé de S. Benoist sur Loire, Odon Abbé de Corbie, Bauon Dorbais, & autres prestres
853. & Abbez. Le Roy estant assis en l'assemblee, l'an huict cens cinquante trois, le treiziesme an de son regne, indiction premiere, & le vingt-sixiesme d'Auril, là il fut premierement traicté des appellations des Prestres, destituez par Hincmar, & iadis ordonnez par Ebon: Il fut dit qu'ils n'auoient peu obtenir aucun degré de luy, ja priué du sien: & pource, tous ses actes furent cassez fors le Baptesme faict au nom de la Trinité. Mais jaçoit qu'il y ayt huict seances en ce Synode (qui se trouue imprimé) il n'y a rien de l'Estat public: ce qui me faict croire, que nous l'auons imparfaict. Car il n'est à presumer, que Charles present à vne si grãde assemblee, oubliast de mettre en deliberation les moiens de resister aux Normans. Entre autres articles de ce Sinode, l'on peut remarquer que lors y auoit des Abbaies & lieux Ecclesiastiques, fondez à la charge que iamais ils ne fussent hors des mains des heritiers des fondateurs, qui semble estre vn commencement de droict de patronage. Il y fut aussi defendu de tenir les plaids depuis Caresme iusques à Pasques: si ce n'estoit pour acccorder aucunes parties. Autant en fut ordonné, pour les quatre iours auant Noël, pour les iours consacrez (ie croy festez) & les quatre temps. Il fut defendu de chasser, *in Castitijs & siluis custoditis*, c'est à dire, parcs & bois mis en danger. Et le Roy adiouste, auec l'excommunication ils souffriront *nostram harmiscarem*, tres-rigoureuse. Le mesme Roy renonça lors, à faire *Prestarias*: (ie croy emprunts) sur les fiefs ou benefices de l'Eglise. Les articles de ce Synode, furent par les Euesques enuoiez au Pape Benedic successeur de Leõ: qui est la premiere cõfirmation de nos Synodes, que ie trouue auoir esté faicte par les Papes. Et faut dire, que ce ne fut sur l'heure: puis que Benoist ne fust esleu Pape que deux ans apres. Encores nous cõuient il remarquer que les Papes se sont tousiours aidez de nos dissentions, pour hausser leur iurisdiction, sous ombre de neutralité, se rendans arbitres du Roiaume François: lequel auparauant Pepin recognoissoit les Papes Romains, aussi peu que les Empereurs de Constantinople. Durant ce Parlement, Pepin Roy chassé d'Aquitaine, par le moyen de deux moynes eschappa de sa prison ou Abbaie: vagant iusques à ce que pris, il fut renfermé dans le Chasteau de Senlis, lors estimé tres-fort.

La mesme annee, l'Empereur & Charles son frere, se veirent à Valentiennes, en vn Parlement tenu au commencement de Nouembre: & neãtmoins, Charles en vn autre qu'il tint le mesme mois à Senlis, dit aux cœillettes appellees Herizuph en Thiois, & que ceux qui assaillent les maisons, ou qui tuent les brigands, *Leudem inde non soluant: & nullus inde illam faidem portare præsumat*, c'est à dire, qu'ils ne seront tenus paier l'amãde & composition de telle chose: cõme forfaicture. Ce fut lors, qu'aucuns seigneurs d'Aquitaine ennemis du Roy Charles (par eux mescreu d'auoir faict tuer Gosbert leur parent, & qui semble ne pou-

ne pouuoir estre le Comte du Mans, duquel i'ay parlé) vindrent en la Cour de Louis Roi de Germanie, remonstrer la pusillanimité de leurs Rois, la cruauté des infideles prests d'entrer en leur païs: & que pour les garentir de danger, il luy pleust receuoir la Couronne de leur prouince, & qu'à ceste fin luy, ou son fils s'y acheminassent, à tout le moins pour les deliurer de la tyrannie du Chauue, & prendre possession d'Aquitaine. Laquelle assise entre les Normans de Nantes, & Sarrasins d'Espagne, si elle estoit par luy abandonnee, ils seroient contraints d'auoir recours aux estrangers & ennemis de la Foy, au grand dommage & perte des Chrestiens.

L'an de Iesus Christ.

Durant cela, & apres la mort de Leon Pape, à sçauoir l'an huict cens cinquante quatre, il aduint vn grand scandale en l'Eglise Romaine, à la honte de la Chrestienté, si le contenu cy dessous est vray (car il y en a qui le nient & en ont faict des liures) quand les Prestres & Diacres Romains esleurent vne femme pour tenir le Papat. Plusieurs annees auparauant, vne Angloise enleuee de son païs par vn prestre qui l'aymoit, vint demeurer à Majence, où elle accoucha d'vne fille nommee Gerbette. Ceste-cy ayant bon esprit, apprist les lettres en sa jeunesse, & sous l'habit d'homme entrant en l'Abbaie de Fulde, quelque temps apres alla en Athenes, où elle profita si bien que venant apres à Rome, elle trouua peu d'hommes qui luy fussent égaux en sçauoir, & exposition des sainctes Escritures: gaignant telle reputation par ses lettres & subtiles disputes, qu'apres la mort de Leon elle fut mise en sa place, & porta le tiltre de Iean Pape huictiesme de ce nom. Mais côme Dieu n'endure pas tousiours les abuseurs & meschants longuement regner, sans leur arracher le masque du visage, il aduint qu'estant grosse du faict de son varlet de chambre, allant en procession, elle accoucha en plaine ruë pres le Colisée de Rome, & mourut sur le lieu, deux ans vn mois & quatre iours apres son eslection. Aucuns disent, que pour ceste cause le Pape ne va iamais à S. Iean de Lateran par ceste ruë: & que pour euiter à l'inconuenient de pareille eslection, l'on faict seoir les nouueaux Papes en vne chaire de Porfire, qui est percee: & que le dernier Cardinal Diacre luy taste les parties honteuses, pour estre asseuré du Sexe. Platine dit, qu'il peut bien estre quelque chose de ce destour de chemin processionnal: mais qu'il luy semble, que ceste chaire sert à monstrer aux Papes, qu'ils ne cuident estre dieux: ains, hommes mortels: & comme tels, suiects aux infirmitez & necessitez de nature: estant la chaire pour ceste cause nommee *stercoraria*: qu'il me souuient d'auoir veuë (il y a cinquante ans & plus, à ceste heure qu'on imprime cecy) dans la gallerie du Palais de Lateran, par où l'on va en la Chappelle nommee *Sancta sanctorum*: où souloient estre tenus les Conclaues, lors que les Papes demeuroient au Patriarchat de Lateran. Ceste eslection du Pape femme, est fort debatuë & maintenuë fausse par Papire Masson diligent & curieux autheur de ce temps. Iaçoit que Platine, creature Papalle, ayt opinion qu'elle soit veritable, comme aussi Iean Lincide, Marian l'Escot, & Sigisbert autheurs anciens, & l'Escot nommément cotte l'espace du temps de son siege, tel que ie l'ay dit cy dessus.

854.

Vous auez entendu l'Ambassade que certains Seigneurs d'Aquitaine auoyent

L'an de Iesus Christ. de l'an passé enuoiee à Louis Roi de Germanie : Ce Prince qui lors differa d'y entendre, pressé d'auantage, enuoia Louis son fils apprendre l'estat d'Aquitaine, & si les offres des Guyennois estoient accompagnees de forces pour effectuer la conqueste de ce païs, au profit de quelqu'vn de ses enfans. Mais quand le Prince Germain fut venu en Guienne, euidemment il trouua que les choses alloient autrement qu'on n'auoit rapporté à son pere, & luy mesme, ne fut recueilly que des parens & aliez, de ceux que le Roi Charles auoit offencez par la mort de Gozbert (que l'on dit auoir esté condamné d'auoir la teste couppee, pour les meurdres de Lambert Comte de Nantes par luy tué) car le reste ne faisoit semblant de vouloir de luy. Au moien dequoy, craignant la legereté des Aquitaniens il retourna en Allemagne, enuiron l'Automne.

D'autre costé, Charles se voiant menassé de tant d'ennemis, & que Louis jadis son bien-aymé frere, & qui iusques là s'estoit inseparablement tenu vny auec luy, non seulement l'abandonnoit, mais encores enuoyoit son fils pour luy substraire vne partie de son Roiaume, afin d'entretenir l'Empereur en son amitié, & se fortifier de luy, assista en vn parlement general qu'il faisoit tenir en la ville de Valenciennes: auquel Ganelon Archeuesque de Sens, Odon & Donat, furent enuoiez & deputez Commissaires du Roi à Sens, Troies, Melun, Gastinois, Moruan, Prouin, aux trois Arsies, & deux Brions (ie remarque bien Arsie sur Aube, & ie croy que les Brions, sont le païs de Brie, auiourd'huy surnommé de plusieurs sobriquets, selon la bonté ou infertilité de ses contrees) s'enquerre comme se portoient les Euesques, Abbez, Abbesses, & autres personnes Ecclesiastiques: ensemble les Comtes & Iuges : afin d'aduiser que les Monasteres fussent pourueus de Vidames & aduoüez preud'hommes. Et que les iustices Roiales & Ecclesiastiques (ie doute si en ce temps les ecclesiastiques auoient iustice sur leurs suiects francs, pour le regard du temporel) fussent bien & fidelement administrees pour faire raison à chacun: principalement aux vefues & orphelins, & generalement pouruoir à ce qui seroit possible d'executer pour le temps: & du surplus à quoy ils ne pourroient donner ordre, de le renuoier au Roi. Lequel aussi pour s'entretenir en l'amitié de l'Empereur, l'inuita au Palais d'Atigny : où ils s'entreuirent & arresterent aucuns articles pour le faict de la iustice & reglement de leur peuple: pour la garde de la mer: refection des ponts & chemins, deffendans de leuer peages de basteaux passans dessouz les ponts. Qu'il seroit informé contre les faux monnoyeurs. Que tous François (i'entends nobles) habitans deçà Loire iureroient fidelité au Roy Charles.

Le mesme an, l'Empereur aiant inuité Louis son frere de s'assembler, pour en commun aduiser aux affaires de la France, (l'Autheur entend du general empire François) le Roi de Germanie (possible tout resolu de guerroier son frere de France) ne voulut se trouuer au Parlement assigné au Liege, où l'Empereur & Charles assisterent : Là, le Roi de France protesta, qu'ayant entendu
„ l'entreprinse de Louis son frere sur l'Aquitaine, il s'estoit inseparablement
„ joinct à l'Empereur, pour la conseruation de leurs Roiaumes. Et où il aduien-
„ droit que l'vn mourust auant l'autre, le suruiuant deuoit prendre les enfans du

mort en sa protection, pour estre heritiers du Roiaume de leur pere. Et en fin, Charles s'excuse & promit, au cas qu'il eust offencé quelqu'vn, de l'amender en plain Parlement. *L'an de Iesus Christ*

CHAP. XIIII.

Charles se faict couronner Roy à Limoges. Change l'Aquitaine en Duché, & y establit des Comtes. Origine des petits fiefs & de plusieurs Comtez. Normans deffaicts en Touraine, sont poursuyuis par Charles iusques en Bretagne, où ils sont par luy deffaicts: & retournez en leur pays, entrent en guerre si cruelle qu'il ne demeura qu'vn seul du sang Roial. Audulf Roy d'Angleterre tailla son Royaume au profit du Pape. Concile tenu à Valence en Dauphiné. Benedic Pape au lieu de Ieanne morte en trauail d'enfant. Lothaire Empereur se rend moyne. Charles d'Aquitaine faict Euesque de Majence. Camp & Parlement tenu à Neofile du Vexin, contre les Normans. Responce des Euesques François au Roy qui s'estoit plaint d'eux au Pape. Tremblement de terre. Estant mort Charles Roy de Prouence, son Royaume est party entre Louys Empereur & Lothaire frere.



LE Parlement acheué, le Roy de France vint en Aquitaine: où le quinziesme an apres la bataille de Fontenay, & le sixiesme de Iuin, il fut couronné Roy en la ville de Limoges: ce que vous entendrez & prendrez pour le Roiaume d'Aquitaine. Lors voyant la difficulté de garder ce pays, auant que retourner en France, il conclud d'y faire vn Duché. Duquel le siege seroit à Bordeaux: establissant de toutes parts les autres villes, pour resister aux Normans. Ce fut enuiron ce temps (si vous croyez vn moine de Marmonstier, qui a escrit les faicts des anciens Comtes d'Aniou) que par tout le Royaume François, plusieurs nouueaux Gentils-hommes pour estre plus preud'hommes & suffisans que ceux des grandes & illustres maisons, furent aduancez aux charges publiques. Car Charles, caressant ceux qu'hardiment il voyoit se presenter au danger pour acquerir de l'honneur, plus volontiers les employoit que ceux qui n'ayans retenu de leurs illustres ayeuls que les tiltres, ie n'ose dire armoiries, quand on les enuoyoit aux charges, menoyent pour les conseiller, & executer les affaires de consequence, quelqu'vn de bas lieu, mais entendu. De maniere, que ce Lieutenant de Roy, estoit luy-mesme commandé par ceux-cy. A ceste cause, Charles se trouuant mal garny d'hõmes d'anciennes maisons suffisans pour manier les charges publiques, aduança lors beaucoup de nouueaux Gentils-hõmes; ausquels il donna plusieurs fiefs, estats & grades, selon qu'ils l'auoient merité: en recompence des grands dangers & trauaux par eux soufferts pour la deffence publique. Ce que les anciens nobles

L'an de Iesus Christ. ne doiuent trouuer estrange au gouuernement d'vn estat Roial, puis que leurs grāds peres, leur ont acquis ces honneurs, & y sont paruenus par degrez: comme toutes choses ont leur commencement. Et c'est vne trop honteuse & dangereuse enuie pour vn Royaume, d'empescher les pauures vertueux de s'aduancer. Aussi gens accoururent lors de toutes parts, allechez de la liberalité du Roi, & sus l'ouuerture que le temps preparoit à la vertu, à la hardiesse, voire à l'auarice: estans toutes choses en confusion, & (par maniere de dire) exposees au premier qui les saisiroit, ce qui neantmoins engendra de grands trauaux audit le Chauue.

Or les Pirates conduits par Hasteng & Bier, longuement trauaillerent plusieurs endroits du Roi François, iusques à ce qu'en Touraine ils eussent esté vaincus en vne bataille, que ceux du païs estimerent d'auoir gaignee sur eux, assistez du corps de S. Martin, qu'ils porterent sur les murailles de leur ville. Auec ce que les mesmes Normans poursuiuis par le Roy Charles iusques en Bretagne, y furent encores desconfits & contraints de se retirer en leur pays: où Horic Roy de Dannemarch, & Guduin fils de son frere, chassé du Roiaume par des Pirates, se donnerent vne tant sanglante bataille qu'outre vne multitude innumerable de peuple qui y mourut, il ne resta du sang Roial qu'vn seul enfant, fils du Roi Siuard, & nommé Heric: depuis Roi & pere de Canulfe, ce dit Nangis. Ceste annee, Andeluf Roi d'Angleterre le dixneufiesme de son regne, (si vous croiez Henry de Huictabonne) tailla son Roiaume d'vne disme, pour l'entretenement des Eglises, l'amour de Dieu & descharge de ses fautes, qui peut estre le denier qu'en ce païs-là on souloit appeller denier de S. Pierre, & se leuoit par les commis du Pape.

855. L'an huict cens cinquante cinq, il fut tenu vn Concile à Valence en Dauphiné, le quinziesme an de l'Empire de Lothaire. Quatorze Euesques s'y trouuerēt le huictiesme de Ianuier, indiction troisiesme, dans l'Eglise de S. Iean, y presidans Remi Archeuesque de Lyon, Egilmar de Vienne, Roland d'Arles, assistez d'Ebon Euesque de Grenoble. L'occasion principale fut, pour cognoistre des crimes dont l'Euesque du lieu (qui n'est point nommé) estoit diffamé: & pour aucuns Escossois: ie croy des Colleges & Hospitaux bastis en France & Allemagne, pour l'entretenement des hōmes de lettres de ceste nation, retirez pardeça, ou allans à Rome en pelerinage, par vne deuotion qui lors auoit saysi la pluspart des habitans de la grand Bretagne, desireux de voir la source de leur religion. Car il y a bien autant d'apparence, que les Papes de Rome y ont porté ou enuoié le Christianisme quant & les garnisons Romaines, que Ioseph d'Arimathie le S. Graal, & la foy de Iesus-Christ: ainsi que veulent aucuns anciens autheurs Anglois, suiuis par nos Romanciers. Il y fut aussi parlé du franc arbitre, & de la predestination: & que l'Empereur seroit prié de ne donner aux Eglises des Pasteurs ignorans. Entre plusieurs ordonnances, par le quatorziesme chapitre, le Concile excommunie tous ceux qui combattroient en champ clos. Mais ie doute, si ce decret eut lieu par deçà Loire: où telle façon de vuider des querelles a plus longuement duré.

Le premier Octobre dudit an, Benedic troisiesme fut esleu Pape (selon Onu-

fre : qui le faict immediat successeur de Leon, sans parler de Ieanne Papesse.) *L'an de Iesus Christ.*
Ce Benoist, ayant esté deposé par la faction d'Anastaze (ce peut estre le Bibliotequaire, car vous verrez cy apres, que les Euesques de Treues & Colongne luy reprocherent son ambition) qui s'estoit faict eslire par aucuns Commissaires de l'Empereur, fut depuis remis : & Anastaze emprisonné. En ce temps Ebon Abbé de sainct Germain d'Auxerre, fut Euesque de ladite ville, par la mort de Hiltibald son frere. Mais le changement de l'Empereur Lothaire fut bien plus remarquable. Ce Prince ayant quelque temps auparauant conclud en soy mesme de renoncer aux affaires de ce monde, pour euiter à la discorde (hereditaire entre les enfans de la maison de Pepin; voire commune à tous les grands Rois & Princes) diuisa les Royaumes entre les siens, donnant l'Empire auec l'Italie, à Louys son fils aisné : à Lothaire, le pays qui portoit son nom : à Charles le dernier, la Prouence, auec partie de Bourgongne. Ce fait, & le vingt-sixiesme Septembre, il se rendit moyne à Prom : où quelques mois apres il mourut, & fut enterré en l'Eglise de Sainct Sauueur. Ce Prince vesquit de telle façon qu'il est malaisé de iuger, s'il fut plus inconstant & ambitieux que meschant : n'ayant iamais fait conte de tenir sa foy, où il y alloit de son profit, outre la degradation qu'il pourchassa, ou souffrit d'estre faicte à son pere : Si ce n'est qu'on vueille dire, que sa fin ait effacé les vices de sa vie precedente. La mesme année mourut Foulquain (c'est Foulques) Euesque de Theroüenne : & Paul Archeuesque de Rouën.

L'an huict cens cinquante six, Lothaire fils du feu Empereur, ayant dés l'an precedant pris la possession de son partage, cestui-cy, par la faueur de Charles Roy de France son oncle, espousa Thieberge sœur de Huebert Duc de Bourgongne, qui est outre le Mont-jou : pour lequel mariage il sourdit de grands maux, & fort preiudiciables tant à ce Roy qu'à son peuple : voire à tous les Royaumes François. Lors Charles d'Aquitaine par la volonté du Roy Louys de Germanie son oncle, & de ses Conseillers (plustost que par eslection du Clergé) fut estably Archeuesque de Majence, qu'il tint sept ans, au lieu de Rhaban mort, le quatriesme du mois de Feurier. Charles le Chauue, fit aussi vne assemblée de camp à Neophle (bourg de Vexin Normand, & prochain de Rouën, & non pas vn des deux qui sont en la vallée de Mont-fort Lamaury) où auec les gens de guerre assemblez contre les Normands, se trouuerent aussi des Euesques : & entr'autres, Hincmar de Rheims. Il tint encores vn Conseil à Crecy, où le septiesme Iuillet, il resolut aucuns articles pour le faict des François Aquitaniens, que leur porterent Adalart Abbé, Rodulf (c'est Raoul, vn capitalade escrit à la main dit son oncle) Richoin, Adalger & Beranher : par lesquels, il pardonnoit ses fautes à tous ceux qui prouueroient auoir iuste cause de soy desfier d'estre offencez, s'ils fussent venus au lieu assigné deuant luy, ou ses commis. Car (disoit-il) estant les clercs & laics si vnis, « il n'y auoit apparence (quand bien il l'eust voulu) de leur faire mal, ne rompre « les choses promises à aucuns des assistans. Le Greffier du Tillet semble auoir « leu autrement ; car il dit, que les Commissaires auoient charge de declarer, que si la rebellion procedoit de sa faute, ou celle de ses officiers, son vouloir estoit, 856.

L'an de Iesus Christ. qu'elle fut amandée : & qu'ils fussent gouuernez par iustice & raison. Que si elle estoit toute de la part de ses subiects, sans tort qui leur eust esté fait, à ceux qui sans feinte se voudroient repentir & demander pardon, il leur feroit misericorde & plaine grace de ladite rebellion. Par les mesmes articles, il donnoit sauf conduit à ceux qui se voudroient retirer sous autre seigneurie que la sienne : pourueu qu'ils ne portassent aucun dommage, ne *marritionem* (c'est marrisson & courroux) à ses fidelles subiects. Donnoit sauf conduit d'aller & retourner : & les prioyt en general, de ne soy separer de luy ou des autres Chrestiens : à ceste heure que le Royaume estoit trauaillé des Payens. Et qu'il entendoit parler des Normans, pour d'auantage asseurer les siens, il les aduertit qu'il auoit assigné vn Parlement, pour tenir à Chartres le 9. d'Octobre, mandant qu'audit Pepin soit *In bastonico retrusus*; iusques à ce que par son aduis il fut chastié.

Le mesme Roy Charles assailly de tous costez, quelque temps au precedent s'estoit plaint de l'infidelité des siens au Pape : lequel escriuit aux Euesques de France ; les admonestant de faire, & accomplir le deuoir que de loyaux subiects sont tenus enuers leur Roy. Dequoy les François piquez, en vne as-
» semblée tenuë à Bonnœil (il y en a vn pres Sainct Denis & l'autre en Brie) l'an
856. huict cens cinquante six : Premierement ils s'excusent; & disent, n'estre coul-
» pables des reproches que le Pape leur faict par sa lettre. Car ils ont tousiours
» aduerty le Roy ; & maintenant l'aduertissoient derechef, qu'il ait souuenance
» des articles par luy signez à Colongne. De ce qui luy fut presenté à Beauuais
» par les Euesques; auec des conditions assez notoires. De ce qu'auec ses freres
» il approuua pres Thionuille au lieu appellé *iudicium* : Ie ne sçay si c'est Mallus:
» De ce qui fut fait aux Palais de Verme & d'Espernay ; par le conseil des hauts
» Seigneurs & sages Barons: & c'est le premier lieu, où ce mot de Baron est mis
» pour grande qualité de personne : iaçoit que deuant il fust en vsage. De ce
» qu'il signa auec ses freres à Marne. Ce qui fut arresté au Synode de Soissons;
» où il estoit en personne. Ce qu'il publia à Senlis, & depuis au Liege : estant
» auec Lothaire son frere. Et que chacun considere les conditions qu'il a iurées;
» (car ce serment l'oblige à ses freres en la terre & au Ciel) & il trouuera qu'ils
» ne sont cause de la desolation des monasteres. Ces bouts de Parlements & Synodes, ne doyuent estre reiettez : puis que l'on en tire de la lumiere pour les affaires du temps. Ce qui aussi est la cause de me les faire coppier : priant les fauorables lecteurs, de ne s'ennuyer de telles paroles.

Les deux Rois oncles, par tous moyens essayoient de gaigner le Roy Lothaire; d'autant que ce ieune homme assez volontaire, pouuoit beaucoup renforcer la partie de celuy qui l'auroit pour amy. Ce fut pourquoy, Louys Roy de Germanie, s'assembla au Chasteau du Conflans de Rhin & de Moselle, au mois de Feurier, de l'an huict cens cinquante sept, auant que venir à son
857. Parlement, assigné à Vvormes enuiron la my-Caresme. Auquel temps, Rorue Normand Gouuerneur de Dorstat, du consentemēt de Lothaire son seigneur, mena vne armée aux confins de Dannemarch, & de la volonté de Horic Roy de ce pays, entra en la possession de la partie de ce Royaume, qui est entre la

riuiere Egidore & la mer, qu'il tint auec ses vassaux & compagnons. Quelque temps apres que Lothaire eust parlementé auec Louys son oncle, il vint à S. Quentin, où Charles Roy de France & luy firent alliance, & enuoyerent des Commissaires par tous leurs Royaumes, publier les articles & ordonnances de leur Parlement.

L'an de Iesus Christ.

Ceste anne fut remarquée de plusieurs prodiges. Car le premier iour de Ianuier de l'an huict cens cinquante huict, il aduint vn grand croussement de 858. terre, qui s'estendit en diuerses contrées. Et Benedic troisiesme Pape mourut le huictiesme d'Auril. Auquel succeda Nicolas premier du nom, Cardinal Diacre, & homme de grand sçauoir : qui le vingt-quatriesme du mesme mois, fut sacré en la presence de l'Empereur Louys. Nous parlerons en autre endroit de la qualité de Diacre Cardinal. En ce temps, Charles Roy de France estoit en grand soucy : tant pour les troubles d'Aquitaine, que la rebellion des Bretons & la mauuaise volonté que luy portoient plusieurs de ses subiects. A ceste cause, dés le second iour de Mars de ceste année, qui estoit la dix-huictiesme de son regne, & indiction sixiesme : estant au Palais de Crecy, il fit renouueller au peuple le serment qu'il luy deuoit : promettant pour son regard, honorer chacun d'eux selon sa qualité.

D'autre costé, Louys son frere s'asseuroit d'amis tant qu'il pouuoit : & ayant tenu vn Parlement à Vlme, il donna audience à Noting Euesque, & au Comte Heberad Ambassadeur de l'Empereur Louys : auec lequel il renouuella ses alliances : & à la my-Caresme vint à Franc-fort, pour y faire Pasques, puis le vint-quatriesme d'Auril à Conflans : cuidans y trouuer Lothaire son neueu, ainsi qu'il luy auoit promis : mais il n'y vint, ny enuoya : sous couleur qu'il se preparoit contre Charles son autre oncle, que l'on disoit vouloir s'emparer de la Prouence, ouuerte par le trespas de Charles Roy de ce pays, n'aguieres mort & enterré à Lyon au monastere de sainct Pierre (possible Esnay) en l'Eglise de la Vierge Marie. Toutesfois ce bruit estoit faux : car le Royaume du deffunct fut party entre Lothaire & l'Empereur qui eut la Prouence, & ce qui est outre le Mont-jou : & Lothaire le reste qui tiroit vers la Bourgongne. Ainsi le Roy de Germanie trompé, retourna à Franc-fort : ou soit qu'il desirast destourner le soupçon qu'il voulust guerroyer Charles de France son frere, ou qu'il fut pressé des Sclaues, il mit sus trois armées. L'vne que Carloman son fils deuoit mener contre les Sclaues Mareentes, & Rastrix leur Duc : l'autre contre les Abodrites & Liuons, conduite par Louys son autre fils. Et la tierce, contre les Sorabes, dont Trotulf deuoit estre chef : afin qu'ayant appaisé les troubles de dehors, il peut donner meilleur ordre en son Royaume.

L'an de Iesus Christ.

CHAP. XV.

Les François coniurez inuitent Louys de Germanie de venir prendre le Royaume de Charles son frere. Louys met en deliberation le voyage de France. Il est conseillé par ses Euesques & Comtes de le faire, & vient en France: lors Charles qui estoit sur Loire campé deuant les Normans, voulant venir au deuant de Louys son frere est abandonné de tous les siens : & Louys couronné par Ganelon Archeuesque de Sens : mais les Seigneurs François ne tirans pas les commoditez du Roy de Germanie qu'ils s'atendoient, se rappointent auec le Roy Charles, qui aussi tost reconquist son Royaume. Et Louys est contrainct de retourner en Germanie pour appaiser la rebellion des Venedes Sorabes.



Ais comme ces armées estoient ja prestes à marcher au mois de Iuillet, voicy arriuer Allart Abbé, & Othon Comte, qui le prient de vouloir subuenir au peuple de France: en grand danger (ce disoient-il) si bien tost il „ n'estoit secouru. Et lequel priué de l'esperance de l'ayde „ de Germanie, au dommage de la Chrestienté, seroit con„ trainct rechercher les Payens, pour la deffence que main„ tenant ils venoient requerir à des fidelles Chrestiens; leurs Seigneurs legiti„ mes. Qu'ils ne pouuoient d'auantage endurer la tyrannie de Charles: car tout „ ce que les Payens leur auoient laissé tuans, pillans, & rauageans par la cãpagne „ sans resistance, par les ruses & subtilitez de cestui-cy leur estoit raui & dissipé. „ Aussi n'y auoit-il plus aucun parmi eux qui s'asseurast en ses promesses & ser„ mens, ayans tous perdu l'esperance que iamais il valut rien. Le Roy Louys de Germanie demanda temps pour aduiser au remede de leur plainte : car ce n'estoient pas de petits compagnons qui l'inuitoient : & il sçauoit la haine que plusieurs François portoient à Charles leur Roy. Pource (dit Reginon) que Lambert qui tenoit le Duché d'entre Loyre & Seine, ayant fait meurdrir Viuian grãd Seigneur, fut luy-mesme tué par Gautzbert. Dequoy Charles courroucé, luy auoit fait trancher la teste : comme aussi à plusieurs autres qu'il surprist: dont leurs complices estonnez, & craignans pareil chastiment, entreprirent de mettre le Royaume de Vvestrie entre les mains de Louys Roy de Germanie. Lequel sur telle semonce, fit assembler son conseil : où auec ses amis, il fut longuement à poiser de si grandes offres; approuuées & debatuës par ses Conseillers auec des raisons contraires, mais fort considerables. Car „ (disoient aucuns) si bien il sembloit à plusieurs de n'estre raisonnable d'aban„ donner tant de nobles Seigneurs François, ou le peuple à la mercy & insolen„ te cruauté d'vn seul homme; aussi prendre ce party c'estoit entrer en guerre „ contre son frere, & enuahir son heritage, au preiudice des sermens que par

tant

tant de fois ils s'estoient jurez. Et respectant son frere, ce n'estoit moindre meschanceté, de laisser perir tant de gens affligez. Mais lon repliquoit, qu'encores falloit-il auoir égard à ce que lon diroit; que l'enuie d'agrãdir son roiaume l'auroit plus esmeu, que le danger du peuple. Toutesfois vaincu des miserables prieres de ces gens affligez, ou de sa propre ambition, & se couurant du conseil des Euesques & Seigneurs de sa Cour, il prist le party, qui prefera l'vtilité (ou sienne, ou couuerte de celle de plusieurs) au deuoir fraternel. Et ayãt assemblé vne armee enuiron la my-Aoust, il partit de Vvormes, par l'Aulsoy & Bourgongne venant à Pontigon, Palais Royal de Charles; où grand nombre de Seigneurs & vassaux de son frere luy firent hommage, ne restant à venir que ceux qui estoient auec luy au camp, tenu sur la riuiere de Loire, contre les Normands, & Bretons.

L'an de Iesus Christ. cc

Ainsi Louis de Germanie passant outre vint à Sens, que Ganelon Archeuesque luy rendit, le couronnant Roy. Tout aussi tost le nouueau Roy donne assignation aux autres Seigneurs Vvestriens, pour se trouuer au Palais d'Atigny, le mois de Nouembre. Dequoy Charles aduerty, rompt son camp: & iaçoit que l'ennemy qu'il auoit deuant soy, trauaillast grandement l'Anjou; il faict trousser bagage, & accourut en Brie auec son armee, faire teste à son frere. Mais voyant vne si grande rebellion des siens, qui l'abandonnoient de toutes parts, faisans semblant de vouloir donner la bataille, il met son armee aux champs: & sans que lon s'en apperçeut, se retira auec peu de gẽs ses plus speciaux amis. Quand son armee sentit que celuy pour qui elle deuoit combattre ne comparoissoit point, les chefs tout aussi tost passerent au camp du Roy de Germanie: auquel ils iurerent fidelité.

La commune bouilloit qu'on allast apres le Roy fugitif: ce que le Roy Louis empescha, disant estre bien dãgereux de le poursuiure, estans incertains de le trouuer, & valloit mieux s'asseurer du lieu de sa retraicte, pour l'y aller cercher; apres auoir donné ordre au Roiaume conquis. Ce fut pourquoy le Roy Louis trop asseuré des Vvestriens (traistres à leur Roy naturel) par leur aduis renuoya l'armee d'Allemagne, qui estoit sa principale force; & comme s'il n'eust deu rien craindre, appuyé sur la fidelité de ceux qui nagueres luy auoient fait le serment, il resolut de passer l'Hyuer de deçà: & au mois de Nouembre s'en vint au Palais d'Atigny, ignorant le danger qui luy estoit preparé du costé de Charles, vers lequel ayant enuoyé les enfans de Conrad, comme pour espier ses desseins, & lui rapporter l'estat de son frere: Ces hommes auaritieux & legers, cognoissans qu'ils ne pourroient si bien faire leurs besongnes sous le nouueau Roi trop sage & bon mesnager pour eux; que sous Charles ieune & volontaire, secrettement s'appoincterent auec celuy que de longue main ils cognoissoient; lequel n'oublia de leur faire des presents, & encores de plus grandes promesses.

Par les mesmes, le Roy de France cogneut que Louis son frere mal accompagné, estoit bien aisé de surprẽdre. Mais pour encores daduantage l'asseurer, Ganelon ou Venilon Archeuesque de Roüen, Erchanran Euesque de Chaalõs, estoient venus au Palais d'Atigny, apporter les articles de la part des Euesques

L'an de Iesus Christ.

des Prouinces de Rheims & de Roüen, assemblez au Palais de Crecy : par lesquels ils s'excusoient de n'estre venus au deuant de luy à Rheims le vingt-cinquiesme de Nouembre, auec la compagnie de leurs druds (c'est à dire amis) ou vassaux. Luy remettans deuant les yeux, la faute par luy faicte, d'estre entré au Royaume de Vvestrie, à la persuasion de ses mauuais Conseillers : & racomptans, comme Charles Martel fut damné pour auoir pris les biens des Eglises : & la disparition de son corps, telle que ie l'ay cy dessus recitee. Par mesme moyen, ils le prierent que les Hospitaux des Escossois (ie croy à cause des Escolles, & les villages ou maisons Royalles champestres, basties *modicis castiliis* (c'est moyens chastels) qui en vieil langage signifie moyenne cheuance & argent, & neantmoins il a sous tel mot escrit cy deuant, il semble que c'est vn edifice ou parc & closture, que les voisins ne fussent greuez de charriages, & le Roy y tint dequoy viure auec ses domestiques & sa Cour : c'est à dire, y assemblast des prouisions, sans en venir cercher au iour la iournee, à la foulle du peuple. Car vous auez cy-deuant leu comme Louis le Debonnaire en vsoit estant Roy d'Aquitaine.

Les Autheurs ne disent point, quelle responce ces Euesques eurent du Roy de Germanie : lequel tout resolu de demeurer en France, attendoit l'issue de la promesse des enfans de Conrad par luy enuoyez (comme i'ay dit) espier les actions de son frere : mais le Roy de France ainsi rappointé auec ses suiets,
859. au mois de Ianuier de l'an huict cens cinquante-neuf, auoit secrettement assemblé le plus de gens qu'il peust ; leur promettant impunité des choses passees, & largement donnant à ceux qu'il pensoit luy pouuoir ayder, en intention de surprendre son frere, pendant qu'il ne s'en donnoit garde. D'autre costé, le peuple Vvestrien conuoiteux de nouueautez, & les Seigneurs qui pour la plus part se promettoient iouyr des domaines Royaux, par graces & octrois du Roy conquerant, ne pouuant trouuer bon qu'il se monstrast si sage mesnager, ne que plus longuement il demeurast au païs (ja entr'eux partagé) ne l'ayans appellé à autre intention, sinon que luy se tenant en Germanie, il leur abandonnast les affaires de deça ; à son dommage & diminution de l'authorité Royalle ; mais à l'aduancement d'eux, leurs seruiteurs & alliez. Sans doute, Louis ayant ja demeuré six mois en Vvestrie, estoit pour tomber par trahison és mains de Charles son frere, si de mauuaises nouuelles qu'il receut d'Allemagne, ne l'eussent tiré de ce danger ; lors que sur le commencement du Printemps, on luy vint dire que les Venedes Sorabes s'estoient rebellez : ayant tué Eziftibore leur Duc ; son fidelle vassal : & couru les païs de Thuringe, Saxe & autres frontieres. Surquoy prenant occasion de retourner en son Royaume, non sans esperance de reuenir aussi tost qu'il auroit appaisé ce tumulte, à peine fust-il sorty de France, que Charles la reconquist ; aussi facilement qu'il l'auoit perdue.

L'an de Iesus Christ.

CHAP. XVI.

L'Empereur Louys & Lothaire freres se ioignent à Charles, se plaignans de l'ambition du Roy de Germanie. Louys sommé d'amander le tort faict à Charles, s'excuse deuant les Euesques. Plainte que le Roy Charles baille au Parlement par escrit à l'encontre de Ganelon Euesque de Sens. Clercs de la Chappelle du Roy. Charles maintient qu'on ne peut mettre vn Euesque en aucune ville sans son gré. Il n'appartient qu'au Roy de faire enleuer les pierres d'vne forteresse. Euesques de Bretagne exhortez de porter obeyssance à l'Archeuesque de Tours, comme aussi Salomon au Roy Charles. Estans les Bretons suiets des François de tout temps. Priuilege de l'Abbaye de Fleury, de n'auoir Abbé que Moine. Cheualiers appellez à l'eslection des Euesques de la Prouince.



LA venuë de Louys Roy de Germanie en France, & la conqueste que tant aysément il auoit faicte, n'auoit pas donné peu de soucy à Lothaire, & Louys son frere. Lesquels ne faillirent de s'allier auec Charles: se plaignans de l'ambition du Roy Germain, & disans que contre son serment il estoit venu troubler leur oncle, au Royaume duquel il estoit en si longue possession: iniustement l'ayât assailly sur le faux rapport d'aucuns mutins ses suiects. Ce fut lors, que des gens de bien craignant l'entiere ruyne des Royaumes François, que ceste guerre eust aduancee, commencerent d'aller de costé & d'autre: mais principalement vers les Euesques Hincmar de Rheims, Gunthaire de Collongne, Venilon de Rouen, Ancher, Herluin, Hildegaire, Adüent de Mets, Abon, Hincmar de Laon, Erchaurad de Chaalons, assemblez à Mets, sous l'adueu des Roys Charles & Lothaire, le vingt sixiesme de May, indiction septiesme. Là, ils remonstrent les maux soufferts par « l'Eglise, pour l'inuasion que Louys Roy de Germanie auoit faite du Royau- « me de France. Hincmar de Rheims & autres furent chargez par le Syno- « de d'aller trouuer le Roy de Germanie (qui auoit appaisé la rebellion des « Venedes) pour le sommer de recognoistre & amender le tort faict à son « frere, à la suscitation de ses desloyaux suiects; & assister au prochain Parle- « ment, ainsi qu'il auoit promis au Synode tenu à Marsne à sa diligence. Et « que lors celuy qui seroit trouué coulpable, satisferoit à son seigneur; sans « soy mesler de la trahyson d'autruy. Louys ne mancqua de responce, disant: « qu'ayant esté appellé par les suiects de son frere, il estoit venu en Vvestrie; « non pour y faire la guerre, ains pour la conseruer en paix & vnion. Qu'il « auoit amené vne armee pour la seureté de sa personne, & afin que l'Estat «

L'An de Iesus Christ.

François ne souffrist aucune perte, veu les diuisiōs & guerres ciuiles & estrangeres qui trauailloient ce Royaume, duquel pour vn temps il s'estoit saisi: dautant qu'il estoit besoing de le garnir de nouueaux vassaux, afin de l'asseu-
„ rer contre les estrangers. A ceste cause, apres y auoir donné ordre, il estoit
„ retourné chez soy: rendant le païs à son Roy, comme s'il luy eust esté bail-
„ lé en garde. Demandant que l'Euesque arrestast iour, pour ensemble par-
„ lementer, & aduiser aux affaires communes. Finalement, s'il auoit fait tort
„ à aucun, il estoit prest de luy satisfaire, priant Hincmar de Rheims de luy
„ vouloir pardonner. L'Euesque respondit que pour son regard il luy pardon-
„ noit; mais non pour ce qui touchoit l'Eglise. Le Roy dit, que n'ayant cy-
„ deuant rien faict que par le conseil de ses Euesques, il desiroit auoir leur aduis, sur les remonstrances que maintenant il luy faisoit. Et pour ce, au mois de Iuin suiuant, fut tenu à Sauonnieres pres de Toul, vn Synode ou Concile de douze Prouinces: auquel le premier iour de Iuillet, Charles Roy de France presenta de sa main vn libelle ou complainte, contre Ganelon Euesque de Sens. Laquelle estant comme le sommaire de ce qui se passa au voyage que Louis Roi de Germanie fist pour la conqueste de France, le plus briefuement qu'il me sera possible ie reciteray.

„ Elle contenoit donc ce qui s'ensuit. Puis que selon sainct Gregoire, les
„ Rois de France par coustume Olitane (ie n'ay leu iamais ce mot autre part)
„ viennent à la Couronne par succession & parenté, il auoit iouy de la part qu'il
„ tenoit du Roiaume François, à lui donnee par son pere, paisiblement com-
„ me ses freres de ce qui estoit escheu à leur partage. Ce pendant, il estoit ad-
„ uenu que vacquant l'Archeuesché de Sens, il le confera (comme ses prede-
„ cesseurs souloient faire des autres) à Ganelon; qui lors le seruoit comme
„ Clerc en sa Chappelle; & à la façon des Clercs francs & libres, (c'est à dire,
„ non obligez aux Euesques) que ie cuide luy auoir faict serment de fidelité, le
„ faisant sacrer en la maniere accoustumee. Depuis s'estant faict partage entre
„ ses freres & luy, ainsi que chacun sçauoit, ses vassaux iurerent de le tenir; &
„ Ganelon, comme l'vn d'iceux, le signa de sa main. Et par la volonté des
„ Euesques & hommes de foy ou vassaux de France, lui Charles complaignant,
„ auoit esté sacré en l'Eglise de saincte Croix d'Orleans, qui est du Diocese &
„ Archeuesché de Sens, où Venillon l'auoit oingt d'huille sacree, luy donnant
„ le sceptre en la main. Que de ceste consecration, il ne pouuoit estre priué sans
„ le consentement des Euesques, deuant lesquels s'il eust esté appellé, il eust
„ respondu: comme encores il estoit prest de le faire. Finalement, quand des
„ seditions commencerent à s'esmouuoir par des gens eshontez & irreuerends;
„ du consentement des Euesques, lui Roi publia des articles, selon la forme
„ desquels il vouloit viure auec ses vassaux; & eux à l'aduenir lui prester aide &
„ secours. Que ces articles auoient esté signez par Ganelon au village de Baier-
„ ne. Puis quand il fut contre les Payens qu'il tenoit assiegez en l'Isle Doscel-
„ les, aucuns (comme ils sçauoient) s'enfuirent & l'abandonnerent: & Gane-
„ lon se disant malade, ne voulut venir: retournant en sa ville. Encores,
„ quand luy Roi tomba malade en ce voiage, & que Louis son frere entra en ce

Royaume accompagné des seditieux, Ganelon contre la volonté de lui son Roy, alla parler à celuy de Germanie; ce que pas vn autre Prelat ne fist: sçachant que son frere venoit pour le des-heriter. Au reste, quand accompagné de ses fideles vassaux il alla au deuant dudit Louis son frere, pour empescher le degast qu'il faisoit en son Roiaume, & du peuple Chrestien; iaçoit qu'il eust sommé Ganelon, de luy enuoyer le secours que ses predecesseurs auoient accoustumé, & sont tenus d'enuoyer à cause des fiefs de leur Eglise; il ne le voulut faire ny en personne, ne par les Cheualiers de son Eglise. Et quand il fut contrainct de partir du village de Baierne, & que Louis son frere entra en son Roiaume, pour luy substraire son nepueu & ses hommes, Ganelon auec l'aide de tous ceux qu'il peust assembler pour lui nuire, vint trouuer le Roi de Germanie, qui estoit accompagné d'excommuniez & seditieux du Roiaume François; de l'excommuniement desquels Ganelon auoit receu lettres des autres Euesques? Et toutes-fois, ne laissa de dire la Messe au Palais d'Atigny deuant les mesmes excommuniez; & se trouua au conseil, auquel par faux donné à entendre, Lothaire son nepueu fut substrait de son alliance. Que le mesme Ganelon assista au conseil, où il fut conclud de le priuer de son Roiaume, duquel il l'auoit autres-fois couronné, & que neantmoins il s'efforçoit de transporter à son frere, qu'il auoit au conseil, auquel les Euesques (qui ia lui auoient iuré fidelité) furent des-bauchez de son seruice pour prendre celuy de son frere; duquel il obtint lettres, pour l'Abbaye de saincte Colombe, & autres honneurs ou fiefs assis en son Roiaume: Esquelles, Thierry & echard estoient nommez commissaires, pour le saisir de ceste Abbaye: auec mandement de permettre audit Ganelon d'enleuer les pierres du chasteau de Melun: qui est vn droict de puissance Roialle. Mesmes, il conseilla Louis son frere, de tirer de force ou de volonté, le serment de ses hommes: lors contraints d'aider le Roi de Germanie à prendre son Roiaume. Que vacquant l'Eglise de Bayeux, Ganelon auoit aussi pourchassé, que Thentold son parent, clerc de la Chappelle Roialle, & qui auoit fait serment à lui, complaignant, fut pourueu de cest Eueſché par lettres de Louis son frere; & le receut contre le vouloir de lui son Roy; & son propre serment. Finalement quand il pleust à Dieu, par le secours de ses fideles vassaux luy donner forces pour retourner en la possession de son Roiaume, passant pres Sens, Ganelon ne le vint point voir en personne, & ne lui enuoia secours de conseil, ou de gens de guerre de son Eglise, ainsi qu'il estoit tenu. C'est le sommaire de la complainte du Roi Charles, que ie n'ay voulu changer, afin de representer la naïfueté du temps. *L'an de Iesus Christ.*

Delay fut donné aux parties; & dit, que Venilon (ie croy de Rouën) oyroit Thentold Diacre: Pour sçauoir comment il estoit entré en l'Eueſché de Bayeux. Il se trouue aussi vn Concile tenu au mesme lieu; que ie n'ose pas asseurer estre de la mesme annee, dautant que le tiltre ne s'accorde du tout à celuy de la complaincte de Charles: En iceluy presidoient Remy de Lyon, Ganelon de Rouën, Erard de Tours, Raould de Bourges, Hincmar de Rhims, Gunthaire de Collongne, Arderic de Besançon Archeuesques

L'an de Iesus Christ.

Metropolitains, auec plusieurs autres Euesques. Il fut escrit par ce Concile à Fraistraire, Garnier, Garubre & Fœlix (ie croy Euesques de Bretagne) qu'ils prestassent obeissance à l'Archeuesque de Tours; & n'eussent à con-
» sacrer Euesques, ou faire autre acte general, sans auoir le consentement de
» leur Metropolitain de Tours: suiuant le priuilege qu'il auoit des Papes, Pas-
» chal & Leon, & contenir en l'ancienne religion leurs Diocesains; admone-
» ster aussi Salomon qui tenoit le païs de Bretagne, de permettre que les Eues-
» ques de sa terre portassent obeïssance à leur Metropolitain. Qu'il ne souffrist
» occuper les biens de l'Eglise, & considerast auec quel dommage du peuple, &
» peril de son ame, il auoit enuahy la seigneurie de Bretagne; ayant iuré fideli-
» té au Roy Charles, qu'il se souuint que les Bretons de tout temps estoient
» suiects des François, ausquels par cy-deuant ils auoient payé tribut: & ne
» desdaigner de retourner en l'obeïssance que nagueres il souloit porter au Roy
» de France; qu'il laissast iouyr de leurs heritages les vrais seigneurs, s'il ne vou-
» loit estre excommunié. Que si bien tost il ne se deportoit de telle audace &
» impieté, & par humble penitence il n'effaçoit ses fautes, suiuant les admoni-
» tions que le Concile luy faisoit, Dieu luy osteroit sa puissance vsurpee, & le
» chastiroit comme il appartenoit. Qu'il n'eust aussi à receuoir les excommuniez
» par la saincte Eglise, sous pareilles peines. La mesme compagnie prie le Roy
» Charles, & Raoul Archeuesque de Bourges, de garder le priuilege de l'Ab-
» baye de S. Benoist de Fleury sur Loire, qui estoit d'auoir vn Abbé regulier. Par la plainte de Charles, il semble que le Synode à qui il s'addresse fut tenu apres
» la paix traictee auec son frere. Car au commencement le Roy dit: Vous sçauez
» comme aucuns craignans Dieu moins qu'il n'est besoing, ont solicité Louis
» nostre frere, sous couleur de bien; d'entrer en nostre Roiaume: mais Dieu, &
» vostre fidelité nous fut en aide. Depuis, nostre nepueu icy present, auec l'aide
» de Dieu a pourchassé de mettre paix entre nous. Lesquels mots me font penser, que le Synode qui parle de Salomon, n'est celuy auquel Charles presenta sa complainte, & toutesfois en quelqu'vn que ce soit, ie n'ay deu oublier vne si grande marque d'antiquité.

Au mesme Synode, Othon Euesque de Verdun tiré du monastere de sainct Germain d'Auxerre pour estre Euesque, fut blasmé d'en estre legerement sorty. Et Anscar Diacre, apres serment recognoist qu'il auoit failly; & que iamais il ne contraindra les vassaux de l'Eglise (ie croy de faire eslection d'Euesque ou de s'assembler) que suiuant les Reigles Canoniques. Or s'estans plusieurs empeschez de pacifier les freres (ainsi que i'ay dict) apres beaucoup d'allees & de venuës d'vne part & d'autre; il fut accordé que les Rois accompagnez d'vn nombre égal de leurs Princes, s'assembleroient en vne Isle du Rhin, proche d'Anternac ou Antoniac. Là où ils toucherent en la main l'vn de l'autre, là estans assemblez, Louis le premier commença d'accuser la desloiauté, l'auarice & damnable ambition, d'aucuns Seigneurs du parti de Charles, disant qu'il estoit venu en Vvestrie, pour le bien & conseruation du Roiaume de son frere: de crainte qu'estant empesché en la guerre de Bretagne, & abandonné des siens, il ne tombast en la puissance de ses ennemis. Et que les

Vvestriens, suiuant leur accoustumee legereté (ie croy qu'il entend icy, les habitans du quartier maintenant appellé Normandie, le Perche & Maine: lors fort trauaillez de diuisions) secoüans le ioug des François, n'appellassent leurs ennemis. Charles reçeut, ou fit semblant de receuoir ses excuses; & lui-mesmes se plaignit des rats de Cour; de la trahison & tromperie des principaux Seigneurs de leur suitte. Finalement apres plusieurs propos de ce qui se deuoit faire pour entretenir la paix, ils accorderent vn Parlement à Basala (ie croy Basse) general pour leurs Roiaumes: & lequel arresté ils retournerent chacun en sa maison. Et toutes-fois, Louis ne peust lors obtenir que les suiects de Charles qui l'auoient suiuy quand il vint en France, peussent rentrer en leurs biens: car leur requeste fut renuoiee au prochain Parlement: auquel les Rois Charles & Lothaire ne se trouuerent point: En ce temps, Probus Prestre & Religieux, mourut le vingt cinq Iuin: que ie croy estre celui duquel lon trouue plusieurs vers.

L'an de Iesus Christ.

CHAP. XVII.

Mer de Venize gelee. Alliance des Roys Louys & Charles, & le serment qu'ils iurerent. Robert le vaillant fils de Vvitikind Saxon, faict Marquis de France pour resister aux Normands & Bretons. De luy sont venus Capet Roy, & les siens. Punition de ceux qui refusoient prendre la nouuelle monnoye du Roy Charles. Baudouin Comte de Flandres enleue Iudith fille de Charles le Chauue, vefue du Roy d'Angleterre, & l'espouse malgré le pere, qui les fait tous deux excommunier. Turpion Comte d'Angoulesme, & Maur Roy Normand s'entretuent. Emenon Comte d'Angoulesme tué, combattant contre Landry Comte de Xaintes pour Taillebourg. Aymar Comte de Poictiers. Vlgrain Comte d'Angoulesme. Assemblee & Parlement à Poissy. Pont de Poissy basty, & fortifié aux deux bouts contre les Normands. Baudouin de Flandres se retire vers Lothaire. Le Pape Nicolas reuoque l'excommuniement de Baudouin. Les sages Princes laissent plus d'iniures sans vengeance, que les particuliers. Nopces de Baudoüin faictes à Auxerre. Il est receu à hommage. Lothaire chasse Thieberge sa femme pour Valdrade sa concubine. Euesques approuuent la separation de Lothaire auec sa femme, lequel espouse la niepce de Gonthier Euesque.

L'Hyver de l'an huict cens soixante fut si grand, que la mer d'Ionie (ce disent les Annalles) gela de telle sorte, que les marchandises qui souloient venir par Nauires, furent chariees à Venise. Et Reginon met ceste Annee, la grande deffaicte que Noméné fit de l'armee de Charles le Chauue, dont i'ay parlé sous l'an huict cens quarante 860.

L'an de Iesus Christ.

quatre: mais la presente annee, le cinquiesme iour de Iuin, les Euesques Hincmar de Rheims, Gunthaire de Collongne, Alefrid, Salomon, Aduent de Mets, Athon de Verdun, Francon de Tungres, Theuderic, Lambert, Gobegart, Chrestien, les Abbez Vlfald, Vvitgar: des Seigneurs laics, Conrad, Euerard, Allart, Arnulf, Vernaire, Leuffroy, Eruold, Erchangarie, Gislebert, Ratbod, Arnoul, Huto: Autre Conrad, Lothaire, Beringer, Mathfrid, Boson, Sigeric, Hertman, Luitard, Richuin, Vvigric, Hunfred, Beruolt, Ato, Albert, Bouchard, Christian, Lentulf, Hessy, Herman: Autre Hurodulf, & Signard, assemblez en la Sacristie de sainct Castor, qui est au Conflans de Rhin & Mozelle, auec les Princes & Seigneurs des Roiaumes de France, d'Austrazie, & Germanie, pour l'asseurance des Rois Louis, Charles & Lothaire, accorderent que les Rois s'entre-feroient le serment qui s'ensuit. Louis iurant le premier, dit ces mots, tirez d'vn Annaliste „ du temps, qui a escrit en Latin. De ce iour, & tant que ie viuray, i'ayderay „ Charles ce mien frere, & mes nepueuz Louis, Lothaire, & Charles (si semble- „ il que ce dernier Roy de Prouence fust mort: mais d'autres ont opinion qu'il „ vesquit huict ans apres son pere) selon la volonté de Dieu; à l'honneur & de- „ fence de saincte Eglise, & nostre commune sauueté; à l'honneur, salut, & „ paix du peuple à nous commis, & la conseruation de la loy & iustice raison- „ nable: tant que Dieu sçauoir & pouuoir me donnera, & eux m'escouteront, „ & me le demanderont, ie leur aideray de vray & sain conseil, selon qu'il me „ sera possible, pour la conseruation de leurs Roiaumes: & ne forconseilleray „ (c'est à dire par trahison, tromperie & mal engin) qu'ils perdent la vie, les „ membres, ou leurs Roiaumes. Toutesfois à la charge, qu'ils me feront & garderont pareille promesse. Ce serment (qui tient beaucoup de la forme de celuy que cy-deuant i'ay mis en vieil langage Roman, & remarqué comme vn formulaire des anciens serments) ayãt aussi esté fait par lesdits Charles & Lothaire: Charles Roy de France, pardõna à ceux qui l'auoient abandonné pour suiure Louis son frere de Germanie: Et tost apres assemblent leur Parlement à

861. Compiegne l'an huict cens soixante & vn. Là où ne pouuant oublier les pertes par luy receuës en Bretagne, afin d'opposer à ceste rebelle natiõ quelque vaillant Capitaine, il donna le Duché d'entre Seine & Loire, à Robert fils de Vvitikind Saxon, issu du grand Vvitikind, contre qui Charlemaigne si longuement cõbatit, duquel sont descendus Capet & autres Rois iusques à present, & fit Comte de Hollande Thierry, duquel descendirent ceux qui depuis tindrent ce païs iusques à l'an mil trois cens quarante trois: Ce qui monstre les limites du Roiaume de Charles le Chauue de ce costé.

La mesme annee, entr'autres choses ordonnees au Palais de Crecy, il fut dit, que qui refuseroit prendre vn bon denier & poisant (il faut entendre des nouueaux, ie croy affoiblis: car c'est vn mal qui volontiers suit les grandes guerres, telles que celles dont nous auons parlé) le Cõmissaire luy feroit appliquer vn fer chaud sur le front; toutesfois sans brusler les veines, pour seruir d'exemple. Qui aussi est la raison pourquoy ie le recite, comme vne punition aussi

862. nouuelle. L'an huit cens soixante & deux, Baudouin Comte de Flandres enleua

Iudith

Iudith fille de Charles le Chauue, & vefue de Eardulf Roy d'Angleterre, du consentement de Louys fils dudit le Chauue, encore enfant : la venant querre iusques dans Senlis, où ceste Princesse s'estoit retirée, apres auoir vendu ce qu'elle auoit en Angleterre. Estant plus croyable, que ce rauissement fut commis ceste année, que les precedentes; esquelles elle eut esté trop ieune, comme Nicolas Gilles dit qu'elle l'estoit tant, que le Roy Eardulf ne luy auoit encores point touché. Le Roy Charles s'en offença beaucoup, ainsi que nous dirons. Car deslors, apres qu'ils eurent esté condamnez par les Barons, il les fit excommunier. Enuiron ce temps, Turpion Comte d'Angoulesme, retournãt en son pays donna bataille aux Normans, en laquelle Maur leur Roy, & luy s'entretuerent. Et Emenon frere du Comte mort tint Angoulesme, lequel deux ans apres, combatãt contre Landry Comte de Xainctes, pour le chasteau de Taillebourg, lors appellé Ranconia (ce dit Corlieu) il fut rapporté blessé, & huict iours apres mourut : laissant vn petit enfant nommé Aymar, depuis fait Comte de Poictiers. Vvulgrin frere de Hilduin Abbé de S. Denis pres Paris, qui lors demeuroit en l'Abbaye, fut enuoyé par Charles son parent, pour estre Comte d'Angoulesme & de Perigueux. La maison duquel dura au Comté, iusques à l'an mil & plus. Oliba son frere fut aussi fait Euesque de ceste ville : & i'ay mis tous ces faits en vn, pource que ie ne les pouuoy ranger sous certaine cotte. Mais ie suis bien asseuré, que ceste année les Normans trauaillerent l'Aquitaine : outre & par dessus les diuisions des Seigneurs de ce pays, dont s'ensuyuit la ruyne de plusieurs villes : & nommément de celle de Bourdeaux, qui fut abandonnée. Car les Normans s'efforçans de tous costez, & l'an 863. huict cens soixante trois arrestez pres Poissy lors appellé Pistis, (comme encores est nommé en l'Eglise de Chartres Archidiacre de Pincerais, celuy qui a la charge de ce quartier) le Roy y fit assembler vn Parlement, & bastir vn pont, fortifié de deux chasteaux aux deux bouts : qu'il fit garnir de bons gensdarmes.

L'an de Iesus Christ.

Or Baudouin de Flandres, ayant (comme i'ay dit) enleué Iudith, se retira vers le Roy Lotaire, cuidant estre supporté de luy. Mais il en fut sorti par la querelle entre l'oncle & le nepueu, si le Roy Charles empesché de s'en ressentir par les armes, durant qu'il estoit assailli par tant d'endroits, & mal serui des siens (deffaicts au Mont Sainct Esloy par le Flamand) n'eust pris la voye de l'excommuniement. Dont le Comte estonné, s'en alla à Rome auec sa femme, où il s'excusa deuant le Pape, monstrant qu'il n'auoit point rauie ne deceuë par paroles la fille du Roy Charles : ains prise vefue, du consentement de Louys son frere. Suppliant Nicolas luy pardonner, si par violence d'amour & de ieunesse, il auoit commis aucune faute : n'attendant le consentement de son pere, enuers lequel il le prioit faire sa paix, & obtenir qu'elle peut demeurer sienne. Lors le Pape reuocqua l'interdit, enuoyant en France Rodoald Euesque de Port, & Iean de Ricodense ses Legats, prier Charles de pardonner à Baudouin. Et lesquels venus à Soissons, apres l'aduis des Prelats (là assemblez) le Roy en faueur du Pape, ou craignant que les Flamans ne s'alliassent d'auantage auec les Normans qui couroient la France, doucement passa telle iniure :

L'an de Iesus Christ. suyuant l'ordinaire des sages Princes, qui ayment mieux leurs commoditez que leur honneur : principalement en affaires qui ne se peuuent amender. Car ils disent, qu'estans si nobles qu'ils sont, on ne les peut vilenner; quelque honteuse paix qu'ils puissent faire : moyennant qu'elle apporte repos à leur peuple; sans trop cercher la vengeance de leurs outrages passez. Car c'est vne bien grande faute d'estat, de vouloir poursuyure iusques au bout, les trahisons, rebellions, ou des-obeissances des subiects : & les iniures souffertes par ses voisins. Ainsi vendit bien cherement le sang de son pere, Philippes second Duc de Bourgongne. Pour mesme raison, Charles septiesme fit presque amande honnorable audit Philippes son vassal. Charles cinquiesme Empereur, oublia l'iniure faicte à sa tante, repudiée par Henry huictiesme Roy d'Angleterre, s'alliant auec luy excommunié. Et ne vengea non plus la prison du Roy de Dannemarch son oncle : & encores moins s'opiniastra contre le Turc, pour recouurer le Royaume de Hongrie, rempart de la Chrestienté vsurpé sur Ferdinand son frere : ou assaillist les Suisses, vsurpateurs de Hasbourg chef de son nom, & le premier heritage de sa maison. Car qui tire le proffit d'vne paix, à l'honneur de la guerre : comme disoit nostre Louys vnziesme. Pour ceste raison Charles le Chauue accorda que Iudith demeurast femme du Flamand. Et les nopces estant faictes à Auxerre en l'absence de Charles, Baudouin depuis luy fit serment de fidelité de la terre qui est entre l'Escault, Somme & la mer, auec tiltre de Comte, ou Marquis de France, ce disent Mejer, & ceux qui veulent esteindre l'hommage de Flandres sur Artois, & les païs voisins, contre ce que nous verrons cy apres.

Ceste mesme année, il s'esleua vn bien grand trouble en Lotherich. Le Roy Lothaire outré de l'amour d'vne sienne concubine nommée Valdrade, sœur de Gunthier Archeuesque de Colongne (ce dit Marian Scot) & autres disent niepce de Thietgaud Archeuesque de Tréues, & il n'est impossible qu'elle n'appartint à l'vn & à l'autre) par luy entretenuë de ieunesse, mesmes en la maison de son pere, cerchant les moyens de rompre le mariage, que depuis il auoit contracté auec Thietberge sœur de Hüebert duquel auons parlé, par des personnes interposées fit solliciter Gonthier Archichapelain de son Palais, pour sçauoir s'il vouloit y consentir. Lequel esbranslé par ses faux amis, facilement entreprist de le faire, moyennant que le Roy luy promist d'espouser sa niepce. Et d'autant que le mesme Gonthier cognoissoit Thietgaud Archeuesque de Tréues, estre homme simple & peu exercé és lettres Sainctes & Canons, luy ayant monstré aucuns passages de l'Escriture qu'il luy interpretoit autrement que l'Eglise les entend, il le tira des siens : & apresta toutes choses propres au dessein du Roy. Car ceste année ils assemblerent vn Synode à Mets, où la Royne citée y comparut: des tesmoins produicts contr'elle, l'accuserent d'inceste & d'auoir eu de son frere des enfans, par vn moyen trop sale & indigne d'estre recité : que neantmoins i'ay leu dans l'original mesme de Hincmar Archeuesque de Rheims, lors commis à l'examen des chefs proposez contre elle. Incontinent les articles des Canons parlans des incestes, sont leuz : & la Royne non seulement est separée de Lothaire son mary, mais luy est defendu

de se ioindre à autre, & commandé faire penitence de ses fautes. Ainsi le Roy paruenu à son attente, peu apres les mesmes Archeuesques assemblent vn Synode à Aix; où Lothaire presente vne requeste, contenant que par l'aduis & tromperie d'aucuns mauuais hommes, il auoit espousé vne femme nommée Thietberge, de laquelle par sentẽce des Euesques il auoit esté separé, pour l'inceste par elle commis auec son frere, ce qui l'empeschoit de la retenir. Toutesfois estant ieune, & ne pouuant demeurer sans femme, il requeroit luy estre permis de se marier. Lors furent apportez les liures de diuers Conciles, & leus plusieurs Canons touchant les incestes. Ce fait, les Euesques prononcerent la sentence qui s'ensuit. Nous croyons que ceste femme qui publiquement a confessé auoir commis inceste, n'est femme legitime de nostre Roy; duquel nous cognoissons la grande deuotion enuers Dieu, & l'honneur qu'il porte au Royaume. Et pource que non seulement nous, mais l'authorité des Canons luy interdisent tout mariage d'vne incestueuse : nous n'empeschons qu'il se puisse marier, ainsi que Dieu luy a commandé par la bouche de l'Apostre : disant qu'il vaut mieux se marier que brusler. Apres cela, Valdrade commença de paroistre suyuie de chacun : comme celle qui au bruit de la Cour, deuoit estre la Royne. Et pour acheuer la farce, le Roy ayant fait venir la niepce de Gonthier, apres auoir couché vne nuict auec elle, la renuoya à son oncle, mocquée de tous : Ce neantmoins, l'affaire n'en demeura pas là : car les freres de Thietberge (gens de moyen) & principalement Hucbert Duc d'outre le Mont-jou, & alié de Charles Roy de France, s'en pleignirent au Pape, qui tout incontinent enuoya en Lotherich ses Legats, nommez Haganon & Rodoald; naguieres retournez de Constantinople : lesquels furent gaignez par argent, pour fauoriser l'iniustice. Iaçoit que pour la couurir, ils eussent declaré leur charge au Roy Lothaire : qui respondit, n'auoir rien fait que du consentement des Euesques assemblez à vn Synode, qu'il monstra signé de leurs mains. Ces Legats luy conseillerent d'enuoyer à Rome les Presidents de ce Concile, pour satisfaire en personne au Pape : & quant à eux, bien garnis de presens, ils s'en retournerent faire le rapport de leur legation : adioustans qu'ils n'auoient trouué en France vn seul Euesque suffisamment instruit en la science & discipline Canonique. Il faut entendre de Belges, car Hincmar lors viuoit, qui fut sçauant homme veu le temps.

L'an de Iesus Christ.

L'an de Iesus Christ.

CHAP. XVIII.

Thietgaud de Tréues & Gonthier de Cologne, allans à Rome pour iustifier la separation de Lothaire, apres lecture de leur procez verbal, sont priuez de leurs Eueschez. La plainte qu'ils en font & les raisons contre l'authorité du Pape. Charles faict tomber la vieille monnoye, pour donner cours à la nouuelle. Lieux où lors se forgeoit la monnoye. Deffence de porter vendre harnois hors le Royaume. Rois eslisent des Prelats en la partie de leur frere, pour les admonnester s'ils contreuiennent à leurs sermens.

864. PEV apres, l'an huict cens soixante & quatre, Thietgaud & Gonthier s'acheminent vers Rome pour iustifier leur innocence, & celle de leur Roy : & monstrer que les Euesques assemblez à Mets, en tout & par tout auoyent suyui les Canons & saincts Decrets. Arriuez deuant le Pape, ils presenterent vn procés verbal, de tout ce qui auoit esté par eux faict à Mets. Lequel leu par le Notaire du Consistoire Romain : le Pape leur demanda, s'il contenoit verité : à quoy ils respondirent ouy, puis qu'ils l'auoient signé.

Pour l'heure il ne leur fut dit autre chose, sinon qu'ils se retirassent en leur logis. Mais depuis appellez en vn Synode, leurs actes furent condamnez par les Euesques, Prestres & Diacres là presens : & eux declarez priuez de toutes dignitez Ecclesiastiques. Les Euesques Lorrains ainsi rudement traictez, se retirerent pardeuers l'Empereur Louys, qui lors estoit en Beneuent : auquel ils se plaignirent tant de bouche que par requeste, disans auoir esté iniustement deposez, & au grand deshonneur de l'Empereur mesme : d'autant qu'il ne se trouueroit point qu'vn Metropolitain deust estre priué de sa charge, sans le consentement de son Roy, & à l'instance des autres Metropolitains. Adioustans plusieurs autres plaintes, à la charge & blasme du Pape, en intention de recouurer leur honneur & degré, par la faueur de l'Empereur. Ce qui ne leur profita de rien, encores qu'il eust rescrit au Pape pour les reconcilier auec luy. Car Nicolas homme entier & de haut courage, soustint que ce qu'il auoit fait estoit selon droict. Comme au contraire, les Archeuesques accusoient d'iniustice les actes & l'arrogance du Pape, lequel pour iustifier sa condamnation
„ publia vn Decret de telle substance : Nicolas seruiteur des seruiteurs de Dieu
„ aux reuerendissimes & tres-saincts Archeuesques qui sont au Royaume de
„ Lothaire, salut. Chacun sçait le peché commis par le Roy Lothaire, si Roy
„ se doit appeller, vn homme esclaue de ses plaisirs, & qui ne peut se commãder,
„ ains se laisse emporter aux paillardises & ordures. Il est assez apparent, ce qu'il
„ a commis sous l'authorité des Archeuesques Gonthier & Thietgaud, que nous

n'eussions creu deuoir estre faict par des Euesques, si estans icy venus deuant vn Concile, ils ne l'eussent confessé à Rome; & encores recogneu par escrit, à Nous presenté pour l'approuuer; & eux-mesmes apprestans la fosse, en laquelle ils deuoient tomber: comme pour neant, l'on jette des rets deuant les yeux des oyseaux. A ceste cause, par l'aduis du sacré Concile solemnellement assemblé, auons condamné & reprouué les actes des Euesques, (qui sous l'authorité du tres-sainct Empereur Louis, en la dixiesme, *alias*, vnziesme indiction, au mois de Iuin, se sont assemblez à Mets) comme heretiques, reprouuez & contraires à la religion Chrestienne. Priuons lesdits Gonthier & Thietgaud, du rang de prestrise, deffendons à aucuns de les tenir pour tels. Pardonnons aux autres Euesques, qui ont soubs-signé auec eux: si recognoissans leurs fautes, il viennent à repentance. Que si aucun contredit la presente, ie l'excommunie. A cela respondirent les Archeuesques ces mots, pris du mesme Annaliste: A Nicolas Pontife, Thietgaud & Gonthier. Nos peres, freres & Euesques, nous ont enuoyez vers toy, & nous y sommes venus de nostre propre volonté, pour apres auoir declaré la generalité de nostre commission, consulter & apprendre de ta maistrise, ce qui te sembloit des specialitez qu'ensemblément auions resolues, selon nostre science: Monstrans les authoritez dont estions aydez, afin que ta sagesse ayant le tout bien espluché, il te pleust nous enseigner par vne affection paternelle, ce qui t'en sembloit, & d'vne fraternelle charité nous ayder. Supplians bien humblement ta Saincteté, s'elle trouuoit mieux, nous vouloir instruire & enseigner, comme ceux qui estoient prests d'embrasser ce qui se trouueroit de meilleur & approuuable. Mais attendās par trois sepmaines la responce, tu ne nous as monstré rien de certain, ou de doctrine. Seulement tu dis vn iour en public, que nous semblons excusables & innocens, suiuant nostre requeste. En fin, estans appellez nous fusmes menez en ta presence, ne soupçonnans qu'il nous deust aduenir aucune aduersité. La, les portes ayans esté fermees à la clef, par vne conspiration de plusieurs Clercs & laics, assemblez comme pour nous brigander, tu t'efforças de nous violemment opprimer, comme estans bien loing separez de nos clercs & laics. Et sans Synode, sans Canonique examen, sans qu'aucun nous accusast ou tesmoignast cōtre nous, sans aucune dispute pour esclaircir, ou allegatiō d'authoritez & preuue pour nous conuaincre, sans rien confesser par nostre bouche, en l'absence des autres Metropolitains & Diocesains nos Co-Euesques, & Cōfreres, sans le consentement de qui que ce fust, de ton seul iugement & arbitre, par vne tyrannique fureur, tu nous voulus condamner par vn breuet, qui soudain te fut presenté: faisant toy mesme office de lecteur, & ayant à tes costez Anastaize, jadis prestre condamné, deposé & excommunié pour ambition: par le meschant commandement duquel ta furie est plus violente & precipitee. Et pour ce, nous ne receuons t'a mauuaise sentence esloignee du zelle de doctrine, injuste & desraisonnable, contraire aux Loix Canoniques. Au contraire, auec l'assemblee de nos freres nous la mesprisons, comme chose defenduë, illicite, mal dite & en vain prononcee. Ne voulans point communiquer auec toy, fauteur d'Anathematizez, & chassez de la saincte Religion, & contempteur d'i-

L'an de Iesus Christ.

L'an de Iesus Christ. celle. Nous contentans de la Communion de toute l'Eglise, & de la fraternelle societé des nostres, laquelle arrogammét tu desprises, t'estimant par dessus elle: & dont tu te rens indigne, t'en separant par tel orgueil & surhaussement.
" A ceste cause, par ta legereté & temerité, tu t'es frappé de la sentence d'ex-
" communiement, criant: Qui ne garde les preceptes Apostoliques soit Anathe-
" matizé: puis qu'en plusieurs façons tu les a violez & violes foulant aux pieds
" les loix diuines & sacrez Canons, entant qu'à toy est les aneantissant, quand
" tu ne veux suiure les pas de tes predecesseurs Pontifes Romains. Maintenant
" donc, nous qui auons ja experimenté ta fraude & ta cautelle, recognoissons
" aussi ton indignation & puissance enflee: ne cedás point à toy ny à ton orgueil,
" par lequel à l'appetit de nos ennemis (que tu supportes) tu te hastois de nous
" accabler, & cognoistras que nous ne sommés point tes subiects, ainsi que te
" vantes, t'esleuant sur les clercs, que tu deuois recognoistre pour tes freres &
" Co-Euesques, si ton orgueil le permettoit. Ce que nous te disons, sçachans
" bien quel rang nous tenons: & contraints, (non comme prouoquez par ta
" mauuaistié trop grande ou injure à nous faicte) te respondons, enflamblez du
" zelle Ecclesiastique, contre ton iniquité & injustice, non pour le profit de nos
" personnes: ains mettans deuant nos yeux l'vniuersel interest de ceux de nostre
" ordre, que tu essaie de violéter. Auentin faict ceste responce plus aigre, mais ce que i'ay escrit, est le sommaire de ce que nous a laissé le vieil Annaliste: qui mõstre encores quelque effort de liberté des Euesques Gaulois, que la puissãce du Pape alloit estranglant, par la nonchalance de nos Rois, ignorance de leurs droits & Canons Ecclesiastiques: pratiquez par leurs predecesseurs. Thietgaud, patiémment endura la sentence du Pape: & Gonthier ne pouuant se reconcilier auec luy, ne tint compte de sa condamnation, ne laissant de faire son estat. Autres adioustent que ces Euesques depuis furent meurdris par les gens du Pape: qui ne peurent endurer la trop grande liberté de leurs deffences. Ie continue ce procés, pour n'en rompre le fil: jaçoit qu'il ayt duré plus d'vne annee. Car il semble par ce que dit Reginon, que ceste querelle vint iusques à l'an huict cens
865. soixante-quatre, & cinq. Esquelles aussi il ne se fit pas de grandes choses en nostre France, fors des Synodes, & Parlements dont ces articles de police peuuent estre tirez: principalement d'vn tenu l'an huict cens soixãte quatre, indiction deuxiesme, & vingt-cinq de Iuin au lieu de Poissy. Le Roi Charles apres auoir defendu toutes pilleries & iniures, faict choir toute monnoie ancienne: & veut qu'apres le cinquiesme Octobre, il n'y eut plus que les nouueaux deniers qui eussent cours, lesquels auoient en la legende (c'est à dire autour) le nom du Roi, & au milieu le monograme: qui est le chiffre & abregé des lettres de son nom: & de l'autre costé, la croix & le nom de la ville où il auoit esté forgé. Veut qu'il ne se face monnoie qu'en son Palais, & Quentouicum (ie croy Caen) & à Roüen qui de tout temps (dit la lettre) appartient à Quentouicum. A Rheims, Sens, Paris, Orleans, Chalons sur Saosne, Metulto (c'est possible Tulles) & Narbonne. Que la liure d'or fin à dorer, vaudra douze liures de ces nouueaux deniers. Deffend de porter vendre hors le Royaume des Brugnes (c'estoient brigandines,) hauberts, cuyrasses, corcelets: lors faicts de lames, es-

cailles, ou mailles de fer. Ne passer auec icelles certain lieu des prouinces limitrophes. Que les hommes francs, qui par necessité s'estoient vendus, se pourroient rachepter en payant six pour cinq. La mesme annee, les Rois Louis & Charles se veirent le mois de Septembre, au village de Duciac : où ils firent alliance, oublians tout ce que par humaine fragilité ou suggestion de leurs gens, ils s'estoient faict (qui sont leurs mesmes mots,) & pour l'aduenir, les admonnester & garder ce present traicté. Louis esleut de la part de Charles, Hincmar Archeuesque de Rheims, & Charles Luitberd Archeuesque de Majence; & Luitfred Prelat: s'il aduenoit qu'ils y cõtreuinssent. Ceste annee mourut Ganelon Archeuesque de Sens. Plusieurs croient, que c'estoit de cestui-cy, que les Romans deuoyent faire leur traistre: car Vvallon ou Vvalach fils de Bernard frere du Roy Pepin, ne fut pas nepueu : ains cousin germain de Charlemagne & ne luy fit oncques faute : ains à Louis le Debonnaire son fils. Auec ce, que le mot de Venilon approche plus de Ganelon : i'ay monstré que cest Archeuesque fut traistre à Charles le Chauue. Que si bien il ne faut pas tant regarder aux narrations poëtiques, il suffit qu'il y ayt eu vn Ganelon traitre, pour le charger de toutes les meschancetez qu'il plaira au fatiste compter. Mais de parler d'vn qui ne fut jamais, c'est vne inuention vitieuse, & sans exemple d'anciens Autheurs approuuez. Car jaçoit qu'Homere, Virgille, & autres poëtes racomptent beaucoup de choses surpassans la commune croyance, & la fidelité qu'on doit auoir des actes passez : Si est-ce (quelque-chose qu'on vueille dire) qu'il a esté vne Troye, vn Hector, Achille, Priam, Eneas, & Didon : mais le reste des narrations poëtiques, se peut feindre à plaisir. Et pource, l'on blasme l'autheur premier d'Amadis, pour auoir feint des hommes, & des choses qui iamais ne furent. Mais son beau langage excuse tout, à l'endroit de ceux qui ne demandent qu'à passer le temps, auec des comptes chatoüillans les oreilles.

L'an de Iesus Christ

L'an de Iesus Christ.

CHAP. XIX.

Le Roy Charles exhorte les siens de faire vne ligue, & promettre de s'entretenir, comme auoyent faict les rebelles, & faire vn Gontfanon de Missatico. *Lettre appellee* tractoria. *Arsenie Legat du Pape venu en France, le premier y planta l'authorité du Pape Nicolas. Apocrisiaire office. Lothaire reprend Thieberge sa femme, & chasse Valdrade sa concubine. Engilberge femme de Boson, excommuniee pour auoir espousé vn autre encor viuant son mary. Le serment qu'elle fit. Thieberge se retire vers Charles. Remonstrances du Pape au Roy Lothaire. Il excommunie Valdrade.* Prima & secunda Aquitanica. *Mort de Charles Roy d'Aquitaine fils de Charles le Chauue. Hubert Duc d'outre le Mont-jou rebelle, tué. Miro Poëte. Normans entrans en Loire gastent Nantes, Angers, Poictiers & Tours. Robert le vaillant Marquis, leur voulant resister est tué. Hugues Abbé, Comte. Euesques de France enuoyent à Rome. La resolution d'vn Synode de France.*

865. 

L'AN huict cens soixante cinq, les Rois Louis & Charles se rassemblerent à Duciac: Là où, pource qu'on murmuroit qu'entre les autres occasions de leur assemblee, ils conspiroient au dommage de Lothaire, contre qui Charles estoit courroucé pour auoir receu Baudouin Comte de Flandres (rauisseur de sa fille) ils protesterent, que n'ayans peu deux ou troisfois se voir, maintenant ils ne le faisoient pour le dommage ou condamnation d'autruy, ne mauuaise conuoitise: ains pour donner bon conseil au Roi Lothaire, abusé par de jeunes gens comme luy: & d'autant que Charles fut là aduerty, que les Bourguignons estoient mal contens de luy, il leur enuoya par Gauslin, Foulques, Vvaltar, & Lentein de Tussiac, les articles qui s'ensuyuent. A sçauoir, que tout ainsi que ceux qui s'estoient rebellez contre luy, auoient faict vne ligue ensemble, & promis de ne descouurir leur entreprise, qu'ils facent aussi vne semblable promesse de n'abandonner l'vn l'autre. Que s'il aduient que les ennemis du Roi s'assemblent, les hommes des Euesques, Abbez, Abesses, les Comtes & vassaux du Roi de *vno Missatico* (c'est d'vne Prouince & Bailliage) & possible Sergenterie comme on dit en Normãdie, s'assemblent au lieu & temps ordonnez, auec vn Gontfanon (c'est estendart) de leurs pairs (c'est à dire d'hommes de mesme qualité & pareils.) Que les Ministres des Comtes reçoiuent *dispensam*, (c'est la despence ordonnee par les Commissaires) & selon qu'il sera porté par la *Tractoria* (c'estoit le mandement, ou breuet du Prince) pour les choses qui deuoient estre liurees aux Lieutenans & Commissaires Royaux.

La

La mesme annee, Arsenie Legat du Pape Nicolas, vint en France traicter la L'an de
paix entre les Roys Louys & Charles freres, & Lothaire leur nepueu, lequel Iesus
honorablement receu à Franc-fort par Louys, apres auoir assigné vn Synode à Christ.
Colongne, chargé de presents s'en vint voir Charles, & de luy receu en pareille magnificence, s'en retourna à Colongne tenir l'assemblee par luy assignee, assisté des Roys Louys & Charles : & en l'absence de Lothire. Là, plusieurs choses ayans esté decidees, le Legat retourna à Rome ; ayant le premier planté les fondements (s'ils faut ainsi dire) de la iurisdiction que les Papes ont pretenduë auoir sur les Rois. Or d'autant que la querelle du Pape, & des Archeuesques de Cologne & de Tréues, estoit finie par injures, & que Gonthier ne se pouuoit taire, les Rois de France & de Germanie, essayerent de reconcilier Lothaire auec le Pape, mais en vain: pource que Nicolas réuoia Arsenie Apochrysiare (c'est à dire Legat commis, respondant, Agent, & aucunesfois Chancelier) qui au mois de Iuin de l'an huict cens soixante six, vint à Franc-fort trou- 866.
uer le Roy Louys, où luy ayant declaré sa charge, il commença d'vser de son authorité, comme si le Pape eust esté present. Car ayant faict assembler vn Synode, il declare à Lothaire, qu'il eust à choysir de deux choses l'vne: ou de se reconcilier à sa femme & laisser Vvaldrade sa concubine, ou la retenant demeurer excommunié auec tous ceux qui le suyuoyent.

Quand le Roy se veid en telle necessité, bongré malgré, il reprist Thieberge, auec serment de la traicter comme sa femme, & de iamais n'en prendre d'autre, tant qu'elle viuroit. Pour asseurance dequoy, le Legat fit iurer douze Seigneurs du Royaume, que leur Roy le feroit ainsi. Apres cela, Arsenie donne assignation à Valdrade de comparoir à Rome, afin de respondre au Pape sur ce qu'on luy mettoit sus: Et le Legat passé en France pour voir le Roy Charles, apres qu'il eust depesché ce pourquoy il estoit venu, declara aussi excõmuniee Engiltrude, iadis femme du Comte Boson, qui auoit laissé son mary, pour espouser Auger son vassal: auec lequel elle s'estoit retiree au Royaume de Charles. Ceste excõmunication retiree en la presence de tous les Euesques, elle vint trouuer le Legat à Vormes, où il estoit retourné vers le Roy Louys, & là, jura le serment qui s'ensuit. Ie Engeltrude fille du Comte Matfred, jadis femme du Comte Boson, jure & promets à Monseigneur Arsenie Euesque (au nom de Nicolas Pape vniuersel) par le Pere, le Fils & le S. Esprit, les quatres Euangiles que ie touche & baise, de renoncer & quitter la mauuaistié & malice, que i'ay commise contre Boson mon mary. Et comme la brebis esgaree, retourneray à la suite de l'Eglise Catholique: allant en Italie, auec ou deuant vous: ainsi que vous aduiserez. Promets outre, soubs la mesme obligation que le Pape m'a faict faire, d'accomplir tout ce qu'il me commandera. Mais elle ne tint point ce serment tant horrible, ce dit l'Annaliste. Car ayant suiuy Arsenie iusques sur la riuiere de Dunoe, elle fit semblant d'aller voir vn sien parent pour auoir des cheuaux: promettãt au Legat qui estoit à Ausbourg, aussi tost retourner: sus telle occasion reprenant le chemin de France. Dont Arsenie aduerty, escriuit à tous les Euesques de France & Germanie, les priant en l'honneur de Dieu & du Pape, de ne la receuoir en leurs Parroisses & Dioceses : ains la

L'an de Iesus Christ

tenir comme vne malheureuse & excommuniee.

D'autre costé, quand Lothaire vid le Legat sur le chemin de Rome; poussé par Valdrade & ceux de sa suite, il commença de faire mauuais visage à la Roine Thietberge, & se courroucer contre elle: l'outrageant plus que deuant, & par faux tesmoins cerchant de la faire punir comme adultere. Ce que sagement preueu; elle se retira vers Charles Roy de France son parent, en la prote-
„ ction duquel elle se mit. Dont le Pape aduerty, mande au Roy de France, qu'il
„ estoit ioyeux du bon recueil par luy faict à la Roine de Lotheric, attendu la iu-
„ stice de sa cause: Qu'elle auoit esté si mal traictee de son mary, qu'elle luy auoit
„ mandé estre contéte de renoncer à la Roiauté, pour viure en personne priuee.
„ Mais qu'il luy auoit rescrit, que cela ne pouuoit se faire, si quant & quant son
„ mary ne s'accordoit à chose semblable, que Lothaire estoit vn homme desrai-
„ sonnable, apres les serments par luy faicts derechef, de vouloir enquerir par
„ gage de bataille, de la pudicité de sa femme, & la faire mourir si le champion
„ Roial obtenoit la victoire. Que la loy diuine, deffendoit iuger de mesme chose
„ par deux fois: principalement quand les parties s'estoiét submises au iugement
„ de l'Eglise. Qu'on voyoit bien la fausseté de l'accusation de Lothaire, & que
„ Thietberge ne pouuoit estre adultere, s'elle n'estoit point sa femme, & il ne l'a-
„ uoit point touchee; ainsi qu'il disoit: & pource, auant que cognoistre tant de la dissolution de leur mariage que du crime d'adultere, il falloit que Thietberge fut en lieu seur: pour estre aidee, & conseillee de ses parens, à fin de produire ses tesmoins sans crainte de force & violence. De faict, le Pape meu de bon zelle, ou autrement, prist la cause de la Roine tellement à cœur, que le iour de la

867. Chandeleur de l'an huict cens soixante sept (si vous croiez Sigon) il excómunia Valdrade, enuoiant aux Euesques de France des lettres de telle substance. Puis
„ que Valdrade continue en sa paillardise, & n'est venuë à Rome pour respon-
„ dre de ses fautes, suiuant l'assignation à elle donnee, ains au contraire, ne cesse
„ de trauailler, & nuire à la Roine Thietberge, la mort de laquelle elle a pour-
„ chassee: Pour ces causes, nous l'auons excommuniee, iusques à ce qu'elle ayt
„ satisfaict à Dieu & à nous qui auons soin d'elle: & commencé à cognoistre de
„ son faict, exempt de toutes suspicions: tellement qu'elle puisse receuoir le
„ corps & sang de Iesus-Christ: voulons qu'elle soit bannie de l'Eglise, auec tous
„ ses adherants & complices. Prononcé par nous, le deuxiesme Feurier. Il escri-
„ uit aussi aussi au Roi Lothaire ces mots. Ie pris grand plaisir, quand par Arse-
„ nie Legat i'entendy vostre amendement: mais i'ay depuis esté aduerty, qu'auez
„ retourné à vostre peché, au grand scandale de l'Eglise, pour le mauuais exemple
„ que les autres prennent sur vous, qui deuez apparoistre à cause de vostre di-
„ gnité Roialle: Et ne vous a suffi de commettre vn adultere, si vous n'y adjou-
„ stiez encor' vn parjure. Aussi pour neant vous mettez en auant que Thietber-
„ ge volontairement a confessé (ou plustost par force) que Valdrade estoit vostre
„ femme legitime: car nous sçauons bien, que mesmes apres sa mort, vous ne
„ pouuez espouser ceste Valdrade. Et pource, l'Eglise n'a que faire d'esclaircir, si
„ Valdrade a esté vostre femme legitime ou non: Mais elle sçait bien que Dieu
„ jamais ne lairra les adulteres sans punition. A ceste cause, ie vous conseille de

reprendre la Roine Thietberge vostre femme, encores qu'elle voulust se separer d'auec vous; voire pour chastement viure en vne religion: car elle n'a puissance sur son corps: ains vous, qui estes son mary. Toutesfois, si voulez sans fraude promettre viure chastement, en ce cas nous vous permettrons la separation. Contenez vous donc, & ne retournez plus à vostre peché, principalemét à vostre concubine; qui est excommuniee ainsi que chacun sçait; iusques à ce qu'elle soit comparuë deuant nous: de peur que n'encouriez les mesmes peines & censures, si vne fois nous sommes contraints produire des tesmoins, & vous denoncer à l'Eglise. Aussi vous prendrez cest aduertissemét, comme fait entre nous deux. Reginon met ceste annee, la venuë de Louis Roy de Germanie en France, dont a esté parlé, disant que Charles s'alla cacher en l'Abbaye de Lugie, que Sigisbert dit estre au dernier bout de l'Aquitaine. Mais les vieilles Annalles & le Concile de Sauonnieres le contredisent. Raoul beaufrere de Charles le Chauue, son principal Conseiller & premier de son Palais mourut. Comme aussi vn autre Raoul, Archeuesque d'Aquitaine, c'est à dire de Bourges (jadis appellee *prima Aquitanica*, comme Bourdeaux *secunda*) & de faict, celuy de Bourges pretend estre Patriarche d'Aquitaine. Moururent aussi deux enfans du Roy Charles: à sçauoir Lothaire Abbé duquel Henry sçauant Moyne d'Auxerre parle en la preface de la vie de S. Germain, par luy composee en assez bons vers Latins, & Charles, ja faict Roy d'Aquitaine. Lors Hucbert Duc d'outre le Mont-jou se rebella contre le Roy Lothaire, assemblant des brigands, par le support desquels il commença de voller & tuer tous les subiects Royaux ses voisins, les biens & heritages desquels il distribuoit à ceux de sa suite. Et jaçoit que Lothaire par deux ou trois fois, menast des armees pour le chastier, & que ses Capitaines fissent tout deuoir de le surprédre, ils ne sçeurent le desloger des lieux qu'il occupoit, inaccessibles, pour estre assis entre les destroits des Alpes & monts Penines, maintenant de Cenis, où les habitans sont deffendus par nature. Ceneantmoins, Hucbert fut en fin tué pres le Chasteau d'Orbes (qui est en Sauoye) par le Comte Conrad pere de Raoul, premier Roy de Bourgongne trans-Iurane. De ce Hucbert, l'on dit que vindrent les Ducs de Zheringen, qui habitoyent pres Fribourg de Suisse: (si vous croyez Munster) En ce temps viuoit Miro moyne de S. Richer, qui a faict des Epigrammes.

L'an de Iesus Christ.

Cependant les Normans qui de nouueau auoiét mis sus vne grosse armee, entrent en l'emboucheure de Loire; & occupent tout le pays de Nantes, les villes de Poictiers, d'Angers, & de Tours, traictans bien mal les habitans de ce quartier. Robert le Fesne, Duc & Marquis de France, tres-vaillant homme, assembla vne armee pour les repousser, assisté de Ranulf Duc d'Aquitaine, qui se joignit auec luy: & de compagnie vindrent contre les ennemis, lesquels aduertis se retirerent où estoyent leurs vaisseaux: Toutesfois se voyans enclos, ils fortifierent le village où ils estoyent, selon le temps qu'ils en eurent: & Hasteng leur chef se mist dans le moustier, qui estoit de pierre. D'arriuee, nos gens mirent au fil de l'espee tous ceux qui se trouuerent hors l'Eglise, laquelle pour estre bié deffenduë ils enuironnerent, deliberez de l'auoir au lendemain, quand les engins de batterie seroyent venus pour la forcer, auec ce que l'heure tardi-

L'an de Iesus Christ.
ue, & le Soleil prest à se coucher, les admonnestoit de se retirer. Là dessus, Robert qui ce iour auoit beaucoup trauaillé, tout moitte de sueur, se faict oster son heaulme, & despouille son haubert, pour vn peu se rafraischir: quand tout soudain les Normans sortent de l'Eglise, & auec vn grand cry se iettent sur les François empeschez à prendre & faire leur logis. Ce nonobstãt, la garde ayant vaillamment resisté, les repousse iusques dans leur fort. A ce bruit accourut Robert, & tout ainsi desarmé qu'il estoit, poursuyuant les Normãs trop auant, fut tué à la porte de l'Eglise, & son corps tiré dedans. Encores pour le comble du malheur, Ranulf plus esloigné regardant l'yssuë du combat, fut attaint d'vn coup de traict, dont il mourut trois iours apres. L'escarmouche finie auec tel desastre, l'armee despourueue de chef, se leua dés l'heure mesme: & les Normans bien ioyeux de leur deliurance, se retirerent en leurs Nauires. L'autheur des Annales que ie suy, dit; que Robert (qu'il appelle le fort ou vaillant Marquis) estoit tant estimé de son temps, que si l'on eust escrit ses vaillances, on les eust peu comparer à celles des Machabees: & que l'on en pouuoit composer des liures: Ie croy Romans. Eude & Robert ses enfans, estans si ieunes qu'ils n'eussent sçeu tenir le Duché de leur pere, Hugues Abbé leur oncle (la Chronique de S. Benigne, dit frere de leur pere) & le moyne de Marmonstier, (autheur des gestes des anciens Comtes d'Anjou,) dit; fils de Hugues Duc de Bourgongne vaillant seigneur, humble, courtois, iuste & paisible (ce dit Reginon) ledit moyne adiouste, tres-fidelle; tint la place du deffunct Marquis: & les Normans plus libres, coururent la campagne comme deuant: Puis trouuans la ville d'Angers vuide, & abandonnee, apres en auoir consideré l'assiette, redresserent les murailles, & y firent venir femmes & enfans, en intention d'en faire leur habitation & retraicte.

Ceste annee, le Roy Charles tint vn Parlement à Troyes, le vingt sixiesme d'Octobre, lequel semble auoir esté bien grand, puisque la pluspart des Prelats des Prouinces de Rheims, Sens, Roüen, Tours, Bourges & Bourdeaux s'y trouuerẽt pour fauoriser Vlfald; contre Hincmar de Rheims sur leur differend; & ordonnerent plusieurs choses contraires aux Canons, ce dit Floard: & toutesfois Hincmar obtint son intention. Accard Euesque chassé de Nantes par vn Duc de Bretagne, que le Croniqueur de Rheims ne nomme point: mais il est croyable que ce fut Nomené, Herispoux ou Salomon, chargé de porter à Rome le procés verbal des actes Synodaux, fust pressé & contrainct par le Roy le luy bailler. Lequel apres auoir rompu les Sceaux, trouuant qu'on n'auoit traicté Hincmar ainsi qu'il s'attendoit, escriuit luy-mesme au Pape, & enuoya ses lettres quant & le procés. Hincmar ayant ja aduerty le Pape de tout: & enuoyé ses lettres par gens vestus en pellerins, & de crainte s'ils eussent esté congneuz pour siens, qu'on ne les eust destroussez, fit tenir ses lettres, aussi tost que le procés verbal du Synode.

CHAP. XX.

Nicolas Pape meurt. Exemple qu'il ne faut pas tousiours punir les vices à la rigueur. Auldry Euesque d'Ausbourg, soustient que les Prestres doyuent estre mariez. Different entre Photius & Ignace pour le Patriarchat de Constantinople. Pourquoy aucuns Princes auancent les meschans. Articles que les Grecs reprochoient aux Romains comme erronnez. Agneau offert sur l'Autel. Lothaire Roy va en Italie, & est communié de la main du Pape. Meurt à Plaisance, où il est enterré. Comme aussi plusieurs Seigneurs de sa suite meurent.



CEPENDANT, Nicolas Pape mourut le treiziesme Nouembre, & en son lieu fut mis Adrian. Ce Nicolas fut estimé homme courageux, & qui non seulemēt se declara Euesque des Euesques, mais encores entreprit sur les Empereurs & Rois: donnant occasion à ses successeurs de leur faire teste le plus souuent en cause legere. Car si bien la vie impudique de Lothaire, & l'erreur des Grecs, auoit besoin de rude correction, il ne falloit que tant de Papes ses successeurs, missent tant de vaillants Empereurs que Henry, Lothaire, Frideric, Louys de Bauieres & autres, en mauuais mesnage auec leurs subiects; au grand dommage de la Chrestienté, laquelle desgarnie de l'appuy de si courageux Rois, demeurast exposée aux Sarrasins & Turcs. Mesmes, qui de pres regardera l'histoire vniuerselle de la Chrestienté, il trouuera par les Autheurs que les Papes par ambition, ont esté cause de la plus part des guerres d'entre les Princes Chrestiens. A la verité, tout manifeste adultere de Rois est de mauuais exemple: mais celuy de Lothaire auec Valdrade, n'estoit pas tellement illicite, qu'il ne peut estre excusé enuers le peuple; puis que les Euesques de son Royaume auoient approuué son mariage auec la mesme Valdrade. Là où la separation qui en fut faicte, apporta la ruyne du pays de Lotheric: Quand apres la mort du Roy excommunié, Hugues son fils & de ladite Valdrade, se maintint heritier & legitime Roy de Lorraine: Soustenu par les armées de Godefroy son beau-frere, qui remplit le pays de Danois. Et pource, la rigueur des loix ne se doit tant monstrer, qu'on n'aye esgard à ne troubler la paix du pays, pour l'interest d'vn particulier. Tesmoings les inconueniens que nous auons veu estre aduenus de nostre temps, & dont nous sentons les maux si dangereux, que l'Eglise en est maintenant en tres-grand peril: & pource il faut laisser les vices qui sont trop forts & parcreus, afin qu'il n'apparoisse, qui sont ceux ausquels on ne peut remedier: tout de mesme qu'vne fistule à vn corps maleficié. Ce Nicolas defendit aux prestres de se marier: & fut contredit par Oudry Euesque d'Ausbourg, qui luy escriuit vne lettre, par laquelle il soustint le mariage des prestres estre approuué des

L'an de Iesus Christ.
Canons diuins, que le Pape peut errer, & estre admonesté par les autres Chrestiens.

Outre le trauail, que les Sarrasins donnoient lors à Rome, les Papes n'estoient moins empeschez du costé de Grece: ayant feu Nicolas voulu cognoistre du differend d'Ignace, chassé du Patriarchat de Constantinople, par Photius fauorisé de Bardas, oncle de l'Empereur Michel, & de la dispute que les Grecs auoient entr'eux, pour les Images. Il enuoya au pays des Legats, qui furent corrompus, & maintindrent Photius. Et depuis, estant aduenu quelque differend entre Basile Empereur de Grece, successeur & meurdrier de Michel, & Photius: comme l'Empereur voulut vn iour entrer dans l'Eglise pour Communier, Photius le repoussa: disant qu'il estoit indigne de la Communion, puis qu'il estoit homicide, & mesmes de son Empereur. Basile marry de ce rebut, enuoye des Ambassadeurs à Rome, sous couleur de mettre ordre aux differents susdits: lesquels trouuans Nicolas mort, obtindrent d'Adrian, que Donat Euesque d'Ostie, Estienne Euesque de Nepese, Marin Diacre, ses Legats: seroient enuoyez à Constantinople, pour appaiser les differents de ceste Eglise. Auec eux fut aussi Anastaize, Bibliotecaire de Rome, sçauant en Grec & Latin, qui a escrit la vie des Papes.

Ces Ambassadeurs donc venus en Constantinople, l'an huict cens soixante & huict, traicterent principalement de la deposition d'Ignace, & intruzion de Photius: lequel deposé & excommunié, Ignace fut remis: s'estant l'Empereur pour ce regard, aydé de la iustice à se venger de son ennemy. A la verité Photius estoit iniuste possesseur du Patriarchat, (ainsi qu'auons dit) & toutesfois, il demeura en l'estat iusques à ce qu'il reprochast cest homicide à l'Empereur: Dieu voulant que tost ou tard, iustice soit faite des meschans. Mais bien souuent les Princes rusez aduancent aux grandes dignitez de l'Eglise, ou de Iustice, (necessaires en tous estats) des hommes vitieux: & toutesfois sçauans & industrieux, seulement pour les ayder à faire trouuer bonnes leurs desordonnées volontez que les preud'hommes si legerement ne voudroient passer, & encores moins aduoüer & soustenir comme ceux-cy, obligez par les vicieux aduancements. Ne s'aduisans pas, tels hommes indignes, que le plus souuent ils sont abandonnez à l'enuie: Quand tels maistres pour acquerir reputation d'aymer la iustice, sont contraincts les exposer, ou à l'enuie de leurs particuliers ennemis; ou à vne rage populaire. Tant y a, qu'vn grand & meschant officier, malaisement peut continuer sa malice; s'il ne se delibere courre la mesme fortune de son maistre: & ne veut estre traicté comme cestuy-ci, qui ne peut viure en homme de bien, quand il le voulut monstrer, pour ne l'auoir pas esté, quand il n'estoit point encores obligé pour sa vicieuse intrusion au Patriarchat.

Entre les choses que les Grecs reprochoient lors aux Romains, comme erronées:

1. *Ils se plaignoient de nos ceremonies trop superstitieuses.*
2. *Que nous ieusnions les Samedis.*
3. *Qu'affermions le S. Esprit proceder du Pere, & du Fils.*

4. *Que deffendions aux Prestres soy marier.*
5. *Que ne voulions qu'ils oignissent le front des enfans baptisez (peut estre qu'il faut oster la negatiue)*
6. *Que faisions le Cresme d'eau de riuiere.*
7. *Qu'auant Pasques, nous deuions abstenir par huict sepmaines de manger chair: & sept, d'œufs & de fromage.*
8. *Que nous mettions vn Agneau sur l'autel, auec le corps de nostre Seigneur, & le benißions.*
9. *Que defendions aux Prestres de porter barbe.*
10. *Qu'on faisoit des Euesques auant qu'estre Diacres.*

Qui sont les articles extraicts de Floard, tout expres par moy representez, afin de remarquer l'antiquité. Pour le regard du huictiesme, i'ay autresfois ouy dire, que iadis les moynes mange-poissons, le Ieudy auant Pasques, faisoient rostir vn Agneau, lequel porté sur l'Autel de l'Eglise, ou table du refectoir, chacun l'alloit toucher du bout du doigt: succant la gresse qui y tenoit. Quant au neufiesme, il monstre que ce ne fut pas Pierre Lombard qui fit raser la barbe à nos Prestres. Si ce n'est, que l'on vueille dire que nos François la portant longue desirassent se conformer aux Romains. Car parmy nos Eglises, l'on voit assez de tumbes, (principalement à sainct Maur des Fossez) d'Abbez representez auec longue barbe, morts: voire depuis Pierre Lombard. Et dans vn tres-vieil liure de la librairie de sainct Aubin d'Angers, où la vie de ce sainct est representée en figure, comme pour seruir de patron à vne tapisserie: l'image de sainct Aubin est peinte auec de la barbe: comme aussi aucuns moynes de sa suite. Au dixiesme, ils entendoient sans auoir demeuré le temps requis: car si bien vn simple Clerc est esleu Euesque, on luy confere les autres ordres l'vn apres l'autre.

Lothaire aduerty de la mort du Pape Nicolas, & de l'eslection d'Adrian, luy enuoya des lettres, pour le supplier de vouloir ouyr ses iustifications, non iamais entendues (ce disoit-il) du feu Pape: auquel il auoit demandé, que ses accusateurs luy fussent confrontez, sans l'auoir peu obtenir. Adrian luy manda, que le S. Siege estoit tousiours prest de le receuoir à satisfaire de ses fautes, suyuant les loix diuines & humaines. Et que s'il estoit innocent, hardiment il vint receuoir la benediction par luy requise: & encore qu'il fut coulpable, qu'il ne laissast d'y venir, pour en receuoir la penitence. Lothaire sembla estre moins offencé de si gracieuse responce, & quand il vid qu'il falloit passer par là, se resolut d'aller en Italie.

Ce pendant ie ne puis oublier vne chose digne de memoire, que Reginon a laissée par escrit, encores qu'elle ne touche à nostre France. Il y auoit quelque temps, que les Bulgares (auparauant idolatres) auoient pris nostre Religion: & le Pape leur ayant enuoyé des Euesques, la plus part d'entr'eux s'estoiét fait baptizer: & Louys Roy de Germanie, auoit enuoyé aussi des gés pour les instruire, lesquels profiterent si bien, que non seulement le peuple, mais les Seigneurs, embrasserent le Christianisme, de si grande affection, que plusieurs se rendirent moynes: & entr'autres le Roy, qui laissa l'administration de son

L'an de Iesus Christ.
Royaume à son fils; ieune homme, esloigné des bonnes qualitez de son pere; & qui trauailloit & pilloit ses subiects, paillardant, & yurongnant à la façon des Gentils. Dequoy le pere courroucé, reprist son habit Royal, & ioinct auec ceux qui craignoient Dieu, poursuyuit son fils, auquel par grand zelle, il fit creuer les yeux. Puis les Estats du pays appellez, il mit son plus ieune fils en sa place: le menaçant en pleine assemblée de pareille punition que son aisné, s'il renonçoit au Christianisme. Ce faict, il despouilla ses vestemens Royaux, & reprit ceux de moyne.

Ceste mesme année, mourut Hunfred Euesque de Therouenne: & Eneas Euesque de Paris, par le commandement du Roy Charles, fit apporter de Bourgongne, au Monastere des Fossez, pres Paris, le corps de sainct Maur, enclos dans vn coffre de fer, qui auoit esté trois ans dans vn heritage du Comte Audon, autres disent de Luxeu, Abbaye de la Franche Comté. Or Lothaire bien ioyeux de la bonne volonté que le Pape Adrian sembloit luy porter s'achemina en Italie accompagné de plusieurs Seigneurs de son Royaume: Iaçoit que beaucoup ne fussent contans de ce voyage, craignant que le Pape abusé, ne commist quelque chose contraire à la foy ou aux saincts Decrets & Canons. Mesme Lothaire, pour d'auantage acquerir la faueur de chacun: alla iusques en Calabre ayder à l'Empereur son frere, qui faisoit la guerre aux Grecs: là où apres s'estre vaillamment employé, il retourna à Rome. Mais encores qu'il fust honnorablement receu du Pape, il ne se trouua pour cela d'auantage fauorisé. Car Adrian luy ayant demandé s'il auoit accompli les choses dont le feu Pape l'auoit chargé: Quand il eust respondu qu'ouy, & fait certifier le semblable par les Seigneurs là presens (car personne n'osa contre-
„ dire le Roy) Adrian luy dit, S'il est ainsi, Dieu soit loüé. Reste seulement tres
„ cher fils, que veniez à l'Autel de sainct Pierre, & là pour le salut de vostre
„ ame, i'immoleray l'Hostie salutaire, de laquelle il faut que participiez ainsi que
„ moy: afin que soyez reincorporé aux autres membres de Iesus-Christ: des-
„ quels iusques icy, auez esté retranché. La Messe dite, le Pape semond le Roy
„ à la table de Iesus-Christ, & prenant en ses mains le corps & le sang de nostre
„ Seigneur, luy dit: Si vous vous sentez innocent de l'adultere que le Pape Ni-
„ colas vous a deffendu, & certainement auez proposé en vostre cœur, de iamais
„ ne retourner à Valdrade vostre concubine (que dites auoir laissée) approchez
„ vous hardiment, & receuez ce Sacrement en remission de vos pechez. Mais
„ si vostre conscience vous poingt, & auez deliberé de retourner à vostre ordu-
„ re, retirez vous, de peur qu'à vostre condamnation, ne receuiez ce qui est pre-
„ paré de Dieu, pour le remede des fideles. Lothaire le receut comme vn fol
„ aueuglé d'Amour, sans crainte de la sentence de Dieu, prononcée par la
„ bouche de son Apostre, qui a dit: Qui le mange & boit indigne-
„ ment, il le mange & boit à sa condamnation. Ce faict, le Pape s'adresse aux
„ Seigneurs de sa Cour & suitte: ausquels il presenta la Communion auec tel-
„ les paroles. Si vous n'auez presté faueur ne consentement à vostre Roy, en
„ l'adultere duquel il a esté accusé, & n'auez communiqué auec Valdrade & les
„ autres excommuniez par ce Siege: le corps, & le sang de nostre Seigneur,
vous

vous puissent profiter ; pour acquerir la vie eternelle. Tous ceux (dit Reginon) qui oserent communier estans coulpables, moururent dans l'an : & les autres qui se retirerent, à peine eschapperent la mort. Quant à Lothaire, encores qu'au sortir de Rome il semblast gay & ioyeux, estant à Luques la fiebure le prist. Et la maladie s'estant mise parmy les siens, il en vid mourir plusieurs : mais luy qui ne voulut cognoistre la main de Dieu, tira iusques à Plaisance : où vn iour de Dimanche, sixiesme Iuin, huict cens soixante neuf, il se pasma, & perdit la parole : puis mourut le lendemain, à la deuxiesme heure du iour, & par ce peu de gens qui luy restoient fut enterré au Monastere de sainct Anthoine Martyr, qui est voisin de ceste ville.

L'an de Iesus Christ.

869.

Fin du neufiesme Liure des Antiquitez Françoises, quatriesme du Second Volume.

CCCCC





L'an de Iesus Christ.

LIVRE DIXIESME DES ANTIQVITEZ FRANCOISES.

CHAP. I.

Charles tint vn Parlement à Poissy, où il auoit fortifié le pont. Il y est dit, que les Curez seront choisis gens de bonne vie, & porteront honneur aux Seigneurs des villages. Aduerty de la mort de Lothaire, il va en Lorraine, où il est couronné à Mets Roy du pays. Louys Roy de Germanie en veut auoir part : & sçachant que son frere auoit destiné Hilduin Abbé de sainct Denis, Euesque de Colongne, par l'industrie de Luitper Euesque de Mayence, faict eslire Guillebert. Salomon Duc de Bretagne & Normands de Loire, vendangent les vignes d'Aniou. L'Abbé Hugues & Geoffroy, en tuent aucuns. Les Normands buslent le cellier de sainct Germain des-Prez. Le Mans & Tours fortifiez pour leur resister. Hermentrux femme de Charles morte. Qui furent ses enfans. Charles espouse Richent, fille du Comte Buin & seur de Boson. Roland Euesque d'Arles prisonnier des Sarrazins. Sa rançon. Camargues de Prouence. Pape Adrian admoneste le Roy Charles, de rendre à l'Empereur Louys la Lorraine.

869. CESTE mesme annee de 869. Charles assembla vn Parlement à Poissy, dautant plus volontiers, qu'ayant là vn Palais Royal, nouuellement il y auoit fondé vne Eglise, & aumosné de ses biens: aymant ce lieu, tant pour la commodité du pont (par luy fortifié, ainsi que i'ay dit, & auec lequel il empeschoit les Normands, d'entrer és riuieres d'Oyse & de Seine) que pour le plaisir de la forest voisine. Là mesme, il ordonna que si les Abbez, Abesses, Comtes, & Vassaux ou laics presentoient à l'Euesque des Pasteurs de bône vie & doctrine, pour estre ordonnez à leurs Eglises (ie croy Cures) ils ne fussent reiettez : Il faut dire que les Euesques s'en vouloient faire croire sans ouyr les Patrons & Parroissiens. Et que les Euesques aduiseroient quel honneur les Prestres porteroient aux Seigneurs des villes (ie croy villages.) Qui est tout ce que i'ay peu remarquer de ceste assemblee : laquelle finie, & le Roy venu à

Senlis accompagné de sa femme, il eut certaines nouuelles de la mort de Lothaire son nepueu, & des Seigneurs de sa compagnie emportez de peste. Louis Roy de Germanie, pour lors estoit occupé en la guerre contre les Vinides;& Louis Empereur auoit assez affaire contre les Sarrazins & Grecs: à ceste cause, Charles fondé tant sur de certains traictez passez (ce disoit-il) auec le deffunct Roy, que les grandes intelligences qu'il auoit en ce Royaume vacquant & facile d'occuper pour les partialitez, s'en alloit ietter dedans: si comme il estoit au Palais d'Atigny, des gens enuoyez par aucuns Euesques du païs ne l'eussent prié de n'entrer en Lorraine, que le Roy Louis son frere ne fust retourné de son voyage contre les Vinides. Car quand il seroit en son Palais d'Ingelheim, il luy enuoyeroit des Ambassadeurs pour assigner temps & lieu, afin d'aduiser au partage de ce Royaume, par le conseil de leurs amis. Mais quand d'autre costé, aucuns Seigneurs de ce Royaume eurent mandé à Charles que toutes choses laissees il vint à Mets, & qu'ils iroient au deuant de luy; ou se trouueroient en la mesme ville pour l'accompagner & fauoriser; le Roy de France empoigna ceste occasion plus vtile (ce luy sembla-il) pour l'execution de son desseing. A ceste cause, il tire à Verdun, où il fut receu de Haton Euesque, & des habitans qui luy firent serment de fidelité. Et le cinquiesme de Septembre il arriue à Mets: où semblablement il receut les hommages des Euesques, Aduent de Mets, & de Frangues de Tungres, ou Liege (car c'estoit lors tout vn) d'Arnoul de Toul, & de plusieurs autres. Ce fait; & le neufiesme du mesme mois, les Euesques assemblez en l'Eglise de S. Estienne auec les autres Seigneurs, ils procederent à son Couronnement en la maniere qu'il s'ensuit. L'an de Iesus Christ.

Aduent Euesque, en la presence du Roy de France & du peuple, commença à dire: Mes freres, vous sçauez les maux par nous endurez du temps de « nostre feu Seigneur le Roy Lothaire, pour les causes notoires à chacun. Et « encores que soyons tres-dolents de sa mort, si deuons nous en ieusnes & « oraisons prier Dieu de nous en donner vn autre selon son cœur: afin de gou- « uerner ce peuple en equité & iustice: & en ceste eslection, nous faire tous « d'vn cœur & volonté pour luy obeyr. Or Dieu qui volontiers accompagne le « desir de ceux qui le craignent, d'vn commun consentement nous a faict escri- « re, & donné pour Roy Charles icy present: vray & legitime heritier de ce « Royaume. Et pour ce, nous requerons à Dieu, que long temps il le vueille « tenir; au profit, paix & tranquillité de chacun d'entre nous. Lors Charles « commença dire, Vous auez ouy par la bouche d'vn venerable Euesque, la « volonté de tous les autres, & la mienne aussi. Et pour ce qu'il vous a dit à hau- « te voix, que Dieu m'auoit esleu pour vostre profit, salut & gouuernement « de ce Royaume: Sçachez que ie maintiendray l'honneur de Dieu, que ie con- « serueray l'Eglise à mon pouuoir, & chacun de vous selon son estat: ensemble « les loix Ecclesiastiques & ciuilles. Mais aussi, afin que ie puisse entretenir l'hon- « neur & puissance Royale, ie requiers de chacun de vous, selon ses degré & « dignité, la reuerence que vos predecesseurs iustement & fidelement ont porté « aux miens. «

L'an de Iesus Christ. Ceste remonstrance acheuee, Hincmar Archeuesque de Rheims en la presence des Euesques de la prouince de Tréues, Aduent de Mets, & Arnoul de Toul; & du consentement des suffragans de Rheims, dit. Vous ne deuez trouuer estrange, si ie me mesle des affaires de ceste Prouince. Car les Eglises de Tréues & de Rheims, de tout téps ont esté estimees sœurs, en ce païs de Belges: & doiuent garder les ordonnances les vnes des autres. Ayans ce priuilege esté obserué de long temps, que le premier esleu des deux Euesques, doit preceder l'autre. Voila pourquoy messieurs mes freres, les Euesques de la prouince de Tréues n'ayans point de chef, m'ont prié de faire en leur cause comme en la nostre. Est il pas ainsi, Messieurs mes freres? Les Euesques respondirent; il est ainsi. Lors Hincmar recommença. Outre ce que monsieur & frere Aduent vous a fait entendre: Vous deuez penser, que nostre sire le Roy ici present, nous a esté donné par la volonté de Dieu: veu que nous auons exemple de son bon gouuernement, & par le doux traictement qu'il fait, tant à nous qu'aux Eglises & peuple qui luy est, & a esté commis & donné en charge. Aussi est-il fils de l'Empereur Louis le Debonnaire, descendu de la lignee de Clouis: qui par S. Remy fut baptisé auec trois mil François, sans les femmes & enfans; & oingt d'huille receuë du Ciel: de laquelle nous auons encores. A ceste cause, il ne sera deshonneste de le Couronner deuant cest Autel; auquel aussi feu son pere (qui auoit esté couronné à Rheims par le Pape Estienne, & par la faction d'aucuns malins, priué de son Empire, & puis restably) reprist ses dignitez: ainsi que tres-bien il me souuient, ayant esté present à l'acte. Partant si le trouuez bon, à haute voix donnez en tesmoignage à Dieu, en chantant l'Hymne de *Te Deum laudamus*. A tant le Roy fut beneist, & couronné: qui est la plus grande ceremonie, que iusques là nous ayons trouuee pour vn couronnemét de Roy. Plusieurs Seigneurs à qui Charles n'estoit aggreable, se retirerent outre le Rhin vers le Roy Louis: pour le respect desquels, Charles ne laissa de poursuiure son desseing. Car partant de Mets, il vint à Floringues (possible Florenges) en Ardaine; mettre ordre à ses affaires, & s'esbatre à la chasse: puis à Aix Palais Royal; lors tenu pour siege principal de Lorraine: ou encores plus de gens le vindrent trouuer.

En ce temps, les Eglises de Collongne & de Tréues n'auoient point de Pasteurs: estans morts en Italie les Archeuesques, bannis & priuez de leurs Eglises pour la raison que i'ay ditte. A ceste cause, le Roy Charles du conseil de ses nobles, mit à Treues Bertulf, nepueu l'Aduence Euesque de Mets; en faueur (ce disoit-on) de son oncle, qui auoit moyenné la Couronne de Lorraine au Roy de France. Lequel aussi essaya de pouruoir au siege de Colongne, Hilduin second Abbé de S. Denis; le faisant ordonner prestre à Aix, par les mains de Francon Euesque de Tungres: & luy donnant le tiltre de S. Pierre: qui est celui de la grande Eglise de Cologne. Ce pendant, Louis Roi de Germanie appointé auec les Venedes, & marry de l'ambition de Charles, enuoye ses enfans traicter auec les Marquis des Venedes ou Vinides. Car Louis son fils, auoit obtenu quelques victoires sur eux: non toutes-fois sans perte de son costé. Mais le Roy de Germanie demeuré malade à Ratisbonne, incontinent enuoya des

Ambaſſadeurs à Charles ſon frere, luy ramentevoir les traictez & promeſſes *L'An de*
faites entr'eux deux, & demander pour leur maiſtre, ſa part du Royaume de *Ieſus*
Lorraine. Diſans, que ce n'eſtoit raiſon, que Charles euſt tout ſeul ce qui eſtoit *Christ.*
commun entr'eux deux par droit de ſucceſſion. Que Charles donc ſortit de "
Lorraine, iuſques à ce que Dieu euſt rendu la ſanté à leur Roy: car lors ils ſe "
pourroient voir, & enſemble parlementer: pour aduiſer ce qui ſeroit de rai- "
ſon. Les Ambaſſadeurs depeſchez auec honneſtes paroles.

Louis ſous main, ne laiſſe d'enuoyer à Colongne Luitbert Eueſque de Maiēce, eſſayer de preuenir l'eſlection d'Hilduin, ſ'il eſtoit poſſible; & ſacrer vn Archeueſque pris du Clergé meſmes, auec le conſentement des Nobles & Citoyens de la ville. Luitbert aſſembla aucuns Eueſques, & vint droit au chaſteau de Duziac, accompagné des gens que le Roy Louis luy auoit baillez. Mais craignant que le Roy Charles ne luy euſt dreſſé quelque embuſche; il mande aux plus honorables, tant du Clergé, que des Nobles & Bourgeois de Colongne, de venir à Duziac au deuant de luy. Et ceux-cy obeiſſans, il leur monſtre com- "
me le Roy Louis l'auoit enuoyé, pour d'entr'eux eſlire vn Archeueſque: & "
qu'il eſtoit chargé de ſacrer celuy qui ſeroit eſleu, quel qu'il fuſt. Ils reſpondi- "
rent qu'on leur auoit donné Hilduin; qui ia auoit pris le tiltre du ſiege, & que "
preſque tous ayans iuré en ſes mains, ils ne pourroient iamais eſlire vn autre. "
Luitbert repliqua, que ſ'ils ne tenoient conte de ſa commiſſion, que le Roy "
lui auoit donné charge d'en nommer vn, tel qu'il luy plairoit. Lors ils nommerent Vvillibert (c'eſt Guillebert) homme venerable, & lequel nonobſtant ſa reſiſtance, fut ordonné par Luitbert: qui auec les Preſtres, Clergé & peuple arriué ſus la nouuelle de ceſte eſlection, tout auſſi toſt paſſa le Rhin; fut mis en poſſeſſion: & par meſme ſoudaineté partit de Colongne, craignant la venuë de Charles. Lequel tres deplaiſant de ceſt exploit, (car durant ces choſes, Hilduin eſtoit tenu en ſon Palais pour Eueſque de Colongne) partit d'Aix pour venir à Colongne, là où ne trouuant ſur qui deſcharger ſa cholere (par ce que tous eſtoient repaſſez l'eau auec leur Eueſque nouueau) il retourna le chemin qu'il eſtoit venu.

Ce pendant, le Roy de Germanie enuoye pour la ſeconde fois des Ambaſſadeurs à ſon frere, luy faire commandement de ſortir de Lorraine, ou attendre vne bataille: A quoy Charles ne voulut obeyr. Si n'eſtoit la France tant paiſible, que Charles en deuſt meſpriſer l'aſſeurāce: car Salomon Duc de Bretagne ſ'eſtant appointé auec les Normands de Loire, auoit recueilly le vin du païs d'Anjou, qui eſtoit de ſon coſté. Et l'Abbé Hugues & Geoffroy, (Aymon ne dit ſa maiſon, ny de quel païs il eſtoit) accompagné des François d'outre Loire & Seine, vindrent rencontrer les meſmes Normands, qui laiſſerent ſoixante & dix des leurs morts ſur la place. Vn moyne Apoſtat retiré auec eux, eſtant pris eut la teſte coupee: mais les Normans irritez pluſtoſt qu'eſtonnez de telle perte, vindrent pres de Paris pour la ſeconde fois: & mirent le feu au cellier de l'Abbaye de S. Germain des Prez. Et nonobſtant vne ſaillie faicte ſur eux par ceux de la ville, ils ſe retirerent auec leur butin: encor, qu'ils euſſent perdu des gens. Meſmes Charles, iaçoit qu'il fuſt preſſé par les ſiens de ſonger

L'an de Iesus Christ. à garder son ancien patrimoine & Royaume, plustost qu'à conquerir vn autre qui luy engendreroit des inimitiez, ne voulut bouger de Lorraine : enuoyant en Neustrie pour tout reconfort, permission aux habitans du Mans & Tours, de fortifier leurs villes pour resister aux Normands. Ce que les Payens ne voulurent souffrir, sans les rançonner de grandes sommes d'argent: outre le vin & bestial que les mesmes villes & le plat païs, furent contraints de donner pour auoir leur paix.

En ce temps, le Roy Charles estant à Duziac, Hermentrux sa femme mourut à S. Denis, le sixiesme Octobre: & fut enterrée en l'Abbaye: ayãt eu de son mary trois enfans masles. Charles, Carloman, & Louis : & vne fille nommee Iudith : mariee au Comte de Flandres. Le Roy qui n'auoit deliberé demeurer veuf longuement, enuoia Boson fils du Comte Buyn, vers Thieberge vefue du Roy Lothaire, afin de luy enuoyer Richent sa niepce, fille de sa sœur, que Gaguin dit auoir esté la concubine du mesme Roy, auãt que de l'espouser. Boson, pour ce bon voyage, eut l'Abbaye de S. Maurice de Vallays ; & autres honneurs & fiefs, menant à Aix ceste nouuelle femme trouuer le Roy qui se hastoit d'aller receuoir les hommages de Lorraine, restans à prendre. Et qui pour ceste cause auoit fait publier vn Parlement à Gondoul-ville, à tenir le iour de S. Martin: Auquel deuoient aussi assister ceux de Prouence, & des hauts païs de Bourgongne. Mais il n'y trouua que ceux qui ja s'estoient rendus à luy: car (outre que c'estoit la iustice) les Prouençaux aimerent mieux l'Empereur Louis leur voisin. Pour ce qu'estans trauaillez de la guerre des Corsaires, à qui iournellement il falloit resister, plus aisément ils pouuoiẽt estre secourus de l'Empereur, contre les rauages des Pirates : qui ne bougeoient de leur coste, sans mercy emmenant tout ce qu'ils pouuoient prendre : comme il aduint à Roland Archeuesque d'Arles. Ce Prelat ayant (ainsi que lors on disoit) acheté de l'Empereur Louis & de sa femme, l'Abbaye de S. Cesayre, assise en l'Isle de Camarie (c'est Camargues) où pour icelle fait de grands presens, dautant qu'il en tenoit de riches possessions dépendantes, fit bastir de terre vn chasteau dans ceste Isle : attendant qu'il peust le mettre en plus grande deffence. Or les Sarrazins coustumiers de descendre en vn port de la mesme Isle, aduertis que l'Archeuesque y venoit souuent, firent entreprise sur luy. Et comme Rolãd pour leur venuë se fut retiré dans son chasteau, incontinent ils le serrerent, & l'y prirent : le traictans si mal, qu'il mourut entre leurs mains : le dix-neufiesme Septembre audit an. Toutesfois pour ce qu'ils estoient sur le point de receuoir sa rançon, ils celerent sa mort : & composerent à cent cinquante liures d'argent : autant de manteaux ; autant d'espees, & autant d'esclaues ; outre les presens qu'on leur auoit fait en parlementant. Mais les Sarrazins hasterẽt sa rançon : laquelle receuë, ils vestirent le corps de ses habillements d'euesque, & le porterent en terre ferme : pour estre enterré au sepulchre, que luy-mesme s'estoit fait faire, ce dit Floard.

CHAP. II.

Euesques François soustiennent que le Pape ne peut excommunier le Roy de France. Parlement à Nimeghe. Roric ou Roul Normand, allié de Charles : qui refuse Radulf. Accord entre les Rois Louys & Charles, pour le Royaume de Lothaire. Hincmar de Laon appellant à Rome est contrainct par les Euesques François de renoncer à son appel. Responce de Hincmar de Rheims & du Roy, au Pape, sur l'assignation à eux donnee pour venir à Rome, & la menasse de les excommunier. Carloman Diacre, machinant contre son pere Charles, est enfermé à Senlis. Louis Roy de Germanie tombe d'vn plancher. Partage du Royaume de Lothaire entre ledit Louis & Charles Rois freres.

QVAND le Roy Charles vid que personne ne venoit à luy de nouueau, il se retire à Gondouluille : où Paul & Leon Euesque Ambassadeurs d'Adrian second Pape, le vindrent trouuer auec des lettres escrites, tant à luy, que les Euesques de France : par lesquelles il mandoit « que sur peine d'excommuniement, personne n'eust à mo- « lester les hommes & suiects, ne le Royaume de Lorrai- « ne, appartenant de droicte succession à l'Empereur Louis son fils spirituel. « Ces Legats estoient aussi accompagnez de Bodernard, ou Lothar Ambassa- « deur de l'Empereur, par luy enuoyé pour traicter du mesme affaire. Charles, « tout aussi tost se depescha des Legats, & de l'Ambassadeur : disant, qu'ayant « esté appellé par vn peuple franc & non suiect à autruy, il ne pouuoit aban- « donner ceux qui s'estoient mis en sa sauue-garde : comme ils le pouuoient fai- « re par le testament de l'Empereur Charlemaigne. Par lequel estoit permis au « peuple, choisir le Roy qu'il voudroit : & dauantage, que les terres esquel- « les il estoit nouuellement entré, jadis luy auoient esté baillees en partage par « feu son pere : & confirmees par l'Empereur Lothaire son frere. Partant ce n'e- « stoit la raison de l'excommunier sans l'ouyr : mais les Euesques firent vne bien « plus brusque responce aux Legats du Pape : disans, que c'estoit chose nouuel- « le, & non iamais ouye ne pratiquee par les Euesques de Rome, d'excommu- « nier les Rois de France. Que les Royaumes se conqueroient à l'espee : & Dieu « les donnoit à qui il luy plaisoit. Que pour neant & en vain il alleguoit sa puis- « sance de pouuoir lier, deslier, ou absoudre. Car ses excommuniements ne « sçauroient les garantir des violences des Normands : les incursions des- « quels estant si soudaines, ils auoient besoing de plus fort & prompt se- « cours que le sien, par trop esloigné. Que si leurs pechez ne les empeschoient « d'entrer en Paradis, ils ne se soucioyent guieres de son excommunication «

L'an de Iesus Christ. faicte contre droict, & pour n'auoir receu vn Roy de la main du Pape : mais desagreable au peuple. Que tout ainsi qu'il vouloit bien estre secouru deux en sa necessité, qu'au semblable ils ne refusoient l'ayde de ses prieres &
» Oraisons. Ce neantmoins, qu'il se contentast d'icelles : sans vouloir estre
» Pape & Roy tout ensemble : pour leur commander de prendre tel Sei-
» gneur, qui ne pourroit les garentir de mal : & ne vouloir contraindre des
» François, seruir à ceux qui ne leur estoient aggreables. Que ses predeces-
» seurs iamais ne leur auoient imposé tel fardeau ; encores que de tout temps
» il y ait eu guerres entre les peuples. A céste cause, qu'il se contentast de gar-
» der la paix, sans estre autheur de la guerre : auec plusieurs autres paroles, par lesquelles il appert que le Pape ne deuoit auoir authorité en France, que de gré à gré : & qui plus au long se peuuent voir, dans la responce de Hincmar alleguee par Floard.

Ceste responce faicte : le Roy de France ayant eu vn faux aduertissement que son frere de Germanie estoit pour mourir de la maladie qui le tenoit, s'achemina en Aulsoy : pour tirer de sa part Hugues fils de Luitfred (c'est Liefroy) & Benard fils de Benard : autres disent, & Benard son fils: ainsi qu'il fit. Puis retourna au Palais d'Aix, faire sa feste de Noël de l'an
870. huict cens soixante & dix. Laquelle passee, il alla tenir vn Parlement à Nimeghe, & faire alliance auec Roric ou Raoul Normand : quittant celle de Radulf aussi Normand, qui machinoit contre luy. Mais comme il estoit en ceste ioye, Louis son frere pour la troisiesme fois luy enuoya Luitbert, & Alfrid Euesque de Heldemain de Saxe ; tres sage homme ; l'aduertir que s'il ne vuidoit incontinent du Palais d'Aix, & ne laissoit les Royaume & vassaux de Lothaire en paix, qu'il s'apprestast à la guerre. Tout aussi tost, messagers accoururent de costé & d'autre. De maniere que par la dexterité de ceux de Louis, Charles s'accorda vuider : & les Deputez des Rois de France & Germanie, assemblez le sixiesme de Mars audit an, indiction troisiesme, & trente-deux de leur regne (il y a faute en l'vne de ces deux dattes) Ingebram Comte,
» iura pour le Roy Charles ce qui s'ensuit. Nous promettons & accordons au
» nom du Roy Charles nostre Sire, que Louis Roy de Germanie son frere,
» puisse tenir telle part du Royaume de Lothaire, que lesdits Rois ou leurs de-
» putez aduiseront estre bõ & iuste. Aussi que par dol & mal-engin, il ne luy fera
» perdre la portion que de tout temps il tient audit Royaume, pourueu que
» ledit Louis de sa part garde fermement & tout le temps de sa vie, la pro-
» messe par luy faicte à Charles son frere : laquelle est telle ; & semblable que
» celle-cy que nous iurons. Incontinent Charles partit d'Aix, & sans s'arrester, vint à Compiegne faire Pasques. Puis delà, au mois de May s'en vint à Atigny, receuoir douze Ambassadeurs du Roy Louis son frere, pour aduancer le partage de Lorraine. Mais ces nouueaux Ambassadeurs, enorgueillis tant de ce que leur Roy auoit recouuré sa santé, que sa bonne fortune (ayant tout fraischement fait prisonnier le Prince des Venedes ; qui tant longuement l'auoit tenu en guerre) ne voulurent plus entretenir les promesses, en la sorte que naguieres elles auoient esté iurees. Ce qui fut cause, que Charles enuoya Eude

Euesque

Euesque de Beauuais, & les Comtes Eude & Hardouin, auec dix autres Seigneurs, trouuer le Roy de Germanie à Francfort: & le prier vouloir amiablement faire ce partage selon droict & raison: estant Charles plus enclin à la paix, d'autant que la France n'estoit exempte de querelle. Car Hincmar Euesque de Laon, ayant sans le consentement de son Archeuesque donné au Roy vn heritage de son Eglise, quand il vid qu'il l'auoit redonné à vn Normand il le voulut r'auoir. En quoy estant contredit par le possesseur (qui disoit le tenir du Roy,) il l'excommunia; dont l'Euesque fut repris. Et depuis d'autant qu'euidemment il se monstroit rebelle au Roy; il fut appellé en vn Synode tenu à Verberie: Là où condamné d'obeyr au Roy & à son Archeuesque, il en appella à Rome. Les Euesques s'opposerent à cest appel: soustenans que c'estoit contre leurs priuileges, & les Canons du Concile de Cartage. Et pource qu'il ne cessoit de troubler l'Eglise Françoise, les Euesques* de douze Prouinces assemblez à Attigny, le condamnerent: & contraignirent de presenter de sa main vn escrit par luy signé, contenant ce qui s'ensuit. Ie Hincmar Euesque de l'Eglise de Laon, promets au Roy Charles Monseigneur, doresnauant luy estre fidelle & obeissant; selon mon estat & ministere, comme peut, & doit estre le vassal & homme à son Seigneur, & comme de droict il appartient que l'Euesque le soit à son Roy, & selon mon pouuoir obeïray au priuilege que l'Archeuesque de Rheims a obtenu du Sainct Siege, selon les Canons. Ce faict, il signa le procés verbal de cest acte, dont le Pape Adrian fasché; mande à l'Archeuesque de Rheims de faire comparoir Hincmar de Laon & ses accusateurs à Rome, pour iuger sa cause. Mais Hincmar de Rheims s'en deffendit, disant: Qu'il ne pouuoit sortir du Royaume, sans le congé de son Roy; & encor moins le commander à d'autres. Quant au Roy, il manda au Pape que ce n'estoit à luy à outrager vn Magistrat, que ses predecesseurs Papes, n'auoient oncques escrit de si hautaines lettres aux Roys de France: qui estoient Souuerains en leurs terres, & non pas Ministres des Euesques, ny executeurs de leurs mandemens, que le Pape ne suyuoit pas l'exemple de Sainct Pierre, ny de Sainct Gregoire: s'ingerant prendre la deffence d'vn Euesque condamné par ses confreres: & autres raisons tirées de l'Escriture & Canons; ainsi qu'il se void dans l'abbregé des Epistres de Hincmar de Rheims, faictes par Floard; que i'ay icy ramentu pour vne marque de nostre liberté Gauloise: laquelle peu à peu s'en alloit mourir.

L'an de Iesus Christ.

La mesme année, Carloman fils du Roy Charles, qui tenoit plusieurs Abbayes, machina vne trahison à l'encontre de son pere. A ceste cause les biens d'icelles luy ayant esté ostez, il fut enfermé au chasteau de Senlis. Son pere l'auoit faict tondre bien ieune, pour estre d'Eglise, & par Hildegaire Euesque de Meaux, l'auoit faict Diacre: (Toutesfois par force, d'autant que le Roy estoit present) & seruit à l'Autel, lisant publiquement l'Euangile, quand l'Euesque dit la Messe, iusques à ce que renonçant de-

DDDDD

L'an de Iesus Christ.

puis à son estat, il assembla vne grande compagnie de larrons; auec lesquels il commença à rosder le pays.

Durant cela, les Ambassadeurs que le Roy Charles auoit depeschez vers le Roy Louys son frere, retournerent trouuer le Roy à Pontigon : l'aduertir que s'il venoit à Haristal, le Roy de Germanie se trouueroit à Smarne pres de Meuse. Et que le premier de Iuin ou d'Aoust, ils parlementeroient à my-chemin; accompagnez de quatre Euesques, dix Conseillers, trente que Cheualiers, vassaux ou seruiteurs : ce qui fut arresté. Mais comme le Roy Louys venoit à l'assignation, passant par Famersheim, vn village des Ribarols, le plancher de la chambre où il estoit fondit sous le faiz des gens qui estoient auec luy, demeurant blessé plus griefuement, que n'auoit faict son pere : à qui vn pareil inconuenient iadis estoit aduenu. Car cestuycy se rompit deux costes : ce nonobstant tiré d'entre ceste ruine, & dissimulant son mal plus qu'il n'estoit possible de croire, le l'endemain il s'achem[illegible] vers Smarne : ayant si bon courage, que iamais il ne luy sortit vn so[illegible] : encores que l'on entendit bien ses costes rompuës criqueter les vnes contre les autres : sans point se faire penser que bien legerement, iusques à ce qu'il fust à Aix.

Apres quelques allées & venuës de l'vn à l'autre : En fin, les Rois freres s'assemblerent le vingt-neufiesme Iuillet, en vn lieu accordé : là où sans auoir esgard au droict de l'Empereur Louys, ils partirent le Royaume de Lorraine en la maniere qui s'ensuit. Louys Roy de Germanie eust tout ce qui est entre les Riuieres de Rhin & Meuse. Et ce qui est outre les monts de Vauge, & du Mont-jou. A sçauoir Colongne, Tréues, Vtrech, Strasbourg, Basle, l'Abbaye Suestre, Berch, Munstre, Castel-Indre, & Sainct Maximien, Eperchemat, Horrée, Sainct Gondulf, Fauerniac, Polemmiac, Luxeu, Lutere, Balme, Ofonuille, Meion, le monastere de Sainct Theodat, celuy de Boden, Stiuage, Remiremont, Morbach, le Monastere de Sainct Gregoire, More, Eborestein, Hucouua, le Monastere de Moson, Hombourg, Sainct Stamphain, Strabruch, Euestrin, Sainct Vrse de Soleurre, Grant-val, Haulte-pierre, Val Iustinien, Castel Olus, Carnous, Heribodeun, l'Abbaye d'Aix, Hunchirche, Augustchirche, le Comté de Tessebrand, Bame, Harmaries, Meuse dessous & dessus, tant qu'elle est de ce costé, Linge de ce costé, le ressort & destroict d'Aix, le ressort & destroict de Traid, Intibiories, cinq costez de Menehouse, Bardogonne, Nitaronne, Sacaconne, de dessous Ordonne, que tenoit Bernard, Solocense, Basiniac, Elisconne, Varach, Souduch, Enraus, Basalehóuuam deux costez en Elsats, deux parties de Frize. Plus du Royaume qu'eut Lothaire, lors adiousta la ville de Mets, auec l'Abbaye de Sainct Pierre, & de Sainct Martin, & le Comté de Mosle, auec tous les villages qui y sont, tant du domaine du Roy que des vassaux. En Ardenne, tout ce qui est depuis la riuiere d'Vrce, entre Bislanc & Tumbes, iusques à son embouchenre en la riuiere de Meuse : & tout le droict che-

min qu'elle faict par le pays de Bade, selon que les Commissaires le pourront mieux ordonner : excepté ce qui est de Condustrie, du costé d'Orient de la Vrce, & les Abbayes de Prumye & Stabole (qui est Staualo) auec tous les villages tant du domaine Royal que des vassaux. Charles eut Lyon, Besançon, Vienne, Tungres, Toul, Verdun, Cambray, Viuarez, Vzoties (possible Vzez) Mont-faucon, Sainct Michel, les Monasteres de Sulde, Saincte Marie de Besançonnois, & de Sainct Martin, aussi au mesme païs, Sainct Augence, Sainct Marcel, Sainct Laurens, Leudence, Sauonne, l'Abbaye de Mesbe, Molbur, Lobyes, Sainct Gangeric, Sainct Saluie, Sainct Crespinon, Fosses, Maille, Ameuilsart, sainct Seruatie, Malmes, Ledy, Samimac, Antony, Condat, Metelechy, Treliuie, Lutose, Calmont, saincte Marie de Dœnant (ie croy Dinant) Echun, Audane Vaalos, Altmont. Le Comté de Texendrie. En Braban quatre Comtez, celuy de Cambray, Henault, Lquuain (il ne nomme le quart,) en Hasbain quatre Comtez, Meuse en hault & en bas de ce costé. Linge qui est du costé deuers Meuse, qui appartient & touche à Versat. Scarponinse, Verdunois, Dulmensois, Aelon, Varensoys, deux Comtez en Mosuneois. Castricien Condruson en Ardaine, depuis le chef & source de la riuiere Vrse, entre Bislaue & Tumbes, tout du long iusques à son emboucheure dans Meuse, le droict chemin qu'elle prend par Hodensois, du costé d'Occident : comme il peut mieux estre aduisé par les Deputez & Commissaires. L'autre pays de Toul, Ordonnois qui fut à Temar, Barroys, Portensoys, Salmoringeois, Lyonnois, Viennois, Vzez, la tierce partie de Frize. Trois iours apres cest accord, qui fut le dixiesme Aoust, les Rois se virent derechef, & prirent congé l'vn de l'autre: Louys se retirant à Aix, & Charles à Leptines ou Haristal, qui luy estoit escheu en partage, & auquel lieu, il auoit mandé sa femme de le venir trouuer. Là, il diuisa à ses hommes, le pays qui luy estoit escheu: puis vint au Monastere de S. Quentin, à Compiegne, Crecy & Senlis, & fit sa chasse d'Automne en la forest de Cuise.

L'an de Iesus Christ.

L'an de Iesus Christ.

CHAP. III.

Ambassadeurs du Pape, menaçent Charles s'il accepte aucune partie de Lorraine. A leur requeste Carloman est deliuré. Charle enuoye à Rome des paremens d'Eglise, faicts de ses vestemens d'or : & deux Couronnes. Carloman eschappé assemble des gens. Berte femme du Comte Girard, assiegee à Vienne. Hincmar Archeuesque de Rheims, Lieutenant du Roy : compose auec Carloman. Berthe se rendant auec la ville de Vienne, se retire en Prouence. Boson commis à la garde de Vienne. Procés ayant esté faict audit Carloman & ses complices, il est excommunié. Charles ne veut parlementer auec Angelberge femme de Louys l'Empereur, laquelle les Italiens vouloient separer d'auec son mary, pour n'auoir eu enfans masles. Bernard fils de Bernard, & Bernard Vitel Comtes. Parlement de Charles auec Roric & Raoul Normans, à Vtrech. Boson faict Chambellan du Roy Charles, & maistre des portiers : auquel il donne les Estats de Gerard Comte de Bourges : & le fit Duc d'Aquitaine. Deux Bernards : l'vn Marquis. Carloman degradé de l'estat de Diacre : pource que sous son adueu des meschans leuerent les armes, est condamné à mort. Et depuis aueuglé pour faire penitence. Pape Adrian mort. Iean huictiesme luy succede.

LE Roy Louys auoit si grande enuie d'auancer ce partage, ou estoit si magnanime, qu'il ne s'estoit soucié de se faire penser de sa cheutte : mais en fin il s'engendra au droit de la rompure des costes vn aposteme, qu'il luy fallut inciser à l'endroict du mal : auec grand danger de sa personne, estant contrainct demeurer deux mois au Palais d'Aix, où les Ambassadeurs du Pape, Iean & Pierre, & vn autre Iean Euesque Cardinal, Prestre de l'Eglise Romaine, le vindrent trouuer auec Vitbaud, & le Comte Benard : enuoyez par l'Empereur Louys. Leur charge estoit de dire au Roy qu'il n'eust à rien prendre du Royaume de Lorraine appartenant à l'Empereur, frere & heritier du dernier possesseur. Louys les renuoya à Charles son frere, & s'estant guari ce pendant, il vint à Ratisbonne : où le premier de Nouembre, Carloman son fils luy presenta Restric Duc qu'il tint quelque temps prisonnier, puis luy fit creuer les yeux : & garder en vn Monastere. Il manda aussi Louys & Charles ses enfans, qui refuserent d'y venir : aduertis par leur mere que leur pere vouloit aduantager Carloman plus qu'eux.

D'autre costé, Charles aprés sa chasse d'Automne, vint au Monastere de sainct Denis assister à la feste du lieu : où le iour mesme, pendant qu'on disoit

la Messe, arriuerent les Messagers du Pape, qui luy presenterent des lettres, *L'an de Iesus Christ.*
contenans de grandes & terribles menaces, & luy deffendant de prendre aucune portion du Royaume de Lothaire : dont il fut tres-courroucé. Les mesmes Ambassadeurs le prierent de vouloir mettre hors de prison Carloman son fils, enfermé à Senlis, ce qu'il fit, & luy commanda de le suiure. Quant aux Ambassadeurs du Pape & l'Empereur; ils les fit conduire à Rheims, où il auoit publié vne assemblee de plusieurs de ses suiects. Là, il demeura huict iours à consulter: puis depescha les Ambassadeurs accompagnez des siens : à sçauoir Ansegise Abbé de S. Michel, Ehaire laic, pour aller à Rome porter ses lettres au Pape, auec des parements faicts de ses vestements d'or, qu'il enuoyoit pour seruir à l'Autel de S. Pierre. Plus deux Couronnes d'or, garnies de pierreries: & luy-mesme s'achemina apres eux, pour venir à Lyon.

En ceste ville Carloman se desroba la nuict, & vint en Belges: où il assembla plusieurs meschãs garnimẽts auec lesquels il fit tant de maux qu'il est incroyable, sinon à ceux qui les ont veuz ou qui les endurerent. Pour cela, Charles encores que tres-marry de sa fuitte, ne laissa de venir assieger Berthe, femme du Comte Benard, qui s'estoit retiree dans Vienne, pendant que son mary s'estoit sauué en vn autre chasteau. Tout le païs fut incontinent mangé, & le Roi ayant trouué moyen de mettre dissention entre les assiegez, en tira beaucoup à sa deuotion. Toutesfois afin de n'estre distraict par les troubles que esmouuoit Carloman, il mande à Hincmar Archeuesque de Rheims (laissé en France comme son Lieutenant) d'assembler les euesques & laics de son Roiaume, pour resister au dommage que faisoit son fils par ses courses: admonnestant les laics, sur tous autres, d'y pouruoir. Hincmar en escriuit aux Comtes engilran, Goslin & Adelelme (ie croy Aleaume) les aduisant de ce qui luy sembloit estre bon à faire. Priant le Roi mesme de pardonner à son fils. Mais pour cela Carloman & les siens ne cessoient de mal-faire Ce fut pourquoy Hincmar accompagné des autres fideles suiects du Roi pensant amolir le courage de ce jeune Prince, parlementa auec luy : s'estans entrebaillé des ostages pour la seureté de leur Colloque. en fin duquel il fut dit, que les gens de Carloman en petite compagnie demeureroient au Roiaume, dans les heritages de l'Abbaie S. Medard de Soissons : jusques à ce que les Deputez ou Commissaires du Roi fussent venus : & Carloman se fust presenté au Roi son pere, au prochain Parlement: sinon, qu'il pourroit retourner sain & sauf. Les Commissaires arriuez, Hincmar somma Carloman de venir ouïr la responce de son pere: & pour plus grande solemnité & asseurance de la paix, fit assembler les hommes & suiects du Roi: en la presence desquels elle fut conclutte. Le Chanoine de S. Martin dit, que le vingt-neufiesme du regne de Charles mourut Tertul, garde de la forest du Nid, le trentiesme de sa principauté qu'il laissa à Ingelger son fils, beau sur tous autres : large, eloquent & joyeux : & duquel nous parlerons tantost.

Cependant, Berthe denuee de gens au moien de la pratique du Roi, faict sçauoir à son mary l'estat où elle estoit reduitte, lequel mit la ville entre les mains de Charles, qui en prist possession la veille de Noël de l'an huict cens septante 871.

L'an de Iesus Christ

& vn y faisant sa feste. La ville de Vienne ainsi prise, le Roy Charles permist au Comte Gerard d'emmener par eau sa femme & ses meubles, dans trois vaisseaux, qui luy furent baillez: mais il laissa des Ostages, iusques à ce qu'il eust rendu les autres chasteaux, par luy encores tenus en ce Comté. Et Vienne donnee en garde à Boson frere de la Roine, Charles prist le chemin d'Auxerre & de Sens, pour en diligence venir au Monastere de S. Denis. Lors Carloman aduerty du retour de son pere, se retira auec ses complices pres de Moson, qu'il prist & brusla, gastant les villages d'alentour. De ce lieu il enuoya quatre Messagers vers son pere, luy dire: qu'il estoit prest de mettre bas tous honneurs, pour luy requerir pardon de ses fautes: le priant de pardonner à ceux qui l'auoient suiuy, tellement qu'ils ne fussent plus recherchez par iustice. Le Roy retint deux de ces Messagers, & renuoya deuers son fils les deux autres, accompagnez de Gauzelin Abbé de sainct Germain des prez, & de Baudouyn Comte son gendre (entendez celuy de Flandres) pour luy donner telle asseurance qu'il voudroit, afin de venir parler à luy. Mais le jeune Prince qui n'auoit desir de faire chose qu'il promist enuoya d'autres Messagers à son pere, auec des requestes desraisonnables & impossibles d'obseruer: & ce pendant, il prend le chemin de Toul. Ce fut pourquoy le Roi desesperé de le pouuoir ramener à la raison, le poursuiuit deuant les Euesques, & fit faire le procés à ceux „ qui luy auoient desrobé son fils, destiné au seruice de Dieu: par lequel neant- „ moins, ils luy faisoyent brigander son Royaume, & commettre tant de mes- „ chancetez. Ce procez instruict, les complices de Carloman furent condamnez à mourir, s'ils pouuoient estre pris, & leurs biens confisquez. Et pource que ce Prince estoit Diacre de l'Eglise de Sens, il a dit ci-deuāt de Meaux: mais ceste ville est en l'Archeuesché de Sens. Les Euesques de la Prouince assemblez, & Carloman deuant eux accusé d'auoir esté plusieurs fois rebelle à son pere, fut excommunié. Ce faict, le Roy partit enuiron Caresme, pour venir à sainct Denis, où il arriua le Samedy de deuant les Rameaux, & y demeura pour faire Pasques.

D'autre costé, Louis Roy de Germanie qui ne trouuoit guieres plus grande obeïssance en ses enfans, fut contraint d'assembler vn Parlement à Francfort, vn peu deuant Caresme, où trefues furent accordees entr'eux. Mais Charles Roi de France, incontinent apres Pasques partit pour venir à S. Maurice parlementer auec Engilberge Emperiere, qui venoit pour auoir de luy quelque raison, touchāt le Roiaume de Lorraine que l'Empereur disoit luy appartenir: Toutesfois Charles rebourssa chemin à Senlis, entendant qu'elle deuoit aussi parlementer à Trente auec le Roi Louis son frere. Lequel asseuré que l'Empereur Louis n'auroit esté tué par le Duc de Beneuent (ainsi qu'on faisoit courre le bruit) accorda rendre à son nepueu, la part du Roiaume de Lorraine, qu'il auoit euë en faisant partage auec Charles son frere, sans auoir égard aux serments qu'ils auoient iurez, ne sans le consentement des subiects de ce Roiaume, entrez en son hommage: Qui estoit contreuenir au traicté faict auec Charles. Et autresfois il auoit enuoyé Adellart prier son frere de se trouuer au Traict pour parlementer ensemble, & qu'à ceste fin Louis viendroit à Aix:

cest Ambassadeur trouuant Charles à Senlis arresta l'entreueuë demandee, & l'Emperiere Engilberge asseuree du costé de Germanie, enuoya des Ambassadeurs à Charles, le presser de se trouuer à sainct Maurice ainsi qu'il auoit promis: mais quand il sceut ce qui estoit passé entre elle & le Roi Louis, il n'y voulut aller: faignant d'estre empesché pour de grandes affaires, & la guerre des Normans, lui enuoiant des gens qui n'auoient aucune puissance ne charge certaine, de maniere que ce faict demeura en l'estat qu'il estoit auec ce que Engilberge eut autre chose plus importante à demesler. Car se trouuant pour son orgueil haye des Italiens, sous ombre qu'elle ne faisoit point d'enfans masles ils conseillerent à l'Empereur Louis de la repudier: afin d'espouser la fille de Vinigise Duc de Beneuent. Et luy estant mandé par l'Empereur qu'elle se tint où elle estoit en attendant son retour, aduertie de ceste pratique, elle se hasta d'aller trouuer l'Empereur, enuoiāt ce pendant vers le Roy Charles Vvicbaud Euesque, continuer le traicté pour auoir la Lorraine: pensant que le Roy de France ne sceut rien de ce qui s'estoit passé, entre elle & Louis son frere. L'Euesque trouuà le Roy Charles au pont Deliade, où il estoit venu donner ordre aux affaires de Bourgongne. Car en ce lieu, il entendit que les gens de Benard fils de Benard, auoient tué Benard surnommé Vitel: les estats duquel furent donnez audit Benard. *L'an de Iesus Christ.*

Les affaires de Bourgongne ordonnees, le Roy vint à Gondouluille, où le Parlement estoit assigné au premier Septembre, il y sejourna iusques à la fin: puis vint en Ardaine faire sa chasse d'Automne; & au mois d'Octobre se mit sur la riuiere de Meuse, pour venir au Traict parlementer auec Roric & Raoul Normans, qui par Mer l'estoient venu voir. Il receut humainement Roric comme son fidelle vassal, mais il n'octroia rien à Raoul: pource que luy demandant trop de choses, il iugea par icelles de son infidelité, & l'enuie qu'il auoit de le tromper. Pour à laquelle obuier, il aduertit ses vassaux de se tenir prests en leurs garnisons: puis reuint à cheual au Palais d'Atigny, & dela à sainct Medard 872. faire sa feste de Noël, de l'an huict cens septante-deux.

Peu auparauant, Charles fit chambellan de son fils, & maistre des Portiers, Boson frere de sa femme: auquel semblablement il donna les estats de Girard Comte de Bourges, le faisant Duc d'Aquitaine: ce qui monstre que Bourges estoit cōme le chef d'Aquitaine: aussi s'appelloit elle du temps de l'Empire *prima Aquitanica*, il enuoya au mesme pays deux Benards, dōt l'vn estoit Marquis. Quant à Benard Comte de Thoulouse, apres auoir pris son serment, il luy donna Carcassonne, Rodes, & Arles le blanc, (ou plustost Albi ou Alets, puis qu'Arles est en Prouence, & ces villes en Languedoc: & il semble que l'Empereur Louis tint Prouence, & que Charles partageoit, ou distribuoit ce qui estoit sien de tout temps) puis le renuoya en sa ville: & pense-l'on qu'il fust lors tenu pour Marquis de Languedoc.

Or pource qu'il y auoit beaucoup de gens, tant du Royaume de Charles que d'autres voisins, attendans que les troubles recommençassent par le moyen de Carloman le Roy son pere, par le conseil de ses fidelles vassaux, ordonna de publier aucunes loix pour le bien de la paix, & l'entretenement de

L'an de Iesus Christ. l'estat Ecclesiastique: lesquelles il commanda de bien estroitement garder. Et fit appeller en la ville de Senlis (où Carloman estoit arresté) les Euesques, afin de le iuger selon les Canons, ainsi qu'ils firent, le dégradant de l'estat de Diacre, & luy reseruant seulement la communion laïque.

Apres ces iugemens, ses complices eurent encor' plus d'enuie de le tirer de la prison, où il estoit mis seulement pour correction; & iusques à ce qu'on le vid amandé: car ces meschans iugeoient qu'estant priué de l'ordre Ecclesiastique, il estoit tant digne d'estre Roy: & ja faisoyent amas, non seulement des brigands du Roiaume de son pere, mais aussi des voisins; quand pour euiter à plus grand danger, on luy fit son procés sur autres articles, & suyuant l'aduis des iuges, il fut condamné à mourir. Mais à fin de luy donner moyen de faire penitence, l'on aduisa de luy creuer les yeux pour oster aux meschants toute esperance de ne plus troubler par son occasion le Roiaume ja affligé par les infidelles Normás Ceste annee le Pape Adrian mourut, le premier Nouembre ou Decembre, & le quatorziesme Decembre fut mis en son lieu Iean huictiesme.

CHAP. IIII.

Charles fils de Louis Roy de Germanie possedé du diable, est guary. Carloman fils de Charles, s'enfuyt vers Louis Roy de Germanie son oncle, meurt tost apres. Charles assiege Angers tenu par les Normans, où il est assisté de Salomon Duc de Bretagne: qui ennoye Vigon son fils, faire hommage au Roy. Raoul Normand, tué par les Frisons. Normans estonnez de ce que les Bretons commençoyent à destourner la riuiere de Maienne, composent au Roy Charles, luy rendent Angers: & baillent de l'argent. Conquestes des Normans. Sauterelles ou Locustes, mangent le pays de France.

873. L'An huict cens septante trois, le Roy Louis de Germanie, estant en son palais de Franc-fort, où il auoit faict assembler vn Parlement des Seigneurs de son Royaume, il aduint vn merueilleux scandalle. Louis & Charles ses enfans, n'estoient pas en bon mesnage auec leur pere: pour l'enuie qu'ils portoient à Carloman leur aisné, qui sembloit estre plus fauorisé de luy, auoient les Seigneurs esté fort empeschez à les appaiser, sans grand profit. Au contraire, plusieurs Nobles & Comtes s'estoyent rangez du party des enfans, contre le pere, ce qui sembloit deuoir tourner au dommage public. Mais le faict qui aduint ceste annee le vingtsixiesme de Feurier, apporta quelque repos à Louis Roy de Germanie. Le fils duquel nommé Charles, sur vne vehemente pensee ou repentance de sa rebellion (cóme il est à presumer) il luy sembla qu'vn Ange s'addressa à luy, disant: que son pere auoit offencé Dieu, en ce qu'il deliberoit de le perdre pour aduancer Carloman son frere, que de brief il perdroit son Roiaume,

me, auquel il succederoit. Ce jeune Prince effrayé de telle vision eut peur, & entra dans vne Eglise voysine de son logis: où le Diable le suyuit, luy disant: dequoy il auoit peur; & que s'il n'estoit enuoyé de Dieu, il ne le suyuroit en sa maison. Ainsi Charles se laissa tellement persuader du Diable, qu'il souffrit d'estre communié de luy, comme si c'eust esté Dieu qui le luy eust enuoyé. Mais il n'eust pas si tost aualle le morceau, que l'ennemy entra dās son corps: & le miserable Prince venant au conseil où estoit son pere, ses freres & autres Seigneurs, du Roiaume, tant Euesques que laics: En leur presence, il declare qu'il vouloit quitter le monde, que jamais il n'auoit cogneu sa femme charnellement, ostant son espee, qu'il laissa cheoir: & comme il vouloit desceindre son baudrier & ceinture, & despoüiller le reste de ses vestemens, il commença d'estre trauaillé de telle sorte, qu'à peine six forts hommes le pouuoient tenir, pour le mener en l'eglise prochaine: auec grand estonnement tant du Roi son pere, que des autres assistans. Mugissant ce Prince plustost, que parlant, tantost auec voix gresle, & tātost auec plus forte: ouurant la bouche, & menassant de mordre ceux qui le tenoient. Lors le Roi Louis s'addressant à son fils de pareil nom que luy. Ne voyez-vous pas (luy dit-il) comme ceux qui machinent " contre leur pere, se mettent en la puissance des Diables: priez donc Dieu qu'il " vous pardonne: Quant à moy, ie le prie qu'il ayt pitié de vous, & vous remets " le tort que vous m'auez faict. Depuis ayant le Prince Charles esté mené en " plusieurs lieux Saincts, il recouura sa santé; qui est vn merueilleux accident, recité par l'ancien Annaliste, & encores par Aymon. *L'an de Iesus Christ.*

Or Charles Roi de France trauaillé des Normans qui ne cessoyent de courre son Royaume, fut conseillé de les aller chercher dans leur fort d'Angers: mais pour les garder de soy separer, il fit semblant d'assembler sa gendarmerie contre la Bretagne: sçachant bien qu'ils se fussent retirez en tel endroit, qu'il n'eust sçeu les assieger à son desir. Sus le chemin on l'aduertit que Carloman son fils estoit eschappé de sa prison, par le moien de deux meschans moines de Corbie, qui à la suscitation de Louis Roy de Germanie, l'auoyent liuré és mains d'Adelart, pour le mener à son oncle, ainsi qu'il en auoit la charge. Le Roi de France en fit si peu de cas, qu'il n'en rompit son chemin d'Angers. Et Carloman presenté au Roy de Germanie, apres s'estre plaint de la cruauté de ses ennemis, & de sa belle mere, le Roi son oncle l'ayant consolé du mieux qu'il peut, l'enuoya à Luitbert Euesque de Majence: luy donnant pour viure S. Aubin, qui est vne Abbaye voisine, & Epteronac de sainct Vvilibrod: mais il mourut peu de iours apres.

Les Normans de Loire auoient de long temps fortifié la ville d'Angers, abandonnee des habitans: & pour l'assiete commode, en faisoient (comme i'ay dit) leur principale retraicte: Iaçoit que depuis la mort de Robert, Marquis de Rœnulf, & autres Gentils-hómes qui moururent auec eux, ils trouuassent peu de resistance. Et d'autant que par les villes saccagees ils iugeoient des richesses du reste du Roiaume (que ja ils tenoient pour leur) ils auoient faict venir femmes & enfans, pour l'habiter. Redressans les murailles, descombrans les fossez, & releuant les ramparts: pour de ce lieu trauailler tout le pays voisin iusques à

L'an de Iesus Christ.

Paris. Ce fut pourquoy Charles desira d'oster telle peste de ses entrailles: & apres qu'il eust assemblé ses vassaux voulut assieger ceste ville: qu'il fit enclorre d'vn fossé, & bien forte haie. Salomon Roi de Bretagne se trouua à ce siege auec les siens: & pource que la riuiere de Maienne bat au pied de la ville du costé de la Bretagne, il donna charge aux Bretons de se loger en cest endroit. Ainsi la ville pressee de toutes parts, il y eust plusieurs escarmouches bië & vaillamment dressees d'vne part & d'autre: mais la ville estoit tellement inaccessible pour estre sur vn hault, & les Payens qui combatoyent pour la vie d'eux & de leurs femmes & enfans, faisoient telle resistance, que tout l'effort des assaillans François & Bretons ne seruoit de rien.

Durant ce siege, Salomon enuoia Vigon son fils auec ses principaux vassaux faire hommage au Roy Charles. Lequel en mesme temps fut aduerty que Raoul Normand, qui tant auoit faict de maux en son Roiaume, auoit au mois de Iuin esté tué au Roiaume de Germanie par ceste maniere. Ce Raoul Prince du sang Roial de Dannemarch, mais Pirate, auoit au commencement trauaillé le païs de Vvestrie; en fin s'estoit rendu vassal du Roi Charles: & lequel allant courre le pays de Frize en la part du Roi Louis, mit pied à terre, pour leuer tribut des habitans de ce quartier, qu'il menassa de piller & emmener femmes & enfans. Dequoy les Frisons irritez, s'assemblerent & luy donnerent bataille, en laquelle il mourut auec huict cens des siens. Le reste qui vid ne pouuoir gaigner leurs vaisseaux, se fortifierent en vne eglise: puis traicterent auec les Frisons de s'en pouuoir aller la vie sauue; en laissant tout leur butin: auec promesse de jamais ne retourner au pays de l'obeissance du Roi Louis: ce qui leur fut accordé, & ainsi ils s'en allerent.

Or le siege durant longuemẽt deuãt la ville d'Angers la peste se mit au camp, à cause du grand nombre de gens, comme aussi les viures à faillir, & pource, les Bretons ennuyez commẽcerent vne tranchee de largeur & longueur incroyable, pour destourner la riuiere de Maienne, afin qu'ayans mis à sec le lieu où estoient les vaisseaux Normans, ils les peussent assaillir plus aisément. Les ennemis craignans de perdre leurs vaisseaux, s'estonnerent tellement que tout aussi tost ils promirent vne grande somme d'argent au Roi, s'il vouloit leuer le siege: & encores qu'ils vuidroyent son Roiaume.

Pour traicter cest accord, les principaux d'entr'eux sortirent de la ville: & apres auoir baillé les ostages qui leur furent nommez, iurerent entre les „ mains du Roi de garder ces articles: A sçauoir, que les Normans sortiroient à „ certain iour, que de leur vie ils ne feroient courses ne pilleries dans le Roiau„ me, ne seroient consentans qu'elles s'y fissent. Qu'vne Isle de la riuiere de Loy„ re leur seroit baillee pour y loger, & pouuoir marchander iusques au mois de „ Feurier. Que ce temps passé, ceux qui d'entr'eux se voudroient faire baptiser, „ & sans feintise tenir la foy Chrestienne, se retireroient vers le Roy pour estre „ baptisez par son ordonnance, & s'il luy plaisoit. Quant aux autres, ils vuidroiẽt le Roiaume sans plus y retourner. Mais quand ils furent sur la riuiere de Loyre, ils ne vuiderent point le Royaume; car c'estoit vn fleau que Dieu y auoit ordonné, comme les Saxons à ceux de Germanie: la Cronique de S. Aubin met

ce siege l'an huict cens septante quatre, & trente quatre du regne de Charles le Chauue. L'an de Iesus Christ

Ces Normans estoient gens sans repos, gratieux à l'entree, mais sans foy. Qui jamais n'estoient contens de leurs limites, lesquels se contentans de petite solde au commencement, quand ils eurent espié nos actions, allerent querir en leur païs plus grand nombre de gens : autres disent que par vne Loy de leur pays, quand ils se trouuoient chargez d'hommes plus qu'ils ne pouuoient nourrir, il falloit que de cinq en cinq ans, il tirassent au sort : & la partie qui deuoit sortir vuidoit du païs sans y pouuoir reuenir. Et jaçoit que ceux cy eussent des Capitaines appellez Rois, ce n'estoit que de nom seulement : Mesmes depuis qu'ils estoyent en compagnie (& ceste compagnie s'appelloit flotte en leur langue) tout estoit commun. Ce fut pourquoy plusieurs mauuais garçons de France qui n'auoient que perdre, se mirent parmy eux: & leur enseignerent les passages du Roiaume.

La ville d'Angers ainsi conquise, Charles y entra en grãde ioye, auec les Euesques & peuple; faisant remettre en leur place, les corps de S. Aubin & Lizinie, cachez pour la crainte des Normans. Cela faict, il sort de la ville : emmenant les Ostages auec soy. Puis passant par le Mans & Eureux, il vint au chasteau neuf de Poissy: & de là se trouua le premier de Nouembre à Amiens, & puis vint chasser à Andriac: ayant au precedẽt, & le septiesme dudit mois, faict tenir vn Parlement à Gondouluille, pour les Bourguinons, qu'il fit jurer de l'ayder à garder son Roiaume & ceux qui cy apres luy escherroient. I'auois encor' oublié vne chose fort nouuelle pour ce pays: c[illegible] qu'il sortit de Germanie enuiron le mois d'Aoust, vne quantité de Sauterelles si grandes, que personne n'en auoit veu de pareilles. Elles estoient grosses comme le doigt, & auoient six aisles. (Et qui estoit admirable) elles volloient par trouppes separees, conduittes par des chefs, qui en petite compagnie alloient deuant vn iour, comme pour recognoistre le lieu où le gros deuoit camper ou fondre. Le iour d'apres, la grosse trouppe arriuoit à midy: & n'en bougeoit iusques au lendemain matin: broutant cependant les bleds sur lesquels ceste vermine fondoit. Ce rauage duroit bien vne iournee de long, & quatre ou cinq mille de large: & tira auant iusques à la Mer de Bretagne, où par la grace de Dieu le vent les poussa: & y furent noyees. Mais depuis le flot de la mer les rejetta en si grands monceaux, que par leur puanteur, la peste s'engendra au pays voisin: & trouuoit on dans le ventre d'aucunes, des espics tous entiers : qui fut vne chose bien nouuelle pour le quartier d'Occident : car Cypre, & le pays des Abyssins y sont fort subiects comme tous pays chauds.

L'an de Iesus Christ.

CHAP. V.

Charles tint son Parlement de Chandelleur à sainct Quentin. Le General, à Duziac en Iuin: où il receut les dons annuels. Mort de Salomon Roy ou Duc de Bretagne, tué par Pasquitan & Vrfand Bretons: qui se font Ducs. Vaillance de Vrfand, iusques à sa mort. Pasquitan mort, Iudichaël fils de la fille d'Herispoux, & Alain fils de Pasquitan partissent le Duché. Mort de l'Empereur Louys.

874. 

E Roi Charles qui auoit fait le Noël de cest an huict cens septante & quatre à S. Vvast d'Arras, vint tenir le Parlement de Chandeleur à sainct Quentin, & depuis vn autre general à Dusiac, le treiziesme Iuin, auquel il reçeut les dõs annuels, que son peuple auoit accoustumé de luy faire: lces dons se faisoient lors, outre & pardessus les cens annuels; selon les affaires & necessitez qui se presentoient: pour estre employez à leuer des gens de guerre; comme encores il se pratique aux Royaumes, qui ne sont pas taillez à la discretion de ceux qui les tiennent: ainsi que Nauarre & Arragon. De là, passant par Atigny & lieux de son ordinaire retraicte, il vint à Compiegne: où premierement il eut aduis de la maladie, & puis de la mort de Salomon Duc de Bretagne: qui aduint par la trahyson de Pasquitan & Vrban, *alias* Vrfand, & Vigon fils de Raoul Seigneur de Bretagne, & aussi d'aucuns François ses subiects, par luy fort trauaillez. Salomon surpris par ces rebelles, s'estant saué à Panehere (possigle Pomtieure) entra en vn petit Monastere, où premierement il fut assiegé par les Bretons, qui luy promirent de ne luy faire aucun mal: il les creut: parce que c'estoient ses subiects; ne s'aduisant pas qu'ils ne l'estimoient plus leur seigneur, puis qu'ils le tenoient assiegé. Aussi le liurerent ils à Foucault, ou Fulgrad & autres François, qui luy creuerent les yeux, & trois iours apres, fut trouué mort; ainsi qu'il meritoit: ayant tué Herispoux son maistre, iusques sur l'Autel d'vne Eglise de Brest: en laquelle il s'estoit retiré pour appeller Dieu à son ayde, contre la trahison d'vn si desloyal vassal, dont le lieu fut depuis appellé le martyre de Salomon. Argentré dit l'occasion de ceste querelle, estre procedee, de ce que Salomon voulant entrer en religion, desira de faire son successeur Vvigon, ou Guegon son fils. Dequoy marris Pasquitan ou Pasthene fils de Noméné, & Vrfand ou Gurnan ses cousins germains, le tuerent ainsi que dit est: & mirent son fils prisonnier: Toutesfois, ce Salomon est estimé sainct en Bretagne, & enterré à Plelan: & en luy finit le nom des Rois de Bretagne: les Seigneurs de laquelle ne prirent plus autre qualité que de Ducs ou Comtes. Pasquitan & Vrfand voulans entr'eux diuiser le Roiaume (cõme il aduient entre meschans) ne peurent tomber d'accord: pource que la plus grande partie fauorisoit Pasquitan, de maniere qu'il falut ve-

nir aux armes. Pasquitan jaçoit qu'il eust plus de gens, souldoya des Normans; L'an de
qu'il mesla parmy les siens, & vint trouuer son ennemy. Quand ceux d'Vr- Iesus
fand virent tant de gens deuant eux; & toutes les forces de Bretagne du costé Christ.
de Pasquitan, peu à peu ils s'en alloient, laissans Vrfand accompagné d'enui- 870.
rõ mil hõmes, qui encores le prioient de vouloir se retirer, puis qu'il n'y auoit
raison d'attendre si grande compagnie que celle des ennemis. Mais Vrfand
encourageant ses amis & compagnons, les pria de n'estre contrainct faire lors
ce qu'oncques ne luy estoit aduenu: A sçauoir de tourner le dos à ses enne- "
mis, auec son des-honneur & reproche: & qu'il valloit mieux noblement "
mourir, que gardant sa vie honteusement, se desfier de la victoire. Qu'ils expe- "
rimentassent donc la fortune: puis que ce n'est la multitude qui sauue, ains "
Dieu le Seigneur des batailles. Sa petite touppe ainsi animée, il donne de grand "
courage dans ses ennemis, qui estoient bien trente mil, ce dit Reginon. Et
Vrfand auec les plus asseurez, se iette en la plus grande presse qu'il fendit, aba-
tant tout ce qu'il rencontra: comme la faux fait l'herbe des prez, ou la tempe-
ste les bleds. Peu de batailles furent plus sanglantes: car le petit nombre d'Vr-
fand, ne permettoit de prendre prisonniers: & ils ne pouuoient s'asseurer de
la victoire, tant qu'ils verroiẽt en ordre le camp aduersaire. De maniere, qu'ils
ne cesserent d'abatre & tuer, tant qu'ils les eussent mis à vauderoute. Lors
Pasquitan voyant si grand desastre tomber sur les siens, se sauua de vistesse,
auec ceux qui le peurent suyure: mais les Normans se retirerent au Monastere
sainct Mellaine, qu'ils fortifierent ainsi que de coustume: & puis la nuict gai-
gnerent leurs vaisseaux. Ceste bataille fut donnée en la campagne voisine de
Renes, & apporta vne tres-grande reputation à Vrfand: lequel ja fort estimé
pour sa Noblesse, le fut encores d'auantage pour sa vaillance: n'ayant point de
semblable en toute la Bretagne. Entre ses autres actes de hardiesse, le mesme
Reginon conte, qu'vn iour Salomon (qui se disoit Roy de Bretagne) estant
campé deuant les Normands en temps d'Hyuer, apres auoir longuement tenu
les champs, il aduint que des Bretons commencerent à loüer la hardiesse des
Normans, & leur patience au trauail des armes. Vrfand qui se trouua present à
ces paroles, & presumoit (possible) de ses forces plus qu'il n'y en auoit, se vanta
que si le Roy tenoit son camp, il demeureroit trois iours à la barbe de ses en-
nemis, sans autre compagnie que des siens: il n'y auoit que huict mil iusques
au camp des Normands, où ces paroles furent incontinent rapportées au Duc
Hasteng, par ie ne sçay qui. Peu de temps apres, Salomon fit paix auec les Nor-
mans, & leur bailla cinq cens vaches. Mais sur le point qu'il vouloit retour-
ner en Bretagne auec ses Ostages, voicy vn homme d'Hasteng qui dit au Roy "
Salomon: que son maistre entendoit qu'il auoit vn si vaillant homme, qu'il s'e- "
stoit vanté quand il seroit parti de demeurer accompagné des siens seulement, "
pour luy faire teste trois iours. Il le prioit dõc, s'il estoit tel, qu'il dmeurast: car "
il auoit desir de cognoistre vn tant hardi personnage. Le Roy demanda lors à "
Vrfrand, s'il estoit vray qu'il eust dit ces paroles. Vrfand respondit ouy, & d'e- "
stre prest de l'accomplir, s'il luy plaisoit le permettre. Salomon s'en courrou- "
ça bien fort, disant qu'il estoit vn fol temeraire, de mettre tels propos en auãt "

L'an de Iesus Christ.

qui seroient cause de la mort de luy & des siens : à ceste fin il ne vouloit point qu'il demeurast. Vrfand dit qu'il demeureroit, & que s'il l'empeschoit de ce faire, iamais ne luy feroit loyal seruice. Quand Salomon le vid opiniastre, & resolu d'accomplir sa promesse, il luy voulut bailler des gens pour l'accompagner : mais il n'en receut aucun, disant que ce seroit contre son serment, s'il en receuoit d'autres que des siens. Là dessus Salomon s'en retourna, & Vrfand accompagné d'enuirõ deux cens hommes, demeura cinq iours, au lieu qu'il auoit dit. La nuict d'apres le septiesme iour, Hasteng donne congé à vn prisonnier pour dire à Vrfand, qu'il le vint trouuer le lendemain, entre-deux & trois heures de iour; au gué d'vn Torrent: pour parlementer ensemble. Vrfand l'accorda & fit armer ses gens; afin d'estre à l'assignation : & trouuant que la riuiere estoit entre luy & les Normans, passa outre, pour aller au deuant d'eux. Les Normans esmerueillez de son asseurance, se destournerent de son chemin, ne l'osans assaillir. Et il demeura en sa place, les attẽdant iusques à la sixiesme heure du iour. Puis quand il vid que personne ne venoit à l'encontre de luy, il s'en retourna en son pays. Ce vaillant Capitaine ne fut moins constant en sa mort; car apres la victoire gaignée sur Pasquitan, estant malade iusques à la mort, Pasquitan qui en fut aduerty, rassembla ses forces, & vint assaillir les gẽs d'Vrfand : lesquels estonnez de la maladie de leur seigneur, coururent à son lict les larmes aux yeux; luy demander conseil. Vrfand leur dit, qu'ils n'eussent point „ de peur: & que mettãs sa banniere aux champs, ils marchassent apres; & de bon „ courage allassent contre leurs ennemis; desquels (sans doute) ils auroient vi„ ctoire. Ils respondirent qu'ils ne l'oseroient faire en son absence : si ne sçau„ roi-ie (di-il) aller à pied ny à cheual: & toutesfois portez m'y. De fait, l'asseu„ rance que ses gẽs prirent de sa presence fut telle, qu'apres qu'il eust disposé ses batailles, & qu'on l'eut mis en son lict, au frond, ils allerent tant asseurement charger leur ennemis, qu'ils les mirent en routte. Mais cõme apres la victoire ils le vouloient remporter, il mourut entre les mains de ses gendarmes & vassaux. Peu de iours apres, Pasquitan mourut aussi : & Iudichael fils de la fille de Herispoux, & Alain frere de Pasquitan partirent ensemble le Royaume, & eurent plusieurs guerres. Mais Iudichael fut tué combattant les Normans, en vne bataille par luy donnée plus hardiment que sagement : de sorte que tout le païs de Bretaigne escheut à Alain: qui la gouuernoit tres-bien: ce dit Reginon lors viuant, & lequel sous vne année, peut auoir mis les faits de plusieurs: mais c'est merueille comme cest Abbé Lorrain peut auoir sçeu tant de nouuelles de Bretagne, & oublié celles de France.

Ceste année la France & Germanie furent trauaillées de famine & de peste: tellement, que la tierce partie des gens moururent : & l'Esté long & sec, fut cause qu'il y eut peu de bled & de foing. Cependant, Louys Roy de Germanie enuoya Charles son fils, bien accompagné de plusieurs Seigneurs vers le Roy de France, le prier de la part de son pere, vouloir se trouuer sur la riuiere de Moselle, afin de parlementer ensemble. Ce que le Roy Charles ne peut faire, retenu par vn flux de ventre : mais enuiron le mois de Decembre, ils se virent à Haristal, ou sainct Lambert de Liege: & le Parlement acheué, Charles

vint faire le Noël de l'an huict cens septante cinq, à sainct Quentin : Puis au commencement de Caresme, il s'achemina à sainct Denis, pour y faire Pasques. Où la nuict du mercredy d'apres la feste, la Royne accoucha d'vn fils, né auant terme : & lequel baptisé, mourut aussi tost. Le Roy laissant la Royne acheuer ses couches en l'Abbaye, partit pour aller à Bariane (ie ne sçay si c'est Barleduc) puis retourna à Sainct Denis aux Rogations : & la veille de Pentecoste à Compiegne. Ceste année, au commencement d'Aoust mourut l'Empereur Louys fils de Lothaire, Prince excellent en pieté & iustice : mais qui ne fut pas si heureux à recueillir ce qui luy appartenoit de successiõ, comme ententif à garder son païs d'Italie : pour lequel deffendre des estrangers Grecs & Sarrazins, il perdit son vray patrimoine de France : & toutesfois, il auoit assez de courage, ainsi qu'on peut voir par ce que recite de luy Sigon. Mais ie croirois bien, que n'ayant point d'enfans masles, & mal secouru des Papes & Italiens, se sentant pressé des Grecs & Sarrazins, il ne fit pas conte de ce qui estoit deçà. Son corps fut porté à Milan, où l'on voit encores son Epitaphe, dans l'Eglise de sainct Ambroise.

L'an de Iesus Christ. 875.

CHAP. VI.

Charles le Chauue s'apreste de passer en Italie, pour se faire Empereur par la faueur du Pape : qui craignoit la domination des Allemans. Dequoy Louys de Germanie aduerty, enuoye Carloman son fils en Italie. Mais Charles le Chauue le faict retourner. Engilran Chambellan de Charles rebelle, ameine les Allemans en France durant que Charles est en Italie. Euesques François, par leur sage responce appaisent Louys de Germanie. Italiens aspirans à l'Empire, sont reboutez par le Pape. Comtes de Tuscanelle puissans à Rome. Charles achepte l'Empire, est couronné à Rome : faict Duc Boson frere de sa femme. Guy Duc de Spolette. Beranger de Frioul. Charles retourne en France. Eunût femme de Louys Roy de Germanie meurt. Ambassadeurs du Pape en France. Boson ayant empoisonné sa femme, espousa Hermengard fille de l'Empereur Louys, & en grande magnificence, est declaré Roy de Prouence.

CHARLES le Chauue estoit à Duziac, quand il fut certainement aduerti de la mort dudit Empereur. A ceste cause, il partit incontinent pour aller à Pontigon : mandant à ses plus fidelles vassaux, de le venir trouuer en son chemin : & faisant assembler le plus de gens qu'il pouuoit à Lãgres, où il attendit ceux qu'il vouloit mener en Italie. De ce lieu, il enuoya aussi Richent sa femme, & Louys son fils, pour garder la France : Et la Royne passant par Rheims vint à Senlis, auec le Prince Louys

L'an de Iesus Christ.

en intention de faire teste à Louys Roy de Germanie, s'il vouloit empescher l'entreprise d'Italie au Roy Charles, qui sans beaucoup seiourner par les chemins, se trouua à sainct Maurice le premier de Septembre. D'où faisant semblant d'aller faire ses oraisons à Rome, il passa en Italie, appellé (ce pense l'on) par le Pape. Lequel ayant descouuert que l'Empereur Louys auoit resolu de resigner l'Empire, à Carloman son cousin, fils de Louys Roy de Germanie: craignant qu'il fut aussi jaloux de sa grãdeur Imperialle, que ledit Louys Empereur fasché des entreprises des Papes sur son authorité, s'aduisa d'appeller ledit Charles le Chauue, estimé pour son sçauoir & doctrine si excellente, qu'vn autheur du temps dit: qu'il estoit, quasi *in litteris Philosophus*. Mais vn autre Italien (ce dit Vignier) nous a laissé que ce fut à la charge de quitter les droicts & coustumes du Royaume, la despéce des Monasteres de sainct Sauueur, saincte Marie *in salin*, de sainct André *in soracle*: & le patrimoine fiscal, qui se leuoit sur plusieurs Monasteres: Les pays de Samnium, Beneuent & Calabre: & le reste des villes de Beneuent & de Spolette, & les villes d'Areze & Clusi que ledict Duc tenoit en Toscane. Qu'il n'y auroit plus de Commissaires assistans à l'eslection des Papes: & brief, tout ce qu'ils voulurent. Louys Roy de Germanie tenoit vn Parlement à Triburies, quand il fut aduerty de la mort de l'Empereur, & du voyage de son frere. Duquel cognoissant l'ambition, il depescha Charles son fils pour descendre en Italie: où ce ieune Prince ne peut estre si tost, que son oncle ne fut ja saisi des meubles du feu Empereur, essayant d'en faire autant des villes d'Italie: dont il chassa Charles son nepueu. Mais ceste fuyte n'estonna Carloman son autre frere, mandé par l'Emperiere Engilberge, pour venir prendre l'Empire, suyuant la derniere volonté de Louys son cousin: & ne le garda que du costé de Bauieres, il n'y entrast. Le Roy de France aduerti de sa venuë, luy vint au deuant bien accompagné: ce qui estonna Carloman: lequel demanda à parlementer auec son oncle: qui bien volontiers
„ le luy accorda. Remonstrant à ceux que son neueu luy auoit enuoyez; de n'e-
„ stre venu en ce pays, que pour le garder au nom de son frere de Germanie, &
„ le sien. Car redoutant la desloyauté des Italiens, il cuidoit que facilement ils
„ abandonneroient l'obeissance des François pour se rendre aux Grecs, ou de
„ leur corps mesme feroient vn Empereur. Que ses nepueus donc emmenassent
„ & retirassent leur armée hors d'Italie, car il feroit le semblable: & seroit leur
„ differend bien aisé d'appointer: d'autant qu'au premier iour, il iroit trouuer
„ son frere, pour auec son aduis & conseil, partir d'Italie.

Ainsi ayant Charles le Chauue abusé ses nepueux de belles paroles, il les renuoya auec grands presens. Toutesfois, le Roy de Germanie cuidant retirer d'Italie Charles son frere, auoit cependant fait entrer en France Louys son fils, auec vne bonne armée. Laquelle conduite par Angilran, jadis Chambellan du Roy Charles, & fort son priué (mais lors chassé de ses estats & familiarité du Roy, par les menées de Richent) vint iusques au Palais d'Atigny: Richent pour luy resister commanda aux François de s'assembler, & d'empescher la venuë des Allemans, les faisant iurer d'ainsi le faire: mais ils ne garderent leur serment, & au contraire, firent plus de dommage que les ennemis mesmes,

desdaignans

desdaignans le commandement de ceste femme. Toutesfois, il y eut des Euesques, & Comtes de France plus sages qui vindrent trouuer le Roy Louis pour le prier d'auoir pitié du pauure peuple, qui n'estoit cause de l'ambition du Chauue. Que ceux qui l'auoient conseillé d'aller en Italie, estoient auec luy: & quant à eux, qu'ils feroient leur deuoir de luy conseiller partir l'Italie auec son frere, suiuant les conditions du traicté jadis entr'eux fait: ce qui monstre que ces Rois du viuant mesme du feu Empereur, auoient ja deuoré par esperance sa succession. Le Roy de Germanie ayant égard à leurs paroles, retourna en son Royaume, accompagné d'aucuns Seigneurs François; pour entretenir la pratique de la reconciliation des freres.

L'an de Iesus Christ.

Mais Charles sans grandement s'estonner du dommage des siens (tant est grande l'ambition & conuoitise des Rois) pratiquoit la faueur des plus grands Seigneurs d'Italie. Car il n'y auoit faute de gens au païs, qui disent; puis que l'Empereur Louis estoit mort sans enfans, ou auoit pourueu à son estat, il appartenoit bien aux Italiens (ja assez riches & puissans pour maintenir l'Empire rauy sur eux par des estrangers) de le retenir en Italie, puis qu'ils en auoient la commodité. Les Côtes de Tuscanelle, les plus riches de Rome, estoient ceux qui faisoient courir ce bruit, & lesquels s'estans addressez au Pape pour le tirer de leur party; furent rebutez par luy comme mal aduisez; & gens qui vouloient entreprendre vne chose dommageable à la Chrestienté, car où estoient les forces suffisantes pour resister aux Grecs & Sarrazins, sinon en France, & entre les mains des François, Gaulois ou Germains? Et quelle experience de guerre auoient les Romains, voire les Italiens, que sous l'apprentissage des François? C'estoit donc leur plus seur, d'estre conduits par autruy: puis qu'eux mesmes n'estoient suffisans pour ce faire: & y voyoient Charles Roy de France, ja sur leurs bras. Mais y a bien autant d'apparence, que le Pape ne vouloit point vn plus grand seigneur que luy à Rome, sçachant que l'opinion de la saincteté des hommes est plus grande au loing que pres; & que la lueur de la Majesté Imperialle eust bien-tost estouffé la sienne. Et toutes-fois, Charles le Chauue ne s'endormoit aucunement: & s'asseurant que celuy de son frere ou luy qui le premier gaigneroit la faueur du Pape, donneroit le plus grand coup, il enuoya pardeuers Iean ses Ambassadeurs, auec grands dons & promesses: luy iurer que s'il luy donnoit la Couronne Imperialle, il deffendroit à iamais l'Eglise contre tous ses ennemis, & entierement luy quitteroit la iurisdiction de Rome. Ces grandes largesses tirerent le Pape de son costé: De sorte, que Charles le Chauue venu à Rome le dix-huictiesme Decembre audit an, le iour de Noël ensuiuant huict cens septante six, il fut Couronné Empereur en grande magnificence: apres auoir faict serment de deffendre l'Eglise Romaine, selon son pouuoir: & offert de beaux & riches presents à sainct Pierre: auec si grand aduantage des Papes, que dés ceste heure là, ils s'approprierent le droit de pouuoir donner le tiltre d'Empereur Auguste; & faire conter à Rome les ans du iour que le Pape auoit Couronné l'Empereur. Yuon Euesque de Chartres, a mis dans les Canons par luy extraicts vn Chapitre tiré d'vne Epistre de Iean huictiesme

876.

L'an de Iesus Christ.

me, où sont les raisons de l'eslection dudit le Chauue: lequel (ainsi que dit est) ne fit long seiour à Rome: car il en sortit le cinquiesme de Ianuier pour venir à Pauie. Puis ayant esté couronné Roy de Lombardie par Auspert Archeuesque de Millan, il y tint son Parlement. Auquel ledit Auspert, Iean d'Areze, Iean de Pauie, Benoist de Cremone, Tendulf d'Oreone, Adelgaut de Versel, Ajo d'Yuree, Gerard de Laude, Hilduin d'Ast, Ratbod d'Aoste, Leodouin de Modene, Hildrad d'Albe, Bodo Aquensis, Sabatin de Genes, Filbert de Comes, Adelme de Verone, Paul de Plaisance, André de Florence, les Abbez Regnier, Boson Duc, & grand maistre d'Hostel du Palais d'Italie, *Archiminister sacri Palatij*: Les Comtes Richard, Valfrit, Luitfrid, Alberic, Luppon, Harduin, Bodrard Comte du Palais, Cunibert, Benard, Arbold aussi Comtes principaux du Royaume d'Italie, estant assemblez; declarent à Charles tres-glorieux Empereur, couronné de Dieu, grand & pacifique Empereur: puis que la bonté de Dieu l'auoit aduancé en ce degré, estant inuité par le Pape, qu'ils l'eslisoient pour protecteur & deffenseur d'eux tous; & luy promettoient de garder ce qui tourneroit à leur profit, & vtilité commune. Quant aux chefs de ce Concile, ils furent approuuez en l'assemblee generale: ainsi que ie diray à la fin du regne dudit Charles. Là il laissa Boson frere de sa femme, qu'il couronna de couronne ducalle, luy donnant pour Comtes, ceux qu'il voulut choisir au gouuernement de Lombardie.

En ce mesme lieu, il fit Duc de Spolette Guy fils de Lambert; & Beranger fils d'Eurard, Duc de Frioul. Puis se hasta de passer le Mont-jou, & l'Abbaye de S. Maurice, en intention de venir faire Pasques à S. Denis: & Richent sa femme, passant par Rheims, Chaalons, & Langres, le quatorziesme de Mars le vindrent trouuer à Besançon, en vn lieu nommé Fontaine-Vernat: d'où ils retournerent ensemble le mesme chemin, iusques au Palais de Compiegne: pour faire Pasques à S. Denis. Cependant Eunuë femme de Louis Roy de Germanie (ja touchee d'vne apoplexie, qui luy auoit osté la parole) mourut, & fut enterree à Ratisbonne en vn Monastere de filles.

Comme Charles estoit à S. Denis, Iean Euesque de Tuscanense, & Iean Euesque d'Areze, Ambassadeurs de Iean Pape, le vindrent trouuer; conduits par Ansegise Archeuesque de Sens: par l'aduis desquels l'empereur publia vn Synode à tenir à Pontigon le quinziesme de Iuin: où il se trouua en personne; ayant passé par Rheims & Chaalons. Or le Duc Boson depesché de sa femme (qu'il empoisonna ainsi que le bruit en couroit) si tost que l'Empereur fut hors d'Italie, se saisit d'Ermengard fille du feu Empereur, par le moyen de Beranger Duc de Frioul, qui l'auoit en garde; & en fut grandement blasmé (ce dit Aymon.) Mais tant s'en faut que l'Empereur s'en courrouçast, que pour dauantage honorer Boson, il la luy donna en mariage; & fit les nopces auec si grande magnificence, qu'elles furent estimees outrageuses, veu la necessité du temps: Mesmes il le declara Roy de Prouence, luy mettant la Couronne sur la teste: afin qu'on dit que commandant à des Rois, il estoit Roy des Rois. Mais il faut encores noter, que ceste fille ne succeda point à son pere, mesmes au Royaume d'Italie, où (comme ie croy) la loy Salique auoit aussi

bien lieuqu'en France (estant ce païs en main de Seigneurs François, & qui pratiquerét la loy Salique long temps depuis: ainsi que nous dirons cy apres.) Le Couronnement dudit Boson se trouue encores fait par cinq Archeuesques, & leurs suffragans sous l'an huict cens septante neuf, là où l'Archeuesque de Vienne se dit Archichancelier: & celuy d'Arles Primat de Bourgongne. Vne addition faicte à la Chronique de Nangis, dit que l'an huict cens septante six, la huictiesme calende de Ianuier Rolo entra en Normandie. *L'an de Iesus Christ.*

CHAP. VII.

Au Synode de Pontigon, commença de se perdre ouuertement la liberté de l'Eglise Gauloise, par l'ambition du Roy Charles. Ordre dudit Synode. Frotho Archeuesque chassé de Bourdeaux par les Normands, & transferé à Poictiers & Bourges, est contrainct quitter lesdits sieges. Louys de Germanie somme Charles de luy faire part des terres de Louys Empereur. Formose Euesque de Port condamné à Rome. Euesques de France, ne veulent recognoistre Ansegise Archeuesque de Sens, Primat de France sous l'authorité du Pape. Royne n'est assise au Synode, ains demeure debout: Iaçoit que depuis les femmes qui tenoient Pairrie, ayent esté assises aux Parlements. Hugues Abbé faict baptiser aucuns Normands. Turpion Comte d'Angoulesme & Maur Normand, s'entretuent. Emenon est faict Comte d'Angoulesme. Mort du Roy Louys de Germanie, & ses qualitez & enfans.

IL me prend icy enuie de reciter au long le Synode de Pontigon, tel qu'Aymon le nous a laissé, pour dautát plus cognoistre l'antiquité, & monstrer le commencement de la rupture de la liberté de l'Eglise Gallicane, & entreprises des Papes sur nos Euesques. Car deuant il ne se trouue point vne telle particularité, pour le regard de nostre Fráce; Iaçoit que ceux de Lorraine eussent ja souffert pareilles entreprises du viuant de Lothaire, quand Arsenie le vint citer.

Ainsi donc le vingt deuxiesme Iuin, & neufiesme indiction, les Euesques & autres clercs vestus de leurs habillements Ecclesiastiques, se presenterent en vn lieu lequel fut tendu de tapisseries auec des sieges couuerts de mesme. Le poulpitre mis au milieu de la salle, & le liure des Euangiles dessus, vis à vis du siege Imperial: Quelque temps apres l'Empereur vestu d'vne robbe de drap d'or faicte à la Françoise, vint accompagné des Legats du Pape. L'antiphone *Exaudi nos, & kyrie eleyson* chantez par les chantres; Iean Euesque de Tuscanense dit l'oraison: puis l'Empereur s'assist. Lors Tuscanense lit les lettres enuoyees par le Pape; & puis celles qui faisoiét mention du

L'An de Iesus Christ.

Primat d'Ansegise euesque de Sens, escrites du deuxiesme Ianuier, dixiesme (il faut neufiesme) indiction, par lesquelles le Pape luy donnoit puissance d'appeller vn Synode, quand il verroit bon estre, tant des euesques de France, que de Germanie: pour tenir sa place, & publier les ordonnances & decrets du Siege Apostolique; l'aduertir de rapporter (s'il estoit besoing) de ce qui auroit esté aduisé en ces assemblees: renuoyant par luy les causes grandes & de consequence au Siege, pour en ordonner. Les euesques demanderent à voir ces lettres; pour cognoistre à qui elles s'adressoient, ce que l'Empereur ne voulut souffrir: & demanda les opinions. Ils respondirent d'estre prests d'obeyr au Pape, sauf le priuilege octroyé aux Metropolitains, par les saints Decrets, & ordonnances de l'Eglise Romaine. Mais l'Empereur & les Legats pressoient les Archeuesques, de respondre absoluëment; s'ils aduoüoient le Primat d'Ansegise: toutesfois ils n'eurent autre responce d'eux, excepté de Frotho Archeuesque de Bourdeaux, lequel approuua le Primat, pour complaire à l'Empereur; en faueur de qui il auoit esté tiré de son Archeuesché à Poictiers, & puis à Bourges, dont il tenoit le Siege, contre les reigles Canoniques: qui deffendent à vn euesque changer d'euesché.

L'Empereur courroucé, commence à dire que le Pape l'auoit commis en sa place, pour assister à ce Synode: & qu'il executeroit son commandement. Et de faict il prist les lettres toutes pliees, qu'il bailla audit Ansegise en presence des euesques & Legats: faisant apporter vne chaire pliee, qui fut mise au dessus de tous les euesques de deçà les Monts; à costé de Iean de Tuscanence, assis à la dextre de l'empereur: qui commanda audit Ansegise, de passer deuant tous les autres euesques sacrez deuant luy: nonobstant l'empeschement de Hincmar Archeuesque de Rheims; lequel tout haut, remonstra que c'estoit contre les Canons: ce nonobstant l'Empereur demeura ferme en son opinion. Et combien que les Euesques demandassent, qu'à tout le moins il leur fust permis de lire ces lettres, il ne le voulut accorder; & là dessus, le Synode fut rompu pour ce iour.

Le vingt-troisiesme du mois, les Euesques s'assemblerent derechef; & furent leuës les lettres que le Pape escriuoit aux laics: Ensemble l'eslection de l'Empereur: auec l'approbation qu'en auoient faicte les Euesques de Lombardie, & les Chapitres & articles des loix, que du consentement de tous ceux qui s'estoient trouuez à Pauie, il auoit fait publier, & lesquelles il requist estre approuuees par les Euesques de deçà les Monts: comme s'il eust demandé en ce Parlement general, la confirmation du Prouincial: dont cy apres sera parlé à la fin du Chapitre.

Le tiers Iuillet, les euesques s'assemblerent en l'absence de l'empereur: & ce iour, furent traictez aucuns differends de Prestres de diuers Dioceses, appellants deuant les Legats, & n'y eut autre chose faite pour ce iour.

Le lendemain, l'empereur estant audit Concile, ouyt les Ambassadeurs de son frere de Germanie: à sçauoir Gislebert Archeuesque de Colongne: les Comtes Adelart & Menigart, ils demanderent pour leur maistre, la part qui luy appartenoit du Royaume de feu Louis empereur: Disans que Louis

Roy de Germanie estoit oncle du deffunct, & encores aisné de Charles, qui auoit iuré de luy en faire part, & Auentin adiouste qu'il demandoit le tiltre d'Empereur comme aisné. Iean de Tuscanense leut en leur presence les lettres que le Pape escriuoit aux Euesques du Royaume de Louis, desquelles il bailla coppie à Guillebert, pour les porter à ses confreres : & le Synode fut rompu pour ce iour. Paul Emil dit, que Charles respondit, que par le traicté fait " entr'eux, la Lorraine auoit esté partie du viuant mesme de feu Louis Empe- " reur : que si son frere de Germanie auoit quitté sa part à l'Emperiere, il ne " pouuoit maintenant l'empescher à iouyr du droit qui luy appartenoit par leur " traicté. Mais l'Annaliste incogneu dit : que Charles non content de ceste sommation, respondit brauement aux Ambassadeurs ; que si Louis son frere " l'empeschoit en ce tiltre, qu'il luy meneroit tant de gens, qu'ils boiroient " l'eau du Rhin, pour passer à sec son armee en Germanie. Dont Louis courroucé, enuoya défier Charles ; assemblant tout ce qu'il peust de forces, pour resister à la vanterie de l'Empereur.

L'an de Iesus Christ.

Le quatriesme Iuillet, le Synode fut rassemblé : & sur le midy, arriuerent les Ambassadeurs du Pape : à sçauoir Leon Euesque Apocrisiaire & nepueu du Pape, Pierre Euesque de Forsamproniam, qui apportoient lettres addressees à l'Empereur & sa femme, auec recommandations aux Euesques : & ainsi fut rompu le Synode pour ce iour.

Au lendemain les lettres du Pape furent leuës en la presence des Euesques: elles parloient de la condamnation de Formose Euesque : de Gregoire Nomenclateur, & de leurs complices. Dauantage, les mesmes Ambassadeurs apportoient à l'Empereur des presens du Pape : vn sceptre ou baston d'or : & à l'Emperiere des manteaux & armilles (aucuns veulent que ce soient bracelets) enrichis de pierrerie : & ainsi se passa le iour.

Le quatorze Iuillet, l'Empereur enuoya au Parlement les Vicaires ou Legats du Pape, tanser bien aigrement les Archeuesques & Euesques du Synode, qui n'estoient comparus le dernier iour, suiuant ce qui leur estoit commandé. Mais ils rendirent si bonne raison de leur absence, qu'il n'en fut depuis parlé. Lors Iean de Tuscanense du commandement de l'Empereur, leut ces lettres qui touchoient le Primat d'Ansegise ; demandant derechef " aux Euesques leurs opinions. Les Archeuesques respondirent d'estre prests " d'obeyr au Pape, ainsi que leurs predecesseurs auoient faict : & leur respon- " ce fut receuë plus facilement que l'autre fois : & apres auoir vuidé plusieurs procés de Prestres & diuers Eueschez, appellans deuant les Legats, l'appellation de Frothaire Archeuesque de Bourdeaux fust aussi leuë : contenant qu'il luy fust permis de tenir l'Archeuesché de Bourges, puis qu'il ne pouuoit seurement demeurer à Bourdeaux, au moyen des courses des Payens. Mais tout d'vne voix le debouterent de sa requeste : n'estant encores permis à aucun, changer l'Eueschê vne fois accepté ; non plus (ce croy-ie) qu'aux laics, changer sa femme pour vne plus belle ou riche.

Les Legats du Pape, ayans donné assignation à l'assemblee de se trouuer le dix-septiesme Iuillet au mesme lieu, à la neufiesme heure du iour, qui est

L'An de Iesus Christ.

enuiron vne ou deux heures apres midy, l'Empereur y vint vestu à la Grecque, la Couronne sur la teste, & amené par les Legats habillez à la Romaine, estans les Euesques aussi vestus de leurs habillements Ecclesiastiques. Toutes choses estoient preparees comme le premier iour; & les mesmes oraisons chantees, quand chacun fut assis, Iean Euesque d'Arreze leut vn breuet, sans raison ny authorité: entendez de Canons anciens: car lors nostre Eglise se gouuernoit encores par telles reigles, tirees des saincts Conciles. Eude Euesque de Beauuais, leut pareillement aucuns Chapitres & loix; dictez tant par les Legats Apostoliques que Ansegise & ledit Eude; & sans le consentement du Synode: aussi estoient elles contraires à soy-mesme, inutilles, sans raison & authorité, qui est la cause pourquoy celuy qui a escrit ce Synode, dit ne les auoir voulu coppier. Le Primat d'Ansegise fut de rechef debatu, & apres plusieurs plaintes que l'Empereur & Legats firent des Euesques contredisans, Ansegise n'y gaigna non plus que le premier iour. Apres cela, Pierre de Forsemproniam & Iean de Tuscanense, allerent iusques en la chambre de l'Empereur, querre Richent sa femme: laquelle ils amenerent au Synode, la Couronne sur la teste. Mais elle demeura debout deuant l'Empereur: & les Euesques s'estans leuez sans partir de leur place, chose remarquable: & dont ie ne puis imaginer la raison, si ce n'est que lesdits Euesques eussent honte, de souffrir vne femme presider, ou assise en vn Parlement, Concile ou Synode. Tout de mesme (ie croy) que Tacite excellent Historien, au treziesme liure de ses Annalles remarque, que Neron assis au Senat pour ouyr des Ambassadeurs d'Armenie, Senecque l'admonesta soy leuer, pour aller au deuant d'Agripine sa mere, qui entroit en la salle; & s'en venoit seoir aupres de luy: afin que sous couleur d'aller au deuant, il euitast la honte qu'eust peu receuoir le Senat Romain, si des Ambassadeurs estrangers eussent rapporté en leur pays, d'auoir veu vne femme presider sur eux. Et toutes-fois iaçoit que nos ancestres ayent desnié le Royaume aux femmes, ils ont souffert les meres & femmes de leurs Rois (telles que Brunehaut & Fredegonde) gouuerner: & depuis se seoir aux Parlements: voire à vne Comtesse de Flandres, sous couleur de son fief, tenir sa place auec les autres Pairs assis en Parlement: cõme au Colloque de Poissi tenu l'an 1560. Catherine vefue du Roy Henry II. presida auec Charles IX. son fils. Les Euesques, Leon & Iean, firent des harangues à la loüange de l'Empereur, de l'Emperiere, & autres assistans, apres lesquelles & celle de Leon Euesque de Gaurence: le Synode fut clos & rõpu, & l'Empereur donna congé à Leon & Pierre Legats Apostoliques, les chargeant de grands presens, & enuoya quant & eux lesdits Ansegise, & Adalgaire Euesque d'Augstun. Et voila comme l'ambition de Charles & d'Ansegise, trahyrent l'Eglise Gallicane, auec l'authorité Imperialle, donnans occasion à toutes les entreprises que depuis les Papes firẽt sur les Empereurs; les Eglises de France, & de Germanie: où les Romains ont tousiours trouué quelque humblet, pour leur seruir de ministre & executeur de leurs commandemens: comme ils firent de ce Charles le Chauue & d'Ansegise.

Pour le regard de l'excommuniement de Formose, dont a esté parlé en ce

Synode : dautant qu'elle tira en consequence, i'en diray l'occasion. Charles le Chauue party d'Italie, les Comtes de Toscanelle : (le chef desquels estoit celuy que Luitprand appelle le Marquis Albert, Aymon Adelbert Comte, & autres Alberic) s'estans associez du Comte Lambert, coniurerent contre le Pape Iean, qu'ils hayssoient ; pour auoir esté par luy rebutez de l'Empire, auquel ils aspiroient : ceste menee estoit conduite par Formose Euesque de Port, & Gregoire Nomenclateur. Iean qui en fut aduerty, les fit tous excommunier ; ensemble leurs alliez : & puis en enuoya le procés verbal à ce Parlement, pour le confirmer.

L'an de Iesus Christ.

Cependant, Hugues Abbé ayant fait baptiser aucuns Normands, les fit presenter à l'Empereur ; qui les renuoya en leur pays, chargez de presens : où ils vesquirent depuis comme les autres Payens. Enuiron ce temps, Turpion Comte d'Angoulesme, retournant en sa ville d'vn voyage de guerre, rencontra les Normands & leur donna bataille ; en laquelle Maur Roy Normand, & luy s'entretuerent. Emenon son fils, tint le Comté apres luy : & l'Empereur partant de Pontigon le vingt-huictiesme Iuillet, vint à Chaalons le trentiesme, où il seiourna iusques au vingt-quatriesme Aoust pour son indisposition. Puis vint à Rheims & à Senlis le droit chemin, où il arriua le vingt-huictiesme dudit mois. Mais aduerty du grand appareil que Louis son frere faisoit pour entrer en ses Royaumes, il enuoya les Legats Apostoliques, Eude Euesque, & autres Commissaires vers son frere, ses enfans, Euesques & Princes de Germanie. Incontinent apres leur partement, comme l'Empereur estoit à Crecy, il entendit que Louis son frere estoit mort à Franc-fort le vingt-huict Aoust. Ce Roy fut enterré à sainct Lazare de Loresheim : & laissa de sa femme nommee Eunue (qu'Auentin dit auoir esté Espagnolle) tres-nobles & encores de meilleure vie trois enfans : Carloman, Louis, & Charles : qui luy succederent en ses Royaumes. Il fut grandement loüé par les siens, qui l'appellent tres-Chrestien, & disent auoir esté suffisamment instruit aux lettres & disciplines liberalles ; & encores tres-ardant executeur des ordonnances Ecclesiastiques, de iustice & de paix, bien aduisé, de bon conseil, & qui discrettement sçauoit pouruoir les hommes aux dignitez publiques, ou les descharger, heureux en bataille, & plus curieux des armes que de banquets, estimant que les plus precieux meubles fussent les harnois, & instruments de guerre. Qui estoit la cause pourquoy il aymoit plus le fer que l'or, iamais homme inutil ne profita auec luy : & aux yeux duquel (tout au contraire) l'homme vertueux & vtile peu souuent se trouua desplaisant. Iamais il ne se laissa corrompre par presens, & iamais aucun n'impetra de luy Eueschés, fief ou dignité seculiere par argent : ains par vie honneste & bonne mœurs, obeyssant & fidel seruice. Et toutesfois, sa ieunesse n'auoit esté telle sous son pere : mais le cœur des Rois est en la main de Dieu, & combien que cy-dessus il apparoisse du contraire en plusieurs de ses actions, si est-ce que ie n'ay deu oublier ces bonnes qualitez, pour le moins, afin d'estre imitees par les Rois qui oyront parler de luy, & veulent acquerir reputation de vertueux, laquelle ie n'ay faict doute luy auoir esté laissee par quelqu'vn de ces gens de bien

L'an de Iesus Christ. qu'il auoit honorez : & qui s'en sont ressentis par ceste honnorable memoire: payans les bien-faits receus de la liberalité de ce Prince, en bien plus forte & vallable monnoye, que celle qu'ils ont receuë en payement de leurs gaiges ou pensions,le plus souuent mal payez par les auares Thresoriers.Lon peut croire que ceste mort fut tres-aggreable à l'Empereur, veu la tempeste de guerre que le deffunct luy alloit amener. Ce fut pourquoy non seulement il se prepara à la deffensiue de plus grand courage, mais encores eut opinion de reprendre la part de Lorraine, que ledit Roy de Germanie auoit euë, auec les villes de dessus le Rhin : enuoyant à ceste fin des Ambassadeurs vers les Princes & Seigneurs de ce pays,pour les pratiquer. Quant à luy partant de Crecy il vint à Satanac (possible Astenay) en intention d'aller à Mets, receuoir les Euesques & Princes du Royaume de son frere, qui voudroient venir à luy: Toutesfois il changea d'aduis, & prist le chemin d'Aix, & delà à Colongne: accompagné des Legats du Pape : ceux de sa suitte pillans tout par où ils passoient, sans aucun respect.

CHAP. VIII.

Normands entrent en Seine, au deuant desquels, l'Empereur (craignant de perdre son entreprinse) ennoye des Seigneurs, pour composer auec eux. Franc-fort Capitalle de France Allemande. Oraisons de l'espreuue des serments du fer chaud & eaues chaude & froide. Meginense Comte. Serment sur eau ou fer chaud. L'Empereur cuidant surprendre Louys le Ieune Roy de Germanie, est vaincu par luy, & son armee mise en fuite à Andrenac. L'estendart de l'Empereur pris, auec plusieurs Seigneurs. L'Emperiere Richent accouche de frayeur en fuyant. Courtoisie du Roy Louys de Germanie, enuers les Seigneurs François ses prisonniers, par luy renuoyez sans rançon. Partage des enfans de Louys Roy de Germanie. Petites Abbayes entieres, donnees à des Seigneurs en recompense. Preuostez de sainct Martin. Description des biens de S. Germain des-Prez, faicte par Gauzelin Abbé.



CE pendant le sixiesme iour de Septembre les Normands entrent dedans l'emboucheure de Seine, auec cent grands vaisseaux que les nostres appelloient barques:au deuāt desquels l'Empereur enuoya les principaux Seigneurs de sa Cour, appointer auec eux : sans aucunement discontinuer son entreprinse.Mais sur cela, Louis Roy de Germanie (que doresnauant i'appelleray le Ieune, à la difference du dernier mort) ayant fait les funerailles de son pere en la ville de Franc-fort (lors capitalle de France Austrasienne, ou plustost Germanie) se preparant contre l'Empereur son oncle, vint au

au deuant de luy accompagné de Sesnes, & Turingeois; se presenter de l'autre costé du Rhin : enuoyant des Ambassadeurs à son oncle, luy demãder son amitié, & le prier de vouloir le traicter comme son nepueu, & se souuenir des sermens par luy faits. Qu'il ne deuoit mespriser, ains garder les accords faits auec feu son pere, sans espandre le sang humain : mais borner son Royaume de iustice plustost que d'ambition & desir du bien d'autruy : chose trop laide à vn si grand Prince que luy. Telles paroles furent pour neant dittes à Charles, qui respondit auoir traicté auec Louys son frere, & non pas auec ses enfans. A ceste cause, le ieune Louys ainsi rebutté de la paix, eut recours à Dieu; faisant faire des ieusnes aux siens: dont ceux de l'Empereur se mocquoient, dit le vieil Annaliste, qui n'espargne aucunement le Chauue. Toutesfois Louys ne laissa d'enuoyer à son oncle dix Ambassadeurs, prests de faire la preuue de l'eauë froide; dix pour celle du fer chaud, dix pour celle de l'eau chaude : & l'appeller au iugement & preuue de ces serments (lors accoustumez) afin que Dieu monstrast par l'issue, si l'Empereur detenoit iustement la part que Louys son pere souloit auoir en Lorraine : suyuant l'accord faict auec ledict Empereur : deuant lequel on dit que les Ambassadeurs firent leur preuue sans aucun dommage.

L'an de Iesus Christ.

Ces preuues d'eauës & fer chaud, se sont longuement gardées entre les François, hommes deuots : qui se desfians de leur prudence (entant qu'à eux estoit) cherchoient l'assistance diuine en leurs principaux affaires : & pour ce remettoiẽt plus souuent l'euenement de leurs differents au serment de parties, faits sur les corps saincts, & l'experience de ces espreuues : voulans que ce qui seroit iugé par telle aduanture, fut estimé l'estre de Dieu : & tenu pour ferme & arresté: en iugements douteux, & qui ne se pouuoient esclaircir par tesmoins, ils auoient recours à Dieu, qui ne peut estre abusé comme les autres iuges : Toutesfois il s'est depuis trouué, que tant de gens ont esté tuez sous vn iuste bouclier, & deffendans vne bonne querelle, qu'on ne s'est plus voulu asseurer de tels iugemens, Dieu estant lassé (par maniere de dire) de faire tant de miracles.

La ceremonie en estoit telle durant que ceste preuue se faisoit : les Prestres prioyent Dieu, vouloir faire que la victoire tournast du costé du bon droict. Si la preuue se faisoit par gages de bataille, le deffendeur impotent pour l'aage ou meshin, pouuoit donner vn homme pour tenir sa place; qui s'appelloit Champion (à cause du champ) tel qu'il vouloit : & le demandeur estoit contrainct luy mesme combattre en personne, ie croy, afin que les plus forts & adextres, si aisément ne querellassent les plus foibles: qui par tel supplement, pouuoient leur donner d'aussi bons combatans que les assaillans. Quant à la preuue du fer & de l'eau chaude, il falloit que ceux qui l'esprouuoient, maniassent ou marchassent sur le feu ardent, ou missent les mains dans l'eauë bouillante : apres (toutesfois) que lesdits fers & eauë chaude, auoient esté consacrez auec les oraisons qui suyuent.

Dieu iuste Iuge, fort & patient, qui aymes & es autheur de la iustice, & iuges droictemẽt; iuge Seigneur ce qui est iuste: car tes iugemẽs sõt droicturiers:

GGGGG

L'An de Iesus Christ.

Toy qui regardes sur la terre, & la fais trembler. Toy Seigneur, qui par l'aduenement de ton fils nostre Seigneur Iesus Christ, as sauué le monde: & par sa Passion rachepté le genre humain : Toy qui sauuas les trois enfans, Sydrach, Misach, & Abdenago, mis dans la fornaise par le commandement du Roy de Babylone, vueilles par ta clemence sanctifier ceste eauë bouillante sur le feu: & par ta clemence & bonté, faire que si aucun innocent met sa main dedans, il la puisse retirer saine & entiere: comme tu sauuas les trois enfans de la fournaise ardante, & Susanne de la fausse accusation : mais si aucun malfaicteur ayant le cœur endurcy par le diable, ose y mettre la main, il plaise à ta tres-juste bonté le declarer : afin que ta puissance soit euidente en son corps, & son ame puisse estre sauuée en faisant penitence, & se repentant de ses mesfaits.

La consecration du fer estoit telle. Dieu iuste Iuge, qui és autheur de paix, & iuges selon droicture, nous te supplions bien humblement qu'il te plaise benir & sanctifier ce fer ordonné pour la preuue & examen de toutes choses douteuses: de sorte que si tel N. est innocēt de tel crime (ils nommoient le fait sans danger) il puisse en ses mains prendre le fer ardent: mais s'il est coulpable, il plaise par ta vertu le declarer : à celle fin que l'iniquité ne gaigne sur la iustice : ains que le tort demeure vaincu par l'equité, par nostre Seigneur, &c. Ie, n'ay trouué la preuue, ne les prieres de l'eau froide ou socs ardens. Toutesfois, ces preuues ont esté approuuées ou blasmées, selō le temps: ainsi que l'on voit dans les Capitulaires de Charlemaigne, & loix Lombardes, combien qu'elles ayent esté gardées, depuis l'an mil: comme aussi de passer sur des socs ardents, ce que ie ne pense auoir esté fait auec mesmes ceremonies que le maniement du fer chaud.

Or le Roy Louys voyant qu'vne bonne trouppe de Saxons, Turingeois, & François (ie croy Austrasiens) l'estoiēt venu trouuer, pour amuser l'Empereur, fit semblāt de se vouloir arrester deuant Colongne: faisant le parc de son camp le plus grand qu'il peut, & laissant vn peu de gens aux escoutes, qui firent des feux comme si toute l'armée y fust logée. Et cependant, il vint passer le Rhin à Anternach, pres le conflās de Mozelle: sans que personne s'en doutast, ou luy donnast empeschement. Toutesfois l'Eempereur assez tost apres aduerty, & sçachant que les armées ne se départiroiēt sans meslée, enuoye Richent l'Emperiere, auec Hilduin Abbé, & Francon Euesque, se tenir au Palais d'Haristal: & quant à luy, accompagné de cinquante mil hommes, il vint tout le long du Rhin, par le pays de Me[illegible]nse, pour rencontrer Louys: auquel pour l'abuser, il enuoya aucuns de ses Conseillers, comme s'il eut voulu entendre à la paix. Ces Ambassadeurs furent ioyeusement receus du ieune Roy, qui pēsoit ne deuoir estre assailly deuant ce Parlement. Mais le septiesme d'Octobre, l'Empereur fit marcher les Scarres ou compagnies par lieux hauts, estroits & malaysez, pensant surprendre son nepueu arresté à Anternach, chasteau de Meginense en intention (dit l'Annaliste) de luy creuer les yeux, & le priuer de son Royaume. De ceste deliberation s'apperceut Guillebert Archeuesque de Colongne, lequel apres auoir hardimēt reproché à l'Empereur, que c'estoit cōtre

son serment qu'il alloit assaillir son nepueu, & que Dieu le chastiroit de sa des- L'an de
loyauté, ne laissa pour cela d'enuoyer sous main vn prestre nômé Harluin, ad- Iesus
uiser le ieune Roy que son oncle venoit le charger. Ia l'Empereur estoit prest Christ.
d'Anternac, ayât employé toute la nuict à faire ce chemin, auec toutes les peines que l'on sçauroit imaginer, à la foule des hômes & cheuaux François (pour ce qu'il pleut incessamment) pendant que Louys ja aduerti de sa venuë, l'attendit auec les siens tous frais, & qui auoient des chemises blanches sur leur harnois, afin de se recognoistre la nuict, l'attêdoit en bonne ordonnance. L'auantgarde de l'Empereur rencontra les Saxons, sur lesquels elle donna, & les fit reculer pour la grande multitude des assaillans : mais soustenus par les Franconiens, elle fut repoussée & renuersée sur la bataille, où estoit l'Empereur en personne. A ceste rencontre fut tué Raginaire Comte, qui portoit l'estendart de Charles, & son enseigne prise, le reste fut mis en fuitte, non sans danger de l'Empereur, qui se sauua auec peu de gens, car plusieurs Comtes & Seigneurs furent pris, à cause des lieux estroits & mal-aisez: auec ce que les charettes empeschoiêt le chemin difficille de sa nature : comme aussi les sommiers de l'Empereur, ou des marchans qui suyuoient le camp, pour vendre des escus & brugnes (c'estoient cuyrasses ou brigandines) & autres marchandises bonnes pour les armées. Plusieurs outre ledit Ragenaire, demeurerent en ceste rencôtre : & entr'autres Hierosme, Autulphe Euesque, Gauzelin Abbé, le Côte Aleran, Benard, Adelart, & Ebrom furent pris, auec plusieurs autres retirez dans vn bois. Toutes les houguines (l'on appelle houguines les pieces de harnois d'vn homme d'armes, qui luy couurêt les bras) tout le bagage, & ce que les marchâs portoient au camp fut pris par les Germains: & les autres se sauuerent à course de cheual: bien ayses d'auoir eschappé les villains : car ceux qui cheurent en leurs mains s'en allerent despouïllez nuds iusques à la chair: tant qu'aucuns estoient contraints cacher leurs parties secrettes, auec du foin & de la paille. Ceste rencontre fut le huictiesme Octobre. Le lendemain, l'Emperiere Richent aduertie de la desfaicte, partit de Haristal où elle estoit: & la nuict ensuyuât, enuiron le chant du coq accoucha d'vn fils, lequel vn homme porta deuant soy, fuyant iusques à Anternac. Quant à l'Empereur, il arriua le lendemain à S. Lambert du Liege, où le vindrent trouuer Francon, & l'Abbé Hilduin, que l'Emperiere Richent luy enuoya pour l'accompagner, iusques à ce qu'il fust à Anternac: mais il vint depuis à Duziac, où il fit publier vn Parlement, pour tenir à Saumoncy le quinziesme iour d'apres la feste S. Martin. Le Roy Louys ne fit pas grande poursuite de ses ennemis apres la bataille: au contraire, ayant fait bonne chere aux Comtes, Seigneurs & autres prisonniers, au mois de Ianuier ensuyuant de l'an huict cens septante sept, en son Parlement tenu à Francfort, 877.
les renuoya sans payer rançon. De là il vint à Aix, & retourna au Conflans parlementer auec Charles son frere : pour de compagnie, venir à Mets receuoir l'obeïssance des villes de Lorraine, qui auoient pris le party de leur oncle. Mais comme Charles Roy de Suaube fut retourné malade en Allemagne, Louys semblablement repassa le Rhin, n'ayant peu Carloman se trouuer auec ses freres ne son oncle : ainsi qu'il auoit promis, pour l'empeschement que luy fi-

L'an de Iesus Christ.

rent les Vinides, à qui il faisoit la guerre. Toutesfois, les trois freres de Germanie partirent depuis le Royaume de leur pere, en vn lieu nommé Sotisfelde, où Carloman aisné choisit Bauieres, ou Pannonie, & Carinthie, les Royaumes des Sclaues Bohemes, Morauie, ce qui est au long d'Ausbourg & l'Italie, de laquelle il auoit chassé Charles Empereur. Louys eut France Orientale, Turinge, Saxe, Frize, & partie du Royaume de Lothaire. Charles, Allemagne (c'est à dire le païs qui est de la Constance & Suaube) & aucunes villes du Royaume de Lothaire: où selon Auentin, les Grisons, Suaube, Aussoy, la Gaule Lorraine, & Germanie, c'est à dire Suisse: qui est l'Allemagne dont parle Ammian Marcelin. La perte de la bataille n'estoit pas le seul ennuy de l'Empereur: car les Normans descẽdus en France à l'emboucheure de Seine, sembloient le menaçer de pis; si la guerre de ses nepueux continuoit, ce fut pourquoy il depescha deuers eux le Comte Conrad & autres Seigneurs, pour traicter de la paix, ou accorder tréues. Et cependant, il vint au Parlement de Saumoncy: où se trouuerent aucuns Seigneurs de Lorraine, qui l'auoient suyui apres la bataille d'Anternac: ausquels il donna de petites Abbayes toutes entieres & telles qu'elles estoient. Car il faut sçauoir, qu'aux grosses il y auoit des Doyens pour gouuerner les Moines; qui ne iouïssoient que de petits reuenus destinez pour leur viure: ainsi qu'auiourd'huy aux Abbayes qui ont leurs tables separées d'auec les Abbez: comme sainct Germain Des-prez, S. Victor à Paris, Iemieges & autres. A d'aucuns il donna des petits benefices de sainct Martin de Tours; l'Abbaye duquel il auoit diuisée: dont possible sont venuës les grandes & riches preuostez de ce College.

En mesme temps, l'Empereur fut malade d'vne pleuresie qui le prit à Viziniac. Duquel temps Gauzelin Abbé de S. Vincent pres Paris (c'est S. Germain Des-prez) voulant donner ordre à la despence, & l'effect qu'il faudroit pour faire viure les moines de ladicte Abbaye, afin qu'à l'aduenir les Abbez par leur auarice n'ostassent aux moines aucune chose de ce que le Roy leur auoit laissé, auoit prié l'Empereur de luy permettre de faire inuentaire du bien de l'Abbaye. Mais iaçoit que l'intention dudit Gauzelin fust bonne, & sans y mal penser; l'auarice des Princes qui vindrent depuis, ietta son œil sur la description qui auoit esté faicte du reuenu; & s'en ayda pour son profit. Et encores que Irminon tres-sage Abbé, eust mis par escrit tout le reuenu, & faict papiers terriers & registres, iusques à vn œuf, vn poullet, & vne buchette, & mis combien les moynes deuoyent auoir pour viure, & pour leur vsage: combien l'Abbé, tant pour aller à la guerre auec le Roy, que pour son viure, toutesfois quãd les Rois de ceste maison vindrẽt à decliner & perdre leur authorité, Robert Cõte de Paris que l'on appelloit aussi Marquis de France, qui fut frere de Eude Roy (& depuis sous Charles le Simple se fit couronner) commença d'en disposer; & pareillement Hugoman son fils (qui est Hugues le grand) & ses successeurs: iusques au tẽps du Roy Robert fils de Cappet. Ces Abbez Royaux, prenoyent certaine part du reuenu des Abbayes: & mettoient des Doyens pour gouuerner les Moynes; se reseruans le nom d'Abbez, & de là peuuent auoir pris leur origine les Doyens des Eglises Cathedrales, qui deuant

s'appelloient Abbez : comme le fut de ceux de Paris, & de sainte Marie, Ebol duquel ie parleray tantost. Qui voudra voir ce priuilege de Gauzelin, lise le cinquiesme liure d'Aymon. I'ay leu dans vne Chronique de sainct André en Gouffer voisine de Falaise en Normandie que ceste annee le dix-huictiesme Decembre Rosso entra en Normandie : & Henry de Huictenbonne dit le 5. an de Alfred, qui reuient à vn mesme temps. L'an de Iesus Christ.

CHAP. IX.

Charles Empereur, incité par le Pape de venir à Rome pour resister aux Sarrasins aduancez en Italie. Athanaze Euesque de Naples, faict son frere Duc. Eux deux soupçonnez de trahyson s'allient aux Sarrasins, & pillent Capoüe. Eglise de sainct Cornille de Cōpiegne dedier. Tribut leué en Frāce sur toutes sortes de gens, pour ayder l'Empereur allant en Italie. Que c'estoit que Mansus Indominicatus, Ingenuus, & Seruilis. *Normans de sur Loyre, leuent tribut de la Frāce Vvestrienne. L'Empereur va en Italie. Pape confirme des Synodes de France, tenus à Pontigon & Andrenac. Couronne Richent à Tortonne : où l'Empereur attendant ses Princes, aduerty que Carloman de Germanie approchoit, reprend le chemin de France, le Pape celuy de Rome, & Carloman par mesme frayeur celuy d'Allemaigne. Charles empoisonné par Sedechias son medecin Iuif, enchanteur à la suscitation des Seigneurs François : son corps pour sa puanteur enterré à Nantua : ses mœurs, complexions, & sçauoir. Iean l'Escot sçauant tué à coups de ganiuet. Foire du Landit. Compiegne appellee Carnople. Charles appellé tres-Chrestien. Articles d'vn Concile de France.*

CHARLES ayant faict Caresme & Pasques à Compiegne, receut les Ambassadeurs du Pape qui le prierent de venir à Rome, deliurer l'Eglise molestee par les Sarrasins. Le feu Empereur Louis auoit de son temps laissé à Tarente ces Sarrasins, lesquels depuis sa mort & durant les brigues de Charles & de Louis son frere pour l'Empire, coururent le païs de Barry, & contraignirent ceux de Salerne, Amalphy & Naples, de faire alliance auec eux : pour courre sus aux Romains. Dont Iean Pape aduerty, à fin de resister à leur entreprise, par le commandement de l'Empereur Charles : s'accōpagna de Lambert Duc de Spolette, & de Guy son frere, puis marchans vers Salerne, sommerent Gaiffier qui en estoit le Prince de rompre l'alliance qu'il auoit auec les Sarrazins, accompagnant les Chrestiens en la guerre qu'ils leur vouloient faire. Et d'autant que Serge Duc de Naples ne luy voulut obeïr, il l'excommunia. Rien ne pouuoit estre mieux ordonné pour l'entreprise, si ceux qui deuoient estre fidelles, eussent gardé leur foy. Le principal fut

L'an de Iesus Christ.

Athanaze Euesque de Naples, lequel faict Duc au lieu de Serge son frere, merry d'auoir esté enuoyé prisonnier à Rome pour suspition d'infidelité, renouuella l'alliance auec les Sarrazins, & les ayant logez pres de Naples, sortit auec eux pour entrer au païs de Salerne, Capoüe, & Rome: où tout fut pillé, sans espargner mesmes les Eglises. Quoy voyant le Pape, il enuoia (ainsi que i'ay dit) ses Legats; Pierre Euesque de Forsampronian, & Pierre de Senogalle: qui vindrent trouuer l'Empereur à Compiegne, où il auoit assemblé les Euesques de la Prouince de Rheims, pour le premier de May, consacrer vne Eglise qu'il y auoit faict bastir: que ie pense estre celle de sainct Cornille.

Il tint encores au mesme lieu vn Parlement general, le premier iour de Iuin: auquel (ayant deliberé d'aller en Italie) il fit coucher par escrit des articles, suiuant lesquels ils vouloit que Louis son fils & les Seigneurs qu'il laissoit en France, se gouuernassent iusques à son retour. Comme le tribut seroit leué par le Royaume qu'il tenoit auant la mort de Lothaire: ensemble du païs de Bourgongne, Ie croy de ce qui est decà la Saosne: voulant qu'on leuast de chaque *Mansus*, ie l'interprete Manant: combien que ie sçache qu'il signifie certaine portion de terre, (que les Gascons appellent encores Mas) *indominicatus*, (c'est à dire Roial) vn sol: de *Manso ingenuo* (ie croy franc & noble) quatre deniers de cens Royal, & quatre pour le bien & faculté dudit Manant. Ce qui monstre qu'il ne faut pas entendre ceste leuee auoir seulement esté faicte sur les *Mansus* de terre: du Manant serf ou roturier deux deniers, & deux pour le bien du Manant, chacun Euesque aussi leuoit sur ses Prestres (i'entens Curez, car il n'y auoit prestre en ce temps-là, qui n'eust tiltre, non pas comme aujourd'huy d'vne pension, ou bien à eux appartenant de leur propre, ains d'vn Autel: soit Chappelle, Prioré ou Cure d'Ames de son Diocese) selon leur possibilité: de qui plus cinq sols, du moindre quatre deniers: entendez les sols d'or, & les deniers d'argent, desquels il semble qu'il n'y en eut que vint, ou quarante au plus, au solidus: qui valloit vn Angelot. Iaçoit que ce rapport de monnoie ne soit pas du tout certain: pour en faire vn fondemét du vaillant des gens de ce temps-là: puis que le denier d'argent & le sols d'or n'estoient tousiours de mesme poids, sous diuers Princes: qui les changerent selon leur necessité ou l'auarice & ignorance du conseil de leurs ministres. Tous lesquels deniers estoient baillez aux Deputez & Commissaires du Roy. L'on prist aussi du thresor des Eglises, selon la qualité du lieu, pour payer ce tribut, lequel monta à la quantité de cinq mil liures d'argent au poids, qui seroit dix mil marcs, si la liure estoit de seize onces, ainsi que l'est auiourd'huy celle de Paris: le tout vallant au pris de quinze liures quinze sols le marc: ainsi qu'il vaut auiourd'huy, que i'escris en Feurier mil cinq cens septante, cent cinquante mil, sept cens cinquante liures, qui est bien peu pour tant de pays. Quant aux Euesques de Vvestrie, outre Seyne, ils furent contraints de payer tribut aux Normans qui estoient sur la riuiere de Loire, en quelque sorte qu'ils le peurent trouuer.

L'Empereur donc ayant ainsi donné ordre pour son voiage d'Italie, au partir de Grecy vint à Compiegne, Soissons, & Rheims: & de là par Chaalons &

Pontigon, à Langres, d'où accompagné de sa femme, il s'aduança pour passer les monts, bien garny d'or & d'argent, & auec grande suite de cheuaux. Quand il fut outre le Montjou, & Orbe (la Cronique de sainct Denis dit és plaines de Lombardie) il rencontra Adalger, que dés le mois de Feurier il auoit depesché à Rome pour prier le Pape de tenir vn Sinode en sa faueur, à fin de confirmer son couronnement d'Empereur: l'euesque luy apporta comme vn grand thresor, la coppie de ce Sinode, contenant que le Pape vouloit, que l'eslection par luy faicte de sa personne demeurast ferme & stable à l'aduenir: & que si aucun le troubloit en ceste dignité, il fut excommunié: de quelque qualité ou condition qu'il fust. Que s'ils estoient Clercs, ils fussent deposez: (ie croy degradez) si laics ou moines, perpetuellement excommuniez. Et pour ce que le Parlement tenu l'an passé à Pontigon & depuis à Anternac, n'auoit de guieres seruy, il vouloit que le present Sinode confirmast les precedents. Le mesme Adalger aduertit aussi l'Empereur que le Pape le viendroit trouuer à Pauie. Ce qui fut cause d'enuoier Odacre Notaire du second Escrain (ie croy Chancellier ou Secretaire du petit Sceel) Les Comtes Gouan, Pepin, & Heribert, apprestrer les choses necessaires au seruice & reception du Pape. Quant à Charles, il se hasta d'aller au deuant: de sorte qu'ils se rencontrerent à Verseil. Puis de compagnie allerent à Pauie. *L'an de Iesus Christ.*

Mais ce pendant que l'Empereur & le Pape, delibererent des moiens de chasser les Sarrazins, Carloman Roi de Bauieres assembloit vne armee, pour passer en Italie: dont le Pape & l'Empereur aduertis, vindrent à Tortone; auquel lieu le Pape couronna Richent Emperiere, & laquelle tout aussi tost s'achemina vers Morienne, auec les thresors de l'Empereur, arresté à Tortone pour attendre les Princes de son Roiaume, à sçauoir l'Abbé Hugues, Boson, Benard Comte d'Auuergne, Benard Marquis de Gothie (c'est Languedoc) qui ne vindrent point. Car presque tous les Seigneurs du Royaume excepté bien peu, coniurerent contre l'Empereur. Quoy voiant, & que de iour à autre il receuoit nouuelles, que Carloman approchoit, il prist la fuite apres sa femme: comme aussi fit le Pape vers Rome: emportant vn image representant le Crucifix, faict d'or, enrichy de pierreries, pour offrir à S. Pierre.

D'autre costé, Carloman faussement aduerty que l'Empereur & le Pape le venoient charger auec grande armee, fort estonné retourna le chemin qu'il estoit venu. Ainsi Dieu, par sa bonté & misericorde enuoiant de la fraieur aux cœurs de ces deux Princes, les empescha de se donner bataille, qui n'eust sçeu estre qu'au dommage de la Chrestienté, ce dit Aymon. Mais Reginon qui lors viuoit, dit que Charles (par luy nómé le vieil, à difference de Charles son nepueu, surnommé le gros) ayant achepté l'Empire, vint pour la seconde fois en Italie dont il eust plustost la veuë que la possession: pource qu'ayant entendu la venuë de Carloman son nepueu, il s'enfuit: & fut par le chemin empoisonné (ainsi que le bruit courut) par son Medecin nommé Sedechie Iuif, qui auoit seruy le feu Empereur Louis, & retenu par Charles pour l'excellence de son art. Toutesfois c'estoit vn enchanteur, meurdrier & magicien, qui (ce dit Triteme) sembloit deuorer les hommes & cheuaux tous armez, aualler des cha

L'an de Iesus Christ rettes chargees de foin, coupper les testes aux hommes, & les tenir en vn bassin auec le sang: puis les rassoir en leur place. Mais Charles se sentant malade à la mort, se fit porter à bras pour passer le mont Cenis; & retenu en vn lieu nômé Brios, il manda l'Emperiere pour le venir voir, & mourut entre ses bras, l'vnziesme iour d'apres sa maladie: & le dixiesme Octobre audit an, huict
877. cens septante sept. Les Autheurs du temps ne parlent point de la punition du Medecin: ce qui a faict croire que l'Empereur mourut par la meschanceté des siens, qui doiuent auoir esté grands: puis qu'on n'en fit autre enqueste. Son corps ouuert, & laué de vin & d'odeurs, telles que l'on peut recouurer en ce lieu destourné, fut mis en vn cercueil: en intention de le porter à S. Denis pres Paris; mais pour sa puanteur lon fut cõtraint de le laisser en vn Monastere de Lyonnois nommé *Nantronium*; qui peut estre Nantua, comme il est plus croiable, que de l'auoir reporté à Verseil, ainsi que la pluspart des Croniqueurs pensent, duquel lieu de Nantua, vn moine de S. Denis nommé Erchangaire, & Anserre vn Clerc de Vermandois, ayans (se disoient-ils) eu aduertissement dudit Empereur comme ils dormoient, furent cause que Gaultier Abbé de S. Denis accompagné de plusieurs Euesques, le fit apporter pour estre enterré deuant l'Autel de la Trinité (ainsi appellé, pour trois reliquaires qui sont à l'entour) en l'Abbaie de S. Denis: à laquelle ledit Empereur auoit faict beaucoup de biens, & où l'on void sa sepulture de cuiure, combien que recente à mon aduis.

Ainsi mourut Charles surnommé le Chauue qui laissa de Hermentrude sa premiere femme, Louis surnommé le Begue (car les autres moururent auant luy) & Iudith femme de Baudouin Comte de Flandres. Meyer luy donne encores vne fille Abbesse de Harmonieuse sur l'Escaut: car il n'en laissa aucun de la seconde nommee Richent. Ce Prince fut haultain, mais encores plus apres qu'il eust le tiltre d'Empereur: car il commença de mespriser les façons de faire des François, s'addonnant aux flateries Grecques, & portant habillemens estranges. Les iours des Dimanches & Festes, volontiers il sortoit vestu d'vne longue robbe appellee Damaltique, ceinte d'vn baudrier à large courroie, ou ceinture, qui luy pendoit iusques aux pieds, la teste enueloppee d'vn voille de soye, & dessus le Diadesme ou courõne: mais cuidant se rendre plus venerable par ses habillements à la Grecque, il encourut l'inimitié des siens, non accoustumez à ces vanitez estrangeres: & pour plaire aux yeux de quelques vns, dit Emil, il perdit l'amour des François, accoustumez à des habillements plus masles. Car qui se peut garder de rire, voiant les portraicts d'aucũs Empereurs Grecs, qui sont representez en des liures apportez de Cõstantinople du temps qu'ils la tenoient, les chiens mesme les abayoient en les voyant ce dit Liuitprand. Les Croniqueurs Germains en mesdisent; mais les François ont laissé par escrit, qu'il ayma la iustice & les lettres: tellement qu'on dit qu'il estoit sçauant comme vn Philosophe. Et Henry d'Auxerre adiouste, qu'il faisoit venir de Grece & de Hibernie, tous les plus sçauants hõmes qui y fussent: afin d'enseigner les François. Aussi il y eut de son temps plusieurs hommes de sçauoir, tel que Henry moine de S. Germain d'Auxerre, Chappellain de Vvallon (ie croy

croy Gannelon) Archeuesque de Sens, duquel i'ay parlé, Iean l'Escot, qui à la requeste du mesme Charles translata les liures de la Hierarchie de S. Denis: & lequel retourné en Angleterre en son monastere de Malmesbary, fut tué à pointe de ganiuets par ses disciples, quelqu'vn adjoute & vn fils du Roi. Le mesme Empereur prenoit plaisir à composer des respons Ecclesiastiques: & Nangis luy donne celuy de *Ciues Apostolorum*, lequel il fit quand on luy apporta à Compiegne le corps de sainct Cornille & sainct Cyprian. Iaçoit comme i'ay dit cy dessus, qu'on pense que les Romains le chanterent à la venuë de Charlemagne à Rome. Il fut outre cela, magnifique & liberal enuers les Eglises. Car il donna à sainct Denis, Rueil & autres terres, & fit transporter d'Aix la foire du lendit, ainsi nommee, pource qu'elle estoit indicte ou assignee à certain iour: auquel les reliques de la Chappelle Imperialle, estoient monstrees aux pellerins: qui là venoient de tous costez, comme aussi les marchans pour vendre leur marchandise en si grande assemblee. Il fit bastir la closture de Compiegne, apres auoir fondé l'Abbaie de sainct Cornille: & voulut que ceste ville s'appellast Carnople, de Charles; comme Constantinople de Constantin: & non pas pource qu'elle ressemblast à Constantinople, ainsi que des ignorans ont dit: qui pensent faire d'vne mouche vn Elephant, comparans ceste vilotte à Constantinople. Et toutesfois, Compiegne est ancien lieu: remarqué en l'Itineraire d'Antonin, & qui fut ainsi appellee, pource que c'estoit le plus court & abregé chemin pour aller à quelque grosse ville ou garnison de Romains, voisine. Nicolas premier, en vne Epistre appelle Charles le Chauue Tres-chrestien: ce que ie ramentoy, afin de monstrer que ce n'est depuis peu de temps que nos Rois ont ce tiltre: Car d'autres deuant luy l'ont eu aussi bien: ainsi que i'ay monstré. L'an de Iesus Christ.

Il se trouue vn extraict de Concile ou Parlement de France du temps de cest Empereur, lequel pource qu'il descouure beaucoup de secrets pour la negotiation que ce Prince fit pour l'Empire, ie mettray icy. Ce sont les chefs des choses ordonnees, l'an huict cens septante sept au Palais de Pauie, par Char- 877.
les au mois de Feurier: (& toutesfois il semble qu'il estoit ce mois en France, & ie croy qu'il faut dire huict cens septante six) indiction neufiesme.

1. *Que l'Eglise Romaine estoit estimee chef des autres Eglises: & qu'aucun n'entreprist contre son droict & puissance.*
2. *Que tous portent honneur au Pape Iean, comme à Pape vniuersel.*
3. *Qu'aucun ne pille dans les limites de sainct Pierre & sainct Paul.*
4. *Qu'aucun ne face dire des Messes en cachette en sa maison.*
5. *Que les Prestres ne soient chasseurs.*

Ces articles sont approuuez par Iean de Toscanense Legat du Pape, Ansegise Vicaire du Pape, Archeuesque de Sens, Hincmar de Rheims, Frotaire de Bordeaux, Amelian de Lion, Veran de Vienne, Iean de Roüan, Gertumac d'Ambrun. Par les Euesques Ragenol de Tournay, Vallat d'Orleans, Gerbold de Chaalons, Gillebert de Chartres, Hildebrand de Soissons, Rostang d'Arles, Isaac de Langres, Lambert de Mascon, Ingelruin de Paris, Hardebert de Senlis, Eude de Beauuais, Ratbert de Valence, Bernaire

L'an de Iesus Christ

de Grenoble, Angeluf Gabalitan, (c'est Mande ou Geuaudan) Vvidon Vallanensis, c'est le Puy en Vellay à mon aduis, Hildebrand de Sens, Vvitebert de Chalons, Ragenfred de Meaux, Herrard de Lysieux, Siguan de Coutances, Eier de Viuarez, Errambert de Bayeux, Hederuil de Laon, Agumard de Clermont d'Auuergne, Anselines de Lymoges, Adalbain de Terouenne, Vvtelin de Cahors, Loup d'Albe, Otulf de Troyes, Gerard de Verdun, Arnoul de Toul, Alberic Abbé de Ferrieres: lesquels Euesques i'ay icy nommez, afin que par ces noms, l'on puisse remarquer le temps de plusieurs hommes nommez par les tiltres, que ces Euesques ont donnez & octroyez en baillant des fiefs de leurs domaines. Mais il semble que ce Concile soit celuy dont l'on fit mention au Concile du Synode de Troyes, cy dessus escrit l'an huict cens septante six. Encores faut-il noter, qu'estant ordonné par les premier & deuxiesme articles, que le Pape de Rome fut estimé chef des autres Eglises & Vniuersel, il semble que ceste primauté fut lors debatuë par nos Euesques: qui ne pouuoyent tant aisément souffrir l'abaissement de leur liberté, venduë par leur Roy pour la couronne Imperiale: au dommage de tous les Rois & Princes Chrestiens, que depuis les Papes ont sousmis à leurs pieds.





LOVYS LE BEGVE, FILS DE CHARLES LE CHAVVE EMPEREVR ET CINQVIESME ROY DE FRANCE DE la maison de Pepin.

CHAP. X.

Louys le Begue Roy, ayant donné des Abbayes à aucuns sans le consentement des autres, perd l'amitié des Seigneurs François. Moemer. Maisons de Ganelon. Richent apporte à Louys le Begue le testament de son pere, & l'espee de S. Pierre: par laquelle il l'inuestissoit du Royaume: auec l'habillement Royal, Couronne & Sceptre. Le Roy accordé auec ses Princes. Abbez laics mettoyent Doyens en leur place qui gouuernoient les Moynes. Hasting chassé d'Angleterre, vient en Frãce: & estoit natif de Trãcost pres Troyes de Champagne. Enfans de Geoffroy d'Angers ou du Mans, veulent oster les fiefs au Comte Eude, & Immon d'Hiesme, pere du Marquis Benard prist Eureux. Le Roy venu à Tours, y demeure malade. Geoffroy fait sa paix auec le Roy.

COMME Louys fils du Chauue estoit à Andriac (que la Chronique de S. Denis appelle Andreauuille) il fut aduerty de la mort de son pere: et pource qu'il se doutoit d'auoir beaucoup d'empeschements à cause de la mauuaise volonté d'aucuns Frãçois enuers l'Empereur deffunct, il chercha de faire le plus d'amis qu'il peut: donnant aux vns des Abbayes, aux autres des Comtez, villages & maisons, selon qu'il en estoit requis. Puis s'achemina par Crecy & Compiegne, pour venir iusques à Ambrun ou Auernum (qui seroit Auuergne) au deuant du corps de son pere, qu'il pensoit enterrer à S. Denis: mais aduerty, qu'on l'auoit laissé à Nantua, & que plusieurs Seigneurs tant Abbez que Comtes, auoient conspiré contre luy, marris de ce que sans leur consentement il auoit baillé des Estats, honneurs ou fiefs à aucuns (car il semble par ce qui s'ensuit, que les Chartres de telles donnation ne se leuassent qu'en plain Parlement, & du consentement des Princes) cela le fit rebourser à Compiegne.

Or les Seigneurs qui estoient auec l'Emperiere Richent, pilloient tout ce qu'ils rencontroient en leur chemin: iusques au Monastere d'Auennac,

L'an de Iesus Christ.

que la Cronique de saint Denis appelle Vesonmontier. Mais lors ils s'assemblerent à vn Parlement à Moemer, qui est vne colline sur le commencement de Champagne, vis à vis de Vertus: qu'vne assez bonne Chronique appelle Haulte-feuille: & dit auoir esté la maison de Ganelon: comme la plus part des maisons & Chasteaux qui se trouuent sur tels hauts lieux, sont estimez auoir appartenu à ce traistre. Mais il faut penser que ces lieux forts peuuent auoir aussi appartenu à d'autres: lesquels par la desobeïssãce des maistres, (qui à cause de la forte assiette de leurs maisons entreprenoient sur leurs voisins, & mesprisoient la iustice) ont esté destruicts par les Rois, lesquels jadis ont voulu garder la paix & la iustice en leur Royaume.

Vne autre assemblee fut depuis publiee au mont Vitenac d'où ils enuoyerent leurs Ambassadeurs à Louis fils de Charles le Chauue, qui leur rẽuoia les siens; lesquels apres plusieurs allees & venuës, conclurent en fin, que l'Emperiere Richent & les Princes viendroient à Compiegne vers le Roi: & que le Parlement publié à Moemer en Champagne seroit tenu à Cassine, ou Chaene en Cuise. Mais l'Emperiere vint à Compiegne droict à la feste S. Martin, trouuer le Roy Louis: auquel elle bailla le testament du feu Empereur, Par lequel il apparoissoit que son pere luy auoit donné son Royaume, & luy enuoyoit l'espee qu'on appelloit de S. Pierre, l'inuestissant du Royaume par la tradition d'icelle: L'habillement Roial, la Couronne, le baston ou Sceptre d'or, couuert de pierreries, luy fut aussi par elle apporté. Et lors plusieurs Ambassadeurs coururent de costé & d'autre, pour accorder le Roy auec les Princes, qui en fin eurent les Estats & Benefices qu'ils demandoient.

Si dict en cet endroict la Cronique de S. Denis tels mots: mais pource que l'histoire parle souuent des Abbez du Royaume, aucuns pourroient penser que ce fussent moynes, gens de Religion, mais nous cuidons mieux, parce que l'histoire nous donne à attendre, que ce fussent Barons & grands Seigneurs seculiers: à qui l'on donnoit Abbayes & Eglises à temps, & à vie: qui estoit mauuaise coustume, contre Dieu & l'intention de ceux qui les auoient fondé.

Le huictiesme iour de Decembre Louis le Begue fut couronné par Hincmar Archeuesque de Rheims, du consentement de tous les Euesques, Abbez & Seigneurs du Roiaume, qui s'y trouuerent presens. Les Euesques luy firent hommage, & luy demanderent confirmation de leurs priuileges; iurans qu'ils luy seroient fidelles, & l'aidroiẽt & seruiroient à leur pouuoir, de conseil & de force, selon leur estat. Les Abbez, Princes & vassaux firent pareil hõmage, & iurerẽt ainsi qu'il est accoustumé. Auchang ou Hasteng Normãd chassé d'Angleterre vint en France. Glaber Raoul parlant de ce Hasteng, dit, que ce Capitaine yssu de païsant, & natif d'vn village appellé *Tranquilus* à trois lieuës de Troyes en Champaigne (il y en a vn vers la Forest d'Otte, qui s'appelle Trãcost) ieune homme fort robuste de corps, qui aymoit mieux estre larron que pauure villageois, se mit auec les Normans courans le païs, & qui viuoient en communauté, rapportans tout le butin à la compagnie appellée flotte: comme aussi auoient pareil nom les armées & compagnies de vaisseaux de mer. Cest Hasteng ayant long temps fait ce mestier (pource qu'il sembla plus habile ou ma-

licieux que les autres) fut esleu Prince sur eux : & apres s'estre enrichy du pillage de la campagne de France (car il n'espargna que les villes fortes, esquelles il ne peut entrer) ramena les Normans en leur pays : laissant des Capitaines, qui par cent ans trauaillerent ce Royaume. L'an de Iesus Christ.

L'an huict cens septante huict, Le Roy Louys ayant fait Noel à S. Medard de Soissons, vint à Andreau-ville, & puis à S. Denis faire Pasques, lesquelles passées, Hugues Abbé le mena outre Seine, tant pour l'aider contre les Normans, que pour ce que les enfans de Godeffroy ou Geoffroy d'Angers (Emil, dit du Mans) auoient assailli le chasteau de ceste ville, & vouloient oster les Estats & fiefs du fils d'Eude, jadis Cõte, & Himmon de Hiemes, pere du Marquis Bernard, auoit pris la Cité d'Eureux; & faisoit à l'entour beaucoup de mal. Outre cela Ericon (c'est Henry) couroit à la façon des Normans : pour à quoy remedier, le Roy alla iusques à Tours, où il demeura si malade, qu'on desesperoit de sa vie : mais il reuint en santé, au grand bien de la France, qui lors se fut trouué en tres mauuais estat & confusion, par la mort de son Roy. Depuis Geoffroy trouua moyen par l'entremise de ses amis, de venir auec ses enfans trouuer le Roy à Tours, és mains duquel il rendit les honneurs, estats, & chasteau par luy vsurpez, & qui luy furent rendus à la charge de les tenir du Roy. Et lors Geoffroy fit tourner vne partie des Bretons au seruice du Roy : qui est le commancement de la maison d'Anjou, souche des Rois d'Angleterre : mais ces Bretons, firent depuis comme Bretons (ce dit la Chronique) c'est à dire rompirent leur foy, comme ils auoient accoustumé faire. Il y a grande apparence que ce Geoffroy estoit Ingelger chef de la maison d'Anjou, duquel ie diray ce que i'ay trouué dans les vieilles Chroniques d'Anjou escrites en Latin : & dediées à Henry premier Roy d'Angleterre, & en d'autres escrites par vn Chanoine de S. Martin de Tours, cy dessus par moy allegué. 878.

CHAP. XI.

Origine de la maison d'Anjou, discours des faicts de Tortulf source d'icelle. Torquat & Ingelger premiers Comtes.

ENTRE autres hommes nouueaux, aduancez par Charles le Chauue ainsi que i'ay dict, il se trouua vn nommé Torquatius du païs de Renes, yssu de Romains, & les predecesseurs duquel il disoit auoir esté chassez de la grand Bretagne par l'Empereur Maxime. (Ce Torquatius par les Bretons ignorans la proprieté du langage Romain estoit nommé Tortulfus) lors que ledit Charles chassa les Normans d'Anjou, fut par luy estably forestier du nid de Merle, ainsi appelloit on vne forest qui s'estend depuis l'Anjou iusques à Renes : où il demeura malgré les Bretons, viuant des commoditez de sa forest : comme ceux que les mesmes Bretons appelloient Brigrios, & nous François (dit le Moyne qui a recueilly les faits des

L'an de Iesus Christ.

anciens Comte d'Anjou par luy dediez audit Henry premier Roy d'Angleterre) *Brissarios* & Paedicarios : Possible pource qu'aux bourses & pieges, ils prenoient les bestes & animaux sauuages, comme volontiers font les louuetiers, verdiers, ou sergens des bois. Toutesfois, berser & bersauder, iadis signifioit tirer de l'arc, & vn arc de voulte s'appelle encor en bastiment berceau, de sorte qu'il faut croire, que celui-cy fut de ce mestier. Mais ie ne trouue pas asseurément en quel an il entra premierement au seruice du Roy Charles, sinon qu'il l'ayda contre les Danois, & l'auoit ja serui auec Tertulf son fils, contre Lothaire son frere, ce dit le Chanoine. Tertulf donc vaillant & hardi ieune homme, par la grandeur de son courage estouffa l'obscurité de sa naissance, acquerant noblesse & renommee pour soy & ses successeurs. Car aduerty du recueil que Charles faisoit aux aduenturiers, & toutes sortes de gens de main, apres la mort de Nomené Duc Breton (les vns disent qu'il mourut l'an huict cens cinquante, autres huict cens soixante) il vint au seruice du Roi : qui luy donna *Casamentum* (c'est hebergement) à Chasteau Landon & tout le Gastinois: pour tenir en fief auec Pernelle fille de Hugues Duc de Bourgongne, & Abbé de S. Martin. Or le mesme Chanoine (qui semble faire cette infeodation auãt l'an 815.) dit que ce Roi estant mort auant qu'il peust redresser la France en meilleur estat, & les Normans courans plus fort que deuant ; du viuant de Louys le Begue, Ingelger son fils & de ladite Pernelle (ce dit le mesme moyne) fut par le Roy fait Cheualier ; & grandement surpassant les vertus de son pere, augmenta quant & quant son reuenu pour vne telle occasion : Geoffroy Comte de Gastinois, n'ayant apres sa mort laissé qu'vne seule fille son heritiere, le Roy desira la marier à vn gentil-homme nommé Ingelger ; qu'il aymoit fort : & lequel pour sa grande suffisance & sagesse, il auoit faict son Seneschal, depuis estimé comme Lieutenant de la maison du Roy. A quoy la fille ne s'accorda si tost, d'autant que ce Seneschal estoit fils d'vn Vauasseur du feu Comte son pere, disant ceste Damoiselle, que ce n'estoit la raison qu'elle fut mariée à son vassal. Le Roy qui ne la voulut contraindre, employa la Royne pour la gaigner, & puis quand il la veit moins ferme, ayant faict assembler les Barons du pays, leur declara qu'il estoit temps de marier leur Dame (ie ne sçay comme il la pouuoit ainsi appeller, car il semble que les Comtes ne fussent encores hereditaires). A ceste cause, qu'ils aduisassent d'vn personnage qui fut agreable à elle, & à eux, pareillement les Barons respondirent, qu'ils s'en rapportoient à luy : s'asseurans qu'il ne feroit rien qu'à l'honneur du deffunct, & au proffit du pays, dequoy le Roy content, declara puis qu'ils s'en rapportoyent à son iugement, qu'il leur donnoit donc pour Comte Ingelger son Seneschal : ce qu'ils accorderent : & les nopces faictes, le Seneschal demoura auec son espouse dix ans (ce temps ne conuient à l'histoire) sans luy faire des enfans : au moyen d'vne maladie qui si longuement le tint en telle langueur, qu'vn matin il fut troué mort en son lict, sans que sa femme s'apperceut du moment qu'il trespassa. De la sourdit vn soupçon, que ce n'estoit sans la coulpe & malice d'elle : qui desdaignant d'espouser tel mary dés le commencement, l'auoit rebuté comme

son inferieur, & de maison inegalle. Pour ceste cause, vn nommé Guntchram cousin du feu Comte Ingelger, s'auança : & l'ayant accusée d'adultere & venefice, (car le premier vice volontiers tire l'autre) ietta son gage pour le prouuer par bataille de son corps, contre tout autre Cheualier qui voudroit maintenir l'innocence de la Comtesse : la Cour des Barons de Gastinois & le Roy, trouuerent les presumptions si fortes qu'ils iugerent y auoir lieu de bataille : quelques excuses que la Comtesse amenast au contraire. Ce qui estonna tellement ceux qui l'assistoient, que personne n'osa leuer le gage : tant pour la vaillance de Guntchram (assez cogneuë) que la violence des presomptions susdites, iusques à ce que Ingelger fils de Tertulf seulement aagé de seize ans, leua ce gage asseuré de l'innocence de la Comtesse, en la maison de laquelle il auoit esté esleué & nourri comme son filiol. Chacun demeura estonné de la hardiesse de cest enfant : & lequel (encores qu'il fut de belle taille) personne ne le iugeoit suffisant pour venir à chef d'vne si haute entreprise. Toutesfois, par faute d'autre, ou que la Comtesse s'asseurast tant de son innocence, qu'elle en attendit vn miracle pour la preuue, elle aduoüa Ingelger à Champion : Le iour venu & les combatans mis en la lice auec la Comtesse, Guntchram donna vn tel coup de lance à Ingelger, que passant au trauers de son escu, il le cousit à son haubert, auec vne legere blesseure au costé, sans que pour cela il perdit sellè ou estriers. Mais il le rendit tel à son ennemy, que luy passant le fer de sa lance derriere le dos, il le fit tomber du cheual, lors desgainant son espée, il coupe le tronçon qui le tenoit cousu à son escu, & tirant le reste tout deliure descendit de cheual, pour coupper la teste à Gunchram : auec tresgrand contentement de la Comtesse, laquelle absoulte par la mort de son ennemy, aussi tost se vint ietter aux pieds du Roy, & luy dit que ne voulant plus viure parmy le monde, ains auec des filles de religion, elle desiroit sçauoir ce qui luy plairoit faire de son heritage : d'autant qu'il luy sembloit que ses prochains l'ayans abandonné en vn si grand peril, en estoient indignes : & pource, durant qu'il tenoit ses hommes assemblez, il luy pleust faire ordonner en sa presence, si Ingelger qui iustement (mais au danger de sa vie) l'auoit deffenduë de ses proches parens, qui (veu sa vie precedente) ne pouuoient doubter de son innocence, & neantmoins l'auoient abandonnée, estoit plus digne de sa succession. Le faict mis au conseil, il n'y eut Baron qui fist doubte, que celuy qui s'estoit mis en danger ne meritast digne recompense : A ceste cause, le Roy qui fauorisoit la vertu de Ingelger, luy adiugea la Comté. Et les Barons & hommes de Gastinois, luy presterent le serment de ligeame, & de luy releuerent leurs terres : lors Ingelger aduancé par si grand estat, plus hardiment s'opposa aux Normands, deffendant les siens : tellement que Adelland & Ramion nobles citoyens d'Orleans (depuis Euesques de Tours & d'Orleans) du consentement du Roy luy donnerent Adellande ou Alix leur niepce, en mariage, auec les heritages qui leur appartenoient : c'est à sçauoir Amboise, (lors vne ruïne de chasteau assis sur vne montagne & destruict par les Nor-

L'an de Iesus Christ.

L'An de Iesus Christ.

mans) Busançais & Chastillon (ie croy sur Indre) permettant le Roy Louys (ie croy fils du Begue) qu'il peust rebastir Amboise, comme les Prelats susdits l'en prioient. Le mesme Roy voyant que les honneurs augmentoient la vertu de ce ieune homme, & les grandes charges monstroient son industrie (comme certainement les estats & dignitez descouurent la suffisance de ceux qui les exercent) luy donna la moitié de la Comté d'Anjou, d'autant que celle qui est delà Mayéne, estoit ja tenuë par vn autre : assez empesché à la deffendre contre les Bretons : qui auoient reduit le pays voisin presque en desert. Et les Seigneurs & vassaux voysins las des courses & des garnisons qu'il leur falloit continuellement tenir és places de ceste frontiere, se fians à la diligence d'Ingelger homme actif, aymerent mieux l'auoir pour chef, que mal conduits par d'autres, tous les iours estre exposez aux mal preneurs & courses de leurs ennemis, se reposans sur cestui-cy, ja esprouué en plusieurs dangers, aussi donnoit-il si bon ordre au païs, que les hommes, & habitans de Touraine asseurez de sa suffisance, l'an huict cens quatre-vingts sept (car i'ayme mieux suyure l'exemplaire imprimé, puis que le Cronicon de S. Aubin dit nommément que le corps de S. Martin n'estoit encore transporté) l'an huict cens cinquante six, & trente & vn an apres que ledit corps de S. Martin eut esté transporté de son lieu à Auxerre, il le fit rapporter à Tours, en l'ordre qui est escrit de l'acte de ceste reduction : composé par Odon Abbé de Clugny. Lors Ingelger accreu de biens, & de mesme liberalité qu'il auoit esté aduancé, voulant recognoistre ceux qui se hazardoient de luy faire seruice, donna en garde le chasteau d'Amboise à Robert fils d'Aymon, tres-vaillant Cheuallier, & fidelle : à qui ja partie de ce chasteau appartenoit par heritage, & estoit son homme lige. Mais Ingelger, depuis ne vesquit pas longuement, & mourut à Chasteau Neuf d'Anjou, l'an d'apres : sçauoir huict cens quatre-vingts huict, ce dit le Chroniqueur moderne d'Anjou : & fut enterré à S. Martin de Tours, ayant tant qu'il vesquit repoussé l'effort des Normans & Bretons, & donné repos au païs d'Anjou, fors que de là Mayenne. Ce Comte Ingelger eut vn fils nommé Foulques le Roux aduenu aux honneurs par Hugues fils d'Hugues Duc de Bourgongne, Comte Abbé, son parent à cause de la susdite Pernelle de Bourgongne, tant dudit Hugues, lequel pour l'insuffisance des enfans du Begue, esleu par les François du consentement des Euesques & Seigneurs pour gouuerner le Royaume, l'administra tres-fidellement sous le nom d'Abbé-Comte, qui fut vne dignité lors receuë entre les Chrestiens, depuis (dit le Moyne de Marmonstier) changée en vn plus orgueilleux nom de Duc. Cet Abbé, aussi voulant rendre ceux de sa suitte plus encouragez à bien faire, les aduança, leur donnant plusieurs dignitez & places de gouuernemens, comme il donna audit Foulques le Roux son cousin, l'entier Comté d'Anjou, auec les Abbayes de S. Aubin, & de S. Lezin que les Rois souloient auoir, *In Dominicatione*, c'est collation ou domaine, confirmez depuis par Charles le Simple, (au grand regret de la noblesse du païs : qui pensoit que l'honneur du Comte fut souillé, si vn nouueau gentil-homme en estoit pourueu : mais comme durant la tranquilité d'vn estat, ceux qui portent enuie aux gens de bien & suffisans, par des-

pit

pit d'eux surhaussent les meschans & lasches, & ne pouuans demeurer en leurs ayses desirent ses mouuemens & changemens, voulans entreprendre sur l'estat, aussi durant les dangers, cognoissans leur impuissance, ils sont contraincts de recognoistre la vertu qui les peut tirer du danger present. Or comme les passagers durant le calme cuident estre suffisans pour tenir le gouuernail, & quand la tempeste vient, quelques grands & puissans qu'ils soient, ils sont contraincts d'obeyr à vn crasseux, mais expert Pillote: Tout de mesme, quand les Normands & Bretons vindrent assaillir l'Anjou, ceux du pays cognoissans Foulques pour tres-habille homme, firent joug, sçachant qu'il n'y auoit aucun plus propre à les tirer de danger: & bien volontiers le souffrirent pour Comte. Aussi ne les trompa-il de leur attente: car retenant tous les bons Cheualliers qui se presentoient, il en garnit tellement le pays, que depuis il demeura asseuré en sa seigneurie, laquelle il tint longuement: & ayant quelque temps vescu subiect aux femmes de plaisir, aagé de cinquante ans il espousa Roseille fille de Garnier, fils d'Adeland Gentil-homme Tourangeau: auquel Charles le Chauue auoit donné Loches, & à la mesme Roseille appartenoit Vilentras, & l'Abbaye. I'ay icy mis en vn, les faits aduenus en plusieurs ans, ne sçachant au vray soubs qui les mettre: pour les contradictions que ie trouue au recit qu'a faict Odon de Clugny, sur le rapport du corps de Sainct Martin d'Auxerre à Tours. Car il est nommément dit, que ce fut à l'instance de Ingelger: & apres la paix de France, & le Christianisme des Normans: que lon sçait n'estre aduenu que l'an neuf cens douze. Qu'vn autre deuide ceste fusee meslee, car i'y ay fait tout ce que i'ay peu.

L'an de Iesus Christ.

L'an de Iesus Christ.

CHAP. XII.

Les Comtes du Roy Carloman Roy d'Allemagne, prennent vne partie d'Italie : & venans à Rome, mettent le Pape prisonnier. Lequel eschappé, vient en France & est conduit à Lyon par Boson. Euesques de France conduisent à Troyes le Pape, deffrayé à leurs despens. Il tint vn Concile à Troyes. Donne vn Euesque à Tournay : y faict approuuer l'excommunication de Formose. Renuoye Frothaire de Bourdeaux à son Eglise. Couronne Louys le Begue Empereur. Abbaye de sainct Denis donnee au Pape. Hugues fils du Roy Lothaire excommunié au Concile de Troyes. Hincmar Euesque de Laon aueuglé, restably. La fille de Boson fiancee à Louys fils de Louys le Begue. Estats de Benard Marquis de Gothie, donnez à Thierry Chambellan du Roy, Duc de Bourgongne: & l'autre partie à Benard Comte d'Auuergne. Pape retourné en Italie : est depuis pris par les gens de Charles le Gras, qu'il couronne Empereur. Desfit en mer les Sarrazins. Louys le Begue & Louys de Germanie, parlementerent ensemble : & diuisent la Lorraine. Les articles du traicté.



CE pendant le Comte Albert, Lambert fils de Viten, & Albert fils de Boniface lieutenans (comme dit Auentin) de Carloman, ayans mis en l'obeyssance de leur maistre la meilleure partie d'Italie, vindrent à Rome, auec grosse armee: indignez de l'excommuniement que Iean Pape auoit prononcé contre eux, & voyans qu'il tenoit le party de Louis le Begue, ils le mirent en prison, pillerent la maison Patriarchale de Lateran & ses heritages. Prenant le serment des seigneurs de Rome au nom dudit Carloman, mais le Pape eschappé de prison à l'aide des siens, apres auoir derechef secrettement excommunié ces Comtes & clos les portes de l'Eglise S. Pierre, & couuert son autel d'vne haire (le Latin dit *Cilicio* qui peut estre quelque couuerture de vil pris) fit emporter les precieuses reliques à Lateran : de maniere que par beaucoup de iours il ne s'y fit aucun seruice, & n'y laissoit on entrer personne. Puis, estimant que Louis le Begue en souuenance de ce qu'il auoit couronné empereur son pere, le receuroit plus volontiers, il prist le chemin d'Hostie : ayant auec luy Formose Euesque de Port; pour venir par mer en Prouence. Où le iour de Pasques il arriua en la ville d'Arles, faisant sçauoir sa venue au Roy ou Comte Boson; par le moyen duquel il fut conduict à Lyon, d'où il enuoya ses Legats au Roy Louis le Begue, seiournant à Tours : l'aduertir qu'il le vint trouuer où bon luy sembleroit. Paul emil dit, qu'ayant esté conuenu entre les Rois de France & Germanie, que la Lorraine se partiroit

esgalement, & que pour le regard de l'Empire ils n'en disputeroient qu'en Italie, le Pape & les Italiens n'en furent point contens : ne pouuans trouuer bon, que leur pays portast le dommage que l'ambition des estrangers luy enuoiroit. A ceste cause Iean delibera preuenir ces maux : iaçoit que l'Italie fut ja troublee pour ceste querelle, & luy suspect de fauoriser le party François, comme celuy qui ayant couronné Charles le Chauue, craignoit d'estre accusé de legereté, s'il ne continuoit la mesme dignité en la personne de son fils. L'An de Iesus Christ.

Ce pendant, Iean (ce dit Krants) tint vn Concile à Lion, & le Roy de France enuoya les Euesques receuoir le Pape qu'il fit prier de venir à Troyes: Ordonnant qu'il seroit deffrayé aux despens des Euesques de France. Toutesfois le Roy continuant sa maladie ne le peut voir qu'à Troyes auant le premier Septembre, où le Pape commença vn Synode des Euesques de France & de Belges. Là entre autres choses, il ordonna vn Euesque à Tournay (ie vous ay nommé vn Euesque dudit Tournay) pour les Flamands : & y publia l'excommunication desdits Adalbert, Lambert, Formose, Gregoire & Georges Nomenclateur, & leurs complices : tout ainsi qu'il auoit fait à Rome ; demandant le consentement & approbation desdits Euesques: lesquels le prierent de pouuoir respondre par escrit, puis que luy-mesme auoit faict sa proposition par lettres, et le lendemain lesdits Euesques luy presenterent ce qui s'ensuit. Monseigneur Iean, tres-sainct & Reuerend Pere des peres, Pape de l'Eglise Romaine Catholique & Apostolique, Nous Euesques de Gaule & Belges, enfans, seruiteurs & disciples de vostre authorité, sommes marris de l'ennuy & fascherie, que les meschans ministres du diable vous ont donnee : à ceste cause, nous approuuons l'excommuniement qu'auez prononcé contr'eux, & les tenons pour excommuniez, anathematisez, & hors de l'Eglise. S'ils viennent à satisfaction, & vous les receuez, nous les receuons aussi: mais pour ce que nous sommes semblablement trauaillez par aucuns qui vsurpent les biens de nos Eglises, nous vous requerons qu'ayez à publier vostre ordonnance contre les vsurpateurs, afin que nous & nos successeurs, nous en puissions preualoir pour les excommunier. Le Pape fit escrire ceste approbation, & requeste au bout de l'acte d'excommuniement susdict, lequel il signa luy-mesme, puis tous les autres Euesques du Synode. Il fit lire aussi les Canons du Concile de Sardique : & le decret du Pape Leon, touchant les Euesques qui changent leurs sieges. Les Canons du Concile d'Affrique, qu'on ne face point de translation d'vn Euesque, pour aller d'vn siege à autre ; de ne rebaptiser, reconsacrer, ou reordonner. Ce qui fut fait, à cause de Frotaire, venu de Bourdeaux à Poictiers, puis de là mis dans l'Eglise de Bourges : encores au mesme Synode, Formose Euesque de Port fut degradé de toute dignité Ecclesiastique, & laissé comme laic, lequel iura de iamais ne faire action pour r'auoir son Euesché. Cela fait, le Roy Louis fut couronné Empereur, le septiesme iour de Septembre par le Pape : que ledit Empereur festoya grandement en sa maison, & luy fit de beaux presens, comme aussi fit la Royne, puis fut renuoyé à Troyes, ie ne sçay en quelle maison Royalle ce peut estre ; si ce n'est le palais Ducal, qui est à

L'an de Iesus Christ.
sainct Estienne, car il y a grande apparence que ce Palais fut hors la ville, & qu'elle ne comprenoit que ce qui est à l'entour de l'Eglise Cathedralle. Depuis l'Empereur pria le Pape de vouloir couronner sa femme, ce qu'il refusa; sans qu'on ait escrit la cause pourquoy.

Les Euesques Frothaire & Adalger, apporterent audit Synode des lettres, par lesquelles l'Empereur Charles laissoit son Royaume à Louis le Begue son fils: requerant au nom du Roy, que le Pape les voulut confirmer par son authorité. Lors le Pape monstra pareillement vn rescrit, par lequel l'Empereur Charles, donnoit l'Abbaye de sainct Denis & de sainct Germain à l'Eglise de Rome; mais lon pensoit que ce fut par le conseil des Euesques & Conseillers du Roy, afin qu'il peust oster ceste Abbaye à Gauzelin, & la tenir pour soy, & dautant que le Pape respondit, que s'il vouloit qu'il confirmast la Charte de son Pere, qui luy donnoit le Roiaume, il fit le semblable de celle qui donnoit à l'Eglise de Rome les susdites Abbayes. Ainsi la menee dressee contre raison, eust l'issuë qui luy appartenoit, n'ayant le Roy voulu perdre vn si grand domaine; ainsi qu'il est croyable, & sçachant que luy seul fils ne pouuoit faillir de succeder à la couronne à luy deuë par la loy du Royaume: où il faut croire, que la declaration de Charles le Chauue, estoit seulement pour le regard de l'Empire Romain, que le Pape vouloit retenir en sa disposition ou de ses successeurs; & monstrer que ceste dignité n'entroit point en disposition testamentaire, comme il sembloit qu'elle eust esté, s'il eust approuué l'ordonnance de Charles le Chauue, & portast preiudice aux Papes, la pretendans au droit de pouuoir faire les Empereurs.

Le dixiesme du mois, le Roy Louis vint au logis du Pape, familierement deuiser auec luy; puis de compagnie allerent trouuer les Euesques assemblez au chapitre du monastere prochain du logis du Pape, lequel apres auoir excommunié Hugues fils du Roy Lothaire, & Valdrade, Immon ou Haimon & tous leurs complices, il dit qu'il vouloit qu'Ardenulf ordonné Euesque de Laon, demeurast pour administrer l'Euesché, & que Hincmar iadis Euesque de Laon, mais aueugle peust chanter Messe, s'il vouloit, & retenir partie du bien & reuenu de l'Euesché. Ardenulf neantmoins le requist de vouloir estre deschargé du ministere: pour ce qu'il estoit maladif, & auoit desir d'entrer en vn Monastere; ce qu'il ne peust obtenir: ains au contraire le Pape luy commanda du consentement du Roy, & autres Euesques fauteurs & complices dudit Hincmar, tenir le siege & faire sa charge & ministere, & les amis de Hincmar aduertis que le Pape luy auoit donné puissance de dire Messe, & retenir partie du bien de l'Eglise de Laon, prirent ledit Hincmar qu'ils vestirent de ses habits d'Euesque; & accompagnez des Archeuesques & Euesques des autres Prouinces, le presenterent au Pape sans qu'il l'eust commandé, puis chantans, le menerent en l'Eglise donner la benediction au peuple: & le Synode fut rompu pour ce iour.

Le lendemain, l'Empereur Louis & sa femme inuitez par Boson (qu'Aymon n'appelle point Roy) furent banqueter en sa maison, auec plusieurs Princes & Conseillers du Roy: où apres la bonne chere, l'Empereur fiança

la fille de Boson à Carloman son fils. Ce faict, & par l'aduis de ses Conseillers, il distribua les Estats de Benard Marquis de Gothie, partie à Thierry son Chambellan (ie croy Duc de Bourgongne, & pere de Richart Duc de Bourgongne, pere de Raoul depuis Roy de France, iaçoit qu'Aymon dise que Richart & Boson fussent fils de Bouon) partie à Benard Comte d'Auuergne, & autres qu'il ne voulut nommer pour l'heure. Quant au Pape, il partit de Troyes pour venir à Chalon sur Saosne : & puis à Morienne : passant en Italie par le Mont-Cenis, accompagné de Boson & de sa femme. Mais ayant esté pris par les gens de Charles le Gras (ainsi que dict Krants) il fut contrainct de le couronner Empereur ; & par ce moyen, il y eut deux Empereurs, iaçoit que Sigon monstre le contraire : disant, que Iean aduerty que les Sarrazins estoient maistres des ports voisins de Rome, pressant & hastant Louis de passer en Italie, luy escriuit & à sa femme, vne lettre de telle substance. Estans de retour à Rome, auons trouué le riuage depuis fondé iusques en Lorraine, occupé par les Sarrazins ; qui fut la cause que n'y ayant seiourné que cinq iours, nous sortismes dehors auec nos vassaux & amis : & prenans dix-huict de leurs Nauires, deliurasmes six cens esclaues. Partant il est besoin que veniez par deça, afin que par vostre vaillance, nous puissions nous releuer de nos pertes, & donner ordre que tels inconueniens n'aduiennent plus. Durant cela, Louis venu à Compiegne, receut la responce que Louis Roy de Germanie auoit faicte à ses Ambassadeurs, il partit donc pour aller à Haristal auec ses Conseillers, & le premier Nouembre parlementa auec Louis le Ieune Roy de Germanie son cousin ; au lieu de Marsne, lieu prochain de la riuiere de Meuse (qui est le lieu de Smarnes cy deuant nommé.) où ils conclurent & iurerent la paix : promettans de se trouuer le iour de la Chandeleur prochaine, sçauoir l'Empereur à Gondualide, & le Roy pres delà, selon sa commodité. Toutes-fois ils accorderent les articles qui s'ensuiuent.

L'an de Iesus Christ.

L'an de Iesus Christ.

CHAP. XIII.

Articles du Traité & partages entre Louys le Begue, & Louys de Germanie. Louys le Begue malade, fait Bail & Gouuerneur de ses enfans, Benard Cõte d'Auuergne, auec l'Abbé Hugues & Thierry; Auant sa mort, enuoye l'espee, Couronne & autres habillemens Royaux, à Louys son fils. Meurt le Vendredy Aoré. Ses mœurs. Auoit laissé sa premiere femme. Thierry & Boson appointez. Gauzelin veut empescher Louys fils du Begue, & va en Germanie pour induire Louys à venir en France. Grand & petit Morin riuieres de Brie. Seigneurs François appaisent le Roy Louys de Germanie, luy quittant Lorraine, lequel renuoye Gauzelin. Carloman Roy de Germanie meurt. Arnoul son fils bastard, fait Duc de Carinthie.

C'EST la conuention faicte entre le glorieux Roy Louis, fils de l'Empereur Charles, & Louis fils du Roy Louis: faite au lieu de Fricony, le premier iour de Nouembre, du consentement desdits Rois, leurs hommes & suiets, l'an huit cens soixante & dixhuit, indiction douziesme.

Nous voulons que le Roiaume de Lorraine soit parti, comme il a esté entre mon pere Charles & le vostre: Et si aucun de nos suiets a pris quelque chose du Roiaume de vostre pere, nous voulons qu'il le laisse par nostre commandement.

Quant au Roiaume d'Italie que tenoit le feu Empereur Lothaire, pour ce que iusques icy nulle diuision en a esté faite: Quiconque le tient, le tiendra ainsi, iusques à ce qu'à l'aide de Dieu nous assemblions auec nos suiets, pour en conuenir & ordonner, ainsi que verrons le mieux estre & plus raisonnablement.

Et pour ce qu'à present il n'est fait mention d'Italie, nous protestons & voulons, que chacun sçache que nous entendons d'en auoir nostre part auec l'aide de Dieu. Ceci fut accordé le iour d'apres.

Et pour ce que l'asseurance de nostre amitié & conionction ne peut estre arrestee à present, pour aucuns empeschemens, iusques au Parlement auquel nous deuons trouuer: Si voulons nous que nostre amitié cõmande auec l'aide de Dieu de bon cœur & saine conscience, sans fraude soit & demeure entre nous.

Que personne de nous ne souhaittera ou forconseillera la perte de la vie, Roiaume, suiets, ou chose appartenant à la posterité & honneur ou Roiaume de son pair.

Que si le Roiaume d'aucun de nous est assailly par les Payens ou mauuais

Chrestiens, chacun de nous aidera fidellement son pair raisonnablement selon sa puissance, tant par soy-mesme en personne, que ses suiets & vassaux, de gens & de conseil. L'an de Iesus Christ.

Que si moy Louis fils de Charles suruis apres vous, ie promets que i'ayderay de conseil & de tout mon pouuoir à ce que Louis vostre petit fils, & ceux que vous auriez cy apres, puissent tenir le Roiaume de leur pere.

Et aussi si ie Louis fils du Roy Louis de Germanie vous suruis, ie promets faire le semblable à Louis & Carloman, & ceux qu'il plaira à Dieu vous donner cy apres, lesquels i'ayderay de conseil & de ma puissance, afin qu'ils tiennent le Roiaume de leur pere.

Que personne de nous ne prestera l'aureille aux flateurs, médisans & babillars ennemis de nostre paix, ou qui la voudroient rompre, s'il ne le veut dire & maintenir deuant nous. Que s'il ne le veut ainsi soustenir en nostre presence, il sera chassé de nostre compagnie, comme meschant, voulant mettre inimitié entre freres, ensemble tous ceux qui voudront mettre telles mensonges en nos oreilles.

Que nous enuoyerons nos Ambassadeurs vers les glorieux Rois Carloman & Charles, les prier qu'ils se trouuent le sixiesme de Feurier au Parlement qu'auons accordé, afin qu'y assistans, nous puissions de mesme volonté pouruoir au bien de l'Eglise Chrestienne, & de tout le peuple d'icelle.

Mais s'ils ne veulent y venir, nous ne laisserons d'y aller : s'il ne suruient occasion telle & si grande que ceste assemblee ne se puisse faire, & l'essoine en sera signifié à son pair, par celui auquel il sera suruenu : Ne voulons que pour cela nostre amitié soit diminuee, mais attendrons le temps plus commode pour la confirmer.

Que les biens des Eglises en quelque lieu que le chef soit assis, seront possedez par les Pasteurs & Gouuerneurs d'icelle : si en cela est faite aucune iniustice, ils les feront rendre par iustice en quelque lieu que ce soit.

Et pource qu'il y a plusieurs gens sans Dieu, qui courent ça & là, pillans le peuple tyranniquement, nous voulons que s'il s'en retire aucuns pardeuers l'vn de nous, pour euiter la punition de l'autre, qu'il ne puisse estre receu : s'il ne luy veut faire amander sa faute, & où il refuseroit d'obeyr, nous le poursuiuions ensemblément : iusques à ce qu'il satisface ou soit chassé du Roiaume ou deffaict.

Nous voulons que ceux qui iustement ont perdu la proprieté & possession de leurs heritages assis en nos Roiaumes, demeurent en l'estat qu'ils estoient du temps de nos predecesseurs : Et que ceux qui diront auoir esté iniustement depossedez & perdu leurs heritages, viennent & se retirent pardeuers nous en nostre presence, afin de leur faire Iustice, & leur rendre ce qui sera trouué leur auoir appartenu.

I'ay voulu mettre au long ce traicté, afin qu'on veit la façon des anciens : lesquels n'auoient faute de prudence à pouruoir les inconueniens, tant ils espluchent les choses par le menu, & neantmoins sans grand langage : & auf-

L'an de Iesus Christ.

si pour remarquer que Louis le Begue n'est appellé que Roy, & non Empereur : de sorte que ce n'est pas sans cause qu'Aymon & les Allemans oublient ceste qualité : lors debatuë par les Rois d'Allemagne.

Ce traicté fait & accordé, Louis vint celebrer la feste de Noël de l'an huict cens septante neuf à Longlair, & apres quelques iours en Ardaine, & à Pontigon enuiron la Chandeleur. Mais voulant assoupir la rebellion du Marquis Benard (la difficulté est si c'estoit celuy d'Eureux ou de Gothie) passant par Augstun, il vint à Troyes en armes, si malade qu'il fut contraint d'y arrester. Et pour ce qu'il auoit opinion d'estre empoisonné, il enuoya querir Louis son fils : lequel arriué, il mit en la garde de Benard Comte d'Auuergne, qu'il fit Bail & Gouuerneur de la personne de sondit fils, auec l'Abbé Hugues, Boson, & le fils dudit Benard. Il enuoya aussi Thierry & ses compagnons à Augstun, afin de la saisir : car il luy auoit donnee auparauant. Quant à luy auec grande peine il vint à Compiegne, passant par l'Abbaye Abrodium, qui est Iouerre. Puis cognoissant qu'il ne pouuoit eschapper, il enuoya par Eude Euesque de Beauuais & Aubin Comte, porter (comme arres de la succession en son Roiaume) son espee, sa couronne & autres habillemens Royaux, à Louis son fils, commandant à ceux qui estoient pres de luy, de le faire couronner & sacrer Roy.

Ce fait & à l'heure de Vespre il trespassa le Vendredy appellé Aoré : & le lendemain veille de Pasques fut enterré à Compiegne, en l'Eglise de la Vierge Marie : Le Chanoine de S. Martin dit la 12. kalende de May, de l'an 882. Le Roy fut de naturel doux & humain ; aimant la Paix, Iustice, & Religion. En sa ieunesse il auoit espousé vne Damoiselle nommee Ansgard, de laquelle il eut Louis & Carloman, Princes de grand cœur & vertueux, mais pour ce qu'il l'auoit prise sans le consentement de son pere, il luy defendit de plus hanter auec elle, l'ayant fait iurer que iamais il ne la tiendroit pour femme, & luy baillant vn' autre nommee Adelaide ou Alix, qu'il laissa grosse d'vn fils; depuis nommé Charles ; & le Simple pour sa folie d'auoir quitté la Vvestrie aux Normands : ce dit la Chronique de S. Aubin. Ie sçay que plusieurs disent que Charles estoit nay auant la mort de son pere, mais il en faut croire Regino, qui parle de son temps.

L'Euesque Hugues & le Comte Aubin aduertis de la mort du Begue, liurerent à Thierry Chambellan, ce qu'ils auoient apporté ; puis allerent vistement le trouuer. Les Seigneurs qui estoient auec le Roy enfant : mandans aux Seigneurs voisins, de se trouuer à Meaux pour aduiser aux affaires du Royaume, & Gouuernement d'iceluy à l'aduenir. Durant cela, Hugues Abbé, preuoyant la diuision qui s'apprestoit entre Thierry & Boson, les appoincta, en telle sorte ; que Boson eut le Comté d'Augstun, & Thierry les Abbayes que Boson auoit en ce quartier. Mais l'Abbé Gauzelin ne peut oublier les iniures & trauerses que du temps du feu Roy, il auoit receuës par ses ennemis : & sous l'asseurance de l'amitié qu'il auoit prise auec Louis Roy de Germanie, sa femme & principaux Seigneurs de son Roiaume, durant qu'il fut prisonnier apres la bataille d'Andrenac, commença

de

de proiecter les moyens de rendre la pareille à ses enuieux : s'addressant à Conrad Comte de Paris, auquel il donna esperance de se faire grand : & apres luy en auoir fait l'ouuerture, il le tira de son parti, puis sous couleur d'aduiser au bien du Royaume, ils assemblerent ce qu'ils peurent d'Euesques, Abbez, & puissans Seigneurs, au conflans de Nara & Thara riuiere de Brie (que ie pense estre le grand & petit Morin) auant que l'on peut tenir le « Parlement de Meaux : où ils leur persuaderent d'appeller Louys Roy de Ger- « manie, disans que c'estoit le vray moyen d'auoir les Estats qu'ils pretendoient, « & conseruer le Royaume qui s'en alloit perdre, s'il n'estoit reüni auec les « autres pieces demembrées : Que cependant que le Royaume auoit esté gou- « uerné sous la puissance d'vn seul, tout s'estoit bien porté, & auoient resisté « aux ennemis : maintenant en faisant tant de partages sur partages, ils s'affoi- « blissoient d'autant, & n'y auoit meilleur remede à tout cela, que d'appeller « le Roy Louys de Germanie Prince vrayement du sang de France ; & auquel le « Royaume appartenoit, puis que Louys & Carloman estoient bastards, & que « l'on ne sçauoit si c'estoit fils ou fille dont la Royne Alix acoucheroit. Partant « il valoit mieux se tenir à la Iustice, vaillance & bon gouuernement espreuué « du Roy de Germanie. Cest aduis trouué bon, les coniurez enuoyent de là le Rhin, vers le Roy Louys & sa femme, les prier se haster de venir à Mets : & que la ils luy ameneroient tous les Euesques, Abbez & principaux Seigneurs de France. Mais pource qu'ils ne se trouuoyent pas suyuis comme ils cuidoient, passant par Senlis & le long de la riuiere d'Aisne, ils vindrent à Verdun, pillans par tout leur chemin, ceux qui ne les vouloient suiure. Louys aduancé iusques à Metz, ils luy enuoyent derechef des Ambassadeurs le prier de venir à Verdun, afin de faire plustost tourner le peuple par sa presence. Toutesfois pource que les villageois vendoient les viures trop cher aux Germains (ce dit Auentin :) l'armée de Louys de Germanie fit tant de maux par où elle passa, que les Sarrasins n'en eussent sceu faire d'auantage. D'autre costé, les Comtes Hugues, Thierry, Boson, & leurs alliez entendans ce que Gauzelin, Conrad & leurs complices machinoient, enuoyerent Gunthier Euesque d'Orleans : Les Comtes Gaucher, Goiraud ou Girault trouuer le Roy Louys qui estoit à Verdun ; lui offrir la part de Lorraine, que le feu Empereur Charles le Chauue auoit eüe en partage, faict auec le vieil Louys son frere Roy de Germanie : afin que se contentant de cela, il laissast le reste paisible aux enfans du Begue ; Le Roy Louys & les siens bien volontiers accepterent cet offre; par laquelle sans guerre, ils demeuroient maistres d'vn si grād païs : & reiecterent honteusement Gauzelin & Conrad, qui de leur mauuaise querelle, n'emporterent autre chose que la haine publique, d'auoir faict perdre à la France vn si grand païs. Lequel depuis ce temps là n'est retourné pour entrer au corps du Royaume François, car Dauphiné & Prouence n'y sont reuenuës que tard. Ainsi le ieune Louïs, ayant outre la Lorraine, obtenu l'Abbaye de sainct Vvast d'Arras, retourna à Franc-fort, au grand regret de Liutgarde sa femme, qui lui reprochoit, que s'il eut passé outre, il eut obtenu le reste de la France.

L'An de Iesus Christ.

Gauzelin & Conrad ainsi escornez, eurent recours à la Royne de Germanie : se plaignans que le Roy ayant par leur moyen acquis vn si grand païs sans coup frapper, les auoit abandonnez à sa perte, & à leur tres-grande honte. Mais elle enuoya les reconforter de la part du Roy Louys, & eux mesmes la vindrent trouuer à Mets, accompagnez d'vne bonne armée, qui fit beaucoup de maux par où elle passa : asseurant ceux de leur alliance que le Roy de Germanie r'entreroit bien tost en France, apres auoir appaisé les troubles de Bauieres, suruenuës pour telle occasion.

Carloman Roy, estant au commancement de ceste année tombé malade à Vtine d'vne paralisie, à laquelle sa mere auoit aussi esté subiecte, Louys l'estoit incontinent allé voir ; & auoit pris le serment de ses vassaux, que si son frere mouroit, ils le receuroiét pour Roy, durât que son frere malade n'auoit point d'enfans legitimes ; ains vn bastard nommé Arnoul ; lequel pendant que la maladie de son pere prend traict, s'asseurant que Lambert & autres (qui n'auoient iamais esté fidelles à son pere ny à luy) pourroient luy nuire, leur courut sus & les chassa du païs. Ceux-cy persuaderent au Roy Louys qu'Arnoul se vouloit saisir du Royaume de Carloman, qui tiroit à la fin, ce qui fit tout aussi tost venir en Bauieres le Roy Louys. Or Carloman qui ne pouuoit plus parler, luy recommanda par escrit sa femme, & Arnoul son fils bastard, à qui il auoit donné Carinthie, où est assis le fort Chasteau de Masburg : ainsi nommé, pource qu'il est enuironné d'vn marais inaccessible, ce dit Reginon, laissant audict Louys, Bauieres : & à Charles, ce qu'il tenoit en Italie : puis mourut l'an huict cens quatre-vingts : & fut enterré à Hodingues monastere de Bauieres, ayant de son viuant esté Prince sçauant aux lettres, studieux & amateur de la religion Chrestienne, iuste, pacifique, de bonnes mœurs, beau de visage & de corps, & de force incroyable.





LOVYS ET CARLOMAN SIX ET SEPTIESMES ROYS DE LADITE MAISON.

CHAP. XIIII.

L'Abbé Hugues, Thierry & autres Seigneurs, font couronner les enfans du Begue à Ferrieres en Gastinois. Et Boson se fait couronner à Lyon. Il estoit sage & industrieux. Hugues fils du Roy Lothaire, desfaict pres Verdun. Charles le Gras parlemente auec ses cousins Roys de France. Lesdicts Roys gaignent vne bataille sur les Normans à Soldacurch pres Vienne riuiere. Fils vnique du Roy Louys de Germanie, tombé d'vne fenestre se tue. Gauzelin faict venir le Roy de Germanie en France, mais sans profit. Louys poursuyuant les Normans les assiege : & Hugues son bastard est occis. Courtray en Flandres fortifié. Tournay releuée par quatre des ses Bourgeois, qui s'estoyent retirez à Noyon. Ceux d'Amiens retirez à Beauuais. Les Roys Louys & Carloman diuisent le Royaume de France : Louys eut Vuestric, Carloman Bourgongne. Parlementerent auec Charles le Gras. Thiebaut beau frere de Hugues fils de Lothaire, mis en Route par Henry & Adellart Comtes François. Normans arrestez à Gand. Roys de France vont faire la guerre à Boson, qui est par eux deffaict en bataille. Gagnent Mascon. Assiegent sa femme à Vienne. Charles le Gras se faict couronner Empereur.

QVAND l'Abbé Hugues, le Comte Thierry & autres seigneurs du party des enfans du Begue, entendirent que Louys Roy de Germanie s'apprestoit pour retourner en France, ils enuoyerent des Euesques en l'Abbaye de Ferrieres, qui est en Gastinois, où ils firent sacrer & couronner Rois Louys & Carloman enfans dudit Louys le Begue. Cependant que d'autre costé Boson sortit de Prouence, par menaces, argent & donner Abbayes & terres, tira des Euesques à soy, & par les mains d'Aurelian Archeuesque de Lyon, se fait couronner Roy de Bourgongne & Prouence à Lyon, ou à Montalle, maison royalle du Dauphi-

L'an de Iesus Christ.

né, le quinziesme Iuin, sans gueres se soucier du Roy de France, qu'il appelloit bastard, puis que leur mere auoit esté delaissée par leur pere. Outre sa propre ambition, il estoit (ce dit Emil) poussé à ce faire par Hyrmingarde sa femme, laquelle disoit ne vouloir viure, si elle qui estoit fille d'Empereur, autresfois fiancée à vn Empereur de Grece, ne faisoit son mary Empereur. Mais ceste Royauté apporta plus de trauail & de peine à Boson & sa femme, qu'augmentation d'honneur : car si tost que les ieunes Rois furent couronnez par l'industrie de l'Abbé Hugues, ils ne cesserent de le poursuyure tout le temps de sa vie, & non seulement eux, mais tous les Rois François leurs successeurs, eurent son nom en desdain & mespris, essayans à le faire mourir par tous moyens, & s'obligerent Rois, Ducs, & Cheualiers à telle promesse. Ce neantmoins, il fut de si bon esprit, & si clair-voyant, que iamais Roy ny Prince, ne peut mettre la main sur luy : encor qu'il fut espié de beaucoup de gens : Aussi estoit-il humain, courtois, & gracieux, voire tant aymé des siẽs, que nonobstãt que plusieurs de ses amis eussent perdu leurs biens pour son occasion, il ne fut iamais trahy d'aucuns d'eux: iaçoit qu'on essayast assez de les gaigner. Toutesfois, ie croy plus qu'autrement, que le tẽps aida son industrie, estant le Royaume trauaillé d'inimitiez particulieres entre les seigneurs, de courses d'estrangers, ou brigans & gens sans adueu : de sorte que les Rois de Germanie & de France assez empeschez à resister aux entreprises les vns des autres, qui les trauailloient dans le milieu de leurs seigneuries, se soucierent peu de cestui-cy, reduit comme à vn coin bien esloigné du cœur de leur Royaume, & possible s'empeschoient-ils en telle entreprise, ne voulans qu'vn tout seul eust sa despouille.

Le principal ennemy commun, & qui auoit le plus apparent droict de quereller quelque piece, estoit Hugues, fils de Lothaire & Valdrade. Cestuy-là ne pouuant estre appaisé, ou ne se fiãt aux promesses de Louys Roy de Germanie, assembla force brigans : par le moyen desquels & durant les diuisions suruenuës par la mort du Begue, essayoit de recouurer le Royaume de son pere tyrannisant le païs de Belges : mais Louys de Germanie luy ayant mis en teste de bons Capitaines, ils le desfirent pres de Verdun, & abbatirent vn chasteau auquel ses gens s'estoient retirez ; & quant à luy il se sauua, laissant plusieurs des siens morts ou prisonniers : à aucuns desquels l'on osta la peau de la teste auec les cheueux: qui est vne estrange punition & que ie n'ay encores peu interpreter : si c'est pour leur oster la memoire de leur baptesme qu'ils auoient renié comme Normans.

D'autre costé, Charles le Gras s'apprestant pour aller en Italie, afin de s'asseurer de tous costez, parlementa auec Louys & Carloman ses cousins de France, en la ville d'Orbe, qui est au païs de Vallais en Sauoye: où ils aduiserent aux moyens de chasser Boson du païs qu'il detenoit. Au sortir de ce Parlement, les freres Rois de France, aduertis que les Normans de la riuiere de Loyre pilloient les vallée[illegible]u plat païs, furent contraincts de les aller trouuer : & le iour de S. André penultiesme de Nouembre leur donnerent bataille pres Soldacuro (ie croy Saumur ou Mont-Soreau) en laquelle les Normans desconfits,

laisserent cinq (autres disent dix) mil de leurs gens morts sur le champ, & plusieurs autres qui fuyans se noyerent dans la riuiere de Vienne, qui court entre Poictou, & Touraine, ramenans leur armee entiere & victorieuse, en intention de poursuiure le reste, si Louis Roy de Germanie, à la persuasion de sa femme & de Gaurelin & de Conrad Parisiens, ne fut venu empescher ces ieunes Rois: & combien que Dieu semblast auoir chastié le Roi de Germanie par la mort de son fils vnique (qui se iouant sur vne fenestre de son Palais de Ratisbone, tomba du haut à bas, & se rompit le col) & par là fut aduerty de n'enuahir le Roiaume d'autruy. Il partit neantmoins de ceste ville, pour venir passer l'hyuer & faire la feste de Noël de l'an huict cens quatre vingts, à Francfort, où il fit ses apprests pour au printemps prochain, venir conquester la France Occidentale: tant l'ambition a de puissance de faire aux Rois oublier leurs ennemis. Auec ce que Gauzelin, & Conrad venus à Duziac, le pressoient (mais non pas accompagnez ainsi qu'ils pensoient, pour auoir esté abandonnez par beaucoup qui auoient en horreur leur trahison.) Toutesfois ils trainerent le Roi de Germanie iusques au Palais d'Atigny, Hercurin & Ribemont. Et lequel voyant que leurs proüesses ne sortoient l'effect qu'il cuidoit; & qu'au contraire les ieunes Rois victorieux d'vne bataille, & bien accompagnez le venoient trouuer pour le garder de plus auant entrer en France: il entendit aux remonstrances que les bons François, venus au deuant, luy faisoient, ramenteuans le serment nagueres par luy faict au pere de leurs Rois, & à eux mesmes. Le Roi de Germanie de honte, ou pour se voir descheu de son intention, & ses ennemis plus pres qu'il ne cuidoit, leur donna assignation pour parlementer ensemble à Gondouluille au mois de Iuillet prochain. Puis s'en retourna en son pays. Sur le chemin pres d'vne maison Royalle nommee Tun, assize sur la riuiere Salite, qui passe en Haynau, il trouua vn grand nombre de Normans, lesquels apres auoir couru le pays voisin, retournoient en leurs vaisseaux: dont il en tua cinq mil, comme dit Auentin; mais vne partie se sauua dans le bourg assis au dessus, lequel ils fortifierét. Hugues bastard du Roy, homme courageux les poursuiuit trop inconsiderément, & par eux blessé à mort, fut tiré dans la forteresse: au moyen dequoy le Roi qui pensoit rachepter son fils, parlementa à eux: mais la nuict suruenant, chacun se retira: & les Normans ayant faict brusler les corps de leurs gens morts, se sauuerent en leurs vaisseaux. Le lendemain, le Roi qui pensoit les assaillir, ne trouua que le corps de son fils, qu'il enuoia enterrer à Loresheim. Ce pouuoient bien estre les Normans que Meyer dit en ce temps là s'estre venus camper sur la riuiere du Lis, pres Courtray; qu'ils fortifierent pour courre le païs de Flandres: Car ils bruslerent S. Omer au mois de Mars, & en Iuillet suyuant Terouenne, sainct Richer, sainct Valery, Tournay & Aldembourg en Flandres, la comté de Boulongne, & plusieurs autres lieux nommez par Meyer.

L'an de Iesus Christ. 880.

Au mesme temps les habitans de Tournay voyans leur ville bruslee, se retirerent à Noyon: mais depuis quatre Bourgeois de ladite ville, la rebastirent, & leuerent cens de ceux qui vindrent y habiter. Quant à ceux d'Arras, persuadez par l'Abbé Thierry, ils furent à Beauuais, où ils demeurerent enuiron trente

L'an de Iesus Christ. ans. Ceste annee, Louis & Carloman estans à Amyens, afin de plus aisément resister aux ennemis communs, diuiserent le Roiaume de leur pere, par le conseil des Princes leurs suiects. Louis eut le païs de France, que souloit tenir son pere en Vvestrie, (c'est à dire ce qui est entre Seine & Loyre) auec ses Marquisats. Carloman eut Bourgongne & Guyenne, auec ses Marquisats, & fut dict, que les Seigneurs qui se trouueroient tenir des Estats & charges en ce païs, leur feroient hommage, apres cela retournans faire Pasques à Compiegne, ils allerent à Reims & Chaalons, pour se trouuer au Parlement de Gondouluille, auec leur cousin de Germanie: lequel s'enuoia excuser par maladie. Ce neantmoins, Charles le Gras y vint de Lõbardie. Là il fut cõclud que les Rois Louis & Carloman, assembleroient vne Scare de gens de guerre au lieu d'Atigny, pour auec les gens de Louis de Germanie, cõduicts par Henry & Adelart, courre sus à Hugues fils de Lothaire, lequel il est croyable auoir faict venir les Normans en ces quartiers-là.

Les François ny les Germains ne faillirent à leurs promesses, mais n'ayans trouué Hugues, ils assaillirent Thiebaut son beau-frere, qui auoit tout le gros de son armee, lequel ils mirent en fuitte, apres auoir tué beaucoup des siens: non sans grande perte des nostres. Cela fait, ils laisserent ces gens pour garder ce quartier contre les Normans demeurans à Gand. Et les Rois de France assemblez à Troyes, enuiron Iuillet, partirent pour aller en Bourgongne auec la Scare de Louis, faire la guerre à Boson, renforcez de l'armee de Charles qu'ils deuoient trouuer en chemin: en passant pres Mascon, ils gagnerẽt vne bataille sur Boson, en consequence de laquelle ils prirent le Chasteau de Mascon, tenu par Benard surnõmé plante pelue, auquel ils le laisserent, & de cestuy sont issus les Comtes qui depuis ont tenu ceste ville en heritage. Celà fait Charles, Louis & Carloman allerent de compagnie assieger Vienne, où Boson auoit laissé sa femme, & grand partie des siens: pendant qu'il s'estoit retiré dans les montagnes, Charles le Gras auoit promis demeurer au siege quant & ses cousins, toutesfois apres quelques sermens qu'ils se firent les vns aux autres, il prist congé d'eux, & vint en Italie: de laquelle il entendoit se faire Seigneur. Car estant Carlon son frere trespassé le deuxiesme d'Auril de la mesme annee, cestui-cy descendant en Italie, auoit saisi toute la Lombardie, & s'estoit faict couronner à Milan: au grand contentement de tout le peuple, & Seigneurs du païs. Et d'vne mesme hardiesse passant plus auãt iusques à Rome, obtint du Pape l'empire: se faisant couronner Empereur, le iour de Noël, premier iour de l'an
881. huict cens quatre vingts vn.

L'an de Iesus Christ

CHAP. XV.

Normans entrent dans la branche de Rhin appellee Vahal. Prennent Nimeghe. Prennent Euerard Saxon, qui est rachepté par Enesse sa mere. Sortent par composition, & bruslent le Palais de Nimeghe. Prennent Corbie sur Somme, Amiens, & autres villes. Le Roy Louys vient au deuant. Hugues fils de Lothaire se r'appointe auec Louys Roy de Germanie, & puis se rebelle. Louys de France tue neuf mille Normans, qui viennent piller Cambray & le pays voisin. Stramplace fortifiee contre les Normans. Prise par eux faute de trouuer gens pour la garder. Bauldouyn Comte de Flandres fortifie Bruges. Sigifroy & Godefroy Rois Normans, descendent à Haslou. Bruslent Tongres, le pays des Ribarols. Pillent Colongne, Bonne, Nus, Tolbiac, le Palais d'Aix, Prom Abbaye. Deffont les Paysans qui leur veulent resister. Prennent Treues: Gaignent vne bataille sur les Euesques de Treues & Mets & le Comte Adalart. L'Euesque de Mets y est tué. Charles l'Empereur semond de venir deça les Monts: dequoy les ennemis estonnez, demandent la paix: qui leur fut accordee, contre le vouloir d'aucuns: qui desiroient employer les forces ja assemblees. Ledit Roy auec quarante mille hommes, vient en France Vvestrienne. Godefroy se fait baptiser, & Charles luy donne Gisle fille de Lothaire.

CEPENDANT, les Normans (ordinaire fleau de la France) entrerent dans l'vne des branches du Rhin appellee Vahal, qui est du costé de Brabant: & descendirent pres vn palaïs Roial nommé Nimeghe, où ils se camperent ayant eu loisir de fortifier ceste place: d'autant plus asseurément qu'ils sçauoient que Louys de Germanie mal accompagné de gens en ceste frontiere, n'auoit moyen de leur resister. Car l'annee precedente, les mesmes Normãs auoient gaigné vne bien grande bataille sur les Saxons, obeissans & suiects dudit Louys; en laquelle estoient morts deux Euesques, douze Comtes, & dixhuict Satellites (ie ne sçay quels Estats entend l'Autheur, si ce n'est Barõs & hauts Seigneurs) auec tous leurs vassaux. Ce qui auoit aussi esmeu les Sclaues voisins de Germanie, à l'assaillir de tous costez, & de faict, ledict Roy de Germanie se fut trouué en grand danger, sans vne bataille que Popõ Duc gaigna en Thuringe, pres la riuiere Sal, sur lesdits Sclaues. Toutesfois quand il entendit la descente des Normans à Nimeghe, il assembla aussi tost son armee: & vint mettre le siege deuant: faisant en vain assaillir par plusieurs iours, ce Palais bien basty & enuironé de fortes & haultes murailles, & bien deffendu par les Normans. En ces assauts, fut pris Euerard Saxon fils de Meginhard, que Enesse sa mere racheta bien cherement. En fin, les

L'an de Iesus Christ.

Normãs promirent que si le Roi tenoit son siege, ils sortiroient de son Royaume, auec toute leur armee: ce qui leur fut accordé. Mais au partir ils mirent le feu au Palais & forteresse de Nimeghe, puis retournerent à l'embouscheure du Rhin.

Au mesme temps, Louis Roi de France ayant laissé Carloman son frere au siege de Vienne retourna en son païs, pour resister aux Normans qui gastoient tout ce qu'ils rencontroient en leur chemin: & ja auoient pris l'abbaie de Corbie sur Somme, grande & fort ancienne, la ville d'Amiens, & autres lieux où Eglises. En son chemin (si vous croyez Auentin) il parlementa auec Louis de Germanie & Hugues fils de Lothaire, qui fort humilié & abbatu de la perte & deffaicte de Thiebaut son beaufrere, & sous hostages, s'estoit venu presenter à ces Rois, en intention d'appointer. De fait Louis Roi de Germanie luy donna quelques Comtez & Abbayes: mais depuis à la persuasion d'aucuns mauuais Conseillers, il ne garda point ce traicté. A ceste cause, chassé de Lorraine, il fut contrainct de se retirer en Bourgongne. Quant à Louis Roy de France, il vint faire la guerre à ces Normans, desquels il tua neuf mil hommes de cheual: & neantmoins, comme s'il eust esté vaincu il retourna arriere, & s'enfuyt auec toute son armee. Ce qui fit croire, que sa victoire estoit venue de Dieu, & nõ par force humaine. Aussi les Normans renforcez, retournerent piller comme deuant, Cambray & le païs voisin. Dequoy Louis de France aduerty alla contre eux: & par l'aduis de son conseil, fortifia vne place nommee Stram, qui seruit plus aux Normans qu'aux Chrestiens: pource que le Roy ne sceut trouuer qui la voulut garder: tellement que par faute de gens, les Normans s'en saisirent.

En ce temps, Baudouin Comte de Flandres fortifia Bruges des ruines d'Aldembourg. Ceste mesme annee au mois de Nouembre, Godefroy & Sigiffroy deux Rois Normans descendirent en vn lieu appellé Hasslou, pres Meuse: auec vn nombre infiny de gens de pied & de cheual: lesquels d'entree, pillerent le païs voysin, puis brusslerent la Cité de Liege, le chasteau de Traict, & la ville de Tungres: à la seconde course, ils entrerent au païs des Ribarols, qu'ils pillerent & brusslerent: tuans ou emmenans prisonniers les habitans. Puis trouuans les villes de Colongne, Bonne, & les Chasteaux voisins abãdonnez des Bourgeois & Clercs qui auoient emporté les tresors & reliques des Eglises, ils y mirent le feu: comme aussi à Nus, Tobline & Palais d'Aix, aux Monasteres Almanduries, & Stanalo. De là vindrent par les Ardenes à Prom, le propre iour des
882. Rois de l'an huict cens quatre-vingts deux: où ils demeurerent trois iours, pillans le pays d'enuiron. Vne grande quantité de villageois s'assembla pour leur courre sus, mais les Normans les voyant à pied & sans conduicte, les chargerent & tuerent comme bestes: puis retournerent en leur camp.

Durant celà, Louis Roi de Germanie malade à Francfort, comme il faisoit assembler son armee, mourut le vingtiesme Ianuier ensuiuant: & fut enterré à Loresheim pres son pere sans auoir laissé aucũ enfant. Trois iours auãt sa mort la terre trẽbla, & vne comette apparut. Or les Capitaines de ce Roi assemblez pour resister aux Normans, estonnez de ceste mort, & ne sçachant à qui ils deuoient obeir, rompirent l'armee, dont les Normans aduertis, s'approcherent
de

de Tréues: & le Ieudy deuant Pasques cinquiesme Auril, ils prirent ceste ville, *L'an de Iesus Christ.*
en laquelle ils demeurerent iusques au iour de Pasques, pour se reposer: puis sortirent pour courre le pays vers Metz. Vvalon Euesque de ceste ville, & Bertulf Euesque de Tréues, Adallart Comte accompagnez de quelques gens vindrent au deuant, & perdirent la bataille; en laquelle Vvallon demeura mort sur la place, & les autres se sauuerent. Les Payens ne passerent point outre: ains retournerent à leurs vaisseaux, chargez de despoüilles & grand butin.

En ce temps, Charles le Gras estoit en Italie, fort solicité par les Germains, Austraziens, & Lorrains, de venir recueillir les Roiaumes à luy escheuz, & secourir l'Empire François, mesprisé des ennemis, & qui estoit en danger de se perdre par faute de chef: car outre les Danois, la France estoit trauaillee par Hugues fils de Lothaire, qui essayoit à recouurer la Lorraine, & Boson n'en faisoit pas moins pour la Bourgongne, iaçoit que sa femme fut assiegee à Vienne. L'Empereur ne tarda gueres à venir, & apres auoir semonds les Lombardz, Bauieriens, Alemans, Thuringeois, Saxons & Frisons, & tout le peuple de son obeïssance, de s'acheminer vers Haslou, qui est à sept lieuës pres du Rhin, où les Normans s'estoient retirez en leur camp, deliberez d'attendre l'Empereur, qu'ils entendoient assembler ses forces de tous endroicts pour les combattre. Or Charles se doutant d'Arnoul bastard de son frere, en reuenant d'Italie & passant par Bauieres, prist son serment: & luy confirma la donation de Carinthie: comme aussi il s'asseura des autres Seigneurs de Germanie. Et pour dauantage obliger le mesme Arnoul, le fit chef de l'armee qu'il assembloit: puis vint à Vvormes, au Parlement qui se deuoit tenir en ceste ville le premier iour de May. Et pource qu'il s'y trouua grand nombre d'Euesques, Abbez, & Comtes, afin d'auoir meilleure commodité de viures, l'Empereur auec les Italiens, Suaubes, François Occidentaux, prist le riuage droict du Rhin (l'Autheur entend en rebours ant l'eauë) & Arnoul auec les Bauieriens & Venedes marcha de l'autre costé: puis vint passer son armee à Antenac, pour se ioindre à l'Empereur; lequel derechef partit son armee en trois, car il enuoia deuant le Duc Henry auec les Fráconiens, & Arnoul auec les Bauieriens, suiuis de l'Empereur qui menoit les Italiens, Suaubes, & le reste de l'armee. Henry & Arnoul rencontrerent les ennemis plustost qu'ils ne pensoient: lesquels il chargerent & menerent battans iusques dans leur camp, en intention de l'assaillir: mais aucuns Seigneurs François corrompus par les Normans, soustindrent en pleine assemblee, que l'assault en estoit dangereux: & n'estoit la raison ne eux deliberez de combattre l'ennemy dans son fort, veu leur petit nombre. Qu'il valloit mieux aller querir l'Empereur & se ioindre à luy: de peur que les Normans s'apperceuans de leur petite trouppe, ne leur couppassent le chemin de leur retraicte. Aussi les soldats persuadez, retournerent arriere malgré leurs chefs: & l'Empereur auec toute son armee s'aduança, & contraignit les Normans de quitter la campagne: pour demeurer tellement assiegez en leur fort, qu'vn seul n'eust peu sortir ou eschapper.

Ia le siege auoit duré douze iours, quand le vingt vn Iuillet, il se leua vne telle tempeste meslee de foudre, esclairs, gresles, de la grosseur d'vn œuf d'oye,

L'an de Iesus Christ.

qu'il n'y auoit homme ny cheual qui peut durer à descouuert, & mesmes les cheuaux attachez, effroïez de la tépeste rompoient leurs licols, & s'enfuioyent: les murailles aussi de la ville assiegee cheurent, tellement que ceux de cheual qui estoient de garde, eussent peu entrer dedans, sans le fossé & rempart qui estoit entre deux. Apres cela, la peste se mit en l'armee, au moyen des extremes chaleurs: trauaillant non seulement les hommes, mais aussi les bestes, tant de dedans la ville que des assiegeans: pour les charongnes que l'on ne pouuoit enterrer à cause de leur grand nombre. Estans donc les vns & les autres en telle necessité, les ennemis premiers, enuoyerent des Ambassadeurs demander la paix bien humblement. La tréue leur fut accordee, & trouuee bonne par Henry & Arnoul: Iaçoit que d'autres n'en fussent d'aduis, ignorans les hazards de la guerre, & voyans vne si belle armee que celle de l'Empereur, qui à leur opinion, deuoit tout foudroyer: Mais ils ne cognoissoient combien Dieu estoit lors courroucé contre le peuple Chrestien.

Les seuretez accordees d'vne part & d'autre, les Danois sortent de leur camp: Et Sigiffroy le plus puissant Roy, vint trouuer l'Empereur: auec lequel ayant demeuré deux iours, il iura d'entierement partir hors de son Royaume; & emmena quarante mille hommes, lesquels il chargea sur des vaisseaux, auec infinie quantité d'or & d'argent, des tresors de Metz: & autres Eglises pillees par luy, ou ses gens. Il leur fut permis demeurer en la terre de ses cousins (ie croy de Frize) où il y auoit des Dannois, hommes des Roys de Germanie. Mais Godefroy se fit baptizer: & fut leué des fonts par l'Empereur: qui luy donna en mariage Gisle fille du Roy Lothaire, auec deux mil quatre vingts liures d'or: qui seroient plus de trois cens seize mil escus de nostre monnoye à prendre la liure pour deux marcs. Toutesfois la prenant à vingt sols pour liure, comme en ce temps-là l'or estoit estimé: ce seroient quarante & vn mil, six cens; mais, la difficulté est, si la liure auoit douze ou seize onces. Outre cela, ledict Godefroy eut les estats que souloit tenir Bouc: que d'autres plus nouueaux historiens declarerent estre le Duché de Frize. Les Annales anciennes disent, que ce fut Sigiffroy, qui se fit baptiser. Tant y a qu'apres ce traicté l'Empereur ramena son armee au Conflans de Moselle & du Rhin: où il la rompit.

L'an de Iesus Christ

CHAP. XVI.

Louys Roy de France, appellé par les Lorrains pour recouurer leur seigneurie, la refuse, mais leur enuoye gens pour les deffendre des Normans. Sa mort. Carloman son frere laisse Vienne, & vient en France comme il falloit donner bataille aux Normãs. Vienne rendue. La femme & fille de Boson prisonnieres. Hastang & Normans se retirent en mer. D'autres viennent brusler iusques à Laon. Hincmar abãdonne Reims & vient mourir à Espernay. Les qualitez de ce Prelat. Miserable estat de la France. Hugues fils de Lothaire, trauaille la France, accompagné de Seigneurs de marque. Le Comte Ioachim fait couper la teste à sa femme pour adultere. Boson & Hugues fils de Lotaire, font hommage à Charles Empereur. Hugues Abbé redemande Lorraine à l'Empereur. Mort de Iean huictiesme Pape. Martin second mis en sa place par le Comte de Tuscanelle. Formose renuoyé à Port. Trouble de l'Eglise Romaine, pour violence & simonie. Pourquoy les Prestres ne voulurent plus estre mariez. Carloman ayant composé auec les Normans, est tué par mesgarde en chassant à la forest d'Iueline. Il n'a point eu de fils nommé faineant; & d'où vient ce mot.



AVCVNS Seigneurs de Lorraine, voyans leur pays affligé des Normans, apres la mort du Roy Louys de Germanie, auoient prié Louys Roy de France, de venir prendre le Royaume qui auoit esté à son pere & son ayeul: mais il les refusa: Estant conseillé de garder la foy par luy promise, & se contenter de deffendre son païs des Normans. Toutesfois, il enuoya le Comte Thierry auec vne Scare de François, pour aider aux Lorrains: pendant qu'il alloit à Tours receuoir les Princes Bretons, & leur armee qu'il vouloit mener contre les Normans. De ce lieu, malade (comme il estoit) il se fit porter en litiere iusques à sainct Denys: & mourut au mois d'Aoust: ayant esté homme remply d'ordures & de vilenies, ce dit Aymon. Iaçoit que Reginon (lors viuant) dise qu'il fut plaind de tous les peuples de Gaule, pour sa grande vertu & vaillance: par laquelle il auoit deffendu son Royaume contre les Normans, & principallement en ceste bataille de Soldaench, où il en tua dixhuict mil. Paul Emil dit, que ce Roy eslançant son cheual apres vne fille qui fuyoit dans vne maison, fut emporté dans l'huis, si bas qu'il luy rompit les reins, dont il mourut.

Incontinent, les principaux Seigneurs François manderent Carloman venir tout aussi tost: car ils estoient prests de luy faire hommage, & l'accompagner contre les Normans. Lesquels apres la composition faicte auec l'Empereur, s'estoient venus ietter en France, & Carloman laissa le siege de Vienne pour venir secourir son patrimoine. Doresnauant, il n'y a plus d'or-

L'an de Iesus Christ.

dre en l'histoire d'Aymon, pour le regard des cottes des annees, & l'Annaliste du temps finit aussi: de maniere, qu'il n'y a plus que Reginon Lorrain, & peu soucieux de ce qui se faisoit en Vestrie.

Or Carloman ayant pourueu au siege de Vienne, arriua au camp des Fráçois, cóme ils estoient prests de donner la bataille: auec grand contétement des Seigneurs, & de toute l'armee: laquelle se trouua renforcee pour la venuë du Roy qui encores receut aussi tost nouuelles, que Vienne s'estoit renduë, & que Richart frere de Boson, amenoit sa femme & sa fille prisonnieres en sa ville d'Austung: & que Hasteng & les Normans, quittans la riuiere de Loire, estoient r'entrez en leurs vaisseaux. Mais d'autres Normans (ie croy ceux de Sigiffroy) estans descendus à l'emboucheure de Somme, vindrent iusques à Laon, brusler le païs: en intention de courir iusques à Reims, Soissons & Noyon: pour reuenir assieger Laon. Dequoy Hincmar Archeuesque de Reims aduerty, voyant sa ville foible, tout malade qu'il estoit, sortit: emmenant quant & soy les Chanoines, Moynes & Religieuses, auec les reliques, & ornemens des Eglises de Reims: se faisant porter en vne chaire iusques à Espernay. Tout le peuple se sauua outre la riuiere de Marne, çà & là, où il peut. Mais iaçoit que la ville de Reims n'eut point de murailles, à cause qu'elles auoient esté abbatues pour aggrandir l'Eglise cathedrale, les Normans n'y entrerent point: encores que tout le camp estranger vint iusques à la porte.

Lors Carloman ayant assemblé ce qu'il peut de gens, donna dessus, comme ils s'en retournoient chargez de butin, & en tua vne grande partie: l'autre se sauuant dans la riuiere d'Aisne, où estoient leurs vaisseaux qui furent destroussez: & la plus grand partie s'enferma dans vn village nommé Vaulx: où le Roy n'oza les assaillir, estant le lieu trop aduantageux pour eux: mais la nuict venuë, les Normans au clair de la Lune se retirerent, auec tout leur bagage. Auquel temps, Hincmar Archeuesque de Reims mourut: apres auoir tenu le siege trente sept ans, sept mois, & quatre iours, ainsi que dict Floard, qui cotte sa mort audict an, huict cens quatre vingts deux. Ce Prelat dés son enfance nourry & instruit aux lettres en l'Abbaye de sainct Denis pres Paris, sous l'Abbé Hilduin, & tant à cause de sa Noblesse, que son bon sens, fut de là appellé à la Cour de l'Empereur Louis le Debonnaire, duquel il fut priué & familier, trauaillant auec ledit Hilduin, à la reformation du monastere de sainct Denis, descheu de sa discipline ancienne, par la faction & desordre d'aucuns Moines voluptueux: monstrant luy mesme l'exemple aux autres, pour viure ainsi qu'il enseignoit. Quelque temps apres, l'Abbé Hilduin pour auoir consenty à la prison de l'Empereur, estant despoüillé de ses Abbayes & confiné en Saxe, fut suiuy de Hincmar. Ce neantmoins il se trouua tant aggreable à l'Empereur, qu'ayant esté par luy r'appellé il fut mis au gouuernement de deux Abbayes. Puis quand le Pape Gregoire vint en France, & que le Royaume se tourna contre l'Empereur Hilduin voulut mener Hincmar contre luy; ce qu'il ne peut obtenir, & toutesfois apres le restablissement de l'Empereur, il ne laissa de faire tout plaisir audit Hilduin, & demeura garde des reliques & corps saincts de l'E-

glise sainct Denis, iusques à ce qu'estant appellé par le Roy pour venir seruir en Cour, il eut le gouuernement des Abbayes de saincte Marie (ie croy la grande Eglise de Paris) & sainct Germain Desprez, qui luy furent commises ie croy comme Doyen, ainsi que lors se pratiquoit) tant par l'ordonnance du Roy & permission de l'Euesque, que de Louys Diacre son Abbé : estant Hincmar tant aimé du Roy, qu'il luy donna vne terre laquelle depuis il ceda à sainct Denis par son testament. Ce Prelat ne fut moins aimé de Charles le Chauue, qui le fit son Lieutenant ; & employa en plusieurs charges d'Estat auec grande reputation. Loup Abbé de Ferrieres, dit de luy qu'il sembloit auoir esté faict Euesque pour soustenir la liberté du Clergé Gaulois : se monstrant vertueux contre les vsurpateurs des biens de l'Eglise, & les Heretiques ; car il sçauoit assez pour le temps. Floard au liure des gestes des Archeuesques de Reims a extraict ses œuures ; & i'ay veu l'original (comme ie croy) d'vn liure qu'il fit contre le mariage de Lothaire & de Valdrade. Certainement il fut tres-ferme, & qui bien lira les extraicts de Floard, il ne le trouuera ignorant, ne imprudent, qui est la cause de le r'amenteuoir. L'an de Iesus Christ.

A ce grand Prelat, la vertu duquel m'a fait reciter ses faits, succeda vn tres-Noble homme appellé Foulques, qui auoit tenu de grands estats en Cour ; & possible (comme ie croy) Comte du Palais ; si i'entens bien ce que Hincmar escrit. C'estoit pitié que de voir l'estat de la France, pour les courses & brigandages, tant des Normans, que de Hugues fils de Lothaire ; & de Boson Roy de Prouence ; Mais plus de Hugues : lequel voyant si grosse puissance d'estrangers en France, eut esperance de recouurer le Royaume de son pere : assemblant tous ceux qui aimoient noise, & haissoient paix & iustice. Lesquels se retirerẽt pres de luy en si grand nombre, qu'il se trouua accompagné d'vne puissante armée de voleurs & brigans. Mesmes aucuns hommes de qualité & Seigneurs de marque, luy firent serment de fidelité. Et entr'autres, Estienne, Robert, Guibert, Thiebaut Comte, Aubry & son frere aussi nommé Estienne, qui firent tant de maux en Lorraine, qu'il n'y auoit aucune difference entr'eux & les Normans : fors qu'ils ne tuoient, & brusloient point. Demeurant le miserable Royaume assiegé & destruit iusques à la racine, par la conspiration de ces meschans. Mais Hugues n'estoit pas seulement cruel au peuple : car il tua le Comte Guibert, qui de tout temps l'auoit fauorisé : & peu apres aussi commanda de tuer vn Gentil-homme nommé Benard, pour auoir sa femme qui estoit belle, & s'appelloit Friderach, qu'il espousa, ayant ceste femme esté premierement mariée au Comte Anguerran, fort riche & puissant homme, & duquel elle auoit vne fille, depuis mariée au Comte Rechin, qui luy fit couper la teste pour adultere. Or l'Empereur Charles, apres la composition de Haslou, estant venu tenir vn Parlement à Vvormes le premier de Nouembre : Boson chassé de Vienne se vint rendre à luy, & faire hommage : comme aussi fit Hugues fils de Lothaire. Auquel pour auoir paix, il fit donner les biens de l'Euesché de Metz, nonobstant que par les Canons ils soient reseruez au successeur. Car personne ne tenoit encore la place de Vualon, tué (ainsi que dit est) Hugues Abbé de France s'y trouua semblablement, accompagné d'aucuns

L'an de Iesus Christ. seigneurs François; pour au nom de Carloman, demander à l'Empereur la part de Lorraine, que souloit tenir Louys le Begue pere du Roy François; & suyuant la promesse que ledit Empereur autrefois luy auoit faicte. Mais il n'obtint rien: & ce voyage de l'Abbé Hugues & des Seigneurs, fut dommageable à Carloman: qui par leur absence se trouua desnué de gens, & de conseil, pour resister aux Normans, & Hasteing courant le plat païs de telle sorte qu'il fallut apporter les reliques & biens de plusieurs Eglises à Paris, lors place tres-seure: & comme dit vn Archeuesque de Reims, le rempart de Vestrie & de Bourgongne.

Ceste année mourut Iean huictiesme de ce nom, le quinziesme Decembre: & trois iours apres, Martin Galesian Toscan de nation, Cardinal Diacre, fut mis en sa place par la faction des Comtes de Tuscanelle: qui le iour de Noel suyuant de l'an huict cens quatre-vingts trois, le firent couronner & nom-
883. mer Martin deuxiesme. Cestui-cy, tout aussi tost remit ceux qui auoient esté condamnez & excommuniez par son predecesseur: principalement Formose, qu'il renuoya en son Euesché de Port. Dés ce temps-là l'Eglise Romaine commença d'estre fort trauaillée, par deux factions qui s'esleuerent à Rome, de l'vne desquelles les Comtes de Tuscanelle se firent chefs, & donnerent beaucoup de peines aux Papes, qui les voulurent empescher d'estre les maistres de ladicte ville. Car ils les chassoient, ou par force, ou par argent, faisoient eslire ceux de leur faction, leurs amis & parents. Au moyen dequoy, les Empereurs, Rois, & Papes empeschez pour ces debats continuels, l'ancienne discipline de l'Eglise se perdit peu à peu, & la Simonie se fit maistresse: de maniere que les benefices se vendoient au premier venu: & les Prestres ne voulurent plus estre mariez: non pas pour estre plus deliures, à fin de mieux estudier pour prescher la parole de Dieu, sans auoir soucy de leur mesnage comme les mariez, ains pour paillarder plus à leur aise: ainsi qu'il appert par la vie de plusieurs Papes, lors, ou peu apres regnants: mais aussi des Prestres & hommes d'Eglises de ce temps-là; & encores plus de ceux venus depuis.

Or Carloman affoibli de gens pour tant de courses qui auoient gasté & despeuplé la France, iugeant à l'exemple de l'Empereur, qu'il estoit plus expedient de composer pour argent aux Normans, traicta auec eux qu'ils vuideroient de son Royaume, moyennant douze mil *pondera* (c'estoient liures ou marcs d'argent) promettant ne troubler le Royaume de douze ans, & suyuant cest accord, apres l'argent receu ils partirent. Mais ce pendant, il aduint que Carloman chassant en la forest d'Iueline pres Montlehery (ainsi appellée à cause des eauës qui la trauersent, ou des Iuments qui y estoient nourries, car le Latin dit *Aquilina*, possible pour *Equilina*, rapportant aux mots anciens *Eue* pour eauë, & *Ynee*, pour Hieges comme les Gascons & Espagnols appellent les Iugments) fut blessé d'vn Sanglier: & mourut l'an huict
884. cens octante quatre, indiction deuxiesme: & le sixiesme Decembre, bien honnorablement enterré à Sainct Denis; où l'on voit les sepultures de luy & de son frere. Aucuns disent qu'il fut blessé par vn de sa suitte, qui ne pensoit

le frapper : & que pour ceste cause, le Roy ne le voulut declarer, craignant qu'on fit mourir vn homme innocent. Ie ne puis oublier, que la plusspart des Annalles escrites en François, donnent à ce Roy vn fils, qu'ils appellent Louys faineant, de mauuaise vie & qui pour marque de sa lascheté, tira vne fille de l'Abbaye de Chelles afin de l'espouser, mais Reginon qui lors viuoit, & Floard autheur du liure des faits des Archeuesques de Reims, qui vesquit cinquante ans apres: & la Chronique de Sainct Aubin, n'en parlent point. Et faut croire qu'il est supposé : car quand bien Carloman l'eut fait l'an d'apres qu'il fut marié à la fille de Boson (qui fut l'an huict cens octante huict) il eust esté trop ieune : Et pource ie croy que ce mot de faineant, doit estre approprié à Louys le Begue, duquel quelque Croniqueur Latin auoit dit, *Ludouicus nihil fecit* : comme fait ledit de Sainct Aubin : pour *Breui & inglorio regno perfunctus est*: c'est à dire il regna peu de temps, & ne fit rien de remarque, que depuis vn translateur ancien a tourné faineant, au lieu qu'il deuoit dire, qui ne fit rien de memorable. Et ceux qui depuis sont venus, ont pris ce mot de faineant en mauuaise part : comme si les Latins eussent entendu *Nihili*. Car Odoran parlant de Louys quatriesme fils de Lothaire Roy de France, a dit : *Ludouicus nihil fecit* : en la mesme signification que ie le pren.

L'an de Iesus Christ.

CHAP. XVII.

Normans retournent en France, disans auoir composé au Roy mort seulement. Charles Empereur appellé en France. Normans vaincus. Martin Pape mort. Adrian tiers luy succeda, outre le gré de l'Empereur. Et pour ce Estienne sixiesme est mis en sa place, par le Commissaire de l'Empereur. Godeffroy beau-frere de Hugues, se voulant rebeller contre l'Empereur, est tué par l'industrie du Duc Henry, & Hugues aueuglé. Normans entrans par la Bouche de Seine, viennent assieger Paris, dont ils sont vaillamment reboutez par Goslin Euesque, Eude Comte, & les habitans.

QVAND les Normans entendirent la mort du Roy Carloman, ils retournerent incontinent en France : Et comme l'Abbé Hugues & autres Princes leurs eussent enuoyé des Ambassadeurs, remonstrer le traitté de paix nagueres faict auec eux, ils respondirent l'auoir seulement fait auec Carloman : Que si aucun luy succedoit qui voulut auoir la paix auec eux, qu'il baillast pareille somme. Ceste responce despita tellement les Seigneurs de France affectionnez au bien du Royaume, qu'ils enuoyerent en Italie gens deuers l'Empereur Charles, le prier de venir en France. Et cependant, l'Abbé Hugues se mit aux champs : & nonobstant le petit nombre de gens qu'il auoit, il deffit les Normans : auec si grande furie d'eux, qu'il n'en eschappa aucun pour emporter les nouuelles. Ce qui fut cause d'abbaisser leur orgueil, & pour vn

L'an de Iesus Christ. temps les garder de courre le Royaume. Car ce vaillant Seigneur estant faict tuteur du Roy Charles enfant, par sept ans administra si fidellement le Royaume, qu'ayant receu en fief perpetuel (ce dit le Cronicon de sainct Aubin) la Neustrie (elle comprend toute la terre d'outre Seine, Loire & la Mer) fors les Eueschez, il se porta tant bien en sa charge, qu'on peut dire qu'il fut plustost abandonné de la faueur de Dieu (courroucé contre la France) que de vigilance & prudence humaine.

Ceste annee le dixhuict Ianuier, mourut Martin Pape: auquel succeda Hadrian troisiesme, sans authorité de l'Empereur: & trois iours apres, fut mis en sa place Estienne sixiesme : confirmé par Luitar commissaire de l'Empereur: qui est contre ce que dit Sigon, & la decretale susdicte. Or nonobstant la diligence de l'Empereur, le desordre estoit si grand, ou plustost Dieu tellement courroucé contre les François (car il ne le faut oublier) que la sagesse humaine ne pouuoit garder que ce grand Empire (deschiré en tant de pieces par tant de guerres ciuiles, & particulieres inimitiez des Seigneurs, & courses d'estrangers) il peut retourner en santé. Car Hugues fils de Lothaire, voyant que des bastards auoient esté faicts Rois de France (ainsi appelloit-il Louys & Carloman) pour monstrer qu'il n'estoit seul de ceste qualité, & encores Arnoul nourri en esperance de la succession de l'Empereur, que Boson, qui n'estoit du sang Royal portoit tiltre de Roy, & que si Charles le Gras alloit mourir sans enfans, Charles fils du Begue n'estoit capable de gouuerner la Monarchie à cause de son bas aage, delibera (estant allié de plusieurs grands Seigneurs) de bonne heure prendre les armes contre l'Empereur, duquel il n'esperoit autre aduancement, que celuy qu'il auoit ja receu. Pour donc se fortifier, il enuoye à Godefroy Duc de Frise son beau-frere, le prier de tirer de Normandie (c'est encores Nouerghe & Dannemarck) vn bon nombre de gens, pour l'aider à recouurer le Royaume de Lothaire son pere, duquel il luy offrit la moitié, si par son moyen il l'obtenoit. Godeffroy accepta cest offre, mais pour auoir honneste couuerture de soy departir de l'alliance de l'Empereur, sous ombre de ses gens nouuellement tuez de Dannemarck (qu'il disoit estre venus le trouuer) il enuoye les Comtes Gerilf & Gardolf, l'aduertir que s'il vouloit qu'il demeurast son vassal, comme il luy auoit promis pour garder sa frontiere, il accreust son domaine de Conflans, Andrenac, Suchiram, & autres lieux de l'obeissance de l'Empereur, esquels y auoit des vignes: d'autant que la terre qu'il tenoit ne portoit point de vin, & qu'il ne pouuoit en si estroit pays que celuy qu'il tenoit, loger ses nouueaux hostes. Son intention estoit que si on luy accordoit sa requeste, il logeast ses gens dans le cœur du Royaume de Lorraine: pour espier le temps propre à ses desseins : & s'il estoit esconduit, qu'il eust occasion de saisir les places refusées.

L'on voyoit bien où il tendoit: mais l'estat du Royaume estoit tel, & ce Duc logé en si fort endroict, qu'il n'estoit possible le chasser de ce coing de terre qu'il tenoit : estant la Frize inaccessible, à cause des marests & paluz, dont ce pays est presque tout couuert. Et pource, l'Empereur fut conseillé par Henry Duc très-sage, de contre-ruser le Frizon : & faisant bon visage à ses Ambassadeurs

bassadeurs, les renuoyer auec vne responce ambigüe, pour le tenir en suspens, à sçauoir, que l'Empereur le contenteroit, & enuoyroit des gens instruicts de sa volonté, pour satisfaire à la demande du Duc, lequel il prioit de garder sa foy. Ces Ambassadeurs retournez, & pensans auoir bien faict leurs besongnes, le Duc Henry les suiuit, & pour mieux celer son entreprise, l'Empereur commande à Guillebert Archeuesque de Colongne de l'accompagner: enuoyant des gens çà & là par le pays de Saxe, qui eurent commandement de ne se monstrer en grosses trouppes, iusques à certain iour, qui leur fut assigné. L'Euesque & le Duc mesme arriuerent à Colongne en petite compagnie; & peu de iours apres, vont en l'isle de Bataue ou Batauie (& possible Hollande) comme aussi Godefroy aduerty de leur venuë, vint au deuant d'eux, en vn lieu nommé Herispich: auquel la riuiere de Rhin & Vahal se rencontrent; & puis se separent: ainsi que parle Reginon. Combien que Vahal, ne soit qu'vne branche du Rhin (ainsi que i'ay dit) lequel s'estant ja separé en deux, retourne à faire vn Canal: & puis plusieurs petites Islettes, pour faire la prouince de Batuë, qui doit estre partie de Frize, ou de Hollande. *L'An de Iesus Christ.*

L'Euesque & le Duc Henry descendirent en ceste Isle: Godefroy y vint pareillement: où apres plusieurs propos que les deputez de l'Empereur eurent auec Godefroy, le iour se passa iusques au soir, qu'ils partirent de l'Isle pour venir en leur logis, disant qu'ils se voirroient au lendemain. Ce pendant, Henry aduertit Guillebert d'enuoyer querir Gisle femme de Godefroy, sous couleur de la prier de moyenner la paix: & qu'en l'attendant, il essairoit d'accorder le Comte Eberard chassé par Godefroy, & lequel se plaignoit, que le Duc de Frize luy retenoit par force plusieurs terres: d'autre costé Henry aduertit Eberard qu'il s'auançast: & que durant le Parlement d'entre luy & Godefroy, haultement il se plaignit du tort qu'on luy faisoit. A quoy il ne faillit: & encore auec paroles si fieres, que Godefroy homme inciuil & reuesche (ainsi que le sont les gens de son pays, ce dict Reginon) ne se peust garder d'outrager Eberard de paroles, lequel mit la main à l'espee, & frappant Godefroy en la teste, le fit acheuer par ses gens & gardes de Henry: comme aussi furent tous les Normands trouuez en l'Isle. Peu de temps apres, Hugues qui aussi estoit venu sous la foy dudit Henry à Gondeuille, fut aueuglé du commandement de l'Empereur retourné d'Italie en Germanie: les amis dudict Hugues priuez de leurs Estats: & luymesme enuoyé au monastere sainct Gal, puis r'appellé en Lorraine du temps du Roy Zandiberck, & tondu Moine à Prom de la main de Reginon Abbé (qui a escrit des Annalles) il mourut peu apres. Ces desloyautez pratiquees contre des trahystres, & approuuees par les plus sages, sembloient deuoir accoiser les maux de la France, si Dieu monstrant qu'il ne faut point abuser de son Nom pour tromper, ou son immuable Iugement prononcé contre nos peres n'eut eu plus de pouuoir. Car les Normands pour cela ne perdans courage, descampent de Louuain & vindrent à l'embouscheure de la riuiere de Seine; & vn an apres la mort de Carloman Roy de France

MMMMM

L'an de Iesus Christ. 886.

(Henry de Hutembonne Historien Anglois, Iean Asser du mesme pays, en la vie du Roy Elfred disent huict cens quatre vingts six) conduicts par Sigiffroy leur Roy de nom seulement (ce dit Abon Moine de sainct Germain des-Prez qui lors viuoit, & fut present au siege de Paris par luy escrit en vers) vindrent se presenter deuant Paris, accompagnez de sept cens barques, & autres vaisseaux en si grand nombre, qu'ils couuroient deux lieuës de ceste riuiere.

Deux iours apres, Sigiffroy enuoya demander à parlementer auec Goslin Enesque de ladite ville, lequel sorty, Sigiffroy luy dict qu'il eut pitié des Parisiens & de soy-mesme. Qu'il ne vouloit que passer le pont auec sa flotte, sans faire tort à luy ne au Comte Eude. L'Euesque sans s'estonner, respondit: qu'il tenoit la ville pour l'Empereur Charles: & la luy conserueroit, comme Sigiffroy voudroit qu'on luy gardast vne place, s'il leur en auoit consigné aucune. Mais le Roy Normand non content, dit à l'Euesque; qu'il trouueroit que sa fidelité luy seroit nuisible: car tous les ans il le viendroit visiter, iusques à ce qu'il l'eut affamé & les siens. La ville ne contenoit lors que l'isle qu'on appelle la Cité: de tous costez enuironnee de la riuiere de Seine: à la poincte de laquelle qui regarde le Leuant & à mont l'eaüe, est l'Eglise Cathedrale dediee à la Vierge Marie, & sainct Estienne. Car il semble que celuy de la Planche Mibray, ou le pont neuf (& maintenant de nostre Dame) soit plus nouueau: & à l'autre bout vers l'Occident, & le Palais Royal: ayant ceste isle deux ponts, l'vn vers Midy, qui est celuy que maintenant on appelle le petit, & l'autre vers le Septentrion, qui peut estre celuy des meusniers dautant que la tour de l'Orloge du Palais, semble auoir esté bastie, pour fortifier le dedans de l'isle: & respondre au grand Chastelet: n'estant celuy des changeurs autrement appellé le grand pont, à cause de la largeur du bras d'eau qui passe de ce costé, estre si tost basty non plus que celuy de la Planche Mibray ou le pont neuf, au bout de chacun de ces deux ponts grand & petit, y auoit des Tours deçà & delà: i'entends dans l'isle, & sur terre ferme, s'il faut parler ainsi d'vne Isle de riuiere. Mais iaçoit que ces Tours fussent fondees de pierre, elles n'estoient esleuees que d'vn estage, & l'vne à l'endroit du grand, & l'autre vis à vis du petit Chastelet; augmenté par Aubriot Preuost, sous Charles le Quint, vers l'Vniuersité: qui respondoit à vne autre assise dedans l'Isle, vers l'Hostel Dieu, pour la garde de la ville. Outre son Euesque, les Comtes Eude & Robert son frere, enfans de Robert le vaillant Marquis de France; Regnier Comte, Ebol Abbé (ie croy Doyen de la grand Eglise) nepueu de l'Euesque, tres hardy & sçauant ieune homme, Oton, & Heriland Comtes, Frideric, & plusieurs autres vaillans Cheualiers, & hommes de guerre s'estoient enfermez dedans comme en vn dernier refuge. Aussi dés le lendemain les Danois ou Normands, se presenterent deuant la Tour du pont de Septentrion, laquelle pour estre si basse, & d'vn estage seulement, toutes-fois bien à propos percee d'arches & fenestres, ils cuidoient tout aussi tost l'emporter; mais ils en furent repoussez, auec leur grand perte: iaçoit que l'Euesque y fut blessé d'vne fle-

che, & Frideric son Cheualier tué. Mais les Parisiens, auec vne extreme diligence, la nuict haufferent de bois la tour, d'vne fois & demie autant qu'elle estoit. L'an de Iesus Christ.

A peine le iour poignoit, que les Normands se representerent deuant: esmerueillez comme en si peu de temps elle auoit esté si haut esleuee, & pensans l'auoir par mine, pour destourner les Parisiens, liurent vn assaut plus furieux que le precedent; sans espargner leurs fleches, des dards, plombees & autres armes de iect: aussi inutilement employees qu'à l'autre assault, estant leur opiniastreté vaincuë & repoussee par la constance du Comte Eude, & l'Abbé ou Doyen Ebol: les plus vaillans de tous les assiegez, & qui firent vn extreme deuoir; comme aussi les bourgeois, à ietter pierres, eauës chaudes, poix fonduë, chaux viue, & tous autres artifices & moyens pour resister & repousser des murailles leurs ennemis: desquels plus de deux cens demeurerent tuez, eschaudez ou pelez, car ils portoient longues perruques, cõme tousiours ont fait les Septentrionnaux, & encores voyez les Hirlandois, mocquez de leurs femmes mesmes: qui leurs reprochoient n'auoir sceu prendre ce four: car ainsi appelloient elles ceste basse tour, dont les Normans irritez en eurent si grande honte qu'ils recommencerent l'assault; & tellement s'efforcerent qu'ils firent vn trou à la muraille, par lequel lon pouuoit voir ceux de dedans: qui neantmoins sceurent si bien s'aider d'vne bricolle (auec laquelle ils en tuerent infinis, & telle fois six d'vn coup) qu'ils repoufferent les ennemis, ia tant aduancez qu'ils auoient mis à la porte le feu: tout aussi tost esteinct; auec la mort d'vn Cheualier Normand nommé Henry, & bien trois cens de ses compagnons. Lors Sigiffroy retira son armee vers sainct Denis: & fit fortifier l'Eglise sainct Germain de l'Auxerrois, qui lors s'appelloit le Rond (ie croy à cause de la figure du bastiment) & en firent comme vn fort: y retirans leur bagage: & le butin que tous les iours ils amenoient de la France, sans espargner Noble ne vilain, pour tesmoignage duquel fort Normand, possible que le derriere du cloistre de ladite Eglise, vers le Louure, a retenu encores le nom du fossé de sainct Germain.

L'an de Iesus Christ.

CHAP. XVIII.

Continuation du siege de Paris. Normands repoussez de la Tour du grand Chastelet, vont courre la France : Estant le petit pont tombé, les Normands assaillent la tour qui est au bout vers l'Vniuersité, & la prennent auec la mort de douze Cheualliers Chrestiens. Vont courre la Beauce. Ebol Doyen de Paris, cuidant surprendre le fort de sainct Germain de l'Auxerrois que les Normands tenoient, est repoussé. Les Normands courent la Beauce vers Loire, n'y ayant lors que cinq Villes qui tinssent. L'Empereur enuoye le Duc Henry de Saxe, au secours des Parisiens. Normands fortifient Sainct Germain des-Prez, assaillent la Ville en vain. Mort de Goslin Euesque. L'Abbé Hugues meurt, au grand dommage des François.



CE pendant, les Normands demeurez au siege de ladicte Ville, dresserent trois engins, chacun porté sur seize roües; huict de chacun costé, bastis en façon de tour : si grande qu'elle pouuoit tenir à couuert soixante hommes armez : esperans par telle machine, d'esgaller la hauteur & fermeté de la tour du pont. Mais quand ils les eurent approchez, & deux ayans esté rompus par les engins des Parisiens, auec la mort de ceux qui estoient dedans, le tiers ne passa outre; & les assaillans demeurerent dessous leurs mantelets couuerts de peaux de bœufs fraischement tuez, pour les garentir du feu : & sous lesquelles se pouuoient taudir deux ou trois Archers; à l'aide desquels depuis ils approcherent de la muraille : ayans faict trois escadrons de leurs gens. Lors toute la ville esmeuë au son des cloches esbranlees par tout, les Seigneurs & bourgeois Parisiens accoururent armez, & firent tel deuoir, & si bonne resistance tout le iour, que l'assaut dura, que sur le soir les Normands furent contraincts de se retirer, iusques au lendemain, qu'ils recommencerent : s'efforçans d'emplire les fossez, de paille, bois, corps morts, & de tout ce qu'ils pouuoient fournir : pour approcher les engins, desquels ils s'attendoient battre la muraille. Et neantmoins, par la grace de Dieu, vaillance & bon courage des Parisiens, les assaillans furent encores repoussez. Le lendemain, les ennemis presenterent deuant la Tour trois Belliers (que les gens de guerre qui n'ont point de honte, & ne font cas des paroles, appellent Foutoirs) l'vn du costé d'amont l'eauë vers Orient, ou la Greue, & Terrain de nostre Dame: L'autre vers Septentrion, c'est à dire, vers la ruë de S. Denis; & l'autre, du costé d'Occident : c'est vers la valee de Misere, & la Megisserie, ou l'isle qui souloit estre au bout du iardin du Palais. Nos gens preparerent à l'encontre vne grosse piece de bois garnie de fer par le bout,

pour percer les engins des Normands; & aussi des Magonneaux (qui estoient *L'an de*
des instrumens à ietter grosses pierres de fais) pour agrauanter les taudis, & *Iesus*
mantelets des Danois; & bien souuent les hommes quant & quant: car il n'y *Christ.*
auoit arme qui leur peust resister. Ainsi les assaillans frustrez de leur attente, quand ils virent ne pouuoir approcher leurs Beliers ou Foutoirs, emplirent trois nasselles de bois, qu'ils ietterent à mont la riuiere: & apres auoir mis le feu dedans, les trainoient auec des cordes aual l'eauë en intention de brusler le pont, si elles n'eussent esté arrestees par le guay de pierres, basty ioignant le pont, pour le deffendre, où elles furent brisees par ceux de la ville, auec leur grand contantement, pour la frayeur que ces nassalles ardentes auoient donnee au peuple.

Le lendemain, les Normands frustrez de pouuoir emporter Paris de force, ou de composition, veu l'opiniastre deffence des habitans, secrettement retirent leurs engins; fors deux Beliers (lors appellez Carcamousses.) Et donnans fin à leurs assauts: le dernier Ianuier de l'an suiuant; que ie pense
estre huict cens quatre vingt sept, & le iour de la Chandeleur, partirent 887.
pour aller courre la France: faisans tous les maux qu'il estoit possible. Mesmes ils surprirent vn Cheuallier nommé Robert, & en son surnom Troussi; lequel Adelelme son nepueu & aussi fils de la sœur du Comte Eude, vengea: tuant ces coureurs Normands. D'autres passerent la riuiere, pour venir piller l'Abbaye de sainct Germain des-Prez, vuide. Car les Moines auoient transporté les reliques & plus precieux meubles dans Paris: ie croy à S. Germain le Vieil qui est dans la Ville: pour ce que ceste parroisse souloit estre en la collation de l'Abbé de S. Germain, auant qu'elle fut adiugee à l'Vniuersité de Paris, pour l'insolence des Moines sous le Roy Charles VI. afin qu'en passant ie dise ce mot de l'estat de nostre Ville: mais ces pillards furent pris & tuez par les gardes de la tour de petit pont, fondee (ce dit Abon, en la terre de l'Abbaye de sainct Germain.) Toutes-fois, il aduint que la nuit mesme, le pont d'entre ceste tour & la ville, tomba: au moyen de grandes eaues qui auoient la amassé beaucoup d'ordures. Tout aussi tost, les Normands montent dans leurs barques, esperans de surprendre la tour, separee de la ville par la cheute du pont: & la vindrent assaillir.

Dedans y auoit douze vaillans Cheualiers pour la garde: nommez, Armenfroy, Erué, Brilland, Oudaire, Henry, Arnoul, Soly, Gosbert, Guy, Ardrad, Aymar, Gosuin, qui la deffendirent tres-bien, iusques à ce que le feu eust esté mis à la porte de la Tour: Lors nos Cheualiers apres auoir osté les longes à leurs oiseaux (cecy monstre l'experience des Gentils-hommes du temps) leurs donnerent les champs: & n'ayant vaisseaux pour l'esteindre, fors vne grosse bouteille, en se hastant elle leur eschappa des mains, de maniere que priuez de tout secours, ils furent contraincts se retirer au bout de la tour, qui regardoit la ville: où forcez de se rendre la vie sauue, ils furent (neantmoins) tuez: fors vn qui se sauua à nage, Erué à qui les Normands auoient donné la vie, pensans à cause de sa belle taille qu'il fut le Roy, voyant que lon tuoit ses compagnons, ne les voulut suruiure: & empoignant vne

L'an de Iesus Christ. espee se iecta sur les Danois, aucuns desquels il tua & blessa, autant qu'il en peust atteindre, & eut la vie au corps : mais en fin il fit compagnie aux autres. En cest assaut, moururent plusieurs Normands; & entre autres leur port'enseigne.

Apres cela, ils allerent courre la Beauce, vers leur pays, ce dit Abon: qui monstre par là que c'estoient Normands de la Bretagne & Nantes: puis que Vvestrie, ou le païs de l'emboucheure de Seine, ne leur estoit encores octroyé. Ebol qui pensoit qu'ils eussent laissé leurs fors desgarnis, les alla assaillir en petit nombre : où il cuida par eux estre enueloppé: mais lon eut lors opinion, que s'il eust esté accompagné seulement de cinq cens hommes, il eut pris le fort de sainct Germain de l'Auxerrois, & tout le bagage que les gardes vaillamment deffendirent. Cependant que leurs compagnons courent la Beauce (ainsi que i'ay dit) & les quartiers deuers Loire (où ils prirent toutes les villes fors cinq,) vne partie d'eux, s'estans presentez deuant Chartres, furent rencontrez par Godefroy (ie croy Geofroy d'Angers) & Edon Comte du Mans; qui auoit vne main de fer : tous deux hommes d'Eude Comte de Paris, lesquels en tuerent quinze cens: au grand estonnement des autres, qui redoutoient ces Comtes, pour le grand deuoir qu'ils faisoient de leur resister. Dautre costé, l'Empereur aduerty de la necessité des Parisiens, enuiron le Prin-temps, enuoye Henry Duc de Saxe à leur secours, lequel ayant auec son armee forcé le camp des Danois, & pris quelques cheuaux, fut poursuiuy par eux, iusques à la ville; où il se retira: toutes-fois, apres grand meurdre des ennemis : lesquels depuis sous ombre d'vn Parlement auec Sigiffroy & Eude, cuiderent surprendre le Comte de Paris, si luy (qui estoit Cheualier isnel) donnant de sa Iaueline contre terre, tout armé qu'il estoit n'eut franchy le haut du fossé d'entre luy & les Danois. Mais quand Henry fut retourné en son pays; les Normands passerent l'eauë, & vindrent en l'Abbaye de sainct Germain, qu'ils fossoyerent & enuironnerent d'eauë, comme pour en faire vn bon fort. Toutes-fois Sigiffroy n'esperant prendre la ville par force, accorda auec Eude de leuer le siege, moyennant soixante liures d'argent (ie ne sçay s'il y a faute au conte) qu'on leur deuoit bailler : Aquoy le reste des Danois ne se voulut accorder : & iaçoit que Sigiffroy leur remonstrast que la ville estoit trop bien emmuraillee & garnie de gens pour estre forcee, il fut contrainct leur accorder qu'ils donneroient encores vn assaut. Ainsi ayans apresté toutes choses necessaires, ils vindrent saisir les Isles d'entour la ville, mais les nostres aidez de la riuiere qui estoit haute, vaillamment leur resisterent, & tuerent deux de leurs Rois. Dont le reste estonné, quitta la riuiere de Seine. Cependant, Goslin Euesque de Paris, sage & vaillant Prelat, Euerard aussi Euesque de Sens, moururent : comme semblablement Hugues Abbé, tres-Noble & fort respecté Seigneur. Qui ayant le premier (dit Gorguin) assigné aux Moines des Abbayes Royalles, leur portion pour viure, & des Doyens pour les gouuerner, se saisit des autres biens desdictes Eglises pour seruir à la guerre. Iaçoit (par ce que ie vous ay monstré cy deuant) que Gauzelin Abbé de sainct Germain des-Prez, auoit

fait le semblable: ainsi dit Aymon. Ce Prince fut enterré à sainct Germain de l'Auxerrois, sans qu'encores i'aye peu descouurir au vray de qui il estoit fils. Car aucuns le font frere de Robert le vaillant Marquis, & lors on seroit asseuré de sa genealogie. Mais autres (& le Cronicon d'Angers) disent qu'il fut fils de Hugues Duc de Bourgongne; ce qui nous en esloigne la vraye cognoissance. Le Duché qu'il auoit bien gouuerné, fut par l'Empereur donné à Eude fils dudit Robert Marquis tué pres d'Angers: & lequel lors estant Comte de Paris, vaillamment deffendoit ceste ville. L'an de Iesus Christ.

CHAP. XIX.

Eude Comte de Paris, va requerir secours à l'Empereur: qui enuoye Henry Duc de Saxe. Lequel venu en France, est tué par la surprise des Normands qui assaillent Paris. Dont ils sont miraculeusement repoussez, par la vaillance des Parisiens, & principalement d'vn Cheualier nommé Gerbault. L'Empereur vient en personne au secours de Paris, & chasse les Normands. Faict Hascherie Euesque. La Riuiere de Marne libre aux Parisiens, & les Normands vont courre à mont la Seine, assiegeant Sens, dont ils sont repoussez par la vaillance d'Euerard Euesque, qui tost apres mourut. L'Empereur retourne malade en Allemagne: dont les Normands aduertis, retournent en leur fort deuant Paris, & l'assaillent en vain: mais à leur dommage. Chargent leur vaisseaux sur charettes, & du dessous de Paris les portent au dessus.

LES François donc estonnez pour la perte de si Nobles Seigneurs, ayans retenu Ebol Abbé pour la garde de Paris, enuoyerent le Comte Eude vers l'Empereur: le prier de vouloir secourir ceste Ville, qui seule empeschoit aux Normands l'entree des Royaumes de Neustrie & Bourgongne. Ce fut pourquoy il resolut d'y enuoyer Henry Duc de Saxe. Mais cependant, nos Parisiens n'estoient oisifs, au moyen des saillies qui tous les iours se faisoient par Adelelme nepueu du Comte Eude, ou par Ebol Abbé, le plus souuent au dommage des Danois: qui en vne heure perdirent vn Roy nommé Soring: auec cinquante hommes noyez; comme il se vouloit retirer en vn basteau qui coula dans la riuiere de Seine: accomplissant la promesse qu'il auoit faite, d'enfondrer plustost auec son armee en la riuiere, que iamais partir de France.

En ce temps le Duc Henry accompagné des forces des deux Royaumes de France (ie croy Orientalle & Occidentalle) alla planter son camp deuant le fort des Normands: l'assiette duquel voulant recognoistre & choi-

L'an de Iesus Christ.
fir son aduantage s'il failloit donner bataille, les Normands qui à l'entour auoient faict des fossez d'vn pied & demy de large, & trois de profond, couuertes de paille & buchettes; sortirent au deuant: passans entre ces fossez par les sentiers qu'ils cognoissoient. Henry homme courageux, & qui à son arriuee ne vouloit souffrir vn rebut, chargea les Normans: qui tout expres tournerent le dos, pour le tirer dans ceste embusche, & empeschement de fossez; où son cheual donna dans l'vne, & le renuersa auec si grand malheur, que ses gens n'eurent moyen de le secourir, qu'il n'eust esté tué & despouillé par les ennemis, aussi tost accourus. Mesmes, il fallut que toute l'armee s'empeschast pour r'auoir le corps; depuis porté enterrer à sainct Medard de Soissons: Ainsi mourut le Duc Henry de Saxe, assez tost apres la trahison par luy faicte à Hugues & Godefroy: & son armee despourueuë de chef, s'en retourna d'où elle estoit venuë: laissant la France denuee de force, & à la mercy des Normands: qui derechef vindrent assaillir Paris; qu'ils eussent prise, sans l'aide de Dieu, car au plus chaud de l'Esté, les Danois ayans (ce faut-il croire) pris l'occasion de la basseur des eauës de la riuiere de Seine, qui en ce temps là ne peut si hautement enuironner l'Isle, vn iour à l'heure du disner, se trouuerent à l'entour, & l'assaillirent de tous costez, tant par les tours des ponts, que les autres plus faciles endroicts. Mais les Parisiens appellez au son du Befroy, trompettes & cloches sonnans par tout, poussent les tables, courent aux murailles: lesquelles auant que pouuoir estre garnies de nombre d'hommes, suffisans pour resister à si soudaine entreprise, se trouuerent presque eschelees, & la ville en danger d'estre prise, premierement du costé de la pointe de l'Isle, qui regarde amont l'eaüe, & n'est maintenant ceste leuee, qui (pour auoir seruy à receuoir les vuidanges du cloistre des Chanoines, & possible les grauois du bastiment de l'Eglise) s'appelle le Terrain de nostre Dame: là où les Normands prests d'entrer, furent premierement arrestez par l'asseurance d'vn Cheualier nommé Gerbault, de petite stature, tres-vaillant & adroit: lequel accompagné de cinq autres, fit merueille d'armes: iusques à ce qu'ils fussent secourus d'autres accourus de tous costez portans le corps de saincte Geneuiefue, la resistance desquels se trouua tant admirable que lon creut qu'ils auoient esté assistez de la faueur diuine, veu le grand nombre des ennemis qui s'efforcerẽt en cet endroit. Mais ceux du costé droit: Abon entend dire ce qui regarde l'Vniuersité, qui toutesfois est le costé gauche de la riuiere (car il faut auoir esgard à la source & non pas au leuant du Soleil) se trouuerent bien plus empeschez, dautant que les Normands ia maistres de la tour du petit Chastelet, auoient aussi passé le petit pont: Et laissans des gens pour assaillir la tour qui le fermoit du costé de l'Hostel Dieu, estoient par les murailles voisines, entrez dans la ville, auec tel estonnement, que ia les femmes & vieilles gens, pensans que tout fut perdu, s'enfuyoient crians si espouuentablement, que les bons Cheualiers, Gentils-hommes & courageux bourgeois, aimans mieux mourir que suruiure à la misere d'vne ville saccagee, desesperez par le piteux spectacle des femmes, se tirans les cheueux, cris des petits enfans, & son des cloches esbranlees par tous les temples,

s'allerent

s'allerent presenter deuant la plus espesse trouppe des ennemis: lesquels premierement estonnez de la hardiesse des Parisiens, & puis se sentans offensez de tous endroicts, apres que les plus hardis d'entr'eux eurent esté occis sur la place: les autres reculans furent bien aisément renuersez de dessus les murailles, puis du pont: finalement rechassez outre la tour: auec tel meurtre des leur & carnage (qui dura iusques au soir) que perdans l'esperance de forcer la ville, ils mirent le feu à la tour du bout du pont (ie croy vers la ville) laquelle miraculeusement fut conseruée par vn Moyne, ou seruiteur de S. Germain, qui s'aidãt de la vraye croix (ce dit Abon) la presentoit cõtre la flamme. Sur ce point, voicy arriuer six cens hommes François, conduits par deux Cheualiers freres iumeaux, nommez Thierry & Alerã enuoyez par l'Empereur Charles, pour secourir la ville. Lesquels poursuyuirent si viuemẽt les Normans, qu'apres grãd meurdre, ils les contraignirent de retourner dans leurs forts. Car iaçoit que l'assaut susdit eust esté general, & mesme vers la tour du pont de Septentrion, ils n'y firent rien qui merite le ramentenoir. Tout aussi tost l'Empereur arriua auec vne grosse armée, composée de gens de diuerses langues. Et vint cãper au pied du mont de Mars, qui est celuy que nous appellons mont-Martre, mais il ne fit rien digne de si grande leuée que la sienne: & apres auoir au lieu de Goslin fait Euesque de Paris Hascherie tres-Noble (& qui ce dit Abon, auoit le visage beau comme vne Pucelle) lequel depuis quand le froid commẽça enuiron Nouembre, appoincta auec les Normans: que moyennant sept cẽs liures d'argent à eux données au mois de Mars, ils retourneroient en leur païs, & cependant, leur fut permis hiuerner à l'entour de Sens, & en Bourgongne. Suyuant lequel accord, des estapes & marchez leurs furent dressez: & sous telles tréues & asseurances, les François & Normans commencerẽt à traffiquer ensemble: ayãs les Parisiens retenu pour eux le cours de la riuiere de Marne, tout libre.

Des Autheurs disent, que l'Empereur despit qu'aucũs seigneurs de Neustrie ne le recognoissoient ainsi qu'il vouloit, abandonna ce païs aux Normans & à Rou leur Duc. Mais Abon present à ce siege n'en parle point; sinon que disant *Beßino huc adiens inter sæuos Comitatu*, semble monstrer que ceux-cy fussent Normans de Coutentin, & Bayeux. Et il faut croire, que ce fut depuis sous Charles le Simple, que Roüen & païs d'enuiron leur furent donnez pour habiter. Iaçoit qu'il n'est impossible que ceux-ci ayant pillé Roüen & le païs voisin, n'y tinssent quelque garnison pour auoir le passage de la riuiere de Seine plus libre. Quant à l'Empereur, se sentant malade il s'en retourna: & les Normans allerent vers Sens, & la Bourgongne: où ils seiournerent six mois: au grãd dommage de ce païs, qui fut par eux tout couru & destruit. Sens mesmes eust esté prise (ayant esté batuë d'engins) n'eust esté la resistance des habitans, & d'Euerard leur Euesque mort durant le siege; & auquel succeda Valtar, ou Gautier neueu de Gautier Euesque d'Orleans, bien different de son predecesseur en mœurs & doctrine. Le païs de Bourgongne mangé, les Normans possible aduertis de l'inconuenient depuis suruenu à l'Empereur, retournerẽt pres Paris: & se viennent remettre dans leur camp en la prairie, au dessous de l'Abbaye de S. Germain, pres Paris: comme s'ils eussent voulu garder les tréues & conuen-

L'An de Iesus Christ.

L'an de Iesus Christ.

tions accordées. Mais vn iour sans qu'on s'en donnast de garde, sur le disner, & qu'ils pensoient chacun estre occupé à son repas, les guettes apperceurét qu'ils s'embarquoient. Dont l'Euesque Hascherie & Ebol qui mangeoiét ensemble aduertis; & que les Normans contre leurs promesses, & rópant les tréues venoient contre mont la riuiere, la faisant rebourser à leurs vaisseaux, couuerts pour le trait. Lors chacun quitte la table: & l'Abbé s'estant presenté deuant la premiere barque, lascha si dextremét vn coup de fleche, que passát par l'archere faite seulement auec vne teriere, il en atteint le patron & conducteur sous l'aisselle, dót les autres furent si estonnez; auec la resistance qu'ils voyoient les Parisiens estre tous prests de leur faire, que desesperez de pouuoir passer sous les pốts, ils furét contraints retourner en leurs forts: & demandans pardon, ils donnét ostage qu'ils ne feroiét aucun dommage, & n'approcheroiét que du riuage de Seine. Car, (ainsi que i'ay dit) ils nous auoiét laissé la Marne franche, & s'en retournerét arriere en leur païs. Gardenent ceste paix quelque téps: & iusques à ce que rópans derechef les tréues; (qui estoit chose estrange à croire) ils chargissent sur des chariots leurs barques, pour les porter iusques au Conflans de Marne & Seine. Car ne se soucians plus de Sens (le territoire de laquelle ils auoient destruit) leur intention estoit d'aller vers Meaux: dont les Parisiens courroucez, coururent sus, à ceux qui estoient venus dans Paris; & en tuerent iusques à cinq cens. Mais Ebol homme auaricieux, lascif, & propre à tout: & l'Euesque Hascherie, en laisserent aller aucuns; qui se ioignirent auec les autres arrestez deuant Meaux: ce qu'ils ne deuoient faire, ce dit Ebon.

CHAP. XX.

Mort de l'Empereur Charles le Gras. Ses qualitez. Arnoul son nepueu mis en sa place. Exhortation aux Rois de ne tomber és fautes de Charles le Gras.

CEPENDANT, l'on apporte en France nouuelles de la mort de l'Empereur Charles: lequel dés l'an passé retourné de France malade d'vne douleur de teste, les Medecins pour le soulager la luy inciserent: & onc puis n'eut l'esprit rassis. Toutefois aucunement releué de ceste maladie, il tint vn Parlement à Vbertinge, où Beranger Marquis de Frioul, luy vint satisfaire de l'outrage fait à Liutard Euesque de Verseil son principal Conseiller: le bagage duquel quelque an auparauant il auoit pillé, en despit qu'il se mesloit des affaires de l'emperiere, plus priuément qu'il n'appartenoit à vn Ecclesiastique. Irmengarde vefue de Boson, s'y trouua pareillement: pour prier l'empereur de vouloir adopter Louys son fils, descendu (disoit-elle) des vrais Rois & empereurs de France: ce que Charles accorda.

La mesme année, on dit qu'en pleine assemblée il repudia sa femme, iurant ne luy auoir iamais touché: ce que l'on trouua bien estrange, y ayant ia dix ans qu'ils estoient mariez. Mais elle asseura qu'il estoit ainsi: offrant de prouuer

ſa chaſteté, tant par gage de bataille, que marchant ſur des ſocs ardents. Car (dit Auentin) elle eſtoit femme renommée de ſainɛteté, & ſi deuote, qu'elle entra depuis en vn monaſtere de filles, par elle fondé à Andelau, pour y ſeruir le reſte de ſes iours. Mais toſt apres, les Turingeois, Seſnes & Bauarrois, voyans comme l'Empereur tous les iours perdoit ſon ſens de plus en plus, ou pouſſez par ceux qui le luy vouloient faire croire, l'abandonnerent ſur la fin de Nouembre; par l'aduis de Hildegarde ſa ſœur femme de courage. Et ayant fait aſſembler vn Parlement, ils firent appeller Arnoul Duc de Bauieres, fils du Roy Carloman: pour receuoir l'adminiſtration des Royaumes de Charles Empereur: mettant (contre tout exemple) l'Oncle en la tuelle du nepueu, dont Charles Empereur aduerti, comme il s'appreſtoit pour faire la guerre contre Arnoul; il ſe vit abandonné des Suaubes, meſmes, ſes anciens ſubiets: & iuſques là tres-fidelles, de maniere, que trois iours apres il demeura tout ſeul, qu'il n'euſt ſceu trouuer aucun qui le voulut ſeruir: & en danger de mourir de faim; ſi Liutperd Eueſque de Mayence ayant pitié de ſon pauure eſtat, ne luy eût enuoyé de quoy manger. Choſe remarquable, pour recognoiſtre les ſecrets Iugemens de Dieu; qui tant abaiſſa le plus puiſſant Prince, qui fut lors en la Chreſtienté: & poſſible de la terre. Car il auoit recueilli tous les Royaumes, qui iadis furent à l'Empereur Louys ſon ayeul. Car toutes choſes luy eſtans venuës comme à ſouhait, il auoit ſuccedé à ſes freres & couſins, ſans effuſion de ſang: ſi bien qu'on le pouuoit dire tres-heureux ſelon les hommes, s'il fut mort ſur tel point: ou Dieu tout à coup ne luy eut renuerſé ſa gloire, pour monſtrer qu'il n'y a rien ſi freſle que les hommes, le rendant d'vn ſi grand Empereur qu'il eſtoit, mendiant ſa vie; car à l'inſtant il enuoya Benard ſon fils baſtard vers Arnoul demander, non pas l'Empire, ains dequoy viure: & luy recommander cet enfant. Arnoul luy aſſigna quelques terres, & le vilage Nidingin qui eſt en Suaube, pour ſon habitation: où il ne la fit pas longue; mourant le deux ou douzieſme de Ianuier, enſuyuant; de l'an huiɛt cens quatre-vingts 888.
huiɛt, de deſplaiſir; ou (cõme diſent aucuns,) eſtranglé par ceux qui craignoiẽt qu'il eſchapaſt: ſon corps fut enterré à Richenoue, vne Abbaye aſſiſe en l'iſle qui eſt au lac de Conſtance. Si trouuons nous que ce fut vn tres-Chreſtien Prince, bien gardant les commandemens de Dieu & de l'Egliſe, grand aumoſnier, touſiours priant Dieu, & chantant Pſalmes, remettant ſes affaires en la main de Dieu, qui luy donna tous les Royaumes de ſes parens ſans effuſion de ſang: eſtant outre celà, ſçauant aux lettres: & ſans aucune tache d'ame, de mœurs, & de corps: ſinon que Marian Scot a remarqué qu'il auoit les iambes torſes: & toutesfois il finit ainſi miſerablement, pour monſtrer (ce doit-on croire) la toute puiſſance de Dieu: & qu'il n'y a homme qui ſe puiſſe dire heureux auant ſa mort. Car autrement que peut-on penſer de luy, puis qu'il n'y a autheur qui n'en diſe du bien, & ne luy reproche aucun vice, que la conſpiration contre ſon pere, où il ſe trouua meſlé auec Louys ſon frere, & ceſte diabolique tentation de laquelle auons parlé: S'il eſt ainſi qu'elle aduint à luy. Mais i'adiouſteroy volontiers qu'il fut homme qui ſe gouuerna par autruy: & qui s'amuſant trop à la contemplation,

L'an de Ieſus Chriſt.

L'an de Iesus Christ.

donna occasion à ceux qui le voyoiét peu curieux de ses affaires & sans enfans, d'entreprendre ceste prison, comme sur vn homme qui n'ayant point de courage, s'estoit desdaigné de plusieurs de ses subiets aussi bien que son ayeul: pour auquel vouloir ressembler, ce ne fut pas merueille si cestui-cy encores moins vertueux & sans enfans legitimes, fut pirement traicté, comme aussi le seront tous Princes qui se gouuerneront par autruy, & s'amuseront plus à la contemplatiue, qu'à l'action. Il sied bien aux Rois d'estre sçauans, mais en l'histoire principalement de leurs predecesseurs & voisins, aux coustumes & loix de leurs Royaumes. Afin qu'en leurs conseils & tenans l'audience de leur iustice ils ne soient trompez par leurs faux Conseillers. Ie veux qu'ils aiment la chasse de chiens & d'oiseaux, les cheuaux & les armes. Qu'en s'exerçant à dresser les bataillons de leurs legionnaires & gens d'ordonnances: tant pour s'en preualoir en la necessité qu'à se faire cognoistre pour vigilans. Qu'ils monstrent à leur peuple exemple comme il faut seruir Dieu sans superstition: qu'ils soient magnifiques, mais sans superfluité, en leurs vies & mœurs: qu'ils laissent aux gens d'Eglise prier Dieu pour leur santé & celle du peuple. Car ayans mis de bons chefs au gouuernement des Prouinces, places de frontieres, & compagnies de gens de guerre, de sages & sçauans Presidens & Conseillers aux Parlements & Iustices ordinaires, ils seront tousiours excusez si quand ils ne feront leur deuoir ils les font chastier, tesmoignant par la punition qui s'en fera, que les fautes de tels mauuais officiers leur desplaisent. Ie sçay bien que ie l'ay dit autre part, mais ces aduertissements ne se peuuent assez repeter quand les exemples se remonstrent: & pleust à Dieu qu'ils fussent tellement empraints en l'esprit des Rois, qu'ils ne les peussent oublier. Les vrayes Histoires & Annales doyuent estre comme leur oreiller de nuict: à meilleure raison que l'Iliade d'Homere ne seruit de cheuet au Roy Alexandre de Macedoine: lequel de son Achiles n'apprist que de la Cholere ou de l'yurongnerie, vices de villageois & non pas de Rois, qui par vne equitable iustice doyuent en terre representer l'image de Dieu tout-puissant, tout bon, tout iuste. Et pource crions viue le Roy qui sera tel, ou en approchera le plus pres: & Dieu nous deliure de ceux qui ne monstrent point d'amandement.

Fin du dixiesme liure des Antiquitez Gauloises & Françoises, qui est le sixiesme de la seconde race.



LIVRE VNZIESME DES ANTIQVITEZ FRANCOISES.

CHAP. I.

Arnoul declaré Roy de Germanie, cuydant receuoir tous les Royaumes de France, trouue que Beranger Duc de Frioul, se faict Roy d'Italie. Et Guy, Duc de Spolette, pensant venir prendre le Royaume de Frãnce Occidentale, refusé s'en retourne en Italie, faire la guerre à Beranger: qu'il chasse. Eude Comte de Paris, est declaré Roy de France, durant la minorité de Charles fils du Begue. Raoul fils de Conrad, se faict Roy d'entre le Montjou. Arnoul s'accorde auec Eude. Les Normands prennent Meaux, & tuent le Comte.



LA MORT de Charles le Gras apporta du remuement par toutes les Prouinces de son Empire: ayans ses Royaumes esté partis entre cinq ou six Princes, & sans aucun respect de Charles fils de Louys le Begue, encores enfant, mais vray & legitime heritier de la maison de Charlemaigne. Ce qui donna occasion aux peuples affligez, desirer d'auoir chacun vn Roi, pour se deliurer des guerres estrãgeres, & de la tyrannie des particuliers Gouuerneurs, ordinairement debordez durant la minorité, nonchalance, mespris ou insuffisance des Rois. Dont s'ensuyuirent plusieurs guerres: non qu'il y eut faute (disent les Autheurs du temps) de vaillans Princes, & suffisamment sages pour r'assembler tous les Estats François & les gouuerner, ains pour ce qu'estans égaux en noblesse, richesse, & ambition, l'vn ne vouloit ceder à l'autre, s'empeschans de paruenir au Roial degré: & il ne se trouuoit parmy eux, aucun si puissant, qui peust les contraindre de luy obeir, ou auquel les autres volontairement s'assuiectissent.

Et pource, aussi tost que la nouuelle de ceste mort fut espanduë, durant qu'Arnoul est empesché à se mettre en possession des pays voisins de son Duché de Bauieres, cuidant que la Germanie asseuree pour luy, à l'exemple de ce-

L'an de Iesus Christ

ste grande Prouince, le reste de gré ou de force le suiuroit, il trouua plus d'opo-sans qu'il n'eut cuidé.

Car partie d'Italie fit Roi Beranger Duc de Frioul fils d'Euerard, & l'autre, Guy Duc de Spolette, fils de Lambert. Pour lesquels il y eut tant de sang respandu (ce dit Liutprand Diacre de l'Eglise de Pauie, qui a escrit l'histoire de ce temps-là) que la parole de Dieu (laquelle dict tout regne diuisé sera desolé) sembla aux Italiens pour eux seuls auoir esté dicte.

Ces deux Seigneurs furent si bons amis durãt leur vie priuée, que preuoyans les diuerses volontez des suiects de Charles le Gras, s'il venoit à mourir sans enfans, conclurent ensemble; & se l'entrepromisrent par serment, que s'ils le suruiuoient: Guy prendroit France Romande (c'est à dire le pays de Gaule, qui parle le langage qu'auiourd'huy l'on appelle François) & Beranger auroit l'Italie. Toutesfois, pource qu'entre meschans ambitieux, & gens qui mesurent l'amitié par le profit particulier, il est difficile que la societé dure (n'y ayant meilleure liaison pour entretenir l'amour, que les bonnes mœurs) quand leur Seigneur mourut, l'aduanture (ou plustost Dieu, sans la volonté duquel rien ne se faict, & qui en ces grans points d'estat, monstre qu'il est maistre, & le plus sage) voulut que l'vn & l'autre estans absens, ils ne se trouuerent au lieu de son trespas. Ce neantmoins, Guy, si tost qu'il en fut aduerty, courut incontinent à Rome; où sans attendre la volonté des autres Seigneurs François, il se fit couronner Empereur: pretendant par ceste dignité, la Seigneurie de tous les Royaumes, que souloient tenir les heritiers de Charlemaigne, & à tout le moins de l'Italie. Car outre sa grande reputation de vaillance & sagesse, il auoit de bonnes intelligences auec les principaux Seigneurs d'Austrazie, & de Neustrie (le fondement de l'Empire François) bien fort ses alliez. Mais les François de deça les Monts, voyans qu'il mettoit trop à venir, & que Charles fils de Louis le Begue, estant encores enfant, n'auoit aage suffisant pour gouuerner vn si grand pays; pressez des Normans, qui de tous costez les molestoient, s'assemblerent à Compiegne: où le mois de Ianuier la pluspart des Seigneurs esleurent & firent Roy Eude Comte de Paris, fils de Robert le vaillant Marquis de France, tué en Anjou par les Normans: ainsi qu'auons dict, contre le vouloir du mesme Eude (si vous croyez Aymon) & neantmoins, incontinent couronné du consentement des Seigneurs de Vvestrie & de Bourgongne: encores qu'il fut Neustrien ce dict Abon (il entend dire habitant de la Neustrie) & qu'en Bourgongne y eut vn tresnoble Duc, ou Marquis, par Floard appellé Richard: fils de Thierry. Pource qu'Eude par sa vaillance, beauté de sa personne (laquelle aussi faict encliner le simple peuple, qui bien souuent iuge de la suffisance des grands par leur belle personne) & dexterité aux armes, auoit tellement gaigné le courage des François, que nonobstant l'empeschement de Foulques Archeuesque de Reims & d'Arnoul de Flandres (de vray, ou par semblant supportant l'enfant Charles) Eude fut coronné par Gauthier Archeuesque de Sens.

Tout aussi tost le nouueau Roy s'encourut en Aquitaine (troisiesme partie du Roiaume restitué) là où receu des Seigneurs, il fut recognu pour Roi:

ayans ioinct trois Roiaumes ensemble, ce dict le mesme Abon, asçauoir Vestrie, Bourgongne & Aquitaine, (la vraye & ancienne Gaule ou France) plus vrayes & ressemblans de mœurs & langue que le reste de la Gaule du iourd'huy. Ce faict il reuint en France, lors que les Normans estoient encores deuant Meaux: & gouuerna tresbien le Roiaume de Charles, souz nom de tuteur. L'an de Iesus Christ.

Enuiron lequel temps, Guy Empereur qui pensoit auoir donné bon ordre en Italie, passa les monts: & venu en Bourgongne, du Tillet dict, qu'il fut couronné à Langres par Herlon Euesque de ceste ville. Puis voulant s'acheminer en France Romande, il rencontra des Ambassadeurs, qui le prierent de ne vouloir passer outre: d'autant que les François du consentement de tout le peuple auoit esleu Roi, Eude: voyant qu'il mettoit trop à venir. Toutesfois autres disent qu'il perdit le Roiaume, par l'auarice des siens. Car Guy resolu d'aller à Metz, enuoya deuant vn de ses Maistres d'hostel, donner ordre aux viures & prouision de sa maison. L'Euesque de Metz luy en fournit à la Françoise, c'est à dire abondamment: & ce maistre d'hostel, possible ayant accoustumé de traicter son Roi plus sobrement, & à l'Italienne, dict à l'Euesque, que, s'il luy vouloit donner vne cheuale, il feroit contenter son Maistre du tiers de ceste viande. Dont le Prelat indigné, & iugeant de la nature de Guy, par la vilennie d'vn de ses principaux officiers, dict à ce Maistre des Keux: que les François n'auoient que faire d'vn Roi tant eschars, qu'il ne despendit par iour que dix dragmes ou testons. Et ceste taquinerie rapportee aux Seigneurs François Austrasiens, ils se tournerent d'autre costé: de maniere que Guy estonné de tel changement, se trouua bien empesché. Pource que s'estant ja de promesse obligé de laisser à Beranger le Roiaume d'Italie, se voyant rebutté de celuy d'Austrasie (auquel il luy estoit impossible de paruenir, contre la volonté des Seigneurs irritez pour la cause susdicte) il resolut (plus-tost que d'estre rien) de rompre l'accord faict auec Beranger, & reprist le chemin d'Italie: où ayant assemblé vne armee, les Spoletins & Camerinois aisément retournerent à son obeyssance, tant à cause qu'il auoit esté leur Duc, que pour sa grande noblesse (car il estoit du sang de France) puis les dons & promesses qu'il fit principalement à ceux qui portoient enuie à Beranger (auquel il conclud de faire la guerre comme à son concurrent) tirerent assez d'hommes de son party.

Ainsi, Guy & Beranger ayans faict la plus grande assemblee de gens qu'ils peurent, vindrent camper sur la riuiere de Ternie passant à cinq mil de Plaisance (vne ville de Lombardie) où les armees choquerent: & l'honneur de la victoire demeura au Roi Guy: auec grand perte de ses ennemis. Toutesfois encores que Beranger, fut contrainct de fuyr, quand il vid le meurdre des siens, si ne se retira-t'il pas si loing, qu'il n'eut moyen de remettre sus vne autre armee, auec laquelle il vint de rechef rencontrer Guy pres la ville de Brexe (en Italie) où fut donnee la seconde bataille: opiniastres quelque temps; & iusques à ce que Beranger considerant par l'occision des siens,

L'an de Iesus Christ.

que l'issue ne seroit pour luy, prist la fuitte auant que ses gens fussent mis à vauderoute, se retirant vers Arnoul Roi de Germanie: auquel il offrit d'estre son Vassal, s'il vouloit l'aider au recouurement d'Italie. Là dessus, Arnoul qui cherchoit faueur de tous costez, pour paruenir au hault degré, enuoya Zuitbold son fils, qu'il auoit eu d'vne Concubine, lequel, accompagné d'vne bonne armee de Bauarrois, se vint loger pres de Pauie sur la riuiere de Ver: mais ceste armee n'aida pas beaucoup à Beranger. D'autant que Guy corrōpit par argent Zuitbold, qui se retira: Quoy voyant Beranger, & que les choses allans mal pour luy, son ennemy tous les iours se renforçoit, il abandonna l'Italie, & vint en Allemaigne auec Zuitbold.

Au mesme temps Raoul fils de Conrad & (ce disent Reginon & Auentin) neueu de l'Abbé Hugues, ou de Louis Roi de France, occupa le païs d'entre le Montjou & les Alpes Penines, c'est à dire la Sauoie & puis la Souisse. Et ayant assemblé des Euesques, se fit couronner Roi de Bourgongne, à sainct Maurice de Vallays, puis enuoia par tout le païs voisin & la Lorraine, des gens faire tourner de son costé les autres Euesques & Seigneurs de ce païs. Arnoul d'autre costé aduerty de sa pratique, assemble les Seigneurs de son party à Francfort, où il faict declarer rebelles, non seulement Raoul, mais encores Guy: pour auoir outre son gré vsurpé l'Italie comme aussi Louis fils de Boson, qui auoit pris Arles, & la Prouence, où il se disoit Roi. Car Arnoul s'estoit accordé auec Eude, auquel il auoit laissé la Neustrie: ne pouuans les François Neustriens s'accorder (non plus que de tout temps) auec les habitans proches du Rhin, ou de dela ceste riuiere, par vn mespris qu'ils auoient les vns des autres: & qui a si longuement duré, que ç'a esté l'occasion de dissiper la Monarchie Françoise: de l'origine de l'Empire Germain, & de la grandeur du Pape, qui tousiours a essayé en sa necessité de faire vn present de la couronne Imperiale, aux plus ambitieux Princes de deça les monts.

Cependant le Roi de Germanie s'aduance en Lorraine, qu'il saisit toute, & enuoye Zondibold son fils, accompagné de Bouchart Duc de Saone, contre Raoul: lequel n'ayant armee suffisante pour resister se sauua dans les montagnes mal-aisees à forcer: où toute sa vie il demeura: asseuré à cause des lieux inaccessibles qu'il tenoit: & pource qu'on eut eu plus de perte que de gain à l'aller chercher. En fin voyant ce Prince Bourguignon que l'inimitié d'Arnoul le tenoit en continuelle solicitude & deffiance d'estre trahy des siens, qu'vn si puissant & riche ennemy pouuoit gaigner par argent, apres auoir perdu vne bataillle, qu'il hazarda contre Bouchard Lieutenant d'Arnoul, pres de Valets (I'ay peur qu'il faille Octodorum, qui est Martinarx, vne place qui est cogneuë par Cesar & qui est à l'entree de Vallais) il vint par sauf conduict à Ratisbonne, où il s'appoincta auec le Roi Arnoul: & moyennant qu'il espousa Berthe fille dudit Bouchard, il fit sa paix, apres qu'il eust faict hommage au Roi de Germanie, des terres qu'il tenoit: demeurant par ce moyen Roi de la Bourgongne trans-Iurane (c'est à dire d'où est le Montjou ou de S. Claude) laquelle il laissa à ses successeurs; qui la tindrent par cent quarante deux ans & iusques à l'an mil.

Durant

Durant ces choses, Eude asseuré de l'Aquitaine (comme il cuidoit) reuint en France, en la saison que des Normans tenoient encores Meaux assiegee, dedans estoient Sigismont Euesque, & Thiebert frere de Hascherie Euesque de Paris, Comte de la ville : tres-vaillant Seigneur, mais tous les iours estant aux mains auec ses ennemis, en fin il fut tué, nonobstant sa proüesse, & vn nombre infiny de Payens occis par les saillies qu'ordinairement il faisoit, & lesquelles ne sceurent empescher qu'à la longue, ceste Ville (desnuee de secours) ne fut prise & saccagee, estant le Roy empesché en autre part. Tout aussi tost les Normans retournerent deuant Paris: pour ausquels resister Eude assembla vne armee de François, Bourguignons, & Aquitaniens. *L'an de Iesus Christ.*

CHAP. II.

Eude Roy deffaict les Normans : & en tue dixneuf mille. Louys fils de Boson, Roy de Prouence. Normans bruslent Troyes. Eude Roy, donne à Robert son frere Poictiers, & plusieurs autres terres. Richard Duc de Bourgongne. Ranulf d'Aquitaine. Geoffroy, Comte d'Anjou. Aimar Poicteuin, marry de n'auoir rien, chasse Robert de Poictou. Eude, vient en Limosin & Auuergne, là où trouuant Guillaume Comte armé contre luy, le chassa & bailla ses Comtez à Hugues Comte de Limoges, depuis tué par Guillaume. Origine des Hungres. Normans assiegent Paris pour la troisiesme fois : mais inutilement. S'en vont en Contentin : où ils prennent Sainct Lo, & tuent l'Euesque de Coutances. Alain & Iudicael Seigneur de Bretagne : Iudicael ayant gaigné vne bataille sur les Normans y est tué. Alain gaigne vne autre bataille sur eux : & les contrainct de retourner en Dannemarck, d'où reuenans auec cent mille hommes, ils descendent au Chasteau de Trait & gaignent vne bataille sur les gens d'Arnoul Roy de Germanie.

CEPENDANT que le Roy Eude se prepare contre les Payens, Hascherie Euesque ne dormoit pas, car il deffit six cens Normans : & le mesme Roy accompagné seulement de mil hommes, estant sorty comme pour aller à la chasse vers les bois de Montfaucon (que ie croy estre ceux de Bondis pres de Paris) fut par les siens aduerty, que les Normans n'estoient pas loing. Ce fut pourquoy mieux asseuré, rencontrant aucuns d'eux à cheual, il les chargea & mist en route : mais d'autant qu'il iugea que ce n'estoient qu'auant-coureurs, & que la grosse trouppe les pouuoit suyure, il aduertit ses gens de se tenir prests, afin qu'oyans le son du Cor qu'il

L'an de Iesus Christ

auoit pendu au Col, ils s'aduançassent. Cela dict, il marche vers le plus hault de la montagne, d'où il descouurit les gens de pied & le gros de l'armee Normande. Lors embouchant son Cor, il fit aduancer les siens; selon le son gros ou gresle qu'il entonnoit : afin de se trouuer à temps aux destroicts, esquels les Payens deuoient passer, & où embarassez parmy leur bagage, nos gens en eurent bon marché, le iour de la feste sainct Iean Baptiste, qui est le vingtquatriesme iour de Iuin. Car il y demeura dixneuf mil Normans : non sans danger de la personne du Roy mesme, lequel ayant receu vn coup de hache qui luy emporta la moitié de son heaume, fourra son espee au trauers du corps de celuy qui l'auoit frappé, & mit le reste en fuitte : encores que les Bourguignons l'eussent bien laschement abandonné, sus le point de la meslee, ce nonobstant vaillamment il poursuiuit ses ennemis, iusques sus les confins de son Roiaume.

889. L'on pense que cest an huit cens quatre vingt neuf, ou peu deuant mourut Boson Roi de Prouence. Mais il est bien certain, que Louis son fils fut ceste annee faict Roi de ce quartier : & sacré par l'Archeuesque de Lion, & autres Prelats : qui voyans le païs couru par les Normans & des Sarrasins, du consentement d'Arnoul, d'Estienne cinquiesme Pape, & de Richart Duc de Bourgongne, souffrirent ledit Boson regner sur le païs de Lionnois, Daulphiné, & Prouence, suiuant le don qu'il en auoit eu de Charles le Gras : ainsi que nous auons dict. Toutesfois, ces Rois n'estoient suffisans pour resister au grand nombre des Normans : Aucuns desquels poursuiuis par Eude iusques sur les frontieres de ses Roiaumes, d'autres ne laisserent de reuenir deuant Paris : où s'estans en vain efforcez, ils reprennent le chemin de la riuiere de Marne, & entrerent en Champagne. Là ayans pris la ville de Troye, ils la brusleront comme aussi Verdun & Toul : iaçoit que tousiours ils eussent le Roy à leur queuë : & lequel en tuoit tout autant qu'il en pouuoit rencontrer, & tant que l'on cuidoit qu'il les eust entierement desconfits, sans la rebellion des Aquitaniens, aduenuë pour telle occasion.

Eude, à son nouuel aduenement à la couronne distribuant les Estats & autres charges à diuers Seigneurs, auoit donné Poictiers à Robert son frere : & pensent aucuns que de ce temps-là, le principal domaine de la couronne de France, & les grandes Prouinces, Villes, & bons Chasteaux furent distribuees à de vaillans hommes ses parens, amys & confidens : sous couleur de les deffendre contre la violence des Normans : & veulent ces Autheurs, que de là sont procedez les grāds fiefs, Duchez, Cōtez, & Chastelenies (car ie ne trouue point qu'ils vsassent encores du mot de Barōnie) n'y ayant (iusques là,) que les petites Terres infeodees, pour estre tenuës en heritage par les masles des Cheualiers infeodez (car les filles n'y succedoient point : mais les Seigneurs dominans volontiers les marioient à ceux à qui ils renouuelloient le bail desdits fiefs vacans). Fors Bretagne, où y auoit des Comtes hereditaires; & encores la Flandre, si vous croyez Meier. Aucuns disent que Richart fils de Thierry fut premier Duc de Bourgongne : Ranulf Duc d'Aquitaine, Geoffroy Comte d'Aniou : duquel sont venus les Rois d'Angleterre.

Ainsi donc, Aimar Gentil. homme Poicteuin, & parent du Roy Eude, marry de n'auoir esté party à l'endroit qu'il desiroit, prist les armes, & chassa de Poictou Robert frere du Roy: lequel aduerty de ceste rebellion, & que les Aquitaniens, ayans declaré Roi le Comte ou Duc Ranulf, il auoit fait Aimar Comte de Poictou, vint bien tost en Aquitaine, laquelle il fit brusler par tout: & passant en Limosin & l'Auuergne, il trouua Guillaume Comte du païs armé contre luy; & auquel il eut liuré bataille, si la riuiere ne se fust trouué entr' eux: mais il luy osta ses Comtez, & les bailla au Comte Hugues de Bourges, ce qui fut cause de la guerre, depuis esmeuë entre ces deux Seigneurs, & d'vne bataille en laquelle Hugues ayant tué vnze cens Auuergnats, auec perte de cent des siens, demeura neantmoins prisonnier de Guillaume Comte de Clermont: qui depuis luy passa sa lance au trauers du corps; iaçoit qu'humblement il luy demandast la vie. Hugues mort laissa Rotgar son nepueu qui fut Comte de Bourges; & Estienne Cheualier (c'estoit à dire homme de Guerre sans tiltre de terre infeodé) tous deux vaillans hommes. L'an de Iesus Christ.

Ce fut ceste annee mesme, que les Hungres appellez par Arnoul pour fascher Zundibold Prince Esclauon, rompans le rempart & cloistre qui les separoit des Royaumes de Germanie, se ietterent deça. Aucuns disent qu'ils furent chassez par leurs voisins plus forts qu'eux: & d'autres que ce fut pour se descharger de leur multitude: & il n'est impossible que ces deux occasions n'en fussent cause: tant y a, que les plus certains Autheurs disent que les Hungres sont venus d'outre la riuiere Don, ou de Tana, d'vn pays maintenant suject au Duc de Moscouie, voisin de la Mer Balthique ou Septentrionnalle: là où ils viuoient de poisson & de bestes sauuages, se couurans de peaux de Loups Ceruiers, Renards, Martres, Ours, & autres bestes, qui là sont en grand nombre parmy les forests espesses, & larges à merueilles. Othon de Frisinghen parle amplement d'eux. C'est pourquoy ie renuoye les plus curieux à cest Autheur ancien: Car si ie vouloy en ces Antiquitez esclaircir tant de choses estrangeres, mon œuure croistroit par trop: & pourrois destourner les Lecteurs de ma principale intention, qui tend à descouurir les faicts de nos anciens peres François: me contentant de laisser ces marques pour seruir à rapporter les temps.

Enuiron ce temps, ou l'an huit cens quatre vingt dix, les Normans ne trou- 890.
uans plus rien à piller en Champagne, descendirent par la riuiere de Marne, & se vindrent arrester deuant Paris: d'autant qu'ils ne pouuoient passer outre, à cause des ponts. Ce fut pourquoy ils l'assiegerent pour la troisiesme fois. Mais les bourgeois, depuis six ou sept ans nourris & accoustumez en assaux continuels, vaillamment les repousserent, & contraignirent charger leurs vaisseaux par terre, pour deualler au dessous de leur ville. Laquelle par eux laissee, ils s'en allerent en Coutentin, assieger vn Chasteau nommé S. Lo, qu'ils prirent par composition, ayans trouué moyen d'oster l'vsage d'vne fontaine seule seruant aux habitans: Toutesfois, quand ils furent dedans, ils leur coupperent à tous la gorge; sans discretion d'aage ou de sexe: & à l'Euesque de Coutance mesme, qui s'y trouua, comme en sa chambre Episcopale.

L'an de Iesus Christ.

Durant ces choses, Alain & Iudicael Seigneurs de Bretagne, estoient en dispute pour le partage du Roiaume de ces quartiers, car en ce temps-là ils donnoient ce tiltre à leur terre. Ceste querelle fut cause, que les Payens (entendez Normans) se saisirent des lieux forts & plus esleuez du pays: Dont ils chasserent les Chrestiens, poursuiuis iusques sur la riuiere, lors appellee Blauitte qui peut estre Vilaine, ou Blauet. Mais les Ducs s'apperceuans que leur diuision renforçoit les Estrangers, qui s'accroissoient à leur dommage, firent paix ensemble par le moyen de leurs amis: allans si souuent de costé & d'autre, qu'ils conclurent de faire en commun la guerre aux Normans: Lors Iudicael le plus ieune, cuidant acquerir l'honneur d'auoir seul deconfit les ennemis publics, les alla chercher; & leur presenter la bataille: sans attendre Alain. Les Normans ne la refuserent, mais ils la perdirent, & furent contraints de se retirer en vn vilage, où indiscrettement poursuiuis par le ieune Prince Breton, il y demeura mort: par vne trop grande ardeur, gastant sa victoire tout acquise: car il faict beau vaincre, mais il est encores plus honnorable, suruiure sa victoire.

Alain aduerty de tel inconueniant, assemble toutes les forces de Bretagne, qu'il mena contre les Normans: ayant faict vœu du consentement de toute son armee, de presenter à S. Pierre de Rome, la disme de tous les biens conquis sur les ennemis, si Dieu luy en octroyoit le dessus. Ainsi les Bretons remplis de bonne esperance, donnerent la bataille aux Normans, qu'ils deffirent en si grand nombre, que de quinze mil, à peine eschapperent quatre cens: sauuez dans leurs vaisseaux: Reginon qui faict mention de ceste victoire, monstre que les vaincus estoient Normans, & non pas Anglois, ainsi que d'autres veulent.

Ceste deffaicte abaissa tant l'orgueil de ces Pirates, qu'ils furent contraints de retourner en Dannemarcx, chercher nouueau renfort. Lequel receu l'an huict cens quatre vingt vnze, sous la conduite de Sigiffroy & Godefroy leurs Rois (qui auoient faict vne leuee en Danemarcx, Suede & Norduueghe, montant iusques à cent mil hommes (ainsi que dit Auentin) ils en laisserent partie à la garde de leurs vaisseaux, & auec l'autre entrerent par l'emboucheure de la riuiere de Meuze, pres vn Chasteau, lors nommé Trayet. Arnoul Roi d'Allemagne aduerty de leur venuë, fit assembler vne armee qu'il voulut mener au deuant, ayant commandé à ses Lieutenans de camper sus la mesme riuiere pres vn Chasteau nommé Trayet (qui possible est le mesme, mais Vtreck d'auiourd'huy semble estre plus auant en Frise) pour les empescher, Toutesfois auant que l'armee de Germanie peust estre mise sus, les Normans gagnerent le deuant, & passerent la riuiere aupres de Liege, ou Louuain: laissans derriere eux l'armee d'Arnoul, & se logeans dans les bois & marais, en vn lieu fort d'assiete, voisin du Palais d'Aix, en intention de surprendre le charroy, & les sommiers de ceux qui auitailloient le camp Chrestien. Ces nouuelles apportees enuiron la sainct Iean Baptiste; d'autant que nostre armee n'estoit encores toute assemblee: les chefs & Seigneurs mirent en deliberation ce qui estoit de faire, car on ne sçauoit si les infidelles prendroient

le chemin du païs des Ribarols (ils habitent pres le Liege) pour venir à Colongne, ou bien s'ils iroient à Treues, par Prom grosse Abbaye de ces quartiers : ou s'ils passeroient Meuze, pour les venir combatre. *L'An de Iesus Christ.*

La conclusion de ce conseil fut si longue, pour la diuersité des aduis des assistans, qu'il fut nuict quand ils en sortirent. Mais au lendemain, dés le poinct du iour chacun se trouua en armes, pour aller combattre les Normans, qui marchoient le long de la riuiere. Quand les Chrestiens eurent passé vn Torrent nommé Gulid, il fut dict de main en main, qu'on eut à s'arrester : à fin de se reposer, & ne se trop trauailler pour neant : & aduisé que douze hommes de chacune compagnie iroient ensemble recognoistre les ennemis. Mais comme ils estoient sur le poinct d'executer cet aduis, l'aduant-garde des Normans se presenta. Lors toute l'armée Chrestienne, sans attendre le commandement des chefs, charge les pietons Normans, qu'elle trouua en vn village : & lesquels aisément repousserent les nostres venans à la file, les contraignant de reculer : iusques à ce que d'autres vindrent en plus grand nombre, qui donnerent occasion de commencer vne bien sanglante bataille. Car les gens de cheual Normans accouruz au bruict des leurs, firent reculler les Germains : & puis fuir à Vau-de-route : laissans morts en ceste rencontre & desconfiture, Sungo Euesque de Maience, Arnoul Comte (Auentin dit Duc) auec infinité de Noblesse. Le camp pillé, les Normans emporterent dans leurs vaisseaux les richesses qu'ils trouuerent apres auoir couppé la gorge à tous leurs prisonniers. Ceste perte aduint le vingt-sixiesme de Iuin : & dont le Roy Arnoul fut aduerty, comme il s'apprestoit encores en Bauiere, pour aller contre les Esclauons, & Zuindibold qui s'estoit declaré Roy de Bohesme, sans luy en auoir demandé le tiltre. La mort de tant de Seigneurs ses amis le fascha grandement, & non moins la honte, que de son temps les François (entendez que de ce temps les habitans de là le Rhin prenoient ce tiltre) commençassent à fuir & tourner le dos à leurs ennemis. Ce qu'il prist à si grande honte, que pour la vanger, il assembla vne armée de toute la France Allemande : & passant le Rhin vint loger sur la riuiere de Meuze : & ie croiroy bien aussi tost que ce fut la Mozelle : s'estans les Normans aduancez, à cause de la bataille par eux gagnée.

L'an de Iesus Christ.

CHAP. III.

Arnoul rassemble vne armée, & vient contre les Normans, qu'il force dans leur camp. Tue Sigiffroy & Godeffroy leurs Rois, auec nonante mil hommes. Estienne Pape mort, Formose luy succede: qui le premier passa d'vn Eueſché à autre. Serge esleu contre luy. Charles fils de Louys le Begue, est faict Roy de France: pendant qu'Eude est en Poictou. Foulques Archeuesque de Reims, rend la raison au Roy Arnoul, pourquoy il a faict Roy Charles.



PEv de iours apres, les Normans enflez de leur victoire vindrent courre le païs, & le rauager ainsi que de coustume: Ce qu'entendu par Arnoul, il sortit de son camp pour les combatre: Dont les Normans aduertis, en vn lieu voisin de la riuiere de Thilie, reprochans aux Germains & François, la deffaicte de Guillich, de laquelle ils disoiét que nos gens se deuoiét bien souuenir, puis qu'ils y auoiét esté tant battus: & que bien tost ils n'en auroient pas moins: Ces paroles iniurieuses, & le desir d'effacer la honte precedente, piquerent tellement Arnoul, qu'il resolut de forcer les Normans, mesmes dans leurs tranchées. A ceste cause ayant faict mettre pied à terre à vne partie des siens: le premier de Septembre, il assaillit ce fort: qui aussi tost fut emporté: & tous ceux qui se trouuerent dans le parc du camp ennemy, tuez ou esgorgez: afin de les payer de leur cruauté. De maniere qu'il n'en demeura vn seul pour en porter les nouuelles à ceux qui gardoient leurs vaisseaux. En ceste deffaicte mourut Sigiffroy & Godeffroy Roys Normans, auec plus de quatre-vingts dix mil hommes: Tellement qu'on pouuoit passer la riuiere sus les corps morts, tant elle se trouua pleine. Et ce qui fut estimé à miracle, il n'y eut pas vn de ceux d'Arnoul occis (ce dit Auentin:) que vous pouuez voir: d'autant qu'il descrit au long ceste bataille. Pour memoire de laquelle Arnoul voulut que tous les ans, à pareil iour, fussent faites des processions & prieres: enuoyant en Bauieres seize enseignes, prises sur les ennemis: tant abaissez par ceste deffaicte, que les Normans qui par quarante ans auoient trauaillé la France Austrazienne & Vvestrienne, se contindrent en leur païs: ayans ceux qui estoient demeurez aux vaisseaux, perdu le courage d'entrer plus auant, apres si grande desconfiture: & ceux de Dannemarck, & autres redoutans par trop depeupler d'hommes leur païs.

Ceste année le vingt-sixiesme May, Estienne sixiesme Pape de ce nom mourut: & le dernier du mesme mois, luy succeda Formose Euesque de Port: par la faction d'aucuns, lesquels fauorisans son excellent sçauoir, quand ils virent que les autres estoient prests de sacrer Serge, le chasserent de l'Autel: &

contraignirent de se retirer en Toscane sous la protection d'Adelbert pour ses biens appellé le riche Marquis. Ce Formose, fut le premier qui tenant vn autre Eueſché fut appellé au Papat: n'estant pas la coustume de laisser vn Eueſché, pour en prendre vn autre, ainsi que i'ay cy dessus remarqué. Aussi fut-ce la cause que le troisiesme de Mars ensuyuant, Serge fut esleu contre luy: & depuis par la faction de Formose contraint d'y renoncer. L'an de Iesus Christ.

La Seigneurie d'Eude Roy de France, quelque vaillant & adroit Prince qu'il fut, ne peut estre tant agreable à tous les François, que la qualité de Roy, dont plusieurs autres se reputoient dignes (n'estans ses inferieurs en biens ou noblesse) ne luy engendrast plusieurs ennemis. Ce fut pourquoy Foulques Archeuesque de Reims, prenant l'occasion qu'Eude estoit en Poictou, empesché à guerroyer Ranulf & Gotsber freres, & Ebulon Abbé, qui fauorisoient Aymar Comte de Poictiers, ioinct la faueur de Heribert & Pepin freres Comtes de Vermandois, qui descendus de Benard Roy d'Italie, aueuglé par Louys le Debonnaire, estoient bien aises (ce doit-on croire) de remettre la couronne en leur famille, ayans r'appellé Charles fils de Louys le Begue, & d'Adelaide sa femme, retiré en Angleterre (où ce Prince s'estoit sauué) le firent couronner à Reims, l'an huictcens quatre-vingts douze (le Chanoine de Tours dit 893.) & Nangis 892. par Foulques Archeuesque; en la presence des Comtes de Vermandois, de Bauldouin de Flandres, & au mescontentement de plusieurs, qui preuoyoient le trouble que ce nouueau couronnement apportoit au Royaume, assez bien deffendu par la puissance d'Eude, quelque esloigné qu'il fut du sang Royal: Voire d'Arnoul mesme Roy de Germanie; qui craignoit que Charles venant à estre recogneu pour vray heritier de la maison de Charlemagne, ne donnast exemple à ceux de Germanie, pour le chasser (luy qui n'estoit que bastard) afin de rendre tous les Royaumes François, au vray & legitime heritier du sang Royal: auant que tant d'vsurpateurs s'enuieillissent en leurs Seigneuries, mandiées seulement par la faueur de quelques coniurateurs de moindre qualité. 892.

Ce fut pourquoy Arnoul s'en pleignit à Foulques, lequel par vne sienne lettre qui se trouue encores dans Floard (Autheur des gestes des Archeuesques de Reims) luy respondit si amplement, qu'il m'a semblé besoin de la mettre icy comme pour vn mirouër de l'estat de negociatiō des hommes de ce temps là. Car l'Euesque de Reims s'excusant, rescrit audit Roy Arnoul: que la necessité l'auoit contrainct de ce faire. Qu'apres la mort de l'Empereur Charles (il entend le Gras) son oncle, il estoit allé deuers luy pour receuoir ses commandemens, & se mettre en son obeïssance. Mais qu'il l'auoit renuoyé sans conseil ny secours. Tellement que voyant qu'il n'y auoit aucun support en luy, il fut lors contrainct de receuoir Eude pour Seigneur: En quoy luy Euesque deuoit estre excusé, puis qu'il estoit allé en Germanie le rechercher: mais que n'ayant tenu compte de son aduertissement, il ne pouuoit moins faire, que maintenant eslire Charles, seul restant du sang Royal, les freres (il entend Louys & Carloman, fils du Begue) & predecesseurs duquel auoient esté Rois, que si l'on disoit, qu'il falloit dōc eslire Charles auāt Eude, il respon-

L'an de Iesus Christ.

doit que les armes des Normans pressoient si fort la France, quand Charles le Gras deceda, & Charles heritier du Royaume estoit si ieune de sens & d'aage, qu'il eust esté dangereux d'estre gouuerné par vn cent d'hommes, qui eussent
» esté appellez aux affaires, pour le bas aage du legitime heritier. Mais le voyant
» maintenant tel qu'il pouuoit croire bon conseil, & estre profitable au Royau-
» me, luy & les autres Seigneurs l'auroient esleu : estimant que c'estoit le profit
» dudit Arnoul. Qu'il ne deuoit s'offencer si luy Euesque auoit esleu Charles
» sans auoir son congé. Car c'est la coustume des François, quand leur Roy est
» mort d'eslire vn du sang Royal : sans attendre, ou demander permission à au-
» tre plus grand, qui de recommande ou tienne en sa foy & sauuegarde (il entend
» comme en tenant en hommage) qu'il estoit prest d'vser de conseil, & d'obeyr
» tant luy que ses subiects aux commandemens dudict Arnoul. Quant à ce
» qu'on reprochoit à luy Euesque d'auoir fait ceste esllectió, pour son profit par-
» ticulier : Arnoul sçauoit bien qu'il l'estoit venu trouuer auant icelle : & luy en
» auoit communiqué, en la presence des Comtes Heribert, & ausquels il de-
» manda conseil comme il se deuoit gouuerner sur les desraisonnables & insup-
» portables commandemens que luy faisoit Eude. Aduertissant Arnoul des
» maux qu'à son occasion souffroient les enfans de Godeffroy (ie n'ay peu remar-
» quer qui il estoit, sinó Godeffroy d'Angers.) Aussi l'auoit-il prié de faire tel ac-
» cord auec l'Euesque, que leurs subiects peussent estre asseurez, soit qu'ils vou-
» lussent entendre à Guy de Spolette, ou à Charles. Mais que finalement lesdits
» Comtes & luy arresterent que pour le bien du Royaume, & afin d'euiter l'ini-
» mitié & contrarieté dudit Arnoul, & aussi garder l'ordre & droict de succes-
» sion, il failloit mieux couronner Charles. Car il estoit croyable qu'Arnoul se-
» roit plus contant de l'honneur de Charles son parent, que de celuy d'Eude :
» Pource qu'il en tireroit plustost secours. Quant à ce que par enuie, l'on disoit
» que luy Foulques auoit fait ce Couronnement pour seruir à Guy, afin que par
» son moyen il eust entrée au Royaume de France, pour puis apres laisser & a-
» bandonner Charles, c'estoient parolles d'enuieux : Et quant à luy, il n'estoit
» venu du lieu pour faire tels actes. Que ses predecesseurs pour leur fidelité, a-
» uoient tenu les plus grands estats & charges de ce Royaume, ainsi que luy mes-
» mes sçauoit : & deuroit Arnoul auoir honte, de penser cela de luy. Dauanta-
» ge que Charles estoit fils de l'Empereur Louys (il entend le Begue, que tous
» les autres ont seulement appellé Roy) & n'y auoit personne qui le iugeast sen-
» tir le sang Royal, & ressembler à son pere ; duquel il portoit les marques. Au
» surplus, il prioit Arnoul, de ne croire aucune mauuaise chose de Charles : ne
» qu'il fut supposé. Et ne se laisser transporter à aucun mal-talent, contre ce
» pauure innocent son parent : ains penser comme ses predecesseurs auoient te-
» nu le Royaume de pere en fils, & par succession, iusques à ceste heure, que ce
» petit Prince estoit demeuré seul de la famille Royalle. Qu'il considere s'il s'at-
» taque audit Charles pour luy oster le Royaume, ce qui en aduiendra. Car il y
» auoit assez de gens qui n'estoient de sa lignée. Lesquels aspiroient à la couron-
» ne : & qui (mourant Arnoul) aideroit son fils, si Charles n'estoit plus Roy ?
» Que chacun sçauoit bien, que la couronne appartenoit par les loix à ceux du

sang

sang, & partant qu'il ne creut point vn si malheureux conseil, & eut pitié du peuple François. Qu'il secourut le sang Royal prest à deffaillir: & voulut estre cause, que de son temps la dignité de sa maison peut estre remise sus: afin que ceux qui n'estoient de son estoc & sang, & qui ja s'estoient faits Rois, ou le vouloient estre; ne fussent plus puissans que ceux à qui le Royaume apparte- noit. Ces lettres de Foulques (que tout expres i'ay coppiees de mot à mot, pour descouurir ce secret de nostre antiquité) furent portees au Roy Arnoul, par vn Cheualier nommé Aleran: Semblablement chargé de l'aduertir, que s'il luy plaisoit mander aucuns des consentans à l'eslection de Charles, qu'ils estoient prests de l'aller trouuer: pour l'acertener de la verité, & l'asseurer que ledit Charles & les siens, vouloient en tout & par tout suiure le conseil d'Arnoul.

L'An de Iesus Christ.

CHAP. IIII.

Foulques prie Formose d'enuoyer sa benediction au Roy Charles, & veut faire l'Empereur Guy amy dudit Charles de France. Le Roy Eude fait coupper la teste à son nepueu, pour auoir contre luy mis la main à l'espee en vn Parlement. Arnoul de Flandres mal à propos excommunié par les Euesques. Eble Abbé tué. Robert frere du Roy Eude fait Abbé. Charles se trouue au Parlement qu'Arnoul tenoit à Vvormes. Lequel il tira des siens. Guerre entre Charles & Eude. Les Normands prennent Eureux. Et les Rois de France s'accordent. Arnoul ayant chassé de Lombardie Guy Empereur & Beranger, cuidant estre Empereur apres Guy, mourut. Les Seigneurs d'Italie firent Empereur Lambert fils de Guy. Adelber Marquis de Tuscane. Arnoul à la priere de Ermengarde femme de Boson, donne à Louys son fils aucunes Citez. Synode de vingt deux Euesques, sous Arnoul Roy, contre les vsurpateurs des droicts Ecclesiastiques. Synode ou Parlement à Vvormes où Zindibold bastard d'Arnoul est faict Roy de Lorraine. Et Eude Roy qui s'y trouua, gaigne l'amitié d'Arnoul. Eude Roy de France faict leuer le siege que Charles & le Roy de Lorraine tenoient deuant Laon. Roy Normand descend en France par l'emboucheure de Seine: ne daignant le Roy Eude aller au deuant: despit contre les François pour leur infidelité.

IL est bien certain, que Foulques cherchoit de noüer amitié entre l'Empereur Guy son parent, & ledict Charles; afin d'estre plus fort contre Arnoul de Germanie: qui sembloit vouloir contraindre le ieune Roy de France, à recognoistre tenir de luy le Royaume de Neustrie. Et pour ce, le mesme Foulques escriuit de tous costez pour

L'an de Iesus Christ.

faire des amis à son Roy. Car outre Arnoul, Eude (ayant ja gousté la Royauté) veilloit pour s'y maintenir, & luy dressoit assez de querelles ; comme aussi Foulques essayoit de mettre le total Roiaume és mains de Charles, aduertissant le Pape Formose, des outrages qu'il receuoit d'Eude. Mais quant à l'Empereur Guy, il le prioit de vouloir secourir Charles son Roy ; & se monstrer parent : puis qu'Arnoul de Germanie, n'estoit deliberé de garder la paix traictee auec ledit Empereur : pour lequel dauantage animer, il escriuit au Pape le priant vouloir tenir la main à rendre Guy amy de Charles, auquel il luy pleust aussi enuoyer sa benediction.

Pour le regard de l'Empereur, jaçoit qu'il trouuast assez d'affaires contre Beranger, neantmoins il le chassa depuis d'Italie, ayant cependant gaigné sur luy deux batailles, ainsi que i'ay dict. Et Eude, entendant le couronnement de Charles, quitta le païs d'Aquitaine : où il estoit allé pour donner ordre aux entreprises d'Aymar & de Guillaume Comte d'Auuergne : mais il se trouua encores empesché par la malice, ou l'enuie des siens propres. Dautant que Gauthier Comte fils d'Adeline oncle du Roy Eude, ayant eu l'audace de desgainer l'espee sur luy en plain Parlement, craignant la punition ou mal-veillance du Roy son cousin, se saisit de Lugdunum il faut Laudunum, qui est Laon, qu'il s'efforça de garder. Mais tout aussi tost assiegé par Eude, & forcé dans la mesme ville, il eut la teste tranchee ; pour le chastier de si grande felonnie & insolence que la sienne. Ce fait & apres auoir chassé du Roiaume, Charles (legerement abandonné de ceux qui l'auoient appellé) Eude retourne en Guyenne faire la guerre à Ranulf, Gotzberd son frere, l'Abbé Ebles, & autres rebelles.

Durant cela, & toutes choses estant confuses en France, il n'y auoit droit, iustice, ne pieté qui fussent respectez, chacun en prenoit où il pouuoit : Au moyen dequoy, les Euesques & Seigneurs plus honorables, sous l'authorité de Foulques Archeuesque de Rheims, tindrent vn Conseil à Rheims : auquel entre autres resolutions, Baudouin Comte de Flandres fut excommunié, à cause des biens de l'Eglise qu'il retenoit : Ce qui l'irrita grandement, pour ce qu'ayant beaucoup aidé au couronnement de Charles son parent, il cuidoit qu'on ne deuoit de si pres regarder à ses autres actions. Aussi l'execution de la sentence fut suspendue pour les seruices qu'il faisoit à la cause de Charles : & conclud qu'elle luy seroit signifiee, afin d'auoir loisir de satisfaire aux parties interessees : autrement qu'elle seroit prononcee : mais comme tous remedes ne sont propres en toutes saisons, ceste rigueur sentant la seuerité des anciens Chrestiens, nuisit depuis à Foulques, & luy cousta la vie : ainsi que dirons. Ne considerant pas ce Prelat, qu'il y a des vices, ausquels on ne peut remedier, qu'auec le temps, & qu'il vaut mieux laisser ceux qui sont parcruz & trop forts ; que manifester ceux ausquels nous sommes moins que suffisans pour resister. Car il vient du mespris de tels vains efforts : & puis vne prescription contre le remede. De sorte qu'il ne faut iamais entreprendre vne reformation que quand on est bien asseuré de l'obtenir, & (par maniere de dire) quand le mal decline.

La mesme annee au mois de Septembre, Megingault Comte nepueu du Roy Eude, fut tué en trahison, par Aubry & ses compagnons: au Monastere de sainct Sixte, qui est appellé Stelle au Diocese de ..... Le corps duquel fut apporté à Treues, pour estre enterré à sainct Maximin. Et le Roy Eude ayant mis ordre en Aquitaine, l'an huict cens quatre vingts treize, retourna en France faire la guerre à Charles & ses partisans. Cependant Ebles Abbé assiegeant vn Chasteau de Guyenne, mourut frappé d'vn coup de pierre en la teste: & son Abbaye (ie croy de sainct Germain, autres disent de sainct Denis ou de saincte Marie de Paris, qui est la grande Eglise, & semble auoir esté le Doyenné) fut donnee à Robert frere du Roy Eude. L'an de Iesus Christ. 893.

Charles entendant le retour du Roy Eude, auoit enuoyé demander secours au Roy Arnoul, lequel party de Bauieres & venu à Franc-fort, estoit passé deça le Rhin pour venir visiter les Citez du Royaume de Lotheric, où encores il n'estoit entierement recogneu: là il receut de grands dons & presens des Euesques de ces quartiers. Puis ayant assemblé vn Parlement à Vvormes, Charles l'y vint trouuer: & par presens le tira de son party; moyennant qu'il luy fit hommage (ce dit Reginon) du Roiaume par luy vsurpé. Et ie ne sçay, si le mesme Autheur entend que Charles eut pris quelques places en Lorraine, ou qu'il appelle vsurpation, ce qu'il tenoit du Royaume de Neustrie: lors le Roy Arnoul commanda aux Comtes qui estoient sur la riuiere de Meuse, d'aider Charles au recouurement du Royaume qu'il pretendoit, & l'asseoir au trosne Royal: mais auec peu d'effect. Dautant qu'Eude aduerty de ceste entreprise, leua vne grosse armee, auec laquelle il s'alla camper sur la riuiere d'Aisne: attendans celle d'Arnoul, qu'il ne laissa plus auant entrer en Neustrie. Quoy voyant les Ducs, Comtes & Seigneurs qui accompagnoient Charles; & qu'Eude sans craincte de leur grand appareil, les attendoit en bonne resolution de les combattre, retournerent d'où ils estoient venus: & Charles s'en alla en Bourgongne. Puis quand Eude se fut semblablement retiré à Paris, le mesme Charles recommença de molester les suiets d'Eude; se tenant sus la frontiere du Royaume de Vvestrie, d'où il faisoit ses courses. Dont s'ensuiuit vn grand degast de païs, meurdres & assassinats de plusieurs, qui demeurerent tuez de costé & d'autre. Car Eude se tourna contre luy, & vint assieger Rheims, d'où il fut contrainct par Charles de leuer le siege.

Finalement, gens de bien commencerent aller de costé & d'autre: & remonstrans le degast du pays, la perte de la Noblesse, qui tous les iours diminuoit par la guerre: & que les Normands ne cessoient de courre (car la mesme annee ils auoient pris & pillé la Cité d'Eureux, de laquelle à peine l'Euesque se sauua) les Rois entendirent à la paix. Et iaçoit que le Roy Charles ne fut le plus foible (ce disent les Autheurs) ou eust pire cause, il se submit à la volonté des moyenneurs: comme aussi fit le Roy Eude, auquel pour cest effect le Pape Formose à la suscitation de Foulques Archeuesque de Rheims auoit escrit. Luy remonstrant qu'il n'eut à vsurper le Royaume paternel de

L'an de Iesus Christ. Charles: & qu'à tout le moins il luy en laissast partie. Ces lettres & la diligence des entremetteurs, furent cause d'vne tresue: pendant laquelle Foulques pouuoit aller à Rome. Le semblable qu'à Eude, auoit le Pape mandé aux Euesques François: afin d'admonester & presser Eude d'y condescendre. Ainsi trauailloit Foulques Archeuesque de Rheims à soustenir son pupille: luy cherchant des amis de tous costez: & pensent aucuns que lors Eude se retira en Guyenne, pour y regner. Mais ie ne sçay où Emil a trouué ceste particularité: car les autheurs du temps ne le disent pas expressément. Toutesfois il y a grande apparence qu'Eude n'ayant point d'enfans (comme il estoit courtois de nature) accorda vne surceance d'armes: Tant y a que nous ne trouuons point
894. qu'il y eut guerre en Vvestrie, entre lesdits Rois: durant l'an 894. Auquel Arnoul Roy de Germanie descendit en Italie, & chassa l'Empereur Guy de toute la Lombardie, le contraignant fuir vers Spolette: où ayant ramassé vne armee & voulant poursuiure Arnoul, qui estoit allé pour destruire Raoul Roy de Bourgongne, il mourut d'vn flux de sang.

Lors Beranger pensant recouurer le Royaume d'Italie, s'en vint à Pauie: quand il trouua que d'autres Seigneurs auoient ja declaré Roy, Lambert fils de Guy: lequel ayant deffaict Adelbert Marquis de Toscane, & Hildebrand Comte, se fit couronner Empereur; deux ans apres la mort de son pere: ce dit Floard, Autheur des gestes des Archeuesques de Rheims: & Onufre, adiouste que ce fut Formose qui le couronna.

Ce pendant, le Roy Arnoul passant deça le Rhin auec son armee, trauailla fort les pays qni sont entre le Montjou & les Alpes: puis vint tenir vn Parlement à Vvormes; auquel il voulut donner le Royaume de Lorraine à Zundibold son fils de Concubine, mais la plus part des Seigneurs du païs ne luy voulurent obeyr pour ceste fois. Ce Parlement finy, le mesme Arnoul à la priere d'Ermengard (ie croy femme du Roy Boson) donna aucunes Citez à Louis fils de Boson, auec leurs territoires, que tenoit le Roy Raoul. Iaçoit que ce fut en vain: car il n'en peut iouïr, ne les conquerir sur le Roy Bourguignon.

L'an huict cens nonante cinq, le Roy Arnoul fit assembler vn Synode au
895. village ou Palais Royal de Tribur, qui est dela le Rhin, en la terre de France: où le mois de May se trouuerent vingt deux Euesques: & entre autres Dadon de Verdun & Modelbert de Mets, Ratbod de Tréues, & les autres qui sont sur le Rhin, ce que ie notte pour monstrer où s'estendoit l'obeïssance & seigneurie dudit Arnoul.

Ce Concile de Tribur se voit imprimé: & Reginon qui ceste annee finit son histoire, dict; qu'il fut assemblé pour refraindre l'audace d'aucuns seculiers voulans abaisser l'authorité des Euesques. Cestui-là acheué le mesme Arnoul en faict assembler vn autre à Vvormes: auquel se trouuerent tous les Seigneurs de son obeïssance; du consentement desquels il fit Zundibold son fils Roy de Lorraine. Au mesme Parlement se trouua Eude Roy de France qui fit de grands presens au Roy de Germanie, duquel il impetra ce qu'il voulut.

Comme ce Roy François Vvestrien retournoit, ses fourriers rencontrerent l'Euesque Foulques de Rheims & Adalongne Comte, qui portoient des presens audit Arnoul de la part de Charles, lesquels ils destrousserent. Foulques les gaigna à la fuitte, & Adalongne cuidant leur resister, blessé à mort fut depuis enterré à Trigories autrement Belthon. Sur telle occasion Zundibold ayant leué vne grande armee du consentement de son pere, & comme pour ayder Charles, assiegea Lion (i'ay peur qu'il faille Laon) mais iaçoit qu'il fut venu en intention d'agrandir son Roiaume, il ne fis que piller le païs où il entra: & entendant qu'Eude laissant la Guyenne, venoit auec vne grosse armee leuer son siege, il se retira en son païs: mais pour cela la France ne fut en paix. Car Abon dict, que les Normands tout aussi tost vindrent recommencer leur rauage; sans que le Roy Eude fit semblant de gueres s'en soucier: fâché (ce doit on croire) de l'infidelité d'aucuns Seigneurs François, & Aquitaniens; qui tant souuent l'abandonnoient.

L'an de Iesus Christ.

La France (dit le mesme Autheur) estoit lors en tres-piteux estat; l'orgueil, les bonbans, la paillardise incestueuse, & de toutes especes regnoit parmy les grands, qui portoient de l'or & des pierreries iusques sur les souliers: au scandalle des gens de bien. De sorte que ce ne fut merueille si Dieu irrité, pour les grands pechez lors regnans, enuoya les Normands visiter nostre païs: Albert Krants dit que Rollo Capitaine Normand ayant mis ceste annee vne armee sus, descendit en Angleterre vers Nortombeland, là où trouuant le païs en bonne paix, & le Roy Altan prest & bien accompagné pour se deffendre, apres deux batailles fut contrainct de quitter l'Angleterre: admonesté par vn songe (dit Guillaume de Iumieges) de prendre la routte de France: où il vint descendre à l'emboucheure de Seine; sans empeschement d'Eude: lequel ne daigna (dit Abon) rendre responce à ceux qui luy en apporterent les nouuelles. Dépit ainsi que ie vien de dire contre les Nobles infidelles, ou pour dauantage matter l'orgueil de ces rebelles. Ceste annee Bernon jadis Comte, & depuis Abbé, fonda l'Abbaye de Clugny en Bourgongne, en l'heritage que la Comtesse sa mere luy auoit donné.

L'an de Iesus Christ.

CHAP. V.

Arnoul appellé par le Pape Formose, descend en Italie. Prend Rome. Est couronné Empereur. Est empoisonné. Lambert Empereur est assommé. Formose meurt. Boniface est faict Pape. Hundeus Normand, baptisé à la solicitation de Charles, & faict Comte de Chartres. Ron Normand, & sa venue en Neustrie. Boniface Pape mort. Estienne six ou septiesme luy succede: qui fit deterrer Formose, & luy coupper la teste. Zundibold Roy de Lorraine oste de leurs estats & Comtez Estienne & Matfred. Querelle entre l'Euesque de Vuirzbourg, & le Duc de Franconie. Raoul Comte de Cambray surprend sainct Quentin & Peronne, sur Hebert Comte de Vermandois: qui les recouure auec la mort de Raoul. Mort du Roy Eude. En quel temps les Comtez & grands fiefs deuindrent hereditaires. Zundibold Roy, ennemy de Renier Comte. Charles entre en Lorraine iusques à Aix. Paix entre les Rois.

IL A y monstré comme Formose entré au Papat contre la volonté d'aucuns Romains, engendra tant d'ennemis pour la iouyssance de sa Prelature, que fasché des outrages iournellement à luy faicts, il fut contrainct appeller en son aide Arnoul Roy de Germanie. Lequel luy ayant en-
896 uoyé vne armee, l'an precedent cestui-cy (que lon contoit huict cens quatre-vingts seize) passa luy-mesme en Italie. Et pource que ia il tenoit la Lombardie & la Toscane, il se presenta tout aussi tost deuant Rome: pressant la ville Leonine (qui est le bourg sainct Pierre ou du Vatican) de si pres, que les siens auec l'amas des selles de leurs cheuaux, monterent sur les murailles à faute d'eschelles: enfonçant vne porte auec vne longue piece de bois. Dequoy les Romains estonnez, se sauuerent outre le Tibre: & enuoyerent des Ambassadeurs vers Arnoul se rendre à sa mercy: lequel les receut. Puis apres s'estre fait couronner Empereur, & coupper la teste aux seditieux, sortit de Rome pour aller poursuiure Berthe, ou Agiltouyde, vefue de l'Empereur Guy, enfermee dans la forteresse de Fermo. Mais ceste Dame gaignant vn valet de chambre de l'Empereur, il luy donna vn breuage, qui le tint trois iours endormy: & en fin le fit tomber en paralisie: dont l'armee desbauchee, sur la fin de cet an se retira en Germanie. Et lors ayant esté Lambert fils de Guy meschamment assommé, comme il dormoit, lassé du trauail pris à la chasse, aucuns Seigneurs d'Italie appellerent Louis fils de Boson Roy de Prouence, pour regner sur eux: & d'autres, Beranger iadis Roy, qui trauaillerent bien

fort le païs d'Italie. Il est vray que les Autheurs varient en la cotte des années du couronnement d'Arnoul, & mort de Lambert : mais tous sont d'accord, qu'Arnoul fut couronné Empereur par Formose, & que ce Pape mourut audit an, le septiesme Decembre : & que deux iours apres, Boniface neufiesme du nom, luy succeda & tint la chaire quinze iours. L'an de Iesus Christ.

Pour le regard des choses de deça, les Chroniques de Normandie disent qu'enuiron ce mesme temps Rollo s'aduança dans la riuiere de Seine : mais il n'y a point d'apparence (à ce que dict Krantz) que ce Normand espousast Gisle fille de Charles, car il estoit trop ieune pour estre pere d'vne fille mariable : puis qu'il n'eust sçeu (au plus) auoir que dix-huict ou vingt ans ; & si iamais le Normand en espousa aucune, il est plus croyable que ce fut depuis, & enuiron l'an neuf cens douze. Mais il est bien certain par l'extraict des Epistres de Foulques, que Charles chercha l'alliance des Normands Payens : pour s'en ayder contre ses ennemis ; au grand regret dudit Foulques : qui l'en destourna tant qu'il peut. Luy remonstrant que se rendre allié des Payens, estoit autant (qu'en reniant Dieu) adorer les idoles : & eut mieux valu pour luy de n'auoir point esté nay ; que vouloir regner par le support des infideles. Et toutes-fois il s'efforçoit tant qu'il pouuoit de les faire tourner au Christianisme : Car nous trouuons en Sigisbert, qu'il fit baptiser vn Hundeane ou Hunto que Vignier dict qu'il prendroit volontiers pour Hasteng, à qui fut baillee la Comté de Chartres. Certainement il luy faut pardonner, & à tous tant que nous sommes d'escriuains, si nous n'esclaircissons les affaires de ce temps là, car il seroit besoin pour sçauoir la verité de l'histoire, en cest endroit fort embroüillé ; pour ce que les Autheurs du temps nous manquent : fors Reginon, trop court pour donner lumiere à plusieurs faits. Et si Liutprand en parle c'est par dessus son aage. De maniere qu'il faut se contenter de ce qui pourra estre trouué dans les gestes des Archeuesques de Rheims : & sur tel abregé, anter au mieux qu'il sera possible, ce qui aura esté dit par Liutprand, & le continuateur de Reginon : Glaber & autres Autheurs plus esloignez de ce temps là.

Estant donc le Pape Boniface mort le huictiesme Ianuier de l'an huict cens nonante sept, Estienne six ou septiesme, Romain de nation : autresfois esleu en contention auec Formose, fut derechef appellé au Papat. Cestui-cy ne fut pas si tost en possession, qu'il ne fit deterrer le corps de Formose : & l'ayant faict vestir d'habits Pontificaux & mettre en chaire, inhumainement luy fit coupper la teste, & les doigts desquels il faisoit la benediction : disant ces mots (comme s'il eut esté viuant) pourquoy estant euesque de Port, l'as tu voulu estre de Rome : puis fit ietter le corps en la riuiere : reordonnant tous ceux que le deffunct auoit ordonnez : fussent-ils Clercs ou Prestres : ce qui estoit contre raison. Car (dit Liutprand) ceux que Iudas ordonna auant sa trahison, ne perdirent la grace qu'ils auoient ia receuë. Aussi Dieu monstra que ceste horrible vengeance luy despleut : faisant incliner les Images d'vne eglise deuant le corps de Formose : quand depuis il fut apporté pour enterrer : comme ledit Liutprand certifie auoir entendu des anciens qui 897.

L'an de Iesus Christ. auoient esté presens : Mais Krãtz en cest endroit esmeu de telle Barbare cruauté, s'escrie : O Pierre, ô Clet, ô Clement, voyez comme se porte la Seigneurie acquise par vostre sang, & de tant de Chrestiens occis.

Ceste annee Zundibold Roy de Lorraine, vint à Tréues accompagné de gens de guerre, là où courroucé contre les Comtes Estienne, Odecar & Matfred : il leur osta leurs terres ; qu'il distribua aux siens : gardant sulement le monastere *ad horrea* de Mets, puis espousa Ode fille du Comte Odon, qu'Arnoul son pere luy enuoya, lequel ayant aussi tenu vn Parlement à VVormes, il le reconcilia auec lesdits Comtes chassez. En mesme temps, s'esmeut vne grosse querelle entre Raoul Euesque de VVirzbourg, Adalart & Henry, enfans de Héry Duc de Frãconie Germanie, frere de Conrad depuis Roy d'Allemagne; & ce pour bien petite achoison; Mais qui tira iusques à de grands meurdres & degasts de païs, quand les parties eurent assemblé leurs amis.

Durant ces diuisions, & que les Rois Eude & Charles essayent par tous moyens à s'entrenuire, Raoul Comte de Cambray frere : le continuateur de Reginon, dit fils de Baudouin Comte de Flandres, surprist les villes de sainct Quentin & Peronne, sur Hebert Comte de Vermandois, lors partizan du Roy Eude. Lequel tost apres à l'aide de son Roy, & d'aucuns Normands, recouura ses villes, & tua ledit Raoul en vne escarmouche; & encore prist la ville d'Arras, dont Baudouin irrité vint faire la guerre en France, & reprist sa ville d'Arras.

898. Meier dict que ce fut l'an huict cens nonante-huit, ce qui ne peut estre, puis qu'Eude mourut en Ianuier : & que Floard en vne epistre escrite par Foulques au Pape Estienne, l'aduertit de la pacification des Rois de France. Vignier tres-iudicieux Annaliste, a bonne raison de penser, que ce fut lors qu'Eude & Charles s'appoinctèrent : & qu'Eude quitta à Charles vne partie de la France Neustrienne. Mais il est bien certain, que ledit Eude mourut sans enfans : le trois ou treziesme Ianuier de l'an huict cens quatre vingts dixhuict, le dixiesme an de son regne : & qu'il fut honorablement enterré en l'Abbaye de S. Denis : où lon void sa sepulture mise au rang des autres Rois : & que ie ne voudrois pas asseurer auoir esté faicte si tost apres sa mort : ains possible au renouuellement de ladite Abbaye.

Les Autheurs du temps disent, qu'il pria les Seigneurs de sa faction de recognoistre Charles pour leur Roy : iaçoit que c'eust esté encores mieux faict, si à l'exemple de Licurgue, luy-mesme l'eut mis en possession pour donner à cognoistre qu'entre gens de bien, le droict a le plus de lieu, que toutes les grandeurs & richesses du monde : mais l'ayant fait quand il ne le pouuoit plus garder ; & apres tant de sang respandu, ie ne trouue pas que ce fut grande preud'hommie : si quelqu'vn ne l'excuse sur l'imbecillité qu'il cognoissoit estre en la personne de ce ieune Roy, auquel il n'eut esté vtile (pour le bien du peuple) rendre le Royaume trauaillé de guerres, & mieux deffendu par ce Tuteur (ja crainct & redouté des ennemis) que s'il eust esté conduit par son naturel Seigneur, gouuerné par les siens inexperimentez & l'appetit d'autruy : Aussi quelque admonition que fit Eude à Robert Comte de Paris son frere :

Paul

Paul Emil dict qu'il ne peut gouster ceste reduction, & Vvitikind Moyne de Corbie Saxonne, qui vescut cinquante ans, adiouste que luy & sa race, tousiours querellerent le Royaume contre Charles le Simple, & les siens. Toutesfois, ledit Robert n'en fit lors semblant; ains auec les autres se rangea sous l'obeyssance de Charles, recogneu pour le vray heritier du Royaume: mais auec telle diminution de son authorité & domaine, que l'on pense que dés lors & (possible) par conuention faicte auec le nouueau Roy legitime, (car l'on ne peut ainsi appeller ceux qui gouuernerent nostre France, depuis le Begue:) Les Seigneurs qui auoient en bail & gouuernement les grandes Prouinces, les retindrent en proprieté. Puis que de ce temps-là, on void leurs enfans & heritiers y succeder, comme ledit Robert au Duché de France, Raoul à Richart son pere Duc de Bourgongne, Hebert à Hebert, au Comté de Vermandois, à Geoffroy Comte d'Angers son pere, Thiebaut de Chartres à Gerlon son pere, Rotgar, à Hilduin Comte de Montrœuil. Il est vray que ces trois cy, & autres que l'on pourroit nommer, estoient hommes dudict Robert, & de Hugues son fils, Duc & Marquis de France. Combien qu'il soit croyable que cela fut pratiqué par tous les Royaumes François. Parce que l'histoire de ce temps nous fait voir que le Roy n'auoit que le baise-main, en la plus part de la France Neustrienne, auec le tiltre de Roy: respecté ainsi qu'il plaisoit à ces grands vassaux, n'ayans lesdicts Roys ville de seure retraicte que Laon: & les Palais Royaux d'entour Compiegne. Car il semble que Hugues le Grand & Capet son fils, habitoient Paris: ainsi qu'il se void en la vie de saincte Geneuiefue: & quelques autres memoires du temps.

L'An de Iesus Christ.

Or d'asseurer que ce fut l'origine des Pairies, & de tous les autres droicts qui ont esté attribuez aux grands fiefs, ce seroit trop hardiment fait. Car iaçoit que plusieurs Seigneurs desdites grandes Comtez & Prouinces s'en disent Comtes & Princes, ils n'vserent lors du mot & tiltre de Pairs de France: & vous verrez que les Roys les ont tousiours appellez vassaux, & leurs hommes, & que ces grands Seigneurs, recognoissans le Roy pour leur Superieur, luy ont faict hommage: comme les petits se disoient hommes des grands. Mais i'en pourray plus amplement parler en mes liures d'origines: & au chapitre des fiefs & Pairies.

Durant cecy Zundibold Roy de Lorraine conceut telle inimitié contre Raginaire ou Renier Duc, qu'il le chassa d'aupres de soy: iaçoit que ce fut son principal & vnique Conseiller: sans que l'on sçeut la vraye cause de leur querelle: luy enioignant vuider de ses terres, dans quatorze iours, apres que le Roy luy eust osté tous ses Estats. Aquoy Raginaire fut contrainct obeyr, se retirant auec sa femme & enfans, pres Odacre Comte, en vn lieu nommé Durfose, qu'il fortifia. Dont le Roy aduerty, vint assieger ce chasteau sans effect: pour la forte assiette du lieu planté entre les marescages que la riuiere de Meuze fait à l'entour. Et pource Zundibold voyant qu'il se trauailloit en vain, & que ses ennemis auoient cependant introduit Charles Roy de France, iusques dans la Lorraine, s'apperceuant trop tard de sa faute, il leue le siege, & se sauue en son Royaume, où Charles estoit ia entré à grand

L'an de Iesus Christ.

puissance, iusques au Palais d'Aix, & à Nimegue. Et toutesfois Zundibold s'estant retiré vers Françon Euesque, il rassemble vne armee, auec laquelle il passe la Meuse, & vient à Forintinegus, où tous les Princes & Seigneurs de Lorraine, se ioignirent à luy. De maniere que reprenant courage, au lieu qu'il pensoit auoir tout perdu, il vint chercher son ennemy. Quand le Roy Charles, passant par l'Abbaye de Prom, entendit que Zundibold le suiuoit, il s'arresta, pour aller au deuant du Roy de Lorraine: Mais iaçoit que les armees fussent bien pres l'vne de l'autre, il n'y eut point de bataille donnee. D'autant que des moyenneurs allerent si souuent de costé & d'autre, que finalement ils arresterent vne paix, que les Roys iurerent. Et Charles repassa la Meuse, pour retourner en son Royaume.

CHAP. VI.

Euerard fils de Meguihart tué. Ode Moyne de Clugny musicien. Estienne Pape mort, Romain Galesian luy succede: qui mourant, fit place à Theodose douziesme pour vingt-trois iours. Et Iean de Tiuoly luy succeda, lequel approuua l'eslection de Lambert Empereur, reprouuant celle d'Arnoul. Paix entre Arnoul, Zundibold, & Charles. Reginon chassé de l'Abbaye de Prom. Arnoul meurt laissant Louys son fils aagé de sept ans, & couronné Roy, sous la garde d'Othon Duc de Saxe. Lupold Duc de la frontiere de Bauieres. Zundibold Roy de Lorraine, Hay des siens est tué en bataille. Hebert de Vermandois en la grace de Charles, fait chasser Arnoul de France. Foulques Archeuesque de Reims. Hungres ayans gaigné vne bataille, courent le pays: & passans en Italie gaignerent vne autre bataille sur Beranger, se disant Empereur. Alfred Roy d'Angleterre, mort, Edouard son fils, baille Edme sa fille en mariage à Charles Roy de France. Louys fils de Boson passant en Italie, est fait Roy. Puis trahy, est aueuglé par Beranger. Bataille entre les Seigneurs de Franconie, & leur Euesque. Alphonce Roy de Castille, ayans resigné son Royaume à Odongne son frere, pour se rendre Moyne: s'en repentant, est aueuglé. Benoist quatriesme Pape, mourant, Leon cinquiesme luy succede: & quatre iours apres meurt en prison. Serge debouté par deux fois de la Papauté, luy succede à l'aide de Marozie putain: Dont il eut Iean douziesme Pape. Vlgrain Comte d'Angoulesme, mourant eut Aldouin pour successeur. Albert decapité par iugement du Parlement. Rou Duc de Normandie, & Gerlon Comte de Blois freres.

DVRANT cecy Eberard fils de Meguihard Duc, fut occis de trahison par Valgar Frison, fils de Gerolf, & le Duché que ledict Eberard tenoit baillé à Meguihard son frere. En ce téps viuoit Eude Moyne de Clugny auparauant Chanoine de Tours: excellant Musicien. Le sixiesme iour d'Auril, Estienne Pape mourut: & quatre iours apres Romain Galesian luy succeda: qui tint le siege quatre mois vingt & trois iours: & le dixiesme Septembre, Theodose deuxiesme ayant esté faict Pape, mourut vingt iours apres: puis le neufiesme Octobre, fut esleu Iean de Tiuoly, qui tint le siege deux ans & quinze iours, selon Onufre. Cestuy-cy en plein Sinode

confirma l'eslection de Lambert Empereur d'Italie: & reforma celle que Formose auoit faicte d'Arnoul. L'an de Iesus Christ.

Or le traicté de paix accordé entre les Roys de France & de Lorraine, fut cause que l'an huit cent nonante neuf, le Roy Zundibold se trouua à Gozze 899.
Abbaye de l'Euesché de Mets, où furent aussi pour l'Empereur Arnoul, Haton Archeuesque de Mayence: pour Charles Roy de France, Hascherie Euesque de Paris, auec le Comte Odocar. Il apparut apres clairement, de ce que par eux fut traicté en ladicte assemblée hors la presence du Roy: sans toutesfois dire quoy. En ce temps Richart fut mis en l'Abbaye de Prom, au lieu de Reginon assez curieux Annaliste de son temps, & Zundibold vint derechef assieger Dursosc auec toute sa puissance. Mais voyant qu'il ne pouuoit forcer la place il commanda aux Euesques d'excommunier Raguinaire, Odocar, & leurs alliez: vsant de menaces & d'iniures, pour les intimider & contraindre à ce faire. Toutesfois ils ne luy obeyrent point: au moyen dequoy le siege fut leué, & chacun retourna en son pays.

Auquel temps mourut l'Empereur Arnoul, le vingt neufiesme Nouembre: autres disent le vingt septiesme, ou trente Decembre: le douziesme an de son Empire: & fut enterré à Odinges pres son pere: on luy donne deux femmes: l'vne fille de l'Empereur de Grece: De laquelle il eut Arnoul le mauuais Duc de Bauieres, & Varnier Comte de Sehiren. L'autre fut Lintgarde, fille, de laquelle il eut Louys Empereur, qu'il laissa aagé de sept ans seulement. L'on dict que cet Arnoul Empereur, mourut mangé de poux: qui sortoient de son corps en si grande quantité, qu'il n'estoit possible de le medeciner.

Incontinent apres, & l'an neuf cens, les Princes de Germanie couronnerent Louys son fils, encores qu'il fut tant ieune que i'ay dict: le donnans en garde à Othon Duc de Saxe son beau frere: & Haton Archeuesque de Mayence. Quant aux affaires de la guerre, elles furent administrees par Lintpol Duc de la frontiere Orientalle de Bauieres, qui peut estre l'Austriche: duquel Auentin dict que sont descendus les Ducs qui auiourd'huy tiennent Bauieres. Quant au ieune Roy, il fut laissé auec Valdon Euesque au lieu de Fouxinien, c'est pour estre instruit aux lettres. Or Zundibold ne pouuant bien entretenir ses principaux vassaux en son amitié, entra derechef en querelle auec eux: tant pour les pilleries, qui d'ordinaire se faisoient en son Royaume, que pour se gouuerner par femmes & petits compagnons: & qu'il debouttoit de ses conseils, les plus grands Seigneurs du Royaume, ce qui le fit hayr de toute la Noblesse: laquelle non contente de ses mauuais deportemens se retira deuers Louys, qui vint en Lorraine au Palais de Thionuille, où tous les Seigneurs luy firent hommage, & se sousmirent à luy. Lors Zundibold ayant ramassé ce qu'il peut de gens, courut son Royaume mesme: & mit le feu par toutes les maisons de ceux qui l'auoient abandonné, cuidant les faire retourner par crainte d'auoir pis. Mais il deuoit considerer que ceux qui ont perdu leurs maisons trouuent bien aisément des armes, quand ils ont du courage: aussi luy aduint-il le contraire de ce qu'il s'attendoit. Car les Seigneurs aigris d'auantage par ces courses, r'appellerent Louys: l'armée duquel renforcée

L'an de Iesus Christ. des troupes qu'amenerent les Comtes Estienne, Gerard, Matfud, & autres, donna bataille audit Zundibold le troisiesme Aoust, en laquelle ce Roy de Lorraine demeura tué auec les siens deffaits: & la mesme annee, Ode sa veufue, espousa Gerard Comte.

Ie vous ay recité la guerre qu'Arnoul Comte de Flandres auoit faicte au Comte Hebert de Vermandois: cestuy-cy quand le Roy Eude fut mort, trouua moyen de gaigner l'amitié & bien-vueillance de Charles par flatteries. Tellement que iaçoit que le Roy fut paruenu à la couronne, en partie par le support du Comte Flaman, ce neantmoins il chassa Baudouin de la ville d'Arras, pour la bailler au Comte Albinnar, rendant Peronne à Hebert. Le Comte de Flandres craignant pis, vint trouuer le Roy de France, lors campé sur la riuiere d'Aisne, le priant de luy rendre sa ville, ce qu'il ne peut obtenir: d'autant que Foulques Archeuesque de Reims son principal conseiller, auoit changé l'Abbaye de sainct Medard, à celle de sainct Vvast d'Arras: par le Roy donnée au Comte Altmar: & l'Archeuesque ne vouloit (dict Meier) que les biens de l'Eglise fussent possedez par laics: rebutant le Comte auec bien aigres paroles: ainsi que tesmoigne Reginon. Dont Vvinomach de l'Isle, vassal de Baudouin fut tant courroucé, que nonobstant la reconciliation faicte entre ledict Baudouin & Foulques, il fit guetter l'Archeuesque de Reims en vn bois, ainsi qu'il retournoit de voir le Roy seiournant au Palais de Compiegne, & le tua le dixseptiesme Iuillet, ensemble aucuns de ses seruiteurs qui le deffendoient. Mais le meurdrier fut tellement poursuiuy, qu'estant depuis excommunié par les Euesques, il se bannit soy mesme en Angleterre, où il mourut mangé de poux, si vous croyez Floard.

Ce Foulques Archeuesque estoit de bien grande maison, & parent de l'Empereur Guy, ainsi que i'ay dict: bon & fidelle seruiteur du Roy Charles, qu'il deffendit si vertueusement qu'en fin il luy mit la couronne sur la teste: se monstrant roide: sans le flatter, ainsi que feroient d'autres faux Conseillers, car par ses lettres (les extraicts desquelles se voyent és œuures de Floard, au liure des gestes des Archeuesques de Reims) on lit ses remonstrances vertueuses: & comme il faut que les bons Conseillers parlent à des Roys volontaires: mesmes en celle, où apres plusieurs raisons, il destourne Charles de l'alliance des Normans: L'aduertissant, que s'il le faisoit, tant s'en faut qu'il fut plus son amy, & subiect, qu'au contraire il destourneroit de luy faire seruice, tous ceux qu'il pourroit: & mesmes qu'il l'excommunieroit, comme aussi feroient les autres Euesques. Mais ie ne sçay si c'estoit bien à propos: car que peut faire vn Roy banny, & qui trouue son Royaume ruyné par la faute de ses predecesseurs? Ne voyons-nous pas ceux qui se sauuent d'vne maison ardante, marcher pieds nuds sur la braize? Et vn qui se noye empoigner la premiere chose qu'on luy presente? Il y faut bié de l'heur, & de la grace de Dieu, pour sçauoir en sa necessité, choisir ce qui est le plus vtile. O que mal heureux est le Roy qui est contraint s'aider des estrágers! ou qui trouue des capitaines, & les chefs de sa iustice auaricieux, des larrós Tresoriers, des Euesques sans Dieu, des Prestres & Moines meurdriers, vn peuple mutin & desbauché!

Herus homme courageux & bien Noble fils de la sœur du Comte Hucbald succeda à Foulques : & tint l'Archeuesché de Reims vingt & deux ans moins quatre iours, ce dict Floard. Toutesfois Reginon qui viuoit lors, ne met la mort de Foulques, que l'an neuf cens trois. De sorte qu'il faut qu'il y ait de la faute en l'vn ou l'autre Autheur, iaçoit que Floard soit plus croyable. *L'an de Iesus Christ.*

Ceste annee Louis Roi de Germanie perdit vne bataille contre les Hungres, qui en deuindrent si fiers, qu'ils coururent Bauieres, Suaue, & Franconie : & l'annee d'apres, sçachant les dissentions d'Italie, y passerent aussi, & gaignerent vne autre bataille sur Beranger : lequel se faisoit appeller Empereur ou Roy d'Italie, en laquelle annee, mourut aussi Alfred Roi d'Angleterre, lequel a esté plusieurs fois victorieux sur les Normans, il laissa pour successeur Edouart son fils : Lequel ceste annee donna Ediuie sa fille, en mariage à Charles Roi de France. Mourut aussi Valon, Estienne Comte, frere de Valon, tué d'vne fleche empoisonnee, qui luy fut tiree par vne fenestre comme il s'estoit leué de nuit pour aller descharger son ventre.

L'an neuf cens deux, Louis filz de Boson estãt passé en Italie, il y fut couronné, & depuis trahy des Italiens, qui l'auoient appellé, fut aueuglé par Beranger, sous ombre que l'ayant vne autre fois vaincu & pris, il luy auoit faict iurer de ne le venir iamais fascher en Italie : auquel an Meier dict que Baudouin Comte de Flandres fit clorre sainct Omer qu'on dit lez Flandres, pour estre sus la lisiere d'Arthois & Flandres, & en Germanie, Albert, Alart, & Henry freres habitans de Bamberg, sur la dispute de leur Noblesse (vn Autheur dict pour bien legere cause) entrerent en telle querelle contre Raoul Euesque de Virtzbourg, Euerard & Gebelard freres Seigneurs de Hes & Cathzenelbogen, que les parties renforcees de leurs amis se donnerent bataille, en laquelle Albert & les siens furent mis en route, laissant mort sur la place Henry, & Alard son autre frere pris : auquel Gebelard fit coupper la teste, mais Euerard blessé en la teste, mourut du coup, & Albert de Ramberg, ayant trouué moyen de refaire son armee, l'an neuf cens trois, chassa de Virtzbourg Raoul Euesque, bruslant les maisons & heritages de son Eglise : puis mit les enfans d'Euerard hors des Chasteaux qu'ils tenoient du Roi : les contraignant se tenir outre la forest de Schuartzbald : en vn lieu nommé Spesch art. 902. 903.

Ceste anne Alphons Roi de Castille, se faisant Moyne resigna son Royaume à Dom Odongne son frere : qu'il prefera à Rauire son fils homme vertueux : dont s'estant depuis repenty, Odongne l'emprisonna, & luy fit creuer les yeux : comme aussi aux enfans de Frouilla, lesquels cuidoient recouurer leur heritage : apprenant à tels Rois deuots, d'entrer totallement & sans regret dans vn cloistre : car la Roiauté vne fois goustee par les ambitieux, leur fait oublier tout autre respect, qui les empesche d'en iouyr entierement, & pource les Empereurs Diocletian & Maximilian, ne se trouuerent pas bien de retourner au gouuernement de l'Empire, contre la volonté de Constantin le Grand.

Benoist quatriesme Pape de ce nom, mourut le huictiesme d'Auril : auquel

L'an de Iesus Christ succeda Leon cinquiesme, qu'vn Prestre Romain, nommé Christofle, quatre iours apres son eslection mit en prison, où il mourut de regret: ayant le 25. May ensuiuant de son authorité, & auec l'aide des plus meschans de Rome, occupé le siege Papal, tenu par luy iusques à ce que Serge (par deux fois debouté de la Papauté) le chassa auec l'aide des Comtes de Tuscanelle (desquels il estoit) & de Marozzia fameuse putain: veufue de Guy Marquis: de laquelle Serge eut vn fils depuis Pape, & nommé Iean vnziesme ou douziesme. L'orde vie desquels, est amplement descrite par Liutprand.

L'ignorance ou nonchalance (ie n'ay pas voulu dire malice) d'aucuns escriuains de ce temps-là, est si grande; que l'on ne peut bien aisémēt sortir de leur confusion. Car l'on donne à ce Serge, l'exectable insolence faicte à Formose, & d'autres l'en deschargeant pour l'imposer à Martin son predecesseur. Mais il est croyable que cestuy-cy comme conseiller, a esté aussi pris pour executeur. Tant y a que deslors, & iusques à Othon, premier Empereur de ce nom, l'Estat Papal fut mal conduit.

Audit an le dernier Iuin, iour de S. Paul, six ans apres la mort du Roi Eude, & le 15. de l'Abbé Robert (ie croy frere du Roy Eude) l'Eglise de S. Martin de Tours fut bruslee, ensemble vingt huit autres, par Heric & Harec Normans auec tout le Chasteau neuf de Tours, ce dict le Cronicon de S. Aubin d'Angers: lequel aussi certifie que ledict Robert Abbé, fut celuy qui octoria aux Abbez, la collation des Chanoines de sainct Martin.

904. L'an neuf cens quatre, n'est remarquable d'aucune chose memorable, finon que Vulgrain Comte d'Angoulesme mourut, laissant Aldouin Comte apres

905. luy: & Guillaume Comte de Perigueux, qui espousa la fille du Comte de Thoulouse: l'an d'apres, Albert de Bauberg ayant tué en vne bataille Conrad pere de Conrad, qui depuis fut Roi de Germanie, luy mesme abusé par Haton Archeuesque de Maience (qui sur sa foy l'amena deuant le Roi Louis) fut par iugement du Parlement decapité. Cependant, tréues furent accordees aux Comtes Gerard, & Matfud freres, accusez d'vsurper les biens des Abbayes de S. Mesuin de Tréues, & de Hortea de Mets: puis quand le Roi Louis vint à Mets tenir vn Parlement, ils furent bannis. Ce faict ledit Roi fut à Strasbourg accorder l'Euesque & les bourgeois, qui estoient en differend. Icy finit Reginon ses Annales: continuees par vn autre, iusques à l'an 967.

Ladicte annee en la my May, à vn Ieudy, apparut vne estoille pres du Septentrion, lançant du vent Circius (c'est NoorNoord Vvest) vn grand ray vers Euro Auster, c'est comme vne longue lance, laquelle passant entre les signes du Lion & de Gemini, trauersoit le Zodiac: & fut veuē vingt trois iours.

906. Le païs de Lorraine ne fut exempt de troubles l'an neuf cens six, pour la querelle d'entre Conrad Duc de Mozelane, Gerard & Matfud Comtes, ses freres: non plus que celuy de France. Car le Chanoine de Tours dict, que ceste annee Heric & Harec Normans, bruslerent l'eglise de S. Martin de Tours, ainsi que i'ay dit, & l'on cuide que Raoul & Gerlon Normans freres; ceste annee vindrent en Neustrie: qu'apres auoir assiegé Roan, ils la prindrent par composition, & que Raoul depuis fortifiant des Chasteaux à l'enuiron, y fit sa de-

meure. Quant à Gerlon, aucuns pensent qu'il fut Comte de Blois, comme son frere des terres qu'il occupoit vers l'embouchenre de Seine : Toutesfois, apres auoir esté baptisez, mais ce fut plus tard, & comme ie croy enuiron l'an 912. L'an de Iesus Christ.

CHAP. VII.

Alain Duc de Bretagne mourant : Iudicaël son fils luy succede, puis ses enfans. Ausquels succeda Alain Barbetorte. Normans deuant Paris. Vaincus en Bourgongne par le Duc Richart. Guillaume Duc d'Aquitaine fonda Clugny. Normans chassez de Chartres par Richart & Robert Comte de Paris, auec perte de six mil hommes : Donnent Hostages. Et Raoul se faisant baptiser, Vuestrie luy est donnee & nommee Normandie. Serge Pape mort, Anastase luy succeda. Raoul de Bourgongne mort : Raoul son fils luy succeda. Louys Roy de Germanie mort. Othon Duc de Saxe, refusant le Royaume de Germanie, Conrad Duc de Franconie est faict Roy. Raoul Normand en faisant hommage au Roy Charles le Simple, luy baisa le pied. Les Comtes de Bretagne luy deliurent les terres qu'ils tenoient en Gastine. Inigue Comte de Bigorre, chasse les Sarrasins d'Arragon. Hungres perdent vne bataille en Bauieres. Anastase Pape mort, Lando luy succede, Robert de Normandie espouse Pope fille de Guy Comte de Senlis. Charles inuité de venir en Lotheric. Landó mort. Iean deuxiesme est faict Pape. Renier Dardaine mourut, qui fut pere de Gislebert. Paix entre Hebert & Baudouin Comte de Flandres. Arnoul son fils espouse Alix fille dudict Hebert.



L'AN neuf cens sept, les Hungres gaignerent deux batailles sur le Roy Louys : esquelles mourut si grand nombre 907. de Noblesse de Germanie, que les victorieux eurent toute liberté de courre ce païs par longue espace. D'autre costé, Alain Duc ou Comte de Bretagne mourut aussi ; Lequel laissant Iudicael, & ses enfans heritiers de sa Seigneurie, ils ne la garderét que douze ans : Laissans leur heritier Alain Barbetorte, fils de leur sœur. Du temps desquels les Normans trauaillerent tant ce pays, que les Ducs susdits furent contraints de fuir.

Il ne se fit rien de notable l'an neuf cens huict & neuf cens neuf. Les Annales d'Aquitaine & de Normandie disent, que les Normans vindrent deuant 908. Paris. Mais estans contraincts de se retirer pour aller secourir le Roy d'An- 909. gleterre, à leur retour, comme ils s'aprestoient de recommencer leurs courses en France, le Roy Charles leur fit quelques offres de composition. Laquelle empeschee par Robert Comte de Paris, & Ebles Duc d'Aqui-

L'an de Iesus Christ. taine (ie croiroy plustost Comte de Poictiers) ils perdirent la bataille. Toutesfois, iaçoit que par aucun Autheur du temps, il ne soit parlé de ce siege de Paris, ou de bataille gagnee, il y a de l'apparance que les Normans estoient lors puissans, puis qu'il se trouue en de bonnes Croniques, que l'an 910. Les mesmes Normans retournez en Bourgongne, entrerent iusques à S. Florentin: où le Duc Richard assemblant vne armee, les alla trouuer, & pres Tonnerre leur donna bataille en vn lieu nômé Argenteuil: où il en deffit si grâd nombre qu'ils furent contraincts vuider le pays. Aucuns pensent que ceste annee Guillaume Duc d'Aquitaine & Comte d'Auuergne, natif de Bourgongne, fonda Cluny: Mais Sigisbert tient l'opinion que i'ay cy dessus dicte.

911. Les Normans fuyant de Bourgongne l'an neuf cens vnze, vindrent planter leur siege deuant Chartres: laquelle ils presserent tellement que sans le secours diuin, & diligence de Richard Duc de Bourgongne, & de Robert Côte de Paris, frere du Roy Eude, elle eut esté prise. Toutesfois à la venuë de ces Princes, les Normâs leuerét le siege: & le vingtiesme Iuillet ou le dixneufiesme Aoust, perdirent la bataille: où il demeura six mil huict cens Normans: auec si grâd estonnement du reste, qu'ils furent contraincts de donner ostages. Lon cuida lors, que par miracle ils eussent esté chassez, quand la chemise estimee auoir appartenu à la vierge Marie leur fut presentee. Mais ceux qui adioustent que Charles le Chauue l'auoit apportee de Côstantinople, font douter de la verité de ce relique, pource que cet empereur iamais n'y fut.

Tant y a, que les Normans commencerent lors entendre la composition: à sçauoir de tenir les villes maritimes de Vestrie ruynees, ou desertes par les courses des pirates, ou passages des armees: & entre autres celle de Roan: ou Franco Euesque (que d'aucuns pensent deuoir estre appellé Victon) persuadant à Rolto ou Raoul de se faire baptiser, l'attesta en ce quartier de Vestrie dés lors appellee Normandie, pource que c'estoit l'habitation des gens venus du Nort, qui est Septentrion, lequel nom ayant (ainsi qu'il est croyable) esté affecté par ces estrangers, afin que tout ainsi que les François auoient changé l'appellation d'vne partie de la Gaulle, & pour marque de leur victoire l'auoient appellee France, ceux cy acquissent pareille reputation, donnans leur nom à leur nouuelle habitation.

Ceste annee mourut Serge Pape: auquel succeda Anastase tiers, comme aussi Raoul Roy de Bourgongne, d'outre le Mont-jou: qui laissa d'Alix sa femme, Raoul son fils, & Anne femme de Bertoul Comte de Brisgou. Mourut semblablement Louïs Roy de Germanie, en l'aage d'enuiron dixhuit ans, sur la fin de Decembre: iaçoit qu'autres disent le vingt-vniesme de Ianuier, de l'an neuf

912. cens douze. Et neantmoins ils sont d'accord qu'il ne regna que douze ans.

Or iaçoit que par raison ces Royaumes deussent reuenir à Charles Roy de France, comme au seul masle descendant en ligne droicte de Charlemagne, si est-ce que par vne certaine enuie des Austrasiens & Germains, il ne fut recogneu, soit que ja ils fussent accoustumez au seruice de gens nez parmy eux, ou cogneussent quelque deffaut en Charles, degenerant de ses predecesseurs: comme c'est chose merueilleuse & diuine, iaçoit que les autres animaux engendrent leur

leur semblable & que de forts viennent des forts, volontiers les grands personnages & nobles esprits, n'ont pas des enfans semblables, ains lasches, foibles, ou maladifs. Et tout ainsi que nous sommes nez pour mourir, aussi la naïfueté des plantes, du sang, & des familles, ont comme leur naissance, accroissement de vie & vnis de vieillesse. Pepin le Gras Maire du Palais de France fut victorieux, Martel d'esprit ardant, & le Roy Pepin presque diuin. Celuy de Charlemaigne capable de la terre & du Ciel : souz lequel les François furent au comble de leur honneur. Car Louis le debonnaire estoit beaucoup moindre que son pere: le Chauue plus digne de louange que de blasme: Le Begue pour le peu qu'il regna ne peut estre renómé. Mais en Charles le simple soit pour son deffaut, ou le contournement des choses, qui à la longue se changent, la gloire & le renom de ses predecesseurs s'enuieillit en sa personne. Vne autre maison supportee de nouueaux Gentils-hommes, par son industrie se prepara la voye pour monter au throsne François. Ce qu'aussi aduint en Germanie, sur l'autre branche de la maison de Charlemaigne: laquelle y regna depuis Louis fils du Debonnaire. Car les Germains voyans Louis leur ieune Roi mort, ne sçachant parmy eux homme plus capable qu'Oton Duc de Saxe s'addresserent à luy. Mais comme il estoit sage, il s'excusa sur sa vieillesse: & leur persuada choisir Conrad Duc de Franconie; qui touchoit de lignage la maison de Charlemaigne, à quoy d'autant plus volontiers s'accorderent les Germains, qui sçauoient qu'Othon ayant esté son ennemy, pour la querelle de Bamberg, maintenant comme vray Iuge, parloit de la suffisance de Conrad: lequel sur ce tesmoignage fut declaré Roi de Germanie, & couronné à Aix par l'Archeuesque de Maience: non toutesfois sans contention. D'autant que ceux de Bauieres pressez des Hungres, esleurent Arnoul fils de Linthol leur Duc, cy deuant occis en la premiere bataille, que Louis dernier Roi mort, perdit contre lesdits Hungres, & lequel se trouua fauorisé de Bouchar Duc de Suaube, d'Euerard de Franconie, & Gislebert ou Regnier son pere Duc de Lorraine : voire par Henry fils d'Othon Duc de Saxe, car ce vieil Duc auant sa mort, s'estant efforcé de reconcilier les parties, n'auoit que mis l'emplastre sur le bonnet ainsi qu'on dit en commun prouerbe.

L'an de Iesus Christ.

Lon pensa aussi que ceste annee Rollo persuadé de soy faire Chrestien, fut leué des fons de baptesme, & nommé Robert par le Comte de Paris : & qu'il espousa Gisles fille de Charles, qui semble auoir esté lors appellé simple (c'est à dire sot) pour auoir quitté tout le païs de Neustrie, assis entre la riuiere de Seine, d'Epte & la mer: le Chanoine de Tours dict, Andelle, & le ruisseau Alaan: mandant à Beranger (qui tenoit partie du païs) & Alain de Bretagne, faire deliurance au Prince Normand des terres, lesquelles de leur costé estoient en Gastine: ce dict vne vieille cronique Françoise. C'est chose remarquable (& toutesfois peu vray semblable) qu'vn Cronicon dise, que Raoul ne voulát mettre le genouil à terre pour baiser le pied du Roy en luy faisant hommage, il falut que Charles le luy apportast à la bouche. Mais il y a plus d'apparence que c'est vn traict de vanité de Trouuerres Romanciers, & toutesfois, c'est vne marque de la façon des anciens hommages.

L'an de Iesus Christ

Lon tient aussi, que lors commença le Roiaume de Nauarre: lequ par les Sarrasins durant les dissentions des enfans de Louis. Ceste presen nee, Ennic ou Inique Comte de Bigorre en Gascongne, accompagné d suiects, des Comingeois, Foixiens & Armagnacs, conquist, chassans les S zins de ce païs: & puis d'vne mesme violence se fit Comte d'Arragon.

D'autre costé les Hungres voyant Louis mort, & imaginans que la que pour la succession dureroit plus longuement, entrerent dans Bauieres: don furent repoussez apres la perte d'vne bataille, qu'Arnoul Duc de ce quartier
913. gaigna sur eux, l'an neuf cens treize, dont il s'enfierit tellement qu'il aspira à la Roiauté, supporté des Ducs que i'ay nommez: lesquels estans particulierement mal affectionnez à Conrad, faisoient semblant de vouloir couronner Charles de France, qu'ils appelloient le vray & vnique heritier des biens de Charlemaigne, mais Conrad par sa vaillance & industrie, auec le temps dissipa telle entreprise. Le sixiesme Iuin audit an mourut Anastaze Pape qui eut pour successeur Lando, lequel ne fut Pape que deux mois vingt & deux iours. Car il mourut le vingt-huictiesme Decembre. Ie trouue aussi que ceste annee Robert Duc de Normandie, estant morte Gisle sa femme sans enfans, espousa Pope fille de Guy Comte de Senlis, ou de Nantes: & autres disent de Beranger Comte de Beauuais: qu'il auoit laissee pour prendre ladite Gisle.

Pendant que l'Allemaigne se trouble pour l'eslection de Conrad, Charles le Simple inuité par Renier d'Ardaine, de venir prēdre la possession d'vn Roiau-
914. me, qui autresfois auoit appartenu à son ayeul & son pere, l'an neuf cens quatorze partit de France bien accompaigné, & se fit seigneur d'vne portion de Loterich (c'est à dire Roiaume de Lothaire,) de laquelle il fit gouuerneur ou Duc ledit Renier qui se monstroit fort affectionné à son party, & tenoit de grands heritages en ce pays. Ceste annee Iean dixiesme fut fait Pape le vingtquatriesme Iannier, qui au dire de Pierre de Premonstré, fut fils de Serge Pape & de Marozie: lequel presida quatorze ans, deux mois, seize iours: & couronna Empereur Beranger Roy d'Italie.

L'an neuf cens quinze, la paix ayant esté faite entre les Comtes Hebert de Vermandois & Baudouyn de Flandres, apres que les villes de sainct Omer & d'Arras eurent esté rendues au Flaman, Alix fille de Hebert fut accordee en mariage auec Arnoul, depuis nommé le vieil, fils dudit Baudouyn: ce disent les Croniques de Flandres.

L'an de Iesus Christ.

CHAP. VIII.

Conrad Roy de Germanie contrainct d'accorder aux Hungres pour les faire sortir de Germanie. Robert Duc de Normandie meurt. Guillaume son fils & heritier nommé longue espee, souz la tutelle de Robert Comte de Paris. Iustice de Raoul. Que c'est que Haro. Seigneurs de Lorraine vsurpent les terres du domaine que les Rois de Germanie leur laissoient. Baudouyn le Chauue Comte de Flandres meurt sans enfans. Mort de Foulques le Roux, Comte d'Anjou fils d'Ingelger: Auquel succeda Foulques le bon son fils. Normans descendent en Cornouaille & en chassent les Bretons. Hungres en Italie. Conrad Roy de Germanie mort. Henry Loiseleur ou Fauconnier luy succeda. Charles & Henry s'accordent à Bone. Charles eut Celte & l'Aquitaine. Et Henry Germanie. François abandonnent Charles, à cause de Haganon son mignon.



CE-PENDANT, les Seigneurs de Germanie plus que iamais esmeus contre le Roy Conrad, & ayans tiré de leur party Henry Duc de Saxe, à qui le Roy ne vouloit octroyer les estats de son pere, trauaillerent la Germanie, l'an neuf cens seize. Et le Comte Euerard frere de Conrad, ayant perdu vne bataille en Saxe, & Conrad qui le voulut vanger, contrainct sortir honteusement de ce pays, il faict excommunier les rebelles, par les Legats du Pape assemblez en la ville d'Althein qui est aux Grisons. Mais ce pendāt les Hungres que Conrad auoit chassez de Bauieres (comme il est croyable appellez par Arnoul) trouuerent moyen de passer le Rhin, & se iettans dans le pays d'Elsase, mirent à feu & à sang la ville de Basle: auec telle frayeur du Roy Conrad, qu'il fut contrainct leur donner de l'argent pour retourner. 916.

L'an neuf cens dixsept mourut Raoul ou Robert Duc de Normandie: qui de Pope sa femme, laissa vn fils nommé Guillaume: surnommé longue espee, & Gerlotte femme de Guillaume Duc d'Aquitaine: le Chanoine de sainct Martin dict le douziesme de son Duché, le Neuf cens vingt & trois de Iesus Christ, auquel fut pris Charles le simple, septante & quatre de sa venue en France, & quatre vingts six de son aage. Tellement qu'à son compte, le Normand seroit entré en France l'an huict cens quarante neuf, & à cestui-cy l'an huict cent quarante trois ou quatre. Ce qui n'est sans apparence, puis que souz l'an huict cens quarante cinq, nous trouuons vn Rou estre venu auec les Normans: mais il y a tousiours faute ou varieté, à l'annee de sa mort: puis qu'il dict l'an neuf cens vingt trois: auquel nous sommes asseurez par Floard, que fut pris Charles le simple. Quant à Guillaume le Normand, il fut lais- 917.

L'an de Iesus Christ. cé en la tutelle de Robert Comte de Paris : & de luy vindrent les Ducs de Normandie qui vesquirent depuis : polirent & rangerent à l'obeissance du Christianisme & des loix, leurs subiects. De maniere que les François, Bourguignons & autres, prirent alliance auec eux : car Raoul fut bon Iusticier : & le pays à luy subiect, de son temps sembloit estre gouuerné comme vne seule maison par vn bon pere de famille : tant grande estoit la concorde de ces nouueaux Chrestiens. Car (disent les Croniques de Normandie) ceux qui contre raison detenoient l'autruy, qui mentoient, ou nioient ce qui leur auoit esté presté, ou baillé en garde, estoient tenus ou chastiez comme larrons. Tellement que la memoire de sa iustice est demeuree en la bouche de ceux du païs : qui estans greuez, l'appellerent encores à leur ayde, criant Haro, contre ceux qui les forçent. Iaçoit que d'autres pensent, que ce mot vienne de Harouenna: qui en vieil François Teulch, signifioit le lieu où se tenoit la Iustice : comme si celuy qui crie, Haro, appelloit sa partie à l'harouenne ou lieu de la iustice, pour auoir raison de sa violence, ainsi qu'au temps passé l'on tiroit l'oreille aux assistans pour se souuenir de l'assignation que les parties s'entredonnoient, se trouuans en iustice Obtorto collo, & dõt i'ay parlé en mes origines. Le Cronicon d'Angers dict que Raoul mourut le quarante deuxiesme an de sa Seigneurie ou Duché: Mais ie croy qu'il faut entendre de la sortie qu'il fit de Noruegue, & possible de son aage.

Renier appellé Duc d'Ardaine & de Mozelane, faict gouuerneur de Lorraine par le Roy Charles, mourut ceste annee (autres disent neuf cens quinze) & Gislebert son fils luy succeda par le vouloir dudit Roi, qui se trouua aux funerailles du defunct, ce dict l'Abbé d'Vrsperg. Ce Renier fut le fondateur des grands fiefs qui se firent hereditaires en Lotheric, non qu'il portast tiltre de Duc de Lorraine Mozellanique, (ainsi que d'aucuns ont voulu pretendre) Mais pource qu'ayant esté gouuerneur du païs, comme le mieux herité Seigneur; Charles continua ses estats en la personne de ses enfans : lesquels auec le temps s'approprierent les grandes villes & citez, ainsi que l'on auoit faict en France Vvestrienne. A quoy les Rois de Germanie qui depuis chasserent nos Rois de Lotheric, ne peurent remedier, craignans offencer ceux qui les possedoient : & lesquels ayans leurs terres assises sur la frontiere des deux Royaumes, par vn despit, se fussent bien aisément tournez du costé où ils eussent troué de l'aduantage, & dont sont venues tant de souuerainetez qui sont en ces quartiers là. Mesmes il ne faut auoir esgard à ce que disent Vassebourg & l'Archediacre de Verdun; pour les raisons indicibles de Vignier vray Hercules & defaiseur de tels monstres.

Ceste annee, le Roy Conrad fit coupper la teste à Bertold & Emanger freres: que Munster dict auoir esté Duc Zeringhen & d'autres les estimoiẽt Comtes de Brisgou.

918. L'an neuf cens dixhuit, Baudouyn le Chauue, second du nom, Comte de Flandres, mourut à Gand, le deuxiesme Ianuier. Il laissa de Eltrude sa femme, seur de Ogine femme de Charles le simple, & fille d'Elfred Roy d'Angleterre, deux enfans: dont l'aisné nommé Arnoul, & en surnom le Gras, cut

Flandres:& Adolf qui eut Teroüenne, Boulongne & sainct Omer. Mourut aussi Foulques le Roux Comte d'Anjou fils de Ingelgerie: auquel succeda Foulques surnommé le bon, son fils. Ie trouue aussi qu'il y eut de grands troubles entre le Roy Charles & ses Princes: qui semblerent auoir esté appaisez: il fut remarqué qu'auant ladicte sedition le premier de Feurier, l'on veit au Ciel des batailles de feu. Doresnauant le fondement de nos antiquitez sera tiré sur l'alignement des Annales de Floard, Prestre de Reims: qui a escrit depuis l'an neuf cens dixneuf, iusques à neuf cens soixante & six qu'il mourut. Ie ne sçay si c'est vn autre que celuy qui a composé les gestes des Archeuesques: mais d'autant qu'ils s'accordent fort bien auec le continuateur de Reginon, ie l'ayme mieux suiure que Sigisbert, Othon & autres plus esloignez dudict temps. Il dit donc, que ceste année estant cheut de la gresle au pays de Reims, de la grosseur d'vn œuf de poulle, & en aucuns lieux large de la moitié d'vne paulme, il y eut fort peu de vin au pays. Et les Normans descendus en Cornouaille de Bretagne, gasterent la coste marine, d'où ils chasserent les Bretons: vendirent ou emmmenerent tout ce qu'ils peurent enleuer. Comme d'autre costé les Hungres coururent l'Italie, & partie du Royaume François: à sçauoir celuy de Lorraine, & le quartier d'Elsas: au deuant desquels Charles Roy de France se presenta: accompagné de Herué Archeuesque de Reims: qui luy amena quatorze cens hommes. Auquel an Conrad Roy de Germanie, retourné blessé de sa conqueste de Bauieres, mourut sus la fin de Iuin: & fut enterré à Fulde le septiesme an de son Royaume. L'An de Iesus Christ.

Le grand & noble courage de ce victorieux Prince, apparut en sa mort. Car il persuada au Comte Euerard son frere de porter les ornemens Royaux à Henry Duc de Saxe, qui luy auoit faict la guerre auec les autres rebelles: despouillant tout appetit de vengeance, pour le bien de sa Patrie, lors affligée des Hungres: & laquelle auoit besoin d'vn vaillant chef, pour resister. Othon Duc de Saxe cognoissant la vertu de ce Conrad, n'auoit (comme i'ay dict) voulu accepter la couronne de Germanie, la renuoyant à ce Prince, qui maintenant la rend à son fils par vne treslouable modestie, tant les anciens faisoient cas de la vertu, & mesprisoient les honneurs, dont ils se sentoient incapables au pris d'vn autre. Ce Henry Roy d'Allemaigne, fut appellé Loiseleur ou le Fauconnier: pource qu'on le trouua prenant des oiseaux, lors qu'on luy apporta les nouuelles de son eslection au Royaume (ce dit Sifrid) plus apparemment, que pour auoir le premier trouué la fauconnerie, ainsi qu'aucuns veulent: puis que i'ay monstré sous Clotaire premier, que long temps deuant nos François auoient des oiseaux de poing.

Incontinent apres la mort de Conrad, Charles Roy de France se ietta en Austrazie: de laquelle il conquist partie iusques à Vvormes, & fut Henry de Saxe contraint se rendre son subiect: iusques à ce que par le conseil de Gisalbert son gendre Duc de Lorraine, il se rebella contre ledict Charles. Ceste subiection de Henry, est niée par les Allemands: mais Othon de Frisinghen dict, que telle diuersité vient des escriuains: qui ont voulu gratifier leur parti. Et que les esprits des Historiens furent lors autant partiaux & aussi diuisez que les Royaumes.

L'an de Iesus Christ. Toutesfois qu'à la verité Charles & Henry accorderent à Bone, que Henry auroit le Royaume de Belges, & Charles Celte & l'Aquitaine.

Or soit que cela se fit apres la mort de Robert faux Roy, ou deuant : il y a de l'apparence, que Robert & les autres Seigneurs Neustriens & Austrasiens, qui s'estoient rendus Comtes hereditaires des Prouinces, voulurent que Charles demeurast foible : afin que recueillant toutes les seigneuries de ses

920. predecesseurs, il ne fut trop puissant pour les deposseder. Aussi l'an neuf cens vingt, estant ia ledict Henry Duc de Saxe estably Roy de Germanie, presque tous les Comtes & Seigneurs Vvestriens abandonnerent Charles leur Roy, qui estoit en la ville de Soissons : pource qu'il ne vouloit chasser Aganon, lequel de moyen estat, il auoit esleué par dessus les autres Princes & Seigneurs de son Royaume, le faisant son principal conseiller, tellement qu'il estoit seul priué du Roy, duquel aucun n'osoit approcher : appropriant à son vsage tout le domaine Royal. Ce qui fascha tant les Seigneurs qu'ils delibererent s'en deliurer. Et pource qu'ils ne le peurent faire au gré du Roy, ils tournerent leur indignation sur luy mesme, puis qu'il estoit cause de ce mal. Le principal Autheur de ceste coniuration fut Robert Comte de Paris, frere d'Eude iadis Roy, qu'on appelloit aussi Marquis & Duc de France : marry de ce qu'on ne luy auoit rendu le pays qu'il souloit tenir (car i'ay monstré qu'vn autre auoit Poictou) & disant n'auoir pas eu sa part du Royaume d'Eude son frere, comme le tesmoigne vne Chronique. Lors Herué Archeuesque de Reims, voyant que ceste discorde pourroit engendrer plus de maux, vint trouuer le Roy, qu'il mena premierement en sa maison champestre nommée Carcassiria, & le lendemain à Eruennac, appartenant à l'Archeuesché de Reims, où il demeura sept mois : & iusques à ce que l'Archeuesque eut rendu au Roy ses Princes, & eux à luy le Royaume. Il se trouue entre les œuures de l'Abbé Conrad, vn fragment d'vn escriuain Gaulois, où ceste querelle estant bien amplement recitée, & l'occasion que Robert Comte de Paris prist pour vsurper le Royaume : ie cuideroy me faire tort, si i'oublioy vn si bel eschantillon de vieille histoire.

L'an de Iesus Christ.

CHAP. IX.

Gisalbert Comte, inuite Henry son beaupere de s'esleuer contre le Roy Charles. Est assiegé à Harbourg par Charles, auec lequel il se rapointe: puis suscite Robert. Maisieres assiegée par Herué Archeuesque de Reims. Charles venu à Elsase, est contraint d'en partir par Henry, qui vint assieger Metz. Robert Comte de Paris contraignit les Normans de Loire de se baptiser, & luy bailler ostages. Richart Duc de Bourgongne mort. Charles va en Lorraine. Et Robert Duc s'esleue contre Charles, pour cause de Aganon, lesquels sont contraints abandonner Laon. Charles & Robert en armes l'vn deuant l'autre.

LA Gaule Celtique (dit-il) & faut entendre que les Germains appelloient ainsi la terre de France assise entre Seine & Loire, ne luy voulans donner le nom de France, afin de n'estre contraints d'appeller Roy des François ceux qui la tenoient, ayant esté baillée à Robert, Charles se retira en Saxe, les villes & maisons Royales de laquelle il visita & prist, sans qu'aucun luy resistast: mesmes il en fit Duc, Henry Prince du sang Royal, du costé des femmes. Cependant ayant mis bonne garnison par les villes de Gaule, & approchant la feste de Pasques, le Roy Charles vint au Palais d'Aix, là se trouuerent les Princes de toutes les Gaules: comme aussi autres de moyen estat, bien affectionnez enuers le Roy. Henry Duc de Saxe vint de son pays, & de Gaule Robert. Lesquels se tenans à la porte de la chambre du Roy pour le saluer au sortir, apres auoir par quatre iours attendu, voyans qu'on ne leur donnoit aucune responce: l'on dict que Henry fasché, dit: que quelque iour Aganon regneroit auec Charles, ou que Charles auec Aganon viendroit à vne mediocrité: puis tout courroucé s'en alla. Dont le Roy aduerty, desira le r'appeller: & pour ce fait, enuoya vers luy Herué Archeuesque de Reims, par les bonnes paroles duquel, Henry addouci & persuadé, reuint trouuer le Roy: duquel receu auec tresgrandes caresses, il obtint le principal degré d'honneur & de faueur pres de luy.

Quelque temps apres Renier Comte, tres-fidelle partisan de Charles estant mort, le Roy se trouua à ses obseques: lesquelles acheuées, iaçoit que Gislebert son fils n'eut l'aage, en presence des Seigneurs qui estoient là venus de plusieurs endroicts: liberalement il le pourueut des estats de son pere. Cestuy-cy fort estimé pour ses richesses, & la Noblesse de son sang, & son mariage auec Gerberge fille de Henry, d'outre le Rhin, deuint insolent: & machinoit d'abbaisser Charles qui s'en apperceuant vint de la Celtique (ce sont les mots de l'Autheur qui l'entend de nostre France) auec vne armée, pour guerroyer les Belges, subiets du Duc de Gillebert: Lesquels n'osans appertement se declarer pour luy, s'enfermerent dans les villes, & les plus forts



L'an de Iesus Christ.

Chasteaux qu'ils eussent. Au moyen dequoy Charles leur enuoya dire, qu'ils tinssent pour eux ce qu'ils releuoient de Gislebert: pourueu qu'ils les recogneussent de luy. Les vassaux de Lotherich ainsi gaignez vindrent faire sermét au Roy, & se declarerent contre Gislebert. Mais quant à luy, il s'enferma dans Harbourg, vn lieu enuironné d'vn costé de la riuiere de Meuze, & de l'autre de Gulo, & qui outre cela estant assis sur vn grãd precipice, & enuironné de buissons, pouuoit seruir d'vne tresseure retraicte. Tout aussi tost, le Roy le vint là chercher auec son armée, & l'assiegea, tant par eauë que par terre. Lors Gislebert voyant le Roy obstiné, se faisant secrettement deualler par les murailles du Chasteau, passa la riuiere auec deux hommes, & s'en vint comme en exil outre le Rhin: demeurant quelques années auec Henry son beau pere: desnué de tout son patrimoine: de sorte que ses gens abandonnez par luy, ouurirent les villes, & se sousmirent au Roy François.

Vn temps apres, Henry fist tant enuers Charles, que Gislebert fut receu en sa grace, à condition que les fiefs, dont le Roy auroit pourueu aucuns Cheualiers, leur demeurassent tant qu'ils viuroient (car ie doute si tous fiefs estoient encor' hereditaires) & que ceux qui se trouueroient auoir esté ouuerts durant son exil, & ausquels le Roy n'auoit pourueu, seroient (de grace) rendus au Duc: lequel par ce moyen receut Traict, Du Pille, Harstal, Marsuë, l'Isle, & Capremont: vaccans par le trespas de ceux qui les souloient tenir: Mais Gislebert trauailla si fort ceux qui tenoient ses autres biens, qu'en fin il recouura tout: puis machina plusieurs choses contre le Roy, & vint trouuer son beau pere qu'il destourna de prendre le party de Charles: disant qu'il luy suffisoit d'auoir la Celtique, & que la Belgique & Germanie auoient besoin d'vn autre Roy: & qu'il luy pleust d'en accepter la couronne. Henry qui voyoit que c'estoit chose desraisonnable, le rebouta, l'admonnestant souuent, qu'il eust à se desister de telle meschante entreprise. Lors Gislebert voyant qu'il ne gaignoit rien vers son beau pere, & que pour son regard il ne pouuoit acquerir le Royaume, vint en Belges, & de là passe en Neustrie, pour trouuer Robert Duc de la Celtique, frere du Roy Eude: auec lequel il traitta du mesme faict, luy persuadant d'occuper le Royaume François, & chasser Charles. Le tyran (l'Autheur appelle ainsi Robert le Comte de Paris) bien ioyeux, tout aussi tost commence à fauoriser ce Conseiller: & apres s'estre entredonnez la foy, ils deliberent sur les moyens de paruenir à leur entreprise: & quelque temps apres, ayans assemblé les Princes François, Robert fut nommé Roy.

Ce plaquart d'histoire monstre ce que nous n'auons point leu autre part: & iaçoit qu'on ne puisse distribuer les faicts qu'il contient, pour les approprier sous de certaines années, il descouure (neantmoins) vne partie des menées des hommes & Seigneurs de ce temps-là: & grandement sert à monstrer les pratiques des mutins.

Reprenant donc le fil de nos annalles, nous dirons, que Herué cependant assiegea le Chasteau de Mezieres, occupé par Hucbald Comte Castricensis pagi (ie croy Chasteau Portien) qui l'auoit fait bastir & fortifier: Tenant par force Haumont, appartenãt à l'Eglise de Reims: à laquelle il faisoit plusieurs maux: & pour

& pour raison dequoy il estoit excommunié. Toutesfois, ledit Hucbald (ie croy Hubault) quitta Mezieres, quatre mois apres le siege, & se retira vers le Roy Charles: qui estoit au païs de Vvormes, campé contre le Prince Henry: où le Comte en vne escarmouche fut tué. L'an de Iesus Christ.

Ceste mesme annee y eust question entre l'Euesque Hilduin de Tungres (c'est Liege) & Richer Abbé de Prom pour ledict Euesché. Car le Roy Charles voyant que Hilduin auoit abandonné son party, iaçoit que premierement il luy eust accordé cest Euesché, en auoit depuis pourueu ledict Richer: mais Herman Archeuesque, ordonna Hilduin en la faueur de Gislebert, que plusieurs Lorrains auoient faict leur Prince, quand les François abandonnerent Charles. Toutes-fois, Gislebert & les mesmes Lorrains retournans en l'obeïssance dudict Charles, il voulut que Richer eust l'Eueschè, laquelle contention dura ceste annee, & la suiuante neuf cens vingt & vn: Que Raoul Euesque de Laon mourut: auquel succeda Adelin Thresorier 921. de ladite Eglise, ordonné à Rheims par Herué. Cest Archeuesque qui tint vn Synode à Trosleuin, où se trouua le Roy Charles; qui obtint l'absolution du Comte Rimbault, & allant en Lorraine, il prist de force quelques places appartenans à Ricuin son rebelle: & vint iusques à Patennunchen maison Roialle qui est pres de Vvormes: cuidant mettre en son obeïssance le païs d'Elsace, & la France Austrazienne iusques à Maience, si les suiects de Henry assemblez à Vvormes, ne l'eussent contraints honteusement se retirer. Ceste mesme annee le Roy Henry assiegea Mets: accompagné de Rotgar Archeuesque de Tréues, & du Duc Gislebert: & força Virger Euesque de ladite ville, de luy porter obeyssance.

Finalement Charles ayant fait auec Henry Tréues iusques à la Messe de S. Martin, il vint à Laon: & depuis arrestant la paix sur la fin de l'annee, il accorda que ledit Henry tint le Roiaume de Lorraine. Ce qui fut iuré par les Euesques & Comtes du païs. Durant cela Robert Comte de Paris, fit la guerre aux Normands de Loire, par luy assiegez cinq mois durant: & iusques à ce qu'ils eussent baillé ostages pour retourner vers Nantes & Bretagne: afin que ceux d'entr'eux qui voudroient se faire baptiser, y peussent habiter, ce qui monstre que la Bretagne auoit esté abandonnee aux Normands.

Le premier iour de Septembre, mourut Richard Duc ou Marquis de Bourgongne: qui fut enterré en l'Eglise saincte Colombe à Sens, en l'oratoire ou Chappelle sainct Siphorien. Ce fut vn Prince fidele au Roy Charles, & bon iusticier. Il eut d'Alix sa femme (que Lazius dit fille de Raoul Roy de Bourgongne) quatre enfans. Raoul Duc de Bourgongne deçà la Saosne. Boson partage en Voge; Hugues le Noir ou le Testu; partage deça, Richart eut la haute Comté de Bourgongne, si lon croid Lazius: mourut aussi Herluin Euesque de Beauuais: & l'Abbaye de Gembleoux en Ardaine, fut bastie & fondee par Vicbert.

Charles ayant dés le commencement de l'annee neuf cens vingt & deux, 922. mis aux champs vne armee, monstra bien que la paix qu'il auoit faicte à la fin de Decembre precedent, auec Henry, n'estoit pour autre chose que

L'an de Iesus Christ.

se descharger des Allemans, car tout l'hyuer, & le Caresme, il ne cessa de courre la Lorraine, en despit de l'infidelité de Gislebert & d'Othon freres, sans rien espargner: non pas mesmes les biens & heritages des Eglises. Cependant nouueau trouble se presente deça, car soubs couleur que le Roy Charles auoit donné l'Abbaye de Chelles ou Bobe (ie croy de Chelles saincte Baudour) à son mignon Haganon, Hugues le Blanc, ou le grand fils de Robert Comte de Paris; pretendant qu'elle luy deuoit appartenir: dautant que Rotilde sa tante paternelle, & encores sa belle mere, en auoit iouy, il vint camper sur la riuiere Vidula (c'est Vesle qui de Rheims passe par Fismes, vne villette ainsi nommee; pour ce qu'elle est aux fins & limites de Rheims & Soissonnois) où il trouua les vassaux d'Erué Archeuesque de Rheims, & autres Comtes François, au deuant de luy : auec lesquels il s'aduance vers Laon, & vint camper sur la riuiere d'Aisne. Dequoy Charles aduerty: secrettement partit de Laon, accompagné du Comte Herbert, & dudict Aganon, pour l'amour & asseurance duquel, il passa outre Meuse: Hugues auec enuiron deux mil hommes de guerre le suiuit, iusques sur la riuiere de Meuse: où rencontrant Gislebert de Lorraine; il retourna en sa compagnie vers Robert son pere, qui s'estoit aduancé iusques sur la riuiere d'Aisne, & pays de Laonnois: pour ensemble parlementer & aduiser à leurs affaires.

Lors Charles repassa la Meuse suiuy de quelque peu de Lorrains : outre ceux que Hebert Comte de Vermandois luy amena, auec lesquels il commença de piller les villages & possessions de l'Eglise de Rheims: & prist d'assault Altmont : ce pendant Robert vint au deuant de Raoul Duc de Bourgongne son gendre, & le ioignit sur la riuiere de Marne. Charles le suiuit, & passant ladicte riuiere auec ses Lorrains, la compagnie d'Aganon prist le chasteau d'Espernay, qui fut pillé. Et Robert renforcé de l'armee Bourguignonne, repasse ladite riuiere au dessous d'Espernay, & vint à trois lieuës pres du Roy Charles, où ils se camperent, les vns deuant les autres, vne sepmaine entiere; que les Seigneurs des deux armees, passerent à parlementer ensemble, en l'absence dudit Charles & Aganon.

L'an de Iesus Christ.

CHAP. X.

Hugues le Noir deffaict la compagnie d'Aganon. Robert surprend Laon, & pille les Thresors d'Aganon. Robert esleu Roy, couronné par Herué, qui trois iours apres mourut. Seulfe Archediacre mis en sa place. Lon veid lors trois Soleils. Charles deuant Capremont. Hugues fils de Richart luy faict leuer le siege. Pratiques des deux Roys. Guillaume d'Aquitaine, & Remond de Languedoc tuent douze mil Normands de Loire. Robert tué par Charles. Roul Roy de Bourgongne faict Roy. Charles enuoye à Henry des Reliques de sainct Denis. Ruse de Hebert pour surprendre Charles qu'il retient prisonnier.



DVRANT ces choses Hugues le Noir, frere de Raoul Duc de Bourgongne, & fils de Richard, venant pour se ioindre auec Robert, rencontra enuiron deux cens hommes d'Aganon qui alloient fourrager les villages de l'Eglise de Rheims, dont il tua trois, & prist le reste qu'il renuoya honteusement; leur ayant osté armes & cheuaux. De là, Robert vint camper à Culmiciacum, & Charles pres de Rheims : où ayant demeuré trois iours entiers, à vne lieuë de ladicte ville. Iaçoit que souuent les cheuaux des gens du Roy fussent pris par ceux de la ville, les Lorrains ne les assaillirent qu'vne seule fois; à vn Dimanche iour de la Pentecoste : où demeurerent occis aucuns Lorrains, & plusieurs blessez : iusques à ce que la nuict separast le combat. Lors Charles aduerty que Robert auoit faict surprendre Laon par ses gens, partage le Thresor d'Aganon (qu'il y trouua) & faict prisonnier vn de ses freres, accompagné d'vne partie des Lorrains (car l'autre s'en retourna chez soy) vint auec Aganon deuant Laon : l'entree de laquelle ville luy estant refusee, il s'alla camper sur la riuiere Sara, & Robert sur celle d'Alea. Mais quand Charles veit que les forces de Robert croissoient tous les iours, & les siennes diminuoient, secrettement il se retira outre la Meuse, auec Aganon.

Alors les François esleurent Robert pour leur Seigneur, & se (*illi committunt*) mirent en sa protection, qui peut aussi estre entendu pour luy firent hommage. Dautant que Robert (dict Emil) soustenoit que du consentement des Seigneurs François, la couronne auoit esté donnee à Eude; pour mesme raison qu'à Pepin pere de Charlemaigne. Que si cestuy-là auoit esté Roy legitime, aussi l'auoit esté Eude, qui par son Testament n'auroit peu renoncer au droict acquis à sa maison; pour le rendre au fils du Begue. Car la couronne Françoise, ne vient par la succession d'vn homme seul, ains de la maison & famille : Et puis qu'Eude estoit mort sans enfans, il estoit (comme

L'An de Iesus Christ. son frere) le vray & plus proche heritier. C'estoient de plus belles, que iustes & raisonnables paroles. Mais il auoit assez de partisans pour les maintenir à l'espee (ordinaire tiltre des Rois) & Charles encores plus d'ennemis; qui (outre ses autres imperfections) pour le descrier luy mettoient sus, qu'il vouloit faire hommage du Roiaume François aux Allemands. Ainsi donc Robert, le vingt neufiesme Iuin, fut esleué Roy à sainct Remy: par les Euesques, Princes & Seigneurs du Roiaume François. Et couronné par Herué Archeuesque de Rheims, lequel mourut trois iours apres l'auoir sacré; à sçauoir le second de Iuillet, & quatre iours auant qu'il accomplist la vingt deuxiesme annee de son Archeuesché.

Seulfe pour lors Archediacre de ladite Eglise; luy succeda par la menee & support du Roy Robert, lequel ayant querellé auec Odon frere de Herué neueu de l'Archeuesque mort, les voulant chasser hors du païs, fut cause d'y amener la guerre, dont nous parlerons: ce qui monstre (auec ce que i'ay dit cy-dessus, des hommes de Gislebert, pourueuz par le Roy Charles) que les fiefs n'estoient lors qu'à vie, puis qu'on void ceux-ci chassez des leurs, par le successeur de celui qui les auoit pourueuz. Cependant il apparut au Ciel trois Soleils, au païs de Cambray: où il sembla que le Soleil auoit trois ronds, distans l'vn de l'autre, plus, deux iauelots ou dards, & deux troncs furent veus s'approcher, & venir l'vn contre l'autre, iusques à ce qu'vne nuee les couurit. Il se fit encores vn tremblement de terre en Cambresi, pour lequel aucunes maisons tomberent.

Lors le Roy Robert, enuoya Hugues son fils au Roiaume de Lothaire, auec quelques François pour deliurer Capremont Chasteau de Gislebert, que Charles tenoit assiegé. Dont Charles aduerti leua le siege: & Hugues ayant pris ostages d'aucuns Seigneurs du païs, retourna vers son pere. Par vn canon de ceux que Bouchard Euesque de Vvormes a recueilli sous le tiltre de l'inceste. Il semble que ceste annee Charles & Henry Roy d'Allemagne, tindrent vn Sinode à Conflans (ie croy de Rhin & Moselle) s'il n'y a faute au texte. Ce qui possible donna occasion au Roy Robert, de rechercher le
923. Roy Henry, lequel l'an neuf cens vingt & trois, il vint trouuer en Lorraine, & s'estans rencontrez sur la riuiere Rura, ils se traicterent de banquets, festins & presens, puis firent amitié ensemble. Là, aucuns Lorrains baillerent ostages à Robert, qui leur accorda trefues, iusques au premier Octobre, car Robert se vouloit establir: voyant que Charles remuoit tout le monde, donnant & promettant plus qu'il ne pouuoit tenir: comme volontiers font les Princes chassez de leur estat.

Mesmes les Normands habitans sur Loire, estoient venus piller l'Aquitaine & l'Auuergne: iusques à ce qu'ils fussent rencontrez par Guillaume Duc de ce païs, & Remond Duc de Languedoc: qui les desfirent en vne bataille, où il demeura douze mil de ces pillards.

Cependant, Boson fils de Richard Duc de Bourgongne tua Ricuin, vn Comte de Lorraine (que l'on pense auoir esté frere de Gislebert) estant malade en son lit. Et Charles renforcé de ceux qu'il auoit amassez en Lorraine,

leur faisant rompre les tréues, naguieres accordees auec Robert, passa la Meuse, & vint au Palais Royal d'Atigny: puis tout soudain, auant que son ennemy peust assembler ses gens, s'approcha de la ville de Soissons, lors qu'il ne s'en donnoit garde, & le lendemain iour de Dimanche quinze de Iuin, à l'heure que chacun ne pensant à la bataille, s'estoit mis à disner, passe la riuiere d'Aisne; & accompagné des Lorrains, vint tant soudainement charger Robert, que nonobstant sa vaillance & grande resistance, il demeura entre les premiers abbatus, percé de coups de lances. Toutes-fois, Hugues son fils, le Comte Hebert, & autres accourans; remirent sus les gens du faux Roy mort: & ayans premierement arresté les victorieux, les tournerent depuis en fuite, se retirant Charles comme vaincu; puis qu'il n'auoit peu gagner le champ de bataille. Combien qu'il ne fut longuement poursuiuy, à cause de la mort du Roy Robert, les gens duquel le trouuant parmy les morts, s'amuserent à l'emporter, & despoüiller les autres: ceux des faux-bourgs de Soissons, eurent la pluspart du butin, dautant que le carnage auoit esté faict pres d'eux: & les Lorrains perdirent beaucoup de leur bagage; que Rotgar Comte, mena à Laon. L'an de Iesus Christ.

Autres disent, que Charles se porta vaillant en ceste bataille. Car si on croit le continuateur de Reginon, il donna tel coup de lance à Robert son ennemy, qu'il luy passa le fer auec la langue derriere le col: que s'il est ainsi, Charles se trouuera le quatriesme Roy de France, qui de sa main a tué le chef d'vne autre armee ennemie. Il mourut en ceste bataille de la part de Robert, vnze mil deux cens quarante neuf hommes: & de celle de Charles, sept mil cent dixhuit, ce dit Vsperg. Toutesfois, il fuit comme vaincu, abandonné des Lorrains, qui le laisserent en France pour retourner en leur païs.

Ce pendant apres la mort de son ennemy, il essaye de tirer à son party, Hebert Comte de Vermandois, l'Archeuesque Seulfe, & autres Seigneurs du Royaume, leur remonstrant, que Robert mort (par les menees duquel ils auoient esté abusez) toutes iniures se pouuoient oublier d'vne part & d'autre. Mais les Seigneurs ia engagez en la rebellion de Robert, aussi rusez que le conseil du Roy; & sçachans bien que tous les Rois offensez ont les mains longues; & malaisément oublient leurs outrages, enuoyerent en Bourgongne querre le Duc Raoul; qui tout aussi tost vint, accompagné de grand nõbre de ses vassaux: car Hugues le Grand, fils du Roy Robert, se defiant que pour son aage, & la suffisance de tant d'autres renommez, il ne pourroit venir à la couronne; obtint des principaux Seigneurs (& nommément de Hebert Comte de Vermandois) qui estoit des plus grands, que lon feroit vn Roy au lieu de son pere, desirant tousiours abaisser Charles: afin qu'il ne peust se ressentir de ses iniures, & craignant Hugues d'auoir l'ordinaire yssuë des rebelles.

Les François se courroient, de ce que Charles faisant de tous bois flesches, esleuoit par dessus les plus grands Seigneurs, Aganon issu de petite maison: & par sa lascheté auoit laissé perdre l'Austrazie; ayant appellé des Normands à son secours, afin de destruire l'ancienne Noblesse. A ceste cause, pour leur

L'an de Iesus Christ.

resister, & les empescher de se ioindre au Roy Charles, Raoul & les siens se vindrent camper sur la riuiere d'Oyse, afin d'estre entre deux. Quoy voyans Charles, & que sans bataille il ne pouuoit s'en aider, & les ioindre à son secours, il repasse la riuiere de Meuse: Et lors, tous les Seigneurs François estans à Soissons, au monastere de S. Medard, esleurent pour Roy ledit Raoul, Duc de Bourgongne. Mais la doute est si ce fut auant la prise de Charles. Tant y a que Vrsperg, & Vvtikind en la vie dudit Henry Roy de Germanie, disent » que ce Roy allant pour conquerir la Lorraine, r'encontra vn Ambassadeur » du Roy Charles, qui luy remonstra que son maistre (jadis Roy,) luy mandoit, » puis que Dieu auoit permis qu'il fut chassé par ses ennemis, il n'y auoit rien » qu'il desirast tant que l'accroissement & la grandeur dudict Henry, & qu'en » signe de ce, & pour gages & arres de leur amitié qu'il vouloit entr'eux per» petuelle, il luy enuoyoit en don la main du martyr S. Denis, enchassée en » or, couuert de pierreries: luy faisant part du corps de ce saint, defendeur des habitans de Gaule: car les Rois de ce temps, durant les batailles, portoient au col des reliques de saincts, comme des preseruatifs.

Henry eust pitié de l'estat miserable de Charles: se representant l'instabilité des choses mondaines, & sçachant que les Lorrains estoient inconstans & muables, desira plustost les auoir par subtils moyens, que par la force. A ceste cause il fist Gislebert son amy & son gendre: le cognoissant homme d'esprit, ce dict Vvtikind Moine. Mais par l'extraict de l'Autheur François allegué par l'Abbé Conrad, il semble que Sigislebert auoit ja espousé Gerberge, auant que Henry fut Roy de Germanie: tant l'histoire de ce temps là est incertaine & confuse.

Durant cela, les François estoient en grand soucy, comme ils resisteroient à de si grandes forces que celles que leur Roy banny, pourroit tirer de Germanie. Or Charles l'hebeté (c'est le Simple) auoit gaigné de son party le Prince Hebert par luy leué des fonts (le Roy Parrain n'estoit gueres plus aagé) qui pouuoit luy estre suspect ayant espousé la fille du Roy Robert, s'il n'eust couuert sa malice par vne insigne finesse. Car ce Hebert Comte de Vermandois, ayant desir de surprendre le Roy, luy manda par Benard Comte de Senlis son cousin (ce dit Floard) Germain, & fils de Pepin son oncle paternel (ce dict Vignier) accompagné d'autres qui ne sçauoient pas la tromperie; luy mandant qu'il vouloit communiquer auec luy d'affaires d'importance, & le priant venir en vn sien chasteau. Mais le Roy aduerty de se donner garde de luy; Hebert pour oster tout soupçon de fraude, sans qu'on s'en donnast garde, vint luy-mesme en petite compagnie trouuer le Roy, iusques dans son Palais. Charles alla au deuant de luy, & le baisa; s'estant le Cõte de Vermandois encliné de tout le corps pour faire la reuerence au Roy; qui semblablement baisa le fils dudit Hebert, lequel sçachant l'entreprise (mais pour sa ieunesse ne pouuant la dissimuler) sans flechir le genoüil, receut le baiser & accolade du Roy: Dequoy son pere s'apperçeuant, luy donna de la main sur le col, disant; qu'il apprist, & vne autrefois se souuint, à ne receuoir debout l'accolade de son Prince & Seigneur.

Cest acte, fit croire au Roy & aux assistans, qu'Hebert y alloit à la bonne foy. Et le Comte iugeant par les carresses & resiouyssances du Roy, qu'il se fioit en ses paroles, le pria de venir à Peronne, pour aduiser à leurs affaires. Aquoy le Roy ne faillit asseuré (ce dit Floard) sur les sermens qui luy furent iurez : & en petite compagnie se trouua au lieu assigné : qui fut sainct Quentin sur Somme. Là, Hebert receut Charles tres-honorablement, & en grand pompe : le premier & second iour luy fit bonne chere, puis ayant fait croire au Roy qu'ils aduiseroient mieux à leur negociation en priué mesgnie, luy persuada de renuoyer ceux de sa suitte, ou luy-mesme leur fit croire que telle estoit la volonté du Roy. Aquoy ils obeyrent, ignorans qu'ils laissoient leur maistre prisonnier. Lors Hebert asseuré de la personne de Charles, par l'absence des seruiteurs Royaux, l'enuoya en vne sienne forteresse nommee Chasteau-Thierri, assise sur la riuiere de Marne ; où il le fit seurement garder, sans qu'il lui manquast chose pour son viure. Dont la Royne Ogine sa femme, & sœur d'Edouard Roy d'Angleterre aduertie, se sauua en Angleterre auec vn fils qu'elle auoit dudit Charles nommé Louis ; encores enfant ; & lequel y demeura iusques à ce qu'il fut r'appellé ainsi que dirons. Iaçoit que Glaber ait laissé par escrit qu'il se tint outre le Rhin. *L'an de Iesus Christ.*

CHAP. XI.

Roul fait Roy de France. Riol Normand fauorisant Charles est deffait. Roul Roy de France appellé par les Lorrains. Assiege Sauuerne. Quelle terre fut premierement donnee aux Normands. Sauuerne abatue par l'Euesque de Mets. Roul d'outre Mont-iou chasse Beranger d'Italie. Le Palium enuoyé à Seulfe. Cueillette d'argent pour donner aux Normands. Roul va faire la guerre à Guillaume Duc d'Aquitaine : lequel luy fit hommage en luy rendant Berry. Hugues de Vienne. Gislebert prisonnier de Beranger. Bayeux & Maine, baillez aux Normands. Roul Roy de France, & Henry d'Allemagne, malades. Oudric Comte, brusle vn chasteau de l'Euesque de Cambray.

EN ce temps, estoit Duc de Bourgongne (dict le mesme Glaber) Raoul: bel hõme, & de bon sens, qui auoit espousé Emine fille du Roy Robert : aussi belle femme, que de gentil esprit, & sœur de Hugues le Grand : lors maniant la pluspart des Seigneurs du roiaume de France, & fort estimé pour ses vertus, ou l'apparence qu'il en retenoit. Toutesfois, cognoissant l'affection que chacun portoit au Bourguignon, & se trouuant aucunement estonné de la mort de son pere (ce dit le Cronicon de S. Aubin) iugeant ne pouuoir estre Roy, mais qu'il en sçau-

L'an de Iesus Christ. roit bien faite vn autre tel qu'il luy plairoit, enuoya dire à sa sœur, qu'elle eut à choisir pour Roy; ou lui qui estoit son frere, ou Raoul son mari: mais elle non moins ambitieuse que son pere & son frere, respondit: qu'elle aimoit mieux baiser le genoüil de son mary Roy, que celui de son frere: & par ce baisement de genoüil il faut entendre vne partie de la façon de faire l'hômage, & rapporter ceci à ce que i'ay dit au couronnement de Charlemaigne Empereur.

Hugues volontiers l'accorda auec son beau-frere, sçachant bien qu'il ne pouuoit faire autrement: & Raoul accepté par les François fut couronné le treziesme Iuillet, ce dit Yues de Chartres. Mesmes il se trouue des autheurs, qui disent que ce fut du consentement de Charles; qu'il l'accorda. Pour ce que Raoul estoit son filleul: & que Hebert, iaçoit qu'il fut oncle maternel de Hugues le Grand, fauorisoit plus le Bourguignon. Tãt y a que Hebert fut le principal architecte de ceste prison de Charles; ayant gaigné Seulfe Archeuesque de Rheims de son costé, lequel ennemy du frere & nepueu de son predecesseur, ne les pouuant chasser par son authorité, auoit esté conseillé de chercher le support du Comte de Vermandois, sous promesse que les Cheualiers & vassaux de l'Archeuesché de Rheims, ne procederoient à l'eslection d'vn Archeuesque, sans le consentement dudit Hebert. De maniere que sous telle asseurance, Seulfe auoit chassé Odon & Herué frere & nepueu de feu Herué Archeuesque: & retenu ce qu'ils auoient en fief de l'Eglise de Rheims. Et encores apres cela auoit fait accuser lesdicts Odon & Herué de felonnie. Et pour ce qu'ils ne voulurent comparoir deuant l'Archeuesque, ne accepter le champ de bataille qui leur estoit presenté pour iustifier l'accusation, les biens qu'ils souloient tenir leurs furent ostez & eux depuis menez prisonniers par le Comte Hebert, deuant le Roy Robert, en la garde duquel demeura ledit Odon. Mais Herué fut enuoyé à Paris, où il demeura tant que ledit Roy Robert vesquit. Dont Seulfe se sentit tant obligé à Hebert, qu'il luy fit donner le serment des Cheualiers & vassaux de son Eglise, de n'eslire aucun sans la volonté de Hebert.

Cependant Regnaut, Prince & chef des Normands qui demeuroient sur Loire, cy-deuant esmeu par les messagers qui luy estoient enuoyez par Charles (Vignier a quelque occasion de croire que ce fut Riol, que la Chronique de Normandie dit auoir esté Comte du Mans) ayant recueilly plusieurs qui s'estoient assemblez à Rouën auec luy, couroit & fourrageoit la France qui est delà Oise. Mais les vassaux de Hebert assemblez & ioincts à ceux des chasteaux d'alentour, auec le Comte Raoul, fils de la femme de Rotgard & Ingelbrain, lui osterent son butin, deliurant bien mil prisonniers qu'il emmenoit. Dequoy Regnault irrité passa en Artois. Mais Adelin Comte de Noyon alla au deuant, & tua enuiron six cens Normands: contraignant les autres de prendre la fuitte auec Regnault, qui se retira en ses forteresses, par le moyen desquelles il continua ses pilleries.

Cela fut cause, que le Roy Raoul semond par Hugues, vint de Bourgongne au Palais de Compiegne sur Oise. Là où aduerty du rauage que les Normands faisoient en Beauuoisis accompagné de l'Archeuesque Seulfe, du Comte

Comte Hebert, & autres hommes choisis: il passe la riuiere, & entra au pays qui iadis fut baillé aux Normans, quand ils se firent Chrestiens & auoient promis viure paisiblement: duquel il en gasta vne grande partie pour leur infidelité, & auoir passé leurs bornes: que neantmoins Charles (ce disoient-ils) auoit promis d'augmenter venans à son aide. L'An de Iesus Christ.

Comme le Roy Raoul estoit empesché à ce gast, les Ambassadeurs de Lorraine le vindrent trouuer pour se rendre à luy corps & biens: ce qui le fit partir de Normandie, estant conseillé par les Seigneurs de sa suitte: d'aller recueillir les Lorrains, & laisser Hebert & Hugues pour la deffense des pays d'entre l'Oyse, la Seine, la Somme & la Mer.

Raoul donc, cependant que l'Archeuesque de Reims couronne Emine sa femme fille du feu Roy Robert: s'en va à Moson, où il fut receu de plusieurs Seigneurs Lorrains: & requis par Vigeric Euesque de Metz de venir prendre vn Chasteau nommé Zabrene du pays d'Elsas (ie croy Sauuerne) y ayant esté presque tout l'Automne, en fin il receut hostages des habitans, frustrez du secours qu'ils s'attendoient auoir de Henry Roy de Germanie, duquel ils se disoient subiects: puis reuint trouuer sa femme à Laon.

Durant cela, les Normans ayans pillé aucuns villages de dela Oyse, & nous aussi des leurs, apres plusieurs allées & venuës de costé & d'autre, promirent au Comte Hebert, & à l'Archeuesque Seulfe, & autres Seigneurs campez deuant eux: que agrandissant leur terre outre Seine (c'est à dire du costé de Bretaigne ou Eureux) ils partiroient du lieu où ils estoient: Par où l'on peut cognoistre que ce qui leur fut premierement donné en fief, ne s'estendoit que depuis la riuiere d'Epte, iusques en Caux, & la mer. Car ie ne croy pas qu'ils tinssent tout l'Archeuesché de Rouen: encores que i'aye dict qu'ils eurent les gastines de Bretaigne. Mais i'entendois seulement le Coutentin: qui mesmes du temps des Rois Merouingiens, estoit habité de Sesnes, Pirates: & semble auoir esté abandonné par les Charliens (comme aussi la basse Bretaigne, variable & trop esloignée de la correction des Roys François) à ces Normands & autres escumeurs de mer, pour estre ceste terre, comme vne presque Isle separée de terre ferme.

Ces choses accordées, ils enuoyerent des ostages au Roy desia retourné à Laon: au moyen dequoy ils eurent trefues iusques à la my May. Durant cecy, l'on vient rapporter au Roy de France, que Henry Roy de Germanie inuité par Gislebert & Rotgard Euesque de Treues (qui encores n'auoient faict hommage à Raoul) pilloit le païs de Lorraine. Car il courut tout ce qui est entre le Rhin & la Mozelle: emmenant des troupeaux de bœufs, vaches & moutons, ensemble plusieurs ieunes hommes prisonniers: mais aduerty que Raoul amassoit vne armée de France & de Bourgongne, il se retira: ayant donné trefues aux Lorrains, iusques au premier iour d'Octobre de l'an suiuant.

De ceux qui auoient faict hommage au Roy Raoul, il n'y eut qu'Othon qui l'abandonnast pour suiure Henry: mais Vvigeric Euesque de Metz ayant re-

L'an de Iesus Christ. pris Zabrene, la fit abbattre: & la ville de Cambray fut bruslée par mesgarde. En mesme temps Raoul lors Roy de Bourgongne d'outre le Montiou, appellé par les Italiens, chassa Beranger Empereur d'Italie, Paul Emil confond les faits de ces deux Roys Raoul de France & de Bourgongne: & s'abuse quand il cuide que nostre Roy espousa la fille de Bouchard Duc d'Allemagne : car il eut pour femme la fille de Robert Roy des François, ainsi que i'ay dict. Le Pallium qui est vn vestement bandé ou estollé que les Papes enuoyent aux Metropolitains, comme pour marques d'estre Legats Apostoliques, fut enuoyé par le Pape Iean à Seulfe : qui est vne marque de primatie, que ie n'ay point leu auoir esté prise par les autres Prelats François ou enuoyée de Rome, auant Ansegise Archeuesque de Sens, duquel est parlé cy dessus. Et Dadon Euesque de Verdun mourut : auquel succeda Hugues, par la faueur de Raoul Roy de France: & sacré prestre à Reims par Seulfe.

924. Au commencement de l'an neuf cens vingt quatre, l'on fit par la France vne cueillette d'argent pour donner aux Normans, suiuant le traicté de paix. Et Raoul Roy de France s'apresta pour aller en Aquitaine contre Guillaume Prince de ce pays, qui differoit de luy obeyr, & faire hommage. Lequel entendant sa venue marcha au deuant, iusques sur la riuiere de Loire: mais par le moyen de ceux qui allerent de costé & d'autre, ils accorderent de soy trouuer sur ladicte riuiere pour parlementer ensemble. Le iour venu, & les entremetteurs l'ayant employé à des allées & venues, sur le soir, Guillaume passa vers le Roy, & mettant pied à terre, vint trouuer Raoul qui estoit à cheual: lequel l'acola & baisa: puis se departirent. Le lendemain Guillaume retourna & prist tréues pour huict iours: puis la semaine passée *se regi commisit*, c'est à dire il fit hommage au Roy qui luy rendit le Berry: lequel à l'aide de Robert, il luy auoit osté, auant que d'estre Roi, ensemble la cité de Bourges, il donna aussi au Comte Hebert Peronne, & le Mans à Hugues fils de Robert. Hugues de Vienne fut en ce parlement (ce pourroit estre le fils de Berthe, depuis Roy d'Italie) duquel Seulfe obtint la main-leuée des heritages que l'Eglise de Reims auoit en Viennois: dõt Herué n'auoit sceu iouyr. Au partir de là nous vinsmes (dit Floart qui monstre le temps qu'il viuoit) au mont de sainct Iean, que Ragenart auoit occupé : mais à la suscitation de Vaton & Gisslebert ses nepueux, depeschez par le Roy pour prendre ce Chasteau. Ragenart enuoya au Roy vn de ses fils en ostage, & lequel fut receu à la priere du Roy & de Hugues son frere: & les tréues accordées: apres que ceux qui estoient auec ledict Ragenart eurent faict le serment.

Cependant Gisslebert est faict prisonnier, par Beranger mary de sa sœur, qui neantmoins le laissa aller, ayant pris en ostages les enfans de Ragenart frere dudict Gisslebert: lequel se voyant en liberté, vint piller & courre la terre dudict Beranger, de Ragenart son frere, & du Comte Ysaac. Ce faict il enuoye des gens vers Raoul Roy de France, luy offrir son seruice: mais le Roy detestant son inconstante desloyauté, n'en fit compte : estant conseillé de ne le receuoir à vassal. Lors fut conclue la paix auec les Normans, lesquels iurerent entre les mains des Comtes Hugues, Herbert & Seulfe Archeuesque, de la garder

moyennant qu'on leur augmentast leurs terres des Comtez de Bayeux, & de Maine, à eux liurées en l'absence du Roy, mais de son consentement. L'an de Iesus Christ.

Lors fut tenu vn parlement au Palais d'Atigny, à l'issue duquel voulant Raoul aller en Lorraine, il fut retenu par vne si grosse maladie, qu'il en cuida mourir. De maniere que s'estant faict porter à sainct Remy, & ayant ia distribué ses tresors aux monasteres de France & de Bourgongne (fors ce qui appartenoit à sa femme, & comme s'il deust mourir) apres qu'il eust esté quatre semaines en ceste Abbaye, se voyant guery, il vint à Soissons, & de là s'achemina en Bourgongne.

Henry Roy de Germanie fut aussi malade tout l'esté aux confins de Sarmatie, qui est Pologne. Cependant querelle s'esmeut entre Ragenard & Gislebert son frere, & non moindre entre Boson & Othon: dont s'ensuiuirent de grands meurdres, pilleries & feux. Auquel temps Isaac Comte prist d'amblée vn chasteau d'Estienne Euesque de Cambray, qu'il brusla: & la tour ou forteresse de Hebert, assise sur la riuiere de Marne: en laquelle estoit gardé le Roy Charles, fut soudainement bruslée. En ce temps Ragenold Normād brusla les terres de Hugues le Grand Comte de Paris, assises entre Loire & Seine: pource qu'on ne l'auoit encores mis en possession d'aucunes terres du pays de France. Et Seulfe Archeuesque, tint vn Sinode des Euesques de la Prouince de Reims au lieu de Thiosleium au mois d'Octobre: Auquel le Comte Isaac comparut, & satisfit à Estienne Euesque de Cambray, des torts faits à son Eglise (Vadatus) ayant esté gaigé de cent liures d'argent, & puis fit sa paix auec ledit Euesque en presence du Comte Hebert & autres Comtes de France.

En ce temps le chasteau du mont sainct Iean abandonné par Ragenard, fut saisi par le Roy: qui cela fait retourna en France, Guillaume (ie croy d'Aquitaine) & Hugues fils de Robert (c'estoit le Comte de Paris) transigent auec Ragenold possible Rioul du Mans, Normand, *de sua terra*. Ie croy de la terre qu'il pretendoit, ou de la leur mesme. Et neantmoins ce Roy alla depuis en Bourgongne auec des Normans. Il y a grande apparence que les Normans estoient ceux qui logeoient dans les isles de Loire: comme Rochefort, Pont de sée, & autres pareilles.

CHAP. XII.

Hungres inuitez par Beranger passent en Italie, & bruslent la ville de Pauie. Viennent en Gaule & pillent Languedoc. Beranger tué à Verone. Normans chassez de Bourgongne, se retirent en leur pays sans grand effect. Aucuns Lorrains font hommage à Raoul de France. Amiens & Arras bruslez. Normans pillent le pays voisin de Paris & de Beauuoisis, comme les François le leur. Armée du Roy Raoul de France. Eu forteresse des Normans, prise: aucuns de la garnison se tuent eux-mesmes. Seulfe mort. Hugues fils de Hebert enfant de cinq ans, est esleu Euesque de Reims. Ouldry Euesque chassé d'Aix, commis à l'office Ecclesiastique. Lorrains font hommage au Roy Henry de Germanie. Et les Italiens chassent Raoul de Bourgongne, pour receuoir Hugues fils de Berthe. Ordonnance de Henry pour les gens de guerre de la frontiere. Edouart Roy d'Angleterre mort. Adelstan son fils luy succede. Raoul Roy blessé par les Normans. Leuée de deniers pour bailler aux Normans. Guillaume d'Aquitaine abandonne le seruice du Roy. Hugues fils de Robert, espouse la fille d'Edouart sœur de la femme de Charles. Hugues & Hebert font la guerre aux Normans. Guillaume le deuot Duc d'Aquitaine mort sans enfans. Eble fils d'Arnulf son frere luy succede. Lequel mourant aussi, Aimar Comte de Poictiers ioignit l'Auuergne au Duché. Alduyn Comte d'Angoulesme.

CESTE année les Hungres inuitez par Beranger, passerent en Italie, où entre autres maux, le douziesme de Mars ils bruslerent Pauie, auec quarante quatre Eglises: demeurant l'Euesque du lieu nommé Iean, & celuy de Verseil estouffez du feu, comme aussi vn grand peuple surpris en ceste ville. Mais deux cens Bourgeois ou enuiron, eschappez, se racheterent, auec les murailles de leur ville, moyennant huict modios (ce sont plustost boisseaux que muidz de trente six septiers) d'argent, par eux depuis recueillis dans les cendres & bourriers de leur ville desolée.

Cet argent receu les Hungres tirent vers les Alpes, pour venir en France: toutesfois enclos dans les monts de Sauoye & Daulphiné, par Raoul Roy de Bourgongne, & Guy de Vienne, ils eschapperent: trouuans des pas mal gardez, & vindrent en Gothie ou Languedoc: suiuis desdicts Princes, qui en desfirent autant qu'ils en peurent trouuer: outre ceux qui moururent de peste & disanterie: de maniere qu'il en reschappa bien peu. Cependant Beranger cuidant recouurer son Royaume d'Italie, est tué à Veronne.

925. Au commencement de l'an neuf cens vingt cinq, Ragenold ou Rioul & ses Normans estans venus en Bourgongne piller le pays, les Comtes Varnier &

Manasse, les Euesques Ansegise de Troyes, Gauzelin de Toul ou Verdun, les allerent trouuer pres Montemcalum (ie croy Caluum qui seroit Chaumont, & possible celuy qui est en Bassigny) où ils tuerent plus de huict cens Normans. En ceste meslee Garnier tombé de son cheual fut pris & occis: & Ansegise blessé. Tout aussi tost le Roy de France tira ceste part accompagné des gens-d'armes tant du pays de Reims, que ceux qu'Albon Euesque de Soissons amena, & quelque peu d'autres. Le Comte Hebert le suiuit bien tost apres: de maniere que renforcé de Bourguignons, il se vint camper pres des Normans, logez sur la riuiere de Seine. Il y eut vne rencontre entre les François & ces pillards: toutesfois les nostres voyans que ceux qui estoient auec le Roi, ne descendoient point de cheual pour assaillir le cāp des ennemis, apres qu'ils eurent rembarré les Normans dans leur parc, ils se retirerent sans autre effect, & se logerent à vne ou deux lieuës enuiron. Hugues fils de Robert, vint aussi camper viz à viz d'eux, du costé de Champaigne: mais pendant que nos gens attendent des batteaux qui venoient de Paris, les Normans abandonnerent leur camp, & pour se sauuer prirent les bois, se retirans vers leurs païs de seurté, non sans laisser vn soupçō d'auoir en cela esté fauorisez par aucuns des nostres, qui desiroient les troubles plustost que l'entiere victoire: comme ordinairement il aduient en païs diuisé par factions, & qui les desirent entretenir pour profit, ainsi qu'à nostre malheur auiourd'huy nous voyons.

L'an de Iesus Christ.

Au commencement de Caresme, Hebert ayant parlementé auec Gislebert, & puis auec Hugue, en aduertit le Roy estant en Bourgongne, & qui à grand haste vint à Cambray au deuant de Gislebert & ses Lorrains, lesquels se destournerēt du lieu où ils auoient parlementé, & vindrent au deuant du Roi sur la riuiere de Meuse, où Gislebert & huict autres Seigneurs Lorrains luy firent hommage. Cependant, les Normands de Roüen coururent le païs de Beauuoisin & d'Amiens: contre le traicté de paix. Et lors Amiens fut bruslee par mesaduenture de ceux qui s'y estoient sauuez: comme aussi la ville d'Arras. Et les Normans qui coururent iusques à Noyon, en bruslerent les fauxbourgs; Mais les habitans accompagnez de paysans sortirent: & tuerent plusieurs de ces coureurs, regaignans partie des fauxbourgs.

D'aultre costé, ceux de Baieux pillerent la Normandie d'outre Seine: dont le Parisiens aduertis, amassent des gens par les villes voisines, & aucuns vassaux de Hugues fils de Robert coururent toute la Normandie qui est deça la riuiere (ie parle comme habitant en ma maison de la haye de Beroncelles ou Dorgereux qui est en la vallee de Montfort la Maurry) pillans le bestial & bruslant les villages; apres qu'ils eurent tué aucuns Normans. Durant cela le Cōte Hebert d'autant qu'il y auoit encor' peu d'herbes pour nourrir les cheuaux, se tenoit deça l'Oise; Affin d'empescher le passage auldits Normans: lesquels entendans le rauage de leur pays, y retournerent tout court. Mesmes le Roy Henry passa le Rhin, & prist de force vne place nommee Tulpiniacum (ie n'ose dire Tolbiac) que les vassaux de Gislebert gardoient, puis sans faire long seiour deça, tout aussi tost repassa le Rhin: ayant pris hostages de Gislebert.

En ce temps, le Comte Hilgand & autres François voisins de la Mer, cou-

L'an de Iesus Christ

turent le païs que les Normans tenoient:& Raoul venu de Bourgongne faire ses preparatifs pour les guerroyer,fit publier son ban:auquel comparurent les Comtes Hebert,auec les vassaux de l'Eglise de Reims. Lors Arnoul Comte de Flandres,& les autres François maritimes,assiegerent Auga (c'est Eu) vne forteresse de Normans assise sur la mer : en laquelle Rollo outre les habitans auoit mis en garnison mille hommes enuoyez de Roüen. Les Frãçois campez deuant,saisirent vne leuee qui seruoit d'auant mur:& de là ayant percé la muraille,entrerent dans la ville;où ils tuerẽt tous les masles, & brusslerent ce fort. Aucuns des habitans se sauuerent dans vne Isle voisine,qui fut aussi prise:mais non en si peu de temps que la ville, car les Normans faisoient grande resistance, & vaillamment se deffendirent, puis quand ils virent ne pouuoir resister, partie se ietta en la Mer pour se sauuer,& d'autres se tuerent de leurs propres mains,outre plusieurs noyez ou tuez par les François.

Les Normans ainsi deffaicts,nos gens retournerent chargez de grand butin. Quant au Roi il demeura auec Hugues, campé en Beauuoisis, auquel temps Seulfe Archeuesque deReims,ayant tenu l'Euesché trois ans six iours,mourut: non sans le soupçõ d'auoir esté empoisonné par les gens du ComteHebert,qui tout aussi tost se trouua en la ville de Reims sommant le Clergé de luy tenir la promesse que les vassaux de ladite Eglise luy auoient iuree, à sçauoir de ne proceder à l'esle&ion d'aucun Archeuesque , contre son vouloir, suiuant l'accord faict auec le deffunct : ainsi que i'ay dict : car il est croiable que les Vassaux des Euesques & le Clergé auoient leur voix aux eslections comme les principaux du peuple ainsi qu'en l'Eglise ancienne des premiers Chrestiens. A ceste cause Hugues fils dudit Hebert, fut esleu Archeuesque : iaçoit qu'il n'eut que cinq ans:& le gouuernement du bien Ecclesiastic mis en la main dudit Hebert, souz le nom de son fils. Cela fait le Comte de Vermandois alla trouuer le Roy qui estoit en Bourgongne, pour le prier de confirmer ceste eslection. Raoul l'accorda à la charge de conseruer les Clercs & laiz en leurs honneurs, & fiefs: & iusques à ce que ledict Hebert luy eut presenté vn Clerc, tel quil peust administrer l'Euesché. Le Comte de retour, dispose des biens de l'Eglise à sa volonté:les baillant à qui il luy pleut.

Mais pour le regard du seruice de l'Eglise,il y commist Ouldry Euesque chassé d'Ais par les Sarrazins,à qui pour son viure il fit bailler l'Abbaye de sainct Thimothee,& vne prebende de Clerc,& le reste estoit manié par ledit Hebert & sa femme. Lequel Ouldry accompagné des Ambassadeurs dudict Hebert,alla à Rome : ie croy pour confirmer leur eslection.

Cependant Hugues fit vn traité auec les Normans:auquel les terres de Baudouin & Raoul de Gangir , & Hilgand , ne furent comprises. Durant celà les Lorrains *se committunt* (font hommage) au Roi Henry , qui donna l'Euesché de Verdun à Bernuin neueu de Dadon Euesque, chassant le Prestre Hugues , à qui le Roi l'auoit donné:& pense-t'on , que ce fut lors que ceux du Roiaume de Lothaire se retirerent du tout de l'obeissance des Rois de France Vestrienne : lesquels ne peurent contredire ceste vsurpation , à cause des guerres ciuiles & Normandes. Comme aussi les Italiens faschez contre Raoul de Bour-

gongne, appellerent Hugues d'Arles, fils de Berthe: qu'ils firent leur Roy. *L'an de Iesus Christ.*

En ce temps, Henry Roy de Germanie, fit vne ordonnance pour les gens de guerre de frontiere: par laquelle il vouloit, que huit d'eux labourassent la terre, & le neufiesme demourast en la ville, dans vne maison par luy bastie; en laquelle les huit seroient tenus d'apporter le tiers des fruicts des terres labourees, pour y estre gardez: afin qu'aduenant les guerres, les villes ou villages fussent garnies d'hommes, & de biens à suffisance: qui estoit vn bon moyen de tenir vne frōtiere en seureté & digne d'estre obseruee. Ceste annee mourut Edouard Roi de Kentz en Angleterre, le vingt quatriesme an de son regne: ayant esté vaillant Prince: & auquel succeda Adelstan son fils: qui l'an d'apres deffit Guifred Roi des Danois, pere de Reginald: qu'il chassa & destruit, ce dit Henry de Hutembour: & ie le ramentoy, pource que ce peut auoir esté celuy duquel nous parlerons.

L'an neuf cens vingt six commençoit, quand le Roy Raoul accompagné du Comte Hebert & autres François maritimes, tint des Normans assiegez & enclos en vn bois au païs d'Artois, iusques à ce que peu de iours apres ils sortirent à l'impourueu, & se ietterent tant soudain sur le camp François, que le Roi eust esté pris, sans le secours du Comte Hebert. Par le moyen duquel les ennemis furent repoussez, non sans grand danger du Roy, qui fut blessé: & le Comte Hilgand tué: mais vengez par la mort d'vnze cens Normans, occis sur le champ. Ce faict le Roy prist le chemin de Laon: & les Normans vindrent piller iusques à Portenseny (ie croy Portien) comme aussi d'autre costé, les Hungres bruslerent & pillerent iusques au païs Vozinse (ie croy de Vauge) ce qui fit transporter le corps de S. Remy & autres, hors des monasteres de Reims, & lors se fit vne leuee de deniers par la France & Bourgongne, pour bailler aux Normans, suiuant le traicté de paix faict auec eux, & lesquels s'en allerent apres l'argent receu. Les Annalles de Reims, remarquent vne eclipse de Lune, aduenuë le Samedy de Pasques, premier iour d'Auril, au sortir de laquelle on la vit sanglante.

Les Normans renuoyez, l'armee en laquelle estoit le Roy & le Comte Hebert, partit pour aller sur la riuiere de Loire. L'on prist Ostages des habitans de Neuers, que tenoit le frere de Guillaume Duc d'Aquitaine, & puis l'armee passa outre en Guyenne, suyuant ledict Guillaume qui fuyoit, ayant abandonné le seruice du Roy. Lequel eust faict quelque grand exploict en ce quartier là, sans la nouuelle de la venuë des Hungres, (que l'on disoit auoir passé le Rhin) qui fut cause d'abandonner ceste chasse & poursuitte. Et lors Hugues de Vienne ayant repoussé Raoul Roy de Bourgongne, fut declaré Empereur, & couronné à Rome. En ce temps Hugues Prestre, esleu de Verdun, mourut chassé de son Euesché. Et Euerad Duc d'outre le Rhin, fut par Henry enuoyé au Royaume de Lothaire, faire iustice: Les Lorrains firent paix & alliance ensemble: & Raoul Comte, fils de Helois mourut: peu apres suiuy de Gogaire son fillastre Comte de Laonnois: & Hugues Comte de Paris, espousa la fille de feu Edouard Roi d'Angleterre, sœur de la femme de Charles, & du Roy Alstan: pour auoir le support

L'an de Iesus Christ.

d'Angleterre, ce doit on croire, & aller du pair auec les Charliens.

L'an neuf cens vingt sept, il sourdit querelle entre Raoul Roi de France, & le Comte Hebert, pour le Côté de Laon, que ledit Hebert vouloit pour Odon son fils, & le Roi l'auoit donné à Rotgar, nagueres decedé. Lors vn Dimanche du mois de Mars, on vit au ciel des batailles de feu sur le païs de Reims. Lequel signe, fut suiuy (dict Floard) de fieure pestilencieuse, accompagnee de toux; laquelle courut par toutes les Gaules & la Germanie : auec la mort de beaucoup de gés. Vidric Euesque de Mets, trespassa: & Hebert en despit de Raoul, enuoya des Ambassadeurs vers Henry : lesquels retournans accompagnez de Hugues fils de Robert, il fut parlementer auec luy : & là ils s'entredonnerent de beaux presens. Mesme Henry sans auoir esgard à l'eslection que le clergé de Mets auoit faict d'vn Euesque au lieu du mort, y mit vn seruiteur de Dieu nommé Benno : & Hugues Comte de Paris, & le Comte Herbert, allerent faire la guerre aux Normans de Loire.

Au mesme temps, vne grande tempeste gasta le pays de Laonnois & Soissonnois : par laquelle plusieurs maisons furent abbatues, les arbres arrachez, & des hommes tuez. En ce temps, Guillaume Prince d'Aquitaine surnommé le deuot, estant mort sans enfans, Eble fils de Ranulf son frere, luy succeda, lequel mourant tost apres, Aimar Comte de Poictiers, ioignit les Comtez d'Auuergne, & Duché d'Aquitaine ensemble. La Cronique de sainct Cibar tient que cest Aymar ou Ebles, espousa Adelle, fille de Rolo premier Duc de Normandie : qui luy fit vn fils nommé Guillaume appellé teste d'estoupes.

Au mesme temps, viuoit Alduin Comte d'Angoulesme, pere de Guillaume taille fer ; & Guillaume frere dudit Alduin (tous deux enfans de Vulgrain) estoit Comte de Perigueux. Cest Alduin fit rebastir les murs d'Angoulesme, sapez par les Normans, & son fils acquist le nom de taillefer, pource que de son espee (nommee Corton) il couppa par le milieu vn Normand armé, ce dict la mesme cronique.

CHAP. XIII.

L'an de Iesus Christ.

CHAP. XIII.

Nantes accordee aux Normans de Loire, & vn Sinode tenu à Trosleium malgré le Roy Raoul. Raoul prend Laon, & Coucy. Hebert mene le Roy Charles parlementer auec les Normans, & Guillaume fils de Raoul, qui luy faict hommage. La Royne ne veut sortir de Laon, au mandement de Raoul. Hebert ameine Charles à Reims. Lors Eume Royne laisse Laon. Hebert fait hommage à Charles. Otgar Euesque d'Amiens meurt aagé de cent ans. Iean Pape prisonnier. Lorrains appointez auec Henry de Germanie. Hebert faict serment à Raoul, ayant remis Charles en prison. Raoul va au deuant de Guy Empereur: Puis rend Atigny au Roy Charles. Benon Euesque de Mets chastré par ses Gens. Normans ferment Guynes. Sigisbert leur Roy ayant rauy Eltruide fille d'Arnoul, se pendit de crainte. Hebert & Hugues guerroyent Boson frere du Roy Raoul.



OR les Normãs de Loire, ayant esté assiegez cinq semaines par Hebert & Hugues, firent vn traicté, auquel il fut dit, que Nantes leur demeureroit: pour asseurãce dequoy ils baillerent ostages de costé & d'autre. Il y eust [dit Floard] vn Sinode tenu à Troslium, de tous les suffragans de Reims, assemblez par le commandement de Hebert, mais contre la volonté du Roy Raoul, qui manda audict Hebert le differer, & de venir à Compiegne: dont il ne tint compte, assistant audit Sinode: auquel Herluin Comte, vint à repentation, de ce qu'il auoit espousé vne autre femme, viuant encores sa premiere. Le Sinode acheué, Hebert voulant entrer à Laon, fut preuenu par le Roy qui enuoia des gens le garder: puis les suiuit, & se mit dans le Chasteau. Lors Hebert despti, & pour rendre la pareille au Roi tira hors de sa prison Charles, qu'il ameine à S. Quentin en Vermandois: & Raoul retourna en Bourgongne, laissant les enfans de Rotgar auec la Roine sa femme, à la garde de Laon.

Au mesme temps, des soldats coururent le païs d'alentour Codiciacum (c'est Coucy Chasteau appartenant à l'Archeuesché de Reims) Mesmes Hebert mena le Roi Charles parlementer auec les Normãs: là où Guillaume fils de Raoul luy fit hommage, & contracta amitié auec Hebert.

Cependant vn faux bruit de la venuë des Hungres courant par le Roiaume de Lorraine, & de la Frãce, effroia & mit en fuite beaucoup de gẽs. Et le Roi Raoul partant de son Duché de Bourgongne, les festes mesmes de Noel, de l'an neuf cens vingt huit, vint en France auec son armee, pillant & bruslant le païs. Hugues fils de Robert alla au deuant iusques sur la riuiere d'Oise, où il commença de s'entremettre pour l'appoincter auec Hebert: duquel il prist hostages, iusques à ce qu'il se fut troué au Parlement assigné. Ce faict, Raoul retourne 928.

VVVVV

L'an de Iesus Christ en Bourgongne: ne pouuant persuader à sa femme de sortir de Laon. Iaçoit qu'il y eust danger, que Hebert dessus tel refus ne mit Charles dehors, & le restablit, comme (à la verité) il l'amena, & vint à Reims en sa compagnie. Puis de là enuoia des lettres au Pape, luy signifier la deliurance de ce Roi, ainsi qu'il luy auoit mandé faire, sous peine d'excommuniment: l'aduertissant qu'il n'estoit besoin de venir iusques aux censures ecclesiastiques, puis qu'il estoit en liberté.

Tost apres, Raoul & le Comte Hebert parlementerent ensemble en caresme: & la Roine Emme femme de Raoul, abandonna le Chasteau de Laon, retournant en Bourgongne. Hebert saisi de ceste ville, accompagné de Hugues fils de Robert, alla parlementer aux Normans: auec lesquels ces deux Princes firent amitié: & toutesfois, les Normans ne rendirent point Othon fils de Hebert (que Rou) possible est-ce Riol, nommé par la cronique de Normandie comte du Mans (si ce n'est que elle ait ait voulu dire Guillaume fils du Rou) tenoit en ostage, iusques à ce que le pere eust faict hommage & serment de fidelite au Roi Charles, auec les autres Euesques & Comtes François.

Il aduint de grandes tempestes en diuers lieux: & Oigar homme saincto, Euesque d'Amiens, mourut aagé de cent ans, & plus: ainsi qu'on disoit. Hebert en ce temps prist vne place appartenãt aux enfans de Lotaire, assise sur l'Escaut, nommee *Moritonium*: c'est Mortaigne, qu'il abbatit. Cependant les messagers enuoiez à Rome par Hebert, retournerent apportans nouuelle de la prise de Iean Pape, retenu par Guy frere de Hugues Empereur: & Ouldray Archeuesque chassé d'Aix fut receu par Hebert, pour seruir seulement de ministre à son fils nommé Archeuesque de Reims, ainsi que i'ay dict. Lors Henri Prince de Germanie passa le Rhin, auec beaucoup de gens: & trauersant la Meuse, vint mettre le siege deuant vn chasteau des appartenances de Boson, nommé *Durofoscum*, pource que ledit Boson ne voulut souffrir iugement, ne se mettre à la raison, sus les differend de quelques Abbayes, & terres d'Eueschez, qu'il s'estoit appropriees de force, par son authorité & puissance: ne tenant compte des commandemens dudit Henri, lequel manda à Boson, que s'il venoit il auroit la paix, à ceste fin luy enuoiant des ostages, sur l'asseurance desquels Boson fit serment à Henry, qui le renuoia, luy donnant d'autres terres en recompense de celles qu'il occupoit. Et par ce moyen il fit la paix, tant de luy que de Hagenald, Gislebert & d'autres Lotrains.

En ce temps, Hebert & Huges s'acheminerent pour venir parlemẽter auec Henry, & au retour furent audeuant de Raoul: auquel Hebert fit sermẽt, ayant remis Charles en prison: & accompagnant le Roi Raoul en Bourgongne, il fut aussi au deuant de Hugues, Empereur ou Roi d'Italie, Frodoard ne dict point où: & il y a grande apparence qu'il n'alla qu'en Prouence ou Lionnois. Les vendanges furent tant aduancees qu'on les acheua presque à la fin d'Aoust.

Au Parlement d'entre Hugues & Raoul, le Roi d'Italie donna au Comte Hebert le païs de Viennois, pour Odon son fils: & au sortir de là, Raoul vint à Reims: & fist sa paix auec le Roi Charles. Auquel il rendit le Palais d'Atigny, & luy fist des presens dignes de Roi: s'humiliant en sa presence: & Bennon Eues-

que de Mets, pris en aguet par ceux de son eueſché, fut chaſtré, puis aueuglé. *L'an de Ieſus Christ.*
Mais les coulpables furent depuis excommuniez, en vn Sinode tenu à Duſbourg. Ie croy Deux Ponts. Meſmes Iean Pape ayant eſté eſtouffé par les Satellites de Marozia femme impudique de Guy, Marquis de Toſcane, elle eſſaia d'eſleuer au Papat Iean vnzieſme ſon baſtard, qu'elle auoit eu du Pape Serge, ſelon Liutprand, contre lequel le peuple fit Leon ſixieſme Pape.

Meier dict que ceſte annee, les Danois conduits par vn Sigiffroy, deſcédirent en terre, & fermerent de doubles foſſez la ville de Guines, ſans le congé d'Arnoul Comte de Flandres, laquelle depuis leur eſtant baillee en fief auec la terre voiſine, Sifred rauit Eltrude, fille d'Arnoul, qu'il deſpucela, dont le pere aduerty, amaſſa des gens pour le chaſtier. Dequoy Sifred eut ſi grãde peur qu'il ſe pendit, ayant laiſſé ladicte Eltrude groſſe, & laquelle depuis accoucha d'Adolf Comte de Guynes. 929.

L'an neuf cens vingt-neuf, les Comtes Hebert & Hugues vindrent faire la guerre à Boſon frere du Roy Raoul, pour aucuns heritages pretendus par le Comte, iadis appartenant à Rotilde belle mere de Hugues, & veufue du Roy Robert, ce doit on croire.

CHAP. XIIII.

Hebert prend le Chaſteau de Vitry. Boſon eſt contrainct iurer la paix. Medecin faict Eueſque d'Amiens. Montreuil appartenant à Herluin, aſſiegé. Iean Pape mort. Charles Roy mort à Peronne. Sarraſins occupent vn paſſage des Alpes. Normans deffaits à Deſtritios. Paix entre les Comtes Hebert, Hugues & Boſon freres. Vitry rendu à Boſon. Coucy. Boſon recommence la guerre. Douay aſſiegé. Adelelme mort. Giſlebert ſon nepueu eſt faict Eueſque de Laon. Leon Pape mort, Eſtienne eſt mis en ſa place, & apres luy Iean vnzieſme baſtard de Marozie. Conſtantin fils de Louys Empereur, Seigneur de Vienne. Sarraſins de Fraxinet chaſſez. Robert Eueſque de Tours tué, reuenant de Rome. Aualon chaſteau. Giſlibert fils de Manaſſe quitte le Roy Raoul: comme auſſi Richart fils de Garnier. Giſlebert prend Duroſeſcum. Chalons bruſlee par Hebert. Guerre entre Hebert & le Roy Raoul. Brenne ſur Veſle eſtoit à l'Archeueſque de Rouen. Hebert faict ſerment au Roy Henry. Raoul prend Reims.

CEPENDANT, Hebert priſt le Chaſteau de Vitry, appartenãt audit Boſon; qui d'eux obtint des treſues iuſques à la fin de May: & le meſme allant trouuer Henry, fut contrainct de publiquement iurer la paix. Lors Garolf Medecin, fut declaré Eueſque d'Amiens. Et Alberon (c'eſt Aubert

L'an de Iesus Christ. ron) mis en l'Euesché de Mets, au lieu de Bennon (traicté comme i'ay dict) & à qui vne Abbaye fut donnee pour son viure.

En ce temps, les Comtes Hebert & Hugues assiegerent le Chasteau de Montrœuil sur la mer, appartenant à Herluin fils du Comte Hilgand: duquel ils partirent, ayant receu des ostages. Le Pape Iean mourut ceste annee, si croiez les annales de Reims.

Le septiesme May, semblablement mourut à Peronne le Roi Charles, homme d'esprit lourd, hebetté & inutile au gouuernement, ce disent tous les autheurs du temps, ou prochains d'iceluy. C'est vne chose considerable que Hebert Comte de Vermandois, estant arriere fils de Benard Roi d'Italie, meurdry par la cõniuence de Louis Debonnaire, Dieu luy mit entre ses mains Charles le Simple arriere fils dudit mesme Empereur Debonnaire, pour s'en vanger ce peut on croire. Bien tost apres sourdit querelle entre Hebert & Hugues: pource que le Comte de Paris auoit receu pour homme Herluin auec sa terre, comme celuy de Vermandois, les hommages de Hilduin & d'Arnoul hommes de Hugues: ce qui engendra des troubles en France: comme aussi les Sarrasins ayans occupé vn destroit des Alpes empescherent plusieurs gens de faire le le voiage de Rome.

930. L'an neuf cens trente, Roul Roi de France eut iournee contre les Normans, habitans de Loire, lesquels ayans fait vn grand appas de leurs pareils, se vindrent camper en vn lieu nommé, *Ad destricios*, qui est en Limosin, où ils furent si grandemẽt defaits en vne seule bataille: qu'oncques puis ils ne retournerent en ce païs, n'en celuy d'Aquitaine. Dequoy Raoul tout ioyeux, en vint remercier Dieu, ie croy à Reims: & de ce temps les Aquitaniens se rendirent ses sujects. Les Croniques & Fragment d'Annales d'Aquitaine, semblent mettre ceste deffaicte sous le Roi Eude, mais ie croy que l'Autheur se trompe, puis que Floard en parle comme de chose aduenuë de son temps.

Apres cela, le Roi vint en Bourgongne, essayer à mettre paix entre les Cõtes Hebert, Hugues (ie croy le Noir frere du Roi Raoul) & Boson son frere, à quoy il trauailla tãt que finallemẽt elle fut concluтte, apres plusieurs allees & venuës: & Vitri rẽdu à Boson par Hebert. Mais il ne le tint gueres: car tout aussitost Hebert le reprist, auec Ausil vassal de Boson, qui en auoit la garde, au lieu duquel il donna le *Codiciacũ sancti Remigij*, qui est Couci, auec autres Terres. Cõme le Roy estoit en Bourgongne, les Lorrains conduits par Gislebert, vindrent en France au deuant de Hugues: & mirent le siege deuant Doagium (que ie croy estre Donay) vne place que tenoit Arnoul, laquelle ils conquirent, & cependant les hommes de Boson prennent Vitry, en trahison, & entrerent dans Moson par tromperie. Ce faict, Boson y ayant laissé des gens pour la garde, il s'en alla au siege de Douay: dequoy Hebert aduerty par aucũs de ladite ville, passa la Meuse par des guez incogneus: & trouuant la commodité d'vne porte qui luy fut secrettement ouuerte, il entra dans la ville, surprenant tous les hommes que Boson y auoit laissez en garnison; & qui ne se doutoient de luy.

Apres la mort d'Adelelme Euesque de Laon; Gosbert son nepueu fut Euesque en sa place.

Et Leon Pape mort, Estienne sept ou huict, est mis en son lieu. Lequel mort en Decembre, Iean bastard de Marozie vnziesme du nom est faict Pape. L'An de Iesus Christ.

L'an neuf cens trente vn, Raoul Roy de France alla au pays de Viennois, pource que Constantin fils de l'Empereur Louys aueuglé en Italie par Beranger, luy auoit promis obeïssance: de là il vint à Tours faire son oraison. 931.

Durant ces choses, les Lorrains prirent Douay: que Hugues donna à Rotgar fils de Rotgar: pour lequel Heribert rendit le chasteau de S. Quentin, au Comte Arnoul.

Il y auoit ia long temps que les Sarrazins s'estoient logez en vn lieu nommé Fraximet, assis dans les montagnes voisines: d'où ils couroient toute l'Italie. Mais ceste année, ils en furent chassez par les Grecs, qui rendoient le païs paisible: & non tant, qu'il n'y eust des brigands dans les Alpes: par lesquels Robert Euesque de Tours, reuenant de Rome, fut tué auec sa compagnie.

En ce temps, Gislebert fils de Manassé quitta le party de Raoul Roy de France, à cause du chasteau d'Aualon, qu'Emme Royne lui auoit osté. Comme pour semblable occasion, Richart fils de Garnier, partit d'auec luy: Il sourdit aussi querelle entre Gislebert le Lorrain, & Boson frere du mesme Raoul, qui auoit fait paix auec Hebert: mais Gislebert luy prist *Durofoscum* son chasteau.

Les mesmes iours, Mortaigne vne forteresse des enfans de Rotgar, fut prise par Arnoul fils de Baudouin Comte de Flandres: & Hebert se rapointa auec Gislebert Lorrain. Lors Boson laissant le Roy Henry, vint se rendre au Roy de France, & retournant prist de force Chaalons en Champagne, qu'il brusla en despit de Bouon Euesque du lieu: les gens duquel auoient meshaigné de leurs membres aucuns des siens.

Tost apres le Roy Raoul vint en France, & pource que le Comte Hebert l'auoit abandonné, il assiegea vn chasteau nommé Dommeun qu'il prist: estant accompagné de Hugues, puis vint deuant Arras.

Hebert renforcé les Lorrains (que Gislebert luy auoit pratiquez) alla au deuant du Roy, mais ils se departirent sans combat, & firent tréues iusques au premier iour d'Octobre. Cependant les gens de Hebert partant de Reims, vindrent assieger vne place appartenant à Hugues, nommée Brenne, assise sur la riuiere de Vesle, qu'il auoit euë de l'Archeuesque de Rouen, laquelle ils prirent, & abbatirent.

D'autre costé, Raoul ayant desir d'affoiblir Hebert par tous moyens, escriuit au Clergé & peuple de Reims qu'ils procedassent à nouuelle eslection d'vn Euesque pour leur ville. Aquoy ils respondirent ne pouuoir le faire sauf leur honneur, y ayans ia pourueu. Dont Hebert despit, se retira vers le Roy Henry, auquel il se rendit, & fit serment, laissant l'Eglise de Reims en la garde du Clergé.

Durant ce voyage, l'armée de Raoul & de Hugues pilla le païs de Reims & de Laonnois: & le Roy s'acheminant au Palais d'Attigny, enuoya Hugues au deuant de Henry, que Hebert faisoit venir pour l'aider contre Raoul. Mais le Roy de Germanie, possible se desfiant de ces gens inconstans, ayant pris de luy des ostages, repassa le Rhin. Lors Raoul accompagné de Hugues, Boson son

L'an de Iesus Christ. frere, & plusieurs autres Comtes, assiegea la ville de Reims: sous couleur que ledit Hebert laissoit ceste ville sans Pasteur. Et trois semaines apres, les portes luy estans ouuertes par ceux de dedans, il y entra faisant ordonner Archeuesque vn nommé Artold moine de S. Remy, qui l'année mesme auoit quitté Hebert pour suiure Hugues: & lequel fut esleu par les Euesques de France & de Bourgongne, sept ans apres que Hebert eust occupé le siege: ce dit l'Autheur des gestes des Archeuesques de Reims.

CHAP. XV.

Bouon Euesque de Chaalons s'estant retiré au seruice de Hebert, est fait prisonnier: & son Euesché baillé à Milon clerc. Raoul prend Laon. Bretons de Cornouaille sont vaincus par les Normans. Adelelme voulant estre Euesque de Noyon par force, est tué. Bouon remis à Chaalons: Artold Euesque de Reims. Remond & Ermangart Princes de Languedoc font hommage au Roy Raoul: comme aussi Loup Gascon, qui auoit vn cheual de cent ans. Roys de Dannemarck & des Abodrites faits Chrestiens. Pallium *enuoyé à Artold. Hungres deffaits par Henry Roy de Germanie. Vienne rendue au Roy Raoul & Guillaume Prince des Normands luy faict hommage, & la terre que les Bretons tenoient sur la mer lors à luy baillée. Chasteauthierry pris. Sinode d'Euesques: auquel Hildegaire est fait Euesque de Beauuais. Ham & S. Quentin pris d'assaut. Eu forteresse. Hugues Empereur assiege Rome. Sarrazins dans les Alpes. Grecs coupans les poinds aux Italiens pris, sont par eux chastrez. Adol Comte de Boulogne & de Terouenne morts sans enfans. Chasteauthierry rendu au Roy, comme sainct Quentin & Peronne à Hebert.*

EN ce temps Bouon Euesque de Chaalons en Champagne qui auoit quitté le Roy, pour suiure Hebert, fut pris & mis en la garde de Hugues: & son Euesché donné à vn Clerc nommé Milon. Ce faict le Roy vint mettre le siege deuant Laon, ou Hebert s'estoit enfermé auec les siens: Ce Comte apres quelque resistance traicta pour sortir: ce qui luy fut accordé pour vn temps. Mais il laissa sa femme en vne autre forteresse qu'il auoit faict bastir au dessous: pour laquelle prendre l'on eut beaucoup de peine. Depuis le Roy s'en alla en Bourgongne, au deuant des Aquitaniens qui estoiét en discord.

Durant cela, les Bretons demeurans en Cornouaille & suiects des Normands, s'esleuerent contr'eux: & le iour de sainct Michel tuerent tous ceux qui demeuroient parmy eux; & entre autres leur Duc ou plustost Capitaine nommé Felecan. Mais sur la fin de l'an Turan Normand qui demeuroit sus Loi-

re entra en Bretagne: & ayant vaincu, tué, ou chassé les Bretons, se fit maistre du pays. L'an de Iesus Christ.

L'an neuf cens trente deux, Raoul sortant de Bourgongne prist aucuns chasteaux de Gislebert & Richart, qui l'auoient abandonné. Et Airard Euesque de Noyon estant mort, vn Clerc de ladicte ville qui eut desir d'estre Euesque, fit monter par dessus les murailles le Comte Adeleline, qui dés le matin chassa ceux de la garde de la ville: lesquels amassans d'autres gens voisins, à l'ayde de ceux de leur party demeurez dedans, bruslerent vne porte: par laquelle & vne fenestre de l'Eglise, plusieurs d'eux entrerent: tuás Adelelme contre l'Autel, ensemble ceux qui l'auoient suiuy: & par ce moyen les bourgeois reconquirent leur ville. 932.

Au mesme temps, Hebert prist le chasteau de Haen auec Heberard frere de Herluin qui le tenoit. Et d'autre costé, Raoul en faueur de Hugues, receut en sa grace Bouon: auquel il rendit son Euesché de Chaalons: & Valbert Abbé de Corbie, est faict Euesque de Noyon.

Le Roy Raoul s'estant accordé auec Gislebert vint de Bourgongne en France, saisir & mettre en sa possession l'Abbaye de sainct Medard de Soissons, que tenoit Hebert: puis retourna en Bourgongne.

Lors Hugues assiegea la ville d'Amiens, dans laquelle estoient aucuns fidelles vassaux de Hebert: qui tant bien la deffendirent, nonobstant plusieurs assaux, que le Comte de Paris & les siens furent contraincts se leuer, apres en auoir receu des hostages. Ce faict, il vint à saint Quentin, qu'il prist deux mois apres, luy estant rendue par les habitans.

Au mesme temps Milon qui pilloit l'Euesché de Chaalons, fut excommunié par Artold Archeuesque de Reims: & autres de ladicte Prouince.

Lors Remond & Ermingard Princes de Gothie (c'est Languedoc) firent hommages au Roy de France: comme aussi fit Loup Azinaire Gascon, lequel auoit vn cheual aagé de plus de cent ans encores tres-fort & vigoureux: qui est vne tresgrande merueille si Floart qui le raconte a ouy dire verité.

Gislebert aussi inuité par Hugues, vint assieger Peronne, accompagné de ses Lorrains: mais il y perdit beaucoup des siens, tuez par les saillies que les assiegez faisoient sur eux. Au moyen dequoy ils furent contraints de leuer le siege, apres que par le moyen de Hugues, Gislebert eut parlementé auec le Roy Raoul. Lequel accompagné de Hugues vint assieger Haen, appartenant à Hebert: & dont il partit ayant receu des ostages.

Durant cela, Boson frere du Roy, & Bernuyn Euesque de Verdun brusloiét les heritages l'vn de l'autre. Lors estant mort Gosbert Euesque de Laon, Ingran Doyen de sainct Medard de Soissons (c'est à dire Vicaire de l'Abbé seculier, & comme Prieur clostral) fut ordonné Euesque en la place du defunct.

Ceste année, les Roys de Dannemarck & des Abodrites se firent Chrestiés, ainsi que disent le continuateur de Reginon, & Sigisbert.

L'an neuf cens trente quatre, Gerson & Amaulry messagers enuoyez à Rome par Artol, luy rapporterent le *Pallium* Archiepiscopal. Iean Pape en auoit enuoyé vn à Seulfe son predecesseur: & il faut croire que cestuy-cy l'auoit 934.

L'an de Iesus Christ. aussi enuoyé querre. Mais l'on peut dire que ces deux & Ansegise de Sens, furent les premiers Euesques de deça Loire & François, qui par ceste reception de Palium, s'assuiectirent au Pape: n'estant pas la coustume des Archeuesques François, d'enuoyer demander ce Palium. Iaçoit que dans les epistres de sainct Gregoire il apparoisse que ledict Pape l'enuoya à l'Archeuesque d'Arles: mais ladicte ville estoit lors de l'obeïssance de France Bourguignonne, & nostre Gregoire de Tours ne parle point encores de ce droict Romain. Henry Roy de Germanie tua en vne bataille trente six mil Hungres, outre ceux qui furent noyez ou pris, & Rataire Euesque de Tungres (c'est Liege) abbatit vn Chasteau au pays de Portuise (ie n'ose dire Vortien) que le Comte Benard, sans luy demander son consentement, auoit basty au lieu d'Archeis, en la terre de son Eglise.

En ce temps Vienne fut rendue au Roy de France, par ceux qui la tenoient. Comme aussi Guillaume Prince des Normands luy fit hommage: & auquel le Roy donna la terre que les Bretons tenoient sur la Mer: & il y a grande apparence que ce fut la coste marine de Bretagne, vers Cornouaille: ou celle de Coutentin & Bayeux: & dont vient le droict que les Ducs de Normandie, ou les Anglois, depuis qu'ils furent Roys d'Angleterre, entendirent d'auoir sus Bretagne, qu'ils disoient estre de leur hommage.

Tost apres, le Roy assiegea Chasteauthierry appartenant au Comte Hebert: & Vallon Capitaine du lieu, six sepmaines apres le rēdit à la Royne Emme, qui le remist en sa garde.

Estant mort Bauldry Euesque d'Auxerre, Guy Archediacre du lieu, fut mis en sa place. Durant le siege de Chasteauthierry, Artold de Reims, & Tentilon ou Centilon de Tours, accompagnez des Euesques de France & de Bourgongne, tindrent vn Sinode: Auquel Hildegaire fut ordonné Euesque de Beauuais. Cependant, Odon fils de Hebert qui tenoit Ham, couroit le pays de Soissons & Noyon: & son pere, trois iours apres qu'il se fut approché de sainct Quentin, l'emporta d'assault: car les habitans ne resisterent point: & n'y eut que ceux de la garnison qui se missent en defence: aussi furent-ils pris & laissez aller. Apres les auoir faict iurer vn serment, qui n'est point autrement specifié. Tout aussi tost Hugues y accourut, qui le reprist sur les hommes que Hebert y auoit laissez: mais y trouuant vn Clerc nommé Terduin partisan de Hebert, il le fit pendre auec d'autres, & à aucuns fit couper des membres, & les meshaigner. Cela faict, il vint auec l'Archeuesque Artold deuant vne forteresse nommée Ranga, c'est possible Roussy, laquelle sans difficulté luy fut rendue par les gens de Hebert.

En ce temps l'Empereur Hugues ayant fait couronner Lothaire son fils, assiegea Rome, dont il fut cōtraint se leuer, pour les causes que recite Liutprand. Et les Sarrazins ayans regaigné le pas des Alpes, coururent le pays voisin, ainsi que deuant.

Lors Artold ordonna Fulbert Euesque de Cambray, & Chasteauthierry fut rendu à Hebert, par aucuns de ceux que Vallon y auoit laissez en garde. Dont Hugues aduerty vint incontinent assieger la place.

En ce temps, les Grecs faisans la guerre en Beneuent, couperent les poings aux Italiens qui tomboient entre leurs mains. Dequoy ceux-cy irritez, chastrerent tout autant de leurs ennemis qu'ils peurent trouuer: & iusques à ce que les femmes Grecques fussent venues se plaindre que contre raison chastrās leurs maris, ils se vangeoient d'elles, par la partie qui appartenoit aux femmes. Qu'en ce faisant les Italiens guerroyoient celles qui de rien ne pouuoiēt mais de leur querelle: ayans (quand ils se trouueroient les plus forts) moyen de chastier leurs maris en autres membres moins preiudiciables. Liutprand en fait le compte plus au long: tant y a que ces Grecques aussi aduisées que les Sabines adoucirent ceste guerre. *L'An de Iesus Christ.*

Adolf Comte de Boulongne & de Terouenne, mourut sans enfans: & ses heritages reuindrent au Comte Arnoul son frere. Cependant le siege ayāt duré deuant Chasteauthierry (auquel le Roy estoit venu assister Hugues) iusques à l'an neuf cens trente quatre, Vallon trouua moyen par vne nuict de gaigner la muraille de la ville, toutesfois le chasteau demeurant aux vassaux de Hebert: en fin pressez de necessité, ils donnerent ostages: & le siege fut leué. Mais voyās que Hebert ne tenoit compte des ostages baillez, ils retournerent l'assieger. Lors Henry Roy de Germanie ayant enuoyé vers le Roy Raoul, Gislebert & Eberard, accompagnez des Euesques de Lorraine, pour le pacifier auec Hebert, il fut dict, que Chasteauthierry seroit rendu au Roy François, lequel remit S. Quentin & Peronne és mains dudit Hebert, pour les tenir iusques au premier Octobre, en attendant vn plus ample accord. 934.

CHAP. XVI.

Arnoul de Flandres espouse la fille de Hebert. Homme prest à porter en terre, reuient de pasmoison, & raconte ce qu'il auoit veu des lieux de peine & de repos. Paix entre Hugues & Hebert. Emine femme du Roy Raoul meurt. Bataille de Pratam belli, *entre Guillaume de Normandie, & Arnoul de Flādres. Viciliac pris par les Aquitaniens. Geoffroy enuoyé outre le Rhin par Arnoul. Hungres venus en Bourgongne. Boson ayant pris Dijon y est assiegé par le Roy. Boson meurt. Normands deffaicts en Berry. Fontaine de sang à Gennes, & la ville tost apres est prise par les Sarrazins. Iean vnziesme mort. Leon luy succeda, & à luy Estienne huictiesme. Ebles Comte d'Auuergne, de Poictou, & Duc d'Aquitaine, meurt. Guillaume teste d'estoupes son fils luy succede. Et le Roy Raoul de France meurt.*

ENVIRON ce temps, Arnoul de Flandres espousa la fille dudict Hebert: au precedent à luy promise & fiancée: & le mesme Hebert fit cueillir les bleds de ceux qui l'auoient abandonné: ou à qui Hugues auoit donné de la terre (ie croy en fief) & faisant mener ces grains à Peronne. Le quatorziesme d'Octobre, auant soleil leué, l'on veid à

L'an de Iesus Christ. Reims des batailles: & comme vn dragon auec des iauelots de feu: & tout aussi tost il vint vne peste, qui en diuerses manieres affligeoit les hõmes. Lors Adelimar Diacre de Verdun, fut si malade qu'on le iugea mort. Toutesfois comme il estoit prest de mettre au cercueil, il se leua debout: disant auoir veu plusieurs lieux tant de peine, que de repos: & qu'ayant esté destiné au lieu de peine, par l'intercession de la Vierge Marie & de S. Martin, il auoit esté renuoyé au monde faire penitence. Ce que ie ramentoy, pource que lors commeça d'estre communément creu le purgatoire plus fort qu'au precedent: & les fondations ordinairement faictes *in remedium animæ & parentum*, au lieu qu'elles souloient estre *ad opus, & in vsum luminum, aut sarta tecta*, c'est à dire, pour l'œuure, luminaire & fabrique. Aussi fut-ce en ce temps que les visions & confirmations du purgatoire se firent plus frequentes que deuant, ainsi qu'on peut apprendre des Autheurs & vies des saincts de ce temps-là.

Cependant Gislebert & les Lorrains viennent en France secourir Hebert, faisant semblant d'assieger S. Quentin: mais auant qu'il y fut arriué, les messagers de Hugues allerent au deuant, & firent paix entre luy & ledict Hebert: laquelle ils iurerent de costé & d'autre. Ce faict, les Lorrains retournerent. En ce temps fut reparée la discipline de plusieurs Monasteres: & la Royne Emine femme de Raoul mourut.

La Cronique de sainct André en Gouffer (Abbaye de Normandie) dict, que ceste année fut donnée bataille entre Guillaume Duc de Normãdie & Arnoul
935. Comte de Flandre, & autres rebelles, au lieu de *Pratum belli*. L'an neuf cens trête cinq, le Roy Raoul assiegea vn Chasteau nommé Viciliac (ce ne peut estre Vezelay) que des Aquitanois auoient pris sus vn certain Geoffroy, à qui il appartenoit. Mais ils furent contraints de le rendre, & puis le Roy vint en France, enuoyant ledit Geoffroy outre le Rhin, vers le Roy Henry.

Le iour de Pasques (que Raoul fit à Laon) il y eut debat entre ses Cheualiers ou gens de guerre, & ceux de l'Euesque: auquel plusieurs clercs & laicz furent tuez, & blessez: Ce qui donna occasion au Roy de se retirer à Soissons, auec aucuns Seigneurs du Royaume: où il receut les messagers de Henry, & les suiuit pour venir au Parlement assigné entr'eux. Auquel aussi se trouua Raoul Roy de Bourgongne d'outre le Montjou, & là iurerent les trois Roys amitié ensemble: mettans d'accord Hebert & Hugues (tisons tousiours prests pour r'allumer la discorde) moyennant aucunes terres rendues à Hebert. Le Roy Henry rendit pareillement à Boson frere du Roy de France, partie de la terre qu'il souloit tenir. S'esforçans les Roys d'appaiser la France, pour resister aux Hungres passez d'Italie en Bourgongne, & qui pillerent ce païs, iusques que entendans la venue du Roy François, ils repassent en Italie. Lors Artold ordonna Euesque de Terouenne vn moyne nommé Vnfred: & Raoul Roy de France asiegea Dijon, que son frere le Comte Boson auoit pris, & ses gens le deffendoient.

Des Lorrains accompagnez d'aucuns Comtes de Saxe amis de Hebert, faisant semblant de venir parlementer auec luy, s'approcherent de France, suiuiz d'vne grosse armée. Et pource que Hugues differoit de luy rendre la forteresse

e sainct Quentin, ils l'assiegerent: & contraignirent ceux de dedans de la rendre. Mais aussi tost ils l'abbatirent. Puis voulant en faire autant à Laon, ils s'en allerent au mandement que leur en fit Raoul, le frere duquel (nommé le Comte Boson) mourut en ce voyage de sainct Quentin: & fut porté enterrer à saint Remy. Comme aussi le Chanoine de sainct Martin dit, que Ingelger fils de Foulques d'Anjou, fut tué par des Normands. Mesmes le Roy Raoul fut malade tout l'Automne: durant lequel les Normands qui pilloient le Berry, furent entierement deffaicts par les Berruyers, & Tourangeaux.

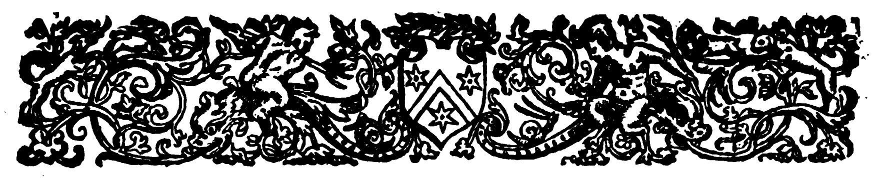
Artold Archeuesque de Reims, tint vn Sinode de sept Euesques, à sainct Marra. Auquel il admonnesta les vsurpateurs du bien de l'Eglise, de venir à satisfaction.

Vne fontaine de sang sortit à Gennes, pronostiquant la ruine de ceste ville la mesme année surprise par les Sarrazins, qui emmenerent les habitans, tant hommes que femmes: auec tous les thresors des Eglises.

Le treisiesme Mars, mourut Iean Pape vnziesme du nom. Auquel succeda Leon qui trespassa le vingtneufiesme Septembre, audict an. Et le dixiesme Octobre, luy succeda Estienne huictiesme.

Ebles aussi Comte d'Auuergne, de Poictou, & Duc d'Aquitaine, mourut: laissant d'Adelle sa femme fille de Rollo Duc de Normandie, vn fils nommé Guillaume, surnommé teste d'estoupes: pource (ie croy) qu'il auoit le poil blõd comme lin. Et le douze ou quinziesme Ianuier de l'an neuf cens trente six, 936.
Raoul Roy de France, malade à Auxerre, mourut semblablement sans enfans (*pediculari morbo*, ce dit vn memoire de Reims) & fut enterré en l'Eglise saincte Colombe de Sens: peu de temps auparauant bruslée par la malice & conspiration d'aucuns. Ce fut vn vertueux Prince, seuere contre les meschans, & vsurpateurs des biens de l'Eglise: vaillant & fort vtile au Royaume François, les ennemis duquel il chassa ou arresta leurs pilleries, preparant le chemin à vn bon temps, si Dieu n'eust esté courroucé contre nostre France, qu'il voulut encor' chastier pour la renoueller par l'aduenement des Roys Capetz.

Fin de l'vnziesme liure des Antiquitez Gauloises & Françoises, qui est le septiesme de la seconde race.



LIVRE DOVZIESME DES ANTIQVITEZ FRANCOISES.

CHAPITRE I.

Hugues le grand Comte de Paris enuoye querir en Angleterre Louys fils de Charles le Simple. Luy faict hommage sus la greue, estant descendu à Boulongne. Le mene couronner à Laon. Hugues le Noir ayant occupé Langres en est chassé par le Roy. Mort de Henry premier Roy de Germanie. Iean Pape estant mort, Leon luy succede. Bretons reuiennent d'Angleterre en France, sous la conduicte d'Allain Barbe-torte, qui conquit Nantes, & se declara Duc. Moyne qui ne peut estre offencé de glaiue. Raoul Roy de Bourgongne meurt. Conrad son fils. Forme de couronnement de Roy. Main de Iustice. Beau dict de l'Empereur Charles cinquiesme.



SI tost que Hugues le Comte de Paris, fut aduerty de la mort de Raoul Roy de France, il pria Guillaume Archeuesque de Sens de passer en Angleterre, & d'aller vers Ogine vefue de Charles le Simple, luy remōstrer, puis qu'vne grande partie des François estimoit qu'il n'y auoit point de plus prochain heritier de la couronne Françoise que Louys son fils, qu'elle voulut le donner & rendre à ses suiects deliberez de le recognoistre pour Seigneur : Mais elle qui de crainte de l'enuelopper aux miseres de son pere l'auoit sauué en la Cour d'Astan Roy d'vne partie d'Angleterre, ne voulut promettre de leur bailler son fils, que les Ambassadeurs n'eussent iuré au Roy son frere, qu'ils n'estoient venus pour autre intention que d'establir au Royaume de France son nepueu leur Prince naturel. Et lesquels en public appellez, pour d'auantage authoriser l'acte, l'on dict que le Roy Anglois fit au Prince Louys & aux deputez François, les remonstrances qui s'ensuiuent.

„ Beau Nepueu, quand il me souuient des trauaux endurez par le feu Roy
„ Charles vostre pere, pour estre premierement recogneu fils de l'Empereur
„ Louys, afin d'auoir part en son heritage, & encores depuis, pour maintenir sa

telle quelle Roiauté (par luy debatuë l'espee au poing, à l'encontre de tant de puissants ennemis François, Austraziens, ou Allemans) & finallement sa mort (sinon violante) à tout le moins aduenue durant vne indigne & longue prison, & que la France est maintenāt entre les mains d'vsurpateurs, courue & brigandee par les siens propres, ou de maupiteux estrangers, voiant que pour iouir du Roiaume que vos predecesseurs ont tenu 200. ans, il vous conuient retourner à la mercy des mesmes personnes qui sont cause de l'afflictiō de vostre maison, ie ne puis sans balācer en diuerses opinions de bonne ou mauuaise issue de vostre faict, me resouldre à vous réuoyer en France, par si long tēps accoustumee à toute felonnie enuers ses Rois legitimes, & vous liurer à ces gens cy. Car quand bien ceux que nous voyons presens auroient bonne & franche volonté en vostre endroit (ce que ie veux croire, comme de saincts Prelats, tres-nobles Seigneurs & gentils-hommes qu'ils sont) que puis-ie me promettre d'eux pour vostre asseurance, estans venus par le commandement d'autres plus puissans? ou quelle esperance doy-ie auoir, que ceux qui ja ont faict estat des grosses terres du Domaine, ou de l'Eglise de France: qui commandent ainsi que Maistres dans les grādes Villes, Citez & Duchez, se veullent souzmettre à vn, le pere duquel ils ont maintefois chassé de son Roiaume, & finalement tenu prisonnier iusques à la mort, esleuāt au trosne d'autres qui n'estoiēt de la maison Roialle, pour des-heriter les vrays heritiers de la couronne Françoise? Et puis que les conseils des hommes se peuuent celer dans leurs courages, qui sçait si les autres François continuans leur maltalent, n'ont point enuoyé ceux-cy plus affectionnez au repos de leur patrie, pour leur preparer le chemin à desraciner la seule plante & surgeon restant de la tige de Charlemaigne? afin d'oster la vengeance qu'ils craignent de leur rebellion; & monstrer que la France, l'Allemaigne & l'Italie, peuuent auoir des Rois d'autre maison que celle de Pepin? mais les Rois iouans (par maniere de dire) sur l'eschafaud de ce monde, vn plus grand personnage que le commun peuple, sont obligez à tendre, & dresser toutes leurs actions à la gloire, & à la bonne renommee. C'est pourquoy ie me suis persuadé, que le cœur Roial que i'ay tousiours cogneu en vous, digne d'vn Prince yssu de tant de magnanimes Rois, ne peut & ne doit ceder aux aduersitez: & encor' moins quitter son heritage paternel, son Roiaume legitime, sans le chalenger à son pouuoir, mesme vn tel que celuy de France, l'œil & le cœur de la Chrestienté. A ceste cause (Monsieur mon Neueu) ie vous conseille d'embrasser l'occasion que Dieu vous presente, quelque hazardeuse qu'elle semble estre; & vous armer de bon courage: ne songer tant aux dangers & trauerses qu'a trouuez vostre pere (que l'on dit auoir aduancé son malheur, pour auoir esleué trop de petits compagnons par dessus l'ancienne noblesse) que chercher à gagner l'amitié de vos meilleurs & paisibles sujects: estouffant l'ancienne inimitié des legers, hargneux ou ambicieux, par biens faits & courtoisies: & en vous monstrant digne de commander à tant de courageux hommes que les François. Car vous deuez apprendre par ce qui s'est passé, que jaçoit qu'ils reuerent leurs Rois, si ne peuuent-ils endurer vn trop grand seruage. Et comme ils sont ouuerts en leurs propos & mœurs non fardees, aussi

L'an de Iesus Christ.

L'an de Iesus Christ

desirét ils d'estre caressez de mesme: auec honneste langage, & visage gracieux, dons, biens-faits & courtoisies, accompagnees de iustice & de charité, enuers les souffreteux. Pour vostre regard saincts & reuerends Prelats, illustres & nobles Seigneurs & Gentils-hommes vertueux, souuenez-vous que les Roys vous sont donnez pour representer l'image de Dieu, & deffendre le foible du fort: pour seruir de barre entre vous & le peuple, rendant à chacun ce qui luy appartient: Ce que neantmoins ne pouuant tousiours estre fait au gré de deux parties plaidantes, bien souuent engendre du mescontentement contre le Prince obseruateur des loix. A ceste cause tenez pour certain qu'il n'est vtile à des suiects & vassaux de souuent changer de maistre: comme à vostre dommage, mort & destruction de tant de vaillans hommes, vous auez experimenté depuis cinquante ans, viuans incertains de vostre condition: pour n'auoir (comme aueuglez de conuoitise, d'enuie & desdain) sçeu cognoistre l'authorité Royalle, ne que c'estoit droit & iustice: par faute de Rois legitimes, pour vous guider à la raison, & maintenir l'equalité que des suiets doiuent garder sous vne iuste royauté. Allez donc beau nepueu regner en France, le plus honnorable Royaume de la Terre, sous la conduite de Dieu, tout puissant & protecteur des iustes Rois. Lequel ie prie vous conduire & tenir en sa garde pour surmonter tous les trauaux qui semblent vous menasser; & dont vous eschapperez, si remetez à sa volonté la vengeance de vos outrages. Pour mon regard faictes estat de tout ce qui est mien, & vous en aidez comme du vostre, sans rien espargner: que si vous mesprisez ceste remonstrance, n'attendez que tout malheur, trauail, & ennuy durant le reste de vostre miserable vie; voila ce qu'il luy dit en public, mais il luy donna aussi d'autres secrettes instructions, priant la Royne mere sa sœur de ne laisser emporter son fils à la vengeance, au desdain & autres vices de la ieunesse.

Cela fait, & Alstan asseuré par les sermens que luy firent les Prelats & Seigneurs François, & les hostages que Nangis dit luy auoir esté donnez, apres auoir prié Guillaume Duc de Normandie d'assister son nepueu à la procuration de la couronne. Il fit embarquer le ieune Prince dans les vaisseaux François: bien accompagné d'autres Prelats & Seigneurs Anglois, auec lesquels il vint à Boulongne; où Hugues, & les Nobles de France l'attendans; Si tost qu'il fut descendu luy firent hommage sus la gréue mesme, ainsi qu'il auoit esté conuenu d'vne part & d'autre.

De là, le ieune Roy fut mené à Laon, où (ce dit Floard) il fut oint & sacré d'huille Royalle par l'Archeuesque Altold, le vingtiesme iour du mois de Iuin, ou le dixneufiesme, ce dist Vigner, en presence de grand nombre de Seigneurs François, & de vingt Euesques & plus. Lors vn Prestre nommé Raoul, fut ordonné Euesque de Laon; au lieu d'Ongran mort au commencement de l'annee. Et le Roy, & Hugues Comte de Paris, allerent en Bourgongne assieger Langres: que Huges le Noir, frere du feu Roy occupoit: mais pource que ceux qu'il auoit mis à la garde s'enfuyrent, elle fut prise sane assaut. Puis le Roy ayant receu des ostages des Euesques & Seigneurs de Bourgon-

gne, vint à Paris, accompagné de Hugues le Grand Comte. *L'an de Iesus Christ.*

Enuiron ce temps, & le second de Iuillet, Henry Roy de Germanie mourut, & apres quelque petite querelle ou differend, sur ce que Henry son fils second, maintenoit, qu'estant nay durant le regne de son pere, il deuoit preceder son aisné, il fut resolu qu'Othon fils aisné du deffunct & Duc de Saxe (depuis Empereur premier de ce nom) succederoit audit Henry: comme iadis sur pareille querelle: il auoit esté iugé entre Artaxerxes & Cirus enfans de Xerxes Roy de Perse.

Les anciens Autheurs du temps disent que la Lune estant en son quatorziesme iour, & au quatriesme de Septembre apparut de couleur de sang, & n'esclairoit point la nuit. Floard adiouste que Iean Pape estant mort: Leon septiesme entra en sa place, & que Hugues Roy d'Italie se leua de deuant Rome, qu'il tenoit assiegee, ayant appoincté auec Alberic Prince d'icelle.

Lors Hugues fils de Richard, & frere de Raoul naguieres Roy de France, s'appoincta auec le Roy, auquel temps Adelelme (c'est Aleaulme Euesque de Senlis) mourut, comme aussi Foulques Comte d'Anjou auquel succeda Foulques le bon son fils, ce dit le Chanoine de S. Martin qui adiouste que l'annee du couronnement dudit Louis, des batailles sanglantes se virent au Ciel: & ceste mesme annee, les Bretons molestez de guerres intestines & estrangeres (ainsi que i'ay dict) s'estans retirez en Angleterre, retournerent en leur pays, auec la faueur du Roy Alstan, & soubs la conduite d'Alain Barbe-torte, fils du Duc Metridore, & de la fille d'Alain le Grand (ce disent les Croniques de Bretagne) combien que celles de Normãdie soustiennent que ce fut du consentement de Guillaume Duc de Normãdie: mais Alain ayant depuis gagné plusieurs batailles sur les Normãs, en fin cõquist Nantes, & se declara Roy de Bretagne. Iaçoit qu'vn Inhasel Beranger pretendist ce tiltre auant la venuë d'Alain: Nicole Gille cotte que ce fut de l'an neuf cens quarante deux, & ie diroy volontiers quelques particularitez de ce païs de Bretagne, n'estoit qu'Argentré desment si hardiment Floard, Autheur du temps, que ie me contenteray d'y r'enuoyer les Lecteurs, pour esclaircir la dispute qu'il a auec tous ceux qui ne parlent pas à l'auantage de son païs, & principalement Vignier. Toutesfois, aussi fidelle & iudicieux croniqueur qu'il en fut oncques.

L'an neuf cens trente sept, Bernon moine de S. Crespin (ie croy de S. Medard de Soissons) fut esleu Euesque de Senlis, & Transmar Preuost de S. Vuast d'Arras, succeda en l'Euesché de Noyon, à Vualbert n'aguieres deceddé. Auquel temps le Roi Louis se retira, *à Procuratione*, (c'est à dire prist en sa main l'administration & gouuernement que souloit auoir Hugues le Grand) & venant à Laon y receut sa mere: & à main armee se saisit (dict Nangis) & assiegea le nouueau Chasteau que Hebert y auoit basti. 637.

Lors Hugues redoutant le Roy, fit sa paix auec Hebert, qui print Chasteauthierry, par l'intelligence de Vualbon Chastellain du lieu. Toutesfois, encores que ce traistre luy en eust fait hommage (comme tels gens sont mesprisez de ceux mesmes qui leur font executer les meschancetez) il ne laissa de le retenir prisonnier.

L'an de Iesus Christ.

Le Ciel sembla estre lors en feu, & l'esté suiuant, les Hungres courans la France, bruslerent eglises & maisons, emmenans plusieurs prisonniers. Entr' autres miracles que Frodoard dit estre lors aduenus, il recite, qu'vn Prestre de Bononcour pris d'eux, & mené en Berry, diuinement fut deliuré, & qu'vn moyne ne peut estre occis, jaçoit qu'il eust estéfrappé sur le corps nud : ce qui le fit estimer Dieu par les Hungres : lesquels rauagerent les Prouinces iusques à l'Occean, & puis retournerent en Italie; tant la France estoit lors desnuee d'hommes, ou les diuisions grandes entre les nobles : que personne n'auoit le courage ou le vouloir de resister à ces estrangers.

En ce temps mourut Raoul Roy de Bourgongne, d'outre le mont-Iou (que Nangis dit auoir esté estimé fondateur de l'Abbaye de S. Laumer de Blois) & Adelailde femme de Lotaire, fils de Hugues roy d'Italie, auquel succeda Conrad son fils, encores bien ieune, & Albon Euesque de Soissons mourant, Gui qui estoit Chanoine de S. Martin de Tours, & fils de Foulques l'Angeuin (entendez Comte d'Anjou) luy succeda. En mesme temps Othon Duc de Saxe, fut couronné Roi, les ceremonies duquel sacre escrites par Vitikind, Autheur prochain du temps, m'ont donné occasion de les reciter au long, comme vn modelle de celuy de nos Rois, à tout le moins de ceux de Germanie, qui volontiers ont gardé la maniere des François Vvestriens plus polis qu'eux.

Il dit donc que les Princes, leurs Lieutenans & Chaualiers assirent le Duc Othon, *Insisterio* en la salle du Palais de Charles le Grand, & iurerent entre ses mains à la façon accoustumee, de l'ayder contre ses ennemis. Pendant que cela se faisoit, Hildebert Archeuesque de Mayence, & le clergé auec le peuple attendoit que le nouueau Roy sortist dehors : Puis que les hommages faits, il marcha au deuant de luy vestu de surpelis de lin, *Planétaque infulatus* : Les Soldats aux pieds, la croix à la main dextre, & de la senestre print la main dextre du roi, qu'il mena dans l'Eglise accoustree d'eschaffaux en rond afin que de tous costez le peuple le vist. Lors l'Archeuesque François de race & de nation dit au peuple, Ie vous ameine icy Othon que le feu Roy Henry a declaré son successeur, & les Princes & Seigneurs ont confirmé, si vous l'approuuez pour Roy, leuez tous les mains. Et le peuple leuant les mains à haute voix cria ; Viue le Roy, puis l'Archeuesque marcha plus auant auec le Roi vestu à la Françoise, c'est assçauoir d'vne robbe estroitte, le menant derriere l'Autel sur lequel estoient les marques royalles, à sçauoir vne espee, vn bauldrier, auec vne *chlamis*, c'est manteau auec les armilles, ce sont comme brasselets, vn baston auec le sceptre & le Diadesme. Et lors l'Archeuesque prenant l'espee, & le baudrier en se tournant vers le Roy luy dist, prenez ceste espee auec laquelle vous chasserez les ennemis de Iesus-Christ, barbares & faux Chrestiens, en acceptant la charge des François. Cela dit, il le vestit du manteau, & luy baillant les Armilles, luy dit, par ces Cornes trainans à terre vous serez admonesté d'auoir vn zele ardant d'aimer la paix. Puis en prenant le baston ou sceptre, par cestuy-cy vous chastirez paternellement vous sujects, & tiendrez la main de misericorde, premierement aux ministres de Dieu, puis aux veufues & pupilles, & iamais l'huille de misericorde necesse de couler de vostre

ſtre chef. Quoy diſant, il reſpandit de l'huille ſur le chef du Roy, le couronnant d'vn diadeſme. Cela fait, le Roy fut mené en vn hault lieu & throſne, poſé entre deux coulonnes de marbre, treſbelles, afin de voir & d'eſtre veu de tout le monde. Le diuin ſeruice acheué, & graces renduës à Dieu, le Roy eſtant en grandes magnificences conduit au Palais, ſ'aſſit à la table de marbre, telle que celle qui eſt en la grande ſalle du Palais de Paris, & nos anciens l'appelloient table dormant, c'eſt à dire immobile: parce que les communes ſe leuoient apres le manger, accompagné des Eueſques & de tout le peuple ſeruy du Duc Giſalbert de Lorraine qui euſt la charge de tout, parce que c'eſtoit en ſa terre que le feſtin ſe faiſoit, & pource fut-il maiſtre d'hoſtel. Euerard *praerat menſa*. Ie croy ordonna le ſeruice de la table, Herman François fut Eſchanſon, Arnoul Mareſcal. Ce couronnement tiré du deuxieſme liure de Vvitikind, outre la forme qu'il porte de celuy de nos Rois, ſemble declarer que ceſte main auec deux doigts ioints en la paulme, & autre au bout d'vn baſton ſ'appelle la main de Iuſtice: car pluſieurs ont penſé qu'eſtant portee par nos Rois en la main gauche lors de leur ſacre, ils vouloient monſtrer qu'ils eſtoient Catholiques, d'autant que lors ceſte figure repreſentoit la Trinité, laquelle autresfois deffenduë de figurer en viſage humain, ſe void ſur aucuns portaux d'Egliſe, & nómément en celuy du Prieuré de Plaiſir, qui eſt au Val de Galie, pres vne maiſon de mon fils, comme encores pluſieurs croyent qu'en ceſte figure & façon de main, les Eueſques doiuent donner la benediction, pour monſtrer qu'ils ne ſont pas Arriens: & pource il ſemble que le Roy Charles cinquieſme ſemble auoir eſté le premier qui a porté ceſte main par ſon ſceau de I[illegible]ce, ainſi que l'on voit. Car tous les Rois ſes predeceſſeurs ne tiennent en la main dextre qu'vne fleur de lis, & aucunefois plantee au bout d'vn baſton. Ie ne puis oublier que Charles cinquieſme Empereur, paſſant en France pour aller en Flandres, luy eſtant monſtré le Threſor de ſainct Denis auec la couronne & ornemens Roiaux que l'on y garde, quelqu'vn luy diſant que ceſte main eſtoit taillee d'vne piece de Licorne, reſpondit, que de plus conuenable matiere ne pouuoit eſtre composee la main de Iuſtice, laquelle doit eſtre nette & ſans venin. Ceſte annee eſtant mort Eſtienne Pape, Leon ſeptieſme luy ſucceda.

L'an de Ieſus Chriſt.

CHAP. II.

Le Roy Louys prend Montigny Chasteau de Sarlas brigand, Tusciac sur Meuze, & autres sur Rotgar Comte. Corbenac Chasteau de S. Remy. Hugues Comte de Paris, espouse Gerberge sœur du Roy Othon. Guisium Chasteau sur la mer. Ragebert cousin d'Artold Euesque, pris. Odon fils de Hebert fidelle au Roy. Hugues le Noir vassal du Roy. Hugues le Blanc, & Guillaume Prince des Normans, excommuniez à la Requeste du Roy. Henry frere du Roy Othon rebelle, vaincu. Arnoul Comte de Flandres, prend Montrœuil sur la mer auec la femme & enfans de Herluin, qui le reprint d'assaut. Comtes Lorrains rebelles à Othon, viennent trouuer le Roy Louys, & luy font hommage. Le Roy Othon reçoit le serment de Hugues, Hebert, Arnoul, & autres François. Hugues d'Arles. Othon ch[illegible]é. Louys d'Elsas. Siege de Brissac memorable.

938. V commencement de l'an 938. Louys Roy de France print vn Chasteau appellé Montigny, pres de Laon, qu'vn brigand nommé Serlas tenoit, & s'en aidoit pour courre & rauager le pays voisin. Il donna à la Requeste d'Artold l[illegible]e à ce meschant, mais il fit abbatre le Chasteau; comme a[illegible]à la priere de Hugues, il receut en amitié le Comte Hebert, il print encore *Tusciacum*, assis sur la riuiere de Meuse, auec les villages & fermes dependantes, que sa mere tenoit en douaire, occupees par le Comte Rotgar ou Roger, qui les quitta, voyant le Roi prest de les redemander par armes: Et lequel retourné de là, print de force Corbenac: c'est vn Chasteau que son pere auoit donné à sainct Remy; Mais tenu par le Comte Hebert du consentement des Moynes. Toutesfois à la priere d'Artold, le Roi permit que les gens du Comte, qui l'auoient en garde y demeurassent.

En ce temps-là le Prince Hugues fils de Robert, considerant que le Roi luy gardoit vn secret mal talent, & luy voyant tous les iours abbaisser les ennemis de Charles le Simple, commençant par Hebert communément plus mal voulu pour son insigne trahison, desira se fortifier en Germanie, & à ceste occasion se trouuant veuf il fit rechercher d'alliance le Roi Othon, qui luy donna en mariage Hauide ou Haiguinde sa sœur non sans faire parler beaucoup de gens, qui voyoient bien que c'estoit vn appuy contre le Roi Louis. Lequel aussi d'autre costé fauorisoit les ennemis de Hugues, & principallement Arnoul de Flandres, qu'il alla voir sous couleur de reuisiter la coste de mer de son Roiaume, pour y fortifier vn chasteau nommé *Guisium*, c'est possible Guines: mais comme il sejournoit encores en ces quartiers *Causaustis*, vn autre Chasteau de

l'Egli se de Reims, assis sur la riuiere de Marne, qu'Artold Archeuesque auoit fait bastir, fut pris des gens de Hebert, aydez par la trahison de Vitbert, qui le rendit auec Ragebert cousin de l'Euesque par eux emmené prisonnier, apres auoir pillé le païs d'enuiron. L'an de Iesus Christ.

Le Roi de retour à Laon, Artold luy persuada d'assieger la forteresse mesme qu'Hebert y auoit fait bastir, & laquelle fut prise de force ayans les murs esté percez à coups d'engins, sappez, & renuersez par mines, non sans grand trauail des assiegeans. De là le Roi ayant laissé à la garde de Laon Odon fils de Hebert (qui luy auoit fait hommage) il parlementa auec Hugues le Noir frere de Raoul, iadis Roi de France, auquel il iura d'estre son amy.

Lors Gislebert vint au secours de Hugues le Blanc, & de Hebert, lesquels par son moyen prirent Pierre Pons sus le Roi Louis: Toutesfois Arnoul & le Comte Hebert firent trefues entre ledict Roi & Hugues, iusques à la fin du mois de Ianuier prochain. Et cependant Louis par le Conseil de Hodouin & Girard, qui auoient laissé Raoul Euesque à Laon pour suyure ledict Hugues, pilla les thresors qu'il trouua en ladicte ville, les distribuant aux siens.

L'an neuf cens trente neuf, le Roi Louis alla en Bourgongne appoincter auec Hugues le Noir, frere du feu Roi, touchant le domaine de ce païs, lequel mis 939. en paix, il vint contre Hugues le Blanc & Guillaume Prince des Normans, excommuniez par les Euesques de son party, pour auoir pillé & bruslé les villages appartenants au Comte Arnoul, comme aussi le fut Heric, qui par force detenoit aucunes terres de sainct Remy. Et iaçoit que l'on cuidast que là dessus la guerre se deust bien tost eschauffer, Hugues le Grand ayant donné hostages au Roi, les trefues furent prolongees iusques au premier iour de Iuin.

Cependant sur ce qu'aucuns mauuais hommes persuaderent au Duc Henry frere d'Othon, que la couronne luy appartenoit mieux qu'au Roi son frere, nay auant que leur pere eust esté declaré Roi, il s'esmeut depuis vn trouble en Germanie, duquel Gislebert de Lorraine, homme turbulent, & qui ne demandoit que noises pour faire son profit, voulut estre, se declarant pour Henry, deliuré de prison. Mesmes ils enuoyerent des Ambassadeurs au Roi Louis pour se donner à luy. Mais il differa de les receuoir à cause de l'amitié que lors il auoit contractee auec Othon, par le moyen d'Arnoul. Ce qui asseura dauantage le Roy de Germanie, & luy donna occasion de mettre sus vne plus grosse armee, & de venir trouuer iusques en Lorraine ses ennemis, encores empeschez à faire leurs amas. Toutesfois Henry & Gislebert allerent vers le Rhin, se presenter sur le bord de ceste riuiere, pour empescher le Roi de passer, s'ils n'eussent esté deffaicts & contraincts de prendre la fuitte. Othon qui les poursuiuit: assiegea vn Chasteau nommé Cheuremont, qui tenoit pour eux: mais ayant parlé de ceste querelle cy dessus, il faut qu'elle ait esté renouuellee ceste annee.

Cependant Arnoul de Flandres par trahison print le Chasteau de Montrœuil sur la mer, appartenant à Herluin, où encores il trouua sa femme, & ses enfans, qu'il enuoya au Roi Alstan d'Angleterre. Ce neantmoins tost

L'an de Iesus Christ.

apres Herluin ayant assemblé vne bonne trouppe de Normans, reprist d'assault le mesme Chasteau, & tua aucuns des Cheualiers dudit Arnoul gardant les autres pour recouurer sa femme & ses enfans.

Or les Lorrains battus par Othon, ainsi que i'ay dict, craignans pis: Gislebert Duc, Othon, Isaac & Thierry Comtes, vindrent trouuer Louis, & luy firent hommage. Quant aux Euesques du païs, ils differerent d'y venir, pource que le Roi Othon tenoit leur bien en ostage. Durant cela, le Roi de Germanie repasse le Rhin, & vint courre la Lorraine, sans rien espargner, destruisant plusieurs places de ses ennemis, puis alla parlementer auec Hugues le Grand, Hebert, & Guillaume Prince des Normans desquels ayant pris le serment, il repassa le Rhin. Et cependant le roi Louis fut à Verdun, là où aucuns Euesques de Lorraine deuindrent ses hommes: Lors il s'aduança en Aussoy, puis ayant parlementé auec Hugues de deça les Alpes (ie croy qu'il entend le Roi d'Italie, Comte d'Arles & de Prouence, plustost que le frere de Raoul, iadis Roi de France, & surnommé le Noir) quelques Lorrains se rendirent à luy, ayans chassé de là le Rhin, ceux qui estoient fidelles à Othon.

Le Roi de France s'attendoit de prendre tout le païs autresfois tenu par son pere; mais traittant plus violamment qu'il n'appartenoit à vn Roi conquerant, ceux que par douceur il auoit attraits en son obeïssance, il fut cause d'esmouuoir Othon qui estoit au siege de Cheuremont, duquel il se leua pour venir trouuer le Roi de France: qu'il chassa d'Aussoy, & puis vint mettre le siege deuant Brissac, vn bien fort Chasteau; lors enuironné du Rhin comme vne Isle, ainsi que tesmoigne Liutprand, & maintenant est compris en la Germanie, pource que le Rhin s'est tout ietté vers l'Occident ainsi que dict Munster en sa Cosmographie. Euerard auoit mis dedans vne bonne garnison des siens, non seulemét pour courre le pays, mais encores pour trauailler les voisins vassaux d'Othon. Tant de beaux exploits de guerre, se firét en ce siege, que le continuateur de Reginon, ne s'est peu garder de dire qu'il en seroit parlé iusques à la posterité. Ce qui me faict croire qu'il y en eust des Romans faicts: car les fables eurent plus de cours en ce temps-là; que les vrayes & bonnes sciences, lesquelles commencerent à estre estouffees par la sophistiquerie le mensonge, & toutes vaines persuasions; estant le monde plein de gens grossiers addonnez à toute violence, & autres vices qui suyuent l'anarchie: telle que celle qu'auoient introduitte les Pirates Normans, & l'infidelité de tant de mauuais garnemens, dont la France & la Germanie furent lors remplies, iaçoit qu'en mesme temps, il y eust quelques monasteres, où les lettres se conseruerent.

L'An de Iesus Christ.

CHAP. III.

Le Roy Louys chasse de Laon Raoul Euesque. Frideric Euesque de Mayence, traistre au Roy Othon. Magnanimité dudict Roy. Gislebert & Eurard deffaicts & morts par les gens d'Othon. Brissac rendu. Lorraine & le pays de Belges conquis par Othon. Le Roy Louys espouse Gerberge sœur du Roy Othon. Bretons gaignent vne bataille sur les Normands. Apres la mort de Leon Pape, Estienne luy succede. Guillaume de Normandie faict hommage au Roy. Comté & monnoye de Reims donnez à l'Euesque. La ville de Reims prise par Hebert. Artold est deposé, & Hugues fils de Robert faict Archeuesque.

OR le Roy Louys chassé d'Aussoy, vint à Laon d'où il fit sortir Raoul Euesque, qu'il soupçonnoit de trahison : & les vassaux duquel il despouilla de leurs fiefs pour les bailler aux siens mesmes.

Le Roy Othon (tant grande estoit l'infidelité des hommes de ce temps-là) n'estoit en moindre soucy des siens : car des Prelats à la suscitation de Frideric Euesque de Mayence, l'abandonnerent: iaçoit que pour l'abuser, le mesme Frideric sans partir du siege, demeurast pres son Roy, lequel persuadé par ses amis (qui soupçonnoient la mauuaise volonté) d'aller en Saxe afin de renforcer son armée, auant que Henry son frere fust aduerty de sa petite compagnie, magnanimement le refusa, encores que plusieurs mauuais hommes le voyant en telle necessité, essayassent à tirer de luy des choses desraisonnables : comme voulut faire vn certain Comte bien riche. Cestuy-cy considerant le peu de gens qui lors estoient pres du Roy, voulant suruendre sa compagnie, luy enuoya demander l'Abbaye de Lorescheim, afin (disoit-il) de luy pouuoir amener vne plus grande compagnie, combien que ce fust pour mieux emplir sa bource, & non pour entretenir d'auantage de Cheualiers. Mais le Roy Othon ayant descouuert la villenie de ce mauuais Comte, luy manda qu'il aimoit mieux luy faire responce de bouche. Le Comte l'interpretant à son aduantage, & pour vne certaine asseurance de l'octroy de sa requeste, vint tout aussi tost au camp, là où en vne grande assemblée il pria le Roy luy declarer sa volonté : Alors Othon magnanimement luy respondit qu'il valloit mieux obeïr à Dieu qu'aux hommes : & ne falloit ietter aux chiens les choses sainctes, comme il penseroit faire, luy baillant ce qui estoit destiné pour la nourriture des Religieux. Qu'il l'asseuroit deuant tout le peuple que non seulement il ne luy donneroit point l'Abbaye par luy demandée, ains qu'au contraire iamais il n'auroit bien-faict de luy. Et pource s'il auoit desir de suiure les autres traistres, qu'il partist de bonne heure. Tant s'en falut que ceste vertueuse responce nuisist au Roy, qu'il

L'an de Iesus Christ.

en fit honte à ce Comte, lequel se iettant aux pieds du Roy, luy demanda pardon, par son exemple donnant crainte aux autres traistres secrets qui en furent contenus en leur deuoir.

Aussi Dieu recompensa la magnanimité du Roy, le rendant victorieux de ses ennemis. Mesmes les Euesques, Frideric de Mayence, & Richard de Strasbourg, espouuantez la nuict abandonnerent le Roy, laissant tout leur equippage pour se retirer à Mayence, où l'Archeuesque feit peu de seiour, reprenant le chemin de Metz, où il cuidoit que Gislebert & Henry leur deussent venir à l'encontre: car l'intention de Henry estoit que apres le retour de Gislebert, ils assembleroient vne forte armée pour guerroyer le Roy Othon, si d'auantage il seiournoit en Aussoy: Mais ils furent trompez, d'autant que ces Ducs estoient allez à Andrenac pour passer le Rhin, afin que pillant le pays qui est delà, d'auantage ils incommodassent les subiects du Roy: quand sur le poinct ils vouloient trauerser ceste riuiere, les Comtes Othon & Conrad dict le Sage, frere de Herman Duc de Suaue, les chargerent tant à propos, qu'ils les desfirent. Euerard fut tué sur le champ, & Gislebert se voulant sauuer dans vn batteau, se trouua suiuy de tant de gens qu'ils coulerent tous en fonds, sans que depuis l'on peust trouuer son corps, & le reste des fuyards furent prins ou morts. Aucuns disent, que Gislebert tout armé poussant son cheual dans la riuiere, & emporté de sa violence fut noyé: & son corps trouué par des pescheurs secrettement enterré, crainte de rendre les riches accoustremens qu'ils trouuerent sur luy.

Les nouuelles de la desfaicte de Gislebert entenduës à Metz par l'Archeuesque (qui cependant y estoit arriué) il cuida retourner en sa ville, mais les autres ne voulans s'enuelopper en ces miseres, luy fermerent les portes, & tost apres il fut pris par les gens du Roy Othon, qui l'enuoyerent prisonnier en Saxe, au Monastere de Fulde, comme aussi Richard en celuy de Corbie, Abbaye du mesme pays. Henry craignant la cholere du Roy son frere, voulut se retirer à Cheuremont Chasteau tres-fort d'assiette & d'art, qui appartenoit à Gislebert, la veufue duquel encores qu'elle fust sa sœur, luy manda que c'estoit assez de mal en sa maison d'auoir perdu son Seigneur & mary pour sa querelle, sans encores voir destruire ses terres & pays. Lors Henry ne trouuant point de resource en son faict, accompagné d'aucuns Euesques (la priere desquels il cuidoit luy deuoir seruir) se vint ietter aux pieds de son frere, qui l'enuoya garder au palais d'Ingelheim, iusques à ce que son courroux passé plus iustement il peut ordonner de son frere rebelle, suiuant l'aduis de ses plus sages Conseillers.

Aussi tost que les nouuelles de la desfaicte de Gislebert furent apportées au camp du Roy Othon, ceux de Brissac rendirent leur ville, comme aussi les Lorrains vindrent à sa mercy. Mesmes Louys Roy de France fut contrainct vuider le pays d'Aussoy, au grand contentement du Roy Othon qui se veid deliuré d'vn tres-grand danger. Car encores que tous les Lorrains se fussent rendus, & l'Euesque de Metz retiré dans Thionuille, s'apprestoit à la guerre:

ayant faict demolir vne chappelle que le feu Empereur Debonnaire, à l'imitation de celle d'Aix auoit commencée, craignant l'Euesque que les ennemis gaignans cest edifice prochain des murs, il preiudiciast à sa ville. Toutesfois il ne s'opiniastra longuement, quãd il vid la Lorraine tellement tournee pour le Roy de Germanie, qu'il ne restoit aucun qui ne se rendist à son seruice. Par ceste victoire Othon conquit tout le pays de Belges qui est de la Meuze, lequel depuis ce temps est demeuré en la possession des Roys Thiois ou de Germanie, ce dict Othon de Frisingen, & i'ay voulu plus au long reciter ces guerres estrangeres, pour monstrer l'occasion de l'alienation de ces pays desmembrez de nostre France. L'an de Iesus Christ.

Lors Hugues le Blanc fut parlementer auec le Roy Othon, accompagné de Hebert, & à leur retour pillerent les heritages d'aucuns vassaux de l'Eglise de Reims. Mais Louys craignant la puissance des Comtes susdicts, appuyez des forces du Roy de Germanie, par luy offensé en la querelle de Lorraine, pour se fortifier de ce costé-là, espousa Gerberge veufue du Duc Gislebert & sœur du Roy Othon.

Le reste de la France n'estoit pas en paix, car ceste mesme année les Bretons gaignerent vne bataille sur les Normands, ausquels ils osterent vn Chasteau, & l'armée d'Alstan Roy d'Angleterre enuoyée pour fauoriser le Roy Louys, & distraire les forces de ses ennemis, apres auoir pillé le pays de Terouenne & quartier de Flandres le long de la marine, repassa n'ayant faict autre plus grand exploict.

En ce mesme temps Leon septiesme Pape mourut le sixiesme de May, auquel succeda vn nommé Estienne huict ou neufiesme. Et l'an neuf cens 940.
quarante, le Roy vint en la ville d'Amyens, où Guillaume Prince des Normands se rendit à luy, c'est à dire luy fit hommage de la terre que le feu Roy Charles son pere auoit donnée aux Normands, & que lors le Roy Louys confirma, & puis alla au deuant de Hugues le Grand. Mais pource que le Comte ne voulut venir en la Cour, le Roy retourna en la ville de Laon, où il donna la monnoye & le Comté de la ville de Reims à l'Archeuesque Artold : qui peut estre l'origine de la Iurisdiction que les Euesques ont en ceste ville, à l'entour de laquelle le procureur du Roy me dict vne fois estant sur le lieu, que les Ecclesiastiques tenoient plus de six vingts villages. Tost apres le mesme Archeuesque mist le siege deuant *Ausostis*, lors tenue pour forteresse. Toutesfois au bout de cinq iours que le Roy fut venu au camp, ceux de dedans l'abandonnerent, & tout incontinent elle fut abbatue iusques aux fondemens. Là se trouuerent les deputez de Hugues le Blanc, pour traicter de la paix, auec lesquels le Roy essaya d'appointer Artold & Hebert. Ce que n'ayant peu, il vint auec l'Archeuesque deuant vn Chasteau assis sur la riuiere de Marne, que tenoit Herué nepueu de Herué iadis Archeuesque de Reims, duquel il couroit le pays.

Incontinent Herué donna ostages, & le Roy retourné à Rheims, le lendemain vint faire ses Oraisons à sainct Remy, puis ayant promis donner tous les ans vne liure d'argent au Monastere, il en affranchit le Cha-

L'an de Iesus Christ.

steau, que ie croy n'auoir lors esté enclos dans la Ville de Reims, comme il est de present, mais s'il auoit ia donné le Comté de Reims à l'Archeuesque, quelle subiection deuoit le Chasteau de sainct Remy au Roy? Il faut donc que le Comté de Reims donné ne s'estendit que dans les murailles de la ville, ou que les Roys y retenoient encores quelque droict: Car l'Autheur n'entend icy parler des gistes Royaux deuz par les Abbez & autres Prelats. Auquel temps le Prince Hugues assisté de plusieurs Euesques tant de France que de Bourgongne, & des Comtes Hebert & Guillaume Prince des Normands, vint assieger la ville de Reims, où il apporta tel estonnement aux gens de guerre qu'ils abandonnerent Artold, & six iours apres Hebert entra dedans.

Lors Artold appellé deuant les Euesques & Princes là presens, fut persuadé de renoncer à l'Eueſché & administration d'iceluy, retenant l'Abbaye de S. Basol, & le Monastere de Auenac. Cete offre par lui acceptée, il sortit de Reims pour aller à sainct Basol huict ans & demy apres auoir esté pourueu de l'Archeuesché.

Ce faict Hugues & Hebert ayant parlementé auec aucuns Lorrains, vindrent planter le siege deuant Laon, accompagnez de Guillaume Prince des Normands, laissans Hugues fils de Hebert dedans Reims comme Euesque, ainsi que long temps auparauant il auoit esté destiné, & à cet effect instruict & nourry en la ville d'Auxerre, par l'Euesque du lieu, puis faict prestre par Guy Euesque de Soissons.

Six ou sept sepmaines apres, le Roy retourné de Bourgongne, prend auec luy Artold, ses parens & autres, à qui Hebert auoit osté les fiefs qu'ils souloient tenir de l'Eglise de Reims, & passant la riuiere d'Aisne s'achemine vers Laon, quand Hugues & Hebert aduertis de sa venuë leuent le siege, & la nuict arriuent à Pierre-pont à grand haste, puis de là vont trouuer le Roy Othon qu'ils amenerent iusques au Palais d'Atigny: où *se illi committunt*, ils se meirent en sa sauuegarde & luy feirent hommage, comme aussi feit le Comte Orgar.

CHAP.

L'an de Iesus Christ.

CHAP. IIII.

Le Roy Louys refraischit Laon. Va en Bourgongne suiuy du Roy Othon. Infidelité des Seigneurs & Rois de ce temps-là. Frodoart prisonnier. Abbé Doyen. Cheuremont place forte. Fotilde & ses visions. Gerlaud Archeuesque de Sens chassé par Frotmont. Le Roy Louys deffait le Comte Rotgar. Hugues fils de Hebert sacré Archeuesque de Rheims. Louys abandonné des François: va voir Charles Constantin Seigneur de Vienne, qui luy faict hommage, comme aussi les Aquitaniens. Ligue de Hugues contre le Roy Louys. Pallium *enuoyé de Rome à l'Archeuesque de Reims.*



YANT le Roy Louys pour la retraicte de ses ennemis bien à son aise refraischi Laon de gens & toutes choses necessaires, il s'en retourna en Bourgongne accompagné de Hugues le Noir & de Guillaume de Poictiers, que ie pense aussi auoir esté Duc d'Aquitaine. Lors Othon Roy de Germanie, donna la Lorraine en garde à Henry son frere, qui ne la tint guieres: pource que la mesme annee le Comte Othon luy succeda: & ledict Roi se voyant accompagné de nations diuerses, suiuit le Roi Louis de France iusques en Bourgongne, ayant en son armee Conrad Roy d'outre le Montjou, fils de Raoul iadis Roy de Bourgongne, que par subtil moyen on luy auoit amené, & lequel il retenoit pres de soy sans honneste garde, afin qu'il n'aydast au Roy Louys son voisin de ce costé-là: aduançant son armee iusques sur la riuiere de Seine. Hugues le Noir voyant si grande puissance eut crainte, & oubliant les promesses faites au Roy Louis, donna ostages au Roy Othon, iurant qu'il ne feroit aucune nuysance aux Comtes Hugues & Hebert nouueaux vassaux dudict Othon: lequel bien contant retourna en son païs. Tous ces mots (*se illi comittunt, fideles effecti sunt,*) & autres pareils, semblent signifier hommage. Et neantmoins vous voyez ces gens en vne mesme annee changer deux & trois fois de Seigneur. De maniere qu'il faut dire que ce n'estoient vrays hommages, ains sermens d'alliance, ou qu'Othon & Louys & tous les Seigneurs de ce temps là estoient merueilleusement infidelles, pariures & peu craignans Dieu, que tant souuent ils offençoient par sermens contraires: car lon void que tous les mois c'estoit à recommencer, si ce n'est que le seruice promis par ces vassaux tant muables, fust à certain temps. Et ie ne sçay aucun moyen pour desuelopper ces gens de tant de pariures faicts d'vne part & d'autre.

Lors Hugue fils de Hebert aduerty que Frodoart Autheur des Annales, esquelles i'ay prins la pluspart de ce que maintenant i'escrits, s'en alloit en pelerinage à sainct Martin de Tours, le fit emprisonner par son Abbé, craignant

ZZZZZ

L'an de Iesus Christ.
que ce fust pour quelque menee contre luy, & encores le priua du benefice où cure de *Calmiciacum*, c'est Chaulmuci: mais il faut dire que cest Abbé qui auoit puissance sur vn Prestre de l'Eglise de Rheims, tel que nostre Frodoard, deuoit estre Doien de la grande Eglise, lors correcteur de ses freres Chanoines, pour le moins comme chef du Chapitre.

Cependant les Comtes Hebert & Hugues assemblerent des Euesques à Soissons, où apres que les Clercs & Laics eurent declaré que Artold auoit iuré de iamais ne s'entremettre de l'Archeuesché de Rheims, afin que ceste Eglise ne demeurast sans Pasteur; Hugues fils de Hebert estant requis par le Clergé & le peuple de Rheims, fut sacré Archeuesque dans l'Eglise de sainct Remy. Auquel temps la grande croix de l'Eglise de Reims couuerte d'or & de pierreries fut desrobee: & les Chanoines de Montfaucon molestez par l'Euesque de Verdun abandonnerent leur Monastere, & vindrent à sainct Remy de Reims apportans leurs reliques.

Lors le Roi Louis appointa les Comtes Hugues le Noir, Rotgard & Gislebert de Bourgongne: & de là retournât à Laon chassa de ce chasteau Arnoul & Landry freres, les accusant de trahison, & de vouloir bailler le Comté à Rotgar. Puis ayant entendu que Hugues le Blanc venoit pour assieger Laon, accompagné de l'Euesque Artold: il alla trouuer les Seigneurs de Bourgongne, mais cependant qu'il seiourne pres Chasteauthierry Hebert & Hugues assiegerent Laon, dequoy le Roi aduerty, assemble le plus de gens qu'il peut, auec lequel il entre en portion, & lors Hugues & Hebert cognoissans le mauuais guet que les siens faisoient, le surprindrent en son logis, où ayans tué plusieurs de ses gens, ils le mirent en fuitte: eschappant la mort ou prison, par la vaillance de ses meilleurs seruiteurs, qui le tirerent de ce danger, auec Artold Euesque & le Comte Rotgard.

L'Euesque perdant l'esperance de pouuoir recouurer ce qu'il souloit tenir, se retira pres de Hebert & Hugues, qui luy rendirent sainct Basol. Lors lesdits Comtes leuerent le siege de Laon pour tost apres y reuenir, s'attendant l'auoir par trahison, iusques à ce que deceus de leur esperance ils se retirerent sans rien faire.

D'autre costé, le Roi Louis abandonné de tous les Seigneurs de France: alla trouuer Charles Constantin, Seigneur de Vienne, qui le receut en sa Ville; où les Aquitaniens le vindrét recognoistre à Seigneur. Quoy voyants Hugues, Hebert, Guillaume le Normand, & Arnoul, parlementerent ensemble pour faire (ainsi qu'il est croiable) vne contreligue. Car au partir de leur assemblee, Hebert alla outre le Rhin, trouuer le Roi Othon.

Or Louis asseuré des Aquitaniens, ainsi qu'il luy sembloit, enuoyoit par tout se plaindre de l'infidelité de ses suiects & de ce que luy seul heritier de la maison de Charlemagne, estoit chassé de tant de Roiaumes à luy appartenans. Toutesfois encores essaya-il la voie amiable, & venu à Laon, en intention de pacifier auec les plus grands de ses suiects, il ne peut obtenir d'eux chose qui luy fut honorable. Au moyen dequoy il s'en retourna en Bourgongne, qui lors estoit sa plus seure retraicte. Puis ayant impetré d'Estienne Pape

vne recommandation aux Seigneurs François. Damase Legat vint en France, qui apporta des lettres de Rome addressantes à tous les Princes tant de France que de Bourgongne, pour receuoir Louis côme leur Roi legitime. Que s'ils ne vouloient le recognoistre, ou que cy apres ils le molestassent, il auoit charge de leur publier vne monition du Pape. Les Euesques de la Prouince de Reims, aduertis de ces lettres, s'assemblerent auec le Côte Hebert qu'ils prierét vouloir tant faire auec Hugues le Blanc, qu'il recogneut le Roi Louis, lequel sur telle occasion n'emploioit pas tant seulement ceux-cy, ains pratiquoit tous autres qu'il pensoit luy deuoir ayder à recouurer sa dignité, & nuire à ses ennemis, voire iusques dedans Rheims, où d'aucuns trahistres lors descouuerts, les vns furent occis, les autres chassez, & priuez des biens qu'ils tenoient de l'Eglise de ceste ville. Auec le Legat estoient les deputez de l'Eglise de Rheims, qui apportoient le *Pallium*, que le Pape enuoyoit à l'Euesque Hugues. *L'an de Iesus Christ.*

Ce *Pallium* se faict & est tissu de la laine de deux aigneaux, lesquels le iour de saincte Agnes vingt vniesme Ianuier, l'on dict estre presentez auec certaines ceremonies, lors qu'à la messe se chante *l'Agnus Dei*, puis sont par les Diacres Romains enuoyez paistre, pour de la laine meslee auec d'autres faire cest accoustrement: qui en est tissu en façon de bande estroitte, pendante derriere les espaules & deuant l'estomach des Prelats, ausquels les Papes les ennoyent auec grandes ceremonies. Car il faut que ceux qui le portent ne seiournent plus d'vne nuict en vn lieu, iusques à ce qu'ils ayent trouué celuy à qui il est enuoié, pretendans les Papes par l'octroy de ce *Pallium*, transporter vne legation de leur siege à ceux qui reçoiuent d'eux tel honneur, comme s'ils fussent Lieutenans du Papat. Et de faict l'Archeuesque de Reims cuide estre legat nay (comme parlent les Ecclesiastiques) de l'Eglise Romaine. Mais ce droict estoit incogneu deça les monts d'Auuergne, iusques à ce que l'ambition d'Ansegise Euesque de Sens eut ouuert ce pas aux Papes. Ce Legat lors aduertit les Seigneurs & Princes François deputer aucun d'eux pour aller à Rome dire leurs raisons, autrement que si dans Noël prochain, ils ne receuoient Louis leur Roi, ils seroient excommuniez.

L'an de Iesus Christ.

CHAP. V.

Poicteuins & Bretons au secours de Louis. Othon Duc de Lorraine. Garde des ostages de Louys, & de ses Princes, & leur infidelité. Raoul Euesque de Laon, cause de guerre. Odon Abbé de Clany mort. Champions combattans pour la succession d'entre les neueux & oncles. Ceux des neueux gaignent. Inimitié entre Flamans & Normans. Guillaume Duc de Normandie tué à la veuë de Picquiny. Thiebault le Trischeur.



ENCORES ne suffisoit il au Roy d'emploier l'authorité du Pape, car sçachant que plus luy profiteroit l'amitié des nobles François, & autres habitans de son Roiaume, il auoit depesché vers Guillaume Prince des Normans le Comte Rotgar, qui mourut en ceste legatiõ : ayant neantmoins tant aduancé sa pratique que le Roy Louis alla iusques à Rouen voir le Comte Guillaume, duquel il fut receu bien magnifiquement, mesmes Guillaume de Poictiers, & les Bretons auec les principaux de leur païs, vindrent trouuer le Roi François, lequel assisté d'eux, alla camper sur la riuiere d'Oise: Hebert & Hugues & auec le Duc Othon & les Lorrains ayant rompu tous les ponts, tiré vers eux ou enfoncé les batteaux & bacs de ceste riuiere, se tindrent à l'opposite, accompagnez de ceux qu'ils auoient peu desbaucher, iusques à ce qu'en fin apres plusieurs allees & venües de ceux qui desiroient le bien commun de la France, trefues furent accordees depuis la mi-Septembre iusques à la mi-Nouembre: & pour la seureté d'icelle, ostages baillez. Sçauoir le plus ieune fils du Comte Hebert; & pour le Roi & les siens, d'autres qui ne sont nommez, enuoyez au Roi de Germanie (comme sequestre ce doit-on croire) souz la conduite d'Othon Duc de Lorraine.

La famine de Bourgongne peut bien aider à ces trefues: car elle estoit si grande que le muid (lors petit) valut 24. sols d'or, comme aussi la mortalité des bœufs fut telle qu'il s'en trouuoit bien peu en ce païs.

Quelques iours apres les Roys Louis & Othon se veirent: & asseurerent leur amitié par les meilleurs moyens & conditions que les entremetteurs sceurent aduiser. Mesme le Roy de Germanie detestant (ie croy) l'infidelité des Vvestriens, pour dauantage contenir en sa reuerence les Austrasiens : trauailla tant à reconcilier le Roi Louis auec Hugues le Blanc, que finalement le Comte de Paris se submit à son Roy : comme aussi fit Hebert, & son fils de pareil nom, *qui ipsius Regis efficitur*, c'est à dire luy fit hommage & se mirent en l'obeissance & sauuegarde du Roy. Mais voyant ces Rois, Comtes & vassaux tant souuent rompre la foy qu'en mesme annee ils s'estoient donnee deux & trois fois, ie ne sçay comme appeller ces gens infidelles : sans Dieu,

& sans vergongne: & les plus desloyaux qui furent oncques. De maniere que ce ne fut merueille s'ils cuiderent demeurer accablez dessous leurs miseres, & battus de tant de verges de Normands, Hungres, & Sarrazins. Ie l'ay dict tout nouuellement, mais le despit de la pratique que i'en voy maintenant, me l'ont encores fait icy repeter. Bien & mal ont leur cours iusques à certain but, tout de mesme que la fiebure qui nettoye les mauuaises humeurs des corps ou les faict mourir. Et pource les meschans du cómencement s'accordent au pillage pour ne s'entre-ruyner. Et apres quelque temps encores sont-ils contraincts auoir des loix pour entretenir leur telle quelle societé, & refreindre l'Anarchie: afin de mettre vne barriere entre les forts & les foibles. Car tout ainsi que le fer s'vse en taillant trop souuent, aussi le brigand venant à s'enuieillir & s'affoiblir, volontiers remonstre à la ieunesse ses trauaux, & les dangers dont il est eschappé plustost d'auanture de guerre, que par raison, louant les commoditez qu'ameine la vie paisible. Ce qu'ils font, non pour estimer la vertu (de laquelle ils n'eurent oncques soucy) ains pource que recreus par vieillesse, ou impuissance de leur corps, ne pouuans plus executer leurs desordonnées volontez, ils desirent passer le reste de leurs iours en seureté, à ceste cause, tout ainsi qu'apres les grands desordres, volontiers viennent les bonnes loix & ordonnances, aussi quelquesfois de la tyrannie naist la iuste Royauté, par vn certain tour & succession des choses mondaines: de maniere que bien souuent le fils d'vn tyran se trouue bon & iuste Roy. Comme depuis il aduint de ces mauuais Seigneurs icy nommez, où leurs successeurs furent contraincts se gouuerner par bonnes loix: Voyans la peine qu'ils (ou leurs peres) auoient euë durant l'Anarchie. L'An de Iesus Christ.

Louys donc retourné à Reims, trouua tous les Euesques de ceste Prouince, auec Raoul Euesque de Laon, auquel il rendit son Euesché, dont mal luy prist ainsi que nous verrons, puis qu'il fut cause de tous les troubles qui s'ensuiuirent. En ce temps mourut Odon Abbé de Clugny, fort estimé pour auoir reformé plusieurs monasteres, & lequel fut enterré à sainct Iulien, ie croy de Tours. (I'ay leu vn liure par luy faict de la translation du corps de sainct Martin d'Auxerre à Tours, par lequel œuure on descouure beaucoup de l'histoire du temps, & que i'ay meslées par cy par là dans cet œuure) & qu'il fut frere de laict de Foulques le bon Comte d'Anjou.

Il y eust aussi vn grand desbordement d'eau, depuis le sixiesme Octobre, iusques au premier Nouembre. Et sur vn proces meu entre aucunes parties, sçauoir si vn nepueu deuoit succeder auec ses oncles à vn frere de son pere decedé, d'autant que les Iuges & Princes de la Cour d'Othon se trouuoient partis, & en contrarieté d'opinion, pour la varieté des loix & coustumes, le Roy de Germanie prononça que l'affaire seroit mise à l'auanture d'vn combat de deux champions, auquel celuy des nepueux gaignant, le Roy iugea depuis que dorenauant les nepueux succederoient auec leurs oncles.

Il y auoit long temps que Guillaume Duc de Normandie, & Arnoul Cõmte de Flandres se vouloient mal, d'autant que les Comtes Flamands, aggrandis de biens & d'alliances pour resister aux Normands, ne pouuoient les aimer, com-

L'an de Iesus Christ. me ceux qui plus opiniastrement s'opposoient à leurs courses, & que les Flamands sembloient aux Normands d'autre costé trop affectionnez au seruice de la maison de Charlemagne, pour laquelle ayans enduré beaucoup, Raoul oncle d'Arnoul auoit esté tué par Hebert, Comte de Vermandois supporté des mesmes Normands, assisté d'Aigrol Roy de Dannemarck, lequel nagueres party de son pays, en passant auoit pillé les terres du gouuernement de Flandres, & prins le Chasteau de Montrœuil: par luy baillé en garde à Herluin, depuis fait Comte de ce lieu par Hugues le Grand, contre lequel Raoul debattoit l'hommage de ce Chasteau, & Herluin le desaduoüoit à Seigneur, fauorisé de Guillaume son voisin, & qui le supportoit ainsi qu'auez entendu. Mais Arnoul considerant que la force luy profiteroit de peu, fit semblant de vouloir s'appoincter auec Guillaume, auquel il manda qu'il desiroit parler à luy, & que sans vn mal de gouttes qui le tenoit aux pieds & mains, il fut allé iusques à Rouen pour ensemble amiablement traicter de leurs affaires. Car ayans deliberé de remettre tout son mal talent au Comte Herluin, il vouloit l'en asseurer en personne. A ceste cause qu'il nommast vn lieu où seurement ils se peussent entreuoir. Guillaume desirant d'entrer en religion (ce dict Guillaume de Iemiegues, Autheur voisin du temps) & qui vouloit rendre son Duché paisible, nomma Pequigny, vne place assise sur la riuiere de Somme, quatre lieuës au dessous d'Amiens, tirant vers Abbeuille: auquel accompagné de Cheualiers esleus, il se rendit d'vn costé de la riuiere, comme aussi Arnoul auec les siens de l'autre. Et d'autant qu'il y auoit vne Isle entre deux, il fut aduisé que les deux Princes en nombre esgal d'hommes parleroient ensemble. Le iour & heure accordez ils passerent en l'Isle, & à la rencontre s'entrebaiserent, puis longuement deuiserent de leurs affaires, d'autant qu'Arnoul tout expres multipliant ses parolles tira le deuis iusques pres de la nuict qu'ils se separerent prenans congé l'vn de l'autre auec baisers & accollades. Toutesfois comme Guillaume estoit prest de repasser Henry, Balso, Robert, & Raoul, quatre Cheualiers d'Arnoul accoururent, crians au Duc qu'il s'arrestast, d'autant qu'ils auoient à luy dire quelque chose oubliée par leur Seigneur. A ce cry, Guillaume commanda au bastelier de retourner vers l'Isle, & luy mesme de peur que personne ne le suiuist prist vn auiron pour empescher les siens de sortir, ce dit Glaber: mais il ne fut pas si tost en terre que ces quatre Flamands l'enuironnerent, & tuerent deuant ses gens, qui ne peurent le secourir, estans encores au basteau, & la riuiere trop profonde en cest endroit, auec ce que les meurdriers s'enfuirent incontinent apres le coup, laissans le Duc mort sus la greue, qu'Alain & Beranger Bretons emporterent auec grands pleurs & regrets, de n'auoir sçeu luy aider en sa necessité. L'on dit que dans son *Strophium* (c'est vn bauldrier ou ceinture) on trouua vne petite clef d'argent, seruant à son escrain, dans lequel estoit vne crule ou haire de Moine, faicte d'estamine, pource qu'il se proposoit de se rendre à Gemieges, sa mort aduint le dixseptiesme Decembre, & son corps apporté à Rouen, y fut enterré en l'Eglise de la Vierge Marie, qui est la cathedralle. Glaber dit qu'il fut tué de la main de Thiebaut le tricheur, Comte de Chartres, qui d'vn seul coup luy coupa la teste, & tout aussi tost vint à He-

bert Comte de Troyes, demander en mariage la veufue du Duc par luy tué, & sœur de ce Hébert, laquelle encores n'auoit point eu d'enfans du Normand, ce que le Comte de Champaigne accorda au meurtrier, & dont vint Odon surnommé de Champagne, pource que sa mere en accoucha emmy vn champ, il est difficile à croire que Thiebaut fut le meurdrier: aussi ne l'ay-ie trouué autre part: car Frodoart n'en parle point, & Mejer nomme le meurdrier Baudouin le court, fils de Raoul Comte de Cambray: depuis tué par les mains du Comte Herluin, ou les Normands: & neantmoins ie ne veux pas nier que Thiebaut n'ait espousé la veufue du Duc des Normands: mais la chronique de sainct Aubin, dit que Balso frappa le Duc *Cultro*, c'est d'vn cousteau, à cause de la mort de Riulfe fils, *sui Anchetelli*, possible *Auunculi*. En ce temps mourut le Pape Estienne des playes que luy firent ses ennemis, auquel succeda Martin ou Marin troisiesme. L'an de Iesus Christ.

CHAP. VI.

Le Roy Louys donne Normandie à Richart fils de Guillaume. Guillaume de Gemieges Historien Normand. Benard le Danois fidelle vassal de Richard. Arnoul de Flandres suscite le Roy contre les Normands. Bernard desrobe Richard de Normandie de la Cour du Roy, & Hugues le mene à Senlis. Cousst. Hugues le Grand, pratiqué par le Roy Louys. Mort de Hebert Comte de Vermandois.



GVILLAVME Prince des Normans meurdry en la façon que i'ay dicte, l'an neuf cens quarante trois, le Roy Louys alla en 943. Normãdie, & dõna la terre du deffunt à Richart son fils, qu'il auoit eu d'vne concubine du pays de Bretagne, au dire de Frodoart qui lors viuoit, iaçoit qu'autres soustiennent que c'estoit de Sporta, sœur de Bernard Comte de Sẽlis, qu'ils disent auoir esté sa femme legitime. Ceste cõtrarieté d'Autheurs (qui peuuẽt aussi biẽ estre en d'autres endroits) sera cause que ie reciterai à part les faits dõt Frodoart parle, d'autant qu'il viuoit lors, & ceux de Guillaume de Gemiegés aussi à part. Car iaçoit que ce moine Normãd dise parler apres Robert Cõte, & fils du Duc de Normãdie, ie croi que tant qu'il peut il fait sa cause meilleure, comme partisan: estãs la pluspart des historiẽs de ce temps louangiers, plustost que vray-disans.

Frodoart donc recite que les principaux subjets de Guillaume se rendirẽt au Roy, & les autres au Duc Hugues. Mais Gemieges, au 2. liu. de son histoire, adiouste que les Normãs enuoyerent querre Richard à Bayeux, pour se trouuer à l'enterrement de son pere, & que ce ieune Prince renouuellant le serment de fidelité, ils le mirent en la tutelle de Bernard le Danois: afin que sous le gouuernement d'vn tant fidelle vassal, sage & vertueux personnage, il peust estre gardé en la ville de Rouen: mais le Roy Louys, pensant auoir moyen de s'aggrandir par la mort du feu Duc, & de l'estat auquel se trouuoit maintenant son fils, soudain qu'il fust venu à Rouen (où il y

L'an de Iesus Christ. auoit esté receu en grande magnificence par Raoul, Bernard & Auslach tuteur du ieune Duc de Normandie, ainsi que bien il luy appartenoit) ils se rendirent (*eius famulatui*) ses obeyssans seruiteurs, pour le bien de leur petit Seigneur. Quelque temps apres, le Roy considerant la richesse du pays, la bonté des riuieres & des belles forests, commença de les caresser de beaux & doux langages, ayant intention de mettre toute ceste grande terre en sa main. Et pource il fit venir l'enfant Richard en sa Cour, sous couleur d'estre nourry auec les siens, & autres ieunes Seigneurs de son aage. Cependant il courut vn bruict par la ville que leur Duc & Prince estoit prisonnier du Roy. Lors les Bourgeois meslez auec les gens de guerre, coururent aux armes, & vindrent où estoit le Roy, qu'ils menasserent de mort, iusques à ce que par le conseil de Bernard, Louys prenant Richard entre ses bras, le leur eust monstré, par ce moyen appaisant la fureur du populaire esmeu, & pour lequel d'auantage appaiser par l'aduis des Princes & Seigneurs François, il donna le Duché de Normandie audict Richard, duquel il receut le serment de fidelité, promettant de le prendre en sa protection: & apres l'auoir fait nourrir en sa Cour, le renuoyer au pays, iaçoit que son intention fust bien autre. Ainsi le tumulte appaisé, le Roy emmena l'enfant Richard sous couleur de vouloir poursuiure la mort de feu Guillaume, contre Arnoul Comte de Flandres: lequel craignant le courroux du Roy, qui apprestoit son armée, offroit se purger de la trahison à luy mise sus, enuoyant à ceste fin des gens qui porterent des liures d'or au Roy, & monstroient que tant s'en falust qu'il en fust coulpable qu'il estoit prest de chasser les meurdriers s'ils estoient de son pays. Toutesfois, que le Roi se deuoit souuenir des hontes que n'agueres les Normands luy auoient faites, & auparauant à son pere. Qu'il ne deuoit endurer vn tel mal dans le cœur de la France: ains auant que Richard fust grand luy faire brusler les iarrests, & le mettre en prison, affligeant les Normands de si grands tributs, que les Danois fussent contraincts de r'entrer dans l'arche ou coffre (il vouloit dire les vaisseaux de mer) dont ils estoient sortis.

Ainsi le Roy aueuglé de l'esperance de reconquerir vn si grand pays que celuy de Normandie, plustost que des presens du Comte de Flandres (car mil quinze de nos escus ne poisent que sept liures) au lieu de le chastier de sa trahison, tourna tout son mal talent sur l'enfant Richard. De maniere qu'vn iour retournant de la vollerie, il l'appella fils de putain, le menassant de luy faire brusler les iarrets, & luy oster la seigneurie de Normandie, changeant ses gardes, & luy en donnant d'autres ses confidens. Auec ce ieune Comte estoit vn Gentilhomme nommé Osmond qui auoit la principale charge du bien de Richard, comme son procureur, lequel esmeu de ces paroles, & craignant que elles ne fussent suiuies d'vn plus cruel effect, en aduertit les Normands, qui commanderent par tout le pays vn ieusne de trois iours, durant lesquels seroient faictes prieres par toutes les Eglises.

Cependant Osmond & Yuon pere de Guillaume de Belesme, auoient persuadé à Richard de se coucher au lict, & feindre d'estre malade, ce que l'enfant sçeut tant bien contrefaire, que l'on n'en estimoit que la mort prochaine. Dequoy

quoy ses gardes aduertis, & cuidans que ce fust de vray mal, peu à peu delaisserent leur guet accoustumé, allans plus librement à leurs affaires. L'an de Iesus Christ.

D'auanture lon auoit deschargé de l'herbe dans la Cour, où le Roy logeoit. Et Osmond en fit vn gros faisseau, qu'ayant enueloppé l'enfant dedans, il eust le loisir de l'emporter dehors, comme s'il fust allé donner ceste herbe à ses cheuaux: ce qu'il fit dautant plus seurement que c'estoit l'heure du disner du Roy, & que peu de gens alloient par la cour du Palais. Ainsi venu iusques en son logis, il monte à cheual, & sans estre apperceu sortit de la ville auec l'enfant, piquant vers Coucy; où il le consigna au Chastellain, & quãt à luy toute la nuit il fait telle diligence, que sur le matin il se trouue à Senlis deuant Bernard Comte de la ville, auquel il conta la deliurance de son nepueu ou petit fils, & l'occasion qui l'auoit meu de le retirer des mains du Roy.

Lors ils aduiserent d'enuoyer vers Hugues Comte de Paris, duquel ayans pris le serment, ils le prient d'aller à Coucy enleuer Richard, & l'amener bien accompagné à Senlis. Outre la fascherie que le Roy eut de la fuite de l'enfant Richard, ce luy fut encores plus grand creue-cœur, de voir que Hugues le fauorisast, employant sa personne à le mettre dans vne si forte place que celle de Senlis. A ceste cause il renuoye au Comte de Paris, des gẽs luy commander qu'il eust à ramener en sa Cour le ieune Duc Normand son pupille, ainsi qu'il estoit tenu cõme son vassal & suiet. Hugues respondit que le Duc n'estoit en sa puissance, ains entre les mains du Comte de Senlis, oncle de l'enfant duquel il le pouuoit retirer. Le Roy se defia bien, que si le fait tiroit plus auant, mal-aisément par douceur il en pourroit venir à chef. A ceste cause il mande Arnoul Comte de Flandres, ennemy iuré des Normands, venir incontinant au village de *Restibulis*, où il auoit deliberé de se trouuer, afin d'aduiser ensemble ce qui estoit à faire pour remedier aux troubles qui se preparoient pour assaillir la France.

Car Arnoul remonstra au Roy, que de to[...]mps, Hugues s'entendoit auec les Normands: en intention d'affoiblir l'authorité Royalle. Que s'il le vouloit tirer des siens, il le falloit aueugler de presens, & remplir son auarice insatiable, en luy offrant la Duché de Normandie, depuis la riuiere de Seine iusques à la mer, reseruant au Roy la ville de Roüen, afin que les Normands desnuez du secours de Hugues, fussent contraints vuider le païs iniustement par eux occupé: & qui ne leur auoit esté donné que par force, & durant que les Rois (ses ancestres) estoient ou mineurs, ou empeschez de guerres ciuiles.

Ce conseil approuué, gens furent depeschez vers Hugues, les plus propres à le gaigner, & apres l'auoir esbranlé luy persuader de venir parler au Roy, qui se trouueroit au village de la Croix pres de Compiegne. Là plusieurs propos & moyens furent mis en auant pour appaiser les troubles de France, & faict ouuerture de chasser les estrangers, qui depuis cent ans s'y estoient logez, disant, le Roy qu'il auoit deliberé distribuer à de vaillans hommes, les Citez & Comtez de Normandie, il entendoit luy en faire bonne part, comme à celuy qui auoit le plus grand moyen de deliurer la com-

L'an de Iesus Christ.

mune partie de la seruitude: en laquelle ces pirates la detenoient par si long temps.

L'auarice eust lors tant de pouuoir sur le Comte de Paris, qu'il oublia le serment nagueres par luy fait à Benard Comte de Senlis, au profit du Duc de Normandie, auec ce qu'il craignoit perdre si bonne aduenture, que l'aduancement que luy promettoit le Roy: car voila ce que dict Gemieges, sur le recit duquel, encores qu'il ne se rapporte pas du tout à ce que dit Frodoard, lon peut esclaircir beaucoup de faits que le Prestre de Rheims trop sommairement, & comme hasté obmet de racompter. Car il est bien certain que Coucy estoit lors tenu par ceux de Vermandois, que Bernard Comte de Senlis estoit nepueu du Comte Hebert, qui trahit Charles le Simple, & que Sporte par aucuns est estimee fille dudit Bernard. De maniere que les Seigneurs estans contans de tenir le Roy afferé, ce ne fut merueille si le ieune Duc Richard fut depuis tant animeusement supporté des grands de ce Royaume, par crainte d'aduancer le Roy, en luy souffrant ioindre à son domaine la Normandie.

Durant cela, Hebert le traistre, Comte de Vermandois vint à mourir de maladie tant violante, que Glaber dit, qu'admonesté durant icelle de songer à sa conscience, il ne cessoit de crier, nous fusmes douze qui conspirerent de trahir Charles: continuellement repetant ces mots, puis mourant fut par ses enfans enterré à S. Quentin: c'est vne fable que celle qu'a fait croire Nicolas Gilles (apres Nangis & d'autres) qu'il fut pendu, s'estant par sa propre bouche condamné à mourir: & neantmoins Paul Emil la suiuie, racontant que le Roy Louis cherchant de se vanger; fit vne certaine assemblee en laquelle le Roy feignit auoir receu vn pacquet du Roy Alstan, qui luy demandoit aduis de ce qu'il deuoit faire d'vn vassal, lequel ayant inuité vn Seigneur de venir en sa maison, il l'auoit trahy & meurdry. Aquoy Hebert ne s'aduisant que ce fait rapportoit à la trahison par luy commise contre Charles son Roy & Seigneur, respondit, qu'il le falloit pendre: & qu'à l'heure il fut enuoyé executer sur vn mont voisin de Laon, qui pour ceste cause en a retenu le nom de Mont-Hebert. Mais Frodoard (qui fut son prisonnier par cinq mois & suiuoit le party d'Artold Archeuesque de Rheims, esleu contre Hugues fils dudit Hebert,) ne parle point de ceste ignominie, qu'il n'eust oubliee, comme de son ennemy, & pour le moins son haineux, clairement racontant sa mort paisible & son enterrement, ainsi que i'ay dit apres luy. Et il n'y a point d'apparence, qu'vn homme tant ruzé n'eust point entendu vne tant claire fable: ou qu'il se fust mis à la mercy du Roy, tant de fois offensé en la personne de son pere, ou la sienne; sans bonne asseurance. Il laissa plusieurs enfans, Albert qui selon l'aduis de Paul Emil, eut ce qu'il tenoit en Vermandois, & les Annalles du temps disent que Hebert & Robert eurent Brie & Champagne: tellement qu'on peut dire que Robert fut le premier Comte de Troyes. Hugues fut Euesque chassé de Rheims.

CHAP. VII.

Raoul de Gaugiac fidele au Roy, tué par les enfans de Hebert. Normands retournent au Paganisme. Hugues le Grand prend Eureux. Louys retourne a Rouan. Euesché premiere vaccant promise pour recompenser vne autre. Herluin Comte de Montræuil gaigne vne bataille sur Arnoul de Flandres. Othon Roy d'Allemagne : Secret ennemy du Roy de France. Abbaye de sainct Crespin, est celle de sainct Medard. Ville d'Amiens tenuë par Odon fils de Hebert. Othon Duc de Lorraine, osté de sa charge. Othon Roy se declare contre Louis. Mont-martre ou des Martyrs pres Paris. Dol en Bretagne pris par les Normands.

OR les enfans du Comte Hebert aduertis que Raoul fils de Raoul de Gaugiac, estoit venu pour surprendre aucunes de leurs terres, furent au deuant de luy, & l'ayans rencontré en campagne le tuerent, auec grand desplaisir du Roy de France, mais encores plus d'Artold, lequel pour les molester (ainsi qu'il est croyable) volontairement quitta sainct Basol, en esperance de recouurer l'Archeuesché de Rheims. Car lors il assembla ses freres, & autres Cheualiers chassez de Rheims, auec lesquels il print Hautmond, & depuis le Roy s'estant ioinct à eux il vint deuant Moson : d'où il fut repoussé, par les hommes de l'Archeuesque Hugues, auec grand perte de ses gens. A ceste cause le Roy fit brusler les faux-bourgs & villages d'alentour : où y auoit beaucoup de bleds.

D'autre costé, Hugues Comte de Paris, souuent parlementa auec les Normands Payens, ou qui estoient retournez au Paganisme. Lesquels nonobstant ces pourpalers d'amitié, cependant tuerent beaucoup de gens de pied de la suitte de Hugues, qui aussi mit au fil de l'espee plusieurs Cheualiers Normands, & prit la ville d'Eureux par le moyen des habitans Chrestiens. Alors le Roy Louis venu à Roüen, & voyant que Turnode (ce peust estre l'Osmond de Gemieges) estoit retourné au Paganisme, & vouloit contraindre le fils de Guillaume (ie croy Richard enfant Duc de Normandie) & autres à faire le semblable, accompagné de Setric Normand Payen essaya de surprendre le Roy, qui les combattit, & tua sur le champ. Puis ayant mis la ville de Rouën en la garde de Heluin, il vint à Compiegne : où Hugues Comte de Paris l'attendoit auec ses nepueux, enfans du feu Comte Hebert : pour lesquels appaiser auec le Roy, & les mettre en sa grace y auoit plusieurs allees & venuës, puis des assemblees, & des Parlements. Hugues Archeuesque de Rheims estoit le plus aagé, & lequel par le moyen d'Othon Duc de Lorraine, & Adel Baron, c'est Auberon Euesque de Mets, & de Hugues Duc de France, qui en faisoit la principale instance, fut receu à la charge que les Abbayes qu'Artold

L'an de Iesus Christ. venant au seruice du Roy Louis auoit laissees, luy seroient renduës & donné vn autre Euesché, qui est la premiere euidente marchandise que nous trouuons auoir esté faicte de pareils benefices, dautant que pour le regard des Abbayes, elles estoient ja en traffic public. Que pareillement on rendroit les Estats que ses freres souloient tenir audit Archeuesché. Cela fait & accordé, les autres enfans de Hebert furent receuz, & le Roy Louis venant à Rouën Hugues Comte de Paris luy rendit Eureux, & le mena à Paris, où ledict Roy demeura malade presque tout l'Esté.

Cependant l'Archeuesque Hugues prit le Chasteau Amblide qu'il brusla, pour ce que de ce lieu Robert & Raoul freres, chassez de Rheims, couroient le voisinage de ceste ville, puis vint assieger Hautmont : d'où il se leua par le commandement de Hugues Comte de Paris, ayant pris en ostage le fils d'Odon frere d'Artold, iadis Archeuesque de Rheims, qui tenoit ce Chasteau. Lors Herluin Comte de Monstrœuil & gouuerneur de Normandie, gaigna vne bataille sur Arnoul Comte de Flandres; en laquelle demeura mort celuy qui auoit tué le feu Duc Guillaume, les mains duquel Frodoard dit auoir esté enuoyees à Rouën en signe de vengeance que ce Comte victorieux en auoit prise, qui doit auoir esté vn autre que Thiebaud le Tricheur, puis qu'il vesquit depuis ainsi que nous dirons.

En ce temps Hugues le Blanc leua des Fonts vne fille du Roy, qui encores le fit Duc de France, & luy submit toute la Bourgongne, l'esleuant (ce cuident aucuns) par dessus tous les Princes & Seigneurs du Roiaume des François, qui l'appelloient leur Seigneur & Maire du Palais, pour le vaincre de courtoisies.

La paix des Vvestriens François si estroitement noüee, sembloit à plusieurs estre le commencemēt des maux de leurs voisins qui s'attendoiēt de receuoir la descharge de tout le mauuais sang; pour lequel le corps de la Frāce auoit esté corrompu. Et d'autant qu'apres les Normands il n'y auoit point d'autres qui plus eussent troublé les affaires des Rois de deça Meuse que les Ducs de Saxe, Othon se voyant forclos du Royaume de France Vvestrienne: cependant qu'il s'appreste le chemin à l'Empire d'Italie, s'aduisa de dresser au Roy Louis vne vraye querelle d'Alleman. Car sur le point de ceste grande pacification, il fait mettre prisonniers aucuns hommes Vassaux du Roy François : leur imposant qu'ils l'auoient voulu tuer, afin (ce doit on penser) d'auoir iuste occasion de quereller: ce neantmoins au dommage des deux Royaumes.

A la verité toutes choses sembloient se preparer pour l'aduancement de Louis, estans les Princes François tous d'accord auec luy, & le Roy s'efforçant de gaigner les autres par bien faicts. Car l'an neuf cens quarante
944. quatre accompagné de Gerberge sa femme, il alla parlementer auec Raimond Prince de Languedoc, & autres principaux Seigneurs d'Aquitaine: puis retourna en France. Et toutes-fois auec cela il ne s'appresta pas beaucoup de repos, pour ce qu'estant homme ouuert (que plusieurs ne tiennent pas vertu Royalle) il ne pouuoit celer l'inimitié qu'il portoit aux enfans de Hebert.

Il y a (dict Floart) vn Chasteau en Soissonnois nommé Montignac de l'Abbaye de sainct Crespin, que les enfans de Hebert auoient rendu au Roy auec ceste Abbaye, & le roy l'auoit donné à Ragenold, lequel ce neantmoins les gens & vassaux du Roy, par la trahison d'aucuns habitans du lieu prirent sus André qui le tenoit pour les enfans dudict Hebert, & lequel fut occis en ceste prise: Mais apres que luy-mesme eut tué celuy qui l'auoit trahy. Aussi la ville d'Amiens qu'Odon fils dudict Hebert tenoit en faueur de l'Euesque Artold, fut liuree par les domestiques de l'Euesque à ceux du Roy. Ce qui donna grande occasion de dissention entre le Roy & les enfans dudict Comte Hebert. Lesquels se plaignans par tout de l'infidelité du Roy Louis, & remõstrans à chacun le danger où ses pareils estoiẽt, si l'vn apres l'autre il les surprenoit, aisément tirerent de leur part, ceux qui redoutans sa grandeur, attendoient pareilles secousses: & entr'autres Hugues Duc de France, qui en ce temps la mesme fit vn traitté auec les Normands: par lequel ils s'entredonnerent des ostages pour l'asseurance de leurs promesses. Car il se hasta d'accorder auec ceux-cy, afin qu'en la compagnie des enfans de Hebert, il peust aller au deuant du Roy Othon, que lon disoit deuoir entrer en Lorraine: ce que toutes-fois le Roy Saxon ne fit, y enuoyant le Duc Herman auec vne bien grosse armee: laquelle donna occasion à Louis d'appoincter les Comtes Arnoul & Herluin, à qui il octroya le Chasteau d'Amiens, cuidans l'arrester de son party. Cependant les enfans de Hebert prennent en trahison vne forteresse assise en Vermandois nommee *Claustris* appartenant à Raoul, ie croy de Gaugiac, vassal du Roy: qui se sauua, abandonnant ses tresors pillez par ses ennemis, auant que laisser sa place vuide.

Durant cela Hugues Duc de France estoit allé parlementer auec Herman Lieutenant d'Othon, assiegeant des Chasteaux de Raginaire & Raoul (ie croy fils de Gislebert) fidelles vassaux du Roy Louis: lesquels n'ayans moyen de resister, firent des presens au Lieutenant de Germanie, & puis allerent demander pardon au Roy Othon, venu au Palais d'Aix, afin de parlementer auec les Seigneurs de Lorraine: le Duc desquels nommé Othon estant par luy démis de sa charge, il leur donna pour Seigneur vn nommé Othon fils de Veringer. En ce lieu pareillement se trouuerent les Commissaires & deputez du Roy Louys, & de Hugues Duc des François: le Roy Othon bien honorablement receut ceux du Roy Louis, sans tenir conte des Ambassadeurs de Hugues, iusques à ce que Manassé l'vn d'eux voyant l'empeschement que luy faisoient ceux du Roy de France, s'aduisa de monstrer les lettres que le Roy Louis autresfois luy auoit baillees pour porter au Roy Othon, par lesquelles le Roy de France appelloit periure celuy de Germanie, comme luy ayant plusieursfois menti sa foy, auec autres grãds reproches contenus en ses lettres. Dequoy le Roy Othon se trouua tant offencé (car les Ambassadeurs du Roi Louis ne sceurent que respõdre voyans le seing de leur maistre) que chassant honteusement ceux de Louis, il receut auec grand honneur ceux de Hugues, commandant à ses vassaux qui suiuoient Louis, de quitter son seruice, & ne luy prester aucun secours. Car en ce temps ses gens pilloient

L'an de Iesus Christ.

L'An de Iesus Christ.

les terres de l'Archeuesque de Rheims. Les enfans de Hebert celles de l'Abbaye sainct Crespin & Ragenold celle de sainct Medard, qui semble estre la mesme, faisant de grands maux & dommages de costé & d'autre. Et lors on veid en ce pays des boules de feu portees en l'air qui bruslerent des maisons, & les autres furent sauuees par la benediction de l'Euesque, & l'aspersion de l'eaüe beniste, ce cuiderent les gens de ce temps-là : Mais il faut noter que la plus part des ceremonies lors debatuës en nostre Eglise, ordinairement ne faillirent d'estre confirmees par miracles, si faux ou vrais, ie m'en rapporte à ce qui en est. Iaçoit que les premieres tirees de l'Escriture saincte soient bien plus seures : & toutes-fois la benediction des Fonts baptismaux, voire du Cierge Pascal, est tres-ancienne : & y a eu dés le temps du vieil Testament de l'eaüe à l'entree du Temple, pour lauer ceux qui venoient prier, ainsi qu'à ceux des Payens dedans des vaisseaux faits comme nos benestiers, auec leurs aspergés : comme s'ils eussent voulu admonester les gens de ne venir prier Dieu que nets de corps & d'ames.

Il y eut de grandes tempestes au territoire de Paris, & les murailles d'vne bien vieille maison iadis bastie sur le Mont des Martyrs (deuant ce temps les autheurs l'appellerent le Mont de Mars, de Mercure & de Marcomir) fut abbatue iusques aux fondements : encores qu'elle eust esté edifiee de bon ciment. Car durant ceste demolition, aucuns pensoient auoir veu les diables en façon d'hommes à cheual, qui prirent les poutres d'vne Eglise voisine, auec lesquelles ils abbatirent ceste maison : arrachans le bled & les vignes plantees à l'entour de la montagne.

Peu apres suiuit la deffaicte des Bretons, lesquels diuisez en deux factions, sous le nom de Beranger & d'Allain, furent assaillis des Normands par eux vaincus en deux batailles : iusques à ce que les Dannois renforcez en la troisiesme, la rencontre fut si grande, qu'estans demeurez plusieurs de costé & d'autre, les Normands entierement defirent les Bretons; contraints apres la perte de la ville de Dol, d'abandonner leurs terres aux victorieux, nouuellement venuz d'outre-mer, au secours des Normands de France, & possible sortans de Dannemarch ou d'Angleterre.

L'an de Iesus Christ.

CHAP. VIII.

Louys Roy de France en Normandie appaisé par Bernard, commande à Hugues le Grand d'en partir. Ordonne des affaires du pays. Eclipse. Victoire de Ramire Roy d'Espagne sur les Sarrazins. Bernard Comte de Senlis, & Thiebault garde de Coussy. Ennemy du Roy Louys qui assiegea Rheims. Aygrol Roy Payen Normand logé en Contentin. Louys vient à Rouën. Herluin Comte de Monstrœuil, tué par les Normands, qui prennent aussi le Roy, qui est deliuré pour des ostages.



SVR ceste querelle, Louis Roy de Frãce appresta trois armees pour entrer en Normandie; accompagné d'Arnoul, de Herluin, de plusieurs Euesques de France & de Bourgongne. Arnoul desirant monstrer l'affection qu'il auoit de bien seruir le Roy, print le deuant & rencontrant pres d'Arques aucuns Normãds les mit en route, ouurãt le chemin au Roy qui venoit par la riuiere de Seine, ce dit vne Cronique Françoise; ou par le païs de Caux, si vous croyez Gemieges: qui adiouste que Bernard le Danois voyant si grand effort, & que mesmes Hugues Duc de France auec la troisiesme armee s'estoit aduancé iusques à Bayeux (par luy assiegee sur le refus que les habitans auoient fait de luy en laisser prendre la possession, suiuant le don qu'il en auoit du Roy) par le cõseil de Bernard Comte de Senlis, enuoya des Ambassadeurs dire au Roy qu'il n'estoit besoin de trauailler vn pays sien: & que paisiblement il pouuoit tenir sans gendarmes. Partant que pour le bien des pauures gens, qui ne pouuoient mais de la mauuaise volonté d'aucuns Normands, il luy pleust faire cesser le pillage du plat pays, & le degast que les siens faisoient; mais qu'il vint à Roüen, où il seroit le bien receu par les habitans; prests de l'ayder contre ses ennemis.

Le Roy tres-ioyeux de ce message, s'achemina vers la ville, là où receu en grand magnificence, ceux qui y estoient plus ouuertement declarez pour leur Seigneur, & n'auoient deliberé d'obeyr au Roy, prirent la mer & se retirerent pendant que le Roy de France met le païs en son obeyssance: tout asseuré de la bonne volonté des habitans, ainsi qu'il luy sembloit. Lors Bernard le Dannois le voyant resolu d'asseurer le pays comme pour vn certain domaine de la couronne, luy commença à dire, que les hommes de Normandie se « tenoient pour bien-heureux de sa venuë au pays: puis que de vassaux d'vn « Duc, ils estoient deuenuz suiets & seruiteurs d'vn tres-puissant & tres-cle- « ment Roy. «

Que Bernard Comte de Senlis gardast bien s'il vouloit l'enfant de Richard «

L'an de Iesus Christ.

son nep[illegible] que Dieu permist que pour vn long temps le Roi fust leur Maistre. Qu[illegible]s doute, celuy qui lui auoit dōné le conseil d'alliener le païs & les forces de Normandie l'auoit faussement conseillé, lui faisant perdre vn si grād
» domaine. Car qui estoit son ennemy tant puissant, duquel auec les habitans de
» Normandie, il ne peust se vanger, le vaincre, & dompter ? Ce neantmoins il
» auoit armé Hugues son ennemi iuré, heritier de la rebellion de son pere, & l'a-
» uoit introduit en Normandie auec vingt mil hommes, luy ayant donné les
» deux tiers de ce païs, encor que dés long temps il cognust son infidelité, & luy
» eust pourchassé tous les ennuis qu'vn infidele & desloyal vassal pourroit in-
» uenter cōtre son Roy naturel & legitime. Car que luy restoit il de la Neustrie,
» si Hugues demeuroit paisible de ce dont il le saisissoit ? Il n'estoit pas malaisé
» d'esmouuoir le Roy contre le Duc de France, que secrettement il tenoit pour
» son ennemy : & ce dautant plus, qu'il pensoit fidelle celuy qui maintenant le conseilloit. Iaçoit que les Normands se mōstrassent obeissans seulement pour le desnuer du secours de Hugues, & separer ses armees.

Le Roy donc ainsi persuadé, depesche gens pour aller commander à Hugues de vuider la Normandie, & luy dire, que le Roy ne seroit pas estimé sage de tant l'aggrandir à son dommage, puis qu'il pouuoit tout auoir sans lui & par ses propres forces : Hugues qui ne se doutoit d'vn si grand changement du Roy, leue le siege de deuant Bayeux ; sort de Normandie tres-courroucé, & maudissant l'inconstance ou infidelité du Roy Louis : qui tout à l'instant entra dans Bayeux; prist ostages de ceux d'Eureux ia rendus à Hugues; auquel il ne voulut les renuoyer : ce qui engendra la grande discorde depuis manifestee entre le Roy Louis & le Duc.

Deslors le Roy commença d'ordonner des affaires de Normandie, & se tenant à Roüen, fit Preuost de toute la contree vn nommé Raoul Torte pour leuer les subsides de la Prouince, & rendre iustice à chacun. Cestui-cy abbatit tous les monasteres du long de la riuiere, ia ruinez par les Payens, & qui se trouuerent delaissez : tant afin d'oster ceste difformité, & le regret que telles mazures engendrent aux cœurs de ceux qui les voyans ne se peuuent garder d'auoir en horreur & detester ceux qui en auoient esté cause; que pour faire apporter les pierres à Roüen & les employer à la fortification de la ville. Mais vn Clerc nommé Clement voyant que ce Preuost alloit à Gemieges pour enleuer les pierres de ce monastere ruiné, acheta de luy deux tours de l'Eglise qui restoient debout, & lesquelles demeurerent entieres, iusques au temps de Robert Archeuesque de Roüen; lequel restaura ceste Abbaye, encores auiourd'huy recommandee pour la bonne vie des Moines que i'y ay veuz charitables & hospitaliers.

En ce temps les Corinthiens firent vn tel carnage de Hongres, qu'il n'estoit memoire de pareil : & à vn Vendredy à trois heures de Soleil se fit vne horrible eclipse de Soleil. Auquel iour Ramire Roi de Galice gaigna vne bataille sur Abdaran Roy des Maures de Cordouë, ainsi que dit Sigisbert. Il apparut aussi vne tres-grande Comette iettant de bien longs raiz par huit nuits continuelles : que lon cuida prognostiquer vne grande famine, laquelle aussi aduint

en

en Italie. Lors mourut Guichart Archeuesque de Rouen, auquel succeda Hugues moine d'habit & non de Religion, ce dict la chronique de sainct André en Gouffer. L'an de Iesus Christ.

L'an neuf cens quarante cinq, la Royne Gerberge femme du Roy Louys accoucha d'vn fils nommé Charles, estant encores le Roy à Rouen, & lequel tost apres retourna à Laon parlementer auec Arnoul: d'où ses affaires expediées il vint à Rouen. Cependant Bernard Comte de Senlis, Thiebauld que d'aucuns nomment Comte de Chartres, & les autres disent de Tours, & tous pensent qu'il fut fils de Gerlon Normand, accompagnez de Hebert fils du Comte Hebert de Vermandois, enuiron Pasques prirent vn chasteau du Roy nommé Montigny, qu'ils bruslerent. Et le mesme Bernard rencontrant les veneurs & chiens du Roy, prist leurs cheuaux, & ce qu'il voulut de leur attirail. Ce faict il assaillit Compiegne, lors maison Royale, pillant les villages & ses dependances. Dequoy le Roy courroucé, & pensant que son authorité en estoit grandement diminuée: mit sus vne armée des Normands, auec laquelle il vint courre le Vermãdois. Puis accompagné de Herluin & d'aucuns Cheualiers d'Arnoul, ensemble Artold & ceux qui dés long temps estoient chassez de Reims, (tels que les Comtes Thierry & son nepueu) il vint assieger Reims, gastant les bleds & bruslant aucuns villages d'enuiron, sans espargner les Eglises mesmes, aucunes desquelles furent rompues, & tous les iours se faisoient des escarmouches, pres les murailles, non sans la mort de plusieurs qui de costé & d'autre y demeurerent. 945.

Cependant Bernard le Danois craignant (ce dit Gemieges) que le Roy à son retour de la guerre ne greuast d'auantage les Normands, & se rappointast auec le Duc Hugues, le vint trouuer à Paris. Le Normand receu bien ioyeusement, tout en riant demanda au Duc comme il se trouuoit de la conqueste de Normandie: & si ses besongnes en valloient pas mieux: mesmes s'il voudroit bien ayder l'enfant Richard. A quoy Hugues respondit, Bernard, le Roy m'a faict despendre le mien, & m'a failly de conuenant, si ie puis ie m'en vengeray: mais Richard est maintenant trop au bas. Par ma foy dit Bernard, si le Roy a les rentes de Normandie il n'a pas le cœur des gens: la chose ira autremẽt si vous voulez y entendre. Et la dessus ayant resolu ce qui estoit à faire, l'Archeuesque de Sens (ce dict vn Cronicon François) demanda à Hugues, Emine sa fille en mariage pour Richard, ce qu'il accorda, & l'Archeuesque fit la promesse pour Richard. Bernard le Danois ainsi asseuré mande secrettement à Aigrold Roy de Dannemarck (lequel chassé de son pays par son propre fils, auoit esté logé en Coutentin par le feu Duc Guillaume, afin de resister aux Bretons ses rebelles) que partant de Cherbourg, où il faisoit sa residence, il se r'alliast auec ceux de Bayeux, & de compagnie vinssent escumer la coste de Normandie, durant que l'autre partie des siens courroit la terre le plus auant qu'il leur seroit possible, afin que le Roy Louys aduerty de ce rauage, en venant au païs fust contrainct donner occasion de faciliter l'entreprise & fourbe qui s'apprestoit d'executer, tant pour se vanger, que chastier les meurdriers du feu Duc Guillaume son Seigneur, & quant & quant retirer Richard de la tutelle du Roy de France.

L'an de Iesus Christ. Aigrold ne faillit de s'apprester, & auec vingt & deux gros Nauires, vint surgir au port de Varauire pres des Salines de Corbon, où Dine entre en la mer.

Tout aussi tost les nouuelles sont portées aux François demeurez à Rouen, que les Payens estoient sus la coste de Normandie: comme aussi Bernard le Danois & Raoul Torte le font sçauoir au Roy qui seiournoit à Laon. Cependant les Danois descendus à terre, se ioignent aux Bessins ja aduancez vers Caen, & de compagnie trauerserent le pays de courses. A ce bruict Hugues Duc de France accourut, & apres auoir tué vne grande quantité de ces pillards, les contraignit sortir de ses limites, mais d'autant qu'il desiroit se rappoincter auec le Roy Louys, il luy enuoya des ostages pour la seureté de Ragenold & Regnauld affectionné seruiteur du Roy, auec lequel il vouloit parler, afin que par son moyen il peut s'accorder auec le Roy, & faire la paix de Hugues Archeuesque de Reims, & que cependant le siege estant leué, l'Archeuesque comparust au Parlement assigné par le Roy, pour acquiescer au iugemét qui lors seroit donné sur les demandes que le Roy viendroit luy faire.

Cela accordé ainsi que le Duc desiroit, le siege fut leué quinze iours apres que la ville auoit esté enuironnée: Et la feste de sainct Iean venue le Duc Hugues traicta auec le Roy, iaçoit que rien ne peust estre conclud du principal, ains seulement des trefues prises iusques à la my-Aoust: & tost apres le Roy vint à Rouen accompagné de Herluin & de ses domestiques (vn Cronicon François adiouste & dict Duc de Bourgongne) s'asseurant en l'obeïssance que les Normands sembloient luy monstrer.

Arriué qu'il fut, il fit amas de gés, & enuoya dire à Aigrold qu'il vinst parler à luy au gué Herluin. Le Roy Danois n'y faillit pas, mais ce fut en intention de vanger la mort du feu Duc de Normandie. Et pource qu'il ne la pouuoit faire sur Arnoul Comte de Flandres principal Autheur de ce meurdre, il la cuidoit iustement executer sur Herluin, pour la querelle duquel le Duc Guillaume ayant esté occis, il luy sembloit que le Comte de Montrœuil maintenant en rendoit mauuais guerdon à Richard son fils, accompagnant le Roy, qui monstroit vouloir destruire l'heritier de Normandie.

A ceste cause quand ils furent assemblez au Parlement, cherchant occasion de querelle, & des propos s'estans esmeuz sur la mort du Duc Guillaume, quelqu'vn comme marry de voir Herluin, luy donne vn coup de lance, duquel il cheut mort sur le champ, & pource que Lambert son frere & d'autres Fraçois se mettoient en deuoir de le vanger, ils furent chargez par les Danois preparez, qui tuerent iusques à dixhuict Seigneurs, & autre plus grand nombre de leurs gens, donnans tel effroy au reste qu'ils se cacherent ou fuyrent auec le Roy, lequel se sauuant sur vn bon cheual, ne peut euiter qu'vn Cheualier Normand aussi bien monté, & qui sçauoit le pays, ne le prist. Toutesfois il fut tellement amolly des prieres du Roy qu'il le cacha dans vne Isle de la riuiere de Seine. Bernard le Danois qui en fut aduerty fit mettre prisonnier le Cheualier, lequel pour crainte de mort descouurit où estoit le Roy, que l'on alla querre & mener à Rouen sous bonne garde. Et c'est le sommaire de ce que Gemieges nous a laissé de ce faict.

Mais Frodoart le recite vn peu autrement, & dit que le roy estant à Rouen, Aigrold Normand Seigneur de Bayeux luy manda dire, qu'il estoit prest de le venir trouuer en tel lieu & temps qu'il luy plairoit. Que le roy se fiant en luy vint au lieu assigné auec peu de gens, comme au contraire Aigrold amena grãde troupe de Normands qui donnerent sur la compagnie du roy, dont ils tuerent plusieurs, le contraignant se sauuer auec vn seul Cheualier Normand, lequel luy estant fidelle, le mena à Rouen, où il fut retenu prisonnier des autres qu'il pensoit luy estre loyaux: non sans le sceu de Hugues que l'on disoit estre de la conspiration. *L'an de Iesus Christ.*

Tant y a que Hugues Archeuesque de reims vsant de l'occasion vint assieger Haulmont, qui luy fut rendu par Odon, sept sepmaines apres, à la charge que l'Archeuesque prendroit son fils & celuy de son frere en ostage, & leur rendroit la terre que souloit tenir leur pere.

Gemieges dict que la royne Gerberge ayant enuoyé vers le roy Henry son pere (il vouloit dire Othon son frere) pour le prier la vouloir ayder en telle necessité. Othon luy manda que c'estoit punition de Dieu, qui vouloit chastier le roy Louys de l'infidelité dont il vsoit enuers richard Duc de Normandie son pupille: mais il y a bien autant d'apparence qu'il fut aise de voir le royaume de France embrouïllé d'affaires, pendant qu'il se preparoit pour luy mesme vne Monarchie. Aussi la royne faschée de ce rebut s'addresse à Hugues Duc de France, & le pria vouloir l'aider à deliurer son Seigneur.

Cestuy-cy enuoya gens à Bernard Comte de Senlis l'aduertir qu'il mandast aux Normans de se trouuer à sainct Clerc sur Epte, afin d'aduiser à la deliurance du roy, & au reste de leurs affaires, les Normands firent semblant de n'y vouloir entendre, si pour seureté ils n'auoient les enfans du roy en ostage. Ce que la royne ne voulut accorder, disant qu'elle bailleroit volontiers le plus ieune (qu'vne Cronique appelle Carloman) & s'offrant Guy Euesque de Soissons d'entrer auec l'enfant, comme aussi fit Hilderic Euesque de Beauuais. En fin il fut accordé que sous tels gages le roy sortiroit pour estre liuré à Hugues, qui le meit en la garde de Thiebault. Vn sien vassal, qu'vn Autheur dict auoir esté Normand, & venu de bas lieu, mais tres-vaillant & hardy soldat, que l'on pense auoir esté celuy qui depuis fut surnommé le Tricheur, c'est trompeur, & autres disent le Trescheur, qui signifie danseur, depuis faict Comte de Chartres, & de Tours, & source de la maison de Champagne, mais les Autheurs plus asseurez disent que les Comtes de Champagne sont venus de Berlon Normand, duquel i'ay parlé, compagnon ou frere de raoul Duc de Normandie, depuis faict Comte de Blois.

L'An de Iesus Christ.

CHAP. IX.

Othon Roy de Germanie conquiert Bourgongne la haute. Tentilon Archeuesque de Tours mort. Maladie des Ardens à Paris. Hugues Roy d'Italie chassé. Vient à Arles. Lothaire son fils Roy. Robert Comte de Troyes. François se reconcilient au Roy qui rend aux Normands Richard leur Duc. Othon Roy desfié par Hugues le Grand, vient en France iusques à Paris. Tous ses gens auoient des chappeaux de foin. Rend la ville de Reims, & en chasse Hugues Archeuesque, y remettant Artold: de là va à Paris, puis à Roüen. Quitte ce siege, veut prendre Arnoul Comte de Flandres, puis luy va faire la guerre.

CELA faict le Duc Hugues partit de France pour aller trouuer le Roy Othon, qui ne voulut le voir ne parler à luy: ains seulement enuoya querir Eurard Duc de Lorraine pour conferer ensemble. Dequoy Hugues se trouuāt offensé, reuint sans rien faire de ce qu'il pretendoit, cognoissant bien qu'Othon Roy de Germanie, fauorisant tātost le Roy, & puis luy ou les enfans de Hebert, ne cherchoit que d'entretenir les troubles de France, cependant qu'il s'asseuroit de la Lorraine: ceste année toute mise en son obeïssance, n'y ayant plus qu'Auberon Euesque de Mets qui luy resistast, ce dict Sigisbert, lequel aussi adiouste que le Roy Othon cōquit Bourgōgne, iaçoit que Frodoart, & le continuateur de Reginon s'en taisent: & il y a grande apparence (s'il gaigna aucune chose de ce costé) que ce fut la Franche Comté, ou partie de Suisse. La mesme année mourut Tentilon Archeuesque de Tours, ainsi qu'il retournoit de Laon, où il estoit venu pour essayer à mettre la paix entre le Roy & les Princes: car c'estoit vn Prelat fort estimé pour sa bonne vie, il fut enterré pres l'Abbé Odon, en l'Eglise de sainct Iulian de Tours. Lors courut au Territoire de Paris, vne maladie de feu bruslant les membres des hommes, si douloureusement que plusieurs moururent, & les autres penserent auoir esté guaris en visitant les Eglises & lieux saincts, & principalement celle de la Vierge Marie, qui est la cathedralle de ladicte ville: & vn petit oratoire de l'Isle, dedié à saincte Geneuiefue, prit le nom des Ardens, soit qu'il seruist d'Hospital, ou que des miracles y eussent esté faicts. Le Duc Hugues se monstra lors tres-charitable, car il nourrissoit les malades qui telles fois se trouuerent iusques à six cens, pource que ceux qui sortoient de la ville cuidans estre guaris retournoient en leur premier danger: non sans acquerir la bien-vueillāce du menu peuple, que le Duc s'obligea par telle courtoisie faicte bien à propos.

En ce temps Hugues Roy d'Italie fut chassé pour sa rigueur, & Lothaire son fils mis en sa place. Le pere emportant ses thresors vint en Bourgongne, autres disent Prouence, là où ayant faict bastir vn magnifique monastere, il se rendit Moine, & quatre ans apres Lothaire son fils deuenu frenetique mourut

semblablement, ce dit la Cronique de Cassin. Durant cela Gerberge Roine de France, remuoit tout pour la deliurance du Roi son Seigneur, & ayant l'an neuf cens quarante six, prié Emond Roi d'Angleterre, il enuoia des Ambassadeurs vers le Duc Hugues, lequel ayant appoincté ses nepueux de Vermandois, prests d'entrer en querelle sur leur partage, Hebert & Robert eurent ce que leur pere tenoit en Brie & Champagne : ce qui a faict croire que dés lors Robert fut Comte de Troies. Ainsi Hugues trauaillant pour la deliurance du Roi, apres plusieurs grandes assemblees, esquelles aussi se trouua Hugues le Noir fils de Richard iadis Duc de Bourgongne, & autres Seigneurs, il mit hors de prison le Roi Louis (qui auoit esté detenu pres d'vn an en la garde du Comte Thiebault) apres qu'il luy eust rendu le Chasteau de Laon, que la Roine Gerberge tenoit, & que depuis le Duc bailla en garde audict Thiebault. Lors le Duc Hugues, & les autres Seigneurs derechef se soubs-mirent au Roi, lequel ne pouuant oublier (ce dit Gemieges) l'iniure receuë en Normãdie, ne se fier à Hugues & les siens, qu'il desiroit exterminer pour les grandes richesses & alliances (qu'il auoit tant dans son Roiaume que dehors) auoit faict soliciter Othon Roi de Germanie, qui luy promit tout secours, non pour charité & compassion qu'il eust de son affliction, ains pour tousiours en aidant au plus foible, entretenir les maux de France: Louis donc deliuré, ainsi que dict a esté, les Normans enuoyerent prier Benard Comte de Senlis, leur enuoyer le Duc Richard, & lequel à leur requeste fut amené sur les cõfins de Normandie, estant le Roi & Hugues auec ledict Richard d'vn costé de la riuiere d'Epte, & les Normans de l'autre: apres plusieurs allees & venuës, la paix fut accordee & les ostages du Roi rendus, son fils cependant estant mort à Roüen. Richard liuré à ses subiects, fut par eux en grande magnificence conduit en sa ville principalle. L'an de Iesus Christ. 946.

Tout aussi tost le Duc Normand chassa Raoul Torte pour son auarice, & lequel se retira à Paris, où son fils estoit Euesque, cõme aussi Aigrold ayant faict paix auec Sueuon son fils, retourna en Dannemarcx, & le Duc Hugues pour à l'aduenir dauantage s'asseurer de Normandie, fiança Emine sa fille au ieune Duc Richard, pour l'espouser quand les parties seroient en aage. Ce qui d'autant plus estonna le Roi Louis, par ceste alliance fort esloignee de la vengeance qu'il s'attendoit prendre des Normans & de Hugues, mais encores plus Arnoul Comte de Flandres, lequel considerant l'vnion de deux si puissans Princes que Hugues & Richard, par luy de longue main offensez, facillement preuoyoit que tost ou tard ils s'accorderoient à son dommage : A ceste cause le Roi Louis ayma mieux s'allier d'Othon (combien que son ennemy secret) que d'estre veu despendre de ses vassaux, qu'il iugeoit ses ennemis, d'autant plus dangereux qu'ils estoient logez dans le cœur de son Roiaume, là où il luy sembloit (quand bien Othon feroit quelque conqueste en France) ce ne pourroit estre que sus la liziere : d'où il auroit moyen de le chasser, d'autant plus facillement qu'il sçauoit le naturel François ne pouuoir s'accorder auec les Allemans, lesquels auaricieux & insolens, quand ils voyent tout despendre d'eux, appresteroient assez d'occasions de querelle.

L'an de Iesus Christ.

A ceste cause il enuoya (ainsi que i'ay dict) prier Othon l'aider à destruire Hugues, & conquerir la Normandie, & que pour recompense il renonceroit au Roiaume de Lotheric, suiuant la promesse que Charles son pere auoit faicte au sien, quand il enuoya des gens à son secours: & par le moyen desquels il tua le Roi Robert en la bataille de Soissons. Othon facillement entra en ceste alliance, qui luy asseuroit vn Roiaume debattu, & tenoit l'autre en telle diuision, que de long temps il ne pourroit chalenger les entreprises que les Germains auroient faictes sur les François Vvestriens, aussi fit-il vne si grande assemblee, qu'il monstra bien que le faict luy touchoit: iaçoit que Vitikind moine dise, que ce fut pour-ce que Hugues iurant par l'ame de son pere enuoya dire au Roi de Germanie, qu'il meneroit tant de gens contre luy, que iamais Roi n'en auoit tant veu ensemble, & se mocquant des armes des Germains comme foibles, eut dit que d'vn traict il aualeroit bien sept de leurs fleches ou iauelots: à quoy le Roi Othon fit responce qu'il luy ameneroit tant de chappeaux de foin, que iamais son pere ne luy n'en auoient tant veu. De faict, combien que l'armee du Roi Othon fust tres-grande (car il est escrit qu'il y auoit trente legions, ie ne sçay si à la mode Romaine, qui eust monté iusques à six mil cinq cens hommes, & quelque-fois plus, mais non moins de trois mil trois cens) il n'y auoit homme qui n'eust vn chappeau de foin, fors Bouon Abbé de Corbie de Saxe, & trois de sa suitte.

A peine le Roi Louis estoit sorty de prison, qu'il vint trouuer le Roi Othon, assemblant son armee à Cambray, où Conrad Roi de Bourgongne d'outre le le Mont-jou, vint semblablement, lesquels Louis (renforcé des gens que luy amena Arnoul Comte de Flandres,) ioignit à son armee, & fut assez humainement receu du Roi de Germanie. Au desloger de Cambray ceste grande compagnie, ainsi qu'vne forte tempeste se vint ietter sur les terres de Hugues, & les biens qu'ils trouuerent aux champs, lesquels incontinent dissipez ils se presenterent deuant Laon, mais considerans que la ville n'estoit prenable de force, il tournerent vers Reims, que de tous costez ils assiegerent.

Dedans estoit l'Euesque Hugues, lequel cõsiderant le petit moyen qu'il auoit de resister à si grande force que celle qu'il auoit sur les bras, apres auoir parlementé auec aucuns de l'armee d'Othon qui estoient ses amis, tels qu'Arnoul de Flandres son beau-frere, Guy mary de sa tante paternelle, & Herman frere de Guy, fut par eux conseillé de rendre la ville de Reims, & d'en sortir auec les siens. D'autant qu'ils n'auoient sçeu impetrer meilleur appoinctement, ayans les Rois conclud s'il estoit pris de force, de luy faire creuer les yeux. Ainsi l'Euesque estonné voyant le secours n'estre prest, rendit sa ville trois iours apres le siege, & sortit auec presque tous ses gensdarmes, & les Rois entrez dedans accompagnez des Euesques & Seigneurs, remirent Monsieur Artold en son siege Episcopal, où il fut conduit, tenu d'vne main par Robert Archeuesque de Treues, & de l'autre par Frideric de Mayence qui l'asseirent en sa chaire.

Ce faict, & la Roine Gerberge laissee à Reims, les Rois vindrent pour assieger Senlis. Toutesfois trouuans la place forte & bien garnie, apres la

perte d'aucuns des leur qui trop aduantureusement se hazarderent, & auoir pillé & gasté les biens des champs, ils s'acheminerent vers Paris, où ils assiegerent Hugues. Mais ayans faict leurs oraisons & prieres en l'Abbaye saincte Denis, ils leuerent leur camp, puis auec leurs meilleurs hommes par eux choisis s'acheminerent en Normandie. Le Roy Othon enuoya au deuant vn sien nepueu auec bon nombre de gensdarmes, sonder les volontez de ceux de Roüen, lequel d'autant que personne ne venoit au deuant d'eux pour les empescher, cuidant que le Roy Louys y eust des amis, ou que les habitans de crainte se tinssent enfermez dans la ville, prit occasion de s'approcher d'vne porte, en intention de la forcer, s'il la trouuoit mal gardee, quand sur ce point les Normans firent vne saillie sur eux tant soudaine, qu'ayant renuersé mort sur la place le nepueu mesme du Roy Othon, le reste fut taillé en pieces, fors peu qui eschapperent. Cependant les Roys Othon & Louys, Arnoul Comte de Flandres, & les autres Seigneurs s'approcherent de la ville pour l'assieger. Toutesfois la voyant trop forte, & les Allemans desgoutez par la mort du nepueu de leur Roy, commencerent à secrettement consulter de liurer aux Normans le Comte Arnoul, cause de tous maux, & partir le lendemain.

L'an de Iesus Christ.

Le Roy Othon estoit campé entre l'Eglise de sainct Pierre, & celle de sainct Oen, toutes deux lors assises aux fauxbourgs de la ville, plus petite que maintenant elle n'est. Mejer dict qu'Arnoul menacé de mort par Othon; crainte d'estre liuré à ses ennemis, la nuict fit plier ses tentes & pauillons, & troussant bagage se retira auec les siens, laissant vn grand effroy à ceux qui demeurerent, quand ils ouïrent le bruit de ceux qui partoient, & les hannissemens des cheuaux Flamans, ainsi qu'il aduient en pareils deslogemens faicts de nuict, à l'impourueu. Aussi dés le lendemain le Roy Louys & Othon leuerent le siege, retournans le chemin qu'ils estoient venus, auec telle haste & frayeur, que des Normans sortis de la ville en tuerent vne bien grande quantité par les chemins & bois, qui se trouuerent sur leur retraicte. Aucuns furent pris, & comme bestes, vendus par la Normandie: Et telle fin eust la grande entreprise des Roys Othon, & Louys.

La cronique de Normandie adiouste beaucoup de particularitez de ce voyage, que ie n'ose icy mettre, pour ne les auoir cõfirmees par d'autres Autheurs: car elles racontent tant de choses à l'aduantage des Normans, voire si lourdes & ineptes, que ie n'ay daigné les escrire, tant elles sentent la Ionglerie Romanciere, Vitikind plus certain Autheur dict; que le siege fut leué pour la difficulté des lieux, & l'hiuer qui approchoit; & que le Roy Othon retourna auec son armee entiere sans rien auoir faict de ce qu'il entendoit. Mejer dict que ce Roi passant en Flandres fit la guerre au Comte Arnoul, & que s'emparant de la terre des quatre offices (c'est vn quartier de la Flandre) il fit cauer la fosse de Herite, qu'il nomma de son nom, & voulut estre limité de l'Empire d'Allemagne & Roiaume de France. Lors mourut Aymon Roy d'Angleterre, laissant Egduin & Egdare ses enfans. Edich fille de ce Roy, & femme d'Othon Roy de Germanie, mourut aussi au grand regret de tous ses sujets,

L'an de Iesus Christ. & fut enterree à Magdebourg: Semblablement le Pape Marin, le 14. de May, & deux iours apres fut esleu Agapet II. Deold Euesque d'Amiens mourut aussi qui eut pour successeur vn nommé Thiebault.

CHAP. X.

Hugues le Grand vient assieger Reims, mais sans effect. Le Roy assiege Rotgar fils de Herluin dans Montræuil, aussi sans effect. Veuë d'Othon & Louys, sur le Kar riuiere limitrophe des Royaumes de Germanie & de France. Herué nepueu d'Herué Archeuesque de Reims, fortifie vne place sur Marne, dont sourdit guerre. Thibaud garde du Chasteau de Laon, Sinode à Calmisiacum. *Agapet Pape. Archeuesché de Reims adiugé à Artold. Martin Legat du Pape en France, assemble vn Concile à Ingelhim. Noms des Euesques là assemblez. Louys Roy de France, offre le combat à qui diroit qu'il ne faisoit son deuoir de Roy. Prestres mariez.*



947. L'AN d'apresqui estoit le 947. de nostre Seigneur Iesus Christ, le Prince Hugues Duc de France, vint aux païs sujects du Comte Arnoul, qui ne sont nommez, où il assiegea aucunes places sans effect: comme aussi le Roi Louis se presenta deuant la ville de Mouson que Hugues Archeuesque chassé de Reims tenoit encores: mais il fut contrainct de s'en aller vn mois apres, & retourner à Reims auec aucuns Lorrains qui l'auoient accompagné. En ce temps mourut Bouon Euesque de Chaalons, au lieu duquel ceux de la ville esleurent vn ieune adolescent clerc, nommé Guibuin, de bien noble maison. Cependant le Roi Louis alla faire Pasques au Palais Royal d'Aix, où le roi Othon qui l'attendoit l'honora de beaux presens, & le Duc Hugues vint mettre le siege deuant Reims, qu'il esperoit incontinant prendre, n'eust esté la resistance des gens que le Roi Othon y auoit laissez; soustenus par les vassaux de l'Archeuesque Artold. De maniere qu'il fut contrainct partir huict iours apres.

Lors Arnoul cuidant que Hugues fut plus empesché, fit venir en Arthois le Roi Louis: par la faueur & assistance duquel, & d'Artold Archeuesque, il vint assieger Montrœuil que tenoit Rotgar fils de Herluin. Toutesfois, apres auoir long temps demeuré deuant, & perdu beaucoup de gens qui y furent tuez, ils leuerent le siege, & s'en retournerent en leurs contrees.

En ce temps il y eut audit païs si grande tempeste accompagnee d'esclairs, qu'en l'espace d'vne nuit plusieurs maisons furent abbatuës, & les puits comblez au païs de Reims, & au commencement du mois d'Aoust vne entreueuë

&

&parlement se fit des Rois Othon & Louis, assemblez sur la riuiere de Kar, qui de Luxembourg vient choir dans Meuze, entre Sedan & Mouson, laquelle riuiere estant tenuë pour limite des Roiaumes de France Vvestrienne & Austrazienne; & depuis a tousiours esté aussi estimee la vraye borne de nostre Roiaume François moderne; ainsi que nous verrons cy apres en d'autres veuës de nos Rois auec les Empereurs d'Allemagne. *L'an de Iesus Christ.*

Le Prince Hugues estoit lors campé enuiron Mouson & *Duodeciacum*: où le procés d'entre Artold & Hugues pretendus Euesques de Reims fut debattu, mais d'autant que le Sinode n'auoit esté assigné en ce lieu, l'affaire ne peust estre vuidee, ains fut remise à celuy qui se deuoit tenir à la my Nouembre, & cependant permis à Artold demeurer à Reims, comme aussi à Hugues de se tenir à Mouson: mesmes par l'entremise du Roi Othon, trefues furent accordees entre le Roi Louis & le Prince Hugues iusques au Sinode.

Durant ce temps Herué nepueu de Herué, iadis Archeuesque de Reims, retiré dans vne forteresse par luy bastie sur la riuiere de Marne, pilloit les villages d'enuiron appartenans à l'Archeuesque de Reims, pour raison dequoy il fut excommunié par Artold: & le Comte Ragenold; & Dodon frere dudit Archeuesque, sortis vn iour pour combattre ces pillars, accompagnez d'aucuns Cheualliers & gensdarmes de l'Eglise, les meirent en fuitte, dont Herué aduerty fit armer tout ce qu'il auoit de gens de guerre, & sortant de son chasteau vint charger sur les gens de l'Euesque qui le tuerent auec aucuns des siens, car le reste prit la fuitte, & y eut assez grand nombre de blessez d'vne part & d'autre, mais le corps de Herué fut apporté à Reims.

Cependant Hugues Euesque accompagné de Thiebaut garde du chasteau de Laon, & d'autres pillars vint à *Calmisiacum*, où ils amasserent presque toute la vendange qui lors se cueilloit, & laquelle ils enuoierent en plusieurs endroits. Quant au Sinode du mois de Nouembre, il se tint à Verdun, y presidant Robert Archeuesque de Tréues, Artold Archeuesque de Reims, Odolric d'Aix (ie n'ay point leu qu'à Aix la chappelle y eust Euesché, ains Abbaye, & possible qu'il entend celuy de Prouence fuitif) Auberon de Mets, Goslin de Thoul, Hedelal d'outre le Rhin, Merucgard ou Beranger de Verdun, ce dit Vvassebourg Israël Breton present, l'Abbé Brunon frere du Roi Othon: Augenold, Odillon & autres venerables Abbez.

Hugues Euesque n'y voulut assister, iaçoit qu'on l'eust ennoyé semondre par Auberon & Goslin. Au moyen dequoy le Sinode adiugea l'Archeuesché audit Artold, & assigna vn autre Sinode, à tenir au mois de Ianuier prochain de l'an 948. auquel se trouuerent en l'Eglise S. Pierre qui est deuant Moson, Robert Archeuesque de Tréues & tous ses diocesains: auec aucuns de ceux de Reims. Hugues Prelat de Reims y vint semblablement, & parla audit Robert de Tréues, sans vouloir entrer en l'assemblee, mais il enuoya certaines lettres que le Pape Agapet escriuoit aux Euesques, lesquelles furent apportees par vn Clerc dudit Hugues. 948.

Elles ne contenoient rien de canonicque selon l'aduis de Frodoard, ains seulement estoit mandé par icelles qu'ils rendissent à Hugues l'Archeuesché de

L'an de Iesus Christ.

Reims. Les Euesques, Abbez, & autres sages personnages là assemblez respondirent; n'estre raisonnable sous ombre de ces lettres obtenues par les ennemis & haineux d'Artold; rompre la commission de l'Archeuesque Robert, qui luy auoit esté baillee par Frideric Archeuesque de Mayence, en la presence des Euesques de Gaule & de France, & en vertu de laquelle il auoit ia commencé à cognoistre du differend des parties: au contraire qu'il falloit acheuer ce qui auoit esté bien & canoniquement fait: à ceste cause il fut ordóné que l'on reciteroit le 19. chapitre du Concile de Carthage, au tiltre de l'accusé & de l'accusateur: Ce chapitre leu & suiuant le contenu d'iceluy, il fut iugé qu'Artold iouïroit de l'Archeuesché, & que Hugues cõtumax, & qui n'auoit daigné comparoir aux deux assignations & Sinodes, s'en abstiendroit iusques à ce qu'il fust comparu au Concile general qui se deuoit tenir le premier iour d'Aoust ensuiuant: pour se purger des cas & crimes à luy imposez. Ce decret & ordonnance incontinent mis en papier, en presence des Euesques, fut signifiee à Hugues, iadis Euesque: mais il le renuoya audit Robert, luy mandant qu'il n'entendoit obeyr à son commandement.

Cependant Artold enuoye à Rome vne cõplaincte, sur laquelle le Pape Agapet depesche Marin Euesque, son Legat & Vicaire, pres le Roi Othon, afin d'assembler vn Sinode au Concile general, qui est vn des premiers exemples de commandement sur les Rois, pour faire telles assemblees, car les Papes n'entreprenoient encores si grande puissance, que de leur commander d'assembler des Conciles sous leur authorité: & la legation de Boniface Archeuesque de Mayence est assez modeste, comme aussi tous les progrez des Papes l'ont esté, iusques à Nicolas premier. Le mesme Agapet Pape enuoya aussi des lettres en particulier à aucuns Euesques de Gaule & de Germanie, pour se trouuer audict Concile: lequel assigné au 8. de Iuin sous l'authorité susdite, fut assemblé au Palais Roial de Ingelheim, en l'Eglise dediee à S. Remy: tant pour vuider les querelles d'entre le Roi Louis & les Princes Hugues, que des Euesques Artold & Hugues de Reims: pour lesquelles le Roiaume François estoit grandement troublé.

Le Legat Papal arriua au lieu assigné par le Roi, & les Euesques de Gaule & de Germanie s'y trouuerét aussi: à sçauoir Robert de Tréues, Artold de Reims, Frideric de Mayence, Voifred de Coulongne, Alderic de Hannabourg, Hildebrand & Goslin de Thoul, Adelberon de Mets, Beranger de Verdun, Fulbert de Cambray, Raoul de Laon, Richard de Vienne, Rambault de Spire, Papon de Vvirtzbourg, Conrad de Coustances, Ouldry d'Ausbourg, Thiebault de Hildemein, Benard d'Alfursten, Dudo de Paderbrum, Raphael de Ratisbonne, Faubert de Tongres, Dodo d'Esnabourg, Gueric d'Armiden, Bauldry d'Vtrect, Horach de Leonne, Vicard de Basle, Lesdas de Ribuen. Ces Prelats assemblez en l'Eglise apres que la Messe & les oraisons accoustumees de dire à l'ouuerture d'vn Concile, & des leçons *sacræ auctoritatis* (ie croy de l'Euangile) eurent esté prononcees, le Roy Othon & Louys entrerent & s'asseirent sur vn mesme banc.

Lors Marin ayant fait vne exhortation à l'assemblee, le Roi Louis se leua, &

luy mesme commença de faire sa plaincte, disant auoir esté appellé d'Angle- *L'an de Iesus Christ.*
terre par les Ambassadeurs de Hugues, & autres Princes & Seigneurs Frãçois, pour venir receuoir la succession & Roiaume de son pere. Que lors du vouloir & consentement de tous les Seigneurs de France, il entra en possession & fut estably en iceluy par la voix & faueur de toute la Noblesse. Que depuis il en auoit esté chassé par le Duc Hugues, & par luy mesme detenu prisonnier pres d'vn an, & n'é fust sorty, si la Roine Gerberge son espouse n'eust quitté au Duc le Chasteau de Laon, qui seul de tous les autres de son Roiaume, luy estoit gardé par ses fidelles vassaux: Que s'il y auoit aucun qui voulust soustenir que par sa negligence ou coulpe, luy mesme fut cause des maux, tant par luy endurez que le peuple, depuis son aduenement à la couronne, il estoit prest de s'en purger en la maniere qui seroit aduisee par le Concile, & le Roi Othon; voire si besoin estoit par la preuue qu'il feroit de son corps en champ de bataille, si quelqu'vn vouloit soustenir le contraire. Le Roi François ayant acheué, Artold semblablement se leua, & recita sa demande & complaincte touchant l'vsurpation que Hugues fils de Hebert faisoit de son Archeuesché, & dont y auoit instance deuant le Pape, les lettres duquel leües & interpretees en langue Thioise à cause des Roys, vn certain Sigisbold apporta des lettres que Hugues de Reims auoit obtenuës de Rome & par luy monstrees au Sinode de Mouson, disant luy auoir esté baillees par Marin Legat là present, lequel commanda d'en faire lecture.

Par icelles apparoissoit que Guy euesque de Soissons, Hildegard de Beauuais, Raoul de Laon & tous les autres du diocese de Reims, auoient enuoyé des lettres à Rome pour le restablissement dudict Hugues, & chasser Artold. Mais Artold se leua comme aussi Raoul de Laon & Philebert de Cambray, qui les desaduouerent; soustenans ne les auoir iamais veuës ne ouy parler d'icelles, ne donné procuration aux deleguez y nommez. Et combien que ce Clerc ne leur peust contredire que d'iniures & reproches, le Legat pria l'assistance de le conseiller sur ce qui estoit de faire tant contre le calomniateur, que le porteur des lettres calomnieuses, lesquels apres auoir conuaincu le Clerc d'auoir mis en auant des choses fausses, & les chapitres touchant les calomniateurs estans leus, ils iugerent que Siglier (l'autheur a cydeuant nommé le porteur Sigisbold) priué de l'honneur qu'il auoit, seroit enuoyé en exil. De maniere que degradé de l'ordre de Diacre, il fut mis hors de l'assemblee, & ordonné que suiuant les decretz des saincts Peres, Artold qui s'estoit presenté en tous les Sinodes, demeureroit en possession de l'Archeuesché de Reims.

A la seconde cession du Concile, apres la lecture de l'Euangile & l'exhortation du Legat, Robert Archeuesque de Treues proposa; puis qu'on auoit restably Artold, qu'il falloit prononcer contre l'vsurpateur. Sur quoy le Legat ordonna qu'il en seroit dict par le Concile, & qu'à ceste fin les chapitres de la saincte Loy seroient leuz, & iceux ouys suiuant l'authorité des saincts Peres, Sixte, Alexandre, Innocent, Zosime, Boniface, Celestin, Leon, Symmache & autres saincts docteurs de l'Eglise, ils excommunierent & mirẽt hors de

L'an de Iesus Christ.

l'Eglise de Reims Hugues l'vsurpateur, iusques à ce qu'il fust venu à digne penitence & satisfaction.

Les autres iours du Sinode furent emploiez à traicter des mariages incestueux, & des Eglises ou Cures que l'on donnoit contre raison, ou plustost lon vendoit en Germanie à aucuns prestres pour les oster aux laics, possible entendoiét ils prestres mariez. Car vous deuez sçauoir que les prestres Germains ont longuement retenu ce priuilege, aussi bien que les Grecs: qui encores ont des prestres mariez: pour le moins trouuons en Nicætas Coniates autheur Grec, que les Allemans en l'an mil cent quatre-vingts huict, & du regne de Frederic Barberousse, auoient encores des Prestres mariez. Il fut deffendu & ordonné que nul ne fust si osé de le faire, & plusieurs autres choses pour le profit de l'Eglise de Dieu.

Cependant le Roi Louis pria le Roi Othon l'ayder contre Hugues Duc de France, & ses autres ennemis. Ce qu'il accorda, commandant à ceste fin au Duc Conrad d'accompagner le Roi François auec bonne trouppe de Lorrains, durant qu'on amasseroit l'armee. Louis demeura auec luy, Artold auec Robert de Tréues, Raoul de Laon auec Aulberon de Mets: où Floard dict, qu'ils seiournerent quatre semaines, & que l'armee ayant esté assemblee, les Euesques Lorrains vindrent assieger Mouson si estroictement, que les gens de Hugues rendirent la ville par composition, & baillerent ostages, lesquels receus ils allerent au deuant du Roi Louis & du Duc Conrad qu'ils trouuerent en Laonnois, assiegeant vn Chasteau que Thiebaut auoit faict bastir à Montagut, & lequel fut pris assez tost apres.

CHAP. XI.

Thiebauld garde de Laon excommunié. Cloistre de Chanoines de Soissons bruslé. Roussi. Sinode de Tréues. Euesques d'Amyens & Senlis excommuniez & chassez. Conrad Curcipold Duc. Ambassades de diuers pays estrangers en la Court du Roy Othon. Louys surprend Laon, fors vne tour. Chasteau de Marouil. Et Chastillon sur Marne. Foulques le bon Comte d'Aniou, mort.



AV partir de là ils vindrent deuant Laon où les Euesques assemblez en l'Eglise sainct Vincent, excommunierent Thiebault, & font appeller le Prince Hugues, en vertu des lettres du Legat, pour satisfaire des maux par luy faicts aux Rois & aux Euesques. Là Guy Euesque de Soissons vint faire hommage au Roy Louys, & sa paix auec Artold pour le consentement par luy donné à l'eslection de Hugues fils de Hebert en l'Archeuesché de Reims. Lors Conrad Duc leua des fonts vne fille du Roy Louys, puis ayant desmoly le Chasteau de Mou-

son il s'en retourna auec ses Lorrains. *L'An de Iesus Christ.*

Tout aussi tost Hugues de Reims assemblant ce qu'il peut trouuer de gens vint assieger Soissons apres auoir tué aucuns des habitans, & iaçoit qu'il eut ietté du feu dans la ville, (lequel brusla le cloistre des Chanoines) il ne la peut forcer pour la grande resistance qu'il y trouua. A ceste cause leuant le siege, il vint contre leur forteresse, que Ragenold (c'est Regnaud) Comte partisan du Roy Louys, bastissoit sur la riuiere d'Aisne en vn lieu nommé *Raussiacus*, que ie croy estre Roussi, que neantmoins encores qu'elle ne fust acheuée, il ne la sceut prendre. Dequoy indigné, il brusla tous les villages d'alentour, appartenans à l'Eglise de Reims, & ses coureurs tuerent plusieurs laboureurs: de maniere que à *Calmiciacum* & aux enuirons, il en mourut bien quarante, desnuans l'Eglise de ce lieu de toutes choses. Lors plusieurs Cheualiers ou gensdarmes, qui iusques là auoient suiuy Hugues l'Archeuesque excommunié, se retirerent vers Artold, qui en receut aucuns, & leur rendit les biens qu'ils souloient tenir, redoutant ceux de la fidelité desquels il ne pouuoit s'asseurer.

Cela faict, Artold s'en alla à Tréues pour se trouuer au Synode, accompagné des Euesques Guy de Soissons, Raoul de Laon, Vrefred de Terouenne, où ils trouuerent le Legat qui les attendoit, auec Robert Archeuesque du lieu: mais de tous les autres tant de Germanie que des Lorrains ils n'en trouuerent pas vn.

A la premiere Session, Marin Legat leur demanda quelles choses le Prince Hugues auoit faictes contre eux, & le Roy Louys depuis le Synode passé. Ils luy declarerent les maux n'agueres faicts par ses gens à l'entour de Reims. Il s'enquit encores si ses lettres luy auoient esté baillées ou signifiées. Artold respondit qu'aucunes luy auoient esté baillées & les autres non, pource que le messager auoit esté occis par ses coureurs, toutesfois qu'elles luy auoient esté signifiées, tant par lettres que messagers. L'on demanda s'il y auoit aucun de la part du Duc Hugues, & d'autant que aucun ne se presenta il fut dict qu'on attendroit au lendemain. Auquel iour ne comparoissant aucun non plus que deuant, tous, tant Clercs que Laics illustres (c'estoient Comtes & grands Seigneurs, que vous voyez assis au Synode comme Iuges) crierent d'vne voix, qu'il le falloit excommunier. Mais les Euesques aduiserent de differer iusques au troisiesme iour du Synode. Il fut aussi parlé des Euesques qui auoiét esté appellez, & neantmoins differoient d'y venir, & ceux qui auoient esté participans au sacre de Hugues iadis Euesque de Reims, l'vn desquels à sçauoir Guy Euesque de Soissons, s'estant ietté aux pieds du Legat & d'Artold en demanda pardõ, qui luy fut octroyé à la requeste du mesme Artold & de Robert de Tréues. Quant à Vrefred de Terouenne il fut trouué innocent de la promotion de Hugues. Adon prestre Legat procureur & deputé de Transimar Euesque de Noyon l'excusa de maladie, pour laquelle il n'auoit sceu venir, comme il fut affermé par nos gens, ce dict Floard.

Lors à l'instance & requeste de Suitolf chappelain & Ambassadeur du Roy Othon (qui le vouloit ainsi) le Prince Hugues ennemy du Roy Louys, fust excommunié par les Euesques, pour les maux commis à son adueu, & iusques à

L'an de Iesus Christ. ce qu'il eust satisfaict, & comparu deuant Marin Legat Papal, ou les Euesques à qui il auoit faict tort. Que s'il ne le vouloit faire, il allast à Rome pour en demander l'absolution.

Semblablement deux faux Euesques, à sçauoir Thiebauld d'Amiens, & Yues de Senlis, sacrez par Hugues, à sçauoir Thiebauld apres auoir esté chassé de Reims, & Yues apres l'excommuniment, furent excommuniez. Comme aussi vn Clerc de Laon nommé Adelellim accusé par Raoul son Euesque d'auoir introduict en son Eglise Thiebauld excommunié. Hildegaire Euesque de Beauuais, fut aussi appellé par le Legat pour venir rēdre raison du sacre de Hugues chassé de Reims, comme aussi Heribert fils de Heribert, entendez le iadis Comte de Vermandois, pour satisfaire des maux qu'il faisoit aux Euesques ses voisins. Cela faict les Euesques s'en retournerent, & Suitolf chappelain d'Othon menà en Saxe le Legat consacrer en presence du Roy l'Eglise que ce Prince auoit fait bastir au monastere de Vualdents: & de là Marin s'en retourna à Rome.

Ceste année moururent Germe Euesque de Bourges, Raoul de Laon, & vn fils nasquit au Roy Louys, qu'Artold Archeuesque leua des fontz & nomma du nom de son pere: mourut aussi le Comte Conrad Curcipold, fils d'Eberard, qui auoit esté vn sage & prudent Seigneur.

949. L'an neuf cens quarante neuf. Ceux de Laon fidelles au Roy esleurent pour Euesque vn Diacre nommé Roric frere bastard du Roy qui fut sacré à Reims par Artold. Toutesfois ne pouuāt estre receu à Laon pour l'empeschement de Thiebauld, il se tint à Pierre-pons, lors forteresse bien estimée. Auquel temps ceux d'Amyens ennemis de Thiebauld leur Euesque, par trahison rendirent ce Chasteau (il veut dire la ville) le chassant d'icelle, comme excommunié: & mettant en sa place vn Chanoine d'Arras nommé Ragembaud qu'ils auoient esleu Euesque, & lequel fut sacré à Reims par Artold.

Pour cela n'estoient les affaires de France plus paisibles, car les Cheualiers chassez de Reims prirent la forteresse de Hautmont, que Dadon frere de l'Archeuesque tenoit, & appellans Hugues l'excommunié, le mirent dedans, comme en son patrimoine Episcopal, courans delà les terres voisines appartenans à l'Eglise de Reims. Encores n'estoit le Roi Louys bien voulu de tous les François. Ce fut pourquoy Gerberge cuidant tirer secours de Germanie, alla faire Pasques auec Othon son frere, qui se trouua au Palais d'Aix en grande magnificence, pour la reception de plusieurs Ambassades de Grece, d'Italie, d'Angleterre, & autres nations qui de plusieurs endroicts l'estoient venu visiter, desirant chacun son alliance & amitié pour la reputation de vaillance par luy acquise, & de tant de prosperitez siennes.

La feste passée Gerberge reuint à Reims auec promesse du Roy son frere, d'enuoyer secours au Roy Louys, lequel ayant de nuict faict escheller la ville de Laon, ses gens entrez dedans rompirent les serrures d'vne porte, & prirent la ville auec la garnison qui tenoit pour le Prince Hugues, se faisans maistres de tout, fors d'vne tour du Palais Royal, que le Roy Louys auoit faict bastir sur la porte du Chasteau: laquelle ils ne peurent forcer. A ceste cause on la

separa de la ville par vn mur basty au deuant. Le Prince Hugues aduerty de ceste surprise, assembla les siens, comme aussi le Roy Louys de sa part enuoya demander secours au Duc de Lorraine: Mais cependant que le Roy l'attend, Hugues refraischit la Tour de Laon, d'hommes & de toutes autres choses necessaires, puis se partit du mont Laon. L'an de Iesus Christ.

Or soit que Louys fut las de la guerre, ou qu'il attendist les occasions de surprendre ses rebelles, (comme il semble que toutes les surseances d'armes qui lors se faisoyent, ne fussent à autre intention que de s'entretromper,) il vint parlementer auec le Duc Conrad de Lorraine qui trouua moyen de faire des trefues entre le Roy & le Prince Hugues, iusques au mois d'Aoust: pendant lesquelles le Roy Louys alla veoir le Roy de Germanie, puis s'en reuint à Reims, où Hebert fils de Hebert deuint son vassal.

En ce temps, Ragenold accompagné d'aucuns vassaux de l'Eglise de l'Archeuesché de Reims, bastit le Chasteau de Marouil sur Marne, & Coucy fut rendu à Artold par ceux qui le tenoient pour Thiebauld, ou le Duc Hugues: lesquels se tournerent pour l'Euesque: mesmes Dadon son frere & ses vassaux, accompagnez du Comte Thierry, assiegerent Haultmont qu'auoit pris Hugues iadis Euesque de Reims, se fortifians deuant la porte. A ceste cause le Prince Hugues voyant tant d'entreprises à son dommage, assemble le plus de François & de Normands qu'il peut, auec lesquels il vint à Laon, d'où il tira la garnison, & en mit vne autre fraische, auec viures suffisans, & de là va en Poictou se camper sur Caldion, enuoyant deuers le Roy qui estoit à Reims pour traiter de la paix. Mais comme il cuidoit l'auoir endormy, il tourne tout court sur Laon, qu'il cuida surprendre, puis s'en retourna en son pays sans autre chose faire, que du mal par tout où son armée passa, car il auoit en queuë le Roy Louys, Arnoul & autres Lorrains, qui le suiuirent iusques à Senlis, les fauxbourgs de laquelle, Arnoul ayant faict brusler, l'armée s'en retourna d'où elle estoit venue, & comme s'ils n'eussent voulu que destruire le pays. Ce rauage passé Hugues r'assemble des François & Normands, auec lesquels il vint en Soissonnois: Toutesfois pour monstrer qu'il desiroit la paix, il enuoya deuers le Roy, les Euesques Guy d'Auxerre, & Ansegise de Troyes. Puis ayant fait venir le Côte Ragenold, ils iurerent des trefues iusques aux octaues de Pasques.

Peu apres le Roy & Arnoul parlementerent ensemble, & le Comte Ragenold eschella le Chasteau de Chastillon (ie croy sur Marne) qui iadis auoit appartenu à Herué & Dodon freres d'Artold, & encores prit Haultmôt de semblable façon. Vn autre Cheualier nommé Bernard vassal de Hugues, qui tenoit vn Chasteau nommé *Caluacum*, que ie pense estre Chaulny sur Oise, le rendit au Comte Adelbert. Auquel temps le Pape Agapet affirma la condemnation de Hugues Euesque chassé de Reims, auec l'excommunication du Prince Hugues, iusques à ce qu'ils eussent satisfaict au Roy Louys.

Les Croniques d'Anjou disent que ceste année mourut Foulques le bon, tres-sage Prince & si deuotieux, qu'vn iour estant venu comme de coustume au choeur de l'Eglise sainct Martin de Tours, où il chantoit ainsi que

L'an de Iesus Christ. les autres Clercs, quelqu'vn cuidant se mocquer de luy, vint dire au Roy Louys. Sire, venez voir le Comte d'Anjou qui est deuenu prestre. Dequoy le Roy se prist à rire: Mais le Comte aduerty de ceste risée luy escriuit, Sçachez Sire, qu'vn Roy sans lettres est vn asne couronné. A quoi le Roy respondit, Le Comte a raison, car à nous & autres Seigneurs, la science est plus propre qu'à nos inferieurs qui n'ont pas à faire à tant de gens, & nous a le Comte en peu de paroles monstré nostre folie. Pour ceste cause Foulques en fut depuis d'auantage honoré. Ce n'estoit pas sa seule vertu, car il estoit tres-prudēt, & par son industrie il repeupla le pays d'Anjou, desgarny pour les anciennes guerres, y recueillant plusieurs qui s'y venoient retirer pour sa bonté: & celle du pays. Et apres auoir faict beaucoup de bien à ses subiects, fut enterré à saint Martin de Tours, laissant de Herberge sa femme, Geuffroy Comte apres luy, surnommé Grisegonnelle, Guy Euesque du Puy, Dreux engendré en sa vieillesse, & qui estant tres-sçauant, depuis succeda à l'Euesché de son frere, par la permission de Hugues Capet Roy de France. Foulques fut appellé le bon pour ses bonnes qualitez, & qui de son temps tint le pays d'Anjou en tranquilité.

CHAP. XII.

Hugues le Grand s'accorde au Roy Louys & luy rend la Tour de Laon. Braine. Thiebauld prend Coussy. Beranger Prince d'Italie empoisonné. Lothaire Roy. Geoffroy Grisegonnelle. Louys Roy malade en Aquitaine. Hungres fourragent l'Aquitaine. Ogine mere du Roy Louys espouse Adelbert fils de celuy qui auoit empoisonné Charles le Simple. Adelaide femme du Roy Lothaire d'Italie, appelle Othon pour se faire Roy d'Italie. Montfelix fortifié. Pontigon maison Royale. Allain Barbe torte Seigneur de Bretagne.



OR plusieurs Seigneurs de France & de Lorraine faschez de si longs troubles, solicitoient le Prince Hugues & le Roy d'entendre à la paix, & tous deux non moins las des trauaux que telles guerres leur causoient, que de l'infidelité de leurs vassaux, sembloient la vouloir. Qui fut la cause pourquoy l'an
950. neuf cens cinquante, le Roy Louys passa la Mozelle pour aller trouuer le Roy Othon de Germanie, luy demander secours afin de resister à ses ennemis, ou conseil sur l'ouuerture d'vne paix & accord qui se deuoit traicter entre luy & ledict Hugues.

C'est chose bien certaine que les personnes interessees iamais ne donnent conseil net à celuy qui a vn autre but que le leur. A ceste cause il y a grande apparence qu'Othon qui aimoit mieux les troubles que la paix en France, sçachant bien que tousiours il seroit l'arbitre & Iuge de ceux qui la querelleroient, commanda au Duc Conrad & aux Lorrains d'assister le Roy de France.

Et de

Et de faict le Duc accompagné d'aucuns Euesques & Comtes vint parlementer auec Hugues comme pour acheminer la paix ; & dont il aduertit le Roy Louis : mais tout soudain il retourne vers le Roy Othon, laissant des gens pres le Roy de France, pour signifier au Prince Hugues la volonté de son Roy. Ainsi les choses prenant quelque acheminement à la paix ; le Roy Louis & Hugues se trouuerent sur la riuiere de Marne, campez deça & delà. Hugues le Noir frere de feu Raoul iadis Roy de France, Auberon Euesque de Mets, Fulbert Euesque de Cambray, entremetteurs de ceste pacification, faisans tout leur effort d'appaiser les parties, en fin persuaderent à Hugues Duc de France, de venir saluer le Roy Louis: auquel tost apres il fit hommage, & s'accorda auec Arnoul Comte de Flandres, Artold Archeuesque de Rheims, & le Comte Ragenold, rendant la Tour de Laon au Roy. Lequel peu de iours apres il vint trouuer à Compiegne, & soudain auec son armee alla vers Amiens, où il fut receu & mis dans la Tour que Ragembaud Euesque tenoit, assiegeant l'autre que les gens d'Arnoul deffendoient : d'autant plus hardiment qu'ils sçauoient le Roy estre malade à Laon. L'an de Iesus Christ.

Cependant les hommes du Comte Ragenold prennent d'emblee vne forte place de l'Eglise de Rouën (ie diroy volontiers de Rheims si les liures ne me contredisoient) nommee Braine assise sur Vesle, laquelle auiourd'huy retient le nom : dont le Prince Hugues fasché en aduertit le Roy Louis, qui luy-mesme vint chasser les vsurpateurs, rendant la place à ceux qui en souloient auoir la garde, puis alla parlementer auec Hugues.

Durant ceste assemblee les gardes du Chasteau de Couci qui auoient abandonné l'Archeuesque Artold, reçoiuent dedans le Comte Thiebauld. Dequoy le Roy courroucé pressa Hugues de luy faire rendre ceste forteresse : Ce que Thiebauld ne voulut faire. Au moyen dequoy, le Roy partit d'auec le Prince Hugues sans lui dire adieu, se retirant à Laon ; & lors Thiebauld chassa de Couci plusieurs de ceux qu'il y auoit trouuez, & dont il se defioit. Car cest estranger (ie l'appelle ainsi pour ce qu'il estoit descendu de Gerlon Normand) ne voyant que la paix fust pour le maintenir en ses ordinaires brigandages, ne cherchoit que troubles. En ce temps Beranger vn Prince d'Italie empoisonna Lothaire son Roy, se faisant couronner Roy du païs, dont s'ensuiuit vne longue & bien fascheuse guerre. Aucuns aussi mettent en ceste annee la mort de Foulques surnommé le bon Comte d'Anjou.

Le Roi Louis iusques là n'auoit pas grande asseurance de la fidelité de ceux d'Aquitaine ; mais l'an neuf cens cinquante & vn, voyant que Charles Constantin, Prince de Vienne, & encores Estienne Euesque de Clermont d'Auuergne, lui auoient faict hommage, & donné de beaux presens, il s'achemine en Guienne, où il fut bien honorablement receu par Guillaume Comte de Poictiers & Duc d'Aquitaine, qui vint au deuant de lui. En ce voyage le Roi tomba en vne griefue maladie, mais il fut honorablement traicté par Letolf vn Comte de Bourgongne, nouuellement deuenu son vassal, & qui en eut tresgrand soin durant sa maladie, au sortir de laquelle Louys reuint en France. 951.

L'an de Iesus Christ.

Cependant Frideric que d'aucuns pensent auoir esté Duc de Mozelane, frere d'Auberon Euesque de Mets, & qui auoit fiancé Beatrix fille du Prince Hugues sans auoir demandé congé à la Roine, durant l'absence du Roy, commença de bastir vne forteresse au lieu de Banis ou Fanis (que lon pense auoir esté Bar le Duc, pour ce que Vvassebourg dict, qu'en ce temps Frideric le bastit) de ce lieu pillans les villages voisins. Mais il faut croire qu'il le refortifia, car i'ay cy-deuant monstré que Bar estoit du temps de Clouis, & en aucuns des partages des enfans de Louis le Debonnaire, ou de Lothaire son fils, est faite mention de Bar. Le Roy fasché de ceste entreprise, enuoya des Ambassadeurs vers le Roy Othon (qui semble auoir esté arbitre sur les querelles de France) pour s'en plaindre. De maniere que le Prince Hugues inuité par le Roy de Germanie de l'aller voir, ne pouuant le faire pour l'heure, luy enuoya deux Lions, & quelque temps apres vint au Palais d'Aix, là où receu bien gracieusement par le Roy de Germanie, ils firent ensemblément la feste de Pasques, laquelle passee il reuint en France chargé de beaux & riches presens, que le Roi Othon lui auoit faits, & fut conduit iusques sur la riuiere de Marne, par le Comte ou Duc Conrad; Lequel lors courroucé contre d'aucuns Lorrains ses vassaux, brusla & abbatit plusieurs de leurs tours; & ostant les Estats à des Verdunois prit *Caustis*, vn Chasteau du Comte Ragenold; que lon dit auoir esté surnommé au long Col, & Seigneur de Monts en Hainaut; mettant le siege deuant ses autres places & forteresses.

Les Ambassadeurs du Roy Louis reuenus de Germanie rapporterent que le Roi Othon n'entendoit que le Comte Frideric ou autres des siens peust bastir forteresse au Roiaume de France, & que tant s'en faloit qu'il luy eust permis, qu'au contraire, il luy deffendoit de ce faire sans le cósentement du Roi Louis; auec lequel il vouloit garder la paix.

En ce temps les Hungres conduits en Italie par Beranger susdit, passerent les Alpes, & vindrent fourager l'Aquitaine (& ie croy que l'Autheur a voulu dire le pays voisin de Lyon) là où y ayans demeuré tout l'esté, ils repasserent en Italie, retournans en leur pays, chargez de grand butin. Ce fut lors que Louis Roy de France, assiegea vne forteresse nommee Brenne (qui peut estre Brienne) que des brigands nommez Gosbert & Angilbert freres auoient fortifiee: mais il la prit par famine, & la desmolit. De là il vint pour parlementer auec Arnoul & Hugues. Toutes-fois Hugues courroucé contre Arnoul qui auoit pris Montrœuil sur le fils de Herluin, ne s'y voulut trouuer, & au contraire entra en ce Comté accompagné de Rotgard fils dudit Herluin, & y assiegea vn Chasteau duquel il se leua au commandement du Roy, qui en auoit esté requis par Arnoul, & fit tresues entr'eux iusques au premier iour de Decembre.

Lors Ogine mere du Roy Louis partant de Laon, vint trouuer le Comte Hebert, accompagné de ses hommes, & d'Adelbert frere dudit Hebert qui l'espousa. Dont le Roy fut tres-marry, pour ce (ce doit on croire) qu'estant fils de celuy qui auoit fait mourir le Roy Charles son pere, elle deuoit auoir en horreur l'alliance du fils du meurdrier de son mary, mais il ne consideroit pas

que l'amour & desdain passent sur toutes hontes. Aussi le Roy son fils perse-uerant en son courroux, luy osta l'Abbaye de saincte Marie de Laon, qu'elle tenoit, & la bailla à Gerberge sa femme. L'an de Iesus Christ.

Ie vous ay cy-dessus recité que Beranger Seigneur Italien auoit empoisonné Lothaire Roy d'Italie, duquel païs il s'estoit faict couronner Roy. Mais ne pensant pas en estre Seigneur absolut, s'il ne s'asseuroit de sa vefue, fille du Roy de Bourgongne, d'outre le Mont-jou (fort estimee en Lombardie, où elle tenoit de bonnes places) il trouua moyen de la surprendre à Pauie, d'où elle eschappa, & comme disent Liutprand & la Cronique de Cassin, se sauua au Chasteau de Canosse tres-fort d'assiette & d'art, appartenant au Marquis Azon ou Athon parent du feu Roy, & qui l'auoit accompagné en la conqueste d'Italie: Beranger voyant ne pouuoir la retirer par tromperie, l'y vint assieger tant longuement qu'il y demeura par trois annees, & iusques à ce qu'Adelaide considerant qu'en fin elle ne pouuoit resister à la force de Beranger maistre de tout le païs voisin (entēdant la renommee d'Othon qui naguieres auoit deffaict les Hungres en bataille: & encores estoit vefue) fut conseillee d'enuoyer vers ce Roy le prier de la venir deliurer, & en l'espousant quant & quant se faire Roi d'Italie. Othon considerant que c'estoit le moyen de paruenir à la grandeur des rois Charliens, voire de se faire Empereur ainsi qu'il desiroit, tres-volontiers y entendit, & dautant que le Chasteau de Canosse estoit serré de si pres que rien n'en pouuoit sortir, le messager qu'il enuoya estant arriué au cāp, lie à vne fleche des lettres du Roi de Germanie, ensemble vn anneau qu'il enuoyoit à la Roine pour asseurance de leur mariage, & puis la descocha contre le Chasteau, en tel endroit que tout aussi tost apportee à la Roine (pour la voir empennee de papier) elle cogneut comme le Roi Othon estoit à Veronne, accompagné d'vne grosse armee, & qu'ayant desia enuoyé Suitolf son fils prendre Milan, bien tost apres il s'attendoit de la deliurer de ses miseres. Beranger pareillement aduerti des conquestes qu'Othon faisoit, leue le siege de Canosse pour venir au deuant du Roi de Germanie, qu'il rencontra pres Pauie à son malheur; dautant qu'il perdit la bataille, s'enfuyant & laissant Pauie ouuerte à son ennemi, lequel depuis espousa Adelaide par lui trouuee dans Pauie, ce disent aucuns.

En ce temps les Sarrazins ayans occupé le païs des Alpes, leuoient tribut des Pelerins allās à Rome, mais les Autheurs ne disent comme ils estoient venus, ce qui faict croire, que c'estoit quelque reste de ceux qui naguieres auoient couru l'Aquitaine. Lors Bauldouin fils de Bauldouin le Grand Comte de Flandres, espousa (ce dict Meier) Mathilde fille de Herman Duc de Saxe, dont vint Arnoul le vieil. Au mesme temps Ansçelin ou Albert Euesque de Paris, bastard de Baudouin, Comte de Flandres chassé de son Eueschè, vint trouuer son frere: & l'an neuf cens cinquante deux, le Roi Louis retourna à 952. Laon auec la Roine sa femme: & Hugues Duc de France ayant assemblé ses gens sur la riuiere de Marne, accompagné de Conrad & les Lorrains, vint assieger la forteresse de Marolle ou Marquil, que le Comte Ragenold, & les vassaux d'Artold naguieres auoient bastie sur ladicte riuiere. Ceste

L'An de Iesus Christ. place bien battuë, fut prise de force, non sans la mort de plusieurs des assaillans, qui la brusserent, apres que ceux de dedans furent sortis sur la foy du Duc Conrad.

Cependant Hebert & Robert nepueux du Prince Hugues (ils estoient aussi fils de feu Hebert Comte de Vermandois) fortifierent Mont-felix, puis quād les Ducs Hugues & Conrad se furent retirez, le Roy Louis, l'Archeuesque Artold, & le Comte Ragenold reuindrent faire rebastir Mareuil, & l'aiant refourny de gens & munitions de guerre, allerent deuant Vitry: Chasteau tenu par vn nommé Gaultier, qui auoit abandonné le Roi pour suiure Hebert, auquel il auoit rendu ce Chasteau, pillans les villages d'enuiron, auec ceux de Pontigon, maison Roialle que Hebert auoit prise. Il fut aduisé que lon bastiroit deuant Vitry vn fort; & que pour le garder y pourroient estre mis ceux qui autrefois ayans suiui Gaultier, maintenant estoient ses ennemis. Et ce blocus fait, le Roi s'en vint à Rheims auec sa femme. En ce temps Allain Barbe-torte estoit Seigneur de Bretagne, si vous croyez les Annalles de ce païs.

CHAP. XIII.

Paix entre Louys & Hugues le Grand. Vitry desassiegee. Othon se courrouce à Conrad Duc de Lorraine qui suscite Luitolf contre son Pere Othon. Conrad perdant vne bataille se sauue à Mayence. Naissance de Charles depuis Duc de Lorraine, & fils du Roy Louys. Sentence contre le Duc Hugues suspenduë. Fouquan Euesque, frere bastard du Roy. Maistre Keux office. Hungres pillent la France, & retournent en leur pays par l'Italie. Mort du Roy Louys de France. Pourquoy Charles son fils second ne fut partagé en Roy.

953. L'AN neuf cens cinquante trois, le Duc Hugues enuoya vers le Roy Louis le rechercher de paix: demandant qu'à ceste fin la Roine Gerberge vint parler à luy, comme elle fit: puis s'en retourna vers le Roi auec les presens que le Duc son beau-frere luy auoit faits: lon n'a pas escrit les particularitez des autres affaires qui lors furent traictees, fors que Hugues obtint que le fort basti deuant Vitry seroit desmoly. Mais le Roy Louis & le Duc Hugues s'estans assemblez à Soissons, enuiron la my-Caresme firent paix: cependant querelle s'esmeut entre Othon Roy de Germanie & Conrad Duc de Lorraine, sur telle occasion.

Apres qu'Othon eust conquis l'Italie, & chassé Beranger qui s'en disoit Roy, il laissa Conrad pour acheuer ceste guerre. Beranger qui veit peu de resource en son faict, vint trouuer Conrad auquel il se rendit, sous de certai-

nes conditions, que le Duc lui iura; de maniere que Beranger passa en Allemagne: & vint trouuer le Roy Othon; lequel tant s'en faut qu'il voulust tenir à Beranger, ce que lui auoit promis Conrad, qu'au contraire il l'arresta prisonnier. Dequoy le Duc offencé, comme si Othon l'eust outragé en son honneur, oncques puis ne fut tant fidele au Roy de Germanie, car sous couleur du mariage de l'Empereur auec Adelaide, il persuade à Luitolf fils aisné d'Othon, que son pere vouloit aduancer les enfans qui naistroient de la nouuelle roine, & les esleueroit par dessus lui. Toutes-fois, Othon renuoya Beranger en Italie, quand le Duc Conrad fut de retour en Lorraine, mais estant nay au roy Othon vn fils de ce lict second, & le Roi monstrant qu'il vouloit le faire roy d'Italie, Luitolf s'en retourna grandement offensé, disant que son pere lui auoit donné ce Royaume, duquel il auoit ia receu les hommages: disant, puis qu'il auoit aidé à le conquerir, c'estoit raison qu'il en eust la Seigneurie. C'estoit la verité: aussi beaucoup de gens qui le fauorisoient, bien aisément se rangerent de son parti, auec ce que lui-mesme pratiqua aucuns Seigneurs d'Italie, lesquels sous main fauorisans Beranger, estoient bien aises d'auoir occasion d'entretenir la guerre au païs, si le fils se fust ouuertement declaré contre le pere. L'an Iesus Christ.

Lors Othon sçachant que le principal Cōseiller de Luitolf estoit Cōrad, lui osta le Duché de Lorraine, & encores essaya de le faire tuer, le contraignant de se tenir en aucunes places de longs tēps par lui fortifiees, & bien garnies: deuāt l'vne desquelles nōmee Rossadal, Ragenaire Comte de Bagniocence (comme l'appelle Sigisbert) y vint planter le siege. Cōrad qui en fut aduerti assemble le plus de gens qu'il peut, & s'achemine vers ses ennemis, lesquels venans à l'encontre, lui presenterēt la bataille. La meslee fut grāde & bien debatuë, iusques à ce qu'apres le meurdre de plusieurs tuez d'vne part & d'autre Conrad vaincu fut contraint de se sauuer à Mayence, où bien tost apres le Roi Othon le vint assieger, en esperance de l'auoir vif ou mort: Toutesfois, ayans demeuré deuāt la ville l'espace de deux mois, lon commença d'ouurir aucuns traictez: & Conrad estant sorti vint parler au Roi, lequel apres auoir receu des ostages du Duc, leue le siege & passe le Rhin. Pour cela la guerre ne cessa, dautant que Conrad laissant dans Mayence bonne garnison, s'en vint à Mets qu'il surprit & pilla, conseillé par l'Abbé Agenold d'ainsi se faire: Et le Roy Othon vint en Bauieres secourir Henry son frere, que Luitolf son fils trauailloit.

Durant cela, nostre Frāce estoit en quelque repos, & la Roine Gerberge accoucha de deux enfans masles, dont l'vn fut nōmé Charles, & l'autre Henri, qui mourut incontinent apres son baptesme. Il se tint aussi à S. Thierri pres de Rheims, vn Sinode de cinq euesques, auquel le Comte Ragenold fut appellé, pour satisfaire des pilleries qu'il faisoit sur les hommes & biens de l'Eglise de Rheims. Il ne daigna s'y trouuer, toutesfois il enuoya prier le Roi d'empescher qu'il ne fut excommunié; & le Roi en ayant fait requeste aux Euesques, ils lui obeyrent, suspendans la sentence pour quelque temps.

Brunon frere du Roy Othon fut lors faict Euesque de Colongne, en la place de Vicfred mort; & Fouquan ou Foucher frere bastard du Roi, qui estoit

L'an de Iesus Christ.

Doyen de S. Medard de Soissons, est faict Euesque de Soissons par mal engin. Car ayant Raoul Archediacre esté esleu par les habitans, dés l'an neuf cens cinquante, & confirmé par le Roy au Palais de Compiegne (il faut dire qu'il fust lors mort ou indisposé, pour ce que Frodoard ne dict point qu'il eust esté sacré:) ce Foucquan fut mis en sa place, dautant qu'on le cuidoit estre frere du Roy, iaçoit que d'autres l'estimassent fils de son maistre Keux. Le Chanoine de Tours dict que le dix-huictiesme an dudit Louis, il plut du sang: & que Foulques le bon Comte d'Anjou mourut: auquel succeda Geoffroy Grisegonnelle.

954. L'an neuf cens cinquante quatre, le Duc Conrad amena des Hungres piller les terres de Ragenaire, & Brunon ses ennemis. Ces estrangers chargez de butin & d'infinis prisonniers passerent en Vermandois, Laonnois, païs de Rheims, & Chaalons, pour de là entrer en Bourgongne, suiuis des habitans des païs esquels ils passoient; & qui en tuerent la pluspart, les contraignant d'aller en Italie pour reuenir en leur païs en bien plus petit nombre qu'ils n'en estoient sortis. Lors mourut à Laon Louis fils du Roy, & le Roy mesme enuiron ce temps encourut en vn inconuenient qui luy causa la mort. Car estant monté à cheual pour venir faire quelque sejour à Rheims, rencontrant vn Loup pres de la riuiere d'Oise, il picque son cheual, lequel bronchant le renuersa par terre si rudement, qu'il en eut tout le corps froissé. De là porté à Rheims, & sa maladie tirant en langueur, elle tourna en espece de ladrerie, de laquelle il mourut le mois de Septembre: ayant vsé tout le temps de sa vie en exil, ou perpetuelle angoisse & tribulation, causee par l'infidelité des siens, ou son indiscretion, n'ayant sçeu dissimuler la vengeance qu'il desiroit prendre de ceux qui auoient chassé, & puis emprisonné son pere, car estant rentré au Royaume par autre puissance que la sienne, mal à propos il faisoit monstre de son courroux: qui tousiours est vain quand il est sans pouuoir, & pour ce il eust mieux valu suiuant le conseil que lui donna le Roy Alstan son oncle (l'enuoyant en France) dissimuler, enueloppé parmy de si puissans ennemis, que le Duc Hugues & le Comte Hebert, & de si froids amis, que les Rois Henry & Othon, & les Ducs de Lorraine, qui sçauoient bien que la grandeur de ce Roy estoit leur ruine: si comme seul de la maison de Charlemaigne, il venoit à estre recogneu des François; plusieurs desquels aussi ne pouuoient effacer de leur memoire les prosperitez de leurs peres, sous la Seigneurie de ses ayeuls. Pierre d'Auxerre dit, que Louis Roy de France, mourut le huictiesme an d'Othon Roi de Germanie, & le neuf cens cinquante-cinq de nostre Seigneur, comme l'a cotté Sigisbert: Mais Frodoard qui lors viuoit estant contr'eux, i'ay mieux aimé le suiure.

Ce Roy laissa deux enfans masles: à sçauoir Lothaire qui luy succeda, & Charles enfant, lequel, ou pour son bas aage, ou autre consideration qui nous est incogneuë, ne fut point lors partagé de Roiaume, ainsi qu'auoient esté les puisnez de France, ses predecesseurs: voire enfans, & il est croyable que Gerberge considerant la petite estenduë du Royaume, & territoire, dont le feu Roi Louis iouïssoit, s'aduisa de faire l'aisné Roi tout seul, afin qu'elle

peust tenir vne Cour, & quelque magnificence Roialle; laquelle il eust fallu diminuer, si deux eussent esté nommez Rois, & encores engendré querelle entre les Officiers de ces deux Cours. Aussi Aimon dit, que Charles passa son aage en priuees affaires, & Gaguin adiouste qu'il habita vers Bruxelles. Tant y a que depuis ce tẽps-là, nostre France ne s'est plus partagee en Roiaumes d'esgalle puissance & parité de dignité, ains en Duchez ou Comtez suiettes à la couronne, l'hommage & foy desquelles les aisnez se sont reseruez sur les puisnez, contraints de recognoistre du Roi leurs partages, auec retour & reünion à la couronne, quand ces puisnez n'ont point laissé d'enfans masles, qui fut vn tresbon moyen de continuer le Roiaume de France, en la contree de Neustrie, maintenant appellee France, & le fondement de la grandeur & puissance que nous y auons iadis euë, & nous esperons encores pour le bon heur de nostre vaillant Roy Henry IIII. tres-Chrestien Roy de France & de Nauarre. L'an de Iesus Christ.

CHAP. XIIII.

Lothaire fils de Louys couronné. Brunon Euesque de Cologne. Emine fille de Hugues le Grand fiancee & mariee à Frideric frere de l'Euesque de Mets. Poictiers inutillement assiegee par le Roy & Hugues le Grand. Gilbert Duc de Bourgongne mort. Othon son gendre est faict Duc. Euesque de Noyon mangé de poulx. Richer sainct Euesque chassé de Veronne. Peste grande. Hugues le Grand mort. Octauian Prince de Rome se fait Pape, & se nomme Iean troisiesme. Brunon Euesque & Duc, faict la guerre à Reinier, & autres Comtes qui ne luy veulent obeyr. Luitolf fils d'Othon empoisonné par Beranger.

LE Duc Hugues estoit celuy qui pouuoit donner le plus d'affaires à la Roine Gerberge, ou d'empeschement, sur le couronnement de Lothaire son fils, aagé de quatorze à quinze ans. Ce fut pourquoy elle l'enuoya prier de la conseiller, & l'aider en telle detresse.

Hugues qui voyoit que par l'enfance de ce Roy, tout le gouuernement du Royaume, (pour lequel il auoit tant eu de peine, luy tomboit entre les mains sans danger) l'asseura qu'il estoit prest d'obeyr à son fils. A ceste cause la Roine l'estant venuë trouuer, & ensemble conclud ce qu'ils auoient à faire, ils firent venir à sainct Remy Lothaire (qu'vn autre appelle enfant) lequel par support du Duc Hugues, de Brunon Euesque de Colongne, & autres Seigneurs & Prelats de France, du consentement aussi des Seigneurs de Bourgongne & d'Aquitaine, (car ces trois Royaumes depuis Louys, s'estans ioincts ensemble n'ont point separé leurs forces,) le douxiesme iour de Nouembre, ils le firent couronner par l'Archeuesque Artold. Lors le Roy donna aux

L'an de Iesus Christ.

Princes Hugues pere & fils, les Duchez de Bourgongne & d'Aquitaine, comme aussi il rendit au Comte Ragenold le Chasteau de Roussi, peu de temps auparauant surpris par les gens de Hebert ; en recompense duquel le mesme Ragenold donna aucuns villages au Comte Hebert, de maniere qu'estans les affaires de France mises en bon estat, ainsi qu'il sembloit, la Roine Gerberge remena son fils à Laon. Mais incontinant apres les hommes de Ragenold surprennent Mont-Felix forteresse de Hebert, que tout aussi tost le Comte accompagné de Robert son frere assiegea : & pour ce que ceste esmeute desplent aux gens de bien, qui desiroient continuer le traicté de la paix encommencee, il fut aduisé que ces Comtes mettroient les armes bas, & poursuiuroient leurs droits par la voye de iustice, & que cependant Ragenold reprenant les villages par lui baillez, Hebert le rencontreroit dans Mont-Felix.

En mesme temps estant mort Aubry Prince de Rome, Octauian son fils, encores qu'il fust Clerc, se declara Prince de la ville : & Frideric Euesque de Mayence estant mort, Guillaume fils du Roi Othon lui succeda.

Toutes choses estoient paisibles en France, & le Prince Hugues ayant honorablement receu la Roine Gerberge, & le Roi son fils dans la ville de
955. Paris, les y festoya les iours de Pasques de l'an neuf cens cinquante cinq, & plusieurs autres apres, mais dautant que ceux d'Aquitaine ne rendirent pas l'obeïssance qu'ils deuoient, le Prince mena le Roi deuant Poictiers qu'ils assiegerent : neantmoins, iaçoit que le Cõte Guillaume n'y fust pas, ils ne la peurent forcer, encores que le Comte Ragenold eust surpris & bruslé le chasteau de saincte Radegonde voisin de ceste ville, qu'ils laisserent deux mois apres, contraincts de se leuer par faute de viures : ioinct l'estonnement que prit Hugues & son armee, pour vn merueilleux tonnerre, qui du haut à bas fendit en deux son Pauillõ : cuidant le Prince que ce foudre fust aduenu par vn courroux diuin, & l'intercession de S. Hilaire iadis Euesque de ceste ville. Toutes-fois comme le Comte Guillaume se voulant aider de la crainte des François, indiscrettement les poursuiuit, ils tournerent teste & l'ayans mis en fuitte plusieurs Aquitaniens demeurerent morts sur la place, auec beaucoup de Gentils-hommes prisonniers.

En ce temps Conrad iadis Duc de Lorraine, apres auoir quitté son Duché, pour demeurer en vne de ses places, alla faire la guerre contre les Hungres, sur lesquels ayant gaigné vne bataille, il y demeura la veille de S. Laurens, ainsi que dit Scafnabourg, qui l'appelle illustre Duc de Vvormes : iaçoit que tous le tiennent Duc de Lorraine. Ceste mesme annee mourut Gislebert Duc de Bourgongne ; qui laissa le Duché à Othon son gendre, fils du Prince Hugues de France. Et Foucquan Euesque de Noyon, dix-huict mois apres son eslection mourut, mangé de si grande quantité de poulx, que pour l'enterrer il le fallut couldre dans vn cuir de cerf, non sans merueilles de plusieurs qui pensoient que ce fust la punition de sa simonie, ainsi que dict Mejer. Cinq mois apres vn clerc de Laon nommé Adulf fut esleu par ceux de Noyon ; & sacré à Rheims par Artold Archeuesque, Roricon de Laon & Guibuin de Chaalons.

L'an neuf cens cinquante six, le Roy Othon tint vn Parlement au Palais d'Ingelheim pour s'asseurer des Lorrains, prenant ostages de presque chacune ville de ce Duché. Il en tint encores vn autre apres Pasques en la ville de Coulongne, où il receut des mesmes Lorrains de bien grands thresors. Et peu apres la peste s'estendit par la Gaule & Germanie, dont plusieurs moururent, & d'autres furent en grãde langueur. Robert Archeuesque de Tréues, Bauldri mis en l'Euesché de Lieges par Regnier Comte de Mõtz son oncle, qui en auoit chassé Richer (ce dict Sigisbert) & deux autres Euesques moururent subitement touchez de ceste maladie. Ce nonobstant le Roy Lothaire ayant mis sus vne armée, prit d'assaut vne forteresse assise sus la riuiere de Kar, que Ingenar Comte auoit osté à Vrsion Cheualier de l'Eglise de Reims, emmenant auec soy les enfans de Ragenar, & les Cheualiers qu'il trouua dedans, puis la fit brusler apres l'auoir pillée. Aussi mourut Hugues Prince ou Duc de France & Comte de Paris, surnommé le Grand, le Blanc & l'Abbé, pource qu'il fut Abbé de sainct Martin de Tours, comme auoit esté son pere, ce dict le Chronicon sainct Aubin. Gemieges dict qu'estant cassé de vieillesse, il appella ses vassaux, & en leur presence laissa Richard Duc de Normandie son gendre leur protecteur, pour les deffendre contre leurs ennemis. Ce fut vn tresprudent & malicieux homme, mais non tellement desesperé, qu'il n'aimast mieux estre grand sous vn Roi de France, que voir entierement ruiner le Royaume par son opiniastreté, mettant au hazard tant d'authorité ja asseurée pour luy & ses enfans. Ainsi que l'on peut comprendre par ses faicts pleins de subtilitez & dissimulations, soit qu'il fust contraint d'ainsi le faire, pour parer aux coups de plusieurs opposans, que l'ambition de son pere luy auoit engendrez, ou celle de luy mesme, preparant à ses enfans le chemin à la courõne de France par la ruine de la maison de Charlemagne, laquelle grandement il endommagea, par l'intelligence qu'il eut tantost auec les Normands, tantost auec le Roy de Germanie, lequel tẽdant à mesme fin, le fauorisoit selon qu'il voyoit luy estre besoin, pour se garantir l'vn l'autre des aguets & entreprises de Louys d'Oultre-mer, plus remuant que rusé. Ce Duc Hugues laissa trois enfans, Hugues surnommé Capet, Duc de France & Comte de Paris apres son pere, Othon Duc de Bourgongne, apres la mort de Gislebert son beau-pere, & Henry semblablement Duc de Bourgongne, apres celle de son frere.

L'an de Iesus Christ. 956.

Lors Gerberge alla voir Brunon son frere à qui elle rendit les enfans & cheualiers de Ragenar, & receut les terres qu'elle auoit en Lorraine, à cause du doüaire qui luy appartenoit, comme veufue de feu Gislebert Duc de ce pays. Fulbert Euesque de Cambray mourut, & son Euesché fut baillé à vn clerc d'outre le Rhin, nepueu de feu Bouon Euesque de Chaalons, qui fut sacré à Reims par Artold, comme aussi Agapet Pape estant mort, Octauian Prince de Rome fait Pape & nommé Iean douziesme, monstra aux autres l'exemple de changer le nom de leur baptesme, iaçoit qu'il semble l'auoir faict à l'imitation de Serge surnommé visage de Porc.

L'an neuf cens cinquante sept, le Roy Lothaire estant en la haute Bourgongne, il y eut en France quelque rumeur de guerre entre Baudouin fils d'Arnoul, 957.

L'an de Iesus Christ. & Rotgar fils de Herluin, pour le chasteau d'Amiens. Et en Lorraine, Brunon Duc Euesque de Colongne, & Renier au long col, Comte de Montz, & aucuns Lorrains qui ne vouloient obeyr à Brunon. Toutesfois Renier trop foible pour resister à si grandes forces que celles qui venoient contre luy, alla au deuant de l'Euesque qu'il trouua à Valenciennes. Mais ne voulant bailler ostages tels que ledict Euesque demandoit, il fut retenu prisonnier, & enuoyé outre le Rhin. Or iaçoit que lors on creust qu'il eust esté arresté pour la guerre & tumulte qu'il sembloit preparer, ceux qui consideroient plus auant les intentions du Roy & de l'Euesque, iugerent que la principale cause fut, pource qu'il retenoit le douaire de la Royne Gerberge, laquelle aussi alla depuis trouuer l'Euesque Duc à Cambray, accompagnée du Roy Lothaire son fils, duquel Robert fils de Hebert estoit nouuellement deuenu vassal. Auec elle estoit aussi sa sœur veufue du feu Duc Hugues.

Au mesme temps mourut Liutold fils du Roy Othon, empoisonné par Beranger: sur lequel il auoit presque conquis tout le Royaume d'Italie.

958\. L'an neuf cens cinquante huict les troubles se resueillerent en France, par le moyen d'aucuns vassaux de l'Archeuesque Artold, qui surprindrent le chasteau de Coussy sur vn nommé Hardouin qui en auoit la garde, & lequel se retira dans la Tour estimée bien forte. Le Roy Lothaire y vint pour l'auoir, accompagné d'Artold & d'aucuns Euesques & Comtes. Mais apres y auoir demeuré deux sepmaines ils s'en allerent, emmenans deux nepueux de Hardouyn par luy baillez en ostages. Thiebauld aussi tost accourut pour recouurer sa perte, lequel ne pouuant entrer en la ville qui luy fut refusée, il s'en retourna d'où il estoit venu, courant & pillant le pays de Laonnois & de Soissonnois, pendant que ses gens prennent vne forteresse nommée Fere en Laonnois, (car celle de sus Oise estoit à Hebert de Vermandois) qui leur fut rendue par des traistres. Roricon Euesque de Laon vint pour l'assieger, accompagné des Cheualiers & vassaux de l'Eglise de Reims, & de tous ses amis, & autres qu'il peut assembler, auec lesquels se trouua le Roy Lothaire, finalement par le moyen de Hebert & Robert freres, Thiebauld commanda aux siens de rendre la Fere. Durant cela l'Euesque & Duc Brunon vint en France, auec vne armée, soubs couleur de parlementer auec ses sœurs & nepueux, qui lors estoient en Bourgongne: & Arnoul Comte de Flandres ja vieil (ainsi que dit Mejer) appella au gouuernement de son pays Baudouin le ieune son fils.

CHAP. XV.

Brunon Duc, Euesque vient en France, ayder à Gerberge sa sœur à gouuerner le pays. Robert Cõte de Troyes surprend Dijon & en est chassé par Lothaire Roy, assisté de Brunon. Helpon Capitaine de Brunon tué à Sens. Richard Duc de Normandie espouse Emine fille de Hugues le Grand. Lorrains se rebellent contre Brunon. Richard eschappe vne surprise que Brunon vouloit faire de sa personne. Mort de Hugues fils de Rotgar. Othon allant en Italie fait couronner Othon son fils à Aix, aagé de sept ans. Chasse Beranger. Et le iour de Noel est couronné Empereur. Arnoul le ieune Comte de Flandres meurt.

L'AN neuf cens cinquante neuf le Duc Euesque Brunon vint en France, & au Palais de Compiegne parlemẽta auec ses sœurs & nepueux, qui estoient en differẽd pour aucuns chasteaux de Bourgongne que le Roy Lothaire auoit pris. Mais leur ayant fait bailler ostages, il accorda trefues entre eux, iusques au prochain parlement, & l'Autheur ne dit si ce fut vn Synode, assemblée ou abouchement dudict Duc auec les François. Ce fait, le Roy Lothaire & sa mere allerent à Colongne, faire Pasques auec l'Euesque, auquel ayant donné seureté pour le Royaume de Lorraine (l'Autheur ne dict point pour quel droict) ils retournerent à Laon auec de grands presens que l'Euesque leur fit. Car en ce temps les Lorrains suscitez par Immon iadis conseiller de Brunon, qui nouuellement auoit quitté son seruice, pour aucuns chasteaux que le Duc auoit commandé d'abbattre, vouloit encores charger le pays de nouuelles & non accoustumées impositions. Au moyen dequoy Brunon ayant mis en sa place Frideric Comte, le fit son lieutenant en ce pays: & possible fut cause que d'aucuns l'ont appellé Duc de Mozellane. 959.

Cependant Robert Comte de Troyes surprit le chasteau de Dijon. Dont le Roy Lothaire aduerty appella le Duc Brunon, lequel auec ses Lorrains vint assieger ce chasteau, qu'il prit: & encores assiegea Troyes au mois d'Octobre. Aymon dict qu'en ce temps y auoit querelle entre Ansegise Euesque & Robert Comte de Troyes, lequel chassant son Prelat, luy donna occasion d'aller en Saxe s'en plaindre au Roy Othon, & il y a bien autant d'apparence que ce fut à Brunon, lequel enuoya vn Comte nommé Herpon, accompagné de Sesnes, assieger Troyes, où ils demeurerent quelque temps. Pendant lequel Archambaud Archeuesque de Sens & le vieil Comte nommé Rainar s'approcherent d'vn lieu nommé Villiers, où donnans la bataille aux Sesnes, les François eurent victoire, & tuerent sur le champ Herpon: qui s'estoit vanté de brusler les faux-bourgs de Sens iusques à la cité, ensemble tous les villages qui sont sur la riuiere de Vannes, & planteroit sa lance

L'An de Iesus Christ. dans la porte de sainct Leon. Ce nonobstant il mourut, comme dict est, & fut emporté par ses amis en son pays d'Ardaine, ainsi qu'auoit commandé sa mere nommée Vvarne: non sans le regret d'Archambauld & Rainar mesme, qui le plaignirent, d'autant qu'il estoit leur parent. Et lors Brunon voyant Herpon mort, leua le siege de Troyes.

Argentré dict, que ceste année mourut Allain Barbetorte, Duc de toute la Bretagne, qui laissa de Iudith sa concubine & veufue du Vicomte de Touars, Hoel & Guerech: De la fille de Thiebauld, Comte de Chartres fils de Gerlon Comte de Blois, vn fils nommé Dragon, par luy declaré son heritier, encores qu'il fust au berceau: mais sous la tutelle dudict Thiebauld, qui renuoya ladicte veufue à Foulques Comte d'Anjou: lequel ayant meschamment faict eschauder l'enfant, estaignit quant & quant la maison d'Allain le Grand, pour donner lieu à deux factions esmeuës en la faueur desdicts bastards, & principalement pour Hoel Comte de Nantes, fils aisné dudict Barbetorte, & les successeurs de Moderand Comte de Rennes mary d'vne fille du Roy Salomon: dõt sortit vn autre Salomon, & de cestui-cy Beranger, & de Beranger Iuhael, & de Iuhael Conan de Rennes, lesquels possederent le Comté de Rennes cent seize ans, ce dit le mesme Argentré: estant ledit Conan chef de la guerre dont sera parlé, l'an neuf cens quatre vingts deux.

960. L'an neuf cens soixante, le nepueu de l'Archeuesque Artold surprit des traistres, au chasteau de Hautmont qui furent pendus, & entr'autres vn prestre. Mezieres chasteau, que Frodoart dit estre dans la terre de l'Archeuesché de Reims, fut rendu audict Artold en la presence de Frideric Duc de Lorraine, nonobstant l'empeschement qu'y voulut mettre Lambert.

Au mesme temps Richard fils de Guillaume Prince des Normands, espousa Emine fille de feu Hugues le Grand. Cependant Robert Comte de Troyes reprit le chasteau de Dijon, duquel il chassa la garnison: mais le Roy ayant assemblé des gens vint l'assieger, accompagné de l'Euesque Brunon, & de ses Lorrains. Quelque temps apres Robert bailla des ostages, l'vn desquels fils du Comte Houldry, estant trouué traistre, eut la teste tranchée, & l'autre gardé vif. Là, vindrent Hugues & Othon enfans de feu Hugues le Grand, lesquels à la persuasion de Brunon leur oncle, se rendirent vassaux du Roy Lothaire, qui outre la confirmation qu'il fit à Hugues de la terre que souloit tenir son pere, le fit Duc de France: y adioustant le Poictou, & donna la Bourgongne à Othon son frere, mary de Leodegarde fille de feu Gislebert Duc de ce pays, mort (ce dict vne de mes vieilles Croniques) peu au precedent, & la mesme année que Lothaire fut couronné.

Comme Brunon essayoit d'appaiser la France, pour le bien de ses nepueux, les Lorrains s'esleuerent contre luy, ayant vn nommé Robert fortifié *Maminium*. A ceste cause, l'Euesque Duc laissant Lothaire au siege de Dijon, auec Hugues & Othon ses cousins, il vint assieger Cheuremont fortifié par Immon qu'il ne peut forcer, d'autant que le pays d'enuiron auoit esté desnué de viures, retirez dans ce chasteau, au dommage de l'armée de Brunon, contrainct de leuer le siege, & apres auoir accordé trefues, se retirer à Colongne.

Il n'en fut pas ainsi de Dijon : car en fin Lothaire l'ayant pris par composition, s'en retourna victorieux à Laon. Cependant Othon Roy de Germanie (inuité de passer les monts par les Lombardz, faschez du cruel gouuernement de Beranger) s'apprestoit à la conqueste d'Italie. L'an de Iesus Christ.

L'an neuf cens soixante & vn, Guy Euesque d'Auxerre mourut, & Othon fils du Prince Hugues vint à Laon les feries de Pasques, comme aussi aucuns Seigneurs tant de France que de Bourgongne. Il auoit esté lors publié vn parlement Royal pour tenir à Soissons (ie pense que ce fut vne assemblee d'Estats) & faut croire par ce mot, que nonobstant les troubles, lon en tenoit aussi bien que du temps des precedens Rois : car comme eussent peu les Rois authoriser tant de choses extraordinaires, ou les hommes s'asseurer en leurs vsurpations, s'ils n'eussent faict telles assemblees, composees de leurs partisans? Richard Prince des Normans voulut empescher ce Parlement, pource disent aucuns qu'on l'y cuidoit surprendre: aussi fut il chargé par les gens du Roi, qui le contraignirent de fuyr, apres auoir tué aucuns des siens. Il semble que ceste surprinse soit celle dont Gemieges veut parler; lequel dit que Thiebauld Cõte de Chartres deuenu ennemy de Richard, voyant qu'il n'estoit assez puissant, pour mettre bas le Normand, rapporta à la Roine Gerberge de mauuaises parolles, & au desaduantage de Richard, disant que le Roi son fils ne seroit iamais paisible du Roiaume de France, tant que le Duc de Normandie auroit si grand païs en sa suiection. Et qu'à ceste cause elle deuoit employer toutes ses forces à chasser du cœur de la France vn si dangereux ennemy. 961.

C'estoit chose toute euidente, que les Normans n'obeyssoient au Roi qu'autant qu'il leur plaisoit. Aussi la Roine qui pensoit que les forces du Duc Euesque son frere fussent suffisantes pour les abbaisser, enuoye à Colongne le prier de vouloir ayder Lothaire son fils, à surprendre le plus grand ennemy qu'il eust au Roiaume de France. Brunon sans autrement declarer son intention, comme s'il eust esté tuteur & administrateur du Roi son neueu, mande à Richard de venir au deuant de luy en la ville d'Amiens, souz couleur de le reconcilier auec les Rois (il entend Othon & Lothaire) & luy bailler la garde & administration du Roiaume François. Et le Normand qui n'y songeoit point de mal, tout ioyeux s'acheminoit à l'encontre de Brunon : quand sur le chemin il rencontra deux Cheualiers de Thiebauld, qui luy demanderent où il alloit : & s'il vouloit estre encores quelque temps Duc de Normandie, ou aller garder les brebis bien loing de son païs.

Le Duc tout estonné de ce langage, leur demanda qui ils estoient, mais l'vn d'eux respondit qu'il n'auoit autrement à faire de le sçauoir, & se deuoit contenter, que pour l'heure ils estoient siens. Tout soudain il iugea que c'estoit vn aduertissement de se tenir sur ses gardes : & prenant congé d'eux, donna à l'vn vne espee, la garniture de laquelle pesoit quatre liures d'or, & à l'autre *Armillam* ou brasselets de pareille valleur. Puis rebroussant aussi tost son chemin, il reuint à Rouen; de sorte que Brunon s'en retourna deceu de son attente.

Quand le Roi Lothaire veid que ceste fourbe ne luy auoit seruy, par le conseil du mesme Thiebauld, il mande à Richard : Pourquoy tant il targeoit à luy

L'an de Iesus Christ. venir faire hommage, & s'il ne sçauoit pas qu'il estoit vassal du Roy de France, & deuoit obeyr à ses mandemens. Que leurs ennemis estoient bien aises de les voir en querelle, mais qu'il laissast là ceux qui luy persuadoient de ne se fier en luy, qu'il vint le trouuer, pour entr'eux faire vne bonne & ferme alliance: afin que luy Roi se peust resiouïr d'auoir vn si grand Duc pour vassal, & luy vn tel Seigneur. Le Duc respondit que bien volontiers il se trouueroit en tel lieu qu'il plairoit au Roy. Et Lothaire resolu de le surprendre aduertit Baudouin de Flandres, Geoffroy d'Anjou & Thiebauld de Chartres, tous trois ennemis de Richard, de se trouuer au parlement assigné sur la riuiere de Helne (qui possible est Epte ou Eure limite de Normandie vers la France ou le Perche) là où Richard se campa d'vn costé, & pour sçauoir ce que l'on faisoit en celuy du Roi enuoya des gens en son camp, qui luy rapporterent auoir veu ses ennemis prestz de le venir charger. Lors le Duc de Normandie fut conseillé de repasser la riuiere & s'arrester sur le Gué, comme pour se vouloir deffendre. Iaçoit que peu de temps apres il se retira le grand chemin de Roüen : tout asseuré de la mauuaise volonté que les François luy portoient. Comme aussi le Roi Lothaire, sa mere, & quelques Princes s'en allerent en Bourgongne, là où aucuns Seigneurs le vindrent trouuer.

Mais il y a grād' apparence que Thiebauld estoit conducteur de ces troubles, puis qu'ayant enuoyé les deux Cheualliers destourner Richard d'aller trouuer le Duc Brunon il conseilla le Roi Lothaire de semondre le Normand de le venir trouuer. En ce temps mourut Hugues ieune Seigneur, fils du Comte Rotgar, lequel fut enterré à sainct Remy; comme aussi Artold Archeuesque de Reims mourut le dernier iour de Septembre.

Lors Othon Roi de Germanie deliberé de faire le voyage d'Italie, auant que partir (& du consentement des Lorrains) fit couronner à Aix, Othon son fils aagé seulement de sept ans; & lequel il laissa en la garde de Guillaume Archeuesque de Maience son fils, & de Brunon son frere. Ce faict il passa les Monts, & tout aussi tost contraignit Beranger de s'enfermer dans ses plus forts chasteaux, & passant outre vint à Rome : où le iour de
962. Noël (premier de l'an neuf cens soixante & deux) il fut couronné Empereur, par Iean douziesme Pape, rapportant deça les monts l'Empire qui depuis l'an huict cens quarante & vn auoit esté dissipé. Car des ceste heure-là; l'Occident recommença d'auoir vn plus puissant chef, pour demeurer toutesfois en Allemaigne iusques à present. Surquoy le Mareschal d'Arles faict le discours qui s'ensuit. Tout ainsi (dit-il) que l'Empire des Grecs despend de Dieu seul, ainsi le Pape dict que l'Occidental dépend du siege Romain : & par vn nouueau & non accoustumé changement, l'Empereur Romain tient le nom Imperial, auec le tiltre & authorité pareille aux autres Rois : mais le Pape, le domaine, & la ville ou siege de l'Empire. Tellement que souz ombre d'vne donation il est ministre du Pape, & en la temporalité executeur du Pape. De la vient que les Romains estimant l'Empereur leur naturel Seigneur, ne le voyant pas souuent, ils ne tiennent compte de l'vn ne de l'autre. Mais il faut considerer

le temps de cét Autheur: qui fut enuiron l'an mil deux cens vingt. Car les Papes du iourd'huy sont plus riches & puissans. Le mesme autheur adiouste assez d'autres plaintes que l'on pourra trouurer sous le chapitre des Rois de France. *L'an de Iesus Christ.*

Baudouin le ieune Prince de Flandres fidelle à Lothaire (principalement contre les Normans) mourut le premier iour de Ianuier de la maladie, que l'on appelle la petite verolle: volontiers plus dangereuse aux hommes qu'aux petits enfans. Il laissa vn fils en bas aage, ce qui fit reprendre le gouuerment de Flandres à Arnoul son ayeul: estant Liutgarde sœur du mesme Baudouin le ieune, femme de Virginian Comte du neuf Chastel de Gand, morte le vingtneufiesme iour de Septembre precedent.

CHAP. XVI.

Artold Archeuesque de Reims mort. Hugues ne peut rentrer en son Euesché pour l'opiniastreté de Gerberge. Thiebauld Vassal de Hugues. Chaalons bruslee. Othon Empereur faict le procés au Pape. Le depose. Leon huictiesme renonce au profit de l'Empereur à l'election des Papes. Iean chassé, est tué par vn duquel il entretenoit la femme. Thiebauld Treschar excommunié pour crime. Mort d'Arnol le vieil Comte de Flandres de la maladie de pierre. Plusieurs alliances de Seigneurs.

OR la Roine Gerberge apres la mort d'Artold pressée de bailler l'Archeuesché de Reims à Hugues fils de Hebert, qui iadis l'auoit tenu: fut conseillee par Brunon Euesque son frere, de n'en rien faire: iaçoit que le Duc Hugues de France la solicitast au contraire, luy remonstrant que c'estoit estouffer les querelles de la maison de Vermandois, auec les Archeuesques de Reims. Ce neantmoins l'ancienne inimitié de la Roine (qui vouloit que l'on creust qu'elle ne pouuoit oublier les trauaux qu'Hebert & les siens auoient causé à feu Louis son Seigneur) plus desireuse de vengeance, & considerant que la guerre la rendoit gouuernante du Roiaume durant la ieunesse de ses enfans, toutesfois le Roy Lothaire & le Duc Hugues son cousin s'estant veuz, le Duc pour lors ne sçeut rien obtenir qu'vne tresue, iusques à la my-Auril: pendant lequel temps il se tint vn Sinode au pays de Meaux, où furent assemblez treize Euesques des Prouinces de Sens, & de Reims: y presidant l'Archeuesque de Sens.

Là se trouuerent des Euesques qui pour le bien du Roiaume, & euiter la guerre preste d'esmouuoir, essayerent à faire rendre à Hugues fils de Hebert l'Archeuesché de Reims vaccant: Mais ils estoient principalement contredicts par les Euesques Roricon de Laon, & Guibuin de Chaalons lesquels disoient: qu'ayant Hugues esté excommunié par tant d'Euesques,

L'an de Iesus Christ. il n'auoit peu estre absouz de moindre nombre, & pour ceste cause il fut laissé à l'interrogatoire (ie croy la discussion & cognoissance) du Pape de Rome. Ce qui vint mal à propos pour les François, d'autant qu'Othon Empereur pouuant tout en Italie: & Brunon de Colongne son frere, n'ayant aggreable l'aduancement de Hugues, il fut bien aise de persuader au Pape Iean (trop eslongné pour considerer l'Estat present de la France) ce qui plaisoit à l'Empereur, se couurant des anciens Canons: mais qui se pouuoient interpreter plus benignement, pour le bien du Roiaume Frãçois: de sorte que le droict trop rigoureusement gardé, nuisit grandement à la France: & possible causa la ruine de la maison de Charlemagne.

En ce temps le Roi Lothaire parlementa auec Arnoul le vieil Cõmte de Flandres, qu'il appoincta auec Arnoul son nepueu, sur la mort d'Arnoul son frere, que le vieil Comte auoit fait tuer au sortir d'vne grosse maladie, qui peut estre celle dont i'ay cy deuant parlé: & disent les Annales de Frodoard, qu'Arnoul le vieil meit lors le Comté de Flandres és mains du Roi: à la charge que sa vie durant il en demeureroit Comte. Mais il y a de l'apparence puis qu'il auoit vn fils de son fils, que ce fust la tutelle seulement, laquelle il ne voulut exercer, ayant ia pour son vieil aage quitté le gouuernement du pays.

Gemieges dict, qu'en ce temps Thiebault Comte de Chartres estant venu en armes dans Normandie, il y perdit vne bataille, & que fasché de ce dommage, il suscita le Roi Lothaire (aussi courroucé contre Richard) lequel accompagné de François & Bourguignons, vint assieger Eureux, qu'il prit par la tromperie d'vn Gilbert Machel serrurier de son estat (ce dict Gaguin) & tout aussi tost la consigna és mains de Thiebault, pour de là courre en Normandie. Mais ainsi qu'il vouloit retourner en Frãce, il fut poursuiuy par le Duc Richard, qui meit le feu en tout le païs Chartrain & Dunois: principallement en ce qui appartenoit au Comte Thiebault: lequel desirant auoir sa reuanche, le plus secrettement qu'il peut assembla des gens, & pour faire honte & despit au Duc, vint planter son camp iusques à Hermandré, ville qui est pres de Roüan, où il meit vne garnison, laquelle trauailla fort ce païs, iusques à ce que le Duc passant la riuiere de Seine, vint charger les Chartrains, tant à propos qu'il en tua sept cens soixante: mettant en fuitte les autres, qui se sauuerent par les bois à la grand honte de Thiebault, lequel ce iour mesme y perdit son fils, & veit brusler sa ville de Chartres par fortune. Le Duc de Normandie retourné de la chasse de ses ennemis, feit enterrer les morts, & porter les naurez à Roüan, les renuoyant apres qu'ils furent guaris. Lors Thiebault se retira vers le Roi, & la Roine sa mere: Car il n'osoit venir trouuer Hugues Capet Seigneur, offensé de la guerre que sans congé, il faisoit au Duc de Normandie son beaufrere.

En ce temps Vulfred Abbé de Fleury, qui est sainct Benoist sur Loire, est faict Euesque de Chartres, & des Ambassadeurs, venans de la part du Pape, aduertirent ceux de Reims, que Hugues iadis leur Euesque estoit excommunié, tant du Pape que de l'authorité d'vn Sinode tenu à Pauie, laquelle excommunication signifiee au Clergé de Reims, ils esleurent Odalric, c'est Ouldry,

dry, illustre Clerc, fils du Comte Hugues, lequel à la faueur du Roy, de la Roine sa mere, & de l'Euesque Brunon, fut ordonné à Reims par l'Euesque Guy de Soissons, Roricon de Laon, Guibuin de Chaalons, Vvinefred de Verdun, l'an neuf cens soixante & trois. *L'an de Iesus Christ. 963.*

Hebert & Robert freres enfans de Hebert de Vermandois, sçachant que Guibuin estoit sorty de Chaalons, en despit de ce qu'il auoit empesché le restablissement de leur frere à Reims, vindrent assieger sa ville & la brusslerent *explicitis nundinis*, ie croy apres la foire passee. Toutesfois, iaçoit que la Tour fust bruslee auec la ville, aucuns Cheualiers furent sauuez.

Ceste annee, Frodoard nostre croniqueur, renonça à la prélature (ie croy Cure) de *Calmisiacum*, qui fut baillee à Frodoard son nepueu, & luy se retira aagé de soixante & dix ans. Ce fut vn bon Autheur, & qui certainement a cotté les faicts aduenus de son temps, & encores qu'il soit trop brief, toutesfois il sert à r'apporter ce que les autres de son temps ou voisins ont escrit sans datte. Il n'y a plus d'Autheurs François apres luy desquels on se puisse asseurer, car Raoul, dict Glaber, ou le pelé, Guillaume de Gemieges, n'estoient pas encores nais, ou estoient si ieunes qu'ils ne parlent que par ouyr dire, & *Scaffnabourg* comme Alleman, ne passe gueres le Rhin, de sorte qu'il faut que ma narration à venir soit nuë & tres-simple, durant cent cinquante ans, que les Autheurs me faillent, ou sont muets. Et neantmoins c'est le grand passage, & comme la crise de la maladie qui emporta la maison de Pepin, & donna la couronne à celle de Capet, dont nous deuons auoir grand regret pour ne pouuoir esclaircir l'occasion d'vn si grand changement, tellement qu'il nous faut croire, que Capet ou ceux qui l'ont fauorisé ont suprimé les Autheurs qui auoient escrit la verité de ce changement.

Or l'Empereur Othon ayant si bien faict ses besongnes en Italie, que tout luy obeyssoit, poursuiuant Beranger fut aduerty qu'Albert son fils auoit esté receu dãs Rome par le Pape Iean, & qu'auec sa faueur & support il luy brassoit des affaires. A ceste cause il resolut faire le procés au Pape, diffamé de plusieurs crimes. Iean donc cité au Concile assemblé à Rome, fut condãné par defaut, & priué de sa dignité: Leon huictiesme de ce nom fut mis en sa place, lequel considerant les abbus qui se faisoient en l'election des Papes, renonça à tous les droicts de ses predecesseurs, & remit les elections des Papes Romains à la volonté des Empereurs. Mais les Romains ayans l'an suiuãt r'appellé Iean, durant l'absence d'Othon, le Pape retourné assembla vn autre Concile, auquel il fait casser celuy de sa deposition. Toutesfois, continuant ses ordures, le mary d'vne femme qu'il entretenoit le blessa, tellement qu'il mourut au mois de May, ainsi que plus au long recite Liutprand, Autheur du temps, & tres-bon pour les affaires d'Italie.

En ce temps Thibault Comte de Tours & de Chartres, surnommé le vieil & le Trescheur, c'est à dire danseur, & possible Trichart, pour trompeur (car il fut trop leger & inconstant au seruice des Seigneurs qu'il suiuoit, qui est l'occasion pourquoy aucuns l'appellent *Tricator*) fut excommunié par l'Archeuesque de Reims, pour l'occupation qu'il faisoit de *Codiciacum*, que l'on pense estre

L'an de Iesus Christ. Coucy, & certaines forteresses appartenans à l'Abbaye de sainct Remy: & la crainte de pareille sentéce, fit qu'Espernay fut rendu par Hebert, lequel deuint amy dudit Euesque, luy rendant tout ce qu'il tenoit du domaine de son Eglise.

965. L'an neuf cens soixante & cinq, morut Arnoul le vieil Comte de Flandres, le vingt septiesme d'Auril, en sa ieunesse il auoit esté surnommé le Bel, le grand, & puis le vieil, pour le grand aage qu'il vesquit: il eust le corps grand & tres-beau visage, ayant esté sage & autant aduisé Prince qu'autre de son temps. Il regna quarante huict ans, auec beaucoup d'affaires, tant contre les François (qui essayerent d'amoindrir sa puissance) que contre les Normans ses ennemis iurez. Il receut des Rois de France, Arras, Douay, Hanas. Quant à sainct Venant, il en abbatit la forteresse; ne se fiant aux autres qui maintesfois luy auoient menty leur foy. Sur son vieil aage, il se faisoit porter en litiere, d'autant qu'il estoit malade de la pierre, & comme pour donner remede à vn si grand Prince, plusieurs Medecins accourussent de tous costez, aucuns luy conseillerent de se faire tailler: à quoy il ne voulut iamais entendre, disant n'auoir pas deliberé de mourir bourrelé entre leurs mains. Il laissa Arnoul le ieune fils de son fils: durant la minorité duquel les François prirent Arras, Douay & Hanas. Guillaume Comte de Pontieu luy osta Bolongne & Therouenne, par le moyen des François: & lors vn fils de Pontieu fut Comte de Therouenne, ou de sainct Paul, l'autre nommé Hernieulle fut Comte de Bolongne, sous l'hommage du Comte de Flandres, que l'on appelloit Marquis & Comte des Comtes, si vous croyez Meyer. Mathilde de Saxe, mere d'Arnoul (ie croy le ieune) administra le Comté, iusques à ce qu'elle fust mariée à Godeffroy d'Ardaine, duquel elle eut Godeffroy & Gothelon Ducs de Lorraine, & Enchilon Epahunensie (possible d'Anguien) pere de Herman, Bathilde & Matilde: mais Herman & Matilde mourans ieunes, furent enterrez à Melhiac: Matilde espousa Regnier Comte de Monts, auquel elle porta Angien, estant Achilon son pere mort, & rendu Moyne à Verdun. Quant au Comte Arnoul le ieune, lors qu'il fut en aage, il espousa Rosalle fille de Beranger Roi d'Italie, de laquelle il eut Baudoin belle barbe. Cestuy-cy retint Petresse ou Scalas, vn port depuis nommé Calais, lieu voisin de *Itius portus*, anciennement renommé & cogneu du temps des Romains, pour ce que c'estoit le passage de Gaule en la grād Bretagne. Mais en ce temps dernier, encores qu'il appartint à l'Abbaye de S. Bertin: Le Comte le prit pour faire la guerre aux Danois. Toutesfois voyant qu'il n'y profitoit, il fit Comte de Guines, Adolf fils de Siffred, duquel a esté cy dessus parlé, & mary de Mathilde fille de Herniulle Comte de Bolongne, dont vint vn fils nommé Raoul qui voulut que ses subiects portassent des massuës. Cestuy-cy espousa Roselle fille du Comte de sainct Paul, dont vint Eustace: ce qui soit dit pour remarquer l'origine de tant de bonnes maisons, de Seigneurs & Princes de ce quartier de France, & que ie n'ay peu encores approprier en leur vray lieu.

L'an de Iesus Christ.

CHAP. XVII.

Le Roy Lothaire se porte tuteur du petit Comte de Flandre. Thiebault ayant quitté Coucy à l'Archeuesque de Reims, le reprend de luy en fief. Mort d'Othon Duc de Bourgongne. Henry son frere luy succeda. Othon Empereur retourne d'Italie victorieux auec Beranger son prisonnier. Mort de Frodoard croniqueur. Iean Pape faict executer des Romains à mort. La Hungrie conuertie au Christianisme. Thiebault Comte de Chartres perd vne bataille en Normandie. Geoffroy Grise-gonnelle tuë vn geant nommé Ysoire. Mort de Guillaume Duc d'Aquitaine. Commencement de baptiser les Cloches. Mayeuil Abbé de Clugny pris par les Sarrazins de Fraxinel, qui depuis sont tous tuez par Guillaume, Comte d'Arles. Mort de l'Empereur Othon premier. Hemer de Monts gagne vne bataille où sont tuez Reinier & Rainold freres. Le Bossut Chasteau. Castrilloc, c'est Monts en Hainault. Chinche Prince Romain. Comtes de Tuscanelle. Grande bataille pres de Monts. Lothaire declare Louys son fils Roy. Côme la Lorraine a esté partie en tant de Seigneuries. Lothaire chasse d'Aix Othon qui vient iusques à Paris, & s'en retournant est deffaict sur la riuiere d'Oize. Charles frere de Lothaire fait Duc de Lorraine.



LA mort du vieil Comte de Flandre entenduë, le Roy Lothaire vint au païs receuoir l'hommage des Seigneurs, inuitez à ce faire par Roricon Euesque de Laon. Et l'obeyssance faicte, le Roi incontinant retourna en sa ville de Laon, où il laissa Gerberge sa mere, & Charles son frere. Cependant Thiebault s'appoincte auec Houldry Archeuesque de Reims, & luy ayant rendu Coucy, l'Euesque le redonna en fief au fils du mesme Thiebault qui luy en fit hommage.

Ceste annee Othon Duc de Bourgongne frere de Hugues Capet mourut fort ieune, & sans enfans de Liutgarde sa femme fille de Gislebert: mais les Seigneurs du pays s'estans retirez vers Hugues & Odon (que Frodoard appelle Clerc) Henry frere dudit Othon luy succeda, & receut les hommages du païs. Ce qui monstre que le Duché n'auoit appartenu en proprieté à ladicte Liutgarde, comme fille de Gislebert, & de son chef. Car s'estant mariee à Raoul de Dijon (ce dict Odoran) Pepin leur fils n'eust rien audit Duché, ains Henry frere de Hugues Capet, ce qui monstre que les grands fiefs n'estoient encores hereditaires, ainsi que veulent aucuns, & que les Rois auoient quelque droit sur les grands quand ils vacquoient.

Or Othon Empereur retourne victorieux d'Italie auec Beranger son prisonnier, & vint au Palais d'Aix pour tenir vn Parlement & court où se trou-

L'an de Iesus Christ. uerent en bien grande magnificence Lothaire Roi de France, Charles son frere, encores enfant, & Gerberge leur mere; auec le Duc Hugues. Le croniqueur Sigisbert dit, que iamais la Germanie ne fut plus alliee auec la France, & que les Princes ne firent onc si bonne chere les vns aux autres.

966. L'an neuf cens soixante & six, Lothaire Roi de France, espousa Emme fille de Lothaire, second Roi d'Italie, & d'Adelaide: en secondes nopces femme d'Othon Empereur.

Auquel temps, pource que l'Archeuesque Ouldry auoit excommunié le Comte Ragenbold pour aucuns villages de l'Eglise de Reims qu'il retenoit, tant s'en faut que le Comte se souciast de telles sentences, qu'il enuoya piller les autres.

967. Frodoard le croniqueur mourut le vingt septiesme de Mars, l'an neuf cens soixante & sept, auquel l'Empereur Othon fit executer aucuns sedicieux Romains, n'estant au surplus ceste annee remarquable d'autre chose que du mariage de Mathilde: sœur du Roi Lothaire, auec Conrad Roy de Bourgongne, & laquelle luy porta la Cité de Lyon en dot, si vous croyez la cronique de sainct Benigne.

968. Il ne se fit non plus chose digne de memoire l'an neuf cens soixante &
969. huit, mais celuy d'apres la Hongrie receut la foy de nostre Seigneur Iesus Christ, & le Côte Thiebault de Chartres assiegea la ville de Roüan, dont il fut repoussé par le Duc, assisté des Danois & Normans infidelles, que Harald Roy de Dannemarcx luy enuoya, estant Thiebault contraint se sauuer à Chartres. Aucuns pensent qu'en ce temps Geoffroy Grise-gonnelle (c'est à dire cotte grise) tua Etheluffe, homme si grand qu'il estoit estimé Geant. Toutesfois autres le nomment Issoire le geant, que le Comte d'Anjou tua, & qúe ce fut pres Paris en la vallee de Mont-morancy, au lieu encores nommé la tombe d'Issoire.

970. L'an neuf cens septante mourut Guillaume Duc d'Aquitaine, Côte de Poictiers & d'Auuergne, auquel succeda Guillaume son fils, & Richard Abbé de sainct Germain d'Auxerre, ayant esté faict euesque de la ville, fut depozé comme insuffisant, iaçoit qu'il eust faict quelque preuue de sa doctrine, ayant composé vne cronique: mais il estoit simple, & non propre à telle dignité, qui doit estre donnee, non seulement à preud'hommes & sçauans : mais encores à gens bien emparlez, industrieux, & prudens, puis qu'ils sont iuges des consciences & le plus souuent de grands differends, tant pour affaires publiques que de leurs diocesains & sujets spirituels.

Rien n'est remarquable pour les choses deça les Monts, iusques à l'an neuf cens septante & deux, que Iean treiziesme Pape mourut, & auquel suc-
972. ceda *Dominus*, appellé *Benedict* cinquiesme.

Sous Iean commença la coustume de baptiser, nommer, oindre ou chresmer les cloches, ainsi que les hommes.

A la verité c'est vn vtile instrument pour appeller le peuple, voire plaisant à ouyr de loing: mais on se fust bien passé de les baptiser tant solemnellement & superstitieusement que l'on faict : puis que les trompettes des Leuites (que

les cloches representent ce dit-on)ne se trouuent point auoir esté beneistes. L'An de
Tout ce qui est offert à Dieu est assez sainct & sacré, & le rauisseur d'vn valet Iesus
seruant à l'Eglise, est aussi bien appellé sacrilege, que celuy qui desrobera vne Christ.
croix d'or, d'autant que l'intention de l'vn & de l'autre est de piller l'Eglise. L'vsage des cloches a esté receu aux Eglises de France dés le temps de nos premiers Roys, ainsi que nous lisons en Gregoire de Tours: & l'on dit qu'elles furent premierement fondues à Nolle ville de la campagne de Naples, ce qui a fait appeller les plus petites Nolles, & les plus grosses, *Æs Campanum*, ou Campanes. Mais nos anciens François les nommoient sings du mot Latin *Signum*, pource que leur son seruoit de signe à se trouuer à l'Eglise, dont nous est demeuré ce prouerbe, l'on n'en faict pas les sings sonner, pour dire qu'on ne parlera pas publiquement de quelque chose de consequence.

Quant au mot de cloche, ie croy qu'il est tout François, & represente l'aller & le venir de la Campane esbranlée, comme l'alleure d'vn boiteux eshanché s'appelle clocher, & dans les loix Capitulaires est faicte mention de Cloquas: mais c'est trop mesler la grammaire parmy l'histoire, fuyons cest escueil.

Au mesme an Mayol Abbé de Clugny estant allé à Rome par deuotion, à son retour fut pris des Sarrazins de Fraxinel, chasteau du pays d'entre les Alpes, où aucuns Pirates de ceste nation s'estoient logez depuis quelques ans, dequoy Guillaume Comte d'Arles aduerty les vint assieger de si pres, que les ayât pris d'assaut à l'aide du feu gregeois (lors peu pratiqué deça, & dont il se seruit pour faire les approches) il les fit tous passer par le fil de l'espée.

L'an neuf cens septante & trois, mourut l'Empereur Othon premier de ce 973.
nom, surnommé le Grand, pour ses conquestes. Ce fut luy qui trouua les minieres d'or & d'argent qui sont en Goslarie, & qui (si vous croyez les Italiens) le premier establit les fiefs & dignitez de ce pays, soient Comtez, Duchez & autres. Mais il appert par ce que i'ay monstré cy dessus, que Pepin & Charlemagne y en auoient ia mis, voire les Roys Lombards. Les Allemans le peuuent appeller fondateur de l'Empire qu'ils tiennent, & des richesses, ciuilité & puissance de ce pays, principalement du costé de Saxe auparauant presque sauuage, à cause des guerres continuelles auec les Sclauons & Hungres que ce Prince a dompté.

Incontinent apres sa mort, la guerre commença en Lorraine, car Regnier (c'est Renier) & Lambert enfans de Regnier au long col (quinze ans deuât pris à Valenciennes, auoit esté consigné au pays des Venedes, & ses biens confisquez) à l'aide des François, peu à peu recouurerent leurs forces & biens de leur pere Comte de Monts, ayant Regnier espousé Gerberge fille de Charles frere du Roy Lothaire, & Lambert, Gerberge fille de Hugues Capet, (ce dit Nangis) mais il faut que ce fust long temps depuis: d'autant que Charles estoit encores trop ieune pour auoir vne fille à marier. Tant y a qu'ils se trouuerent si forts pres de Peronne, qu'ils donnerent bataille à Garnier & Rainold freres, vsurpateurs des Comtez de Bergues & de Hainaut, appartenant à Regnier leur pere. En ceste rencontre moururent les deux freres auec beaucoup d'autres, & Garnier & Rainold victorieux fortifierent le chasteau de Bussi ou Bossut, sur la

L'an de Iesus Christ. riuiere de Hainault, laquelle a donné le nom au pays de Hainault, duquel lieu ils trauailloient le pays de Brabant & de Lorraine.

Tout aussi tost Arnoul Comte de Flandres, & Godeffroy Comte d'Ardaine, mary de la mere du Flamand, assaillirent Castrilloc, qui est Monts en Hainault, & en chasserent les Comtes freres, puis vindrent destruire la forteresse de Bossut. Peu apres mourut Baudouin Comte de Flandres, dit Balzo, ou le petit, il est vray qu'Auentin donne cest exploit de guerre, faict contre les Comtes
974. de Hainault, à l'Empereur Othon second, & le met l'an neuf cens septante quatre, auquel le dixhuictiesme Mars Benedic cinquiesme fut contraint par la faction de Chinche seigneur Romain, de renoncer au Papat, au profit de Boniface, aussi Romain, lequel se portant follement & cruellement esmeut cõtre
975. luy les Comtes de Tuscanelle, qui l'vnziesme de May de l'an suiuant le contraignirent luy mesme renoncer au profit de Benoist sixiesme, fils du Comte de Tuscanelle. Toutesfois Boniface ayant pris l'or & l'argent des Eglises de Rome s'enfuit en Constantinople.

976. L'an neuf cens septante six, les enfans de Regnier au long col, à l'aide des François, & principalement de Charles frere du Roy, depuis Duc de Lorraine, assaillirent les Comtes Godeffroy & Arnoul qui s'estoient faicts maistres du Comté de Monts, apres la mort de Garnier, & le Ieudy de la grand' sepmaine de Pasques qui lors escheut le dixhuictiesme d'Auril, se trouuerent deuant la place de Monts. Godeffroy & Arnoul voulant leuer le siege, presenterent aux freres Henuiers la bataille, tant bien debatuë que les deux partis s'estimerent victorieux. Toutesfois l'on pensa que l'honneur demeura aux freres assistez de Charles de France, & de Emmion de Langio Cheualier de Hugues le Duc de France, Hethon fort aimé de Charles, & Hemon de Langio y moururent, & bien d'auantage du costé de Godeffroy, lequel porté par terre d'vn coup de lance demeura sur le champ si griefuement blessé, qu'il falut que ses gens apres Soleil couché, le vinssent trouuer entre les morts, & toutesfois il mourut quelque temps apres sans pouuoir guarir de ses playes. Quant au Comte Arnoul il ne cessa de fuyr iusques à ce qu'il fust en sa maison, & Regnier & son frere recouurerent leurs heritages par le moyen de leurs beaux peres, demeurant Regnier Comte de Monts, comme aussi Lambert Comte de Louuain à cause de sa femme, & ie ne sçay par quel droict, s'il auoit espousé la filles de Hugues Capet, si ce n'est qu'estant morte, il eust espousé vne autre de Louuain. Ceste bataille est cottée audict an par vn abregé de cronique de sainct Aubin d'Angers.

Roricon Euesque de Laon trauaillé de paralisie mourut le 19. Decembre, auquel succeda Auberon, ieune homme du païs de Lorraine, par le don que le Roi luy en fit. Il y auoit tant de vins pres de Reims que l'on donnoit le *modius*, (c'est muid) pour sept deniers, qui lors ne valoient pas plus de demy escu. Du Tillet dit qu'en ce temps-là Lothaire declara Louys son fils compagnon de son Royaume, & Vignier croit que ce fut pour resister aux entreprises de Charles son frere, que ie trouue auoir esté declaré Duc de Lorraine par Othon Roi de Ger-
977. manie, l'an 977. afin de faire teste à Lothaire Roy de France, homme ardent,

dispost de sa personne, & qui essayoit à remettre le Royaume François en son ancienne auctorité. L'An de Iesus Christ.

Guaguin dit qu'apres la mort de Lambert (il vouloit dire Gislebert) Gerberge sa veufue cuidant auoir la Lorraine, Othon son frere ne luy laissa que Hainault, Louuain, Bruxelles, Niuelle, & autres places: donnât la Lorraine aux Ardenois: & que le Duché de Lorraine depuis fut recouuré par Geoffroy à la barbe, issu de ceste Gerberge: duquel Geoffroy sont venus les Ducs de Brabât. Mais la basse Germanie fut partie donnée, partie achetée par les Euesques de Liege & Colongne: de maniere que le Duché de Lorraine, ou plustost le Royaume de Lotheric, fut lors racourcy: en ce temps Hardulf Euesque de Noyon mourut aussi de paralisie.

Or Lothaire ne pouuant trouuer bon qu'Othon ne luy fist part de la Lorraine telle qu'il s'attendoit, l'an 978. auec bien grande armée entra en Lorraine 978.
qu'il meit en son obeïssance, receuant dedans Metz le serment des vassaux de ce Royaume. Là où aduerty que le Roy de Germanie tout asseuré estoit auec sa femme, & priuée megnie au Palais d'Aix, ayant assemblé le plus de gens d'eslite qu'il peut, il vint pour le surprendre, en intention de recouurer l'Austrasie, vsurpée sur les Roys de France ses predecesseurs: mais iaçoit qu'il eust faict extreme diligence, Othon aduerty de sa venuë, ainsi qu'il estoit prest à disner se sauua auec sa femme, frustrant Lothaire de son attente, & lequel n'eut autre aduantage que de manger la viande apprestée pour le Roy de Germanie. Puis apres auoir seiourné trois iours en ce palais, & faict amasser ce qu'à la haste il peut trouuer de bon, pillant tout le pays d'enuiron à son aise & sans resistance il s'en vint à Laon.

Lors Othon desirant venger ceste brauade enuoya dire au Roy Lothaire qu'il ne le vouloit point surprendre, & que le premier iour d'Octobre, il entreroit en son Royaume, & cependant (dict l'Autheur des gestes des Euesques de Cambray) assembla vne si grosse armée, que l'on dict qu'elle monta iusques à soixante mil hommes, auec laquelle il vint en France la rauager depuis le premier d'Octobre iusques au premier Decembre, mettant le feu par tout le païs de Reims, Laon, Soissons, & iusques à Paris & sainct Denis, où il seiourna trois iours, mandant à Hugues Capet qu'il estoit deliberé de faire chanter vn *Alleluya* sur Mont-Martre, par tant de Clercs qu'il le pourroit ouyr de Paris: mais ce ne fut sans perte des siens, & entre autres, d'vn sien nepueu lequel s'estant vanté de planter sa lance contre la porte de Paris, (ainsi que souloient lors faire les plus gaillards Cheualiers) y fut tué. Car Lothaire ayant cependant assemblé son armée, où estoient Hugues Capet Duc de France, Henry son frere Duc de Bourgongne, poursuiuirent iusques en Soissonnois Othon qui s'en retournoit, là où comme partie des Allemands auoit passé la riuiere, les François les chargerent, & en tuerent beaucoup: mais bien plus grand nombre d'eux furent noyez, ne leur ayant le Roy de France donné loisir de faire des ponts: ou comme dict le mesme Autheur, estant la riuiere d'Esne creuë si fort la nuict qu'elle empescha les premiers passez de venir au secours des leur, demeurez deça. Le Comte Geoffroy (ie croy d'Anjou)

L'an de Iesus Christ. remonstra aux Allemands qu'il valoit mieux que les deux Roys combatissent corps à corps, que mettre tant de gens en danger. Mais ils respondirent, iaçoit qu'ils ne doutassent de la vaillance de leur Roy, ils ne souffriroient qu'il combatit seul & sans eux.

L'on trouue par escrit que le nombre des morts fut si grand, que le cours de la riuiere s'en trouua empesché, & que le Roy de France trois iours & trois nuicts poursuiuit celuy de Germanie iusques à ce qu'il fut en Ardaine, où il laissa son ennemy battu & en si grande confusion, qu'oncques puis le Germain n'osa entreprendre sur le Royaume de France, cerchant tant qu'il peut d'auoir la paix auec Lothaire: & laquelle ceste année mesme il fit auec luy en la ville de Reims, mais contre le gré des Ducs Hugues & Henry son frere, & de toute l'armée (c'est à dire des gens de guerre) baillant en fief (ce dict Glaber lequel ne me semble croyable en cest endroict) le pays de Lorraine à Othon: ce qui d'auantage fascha les François, iaçoit qu'il y eust plus d'apparence que Charles prist ce pays en fief du Roy Othon. Gaguin dict, que Lothaire retint pour soy à perpetuité Tournay, & quelques places de Belges, & que Othon Roy de Germanie cuidant tirer à sa deuotion Charles frere du Roy François, luy donna ce que maintenant l'on appelle Lorraine.

Le mesme Cronicon de sainct Aubin d'Angers met ce voyage d'Othon en
977. France, soubs l'an neuf cens soixante & dixsept, & les gestes des Comtes d'Aniou, adioustent que Geoffroy Comte d'Aniou semond comme les autres vassaux de venir en l'ost entendant les brauades que le nepueu de l'Empereur faisoit deuant Paris, deuança ses gens, & incogneu, mais accompagné d'vn seul Cheualier, vint au logis d'vn meusnier qu'il pria le passer la riuiere, à l'heure que l'Allemand souloit se presenter pour combattre les Cheualiers François. Le lendemain comme l'Allemand se fust presenté sans que personne des nostres osast sortir (apres tant d'autres deffaicts) Geoffroy vestu d'vne cotte grize, vint au champ accoustumé, où ayant vaincu l'Allemand (mais blessé en la cuisse ainsi que dict le Chanoine de sainct Martin) il luy couppa la teste, laquelle il bailla au meusnier pour l'apporter au Roy, sans luy declarer son nom. Le Roy s'enquist qui pouuoit estre vn si vaillant homme, à quoy le paysan respondit ne sçauoir son nom, toutesfois qu'il le recognoistroit bien en le voyant. Aucuns iours apres comme le Roy fut en sa Cour bien accompagné de Nobles, ne pouuant oublier si bon seruice, il luy prit enuie de cognoistre le Cheualier victorieux de l'Allemand, & à ceste cause le meusnier appellé, voyant Geoffroy en la trouppe des Seigneurs, s'approcha de luy, & bien humblemẽt prenãt sa cotte dit au Roy, Sire, c'est cestui-cy qui auec sa grize gonelle couppa le chef à l'Allemand (car gonne & gonnelle, comme encores en Italie, signifioit lors cotte & saye) & la femme du meusnier adiousta, qu'elle luy auoit bandé sa playe auec son couurechef: ce qui fut trouué veritable. Dequoy chacun ioyeux, & le Roy prenant plaisir au mot du villain, ordonna que doresnauant le Comte fust surnommé Grize-gonnelle: & l'Angeuin parauant estimé pour sa vaillance, deslors eut charge de l'auant-garde de l'armée: laquelle poursuiuit l'Empereur, & le desconfit (ainsi que i'ay dict) auec

auec si grand contentement du Roy Lothaire, que si vous croyez ledict Cronicon, il donna audict Geoffroy tout ce qu'il auoit és Eueschez d'Angers & du Mans, sans aucune reserue & à luy & aux siens. Qui fut vne tres-mauuaise coustume & dangereuse liberalité: car que reste-il plus à vn Roi, que l'hommage vain, & souuent inutille: quand vn vassal est si riche qu'il mesprise son Seigneur: ainsi que firent aucuns successeurs de ce Comte? mais le Chanoine n'est pas d'accord du temps. Pour ce qu'il dict que ce fut le septiesme du regne dudit Lothaire; & que le Comte mourut le dixseptiesme du Roy François. C'est bien fait de recognoistre les vaillans hommes, mais les Rois ne le doiuent pas faire de tous droits Roiaux: pour ce que c'est l'ornemēt & le soustien de leur couronne, dont se despouillant, ils apprennent à leurs suiets à tellement gouster les grandeurs, que tout incontinent il leur prend enuie de monter en leur chaire, & faire les Rois, tesmoing les Ducs de Bretaigne. Les Princes donc bien aduisez, qui voudront garder leur authorité, ne communiqueront iamais à leurs suiets aucune marque de souueraineté; & ne les recompenseront qu'en argent, ou petites terres: tousiours retenans les Iustices & grands hommages, droict de faire monnoye, patronages d'Eglises, puissance de bailler remissions & autres droicts Royaux: pour ce qu'ordinairement, les nouueaux venus aux grandeurs, sont plus entreprenans quand ils se voyent appuyez de richesse ou force: par lesquelles ils essayent d'estouffer leur origine, enflans leur cœur tellement, que voyant que pour le comble de leur grandeur, il ne leur reste qu'vne couronne de trois ou quatre mil escus, au plus auec ses pierres (comme estoit celle de nos Rois, que ces enragez fondirent durant le siege de Paris, cuidans aneantir le bon-heur de la France) ils en trouuent bien tost vne: & quant & quant despoüillent l'obeïssance. Le temps que naguieres i'ay veu, me faict souuent lascher de telles plainctes: mais le bon zele que i'ay enuers mes Rois legitimes, m'excusera: Et ie croy que le mauuais traittement que nous auōs receu de tant de Roitelets, nous fera (pour le moins d'icy à quelque temps) perdre l'enuie d'esleuer parmi nous telles idoles: car le mal vient des petits qui trop affectionnément les adorent. Mon intention est de ramenteuoir comme vn grand Roy se doit maintenir en sa Royauté bornee de Iustice & d'equité: & non pas de faire vn tiran.

L'an de Iesus Christ.

Rien de memorable n'aduint l'an neuf cens septante neuf, mais celuy d'apres Othon Roi de Germanie aduerty de la descente des Grecs en Italie, se 979.
voyant contraint d'aller en ce païs, cercha occasion de se rendre ami le Roy 980.
de France, assignant vne veuë sur la riuiere de Kar, en laquelle Lothaire renonçá au Duché de Lorraine, au profit de Charles son frere: qui recogneut la tenir en fief du Roy Othon, contre l'aduis mesme du Roy, & des Princes François; qui vouloient auoir l'Austrazie: mais aussi il faut croire, que ce fust pour entretenir Othon, & les freres Vvestriens en amitié, laquelle facilement eust esté alteree par Charles, en le partageant en Royauté, ou parité de dignité; comme son frere aisné, & ses predecesseurs auoient diuisé la succession de leurs peres. Nangis dict, que Lothaire donna à Othon la Lorraine en fief, dont il offença Capet & les François. Ceste annee mourut

GGGGGG

L'An de Iesus Christ. Allain Barbe-torte Duc ou Comte de Bretaigne, laissant deux enfans, Hoël & Geric, naiz hors mariage. Hoël luy succeda en la Duché: pour ce que Geric estoit Euesque de Nantes. Ainsi que disent les Annalles du païs.

CHAP. XVIII.

Charles de Lorraine se monstrant trop Allemand perd l'amitié des François. Beranger Comte de Rennes. Conan son fils. Othon second mourut laissant Othon tiers son fils. Louys fils de Lothaire, ayant espousé Blanche fille d'vn Seigneur d'Aquitaine: Elle le laisse. Mort du Roy Lothaire. Adelaide Emperiere mere des Roys. Louys Roy meurt, empoisonné par sa femme. Donne son Royaume à Hugues Capet. Lequel est esleu par les Euesques & Seigneurs. Pourquoy Charles en fut debouté. Faute de ceux qui disent que Hugues le Grand fut fils d'vn Boucher. Armoiries de France. Charles de Lorraine surprend Laon, puis Rheims. Et depuis luy-mesme est trahy par Ascelin Euesque de Laon, & mené à Orleans, où il engendra deux enfans. Les Landgraues de Hezem issus de luy.

981. LON pense que l'an neuf cens quatre vingts vn, le Roy Othon voulant appaiser Charles de France, augmenta son fief, de ce qui estoit entre Meuse & le Rhin, à l'entour de Mets, Toul, Verdun & Nancy, & principalement, des terres que Gislebert premier mary de Gerberge sa mere autresfois auoit tenues, tant de son patrimoine que doüaire de sa femme, qu'Othon lors erigea en Duché: Richard de Vvassebourg dict que ce fut le temps & la cause pourquoy Charles prit la deuise du bras armé sortant des nuës, que les Ducs de Lorraine retiennent encores auiourd'huy pour deuise: adioustant à ce fief tout ce qu'ils auoient en Flandres & Brabant. Mais il n'a guieres bons garands pour la preuue de ceste deuise. Et toutesfois il est bien certain, que soit que Charles se montrast ennemy de son frere, ou trop fidele aux Rois de Germanie, qu'il perdit l'amitié des François pour trop se tenir en ce païs la. Et qu'outre sa personne il y auoit lors en Lorraine (ou Royaume de Lothaire) vn autre portant tiltre de Duc, & qu'il habitoit entre Meuse & Mozelle: si vous croyez le mesme Vvassebourg, lequel il faut suiure en cest endroict, par faute d'autheurs du temps.

Ceste annee Iuhaël Comte de Rennes, qui aussi prenoit tiltre de Duc de Bretaigne mourut, laissant pour successeur vn nommé Conan qui se disant souuerain, trouua moyen de tuer son predecesseur en trahison: par Galion, ainsi qu'il estoit seul à la chasse. Mais Guerech son frere (contrainct par les siens) nonobstant l'Eueché qu'il tenoit de se porter Duc, tant animeusement poursuiuit Conan tout le temps de sa vie, qu'apres plusieurs rencontres à

l'aduantage de l'vne & de l'autre partie, Conan blessé au bras, ceste annee fut contrainct de se tenir clos dans les murailles de Rennes. Lors ne sçachant cõme eschapper de son ennemi, il suborna Heroic Abbé de Redon, medecin de Guerech, qui l'empoisonna par vne lancette enuenimee, de laquelle le Prince fut seigné, & mourut, laissant vn fils nommé Allain, heritier de son Comté, car Guerech sans renoncer à l'Euesché s'estoit marié.

L'an de Iesus Christ.

Conan ainsi deliuré de son ennemi, entra au païs Nantois, & ayant pris le Chasteau le donna en garde à Auriscand Euesque de Rennes, & disent aucunes Croniques, qu'il se fit couronner & appeller Roy de Bretaigne.

Rien de memorable ne se fit l'an neuf cens quatre vingts deux, & celuy 982.
d'apres l'Empereur Othon mourut, ayãt fait declarer pour successeur Othon 983.
son fils, aagé seulement de sept ans: qu'il auoit eu de Tifaine (c'est Theofanie) fille de l'Empereur de Constantinople. Lothaire qui pensoit que les troubles prests de s'esmouuoir en Germanie pour la tutelle du ieune Empereur (duquel Henry Duc de Bauieres s'estoit saisi) deussent estre plus grands, l'an neuf cens quatre-vingts quatre, vint en Lorraine, où il prit Verdun, & le 984.
Comte Godefroy. Mais quand il veid qu'Othon du consentement de tous les Princes de Germanie auoit esté couronné, il retourna en France auec son prisonnier.

En ce temps mourut Frideric fils d'Othon, iadis Duc de Lorraine, & puis de Mozelane, cousin germain de Godefroy le ieune, Comte du Duc d'Ardaine, par d'autres appellé Duc de Bar: qui laissa vn fils nommé Theodore ou Thierry, premier du nom, successeur de son pere au Duché de Mozelane, & Comté d'Ardaine, ce dit Vvassebourg. Mourut aussi Benedic sixiesme Pape, auquel succeda Iean treize ou quatorziesme, l'an neuf cens octante cinq. Le 985.
Roy Lothaire voyant que l'Empereur Othon augmentoit en dignité par le moyen de ses Cheualiers, rendit la ville de Verdun au Comte Godefroy, qu'il meit en liberté & fit couronner Louis son fils, pour regner auec luy, apres qu'il eut espouzé Blanche fille d'vn Seigneur d'Aquitaine, combien que ce Prince fust encores enfant, ce dit vne de mes Croniques.

Aussi la Dame voyant que son ieune mary n'estoit d'industrie pareille à son pere, ayma mieux estre separee de luy; & pour couurir & rendre plus facile ce diuorce, le pria de la mener en son païs; qu'elle disoit estre bien aisé à conquerir par le moyen des amis qu'elle y auoit. Le ieune Roy qui volontiers y entendit, ne se doutant de la fraude, mena sa femme en Aquitaine; là où aussi tost qu'elle se veit parmy les siens, elle abandonna son mari. Dont Lothaire aduerti alla querre son fils qu'il ramena en France, & ne font les Autheurs du temps autre mention de ce trouble en la maison Roialle, qui ne doit pas auoir esté leger, ains digne d'estre plus esclairci.

Estant mort le Pape Iean par les menees de Boniface, iadis chassé de Rome (lequel auec les Thresors de l'Eglise par luy emportez, auoit repris le chemin de Rome) ce Tyran ne iouït pas longuement de l'authorité Papale, mourant au mois de Iuillet, auquel succeda Leon. L'an neuf cens quatre vingts & six, 986.
mourut Lothaire Roi de France, le deuxiesme iour de Mars, qu'Aimon (sans

GGGGGG ij

L'an de Iesus Christ. cause) dit auoir esté plein de iours, car il n'eust peu estre plus aagé de quarante cinq ans, puis que son pere ne fut marié, que l'an neuf cens trente neuf. Ce Roy fut enterré en l'Eglise de sainct Remy de Rheims, où lon void encores son effigie. Il laissa la garde de son fils à Hugues Capet Duc de France son cousin germain. Et toutesfois par vne Epistre qui se trouue auec celles de Gerber, appert qu'Emme ayant pris le serment des Princes de France en son nom, & celui de son fils, par leur conseil il deuoit s'acheminer au mois de Iuin vers Adelaide sa mere, afin (dit-elle) que lon cognoisse qu'elle estoit non seulement mere d'Emme, mais aussi de tous les Royaumes. Car Adelaide vefue d'Othon premier, auoit lors la tutelle d'Othon troisiesme. L'an neuf cens
987. octante sept mourut Louis Roy de France, le vingt & deuxiesme iour de Iuin, de la mesme façon que son pere, c'est à dire par poison: que l'on pense luy auoir esté donné par sa femme, & toutesfois si elle estoit en Aquitaine, il falloit que la trahison fust bien grande. Le Chanoine de S. Martin de Tours dit, qu'ayant esté plusieurs fois vaincu en bataille par Capet, il mourut. Et neantmoins Odoran dit, qu'il donna son Royaume à Hugues Capet, & l'appelle *Ludouicus nihil fecit*; c'est à dire, Louis qui ne fit rien, à cause du peu de temps qu'il vesquit; que ceux qui n'entendoient pas bien le Latin ont tourné faineant.

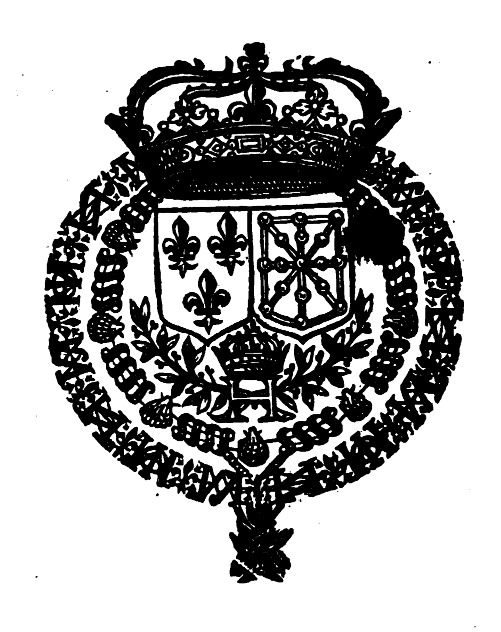
Mais Geruais de Tillebery Mareschal du Royaume d'Arles, au liure par luy cõposé & intitulé Plaisirs ou loisirs Imperiaux, dedié à l'Empereur Othõ quatriesme, dit: que ledit Louis ne pouuant eschapper de la maladie qui le tenoit, appella Blanche sa femme, à laquelle apres l'auoir faict iurer de garder son testament, il donna son royaume; à la charge d'espouser Capet apres sa mort: ce qu'elle fit, iaçoit que nous ayons monstré que Louis auoit esté abandonné de sa femme. Ce Roy fut enterré à Compiegne en l'Eglise de S. Cornille, & en luy defaillirent les Rois François de la lignee Charlienne deux cens vingt six ans apres que Pepin eut esté couronné par Boniface.

FIN.

ORIGINES DES DIGNITEZ ET MAGISTRATS DE FRANCE.

RECVEILLIES

PAR CLAVDE FAVCHET.



A PARIS,

Par DAVID LE CLERC, ruë Frementel, au petit Corbeil.

ET

Chez IEAN DE HEVQVEVILLE, ruë S. Iaques, à la Paix.

M. D C. X.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.



A TRES-ILLVSTRE SEIGNEVR, MONSEIGNEVR HENRY DE LA TOVR DVC DE BOVILLON, PRINCE SOVVERAIN de Sedan, Vicomte de Turene, Comte de Beau-fort, Mareschal de France.

MONSEIGNEVR,

Encores que le suiect de ce Liure aye esté traicté par plusieurs doctes & grands personnages de ce temps; toutesfois il pleust au feu Roy Henry III. de bonne memoire, que i'y misse la main: pour dire auecques liberté, ce qui luy sembloit en auoir esté sciémment obmis, ou trop negligémment discouru. Ce labeur d'adiouster aux trauaux d'autruy, ou de les contrerooller, outre qu'il estoit cõtre mon naturel de premier abord me sembla dur & fascheux, & encores suiet à reproche de presomption: laquelle ie fuy en mes actions tãt qu'il m'est possible. Mais qu'est ce (Monseigneur) que le cõmandement de ce bon Roy (tousiours bien-faicteur) n'eust peu sur vn fidele & obligé suiet, tel que i'estois enuers sa Maiesté? Certes, ie doy cõfesser que sa volonté força tellement la miẽne, qu'en peu de iours ie lui rẽdis mõ ouurage, sinon cõme il auoit entieremẽt desiré, à tout le moins aggreable, fors la publication d'iceluy: qu'il voulust estre supprimee iusques à vne autre saisõ, & pour les mesmes cõsideratiõs qui l'auoiẽt meu d'en cõmander le recueil. Or la prõptitude auec laquelle ie le seruy lors, l'ayant plus cõtenté que moymesmes: apres sa mort, ie me deliberay d'enrichir vn si beau suiet, des plus veritables Antiquitez, que ie pourrois nettoyer d'entre les pouldreuses librairies garnies d'Histoires, voire & de Romans. Et pour ce qu'il me semble que les Poëtes sous des suiets fabuleux ne laissẽt d'auoir represẽté plusieurs façõs & manieres de viure de leur siecle: & que lon en peut recueillir des preuues certaines pour la verité. Aiãt dõc mis à fin ceste Roiale cõmissiõ apres sa mort, de l'aduis d'vn miẽ singulier ami, & tres affectiõné seruiteur de vostre grãdeur, ie me resolus de vous dédier le Liure: considerãt que c'estoit approprier la chose à son poinct, de presenter

l'Origine & principaux deuoirs des dignitez & Magistrats de France à vous (Monseigneur) qui pour la grandeur de vostre extractiõ, la cognoissance qu'auez aquise des affaires de paix & de guerre, & finablement par les hauts & grands faits d'armes, & seruices qu'auez rendu à nostre magnanime Roy, tant au dedãs que dehors son Roiaume, estes estimé digne des plus grands hõneurs de cest Estat, & par le iugement & par le souhait de tous les bons François. Mais outre la consideration generale: qui m'auoit induit à publier ce liure sous vostre nom, vne nouuelle courtoisie vostre, s'est conuertie en tres-estroite obligatiõ de le faire, pour l'honnorable tesmoignage que vous auez rendu au Roy de moy & de mes actions: depuis que par vostre debonnaire recit, vous essayastes d'exciter la liberalité de sa Maiesté, pour soulager ma vieillesse (quasi chargee de ses derniers ans) & de plusieurs affaires domestiques, que ma seule ardeur au seruice de nos Roys, & à l'honneur de ma patrie, a cõtractees en ma maison. C'est pourquoy i'ay tousiours creu que les forces de mon esprit ne pouuoient suffire, pour tesmoigner la recognoissance que i'ay de vostre bonté enuers moy: & qu'au moins i'estois obligé par toutes les Loix de l'honneur, de vous donner les fruits plus murs de mõ estude: attendant qu'en l'Histoire de nos Rois, ie puisse verifier à la Frãce quels ont esté les Comtes d'Auuergne vos ayeuls: & comme de puisnez de la maison de Guyenne, ils se sont entez en la Royale de France, par le mariage de Mahaut fille vnique de Monsieur Philippes Comte de Boulongne, fils du Roy Philippes Auguste: Et que leur maison a esté depuis honoree de l'alliãce de quatorze Princesses du sang de Frãce: outre les Royales maisons d'Escosse & de Portugal: & quasi de toutes les plus illustres de ce Royaume: Sur laquelle verité l'Histoire d'vn Escriuain de ce temps a peu dire, que l'aisné de vostre illustre famille, auoit accoustumé de tenir rang sur tous les Officiers de la Couronne. Et puis qu'en ma personne, & de celle du Docteur Godefroy mõ nepueu, excellent Iurisconsulte, vous vous estes declaré le vray Mæcenas & Protecteur des Muses, ie traceray, auant mes derniers iours, le chemin à ceux qui en sont les plus chers nourrissons, pour en continuant l'Histoire de nostre grand Roy, luy representer quel vous auez esté à son seruice, & au bon-heur de ce Royaume: sous les commandemens de son Auguste Maiesté. Et cependant ie suppliray le Createur,

MONSEIGNEVR, vous vouloir longuement conseruer en tres-longue & tres-heureuse vie, & moy en l'honneur d'estre recogneu de vostre grandeur pour son

Tres-humble & affectionné seruiteur CLAVDE FAVCHET, naguieres premier President en la Cour des Monnoyes.

De Paris ce 15. Ianuier, 1600.

TABLE



TABLE DES CHAPITRES DV PREMIER LIVRE DE L'ORIGINE DES DIGNITEZ & Magistrats de France.



TABLE DES CHAPITRES DV DEVXIESME LIVRE DE L'ORIGINE DES DIGNITEZ & Magistrats de France.

Fin de la Table des Chapitres.



AV LECTEVR.

BENIN Lecteur, c'estoit bien mon intention de publier en vn volume, l'Origine de tous les Estats de France, tant publics que particuliers à la maison de nos Roys: mais outre que ie ne pouuoy le faire si tost, desnué de la quantité des liures que ie soulois posseder, & encores molesté, comme ie suis en mes affaires domestiques, il m'eust conuenu mesler trop de l'autruy parmy le mien: car i'appelle miens tant de Romans desquels à tous propos ie m'ayde: & l'autruy, ce que Messieurs du Tillet, l'Euesque & le Greffier, les plus sçauans en nos Antiquitez qui furent onques en France: maistre Vincent de la Loupe Lieutenant Criminel au Bailliage de Chartres, & quelques autres doctes & sçauants personnages, ont escrit de l'Origine desdits Estats. Quant ausdits Romans qui en parlent, ie les tiens pour miens: comme en la preuue d'vn finage d'vn Royaume ou Seigneurie, les Princes s'aident du tesmoignage de leurs Barons, de hauts Seigneurs, & Nobles Gentilshommes, mesmes & des soldats, ou païsans des marches & confins, pour verifier leurs limites & possessions immemorialles: aussi ie me sers de ceux-cy, pour la preuue de l'antiquité que i'essaye à descouurir la plus nette qu'il me sera possible. Et comme en vne necessité lon fait buche de toute sorte de bois, ie les ay employez à mon vsage pour la perfection de mon entreprise: les pouuant iustement appeller miens, puis qu'estans delaissez par ceux qui m'ayans precedé, ont desdaigné de s'en seruir au bastiment de leurs œuures, & me les ont delaissez ainsi que des Esclaues malades abandonnez pour leurs dangereuses maladies, par de mauspiteux maistres, appartiennent à ceux, qui meuz de charité, les font si bien traitter, que les ayans remis en leur premiere santé; en monstrant l'humanité de leurs nouueaux Seigneurs, monstrent qu'vne courageuse pa-

tience, peut rendre de mort à vie des hommes desesperez de recouurer guarison : & que des choses mesprisees peuuent encores estre vtiles & profitables auec le temps, & par occasion. Quant au stile de ce liure & de ses semblables il ne peut estre que grossier, & pour les pieces dont il est composé, presque tirees de liures anciens, auec des liaisons lasches & sentans leurs Autheurs & de moy-mesme, trop vieil Menuisier pour faire quelque chose de gaillard. Cependant, pren en gré le present que ie te fais; attendant d'autres oeuures miennes de mesme subiet : pour la Iustice, le Duel, & particularitez de nostre France, non moins dignes d'estre cogneuës p[illegible] esclaircir les Antiquitez françoises, que celles que i'ay publiees, pour descharger mon estude, & pour le contentement de toy benin Lecteur.

Ce premier Liure fut presenté au feu Roy, lors qu'il tenoit audit an mil cinq cens quatre vingts & quatre, une forme d'Estats de Seigneurs assemblez à sainct Germain en Laye.



ORIGINE DES DIGNITEZ ET MAGISTRATS DE FRANCE.

AV TRES-CHRESTIEN ROY DE France & de Pologne HENRY III. *de ce nom.*



IRE,

Ce liure seroit plus accomply, si par d'autres ie n'eusse esté preuenu en l'argument : & encores tout fraichement, par vn qui a traicté mon suiect. Toutesfois le champ de l'Estat François est si grand, que quelque diligence dont mes deuanciers ayent vsé, voire le feu Greffier du Tillet (homme tres-curieux & le mieux garny de memoires qu'autre) qu'ils m'ont laissé (& à ceux qui sont venus apres) non seulement dequoy glaner, mais encores pour faire gerbes. C'est pourquoy i'ay pris la hardiesse de recueillir à ma façon, ce qui par eux auoit esté delaissé : De maniere, que cy-apres il sera plus aisé (si vostre Majesté le trouue bon) faire de nos œuures vne masse & composition, non du tout inutile pour remedier aux abus que maintenant V. M. est empeschee à reformer. Et certes, c'est chose tres-veritable, que qui entendra bien la premiere forme de l'Estat, tant en chef qu'en membres, il sera plus aisé de remettre ce que le temps y peut auoir alteré. Vray est qu'il est difficille de representer la suitte d'vn Royaume cōtinué par enuiron M.CC. ans : tant l'ignorance, ou nōchalance de ceux qui au temps passé auoiēt la charge d'en escrire l'histoire a esté grande: ou la rage du temps violēte, cōtre la memoire des François, pour estouffer non seulement les beaux faits de tant d'excellents Rois, mais encores l'ordre de leur Police, qui ne peut auoir esté que bon & excellent, veu la grandeur de leur Estat, & leurs conquestes proches ou loingtaines. Ce neantmoins, en rap-

portant plusieurs pieces esparses çà & là, lon pourra faire vne assez plaisante continuation des affaires de nostre France : laquelle eut encores esté plus aggreable, si la briefueté du temps que i'ay mis à faire ce Recueil (commencé à tirer du corps de mes Antiquitez & autres memoires depuis le premier iour de Ianuier de ceste presente annee M. D. L. XXXIIII.) ne m'eut fait retrancher ce que i'ay deliberé dire de l'ordre de la Militie, des Aydes, & de la Iustice : que ie reserue pour vn autre liure : auec prou d'autres choses mesprisees : ou (possible) oubliees par ceux qui ont publié leurs œuures deuāt moy. Le trauail desquels mon intention ne fut onques de m'approprier: ayant (Dieu merci) depuis xxx. ans qu'il y a que ie feueillette à bon escient les histoires Françoises, assez de matiere pour dire quelque chose, non pas de nouueau (car ie le fuy) ains de vieil & delaissé. Cecy donc (SIRE) seruira de projet ou de Modelle, pour vn plus grand œuure, lequel s'il vient à gré à V. M. & elle iuge qu'il doiue estre traicté en ceste façon, en peu de temps pourra prendre quelque forme : pour luy representer vne bonne partie de l'ancien Estat de ce Royaume: Que Dieu vueille deliurer de toute semēce de troubles, le faire prosperer sous le regne de V. M. & à ceste fin luy donner tres-longue & tres-heureuse vie, pour l'accomplissement de ses bons, saincts & loüables desirs. De Paris ce xxx. Ianuier, M. D. LXXXIV.

Vostre tres-humble & tres-affectionné seruiteur & suiect,
CLAVDE FAVCHET, *premier President en vostre Cour des Monnoyes.*



LIVRE PREMIER DE L'ORIGINE DES DIGNITEZ ET MAGISTRATS DE FRANCE.

CHAPITRE I.

Des Roys François.

TOVTES nations & villes, furent iadis gouuernees par le peuple, ou par certain nombre de Seigneurs, ou par vn seul. Mais vne de ces formes de Republique ayant esté choisie, est plus aisee à louer, que de la rencontrer bonne: ou si vous l'auez trouuee, elle ne peut longuement durer. Vray est, que les premiers qui gouuernerent le Monde, se firent appeller Rois : & semble par les histoires, que ce soit le plus ancien nom de commandement. Voire que c'est encores la marque de l'authorité, que les premiers hommes retindrent sur leurs enfans: lesquels depuis multipliez en plusieurs & diuerses generations, & les peres viuans beaucoup de temps, se trouuerent en fin auoir sous eux grand nombre d'hommes descendans de leur race, ainsi qu'il se lict dans Genese : & à ce propos Homere dit :

Chacun est Roy de ses enfans, & femme.

Aussi est-ce le Patron suiuy & gardé par les nations plus simples : telles que les Septentrionales : & autres que la seule bonté ou force de nature, conduit plustost que les loix escrittes. Tacite excellent historien Romain, ne la pas oublié au liure qu'il a faict des mœurs des Germains : où il dit. Ils « font leurs Roys de la plus noble maison : & leurs chefs ou Capitaines, des « plus vaillans d'entr'eux. Ces Roys n'ont puissance de faire toutes choses à leur « appetit : & les Capitaines qui sont prompts, qui sont hardis, & que lon « void à la pointe des bataillons de l'armee, sont plus reuerez, par l'exemple « qu'ils donnent, & leur admirable vertu : que pour auoir la charge de commander. Au reste, il n'est loisible qu'aux Prestres de chastier, emprisonner, ou battre aucuns, & encores n'est-ce par ordonnance du Capitaine, ne «

„ par forme de punition, ains comme s'ils en auoient le commandement de
„ Dieu: qu'ils pensent assister aux gens de guerre, durant qu'ils combattent.

Ce neantmoins, le mesme autheur monstre, que la succession de pere à fils, & autres prochains degrez, estoit dés-lors respectee, & gardee: de sorte que les enfans masles, ont presque tousiours succedé à leurs peres: voire les freres, oncles, nepueux & cousins ont esté receuz à la succession, mesmes en
» leur grande ieunesse. Car ledit Autheur adiouste: l'excellente noblesse où les
» grands merites des peres, font esleuer à la dignité du Prince les enfans: enco-
» res qu'ils soient bien ieunes. Et vous lisez dans son histoire, que bien souuent,
» les Germains venoient demander aux Empereurs de Rome quelqu'vn, fils,
» frere, ou cousin, pour succeder à leur Roy mort, ou chassé par eux. Ce que Tacite a dit des Germains, semble (à mon aduis) estre le vray pourtraict de nos premiers Rois François: qu'autre-part i'ay monstré estre sortis de Germanie, sous le nom de Sicambres, & depuis, auoir habité le bout de la Gaule, sous celuy de Bataues, Cauces, & Frisons, ou plustost de Francs.

De fait, qui regardera de pres, à ce que ledit Autheur a escrit, & l'ordre que nos premiers François Gaulois ont gardé en l'eslection (ou plustost eleuation & succession) de leurs Rois, il trouuera qu'ils les esleuoient sur des Targes, Boucliers, ou Pauois: & les promenoient par l'Ost trois fois: tout ainsi que les Germains. Car celle de Faramond ne se trouuera escrite en pas vn liure approuué: & il est bien certain par ce que dit Ammian Marcellin, que de son temps (c'est à dire l'an CCCL. apres nostre Seigneur Iesus Christ) les François auoient des Rois: comme plus amplement i'ay monstré en mes Antiquitez Gauloises & Françoises.

CHAP. II.

Que le Royaume François est hereditaire entre les prochains masles: & pourquoy les filles en sont deboutees.



REGOIRE Archeuesque de Tours (le plus ancien & fidele Autheur que nous ayons pour l'histoire Françoise) ne parle d'aucune eslection de nos Rois: Mais au contraire: Aymon dit expressément que Clouis succeda au Roy Childeric son pere, par droict d'hoirie: comme aussi fit depuis, Thiebaud Roy d'Austrazie, à Thiebert son pere: y estant appellé par la Loy de France, ainsi que dict Agathie au premier liure de son histoire: n'estans les femmes receues à telle succession, pour la foiblesse de leur sexe, ou plustost la coustume des François; tant Saliens, que Ripuariens (ce sont les Ribarols demeurans pres le Liege) qui ne donnoyent aucune part des Alleuds (c'est à dire heritages, & bien venans de souche) aux femmes.

Pour le regard des Saliens, il est dit au tiltre des Alleuds. Nulle part de la terre

terre Salique vienne à femme : mais tout tel heritage, soit laissé aux hommes. « «

Et en celle des Ripuariens sous le mesme tiltre : Mais tant qu'il y aura « d'hoir masle, aucune femme ne succede à l'heredité de son Ayeul. Et, ainsi « que disent d'autres loix, *ne de lancea transeat ad fusum* : c'est de peur que de lance « ils ne tombent ou passent au fuseau, que nous disons communément de lance « en quenoüille. «

Or cõbien que ces loix ne priuẽt pas tousiours les femmes de leurs Alleuds, ains seulement quand il y a des masles aussi proches qu'elles, nous croyons toutesfois, que les premiers François habitans & regnans en la Gaule, ont debouté de la Royauté les filles des Rois, tant qu'il s'est trouué des masles de la mesme lignee Roialle : afin (comme ie croy) que ceste couronne si longuement possedee de pere à fils (& par consequent le vray Alleud & propre heritage de la maison & famille Roialle) ne vint en autre main, par le mariage de leurs filles : que bien souuent, pour entretenir la paix auec les voisins, lon est contrainct de donner à des Princes estrangers & ennemis anciens.

Ie ne veux parler des filles de Childebert premier Roy de Paris : car on pourroit dire que Clotaire premier leur oncle, estoit si fort qu'il luy fut aysé de les mettre en Religion, & de les tenir enfermees dans vn Cloistre : Encores moins parleray-ie de celle d'Aribert aussi Roy de Paris : pour ce que lon dira que leurs Oncles ne les traicterent pas plus courtoisement: Mais que respondra-on à ce que Gunchram Roy François Bourguignon, fit à Clothe sa propre fille? Car n'ayant point d'enfans masles, il institua Roy des François de Bourgongne, de son viuant, & en plaine assemblee des Seigneurs dudict Royaume, Childebert Roy d'Austrasie fils de son frere. Et neantmoins, lon ne sçauroit dire, que par ceste donation il eut mesprisé sa fille (veu qu'en vn accord fait auec sondit nepueu, il stipulle de grosses terres pour elle : monstrant bien qu'il luy portoit vne Paternelle & grande affection. Toutesfois, pour ce que la loy de France (comme il est vray semblable) l'empeschoit de succeder à la Couronne, il luy fit tous les autres aduantages qu'il peut, sans desroger à l'ordonnance Salique, Ribarolle, ou Françoise, ainsi que la voudrez nommer : si profitable en vn Royaume, que par son moyen il est conserué en son entier : & ne reçoit pas tant aisément des coustumes & façons de faire (qui peuuent destruire les anciennes loix) comme s'il cheoit en main d'estrangers : lesquels ne faillent iamais d'apporter où ils entrent quelque chose de leur maison. Pour tout cela ie ne veux nier que le premier Roy des François ne soit venu par Eslection : puis qu'encor il en est demeuré quelque marque au couronnemẽt d'aucuns de la maison qui de present tient le roiaume. Car au nouuel aduenement du Roy, le grand Chambellan, à certain iour precedant le Sacre, souloit tenir la chambre fermee, attendans que les Pairs & Barons y vinssent heurter : ausquels ayant demandé ce qu'ils cherchoient, & eux respondans nostre Roy : il ouuroit l'huis. Et encores quand ils l'amenoient à l'Eglise, l'Archeuesque de Rheims demandoit semblablement au peuple s'il le vouloit pour Roy. Non que par ces interrogatoires le nouueau

Roy acquit vn droict qu'il n'auoit point: mais pour le confirmer, & renouueller le contract reciproque entre luy & le peuple: A sçauoir le Roy de garder les loix du païs, & de faire iustice à chacun: & le peuple d'obeyr à son Roy, fils des Rois leurs anciens maistres: és mains desquels le mesme peuple, auoit remis toute sa liberté, pour obeir à leurs commandemens. Ceste stipulation n'est pas seulement pour les Rois de France, ains commune à tous les autres: & se void escrite au liure intitulé Pontifical Romain sous le tiltre du Couronnement des Rois.

CHAP. III.

Sacre & Couronnement des Rois.

ET mesme l'Onction de nostre Roy, se faict non pour suiure la ceremonie gardée au Baptesme de Clouis (car ce Prince fut lors oingt pour ce qu'vn Euesque Catholique le Baptisoit, & non vn Arrien, ains pour monstrer que Dieu luy a fait ceste grace par son S. Esprit: que nos anciens Theologiens volontiers ont representee par le signe de l'huile.

Ie ne veux encores nier, qu'en ceste Onction Royalle nos Euesques n'ayent voulu suiure l'ancienne façon des Iuifs: aisément persuadãs à nos Rois que c'estoit vne saincte ceremonie. Puis que par le commandemẽt de Dieu, Samuël en auoit vsé en l'election de Saul & Dauid, premier, & secõd Rois d'Israël: laquelle Onction, & imposition de couronne sur la teste, se pratique auiourd'huy, au lieu que les Rois Merouingiens assis sur vne Targe, estoient portez trois fois autour du camp: ainsi que iadis leurs predecesseurs Bataues ou Sicâbriens: & cõme le fut Gombaud, soy disant fils de Clotaire premier, ce dit Gregoire de Tours: plus de LXXX. ans apres le Baptesme de Clouis.

L'Epistre que Foulques Archeuesque de Rheims escriuit à l'Empereur Arnoul l'an VCCCXCII. en faueur de Charles le Simple Roy de France descouure bien que les François respectoient la famille Royale: & ne se desportoient de l'obeyssance d'icelle, sans grande raison. Car apres auoir declaré les occasions, pour lesquelles il s'estoit auparauant rangé du party d'Eude, esleu Roy pendant l'enfance dudit Charles le Simple, & puis l'auoit abandonné pour fauo-„riser ledit Charles deuenu maieur, il dit, qu'il ne pouuoit moins faire, que d'es-„lire Charles, qui seul restoit du sang Royal: les freres & predecesseurs duquel „auoient esté Rois. Que si lon vouloit soustenir qu'il falloit donc l'eslire auant „Eude; il respõdoit, que les armes des Normands pressoient tant fort la France, „quand Charles le Gras deceda; & Charles heritier du Royaume estoit tant ieu-„ne de sens & d'aage, qu'il eust esté trop dangereux d'estre gouuerné par vn cent „d'hommes appellez aux affaires pendant sa minorité: Qu'il ne luy a fait tort „d'eslire Charles sans attendre son congé: Car c'est la coustume des François, „quand leur Roy est mort, de prendre vn du sang.

Ceux qui sont pour les Elections, diront que par ceste Epistre mesme, il appert qu'elles auoient lieu en France. Mais ie respons, qu'aduenant defaut du vray heritier (par quelque occasio que ce fut) lon en choisissoit vn de la mesme famille. Et ne faut prendre exemple, ou fonder vn argument, sur les Electiõs d'Eude. Robert son frere, ou Raoul gendre de ce dernier: Puis que ceste mesme Epistre de Foulques, monstre la necessité ou force, qui fit eslire Eude: & laquelle se trouua aussi du temps desdits Robert & Raoul, Princes factieux & bandez contre Charles le Simple, leur Roy naturel & legitime.

Au contraire, cela me confirme en l'opinion que i'ay tousiours euë, que ces Princes estoient du sang Royal: puis qu'ils furẽt choisis. Aussi quand Charles Martel fit l'an vccxxxix. succeder à Thierry de peu de sens, Childeric son frere, qui n'estoit pas plus sage, seulement (dit vne Chronique) pour ce qu'il ne s'en trouuoit de la maison Royale, de plus digne & capable que luy, il monstroit bien que la famille & le sang des Princes Merouingiens, estoient lors respectez.

Encores peut on adiouster, qu'Eude commandant aux siens par son Testament, de recognoistre Charles le Simple: & Raoul tirant de luy (ainsi que dit Floard) vne nomination ou resignation (tout prisonnier qu'il estoit) monstre euidemment, qu'il confessoit la couronne estre hereditaire en ceste maison. Comme aussi faisoit Huë Capet, quand il pratiqua la donation de Louis IIII. Duquel Odoran Moyne lors viuant à sainct Pierre le Vif Abbaye de Sens, dit ces mots. Louis mourut ayant donné son Royaume à Huë Capet.

Et si sa Couronne estoit en la disposition libre des estats; pourquoy Hugues le Grand Comte de Paris, si riche & puissant Prince, qu'il pouuoit tout: estant fils de Robert Roy: tué à Soissons: nepueu d'Eude, & beau-frere de Raoul de Bourgongne, Tous Rois esleus pour le deffaut de Charles le Simple) ne se fit-il Roy apres la mort de Raoul? ou si la race estoit priuilegiee seulement, Hebert Comte de Vermandois, oncle par deux fois dudit Hugues, & venu en droite ligne de Charles le Grand (par Pepin Roy d'Italie) ne fut-il esleu? Il failloit donc (suiuant ce que Foulques remonstre audit Empereur Arnoul ainsi que i'ay dict) que la succession de pere à fils, & prochain heritier, fust respectee par les Estats de ce temps là: quand les capacitez de l'aage ou sens des Rois heritiers, venoient à cesser: ainsi qu'à ce Louis d'Outre-Mer, fils de Charles le Simple (c'est à dire insensé) car ceux du temps l'appellent, *Insipiens*: auquel ledit Hugues fit homage sus le bord & riuage de la Mer: quand ce Prince retournant d'Angleterre descendit de son Nauire.

Les merites des premiers Rois qui furent esleuz par les François, acquirent ce priuilege à leurs vrais heritiers: d'estre preferez à tous autres, tãt qu'ils sont capables. Car iaçoit que lon donne à des enfans prodigues, ou fols, des Tuteurs pour gouuerner leurs personnes ou biens, ils n'en sont priu[illegible] pour celà, quand ils viennent en aage: ou reprennent leur bon sens. Et s'ils meurent, leurs heritiers ne laissent pour tel defaut à leur succeder.

Les grands inconueniens esquels tombent les Royaumes electifs à tous

changemens, donnent à cognoistre l'vtilité de la succession hereditaire: tesmoings les troubles aduenus pour l'Empire d'Allemaigne, suiect à Election: & des Roiaumes de Hongrie, Pologne, Boëme, Dannemarch & Sueden: où les brigues & l'ambition se trouuent (bien souuent) auoir autant de lieu, que les merites & la preud'hommie. Tellement que ces Royaumes receuans des estrangers, ou eslisans vn d'entr'eux, ordinairement tombent en diuision: Estant malaisé que celuy qui a esté rebuté, porte iamais entiere obeïssance à celui contre lequel il a debatu l'authorité Roialle, comme son esgal en maison, reputation, ou merite.

Que si lon dit qu'il n'y a pas moindre danger à recognoistre vn enfant qui ne tiendra rien des bonnes complexions de feu son pere: ie responds que cela n'aduient pas tant souuent, que le mal qui ordinairement suit les Elections. Et puis qu'il n'y a rien de si parfaict qu'on n'y puisse trouuer à redire, & n'apporte quelque inconuenient ou incommodité, il faut euiter le pire: Qui aussi est la cause pourquoy, les plus excellents Politiques ont conclud pour la Monarchie: & (possible) a fait dire à Balde (l'vn des premiers Iurisconsultes Italiens) en son liure des Feudes, que si la maison de Bourbon duroit iusques à mil ans, elle auroit droict au Royaume de France.

I'adiousteray encores, que le droit de succession est tellement ioinct à l'aisné de la maison de France, que son petit fils exclud l'oncle: afin que la Benediction de Primogeniture demeure (tant qu'il sera possible) en la droicte ligne: & que les issus de l'aisné ne seruent point au puisné de leur pere: comme il faudroit, si l'oncle excluoit le nepueu.

Ie dy plus, que le Roy comme ne tenant point sa couronne des Ecclesiastiques, Nobles & peuple, la peut prendre sans qu'ils y mettent la main: puis qu'il ne la recognoist que de Dieu: ainsi qu'ordinairement il le declare par toutes ses lettres Patentes: quand il y fait mettre ces mots: PAR LA GRACE DE DIEV, &c.

Aussi trouuons nous, que Charlemaigne l'entendoit ainsi: puis qu'il declare souuerain, Louis son fils: sans que les Euesques ou Nobles touchassent à la Couronne: laquelle il luy commanda d'aller prendre de dessus l'autel, comme de la main de Dieu, ce doit-on croire. Car des vieilles Croniques ou Annalles disent sous l'an VCCCXIII. Il couronna Louis son fils, & le fit son compagnon en l'Empire. Et en la vie dudit Charlemaigne faite par vn Moine d'Angoulesme: Puis ayant tenu à Aix vn Parlement general, il couronna Louis Roy d'Aquitaine. En la vie dudit Louis faite à la relation d'Aldemar. Il l'admoneste, & puis le couronna, & declara qu'auec l'aide de Dieu, nostre Seigneur Iesus Christ, la souueraine puissance de toutes choses deuoit estre par deuers luy. Mais ce que dit Tegan aux gestes dudit Louis est plus expres: & monstre la souueraine puissance de nos Rois, pour le regard de leur couronnement. Article VI. le susdit Empereur cognoissant approcher la fin de ses iours (car il estoit ja fort vieil) appella son fils pres de soy: & toute sa puissance, Euesques, Abbez, Ducs & Comtes. Auec lesquels assemblez au Palais d'Aix, il eut vn grand Parlement. Où paisiblement & honnestement il les

admonesta de monstrer leur fidelité enuers son fils : les interrogeant du grand iusques au petit, s'il ne leur plaisoit pas qu'il donnast son nom (à sçauoir d'Empereur) à Louis son fils. Tous respondirent que cela estoit vn aduis de Dieu.

Ce fait, le prochain Dimanche, il se para d'habillements Royaux : & ayant la Couronne sus la teste, bien noblement & richement vestu, ainsi qu'il appartenoit, il s'achemine vers l'Eglise qu'il auoit faict bastir depuis les fondements : & vint iusques à vn Autel plus haut esleué que les autres, consacré en l'honneur de nostre Seigneur Iesus Christ : sus lequel il commanda estre mise vne autre Couronne, que celle qu'il portoit au chef.

Apres que le pere & le fils eurent assez longuement prié Dieu, l'Empereur « parla à son fils deuant toute la multitude des Euesques & de la Noblesse : l'ad- « monestant sur tout d'aimer Dieu, & le craindre : de garder en tout, ses com- « mandements : gouuerner les Eglises de Dieu (le Latin par le mot *Ecclesiam*) « semble entendre la communauté des Chrestiens ses suiets, aussi bien que les « Ecclesiastiques) & les deffendre des meschans hommes, se monstrer miseri- « cordieux enuers ses freres, & sœurs puisnez, comme aussi à ses nepueux & pa- « rens. Honorer les Prestres comme ses Peres, & traicter le peuple comme ses « enfans. Contraindre les superbes & meschans de cheminer la droicte voye : & « d'estre le consolateur des Monasteres & des pauures. Qu'il n'eust à chasser au- « cun de son Estat sans iuste cause, & se monstrast soy-mesme irreprehensible « deuant Dieu, & les hommes. «

Apres qu'il eut dit ces paroles & autres deuant la multitude du peuple, il demanda à son fils s'il vouloit pas se rendre obeyssant à ses commandements. A quoy il respondit, que volontiers auec l'aide de Dieu il les garderoit. Lors son pere luy commanda qu'auec ses propres mains il allast leuer la Couronne qui estoit sur l'Autel & se la mist sur la teste, en souuenance des commandemens que son pere luy auoit faits : & le fils accomplist les commandemens de son pere. Car voila les mots de l'ancien Autheur (ie croy lors viuant ou tost apres) que i'ay dautant plus volontiers mis en François.

Que si lon dit que cest acte est seul, & fait pour la Couronne Imperialle, lon peut respondre, que les mots *rerum summam*, s'entendent de la succession totale des Royaumes François : comme aussi l'article qui parle de sa Misericorde & Charité enuers ses Nepueux & parens, monstre que l'Empereur l'entendoit faire maistre de ses Royaumes. Dauantage Charlemaigne faisant cest acte en France, & en la presence des Seigneurs François, entendoit saisir son fils de toute son authorité. Car il n'y auoit là, ne Pape, ne Romain, comme quand il fut declaré Empereur.

Louis le Debonnaire en fit autant à Charles le Chauue son fils, ainsi que « dit Aimon. L'Empereur y demeurant tout l'Esté, y assigna vn Parlement ge- « neral au temps d'Autonne. Et peu apres : là où Louis l'Empereur, ceignit « d'armes viriles (c'est à dire de l'espee) ou fit Cheualier Charles son fils, & luy « mit sus la teste vne Couronne Royale : luy donnant vne partie du Royaume, « que Charles, duquel il portoit le nom, auoit euë (c'est à dire) Neustrie. Et ie «

croy qu'il en faut autant penser auoir esté fait des autres enfans declarez Rois par leurs peres.

Quant au serment que le Roy fait entre les mains des Euesques, de garder la foy Catholique, & les loix du Royaume, ce n'est point comme par vn contract nouueau qu'il le fait. Et le Greffier du Tillet a bien dit, que son Sacre n'augmente point son droit, puis que ceux de la premiere maison n'ont point esté Sacrez. Voire les mots d'election estans en la vieille forme du couronnement des Rois derniers, doiuent estre pris, & entendus pour declaration, acceptation, ou submission, au Roy predestiné de Dieu : qu'il a fait & conserué le plus proche de la Couronne. Non pour aucun droit, qui appartienne aux suiets de donner le Royaume par leur voix & election. Car tousiours il a esté reputé familier, tant durant le Paganisme que le Christianisme : & tel l'ont transferé à leur posterité, ceux qui par la pouruoyance diuine (à laquelle seule appartient de mettre, & d'oster les Rois) y ont fait les changemens.

Lon peut encores adiouster à ceste proposition (tres-vtile pour exclurre tout maistre estranger) qu'à l'election du premier Roy François (si aucune se peut remarquer) les Barons (car le peuple n'auoit aucune voix aux Parlements, Sanes ou assemblees generales, non plus que durant les premiers Gaulois) ont transporté au Roy, & en la personne de celuy qui tiendra ceste dignité, tout leur pouuoir. Autrement, & s'il estoit loisible au peuple de changer de Roy à son desir, il n'y auroit en ce monde aucune puissance asseuree : & poussez de l'ambition des plus entreprenans, le mesme peuple, tous les iours seroit à recommencer : au grand dommage de la communauté de nostre France : qui se trouueroit enueloppee de guerres ciuiles, pour les contraires partis.

Ainsi la recognoissance que nous faisons à nos Rois à leur Sacre, n'est pas vne Election de Rois d'autre maison, ains d'vn qui reçoit la Couronne comme à luy appartenant : & qui neantmoins, sans estre forcé, ne requis, promet de faire le deuoir que Dieu luy a commandé, c'est à dire, de faire Iustice, & de garder les loix du Roiaume.

Suiuant cela, pareils serments, & sans en estre requis, fit Charles le Chauue : appellé à la Courõne de Lorraine l'an VCCCLXIX. ainsi qu'on peut lire dans Aimon.

Chose que lon ne doit trouuer estrange : pour ce qu'à l'instant mesme qu'vn Roy prend la Couronne & le Sceptre, il s'oblige de rendre Iustice à son Peuple : sous la mesme promesse que son pere ou predecesseur, s'obligea au mesme Peuple ou (plustost) à Dieu, qui iadis establit les Rois, pour Pasteurs de leur Peuple. Afin que par la Iustice, ils representassent comme vne viue image de Dieu leur Autheur.

Que si lon dit, que les anciennes Chroniques de langage François, disent sous la premiere race. En ce temps les François esleurent (tel ou tel) pour Roy, ie dy que c'est vne mauuaise translation du mot Latin *Eleuauerunt*, que le translateur n'a entendu, ou que celuy qui a copié *Esleuerent*, a laissé escrit *Esleurent*. Car i'ay monstré que les anciens, au lieu du Couronnement esle-

uoient sur des Escus, Boucliers, ou Pauois les nouueaux Rois. Et aucunes anciennes copies de Chroniques Latines, ont *Eleuauerunt*: dont quelque Copiste a fait *Elegerunt*, n'entendant la coustume du port sur le Bouclier.

CHAP. IIII.

Du nom de Tres-Chrestien, & des habillemens Royaux.



Es grandes victoires par nos Rois obtenuës sur les infideles, leur religion inuariable, & tousiours reglee sur la Catholique, le prompt secours que les Papes ont trouué en ceux de la maison de France, leur ont continué le nom de Tres-Chrestien, à eux donné, mesmes du temps de sainct Remy, qui en son testament appelle ainsi le Roy Clouis premier de ce nom : comme aussi le Pape Estienne troisiesme, donne le mesme tiltre au Roy Pepin, en sa lettre faisant mention de la guarison qu'il receut en l'Abbaye de S. Denis pres de Paris. Et laquelle lettre se void encores parmy les Chroniques de Reginon, qui fut Abbé de Prom au Diocese de Treues, & viuoit auant l'an VCCCLX.

Ie ne puis oublier, que les Rois appellez Merouingiens, ont esté remarquez par leurs cheueux pendans derriere : & (comme disent les anciennes Chroniques) lassez en tresses galonnees (c'est à dire, liees de cordons, estans les galons vne sorte de bandelettes) & sa barbe boutonnee d'or. Chose que (possible) d'autres Princes anciens ont faite, voire des Romains : comme Calligule, qui se monstroit quelque fois auec vne barbe d'or : & vn autre semoit, ou pouldroit la sienne de limaille d'or de ce metal : comme du temps de nos peres, Tammas Sophi papillottoit la sienne d'or : si le portraict qu'on void de luy est veritable.

Mesme René Duc de Lorraine, vint veoir le corps de Charles Duc de Bourgongne, ayant vne barbe d'or en signe de victorieux, ce dit vn Autheur du temps. Mais pour le regard de nos François, il n'estoit loisible à autres que ceux du sang Royal, d'auoir ceste longue cheueleure pendante, ainsi qu'il se peut comprendre par ce que fit Clotaire premier à Gombaud: quand il le desauoüa pour fils. Toute-fois ie ne trouue point que ceste coustume ait esté pratiquee par les successeurs de Pepin, ou de Huë Capet : sinon modestement

Au contraire Louis le Ieune sixiesme Roy de sa maison, commença de razer sa barbe à la suscitation (ainsi que lon dit) de Pierre Lombard Euesque de Paris : Gardant sa cheuelure longue, iusques aux espaules. Ce qui dura tant que le Roy François premier blessé en la teste ioüant à Remorentin, se fit tondre pour guerir sa playe plus aisément : & depuis portant la barbe longue de deux doigts.

Les habillements cōmuns de nos Rois ont tousiours esté longs principalement les manteaux : lesquels estans encores doublez de fourrure precieuse, tesmoignent la froidure de leur païs originaire. Qui est la cause pourquoy tous les Rois sortis de Germanie, ou Scithie, sont volontiers nommez par les anciens (tels que Sidoine & autres Ecclesiastiques du temps) *Pelliti* : c'est à dire fourrez. Ie croy pour ce qu'ils ne voulurent si tost prendre l'habillement Grec, ou Romain.

Vray est que Charles le Grand vestoit vn sayon de couleur bleuë, court iusques à my-iambes, & bordé de velours : fors les festes solennelles, & iours de parade, qu'il portoit la chape Imperialle. Louis le Debonnaire ausdites grandes festes se couuroit tout d'or, ce dit sa vie. Et Charles le Chauue Empereur, se vestit comme les Empereurs de Constantinople. Mais lon void que toutes les plus vieilles statuës des Rois qui sont aux portaux des plus anciennes Eglises sont vestuës de manteaux en escharpe, ou retenus sur l'espaule droitte à vn bouton, auec de longues cottes que nous appellons maintenant Sottanes.

Mais long temps apres Charles sixiesme s'habilla si court, que Monstrelet Historien de son temps, s'en plaint bien fort, & Philippes de Comines en dit autant du Roy Louis XI. Toutes-fois l'habillement long a tousiours esté gardé par nos Rois en leur Sacre, & ceremonies de leur ordre : Comme celuy qui a plus de Maiesté, mesmes le Iournal d'vn homme d'Eglise Parisien qui a escrit depuis l'an 1409. iusques à l'an 1449. & lequel i'ay par deuers moy, parlant de l'entree du Roy dans Paris, dit, qu'il estoit vestu d'escarlate comme les Presidens de la Cour de Parlement, & Maistre Allain Chartier en sa Chronique en dit autant.

CHAP. V.

Des Roynes, de leurs droicts & Officiers.

NOS premiers Rois, comme sentans encor le Paganisme, ont esté fort libres en leurs mariages, car se soucians beaucoup plus de multiplier en lignee, ou de varier leurs plaisirs, que de se fortifier par grandes alliances, ils auoient plusieurs femmes ou concubines, appellees Roines.

Ce ne seroit qu'emplir le papier, si ie voulois tirer tous les exemples qui sont dedans l'histoire de Gregoire. Et suffira de dire, qu'ils en tenoient tant qu'il leur plaisoit, n'estans pas en cela fort contredits des Euesques Gaulois, qui (à mon aduis) pensoient retenir ces nouueaux Chrestiens, par vne liberté suitte aux Rois d'Israël, sur lesquels du commancement ils souffrirent se patronner. Dagobert tenoit quatre femmes appellees Roynes : sans les concubines, en si grand nombre que Fredegaire, ou Idace, qui viuoit bien tost apres, ne les daigne nommer. Vray est qu'ils n'ont pas tousiours esté

si

si desbordez: & quelquesfois ont espousé des filles des Roys leurs voisins. Comme Sigisbert Roy d'Austrasie, fils de Clotaire premier. Brunehault fille de Atanagilde Roy d'Espagne:& Chilperic son frere, Gosuinte sœur de ladite Brunehault. Mais le plus souuent des femmes, & des Esclaues achetees à pris d'argent, lesquelles faisans des enfans, estoient d'autant plus honorees: & quelquesfois portoient tiltre de Roynes. Toutesfois ie ne fay doubte, que celles qui estoient filles des Rois voisins, ne fussent prises auec conuentiõs. Car outre les exemples qu'il y a dans Gregoire, vous lisez dans Idace & Fredegaire, que Clouis premier espousant Clothe niepce de Gombault Roy de Bourgongne, luy fit offrir vn sold & vn denier par son Ambassadeur & paranimfe, pour obseruer (ainsi qu'il est croyable) la coustume des peuples Septentrionnaux: qui portoyent à leurs espouses, certaines sommes d'argent, auant que de les mener en leur maison. Dont possible vient nostre coustume, que le mary presente treize deniers au Prestre. Et dans les Loix Bourguignonnes cela s'appelle *pretium puellæ*, le prix de la fille: comme s'ils les eussent achetees en les espousant, laquelle ceremonie ou coustume, n'estoit si barbare que les Romains n'en ayent tenu quelque chose, prenans leurs femmes comme par vn achapt imaginaire: apres auoir donné & receu L'AS CAIAN merqué en forme de O renuersé.

ENCORES outre cela, nos François faisoient à leurs nouuelles femmes vn present appellé *Morgan-gheba* en vieil langage *Teuthfranc*, c'est franc-Germain: & signifioit don du matin: ainsi que dict Gregoire: ce n'est pas Mort gaige duquel parle le liure de la Royne, mere du Roy sainct Louys composé par messire Philippes de Fontaines son Conseiller, car Mort-gaige, estoit vn heritage baillé en seureté & gaige de quelques deniers deubs ou promis en mariage, & dont le mary iouyssoit sans diminution du sort principal. Qui est ce que depuis, par ignorance ou abbus l'on a appellé mariage faict à la Morganatique.

EN ce mesme chapitre de Gregoire prochainement allegué, l'on peut veoir que telles Roynes tenoient des terres de propre, & de doüaire: dõt elles iouïssoient & leurs heritiers. Aussi que toutes Roynes auoient des Officiers pareils aux Roys: & iusques à des Maires de leurs Palais, Referendaires, Comtes d'estable, & autres necessaires, pour monstrer leurs grandeurs.

MESMES quand les Roys mouroient elles prenoient part aux meubles acquis de leur temps: ainsi qu'il appert au LXXXV. chapitre de la continuation de l'histoire de Gregoire de Tours. Mais les Roys de la seconde famille ont esté plus modestes & reserrez en leurs mariages: & n'ont si publiquement vsé de cõcubines, ne fait appeller Roines que leurs femmes espousées, ou leurs filles.

HVES Capet & ses successeurs, ont encores mieux gardé l'honnesteté des mariages: & fuy la conionction de leurs prochaines parentes, honorant leurs femmes si fort, que d'aucuns souffroient les ans du regne de leurs femmes estre mis auec les leur, dans les Chartres.

Enuoya aussi chercher bien loing de belles filles des Rois & Princes souuerains, pour les espouser, plustost que celles de leurs voisins plus laides, encores

que plus riches. Comme s'ils eussent eu crainte de perdre ceste maiesté, qui d'auantage accompagne les Roys quand nature les a doüez de beau visage. Estant bien certain que cela tire l'amour du peuple: lequel souuent iuge des mœurs de son Prince par sa belle ou laide presence: Qui peut estre la cause pourquoy le premier Poëte des Latins a dit d'Eurial:

Gratior & pulchro veniens in corpore Virtus.
Et sa vertu croissant auec vn si beau corps,
Plus agreable estoit, &c.

Aussi vous trouuerez par les Histoires que nos Rois ont tous esté beaux hommes, fors Charles huictiesme, fils d'vne mere qui n'estoit gueres aggreable, si vous croyez Philippes de Comines.

Voire ils n'ont point espousé que des Princesses: afin (comme ie croy) de ne se mesler auec leurs subiects, qui en ont les Roys en plus grande admiration, quand ils se voyent esloignez du haut degré, auquel aspirent tous les grands, quelque humilité qu'ils monstrent à leur superieur.

CHAP. VI.

Des enfans du Roy, Dauphin & Monsieur.



LE premier fils du Roy s'appelle Dauphin, à cause du pays de Dauphiné, qui faict partie de la terre qu'anciennemẽt les Allobroges tenoient dans les Alpes, vers le Mont-cenis: ainsi appellé, pource que plusieurs Princes nommez Dauphin l'ont tenu.

Par le priuilege de la donation que Himbert dernier Seigneur de Dauphiné fit de sa terre l'an M. CCCXLIX. à Iean Roy de France, autre ne peut estre Dauphin que le fils du Roy regnant. De sorte que l'heritier du Royaume ne s'appelle iamais de ce nom, s'il n'est fils du Roy: ains Monsieur: ainsi qu'auiourd'huy regnant Henry III. l'on void Monseigneur François Duc d'Alençon, &c. ne prendre ce tiltre non plus que du temps du Roy Louis XII. François Duc d'Angoulesme depuis Roy, ne porta que ledit tiltre de Monsieur.

On les veut comparer à ceux que les Romains appelloient Cesars destinez successeurs de l'Empire: ou à ceux que les derniers Grecs appelloient *Despotes*, c'est à dire Seigneurs: & dont les Empereurs de Constantinople ont vsé: si l'heritier du Royaume portoit le tiltre de Dauphin. Mais ce nom appartient seulement au fils aisné du Roy regnant. Celuy qui est Monsieur peut mieux estre comparé au Despote Grec.

Les enfans des Roys Merouingiens estoient appellez Roys, & leurs filles Roynes: comme il appert par toute l'histoire dudit Gregoire: ce qui aussi a esté practiqué soubs Philippe premier & Louys le Gros son fils. Et quand leurs

peres mouroient, les masles des deux premieres races partissoient esgalement la succession, auec pareille dignité, se faisans tous appeller Roys des François. Vray est que Dagobert ne voulut qu'Aribert son frere portast tiltre de Roy. Mais quand ce puisné fut paisible de son partage il le prist : & tint son siege à Thoulouse où il regna trois ans, & selon d'autres neuf.

Apres la mort de Clouis II. Thierry & Childebert ses enfans, n'eurẽt point de Royaume, iusques au decez de Clotaire III. leur frere aisné. Car lors Thierry fut pourueu de celuy de Vvestrie, & Childeric d'Austrasie. Et quand ledict Thierry mourut, Clouis III. luy succeda, sans faire part du Royaume à Childebert, n'à Clotaire ses freres.

Aussi les enfans des autres Roys qui vindrent depuis (sous le gouuernemẽt des Maires du Palais de France) ne furent plus partis en Royauté, ne voulant ces Maires (comme ie croy) amoindrir leur authorité, en faisant deux Rois: qui eussent voulu tenir Cour à part: & par consequence auoir d'autres Maires. De sorte qu'il fut bien facile à Charles Martel de persuader aux François (lassez des guerres ciuiles) que la Monarchie les mettroit hors des troubles, ordinairemẽt engendrez pour telle qualité de dignité.

Et toutesfois ceux de sa maison venans à la Couronne, vserent aussi du partage esgal, tant que leurs pieces hereditaires furent grandes. Mais en fin voyãt l'incommodité, & l'affoiblissement qui eussent suiuy les partages sur partages, ils se rangerent à la Monarchie. Car apres la mort de Louys III. surnommé d'Angleterre, & plus communément d'outre Mer, Lothaire son fils aisné eut le Royaume, & Charles puisné le Duché de Lorraine. Lequel exemple, Capet & ses successeurs ont suiuy, par ce moyen conseruans leur maison en quelque grandeur pour le commencement: mais à la fin ramassans les pieces deschirées de ce grand corps, lequel fut deuenu à neant, qui ne luy eut donné vn chef puissant en authorité, par le moyen de l'hommage qu'il retint auec le ressort des appellations à son Parlement. Tellement qu'au long aller, il a par confiscations, alliances, ou traictez, faict & composé vn tant beau Royaume, tel qu'auiourd'huy nous le voyons reluire par dessus tous les autres de la Chrestienté, en forces, richesses, ou dignitez: excellence de bastiments, & toutes autres marques de grandeur publique, ou priuée.

CHAP. VII.

Des Chapellains, Archi-Chapellains, Maistres de l'Oratoire, & Clercs de la maison du Roy.


E ne sçauroy pas bien dire quand nos Roys ont commencé d'auoir vne Chappelle, & des Chappellains: car il ne me souuient point que les Merouingiens eussent des gens pres d'eux ainsi appellez. Et iaçoit qu'ils tinssent des Clercs en leur maison, ie n'ay point trouué dans Gregoire de Tours (pere de nostre Histoire Françoise) le mot de

Ce chapitre est adiousté au liure du Roy Henry 3.

Chapelle ou de Chapellain: & encores moins d'Archi-Chapellain. Trop bien lit-on dans nos Annales, que Fourre (c'est Vvolrad) Lombard, estant au seruice du Roy Pepin, deuint Abbé de S. Denis pres Paris, pour auoir descouuert vne trahison ou conspiration: & que puis apres il fut Chapellain & Archi-chapellain du Palais Royal, que ie pren pour maistre de l'Oratoire, Chapelle, clercs, chantres & leur suitte. Car encores auiourd'huy la musique de la chambre du Roy est composée d'autres personnes: iaçoit que quelquesfois on se serue de mesmes chantres, & à la chapelle, & à la chambre.

Gregoire de Tours chap. 29. du huictiesme liure, mõstre que les Rois auoiét des clercs en leur Palais. Puis que Fredegonde en suborne des siens, pour aller en la Cour d'Austrasie, essayer d'entrer au seruice de Brunehault, en intention de la tuer, ou le Roy Childebert son fils: sans que ledit Autheur, particulierement declare à quoy ces clercs estoient employez.

Mais pour esclarcir d'où vient le mot, il est bié croyable que nos Prelats, viuans apres l'an de nostre Seigneur Iesus-Christ cccc. relaschans beaucoup de choses de la seuere doctrine Apostolique, & souffrans parmy les Chrestiés des façons Payennes, soubs couleur de gaigner les Idolatres par choses qu'ils iugeoient indifferentes, ne s'aduiserent qu'ils entretenoient les nouueaux Chrestiens en leurs superstitions: faute de contredire beaucoup de ceremonies Iudaïques ou Payennes, ainsi que i'ay dit au second liure de mes Antiquitez.

Or d'autant que de toute memoire, les anciens auoient des Images domestiques (car ce leur sembloit vn grand soulagement d'auoir *præsentes deos*, disoiét les Payens) il est croyable que la superstition n'ayant peu estre desracinée de nostre France pour les causes que i'ay dites, nos Roys voulurent aussi auoir des choses sacrées particulieres à eux, comme presque toutes nations leurs Dieux *Lares*, *Penates* & Tutellaires: de tout temps adorez és maisons priuées, ainsi que particuliers deffendeurs, & protecteurs. Ceux de Laban luy furent desrobez par Rachel sa fille, ainsi qu'on lit en Genese, & arresta le Leuite, la main duquel il beneist pour estre sacrificateur en la maison. Les riches Payens leurs dressoient des Ares ou Autels : Car les pauures n'ayans autre Autel ou Are que leurs foyers, deuant ces images domestiques offroient les premieres fleurs & fruicts de leurs arbres & terres.

O nostri paruique Lares quos thure minuto
Floribus & tenui soleo exornare corolla,

ce dict vn Poete Latin, duquel il ne me souuient, c'est à dire,

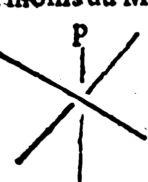
O nos Lares petis, que d'Encens ie parfume,
De fleurs legers chaplets, ie pare de coustume.

Et cõme ie croy leurs chantoient des Hymnes, sacrifioient & adressoient leurs prieres, accoustumans leurs femmes, enfans, & famille à s'encliner deuant.

Or d'autant que pour la commodité des habitans des villes les prieres publiques souloiét estre faites à certaines heures, esquelles les Princes, au moyen de leurs grands empeschemens & occupations, ne pouuoient pas tousiours assister ne se trouuer: pour euiter à murmure ou scandale (s'ils eussent par leur demeure extraordinaire retardé l'assemblée) ils se firent bastir des lieux de

prieres dedans ou proches de leurs Palais & Royalles maisons: Ces lieux appellez Oratoires, pource qu'ils y faisoient leurs Oraisons & prieres à Dieu, à la difference des Temples publics, en aucuns lieux Domes, *de Dominicum*: Montiers *de Monasterium & Martyrium*: pour auoir les temples premierement esté bastis en memoire des Martyrs renommez, & par autres noms suyuant l'vsage des païs diuers.

Le mesme Gregoire de Tours liure IX. chap. XII. & XXI. monstre que Ageric Euesque de Verdun, viuant enuiron l'an CCCCCXC. auoit faict bastir dans sa maison Episcopale vn Oratoire, & mis dedãs des reliques de Saincts, qui estoit lors chose vsitee. De maniere que nous pouuons dire, que les grands, pour leurs cõmoditez pour euiter vne fascheuse presse d'vn peuple mal apris, pour ne se faire point attendre auec ennuy du commun, auoiẽt leurs Oratoires particuliers, & en consequẽce des gens, qui aux heures commodes aux Seigneurs, faisoient les ordinaires prieres des Chrestiens. Mais qui voudra prendre le fait plus haut, il est certain que l'Empereur Constantin le Grand, (dit l'histoire Tripartite liure I. cha. IX.) accoustumant les soldats de seruir Dieu comme luy, il marqua leurs armes (ie croy leurs enseignes) du signe de la Croix, pour le moins du Monograme & chiffre de Christus,



mesme ayant *in regalibus* (ie croy Palais Royaux) basty vn Oratoire, il faisoit porter quant & soy encores *Tabernaculum* (vn Pauillon ou Tabernacle) comme vne Eglise, des Prestres aussi le suiuoient, & des Diacres seruans à ce Tabernacle: lesquelz suiuant l'ordre Ecclesiastique, accomplissoient le seruice necessaire. Dés ce temps-là, les cohortes Romaines que maintenant (dit ladicte histoire) l'on appelle Nombres (c'estoient les compagnies des gens de guerre) chacune firẽt vn tabernacle particulier pour soy, & auoyẽt des Prestres & Diacres. Ce qu'ils ne firent pas sans exemple, non seulement de Constontin, mais encores des Empereurs Payens precedents. Car de tout temps les Romains auoient dans leur camp vn lieu nommé *Principia*: où estoiẽt les Aigles, enseignes & images des Empereurs: deuant lesquelles ils sacrifioient comme aux Dieux protecteurs gardes du camp & de l'Empire, (ce dit Tacite & Tertullien.)

L'Empereur Iustinian auoit vn lieu particulier que dans vne Nouuelle il apple εὐχτηρίους οἴκους voulant dire, Maisons de prieres & *Oratoria* en Latin du tẽps. L'Emperiere Constance femme de l'Empereur Maurice cinquante ou soixante ans apres, escrit à Sainct Gregoire le grand Pape, qui viuoit l'an CCCCCXC. pour luy enuoyer des Reliques des Saincts Pierre & Paul, en l'honneur desquels elle auoit faict bastir vne Eglise dans son Palais de Constantinople. Ainsi donc noz Rois, tant à cause des guerres & des voyages (que pour diuerses occasions & necessitez ils estoient contraincts de faire par leur Royaume) si aisément ne pouuans assister aux prieres publiques, voulurent auoir des Clercs ordinaires à leur suitte, pour les seruir en leurs Oratoires, quelquesfois portatifs: puis que nous lisons en plusieurs endroits dudit Gregoire de Tours, que beaucoup de Parlements se tenoient en la campagne, & que les grands, voire les Euesques

& Abbez, estoient contraints porter des tantes & pauillons pour s'eberger.

Encores estant deffendu de leuer vn Autel sans premierement enfouyr dessoubs des reliques de Martyrs, pour authoriser ces Autels champestres, il falut aussi auoir des reliques portatiues : auec ce que les François venus depuis l'an ccccc. de nostre Seigneur Iesus-Christ, en furét tant curieux, que saincte Ragonde, Roine, ayant faict bastir vn Monastere à Poitiers, pour y loger des filles enuiron cccccxl. enuoya iusques en Orient chercher du bois de la propre Croix où nostre Seigneur auoit esté crucifié : & lequel apporté, ainsi que l'on pensoit, elle fit mettre dans l'Eglise de son Monastere, qui en a pris le nom de Saincte Croix. (Donnant exemple de si grande deuotion à d'autres,) que non contens de fleschir le genoüil deuant telles reliques (bien souuent incertaines) & possible mesprisees pour ceste cause, par Maroul lors euesque de Poictiers, qui ne voulut mettre ce bois dans l'Eglise de saincte Ragonde) ils les portoient au col, ainsi que des preseruatifs. Et d'autant que sainct Martin iadis fut tant reueré par les Gaulois & François Chrestiens, qu'ils le tenoient pour l'vn de leurs principaux Apostres, pour plus grande memoire de ses biens faits, ils datterent leurs chartes & instruments publics & priuez par l'annee de sa mort : estant son corps tellement reueré pour les miracles qui ordinairement aduenoient à son sepulcre : que beaucoup de differents se vuidoient par les serments que les parties faisoient dessus, & pource que du commancement de l'vsage des reliques, les Occidentaux estimoient que ce fut sacrilege de dissiper & desmembrer vn corps de Sainct, pour en tirer vne piece (ainsi que le mesme Gregoire Pape en sa responce faite à ladite Constance Emperiere, soubs parolles conuertes, reproche aux Orientaux leur irreligieuse coustume) il est croyable (dis-ie) que noz Rois François ne pouuans auoir le corps de sainct Martin tout entier, pour leur seruir de garde ordinaire, trouuerent moyen d'en obtenir la chappe, laquelle selon l'aduis des plus deuotieux, estant la principalle relique de leur Oratoire (car les iours de bataille nos Rois la portoient sus eux pour estre gardez de mal & de fortune de mort, (ce dit Rhenan apres vn Autheur ancien.) Il peut bien estre que de vray ou par sobriquet ces gardes-chapes furent appellez Chappellains au lieu de Clercs, ainsi que souloient estre nommez leurs predecesseurs.

Ce que ie dy de ceste Chappe Martiniane, se prouue par vn escrit d'vn liure que Rhenanus dit estre du Monastere de Nouient, & dit : *Quendam optimum dictatorem & scriptorem in Capellam suam assumpsit, quo nomine Francorum Reges Capam Sancti Martini, quam secum ob sui tuitionem & hostium oppreßionem iugiter in bello portabant & sancta sua appellare solebant.* De ces Chapelles & Chapelains est faict mention au lxxxii. chap. du v. liure des Capitulaires de Charlemaigne. Au Synode d'Aix chapitre ou Canon v. en celuy de Rheims, Can. v. ils sont appellez *Capellani presbyteri.*

Les Archi-Chappellains du Palais des Rois de France iadis tenoient grand lieu, puis que Dreux Euesque de Mets, filz bastard de Charlemaigne, le fut : Comme aussi Hilduin Prince François, Abbé de S. Denis, & de S. Germain des Prez, du temps de l'Empereur Louis le Debonnaire. Aussi Vvalafrid Strabon

semble parler de ceux-cy, quand il dit: *sunt & illi quos summos Capellanos Franci appellant Clericorum causis prælati.* Comme encores auiourd'huy le maistre de l'Oratoire du Roi a l'intendance sur la Chappelle Roialle: vient sçauoir du Roi en quel temps & lieu il veut oüir le seruice diuin, se comunier, ou confesser.

Ceste charge a tousiours esté exercee par de grands & honnorables Prelats: & les Rois ont esté fort curieux d'y auoir des hommes de marque. Mesmes quand les Roiaumes François ont esté partis entre plusieurs freres Rois, il semble que chacun a voulu auoir vn Archi-Chappellain de son Palais: puis que l'Euesque d'Angoulesme pretend d'estre Archi-Chappellain des Rois de France, quand ils sont en Aquitaine: soustenans que Launus Euesque d'Angoulesme du tẽps du Roi Pepin le Brief, ou le Court, estoit aussi Archi-Chappellain de son Palais: & pour ceste cause, leur auoit acquis ce droict. Mais la Cronique d'Angoulesme dit, que Louis le Ieune venant en Guienne l'an M. C. ... quand ... Euesque d'Angoulesme, voulut vser de ce droict, le Roi l'empescha d'en iouïr.

Pour le regard des Clercs de la Chappelle, l'on trouue en des vieilles Annalles Latines, que les Rois en auoient plusieurs à leur suitte, desquels ils prenoiẽt le serment auant que de les receuoir à leur seruice, & leur distribuoient des benefices vacans. Ne pouuans lesdits Clercs, qui auoient ainsi donné leur foy, laisser ce Roi: non plus que les vassaux liges les Seigneurs, à qui ils s'estoient donnez. Car c'est ce que le Roy Charles le Chauue reproche à Thiote Clerc de sa maison (ie croy Chapelle ou Oratoire) qui sans la permission de luy son Roy auoit receu l'Euesché de Bayeux, enuiron l'an VCCCIX.

Il est possible que ces Clers estoient aussi petits Chancelliers, c'est à dire, Secretaires. Car il se trouue en la XXVIII. Epistre de Loup Abbé de Ferrieres en Gastinois, que du temps de Charles le Chauue, il y auoit vn *Ludouicus magnæ indolis, epistolare in palatio gerens officium.* Mais cetuy-cy semble auoir esté dauantage: & comme vn Chancellier ou son Lieutenant: car plusieurs lettres de ce temps-là, ont à la fin ces mots: *ad Vicem N. Archicancellarij*, & ledit Rhenanus en la Preface du liure intitulé, *Missa diui Ioannis Chrisostomi*, est de cet aduis, & dit auoir veu des tiltres où sont escrits ces mots, *N. Cancellarius ad Vicem M. ad Vicem Archichappellani recognoui.* Et du temps du Roi Robert & Henry son fils, Vvlgram (depuis Chancelier, & dont les Allegrains noble maison Parisienne le disent venir) s'appelloit *Clericus Palatinus*: ie ne sçay pas si pour estre de la Chapelle, ou pour auoir esté Secretaire de la maison Roialle: Mais il est bien certain, que les lettres estant lors si fort abastardies, que n'y auoit plus que les Moines & autres gens d'Eglise qui les sceussent, l'on appella les sciences Clergie, & Clercs, ceux qui les sçauoient. De maniere, que la plus part des Laics ne sçachans ne lire n'escrire: necessairement il failloit, pour la commodité du public, que les Clercs Ecclesiastiques deuinssent Notaires, & par consequence noz Rois les prendre au lieu de Chancelliers ou des *Domestici*, dont i'ay parlé à mes Antiquitez (& ja cognus du temps des Merouingiens) pour faire l'estat des Secretaires pres des Roys & de leurs Lieutenans.

Mais les derniers Rois tindrent ces Clercs de deux sortes: assauoir des Secretaires ecclesiastiques & des Laïcs, qui souloient auoir bouche à cour, & droit de ferrage pour leurs cheuaux, auec sept solz & demy de gaiges par iour lors vaillans demy-escu : si i'ay bonne memoire de ce qui est escrit en vn estat de la despence du Roy S. Louys, & qui est en la chambre des Comptes au liure *Pater*, ce me semble.

Ie ne puis bien certainement dire quand ces Clercs ont pris le nom de Notaires & Secretaires de la maison & couronne de France.

I'aiousteray encores que les Clercs & Secretaires Royaux pretendent (& non sans raison, & pour plus grande majesté de l'authorité Roialle, Maison & Couronne de France) qu'eux seuls doiuent porter le tiltre de Secretaires. Et que ceux qui escriuent sous les autres Seigneurs, qui ne sont des Fleurs de Lis, ne doiuent prendre que la qualité de Clerc de tel & tel Seigneur. Comme du temps de noz peres, les grands Seigneurs mieux apris, n'appelloient leurs gens, qui sçauoient escrire leurs mandements & lettres, que Maistre Iean ou Maistre Pierre, & mon Clerc. Là où ceux du Roi, dés vn temps immemorial se sont dits Clercs, Notaires & Secretaires de la maison & Couronne de France, iouyssans de tres grands priuileges, comme domestiques du Roy.

Auec ce qu'en ce College il y a tousiours eu de grands personnages, & principallement Gerard de Montagu pere de Iean; monté en tel credit du temps de Charles cinquiesme, qu'en fin il fut grand Maistre de France, & bastit Marcoussis Monastere & Chasteau, lequel Gerard mit par ordre les Chartres du Roi. Allain Chartier fut aussi fort estimé pour son eloquence & industrie, lequel ayant beaucoup aydé le Roi Charles septiesme pour le recouurement de son Roiaume occupé des Anglois, merita qu'en sa faueur le Roi Charles huictiesme octroyast aux Secretaires lettres d'ennoblissemens, pour eux & leurs successeurs. Monsieur Budé, le Soleil de la France en lettres, fut aussi Secretaire du Roy, & assez d'autres grands & doctes personnages, que ie ne puis tous nommer.

CHAP. VIII.

Des Officiers domestiques.

LA pluspart des Officiers domestiques de la premiere & seconde maison, voire de la troisiesme, estoient esclaues ou affranchis, que l'on employoit au maniement du patrimoine ou domaine du Roi. Ainsi voyez-vous dans Gregoire, que Marilef premier Medecin du Roi Chilperic, est rendu à l'Eglise de Tours : comme ayant esté esclaue d'icelle. Droctulf Bail & nourricier du Roi Childebert, & Septimine sa nourrice renuoyez, l'vn à labourer les vignes, l'autre à tourner la meulle, qui fournissoit la farine des femmes de la maison Roialle. Et quand Chilperic enuoye en Espagne Rigunthe sa fille,

fille, tous les Valets de chambre, Cuisiniers, Boulangers, & autres menus officiers, sont tirez d'entre les Fiscalins: c'est à dire, des enfans ou affranchis nourris és maisons & terres du Roi. Aussi à leur retour Fredegonde les chastie en esclaues: dont il ne faut s'esmerueiller: Car les Rois tenoient leur mesnage & viuoyent de prouision.

Le mesme Gregoire en la preface du cinquiesme liure dit, parlant aux Rois, Que faites-vous? que cherchez vous? quelle chose est-ce que n'ayez en abondance? toutes delices foisonnent en vos maisons, le Vin, le Bled, l'Huile, regorgent en voz Greniers & Celiers. L'or & l'argent se void par monceaux dans vos tresors. Comme aussi par le XXXIIII. Chapitre du mesme liure, Fredegonde dit à Chilperic. Quoy? noz Caues ne regorgent-elles pas de vin, noz Greniers ne sont ils pas rẽplis de Fromẽt? noz tresors ne sont-ils pleins d'or & d'argẽt, Pierres pretieuses, Carquans & autres ornements Imperiaux?

Ils auoient iusques à des Salloirs. Car la mesme Roine, au liure VI. Chapitre XX. reproche à Nectaire, qu'il auoit enleué des Celliers du Roy, tant de la chair sallee que du vin. Et cette façon de viure de prouision est encores gardee par aucuns Princes d'Alemaigne: lesquels en la saison, font des Chasses generalles, où ils prennent cent, deux cens & plus, de Sangliers ou Cerfs, qu'ils font saler pour en partie nourrir leur famille.

Ceux qu'aux temps de Gregoire l'on appelloit *Domestici*, apprestoient les choses necessaires au Roi, allant aux assemblees, Sanes, ou Parlements Generaux. Car ledict Autheur liure X. Chapitre XXXVIII. dit. A ce Parlement se trouuerent plusieurs de son Roiaume, tant Domestiques, que Comtes, pour fournir à la despence Roialle. Ce qui a duré pour le moins, iusques à l'an VCCLXXX: puis que nous trouuons que Guy de Spolete depuis Empereur, en contention auec Berenger de Frioul, perdit le Roiaume de France, pour l'auarice de son Maistre d'hostel, qui marchanda auec l'Euesque de Mets, pour faire contenter son maistre, à moins de la moitié des viures que l'Euesque deuoit fournir au Roi. Et que dans des anciens comptes des Rois, il est faict mention des Gistes que les Abbez leur doiuent passant par leurs Abbayes. I'adiousteray, que le *Domesticus* des derniers Empereurs Romains estoit, selon Procope, comme Conseiller & Secraire d'vn Lieutenant general, de sorte que ce n'est de ceste heure, que les Secretaires de la maison & Couronne de France, pretendent ce droit, d'assister lesdits Lieutenans generaux.

Les Rois auoient aussi des Haras: specialement en Touraine: & autre part, selon l'aisance des lieux commodes & fournis d'abondant pasturage. Car le mesme Autheur dit au XL. chap. du huictiesme liure, qu'vn certain Pelàge ne craignoit aucun iuge pour ce qu'il estoit garde des bestes cheualines du Roy: que ie pense auoir esté vn *Mariscalcus*, tel que ceux dont faict mention la Loy des Allemans, & dont ie parleray tantost.

Encores est rẽmarquable ce qui est dit en la vie de Louis le Debonnaire filz de Charlemaigne: Que lors qu'il estoit Roi d'Aquitaine, il auoit audit païs quatre Palais pour y viure les quatre saisons de l'annee: des prouisions que lon y auoit retirees, pour soullager le peuple, du *Foderum* (qui est le Fourage) que les

gens de la suitte des Rois prenoient sur le plat païs. Quant aux autres Officiers pour la iustice ou pour la guerre, iaçoit que bien souuent ils fussent pris des domestiques & gens nourris pres des Rois, il y en auoit aussi de tirez des Gentils-hommes de marque, demourans par les prouinces : emploiez selon leurs merites & capacitez, ou la faueur qu'ils pouuoient aquerir pres des Rois.

CHAP. IX.

Des sieges Royaux.

QVANT au Siege Royal de noz Rois, il a esté diuers, selon les partages.

Gregoire Archeuesque de Tours dit, Que Clojon habitoit le Chasteau de Disparg : qui est sus la Riuiere du Rhin: que lon pense estre Diuisbourg, à . . . lieuës de Cologne.

Et il y a grande apparēce, que depuis il le tint à Tournay, Arras, & Cambray, quand il eut pris ces Villes, & aduancé ses conquestes iusques à la riuiere de Somme, courant la plaine d'Artois : ainsi que dit Sidoine Apolinaire, en vn Panegiric.

Le mesme Gregoire, dit manifestement à la fin du second liure, Que Clouis apres auoir deffait les Gots, establit son Siege Royal à Paris: mais quand il fut mort, ses enfans choisirent pour sieges, Rheims, Orleans, Paris, & Soissons.

Encores ne faut-il penser, que celuy qui auoit le Siege de Paris, eut preference sur ses freres à cause de cette Ville: car tous s'appelloient Rois des François. Et pour monstrer que le Siege de Paris n'estoit point plus que les autres, vous voyez dans le mesme Gregoire, que Paris aduint à Childebert troisiesme enfant dudit Clouis : & que Aribert aisné de Clotaire premier ne l'eut que par sort.

Si lon dit que Chilperic fils dudit Clotaire s'en saisissant auant le partage fait auec ses freres, monstroit qu'il l'estimoit d'auantage que les autres, ie respon, que c'estoit l'assiette commode qui l'inuitoit, & pource qu'elle estoit plantee au milieu de la France de ce temps-là, qui ne passoit la riuiere de Loire. Ioint que nous n'auons point de Chartres, ne tesmoignage d'Historien du temps, que le Roi de cette ville seul, portast le tiltre de Roi des François.

Au contraire, soubs les deux Tetrarchies (c'est à dire quatriesme portion de Roiaume) qui aduindrent en France apres la mort de Clouis, & Clotaire premier, Rheims ou Metz, Orleans, Paris, & Soissons, furent Sieges Roiaux.

Vray est que les Rois venus depuis Dagobert, s'aimerent à l'entour de Paris: comme aussi Charles Martel & Pepin son fils. Mais Charles le grand estant nay sus le Rhin, & ayant trop souuent affaire contre les Sesnes (qui sont les Saxons) & prenant plaisir aux bains d'eauë chaude qui sont à Aix (depuis nōmee la Chapelle) fait croire que ce fut son principal Siege.

Louys le Debonnaire se retiroit volontiers à Thiomuille.

Charles le Chauue à Compiegne.
Louys d'Outremer à Laon.

Et ie croy que Capet n'estant Seigneur vtille de grandes villes(que de Paris, Orleans & Laon)fit son Siege de Paris:non tãt pour auoir esté l'ancien tiltre de son Pere,que pour estre en pareille distance de Laon & d'Orleans: seules villes qui luy restoient en domaine du Duché ou Marquisat de France, desmembré, pour en Fieffer les pieces à ses confidents: tels que les Seigneurs de Montforr, Mont-lehery, Corbeil, Dourdan ou ceux de Garlande: & d'autres voisins de la Forest d'Iueline: en ce temps appellee *Aquilina, ab aquis*: c'est à cause des eaux ou des yues (en vieil langage appellees Iuments) contenans presque tout le Comté de Mon-fort. De sorte que les successeurs dudit Huë Capet ont continué d'habiter ce quartier.

Ainsi que fit le Roi Robert: Qui semble auoir basty le Chasteau & l'Eglise nostre Dame d'Estampes & de Poissi, & mesmes fit vn Palais à S. Martin des Champs.

Encores dit-on, que Louis le Gros ferma premierement le Louure, pour y venir faire l'hommage des grandes terres, & de celles qui estoient voisines de la Preuosté de Paris au Chastellet (ancien fort de ladicte ville: pource que chaque Seneschal ou Bailly, receuoit les homages des petits fiefs vassaux de sa Prouince ou ressort qui luy estoit baillé en garde: affin de congnoistre ceux qu'il deuoit mener en guerre, ou à qui il estoit tenu de rendre iustice.

CHAP. X.

Des Maires du Palais, Seneschal, Grand Maistre, Grand Escuyer de France.



LA premiere dignité domestique estoit le Maire du Palais. Qui fut comme vn Lieutenant General: & est la cause pourquoy on le compare aux Prefaits du Pretoire des Empereurs. Il est vray que les premiers Maires n'auoient pas tant d'authorité soubs les Rois sages & vertueux, que durant le regne des maladuisez ou mineurs d'ans. Le Maire (à mon aduis) eut premierement charge de la maison du Roi, & de la iurisdiction sus les officiers domestiques: Aussi s'appelloit-il *Maier*, de *Maior*: nom tiré du Latin qui signifie Majeur & premier ou plus grand: estans aucune fois employez hors de la maison à choses de la Police: comme il se trouue au xxx. chap. du ix. liure de Gregoire, où Childebert II. enuoye Florentin Meier & Romul Comte de son Palais pour rassoir & esgaller le tribut de Touraine & de Poitou: confondu par la mort de plusieurs: & tombant sus les veufues & orphelins. Mais depuis, l'insuffisance de leurs maistres, & l'ambition de ceux-cy les ayant aduancez, ils empieterent sur la gendarmerie, & voulurent estre comme leurs Lieutenans, & reformateurs de tous les officiers du Royaume.

Ainsi voyez vous dans Fredegaire ou Idace continuateurs de l'histoire de Gregoire de Tours, que Flaocat Maire du Palais de Bourgongne, veut chastier Vvillibauld Patrice du mesme pays. Car si vous croyez ledit Autheur, les Seigneurs François eslisoient le Maire du Palais Royal, pour estre comme superieur de tous autres Officiers: & possible, representant le *Præfectus Prætorio*, iadis enuoyé en Gaule, pour Lieutenant des Empereurs Romains, en guerre & administration de la Iustice: ainsi que ledit Autheur monstre par l'exemple de Gogon pourueu de cet estat du consentement des Nobles, & suiuant la quittance que luy en fit Chrodin: laquelle histoire i'ay assez au long recitee en mes Antiquitez, tant pour memoire de la vertu dudit Gogon, que pour monstrer la iurisdiction, puissance, & authorité du Maire; si grande à la fin, qu'affoiblissant celle des Rois Merouingiens, elle donna occasion à Pepin d'occuper le Roiaume de France. Qui fut la cause pourquoy ce Prince paruenu à la Couronne, n'vsa point de ce Magistrat: craignant (ie croy) vne pareille audace que la sienne. Mais il retint celuy de Comte du Palais: pour ouir les causes & differens des gens de sa suitte: & pour le regard du soing des autres affaires domestiques, il auoit vn autre officier appellé *Præpositus mensæ*, *Scalco ou Siniscalco* en langaige Franc Theuch, qui entendoit sur la viande: sans qu'il y eut plus de Maire ou Lieutenant General. Pour ce (doit-on croire) que luy mesme ou ses enfans menoient les armees, & se trouuoient aux entreprises.

Cet officier s'appella depuis Seneschal: qui est vn mot François: qu'autresfois suiuant l'opinion d'autres, i'ay pensé signifier vieil Cheualier, comme s'il eust esté composé du *Latin senex* ou *senior* dont vient Seigneur, & de *chal* que l'on veut dire Signifier Cheualier en vieil François. Toutesfois i'ay depuis changé d'aduis.

Il y auoit deux sortes de Seneschaux, les vns francs & honnorables, les autres serfs. De ceux-cy parle la Loy des Allemans, tiltre XII. de celuy qui a occis des Pasteurs ou Artisans § II. Si le Seneschal d'aucun qui est serf est tué, & son maistre est tel qu'il aye XII. vassaux en sa maison, il payera XL. sols de composition. Lequel Seneschal neantmoins, lesdites loix soubs le mesme tiltre & §. V. font differend de *Coquus*, c'est à dire Keux ou cuisinier.

L'autre espece desdits seneschaux estoit d'hommes Francs & Gentils-hommes notables: qui auoient intendance sus le boire & le manger du Roi, & tout l'ordre de sa maison, soit pour la Salle, paremẽt de Chambres, que de cheuaux, & generallement de toute la despence domestique.

Qu'il eust intendance du manger soubs la deuxiesme race, il appert par la Cronique: laquelle entre les Seigneurs occis en la iournee de Ronceuaux remarque Egibart: qu'vn Autheur du tẽps appelle *Præpositus mensæ*: vn autre *Scalco*, vn troisiesme *Princeps coquorum*, qui est le maistre Keux.

Soubs la troisiesme race, & par les Romans composez du temps de Philippe Auguste, ou bien tost apres, ils donnent au Seneschal, la principale charge de faire couurir les tables de viandes. Car au Roman de Raoul de Cambray, il est dit:

Son Senechal, a Raoul appellé
Qui del manger le seruoit mieux à gré.

Et au Roman de la Charrete, composé par Godeffroy de Leigny apres Chrestien de Troyes (qui commença,) dit.

Si Senechal firent cueillir
Les napes quand il le conuint, &c.

Au Roman de la Roze, ou de Guillaume de Dole qui est autre que cestuy de Guillaume de Lorris & de Iean de Meung.

Ni a nul qui de faim ne muire ¶ ¶ *meure*
De ceux qui ont en bos ¶ esté ¶ *bois.*
Porce ont li Senechal hasté
A la cuisine lor viande, &c.

Et audit Roman de Raoul de Cambray.

Et li Baron sont as tables assis
Li Senechal s'en sont bien entremis,
De bien seruir chacun fut bien apris, &c.

Ce qui monstre qu'il y en auoit de moindres. Quant au grand ou Guerrier, il portoit la Banniere de France: Car il dit,

De tote France le fit gonfanonnier
Et Senechal pour t'enor ¶ exaucier. ¶ *ton hõneur.*

Car au Roman d'Aubry le Bourguignon il est dit:

Senechaux iet, ¶ m'enseigne portera. ¶ *serez.*

Et de fait, il me souuient que François Duc de Guise, porta la Banniere de France à l'enterrement du Roy Henry II. au lieu du Grand Maistre. Pour le moins il estoit chef d'armes. Car au Roman de Garnier de Nanteuil il est dit:

De Thiebaults d'Aigremont ont fet son Senechal
Por ses hommes guier ¶ en la terre mortale. ¶ *guider.*

Robert Abbé de S.... de Reims au quatriesme liure de son histoire en dit autant du Dapifer qui est le Seneschal. Ce iour l'Euesque du Puy (ie n'ay plus le Latin, ie l'ay perdu auec mes autres liures) perdit son Seneschal qui souloit porter s'enseigne (c'est à dire son Enseigne, en la bataille. Et cest Abbé Robert sçait bien ce qu'il dit: Car il se trouua au sermon de Clermont, où se fit la premiere croisade.

Guillaume Archeuesque de Sur, c'est Thir, au IIII. liure, chapit. v. de l'histoire d'Outremer, c'est la conqueste de Ierusalem, dit: *Alexius Mega domestici dignitate (quam nos maiorem Senescalem appellare consueuimus) fungeretur officio ab Imperatore secundus*, c'est à dire Alexis pourueu de l'estat du grand Maistre que nous appellons grand Seneschal, & est le second apres l'Empereur.

Le Roman dudit Raoul luy fait porter en vne Cour pleniere & Royalle, vne verge: ie croy en lieu de baston que porte le grand Maistre, Car il dit:

Apres monterent en la Salle pauee.
Li Senechaux à la chere membree ¶ | ¶ *c'est à dire plaine & virile.*
Tint en sa main vne verge pelee,
Il s'escria à moult haut halenee

Oyez Baron, France gent henoree
Quelle parolle le Roix vous a mandee:
Ni à celui si ceans fait meslee
Qui ains le vespre n'ait la teste tranchee, &c.

Ceste verge ou baston signifie qu'il a Iurisdiction, & peut frapper ceux qui font contre les Ordonnances.

Au mesme ROMAN il lui fait distribuer les logis de la maison du ROY: Car quād Garnier & Gaultier se furent combatus, estans blessez ils furent couchez en mesme chambre par ordonnance du Seneschal,

Grans fu la cor, ens el Palais
As hautes tables sirent li cheualier
Li Senechaux ot moult a enseigner
Ensemble mit Gaulterot & Garnier, là où

Enseigner signifie là: il eut assez à faire à enseigner où ils deuoiēt loger: & quelle estoit sa chambre, ou respondre à ceux qui lui demandoient leurs necessitez.

Le ROMAN intitulé Siperis de Vineaux, descouure que le Seneschal signifioit grand Maistre.

Ie irai auec vos és primerains Cembaux
A grans cops departir veux estre Senechaux.

c'est à dire le premier, & (comme ie pense) le Maistre.

Et en la fable de l'Aigle & de l'Autour, il fait le Seneschal Lieutenant & premier apres le Roy. Cōme aussi vne vieille cronique Frāçoise qui dit: En ce tēps Ebroin le Senechal, qui auoit occis S. Leger fut occis de glaiue: ainsi comme le sainct luy auoit dit. Et neantmoins toutes les croniques Latines appellent le mesme Ebroin *Maior Palatij*: Maire du Palais.

Le Roman de la Roze, soubs le nom de Guillaume de Dole, parlant d'vn Seneschal, dit:

Qu'il estoit tot en sa maison
Commenderres apres le Roi.

Il est bien certain, par les Chartes, portans le nom des premiers Rois de la famille de Capet, que *Senescallus* & *Dapifer* est tout vn. Car au temps passé les Chartes, lettres & iugemens de consequence, estoient soubsignez des principaux officiers domestiques: comme entre autres la Charte par laquelle le Roy Louys le Ieune, casse les mauuaises coustumes d'Orleans, il est dit: Données à Paris l'an MCLXVIII. au Palais où estoit le Queux (là c'est *Comes*,) Thiebault nostre Seneschal: Guillaume Bouteiller, Renaux le Chambrier: Raoul le Connestable, &c.

Deux ans apres, le mesme Roy en la Charte par laquelle est deffendu de mener marchandises depuis le pont de Mante iusques à Paris, si le Marchant n'est associé auec marchant de Paris, la soubs-scription porte. *Anno incar.* MCLXX. *Astantibus in Palatio nostro quorum nomina subscripta sunt & signa S. Comitis Theobaldi Dapiferi nostri, Mathei camerarij, Guidonis Buticularij, Radulphi constabularij, data per manum Hugonis cancellarij Episcopi Suessionensis.* De sorte que vous voyez que celuy qui a tourné en François la charte de l'an MCLVIII. (car celle que i'ay leuë n'est



que copiée) a pris Dapifer pour Seneschal.

Mais Theulf en sa chronique Latine de l'Abbaye de Marigny pres d'Estampes monstre cela euidemment. Car il dit en Latin (& i'ay perdu mon Original auec plusieurs de mes autres Liures) Quand Guillaume Dapifer (qu'on appelle Seneschal) frere d'Ansel fut mort, Estienne Chancelier, frere des deux susdicts fut fait Maire, ou grand maistre de la maison du Roy. Ce que iamais on n'auoit ouy dire, qu'vn homme ia Diacre fut chef de gens de guerre pres du Roy. Et le mesme Estienne Chancelier laissa la Seneschaussee qu'il disoit posseder par droict d'hoirie, & fit sa paix auec le Roy Louys & Philippe son fils par le moyen de sa mere. Ce qui aduint (comme ie pense) l'an MCXXIX. ou XXX. Et puis que vous voyez qu'autre chose est Seneschal ou Dapifer que *Buticularius*, cela me confirme que l'estat de Seneschal est celuy de grand Maistre.

Car en la Charte du Roy Philippe le Bel donnée en l'Ausmonne de Citeaux l'an MCCXCIX. le Mardy apres l'Inuention sainct Estienne: il deffend à aucun de prendre viures à Paris au taux du Roy, fors luy, la Royne, ses enfans qui sont en sa main bournie, le Chambrier, Connestable, Bouteillier, Seneschal, & Chancelier de France. Par laquelle Charte vous voyez cest estat osté du rang qu'il souloit tenir, cent ans au precedent, lors qu'il estoit le premier degré d'honneur.

Aussi vous lisez en Sigebert, que le Comte d'Aniou tenoit cest estat en fief: car il dit l'an MCLXX. à la Chandeleur, le fils du Roi d'Angleterre se trouua à Paris: & seruit le Roy de France à table comme Seneschal de France: ou comme l'on disoit anciennement Maire du Palais Royal.

Robert Roy de France donna l'estat à Geoffroy comte d'Angers, en recompense de l'aide qu'il luy auoit faicte contre Othon Empereur d'Allemaigne: mais ie ne sçay pas comme l'on pourroit accorder ce passage de Sigebert auec la Charte cy dessus alleguée de l'an MCLXX. portant le nom de Thibaut Dapifer. Et encores ce que la cronique de Morigny dit, qu'vn Ansellus (que ie pense estre Anceau de Garlande) estoit Dapifer & *consiliarius regis* l'an MLXXIII. ou LXXIIII. Et en vne autre de la vendition de la place, faite par le Roy Louys le Ieune aux Bourgeois de Paris donnée à Chasteau Landon en l'an MCXLI. du regne le V. où il y a *Signum Radulphi Viremandiorum comitis Dapiferi nostri, Guillielmi Buticularij, Mathei Camerarij, Mathei constabularij per manum Cardini cancellarij.* De sorte que de ce temps-là, les Comtes de Vermãdois tenoiẽt l'estat de Dapifer, cõme aussi depuis il demeura longuement en la maison de Chãpagne: encores quelquefois l'õ trouue *Dapifero nullo*, cõme en la charte cõfirmatiue au droit que les marchãs de Paris ont de pouuoir descharger du sel à Auxerre, où le Roi Philippe Auguste dit: *Præsentem paginam sigilli nostri authoritate, & regij nominis caractere inferius annotato confirmãtes. Actũ apud Loriacũ* (c'est Lorris) *anno ab incarnatione Domini M. ducẽtesimo: regni nostri anno vigesimo primo. Astãtibus in palatio nostro quorũ nomina subscripta sũt & signa. Dapifero nullo* (Ie croi à cause de la minorité des cõtes de Chãpagne) *S. Guidonis Buticularij, S. Mathei camerarij, S. Drocanis cõstabularij, data vacãte cãcellaria.*

Si ce n'est que le Comte d'Aniou fut le grand Seneschal, & les autres moindres & seruans en son absence, ainsi qu'il appert par la relation mise à la fin de

ce chapitre: ou que les Rois courroucez contre les Comtes d'Aniou enflez pour leurs biens, eussent mis en leurs places ceux de Vermandois & de Champagne.

En fin ie trouue que Froissard au xxxii. chap. du quatriesme volume de son „ histoire, dit. Le gentil & loyal Cheualier Messire Thomas de Percy auoit esté „ vn grand temps souuerain Escuyer de l'hostel du Roy d'Angleterre (c'est à dire „ en François) Maistre & Seneschal. Car tout l'estat du Roy passoit par luy. Et „ aussi conuient-il qu'il soit passé par l'Escuyer, quiconque il soit.

Cela confirme ce que i'ay trouué en vn Roman, que le Seneschal auoit charge de presenter le cheual au Roy: Car le nom d'Escuyer ne vient pas seulement du seruice de ceux qui portoient l'Escu des Cheualiers, mais aussi de *Scuria*, c'est à dire en vieil François Estable: dont vient le mot Escurie & d'Escuyer: celuy qui maintenant a la charge d'amener le cheual au Roy, & de porter son espée. Ie confesse bien que l'on appelle aux vieilles Chartres *Scutifer* celuy que nous disons Escuyer: & *Miles* le Cheualier: mais c'est tard, & pour le plus tost ç'a esté du regne de Charlemagne, que ces mots ont eu lieu. Car au temps de la premiere famille, il y auoit vn Comte de l'Estable (voire soubs ledict Empereur) qui auoit soin des cheuaux Royaux. Et comme i'ay dit *Scuria* signifioit Estable, ainsi que vous trouuez au dixhuictiesme tiltre de la Loy Salique, article troisiesme. *Si quis Scudem cum Porcis, Scuriam cum animalibus, aut fœnile incenderit, &c.* C'est à dire, Si aucun a bruslé la Porcherie auec les Porcz, l'Escurie auec les bestes, ou le fenil, &c. le grand Escuyer pare ses armoiries de l'espée au fourreau & ceinture semez de fleurs de Lis.

Au Roman de la conqueste d'Outremer faicte par Godeffroy Duc de Boüillon composé par Gandor de Douay, & en vn autre il est dict:

Les tables ont ostées Sergent & Escuyer, &c.

Auquel lieu l'Escuyer commence d'approcher de la table comme auiourd'huy les Escuyers & Varlets tranchans, & dont seront monstrez cy apres les exemples.

I'adiousteray pour esclarcir quels estoient iadis les droicts du Seneschal de France, ce qui est en vn liure de l'Abbaye de S. Aubin d'Angers, & qui semble estre vn proces verbal, rapport ou tesmoignage ancien de quelque Cheualier commis pour faire la relation des droicts du Seneschal de France, sur le different qui lors estoit entre le Roy Louys le Ieune & Henry II fils de Geoffroy d'Aniou, & Mahaut d'Angleterre fait enuirõ l'an MCL. ou plus tard, elle com„ mence ainsi tournée du Latin. Quant à vous qui verrez cest escrit, sçachez que „ moy Hues de Cleries ie vy les escrits des Comtes Foulques de Hierusalem qui sont en l'Eglise du sainct Sepulchre de Loches touchant la Mairrie & Seneschaussée de France qui luy fut & à ses antecesseurs donnée par le Roy Robert, il y auoit dissention entre le Roy Louys fils de Philippes, & le Comte Foulques qui depuis fut faict Roy de Hierusalem. Car le Comte Foulques ne le vouloit seruir, pource que le Roi Louys auoit donné la Seneschaussée & Mairrie de France à Ansel de Garlande, & depuis à Guillaume de Garlande, desquels le Comte Foulques ne pouuoit retirer ses redeuances & hommages. Il

aduint

aduint que le Roy Louys eut grosse guerre auec le Roy Henry fils de Guillaume le Conquerant d'Angleterre, pour laquelle il requist le Comte Foulques de l'aider en ceste guerre. A quoy le Comte respondit qu'il ne luy deuoit aucun seruice, puis qu'il l'auoit despouillé de la Mairrie & Seneschaucée de France. Le Roy manda au Comte par Amaulry de Montfort oncle dudict Comte Foulques, par Geoffroy Abbé de Vandosme & Raoul de Boisgency, que de tout cela & de plus grande chose, il vouloit se tenir à l'aduis des dessusdicts, & l'amender si besoin estoit. A ceste cause le Comte Foulques prenant conseil à ses hommes: assauoir, Robert de Blo lors Seneschal, Salmace lors Eschançon, Hugues de Cleries, Boudin de Vegia & plusieurs autres, respondirent au Roy, que s'il failoit cela qu'il luy auoit mandé, que, & cela, & autre secours qu'il luy demanderoit il luy feroit volontiers. Or le iour que ce conseil fut pris, la Cour d'Aniou estoit remplie de bonne & sage Cheualerie. Lors Amaulry de Mont-fort & autres qui auoient porté les parolles du Roy, persuaderent au Comte Foulques, qu'il respondit au Roy par quelqu'vn qu'il cogneust, & auãt qu'eux (ses messagers) retournassent, il enuoyast en diligence l'en remercier. Lors les conseillers du Comte Foulques oyans le conseil qu'Amaulry auoit donné, l'approuuerent, & la Comtesse Aremberge fut d'aduis qu'aucun n'y allast fors Huë de Cleries, & pource ie Huë de Cleries allay à Paris: & de là à Guenor, où ie trouuay le Roy, & le Comte de Beaumont. L'ayant donc trouué à Guenor entre Ponthoise & Chaumont, (ie ne sçay s'il y a vn Gournay en ces quartiers-là.) ie parlé auec Monsieur le Roy, le saluant premierement de la part du Comte, & le remerciant de ce qu'il luy auoit mãdé. Puis ie luy dis que le Comte Foulques luy offroit son seruice dés à present : ou s'il luy plaisoit apres leur veuë & parlement. Et pource, iour & lieu fut assigné, pour estre audict Parlement, entre Marchesnoir & Bierne en Beausse. Cependant le Roy manda au Comte qu'il amenast audict Parlement Geoffroy son fils, qui de present gist en l'Eglise de sainct Iulian du Mans: car il desiroit moult de le veoir. Approchant donc le iour, le Roy & le Comte Foulques vindrent au Parlement auec leurs conseillers, où furent recogneus les droicts du Comte, assauoir la Mairrie & Seneschaucée de France: Et Guillaume de Garlande qui lors estoit Seneschal de France, recogneut qu'il deuoit hommage de ladicte Seneschaucée de France: & depuis fut *in voluntate Comitis* (ie croy en la puissance & discretion, pour estre chargé de tel rachapt qu'il plairoit audict Comte.) Apres Guillaume, fut seneschal Estienne de Garlande, qui fit hommage au Comte: apres Estienne Raoul Comte de Peronne, lequel fit semblablement hommage & seruice. Car celuy qui sera seneschal fera aussi hommage au Comte de tels seruices. Si le Comte va à la Cour de monsieur le Roy, le seneschal commandera aux Mareschaux de monsieur le Roy, de preparer & deliurer hostelleries au Comte. Quand le Comte viendra, le Seneschal ira au deuant, & le conduira en son hostellerie, lors le seneschal ira dire au Roy que le Comte d'Aniou est arriué. Si le Comte veut aller trouuer le Roy, le seneschal le conduira à la cour, & de la cour le reconduira en son hostellerie. Que si le Comte veut aller au couronnement du Roy, le seneschal luy fera preparer & deliurer hostelleries qui

ſont propres & deuës audit Comte: Et quand le iour de la couronne viendra, & que le Roi ſera aſſis à table, le Seneſchal fera preparer vn Banc, couuert d'vn riche drap paillé ou de tapiſſerie, là où ledict Comte & ceux de ſa compagnie feront aſſis, iuſques à ce que la viande vienne. Mais quand le premier metz ſera venu, le Comte ſe deſbouclant (c'eſt à dire oſtant ſon manteau attaché à vne boucle) ſe leuera du banc, & prenant de la main du Seneſchal le metz, l'aſſiera deuant le Roy & la Royne: puis commandera au Seneſchal ſeruir par les autres tables: & le Comte s'en ira raſſeoir: iuſques à ce que les autres metz reuiennent, & ce qu'il aura fait du premier il le fera des autres. Puis le ſeruice de la table acheué, le Comte montera à cheual, & s'en ira en ſon hoſtellerie accompagné du Seneſchal: lors le cheual qui aura porté le Comte en cour, aſſauoir vn deſtrier, ſera baillé au Keux du Roy comme à luy deu, *feodaliter*, (c'eſt pour ſon droit de fief) le manteau dont le Comte ſera affeublé appartiendra au deſpencier. Mais apres le diſner, le Pannetier enuoira au Comte deux pains & vn ſeptier de vin, le Keux vne piece de chair & *vnum haſtum* (ie croi *vnam Haſtam*, c'eſt vne haſte ou broche) car c'eſt la liurée du Seneſchal. Ce iour les metz ſeront pris par le Seneſchal du Comte, qui les enuoira aux Ladres. D'auantage quand le Comte ira en l'oſt du Roy, le Seneſchal de France luy preparera vn Pauillon capable de cent cheualiers, & vn Sommier pour le porter, & ſes cordes & pieux: & vn homme de cheual pour le conduire auec deux de pied. L'oſt fini, le Comte s'il veut, rendra au ſeneſchal ſon pauillon, & quand bien il ne le rendroit, pource ne lairra-il d'en auoir vn autre à vn autre voyage. S'il ſe trouue ou vient au camp du Roy, *tutelam faciet, in reditu retutelam* (ie croy fera l'auant-garde, & au retour l'arriere-garde) & quelque choſe qui luy aduienne ſoit bien ou mal, ne ſera blaſmé de la bouche du Roy. Ie Huë de Cleries ay veu ces ſeruices eſtre rendus au Comte Foulques Roy de Ieruſalem en deux oſts d'Auuergne, & à vn couronnement fait à Bourges, & au Comte Geoffroy qui eſt enterré au Mans. Ie le vy rendre à vn couronnement à Bourges, & à vn autre à Orleans. Item Gaultier de Senlis Eſchançon recogneut deuant le Roy, moy l'oyant, qu'il tenoit du Comte d'Aniou tout ce qu'il auoit en la ville de Senlis, hors les murs & le forage d'arbrie, eſtre du fief du Comte d'Angers & tous les caſements. Raoul de Martray & Thomas ſon frere, ſouloient ſeruir en Aniou de leur fief. Et moy Huë de Cleries parlant au Roy Louys, i'ouys dire au Roy ces mots: Raoul de Martré voyez Huë de Cleries cheualier du Comte d'Aniou voſtre ſeigneur, allez ſeruir le fief de voſtre mareſchalerie, & hoſteller Huë Car vous tenez ce fief du Comte. Lors Raoul me logea comme mareſchal: Ie le vy & le Roy adiouſta, Dieu mercy, ie ſuy bien auec le Comte d'Aniou. Au ſurplus ledict Comte eſt appellé Maire en France, pour la garde & arriere-garde qu'il fait en l'oſt de France. Item quand il ſera en France, ce que ſa cour aura iugé demourera ferme & ſtable. Que s'il naiſt differend du iugement donné en France, le Roy mandera que le Comte le viene amender. Et s'il ne veut venir, les eſcrits des deux parties luy ſeront enuoyez: & ce que ſa cour en iugera ſera ferme & ſtable. Ce que ie Hue de Cleries ay veu en pluſieurs iugements faits en France & Aniou amendez. Comme fut celuy *de Bello* (ie croy de guerre

ou champ) fait à sainct Aumer: & de plusieurs plaids & iugemens. I'ay veu cela & plusieurs auec moy. Qui est le contenu dudict proces verbal bien notable pour les droicts de Seneschal ou grand Maistre de France: & d'autres faits particuliers, que l'on peut tirer en consequence: mesmes pourquoy il portoit la Banniere de France en vn ost Royal, ainsi qu'ont dit les Romans, lesquels nous representent l'estat de leurs temps.

CHAP. XI.

Du Chambrier & Chamberlan.



CHambrier vient de chambre, & chambre de *camera* mot Latin & ancien, ce dit Festus. Et ie pense que de là soient venus les mots Courbé, Courbe, Couruer & Cambrer pour fleschir en arc: d'autant que les anciennes chambres estoient voutées, non seulement du temps des Romains, mais encores de celuy des François, puis que le roman de Aubry le Bourguignon dit:

Ia n'entrerez en sa chambre voutie
Se ly Queus n'est en vostre compagnie, &c.

le mot voutie estant dit pour voutée.

L'estat de chambrier est vieil, & les roys de la premiere race en ont vsé. Gregoire de Tours liure IIII. chapitre XXI. dit que *Carresigille cubicularius* (que ie pense estre chambrier & chamberlan) de Sigibert fils du roy Clotaire fut tué quāt & son maistre. Et combien que par ce lieu l'on puisse iuger qu'il fut prochain de la personne du roy (comme encores est le grand chamberlan) il semble par le mesme Autheur qu'il eut charge du tresor. Parce qu'au XXI. chapitre du VII. liure il dict que le roy Guntchram voulant sçauoir qui auoit occis Chilperic son frere: la royne Fredegonde en chargea Euroul chamberlan, disant, encores qu'il auoit emporté beaucoup de choses du tresor royal. Et toutesfois le mesme Autheur liure V. chapitre XXXIX. donne vn Tresorier à Clouis fils de Chilperic. Durant la deuxiesme race l'estat de chambrier ou de chamberlan (que ie pense auoir esté tout vn) fut octroyé à personnes honorables & Nobles. Car nous trouuons que Bernard frere de la royne Iudith femme de Louys le Debonnaire Empereur & roy de France, qui fut Duc de Septimanie, estoit aussi chamberlan du palais: & desia il commandoit aux portiers.

Sous la derniere famille ceux qui tenoient l'estat de chambrier signoient les chartes & lettres de consequence, auec les autres principaux Officiers de la couronne. Et croy (pour les raisons que ie diray cy apres) qu'ils estoient aussi grands Tresoriers. Comme encores en Angleterre l'estat de Tresorier est le plus grand, & tenu par grands Seigneurs. Les Italiens & la cour du Pape estimoient, il y a quelque temps, le *Camerlingo* comme Tresorier. Car Iean Vilany au IX. liure chapitre CLXI. dict: *Papa Ioanni & soi Cardinali contra dissero à cio,*

prouando che Christo è gli Apostoli hebe proprio, & commune: si come si monstra per li Euangeli: & che Iuda Scarioth era Camerlingo & despenciere de beni loro dati per Dio. Et encores auiourd'huy en la plusp art des grandes Abbayes, le chambrier reçoit le reuenu comme Tresorier, ainsi qu'en l'Abbaye de saincte Geneuiefue à Paris, & plusieurs autres Monasteres, & lieux Ecclesiastiques: mesmes les Romans qui ont escrit du temps de Louys le Ieune.

Philippes Auguste, & autres Roys prochains, font les chamberlans gardes du tresor, des coffres, de l'or, & de l'argent des Princes, dont ils parlent. Car Huon de Mery au tournoyement d'Antechrist dit:

Ie sui Chambellan d'Antechrist,
Ie gard son Or & son Argent.

Le Roman de Doon de Nanteuil, monstre euidemment que les chamberlans portoient l'argent de la despence, & des offrandes que le Roy donnoit à la Messe:

Li Kamberlans le Roys qu'en auoit le mestier
¶ c'est Or. *Aporta au Seigneur, trois offrandes d'ormier* ¶
Ce furent trou Besans, c'est offrande à Princier.

Au Romant de la conqueste de Hierusalem:

Al departit commande son chamberlan Geoffroy
Quil lor donnast cinq sols par le souuerain Roy.

parlant de l'Euesque du Pui.

Et pour mõstrer que ces Chamberlans petits estoient employez à la chambre. Les mesmes Romanciers leur font mettre & couurir les tables de vaisselle d'argent. Au Roman de ....

Et veißiez couurir ces tables
As Chamberlans & connestables
De pots & de hanaps d'argent.

Et encores au Roman de Doon.

Les napes fit estendre le Chamberlans Gregoire.

Mais lors il faut penser que tels Chamberlans & Connestables estoient ce qu'auiourd'huy sont les Varlets de chambre, Escuyers tranchans, & Gentilshommes seruans.

Les mesmes Romanciers donnent au chamberlan le droict d'assister aux hommages, & en font vn fief, comme il semble qu'estoient les estats qui soubscriuoient aux chartes des premiers Roys de la maison de Capet, lesquels estats il y a grande apparence d'auoir esté fiefs, assauoir de Seneschal ou grand Maistre en la maison d'Aniou ou de Garlande (à tout le moins par arriere-fief) de Vermandois & Champagne ainsi que i'ay monstré cy dessus. Et l'on void qu'il a esté pratiqué en plusieurs grandes terres, mesme en Normandie, où les estats de Seneschal, de Connestable & Chamberlan, estoient tenus & comme encores ils sont en Escosse.

Et c'est (possible) pourquoy l'Autheur du Roman de Regnault de Montauban, introduisant Charlemaigne qui parle à vn filz de Regnault.

Ie vous donray vn Fief voyant tout mon Barnez ¶ C'est Noblesse.
Chamberlan de ma Chambre tousiours mes en serez
Ni viendra nus haut homes qui de mere soit nez
Pou terre ne par Fief auoir & releuez,
Que n'aiez le mantel qu'il aura afeublez.
Par mon chef ce dit Nesmes, bon Fief as recouurez.

Ce qui n'est pas hors de raison, puis que l'on trouue entre les vieils memoires de la chambre des Comtes, les noms des Euesques, Abbez & Abbesses, desquels le Chambrier de France du temps de S. Louis ou son fils, prenoit à leur nouuel aduenement cent sols.

Le Chamberlan gardoit la porte du Roy: voire celle d'vn Comte, i'entends celle de sa chambre: ainsi que monstre le Roman de Raoul,

Vet sen la guette que plus ni atend
Droit à la chambre don Doon le hardi
L'anel crosla le chamberlan l'oy
Odoon éueille le Cheualier genti,

Les Chamberlans qui faisoient les seruices dont i'ay parlé cy dessus, pouuoient estre comparez aux Varlets de Chambre. Et lesquels durant la premiere race, estoient tirez (comme tous autres communs Officiers domestiques) des maisons des champs appartenantes aux Rois.

De ces petits Chambriers fait mention Gregoire au quatriesme liure, chap. III. Et croy bien qu'vne partie estoient Fiscalins; c'est à dire, gens tirez des maisons Roiales champestres, ou des enfans desdits Fiscalins.

Les grands Chamberlans ou Chambriers de France souloient auoir plusieurs beaux droits, & semble qu'ils eussent part aux deniers, pour leur garde; Car au Roman de Graal, que Messire Robert de Bourron ou Boron translata de Latin en François ou Roman (ie croy enuiron l'an MCL) par le commandement de saincte Eglise, dit aux Propheties de Merlin. Ay cheu temps estoit coustume que li Camberlent auoient la disme partie de che qui venoit à la bource de les seignor. Et ie croy que c'estoit pour le salaire de sa recople: qui estoit vne merueilleuse espargne au pris de l'argent qui s'en va aux gaiges des Officiers manians les Finances du Roi: auquel l'on dit que l'escu ne reuient pas à vn quart. Voire ces Chambriers auoient des terres tenans d'eux en Censiues, à cause de leurs offices. Car la plus part des vignes vers S. Mandé & Piquepuce, & les murs du bois de Vincennes tenoient du Chambrier.

Outre cela il auoit Iurisdiction sur les Pelletiers, Merciers, Marchands de draps de soye, & autres officiers ou mestiers qui se meslent de vestements à Paris, comme s'il eut eu cognoissance & intendence de ce qui se fait en la Garderobe du Roi: car le premier Gentil-homme de la chambre & Maistre de la Garderobe du Roi ne sont que des Eclipses de grand Chambrier.

Mesme il auoit vn visiteur des marchandises, poids & aulnages: lequel prenoit tiltre de Roi des Merciers. Duquel les autres Merciers estoient tenus de prendre lettres: & les Merciers suiuans la Cour auoient lieu separé. Comme à Paris la Gallerie d'entre la grande Salle du Palais & la saincte Cha-

pelle en a retenu le nom: & vne grange pres Sainct Anthoine des champs, s'appelle encores la grange aux Merciers, pource qu'ils s'y retiroient lors que les Rois habitoient le bois de Vincennes. Le droit que le Roi des Merciers tire sus les autres de son estat, ne luy est deu sans cause & charge: Car il est tenu de fournir certaine quantité de cire au Sacre du Roy.

Les Ducz de Longueuille ont longuement tenu l'estat de grand Chamberlan, sçauoir depuis le Roi Charles septiesme, iusques au Roi Henry second, quand par la mort de François Duc de Longueuille fils de la Roine d'Escosse fille de la maison de Guyse: ledit Roi le donna au Duc de Guyse oncle du deffunct.

Il me souuient d'auoir ouy dire que l'estat de Chamberlan de France auoit esté laissé aux Comtes de Dunois, afin d'honorer Iean Bastard de Louys Duc d'Orleans, qui tant auoit trauaillé pour garder ceste Couronne, durãt la guerre des Anglois, & le regne de Charles VII. qui luy donna cest Estat, non tant pour recognoissance des seruices par luy faits, que pour oster la ialousie que les Princes eussent peu auoir, si on luy eut baillé rang parmy eux: A ceste cause on luy reserua ceste place, laquelle sans enuie, le pouuoit monstrer & faire apparoistre des premiers & plus proches du Roi, estant contraint par son estat d'estre à ses pieds quand il estoit assis en son throsne, & derriere luy à la queuë de son cheual quand il cheuauchoit en magnificence Royalle: voire les siens retiennent le rang des Princes, du consentement des estats de ce temps.

I'ay vne assez bonne Chronique Françoise, qui donne vne fort honorable charge au grand Chamberlan. Car parlant de la maniere de viure de Charles le grand, l'Autheur dit: Durant le disner & souper, il oyoit volontiers aucune chose notable, ou dictié honneste: ou vn homme qui lisoit les Histoires & faits vertueux & loüables des Princes & autres personnes dignes de renommee, representant ceux que Suetone en la vie de ..... appelle Libraires. Ainsi souloit estre fait en France: Et mesmement aux festes, que le Roi & la Roine doiuent estre en estat & habit Roial. Et cet office de reciter tels faits à telles festes, souloit faire le Comte de Tancaruille au temps du Roi Charles sixiesme de ce nom, Pere du Roi nostre Sire qui est à present, ce dit madite Chronique.

La mesme charge faisoit vn predecesseur dudit Tancaruille du temps du Roi Iehan: duquel Gares de la Vigne Autheur du Roman des oiseaux dit:

La fuli Queus de Tanquaruille
En luy n'ot ne Barat ne Guille. †

¶ *C'est trom-perie.*

Parlant d'vn banquet solemnel du Roi Modus. Car l'estat de grand Chamberlan de France & de Normandie estoit tenu par Iean Vicomte de Melun fait Comte de Tancaruille l'an MCCCII. ainsi que porte vn memoire de la Chambre des Comptes que i'ay veu:

CHAP. XII.

Du Bouteiller.



E nom de Bouteiller vient de Bouteille, & Bouteille de Boutis ou Bout & Bouts (car il se trouue ainsi escrit) vaisseau nommé entre les vstencilles d'Eschançonnerie de la maison du Roi sainct Louis, pour l'an MCCLXI. là où le Barillier, & le Chartier des Bous sont nommez parmy les autres seruans, & encores en l'estat qui fut faict l'an MCCLXXXV. le porte Bouts est nõmé. Et dit le memoire. L'on n'achetera ne Bouts ne Bouciaux ne Barils sans le congé du Maistre d hostel. De maniere que les Italiens en pourroient auoir pris (comme beaucoup d'autres mots) leur Bota: Si vous ne dites qu'il vient de Boutis: que le Glossaire Grec interprete Seria: c'estoit vn vaisseau longuet de terre propre à mettre vin ou huille. De sorte que les Bouts d'Eschançonnerie, representent ce que les Latins appelloient *Vter*, en François Ouldre, vne peau dans laquelle se porte le vin par les lieux mal-aisez au charroy: comme dans les montaignes d'Auuergne & autres, ou pour ce vaisseau, l'on dit ce vin sent la Boute: c'est à dire la peau ou la poix dont elle est enduite & courroyee.

Les anciennes Chartes nomment tousiours le Bouteiller apres Dapifer: fors qu'en vne de l'hostel de la Ville de Paris qui parle des droits de Bolo de Poissy l'an MCLXXIIII. où y a *S. Comitis Theobaldi Dapiferi nostri, S. Mathei Camerarij, S. Guidonis Buticularij, S. Radulfi Constabularij, Vacante Cancellaria.* Sa charge estoit de presenter la coupe au Roi, & d'auoir soing des Bouteilles, c'est à dire du boire du Roi, dont il a pris le nom. Ces cinq Officiers, *Dapifer, Buticularius, Camerarius, Constabularius & Cancellarius*, ont tousiours esté nommez aux Chartes, comme les Principaux Domestiques: le *Dapifer* pour grand Maistre de la maison du Roi. Le *Buticularius* pour Eschãçon: Le *Camerarius*, pour Thresorier. Le *Constabularius* pour Escuier & auoir soin des cheuaux ou de l'estable. Le *Cancellarius* pour signer & marquer les lettres: & comme vn premier Secretaire du Roy, ayant la charge & garde de l'anneau du Roi, auquel son image, à tout le moins sa teste, enfoncez en pourfil (comme lon void dans l'anneau des Rois Charliens, & ie n'en ay point veu de telle façon que durant ceste maison) estoit figuree: pour l'imprimer en cire au bas des lettres. De maniere que ce n'est merueille si aux Chartes le nom de ces Officiers est escrit: comme de ceux qui au moyen de leurs estats doiuent tousiours estre les plus proches de la personne du Roi: & pource tesmoings de ses commandemẽts, actes, octroys, & principalles liberalitez.

Le Bouteiller auoit aucunes Vicomtez en Normandie affectees (ce croy-ie) pour les frais de son estat, ainsi qu'il se trouue par vn Memoire de la chambre des Comptes. L'autheur du Roman de Brut fait porter au Bouteiller la Coupe du Roi. Car il dit, Beduers de l'autre partie seruoit de la Bouteillerie: & puis autre part.

Bedeuers deuant il aloit
K: le Cope le Roy portoit,

Tellement qu'il semble à veoir que l'Estat d'Eschançon a esté tiré de celuy de Bouteiller. Comme de Chambrier celuy de Chamberlan. Pource que le Bouteillier estant empesché à d'autres particularitez de son estat, le Roi voulut auoir vn grand homme pour luy presenter sa coupe, appellé Eschançon, en vieil langage, pource qu'il versoit à boire, ce que l'on dit encores signifier le mot Alleman Schank.

Cest estat de Bouteiller ayant esté longuement en la maison de Moussi soubs Dammartin, pource que ces Seigneurs ont demeuré à Senlis, furent communement appellez les Bouteillers de Senlis: qui ont retenu les armes escartellees d'or & de gueulles representans du vin en vne Coupe d'or. I'oublioi à dire que le Bouteiller auoit Iurisdiction sur les tauerniers, comme aussi tous autres grands Officiers sur les metiers fournissans pareilles especes que celles, dont le Roi s'aidoit en sa maison; le Greffier du Tillet, ayant assez parlé du Panetier, Keux & autres Officiers de la maison du Roi, ie les passeray, pour n'auoir rien de nouueau à dire plus que luy: qui doit estre tenu pour nostre premier Antiquaire. Mesmes ie passeray sur l'estat de Connestable, le reseruant entre les dignitez de guerre.

CHAP. XIII.

Des gardes Du Roy.



ONSIEVR Chambre Escossois, qui a faict l'histoire abregee des Papes, Empereurs, Rois de France, d'Angleterre & d'Escosse, s'aduance trop de dire que sainct Louis fut le premier de noz Rois qui eut Garde. Car si bien la grand Chronique (parlant des Assassins, que le vieil de la montaigne leur Prince enuoyoit pour tuer les Princes Chrestiens plus courageux & entreprenans) dit » ces mots: Quand ledit Roi ouit les nouuelles si se douta formant, & prist con- » seil de soy garder: Il esleut Sergents à maces, garnis & bien armez, qui nuit & » iour estoient entour luy pour son corps garder. Il ne deuoit pas conclurre que » ce fut le premier Roi gardé.

Hoto Euesque de Basle descriuant les mocqueries que Charlemagne fit faire aux Ambassadeurs Grecs: declare assez la magnificence de sa Cour. Mesme Gregoire Archeuesque de Tours liure septiesme chap. huictiesme, monstre que Guntchram Roi de France Bourguignonne, ou d'Orleans, voyant que Sigibert Roy de Rheims ou de Metz (qu'on disoit aussi d'Austrasie) & Chilperic Roi de Soissons, & de Paris ses freres, auoient esté tuez, mist grosse garde, sans laquelle il n'alloit pas seulement à la Messe ny à ses esbats. Aussi n'est-il croyable que les Rois Meroüingiens, nouueaux conquereurs de la Gaule, & de puis

depuis tres riches & puissans, fussent sans Garde, principalement Clouis, apres qu'il eut batu les Bourguignons & Vvissigots : les Rois desquels ayant vescu en grande magnificence & pompe, nous trouuons par la seconde Epistre de Sidoine Apolinaire que Theodoric Roy de Thoulouze viuant l'an de nostre Seigneur Iesus Christ CCCCLX. auoit des Gardes. Quelqu'vn de sa suitte " (dit-il) armé se tient pres de sa chaire, le gros de ses satellites fourrez, pour " oster la presse, demeure deuant la porte de la salle, separez de tapisserie & en- " clos de barreaux, afin qu'ils ne facent du bruit. "

Mais il n'est pas aisé de dire quelles armes ces Gardes des Rois François souloient porter : iaçoit qu'il est croyable qu'ils auoient des Arcs, Fleches, Iauelines, Ancons, & Francisques, Masses & autres armes du temps, dont i'espere parler au quatriesme liure de ce recueil : il est vray que sous les Rois de la maison de Capet, lon ne trouue certainement quelle fut leur garde, sinon qu'ils auoient des Sergens (c'est à dire, Seruans) à pied. Tous les Autheurs du temps Romanciers ou autres opposent aux Cheualiers les Sergents : comme s'ils eussent esté Roturiers, & non Nobles. Tesmoin cét endroit du Roman du Graal. *Et si emmena cinq cens Cheualiers, que Sergens à cheual, & bien neuf cens Sergents à pied.* Et tost apres le mesme Autheur : ¶ Es vous venir vn Sergent apres la Route, vn arc en sa main. Et autre part. ¶ *Porche ne veuil ie mie estre comme Cheualiers*, ains *comme Sergent.* La grand' Chronique, parlant de la bataille de *Boüines*, dit : *Les Allemans eurent* desdain de ce qu'ils furent premierement assaillis par Sergens & non mie par Cheualiers. Le Greffier du Tillet dit, que le Roy S. Louis fonda saincte Catherine du Val des Escolliers à Paris, pour memoire de la victoire que Philippes Auguste obtint à Boüines, en laquelle les Sergens firent vaillamment l'an MCCXIIII.

¶ *Es pour voicy.* ¶ *Porche, pour ce.*

Mais iaçoit que la grande Chronique dise, que les Cheualiers & Sergens à pied & à cheual s'y porterent hardiment : Rigordus qui a escrit telle bataille comme present, & le Moine de S. Denis, qui a mis dans ses Chroniques ce qu'il auoit apris dudit Rigordus, ne remarque aucune particularité signalee des Sergens d'armes du Roy. Mais il appert par le memoire qui est graué au portail de ladite Eglise, que les Sergens d'armes du Roy (que ie pense auoir aussi esté de sa garde) ont augmenté ladicte Eglise, qui a pris son nom du Val des Escolliers, pour aucuns estudians là retirez, & qui enseignoient les lettres. Les Huissiers d'armes portent encores des Masses d'argent deuant les Rois : mais ils n'estoient pas seuls gardiens du corps des Roy, ains il y en auoit aussi d'autres : & mesme des Escoissois que le Roy Charles septiesme retint, tirez du nombre que les Comtes de Boucan, Duglas & autres Seigneurs d'Escosse, luy amenerent pour chasser les Anglois. Quant aux François, ils furent appellez Archers, à cause de l'Arc, arme lors commune.

Ces Archers du corps, pour ce que du téps de Charles septiesme ils auoient des hoquetons (mot qui vient du Grec) couuerts de paillotes ou escailles d'argent doré, qu'on souloit appeller Orfrais, pour ce que les Orfeures les faisoient (pour les employer sur la broderie, & les deuises du Roy) prirent le nom d'Orfauerisez, comme les appelle Philippes de Comines à la difference

de ceux qui n'en auoient point : laquelle magnificence fut suiuie de nos Rois successeurs dudit Charles septiesme, qui ont changé les armes desdits Archers en hallebardes, pour ceux qui seruent à la Cour : Mais à la guerre, ceux qui durant la paix ont des hallebardes, portent des lances, & sont armez comme les Archers d'ordonnances, & aucuns desquels depuis quarante ans, portent des harquebuzes.

CHAP. XIIII.

Du Roy des Ribaux.



LEs visiteurs des Merciers, des barbiers, & de la maison du Roy s'appelloient Rois : mais pas vn Autheur que i'aye veu iusques icy, n'en dit la raison : & i'ozeroy presque asseurer, que ce fut à dire Correcteur, ou Chef : puis que les principaux Heraux sont nommez Roys d'armes, comme ceux qui souloient regler les ceremonies des ioustes, tournois, &c. dont ie parleray autre part. Quant au premier des trois cy-dessus nommez, i'en ay parlé comme d'vn Vicaire ou Commis du grand Chambrier, pour la visitation des marchandises propres à la chambre du Roy.

Mesmes i'ay autres-fois entendu dire que le Barbier du Roy, s'appelloit Roy des Barbiers. Car encores a-il son Lieutenant à Paris, pour visiter les Maistres de l'estat : & croy que ce Roy auoit le droit de visitation sur tous les Maistres des autres villes de France : tels que les Chirurgiens, & ceux qui guerissent les playes iadis appellez *Mires*, du mot Grec Miron, qui signifie vnguent. Comme les Medecins s'appelloient Physiciens pour s'estudier à la conseruation de la nature. Mais le troisiesme qui s'appelloit Roy des Ribaux, ne faisoit pas l'estat de grand Preuost de l'Hostel, cõme aucuns ont cuidé : ains estoit celuy qui auoit la charge de bouter hors de la maison du Roy, ceux qui n'y doiuent manger ou coucher.

Car au temps passé, ceux qui estoient deliurez de viandes (qui est ce que depuis lon à dit auoir bouche à cour) apres la cloche sonnee se trouuoient au Tinel, ou Salle commune pour manger : & les autres estoient contraincts vuider la maison : & la porte fermee, les clefs estoient apportees sur la table du grand Maistre. Et pour ce qu'il estoit deffendu à ceux qui n'auoient leurs femmes de coucher en l'hostel du Roy, & aussi pour voir si aucuns estrangers s'estoient cachez, ou auoient amené des garces, ce Roy des Ribaux, vne torche au poing alloit par tous les coings & lieux secrets de l'hostel, chercher ces estrangers : soit larrons ou autres de la qualité susdite. Du temps de S. Louis lon appelloit Ribaux, les gens de peine & forts hommes, tels que les Crocheteurs & porte-faits. Iean de Meung au Roman de la Roze, monstre que le

Roy des Ribaux estoit vne charge de Cour. Car faisant parler le Dieu d'Amours à Faux semblant, il dit.

Par fois (dit Amour) ie l'otroy,
Des or vueil que sois de ma Cour.
Chil vient auant, & chil acour
Faux semblant, par cil conuenant
Seras o moi, tout maintenant
Tu seras mon Roy des Ribaux, &c.

Mais Guillaume de Loris, monstre que les Crocheteurs & porte-faits, en Greue, de son temps estoient nommez Ribaux: tesmoing ces vers de la premiere partie dudit Roman de la Roze.

Des Rois me pourroit oposer,
Ki por lor noblece ¶ aloZer, ¶ C'est loüange.
Si com le menu peuple cuide,
Fierement metent l'or estuide
A fere entor els armer gens:
Sept cens ou sept mille sergens.
Et dit len tot communelment
Qu'il leur vient de grand hardement
Mais bien scet Dieu tout le contraire
Ki tousiours les tormente & greue
Soubs & sus tot aller
Et deuant les barons ¶ paller ¶ C'est parler.
Car par force ne vaut trois pommes,
Plus que la force d'vn Ribault.

& encores le mesme,

Il n'est chetif si ne cuide estre,
Soit Rois, cheualier ou Ribault, &c.

qui en ce lieu est pris pour hôme de basse condition, fort & puissant de corps.

Car encores disons nous d'vn homme corsu, c'est vn puissant Ribault. Mais cestuy-cy monstre euidemment que les porte-faits communement s'appelloient Ribaux, &c.

Mais Ribaulds ont les cœurs si ¶ bauds ¶ C'est fier, hautain.
Portent sac de charbon en Greue
Que la pene point ne lor greue
S'ils en patience trauaillant,
Qu'ils hatent & ¶ trepent & fouler ¶ C'est trepigner.
Et vont à S. Marcel aux tripes:
Ni ne pise tresor trois pipes
Ains despendent à la tauerne
Tout leur gain & leur espargne,
Puis reuont porter les fardeaux.

Baud, signifie haut: ainsi qu'auez leu, voire hardy & impudent, ce dit Iean de Meung.

Si feroient estuues chaudes,
A quoy leurs bateries baudes,
Tous nuds pourroient demener:
Quand l'air verroit à forcener.

Le mesme de Meung surnomme encores les nourrices *Baudes*, c'est à dire hardies, comme volontiers elles sont en paroles lasciues.

Mais c'est trop s'asseurer de l'antiquité, de dire que le Roy des Ribaux faisoit l'estat de Preuost de l'Hostel. Car dés le temps mesme de Charlemaigne, il y auoit vn *Comes Palatij* qui iugeoit des differends des gens de la suitte de la Cour. Ainsi qu'on void dans Æginard qui escrit la vie de cet Empereur.

L'erreur peut venir de ce, que lon dit que les filles de ioye qui suiuoient la Cour estoient tenuës en May, venir faire le lict du Preuost de l'Hostel: & lesquelles pour leur hardiesse impudente & impudique estoient nommees Ribaudes: comme Ribler signifie courre: & rauder, pour Ribauder. De maniere que cét Officier cõmandant à des gẽts insolents qui suiuoient la Cour, fut appellé Roy, comme visiteur & Correcteur des Ribaux, & impudents, ainsi que le Roy des Merciers auoit la visitation de la mercerie, le Roy des Barbiers des faiseurs de Barbe. Voire le souuerain degré des Heraux estoit de porter le tiltre de Roy d'armes: possible pour ce qu'ils estoient comme Iuges & Correcteurs des fautes qui aduiennent aux assemblees d'armes, comme estoient les Ioustes & Tournois.

Fin du premier liure du Recueil [illegible] l'Origine des dignitez & Magistrats de France.



DEVXIESME LIVRE DE L'ORIGINE DES DIGNITEZ ET MAGISTRATS de France.

CHAP. I.

Des Patrices, Ducs & Comtes.



Es Officiers domestiques expediez, nous parlerons des autres qui sont publics: comme des Patrices, Ducs, Comtes, & autres pour la guerre. Nos anciens qui preuirent les maux des elections à tous changements ou mort de Rois, & considererent les fautes d'aucuns Merouingiẽs (qui laissans l'exercice de leurs estats, pour s'adonner à tous plaisirs se seroient totalement deschargez sur les Maires de leur Palais) par l'eslection de Pepin: semblent auoir fortifié l'Estat & Couronne Françoise, remettans sus les plaids Generaux, Synodes, Sanes, & Conciles (ainsi appellez, pour ce que les Euesques & Abbez s'y trouuoient, & que les faicts des Ecclesiastiques & les affaires de la Religion s'y traictoient premierement) que Boniface Vvnefrid Anglois natif pres de Londres & depuis Euesque de Mayence l'an VCCXLIIII. se plaint d'auoir esté discontinuez enuiron cent ans. C'est en ce temps là, que les gens d'Eglise font plus grande instance, d'estre appellez aux Synodes & Parlements, & de vouloir estre iugez par les Euesques. Car par le premier Concile d'Orleans, tenu sous Clouis l'an cinq cens douze, ils s'estoient exemptez de la iurisdiction laïque, sous ombre de la clericature. Soit que les François se souuinssent de la reuerence, que les Gaulois & Germains portoient (ainsi que i'ay dit cy-dessus) à leurs Druides & Prestres: ou que le zele de la Religion Chrestienne par eux nouuellement embrassee, les eust tellement eschauffez, qu'ils pensassent n'y auoir rien de bien faict, que ce qui sortoit de la main des Prelats: lesquels depuis, vsans inconsiderément de leur pouuoir au degradement de

l'Empereur Louys le Debonnaire, fils de Charles le Grand, firent (possible) perdre à leurs successeurs, le respect qu'on leur auoit porté auant vn si grand orgueil. Mais les vrays fondateurs de l'estat François, ont esté ceux de la maison de Capet: lesquels de leur gré, ou contraincts par la noblesse, de laisser en heritage, & sauf hommage, les Duchez & Comtez auparauant tenus à vie, (car on ne trouue point certainement, quand & pourquoy ils se sont faits hereditaires) amoindrirent ceste desbordee puissance des anciens Rois, de faire toutes choses à leur appetit. Et comme ceux de Lacedemone receurent les Ephores, pour Controlleurs de leur authorité, ceux-cy establirent & asseurerent les plus grands Seigneurs Ducs, Comtes, & Pairs de la Cour de France, pour tenir le grand Parlement, audience, & generalle iustice de toutes les doleances du peuple: & les iugements des Seneschaux, Baillifs, & Iuges inferieurs, donnez en grandes causes. Car du commencement de ceste derniere famille, il n'y auoit Comte, voire Seigneur Chastellain, dependant nuëment du Roi qui ne pensast auoir autant de puissance en sa terre, que ces nouueaux Rois. De sorte que Huë, & Robert Rois escriuans à Audebert Comte de Perigueux, fils de Boson le vieil, qu'il eust à leuer le siege de deuant Tours, & luy demandant dans leurs lettres (comme par reproche) qui l'auoit estably Comte? Il ne fit difficulté (ainsi que dit la Cronique de sainct Cibar d'Angoulesme) de respondre; Ce n'est vous Rois: ains ceux qui vous ont fait Rois. Aussi voyez-vous que Henry, & Philippes les premiers Rois François, de ce nom, & Louys le Gros, sont plus empeschez à guerroyer ces petits tiranneaux d'entour Paris, que contre les grands Ducs & Comtes: Mais quand ce dernier eust essarté (par maniere de dire) son Roiaume, & desraciné telles ronces de ce beau jardin François, & que tant de voyages en la terre saincte eurent emmené ces mangeurs de peuple, la France reprist son ancienne beauté. Et nos Rois incitans les grands Seigneurs pour les ayder à maintenir leur grandeur, quant & quant les establirent Pairs du Conseil, Iustice, ou Parlement de France: lequel commença deslors à seruir de ressort de Iustice: au lieu des anciens Plaids Generaux, Sanes, & Conciles tenus durant la premiere & seconde famille: ainsi que ie diray en autre endroit plus à propos.

I'ay parlé de l'Estat de la maison du Roi, & des officiers qui approchoient de sa personne, fors du Connestable, que ie reserue (cõme i'ay dit) à mettre entre les gens de guerre. Mais dautant que le Roiaume a tousiours esté embelly d'autres dignitez, pour la paix, & pour la guerre, ie pense qu'il ne sera hors de propos de les descrire premierement, & les separer d'auec la maison du Roi, pour plus facile intelligence de leurs charges.

Ie dis donc que les Pairs de France pretendent deuoir marcher deuant toutes autres dignitez de ce Roiaume. Tesmoing Philippes premier de ce nom Duc de Bourgongne: lequel estant puisné de Louis Duc d'Anjou, au banquet du Sacre du Roi Charles VI. leur nepueu, se mit entre le Roi & ledit Duc son frere plus aagé.

Mais la Roine Catherine vefue du Roi Henry II. a vuidé ce differend, faisant au Sacre du Roi François II. son fils, immediatement aller apres ledit

Roy, ses autres enfans vestus en habits de Pairs. Ce qui sembla raisonnable, veu qu'il n'y a plus en France, aucun qui tienne ces anciennes Pairries : & que (possible) quelque iour il fut aduenu, qu'vn Gentil-homme eut precedé le sang Roial : seulement pour auoir succedé à ces Pairries imaginaires : chose plus tollerable aux anciens Pairs, tous parens du Roy, ou qui tenoient les grandes Seigneuries & Fiefs du Royaume, lesquels auoient esté cause de leur donner tel nom signifiant parenté : ainsi que d'aucuns pensent. Toutes-fois il y a plus d'apparence que ce fut pour ce qu'ils estoient (entr'eux) esgaux & pareils en dignité. Car mesmes les Seigneurs François auoient des gens appellez Pairs de la Cour de tel & tel Duc, Comte, Baron, & Seigneur haut iusticier : lesquels assistoient aux iugements des Cours desdits seigneurs. De sorte que par toute l'antiquité, vous voyez que toutes les parties plaidantes, demandoient d'estre iugees par leurs Pairs : c'est à dire, Vassaux du haut Ber, & Suserain: que i'interprete *Pareils* : & dont ie parleray lors que ie descriray l'administration & distribution de la Iustice de France.

En Allemaigne ils ont encores ces Pairs, qu'ils appellent *Heulent* & en Latin *Pares Curiæ*. Aussi Othon de Frisinghen chapitre trente vniesme au premier liure des Gestes de Frideric dit : le Prince suiuant nostre coustume demanda l'aduis de plusieurs de ses Pairs.

Et de fait, il semble que les Pairs de France auoient esté choisis cõme égaux: & pour estre Iuges aux Parlements generaux.

Ceux qui ont composé les Romans ne les estiment & prennent que pour compagnons. Celuy d'Alexandre le Grand faict enuiron l'an mil cent quarante, (car ie ne puis certainement cotter au vray le temps des Autheurs dudit Roman) dit.

Elisez douze Pairs, qui soient compagnon:
Qui menent vos batailles par grand deuotion.

Et au Roman de Gauthier d'Auignon composé enuiron l'an mil deux cens.

Assez de mal me fit vostre oncle, Ganelons
Qui trahit en Espagne li douze compagnons.

Celuy de Iudas Machabee fait l'an MCCLXXX. dit:

Il assembla tous ses Barons
Qu'il fit Pairs par diuisions. &c.

Et il n'y a doute, qu'au deuxiesme exemple l'autheur n'entende parler des douze Pairs : la pluspart desquels, les Romans feignent auoir esté tuez à Ronceuaux : suiuant l'histoire fabuleuse de Turpin.

Si est-ce que le mot se prend aussi pour Parent : comme il se troue au Parlement & veuë que firent sur le Rhin, l'an huict cens soixante & vn, les Roys Louys de Germanie, Charles de France, dict le Chauue, enfans de l'Empereur Louys le Debonnaire, & Lothaire fils de l'Empereur Lothaire premier Roy de Lorraine : où il est dit, Les Roys accompagnez des Seigneurs que chacun auoit nommez du Royaume de son Pair : qui en ce lieu s'entend pour Parent & pareil : plustost que compagnon. Car ils estoient deux freres & vn nepueu.

Et en la conuention des Rois Louis le Begue, & Louis fils de Louis Roy de Germanie, faicte l'an VCCCLXXVIII. ou LXXIX. indiction XII. il est dit au cinquiesme article. Que personne de nous ne souhaittera, ou for-conseillera (qui signifie, des-conseillera) la perte de la vie, royaume, subiets, ou chose appartenant à la prosperité, honneur, ou royaume de son Pair.

Et tenir en Parage ou Pareage, c'est estre suiect de quelqu'vn, comme ayant partagé auec luy, ainsi que Parent. Car Parage, Pareage, & parentage est tout vn. Le commencement d'vne Oraison à la Vierge Marie toute commune, dit:

¶ C'est parentage.

A toy Royne de hault ¶ Parage.

Et au Roman d'Alexandre

¶ C'est fief.

Gadifer fut moult preux d'vn Arabi ¶ lignage
En Berry fu nouris & cil de son Parage.

Et au dict, intitulé pour orgueilleux humilier, composé enuiron l'an MCCL.

¶ C'est plus.

Aux vers de droict heritage,
Sera beau cors & beau visage,
De toute humaine creature,
Ia mes ¶ n'y aura aduantage,
Tant ait esté de hault parage,
Que ne deuienne pourreture.

Au Roman de Meraugis, pomposé par Raoul de Houdan enuiron l'an MCC.

Et s'elle est gente de lignage,
Ie sui assez de haut parage:
Mes [illegible] fu parent le Roy.

Le semblable est dit au Roman de Fauuel, qui est vne Satyre contre ceux qui tiennent trop grand compte d'or, composee l'an MCCCX.

¶ C'est tout.

Tuit ¶ ces choses que i'ay nommees,
Qui de tout mal sont renommees.
Sont toutes du grant faux parage,
De Fauel, & de son lignage.

On ne peut dire que nos Pairs tiennent quelques chose des anciens Patrices Romains. Car ceux qui à Rome portoient ce tiltre, furent enfans, ou descendus des premiers Senateurs, choisis par Romule, premier Roy de Rome. Et ceux qui vindrent d'eux, ou depuis, furent mis en leur place, quand les races des premiers faillirent. Mais Constantin le Grand, ayant changé l'estat de Rome, quand il se declara Chrestien, fit d'vn tiltre commun à plusieurs familles, vn degré d'honneur: voulant (ainsi que dict Zosime au deuxiesme liure de son Histoire) que les Patrices fussent assis au dessus du Prefect du Pretoire. Suidas dit, Que les Patrices estoient comme chefs du Senat: & possible celuy, qu'en la Republique on eut appellé *princeps Senatus*, à qui le Consul demandoit le premier son opinion.

Ce deuoit estre vne excellente dignité, puis que l'Empereur Anastaze en honora Clouis nostre premier Roy: luy enuoyant quant & quant les robes & Couronne Royalles. Aussi estoit-elle (entre les autres charges) seule à vie. ain-

ainsi que dit Cassiodore, en vne Epistre du cinquiesme: & laquelle, par la Loy derniere *De Consul.* & 71. Epistre du 8. liure dudit Cassiodore, semble auoir pris son nom du mot Pere: pour la sagesse & meureté de plusieurs de ceux qui furent pourueuz de cet Estat: Iaçoit que l'ambition ayant depuis affecté ce tiltre, il se trouue que des Empereurs l'ont octroyé, voire à des enfans.

Nos François n'en vserent qu'en Bourgongne & Gothie, c'est à dire, Languedoc, & pays iadis tenu en Gaule par les Rois Goths. Car si Aymon donne ce tiltre à quelque Seigneur de deça Loire, c'est improprement: & pensant parler plus latinement que ceux desquels il s'est aidé. Ce qui bien souuent rend confuse l'histoire de ce Moine assez mauuais antiquaire Romain.

Ie trouue que le Patriciat a duré en Bourgongne iusques à Vvillibaud, tué par Flaocat, regnant Clouis II. C'est à dire, iusques à l'an VCL. Auquel païs ceste dignité estoit la plus grande, comme en France celle de Duc: i'entendés, auant que les Maires du Palais eussent empieté si grande authorité. Aussi Gregoire de Tours liure VI. bien souuēt appelle Duc Eune, Mommol Patrice, soubs le Roi Guntchran. Car nos Rois (comme autre part i'ay dit assez de fois) ont tousiours esté modestes en leurs cōquestes, ne changeans guieres les noms des Officiers, ne les loix ou coustumes des pays par eux vaincus, ou ioincts à leur Couronne. Et par l'histoire dudit Gregoire, l'on void ledit Mommol faire les actes de Gouuerneur, Comte, & Duc d'vn pays.

Ie ne me fusse pas tant arresté à la preuue & comparaison de ce Patriciat, & la Pairrie (qui commença soubz la maison de Capet) n'eust esté, que i'auoy desir de monstrer la diuersité, qu'il y a d'vne dignité à l'autre: & laquelle se trouue presque en tous estats, Grecs, Romains, & François. Pource que nostre Monarchie a esté gouuernee d'vne autre maniere que ces deux. Ce qui sera dit, pour tous les autres estats, dont cy apres nous parlerons. Et afin de n'aller trop curieusement rechercher leur etymologie: ou vouloir comparer les offices, & iurisdictions des Roiaumes estrangers aux nostres.

CHAP. II.

Des Ducs.



IL n'y a aucune doute, que le mot de Duc ne vienne du Latin *Dux*, signifiant celuy qui va deuant, & conduit les autres. Qui est aussi la cause pourquoy les Chefs & Capitaines d'armees ont esté ainsi appellez entre les Romains: d'autant qu'ils doiuent conduire & monstrer le chemin à leurs gens, ou ce qu'ils doiuēt faire. Ce neantmoins ce tiltre de Duc n'a esté pris pour dignité, que soubz les derniers Empereurs, & depuis Diocletian ou Constantin: du temps desquels les Gouuerneurs des Prouinces & frontieres, & ceux qui commandoient à grand nombre de gens de cheual & de pied aux frontieres, ou conduite des armees sont appellez *Duces & Magistri armorum*, par Ammian Marcellin. Il est vray, que long temps deuant, Tacite Historien Ro-

main, viuant soubs Traian, appelloit aussi *Dux* le chef d'vne armee: mais c'estoit plus generallement. Ces Ducs des derniers Empereurs & de nos premiers Rois, estoient d'auantage que les *Comites*; & leurs superieurs: commandans à toute vne Prouince. Aussi Vualafrid Strabon, c'est à dire le Bigle, les compare aux Archeuesques.

I'ay autre-fois veu vn vieil Cahier: qui disoit, qu'vn Roi doit auoir deux Patrices: Vn Patrice, quatre Ducs: Le Duc quatre Comtes. Vn autre adioustoit: le Comte quatre Barons. Le Baron quatre Chastellains. Le Chastellain quatre Vvassaux.

Il appert par l'histoire de Gregoire, principalement par le quarante-huitiesme chapitre du cinquiesme liure: que Duché estoit plus que Comté: puis que Leudaste Comte de Tours y aspiroit. Aussi quand Pepin voulut appaiser Griffon son frere, il luy bailla le Duché Dentelen (possible Endely en retient le le nom) car il est certain qu'il estoit voisin de la Mer de Picardie pres la riuiere de Somme: (toutesfois Endely est sus la riuiere de Seine) il donna (dis-ie) ledit Duché auec douze Comtez à Griffon son frere. Que les Ducs menassent à la guerre les habitans de leurs gouuernemẽts, il est euident au vi. liure dudit Gre-
„ goire chap. 19. où l'Autheur dit, Il enuoye ses messagers aux Comtes, Ducs, &
„ autres officers estans en charge, ausquels il mãda d'assembler l'armee pour en-
„ trer au Roiaume de son frere. Ils leuoient aussi les tributs, impositions, & deniers Roiaux. Car le mesme Gregoire au xviii. ch. du viii. liure dit. Que Theodulf, enuoyé par le Roi Guntchram, pour estre Comte d'Angers, estant chassé de sa ville, fut remis en possession par Sigulf. Et au mesme liure chap. 30. Les Ducs ayans mal conduit l'armee dudit Roi Guntchram, & perdu beaucoup de gens, sont contraints de luy rendre compte de leur voyage. Encores au xxxi. chap. du vi. liure. Chilperic faict coupper la teste au Comte de Roan, pour auoir souffert ses gens piller des villages, en allant à la guerre. Au xii. chap. du ix. liure. Gregoire dit: Aucuns aussi furent ostez à *Primatu Ducatus*. C'est à dire, du hault degré de Duché. Comme si Duché fut le plus grand estat de ce temps-là. Car au v. liure chapitre xiiii. il dit: de Leudaste Comte de Tours. Et quant
„ à toy, tu tiendras le Duché de tout le Roiaume par cinq ans. Fortunat, Poëte
„ viuant du mesme temps, en dit autant: & i'entends dire, que Duché estoit lors plus honorable tiltre que Comté.

Robert esleu Roi au lieu de Charles le Simple, Hugues le grand son fils, & Hugues Capet, fils dudit Hugues, ont porté le tiltre de Duc des François: Iaçoit que les chartes que nous auons des Princes de ce temps-là, ne portent que le tiltre de *Comes*, soit pour Normandie, Châpagne & Poitou. Et Floard monstre, que ledit Hugues le Grãd, auoit les Vvassaux du temps de Louis d'Oultremer Car il se trouue aux Annales dudit Autheur, qu'vn Hilduin & Arnoul estoient ses hommes, & comme tels il les alla secourir, voire il se peut presque conclure, que tenant le Duché & Marquizat de France, c'est à dire, la Lieutenãce de toute la terre, qui estoit depuis la riuiere de Seine iusques en Bretagne, & entre Loire & la Mer de Normandie, tous les Comtes qui se trouuoient en ce ressort, tenoient de luy. Mais quand ledit Capet & Robert son fils vindrent

à regner, il eſt croyable qu'ils ne voulurent point ceder le tiltre de Duc à pas vn autre Seigneur, ſinon au Duc de Bourgongne leur fils, tellemét que bien long temps apres, les Seigneurs de Normandie, de Languedoc & autres principaux Seigneurs de France, ne porterent que tiltre de Comtes: ce qui dura iuſques à Philippe de Valois, qui fit Iean ſon fils aiſné, premier Duc de Normandie, n'eſtant lors la dignité de Duc encores tenuë par aucun Seigneur en France.

Et de fait il n'y a au Royaume de Pologne tiré ſus France que deux Ducs: l'vn pour la Polongne, & l'autre pour la Lituanie, qui ont la charge & la conduite pour les armees: eſquelles ils ont toute puiſſance. Ces Ducs ont chacun vn maiſtre de Camp: & les Capitaines generaux des Prouinces rendent iuſtice, aux Nobles, leuent les tributs & reuenus que les Rois ont en leurs reſſorts, comme lon void au 11. Tome de l'hiſtoire dudit Roiaume, par laquelle appert que les Ducs en ce païs l'à, ſont comme Lieutenans generaux d'vn Roy, & font l'eſtat que ſouloient faire les Ducs & Comtes de noſtre premiere race.

CHAP. IIII.

Des Marquis.



POVR le iourd'huy, les Marquis ſont eſtimez plus que les Comtes: & toutesfois i'ay leu en vn vieil fragment de liure, que le Comte deuoit auoir ſoubs ſoy dix Marquis: le Marquis dix Barons: le Baron dix vaſſaux. Et de fait vous ne trouuerez pas que le mot de Marquis, ait (en France) ſi toſt eſté en vſage que celuy de Comte: ne meſmes entre les François ne autre nation ſortie de Germanie. Car l'on tient pour certain que le mot de Marquis vient de MARK: qui de tout temps en langue Gauloiſe & Germanique (iadis commune & preſque ſemblable) ſignifioit cheual, ainſi que dit Pauſanie Autheur Grec. Voire, pour monſtrer que ce mot a longuement duré par deça; il eſt dit: en la Loy des Bauieriens, au tiltre des vicieux Animaux, ſ'il luy a coupé la queüe, ou l'aureille (ſi le cheual eſt de ceux que nous appellons MARK) il l'amendera de... ſolz.

Tous cheuaux ne portoient ce nom: ains les meilleurs. Car les moyens par ladite loy ſ'appelloient Vvilts: les derniers Andarnaco. Ceux qui cõmandoient aux gens de cheual eſtoient appellez Marquis. Mais depuis, parce qu'on les tenoit aux frontieres affin de plus facilement deſcouurir la venuë & ſurpriſe des ennemis, ils donnerent leur nom au païs où ils demouroient. De ſorte que les limites & confins prirent le nom de Marche.

Pour monſtrer ce que deſſus, le Roman de la deſtruction de Troye fait par Benois, parlant de Paris embarqué pour rauir Helene dit:

Li Cheualier & li Marchis,
Ke Paris ot ſemont & pris,
Et ſes freres Deifebus,

Et furent bien deux mil & plus:
Ki sont venus d'armes garni, &c.

Auquel lieu l'Autheur n'entend parler de Seigneurs de terres, quand il dict Marquis: ains des hommes d'armes montez à cheual. Autrement ce seroit vne par trop grande menterie de donner deux mil Marquis (honorez de terres & grands fiefs) à vn fils de Roi, pour seulement l'accompagner à vne course. Et ces Romanciers (quelques lourdaux qu'on les puisse estimer) ne peuuent auoir esté tant hors du sens, de seulemét l'auoir dit par Hyperbole, c'est à dire excez & outrage de parolles.

Toutesfois l'Empereur Frideric donne vne autre raison de l'etymologie du nom Marquis, laquelle semble differente à aucuns, & non pas à moy: qui soustiens que le mot vient de cheual: ayant de mon opinion ce grand & sçauant Iurisconsulte Alciat, au liure qu'il a faict du Duel: & Beat Rhenan en ses Annotations sur Tacite. Car le susdit Empereur au deuxiesme liure des Feudes au „ dixisme tiltre dit. Celuy qui par le Prince est vestu de quelque Duché, est com„ munément appellé Duc: & qui de Marche, est Marquis, et la Marche est ainsi „ nommee, pource que le plus souuent elle est assise pres de la Mer, &c. De faict vous voyez que la Marche d'Ancone, Treuisane, celle de Brandebourg, & de Danemarck, sont assises sur la Mer. Et lors on pense que ce soit, comme si l'on eut voulu dire, *regio marica*, pour *marina*. Mais ie ne trouue point que *maricus* pris pour *marinus*, soit Latin: quelque chose que dise Castel Vetro Italien. „ Et en la Loy des Bauieriens tiltre des Bornes, il est dit. Toutesfois & quantes „ qu'il se meut differend de terres Commarchanes, quand les signes ne sont ap„ parents, &c. Il est certain qu'il entend par Commarchanes, parler des terres qui marchisent & se touchent. Quant à nous François, nous appellons Marche, ce que les Latins disoient *Limes*, & quant l'on dit ces Prouinces Marchisent, c'est à dire, elles sont limitrofes, ou se touchent l'vne & l'autre.

Altamer au commentaire sus le liure des mœurs des Germains, composé „ par Corneille Tacite, dit: Que les Allemans appellent Marche vn païs conquis „ par armes: & Marquis le Seigneur d'vn tel païs. Volaterran, en son quatries„ me liure soubs *Venetia*: donne encores vne autre raison, disant: Que les Lom„ bards faits maistres d'Italie, la commirent au Gouuernement, partie de Ducs, „ partie de Marquis: qui en leur langue signifioient Magistrats hereditaires & „ perpetuels. Car les Ducs ne venoyent à telles dignitez par succession. Vadian les estime cõme ceux qu'en Latin l'on appelloit *Præfectos militum*, Gouuerneurs des frontieres, appellez Marquis en langue Allemande ou Germanique. Et qu'auant la venuë des Romains en ce païs-là, ils auoient des Margraff.

Iacques Vuinfeling, Autheur de la vie de Dretheric Archeuesque de Majence dit, les Comtes auoir esté appellez Graff, pour la grauité de leurs mœurs: Et a trouué Zaze sçauant Iurisconsulte: qui a suiuy son opinion au traicté *de Vsibus feudorum*. Cõme si dés ce temps-là, les Germains eussent parlé & entẽdu Latin. Ie confesse bien que Tacite dit: Que chacun Prince ou chef des armees Germaniques auoit douze *Comites*, c'est à dire, Compagnons, ou gens qui ne par-

toient point d'aupres d'eux : mais non pas qu'ils s'appellassent Graff: ainsi que veut Vvinfeling. Car comme i'ay dit autre part, les Allemands prononcent & escriuent deux FF pour vn V comme Geneff pour Geneue: Graff pour Graue, disant Rhin Graff, que nous prononçons Rhin Graue.

CHAP. IIII.

Des Comtes.

LA dignité des Comtes, sans doute, suit celle des Marquis, & a son origine bien autre que beaucoup de gens ne cuident: & de bien petit commencement (comme la plusspart des dignitez) sont venues à la grandeur que maintenant l'on void. Ceux-là qui veulent prendre du plus haut, disent: que les Preteurs & Proconsuls iadis enuoyez par les Romains au gouuernement des Prouinces leurs subiectes, auoient à leur suitte des gens appellez *Comites, contubernales & cohors Prætoria*. C'est à dire gens de sa suitte, Camerade, & compagnons du Preteur: pource qu'ils faisoient compagnie à ces dignitez & grands officiers. Les Empereurs (comme il est croyable) entretinrent ce train: De sorte que venant l'Empire de Rome entre les mains des Cesars, combiẽ que les Magistrats, & presque toutes autres affaires de consequence passassent à leur appetit (car Iulles & Auguste portoient quelque honneur au Senat) Calligula fut le premier, qui se disant Seigneur dissipa & ruina tout l'estat ancien: comme aussi fit Neron, & les guerres ciuiles de Galba, Othon, Vitel & Vespasian. Puis la tyrannie de Domitian. Mais venant l'Empire entre les mains d'Adrian, il esleut des gens de bien & honorables, desquels il fit quasi comme vn priué conseil. Il est vray que ses predecesseurs Empereurs auoient des gens de leur suitte appellez *Comites*, pource qu'ils les suiuoient: Car ie trouue que Suetone en la vie de Galba dit: Au contraire, il n'y eut chose quelconque, qu'il ne souffrit faire & adiuger à pris d'argent par ses *Comites*, c'est à dire, ceux de sa suitte, & affranchis. Mais ie croy que lors ils n'estoient pas encores en dignité. Et il est plus croyable, qu'Adrian aimant fort à voyager, ceste compagnie, qui le suiuoit par tout, fut dite *Comitatus Cæsaris*, la suitte de Cesar: & les amis de l'Empereur *comites*: i'entends ceux qui estoient de son conseil: comme iadis estoient soubz les Preteurs & Proconsuls gouuerneurs, ceux desquels cy dessus i'ay parlé.

Ceste façon de faire iadis s'obserua par les successeurs dudit Empereur: & tant, qu'aucuns d'iceux commettoient ces *Comites* au maniement des affaires qui suruenoient à la suitte de leur cour, soit de finance, de renuois, de causes de consequence, voire & de la guerre. De là vindrent les dignitez des *Comes largitionum*, qui peuuent auoir esté comme les Tresoriers generaux, *Priuatarum* ceux qui manioient le domaine particulier du Prince. En la guerre le Cõte d'Orient, d'Afrique, d'Illirie (c'est Esclauonie) du palais, d'vne Prouince, voire & d'vne

forteresse, mais ce fut bié tard: lesquels noms de dignitez ont duré iusques à la ruine de la Monarchie Romaine: & ont esté gardez par les Goths, François, Bourguignons & Lombards: mais plus par les François, lesquels (ainsi que i'ay dit autre part) n'osterét presque rien de la police Romaine par eux trouuée en la Gaule. Car Procope dit, qu'ils laisserent les Gaulois viure, s'habiller, armer, & gouuerner à la Romaine: voire leur souffrirent porter en guerre des enseignes pareilles à celles qu'ils souloient auoir, deuant qu'ils fussent leurs Seigneurs. Aussi trouuez vous dans l'Histoire de Gregoire de Tours, les Magistrats gouuernans les villes & Prouinces estre appellez Ducs & Comtes.

Le passage que ie sçache le plus expres pour móstrer quels officiers vn Prince François de la premiere race auoit pres de soy, ou qu'il enuoyoit auec vn de ses enfans fait Roy d'vn pays, est celuy dont Gregoire parle liu. IX. chap. XXXVI.
„ où il dit de Childebert Roy d'Austrasie. Il conclud d'y enuoyer son fils aisné,
„ auquel ayant donné des Comtes, Domestiques (i'ai suiuant Procope, autre part
„ dit, que c'estoient comme Secretaires & gens de conseil) des Maires, Baiules, (Bailly en viét, iaçoit que lors propremét ce fut vn gouuerneur & nourrissier) & tout ce qui est necessaire à l'estat Royal. Mais celui qui est en la vie de Louys le Debonnaire, faite sur le recit d'Ademar tres-noble Moine, est encores plus certain: lequel aussi n'est pas oublié en la grande cronique de S. Denis, auec ces mots. Le Pere (c'est Charles le Grád) lui donna deslors le Royaume, si Dieu luy donnoit vie: & voulut qu'il en fut Sire clamé. Bié sçauoit l'Empereur qui tant estoit renómé, qu'il estoit ainsi que le corps d'vn homme, qui souuét est bouté & heurté de diuerses maladies: & tost mourroit aucunefois, s'il n'estoit secouru des Medecins & Phisiciens. Tout ainsi est-il d'vn Royaume ou Empire, qui tost seroit gasté & destruit par discorde & guerre, s'il n'estoit secouru par le cóseil des preud'hommes: pource voulut-il ordóner & establir Comtes & autres ministres par tout le Royaume d'Aquitaine & de France, qui fussent si sages & puissans, que nul ne peut à eux contracter par malice ou par force, & qu'ils eussent la cure des citez & des païs. En la cité de Bourges establit premieremét le Comte Robert: en la ville de Poitiers Alboin: en Perigord Mainbourde (le Latin dit *Vvillibodum*, c'est Guidebauld) En Auuergne Itiers, en Vallages (le Latin dit: *Vvalagie*, & ie croi Vellay) Bules. En Tholose Tursin. En Bordelois Seguin,
„ En Boubutois (le Latin dit *Albigesibus*, qui est Albi à mon aduis) Aimon (ie croi
„ pere de Regnaut de Montauban & des trois autres ses freres tant renommez
„ par les Romans) En Limosin Roger. Et vn peu apres la mesme cronique de S.
„ Denis, continuant. A iceluy Tursin fut ostée la Comté, pource qu'il s'estoit
„ consenty à sa volonté. En son lieu fut mis vn autre, qui auoit nom Guillaume:
„ Et n'estoient pas en ce temps, ces Duchez par heritage: mais estoient comme
„ Baillages, que l'on ostoit & mettoit selon le temps. Voila ce que dit nostre grande cronique. Les Anglois qui ont beaucoup retenu des coustumes du Royaume François (lequel a presque seruy aux Royaumes voisins pour se patronner sur les formes, qui par nos Rois ont esté obseruées en leur maniere de viure & officiers) apportées en Angleterre par Guillaume Duc de Normandie, appellé le Conquerant: gardent ceste-cy en partie. Car encores que le Royau-

me d'Angleterre soit party en Duchez & Comtez, si est-ce que tous ceux qui portent ce tiltre, n'ont droit en la proprieté: Ains au lieu d'icelle, le Roy (qui par forfaiture des anciens Seigneurs qui long temps a, ont confisqué) s'est acquis le fonds, & assigne aux nouueaux Ducs & Comtes, certaine somme d'argent pour l'entretenement de leur estat & dignité: & toutesfois le nom & tiltre va à leurs heritiers. Les Comtes qui furent en Frãce du temps de la premiere famille de nos ROIS, & encores de la seconde, tenoiët l'audience de la iustice, menoient à la guerre les gẽs qu'on leuoit en leur pays: faisoiẽt venir le tribut, ainsi que dit Gregoire, liu. VII chap. XXIII. & XLII. Somme, ils n'estoiẽt autre chose que ce que sont nos Baillifs, ou les Vicomtes de Normandie, qui encores ont iurisdiction, & leuent les tailles de leurs ressorts: Mesmes à Londres le Vicomte est comme vn Baillif. Mais ces Ducs & Comtes, Commissaires, ayãt bien souuent esté continuez, leur vie durant, & puis leurs enfans estans pourueus de mesme dignité, comme s'elles leur eussent esté données en heritage, acquirent premieremẽt de si grãdes richesses en leurs ressorts, & puis apres telle authorité ou alliances, à cause de la continuation, qu'aux premiers troubles qui se presenterẽt, les ROIS malgré eux, laisserent tels gouuernemẽs aux enfans de ces possesseurs trop anciens, & pour ceste cause, non aisez de chasser d'vn tel heritage. De sorte qu'il est croyable que ceux qui iadis, & depuis l'an VCCCLXXX. ont porté le nom de Comte & de Duc, voyãs les diuisions suruenues au ROYAUME de France, tant par la minorité de Charles le Simple que les Courses des Normãs, tout ouuertemẽt commencerent à vouloir tenir en heritage, ce dont ils iouïssoient par commission: donnãs les autres moindres terres de leur iurisdiction à leurs confidents. Desquels sont venus les Barons, Chastellains & autres plus petis vassaux: principalemẽt depuis que Charles le Gros, despité cõtre les François Neustriens (qui sembloiẽt le desdaigner cõme Germain) eust abãdonné aux Normãs pirates: partie de la Neustrie maritime, & Charles le Simple l'eust confirmée à Raoul ou Rollo. Car il est vrai-semblable que cela donna occasiõ aux autres gouuerneurs plus eslognez, d'vser de pareille audace. Et que HUE Capet les y laissa, pour auoir moins d'ennemis, n'osãt leur reprocher qu'ils ne deuoient tenir les Duchez & Comtez en heritage, puis que luy mesme empeschoit que le vray & apparent heritier de la couronne en iouyst.

I'adiousteray que nonobstant que les Comtez fussent en commission, que toutesfois ceux de Bretagne (i'entens depuis Sainct Malo & Renes iusques au fonds & bout de l'ancienne Armorique) estoient hereditaires, dés le temps des Meroüingiens, & encores durant celui des Charliens. Aucuns desquels Comtes de Bretagne, se donnerent tiltre de Roy: comme au semblable, quelques Ducs de Gascongne: depuis que la maison de Clouis commença à degenerer de sa premiere vertu. Ce qui dura iusques à ce que Charles le Grand eut tué Gadifer, Gaifier ou Vuaifier dernier Seigneur d'Aquitaine, ou plustost de Gascongne. Car lors le pays d'Aquitaine commença d'estre gouuerné par Louys le Debonnaire, Pepin son fils, Pepin fils de celuy-cy en tiltre de Roys (ainsi que i'ay dict) & party en Comtez soubz le gouuernement desdicts Rois. Les anciens Comtes donc ne furent iadis autre chose que ce que depuis

ont esté les Baillifs & Seneschaux en leur premiere institution.

Ie ne puis oublier qu'en mesme temps ie les trouue auoir esté appellez Quens & Comtes, nómément aux Romans de Siperis de Vineaux, où il est dit

Le Comte de Lancastre qui est anom Henry
Met à conseil le Comte qu'on dit de Vvaruic:
Sire Quens dites moy, por Dieu ie vos en pri,

voire sus des tumbes de Sepulcres le mot de Quens s'y trouue escrit.

CHAP. V.

Des Barons.

IE ne sçay qui a voulu tirer le mot de Baron du lãgage Grec, & dire qu'il signifie graue. Mais les anciennes loix Frãçoises ou Allemandes monstrent bien qu'il vient du Septentrion, & signifie Seigneur. Le continuateur de l'histoire de Gregoire de Tours est le premier apres lesdites loix (si elles sont faites du tẽps de nos premiers Rois) qui en vse: & quãd il les nomme, il entend parler des principaux Seigneurs, apres les Patrices, Ducs & Cõtes de Bourgõgne, Ber (mot commun au liure intitulé Li Establissement le Roy de France, selon l'vsage des Chastelet de Paris, d'Orleans, & de Baronnie) encores qu'il soit composé au temps prochain de sainct Louys, en peut bien venir: & de cestui-cy Bernage, qui est suitte de Noblesse: au lieu de Baronnage. Car au liuret du iugemẽt d'Amour, composé du temps de sainct Louys il est dit:

De courtoisie & de Bernage,
Ot il assez en son courage, &c.

Car là, Bernage est pris pour Noblesse & franchise de cœur. Encores dãs les vieux coustumiers de Paris, d'Orleans, & de Barõnies, Li Bers ordinairemẽt est pris pour haut Seigneur, comme Baron. Aux remonstrances que les Euesques presenterent au Roi Charles le Chauue à Bonneuil, l'an VCCCLVI. il est dict. Et „ aussi les articles tirez des chapitres ou memoires des Euesques, que par le cõseil „ des sages Barõs vous leustes à Esparnay, pour estre gardez. Il est là mõstré qu'il entẽd par le mot Barõs, les Seigneurs de marque & les principaux vassaux. Mais en la loy des Allemãs chap. XCV. article II. le soufflet baillé à vn Baron, n'est estimé non plus que celui dõné à vne simple seruante: & là le Baron se prend pour vn simple homme. Cõme le glossateur ancien de Perse, Poëte Latin Satirique, le prend quand il dit, interpretant *Baro regustatum digito terebrare salinum, contentus.* de la V. Satyre, dit que les Gaulois appelloient ainsi les serfs des gensdarmes, & entend que ceux-là soient tres fols qui seruent les fols.

Aussi les loix des Ripuatiens, tiltre de *Tabulariis*, art. XIIII. disent. Que si quelcun oste de la main-burnie (c'est à dire Garde) du Roi vn hõme ou fẽme, il sera amẽdable de LX. sols. Et là, le Barõ est pris pour vn receueur de domaine (ce croi-

ie)

ie)ou du tribut,& qui en tient le registre. Autres disent affranchi par lettres.

Mesmes, en l'article suiuant : il est dit. Qui auroit osté de la main-burnie de l'Eglise, femme ou Baron, &c. ne se prend pour autre qu'vn homme simple & sans qualité. Ce que possible, les femmes de Picardie ont retenu, appellans leurs maris, men Baron, pour mon homme, mon mary.

CHAP. VI.

Des Chastellains, Vassaux, & Fiefs.

APRES les Barons marchoient les Chastellains, Vvassaux ou Vvauasseurs : à sçauoir, ceux qui auoient droict de tenir Chastel : & ie croy que c'estoient Capitaines de places fortes, plus petites que les bõnes villes, volõtiers la demeure des Comtes.

Pour le regard des Chastellains, les plus honorables Seigneurs qui ayent porté ce tiltre, furent les Chastellains du Puiset en Beausse, de Coussy, de Courtenay, & de Montlehery: tous alliez de la maison de Capet.

Mais puis que nous sommes entrez si auant en la declaration des degrez d'honneur tenus par la Noblesse, il semble qu'il ne sera mauuais (pour esclaircir ces dignitez) dire quelque mot des Fiefs & de leur origine : laissant à ceux qui en ont faict traicté expres la description plus ample.

Ie diray seulement, que ceux-là s'abusent, qui pensent les Fiefs estre vne inuention de Lombards : Car il est certain (& on le peut voir par les liures qui parlent des Roys de Perse, de ceux de Macedoine, des Consuls & Empereurs Romains, & des autres grands Monarques ou Republiques) que tousiours il y a eu des terres obligees aux plus puissans Royaumes & communautez, pour les seruir en guerre, sous diuers noms : soit de *Victi*, c'est à dire, subiets, vaincus: de rendus qu'ils appelloient *Deditity*: & quelque-fois par vne plus courtoise appellation nommez *Fœderati* : c'est à dire Aliez. De maniere, que les Fiefs du temps passé & le Vasselage, que ie prends pour mesme chose (car l'vsage du iourd'huy en est totalement corrompu) peut estre tiré du droict des gens : puis que le mesme seruice que faisoient nos anciés feudataires (& dont nous retenons l'image en l'arriereban) se faisoit de ce temps là : prenans les Rois, Princes & communautez saisine de leurs superieurs, ausquels ils s'obligerent par serment, ainsi que Xenofon au Roman (si i'ose ainsi parler) ou plustost institution du Prince Cire, dit: Que les Perses suiuoient les Medes, Cresus Roy de Lidie & autres Rois & peuples d'Orient les Perses. Les Roys d'Inde & Bactriane, Alexandre le Grand. Les Romains estoient suiuis par le Roy Dejotare, les Tetrarches de Iudee, les Roys de Capadoce & de Mauritanie : à tout le moins de Iuba. Et n'est hors de croyance que ces premiers feudataires, n'ayent aussi tenu soubs eux d'autres moindres obligez, comme nos arriere-Vassaux. Toutesfois la pratique des Fiefs a esté plus commune en Oc-

cident,depuis la venue de nos Roys en Gaule:soit qu'ils y eussent trouué quelque marque de Gessates, Ambactes, Solduriers, Vassos, noms iadis meslez parmy les anciens Gaulois,ainsi qu'il se trouue aux memoires de Iules Cesar liure ..... ou que de Germanie (leur derniere habitation) ils eussent apporté ceste coustume : ainsi que gens nourris en la garnison de la frontiere Romaine : là où (comme aux autres contrees) les Empereurs, & principalement Constantin le Grand & ses successeurs, auoient donné aucunes terres des limites & frõtieres Romaines,à la vie militaire des Soldats destinez à la garde de la Marche de leur Empire : ainsi que nous lisons dans Spartian, & dans Lampride, en la vie d'Alexandre fils de Mammea. Tant y a, que nos Rois venus & arrestez en Gaule, laisserent des terres aux guerriers, pour en iouyr aux charges susdites. Cõme lon peut apprẽdre par toute l'histoire de Gregoire de Tours:le plus ancien & fidele Autheur qui ait parlé des Rois & du gouuernement François.

Or dautant que ces hommes en prenant & acceptant ces terres, faisoient ferment aux Rois de les accompagner à la guerre : & telles donations furent appellees Fiefs, comme tenues sous l'obligation de la foy, que cet homme auoit iuree. Et pour ce qu'en langaige Thiois(c'est à dire, Teutonique ou Germain (dont les François vsoient)vn heritage s'appelloit Leud & Alleud : ceux qui prirent ces terres furent nommez Leudes, que nos Peres ont appellez loyaux suiets : & feaux pour la Foy qu'ils iuroient en prenant leur fief. Auec si grande suiectiõ,que du tẽps des Rois Merouingiens & Charliens, depuis que ces Leudes auoient iuré tel seruice, ils ne pouuoient chercher autre Seigneur: ains estoient poursuiuis & redemandez à ceux qui les auoient retirez, iaçoit qu'ils fussent de franche condition,ainsi que lon void sous la premiere famille, au traicté fait entre les Rois Gunthram & Childebert à Andelo, dont est fait mẽtion au vingtiesme chapitre du neufiesme liure de sõ histoire. Sous la deuxiesme, au testament & diuision que Charlemaigne fit de ses Royaumes, où il
» dit. Nous commandons que tout homme Franc(notez que le mot franc, com-
» prenoit seulement les Nobles) qui aura laissé son Seigneur contre sa volonté,
» & sera allé d'vn Royaume à vn autre, ne sera receu du Roy, qui aussi ne per-
» mettra qu'il soit recueilly de ses hommes, ou iustement retenu. Ce que nous
» ordonnons estre fait non seulement des francs : mais aussi des serfs fugitifs, afin de ne laisser aucune occasion de discorde. Ce qui encores s'obserue en Italie, & nommément à Ferrare, d'où les Nobles ne peuuent partir sans le congé du Duc. Et au partage premier que Louis le Debonnaire fit de ses Royaumes, auant la naissance de Charles fils de Iudith sa seconde femme, lon peut voir la subiection desdits Leudes francs ou Nobles. Toutes-fois ces Leudes fiefuez,estoient hommes de guerre & francs de tailles, encores que lors & au parauant il y eut des Leudes serfs : comme dit le mesme Gregoire, liure sixiesme, chapitre XLV. quand il parle de l'esquipage de Rigunthe, que Chilperic son pere enuoyoit en Espagne, pour en espouser le Roy. Mais ceux-cy estoient païsans & gens de main-morte, qui (ce croy-ie) estoient vendus, quant & les heritages, ainsi que les serfs Latins *Addicti glebæ*.

Outre ces Leuds, nos Rois ne laissoiẽt d'auoir des Officiers & ministres plus

grands, comme les dignitez dont i'ay parlé: & outre ceux-là des Graffions (qui semblent auoir esté Lieutenans de Comtes & non pas Greffiers lors apppellez Chancelliers, des Rachimbourges, Centeniers, Cinquanteniers, Dixeniers, Duonuires, Barons, non pas hauts iusticiers desquels i'ay parlé cy-dessus, mais simples officiers: ains cóme ministres de iustice pour tenir l'audience aux Mals (c'est à dire auditoire) & faisoient les enquestes & informatiõs des parties plaidantes, receuans les deniers du domaine & les tributs Roiaux, ainsi qu'on peut lire aux loix capitulaires de Pepin, Charlemaigne & ses successeurs: menans aussi à la guerre lesdits Leudes & communes de leur territoire: comme Gregoire le monstre par tout.

Ces Seigneurs & francs Leudes pouuoiēt auoir des propres heritages. Ausquels leurs heritiers masles ou femelles, succedoient, sans le cõsentement des Seigneurs de leurs autres terres infeodees: aussi bien qu'en leurs meubles: ainsi qu'il se trouue par le testamēt dudit Charlemaigne, là où au IV. article est dit. Mais chacun desdits hommes aura son heritage sans contradiction, en quelconque Roiaume il luy aduiēne & luy eschee. Pour ce (deuez vous croire) que ces Alleuds ou heritages, n'estoient obligez au seruice de personne: ains seulement pour le droit de cés, & qui leur venoit d'hoirie & succession ils pouuoiēt quitement en iouyr sans autre subiection corporelle: Mais aux terres suiectes au seruice corporel, qui emportoit necessaire obligation de foy & serment (& pour ceste cause s'appelloit fief, ainsi que i'ay dit) si celuy qui les tenoit, mouroit sans enfans (Du commencement du Royaume François, voire de l'infeodation depuis faite d'aucunes terres sous Louis le Debonnaire) ils n'y eurent rien, & les Seigneurs les bailloient à qui bon leur sembloit: ainsi qu'on peut recueillir par toute l'histoire de Gregoire: mais principalement par vne Epistre le Loup Abbé de Ferrieres en Gastinois escrite à. . . . . par laquelle il le supplie de vouloir continuer aux enfans de . . . . le fief que leur pere souloit tenir. Encores depuis, si les heritiers n'estoient du mestier des armes, ou que les fiefs tombassent en quenoüille) c'est à dire en main de femme, comme tomber en lance c'est en main d'homme (le Seigneur en vestoit vn autre: c'est dire lon saisissoit & rendoit le Seigneur vtile. Que s'il aymoit le deffunct, volontiers il marioit sa fille à vn, qui en prenant la terre du pere de la fille, quant & quant s'obligeoit à pareille fidelité & seruice que son predecesseur. Ce qui depuis fut appellé hommage, pour ce que ces obligez deuenoient hommes & de la suitte du Seigneur de qui ils receuoient ces terres: lesquelles se trouuans si grandes que les premiers & seconds Leudes les peurent diuiser & subdiuiser, engendrerent les arriere fiefs; aux mesmes conditions que les Suzerains, & Dominans: c'est à dire de qui ils estoient eclipsez & tenus (ie croy) par ceux qu'vne vie de Charlemaigne appelle *milites militum*, c'est à dire Cheualiers de Cheualiers, ou Vassaux de Vuassaux, & Leudes des Leudes: estant les Suzerains nommez *Maiores*: *& Minores* les arriere Vassaux, tous Leudes neantmoins, c'est à dire Vassaux & suiets des Rois, comme encores les Princes d'Allemagne & la Royne d'Angleterre: appellent leur peuple mi-Leud: c'est à dire mon peuple & mes suiets.

Louis fils de Charlemaigne fut le premier qui donna ses terres & celles de ses peres, ayeul & bisayeul en fief hereditaire (ie croy à Masles) ainsi que i'ay dit en mes Antiquitez & Annalles. Mais quand le mesme Autheur dit, que l'Empereur Louis bailla ses terres & celles de son pere, &c. il semble entendre *priuatum patrimonium*, c'est à dire le domaine particulier & non Royal de ces Rois: qui auoient peu auoir du bien venant de Pepin surnommé l'Heritel & de Charles Martel. Pour ce qu'il est bien certain, que de son temps il n'y auoit encores point de Duchez & Comtez ne grandes Seigneuries, que Bauieres: en laquelle nous voyons Tassilon succeder à son pere, par les Annalles Latines de Pepin & Charlemaigne enuiron l'an VCCL. Et encores dans Gregoire, pour la Bretagne: & lesdictes Annalles de France: où lon trouue que Vvaroch, Iudicaël, Nomené, & autres, semblent auoir tenu leurs Duchez & Comtez, comme fils & heritiers de leurs predecesseurs: car il ne faut pas croire tout ce que d'Argentré a laissé par escrit à l'aduantage de ses Bretons. Tesmoing le tiltre d'Alain le Long, qu'il dit auoir esté Roy des Letanies ou Bretõs Armoriques: & donne vne Commission à des Professeurs *iuris vtriusque*, quatre ou cinq cẽs ans deuant qu'on appellast ainsi les Docteurs, qui lisent les Droicts Ciuil ou Canon en nos Escolles: mais cest homme autrement sçauant, transporté de l'amour de sa patrie ressemble ceux qui en combatant, cuidãs atterrer leur ennemy d'vn grand fendant, se laissant tomber tout plat: de maniere que si grande faute fait douter de tout le reste. Lequel Autheur, ce neantmoins, ie ne tiens pas pour inutile en autres endroits, où il n'est pas question de la souueraineté de la Bretaigne. Quant aux Lombards, qui du Septentrion vindrent en Hongrie, lors frontiere des Romains, ils pratiquerent aussi les fiefs estans passez en Italie. Et toutes-fois apres les François. Puis que le Royaume de France fut estably és Gaules, auant que celuy des Lombards ne le fut en Italie, ainsi que nous le pourrons voir en Gregoire de Tours qui parle des Leudes de France, auant, ou (pour le moins) aussi tost que la venuë des Lombards en Italie.

Mais le reglement de la plus part des Fiefs tels que nous les auons, n'est guieres deuant Hugues Capet: durant le regne duquel il semble qu'il n'y auoit que les hommes francs qui tinssent les terres Fiefuees pour la guerre: car les Leudes serfs estoient gens de main-morte, ainsi que i'ay dit de ceux qui accompagnerent Rigunthe. Et ceux de franche condition par vn long temps desdaignerent de tenir des terres en villenage, c'est à dire, à droit de cens ou rentes annuelles: tant les vrais François craignoient le nom de tribut, aimans mieux employer à la guerre le sang de leurs corps, que celuy de leurs bourses (ainsi qu'on l'appelle communément) pour les terres qu'ils tenoient. Et pour ce il est croyable, que les guerres ciuiles des enfans de Louis le Debonnaire, la foiblesse du Roy Charles le Simple, le rauage des Normands, & l'aduancemens de Hugues Capet, à la Couronne, donnerent occasion à ces gens infeodez d'entreprendre la Iurisdiction sur leurs gens, hõmes & habitans les terres de leurs Fiefs. Car il ne me souuient point d'auoir leu, deuant ce temps, aucune marque de Iurisdiction, que Royalle ou Ecclesiastique, c'est dire, de Iu-

ges ayans le serment au Roy & cognoissance des differends du peuple Laic: Et des Euesques ou Abbez sus leurs Clercs & en matiere sacree: (& comme ie croy) suiuant ce qui leur auoit esté accordé par le Roy Clouis premier, au premier Concile tenu à Orleans, lesquelles Iurisdictions les Euesques & Prelats ont depuis estenduës, iusques sur leurs hostes: c'est à dire (ainsi qu'ils veulent) les habitans de leurs Fiefs: n'estant lors le *Feudum loricæ & Scutiferi*, c'est à dire, Fief de Haubert & d'Escuyer encores en vsage, & dōt il reste quelque marque en Normandie où les Seigneurs de Fief de Haubert (voire les Barons) n'ont pas la haute Iustice, pour iuger de la vie de leurs suiets: sinon bien peu, & encores par priuilege, c'est à dire, Loy particulierement octroyee à vn priué: comme lon void en la coustume de Normandie. Aussi ie croiroy bien, que tous Leudes Nobles de ce temps là, estoient hommes d'armes & seruans à cheual, par ce que la force des François (c'est à dire Nobles) gisoit en la gendarmerie & Cheualiers vestus de loriques: appellez Haubers, possible pour ce qu'ils estoient blancs & reluisoient à cause des mailles de fer poly, dont estoient faictes les loriques. Tesmoin ce vers de Virgile:

Loricam consertam hamis auroque trilicem: c'est,
De hameçons estoit sa lorique tissue
A trois rangs tous dorez, &c.

Autant en dit Silius Italicus au cinquiesme liure:

Loricam induitur, tortos huic nexilis hamos
Ferro scamma rudi permistoque asperat auro.

Sa lorique il reuestit d'ameçons escaillee, meslee d'or & de fer, &c. Sidoine Apolinaire en dit autant au Panegyric d'Anthemie:

Circulus impactu loricam texuit hamis,

c'est à dire. D'ameçons bien clouez sa lorique eut tissue. Gregoire de Tours liure septiesme chapitre trente huictiesme. *Et immissa lancea voluit eum transfigere, sed repulsa articulis loricæ nihil nocuit*, ayant branslé sa lance il le voulut tuer, mais, repoussee par les annelets de sa lorique, il ne peut luy mal faire, represente le Haubert faict de mailles ioinctes & passees l'vne dans l'autre, dont vient le prouerbe, maille à maille se faict le Haubert. Ce qui encores fait appeller Haubergeonniers les faiseurs de chemise de mailles.

Ie croiroy bien que ces guerriers Haubergeonniers ou feudataires de loriques, auoient sous eux d'autres Nobles, lesquels n'estant pas en aage de seruir auec le Haubert, portoient les escus ou targes de leurs Seigneurs & maistres: ce qui les faisoit appeller Escuyers: mais auec le temps & l'experience deuenoient Cheualiers: ou bien ces Escuyers n'estoient tenus seruir qu'armez seulement d'vn escu. Encores peut bien estre, que les grands Seigneurs amoindrissans leurs liberalitez, & ne donnans plus tāt de terres qu'elles fussent suffisantes pour entretenir vn homme d'armes, ou Cheualier (plus pesamment armé & qui par consequent auoit besoin de plus fort cheual & suitte d'hommes) se contenterent d'auoir des Fiefs d'Escuyers, c'est à dire, de gens plus legerement armez.

Depuis les Comtes & hauts Barons, contre la reigle des Fiefs (qui veu-

lent que le Fief soit composé de chose immeuble & de fonds) firent des Fiefs sans terre, & encores fieuerent les offices, comme le Seneschal, Chambrier, Bouteiller & autres ainsi que i'ay dit: & qui furent hereditaires: comme encores ils sont en aucuns Royaumes, tels que celuy d'Escosse: & mesmes en Normandie, le Seneschal & Connestable. Mais les Fiefs sans terres & tiltres d'offices, s'appelloient Fiefs de reuenuë. Quand vn Roy, Duc, ou Seigneur, assignoit à vn Gentil-homme aucune somme d'argent sur son domaine. Car celuy qui prenoit ces deniers, deuenoit homme de celuy qui l'assignoit. Et en Italie, tel Fief s'appelloit *de Camera*, comme assigné sur la chambre ou le tresor du Roy, que le Chambrier manioit ainsi que cy-dessus i'ay monstré parlant de cet Officier. Il y auoit aussi vn fief *de Cauena*. Toutes-fois ç'a esté bien tard que nos François en ont vsé: & & ne me souuient point d'auoir leu exemple de tels Fiefs que dans Froissart, & ceux que du Tillet nõme, pris des tiltres du Tresor: entre lesquels il cotte, que Geoffroy de Limoge fit hommage au Roy Philippes de Valois, de deux cens liures de rente à vie, à prendre sur le tresor du Roy, & cinq cens liures pour vne fois. Sous promesse de le seruir auec vingt hommes d'armes. Encores remarque-on deux sortes d'hommage, l'vn de bouche & de mains: par lequel le vassal maintient n'estre tenu de seruir son Seigneur qu'à la deffence du Fief dominant & Suzerain: pour ceste cause se disant homme simplement, & sans adiection de condition: Et l'autre homage estoit Lige (c'est à dire, de Leude, & non pas de lié, ainsi que d'aucuns cuident) car la ville de Liege s'appelle en Latin *Leodium*, pour ce qu'elle fut habitee de Leudes. Or par ledit homage Lige, le Vassal est ennemy des ennemis de son Seigneur, & lié à le suiure par tout: comme les anciens Leudes dont i'ay parlé. Qui est l'interpretation que Iean de Mont-fort second Duc de Bretaigne de ce nom: vouloit donner à Charles VI. Roy de France: en la dispute que ledit de Bretaigne eut pour l'hommage dudit Duché, iaçoit que ces distinctions fussent incogneuës sous les premiere & seconde famille de nos Rois: durant lesquelles, les Leudes suiuoient leur Seigneur par tout sans exception, & en toutes guerres & querelles, ainsi que i'ay cy-dessus monstré.

A ceste cause lon peut remarquer en l'ancienne Coustume, selon l'vsage du Chastellet de Paris, d'Orleans & de Baronnie, que non sans raison l'homme tenant en arriere-fief, & sommé par son seigneur de venir faire la guerre au Roy, pouuoit dire à celuy qui le sommoit: laissez moy aller vers le Roy, sçauoir s'il vous veut faire iustice. Que si le Roy le refusoit faire, le vassal pouuoit accompagner son Seigneur sans crainte de perdre son fief, comme s'il fut plus tenu (ce doit-on croire) à celuy qui luy auoit dõné son fief, & pris de luy son serment, qu'au Roy son arriere Seigneur: qui neantmoins deuoit estre respecté comme la source & premier bien-faiteur ou despartiseur des fiefs. Ce qui (à mon aduis) estoit comme vn reste de la franchise (ou plustost Anarchie) de ceux qui destruirent la maison de Charlemaigne, & se garderent (aussi bien que sous Charles Martel) de ne point payer de Decimes: ce que Hugues Capet fut contraint de leur souffrir, pour demeurer paisible de la Couronne: iusques à ce que Louis le Gros, eut retranché l'insolence des Tyranneaux d'entour

Paris: quand il essarta sa France, pour enuoyer toutes ces mauuaises herbes en Leuant, aux guerres d'outre-mer.

Les serments des Vassaux ont esté diuers: le plus ancien que i'aye trouué, est sous Charlemaigne: lequel vouloit que le vassal iurast ces mots, *Ie N. promets, & iure à la part du Roy Charles mon Seigneur, & à ses enfans, que ie luy suy fidele, & le seray tous les iours de ma vie sans fraude ne mal engin.* Aucuns disent que les anciens François en iurant, tenoient de la paille en leurs mains, laquelle apres iettoiét deuant Dieu & ses Anges (ie croy) en detestation, que s'ils faussoient leur serment, ils fussent aussi peu estimez que ceste paille ainsi iectee. Depuis en baillant les fiefs les Seigneurs voulurent que les Vassaux iurassent, de garder leur honneur & bonne renommee: & que lesdits Vassaux ne feroient rien au preiudice d'eux, leurs femmes, enfans & famille. Qu'ils ne conseilleroient ou feroient chose, pour laquelle ils perdissent la vie, les membres, ou les biens.

La forme qui se gardoit du temps de sainct Louys estoit telle, selon l'vsage du Chastellet de Paris, d'Orleans ou de Baronnie. Le Seigneur prenoit entre ses deux paulmes les mains de son vassal ioinctes: lequel à genoux, nud teste, sans manteau, ceinture, espee, ne esperons (ie croy pour monstrer toute humilité) disoit: *Sire, ie deuien vostre homme de bouche, & de mains: Et vous iure & promets foy & loyauté, & de garder vostre droict à mon pouuoir, & de faire bonne iustice, à vostre semonce, ou à la semonce de vostre Bailly, à mon sens.* Cela dit le Seigneur baisoit le vassal en la bouche. Mais depuis que pour aider aux Croisez (c'est à dire à ceux qui auoient pris la croix & s'estoient voüez d'aller en Ierusalem, pour aller faire la guerre aux Sarrazins) il fut permis aux bourgeois & roturiers, de tenir des terres Nobles (pource que les vendeurs en tiroient plus que des Gentils-hommes) & encores quand les Rois priuilegierent les habitans des grandes villes de tenir des fiefs, & qu'apres les batailles de Crecy, Poictiers, d'Agincour, Verneüil & tant d'autres aduersitez de la France, eurent contrainct la Noblesse de vendre leurs fiefs pour se racheter de prison, l'argent estant demeuré és villes, comme en lieux plus seurs que ceux des champs & de la campagne (demeure ordinaire de la Noblesse Françoise) en fin, les fiefs (dis-ie) se trouuerent aussi en la possession des Bourgeois. Au grand preiudice de la Militie Françoise: qui en fut tellement affoiblie, que l'arriere-ban (iadis la principale force du Royaume) pour le iourd'huy est vn secours inutile ou de petit effect.

Ie trouue par vn plaidoyé faict en Parlement l'an mil . . . . quarante quatre le dernier Auril, & vingt septiesme Iuillet plaidant . . . . . . que pour faire Chastellerie, il faut qu'il y ait Abbaye, ou Prioré conuentuel: four-banier. &c.

CHAP. VII.

Du Connestable.

I'EVSSE volontiers mis les Baillifs au rang des domestiques parmy les Chambriers, Bouteillers & autres, n'estoit que maintenant ils sont plus officiers de Iustice que de la maison du Roy. Qui sera la cause pourquoy ie les passeray quant à present, pour parler du Connestable, iadis domestique, & maintenant le premier de tous les officiers de la Couronne: & comme le chef & conducteur des armees, voire (comme i'ay leu dans vn vieil brouillar) le premier Sergent du Roy pour executer ses commandemens; & à vn besoin mettre la main sus les grands, pour les faire prisonniers, & les representer à Iustice.

Plusieurs disputent sus l'origine du mot, les vns disent qu'il a pris son nom de Connestable: pour ce qu'il ne se changeoit pas comme les autres Comtes: ains estoit stable & perpetuel, lesquels ie vous ay cy-deuant dit auoir esté changez, comme il plaisoit aux Rois. Les autres le prennent de Comte de l'Estable, qui estoit vne dignité cogneuë, mesme du temps des Empereurs Romains, & anciens Rois François: & qu'ils seruoient comme maintenant font les grands Escuyers. Les Romains n'en faisoient pas grand cas. Puis que Gregoire de Tours au troisiesme liure de son histoire, chapitre trente deuxiesme, dit que Iustinian courroucé cōtre Bellissaire, pour les pertes qu'il auoit faites, le deposa de sa charge de Lieutenant general en sa guerre d'Italie, contre les Gots, & le fit *Comes stabuli*. Et toutes-fois Cedrene Autheur Grec (il est vray que long temps depuis, & sous l'Empereur . . . . .) en fait vn grand officier de la Cour de Grece, qu'il appelle *Megalos Connestaulos*, c'est grand Connestable & chef des Escuyers. Comme du temps de Gregoire, cest estat estoit ja tenu par de vaillans hommes. Car Aimon, liure . . . chap . . . . dit: *Leudegisilus regalium prępositus equorum, quem vulgo Comistabilem vocant, quemque rex ei prefecerat expeditioni.* C'est à dire, Leudegisille, Preuost des cheuaux du Roy, communement appellé Connestable, & que le Roy auoit fait chef de ce voyage. Comme aussi il se trouue que Bouchard le fut d'vne armee de marine, que Charles le Grand enuoya contre des Pirates, Maures de Barbarie, rodans la mer Mediteranee.

Il y a bien grande apparence en ceste derniere etymologie. Toutes fois, ie pense quant à moy, que le mot de Connestable est François, & encores qu'il a esté mis en vsage plus tard beaucoup qu'on ne pense. Car venans les Maires ou Maistres du Palais (pour ce que lon dit que *Meier*, signifie en vieil langage François, ou Allemand, Lieutenant) à estre abolis, il est à croire que Pepin qui

qui auoit esprouué la puissance de ceste dignité, me voulut donner occasion à pareille audace que la sienne, & celle de ses predecesseurs. Et pource, durant le regne de ses successeurs, il n'y eut point de chef ou conducteur certain des armees: ains seulemẽt vn Comte du Palais, qui rendoit la iustice à ceux de la suitte du Roy.

Mais du temps de la famille de Capet vous trouuerez toutes les Chartes soubsignées par le *Dapifer, Camerarius, Buticularius, Constabularius, & Cancellarius,* ainsi qu'auons dict. Vray est qu'en aucunes, ie trouue que le *Constabularius*, n'est pas tousiours le penultiesme des cinq. Cõme en la Charte octroyée par Louys le Gros aux Bourgeois de Paris, de pouuoir faire arrest sur les biens de leurs debteurs, il est dit: *Actum Parisius publicè anno incarnati Verbi*, MCXXXIIII. *regni* XXVII. *Annuente Ludouico filio nostro in regem sublimato.* Au troisiesme, *Astantibus in Palatio nostro quorum nomina subintitulata sunt & signa S. Radulphi Dapiferi Viromandiorum Comitis, Hugonis Constabularij, Hugonis Camerarij. Datum per manum Stephani Cancellarij.* Et encores par celle où ledit Roy quitte les soixãte sols qu'il prenoit en vendanges, sur chacun basteau qui venoit à Paris. *Actum Parisius publicè anno incarnati Verbi* MCXXI. *regni nostri* XIIII. *Adelaidis regina* VII. *Astantibus in Palatio nostro quorum nomina subintitulata sunt & figura S. Stephani Dapiferi, S. Gilberti Buticularij, S. Hugonis Constabularij, S. Guidonis Camerarij. Data per manum Stephani Cancellarij.*

Pour reuenir à mon propos, ces officiers semblent auoir esté tous domestiques, & encores propres à nos Roys: car vous ne trouuez point que les Princes d'Allemagne vsassent de Seneschal & Connestable: mesmes les Roys d'Angleterre qui ont esté imitateurs de ceux de France, les ont pris de nous. Puis donc que la dignité de Connestable (i'entends telle qu'elle est) a esté plus practiquée en France, il est croyable que le mot est François. Ie ne veux rien asseurer, & mets seulement cecy en auant, afin que chacun dise ce qui luy en semblera bõ.

Au Roman des sept Sages, parlant d'vne maison nouuellement bastie par vn Seigneur.

Et ¶ s'auoit-il assez mesgnie, ¶ C'est si auoit.
Molt pres de la tor hebergie,
Mesons & grances & estables,
Molt riches & molt Connestables.

qui est à dire en ce lieu bien basties & bien ordonnées. Dont viẽt (possible) que les compagnies de gens de guerre, estoient, il y a trois & quatre cens ans, appellées Connestablies: & les conducteurs cheuetains & Connestables. Ainsi que l'on peut deuiner par vn Roman de la destruction de Troye: où apres qu'il a nommées les Portes d'vne ville, il dit:

Moult si furent hault li portail,
Sus chacune ot d'or principal,
Kaute ¶ & espesse & defensable: ¶ C'est qui haute.
Ni eut si pauure Connestable,
Ki en baillie le menour,
Mil Cheualliers *not de s'honnour.*

& apres:

Chacune aura sa compagnie
Bien ordonnée & establie.

Et dans les grandes croniques sous le Roy Louys le Gros, il est dit: Et quand ce vint à vn Mardy matin qu'il eut ses ost amenez, si ordonna les batailles, & mit en chacune Cheuetains & Connestables. Marsille de Padouë qui viuoit enuiron l'an MCCCLXVIII. en son liure intitulé *Deffensor pacis* en la premiere diction, chapitre LX. dit que le chef d'vne armée de son temps estoit appellé capitaine & Connestable: & semble que ce fut vn office de ville, disant: Cest office s'appelle aux Comtez modernes, capitainerie & Connestablie. Toutesfois ce chef d'armes ne s'entremet d'aucuns iugements durant la paix: mais en temps de guerre il est maistre de la vie, & peut chastier les malfaicteurs. Au Roman des sept sages parlant d'vn capitaine ou chef sous vn Roy ou souuerain il est dict:

Connestable estoit & Prince,
Et maistre de sa compagnie.
De ces auoit la seigneurie, &c.
Chil qui de tout fu Connestable,
Et Sire & chef & Prince & maistre,
Chest Hector, &c.

Et au fragment de la destruction de Troye:

Polidamas li souuerains,
Ot ces en baille, & en ses mains,
Hector len ot fet Connestable, &c. le mesme:
Des gens de pied & ses parties:
Bon seigneur eurent & druiturier,
Cauic ne ne . . . souffri,
En sa cour ot establi.

Il y a long temps qu'à Bourdeaux y auoit vn Connestable, ainsi qu'il appert par vne charte de l'hostel de la ville de Paris, donnée par Edouard Roy d'Angleterre, *Anno regni sui XXI. teste me ipso.* Et commence: *Edoardus, &c. dilectis nostris Iohanni de Haucaningand militi Senescallo, dicti Ducatus Magistris Raimondo de Ferreria decano Sancti Seuerini Burdegalensis: & Iterio de Angolisma Constabulario nostro Burdegalensi.* Et au Roman de Siperis il les fait petits capitaines. Car parlant d'vn Royaume naguieres conquis:

Puis fit par le pays & par mainte Cité,
Et par tous les chasteaux qui y sont maçonné,
Belles Connestablies de soudoiers armé.

Le mesme Roman semble dire, que ce fut vn chef de ville:

Li communs de Paris celle Cité antie,
Sont ordonné chacun en sa Connestablie.

Ce que nous appellons dixaine, comme ie croy. Et encores à Londres les chefs des Dixaines de la ville, sont nommez Connestables: & leur charge est d'empescher les seditions. Le capitaine du chasteau de Carcassonne s'appelle encores Connestable: & le Roman de Iudas Machabée composé l'an

MCCLXXX. parlant d'vne armée disposee au combat:

Quant orent fet lor six conrois
De lor Cheualier, li Gregois,
S'ordonnent li sergens à pié,
Quatre conrous dels ont rengié,
Dix mille homme orent en chacun.
Que par le conseil du Kemun,
Ot en chacun dix Connestables,
Tous à cheual preux & notables.

Les grandes croniques semblent haußer d'auantage l'estat, disans en vn endroit (où Louys le Gros enuoye Louys son fils en Guyéne, pour espouser Alienor heritiere du païs. A tant commença à ce faire, & à y enuoyer: Et fit semondre iusques à six cens cheualiers & plus: tous les meilleurs de son Royaume. Et fit d'eux seigneurs & Connestables le noble Comte Thibauld son cousin: " & le vaillant Comte Raoul de Vermandois, & l'Abbé Suggere de S. Denis. " Cela est enuiron l'an MCXXVII. auquel (si ie n'ay point failly) vn nómé Hugues, " est par les chartes appellé Connestable. Et ie croy que de ce temps, le Conne- " stable n'estoit que grand Escuyer. Comme il semble que le *Connestabularius* fut vn officier domestique, aussi bien que ses quatre compagnons nommez aux chartes. De fait au Roman des sept Sages ou de Dolopathos, composé du téps de Philippes Auguste, & dedié à Louys son fils, ou le plustard à Louys Hutin fils de Philippe le Bel, il est dit:

Il esgarda le Connestable,
Qui tenoit les cousteaux de table,
Et sauoit ¶ les bacins d'argent. ¶ c'est pour si auoit.

Et puis apres:

Tantost corent oster la table,
Li Serjan & li Connestable.

là où il faut prendre ces Connestables pour Escuyers tranchans, Gentils-hommes seruans, & de la chambre. Tesmoin le passage ia allegué:

La veißiez coffres ouurir,
As Chambellans, as Connestables,
Et veißiez couurir ces tables
De pots & de hanaps d'argent.

Mesmes les trois chefs des six cens Cheualiers enuoyez en Guyenne, ainsi que dit est, sont commissaires & deputez du Roy pour accorder le mariage: & dont l'vn estant Moine, monstre que c'estoit de telle charge.

Le Roman d'Alexandre composé par vn Autheur assez prochain de l'an MCC. remarque quelque chose de l'authorité du Connestable de guerre. Car parlant d'vn certain Eumenidus qu'il faict Lieutenant & Connestable de ce Roy, il dict:

Que sui Eumenidus qui toute lost apend, ¶ ¶ c'est depend.
A mener & à duire dessus l'estrange gent,
Que i'en ai eu du Roy don & otroiment:

Encores il dit en autre endroit:

Maistres & Connestable y mit & ordonna.

les mesmes Autheurs le font plus grand, & luy donnent de l'authorité. Car en vn passage, parlant d'vne compagnie de soldats, ou cheualiers ia esbranlez pour fuyr, il est dit ainsi:

Mais ils redoutent honte & vilain reprouuer,
Et le franc Connestable qu'ex a a iusticier.

Et le mot iusticier signifie en ce passage, chastier & faire iustice, punir & gouuerner, tesmoin le Roman de Siperis:

Siperis ot a nom qui ot a iusticier,
Le Royaume de France, & auant & arrier.

c'est à dire, qui estoit Roy de France.

En la cronique de Montfort, ou des Albigeois, commençant l'an MCCII. & finissant l'an MCCCXI. soubs l'an MCCXXIII. il est dit, qu'Amaulry fils de Simon Comte de Montfort, quitta au Roy Louys VIII. tout ce qu'il tenoit en Languedoc, & Agenois, ne le pouuant deffendre contre les Albigeois, ou Comtes de Thoulouze. *Rex vero contulit Constabiliatus officium in tota Francia eidem Comiti Amalrico, quem nouerat virum prouidum ac strenuum & expertum in exercitio militari.* „ C'est à dire, le Roy confera l'office de Connestable audit Comte Amaulry „ fils de Simon de Montfort, qu'il cognoissoit pour homme sage, & vaillant, & „ experimenté à la conduite des armées. Ce qui monstre en cest endroit, que ledict estat estoit charge de Capitaine, & non de grand Escuyer. Le Connestable auoit iustice sur les soldats, & estoit comme lieutenant general en l'armée du Roy. Ce que monstre le Roman de la Roze, composé par maistre Iehan de Meung, auant l'an MCCC. lequel au sermon de Genius dit:

De l'authorité de Nature,
Qui de tout le mont à la cure:
Comme Vicaire & Connestable
De par l'Empereur durable.

& encores le mesme Autheur fait dire à Nature:

Icil grand sire tant me prise,
Quil ma pour chambriere prise,
Pour chambriere certes voire,
Pour Connestable & pour vicaire.

Cela est confirmé par Froissart au premier volume chapitre CCLXXX. où Bertran du Guesclin refusant de prendre l'estat de Connestable, dict au Roy Charles cinquiesme qui l'en vouloit pouruoir, Cher Sire, ie ne vous puis ne ose desdire de vostre bon plaisir. Mais il est verité que ie suis vn pauure homme & de basse venue en l'office de Cōnestable, qui est si grand & si Noble, qu'il conuient qui bien la veut exercer & s'en acquiter, qu'il commande & exploite moult auant: & plus sur les grands que sur les petis. Et voyez-cy messeigneurs vos freres, vos nepueux & vos cousins qui auront charge de gensdarmes, & en ost & en cheuauchées, comment oserois-ie commander sur eux, &c. ce qui encores dure. Et les Mareschaux de France (qui sont les Lieutenans des Con-

nestables) ou leurs Preuosts punissant les fautes commises en l'armee. Vray est que les Connestables n'ont pas tousiours eu si grande authorité qu'a present. Et par aucuns Comptes qui sont encores en la chambre des Comptes, il apert comme i'ay dit cy dessus du voyage que le Roi Louis le Gros fit faire en Guienne pour le mariage de son fils, que les Connestables d'armes, auant l'an MCCL. ou enuiron n'estoient que Commissaires. Et tel portoit ce nom en vne guerre, qui l'ayant exploictee, la mesme annee n'estoit plus ainsi appellé. Aussi leurs maistres estoient lors petis: mais quand les Rois se trouuerent auoir affaire à des puissans ennemis, la bonne conduite, le seruice & la vigilance de ceux qui tenoiēt tels offices, leur dōna l'authorité telles qu'il ont maintenāt.

C'est chose bien remarquable, qu'en l'institution du Connestable, le Roi en le pouruoyant de l'office, luy met vne espee nuë en la main. Et que le Connestable en fait foy & homage lige au Roi, promettant de n'en vser que bien & legitimement: Quant à cet homage lige, il est de telle nature (ainsi que i'ay dit) que celuy qui le fait, ne se peult plus despartir de l'obeissance de celuy à qui il iure telle fidelité. Le mot que l'Empereur Traian dit au Preuost de son Pretoire (à qui les Maires du Palais de noz Rois ressembloient: & apres eux les Connestables) est remarquable. Pren, disoit le Romain, ceste espee, pour en vser contre moy-mesme, si ie fay mal. Mais c'est vne dangereuse menterie, de dire que le Connestable a plus de pouuoir d'aliener le domaine, voire la moitié de la Couronne du Roi, que le Roi mesme. Ce que ie pense venir de la grande suffisance de ceux, qui par cy deuant ont esté pourueus de tel office: ainsi que i'ay dit. Et aussi les vaillans Rois n'en ont guieres vsé, qu'en tres-grande necessité & qu'ils n'ont peu vacquer en diuers endroits: Car depuis cent ans il n'y en a eu que trois. Les Connestables timbrent leurs escus & l'enrichissent de ceste espee fleurdelisee, leurs escussons & armoiries. Et souloient prendre de grands droits sur les hommes de guerre: auec vne iournee de leurs souldes, outre assez d'autres preeminences: declarees par le Greffier du Tillet.

CHAP. VIII.

Des Mareschaux.

PAVSANIE Autheur Grec dict, que MARK signifioit cheual en vieil langage Gaulois, qui me faict croire que celuy qui ferre & medecine les cheuaux en a pris son nom: cōme aussi il y a grande apparence que la dignité de Mareschal vienne de la charge qu'ils auoient des cheuaux Roiaulx, soubs les Cōtes de l'Estable leurs chefs. Tellement qu'il faut dire que les Mareschaux de la maison Merouingienne, estans comme les Escuyers d'Escurie du Roi present, quand les Comtes de l'Estable ont esté faits chefs d'armees, les Mareschaux, qui estoient comme petits Connestables, se sont aussi aduancez en dignité. Et que dés le commencement de la maison des Capets, quand l'on

vid que les Gentis-hommes nourris en l'escurie, estoient plus forts au trauail & mieux duits à mener & picquer les cheuaux (qui sont le principal instrumét de la guerre, & par consequent dignes de la Noblesse, qui pour leur richesse les peut mieux achepter & nourrir) il est croyable que les Rois se seruirent d'eux aux armees. A celle cause comme plus propres à descouurir païs, ils furent mis à l'auant-garde.

Aussi nous trouuons que la principalle charge des Mareschaux de France, estoient de mener l'auantgarde (ordinairement garnie de Cheualerie) non seulement pour descouurir l'ennemy, mais encores pour chosir les lieux propres à l'assiette du camp. Car au Roman de la conqueste de Bretaigne, il est dit:

¶ c'est piqueur — *Charle apelle Fagon le pongneor* ¶
Marechal est de lost & guieor ¶

¶ c'est guide. — Et au Roman de Gerar du Frate parlant de Charles le Grand:

Son Mareschal a fait tout deuant cheuocher.

Froissart en son premier volume ch. XVII. Et si n'estoit qu'il osast sur peine de perdre la teste, faire passer ne cheuaucher deuant les Bannieres, fors les Mareschaux. Et puis il dit encores. Si fit cõmander par le Roi & les Mareschaux, qu'õ se logeast là endroit. De fait vous voiez encore les chefs des fourriers estre appellez Mareschaux. Leur nõ donc vient du cõmandement qu'ils auoient sur les gẽs de cheual. Car Marx ainsi que i'ay dict signifioit cheual: & Scal maistre: Cõme Seneschal maistre des cuisiniers. De laquelle opinion est *Chastel Vetro*, sçauãt Italien: lequel en sa respõce faite à *Fl. Varchi*, dit que Scal, signifie qui a soin. Et que pour cette cause celuy qui a soin des cheuaux s'appelle Mareschal. Cõme Seneschal qui a soin de la maison & cuisine du Roi. Mais ie croy que chal est mot Allemãd. Et que le liure intitulé Grace: qui est l'Histoire de la Bible & nouueau testament, mise en vers François Thiois par Otfrid, & dediee à Louis Roi d'Allemagne (ie croy) fils de Louis le Debonnaire enuiron l'an VCCCLXX. par tout monstre que Scal, signifie maistre. Que de tout temps les Mareschaux eussent intendance sur les cheuaux, il est clair, par vn parlement tenu entre les Rois Lothaire & Charles le Chauue l'an VCCCXXXX. à Valẽtiennes, article XIII. où il est dict *Vt missi nostri, &c.* Que noz commissaires en temps d'Esté, quand ils enuoyent leurs cheuaux à l'herbe, ou en temps d'hiuer quãd leurs Mareschaux enuoyent fourrager, ils ne pillent point les voisins. Et en la loy des Alemans titre LXXX. §. IIII. si le Mareschal qui est commis sur douze cheuaux est occis, il payera XL. sols. Ces sols estoient d'or, & au plus n'y auoit que quarante-huit à nostre marc. Gontier Poëte, en son liure des Gestes de Frideric Empereur, intitulé *Ligurinus*.

Sed Stabulatori nostro denuntiet, &c.

Spiegel interprete *Stabulator* Mareschal, alleguant *Radeuicus*: & Altamer en son commentaire sur les mœurs des Germains liure composé par Tacite, dit: Que le mot vient de *Marka* & *Marken*, qui en langue Allemande signifie Cheual & Iument: dont vient *Merkenland*, le païs des Cheuaux. Les Allemands donnent à leur Mareschal Imperial la mesme authorité que nous au Connestable, & luy font porter l'espee deuant leur Empereur: comme maistre de sa Cheualerie: l'E-

lecteur de Saxe tient ceste dignité: & pare ses armes de deux espees croisees, dans vn quartier à part. Nos Romans font quelque mention de l'Estat des Mareschaux, mais assez tard. Car ie confesse qu'il ne me souuient point d'auoir leu le mot de Mareschal deuāt Louis le Gros. Car Guillaume des Roches estoit Mareschal de France, dés l'an MCCVII. duquel font mention les grandes Chroniques de France.

Au Roman de Guyon de Nanteüil, composé enuiron l'an MCC. Charlemagne parlant à Guyon luy dit:

Desormais portere? mon Royal Gonfanon.

Et apres vn Heruy, parlant de l'hōneur qui auoit esté fait par le Roi à Guyon, dit: que le Roi luy a

Sa terre abandonnee & fait son Mareschal:

Mais ie croiroy qu'il faut lire Senechal: par ce que nous auons dit cy dessus, que les Mareschaux parent leurs Escussons de Haches: ie croirois volontiers que c'est pource qu'ō s'en sert à couper le bois dont l'on fait des feüillees pour faire les logis d'vn camp: qui est la premiere chose à quoy l'on s'employe, estant l'armee arriuee: Voulans les Mareschaux monstrer la principalle charge de leur estat, qui est de loger le camp. Vn memoire de la Chambre des Comptes, m'a apris, que les Mareschaux de France, auoient droict de prendre tous les ans, sus les Mareschaux de Bourges huict fers, & les clouds, quatre en Auril (car ie lis ainsi audit memoire) & quatre à Pasque. Et la Cour & cognoissance des choses appartenans à leur mestier: lesquelles choses de pieça le Roi a remise en son domaine: ainsi qu'il se trouue par l'enqueste faite l'an .... par Richart du Bec Bailly de Bourges: & dont les Mareschaux de France ont ioüy & leué leurs droits: lors que Foucault du Mesle & Monsieur Mille de Noyers estoient Mareschaux: c'est à dire, enuiron l'an MCCLXXX. soubs Philippes fils du Roy S. Louis. Ie croy à la façon des autres grands Offices & dignitez: ainsi que i'ay cy dessus dit: ayans Cour, & cognoissance sur les mestiers, faisans trafic des marchandises dont l'on vsoit en leur estat. Car le premier Mareschal de l'Escurie du Roy, pretēdoit qu'aucun ne pouuoit estre Heaumier, Haubergeonnier, ne Esperonnier à Paris, s'il ne l'acheptoit de luy, au nom du Roi. Et quant à luy, qu'il n'estoit tenu de ferrer que les cheuaux de selle du Roy, & non les autres. Ie ne puis oublier que tous grāds Ducs, Comtes & haults Seigneurs: voire aucuns Ecclesiastiques auoient leurs Chambriers, Mareschaux & Eschançons, & entre autres l'Abbé de S. Denis. Et me souuient que l'office de Mareschal de ceste Abbaye, comme hereditaire fut affecté au payement du doüaire d'vne vefue ainsi que i'ay apris de l'Aduocat qui auoit conduit ceste cause & le feu sieur de Valence..... Allegrain qui tenoit l'estat d'Eschanson de la dite Eglise, me disoit que pour son droit la couppe en laquelle l'Abbé auoit beu, à son entree en ladicte Abbaye luy appartenoit, comme volontiers il se pratiquoit és Cours des autres Princes. Monsieur ...... Hurault Seigneur de Vueil, Maistre des Requestes, l'an MDLXXXXIX. comme................ gaigna vn procés contre ledit Abbé, en l'arrest duquel, sont contenus plusieurs droits de pain quotidian [illegible] ene & autres especes.

·CHAP. IX.

De l'Admiral.

'ESTAT d'Admiral n'eſt pas de ceux que lon ait appellez domeſtiques, ains nouueau: & iaçoit qu'il ſoit entre les chefs de guerre, ce n'eſt que pour la marine, & pour ce Compte des derniers & apres les Mareſchaux de France. Si eſt-ce que les Francs (dont les François ſont iſſus) ont de leur premiere origine, eſté bons nageurs, & gés d'eauë. Ce qui les a fait appeller des anciens Poëtes, *Hante-marets.* Il ſe trouue que du tẽps de l'Empereur Probus vne bande de Francs ſ'addreſſant à luy, le pria de leur vouloir donner des terres pour habiter: & vne autre ne ſ'eſtant peu accorder, trouuant des vaiſſeaux en la mer Maiour, paſſa (comme dit vn Panegiric) en celle de Leuant: & courut iuſques en la Grece. Puis de là vint ſaccager Siracuſe (auiourd hui Sarragoce de Sicile) retournans en leur païs par le deſtroit de Gibraltar & la mer Occeane: ainſi que i'ay monſtré en mes Antiquitez. Mais depuis qu'ils commencerent (ſortans des paluds de Holande & de Frize) à conquerir la Gaule, laiſſant cet exercice aux Saxons leurs voiſins, & compagnons, lon ne trouue point exploit fait par eux ſus la mer: fors quand Thierry Roy des François à Rheims ou Mets, apres auoir tué Cochiliard Roy Danois, qui eſtoit deſcendu en ſon païs, c'eſt à dire, du coſté de la mer qui eſt entre l'emboucheure des riuieres de l'Eſcault, ou de Meuſe vers Brabant, pourſuiuit ces gens qui auoient retiré leur butin dans leurs vaiſſeaux, & les desfit en mer. Et Iuſtinian Empereur en la Loy 2. offre de garder ſa Prouince des Pirates François. Charles Martel, plus de deux cens ans apres, combattit auſſi les Frizons, bruſlant les Iſles d'Amiſtrache & d'Auſtrache. Et combien que Charles le Grand fit baſtir des nefs & garder toutes les emboucheures des riuieres qui entrent dans la mer du Septentrion, & l'Occident de la France (comme teſmoigne la Tour d'Ordre, aſſiſe pres de Boulongne ſus la mer, qu'il fit baſtir ou du moins reparer, pour reſiſter aux courſes des Normands, volans ceux qui nauigeoient ceſte coſte.) Les Autheurs precedens ſon regne, & ceux qui parlent de luy, ne font aucune mention d'Admiral: ou de chef particulier pour la Marine. Car meſme en la bataille nauale; que de ſon temps les François gaignerent ſur les Sarrazins d'Afrique qui auoient pillé la Sardagne & la Corſe, Iſles de la mer Mediteranee, à l'oppoſite de la riuiere de Genes, Bouchard Comte de l'Eſtable (ou ſi vous voulez Conneſtable, comme le veut Paul Emil) de cet Empereur, eſt nommé comme principal de l'armee Ce qui me fait croire, que l'office d'Admiral eſt des derniers introduićts en France. En encores depuis que nos Rois de la maiſon de Hugues Capet commencerent d'aller outre-mer, pour ce que n'ayans aucunes terres maritimes, auant qu'ils fuſſent maiſtres [illegible]nguedoc, ils

ils ne se soucioient d'auoir à eux des vaisseaux, & encores moins des Officiers particuliers pour la marine : ou s'il y en auoit, ils estoient particuliers aux villes, & compris soubs le nom general de Capitaines, auec adiection du mot de Marine. Aussi lisez vous qu'és voyages que nos Rois firent outre-mer (c'est à dire en la terre Saincte) ils se sont tousiours seruis de vaisseaux Geneuois, Pisans, & Venitiens. L'on pense que le mot Admiral est Arabe: pource que les Sarrazins ont appellé Amiras, aucuns de leurs Rois & Seigneurs : Et Sigebert le Chroniqueur soubs l'an vcxxx. dict que Mahômet establit quatre Preuosts, qui s'appellerent *Amir*: ou *Emir* & luy *Amiras* : comme premier du Conseil. Guillaume Archeuesque de Sur, liure x. chap. xvi. dit: qu'Emir en Arabe signifie, *Iuridicus*, que l'ancien translateur dudict Archeuesque de Sur a tourné Bailly: & au xxi. liure chap. xxiii. Amirau: Ie trouue par vn extraict de la chambre des Comtes, que messire Pierre le Mege Cheualier estoit Admiral de la Mer de nostre Sire le Roy de France l'an mcccxxvii. le xi. Iuillet. Auquel iour il cõtracta à Nismes auec Damfrestut, Patrons & Comites & autres. A mõ aduis ce ne fut le premier Admiral de la mer de Frãce: Car par le mesme memoire, il est dit que Geofroy Cormicy Chanoine de Senlis & Clerc, (c'est à dire, cõme ie croy) Secretraire, enuoyé à Calais l'an mccxcv. pour le fait des Galeres & autres vaisseaux de marine, rẽd compte des faits par luy faits en sa charge. Et ie croy bien, puis que le Roi Philippes Auguste arma des vaisseaux l'an mccxii. pour passer en Angleterre, qu'il y auoit des Admiraux de la Mer : & que ces Admiraux estoient chefs & conducteurs de tel esquipage marin. Ioinct que ledict Roy Philippes auoit ja chassé les Anglois de Normandie: & lequel deuant craindre leur retour, il est à presumer qu'il tenoit des vaisseaux armez: & par consequẽt, quelqu'vn pour les conduire, & qui (pour le moins) auoit nom de Capitaine de la mer. Mais ie penseroy bien, que la charge d'Amiral n'estoit qu'en cõmission, non plus que celle de Connestables des armees de terre. D'autant que (ainsi que i'ay dit ailleurs) les Connestables n'ont pas tousiours esté chefs d'armees, ains premieremẽt ont fait l'estat d'Escuyer d'Escurie, & puis de Grãd Escuyer, quand ils ont soubs-signé les Chartes: & par consequent ceux-cy tout de mesme. Car encore il semble que le droict d'Admirauté ne s'estende qu'en Normandie: pour ce que les Gouuerneurs des Prouinces de Bretagne, la Rochelle, Guyenne, Languedoc, & Prouence, qui touchent la mer, pretendent auoir tout droict d'Amirauté en leurs ressorts & gouuernemens, cõme le souloient auoir les Ducs & Seigneurs de ce pays, auant qu'ils fussent vnis à la Couronne de France.

CHAP. X.

Des Mareschaux & Fourriers des Logis.

I'EVSSE parlé des Capitaines de guerre, & autres membres des armees, n'eust esté la conionction des Fourriers auec les Mareschaux guerriers, desquels ces petits sont tirez. Les Fourriers donc viennent de Fourrage: & ce mot de *Foderum*, qui du temps de la seconde lignee de nos

Roys, signifioit la paille & auoine que le plat pays bailloit aux gens de guerre & de la suite des Ducs & Comtes, ainsi qu'on lit en la vie de Louys le Debonaire escrite à la relation du tres-noble Moine Ademar. Où parlant de l'ordre qui fut mis en la maison de ce Prince, lors que Charles le Grand son pere l'enuoya pour estre Roy d'Aquitaine (ainsi que i'ay dit autre part) il adiouste: lesquelles choses ainsi ordonnees, il deffendit aux paysans de plus bailler des prouendes aux gens guerre: que cõmunement l'on appelle *Fodrum*: Encores en Allemagne, l'auoyne, paille & foin, distribuez aux domestiques des Princes, s'appelle *Fœter*. Et mesmes à Paris, l'on appelle Foüarre (car il faut ainsi prononcer ce mot) l'estrain (c'est *stramen*) ou paille batuë pour faire litiere. Depuis, ces Fourriers ont esté employez à faire les logis au lieu des Mareschaux: Car ie trouue dans le Roman de Gaultier de Nanteuil.

Plus d'vne grande lieuë sont li Fourrier couru
Et prenent la vitaille qui par la terre fu.

Et au Roman d'Alexandre qui est plus antien,

Les Soudoiers mon sire, dont quarante en y a, — ¶ C'est futiour.
Se partyrent d'icy si tost qu'il aiourna: ¶
En fourre sont allez tresque il esclaira, ¶ — ¶ c'est fit clair.

Et pour monstrer que les Fourriers tiennent quelque chose des grans Mareschaux, le principal de ces Fourriers marqueurs de logis, s'appelle encores Mareschal. Et leur chef porte tiltre de Mareschal du corps du Roy. Ce qui n'est pas nouueau pour le regard des petits Mareschaux. Car au Roman de Brut, tres-vieil (à mon aduis) il est dit.

¶ C'est hostels.

Les Mareschaux ostex ¶ *liurer,*
Solliers, ¶ *& Cambres deliurer.*

¶ C'est hauts lieux.

L'on peut adiouster ce qui est cy dessus dit des Mareschaux Fourriers, à la fin de la relation que Hues de Cleries faict pour les droits du Seneschal de France, dont i'ay cy dessus parlé. Qui est à mon aduis tout ce que pour le present ie puis dire en ce peu de loisir que m'auez donné.

Or ay-je laissé à parler de la Iustice, des Aydes & de plusieurs autres particularitez pour l'esclaircissement de nostre antiquité & reglement de la police de ce Roiaume en general: que ie reserue en vn autre liure s'il vous vient à gré (Sire) & ceste mienne façon d'escrire vous plaist: priant treshumblement vostre Majesté de receuoir de bon œil ce labeur, plus penible qu'il ne semblera à ceux qui n'ont pas couru par les espineux champs des vieils Romans: sans la lecture desquels il est difficile d'acheuer mes entreprises & laborieuses conceptions.

Fin du liure presenté au feu Roy à sainct Germain en Laye, en Feburier, 1584.

ORIGINES DES CHEVALIERS, ARMOIRIES ET HERAVX.

ENSEMBLE DE L'ORDONNANCE, Armes, & Instruments desquels les François ont anciennement vsé en leurs Guerres.

RECVEILLIES
PAR CLAVDE FAVCHET.



A PARIS,
Par DAVID LE CLERC, ruë Frementel, au petit Corbeil.
ET
Chez IEAN DE HEVQVEVILLE, ruë S. Iaques, à la Paix.

M. D C. X.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.



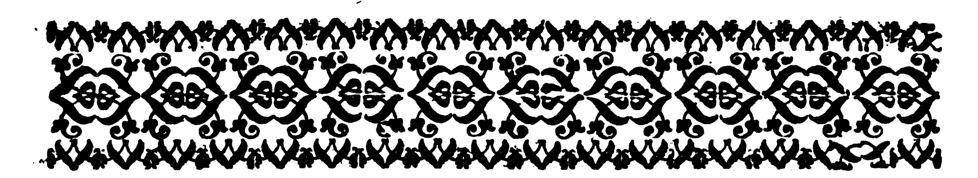
A MONSEIGNEVR MESSIRE GILLES DE SOVVRE', CHEVALIER DES DEVX Ordres, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Gouuerneur & Lieutenant general pour sa Majesté, au païs & Duché de Touraine.

MONSEIGNEVR,

La grande loyauté, la genereuse hardiesse, & singuliere prudence auec lesquelles vous auez seruy nos Roys en leurs plus fascheux & dangereux affaires, l'hōneur & le respect qu'auez rendu à tous les ordres de la Iustice, parmi les confusions, desordres & desobeyssances: l'humanité auec laquelle vous auez recueilly & assisté les personnes de valeur & de merite, en la capitale ville de vostre gouuernement, pendant leur honorable exil, & finablement ceste belle & cheualiere rencontre, laquelle en toutes vos actions vous fait honorer des plus grands, aymer de vos esgaux, & admirer de ceux qui vous sont inferieurs. Toutes ces grādes & loüables qualitez (dis-ie) que les anciens ont pour excellence desiré d'estre en ceux qui portent le tiltre de Cheualier, vous ont ramené en mō souuenir, aussi tost que i'ay voulu traiter de la Cheualerie: pour vous representer à la Noblesse Françoise, comme vn vray patron d'vn bon, preux, & loyal Cheualier: afin que si mon discours ne respondoit si bien au tiltre que ie luy ay donné, les deffaux qui s'y trouueront, puissent estre reparez par ceux qui daignant lire mō Liure, voudront acquerir ce degré d'honneur, en formant leur vie sur les singulieres vertus qui reluisent en vostre personne, & que consacrant ainsi vostre nom à la posterité ie satisface esgalement au deuoir d'vn vray & fidelle Historiographe & homme de bien François, loüant la vertu sans autre consideration que d'elle seule, apres mesme le tesmoignage public, duquel la plus grande & auguste compagnie de ce Royaume l'a voulu honorer. Et de ma part ie supplie le Createur vouloir adiouster les honneurs dignes d'icelle pour le contentement de tous les gens de bien, & pour le mien particulier, qui desire d'estre & demeurer pour iamais,

Vostre tres-affectionné & plus obeïssant seruiteur, C. FAVCHET.

De Paris ce premier iour de Ianuier, 1600.



CHAPITRES DV PREMIER LIVRE DE L'ORIGINE DES Cheualiers.

Second Liure des Origines ou plustost Meslanges.



PREMIER LIVRE DE L'ORIGINE DES HERAVX ET ARMOIRIES.

CHAP. I.

Des Cheualiers.

IL est euident que les cheualiers tirent leur nom du cheual, qui (à la verité) est le plus propre animal que l'on puisse trouuer pour la guerre: Et la vistesse duquel a fait que les Poëtes l'ont dóné à Neptune: au debat qu'il eut auec Pallas, pour l'inuẽtion des choses plus vtiles, & par le ministere duquel les hommes firent de si merueilleux exploits, que ce ne fut sans cause, que celuy qui premier veid vn cheaucheur, cuida que ce fut vn mõstre de deux especes, aussi bien que les Bresiliens, qui en ayãt tué vn en vne escarmouche d'Espagnols, l'escorcherẽt, & en pendirent dans vn de leurs temples, la peau remplie de foin: comme d'vn animal le plus estrange que iamais ils eussent veu.

C'est vne dispute non encores iugée, & qui est hors de nostre propos, sçauoir si la gẽdarmerie de pied fait plus d'exploit, & est plus vtile à vn conquerãt, que celle de cheual. Car de costé & d'autre l'õ peut mõstrer de grãs faits d'armes: les Macedoniẽs & Romains, ayãs fort estimé les hõmes de pied, comme les Perses, Scithes, Tartares, Frãçois & Arabes les cheualiers: Mais d'autãt qu'il y a plus de despẽce, force & dexterité, à entretenir, manier & cõduire des cheuaux, l'õ peut dire que la noblesse s'est reserué cet exercice, & les plus pauures le seruice à pied comme moins coustangeux. Tellemẽt que sur ce doute l'on peut resoudre que vne armée despourueuë de l'vn ou de l'autre secours, est imparfaite.

Or tout ainsi que la noblesse & les richesses haussent le courage à ceux qui en sont pourueus, aussi d'autant que ces hommes de cheual iadis paroissoient mieux esquipez, & qu'ils estoient plus souuẽt employez (pour estre leurs corps moins foulez que celuy des pietons, destituez de secours & de l'aide des cheuaux) ceux qui s'en aidoient, auec le temps s'attribuerent plus d'auantage, principalement aux Royaumes & Monarchies, où le peuple est moins estimé que ceux qui sont riches ou nobles, iaçoit que soubz la fleur de la republique Romaine, il n'y eust que la pauureté & richesse (comme aussi en Athenes) qui differentast les hommes en fait & seruice de la guerre. Car à Rome, dés l'aage de dixsept ans l'on prenoit les *Tirons* (ainsi appelloit-on les ieunes garçõs de franche condition, triez & destinez pour la guerre, comme en Turquie les Zamoglans: pour seruir de Ianissaires au Turc) lesquels par la visite trouuez sains de tous leurs membres, & de la qualité requise, estoient marquez au bras.

Depuis les Empereurs donnerent à ceux qu'ils vouloient honorer de la compagnie de leur suitte, vne courroye (quasi cuiroye, pource qu'elle estoit faicte d'vne roye ou longue piece de cuir,) pour marque de leur dignité ou grade: appellée *Cingulum Militare*, c'est à dire ceinture Militaire, que les officiers portoient autant bien ceux qui seruoient au Palais & suite de l'Empereur, que les capitaines & soldats des legions seruans aux armées & garnisons. Ceste courroye s'appelloit *Balteus*, & de nos François Baudrier: pource (comme i'ay dict) que volontiers elle estoit de cuir sec (que nous appellons Baudrier) auquel pendoit l'espée de ceux qui auoient droict de la porter: & ce Baudrier estoit quelquefois chargé en escharpe, principalement quand c'estoit en guerre. Les cheualiers Romains portoient vn anneau d'or, à la difference des serfs populaires qui l'auoient de fer. Pharaon pour honorer Ioseph, luy donna son anneau: Mais nos François ne porterent guieres le Baudrier que ceint.

Ie n'ay pas trouué les ceremonies obseruées par nos Roys de la premiere & seconde famille, quand ils donnoient ce *Balteus* ou Baudrier. Si vous ne pensez, qu'en Gaule l'on fit comme en Germanie, à ceux que premierement l'on armoit: desquels Tacite au liure des mœurs de ce peuple, dit ces mots. Mais ce n'est la coustume d'aucun de prendre les armes, iusques à ce que par le Canton, il soit iugé suffisãt pour ce trauail. Car lors en l'assemblée publique, ou le Prince ou le pere, ou quelqu'vn des plus proches parens de ce iouuenceau, le parant d'vn escu & d'vne framée (*qu'aucuns interpretent longue espée tranchant des deux costez: iaçoit que d'autres veulent que ce soit vne pique ou iaueline*) voila leur Tocque, voila le premier honneur de leur ieunesse. Auãt cela, ils sont estimez faire partie de la maison de leur pere, & apres, estre de la chose publique: Car lors, on les mesle parmy les plus robustes, & ceux qui ia sont esprouuez. S'il plaist à quelcun de là, tirer les Cheualiers & Bacheliers, ie m'en raporte à ce qui en est: mais ces ceremonies me semblent bien maigres, & simples, au prix de celles dont l'on vsoit, il y a cccc. ans. Et toutesfois nos Roys (aussi bien que les Empereurs Romains) qui honoroient les guerriers, non seulement de colliers, hastes & parement de cheuaux) ont paré les Officiers de leurs Palais, de ce Baudrier, ainsi que i'ay dict: & nous trouuons, que Charlemagne ceignit l'espée de guerre à Louys son fils, depuis appellé le Debonnaire, estant prest d'aller à la guerre contre les Auarois (ie croy Hongres) car en la vie dudict Debonnaire, il est dit: Louys approchant le temps de son adolescence vint trouuer le Roy son pere à *Ingelhim*: & de là, alla auec luy à Ranesbourg: là où il fut ceint de l'espée, entendez de Cheualier. Comme aussi le mesme Louys fit à Charles son fils surnommé le Chauue: ainsi que recite Aimon liu. v. chap. 17. disant. Là monsieur l'Empereur ceignit l'espée à Charles son fils, & orna son chef de Couronne: sans autre ceremonie, qui nous soit laissée par escrit. Si vous ne la tenez des plus anciens Romans, qui disent que les Roys volontiers faisoient Cheualiers leurs enfans, & ceux des autres grands Seigneurs, quand ils tenoient Cour planiere aux grandes festes. Mais soubs Capet & ses successeurs, il y eut plus de misteres, que volontiers ie croiroy auoir esté introduits pour retenir la violence des

guerriers,

guerriers,montez à toute insolence:pendant l'Anarchie, causee par la descẽte que firent en France les Normands, parmy lesquels se meslerent & desborderent tous les meschans garnements des Prouinces voisines, & de ce mesme Royaume (lors abandonné à tous venants) pour l'enfance & peu de sens de Charles le Simple, l'orgueil de plusieurs Comtes & Gouuerneurs des places du Royaume: tels que Hebert Comte de Vermandois & de ses enfans: Thiebault Seigneur de Coucy: depuis Comte de Chartres, & d'autres les semblables, peu obeïssans aux Rois de France, iusques à ce qu'enuiron l'an MC. le Damoisel Louys fils du Roy Philippes premier (depuis quand il fut Roy appellé le Gros) eut essarté le beau-iardin François, ostant ces petits tiranneaux d'entour Paris. Il est vray que la sagesse des Roys Hugues Capet, & Robert son fils, auoit esté respectée aucunement par la Noblesse Françoise, mais non pas tant que de leur temps, & iusques à deux cens ans apres, il ne fut permis aux Barons, ou ceux qu'on appelloit haults-Bers (c'est à dire haults Seigneurs) voire à tous Gentils-hommes de s'entre-faire la guerre apres vn deffy & sommation qui duroit quarante iours, ce disent assez de liures du temps Romans & autres. En laquelle guerre particuliere, tous parens estoient compris, & tenus d'entrer: & iugez pris de bonne guerre, s'ils ne denonçoient aux ennemis de leur parent deffié, qu'ils ne vouloient pas soustenir sa querelle, lesquelles guerres particulieres, se faisoient sans permission du Roy: ainsi que l'on peut apprendre de l'histoire d'Angoulesme, quand le Comte d'Angoulesme & de Perigueux assiegea Tours: & qu'il ne daigna leuer son siege à la sommation du Roi, ainsi que i'ay dit. Car de ce temps-là, il ne se trouuoit hault-Ber, qui ne pretendit tenir sa terre auec tous droicts Royaux: iusques à battre monnoye, ainsi qu'il se trouue dans les registres de la cour des Monnoyes, où se voyent encores les figures des Monnoyes d'aucuns Barons, qui en auoient le droict. Voire de donner affranchissements: champs de batailles (c'est duels ou combats en camp clos) d'autant que c'estoit vn commun expedient pour vuider les querelles, mal prouuées par les parties plaidantes. Si nobles, par champions nobles: Si roturiers, par gens de mesme condition: mais auec armes differentes des nobles: & volontiers auec le baston & le bouclier, ainsi que i'ay dict au chapitre du duel ou gaige de Bataille. Car il y auoit difference entre les armes du cheualier, & celles du roturier ou roturier, qui seruoit à pied : comme les nobles estoient à cheual: laquelle coustume de bataille entre roturiers ou ignobles, a duré iusques au temps du Roy Louys vnziesme, ainsi que dict vne annale du temps.

Encores ces Bers imposoient tels [illegible]euz (c'est tributs) Tonlieux (c'est *Teloneum*) *Rotaticum*, *cispitaticum*, *Pulueraticum*, *Pontaticum* (c'est Roüage) Resne, Pouldrage, & passages de pont tel qu'il leur plaisoit. Coustumes & impositions selon que l'auarice & la necessité de leurs affaires le requeroient. De maniere que soubs telle liberté, ou puissance desordonnée de nobles, la dignité du Roy Hugues Capet & de ses successeurs ne fut pas entierement Royalle, iusques à ce que la malice ayant monté au plus haut degré (car toutes choses bonnes & mauuaises ont leur commencement & fin, qu'elles ne peuuent franchir ne ou-

trepasser)de gens de bien & d'honneur, par leur sens & industrie, trouuerent le moyen de ranger ceste Noblesse ou Cheualerie brutalle, à se vouloir soubsmettre à des Loix, & serments d'equité & de iustice: Lesquelles commencerent d'estre gardez entre les mieux appris, & les plus grands Seigneurs: tant pour oster l'oppression (que l'Anarchie auoit engendrée sus les veufues & orphelins) que pour le reglement des mœurs dissoluës, & des mauuaises coustumes ou desordonnées impositions.

Ce qui ne passa tant legerement, pour venir au bon ordre, que les preud'hommes desiroient: Ains fallut du temps, & de la permission de Dieu, comme il aduint l'an MXXXII. (ce dict Sigebert Chroniqueur) Qu'vn Euesque de France publia qu'il auoit receu vne lettre du Ciel: laquelle admonnestoit chacun de renouueller la paix en terre. Dont s'ensuiuit vn Decret des autres Euesques, qui deffendirent de porter armes. Que nul poursuiuit la mort de son prochain, sur peine d'excommunication. Ils commanderent aussi de ieusner au pain & à l'eau le Vendredy: & ne manger chair ne graisse le Samedy. A quoy s'opposa Girard Euesque de Cambray, lequel voyant que plusieurs embrassoient ceste nouueauté, soustint que le genre humain estoit diuisé en trois. A sçauoir, en prians, combattans, & laboureurs: & que l'vn auoit besoing du secours des deux autres. A ceste cause il falloit porter les armes, & par l'authorité des Loix diuines & humaines, faire rendre les choses rauies. Qu'il ne conuenoit aigrir par vne contrainte, celuy qui cherchoit la vengeance de son outrage: mais chercher à le reconcilier, suiuant l'Euangile. Qu'il ne falloit indifferemment charger chacun de ieusner le Vendredy & Samedy, pource que tous ne le peuuent pas faire: & que tous ne sont penitents de mesme qualité. Qu'il ne falloit contraindre aucun de promettre par serment de tenir ceste ordonnance, laquelle seroit aggrauée par vn pariure. Quant à excommunier ou nier la visitation aux malades, ou la sepulture aux morts contreuenants, ce seroit chose detestable & contre les Decrets authentiques des peres, & la penitence qui sus telles offences est ordonnée.

Mais soit que cela eut coué, cependant il aduint que MXLI. sans qu'on sceut qui en fut l'Autheur (sinon la crainte de Dieu ou la frayeur que chacun auoit de son ennemy particulier) il se fit vne tresue, ou paix generale par toute la France: tant entre les Roys, Princes, Ducs, Comtes, que le peuple: sans estre forcez ne sollicitez (ce disent les Autheurs du temps) qui aussi l'appellent *treuga Domini* ou *dei*: c'est à dire la tresue de Dieu, ou du Seigneur. Tant y a que lors l'on eut veu ceux qui s'estoient entretuez leurs peres, freres, & enfans, s'entreuenir chercher de paix, boire & manger ensemble en toute seureté. Cela dura iusques au discord que Henry premier Roy de France, eust auec les enfans de Eude Comte de Champagne. Car lors cest ancien appetit de vengeance recommença, & dura en plusieurs endroicts, iusques à ce que l'an MCLXXXI. ou III. vne subtilité (comme il est croyable) estaignit ce feu, sous le nom de Guillaume Chapuis (c'est à dire Charpentier) Autheur de la confrairie de nostre Dame du Puy en Auuergne. Car iaçoit que les deffis en batailles priuées, de tout temps eussent lieu en France (tesmoin ces trois chefs de maison que Gre-

goire de Tours dict que Fredegonde fit assommer) ils estoient lors tant frequents qu'vn Gentil-homme qui auoit querelle, n'estoit pas estimé courageux, ne digne du tiltre de noble, ne vn roturier reputé homme, s'il ne poursuiuoit ses iniures particulieres auec les armes. De telle façon, que maintesfois il estoit aduenu, que des familles entieres demeuroient en telles opiniastres batailles: ainsi que ledit Gregoire dit en l'endroit cy dessus allegué. Et Sigebert en vne bataille qui aduint l'an . . . . entre ceux de Luxembourg & de Brabant.

Le mesme Sigebert chroniqueur, dit que le Royaume de France ne faisoit " que sortir d'vne fascheuse esmotion, suscitée (disent les grandes chroniques) " par des gens appellez Cotereaux, qui estoient paysans (& ie vous ay ia dict, que " Coterie est compagnie & societé) lesquels firent de grands maux aux Prestres, " que par moquerie ils appelloient Cantadous (c'est à dire Chantres) & aux no- " bles, iusques à ce que le Roy y mit ordre: les faisant poursuiure par armes: si vi- " uement, qu'en Berry il en fut tué six mil pour vne fois. Tost apres (dit la gran- " de chronique) guerre & dissention qui de long temps auoit esté commencée, " fut renouuellée entre le Comte Remond de sainct Gilles (il tenoit la plus part " de Languedoc) & le Comte de Thoulouse & le Roy d'Arragon: telle que nul " ne les pouuoit mettre en paix & concorde. Dequoy les pauures gens du pays " estoient moult greuez par leur guerre. Mais nostre Seigneur qui ouyt la cla- " meur & la complainte des pauures gens du pays, leur enuoya Sauueur, nō mie " Empereur ne Roy, ne Prelat, ne Prince, mais vn pauure homme qu'on appel- " loit Durand: à qui nostre Seigneur s'apparut en la Cité de nostre Dame du Pui: " & luy bailla vne cedulle, en quoy l'Image nostre Dame estoit descrite & seoit " sus vn throsne, & tenoit la forme de son cher Filz, en semblance d'enfant. En " la circuitude de ce scel, estoient lettres escrites, qui disoient Agneau de Dieu " qui oste les pechez du monde, donne nous paix. Quand le grand Prince & le " meneur, & tout le peuple ouïrent ceste chose, ils vindrent tous à nostre Dame " du Puy, à la feste de l'Ascension, ainsi comme ils souloient venir chascun an par " coustume. Quand tout le peuple fut assemblé à la sollemnité de la feste, l'Eues- " que de la cité print celuy Durand, qui estoit nud & pauure charpentier, & le " mit au milieu de toute la congregation: pour dire le commandement de no- " stre Seigneur. Quand il veid que tous ceux qui là estoient auoient les oreilles " ententiues, il commença à dire son message: & leur commanda hardiment de " par nostre Seigneur, qu'ils fissent paix entr'eux. Et en tesmoin de verité, il leur " monstra la cedulle, que nostre Seigneur luy auoit baillée auec l'image de nostre " Dame, qui dedans estoit empraincte, lors commencerent à crier à souspirs & " larmes, & louër la pitié & la misericorde de nostre Seigneur. Et les deux " Princes qui deuant estoient en si grand' guerre, que nul ne les pouuoit mettre " en paix, iurerent sus les textes des Euangiles, de bon cœur, & de bonne vo- " lonté, & le promirent à nostre Seigneur, qu'ils seroient à tousiours-mais en " amour, & en concorde l'vn vers l'autre, & en signe & tesmoignage de ceste re- " conciliation qu'ils auoient faite, ils firent empraindre en estain, le scel de ceste " cedulle, à tout l'Image de nostre Dame, & le portoient auec eux, cousus sus "

„ chaperons blancs, qui estoient taillez à la maniere des scapulaires que les Reli-
„ gieux des Abbayes portent. Et plus grand merueille : Car ceux qui ces signes
„ portoient, estoient si seurs, que s'il aduenoit (par aduanture) qu'aucun homme
„ eut vn autre occis, & il rencontrast le frere de celuy qui estoit mort, & eut sceu
„ encores bien la mort de son frere, il eust mis tout en oubly, pour le festoyer, &
„ l'eut receu entre ses bras, & l'eut baisé en signe de paix & d'amour, à pleurs &
„ à larmes luy eut donné à manger & à boire en sa maison, & toutes ses necessi-
„ tez. Et celle paix fut faicte au pays, par Durand ce preud'homme, qui moult
„ longuement dura, ce dict ladicte chronique, de laquelle i'ay pris ces mesmes
„ mots.

Ainsi tous maux prennent fin: & quand bien la malice des hommes seroit tant obstinée, lors que Dieu veut renoueller les saisons, il permet que les hommes las d'vne coustume de faire, se laissent aisément tromper pour l'oublier: & encores plus volontiers, celles qui leur sont fascheuses & dommageables. Pour ceste cause, il est croyable que ceux de ce temps-là (contans de croire que Dieu sembloit auoir pris leur querelle en main) volontiers se laisserent persuader vne chose, laquelle estant iuste, quant & quant les tiroit de danger. Car tous ne creurent pas que ce fut Dieu ou vn Ange qui eust esté porteur de ce Billet donné à Durand: tesmoin ces vers de la Bible Guyot de Prouins, qui disent:

Moult fut soutis, & soudiuans,
Guillem chapuis, & bons truans,
Qui les blancs chaperons trouua:
Et les signaux au Pui donna:
Donna! non fit, il les vendoit,
Maistrement la gent deceuoit:
Il en guilla plus de cent mille.

Le mot de soudiuant, signifie seduisant ou seducteur, tesmoin le dit de la mort de l'Empereur Henry, fait contre les Iacobins qui en furent soupçonnez.

Le peuple dechois ¶ & souduis
Tels souduiseurs ¶ &c.

¶ c'est deçois.
¶ c'est seducteurs.

Guiller signifie tromper, & vient de guille c'est à dire tromperie : tesmoing ces vers de Graces de la vigne Autheur du Roman de la chasse, qui dict:

La fu li queus de Tancaruille,
En luy not ne barat ne guille.

Et maistre François Corbueil fut surnommé Vuillon : pour les tromperies qu'il fit en sa vie : l'epitaphe duquel i'ay dans vn de mes liures escrit à la main, qui dit:

Ie sui François dont ce me poise,
Nommé Corbueil en mon surnom,
Natif d'Auuers empres Pontoise,
Et du commun nommé Vuillon.
Or vne corde d'vne toise,
Sçauroit mon col que mon cul poise.

Se ne fust vn ioly apel,
Le ieu ne me sembloit point bel.

Car il ne fut pas pendu, comme beaucoup de gens ont pensé. Et il faut entendre, que Guillon & Vvillon sont vn mot, parce qu'anciennement, B. & les deux VV. se prononçoient de mesme, comme encores font les Allemands: & i'ay fait ceste escapade, pour la memoire de Vvillon, vn de noz meilleurs Poëtes Satyriques. Duquel si nous sçauions bien entendre la Poësie, nous descouuriroit l'origine de plusieurs Maisons de Paris, & des particularitez de ce temps-là.

Pour reuenir à mon propos, soit que cette paix de Chapuis fut inuention humaine, ou volonté de Dieu: les Nobles & guerriers, dresserent iadis des loix de Cheuallerie, i'entends & veux dire, qu'enuiron cette saison (c'est à dire en l'an MCLXXX.) les Cheualiers François bien apris, & plus polis, qui se trouuerent les mieux estimez, soit qu'ils fussent animez par les remonstrances susdites, ou les exemples que les Chanterres, & Trouuerres (ie vous ay autrefois dit en mon origine de la Poësie, que c'estoient noz Poëtes vulgaires) leur donnerent exemple des preux de la table ronde, que le Roy Artus (fort renommé de vaillance & de preud'hômie) tenoit pres de soy en Angleterre: ou des Pairs de la Cour de Charlemaigne tant renommez pour leur proüesse. Car iaçoit que l'on rimast (ie croy) des le temps de nos premiers Rois, les Romans commencerent d'auoir plus de cours enuiron l'an mil cent, & apres le rauage de Hierusalem: & qu'ils se renforcerent du temps du Roi Louis le Ieune, lequel vesquit iusques à l'an MCLXXXII.

Par ces Romans, l'on trouue que les bons Cheualliers qui deffendoient les veufes, pupilles, orfelins & aultres miserables personnes, ou qui ostoient les mauuaises coustumes des passages & chemins, sont grandement louez: comme au contraire, les cruels tirans representez soubs le corps & nom de geans (comme la force desmesuree est estimee brutalle) sont battus, tuez, & villenez. A l'imitation desquels anciens, les Cheualiers des cours des Princes lors viuans, plus volontiers firent profession de vaillance, & force vertueuse & humaine, que de la Gigantalle & meurdriere, contre ceux, qui pour rauir le bien & l'hôneur d'autruy, appuyez & enhardis sur la force ou adresse de leurs corps, iadis entreprenoient sur les plus foibles, du temps de la confusion des Normans rauissans la France, durant les desordres des maisons de Charlemaigne & Capet, & l'Anarchie qui continua plus de cent ans apres le couronnement dudit Capet.

Mais pource que les Cheualiers tousiours n'estoient pas employez aux guerres guerroyantes, afin de les entretenir en quelque exercice, les grands Rois & Seigneurs de marque, quelquesfois publioyent des assemblees d'armes: appellees Tournois de *Troia* (ce disent aucuns) Mais le jeu de *Troia* representé dans le cinquiesme de Virgile, & par Tacite liure XI. de ses Annales, n'estoit qu'vne course. Et y a plus d'apparence, que ce dernier jeu d'armes fut premierement appellé Tournoy, pource que les Cheualiers coururẽt par tour: rompans premierement leur bois & [illegible]es contre vne Quitaine, ou Iaquemar planté à

terre, iusques à la hauteur d'vn cheual: ayant sus vn pal vne statuë d'hôme couuert d'vn escu, vn bras estendu, auec vne masse, estant ceste statuë appellee Iaquemar, plantee sus vn piuot. De maniere que le Cheualier heurtant de sa lance contre cet escu barré (pour retenir la lance) il failloit qu'il eut de l'adresse, s'il ne receuoit vn coup de la masse. Depuis, pour mieux representer la guerre, ce jeu se réforça, & ils coururent les vns contre les autres & encores en foulle, frisans à coups de masses. Ce qui fut appellé Estour: & dont, possible, vient estourdy: celuy qui de coups receuz en ces lieux, estoit affoibly & comme endormy. Ils appelloient aussi telles iustes Behourds, dont vient Behourdir, qui vaut autant que iouster & heurter de lances. Depuis ils combatirent en foulle & nombre d'hommes opposez à vn autre pareil. Iaçoit que les Cheualiers tombez & abbatus ne fussent outrez, c'est à dire morts, ains rençonnez, car le Cheualier est dit outré, qui est mort au camp, ou s'est rendu. Si est-ce que, bien souuent les foibles, mal montez, ou moins adroits, y demouroient morts: ou estouffez dans leurs harnois & à la presse: ou estoient mes-haignez (possible vient-il de murilez, & que maintenant par vn mot Italien nous appellons, *estropiats*) voire sans respect des plus grands: comme il aduint à Robert Comte de Clermont en Beauuoisis, fils de sainct Louis, & chef de la maison qui auiourd'huy porte le nom de Bourbon: lequel en vn de ces Tournois, receut tant de coups de masses, que le reste de sa vie il s'en porta mal: Et possible, fut cause de l'ordonnance, que les Rois & princes ne se trouueroient plus en ces Tournois. Mal obseruee toutesfois, par les Rois venus depuis: & de nostre temps par le Roi Henry II. que au grand mal-heur de la France, ie vy frapper à la mort, aux ioustes qu'il faisoit faire en la ruë sainct Antoine deuant les Tournelles, pour la resiouissance des nopces d'Isabel sa fille mariee à Philippe second Roy d'Espagne.

Toutesfois ceux qui portoient tiltre de Cheualiers, n'estoient pas indifferement receuz à ces Tournois. Ains y auoit de certaines loix, ausquelles ceux qui se presentoient estoient subiets, & les iuroient auant que d'estre receuz. Sebastien Munster au troisiesme liure de sa Geografie, parlant apres vn liure qu'il dit estre escrit en bien vieil langage Aleman, certifie que Henry premier de ce nom viuant enuiron l'an v c c c c x x x v i. fit publier vn Tournoy, pour tenir en la ville de Magdebourg qui est en Saxe, lequel fut le premier: & tenu l'an v c c c c x x x v i i i. Et que depuis cestuy-là iusques en l'an M C C C C L V X X X V I I. il ne s'en fit que trente six en Alemagne. Le mesme Munster, recite douze articles de loix de Tournoy, desquels les Nobles & Cheualiers atteints & conuaincus, estoient forclos de l'entree: & ie croiroy bien, qu'ils fussent communs pour tous pays, dont le premier fut:

1. Qui fera quelque chose contre la Foi.
2. Qui aura faict quelque chose côtre le sacré Empire, & la Cesaree Majesté.
3. Qui aura trahy son Seigneur, ou sans cause iceluy delaissé fuyant en vne bataille: tué, ou meurdry ses compagnons.
4. Qui aura outragé fille, ou femme, de fait ou de parolles.
5. Qui aura falcifié vn seel, ou fait vn faux se[illegible]nt. Qui aura esté decla-

ré infame, & tenu pour tel.

6. Qui en repost (c'est secrettement & en cachette) aura meurdry sa femme ; Qui d'aide ou de conseil, aura consenty la mort de son Seigneur.

7. Qui aura pillé les Eglises, femmes vefues, ou orphelins: ou retenu ce qui leur appartenoit.

8. Qui ayant esté offensé par aucun, ne le poursuit par guerre, ou en Iustice: ains secrettement & par feu ou rapines. Qui gaste les bleds & vignes dont le public est substanté.

9. Qui mettra nouuelles impositions sans le sceu de l'Empereur: où ie croy qu'il entend parler d'vn Seigneur qui surchargera sa terre.

10. Qui aura commis adultere, ou rauy vierges & pucelles.

11. Qui fait marchandise pour reuendre.

12. Qui ne pourra prouuer sa race de quatre grands peres, soit battu & chassé du Tournoy.

Mais ie doute, si les Ducs & Comtes qui audit liure sont nommez pour Autheurs de ces articles estoient lors. Car il semble, par la lecture des liures, que les qualitez d'aucuns ont esté prises long temps depuis. Bien est vray, que ledit Henry & les Othons qui luy succederent, furent les plus riches & puissans Princes, qui fussent de leur aage en la Chrestienté. Et si est bien croyable, que tenans Cours magnifiques, leurs manieres de faire peurent estre imitees, des Princes leurs voisins. Toutefois nos Rois de France n'ont iamais cedé aux Allemans. Car le Roi Robert fils de Capet, & le Roy Othon III. (comme esgaux) se virent sus le Car (riuiere de Luxembourg qui s'embouche dans la Meuse) & non pas sus le Cher, riuiere qui s'embouche pres Tours dans celle de Loire: où ils s'entrefirent de tres-grands presents de cheuaux, de nacelles d'or & d'argent: qui semblent auoir esté des vaisseaux à boire, comme ceux qu'auiourd'huy l'on appelle Gondolles, pource qu'elles sont faites ainsi que ces petits batteaux passagers, dont l'on vse à Venise pour traguetter les canaux de ceste ville.

Ces Tournois ne s'acheuans iamais, sans mort de quelqu'vn, & passans à outrage plustost qu'à louable exercice, n'estoient pas approuuez des Ecclesiastiques: ainsi que l'on void par vn chapitre des Decretales, principallement depuis l'an .... auquel en vn Tournoy qui fut faict à ...... ville d'Angleterre il y eut ...... Bacheliers tuez. Ces Bacheliers estoient entre la qualité de Cheualiers, & escuyers ou Damoisels, non encores si roides & puissans que les Cheualiers: mais plus que les Escuyers qui ne s'armoyent point en ces Behourdz: & encores moins és guerres & batailles anciennes: ains (comme les Pages du iourd'huy, portent l'armet & la lance de leurs maistres) ceux-là portoyent l'escu & la lance des Cheualiers (qui guieres souuent n'alloient la teste desarmee pour tant plustost estre prests) dont ils ont pris le nom d'Escuyers.

Il y en a qui disent, que le mot de Bachelier vient de Bataille, comme s'il failloit dire Batailler. Mais il y a plus d'apparence, que c'estoit à dire ieune, & en-

trant en la virilité, comme ceux que les Latins appelloient *Adolescens* & les Grecs *Ephebes*. Car encores en Picardie, Bachelier & Bachelette, sont appellez, non pas les enfans ou fillettes de dix ans: ains les ieunes garçons de seize & dix-huict ans: & les filles prestes à marier. T[illegible]oin le Vaudeuille qui dict: En voicy le Bachelier suré. Et comme encores aux Escholes de tous arts & sciences, l'on appelle Bacheliers, ceux qui sont aduancez aux lettres, & prests d'estre licentiez (c'est à dire congediez) pour enseigner & paruenir au degré de Docteur lisant. Beat Rhenan tres-scauant Aleman, est de cet aduis: ayant dit en ses Annotations sus Tertullian, en vn aduertissement au lecteur, touchant les liures dudit Tertullian: Que lors qu'on receut premierement le liure des sentences de Pierre Lombard Euesque de Paris, (c'est à dire enuiron l'an mil cent quarante) que ceux qui les enseignoient & publierent, furent lors premierement nommez Docteurs. Et pource que auant qu'ils eussent permission de lire, on leur mettoit vn baston en la main (qui en Latin s'appelle *Bacillus*) ils furent nommez Bacilliers en François: & voila ce qu'vn si grand personnage dit: De fait les anciens liures portent Bacillier. Mais ie suis d'aduis que Baschelier est vn abregé de Bascheuallier: & que les ieunes hommes qui se sentoient forts pour endurer le faix des armes, du commencement prirent le nom de Bachelliers, comme estans plus bas & moindres que les haults & anciens Cheualiers, puissants & adurez (c'est à dire endurcis) au trauail des guerres. Qui (à mon aduis) est etymologie la plus apparente: aussi bien que de Hautber (c'est à dire grand & Noble) s'est fait Baron. Car au dit du Bachellier d'armes, vous lisez.

Quau premier Tournoi ou il viegne,
Si tres bien faire li souuiegne,
Pour l'ordre qu'a prise nouuelle,
Imette tot en la querelle
Cors & auoir en l'aduenture.
Et se Diex tant li aduenture,
Qu'il vainque le Tournoyement,
Il a moult biau commencement:
Quand il a le Tournoy vaincu,
Où il porta premier l'escu.
Là prend de Bachelier le nom.

Mesmes en Massonnerie, & tout autre mestier de France où il y a Maistrise, l'on appelle Bacheliers, ceux qui sont passez maistres en l'art, mais qui ne sont pas iurez: & lesquels pour amender le rapport faict par les Docteurs iurez doiuent estre deux fois autant. Louis Viues tres-sçauant Espagnol, dit que les Bacheliers aux sciences, peuuent auoir pris leur nom de BACCALAVREATVS: & ie croy, qu'il l'entend, pource que les Poëtes, souloient iadis estre couronnez de Laurier en grande solemnité. Comme le fut Petrarque à Rome l'an MCCCL... ne l'ayant voulu estre à Paris: ce dit l'Autheur de sa vie. Et toutes-fois, ie croy bien que Bataille vient du mot Latin *Batuere*, qui vouloit dire escrimer, auec vn baston de bois: que les Latins

tins appelloient *Baculus*. Car Adamantius Martyr dit : *Batualia quæ vulgo Batalia dicuntur exercitationes Gladiatorum vel militum significant*. *Batualia*, que vulgairement lon appelle Bataille, est l'exercice des gens de guerre. De maniere que le mot de l'exercice & apprentissage des gens de guerre, est passé iusques au vray effort de la guerre.

I'auoy en mon estude vn liure de Cheualerie, contenant les ceremonies que Messire Huë de Tabaire Cheualier du Royaume de Hierusalem gardoit, en faisant des Cheualiers : & l'instruction qu'il donne à Saladin Souldan d'Egypte, lors que ce Prince Sarrazin desira d'auoir l'accollee, par la main de ce vaillant Cheualier Chrestien qui viuoit enuiron l'an mil deux cens. Quant à l'acollee, c'est comme vne marque de souuenance de l'acte, & possible à l'imitation de ce que iadis on faisoit à l'affranchissement des Serfs, en leur baillant sus la iouë, & possible ce coup de baston ou de verge, que les Grecs appelloient *Rapisma* : & que nos Euesques ont retenu, donnant sus la iouë par correction, apres auoir tondu les cheueux, puis oingt le front des confirmez. Et pour ceste cause Guille-ville dit :

Pas ne reçoiuent tel collee,
Tous Cheualiers qui ceint espee.

Pierre de Blois en son Epistre quarante-neufiesme, dit que les Cheualiers prenoient leurs espees de dessus l'autel. Pour declarer qu'ils estoient fils de l'Eglise, & prests de la deffendre, comme i'ay ouy dire que font aucuns Cheualiers d'Espagne. Il semble qu'au temps passé, que les Cheualiers fussent Iuges. Car au dit de Charité, il ioinct & mesle les Cheualiers auec les Iuges : couple quarante six, là où parlant de la poincte de l'espee il dit :

La poincte donne enseignement
Quand Cheualiers fait iugement.
Car qu'il ni vit que ¶ Calengier. ¶ C'est contredire ou debatre.

Et en la cinquantiesme couple il dit :

Cheualiers enten la doctrine
De traire espee de gaine,
Il n'est temps de desgainer
Se iustice ne la desgaine.

En la couple cinquante-cinquiesme.

Cheualier tel estre deuez
Com' vous ai dit tel estre deuez
Si vostre espee s'est prouuee
Si el doit . . . che sçauez
Se vray Iuges vous ai trouuez
Dont ai ¶ ioukarite trouuee ¶ C'est aise.
En . . . d'auarice lauee
Ou . . . est esleuee
La est Cheualiers bon prouuee.

Au Fabliau de la Robe vermeille.

Mais le Vauasors por son ¶ preu ¶ C'est profit.

Entendoit en autre maniere,
Qu'il auoit la langue ¶ meniere: ¶ C'est propre.
A bien parler & sagement.
Et bien sauoit vn iugement
Recorder, car ¶ fiert ses de lis. ¶ C'est c'estoit.
Pour aller es plais de saint Lis ¶
A presté vn matin s'estoit, &c. ¶ Senlis.
Li plet furent si com moi semble
Contremandé au Vauassor.

C'est à dire en ce lieu differé: & faut dire qu'il y auoit des Sergens, qui semonnoient les Cheualiers de se trouuer aux iours ordinaires des plaids, les mesmes Cheualiers en prenant l'espee de dessus l'Autel, prometirent de deffendre les pauures, de chastier les malfaicteurs, & deffendre leur patrie. Au Roman de nouueau Renart (ie croy fait enuiron l'an MCCC.) il est dit, que Noble le Roy des bestes, choisit le iour de sa natiuité pour faire Noblon son fils Cheualier: & tous les Romans monstrent, que volontiers aux grandes festes se faisoient les grandes assemblees.

Au iour de ma natiuité
C'est que fere Cheualier vueil
A ce grand iour mon fils Orgueil.

Et le mesme Autheur dudit Roman, pour monstrer les armes d'vn Cheualier dit:

Li Rois Orgueil son fils arma, &c.
Premiers li vesti laqueton
De desdains & despit farcis, &c.
Apres li vesti la chemise
De Chartres, &c.
Apres ce li Rois li vesti,
L'Aubert donnie, & puis aussi
De Menacer vne ¶ cuirie: ¶ C'est collet de cuir.
Apres li a li Rois vestie,
Cotte a armer, &c.
De Boban li donna l'escu,
Et li Hiaume de conuoitise,
Où il ot maint pierre assise:
Safirs, Rubis & Camahiers,
Li Rois a Renart appellez,
Et puis si li a commedé,
Orgueil son fils l'esperon destre
Chausast, Isangrain le senestre.
Ensemble tuit s'agenouillerent,
Orgueil les esperons chaucierent.
Messire Noble ne se feint
A Orgueil le Branc d'Acier li ceint.

Quant au nom de Damoysel, il n'appartenoit qu'aux ieunes adolescens de grande maison : & n'estoit pas commun. Car il ne se trouue guieres auoir esté porté pour tiltre de Seigneurie, que par celuy de Commarchis : place & grād Fief assis entre la Champagne & Lorraine. Pour le regard du nom de Varlet, il n'estoit au temps passé si vil que maintenant. Puis que les Escuyers tranchās deuant le Roy, s'appelloient Varlets : & que le Seigneur de Villehardoin en son histoire de Constantinople, appelle ainsi Alexis fils d'Isaac Empereur de Grece : tous le nommant Varlet de Constantinople. Tout de mesme, que les Picards ordinairement nomment Valet & Valeton, vn ieune enfant prest d'entrer en Adolescence. Au contraire, le mot de Page iusques au temps des Rois Charles six & septiesme, sembloit estre seulement donné à des viles personnes : comme à garçons de pied. Car encores auiourd'huy les Tuilliers appellent Pages, ces petits vallets, qui sus des pallettes portent seicher les Tuilles vertes (c'est à dire molles & fraichement moulees) par ce qu'aucunes fois il leur conuient courre & doubler pas, quand ils les portent loing, pour à point reuenir prendre l'ouurage ce pendant fait, & moulé par le maistre Tuillier. Aussi le mot de Page, volontiers signifioit petit & ieune en ce temps-là, Le ieu party en la chanson xxviii. dit:

Miex vaut vn iaians ¶ que vn Page
Et deux dismes que vn terrage.

¶ C'est Geant.

Et possible, que les Espagnols pour ceste raison appellent leurs Pages, Moços: c'est à dire, Ieunes.

Mais par l'histoire & memoires de Philippes de Comines, il se void que les Pages seruans les Princes & seigneurs de son temps estoiét Nobles enfans: qui par tout suiuoient leurs maistres, pour apprendre la vertu & les armes. En France, il y a cent ans que les Pages villains allans à pied, ont comencé d'estre nommez Laquets, & Naquets : pour la mesme raison que dessus : à sçauoir d'aller à pied.

Toutes-fois, ces derniers sont demeurez aux ieux de Paumes : car il n'y a pas quarante ou cinquante ans, que les Naquets souloient courre apres l'Esteuf, pour arrester la chasse, se couurans de grandes raquettes, afin de n'estre offencez de coups d'estœuf, iusques à ce que ces vilains, abusassent de leur industrie, en se iettans deuant les ioüeurs, ou bien souuent (par malice) laissans passer l'estœuf sans l'arrester à point ainsi qu'ils eussent peu faire. Donc est aduenu, qu'auiourd'huy es jeux de paulmes, les chasses se marquēt au secōd bond : afin que i'esclaircisse cela, comme en passant sus vn jeu que i'ay bien aymé, & plus commun aux François qu'à tous leurs voisins. Peut-estre aussi que ces Naquets (comme tousiours ils ont esté gens de neant) prirent leur nom de Narquin ou de Narquois : mot, jargon de guex, qui semble auoir commencé de courre, du temps de Charles VI. ou VII. (au moins i'en ay veu des Balades, & Rithmes de ces temps là) qui signifie Mandian, contre-faisant le Soldat destroussé. Autres disent, qu'au temps passé les gens de cheual ne payans rien pour les garçons qu'ils menoiét à pied, en contant leurs escots les

hostes disoient que ces garçons à pied estoient leurs acquets, dautant qu'ils emportoient leur gain & acquets.

Mais pour amasser tout ce que i'auoy recueilly des Cheualiers, ie vous aduiseray, que la vieille coustume de Paris, d'Orleans, & de Baronnie dit, si vn hom, qui n'est pas Gentil-hom par son pere, tout le fu-il de par sa mere, souffroit d'estre fait Cheualier, son Seigneur luy peut faire trancher ses esperons sus vn fumier. Et du Tillet: pour monstrer que toutes sortes de gens ne pouuoient paruenir à si haut degré d'honneur, dit: que par Arrest du Parlement de Paris, donné le . . . iour de l'an de . . . . n'estant pas noble, fut condamné en l'amende enuers le Roy, pour auoir receu l'ordre de Cheualerie par les mains du Comte de Flandres.

Lon tient aussi qu'il n'estoit loisible qu'aux Cheualiers, de porter esperons dorez; possible pour marque de leur dignité. Mais auiourd'huy ils sont aussi communs à tous ceux qui en peuuent acheter, que la soye (iadis parement des Rois & Dames illustres) à toutes sortes de gens: & iusques aux vilageois. Mesme il semble, qu'il n'y auoit que les Cheualiers, qui parassent leurs escus de timbres ou heaulmes. Lesquels ne deuoient estre ouuerts & tarez de frót, n'y ayant que les Rois, Ducs, Comtes & hauts Barons, qui les ozassent porter tels. Voire la coustume vouloit, que la pointe du mesal & Visiere fut tournee à droit: pour monstrer, que ce n'estoit arme de Bastard: mais la nonchalance des Nobles, ou l'ignorance des peintres, a peruerty tout l'ordre ancien: & l'ignorance donné occasion de changer les choses, qui n'auoient pas esté faites sans quelque cause.

Vn couplet d'vne chanson de l'Empereur Frideric (ie croy deuxiesme du nom) mise par de Nostre Dame en son liure des Poëtes Prouençaux, monstre le grand cas que ce Prince faisoit des Cheualiers François disant:

Pla mie lo Caualier Francez,
Es la donna Castellana,
Lo honorear del Genoeez
Et lo dóuzel de Toscana,
Lo cantal Prouençalez,
Et la Danta Triuisana.

Et faut croire, que le Prouerbe qui dit:

Qui fit François, il fit courtois,

s'entend des Cheualiers principalement: iaçoit que le reste du peuple y ait part: pour son humanité naturelle.

Depuis, le Roy Iean, le plus preud'homme Cheualier qui onques fut (ce dit-on) par ce qu'il tenoit sa parole mieux que Prince lors viuant, institua l'ordre de l'Estoille, qui en fin est demeuré au Cheualier du Guet de Paris, duquel, & des deux autres ordres qui ont esté instituez en Chrestienté, ie parleray en autre endroit: n'estant moy-mesme satisfait en cet endroit, voire pour ceux de S. Michel, & du S. Esprit.

CHAP. II.

Des Armoiries.

IL n'est pas tant aisé de dire l'Origine des Armoiries : Et toutesfois, c'est chose bien asseuree qu'elles sont appellees Armoiries, pour ce que les gens de guerre portoient les couuertures de leurs armes (appellees Cottes) parees de couleurs & figures de leurs blasons (c'est à dire deuises & inuentions) desquelles ils embellissoient leurs escus : i'entends nos vieils François, qui ont vescu il y a cinq cens ans, & qui l'ont peu auoir fait à l'imitation de plus anciens : puis qu'il se trouue en Homere & Virgile, que les Heroës & Preux auoient des marques, & signes pour faire recognoistre leurs personnes és batailles: aussi bien que les Rois & communautez des enseignes publiques. Car les Atheniés portoient la Cheuesche, les Perses vn Archer ou Sagitaire grauez en leur monnoye. Les Romains vn Aigle, Minotaure: & autres diuerses figures, que Pline dit auoir esté portees en bataille, iusques à ce que Marius, leur enseigna de se tenir à l'Aigle blanche ou d'argent plantee en bosse, sus vne hante longue : ainsi que l'on void aux medailles anciennes ; & principalement à celles où est le mot *allocutio*. I'omettois que Vegece liure 2. chap. 18. dit que les Escus des Soldats furent marquez de signes differents: afin qu'en vn tumulte ils fussent cogneus de quelle compagnie ils estoient., & lesquels Escus portoient leurs noms. Tellement que nos anciens gendarmes peuuent auoir suiuy cest exemple : & laissé pour heritages à leurs enfans ce qu'ils tenoient du public.

Paul Emil dit, que nos Rois portoiét trois diademes de gueulles (c'est rouge) en champ d'argent (c'est blanc) & d'autres disent trois crappaux de sable (c'est noir) en champ de Sinople (c'est verd) qui seroient faulx blasons, selon l'aduis des maistres du mestier. Mais ie ne sçay d'où il l'a pris, si ce n'est des Romans. Ayant esté fort aisé aux mal-veillans de nostre nation, feindre des Crapaux, des Diadesmes volontiers faits de bandelettes : telles que nous voyons aux armoiries lier les testes de Maures. Car i'ay vne vieille Chronique, qui a à son commencement, en vn Escu la figure presente: & les Mitres ou Diadesmes Episcopalles iadis furent telles de sorte que les fanons ou pendants derriere (ie croy appellez *redimicula*) representent les longues iambes des Crapaux ou Grenouilles, plus longs que ceux de deuant, cóme à tous animaux qui sautent. Mesmes les Lis figurez comme se trouuent les plus anciens estans ainsi faits tiennent quelque chose de cet ord Animal, iadis appellé Bote en François, comme encores il est en langaige Italien : afin que ie dise

ce mot, pour oster l'opinion de ceux qui pensent que le prouerbe enflé comme vne Bote, vienne de Bote, Busse ou Bussard, Boute & Tonneau, ains de Crapaut. Car nous de deça Loire, comme interpretans ce Prouerbe, disons enflé comme vn Crapault.

Or quelque chose qu'il soit de ces Armoiries, Diadesmes ou Crapaudines, les Flamans & ceux du pays Bas, par desdain, & pour ceste cause nous appellét Crapaux Franchos. Mais il y a plus d'apparence que les blasonneurs de l'escu de France, voulans monstrer, que les premiers François estoient sortis des Sicambres, habitans des Marets de Frize (vers Hollande, Zelande, & Gueldres) donnerent à nos Rois la fleur de Pauillee (qui est vn petit Lis iaune, lequel vient pres & dedans les Marests, & fleurist au mois de May & de Iuin) en champ d'Azur qui ressemble à l'eauë: laquelle reposee, prend la couleur du Ciel. Et iaçoit que les anciens Autheurs disent que cet escu Royal, par vn Ange fut apporté au Roy Clouis premier Roy François Chrestien, il ne s'en trouue rien en l'histoire de Gregoire de Tours: & il ne me souuient point d'auoir veu marque de fleurs de Lis, precedentes Pepin, mais depuis Louis le Gros (du temps duquel il semble que les Armoiries commencerent à estre hereditaires) elles furent plus asseurees aux familles, & commencerent de passer aux maisons de pere en fils. Car pour le regard des Rois anciens, ils marquoient leurs monnoyes & scelloient leurs chartes & lettres d'vne empreinte sur Or, ou Cire portant leur image en pourfil, comme lon void en aucunes pieces de monnoyes & Chartes, mais principalement en vne de Charles, le Sinope, qui est au tresor de l'Eglise de Paris, & laquelle (si i'ay bonne memoire) parle des maisons claustralles de ceste Eglise, où le visage de ce Roy est en porfil, que les Latins appellent *imago lusca*: comme sont presque toutes les medalles des Grecs & Latins.

Du Tillet se peut estre abusé pour le regard des fleurs de Lis, qu'il dit auoir veu en des images des Rois Meroüingiens, comme il a representé sous Clotaire premier: car ce qu'il appelle fleurs de Lis aux souliers dudit Clotaire semble estre lacs. La statuë de Chilperic qui est à sainct Germain des-Prez est nouuelle. La tunique de Sigisbert enterré à Soissons est semee de Molettes: qui semblent rapporter les *Spronelle* de *Vilani*, dont i'ay cy-dessus parlé. Mais il seroit bon voir les Armoiries de Clouis, desquelles Ville-monde est tenu marquer, vne selle qu'il doit à cause de son fief, ce dit le mesme du Tillet: qui toutes-fois dit, que Eude esleu Roy: durant la minorité de Charles l'an huict cés octante cinq, apporta en France la Banniere semee de fleurs de Lis. Et toutesfois les Armoiries n'estoient encores arrestees il y a cinq cens ans: puis que les enfans des Gentils-hommes ne retenoient tousiours les deuises, marques, & enseignes que leurs peres souloient porter en leurs Escus, ainsi que i'ay dict: voire & non pas leurs noms. Et tout ainsi qu'ils estoient partagez en diuers endroits & contrees, selon la richesse de leurs maisons, aussi auoient il diuerses Armoiries, diuers cris de guerre, & diuers surnoms.

C'est pourquoy les enfans de France, depuis ledit Roy Louis le Gros, (& possible) au precedent (s'il y auoit des armes arrestees pour les Rois) ne por-

terent tous de France : c'est à dire, les fleurs de Lis d'Or en champ d'Azur. Car les Ducs de Bourgongne venus de Robert fils de Robert, fils de Huë Capet Roy de France, n'auoient que l'escu bandé d'Or & d'Azur : que le commun de Bourgõgne tiẽt pour les armes du païs, Et ie croiroy bien que depuis que ledits Ducs virent les Armoiries de France arrestees, afin de monstrer qu'ils estoient du sang Royal, qu'ils escartellerent de France leurs premieres deuises : qui estoient de Bulles ou Bandes d'Or, & d'Azur de six pieces, à la Bordure componnee d'Argent & de gueulles. Ceux de Dreux venus dudit Louis le Gros, porterent eschiqueté d'Or & d'Azur, c'est à dire, l'escu diuersifié de carrez comme vn Damier ou Tablier aussi appellé Eschiquier : pour ce que dessus lon ioüe aux eschets. Celle de Courtenay, venuë du mesme Louis le Gros, porta eschiqueté d'Or & de Gueulles : mais celuy-cy prist le nom, & possible les armes de sa femme, heritiere de Courtenay. Comme vn de Dreux les Hermines, quand par sa femme il deuint Comte de Bretaigne. Ce que lon dit estre aduenu à plusieurs autres, qui pour estre heritiers, de plus riches ou nobles maisons que celles de leurs peres, ont chargé les Armoiries de leurs meres (comme est assez commun en Espagne) & aucuns à leur fantaisie, pour ce qu'il me souuient d'auoir tenu vne Charte scellee des armes d'vn Pierre de Donjon Comte de Corbueil, qui pour seel auoit le haut d'vne grosse tour de Chasteau, festee d'vne pomme. Et ceste grosse tour est par nous appellee Donjon de *Domicilium*, pour ce que c'est la retraicte & domicile du Seigneur, comme le plus fort endroit de son Chasteau & noble habitation.

Car toutes Armoiries qui chantent (c'est à dire qui remarquent & nõment le nom de ceux qui les portent) ne sont pas armes de vilain, ainsi que plusieurs cuident. Voire lon peut dire, que les anciens Grecs & Latins ont tant aymé les rencontres des choses aux paroles (que nos peres appelloient Rebus) que ordinairement ils en ont vsé, l'occasion s'en presentant. Comme les Rhodiens qui marquoient leur monnoye d'vne Roze de cinq feüilles, à cause que la Roze s'appelle ῥόδον en Grec. Cesar fit grauer vne partie de la sienne, de la figure d'vn Elefant, pour ce qu'en langue Punique, vn Elefant estoit appellé Cesar : vn des generaux des Monnóyes Romain (il n'y en auoit que trois ou quatre au plus, durant la grandeur Romaine) lequel s'appelloit *Voconius Vitulus*, fit empraindre dedans la sienne vn Bouuillon. *L. Aquilius Florus*, General du temps d'Auguste, vne large fleur espanoüye. Voire Ciceron desdiant vn present à ses Dieux, y ayant faict grauer dessus les lettres *M. Tul.* y adiousta vn Chique, au lieu de Ciceron : sçachant bien que le Chique estant appellé Cicer, feroit sçauoir son nom : voire aux plus ignorans. Tellement qu'il ne faut douter, que les deuises qui parloient, n'ayent de tout temps esté pratiquees, de maniere qu'il ne faut trouuer estranges telles Armoiries. Et pour ce non sans cause, Castelle, Legion, Galice, Grenade (Royaumes d'Espagne) portent vn Chasteau, Leon, Galice & Grenade. Retel vn Rateau : & assez d'autres Nobles de France au semblable, quelque chose qui signifie leur nom. Ainsi que Mailly vn Maillet, Martel de Baque-ville vn Martel ou Marteau. Crequi des Criquets, Chasteau pers, vn Chasteau bleu ou pers, Roye, vne

Roye ou bande, Chabot des Chabots : & tant d'autres, non seulement de ce Royaume, mais encores plus volontiers les estrangers : toutesfois de tres-anciéne maison & extraction de Noblesse. Et lon peut dire que les Armoiries, voire les surnoms, ont esté arrestez aux familles : depuis trois ou quatre cens ans, ainsi que remarque Machiauel en son histoire Florentine : & ie croy que ce fut durant les voyages de Leuant, qui estoient assez frequents en ce temps-là. Afin que par la remarque des escus, des cottes d'armes & housses (que nous appellons Caparassons, d'vn mot Italien ou Espagnol) qui à mon aduis, signifie grande chappe) dont les cheuaux & Cheualiers estoient couuerts & parez, & que la proüesse & generosité des anciens pellerins se recongneut, & leurs successeurs fussent encouragez à monstrer pareille valeur, que leurs peres : qui sembloient assister les enfans par le port de pareils Escus, Quartiers & Armoiries, que ceux de ces Heroës & Preux Pellerins, iadis nommez Paulmiers pour les Palmes qu'ils rapportoient en tesmoignage d'auoir esté en Palestine & Iudee, où communément croist l'arbre nommé Palme.

Ceste coustume donc de laisser les Escus par dela, volontiers fut cause de retenir & rendre familieres à ceux qui voulurent entretenir la reputatiõ de leurs ancestres, & de porter les mesmes deuises ou blasons, & aux ieunes Gentils-hommes, monstrer de qui ils estoient descendus. Outre que ce fut aussi vn bon moyen, pour remarquer ceux d'vne mesme descente, origine & maison, lesquels par le changement de tant de noms, de baptesme ou de partages, & diuersitez d'Escus, facilemẽt se confondoiẽt. Car Hugues fils de Robert, ou Arnaut fils de Guillaume, n'estoit cognu qu'en son village, & pour le plus au Cõté ou Bailliage auquel il resortissoit : si ce n'estoit quelque bien grãd Prince ou Seigneur tres-renõmé: puis que ces noms estoient communs, aussi bien en la Frãce qu'en la Germanie, voire en vne mesme cõtree. Qui est la cause que nous voyons dans les Epistres d'Yuon Euesque de Chartres, tant de consultations pour les alliances & conionctions de mariage : pour ce qu'en trois ou quatre descẽtes, quand les parẽs auoient chãgé de territoire, pour aller demourer sus leurs partages, ou bien de leurs femmes heritieres, il ne leur restoit aucune marque de recognoissance particuliere, du lieu duquel ils estoient sortis.

Mais depuis que les puisnez retindrent les armes de leurs peres auec Brisures, (c'est à dire, les differentant par quelque addition) alors lon commença de recognoistre qu'ils estoient descendus de tel, & tel lieu, ou maison : par la marque, Escu, ou Blason par eux retenu. Et pour ce que les Bourgeois auoient aussi des marques familieres (car ie croy bien que du commencement il ne leur fut pas permis de porter Escus pareils aux Nobles, ains de celles qui remarquoient leur estat comme vne hache pour vn charpentier, des cizeaux pour vn tailleur) ils s'entredonnoient des sobriquets, pris sus les vices d'ames, de corps, complexion ou naturel de leurs arts, vacation & païs. Comme borgne, boiteux, charpentier, cousturier, Breton, Gascon, Poiteuin, Flamen, Picard, & autres semblables.

Encor faut-il remarquer, qu'és Armoiries nobles, lon a obserué, qu'ils ne metoient couleur sus couleur. Ce qui ne se gardoit en celles des Roturiers & gens

gens de ville: iaçoit que celles de Hierusalem fussent d'argent à vne croix potencee d'or: tout expres ainsi blasonnees (cedit vn liure d'Armoiries que i'ay escrit à la main) pource que quand Godefroy de Bouillon eut conquis la Cité de Hierusalem, il assembla son Conseil affin que chacun en eut memoire & que mention en fut à tous ceux qui prennent plaisir à sçauoir que c'est que d'armes, & puis apres le mesme liure dit: Et ne le doit porter autre que luy de deux metaux qu'elles ne soyent faulces. Lon dit aussi qu'en Armoiries ne doiuent entrer, qu'Or & Argent pour metaux, pour couleurs, gueulles, qui represente le feu, Azur pour le Ciel, Sinople pour la Mer, Sable pour la Terre: Autres adioustent Pourpre, à cause de la Noblesse de sa couleur, car iadis c'estoit la vesture des Empereurs & Magistrats Romains. Toutesfois mon liure susdit des Armoiries dit, Pourpre que l'on dit riche couleur, n'est mie couleur. Car prenez de toutes (il entend gueulles, azur, Sinople & Sable) autant de l'vne que de l'autre, & meslez ensemble, ce sera pourpre: Plus en Armoiries, entrent deux Panes, Vair & Hermines. Et que Vair est seulement fait de deux couleurs, sçauoir, argent & azur, comme sont les paux vairez de Chastillon sur Marne: Ce qui n'a pas tousiours esté obserué tant rigoureusement: puis que d'autres ont varié d'or & de gueulles comme la maison de Bauffremont qui est tres-ancienne en Bourgongne.

Quant au mot de Vair, il vient de *Variare* puis que les medecins appellent *Variola* la maladie des petits enfans, qu'on doit escrire Vairolle, pource qu'elle tache & varie & diuersifie la couleur du visage.

Pour le regard du mot Hermines, iaçoit, que ce soit le nom d'vne petite beste blanche, dont l'on se sert aux fourrures, en Armoiries c'est la figure que le Duc de Bretagne portoit en son escu, representee par la peinture de ceste beste, faite noire dans son Escu: iaçoit que naturellement elle soit tres-blanche: comme la Letice qui est plus grise, & vne autre nõmee Gris, font le menu vair, c'est à dire fourrure menuë descoupee & entretaillee de la peau blanche d'hermines & de celle de laditte bestelettee nommee Gris, laquelle iadis faisoit difference du dueil, d'autant que les grandes Dames seulles portoient les Hermines, & les Bourgeoises bordoient leur robes de ce gris & puis de vair, ainsi qu'auons veu depuis cinquante ans, que l'orgueil & la dissolution se sont coulez en tous estats. Mais cecy ne peut estre enduré sans despit, qu'il n'y ait damoiselle qui ne porte ses armoiries entourees de cordelieres, lesquelles ne souloient se donner qu'aux grandes dames de la maison de la Roine. Car la cordeliere, iadis fut comme la marque d'honneur, que la Roine Anne de Bretaigne, donnoit à celles qu'elle choisissoit, ainsi que le collier à coquilles iadis donné par le Roi aux Cheualiers de l'ordre de Sainct Michel.

CHAP. III.

Des Heraux.



Es Armoiries me feront parler des Heraux, qui pensent à eux appartenir la distribution d'icelles aux nouuellement ennoblis: comme aussi de tenir registre des anciennes familles & nobles maisons d'vn pays & Royaume. De vray les Heraux & Rois d'armes (ie vous ay dit que Roy signifie chef, & visiteur) exercent vn tres ancien ministere & office d'armes: puis que Homere semble remarquer cest estat en la personne de *Taltibie* qu'il ne fait pas de petite estoffe, ne de peu d'estime entre les autres chefs & Capitaines de l'armee Gregeoise. Car il luy baille vn Caducee ou baston de parolle, ainsi qu'aux autres Rois, qui lors en portoient pour marque de grandeur & dignité, commandement ou contenance. Ces bastons volontiers ornez de fleurs de fruits: & quelques fois de figures d'oiseaux ou d'autres animaux significatifs, de leur plaisir: comme nous voyons en l'Image d'vne Roine au portail de S. Germain des Prez, où l'on y voit deux oyseaux les cols desquels assemblez à vne teste, semblent boire dans la coupe ou rond qui est au bout du sceptre: qui à mon aduis, signifie ce que Alciat a dit en vn de ses Emblemes ou deuises.

Ie croy bien que les anciens Heraux ont esté appellez *Caduceatores*, pource que faisans leurs messages, ils portoient des bastons: appellez *Caduceus*, affin qu'estans recogneus pour entremetteurs de la paix, ils ne fussent offensez des ennemis. Et pour ceste cause les Egyptiens figuroient le Caducee chargé de deux Serpents masle & femelle entortillez du nœud qu'on surnõmoit d'Hercules ayant la partie haute tournee comme pour s'entre-baiser. Lon cuide que les Serpens ont esté adioustez à la verge, pour ce que Mercure messager des Dieux, trouuant en son chemin deux Serpents qui se combatoient, ayant mis sa verge entre deux, les separa tout aussi tost. Au moyen de quoy, ceux qui le virent penserent que sa verge seruoit à oster les discordes.

Les Caduceateurs estoient donc employez à faire & moyenner la paix, comme entre les Romains les Feciales *&* *pater patratus* qui estoient des prestres, denonciateurs de la guerre qu'õ deuoit faire à ceux, vers lesquels on les enuoyoit, pour les declarer ennemis publics: lesquels en ladicte declaration vserent de certaines ceremonies & parolles recitees au premier liure de Tite-Liue, & Plutarque en la vie de Temistocles, nous apprend que les Heraux tenoient en leurs mains vn baston d'or. Ie ne sçay, si comme les Massiers deuant nos Roys & grandes dignitez aux festes solennelles, Mais il est bien certain, que les anciens Heraux François denonçans la guerre aux ennemis de leurs Rois, portoyent des verges consacrees pour n'estre offensez, ce dit Gregoire de Tours liure VII. chapitre XXXII. & nos Heraux endossent des cottes de veloux bleu,

couuertes des fleurs de Lis, trois deuant & autant derriere : comme ceux des autres Princes portent leurs cottes chargees des armes de leurs Seigneurs.

En Allemagne des Pages nobles denoncent la guerre aux ennemis de leurs Seigneurs, tenans des verges ou des houssines en leurs mains : ainsi que pratiqua Iean Frideric Electeur de Saxe, quand il enuoya deffier l'Empereur Charles cinquiesme de ce nom l'an MDXLV. ce dit Don Louys d'Auila en l'histoire qu'il a composee de la guerre, que ledit Empereur fit contre les Protestans confederez de Scalmad.

Il y a grande apparence que l'etymologie & deriuation du mot Heraud est Alemande : puis qu'on dit que Heral en ce langage, signifie vieil gendarme ou guerrier. Car il me souuient auoir ouy nommer Altfranc, les vieilles Eglises basties en ce païs par nos anciens Roys. Autres disent Herald, c'est à dire, Sergent d'armes. Car Heré signifie camp, Herisclit, abandonnement d'armes: Herisban appel ou semonce en l'armee : Heristal logis, ou lieu auquel l'armee a seiourné: Herald vieil gendarme.

Il est aussi besoin que les Heraux soient sages en parolles & experimentez par long vsage, pour remarquer l'estat des ennemis, auec lesquels (soubs ombre de leur ministere) souuent ils communiquent. Et par consequent peuuent faire de grands seruices, s'ils sont aduisez, soit en ouuertures de paix, ou assez d'autres occasions qui se presentent, allans & venans aux camps ennemis : ou de signallees fautes s'ils sont indiscrets en parolles.

Les Heraux ont ce priuilege entre les Chrestiens, que si celuy qui les reçoit leur donne liberté de parler, ils peuuent impunément dire tout ce que leur Roy, Prince ou Seigneur, ou general d'armee leur a commandé, fussent des iniures & outrages à la personne du Prince ennemy : comme le Heraut de France fit à Loredan Duc de Venise, assis en son grand Conseil : quand enuoyé par le Roy Louys XII. il le deffia & les siens comme gens sans foy & pariures, ce dit Bembo, en son histoire Latine. Qui possible fut la cause, pourquoy le Roy François premier auant qu'oüir parler le Heraut de l'Empereur Charles V. qui le venoit appeller au combat d'homme à homme, le menaça de mort, s'y luy disoit parolle outrageuse : ne voulant ledit Roy receuoir vn desmenty qu'il auoit charge de luy apporter de la part dudit Empereur son maistre.

Par tous les anciens Romans nous lisons que les Heraux ordinairement commencent leurs deffis, *Dieu ayde le Noble Roy N. ou Cheualier N. & confonde ses ennemis &c.* mais du temps de Sainct Louys & enuiron, la qualité de Heraut ou Hiraut n'estoit pas grande, ne honoree, ny mesme durant le regne de Philippes Auguste, si vous croyez les Romans de ce temps là, qui les descriuent mal vestus & chaussez : Car le Romans de la Charrette dit:

A tant ¶ és vous ¶ vn garnement ¶ *c'est voicy.*
Vn Hiraut d'armes en chemise
Qui en la tauerne auoit mise
Sa cotte auec sa chausure,

Et vint nus piez grand alleure
Desafeublez contre le vent
L'escu trouua à l'huis deuant
S'entre ¶ ens & vit gesir al lit
Lancelot:

¶ c'est si entre dedans.

Mesmes ils appelloient Hiraudie vn meschant habillement: mais il fut vn temps que les Trouuerres & Chanterres eurent querelle auec les Heraux, ie croy pour leurs estats. Et toutes-fois les Heraux se disent auoir vn priuilege de Charlemaigne contenant ces mots, ainsi que dit vn de mes vieils liures.

Mes soldats vous serez appellez Heroës, Compagnons des Rois & Iuges des
» crimes, viuez par-cy apres, exempts de trauaux guerriers, conseillez les Rois
» pour le bien public: corrigez les choses vilaines, fauorisez les femmes, aidez
» les pupilles, assistez les Princes de vostre conseil, & leur demandez vos viures
» & habillements, solde, & entretenement. Que si quelqu'vn d'eux vous les re-
» fuse, qu'il soit infame, & priué de toute gloire & honneur. Si quelqu'vn vous
» fait iniure, qu'il sçache qu'il est criminel de leze majesté. Mais aussi gardez
» vous bien de soüiller (soit par yurongnerie, soit par ianglerie & farcerie, ou
» quelque autre vice) vne si grand'gloire, & tant beau priuilege: acquis par les
» iustes & penibles trauaux de la guerre. Affin que ce que nous vous octroyons
» pour marque d'hõneur, ne retourne à peine: laquelle nous reseruons à nous &
» noz successeurs Rois des Romains, à prendre sur vous: si d'auenture vous auez
» meffaict.

Mais ce mot de Roi des Romains, me contrainct de croire que ce priuilege est plus recent que Charlemagne, qui par toutes ses lettres se disoit Empereur des Romains, tousiours auguste, & non pas seulement Roy des Romains. Et i'asseureroy volontiers que ce tiltre (s'il est veritable) doit estre de Charles quatriesme Roy de Boësme de son patrimoine, & Empereur par election: issu des Ducs de Luxembourg, & comme son pere) nourry en France, du temps de Philippes le Bel, & Philippes de Valois les plus pompeux de tous nos Rois, & soubs lesquels les Heraux furent en vogue, comme en vn temps plein de boubans & superfluitez, autant qu'il y en eut depuis Charlemaigne. Et soubs l'Empereur Charles IIII. il semble que lors on commença de parler de Roy des Romains, & non au precedent.

Tant y a que les Heraux s'appellent aussi Roys d'armes: possible pource que c'estoient eux qui regloient plusieurs ceremonies guerrieres. Et nos Rois (ie croirois volontiers) depuis Philippes de Valois, qui (ce dit Froissart au premier volume) acreut moult grandement l'estat Roial, &c. Et disoit-on qu'il n'y auoit eu oncques-mais Roy en France, qui eut tenu estat pareil au Roy Philippes: car il faisoit faire Ioustes, Tournois, & plusieurs grands esbatements) leur ont donné les noms de Montjoye Sainct Denis (qui est le premier Roy d'armes de tous les Heraux Frãçois (comme aussi les Ducs, & Comtes celuy de leurs Duchez, Comtez & Armoiries. Car il s'en trouue d'appellez Guyenne, Bourgongne, Bretagne, Hermine, qui aussi est Bretagne: autres auoient surnoms (comme Plain chemin) qui estoit à l'Admiral de France,

soubs le Roy Louys XI. ce dit Philippes de Comines. Sur tous lesquels le grãd Escuyer de France auoit commandement & intendance: & les pouruoyoit de leurs charges: comme aussi les poursuiuans d'armes (c'est à dire les Heraux non encores qualifiez) mais attendans les places vacantes, postes, courriers, & cheuaucheurs d'escuries. Tous lesquels pour estre cogneuz & marquez, portoient en l'espaule gauche, & par deuant vn escu esmaillé des armoiries de leur maistre, & la robbe de leur liurée, comme encores nous voyons aux courriers de Lorraine, & aux messagers des Prouinces de France qui apportent des lettres en Cour & à Paris.

Il n'y a pas long temps que l'estat de Heraut estoit en plus grande recommandation qu'il n'est à present, & qu'il se tenoit par des gens nobles & vertueux, qui pensoient en estre bien honorez. Comme il fut vn temps que tous Officiers de la maison du Roy estoient nobles. Ce qui a fait dire qu'il n'y auoit point de petit office chez le Roy, pource qu'ils estoient tous Pairs à Barõs, c'est à dire priuilegiez comme Barons. Car ie ne croy pas que cela s'entendit de petits & menus officiers: ains des Chambellans qui portent tiltre de Conseillers du Roy, Pannetier, Eschançon, Chambrier, Connestable, Chancellier. Mais l'estat de Heraut a esté r'abatardy par aucuns qui y sont entrez indignes de telle charge, & le peu de compte que les Roys & Princes en ont faict: principalement depuis la mort du Roi Henry II. quand à l'occasion des troubles, la pluspart des ceremonies anciennes furent mesprisees, par faute d'en entendre les origines.

Au tẽps passé, il n'y auoit seigneur riche qui n'en tint plusieurs pres de soy, & volõtiers gẽs biẽ emparlez, sages & discrets pour porter des messages: & lesquels ayans voyagé en plusieurs Royaumes, auoient appris le langage & façons de faire des Prouinces où ils auoient esté: d'autant que bien souuent leurs maistres curieux les enuoyoient au loing apprendre des nouuelles, afin que venant en France des estrangers, ils peussent cognoistre quelles gens c'estoient, pour les honorer, ainsi qu'ils meritoient. Et me souuient qu'au feu de ioye que la ville de Paris fit, par le commandement du feu Roy Charles, pour l'eslection de Henry Duc d'Aniou à Roy de Pologne, l'on fit les Armoiries de Pologne, de blanc & noir, par faute d'en sçauoir les blasons & couleurs: auec mauuais presage (ce sembloit à aucuns.) Ce qui ne fut aduenu, si nos Heraux eussent esté sçauans en leur office, & on l'eut demandé à ceux qui les auoient veuës. Car cela n'auoit garde d'estre oublié au temps passé: à ce propos disent nos grandes chroniques, parlant de la feste du Bleu jartier (qui est l'ordre d'Angleterre.) Le Roy fit publier la feste par ses Heraux en France, en Escosse, en Bourgongne, en Hainault, en Flandres, en Brabant, & en l'Empire d'Allemagne. Le mesme Autheur, autre part. La maniere de la feste fut ainsi diuisee & ordõnée, & furent Heraux appareillez & chargez, & fut l'ordõnance de ceste feste criée par tout, tant en Angleterre qu'en Escosse, &c. Comme au traicté d'Arras la chronique de S. Denis dit: Et apres la conclusion, fut par les Heraux & poursuiuans susdits criée la paix, & se partirent chacun endroit soy où bõ leur sembla, pour porter les nouuelles de ladite paix.

De fait ces Heraux vestus de leurs Cotes & liurées chargées de leurs Esmaux se trouuoient és festes solemnelles, ieux, mariages, festins, tournois, batailles, entreueuës, & autres actions remarquables des grands Roys, Princes & Segneurs de tous pays. Estant les Princes, qui faisoient telles assemblées, bien aises que ces Heraux & poursuiuans s'y trouuassent, & pource leur donnant robes & argent: afin que retournez vers leurs Seigneurs, ils publiassent leurs magnificences. La mesme chronique parlant du baptesme de Philippes, fils dudict Roy Charles VII. dit, Incontinent apres le Chrestiennement dudict enfant, le manda le Roy audict Duc de Bourgongne, par son Heraut nommé Constance, de laquelle chose fut le Duc de Bourgongne moult ioyeux: & donna audit Heraut cent Rides d'or, & vne robbe brodée de la liurée des nopces du Comte d'Estampes: laquelle ledit Duc auoit vestue pour l'heure: La mesme chronique parlant des nopces de Louys Dauphin depuis Roy de France premier de ce nom, auec la fille d'Escosse, dit, Du seruice, ne doit estre questiõ. Car des viãdes possibles à trouuer y auoit largement: & entremetz de trompettes & clairons: & menestrels, lucs, psalteriens, Heraux, & poursuiuans y auoit assez. Froissart au premier Vol. dit: qu'apres la bataille d'Auroy, Iean de Montfort escriuit au Roy d'Angleterre. Et en porta lettres de creance vn vallet poursuiuant armes, qui auoit esté à la bataille, & lequel le Roy d'Angleterre fit tantost Heraut, & luy donna le nom de Vindesore, auec moult grand profit.

Ils souloient appeller ceste imposition de nom baptiser: pource que les Princes renuersoient vne coupe de vin sus la teste du poursuiuant la Royauté d'armes, ou de Heraut, en les nommant du nom qu'ils vouloient.

Ainsi les Heraux allans par les Cours, venoient à cognoistre les nobles de plusieurs contrées: des armoiries desquels il faisoient registre, pour s'aider à tãt plustost les recognoistre, ou leurs successeurs, s'il aduenoit qu'ils vinssent quelquefois en la Cour de leurs maistres. De sorte que ce ne fut sans cause qu'ils eurent la charge de blasonner les escus de ceux que les Roys annoblissoient: comme gens qui souuent auoient veu les diuersitez des escus, & sçauoient les blasons de plusieurs nobles, & leurs deuises. Et qui pour ceste cause, pouuoient mieux empescher les nouueaux nobles, que par orgueil ou ignorance ils ne chargeassent (c'est à dire fissent peindre en leurs escus) les deuises ou armes des anciens Gentilshommes, puis qu'ils faisoient (ainsi que i'ay dict) registre des Armoiries des Nobles de plusieurs Royaumes & prouinces: par eux tirées en leurs voyages. Comme autrefois i'ay veu celles des cheualiers qui accompagnerẽt vn Roy de Nauarre au voyage de Chipre: vn de Bourbonnois, Forest & Auuergne, des nobles hommes de ce pays-là.

Voire les Roys, Princes & grands Seigneurs furent iadis tant curieux, qu'en leurs papiers terriers, ils faisoiẽt peindre les Armoiries de leurs vassaux. Comme i'en ay veu vn des nobles de la Comté de Clermont en Beauuoisis. I'en ay veu vn des nobles de la France d'aupres Paris. Et cecy soit dict pour aider à ceux qui font profession de la science des Blasons, laquelle bien entenduë n'est pas inutille à la cognoissance de l'histoire, & remarque des antiennes maisons.

Ladicte chronique, nomme au traicté d'Arras les Heraux & poursuiuans qui s'ensuiuent, & dit ces mots. Au traicté d'Arras furent ces Roys d'armes & poursuiuans. Mon-joye Roy d'armes de France. Malo Roi d'armes d'Orleans: « Heraut de Bretagne Hermines. Pierre Pont, Montgomery, Brustel, Dampier- « re, Bar, Feugregois, Poursuiuans, Memoire, Gonfanon, Montrubellé, Faucil- « le, Beaumont, Romarin, Partenay, Maurufin, Vignolles, Loyauté, Papillon, « Betisi, Lailli, Sarseaux, Porc-epic, Beauuais, Empire, Ville-tontenay. Pour les « Anglois Iartier, Roy d'armes, Subsoltier Heraut, Henlic, poursuiuant, lesquels « allerent dés le commencement auec leurs maistres. Pour le Duc de Bourgon- « gne, le Roy d'armes de la toison d'or, le Roy d'armes de Portugal, le Roy de « Braban, le Roy de Bray, le Roy de Flãdres, le Roy de Hainau, le Roy de Corbie, « le Mareschal de Brabant, le Mareschal d'Artois, Bourgongne le Heraut, Mon- « taurand, Holende, Autange, de Namur, Franche-Comté, Anguien, Orange, Si- « cille, Guerry, Chastillon, Villiers, Poursuiuans, Fuzil, Frontiere, Vostre vieux « deduit, l'Estoille, Camfier, Toutin, le Gras, Danuille, Culain, Potence, Bataille, « Mirande, Confort: Voir qui peut, Vray desir, Chasteau, Bellin, Bonne querel- « le, Rozion, Il dit vray plus que nuls, Hurlant, Taillant, Bonne & Belle, Bruie- « re, Tournay, Louys Espinette, vaiant, Que i'ay transcrit, afin de monstrer « leurs charges: & comme les Princes & Seigneurs particuliers s'estudioient d'en auoir autant par magnificence que pour sçauoir des nouuelles des autres Cours.

I'ay autrefois leu dans vn liure escrit à la main du temps de Charles VII. ce qui s'ensuit. Le tres-noble & puissant Roy Alexandre pour exaucer le nom « & vaillance de ses chefs, ayans le gouuernement des guerres, & des autres vail- « lans hommes combatans & victorieux, afin qu'ils eussent plus grand & noble « vouloir, hardement & courage sur ses ennemis, ordonna par meure delibera- « tion de soy & de son conseil, en especial du tres-noble Docteur & Philoso- « phe Aristote, de donner aux chefs de guerre & autres de sa compagnie, en- « seignes de Bannieres, Pannons & Timbles (qui de present s'appellent cottes « d'armes) selon l'authorité de chacun, lesquelles portent de present és faicts « d'armes & bataille, les Empereurs, Roys, Princes & tous nobles hommes: « & sont de plusieurs couleurs & metaux comme plus à plain est contenu & « declaré cy apres (il entend de son liure) & puis il continue disant. Le tres-noble « Empereur Iulius Cesar qui eut en armes haute & noble volonté, comme il « appert par les histoires & liures anciens, estant deuant la Cité de Cartage, luy « & la grande multitude de gens qui estoient là où il tenoit son siege contre ses « ennemis, pour les grands debats qui souuent venoient deuant luy de ses chefs « de guerre, & autres vaillans hommes, pour les vaillances qu'vn chacun fai- « soit, disoit auoir faictes, pour l'accroissement de leurs honneurs, dont cha- « cun ne pouuoit auoir vraye cognoissance, si aduisa ledict Empereur par meu- « re deliberation d'y pouruoir de remede raisonnable. Si ordonna & prist des « anciens Cheualiers & plusieurs hommes qui estoient vieux & qui auoient veu « plusieurs choses, nobles & exaucez en faicts d'armes & de batailles. Et consti- « tua à iceux estre regardans: & à leur auoir seurté des ennemis, pour veoir & «

„ sçauoir,lesquels feroient mieux leur deuoir, & lesquels seroient plus hardis „ ou lasches de cœur,ou vaillance de faicts d'armes,& en bataille: & leur fit faire „ le serment en ses mains, d'en dire la verité de tout ce qu'ils en verroient, sans „ aucunement blesser l'honneur de Gentillesse.Et pour les mieux cognoistre és „ assemblées & rencontres d'armes, ordonna ledict Empereur aux dessusdicts „ combatans,à vn chacun endroit soi,armes & couleurs & de metal à mettre sus „ eux contre leurs ennemis, pour les mieux cognoistre en besongne, & chacun „ selon sa vaillance.Et pareillement les ordonna ledict Empereur Iuges du droit „ d'armes,pour à chacun faire droict.Et pour ce faire & accomplir, ordonna le- „ dict Iulius Cesar, & enuoya par tout le monde ses messagers, tant vers amis, „ que vers ennemis:que tous ceux qui tenoient Seigneuries vinssent à telle or- „ donnance, pour le droict de Noblesse garder: & aussi qu'ils se combatissent „ tous,tant Nobles que non Nobles,amis qu'ennemis,& il leur donneroit fran- „ chise & liberté d'aller,tant d'vne part que d'autre:comme il appert de present à ceux qui s'appellent Heraux:qui iouïssent du droict d'armes & des priuileges que donna ledict Empereur aux anciens Cheualiers & deuant dits,qui estoient „ douze,&c. Et peu apres,le mesme liure adiouste: Et pour ce doiuent faire les „ Princes entretenir les anciens statuts, & l'honneur de Noblesse continuer, „ conseruer & garder. Doiuent aussi faire & constituer leurs gens, dequoy ils „ veulent faire messagers & Heraux de ieune aage,qui soient bien conditionnez, „ sages & pleins de bonnes mœurs,& d'iceux en faire leurs poursuiuans, & les „ doiuent enuoyer par le monde pour voir,apprendre, & cognoistre les grands „ faicts d'armes,batailles, honneurs & mœurs de guerre, tant de Roys, Ducs, „ Comtes, comme d'autres de par le monde,afin que quand les Heraux mour- „ ront,que ceux icy puissent paruenir à leurs offices pour iuger & cognoistre de „ tous faicts de Noblesse,de droict d'armes, de Blasons & de batailles, là où ils „ auront esté. Et qu'ils sçachent donner honneur & loüange à ceux qui seront „ parfaicts en vaillance:Et à ceux qui mettent leur vie & leur corps en aduentu- „ re pour leurs Seigneurs:pour conquerir honneur, en iuste & loyalle querelle. „ Car si haute chose ne se doit celler des bons, & mettre en oubly. Ie croy bien que les ordonnances que cest Autheur dict estre d'Alexandre & de Cesar, ne se trouueront pas confirmées par Arrian ou Q.Curse,Suetone,& autres qui ont parlé de ces deux tres-vaillans Princes,mais il y a bien grande apparence, que quand l'on arresta les Armoiries aux familles,que les Roys & Princes lors viuans,s'en meslerent.Et que pour le reglement & ordre des Tournois & autres faicts d'armes,des gens experimentez en guerre furent appellez, pour dresser les statuts,& que le temps y a apporté plusieurs particularitez sus les differens & doubtes qui se sont presentez.

Tant y a que l'estat des Heraux ramené au premier vsage, ne seroit point inutile pour l'ornement d'vn grand Estat & Royaume, afin de contenir plusieurs roturiers, qui s'estant iettez au rang de la Noblesse se veulent comparer aux Gentils-hommes des grandes & anciennes familles, soubs ombre d'auoir esté archers,où pour le plus,hommes d'armes des compagnies des ordonnances.De sorte que apres auoir quelques années mãgé le bon homme, pour estre

estimé

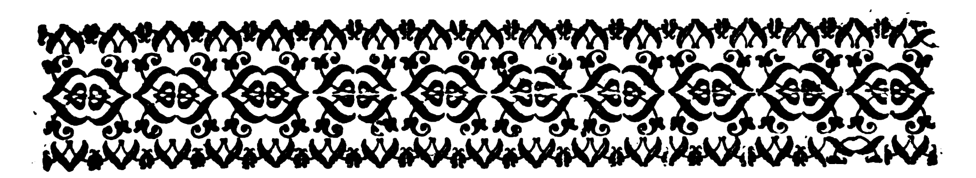
estimé Gentil-homme, auiourd'huy il suffit qu'on ne sçache d'où vous estes: & vn Cap de sainct Arnaud, vn pedescaux de Gascongne, le Capitaine du Buisson, de l'Espine, de la Ronce, tous enfans d'vn Hallier, & autres de mesme extraction, n'auront point honte de se comparer aux plus illustres Seigneurs de France, & leur dire: Ie suis Gentil-homme comme vous: voire il y en a de tant imprudens, qu'ils osent dire, Ie suis Gentil-homme comme le Roy, ce que ie iuge n'estre pas raisonnable, & que ceux qui sont descendus de peres & ayeulx qui ont tenu les grandes dignitez d'vn Royaume, soit d'armes, ou de iudicature, car

Par le sçauoir, les armes, la richesse,
Iadis s'acquit & maintint la Noblesse:

peuuent dire à ces auortons, Ie suis plus Gentil-homme que vous, N'estant raisonnable (quelque faueur que le Roi leur face) de se comparer aux seigneurs des anciennes maisons, appellées illustres, pource que leurs ayeulx ont reluy par les grandes dignitez ou estats qu'ils ont tenus, & leurs beaux faits d'armes & de paix.

Ie sçay bien qu'és Cours où se iugent les Noblesses, l'on estime Gentilhomme le petit fils d'vn qui s'est acquis le tiltre de noble, par octroy du Prince, mais il ne peut se dire l'estre autant que ceux qui sont descenduz d'illustres maisons: Si vous croyez les anciens: & entre autres l'Autheur du Roman de Tristan de Leonnois, qui fait dire, Dinadan, Gaheriet: taisiez vous, car la Dame doit estre à " meilleur Cheualier que vous. Lors se courrouça Dinadan à Gaheriet, & dit Ga- " heriet, Meilleur Cheualier que moy, n'estes vous pas, si cõme ie cuide: mais plus " Gẽtil-hõme pouuez-vous bien estre: il vouloit dire de plus haute & noble race: " Cõme estant fils de Roy, de Duc ou de l'autre. I'ay en vn liure escrit du temps de Charles VII. qui dit: Si tu demãde cõment se fait arme (il veut dire Escu ou blason) ie te dis qu'elle se fait chacun escu de cinq couleurs (ie les ay nommées autre part) & d'vn metal dessus, ou le contraire: c'est à dire, si vn escu est d'argent, il doit auoir vn Lion de gueulles. Si l'escu est de gueulles, vn Lion d'argent. Ainsi se doit faire Armoirie d'vne couleur & d'vn metail. Car il n'y doit auoir deux couleurs sans metail, ne deux metaux sans couleur. Et pource il faut, s'il y a d'or qu'il y ait dessus couleur, & aussi s'il y a d'argent, &c.

Fin du premier Liure de l'Origine des Cheualiers, Heraux & Armoiries.



ADVERTISSEMENT.

COurtois Lecteur, il ne te faut pas attendre en ce Liure qui suit vn ordre; Car il te doit souuenir qu'en celuy des Antiquitez Gauloises & Françoises, n'aguieres par moy publiées, ie t'auoy ia aduerty, que ceux que cy apres ie te donneroy, ne sont que ce que i'ay peu sauuer du bris de mon estude, & encores les plus entieres pieces de mon rauage, selon que ie les ay trouuées mieux escrites & plus amples: Car les deux precedents furent faicts pour le feu Roy, qui ne voulut les faire publier pour des considerations maintenant cessans. Que si tu troue en ceux-cy des blancs à remplir, ie t'aduise que ma proposition ne laisse d'estre veritable, mais estant à present despourueu de la multitude de Liures que ie souloy auoir, montant à plus de deux mil volumes (ainsi que i'ay dict) ie n'ay peu si tost en faire la preuue, qu'auec le temps i'espere d'accomplir, ou vn autre pour moi: si apres ma mort, il a la patience que i'ay euë de lire, ou des Romans, ou d'autres meilleurs Liures. Cependant iouÿ de ce que ie te donne, & le pren en patience, comme vne meslange plustost qu'Origine: car ce sera vn surpoidz & liberalité de ma marchandise.



SECOND LIVRE DES ORIGINES OV PLVSTOST MESLANGES.

CHAP. I.

De l'Ordonnance, Armes & instruments, desquels les François ont vsé en leurs guerres.



Ncores qu'aux liures d'Antiquitez Gauloises & Françoises, i'aye au long discouru de la façon de faire, des mœurs, habillements & armes des anciens François, ie ne lairray de (confusément) ramasser en ce lieu vn abbregé de leur ordonnance militaire, principalement depuis mille ans: pour soulager ceux qui desirent d'en cognoistre d'auantage, & n'auront loisir de les chercher, estant esparses çà & là dedans mesdictes Antiquitez. Ils sçauront donc, que les Patrices, Ducs, Comtes, & Commissaires Royaux (pour ceste cause appellez *Missi*) iadis menoient les gens leuez en leurs Prouinces, soit vassaux, Leudes, ou communes: ainsi que l'on void par toute l'histoire de Gregoire de Tours, du Moine Aimõ, & les grandes chroniques de France. Ie croy bien, encores que les François (ie vous ay assez de fois dict, que ceux qui portoient ce tiltre estoient nobles) fussent la principale force de l'armée, que toutesfois les communes estoiét composees de Bourgeois des villes, & de Païsans (ie pense de franche condition, comme les *Pagani*, aussi bien que du temps des Romains) pour fournir de nombre d'hommes les armées, & faire vne masse de gens de pied, sans lesquels vn ost n'eust peu estre parfait, quand ce n'eust esté que pour auoir des maneuures, gastadours ou pionniers: ainsi appellez, pource qu'ils gastoient, piquoient, destruisoient, & abbatoient tout, & qu'ils alloient à pied: comme au ieu des Eschetz, les Pions font l'esplanade aux Cheualiers, & autres fortas, pieces de ce ieu, representant vn combat de guerre.

Quant aux armes de nos François du temps de Clouis, pource qu'ils auoient long temps auparauant esté gens de secours, il est croyable que les Empereurs les ayant souffert de s'armer comme les Auxiliaires (qui n'estoient pas couuerts ainsi que les Romains, vestus de Toraces, ou hoquetons de fer, afin que le fort des armes fut tousiours de leur costé) pour le moins estoient-ils armez, comme ceux que nous represente l'Autheur du Liure, intitulé la Notice de

l'Empire Romain:composé enuiron le temps de Theodose le ieune : c'est à dire l'an ccccxx. ou xxx. qui est le temps auquel regnoit nostre Roy Pharamõd. Et Procope qui viuoit du temps de Clotaire premier, & a descrit les guerres que Belissaire fit en Italie, sous Iustinian son Empereur, dit, que outre l'arc, la lance ou iaueline, les pietons auoient la Francisque ou l'Ançon: vne façon de hache longuette, qu'ils lançoiét au ioindre de leurs ennemis, pour fendre leurs escus & les desarmer, s'il aduenoit que ces Francisques tinssent aux escus. Car elles estoient si poisantes, que celuy, en l'escu duquel elles s'arrestoient, se trouuoit contraint de baisser le bras, chargé de la pesanteur de l'escu, & de l'Ançon: & partant contraint de baisser la main, & soy descouurir aux coups. Que s'il se laissoit approcher, le François (en mettant le pied sus la hante de la Francisque trainant à terre) il failloit que l'escu fendit : ou que son ennemy eu le bras desarmé & inutile, pour la pesanteur tãt de la Francisque que celuy, qui apres l'auoir lancée, quant & quant marchoit dessus.

Ceste arme (selon mon aduis) ressembleroit au bec de Corbin, que portent les cent Gentils-hommes de la maison du Roy, s'il auoit vne hachette au lieu du bec de Corbin, & la hante estoit vn peu plus courte, cõme encores en Bourbonnois on appelle Achon, vne hache assez longuette.

Les mesmes anciens auoient vne autre arme, non pas tant longue que leur espée, nommée Scramasaxes, duquel ferrement Gregoire au xxi. chap. du 4. liure dit: que Sigisbert Roy d'Austrazie fut tué par deux varlets que Fredegonde auoit enyurez & enchantez : dont peut estre vient le mot de Massacrer : si vous ne dites, que en Alleman *Scram* signifie escrime. Il faut aussi noter que les François tant Roys que Nobles, volontiers alloient l'espée au costé. Mais il est bien plus aisé soubs les Capets de remarquer l'ordonnance des armes & les harnois guerriers: comme d'vn temps plus approchant de nostre aage, que les precedents: obscurcis par le nuage de neuf cens ou mille ans, & plus.

Ainsi donc de leur regne, quand il y auoit Ost banni (c'est à dire semonce faicte par cry public de se trouuer en vn champ assigné) non seulement les nobles y alloient à cause de leurs fiefs, mais aussi les vilains (que vous pouuez appeller *Pagani* du mot Latin, pource qu'ils habitoient le plat pays, & que nous appellons vilains à cause des villages, & nõ pas pour vilenie, & mauuaise nourriture) ainsi que i'appren par vn Ditellet (c'est à dire Opuscule, ou petit traicté) faict du temps de S. Louys au plus tard, intitulé l'outillement au vilain) l'outillement, c'est à dire, meubles au vilain, ou l'Autheur apres auoir recité tous les vstencilles d'vn païsan, nomme vn escu pour s'en aider.

Si le conuient armer,
Por la terre garder,
Coterel & Haunet,
Et Macue & Guibet,
Arc & lance enfumee,
Quil n'ait soin de meslee,
Auec luy ait couchiee,
L'espee enroüillee, &c.

Puis ait son vieil Escu,
A la paroi pendu.
A son col doit pendre,
Por la terre deffendre:
Quand il vient Ost banie.

c'est à dire, s'il luy conuient aller à l'arriere-Ban. Car il faut penser, que ces gens seruoient à pied, pour seconder la caualerie: estans à ceste cause appellez Sergens, c'est à dire, seruãs, Gros varlets, & encores Cotereaux, ceux qui furent tirez des Coteries, (c'estoit à dire, compagnies & societez de villageois) vnis pour tenir d'vn Seigneur quelque heritage: dont vient le mot d'aucunes coustumes, de tenir en Coterie: c'est à dire Societé: differant de tenir en frarie, parage, ou pareage, c'est à dire, fraternité, & parẽtage: car les Cotereaux n'estoiẽt pas tous parens: ainsi que i'ay dit autre part, & possible Cotereau vient du Coteret, arme qu'ils portoient. Ces gens de pied estoient menez par des hommes esleuz & choisis: comme encores auiourd'huy l'on appelle ceux qui examinent l'esquipage des pionniers leuez par les Paroisses du plat païs, auant que les presenter aux Commissaires de l'artillerie. Et ces villains pietons, amassez par paroisses & Baillages: portent tiltre de communes en noz Chroniques.

De ces gens à pied, les aucuns s'appelloient Routiers, & en Latin François, *Ruptarij*: possible pource qu'ils marchoient en route, & longue fille d'hommes, allans l'vn apres l'autre: & possible Roturiers à cause qu'ils rompoient tout, car le Latin du temps les appelle *Ruptarij*. Autres disent, que Routiers, sont appellez quasi Roturiers: lesquels doiuent plustost tirer leur nom de *Ruricola* & *Rusticus*. Froissart au premier volume parlant du siege de Nantes: Mais « aucuns Bidaux & Petaux, & aucuns Geneuois, allerent pres des Barrieres pour « escarmoucher, & palleter à ceux de la ville: *Pellear*, mot Espagnol (pour se mesler « & combatre) en peut venir. Le mesme parlant d'vne cheuauchee en Hainaut: « Si trouuerent qu'ils estoient bien 8000. armures de fer & 12000. Brigans: « Tuffes, & Termulons, que Bidaux, que Petaux, que autres gens: si comme « garçons qui poursuiuent volontiers l'Ost. Et Monsieur Thiebaut de Marueil, « oli 400. lances, sans les Bidaux. Le mesme dit, plus de sept vingt vaisseaux, sans « les Hochebos. Et estoient bien Normans, Bidaux, Petaux, Geneuois, & Picarts « quarante mil qui estoient là encrez, &c. Et aucuns ...... du païs, comme sont « païsants, Tuffes, & Petaux. «

Il est vray que les gens de bois, & de forests, appellent Routes ces longues allees & tranchis faits au trauers des forests: comme celle que le feu Roy François premier, fit faire au partir de ville-neufue S. George pour tirer à Melun au trauers de la forest de Senar.

Anguerran de Monstrelet au xxxix. chapitre du premier volume dit: Iceluy « Mahon estoit vn grand Capitaine des Routes du païs de Surie & d'outre-mer « (il entendoit *Alarbes*) comme s'il vouloit dire, compagnies ressemblant à celles « qui durant les guerres des Anglois en France, rodoient le païs. Pour le regard « des Petaux, nous appellons encores pitaux les Païsans. Froissart dit quelque « part. Et pouuoient estre entour (c'est à dire enuiron) six bannieres: & deux «

cens Bacinets, & enuiron six cens Bibaux, ou autrement dits Petaux, tous à pied. Mais ils furent de si pres ¶ *enchaucie*z des Allemans, & des villains Tuffes du païs qui les suiuoient, à plançons & à grands piques. Tous ces Routiers donc, Tuffes, & Petaux estoient aussi nommez brigans: lequel mot est Alleman à mon aduis, & vient de Brig, ou Brug, pris du vieil Gaulois Briue, qui signifioit Pont. Tesmoin *Briua Isare*, qui est Pontoise, mentionnee en l'itineraire d'Antonin, *Briua Curetia*: qui est Briue de Limosin: surnommee la Gaillarde, au lieu qu'il falloit dire de Courreze: à cause de la riuiere ainsi nommee, qui passe au dessoubs de ceste ville de Briue la Gaillarde: & Brioude ville d'Auuergne, peut aussi auoir pris son nom d'vn Arc, ou pont de merueilleuse grandeur, basty sur vne riuiere qui passe là aupres. Car ceste Brioude, s'appelle *Briuate* par Sidoine, *in propemptico ad libellum*.

¶ *C'est chassez & poursuiuis.*

Et d'autant que les Ponts sont volontiers assis aux endroits necessaires aux passages, commodes, pour les destrousses qui s'y faisoient, ou les fascheries des gardes, le mot de brigands en est venu. Si ce n'est, que quelqu'vn vueille dire que ce soit à cause d'vne arme deffensiue, en vieil langage Thiois, appellee Brunie *&* *Brunico*, au Capitulaire de Charlemagne & depuis Brugne. Telle (possible) que la brigandine maintenant faite de lames de fer, de la longueur & largeur d'vn bon doit cloüees les vnes sus les autres, dont ces gardes de Ponts, ou brigands s'armoient le corps, pour l'auoir plus à deliure, que s'ils eussent esté vestus d'vne piece ou deux de fer: ainsi que sont les cuirasses du iourd'huy. Mais il y a bien autant d'apparence, que les hommes ont donné le nom aux harnois, que les harnois aux hommes qui les ont portez tels.

Quant aux Bidaux, ie pense qu'ils ont donné le nom aux Bedeaux, que les Latineurs François appellent *Bidellos*: & lesquels Bedeaux seruent aux Iustices subalternes, de mesme que font les Sergens aux Royalles: pour difference (ainsi que ie croy) & marque d'authorité. Car il semble que les Sergens Royaux fussent de franche condition, & les Bedeaux païsans: qui est la cause pourquoy l'on dit, que les Sergens estoient les *Cesariani* du temps passé: & en Normandie, Sergenterie est nom de Fief.

Or tous ces gens employez à la guerre à pied, portoient Arcs & flesches, Maçues, dards ou cateies (ce dit vne glosse du poëme d'Abon, qui a escrit le siege que les Normans mirent deuant Paris, l'an huict cens octante sept) où interpretant le mot *Volatu transiliit propero, clipeum gestánsque Cateiam*: c'est:

L'escu au bras & portant sa Cateie,
D'un sault leger il vole d'autre-part,

mais si i'entends bien le vers du septiesme liure de l'Eneide, qui dit:

Teutonico ritu soliti torquere Cateias, c'est à dire,
Comme Alemans leurs Cateies lançans,

& autre part le mesme Abon qui dit:

Scuta sonant dardíque volant, c'est
Sonent escus & les dardz volent.

les Cateies sont ce que ledit Abon auoit auparauant appellé dards, & il y a de l'apparence que la Cateie, ou dard, fut vne arme de Germanie dont les Latins vserent, par le dire de Virgile.

Ils s'aiderent de Maillets à teste de fer ou de plomb : de glans ou boulets & boules aussi de plomb, appellees plombees, qui furent aussi en vsage. Car ledit Abon dit:

Plombea mille volat fusa densissime mala. c'est
Pommes de plomb mille volent en l'air.

qu'ils lançoient(ie croy)auec des fondes : & pour le moins, comme les *Martiobarbuli* Romains, & finalement des Arbalestes. Ils auoient des carquois ou calquas, garnis de sagettes, viretons, garraux ou carreaux. Car les Latineurs de ce temps la, appelloient ces saiettes, *quadrellos* : pource que les flesches sont volontiers plus propres aux arcs à main.

Pour armes deffensiues ils auoient aussi des bassinets, faits comme chappeaux de fer, ou bassins renuersez : qui tousiours ne couuroient pas les visages, ainsi qu'aucuns ont pensé, ains estoient plus legers que les heaumes : pource que ie trouue, que les Cheualiers les prenoient, voulans se refraischir & ayans esté trop long temps chargez du fais de leurs heaumes tres-pesans, & neantmoins pour encores demourer couuerts, ils portoient aussi des cabassez, que ie croy auoir esté inuention de Gascongne, à cause du mot cap ou cab. Comme aussi des boucliers, ainsi nõmez à cause des boucles ou plustost bosses de fer ou autre metal, que les Latins nommoient *Bubula & vmbones*: dont ces boucliers estoient garnis. Tesmoin ce passage de Tite-Liue, *Neminem totis mox castris quietum videres, acuere alij gladios, alij galeas buculásque scutorum.* Incontinent vous n'eussiez veu dans le camp, à requoy, les vns aiguisoient & pointoient leurs espees, fourbissoient leurs morions, & les bosses de leurs escus.

Ils eurent des escus, venus de *scutum* mot Latin: mais nos François appellent plus volontiers escu, l'arme deffensiue, qui se porte au bras gauche, quand cest escu estoit carré par hault, & pointu par bas en arc tiercet: comme l'on void és escus de mõnoie, où les armes de fleurs de lis sont representees. Qui est aussi la forme que le mesme Tite-Liue donne au *scutum* disant, *forma erat scuti, summum latius, qua parte pectus atque humeri teguntur fastigio aequali: ad imum cuneatior mobilitatis causa*, la forme de l'escu estoit telle: il auoit le haut large, duquel l'estomac & les espaulles estoient couuertes, coupé droit descendant en pointe, pour le manier plus aisément. Car les plus larges escus ou boucliers, s'appelloient rondelles à cause de leur forme ronde. Les vns & les autres de bois couuert de cuir boully, ou d'autres matieres dures, auec vn cercle de fer tout à l'ẽtour, pour les garder de fendre: appellez aussi targes, quand il estoit carré & courbé: dont est venu le mot de Targuer, pour se couurir & parer aux coups. Mesme le prouerbe il n'a escu, ne targe, s'entend de ceux qui n'ont aucune monnoie: pource que les monnoies representent les armoiries des Seigneurs, qui les font forger grauees dans vne forme d'escus & targes.

L'on vsoit encores d'vne autre forme d'escu appellé Talleuas, & dont vn Guillaume Comte d'Alençon qui viuoit enuiron l'an . . . . . prist le surnom (ie ne sçay pas s'il en fut inuenteur) mais il semble qu'il fut courbé comme vne double festiere de couuerture de maison. Lequel Talleuas couuroit son homme entierement : ayant vne pointe à bas, pour le ficher en terre & qui

estoit fort massif: afin de couurir ceux qui estoient derriere, volontiers arbalestriers ou archers: desquels il se void (mais en plus petit modelle) des figures en la colonne de Traian. Voire en fin, l'on a couuert les charmes ou Rambades des galeres & nauires, de ces Talleuas, ie croy depuis nommez Pauois: dont vient le mot de pauescher pour couurir: d'autant qu'aux aproches des villes, les archers s'en couuroient, ainsi que i'ay dit, pour vuider & desgarnir de deffendeurs les creneaux ou cresteaux de murailles des villes. Lesquels mots viennent de Cran, c'est à dire hoche: ou de Creste, que l'entre-coupeure inegalle que les dernieres pierres du hault des murs des forteresses representent. Et principalement, quand elles ressemblent à creste des coqs, & ces Creneaux (vnis & non entrecoupez) depuis peu de temps ont esté nommez Parapetz, d'vn nom emprunté des Italiens, pource qu'ils couurent & parent aux coups de la poitrine qu'ils appellent Petto.

Aucuns des murs estoient Gueritez à cause des Guerites, C'estoient des retraites pratiquees sur l'epoisseur des murailles, ainsi appellees, pource qu'elles guerrissoient & sauuoient, ceux qui en surprises, auoient loisir de s'y retirer. Que d'aucuns cuident estre ces Tourelles à cul de lampe ou soupendues: & lesquelles ont donné le nom aux murs Gueritez, pour estre garnis de telles deffences. Encores y auoit il sus les murs des Eschiffles que ie ne reconnoy pas encores: mais l'on a vsé de ce mot à Paris, depuis l'an MCCCCXX, ce dit mon Iournal. Commençant l'an MCCCCIX. & finissant MCCCCXLIX.

Quant aux hommes de cheual, ils chaussoient des chausses faites de mailles, des esperons a molettes aussi larges que la paulme de la main: Car c'est vn vieil mot que le cheualier commence à s'armer par les chausses, puis endossoient vn Gobisson: mot retenu par les villageois d'enuiron Langres. C'estoit vn vestement long, iusques sus les cuisses & contre-pointé: Ce monstre l'Autheur & le peintre du liure intitulé le perelinage de l'ame, disant.

Et tout ainsi comme faict est
De pontures le Goubisson al. Gambeson
Pourquoi pourpoint le appelle on, &c.

Et encores le mesme Auteur dit: que c'estoit la premiere piece du Harnois.

Car desous vale Gaubeson
Qui armer se veut par raison.

Par la peinture que i'en ay il semble long iuges au dessous des genoux: & le mesme Autheur monstre, que les femmes en portoient sus leur chair, mais il est croyable qu'ils estoient legerement contre-pointez, ie croy, comme encores elles font auiourd'huy pour se mõstrer auoir le corps droit, ou cacher leurs deffauts de nature, car il dit.

Et sa compagne au Gaubeson
Chantoit vne telle Chanson,
Ie Chanteray faire le doi,
Rien ie ne porte aueques moi,
Au petit guichet retenue
Ne seray pas, car ie sui nue

De

De fait l'Image represente vne femme sans chausses, & souliers les cheueux pendans, & sur le corps ce Gambeson, comme vne cotte ou chemise courte, Ils auoient aussi vne gorgiere que nous appellons hausse-col.

Dessus ce Gambeson ils auoient vne chemise de mailles longue iusques au dessous des genoüilz, appellee Auber ou Hauber, ie croy du mot *Albus* : car *Albumen* se tourne en François Aulbin : *Alburnum* Aubier qui est le blanc de tout bois. *Alba* Aube, & autres semblables : & celuy-cy en Auber : pour ce que les mailles de fer bien polies, forbies & reluisantes, en sembloient plus blanches. A ces chemises estoient cousues les chausses : ce disent des Annalles de France parlans de Regnault Comte de Dammartin, combattant en la bataille de Boüines, vn capuchon ou coëffe, aussi de maille y tenoit pour metre la teste dedans : lequel capuchon se reiettoit derriere, apres que le Cheualier s'estoit osté le heaulme, & quand ils vouloient se rafraichir sans leuer tout leur harnois : ainsi que lon void en plusieurs sepultures.

Le Hauber ou Brugne, ceints d'vne ceinture ou large courroye, appellee iadis *Balteus*, & des anciens François Baudrier : pour ce qu'il estoit fait de cuir sec, & manié par vn Baudroyeur : qui est vn ouurier qui Baudroye & endurcit les peaux en les maniant. A ce Baudrier, pendoit vne espee appellee Brance en Thiois ou Alleman : & aucunes fois des nostres, Fauchon : non pour estre courbé comme vne faux, ou la *Harpé & l'Acinacis* Persien, & le Cimeterre Turquois : ains pour ce qu'en guerre & querelle lon en fauchoit la vie des hommes : ce nous donne à cognoistre ledit Autheur du pelerinage de l'ame : parlant à vn que lon armoit.

Ou le fauchon ie te ceindrai
Ou ie ta vie faucheray.

lequel Fauchon par les anciens est peint droit, auec vne croisee.

Ils portoient aussi vne autre sorte d'espee nommee Badelaire, qui semble auoir esté large. Nicoles Gilles parlant de Charles le Chauue, dit : Il se gouuernoit estrangement, quant aux habillements : Car il vestoit vne Dalmatique (c'est à dire longue Robe) qui luy venoit iusques aux talons, & auoit la teste enueloppee d'vn cœuure-chef de soye, comme lon peint le grand Soudan de Babilone, & portoit vne couronne par dessus, & tousiours auoit à son costé vn grand Badelaire Turquois.

Encores auoit le Cheualier vn petit cousteau nommé Misericorde : pour ce que de ce ferrement, volontiers estoient occis les Cheualiers abbatus : & lesquels voyans telles armes en la main de leurs ennemis, demandoient Misericorde, s'ils desiroient estre repitez de la mort : Peut-estre que ceste arme est descrite en la grand Chronique sous Philippes Auguste, disant : là fut occis Estienne de Lōg Champ, Cheualier hardy & loyal : & fut feru iusques à la ceruelle, par l'œüillere du Heaume. Les ennemis du Roy vsoient en celle bataille, d'vnes manieres d'armes, qui au temps de lors, n'auoient onques mais esté veuës. Car ils auoient cousteaux gros & longs à trois quarres ; tranchans de la pointe iusques aux manches, & se combattirent de tels cousteaux. Mais la mercy Dieu, les glaiues & les espees des François, & leur vertu surmonta

la cruauté de leurs ennemis. Iean de Meung au Roman de la Roze, dit:

Pities qui a tous biens s'accorde,
Tenoit vne Misericorde
Decourant de plors & de larmes,
En lieu d'espee, entre tous termes
Certes (se li acteur ne ment)
Perceroit pierres diaments.
Partant quel fu deliee peinte,
Quar elle a trop ague pointe.

Les dagues d'Escosse, autrement appellees dagues à roëlles, par ce qu'elles auoient aux deux bouts de la croisee deux ronds, pour entierement couurir la main, leur ressemblent, à mon aduis. Et Marot tient ceste arme pour ancienne: puis que voulant iniurier vne laide vieille hors d'vsage, il dit:

On me l'a dit dague à Roelle,
Que de moy en mal vous parlez, &c.

Quant au Braquemart, ie ne trouue pas que ce soit arme ordinaire des Cheualiers: & croy ceux qui disent que ces courtes espees viennent de Grece: ainsi que le mot le porte *Brakimakera* signifiant courte espee.

Les Cheualiers portoient aussi vn Escu, voire couuert de lames d'escailles d'yuoire (comme il me souuient d'auoir veu au Vicomte de Nostre Dame, Gentil-homme Picard, s'esprouuant aux Tournelles, auant le Tournoy, auquel mourut le feu Roy Henry deuxiesme) ledit escu pendu à leur col, à vne courroye: & lequel apres la lance rompuë, ils embrassoient par les enarmes, c'est à dire, passoient les bras par les guiges, ie croy courroyes: tenans la poignee auec des gantelets de maille. Et pour la derniere arme deffensiue, vn Elme ou Heaume, fait de plusieurs pieces de fer esleuees en pointe: & lequel couuroit la teste, le visage & chignon du col (ainsi appellé, pour ce que c'est la chaine & liaison qui rend le col mobile) auec la visiere & ventaille (qui ont pris leurs noms de veuë & de vent) lesquelles se pouuoient leuer & baisser, pour prendre vent & haleine, ce neantmoins fort poisant: & si mal-aisé que quelques-fois vn coup de lance bien assené au nazal, ventaille ou visiere, tournoit le deuant derriere: comme il aduint en ladite bataille de Boüines à vn Cheualier Fraçois. Ce pouuoit estre le Clibanus des anciés Perses & Romains, dont parle Ammian Marcellin, en son histoire. Ainsi appellé, pour ce qu'il ressembloit à vn petit fourneau: quelquesfois parez de fleurs d'orfauerie, voire de pierres precieuses: que les gorriers Cheualiers par cointise, y faisoient attacher, & bien souuent les chargeoient de fermaux, ou fermaillets (c'est à dire, de pieces d'or, iointes ensemble, comme carquans garnis de pierreries) ainsi que fut celuy qu'auoit sur son chef en la bataille de Baugé le Duc de . . . . . frere de Henry V. Roy d'Angleterre, mais bien long temps deuant & du temps de Philippes Auguste, Chrestien de Troyes dit en son Roman du Cheualier au Lion.

Si se combatent vne chaudé,
Que iagonce ne Esmeraude.

Not sur l'or Hiaulme atachė,
Que tot n'aient ius trébuchié.

Mais volontiers ils mettoient ces pierres au Nazal, c'est à dire, où le Heaume donnoit vent au nez.

Depuis, quand ces Heaumes ont mieux representé la teste d'vn homme, ils furent nõmez Bourguignotes: possible à cause des Bourguignons inuenteurs: par les Italiẽs Armets, Salades, ou Celates. La Lance (qui aussi s'appelloit bois) ie croy, par excellence, & encores glaiue, & puis quant elles furent plus grosses, Bourdons, & Bourdonnasses, quãd elles furent creuses, ce dit Philippes de Comines, parlant de la bataille de Fournouë: mais le mesme de Comines, tesmoigne qu'elles estoient creuses. Quant à la lance, elle a tousiours esté arme de Cheualier: plus longue (toutesfois) que celle du iourd'huy, & cõme celles des Polonnois: laquelle encores que les Cheualiers n'eussent point d'arrests fermes (à cause que leurs Haubers estoient de mailles) lon n'eust sceu où le cloüer sur les mailles (les Cheualiers ne laissoient de coucher sus la selle) ou appuyer le gros bout contre l'arçon de la selle de leurs cheuaux (ie croy) bandee de fer à l'Angloise. Mais il ne me souuient point, d'auoir veu peintes des lances, qui eussent des poignees cõme auiourd'huy, auant l'an MCCCC. ains toutes vnies, depuis le fer, iusques à l'autre bout, ainsi que Iauelines, lesquelles (mesmes du tẽps de Froissart) les Cheualiers estans descẽdus à pied, rongnoiẽt, pour mieux s'en aider au poussis. En ce tẽps là, les guerriers pẽsoient que les meilleurs fers de lances venoient de Bourdeaux: comme les meilleurs Heaumes & Bassinets de Paris: où encores y a vne ruë de la Heaumerie. Mais les Bassinets estoiẽt plus legers: & toutes-fois aucuns auoient des visieres ainsi que les Heaumes. Car Froissart au troisiesme volume chap. CXIX. dit. Si estraignirent leurs plates, & auallerent les visieres de leurs Bassinets. Au troisiesme volume chap. CXXXVI. Froissart disant, que d'vn coup d'arbaleste, le Bassinet & la coeffe d'vn Cheualier furent percez, monstre que le fer de ce Bassinet n'estoit pas fort espois, ou que cestuy-la estoit de mauuaise trampe.

Apres l'Enuahie, Eslais, ou Course, du temps de Froissart, il falloit mettre pied à terre, rongner (comme i'ay dit) son glaiue, & d'iceluy pousser, tant que lon eut renuersé son ennemy: cependant choisissant la faute de son harnois pour le blecer & tuer. Et lors, ceux qui estoient plus adroits, & auoient meilleure haleine pour durer à ce poussis de lances, estoient estimez les plus aperts hommes d'armes, c'est à dire dextres, & rusez ou experts.

Leur cheual estoit volontiers houssé, c'est à dire couuert, & caparassonné de soye: aux armes & blason du Cheualier, & pour la guerre, de cuir boüilly: ou de bardes de fer. Iaçoit qu'il y en ait eu de tout temps, ainsi que dit Ammian Marcellin. La Gonne, Gonnelle, ou cotte lõgue iusques au gras des iambes, de soye (volontiers) & sans manches (du temps de Philippes le Bel) mais blasonnee des armes dudit Cheualier. Car ainsi appelloit-on la casaque, ou le vestement de dessus les armes. Geoffroy Comte d'Aniou, viuãt l'an VCCCCLXXX. s'appella grise Gonnelle, pour ce que volontiers il en vestoit vne de telle couleur. Mais depuis l'an MCCCXXX. les Cheualiers commencerent à s'armer

de lames de fer, qu'ils appelloient Plaques, ce dit Froissart par tout. Puis ces Plaques mieux forgees couurirent & representerent mieux les membres entiers : & les Cheualiers firent riuer dans leurs Hallecrets ou corcellets de fer appellez Cuirasses (pour ce que les hommes guerriers premierement se couurirent de cuir) puis de pieces de fer clouees l'vne sus l'autre appellees Escreuisses (pour ce qu'elles imitoient les escailles de ces poissons: quād les lames furent mobiles) ces arrests estoiēt d'vn gros fer, attaché (comme i'ay dit) sus le corps de la cuirasse, pour les aider à dresser & arrester ferme le coup de la lance: laquelle n'ayant point encores de poignee, ordinairement couloit entre les mains de ceux qui n'estoient pas assez nerueux, pour les retenir apres le choq. Les autres pieces de fer, qui couuroient les bras, cuisses & iambes, s'appelloient Houguines (dont vient Hoguiner, pour molester & fascher, car ces armes n'estoient pas si iointes au corps comme la cuirasse) & s'appelloient Brassals, Gantelets, Iambieres, Solerets. Dont les hommes d'armes François se sont aydez, sus la fin du Roy Charles septiesme, quand il les ordonna par compagnies, ainsi que nous dirons.

Ie sçay bien que du temps d'Ammian Marcellin (qui viuoit l'an trois cens quatre vingts apres nostre Seigneur Iesus Christ) les Perses & (possible aucuns Romains) ont vsé d'armes de fer, composees de lames representans le corps humain : voire le visage : ainsi que dit ledit Ammian. Et lon void encores en la colonne de Trajan (plus ancienne qu'Ammian) des figures d'hommes & cheuaux vestus d'escailles iusques aux pieds. Mesmes Procope fait tous fer-vestis les hommes & cheuaux des Gots, ainsi que nous monstre celuy qui nous a laissé le liure intitulé *Notitia Imperij Romani*. Mais nos François se sont plus aidez des Auberts, durant la premiere, seconde & tierce race de nos Rois : & (comme i'ay dict) iusques en l'an MCCCXXX. ou enuiron, ainsi que lon peut remarquer par les sepultures & peintures qui nous restent de ce temps.

La plus ancienne ordonnance & ordre d'armee, estoit diuisee en plusieurs compagnies de gens de cheual, appellees Scares (Scadron n'en vient pas, car ie croy qu'il est Italien, & signifie vn grand Carré) sous lesdites premiere & seconde famille, mais sous la troisiesme lon appelloit ces diuisions Eschelles, ie croy pour ce qu'elles estoient separees par compagnies, rangs & degrez: selon que les hauts Barons, auoient grand ou petit nombre de gens. Lesdites Eschelles entre-meslees de gros Varlets & Sergents, c'est à dire Seruants, à pied. Volontiers Rondelliers, Archers, Arbalestriers (deffendeurs neantmoins en guerre contre Chrestiens) & Piquenaires (c'est piquiers.) Car il se trouue qu'en la bataille de Boüines, il y auoit diuerses Eschelles, auec differentes Enseignes, selon le Blason des Seigneurs, qui en estoient Capitaines: & qui encores auoient leurs cris de guerre diuers. Comme Montmorency, crioit, Dieu aide au premier Chrestien. Pour ce que ceux de ceste maison (sans doute tres-illustre) pretendent estre issus de Lisoye premier Seigneur François, qui se ietta dans les Fonts au Baptesme du Roy Clouis, & des autres François qui le suiuirent. Ceux de Coussy (semblablement tres-ancienne mai-

son) crierent Nostre Dame Coussy, & le Connestable de Glesquin, Nostre Dame Glesquin.

Or iaçoit que chacun Baron eut bãniere, il y en auoit vne principale, nommee banniere par excellence, & encores Gont-fanon : Que du Tillet dit signifier linge & drappellet en vieil langage Thiois : la moindre enseigne s'appelloit Fanon, & Gont-fanonier celuy qui portoit ce Fanon. L'estendard & l'enseigne ont pris leur nom, pour ce que le linge ou drap estendu au vent, enseignoit la route que l'armee deuoit tenir & suiure. Du temps de sainct Louis, & long temps auparauant, l'estendard & Gont-fanon principale enseigne de plusieurs Princes, estoit planté sur vn chariot: si grand, qu'il pouuoit tenir plusieurs Cheualiers à pied, rangez sus vne plate forme faite sus ledit chariot: & qui encores estoit flanquee de deffences de gros bois, comme pour mieux garder ceste forteresse mobile, & trainee par cheuaux, ce disent les Romans du temps.

Cest estendard, Gont-fanon, Banniere ou Pennon Royal : Car à proprement parler Pennon n'estoit que l'enseigne ou cornette d'vn Seigneur Capitaine de gens de cheual, où ses armes estoient figurees (comme auiourd'huy la cornette est des liurees des Capitaines) estoit fort assailly par les ennemis, qui essayoient de le conquerir l'vn sus l'autre, pour vn accomplissement de victoire. Dautant que c'estoit honte aux vns de fuir cet estendard, demeurant debout : & aux victorieux de le laisser debout, pour ce que lon n'estimoit pas la victoire entiere ne pleine, sinon quand il estoit renuersé : qui estoit la cause, pour laquelle on le faisoit tres-bien garder, par les meilleurs hommes de l'ost.

Pepin Roy de France, ayant conquis l'estendard ou Banniere d'or de Gaifier Duc d'Aquitaine, l'an VCCLXIII. le donna à l'Eglise de S. Marcial de Limoges: ce disent les Annalles Latines de ce temps là. Louis le Ieune Roi de Germanie, prist celuy de Charles le Chauue Empereur & Roy de France, en la bataille par luy gaignee à Andrenac l'an VCCCLXXVII. mais ie ne sçay pas s'ils estoient sus des chariots, comme ils furent depuis : & nommément celuy de l'Empereur Othon . . . . . que Philippes Auguste nostre Roy gaigna en la bataille donnee au Pont de Boüines l'an MCCXIV. Et lequel, les Autheurs tesmoignent auoir esté tres-riche.

La Chronique de S. Denis, dit que le chariot surquoy l'estendard estoit assis, fut despecé : le Dragon destruit & brisé : & l'aigle d'or fut porté au Roy: ayant les aisles arrachees & desrompues. Car deuant, le mesme Autheur auoit dit. De l'autre partie estoit Othon au milieu de ses gens, & auoit fait drecier pour enseigne vn Aigle sus vn Dragon, qui estoit attaché sur vne haute perche. Car les Romans remarquent ceste perche en celuy d'Alexandre.

Au pied de l'estendard est Gadifer allez
D'armes appareillez ainsi com vous oyez.

Quelques fois cet estendard estoit d'orfauerie & paré de ioyaux, si vous croyez lesdits Romans.

Comme nous lisons que Constantin & autres ses successeurs Empereurs

Chrestiens, paroient de ioyaux leur principale Enseigne, lors nommee *Labarum*: [illegible]t (possible) vient le mot Banniere, par corruption : iaçoit qu'il puisse mieux venir de Ban : & publique assemblee. Les Italiens (principalement Lombards) auoient en chacune ville de ces estendards à chariots, qu'ils appelloient *Carrochio* : c'est à dire grand Char. Et les Florentins portoient encores vne grosse cloche, timbre ou befroy, que durant le combat ils martelloient, pour encourager leurs gens, ce dit vn Autheur du temps: au mesme vsage, que lon employe en guerre les Trompettes & Tambours: Iaçoit qu'ils en eussent aussi.

Nous lisons encores, que l'estendard principal & la banniere de nos Rois, s'appelloit Oriflamble: possible pour ce qu'elle estoit semee de fleurs de Lis d'or. Lesquelles figurees, comme nous voyons les plus anciennes, ressembloient à des Flammes. Mais sous Philippes Auguste, il semble que l'Oriflame, & l'estendard aux fleurs de Lis, fussent deux, ainsi que voirrez tantost: & que ce dernier fut porté par vn seul homme. Car lesdites Croniques disent.
„ Tandis que Ferrant (il entend parler du Comte de Flandres) fut ainsi mené à
„ descōfiture, retourna l'Oriflambe de S. Denis, & les compagnies des cōmunes
„ viendrent arriere, qui ja s'en estoient allees auāt, iusques biē pres de leurs mai-
„ sons. Especialement les communes de Corbie, d'Amiens, d'Arras, de Beauuais,
„ de Compiegne : & vindrent à la Bataille du Roy, là où ils voyoient l'enseigne
„ Royalle, au champ d'Azur & aux fleurs de Lis d'or, qu'vn Cheualier porta cel-
„ le iournee, qui auoit nom Galles de Montigni. Celuy Galles estoit tres-bon
„ Cheualier & tres-fort, mais il n'estoit pas riche.

Peu apres, le mesme Autheur des grandes Chroniques, monstre l'vsage de
„ l'enseigne. Car il dit. Tandis que se combattoient à Othon & aux Allemans,
„ leurs gens de pied qui estoient allez deuant, accueillirent le Roy, & le tres-bu-
„ cherent à terre de dessus son cheual, à lances & à crocs de fer. Et si la souuerai-
„ ne vertu & les armes dont son corps estoit garny, ne l'eussent guaranty, ils
„ l'eussent occis. Mais vn peu de Cheualiers qui auec luy estoient demeurez,
„ Gales de Montigni qui souuent tournoit l'enseigne pour appeller secours, &c.
„ Et en la mesme bataille l'Autheur dit : lors fut rappellee l'Oriflambe S. Denis
„ que lon portoit au front de la bataille, pardeuant toutes les autres. Et toutes-
„ fois i'ay mōstré en mes Antiquitez ou Annalles, que cet estendard d'Oriflambe, auoit de Hierusalem esté enuoyé à Charlemaigne, par le Patriarche : comme l'estendard ou banniere du S. Sepulchre. Ce qui possible, autresfois a faict croire qu'il ne deuoit estre desployé que contre les infideles (pour ce disent les Romans) que si tost que les mescreans l'auoient apperceu, ils aueugloient. C'est à dire (ainsi qu'il faut croire) qu'ils auoient si grande frayeur (car aux batailles les yeux sont les premiers vaincus) des gens-d'armes François conduits sous tel estendard, qu'ils s'enfuyoient.

Du Tillet a bien remarqué, que l'Oriflambe estoit tant religieusement gardee en l'Abbaye de sainct Denis, qu'il falloit que le Roy en personne la vint prendre, pour la bailler à porter au plus vaillant Cheualier qui se peut trouuer. Lequel, auant que la receuoir, se confessoit & receuoit le corps de

noſtre Seigneur, ainſi que fit Meſſire . . . . Martel ſieur de Baqueville l'an . . . . & auquel pour ſon vieil aage fut donné . . . . ſon fils aiſné afin de le ſoulager. Ceux de S. Denis, diſent que le Comte de Vvexin François la doit porter par droit de fief, & qu'il en releue l'hommage de l'Abbé de S. Denis.

Quant aux compagnies particulieres de genſ-d'armes, chacun riche Baron auoit ſa banniere, laquelle il pouuoit leuer, ſ'il auoit tant de vaſſaux qu'ils peuſſent faire vn gros: car lors ce Cheualier ou Seigneur ſ'apelloit Baneret: & dit-on qu'il ne falloit pas qu'ils fuſſent moins que de vingt-cinq.

Mais ceſte enſeigne de Cheualiers ſe nomma auſſi Pennon, quand elle portoit les Armoiries du chef, ainſi que i'ay dit. Ce qui a donné le nom aux Pannonceaux & Banderolles des Giroüettes (ainſi nommees par ce qu'elles giuêt, c'eſt à dire, tournent au vent) & aux Placarts qui portent les Armoiries du Roy pour enſeigne de ſauuegarde, ou que les maiſons contre leſquelles on les plaque ou attache, ſont en criees, & miſes en la main du Roy.

Tous les gens de cheual & de pied des armees Françoiſes, eſtoient conduits par Cheuetaines (c'eſt à dire Capitaines) ou Conneſtables: qui n'eſtoient pas à vie (ainſi que i'ay dit cy-deſſus) ains vne commiſſion, tant que la guerre ou le voyage, auquel on l'enuoyoit, duroit.

Quand le Roy vouloit guerroyer quelque Prince ennemy, il ſemonnoit ſes Barons par des briefs ſcellez de ſes ſceaux: qu'il leur enuoyoit, ainſi que par tout diſent les Romans, meſmes celuy de Guillaume de Dole.

En la premiere race, les ſuiets d'vn Comte eſtoiêt menez par luy: à la guerre. Sous les Charliens, tout de meſme, ayans vn Gont-fanonnier: & ie croy que tous Iuges, du moins Centeniers, Dixeniers, Rachimburges, auoient quelque charge. Et depuis au commencement de la troiſieſme maiſon, les Baillifs & Seneſchaux menerent leurs communes. Les Barons appelloient leurs hommes de fief, comme auſſi les Baillifs: eſtans les vns & les autres, tenus ſeruir le Roy à leurs deſpens quarante iours en Oſt: non compris l'aller & le retour.

Que ſi le Roy ou Seigneur ſouuerain vouloit retenir dauantage ſon homme, faire le pouuoit: en luy fourniſſant vitaille, qui ſont viures: ce dit l'Eſtabliſſement, ſelon l'vſage du Chaſtelet de Paris, d'Orleans & de Baronnie. Qui (poſſible) eſtoit la cauſe, pourquoy les batailles ſe donnoient tant ſouuent: voulant les Rois & grands Seigneurs, bien toſt employer leurs gens, afin d'euiter la deſpence, qu'il leur conuenoit faire, en les retenant outre le temps de leur ſeruice feodal.

L'arriereban en ſert de quelque Patron, pour ce qu'eſtans les Nobles appellez à la guerre, ils doiuent y venir à leurs deſpens. Lequel arriereban, a pris ſon nom du vieil mot François, dont ceux de la premiere & ſeconde famille de nos Rois ont vſé. Car Heré lors ſignifioit Armee, ou Camp: & Ban, Appel & Semonce: comme ſi Heriban (depuis par corruption nommé Arriereban) fut vn Appel de Nobles & hommes de fief, pour venir à la guerre, Camp, ou lieu deſtiné pour aſſembler l'armee.

La troisiesme maison (outre ses subiects) eut encores des soudoyers estrangers, volontiers Brabançons: pour ce qu'il fut vn temps, que les hommes de Brabant furent bons à la guerre. Depuis (& plus tard) lon fit cas des Bretons à cheual, & des Arbalestriers Geneuois, pour gens de pied, comme il appert par toutes les Annalles.

Mais quand par les guerres des Anglois, & les diuisions d'Orleans, & de Bourgongne, la France fut presque reduite à vn desert, & le patrimoine des Rois, tellement aneanty, qu'il ne fut pas suffisant pour seulement entretenir leur maison, les soldoyers mal payez, apres auoir desgarny le plat pays d'hommes & de cheuaux, furent en fin contraincts de vuider le Royaume, où il n'y auoit plus rien que prēdre, emporter ou gaigner. De maniere, que que le Roy Charles septiesme de ce nom, reduit à telle necessité & extremité, eut recours à sa noblesse (son bras dextre) laquelle prenant courage, commença de se monstrer plus obeyssante, & guerriere que deuant: estant conduite par de bōs & sages Capitaines, tels que Iean, bastard de Louis Duc d'Orleans, frere du Roy Charles VI. la Hire, Poton de Saintrailles, Vignolles, Floquet, Ioachin Renault, depuis Mareschal de France, Baudricourt, & plusieurs autres vaillans & courageux Seigneurs, animez par le bon-heur, que Ieanne la Pucelle (enuoyee de Dieu, comme il faut croire, pour remettre sus la France, son Royaume bien-aymé) & d'autres Seigneurs qui l'accompagnerent. Car lors, ceux du plat pays: iadis mangez par tant de passages d'armees, supplierent le Roy de vouloir deffendre aux gens-d'armes, de piller leur hostes. Et pour ce qu'il remonstroit au peuple, que le Prince qui ne paye point ses Soldats, semble leur permettre de rauir ce qu'ils trouuent, ne pouuans viure sans solde, la plus part estans pariures gens, les villageois offrirent l'entretenemēt des soldats, que lon aduiseroit estre suffisant, pour la deffence du Royaume, mais à la charge que les gens de guerre fussent tenus de payer à certain taux & prix, les viures qu'ils prendroient passans leur chemin.

A ceste cause, fut commencé à leuer la Taille sur les villes & villages non closes ou franches: & de ce grand nombre de gens d'armes pillards, furent triez quinze cents lances, composees d'hommes Nobles, tous feruestis: c'est à dire armez de fer (les anciens Gaulois auoient des gens de pied nommez Crupellaires, ce dit Tacite, & les Grecs & Latins appelloient *Catafracti* ceux de cheual totalement couuerts) & par l'Ordonnance, qui lors se fit, nommez hommes d'armes. Lesquels hommes d'armes du Roy Charles septiesme, deuoient auoir quatre cheuaux à leur suite, dont deux de seruice, & les deux autres, l'vn sommier, l'autre pour vn varlet, appellé Coustillier: aussi tost pour ce qu'il costoyoit son maistre, que pour estre garny d'vn long poignard, appellé Coustille, soit qu'il fut attaché au costé, ou qu'il ressemblast à vn cousteau, dont vient le mot de Coustiller, pour souuent frapper quelqu'vn de ceste Coustille, de laquelle ce vallet s'aidoit. Ledit homme d'armes ayant pour son entretenement demy escu par iour, qui lors valloit treze sols six deniers, Il y auoit deux fois autant d'Archers, tenus d'auoir deux cheuaux, dont l'vn de seruice, & l'autre de bagage: mais les deux Archers n'auoient d'apointement,

ment, qu'autant qu'vn seul homme d'armes : & neantmoins, tous deuoient estre Nobles, representans vne espece de la *Trimarchie* des anciens Gaulois.

Cela fut trouué si bon, que la vraye Noblesse, honteuse de piller & manger les pauures villageois (sans lesquels nous ne pouuons, soient Nobles ou Bourgeois, viure des biens que nous auons aux champs) volontairement, se rengea soubs telles compagnies de gens d'armes & d'Archers, outre celles des Princes distribuees aux plus suffisans Capitaines, & qui lors auoient plus de reputation. Auec si grãde presse, qu'il se trouua des cheuaux auoir lors esté acheptez huict cens escus (ce disent les grãdes Croniques) de la monnoye du temps, qui estoit vieils escus, les deux valans vn Noble : tant la genereuse Noblesse desira d'apparoir affectionnee au seruice de son Roy, & bien de sa Patrie, & du menu peuple, par le trauail duquel les Nobles sont nourris.

Quant aux gens de pied, il fut aduisé de prendre les plus forts & adroits, ieunes hommes de villages : & les faire accoustumer à tirer de l'arc & de l'arbaleste, en donnant pris aux mieux faisans. Et lesquels en fin esprouuez, furent exempts de la taille : à la charge de marcher pour le prix de . . . francs, le mois, quand il seroit question d'aller par païs. Ces gens, pour ceste exemption, & la sorte de l'arme que plus communement ils manioyent, furent nommez Francs Archers. Et d'autant que sus le point de ce reglement (qui fut enuiron MCCCCXLIIII) le Roy se trouua en repos du costé des Anglois, auec lesquels il auoit fait tréue, apres vne guerre continuee par trante ans, qui ruina le plat païs, mangé & destruit par tant de passages de gens de guerre, viuans sans payer leurs hostes, quand ledit Roy eut retenu les mieux esquipez & montez de ces gens nouuellemẽt triez, & qu'il les eut distribuez par compagnies, il enuoya le reste en Allemagne, soubs la conduite de Monsieur le Dauphin (depuis nommé le Roy Louys XI.) comme pour oster le mauuais sang, qui si long temps auoit alteré le corps de son Royaume : & quant à luy, il vint mettre le siege deuant la ville de Mets en Lorraine, à laquelle il auoit (ce dit on) dressé vne querelle d'Alleman, où tout exprés, il tint le siege par sept mois : affin d'accoustumer à la discipline militaire ces nouueaux enrollez, plus retenus & mieux obeïssans que deuant : pource qu'ils estoient bien payez : & lesquels depuis, l'on distribua encores par les villes, & lieux plus commodes à la defense du Royaume : afin de viure suiuant l'ordonnance sur-ce escrite : dont ils ont pris le nom de gens d'ordonnance.

De là s'ensuiuit que les pauures Gentils-hommes, ou les puis-nez des meilleures maisons, s'ils se trouuoient bien montez : estant reduits aux garnisons, furent empeschez de brigander, comme vne partie d'eux souloit faire au precedent, pour maintenir leur estat, au grand profit du plat pays, lequel commẽça de se repeupler : & les païsans à relabourer les terres, & desfricher celles qui auoient esté delaissees par vne si longue continuation de la guerre precedente : durant laquelle les gens d'armes enleuoient tout le bestial, & les cheuaux de labour.

Mais d'autant que les tailles leuees sus les villageois, sembloient estre à la foule des Seigneurs de marque, à qui les grands villages, les bonnes fermes,

censes & metairies appartenoient, & que l'on disoit (encores que les Laboureurs en fussent les premiers payeurs (c'estoit à la diminution du fermage de leurs maistres, d'autant que lesdits villageois taillez, precontoient leur taxe, sus la valeur des biens par eux arrentez, affermez ou loüez) & pour ceste cause, en payoient moins aux proprietaires qu'ils ne souloient au parauant l'assiette de ladite taille, & que le peuple armé & aguerry, ne seroit si aisément foulé par le tiran Gem-pille-homme, qui ne pourroit tant librement, que de coustume, prendre le poulet, le chapon, mouton, & bœuf, & quelque fois la seruante, la fille, ou la femme de son subiect deuenu franc-archer, celle de son frere ou cousin, armez en mesme village que les Nobles: pour ceste cause, afin qu'il y eut moins de contredisans à ceste taille, qu'aucuns Nobles, pour les raisons susdites contredisoient, pour amoindrir le nombre des opposans à ceste taille ainsi debatuë, voire empeschee, le Roy fut conseillé de rendre ses pensionnaires, les plus mutins & criards de ces Nobles non enrollez. Ausquels il donna vingt escus par mois: De ceux-cy, il semble que furent les Gentils-hommes que Philippes de Comines appelle les Gentils-hommes des vingt escus, & quelquesfois, les pensionnaires. Que ie croiroy bien auoir depuis esté nõmez les Gentils-hommes de la maison du Roy. Augmentez (ce dict-on) par le Roy Louys XII. iusques à deux cents: pour contenter la Royne Anne: qui ne voulut pas casser les siens qu'elle auoit comme Duchesse de Bretagne.

Mais quand le Roy Louis XI. (le premier de nos Rois qui a leué sur le peuple de France, ce qui luy a pleu sans assemblee publique) vid qu'en la guerre, appellee le bien public, la Noblesse & le peuple ainsi aguerris, se leuerent tant soudain, qu'ils furent plustost aux champs que luy, il commença de mespriser l'entretenement des Franc-Archers, comme suiets des Nobles, & se seruir des gens leuez par les villes & villages: qui furent nommez aduanturiers, pour ce qu'ils alloient chercher leur aduenture par fortune de guerre, inuitez & leuez au son du tabourin.

Finallement ayant tant offensé de gens ses subiets ou voysins, qu'il ne pouuoit s'asseurer de personne, il voulut auoir vn gros de quatre mil estrangers Souisses, tous gens de pied, non obligez à personne: qu'il retint à ses gaiges ordinaires, pour la vaillance que ce peuple (auparauant incognu & peu renommé, pour estre estimé entre gens de guerre & en fait d'armes) monstra contre Charles dernier Duc de Bourgongne, par eux deffait & vaincu en trois batailles, & à la derniere tué pour son opiniastreté. Ces Souisses (disie) furent par ledit Roy Louys XI. logez au Pont de l'Arche & tenus en forme de Camp, ce dit Philippes de Comines. Mais les aduenturiers François depuis menez aux guerres d'Italie, par les Rois Charles VIII. Louys XII. & François premier, prirent le nom de soldats, pour la solde & paye qu'ils touchoient: & laquelle ne passoit la somme de six liures tournois.

Quant aux bastons & instruments de guerre, pour l'offence, & deffense des hommes & des villes, nos gens ont vsé de tous ceux des Grecs & Romains: car le liure de Vegece de l'Art de la guerre, fut mis en François, par Iean de Meung, & dedié à Philippes le Bel enuirõ l'an MCCC. soit qu'ils fussent Plutees (ce sont

Mantelets ou taudis) pour les aproches, dont vient le mot de taudir pour se couurir: de Moutons pour abattre les murailles, appellez du temps de Charles le Simple Carcamousses (ce dit Abon parlant du siege que les Normans mirent deuant Paris, ainsi qu'il dit,

Arietes Carcamussas vulgo nominatos.

Belliers vulgairement appellez Carcamousses.

& auiourd'huy Foutoüers, Car les gensd'armes de tout temps, n'ont pas eu grand honte de nommer les choses salles par leurs noms) pour l'aller & le venir que l'on fait en les esbranlant affin de heurter plus fort. Truyes, qui aussi estoit espece de Foutouer, pource que tout ainsi que l'effort du belier & du Foutouër, gist au heurter, aussi celuy du Porc consiste au groin, ainsi est celuy du Foutouër, en la teste ferree de cette grande poultre ou fleche de bois, laquelle esbranslee auant & arriere pour donner plus grand coup, desioint les pierres des murailles battues.

Ils auoient des Lides ou Clides. *Olaus magnus lib.* 9. chap. 10. dit: *Genus ligneum videlicet & sublime, quo instar libræ depresse vel eleuate pondere saxorum repleto violentissimoque impetu & iactu dimisso intra arces & mœnia grossos lapides vulgari Suecorum & Gothorum Blida vocatur.* La Clide est vn long bois lequel retenu par vn contrepoids quand il est desserré, lasche vn grand fais de pierres, dans les forteresses assiegees.

Du temps de Charlemaigne, enuiron l'an VCCIX. vne Chronique appelle cét instrument *Iandides & Clides*, dont, possible, vient le mot Descliquer, pour legerement lascher vne parolle volant soudainement, ainsi que celle d'vn babillard, pour ce que ces instrumẽts iettoient vne ou plusieurs grosses pierres, qui les faisoit aussi appeller perrieres & coüillards: pource que dedans de forts sacs en Latin appellez *Culei* atachez à ces lõgues fleches & trefs de bois, ils vuidoiẽt comme vne grosse gresle de pierres. I'ay veu en l'Eglise de Coustance vne piece de bois industrieusement assemblee, ce que l'on dit auoir seruy en batissant l'Eglise: laquelle piece ou instrument, ils appellent encores Eslainde, qui semble auoir seruy à porter des pierres de bas en haut: d'autant que la queuë de cét instrument est plus large que le bout, où l'on attachoit le couillart vuidant les pierres qui se deuoiẽt ietter dãs les forteresses assiegees. Froissart au 1. volume dit: Car ceux du Quesnoy descliquerent Canons & Bombardes, qui iettoient " grands carreaux: & moult se doutoient les François de leurs cheuaux. Le mesme " Froissart audit volume, parlant d'vn Cheualier de la route de Robert Canolle, qui ayãt heurté de sa lance aux barrieres de Paris, fut tué par vn Boucher, dit: Cil vaillant Boucher luy vint sur le costé, & luy descliqua vn coup entre le " col & les espaulles, si durement qu'il le renuersa tout adents. "

Les Fondelfes laschoient aussi des pierres, ainsi que les frondes à main, lesquelles se nommoient aussi Bricolles, quand elles estoient instruments guerriers: pour la reuerberation, & sault que les pierres rondes faisoient heurtans les murailles. Ce dit Abon, parlant des Normands qui employoient cét instrument au siege, qu'ils tenoient deuant Paris l'an VCCCLXXXVII.

Turri properantes, Quam feriunt fondis. Tout de mesme que l'estœuf bat celles d'vn

ieu de paulme, qui s'appelle à Bricolle, quand il n'y a qu'vn toit, du costé du seruice: à la difference des jeux faits en halles, qui ont des toits & galleries de costé & d'autre: tels jeux appellez Blouses à Orleans, pour le son de l'estœuf heurtant dans le fonds de ces lieux caues, au bout desquels y a des nates, pour rabatre le coup, affin qu'il ne rejalist dans le jeu, ains tombast dans le trou de la Blouse. Les Perrieres iettoient des pierres: Car Iean de Mung dit:

Et dressast sus vne Perriere
Qui ietast deuant & derriere,
Et de deux costez ¶ *ensement*
Encontre nous espessement,
Tels cailloux que m'oiez nommer
Pour soi bien faire renommer
Et getast en grans Mangonneaux
Vins en Barils & en tonneaux.

¶ *C'est semblablemẽt.*

Et encores autre part il dit:

Dedans cette Tour a Perrieres
Et engins de maintes manieres
Vous peussiez bien les Mangonneaux
Voir par dessus les carneaux
Et aux archees de la tour
Sont arbalestes tout au tour.

La Baliste estoit vne grosse poutre tellement balancee, que le plus gros bout tiré à bas par vn contre-poids & lasché soudain, faisoit lancer par l'autre de tres-grosses pierres. Qui estoit la plus grosse machine & la plus grande qui fut en vsage du tẽps de Vegece: & Munster dit, au troisiesme de son liure de la Geografie, qu'il en a veu encores vne en l'arsenal de Basle, laquelle vne fois il vit tendre & porter bien hault vne pierre de merueilleuse grandeur. Nous appellions en François ces pierres, pierres de faix, c'est à dire, de grosseur comme vn fardeau ou faisseau, qui vient du Latin *fascis*. Les Artiliers appelloient Magonneaux ces perrieres: mais ie ne sçay pas pourquoy, car Abon en fait vn instrument disant ainsi.

Conficiunt longis æquè lignis geminatu
Mangana, quæ proprio vulgi libitu vocitantur
Saxa quibus iaciunt ingentia, c'est à dire,
De deux tres ¶ *quils taillent egaux*
Ils font aussi des Mangonneaux
Ainsi que le peuple les nomme
Dont ils iettent pierres, &c.

¶ *Sont pieces, de bois lõgues.*

Froissart au troisiesme liure chap. 118 dit, Si auoient le Brabançons tres-grãds engins deuant la ville. Qui iettoient pierres de faits, & magonneaux iusques à la ville, & là où elles cheoient, y portoient grand dommage. Mais ie ne sçay pas l'etimologie des Mangonneaux, en leur Latin nommez *mangonnellos*.

Ils auoient aussi des instruments appellez chats & chat-chastels: faits par bas cõme les *Testudines* anciennes, pour ce que cét estage estoit couuert en façon de

la beste appellée Tortue,& representoit sa coquille appellée *Testudo* en Latin, qui ressembloit à de grands Mantelets ainsi appellez pource qu'ils couuroient les gens cachez dedans,comme nous sommes de nos manteaux cõtre la pluye. Et toutesfois ces *Testudines* approchées pas à pas des murailles couuroient des hommes,qui auec pics,fouïouers &autres instruments,demolissoient les murailles:auec feux artificiels & armes de traict, ayans premierement chassé les deffendeurs du lieu où ils estoient. Desquels chats & chat-chastels parle le sire de Ioinuille en la vie de sainct Louys.

Il y auoit encores vn autre instrument appellé Dondaine, lequel iettoit de grosses boules de pierres rondes: qui estoit la *Catapulta* des anciens: & a donné le nom aux femmes grosses,grosses &courtes,qu'on appelle dondon:& de Bèdaines,aux grands ventres de gens de bonne chere. Comme si on vouloit dire, qu'ils estoient ou ressembloient aux doubles Dondaines, ainsi que bescheuet signifie double chef ou cheuet,Besaguë qui est deux fois aguë, & vient de *Bisacula*. Broüette de *Birota*, pour ses deux Roües,Besas de deux As, Besace, de deux sacs. Balanee *de bis lanes* pour les deux plats ou bassins qu'elle a: Besson de *bis homo*, pour estre sorti du ventre auec vn autre homme,& autres noms pareils. De ces dondaines parlent assez d'Autheurs anciens ......

Ils auoient aussi des instruments appellez Ribaudequins, & arbalestes de passe: à la façon des anciens instruments appellez Scorpions: pource qu'ils picquoient plus mortellement que les bestes venimeuses: lesquels instruments auoient l'arc de douze ou quinze pieds de long, arresté sur vn arbre (ainsi appelloit-on la longue piece où tenoit l'arc)long à proportion conuenable,pour le moins large d'vn pied,& creuse d'vn canal,pour y mettre vn iauelot de cinq ou six piedz de long ferré:& neantmoins empenné aucunesfois de corne (car i'en ay veu vn ainsi accoustré) tenue comme celle des lanternes, ou de bois leger,pour le faire plus aisément voler, ainsi qu'vne sagette auec la plume. Lesquels Ribaudequins,pour leur pesanteur,demeuroient sur les murs des forteresses. Et à l'aide d'vn tour manié par vn,ou deux, & quatre hommes, selon sa grandeur,bandoit ce grand arc,pour lascher le iauelot, qui bien souuent perçoit trois & quatre hommes d'vn seul coup.

Ils vsoient aussi des Espringardes qui estoient instruments volans comme fondelfes ou frondes. Car Guille-ville au pelerinage de l'ame,dit:

I'ai nom ¶ Iouëte la legere, — ¶ c'est ieunesse.
La giberesse, la coursiere,
La sauteresse, la saillant,
Qui tout danger ne prise vn gant,
Ie va, ie vien, ie sail, ie vole,
¶ l'espringalle, ou ie ¶ Karolle, — ¶ c'est sautte.
Ie tape, ie dance, ie bale,
En alant à la huitte salle. — ¶ c'est danse.

Et dans Froissart, au troisiesme volume chapitre LXXI. les estages de cest instrument prés des couuertures, estoient de si fortes pieces qui ne pouuoiẽt en-« fondrer pour vn coup de pierre d'engin, ne des espringalles. Le mesme autheur«

„ au troisiesme volume chapitre cx. dict : Et firent amener & charier engins, Es-
„ pringalles & tels atournemens. Turquet en son Histoire d'Espagne, dict, que l'an MCCCCLXXXV. du commencement que les Espagnols virent des harquebuziers ils les appellerent Espringardiers. Nous auiõs aussi des Vuglaires & martinets, ressemblant à ces gros Marteaux qui aux forges battent les gueules, pour les rendre en longues barres, aux moulins rouges telles qu'on les apporte aux ferronniers, ie croy que ces martinets seruoient pour enfoncer les portes. Desquels martinets on void encores la figure aux liures de Vegece qui sont figurez.

Il se trouuoit aussi des hommes qui non seulement à pied, mais encores à cheual portoient de ces arbalestes plus legeres, premierement de bois, puis de corne, & finalement de fer aceré appellez Cranequiniers. Car Philippes de Comines en ses Memoires de Louys XI. chapitre xI. dict, parlant du Duc de
„ Calabre. Il auoit quatre cens Cranequiniers, gens fort bien montez, qui sem-
„ blerent bien gens de guerre. Ie ne sçay s'ils estoient ainsi nommez pour le bandage de fer qu'ils portoient à leur ceinture, par nous encores nommé Cranequin. Et ces Arbalestes, au haut de l'arbre auoient vn fer en façon d'estrier: pour en mettant la pointe du pied dedans, en tirant à mont le pied de cheure (ainsi appellent-ils le bout du bandage encorné) plus aisément bander l'Arc.

Tous lesquels instruments de iect s'appelloient Engins & Artillerie, & les maistres inuenteurs & conducteurs ingenieux : pource qu'il falloit auoir vif & subtil esprit que nous appellons engin, du mot Latin *ingenium*, & de l'art pour faire & composer ces ouurages subtils. Dont est demeuré le nom d'Artillier, aux faiseurs d'Arcs, flesches & Arbalestes. Et d'Artillerie à tout instrument qui frappe de loing. Mais auiourd'huy seulement à ceux qui pour operer sont aidez de pouldre faite de charbon de saulx, & de souffre, allumé par le feu.

Ces gensdarmes Arbalestriers, autrefois ont serui de cheuaux legers : & furent tant estimez en noz guerres, qu'ils auoient vn conducteur general, nõmé le grand maistre des Arbalestriers. Iaçoit que plusieurs Princes valeureux n'en voulussent point vser du commencement: disant que c'estoit oster aux Cheualiers tout moyen de mõstrer leur prouësse. De maniere que les plus courageux bien longuement desdaignerent d'auoir telles gens à leurs soldes: enuiron l'an MCC. Car au Roman de Guillaume de Dole, Raoul de Houdanc dict, que l'Empereur Conrad n'en daignoit auoir.

Par effort de lance & d'escu,
Conqueroit tos ses ennemis,
Ia Arbalestriers ni fu mis,
Por sa guerre en authoritez:
Par auoir, & par mauuaistié,
Les tienent ore li haut homme,
Por demi le tresor de Rome,
Ne vosit il na droit, na tort,
Quns en eut vn preudomme mort.

De maniere que les Papes deffendirent d'en vser contre les Chrestiens: comme s'il ne fut loisible de faire du pis que l'on peut à ses ennemis. Quant au mot Arbaleste, il vient de *Arcubalista*, pource que cest instrument tenoit de la Baliste ou scorpion, tres-ancien instrument: & lequel n'estoit qu'vne tres-grande Arbaleste, arrestée sus vne bien large muraille, ou plate forme, ainsi que i'ai dit; là où l'arbaleste se manioit & portoit par vn seul homme. Toutesfois ie croiroy bien que Cranequin fut mot Allemand. Car volontiers les gens de cheual arbalestriers (que l'on appelloit Cranequiniers) estoient tirez d'Allemagne. Comme auiourd'huy ceux que l'on appelle Reistres: pource qu'ils font leurs factions à cheual. Car *Ridher* en leur langue, signifie courre: & les pieces d'or appellées Rides, ont la figure d'vn Cheualier eslançant son cheual pour courre. Il est vray que les Geneuois n'estoient estimez moins bons tireurs d'arbalestre, comme apres eux les Gascons en sont deuenus grands maistres: mais les vns & les autres estoient gens de pied. Pour le regard du mot arbalestre, il est vieil, & cogneu par nos Iurisconsultes: puis qu'ils en ont faict mention en la loy derniere, *de Iure immu.* aux Digestes: mais vn vieil Glosaire, tournant le mot *Balistra* σφενδόνη qui est fonde: μάγγανον, semble vouloir dire que ce fut vn Mangonneau, qui estoit plus gros instrument qu'vne arbalestre.

Depuis les inuentions ou renouuellements des Scorpions ou arbalestres à main, & enuiron le regne du Roy Philippes de Valois (qui commença l'an MCCCXXVIII.) s'est monstré vn autre plus merueilleux & pernitieux engin, suffisant pour rendre ce Quinaud Archimede: voire tous ses pareils Mathematiciens: lequel instrument à cause du son qu'il faisoit fut premierement appellé Bombarde & puis Canon, pource qu'il est creux comme vne canne ou canon: fors par vn bout, pres duquel y a vn trou appellé lumiere pour allumer la poudre batue dedans: la violence de laquelle augmentée par le feu, chasse vn boulet de fer communément de trente trois liures: lequel engin pour le mal qu'il faisoit (pire que le venin des Serpens) fut nommé Serpentine, & Basilic les plus longs & dommageables, & par autres noms diaboliques: pour monstrer qu'ils sont inuentez pour tourmenter & destruire le genre humain, duquel le diable est principal ennemy. Quelquesfois aussi Sarres, & Passe-volants les plus petits, legers ou aisez à manier, toutesfois montez sus roués comme les canons, afin de plus aisément les transporter.

Et neantmoins, encores estoit-ce auec peu d'effect, seulement contre les murailles ou és grandes batailles, que ces engins estoient employez. Iusques à ce que la coüardise ou foiblesse d'aucuns (car tant s'en faut que les vaillans cheualiers approuuassent ces inuentions ennemies de proüesse) qu'il se trouue que les Arbalestres ont esté reprouuées (ainsi que i'ay dict) és batailles d'entre Chrestiens: aussi bien que les Sagettes, flesches, & les espées enuenimées) iusques à ce que la rage & furie des hommes les ont renduës maniables. Car lors elles s'appellerent Couleurines à main: longues de trois à quatre piedz. Iean Villani Florentin qui a escrit des Annales, dit, qu'il y eut des Canons en la bataille de Crecy, qu'Edouard Roy d'Angleterre gaigna sus Philippes de

Valois l'an MCCCXXXXVI. Comme aussi les Autheurs Italiens ont remarqué que les premiers Canons qu'ils veirent en leur pays, fut en la bataille que les Geneuois donnerent aux Venitiens, dans leur Golfe l'an MCCCLXXX. Iaçoit que l'on tienne que ce fut inuention d'Allemand Alquimiste, que Achile Gassar dit auoir esté nommé Bertol Schauuartz: & qu'elle fut en vsage l'an MCCCLIIII. sur la mer de Dannemarch: & ie vous ay dit cy dessus, parlant de ladicte bataille, & croy qu'il y auoit des Canons & Bombardes employez par l'vn des deux partis. Mais pour le regard des Couleurines à main, le premier des nostres, qui (à mon aduis) en parle, c'est Monstrelet.

Cest instrument s'appella depuis Haquebute, & maintenant a pris le nom de Harquebuze: que ceux qui pensent le nom estre Italien luy ont donné: comme qui diroit Arc à trou, que les Italiens appellent *Bouzo*, finablement ces bastons ont esté reduits à vn pied, & moins de longueur: & lors ils sont nommez Pistolles & Pistolets: pour auoir premierement esté faicts à Pistoye: comme aussi ayans les escus d'Espagne esté reduicts à vne plus petite forme que les escus de France, ont pris le nom de Pistolet, & les plus petits Pistolets, Bidets: comme l'on appelle aussi les plus petits cheuaux. Toutesfois ceux de ces trois qualitez ne sembloient passer pied & demy de long: ayant vn ressort d'acier, lequel desserré par le moyen d'vne petite languette, fait heurter vn caillou, retenu par vn bec de fer, contre la rouë de ce ressort, pour rendre des bluettes de feu: lequel prenant à l'amorce ou puluerin, c'est à dire, plus menuë ou affinée, qui couure partie du rouet, par vn petit trou du canon, allume l'autre plus grosse pouldre ia battue dans le canon de fer, pour faire sortir vn boulet ou bale de plomb, ou carreau d'acier: auec telle violence, qu'il n'y a gueres d'armes qui n'en soient faucées. Depuis vingt ou trente ans, l'on appelle Petrinals de pareils instruments, moyens entre les Harquebuzes, & Pistolles, ayans aussi vn rouet plus fort & soudain. Et l'on croit que cest' arme soit inuention de bandouïller des monts Pirenées.

Quant aux Piquenaires ou Piquiers, c'estoit ceux qui portoient des hantes menues de bois long de quinze & dixhuict piedz, comme la Sarisse Macedonienne. Et l'on cuide que les Flamands en ont ramené l'vsage: car l'on pense que ce soit leur Godenhoc, auec lequel baston ils renuerserent les Comtes d'Artois & de sainct Paul en vn fossé voisin de Courtray l'an MCCCII. si i'ay bonne memoire, pour retenir ce qu'a dict de ce faict d'armes, le susdict Vilani: & possible que la Picque vient du pays, qui pour telle sorte d'arme en a retenu le nom de Picardie, d'autant que les gens de pied de ce pays-là (plus volontiers que les autres nations) vsoient de ce long bois: appellé aussi Hokebos, d'autant que son effect consistoit au heurt que le Piquenaire faict, apres auoir secoué & esbranlé son Hokebos depuis appellé, Picque, pource qu'il poind & picque. Car le mot de Picardie n'est pas ancien, ains se trouue seulement depuis CCCC. ans: Et Pierre de Blois en ses Epistres, semble estre le premier qui en face mention, si i'ay encores bonne memoire.

Pour le regard des Hallebardes elles sont plus recentes, comme ie croy, & venues d'Allemagne ou de Souysse. Pource que ie trouue en vn Iournal d'vn

Curé

Curé de sainct Michel d'Angers, qu'enuiron l'an MCCCCLXXV. le Roy (i'entends Louys XI.) fit faire à Angers, & autres bonnes villes, de nouueaux ferrements de guerre appellez Hallebardes, des Picques, Dagues & autres ferrements, qui furent portez à Orleans. Comme aussi d'Italie, & par des gens de mer, les Pertuisanes, Rancons & Langues de bœuf, furent inuentées.

Ie pourrois bien aussi nommer assez d'autres sortes d'armes, mais celles-cy ont esté les plus en vsage, & puis il faudroit que mon estude fust aussi pleine de liures, que quand i'ay proietté le modelle de ce discours, & parmy les memoires que i'en auoy extraits pour en dire d'auantage, ou remplir les blancs par moy laissez. Et toutesfois ie suy bien asseuré que ce que cy dessus a esté dit en gros, se peut verifier par ceux qui ont mes liures en leur possession: que ie leur prie me rendre ou faire rendre pour le pris qu'ils leur ont cousté: pour descharger leur conscience, ou me donner moyen de contenter ceux qui desirent apprendre des Antiquitez, voire par les vieilles chroniques, soit de Froissart, de Monstrelet ou les vieils Romans: qu'il ne faut pas reiecter en telle enqueste & preuue.

Ie ne puis oublier à dire que ce meschant instrument d'Artillerie, a encores serui de quelque chose pour la conseruation de la societé humaine, voire pour l'execution de la iustice de Dieu contre les Tyrans. Et iaçoit qu'on le puisse blasmer: si est-ce (dict Munster au troisiesme de sa Geografie) qu'il est notoire qu'en la fin du monde, les maux estant si grands qu'ils ne pouuoient se reprimer par les bons, à cause que la charité estoit estainte, & que l'auarice & la malice regnent tellement, qu'on ne sçauroit cheminer vne lieuë en seureté, il a esté besoin d'en vser: Car vn peu deuant que l'Artillerie fut trouuée, & qu'on l'eut mise en pratique, plusieurs meschans & factieux s'assembloient en diuers endroicts pour piller & rauir le labeur des gens de bien. Tellement que iamais personne n'eut peu abbatre les Chasteaux & retraictes de ces brigands, & pillards assis aux montagnes ou rochers esquels ils se tenoient, sans l'inuention de l'artillerie. C'est donc à tort que plusieurs condamnent l'inuenteur des Bombardes ou Artilleries, sans lesquelles les gens de bien ne sçauroient viure en seureté. Et aussi les villes mesmes ne seroient point tant puissantes & fortes, ne si riches, pource que les marchands ne pourroient exercer leurs marchandises, qui sont la principale partie des puissantes & grandes Citez. A ceste cause que les ennemis de l'artillerie cessent de mespriser les dons de Dieu: sinon qu'ils veulent condamner aussi les dents du chien, & l'ouuerture de sa grande gueule, faictes pour mordre les loups & les larrons. Et qu'on vueille dire que les cornes d'vn cerf ou du bœuf, ne sont pas bonnes œuures du Createur. Mais il n'y a personne de sain iugement ou entendement, qui condamne ces parties-là en ces bestes: leur ayant esté données au lieu d'armes & de deffences. Et pource que ceux-cy donc condamnent l'abus de l'artillerie, comme en vn bœuf ou chien enragé, car lors il seroit meilleur que ces bestes vtiles aux hommes n'eussent ne cornes ne dents: Mais quelle crea-

„ture y a-il au monde dont les meschants n'abusent? Les autres condamnent „simplement ceste inuention, comme diabolique & infernale: & que iamais „il n'y eut rien de plus horrible imaginé dessoubs le Ciel. Pource que les plus „meschans Turcs, Tartares, qui sont ennemis publics du monde, en vsent „pour la ruine des bons. Or il n'y a nulle magnanimité, nulle force corporelle, „nulle astuce de guerre, nulles armes, nulles forteresses, & roches qui puis- „sent seruir & resister contre telle impetuosité. Car tout est brisé, fracassé, rui- „né, rompu, abbatu, & reduict à neant par ces machines, qui iettent pierres, „fer, feu, & flambe tout ensemble, & d'vn seul coup abbatét cent & deux cents „hommes rangez en bataille: encores qu'ils soient bien armez. Et voila ce que en dit Munster: l'opinion duquel est confirmée par Philippes de Comines, lequel parlant de l'artillerie est presque de mesme aduis.

FIN.



FIN.



PRIVILEGE DV ROY.

LOVYS PAR LA GRACE DE DIEV, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, A nos Amez & feaux les gens tenans nos Cours de Parlement, Preuost de Paris, Baillifs, Seneschaux, ou leurs Lieutenans, & autres nos Iusticiers & Officiers qu'il appartiendra, Salut. Nos chers & bien-amez DAVID LE CLERC & IEAN DE HEVQVEVILLE, nous ont humblement fait remonstrer qu'ils ont recouuré toutes *les œuures & diuers traictez composez par le feu sieur* PRESIDENT FAVCHET, *tant non encores imprimees qu'autres des-ia cy-deuant publiees*, lesquelles toutes-fois ils ont fait reuoir, corriger, suppleér & augmenter sur les escrits & memoires de l'Autheur, desirant pareillement luy faire adiouster des Tables & faire le tout publier & imprimer de nouueau tant conioinctement que separement, pour l'vtilité & commodité du public. Mais ils doutent qu'apres y auoir fait de grands frais, cela ne leur tournast à perte, & qu'ils ne fussent frustrez du fruict de leurs trauaux, s'il ne leur estoit par nous pourueu: nous ayans à ceste fin humblement requis nos lettres en tel cas conuenables : Nous à ces causes auons permis audit le CLERC & HEVQVEVILLE, d'imprimer ou faire imprimer tant conioinctement que separement toutes *les œuures & traictez dudit sieur* FAVCHET, *Antiquitez de la France & autres*, soit qu'elles ayent esté des-ja imprimees cy-deuant, & par la diligence desdits LE CLERC & HEVQVEVILLE, reueuës, corrigées, supplées & augmentees sur les copies & escrits de l'Auteur, ou autrement & encores nouuellement enrichies de Tables & Indices, soit non encores imprimees. Deffendons à tous autres Imprimeurs & Libraires, d'imprimer ou faire imprimer, vendre ne distribuer aucun desdits œuures conioinctement ou separément, sans le congé & licence desdits LE CLERC & HEVQVEVILLE, & durant le temps & espace de six ans, sur peine de mil liures d'amende appliquables à leur profit & confisquation de tous lesdits liures. Si vous mandons & enioignõs que du present Priuilege vous ayez à faire iouyr plainement & paisiblement lesdits LE CLERC & HEVQVEVILLE, faisant cesser tous troubles & empeschemens, & proceder contre les contreuenans par les peines & amendes cy-dessus, & voulons estre adiugees sans aucune moderation, & par toutes les voyes & rigueurs de iustice ainsi qu'il appartiendra, Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le 26. iour du mois de May, L'an de grace mil six cens dix, & de nostre regne le premier.

Par le Roy en son Conseil

Signé BERNARD

PRIVILEGE DV ROY.

LOVYS PAR LA GRACE DE DIEV, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, A nos Amez & feaux les gens tenans nos Cours de Parlement, Preuost de Paris, Baillifs, Seneschaux, ou leurs Lieutenans, & autres nos Iusticiers & Officiers qu'il appartiendra, Salut. Nos chers & bien-amez DAVID LE CLERC & IEAN DE HEVQVEVILLE, nous ont humblement fait remonstrer qu'ils ont recouuré toutes *les œuures & diuers traictez composez par le feu sieur* PRESIDENT FAVCHET, *tant non encores imprimees qu'autres des-ia cy-deuant publiees*, lesquelles toutes-fois ils ont fait reuoir, corriger, suppleér & augmenter sur les escrits & memoires de l'Autheur, desirant pareillement luy faire adiouster des Tables & faire le tout publier & imprimer de nouueau tant conioinctement que separement, pour l'vtilité & commodité du public. Mais ils doutent qu'apres y auoir fait de grands frais, cela ne leur tournast à perte, & qu'ils ne fussent frustrez du fruict de leurs trauaux, s'il ne leur estoit par nous pourueu: nous ayans à ceste fin humblement requis nos lettres en tel cas conuenables : Nous à ces causes auons permis audit le CLERC & HEVQVEVILLE, d'imprimer ou faire imprimer tant conioinctement que separement toutes *les œuures & traictez dudit sieur* FAVCHET, *Antiquitez de la France & autres*, soit qu'elles ayent esté des-ja imprimees cy-deuant, & par la diligence desdits LE CLERC & HEVQVEVILLE, reueuës, corrigees, supplées & augmentees sur les copies & escrits de l'Auteur, ou autrement & encores nouuellement enrichies de Tables & Indices, soit non encores imprimees. Deffendons à tous autres Imprimeurs & Libraires, d'imprimer ou faire imprimer, vendre ne distribuer aucun desdits œuures conioinctement ou separemēt, sans le congé & licence desdits LE CLERC & HEVQVEVILLE, & durant le temps & espace de six ans, sur peine de mil liures d'amende appliquables à leur profit & confisquation de tous lesdits liures. Si vous mandons & enioignōs que du present Priuilege vous ayez à faire iouyr plainement & paisiblement lesdits LE CLERC & HEVQVEVILLE, faisant cesser tous troubles & empeschemens, & proceder contre les contreuenans par les peines & amendes cy-dessus, & voulons estre adiugees sans aucune moderation, & par toutes les voyes & rigueurs de iustice ainsi qu'il appartiendra, Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le 26. iour du mois de May, L'an de grace mil six cens dix, & de nostre regne le premier.

Par le Roy en son Conseil

Signé BERNARD

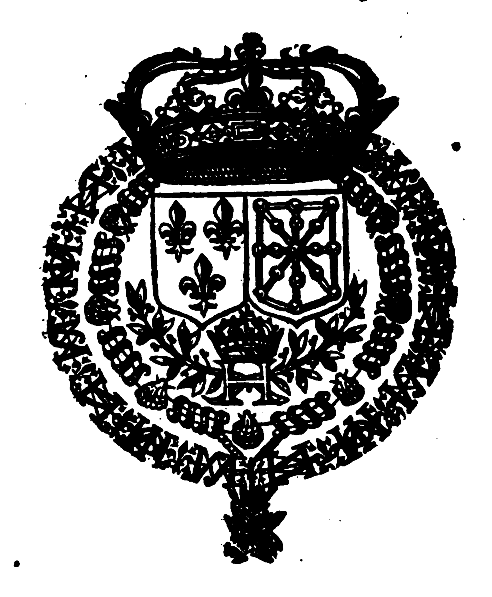
RECVEIL DE L'ORIGINE DE LA LANGVE ET POESIE FRANÇOISE, RYME ET ROMANS.

PLVS

LES NOMS ET SOMMAIRE

DES OEVVRES DE CXXVII.

Poëtes François, viuans auant l'an MCCC.



A PARIS,

Par DAVID LE CLERC, ruë Frementel, au petit Corbeil.

ET

Chez IEAN DE HEVQVEVILLE, ruë S. Iaques, à la Paix.

M. D C. X.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.



AV ROY DE FRANCE ET DE POLONGNE.

SIRE,

L'Antiquité est tellement recommandee à l'endroit des hommes, qui ont le moindre sentiment d'humanité, qu'il se trouue peu de gens aisez, quelques ignorans qu'ils soient, qui ne desirent se la representer à leur possible: les vns par liures & medailles, les autres par toutes telles pieces qu'ils en peuuent recouurer. De maniere qu'on voit peu de grands hommes, qui ne parent leurs cabinets & estudes, ie ne veux pas dire de statues entieres (car à peine s'en voit en toute l'Europe vne douzaine garentie de l'iniure du temps) ains de testes sans nez ou oreilles, de Bus sans bras & iambes. Chose autrement laide à voir, si le plaisir de recognoistre ceste precieuse antiquité ne leur esblouissoit les yeux, pour ne desdaigner telles figures desfigurees. Or si telle curiosité a inuité les hommes de sçauoir, & les marchans mesmes, à rechercher des liures moisis, des monnoyes effacees, des pieces de marbre, la plus part inutiles, vaines, & souuent contrefaittes: ie me tiens (Sire) tres asseuré qu'outre l'amour que vous portez à vostre patrie, le plaisir de recognoistre les belles estudes & gentilles occupations, où durant le repos de la guerre se sont autrefois employez tant d'illustres Rois, Ducs, Comtes, Barons & Cheualiers (que maintenant ie rameine & tire quasi de la prison d'oubli, où l'ignorance les tenoit pesle-mesle enfermez) esmouuera vo-

stre Royal courage non seulement à les bien-veigner, mais encores à louer l'ouuerture que premier i'ay osé faire d'vne si cruelle chartre: pour deliurer des hómes de si grande qualité, sans les autres de moindre estoffe. Aussi est-ce la cause qui m'incite à vous presenter ce Recueil; lequel estant fait pour la gloire du nom François, ie n'ay deu addresser à autre qu'à vostre Majesté, laquelle dés sa premiere ieunesse a monstré par effect combien elle fait cas de l'honneur de ce Royaume: & maintenant continuë à chercher de bons moyens pour le tenir en paix & vnion, vrayes nourrices de tous arts & sciences. Mais s'il plaisoit à la souueraine bonté, tout ainsi que maniant les armes nous auons veu tomber à vos pieds vos aduersaires: aussi que les cœurs partiaux de vos suiets persuadez par la raison, & s'asseurans en vostre singuliere humanité, se rengeassent à vne entiere obeyssance, ie ne fay doute que la reuerence du peuple François n'en redoublast en vostre endroit, & que vos ennemis ne vous en craignissent dauantage, & que les sciences iadis auec merueilleuse despense & plus grand honneur de vostre ayeul espandues par ce Royaume, n'y prissent vn certain & tres-asseuré fondement. Lors vn pareil temps à celuy de ces Princes que ie vous represente (qui à la verité fut vn des plus glorieux où la France iamais se soit veuë) se reuerroit bien tost, ayant vn Roy ami des lettres, & doné de la plus rare eloquence qu'on puisse remarquer depuis plusieurs siecles: & l'honneur deu à nostre nation, seulement querelé depuis nos discordes ciuiles, nous seroit incontinent rendu.

Plaise donc à la mesme bonté de Dieu tout puissant vous maintenir (Sire) en la bonne volonté qu'auez de composer toutes choses en mieux, & vous donner tres-longue & tres-heureuse vie pour l'accomplissement de vos saints desirs. De Paris ce 24. Juin. 1581.

Vostre tres-humble & tres-obeyssant seruiteur & subiect CLAVDE FAVCHET, President en vostre Cour des Monnoyes.



TABLE DES CHAPITRES DV PREMIER LIVRE.



TABLE

DES NOMS DES POETES FRANÇOIS, CONTENVS AV *second Liure.*

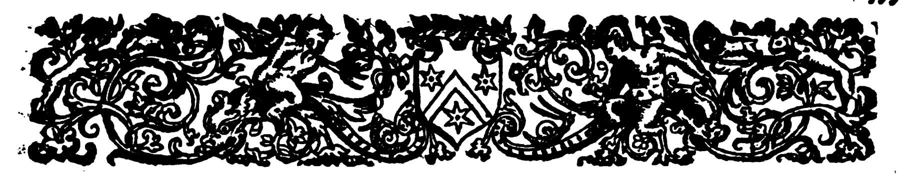
FIN.

PRIVILEGE DV ROY.

NOVS PAR LA GRACE DE DIEV, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, A nos Amez & feaux les gens tenans nos Cours de Parlement, Preuost de Paris, Baillifs, Seneschaux, ou leurs Lieutenans, & autres nos Iusticiers & Officiers qu'il appartiendra, Salut. Nos chers & bien-amez DAVID LE CLERC & IEAN DE HEVQVEVILLE, nous ont humblement fait remonstrer qu'ils ont recouuré toutes *les œuures & diuers traictez composez par le feu sieur* PRESIDENT FAVCHET, *tant non encores imprimees qu'autres des-ia cy-deuant publiees*, lesquelles toutes-fois ils ont fait reuoir, corriger, suppléer & augmenter sur les escrits & memoires de l'Autheur, desirant pareillement luy faire adiouster des Tables & faire le tout publier & imprimer de nouueau tant conioinctement que separement, pour l'vtilité & commodité du public. Mais ils doutent qu'apres y auoir fait de grands frais, cela ne leur tournast à perte, & qu'ils ne fussent frustrez du fruict de leurs trauaux, s'il ne leur estoit par nous pourueu: nous ayans à ceste fin humblement requis nos lettres en tel cas conuenables : Nous à ces causes auons permis audit le CLERC & HEVQVEVILLE, d'imprimer ou faire imprimer tant conioinctement que separement toutes *les œuures & traictez dudit sieur* FAVCHET, *Antiquitez de la France & autres*, soit qu'elles ayent esté des-ja imprimees cy-deuant, & par la diligence desdits LE CLERC & HEVQVEVILLE, reueuës, corrigees, suppleées & augmentees sur les copies & escrits de l'Auteur, ou autrement & encores nouuellement enrichies de Tables & Indices, soit non encores imprimees. Deffendons à tous autres Imprimeurs & Libraires, d'imprimer ou faire imprimer, vendre ne distribuer aucun desdits œuures conioinctement ou separemẽt, sans le congé & licence desdits LE CLERC & HEVQVEVILLE, & ce durant le temps & espace de six ans, sur peine de mil liures d'amende applicables à leur profit & confisquation de tous lesdits liures. Si vous mandons & enioignõs que du present Priuilege vous ayez à faire iouyr plainement & paisiblement lesdits LE CLERC & HEVQVEVILLE, faisant cesser tous troubles & empeschemens, & proceder contre les contreuenans par les peines & amendes cy-dessus, & voulons estre adiugees sans aucune moderation, & par toutes les voyes & rigueurs de iustice ainsi qu'il appartiendra, Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le 26. iour du mois de May, L'an de grace mil six cens dix, & de nostre regne le premier.

Par le Roy en son Conseil

Signé BERNARD.



RECVEIL DE L'ORIGINE DE LA LANGVE ET POESIE FRANÇOISE, RYME ET ROMANS.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE I.

Pourquoy la parole est propre à l'homme: si la langue Hebraïque est la premiere de toutes autres langues: & la principale occasion de decouurir & peupler le monde.

DIEV ayant doüé l'homme de la raison, soit (comme disent aucuns) pour le recompenser de la foiblesse de son corps, plus subiet aux inconueniens que pas vne des autres creatures: ou (qui est plus croyable) afin qu'il eust moyen de loüer son Createur, voulut qu'il la peust declarer par vn signe apparent, qui est la parole. Car s'il n'eust eu autre excellence que la raison, elle luy eust aussi peu seruy qu'à d'autres bestes: lesquelles bastissans industrieusement leurs nids, esleuans leurs petits, pourchassans leur viure, retournans à leurs repaires, & se deffendans de l'iniure du Ciel, ou de ceux qui taschent à leur nuire, monstrent qu'elles n'en sont totalement despourueues. Dauantage la societé, qui rend les hommes maistres des animaux (quelques forts & malins qu'ils soient) n'eust peu s'entretenir, s'ils ne se fussent entẽdus. Et tout ainsi qu'vn instrumẽt est muet, qui ne l'enfle de vent, ou touche ses cordes des doigts ou de l'archet: aussi la raison conceuë en nostre esprit n'eust peu estre declaree (que brutalement) sans la parole: ne ceste-cy tiree hors la bouche, sans l'instrument de la langue. Puis donc que la parole estoit si necessaire à l'vnion & entretenement des humains, voire à la loüange du grand & admirable ouurier de ce Monde, d'où vient que chacune langue a si peu d'estenduë, & qu'il s'y trouue tel changemẽt,

qu'à peine nous pouuons entendre le langage de nos bisayeulx : de maniere que les anciens & nouueaux Iurisconsultes sont plus empeschez à dechiffrer les mots des vieilles ordonnances, pancartes & tiltres, qu'à discourir de la police ? Sans doute les Chrestiens doiuent penser que c'est punition de Dieu: lequel preuoyant nostre malice, orgueil, & ingratitude, versa dessus nous vne confusion de langues : par laquelle il brisa les degrez que nous pensions bastir pour nous aller seoir pres de luy : possible en intention (telle est nostre temerité) de le chasser du Ciel. Car si comme la raison est commune à tous les hommes (i'entends bien naiz) il n'y eust qu'vne langue : nous eussions retenu trop de secrets de Nature, tant par la traditiue de nos peres, que l'aisee communication par tout le monde: & le temps que nous consommons pour apprendre les paroles eust esté employé à la cognoissance des choses que nous cherchons, Ceste punition de Dieu, declaree en la Bible par la confusion aduenue au bastiment de la tour de Babel, a esté fabuleusement representee par les Grecs: qui ont feint que les Geans enfans de la terre, entreprenans de mettre & entasser les plus hautes montaignes, les vnes sur les autres, afin de monter au Ciel, furent dessous accablez par Iupiter. Qui n'est autre chose à dire, sinon que les hommes cuidans auec la force de leur esprit aduenir à la cognoissance de ce qui se fait là haut, se perdent en leurs foles pensees, estans premierement esbloüis, & puis consommez par le feu de la diuine sapience.

Si la lãgue Hebraique est la premiere des autres langues.

Quant à vouloir rechercher, quelle fut la langue de nos premiers peres, ie pense que ce seroit vne trop penible, & encore plus vaine curiosité. Aussi à quoy peut seruir telle enqueste ? dit S. Augustin. Que si les Hebrieux soustiennent leur langue estre la plus ancienne : comme le pourront-ils prouuer, puis qu'ils sont d'accord de ceste confusion: & qu'il ne se trouue en la Bible endroit qui dise, que de tant d'hommes parlans diuers langages, l'vn retint plus tost que l'autre celuy qui estoit le premier? Et s'ils perdēt ce point, n'est ce pas vne consequence necessaire, que les autres langues ne sont descendues de l'Hebraïque? S'ils respōdent que leurs mots sont significatifs de la nature des choses : Theodoret dit au contraire qu'Adam, Cain, Abel, Noé, & autres, sont propres à la langue Syrienne ou Aramienne, & non pas moins signifians. Or n'est ce du iourd'huy que ce debat d'antiquité de langue, a esté meu entre plusieurs nations. Car Herodote dit, que les Egyptiens penserent estre nais auant tous autres, iusques à ce que Psammeticus leur Roy (qui viuoit l'an de la creation du monde MMMCCLXXXVI.) eust faict liurer deux enfans nouueaux nais à des bergers : ausquels il defendit parler en leur presence, & seulement à certaines heures mener des cheures pour les allaitter : imaginant, s'ils estoient esleuez sans ouyr proferer aucun langage humain, que nature leur feroit prononcer quelque voix significatiue de leur desir ou passion. Ces enfans donc nourris songneusement, ainsi qu'il auoit ordonné : & le pasteur au bout de deux ans, venant comme de coustume pour les faire manger, ils se ietterent à ses pieds, & tendans les bras crioyent Beccos. Dont il ne fit semblant pour la premiere fois : mais voyant qu'ils continuoient ce cry les iours ensuiuans, il en aduertit le Roy, lequel desirant sçauoir que signifioit ceste parole Beccos,

Histoire de Psammeticus.

trouua que les Phrygiens (peuple de la Natolie) appelloient ainsi du pain: & par là iugea que ceste nation estoit plus ancienne que celle des Egyptiens. Mais qu'eust-il respondu à quelque moqueur, qui luy eut soustenu que c'estoit la voix des cheures, nourrices de ces enfans? Et comme se fut-il demeslé des arguments d'vn Medecin bon Physicien, qui luy eust monstré par raisons naturelles, que tous sourds de naissance sont muets? & par consequent, que la parole est l'effect du sens de l'oreille: qui a son action par l'instrument de la langue? Aussi Diodore Sicilien, parlant de ceste matiere, dit apres les grands Philosophes: que les premiers hommes ayans le son de la voix confus, peu à peu le distinguerent, nommans toutes choses par leur nom. Et qu'estans faschez & assaillis par les bestes, ils s'assemblerent, chercherent des lieux propres pour habiter, & reglerent leurs langues: toutes-fois pour ce que les premiers hommes nasquirent en diuers endroits de la terre, vn son ayant pleu aux vns plus qu'aux autres, fut suiuy par ceux du mesme quartier, dont vint la multitude des langues: & voila ce qu'en ont escrit les autheurs Payens. Si est-il croyable (voire certain) que Dieu voulant (comme i'ay dit) que l'homme peust declarer sa raison, volonté & passion, luy donna la parole & vn langage: lequel s'est perdu auec d'autres choses singulieres, que le temps mange-tout a consommees. dautant que les hommes venans à multiplier, & ne pouuans demeurer ensemble, ne viure aisément en petit païs, furent contraints à la fin de s'eslargir, allans habiter les terres vagues. De maniere, que s'esloignant ainsi les vns des autres, ils se pleurent en leurs inuentions: oublians auec le temps, le langage premier. Ce qui apparut bien euidemment, quand ils commencerent à nauiger: pour ce qu'estans transportez plus loing, ils frequenterent moins auec leurs parens. Et il y a grande apparence que les regions temperees furent les premieres habitees, comme la Mesopotamie & Palestine: estant vray-semblable, tout ainsi que le cœur & le foye sont (au dire d'vne bonne partie des Medecins) formez en l'homme auant les bras & les iambes: qu'aussi celles du milieu de la terre, ont esté premierement habitees: & que de là sont partis les premiers hommes, pour aller peupler les autres Prouinces plus esloignees. De faict les Philosophes & historiens Ethniques, s'accordent aucunement en cela auec nos Theologiens: qui pensent que le premier homme fut creé au païs de Damas. Tant y a, que les plus anciennes marques d'antiquité, & les inuentions plus belles sont venues d'Orient: entre autres le Nauigage, qui est l'art par lequel plus de terres ont esté decouuertes & peuplees. Les Pheniciens qui sont orientaux & logez en Palestine, sus le bord du fonds de la mer Mediterānee, sont les premiers qui ent ont monstré l'vsage: si vous croyez le Poëte Tibulle, qui dit,

Occasion de peupler & decouurir le monde.

Prima ratem ventis credere docta Tyros.

Sur, la premiere aux vents hazarda le radeau.

Et les mesmes Pheniciēs, semblent auoir esté les premiers voyageurs & maistres sur la mer, au dire de Strabon: ayans par ce moyen decouuert & monstré à diuerses nations, beaucoup de singularitez, & entre autres les lettres: le plus beau secret qu'on eust sceu inuenter, pour conseruer la memoire des choses.

Cadmus. Car les autheurs Grecs & Latins sont d'accord que Cadmus Phœnicien, communiqua aux Grecs seize caracteres de lettres, depuis portez en Italie par Euander. Euander: tellement que les lettres Romaines resembloient à celles des plus anciens Grecs. Et le liure des Æquivoques publié sous le nom de Xenophon, dit que ces caracteres apportez en Grece par Cadmus, resembloient à ceux des Galates & Meones: lesquels Galates ie pren pour Gaulois. L'origine & antiquité desquels ayant assez descrite en mes Annalles, ie ne le repeteray en ce lieu, ne qui furent ceux qui peuplerent la Gaule. Seulement ie diray apres Cesar, que de tout temps ce païs estoit party en trois peuples, differens en langage, meurs & loix: sans que luy, ne autre depuis, les ayent declarez plus amplement. Et Strabon dit que de son temps les Gaulois commencerent de faire leurs contracts en langue Grecque. S. Hierosme adiouste que le langage Gaulois estoit doux & abondant, pour lequel rendre plus graue la ieunesse apprenoit le Latin: mais que les Aquitaniens plus que tous autres se plaisoient en la langue Grecque: possible l'ayans apprise des Marsillois leurs voisins. D'autre costé Cesar disant qu'Ariouiste pour auoir longuement demeuré en Gaule sçauoit bien parler Gaulois, monstre que la langue de ces deux peuples estoit differente. Et Cornelius Tacitus declare que celle des Gothins decouuroit qu'ils estoient d'origine Gauloise: & que celle des peuples de la grande Bretaigne ne differoit gueres de la Gauloise, qui est toute la lumiere que i'ay peu quant à present apporter en telle obscurité.

CHAP. II.

Aucunes causes du changement des langues: & où lon pourroit trouuer les traces de l'ancienne langue Gauloise.

Deux causes principales du changement des langues. La premiere.

ET pour ce lon peut maintenant demander, où chacune langue Gauloise, dont parle Cesar, s'est retiree: & si elles sont esteintes & alterees, en quel lieu s'en trouuent les meilleures & plus certaines marques. Outre les causes de la diuersité des langues ia cy-dessus recitees, ie croy que (auec le temps qui vse & consomme tout) deux choses ont grandement aidé à les changer: lesquelles ie declareray sommairement, ne voulant repasser sur les erres d'autres, qui ont fait vn pareil discours. Ie dy donc, que l'vne est la prononciation: laquelle alteree par vice de nature, ou par accident, fait que la parole n'a pas tousiours eu mesme son en la bouche des hommes naiz sous pareil climat. Dont vient que vous oyez aucuns tirer leur parole plus du gosier: autres la contraindre serrans les dens: & quelques vns la ietter du bout des leures. Or puis qu'il est certain, que nous sommes tous issus d'vn seul pere, vne façon de parler ou prononcer ayant esté suiuie de quelqu'vn par vice de nature, ou plaisir des oreilles, son

fils l'a prise de luy, & de cestui-cy d'autres: iusques à ce que par imitation elle s'est continuee en vne famille: & finalement estenduë en vn peuple & nation. L'autre seconde & plus forte cause de la mutation des langues, vient du changement des seigneuries, ou d'habitation: quand vn peuple est contraint receuoir en sa terre, vn nouueau maistre plus puissant: & viure sous loix nouuelles. Car vne partie des vaincus, & mesmes les principaux, pour euiter le mauuais traictement que les opiniastres reçoiuent, apprênent la langue des victorieux, oublians peu à peu la leur propre: ce que toutesfois ils ne peuuent si nettemêt, qu'il ne demeure vne grande diuersité entre la prononciation des naturels, ou des nouueaux & apprentifs. Encores le plus souuent il aduient que les victorieux sortans d'vn mauuais païs, pour entrer en vn bien gras & delicieux, se laissent prendre aux voluptez qu'ils rencontrent, & ne les pouuans appeller par leurs noms propres, sont côtraints de les emprunter de ceux qui en vsoiêt: & à la fin eux-mesmes vaincus des plaisirs, pour auoir vne entiere ioye, alterer leur langue, qui ne peut declarer tant de delicatesses. Ainsi fut perdue celle des Gots, Francs & Lombards, apres la conqueste d'Espagne, Gaule & Italie. A quoy les Romains ne furent suiets, quand ils se firent maistres de ce païs: Car tenans desia (auant que venir en Gaule) la Grece & partie d'Asie, remplies de toutes belles choses attrayantes, ils s'en aiderent incontinent, despouillans presques ces Prouinces de tous leurs ornemens. De sorte que l'or, l'abondance de tous fruits, bestail, & des serfs qu'ils trouuerent deça, ne seruit qu'à continuer & entretenir leurs plaisirs. Aussi les Gaulois ne furent pas moins assuiettis par les armes des Romains, que par les delices estrangeres qu'ils apporterent: & lesquelles volontiers les vaincus embrasserent, voyans qu'ils pouuoient y fournir, & les entretenir aussi aisément que leurs seigneurs. Tellement que les richesses de ce païs furent cause de faire tant plus tost apprendre les langues, maistresses du plus grand vsage des voluptez. *La seconde.*

Puis donc que la force est vne des principales causes du changement ou alteration des lãgues: il s'ensuit que les païs qui moins ont esté enuahis & domtez (comme les inaccessibles pour la roideur des montagnes ou marests bourbeux) ont moins souffert de mutation: & par consequent ont gardé leur langue entiere par plus grande espace de temps. Aussi est-ce la cause pourquoy aucuns pensent, qu'il faut chercher l'ancienne langue Gauloise, aux lieux esquels les Romains n'ont point esté, ou (à tout le moins) peu frequenté, ainsi que la basse Bretagne, Holande, Zelande, les montagnes de Soüisses & des Basques. Lesquels païs estans infertiles, rudes & malaisez d'aborder, seruirent (côme il y a apparence) de retraitte aux Gaulois: qui ne pouuans endurer la seruitude & ioug des Romains, y conseruerent leur liberté auec leur langue maternelle. Car vous lisez au VIII. liure des Memoires de Cesar, que Dumnac Angeuin se sauua au bout de l'Armorique (c'est la basse Bretagne.) Et Florus dit, que les Romains ne s'efforcerent de conquerir en la Gaule que ce qui estoit bon, laissans le païs inaccessible à cause des paluds. que si cela est autât veritable que vray semblable, les montagnes des Alpes iadis appellees Lepontiennes (c'est à dire le grand mont de S. Gothard) seruirent de retraite pour les Celtes orien- *Où lon peut trouuer les traces de l'anciêne langue Gauloise.*

taux : & les marests d'Armorique pour les Occidentaux : la Menapie, Batauie, & Frize pour les Belges : Cantabrie & les Pyrenees, pour les Aquitaniens. De sorte que s'il y a aucun reste de langage Gaulois, il est parmy les Grisons, Basques, Bretons Bretonnans, Holandois, & Frisons, qui maintenant occupent les païs de ces fuitifs. Mais cela me semble plus vray-semblable que certain : car combien nous est-il demeuré de mots anciẽs, par lesquels nous puissions decouurir le vray langage Gaulois ? Et si lon dit que Mark en bas Breton signifie cheual : Ek, vn Saumon : Dur, la terre : cela ne conclut pas, que tous les autres mots Bretons differends du Latin, soient vrais Gaulois : puis que l'Aleman souloit aussi appeller vn cheual Mark : & que Ek signifioit en vieil langage, poisson en general, & non pas vne espece, ainsi que le Saumon. Et ie dy encores, qu'il faudroit que le langage des Grisons (qui tiennent les sources du Rhin) ressemblast à celuy des Bretons Bretonnans, à tout le moins approchast d'iceluy, puis que c'estoient des Celtes fuyans la violance Romaine. Et si Bec signifioit lors à Thoulouse vn bec d'oiseau : les Basques vseroient encores de ce mot en mesme signification. Quant à moy, tout ainsi que ie ne voudrois nier, qu'il ne soit demeuré beaucoup de paroles Gauloises, parmy le langage des Grisons, Basques, Bretons, & Holandois, aussi ne puis-ie croire, qu'il faille penser que ce soit la vraye langue ancienne : pour ce que plusieurs rauages populaires sont depuis aduenus ; lesquels ayans contraint nos anciens peres de changer leurs demeures, ont aussi dõné occasion de mutation de langue. Est-il pas croyable, que quand les Gaulois conduits par Brennus entrerent en Italie, & chasserent les Toscans habitãs le païs qu'on appelle Lombardie, que ceux qui ne leur voulurent obeyr, se sauuerent dans les montagnes qui flanquent ceste Prouince ? Puis cinq ou six cens ans apres, quand les Romains furent les plus forts, ces Gaulois (ia accoustumez auec leurs voisins) n'eurent-ils pas recours à la mesme force des lieux que les Toscans ? Et quand les Gots, Lombards, & autres passerent en Italie, ces montagnes ne seruirent elles pas de retraitte aux Romains ? Voila pour le costé regardant l'Italie. Quãt à celuy de deça, n'est-il pas croyable que Cesar fist retirer les Heluetiens dans les montagnes regardans la Gaule : les Bourguignons & Allemans, ceux que les Romains y auoient laissez : & les François ces derniers peuples ? cela ne se peut nier puis que lon oyt les montagnars parler Italien, Alleman & François. Ainsi en peut-il estre de Basque, Bearn, Cardaine, & autres endroits des Monts Pyrenees : par lesquels passans tant de nations diuerses, pour aller en Espagne, elles contraignirent les peuples qui les fuyoient, de se sauuer dãs tels lieux forts, qui est la cause pourquoy lon y voit vne au[illegible] diuersité de langage, tout ainsi qu'aux Alpes.

Pour le regard de l'Armorique (encores que les vieils Gaulois comprissent sous ce mot les villes maritimes assises sus l'Ocean ie n'entens parler que du païs auiourd'huy nommé Bretagne) il a eu aussi bien qu'autre part du changement. Car apres auoir caché les Gaulois, elle a serui aux Romains, quand les Francs conquirent le païs d'entre Seine, Loire, & la mer d'Angleterre : & encores quand les Gots entrerent en Aquitaine : puis quand les Bretons d'Al-

Bion (qui est Angleterre) y vindrent à refuge, estans chassez par les Anglo-saxons peuples Germains, que nos Romans appellent Sesnes. Et si ie dy que ces Bretons fuitifs, s'estans logez en vn coin d'Armorique, en luy faisant changer de nom quant & quant y apporterent leur langue, sera-ce pas chose plus vray-semblable, que soustenir que le langage Breton Bretonnant soit celuy des vrais Gaulois? Ie conclu donc que le temps, la force, meslange & frequentation de diuers peuples, ayant esteinte ceste ancienne langue, il faut en diuers lieux de France chercher les traces de son antiquité. Et que chacune Prouince peut fournir quelque mot, & les dernieres vaincues plus que les autres. Pour la preuue dequoy il suffira dire comme en passant que nous auons encores des mots recogneus pour anciens Gaulois, & qui signifient auiourd'huy la mesme chose qu'iadis. Comme *Alauda* Aloete, *Bulga* Bouge & Bougete, *Benna* Banneau (qui est vne sorte de charroy à ridelles closes pour porter du sablon ou autre chose, qu'on ne veut espādre par la voye) & *Cōbennones*, dont ie soustiens que vient Compaignon, le B se tournant en la prononciation bien aisément en P: & autres que ie laisse, n'estant quant à present mon entreprise declarer l'origine ou etymologie de nos mots.

CHAP. III.

De quelle langue ont vsé les Gaulois depuis la venue des Romains & François. Pourquoy les François-Germains ne planterent leur langue en la Gaule: & quand ils commencerent d'escrire en leur langue.

QVANT au langage, duquel nos predecesseurs ont vsé depuis que les Romains furent chassez de la Gaule, iusques au Roy Hue Capet & ses enfans, ie croy qu'on le doit appeller Romād plustost que François: puisque la pluspart des paroles sont tirees du Latin. La longue seigneurie que les Romains eurent en ce païs, y planta leur langue: & se trouuent d'asses bons tesmoignages, que quand les Francs entrerēt en la Gaule, le peuple parloit ia vn langage corrōpu du Romain & de l'anciē Gaulois. De maniere que les Gentils-hōmes de ce païs, faits Senateurs Romains auoiēt peine d'apprēdre le Latin: tout ainsi que pourroient auiourd'huy aucūs seigneurs de la basse Bretagne, eleuez en leurs maisons paternelles, que neantmoins on oyt parler Frāçois, pour ce qu'ils l'ont appris de leurs peres, meres, ou seruiteurs nourris en France. C'est pourquoy en vn Panegyric Pacatus s'excuse enuers l'Empereur Theodose, s'il n'est tāt eloquēt que ceux qui estoiēt naiz en Italie: pour ce (ie croy) qu'estant Gaulois, il luy falloit apprendre le langage Latin. Vray est que ce n'estoit auec telle difficulté qu'auiourd'huy, puis qu'ils le pouuoient apprendre comme nous faisons l'Alleman, l'Italien ou l'Espagnol, hantans parmy ces nations: & pour ce ils nourrissoient à ceste fin des esclaues parlans Latin & Grec, comme vn certain dit en son Ephemeride auoir appris le Grec:

Conloquio Graiorum assuefactus famulorum.
M'accoustumant parler auec esclaues Grecs.

Ie ne fay doute que nos François s'estans faits maistres de la Gaule, n'y ayent apporté beaucoup de nouueauté, aux mœurs & langage des anciens habitans, puisque leurs Rois estans Sicambriens (ainsi que dit Fortunat d'Aribert Roy de Paris:

Cùm sis progenitus clara de gente Sicamber,
Floret in eloquio lingua Latina tuo.
Combien que sois issu de gent Sicambrienne,
Le langage Latin coule en la bouche tienne.)

il est croyable que plusieurs des vaincus le voulurent apprendre, afin de plaire aux victorieux. Toutesfois les Francs venus de mauuais païs, ne furent pas si curieux d'introduire leur langue que les Romains: tant pour les raisons que i'ay dites, que pour auoir laissé viure les anciens habitans de la Gaule en leurs loïx: vser de mesmes habillemens, armes & enseignes de guerre, que deuant leur venuë. De sorte que durant leur seigneurie la iustice se rendoit en Gaule selon les loix Françoises, Gottiques, Bourguignonnes & Romaines. Le tesmoignage que d'eux porte Agathie, autheur Grec, viuant du temps des enfans de Clouis, m'a semblé pouuoir estre icy mis: pour ce qu'il fait aucune mention de leur langage, & qu'il a esté cy-deuant mal interpreté en Latin.

» Ceste nation (dit-il au 1. liure) est si prochaine d'Italie, que les deux païs » marchisent: toutesfois les anciés les ont appellez Germains, pour ce qu'ils ha» bitoiét le long du Rhin, & tiennét les prouinces voisines de ceste riuiere auec » la plus grande partie des Gaules, qu'ils occupent non par droit d'heritage, ains » par force d'armes. Outre cela ils ont la ville de Marseille, iadis colonie des Io» niens, peuplee par les Phocéses, que les Medes chasserét de leur terre du temps » de Darius fils d'Hystaspes Roy de Perse. Laquelle ville se gouuernant iadis à la » Grecque, est maintenāt deuenue Barbare: pour ce qu'ayāt laissé son anciéne fa» çon de viure, elle obeit aux ordonnances de ceux qui luy cōmandent. Cōbien » que pour le present elle ne semble pas estre gueres decheute de son ancienne » dignité: dautāt que ces Germains ne sont pasteurs comme les autres Barbares, » ains vsent & s'aident beaucoup de la police, loix, façons & coustumes Romai» nes, tant en leurs assemblees, que nopces, & medicaments. Ils sont Chrestiés, » & sur tous autres de la bonne opinion & creance. Outre cela ils ont par les » villes des Euesques & Prestres obseruans les iours des festes, tout ainsi que » nous. A la verité encores qu'ils soient Barbares au reste, ils me semblent estre » de bonnes mœurs & merueilleusement ciuils & courtois: n'ayās rien qui les » rende differens de nous, que l'estrangeté de leurs habillemens, & le son de leur » voix maternelle. Quāt à moy ie les loüe & admire grandement tant pour leurs » vertus excellentes, que la droite iustice qu'ils font aux autres, & la concorde » gardee entre eux. Car encores que par çi deuant & de nostre tēps mesme leur » Empire ait esté diuisé entre trois princes & plus: toutesfois il ne se trouue » point que iamais il y ait eu guerre entr'eux, ne bataille qui aye soüillé le païs » de leur propre sang. Combien que volontiers & presque necessairement les grands

grands Royaumes qui sont esgaux en force, enflent ceux qui les tiennent, & «
leur engendrent vn desir de commander : auec autres infinies passions, causes «
de seditions & troubles. Ce neantmoins encores que les Royaumes soient di- «
uisez, il ne se trouue entre eux rien de cela. Que si d'aduanture il sourd conten- «
tion entre les Princes pour aucune chose, tous les autres se preparent comme «
pour guerroyer & donner la bataille, marchans en tel equipage. Mais les ar- «
mées & les deux Princes ennemis ne sont pas si tost l'vn deuant l'autre, que «
tout soudain, oublians leur querelle, ils retournent en amitié, & commandent «
à leurs chefs laisser plustost vuider leur differend par la voye de iustice, que par «
celle des armes. Que s'ils ne veulent obeïr, ils les font eux mesmes combattre «
seul à seul, & prendre le hazard: disans que la raison, ne la coustume du pays ne «
veulent pas que soubs ombre d'inimitié particuliere, la communauté de leur «
patrie souffre dommage aucun. Sur telles remonstrances ils s'appaisent, des- «
poüillent leurs armes, rompent incontinent leurs assemblées, & se frequentēt «
librement toute inimitié ostée. Par consequent leurs subiets honorent la iusti- «
ce & leur patrie tout ensemble : & les Princes se monstrent traictables & be- «
nins en temps & lieu. De là vient que leurs forces estant grandes, & vsans de «
mesmes loix, ils font de grandes & belles conquestes sans crainte de rien per- «
dre. Car il ne faut douter que là où la iustice & equité sont gardées, la Republi- «
que ne soit heureuse, de longue durée, & mal-aisée à forcer par ses ennemis. «
Ainsi donc les Francs ayant choisi vne bonne façon de viure, ils s'esuertuēt de «
se surmonter eux-mesmes premierement, & puis tous leurs voisins: & les en- «
fans heritent du royaume de leurs peres. «

Or ayant à parler de l'origine de la langue Françoise, il m'a semblé bon d'approprier en cest endroit ce discours d'vn Autheur ancien: tant pour representer vne partie des mœurs & façons de faire de nos deuanciers, & la succession hereditaire de nos Roys (mal à propos pour la paix de nous & de ceux qui viēdront apres nous, debatue depuis peu de temps) qu'aussi pource qu'il fait mention de la rudesse de nostre langue ancienne, laquelle nos Roys de la premiere race s'efforcerent de polir. Car Chilperic entre autres voulut adiouster à l'Alphabet Latin quatre caracteres ο ϒ Ζ Π, ainsi representez aux liures de Gregoire de Tours imprimez: ou þ & ɉ, au lieu du Π comme portent aucuns escrits à la main: que monsieur Pithou sieur de Sauoye tres-sçauant Aduocat en la Cour de Parlement, dict estre le grand Ω des Grecs, ou ʋ, & les Cheth, Theth & Vvau des Hebrieux, dont les noms se trouuent encores escripts sur les caracteres, que bien que mal representez en ses exemplaires, & les miens escrits à la main il y a cinq cents ans & plus. Ce qui luy fait vray-semblablement penser que ces lettres furent adioustées par ce Roy, non tant pour la langue Latine (qui tousiours s'estoit contentée des siennes) que pour aider la Francik theusch (c'est à dire Françoise-Thioise) laquelle auoit besoin de semblables lettres pour faire sonner plus ouuertement ses vv, ovv, cht, ht, ŭ, au, & autres prononciations qui luy sont frequentes, & ne se peuuent representer par simples lettres Latines. Ce qui à son opinion auoit plus d'apparence que tout ce qu'en a voulu dire l'Abbé Triteme. Quant à ce qu'on pourroit trouuer estran-

ge, qu'vn Roy de France fust allé emprunter des lettres de la langue Hebraïque tant esloignée de la sienne: ledit sieur Pithou respondoit en vn mot, que par la mesme histoire de Gregoire il appert que ce Roy se gouuernoit fort par Iuifs, & entre autres par vn nommé Prisc, qui faisoit ses prouisions, & estoit l'vn de ses plus fauorits. Mais pour plus grande preuue, il employoit ce que Otfrid moine de Vvissembourg & disciple de Raban Maur Abbé de Fulde, escrit au prologue Latin de son liure des Euangiles, intitulé La grace: composé en langage & vers Thiois, & adressé à Luithbert Euesque de Maience. Duquel nous auons bien voulu extraire ce qui s'ensuit, tant pource qu'il appartient aucunement à ce discours, que pource que le Liure n'est pas fort commun: du moins entre ceux de nostre nation. Il dit donc ainsi:

Dum rerum quondam sonus inutilium pulsaret aures quorundam probatissimorum virorum, eorumque sanctitatem laicorum cantus inquietaret obscœnus, à quibusdam memoria dignis fratribus rogatus, maximéque cuiusdam venerandæ matronæ verbis nomine Iudith, vt partem euangeliorum eis Theotiscè conscriberem. Et peu apres, *Scripsi nãque Euangeliorum partem Franzisce compositam.* Puis il adiouste, *Cordis præcordia lectiones has Theotiscè conscriptas memoria tangent. Huius enim linguæ barbaries vt est inculta & indisciplinabilis atque insueta capi regulari fræno Grammaticæ artis: sic etiam in multis dictis scripto est propter literarum aut congeriem, aut incongruã sonoritatem difficilis. Nam interdũ tria vvv, vt puto, quærit in sono, priores duo consonantes, vt mihi videtur, tertio in vocali sono manẽte.* * *Interdum verò nec A, nec E, nec I, nec V, vocalium sonos præcauere potui. Ibi Y Græcũ videbatur ascribi: & etiam hoc elementum lingua hac horrescit, interdum nulli se characteri, aliquotiens in quodam sono nisi difficile iungens. K & Z sæpius hac lingua extra vsum latinitatis vtitur, quæ Grammatici inter literas dicunt esse superfluas. Ob stridorem autem interdum dentium, vt puto, in hac lingua Z vtimur, K autem ob faucium sonoritatem. Patitur quoque metaplasmi figuram, nimium tamẽ assiduè, quam doctores Grãmaticæ artis vocãt synaliphã. Et hoc nisi legentes præuideant, rationis dicta deformius sonant: literas interdum scriptione seruantes, interdum verò Hebraicæ linguæ more vitantes, quibus ipsas literas ratione synaliphæ in lineis, vt quidam dicunt, penitus amittere & transilire moris habetur: non quo series scriptionis huius metrica sit subtilitate cõstricta, sed schema omœoteleuton assiduè quærit. Aptam enim in hac lectione & priori decentem & consimilem quærũt verba in fine sonoritatem: & non tantùm per hanc inter duas vocales, sed etiam inter alias literas sæpissimè patitur collisionem synaliphæ. Et hoc nisi fiat, extensio sæpius literarum ineptè sonat. dicta verborũ. Quod in communi quoque nostra locutione, si solerter intendimus, nos agere nimium inuenimus. Quærit enim linguæ huius ornatus & à legentibus synaliphæ lenem & collisionem lubricam præcauere: & à dictantibus omœoteleuton, id est consimilem verborum terminationem obseruare. Sensus enim hic interdum vltra duos, vel tres versus, vel etiam quatuor in lectione debet esse suspensus: vt legentibus quod lectio signat, apertior fiat. Hic sæpius I & O cæteræque similiter cum illo vocales simul inueniuntur inscriptæ, interdum in sono diuisæ vocales manentes, interdum coniunctæ priore transeunte in consonantium potestatem. Duo enim negatiui dum in latinitate rationis dicta confirmant, in huius linguæ vsu penè assiduè negant: & quamuis hic interdum præcauere valerem, ob vsum tamen quotidianum, vt morum se locutio præbuit, dictare curaui. Huius enim linguæ proprietas, nec numerum nec genera me conseruare sinebat. Interdum enim masculinum latinæ linguæ in hac fœminino protuli, & cætera genera necessa-*

ria simili modo permiscui: numerum pluralem singulari variaui, & tali modo in barbarismum & solœcismum sæpius coactus incidi. Horum suprà scriptorum omnium vitiorũ exẽpla de hoc libro Theotiscè ponerem, nisi irrisionem legentium deuitarem. Nam dum agrestis linguæ inculta verba inseruntur latinitatis planitiæ, cachinnũ legentibus præbent. Lingua enim hæc velut agrestis habetur, dum à propriis nec scriptura, nec arte aliqua vllis est tẽporibus expolita. Quippe qui nec historias suorũ antecessorum, vt multæ gentes cæteræ, commendant memoriæ: nec eorum gesta vel vitam ornant dignitatis amore. Quòd si rarò contigit, aliarum gentium lingua, id est Latinorum vel Græcorum, potius explanant. Cauent aliarum, & deformitatem non verecundant suarum. Stupent in aliis vel literula parua artem transgredi, & penè propria lingua vitium generant per singula verba. Res mira, tam magnos viros, prudentiæ deditos, cautela præcipuos, agilitate suffultos, sapientia latos, sanctitate præclaros cuncta hæc in aliena lingua gloriam transferre, & vsum scripturæ in propria lingua non habere.

C'est à dire, Et pource que plusieurs hommes de bien auoient les oreilles " batues de choses vaines, & que leur sainćteté estoit molestée par les vilaines & " sales chansons des laics: ie fu iadis prié d'aucuns de mes freres de bonne me- " moire, & principalement d'vne Dame honorable nommée Iudith, d'escrire en " leur faueur partie des Euangiles en langage Thiois, &c. & peu apres, Car i'ay " mis en François partie des Euangiles, &c. Puis il adiouste, Cest escript mis en " Thiois touchera iusques au fonds du cœur. Toutesfois outre que ceste langue " est tant barbare qu'elle ne reçoit aucun ornement, & ne peut estre enseignée, " n'entrer en reigle contenue par le frein de l'art de Grammaire: plusieurs de ses " paroles se peuuent difficilement escrire, tant à cause de la multitude de ses " lettres entassees l'vne sus l'autre, que leur son mal ordonné. Car ie pense que " par fois il luy conuient prononcer trois vvv: à sçauoir les deux premiers en " consonante, ainsi qu'il me semble, & le troisiesme en voyelle. Par fois ie n'ay " peu fuyr le son des voyelles A, E, I, V, en lieu qu'il falloit mettre l'Y grec, qui est " vne lettre que ceste langue a en horreur. Par fois contre l'vsage des Latins elle " se sert du K & du Z, lesquels ne se peuuent ioindre à nul autre caraćtere, ou " à tout le moins difficilement. Qui est la cause pourquoy les Grammairiens " les mettent entre les lettres superfluës. Toutesfois nous vsons du Z pour re- " presenter le grincement des dents, & du K pour faire le son de la gorge. Ceste " langue est aussi subiećte à la figure appellée Metaplasme (c'est à dire transfor- " mation, qui aduient quand la derniere syllabe se change soubs mesme cas) " mais encore plus à celle que les Dośteurs de Grammaire appellent Synalephe " (qui est quand la voyelle estant derniere d'vn mot est mangée par celle qui " commence le mot suyuant.) A quoy si ceux qui lisent ne prennent garde, ilz " desfigurent & rendent mal plaisant ce qui est bien dićt & composé. Par fois " nous retenons les lettres en leur escriture: par fois aussi nous les euitons (à " la façon des Hebrieux qui ont accoustumé, comme disent aucuns, d'oster ou " passer des lettres, à cause de la synalephe) non pource que l'ordre de ceste ma- " niere d'escrire, soit suiet & lié à la subtilité des metres ou vers: mais pource que " la langue cherche continuellement la figure Omioteleuton: car telle compo- " sition veut tousiours auoir vne pareille terminaison ou lisiere de mots. Ce " qui est bien souuent cause non seulemét de manger les voyelles par synalephe, "

„ mais encores d'autres lettres, lesquelles si quelcun vouloit laisser, il aduiẽdroit „ que les vers seroient desmesurez & mal-sonnans: chose que nous practiquons „ souuent en nostre commun parler, quand nous y voulons prendre garde de „ plus pres. Pource que ceste langue requiert tel ornement, & que ceux qui la „ lisent, aduisent à la synalephe, & ceux qui composent à l'omioteleute, c'est à „ dire, consonance: pour à laquelle venir il faut par fois tenir le sens suspens par „ deux ou trois vers, afin de le rendre plus clair & intelligible à ceux qui lisent. „ Bien souuent en telle composition I, & O, auec autres voyelles se trouuent „ escrites ensemble par fois retenant leur son de voyelles: & par fois estans con- „ iointes, la premiere deuient consonante. Deux negatiues qui sont prises en „ Latin pour vne affirmatiue, sont presque ordinairement vne negatiue. Et „ combien que ie m'en peusse garder, i'ay esté contrainct le practiquer pour „ suyure la maniere de parler & façon commune & vsagere. Car le naturel de „ ceste langue ne me permettoit obseruer ne les nombres ne les genres. Et pour- „ ce i'ay par fois fait d'vn mot masculin Latin, vn feminin en ceste langue: & en „ pareil i'ay entremeslé les autres genres selon la necessité, faisant d'vn plurier „ vn singulier, tombant par ce moyen assez souuent, mais par contraincte, en „ Barbarisme (c'est à dire, corruption de parole) & Solecisme (c'est à dire, vi- „ cieuse oraison.) Dequoy ie pourroy monstrer plusieurs exemples pris de ce „ present Liure escrit en Thiois: si ie n'auoy desir de fuyr la moquerie qu'en „ feroient les Lecteurs. Car les rudes mots d'vne langue rustique, meslez par- „ my la douceur Latine, ne font qu'apprester à rire. Aussi ceste langue est bien „ tenue pour rustique, puis qu'elle n'a iamais esté polie par les siens, ne par „ escritures, ne par aucun art ou estude. N'ayant iamais aucun d'eux escrit „ l'histoire ou faicts de leurs maieurs, ainsi que les autres nations, pour aug- „ menter leur memoire ou honneur. Que s'il est aduenu quelquesfois (mais c'est „ bien rarement) ils l'ont faict plustost en langue estrangere, c'est à dire Latine „ ou Grecque. Et combien qu'ils se gardent de faillir és autres langues, ils n'ont „ point de honte de voir la leur si laide & mal polie. Ils admirẽt les autres & crai- „ gnent d'y faillir d'vne seule petite lettre, chopans presque à chacun mot de la „ leur. Chose esmerueillable, que de si grands personnages, tant prudens, les plus „ aduisez qu'on sçauroit trouuer, subtils, sages & renommez de saincteté, facent „ tant d'honneur à vne langue estrangere, sans vouloir mettre en vsage la sienne „ propre.

Voila la plaincte que faict Otfrid de la pauureté de la langue Françoise-Thioise. Qui monstre assez que l'intention de Chilperic n'auoit esté receuë des siens non plus que ses vers, ses hymnes & ses Messes: fust pour le peu de respect qu'ils porterent à sa memoire depuis sa mort, ou par leur propre nonchalance. Si n'ay-ie voulu pour cela laisser tel discours en arriere, quand ce ne seroit que pour esclaircir ce lieu de nostre Histoire, qui semble n'auoir esté iusques ici assez entendu: & qu'à prendre de pres garde à ce que ce moine (viuant enuiron l'an DCCCLXX.) dict, il monstre que nostre ryme Omioteleute dont nous parlerons cy apres, estoit ia en vsage entre nos François Thiois: sinon en escriture, pour le moins en chansons & vaude-villes. Mais pour reprẽdre mon

propos, ie di que ce qui a plus empesché la croissãce & augmẽtation de la lãgue Françoise Thioise, & retenu plus de mots Latins en la bouche des François & Gaulois, ç'a esté la religion Chrestienne, receüe par l'vn & l'autre peuple selon la doctrine des Papes de Rome, lesquels deça n'vsoyent point d'autre langue que de la Latine. Tellement que les Gaulois & François voulans paruenir aux dignitez Ecclesiastiques (tousiours honorees) estoyent contraints apprendre le Latin. Vray est que nos Rois ayans leur royaume estẽdu iusque dãs la Germanie, & Pepin estant venu des Ducs d'Austrasie: la Cour de France estoit durant les deux premieres familles hantee de deux sortes de gẽs parlans diuers langages, à sçauoir ceux de deça la riuiere de Meuse, Gaulois-Romain, ceux de delà (vers & outre le Rhin) Theusch, ou si voulez parler plus modernemẽt, Thiois. Ce qu'il ne fault trouuer estrange, pource que la plus part du païs de Belges, qui est le long du cours du Rhin, s'appelloit (mesme sous les Empereurs Romains) *prima & secunda Germanica*: comprenant les Eueschez de Strazbourg, Spire, VVormes, Mayence, Colongne & Tungres qui maintenant tient son siege au Liege. Et ie pense que ce nom luy demoura pource que la meilleure partie des habitans parloit Germain, y estans plusieurs nations d'outre le Rhin venues habiter. Les noms que Charles le grand donna aux vents & mois en sa langue Françoise-Germaine, monstrent que la langue Romande qui se parloit du temps de ses enfans, ne celle dont maintenant nous vsons, n'approchent aucunement du François-Germain, & que la nostre tient plus de la Romaine ou Latine. Qui peut estre la cause pourquoy ceux qui du tẽps de cest Empereur viuoyent delà la Meuse estoyent estimez parler Theutonic ou Frãçois Thiois: & ceux de deça, Romain: pource qu'on appelloit ce quartier où nous demourons, France-Romaine. Et suyuant cela au Concile tenu à Tours l'an DCCCXII. il est porté par le XVII. article, *Quilibet Episcopus habeat Omilias, &c. Et easdem quisque apertè traducere studeat in rusticam Romanam linguam & Theotiscam*: c'est à dire, en langue Romande & Thioise.

CHAP. IIII.

Quelle estoit la langue appellee Romande. Des Romands: quand ils commencerent d'auoir cours: & de la langue Gallonne ou VVallonne, & celle que maintenant nous appellons Françoise.



CESTE langue Romande n'estoit pas la pure Latine, ains Gauloise corrompue par la longue possession & seigneurie des Romains: que la plus part des hommes habitans depuis ladicte riuiere de Meuse iusques aux monts des Alpes & des Pyrenees parloyent. Car la France que Luitprand au chapitre VI. du premier liure de son histoire appelle Romaine, comprenoit seulement iusques à Loire. Et pour monstrer que parler Roman, ne s'entendoit pas au temps iadis pour parler Latin: ie m'aideray de ces vers

pris du Roman d'Alexandre, composé par gens viuans enuiron l'an MCL. sous Louis le Ieune, Roy de France.

La verté de l'Histoir' si com' li Roix la fit,
Vn Clers de Chasteaudun, Lambert li Cors l'escrit:
Qui de Latin la 1 trest, & en Roman la mit.

1. Pour tiree.

Il faut donc dire que Latin & Roman fussent differens: puis que cestuy-cy tire du Latin vne histoire, pour la mettre en Roman. Il est vray que ces vers sont faits plus de CCC. ans apres Charles le Grand. Et qu'ainsi ne soit, qu'on entendoit il y a DCCC. ans, que parler Rustic Romain fut le langage commun des habitans de deça Meuse: il ne faut que lire ce qu'a escrit Guitard en son histoire de la discorde des enfans de l'Empereur Louis le Debonnaire, aduenue en l'an DCCCXLI. Car faisant mention de Louis Roi de Germanie & de Charles le Chauue son frere Roy de France VVestrienne ou Occidentale (c'est à dire de ce qui est entre Meuse & Loire) il dit que les deux Rois voulans asseurer ceux qui les auoyent suyuis, que ceste alliance seroit perpetuelle, ils parlerent chacun aux gens de son pair (c'est le mot dont ledit Guitard vse) à sçauoir Louis Roi de Germanie aux François VVestriens (qui suiuoyent ledit Charles) en langue Romaine (c'est à dire la Rustique) & Charles à ceux de Louis (qui estoyent Austrasiens, Alemans, Saxons, & autres habitans delà le Rhin) en langue Theutonique, qui est la Theotisque dudit Concile de Tours: ou, comme i'ay dit, Thioise. Les parolles du Serment que Louis fit en langue Romaine furent telles, ainsi que ie les ay prises d'vn liure escrit il y a plus de cinq cens ans. *Pro don amour & pro xpian poblo & nostro commun saluament dist di en auant inquant ds sauir & podir me dunat si saluareio cist meon fradre Karlo & in adiudha, & in cadiuha, & in cadhuna cosa si com hom p dreit son fradra saluar distino quid il vn altre si faret. Et abludher nul plaid nunquam prindrai que meon vol cist meon fradre Karle in danno sit.* Et le peuple de VVestrie respond en mesme langage: *Si Lodhuuigs sagrament que son frade Karle iurat conseruat, & Karlus meo sendr, de suo part n lo stanit: Si io returnar non lint pois neio ne nuls cui eo returnar int pois in nulla adiudha contra Lodhuuig nunli iuer.* Or ne peut-on dire que la langue de ces sermens (laquelle Guitard appelle Romaine) soit vrayement Romaine (i'entens Latine) mais plustost pareille à celle dont vsent à present les Prouençaux, Cathalans, ou ceux de Languedoc. Et il appert par les liures composez en langue Latine du temps de Charles le Chauue, qu'il y a grande difference entre ce Serment & ce qu'ils tenoyent lors pour Latin. Il faut donc necessairement conclure, que ceste langue Romaine entendue par les soldats du Roi Charles le Chauue, estoit ceste rustique Romaine, en laquelle Charles le Grand vouloit que les Omelies preschees aux Eglises fussent translatees: à fin d'estre entendues par les simples gens, comme leur langue maternelle, aux prosnes & sermons: ainsi qu'il est aisé à deuiner ou iuger.

Il reste maintenant, sçauoir pourquoy ceste langue Romaine Rustique a esté chassee outre Loire, delà le Rosne & la Garonne: ce que ie confesse librement ne pouuoir asseurer par tesmoignages certains. Car qui seroit cestuy-la tant hardi, de seulement promettre pouuoir tirer la verité d'vn si profond

abysme, que celuy où l'ignorance & nonchalance de sept ou huit cens ans l'a precipitee? Toutesfois i'en diray bien des causes & raisons sinon vrayes, à tout le moins vray-semblables. Et s'il est loisible de deuiner, & les coniectures ont lieu en ceste matiere (comme ie croy qu'elles doiuent auoir) ie soustiens que le partage des enfans de l'Empereur Louis Debonnaire, apporta vne grande mutation en l'estat de France: & non seulement separa leurs subiets, mais encores rompit toute l'ancienne societé, que les François & Gaulois demourans deça la Meuse auoyent auec ceux de delà: pour les grandes guerres que les freres, enfans dudit Empereur Debonnaire, eurent les vns contre les autres: & lesquelles apres la mort de presque toute la noblesse (tuee en la bataille de Fontenay) grandement altererent les alliances, que les seigneurs viuans sous vn si florissant empire, prenoient aussi tost loing que pres. Car durât le regne de Pepin, Charles le Grâd, & Louis son fils: l'Austrasien, Saxon, Bauierien, Aleman qui se marioit en VVestrie, Bourgongne, Italie, Septimanie (qui est Languedoc) ou en Aquitaine: ne craignoit point de perdre ses heritages, ainsi qu'il est porté par vn article de la diuision que Charles le Grand fit de ses Roiaumes entre ses enfans. Là où depuis Charles le Chauue (soit que la clause & article susdit eussent esté oubliez en l'appointement faict l'an DCCCXLIII. entre les trois freres, enfans dudit Debonnaire: ou pour quelque autre raison que nous n'auons point trouuee escritte) il n'y eut plus d'esperance de se reioindre, chacun voulant auoir vn Roy de son langage. Voyla pourquoy les Austrasiens n'eurent agreable ledict Charles le Chauue, quand il voulut prendre le royaume de Lothaire son nepueu, mort sans enfans legitimes: ne les VVestriens, Charles le Gras, & encores moins Arnoul, quand ils s'efforcerent de les gouuerner durant la minorité de Charles le Simple: voulant (ainsi que i'ay dit) chacun estre commandé par vn homme de sa langue. Ce qui apparut bien euidemment, quand la famille de Pepin vint à faillir au Roiaume de Germanie: d'autant que les Italiens firent Roi Beranger, les Saxons Henri le Fauconnier, & quelque temps apres les VVestriens Hue Capet, marris de ce que Charles Duc de Lorraine sentoit trop son Aleman.

Ceste derniere separation de Capet fut cause, & à mon aduis apporta vn plus grand changement, voire (si i'ose dire) doubla la langue Romande. Car son entreprise estant suyuie de plusieurs autres seigneurs, ja gouuernans les grandes Comtez & Duchez, ils se monstrerent non pas Roys (car ils n'auoyent l'authorité acquise de si longue main que Hue Capet venu d'vn grand pere & d'vn grand oncle Roys) mais vsurpateurs de tous droits royaux, tenans cour à part, battans monnoye, & ne se rendans subiects qu'à tel seruice qu'il leur plaisoit faire à ce Roi, aussi nouueau en sa dignité, qu'eux mesmes qui l'auoyent supporté contre l'apparent heritier de la couronne, pour auoir part au butin plustost que pour affection qu'ils luy portassent, ou desir de reformer les abus lors regnans. De maniere qu'ils ne se soucierent beaucoup de hanter la cour de ce nouueau Roy, ne se patronner sur ses meurs, & encores moins suyure son langage: qui à la fin ne se trouua de plus grande estendue que son domaine, raccourci par ces Harpies. Car ledit Hue Capet & Robert son

Des Romans.

fils ne iouissoyent d'aucune ville de marque, fors d'Orleans, Paris & Laon: pource que les autres auoyent leurs Comtes, & les prouinces des Ducs, qui tenoyent grand territoire. Comme Richard, seigneur de toute Normandie: Hebert qui estoit Comte de Meaux & Troyes, c'est à dire de Brie & Champagne: Thiebault Comte de Chartres, Blois & Tours: Guillaume Duc de Guyenne, & Comte de Poictou: Geoffroy Comte d'Anjou: lesquels depuis s'accreurent grandement, pource que ceux de Chartres ioignirent à leur domaine Champaigne & Brie par vsurpation: ceux de Normandie, Angleterre: la maison d'Anjou, Touraine: tellement que lon veit en France de belles cours & magnifiques tout à vn mesme temps. Car le Comte d'Anjou espousa l'heritiere d'Angleterre & Normandie. Le Duc de Guyenne auoit les hommages d'Auuergne, Limosin, d'Angoulmois, Agenois, & de toute l'Aquitaine. Le Comte de Champaigne, Brie, & tout ce qui estoit depuis l'emboucheure de la riuiere de Marne dans celle de Seine, iusques vers la Lorraine: & de là retournant à Sens. Les Berangers, toute la Prouence, Languedoc & Cathalongne. Ce qui donna occasion aux poëtes & hommes ingenieux, qui en ce temps-là voulurent escrire, vser de la langue de ces Roytelets, pour d'auantage leur complaire, & monstrer qu'ils n'auoient que faire d'emprunter aucune chose de leurs voisins.

Quād les Romans cōmencerent d'auoir cours

Ce fut lors (ainsi que ie pense) qu'escrire en Roman commença d'auoir lieu, & que les Conteor & Iugleor, ou Iongleurs, Trouuerres & Chanterres, coururent par les cours de ces Princes: pour reciter ou chanter leurs contes sans ryme, chansons & autres inuentions poëtiques: vsans du Romain Rustique, ainsi que du langage entendu par plus de gens, encores qu'il leur eschapast assez de mots de leur terroir. De là vient que lon trouue tant de liures de diuers dialectes, Limosin, VVallon ou François, & Prouençal portans le nom de Romans: voulans les poëtes donner à cognoitre par ce tiltre, que leur œuure ou langage n'estoit pas Latin ou Romain Grammatic, ains Romain vulgaire. Ce que ie deuine (car autrement ie ne veux asseurer vne chose tant obscure) par vn passage d'vn liure composé enuiron l'an MCCXXVII. ou XXVIII. par Huon de Meri: qui dit au commencement du Roman intitulé le Tournoiment d'Antichrist.

N'est pas oiseux, ains fet bon œuure
Li trouuerre qui sa bouche euure
Por bonne œuure conter & dire,
Mais ki bien treuue plain est d'ire.
Quant il n'a de matiere point.
Iolivetez semond & point
Mon cuer de dire aucun biau dit.
Mais n'ai dequoy, car tout est dit
Fors ce que de nouuel auient.
Mais au Trouueor bien auient
S'il sçait auenture nouuelle,
Qu'il face tant que la nouuelle

Par tout s'espande & par tout aille:
Et que son gros François detaille
Pour faire œuure plus deliee.
Por ce ma langue ay deliee,
Quiconq m'en tiene à [1] trespensé — 1 Outrecuidé.
Pour dire mon nouuel pensé.

Ce gros François detaillé me semble deuoir estre pris pour le Roman & plus poli langage, dont les Trouuerres, Iugleors, & autres cy dessus nōmez vsoyent plus que le commun. Car Hebert dit au Roman des sept sages,

Moult volontiers me peneroie
Si ie m'en pooie entremettre
Qu'en bon Romans pëusse mettre
Vne [2] Estoire [3] auques ancienne. — 2 Histoire. 3 Aussi

& puis quelques vers apres il adiouste,

Li bons moines de bonne vie
De Haute-selue l'Abeie
A l'Estoire renouuellee,
Par bel Latin l'a ordenee,
Hebers la [4] vieut en Romans trere — 4 Veult.
Et del Roman vn liure faire:
El nom & en la reuerence
Del Roy fil Phelipe de France
[5] Loëis qu'en doit tant loër. — 5 Ce Louis doit estre le pere de S. Louis ou Louis Hutin.

& puis encores quelque peu apres,

Por s'amor encommenceray
L'Estoire & enromanceray. &c.

qui est à dire, Ie mettray en François. Que si quelcun pense que le Roman ne fust qu'en ryme: ie luy respons qu'il y auoit aussi des Romans sans ryme & en prose. Car en la vie de Charles le Grand mise en François auant l'an mil deux cens, à la requeste d'Yoland Comtesse de sainct Paul, sœur de Baudoin Comte de Hainau, surnommé le Bastisseur, au qutrieme liure l'autheur dit ainsi: « Baudoin Comte de Hainau trouua à Sens en Bourgongne la vie de Charlemaigne: « & mourant la donna à sa sœur Yoland Comtesse de saint Paul, qui m'a prié « que ie la mette en Roman sans ryme. Parce que tel se delitera el Roman qui del « Latin n'eut cure: & par le Roman sera mielx gardee. Maintes gens en ont ouy « conter & chanter, mais n'est ce mensonge non ce qu'ils en dient & chantent « cil Conteor, ne cil Iugleor. Nuz contes rymez n'en est vrais: tot est mensonge « ce qu'ils dient. Ce parler Roman estoit lors pris pour le langage maintenant « appelé François le plus poli, tesmoin ce vers du Roman d'Alexandre de la composition de Lambert li Cors:

Vestu comme François, & sot [1] parler Roman. — 1 Sceut.

Et les Souisses le pensent encores: car au lieu de dire. Ie sçay bien parler François, ils disent Ie sçay bien parler Roman. Et ie diroy volontiers que le parler Roman fut plus particulier à Paris & lieux voisins qu'à d'autres. Car au

Roman d'Alexandre composé par le clerc Simon, en racontant les peuples diuers qui sortirent de Babylone, apres la confusion aduenue en bastissant la tour, il dit,

1 Pere.

Li enfant se departent, li [1] piere en fu dolans,
E li autre deuient Mesopotamiens,
Li autre fu Torquois, li autre Elimitans.

& puis quelques vers apres,

Li autre fu Romains & li autre Toscans.

& encores depuis,

L'autre fu Espeingnos, & s'autre fu Normans,
Li autre Erupiei & parla bien Romans,
Li autre fu François, & li autre Normans.

Hurepoix. Lesquels Erupeis ou Erupers ie pren pour ceux du païs d'Hurepoix, qui n'ha point de limite certain: sinon qu'à Paris nous disons que le quartier deuers Midi ou de l'Vniuersité est en Hurepoix. Et neantmoins pres de Meaux & Ioerre il y a vn terroir appelé Heurepoix, comme aussi quelque endroit voisin de Montereaux-fault-Yonne. Que si aucun veut dire que Simon prend le mot Erupeis pour *Europaeus*: ie respons qu'il parleroit trop generalement, ayant nommé tant de peuples particuliers. Ie ne suis pas d'opinion que Hurepoix ait pris son nom du vent Eurus, puis qu'il se trouue & à l'Orient & au Midi de Paris. Mais l'adiousteray bien, qu'à Paris quand lon veut dire qu'vne façon de faire n'est gueres ciuile, on vse de ces mots, C'est du païs ou quartier de Hurepoix: ce que d'autres disent, Cela sent son escolier Latin. Comme si nos Roys demourans du costé que nous appellons Cité, & ville (à sçauoir au Palais, à S. Martin, au Louure, pres S. Geruais, S. Paul, & aux Tournelles, lieux habitez par nos Rois) eussent plus façonné les habitans de cest endroit de Paris: & que celuy de l'Vniuersité fust moins ciuil, pour n'estre pas tãt hanté de Courtisans: ce qui luy auroit plus faict retenir le langage Rustic Romain. Que les Erupers, Erupeis, Hurepois, ou Herupois fussent subiets des Rois de France, il en appert au Roman de Bertain composé par le Roi Adenez, viuant du temps du fils de saint Louis: où ils sont nommez auec ceux qui accõpagnerent Charles le grand contre les Saxons. Car parlant de Saxe il dit,

1 Onc. 2 orgueil 3 Orleäs. 4 Deffense.

Apres l'ot Guithekins qui [1] ainc n'ama François,
Cil fu fils Iustamont mout fu de grand [2] bufois.
Car bien cuida conquierre France & [3] Olenois,
Champaignois & Bourgongne & Flamans & Englois
Iusqu'à Colongne fu, là il fit maint desrois.
Longuement tint Sassoigne qu'ins nus n'i mit [4] defois
Mes puis fu reconquise par Francs & par Thiois:
Au reconquerre fure li baron Herupois.
Et Flaman li Euvrage Brabançon Ardenois.

Quant à l'etymologie & signification de ce mot Hurepois, voici ce que i'en ay trouué dans le Roman de la conqueste d'outre mer. Parlant d'vn Helias (qui fut le cheualier au Cygne) nourri auec ses freres dans vn bois, sans iamais

auoir veu autre homme qu'vn Hermite, qui les vestoit de feuilles & escorces cousues de Til, il dit,

Li forestier s'en tourne qui ot nom Malaqurrez
A l'hermitage vint hideux & hurepez.

Et du mesme Helias.

Velus estoit com [5] Leus v Ours [6] enkaënez, 5. Loup. 6 Enchaînez.
Les ongles grans & lons, les [1] ceuals meelez,
La teste hurepee n'ert pas souuent lauez. 1 Cheueux.

Puis il en dit autant des pauures gens, lesquels ayans perdu leurs cheuaux & biens, suiuoyent à pied en ce voyage d'outre mer les autres Chrestiens: estans conduits par Pierre l'Hermite:

La peussiez voir tant viez draps depanez
Et tant grande barbe & tant [2] ciez hurepez. 2 Chefs.

De sorte que le païs de Hurepoix pourroit auoir pris son nom de ce que les habitans portoyent leurs cheueux droits & herissez comme poil de Sanglier, la teste duquel en venerie s'appelle Hure. De Hurepé donc vient par syncope Hupé, qui est vne touffe de plumes leuees qu'vne espece de coqs porte sus la teste: & encores Houpe, ce floc de soye ou de fil noué qui iadis se mettoit au sommet des chapeaux & bonnets des hommes plus honorables: non seulemét Rois, Princes & gentishommes, mais encores Cardinaux, Euesques & Docteurs. Dont possible vient le prouerbe, Abatre l'orgueil des plus houpez, quand c'estoyent clercs: ou hupez, quand c'estoyent gens de guerre portans plumes. Tant y a que les anciens Sicambriens (desquels autre part i'ay monstré que sont venus les François) portoyent leurs cheueux nouez sus la teste. Le mot de Hurepé pour poil leué & mal pigné, dure encores en la bouche d'aucunes femmes de Paris, en mesme signification que le Latin *arrecta coma*. Mais tout ceci sera dit pour resueiller l'esprit de quelcun, lequel possible rencontrera d'autres endroits d'Autheurs plus expres & clairs que ceux ci par moy alleguez. Les Espagnols aussi ont gardé ce mot de Roman, appellans Romancé Castellano leur langage commun, & dont ils vsent en la composition ou translation des liures. Ie ne puis oublier que Giouan Baptista Giraldi en ses discours pense que les Romans ont pris leur nom de Reims: pour ce que le liure que Turpin Euesque de ceste ville a fait de la vie & gestes de Charles le grand, a plus donné de subiet aux Trouuerres. Comme si le mot Romancé venoit de *Rhemenses*. Et Pigna vn autre Italien, allegue ceste raison au liure qu'il a fait de l'origine des Romans: adioustant que les Annales estoyent ainsi appelees: & que depuis d'autres nommerent ainsi leurs contes fableux: ce qui a fait appeller Romans les semblables poësies. Mais il faut pardonner à ces estrangers s'ils chopent en païs esloigné de leur congnoissance, estans les Romans vne sorte de poësie Gauloise ou Françoise.

Quant au VVallon ou Gallon: i'estime que c'est vn moyen & nouueau langage, nay depuis Charles le grand: ainsi appellé pour ce qu'il sentoit plus le Gaulois que Thiois: lequel toutesfois on ne laissa d'appeller Romain, pource qu'il approchoit plus du Romain que du Thiois ou François Germain. *De la langue VVallone.*

Ce dialecte (c'est à dire proprieté & diuersité de langage) ayant trouué des cours riches: comme celles des Comtes de Flandres, d'Artois, de Hainau, de Louuain, Namur, Liege & Brabam, a donné occasion de penser que ce fust vne autre maniere de parler François. Mais la maison de Hue Capet ayant regné si longuement, & peu à peu ioint à la couronne les grandes terres, iadis occupees par des seigneurs particuliers, a quant & quant esteint deça Loire la langue Romande, ou Romaine Rustique, pareille à celle du serment dessus escrit, qui s'y parloit (ainsi que i'ay dit) du temps de l'Empereur Charles le grand: la banissant aux cours plus esloignees vers Italie, Prouence, Languedoc, Gascongne, & partie d'Aquitaine, qui approche de Garomne: tout ainsi que le VVallon se retira outre la riuiere de Somme & de Meuse: laiss[illegible]t vn langage moyen à ceux qui demourerent entre les montagnes d'Auuergne & ces riuieres: depuis appelé François, pource que les Rois portans le nom de France le parloyent.

CHAP. V.

Que la langue Françoise a esté cogneue, prisee & parlee de plus de gens, qu'elle n'est à present.



CESTE langue que i'appelle Françoise, fut iadis plus prisee qu'elle n'est, à cause des victoires de nos Rois, estendues plus loin que maintenant. Car (ainsi que i'ay dit) les grands Roiaumes & Empires, font cause de faire estimer & apprendre les langues: ce qui se preuue assez par les Grecs & Romains. Les Grecs principalement, estans gens d'esprit, enuoyerent de leurs villes (quand la multitude y estoit trop grande) des gens habiter les païs estranges: & quand ils auoyent trouué quelque bon terroir, ils y fondoyent des villes: retenans la langue de celles dont ils estoyent partis, & reconnoissans leur mere-ville. Tant en firent, que la plus grande partie des costes de la mer, d'entre l'Asie, Afrique, & Europe viuoyent comme le peuple de Grece mesme. La seigneurie qu'Alexandre & ses successeurs, eurent presque sus toute l'Asie, grande partie d'Afrique, & Europe, fut cause de son augmentation: mais trop plus les hommes doctes, qui firent tant de liures, esquels ils traittoyent de plusieurs sciences vtiles. Ce qui contraignit les estrangers, ausquels Dieu n'auoit fait tant de grace que d'inuenter, de les apprendre d'eux. Et pour monstrer que mon opinion est veritable: il suffira dire, que les Romains enuoyoyent leurs enfans, aussi tost à Marseille ville de Prouence (colonie ou peuplade des Phocenses Grecs) pour apprendre la langue Greque, qu'à Athenes: pource que la discipline de ceste ville estoit grandement prisee. On dit aussi que les Druides Theologiens & prestres Gaulois, vsoyent semblablement de langue Greque: du moins Cesar dit, *literis Græcis*, c'est à dire caracteres. Lesquels Druides ledict sieur Pithou pẽse auoir donné le nõ

à Druthin, qui signifioit Seigneur ou Dieu en vieil langage François-Frizon, ainsi qu'il se lit en la translation des Euangiles faictes par ledict Otfrid. De sorte qu'à son aduis, Druide voudroit dire Diuin ou Theologien. Laquelle opinion n'est pas hors d'apparence : pource qu'il n'y a encore cc. ans que nous appellions les Docteurs en Theologie Diuins & maistres en diuinité : tesmoin ces vers de la complaincte de saincte Eglise : pour maistre Guillaume de Sainct-Amour.

Vous deuin & vous decretistre,
Ie vous iette fors de mon titre.

Ce qui sera dit non du tout hors de propos: ains pour tousiours confirmer mon opiniō, que les marests de Frise ayāt caché les Belges, ils y ont laissé quelques mots. Pour reprendre mō propos, ie dy que les Romains enuoyerēt querir en Athenes leurs loix des douze tables: & lesquels venans depuis à estre seigneurs du monde, firent en plus brief tēps & d'vne autre sorte, estēdre leur lāgue. Car n'ayās chose plus loüable, que leur discipline militaire (qui n'estoit pas assez suffisante toute seule, pour si tost plāter leur langue) ils voulurent que les Iuges des païs conquis, fussent Romains: ou pour le moins vsassent en leurs sentēces & actes publiques, de langue Romaine. Si rigoureusement qu'ils ne voulurent iamais respōdre aux Grecs qu'en Latin: les contraignant parler par Trucheman, pour leur oster le moyē de monstrer la promptitude & facilité de leur langue (qui les faisoit estimer) non seulement en la ville de Rome, mais au milieu de la Grece & d'Asie: afin de rendre enuers les natiōs estrāges, la Romaine plus venerable. Ce qu'ils ne firent par vn mespris des sciences, ains pour ne donner aux estrāgers occasion si petite qu'elle fust, de se preferer aux Romains. Pēsans que ce fust chose indigne, d'abaisser la grādeur de leur Empire, à la douceur flateuse des lettres. Cela contraignit leurs subiets de l'apprendre: & pource que leur seigneurie dura longuemēt, mesmes que de toutes prouinces ils tiroiēt des soldats pour leur seruice, il n'estoit possible que pour cōplaire à leurs chefs & capitaines, ils n'apprissent la langue, afin de paruenir aux dignitez. Les peuplades de gens qu'ils appelloient Colonies, aidoient grandement à estēdre le langage, & tenir les pays vaincus en leur obeïssance. Car comme dit Tacite au XII. liure de ses Annales, *Colonia Camalodunum deducitur in captiuos agros: subsidium aduersus rebelles, & imbuendis sociis ad officia legum.* c'est à dire, La colonie de [1] Camalodum, fut menée au pays conquis : pour seruir de renfort contre les rebelles, & accoustumer les alliez à obeyr aux loix. Qui est vn des plus certains passages d'histoire, pour monstrer l'occasion d'enuoyer des colonies. Encores le droit de Bourgeoisie, que les Romains donnerēt à tāt de peuples, villes, & seigneurs particuliers de la Gaule & d'Espagne, tira (ainsi qu'il est croyable) dans Rome les plus riches hommes de ces pays: quand ils furēt faits Senateurs. Et lesquels pour cela ne vendoient leurs heritages, mais y venoient s'esbatre quelquefois: n'y ayant pas assez de terre pres Rome & en Italie, pour loger si grand nombre de riches seigneurs. Lesquels rapportans tousiours des façons Romaines en leurs maisons, furent cause de broüiller de Latin les lāgues Gauloise, & Espagnole: ainsi que nous voyons auiourd'huy.

[1] Auiourd'huy Doran.

Corruption de la langue Latine par les Barbares.

Quant aux courses des Gots, Vvandales, Francs, Bourguignons, & autres peuples Barbares, elles corrompirent & non pas déracinerét le Latin, ne pouuant introduire entierement leur langue, pour deux raisons: l'vne qu'estant gens inciuils, & venants de mauuais pays, trouuant les delices Romaines, ilz commencerent à s'y addonner: non toutefois tãt, qu'il ne demeurast beaucoup de leur barbarie, en la bouche des peuples par eux vaincuz. Et d'autant que ceste tempeste & rauage, n'estoient point asseurez sur richesses, ou puissance certaine, il fallut qu'en brief temps ilz s'aneantissent, ainsi que toutes choses violentes. Car ces peuples diuisez en plusieurs Rois foibles à cause de leur nombre, chacun voulant garder par armes, ce qu'il auoit acquis, ne le defendit pas auec plus grande opiniastreté, qu'il auoit de moyens. Tellement qu'auec leurs forces ainsi diuisees, ils amoindrirent premierement leur authorité, & perdirent depuis leurs Royaumes, & consequemment leurs langues maternelles: demourant la Latine plus forte, toute corrompue qu'elle fut par les trauerses de tant de peuples diuers. Ce qui n'aduint aux Sarrazins, peuple d'Arabie: car ayant conquis l'Egypte, l'Afrique & l'Espagne, ilz y planterent leur langue quant & quant leur religion: se monstrans si curieux de l'entretenir & augmẽter, que plusieurs des leurs embrassant les disciplines, tournerẽt en Arabe grãd nombre de bons liures, composez auant leur venue, tant en Medecine qu'Astrologie: si heureusement, que les principales sciences eussent grandement souffert sans eux: ayant Auerrois, Albumasar, Mesué, & autres, esté non moins estimez par nos Philosophes & Medecins, qu'Hippocrates & Galen.

Pourquoy la langue Gotique s'est perdue.

Tout ce long discours retranché du premier & second chapitre, a esté icy rapporté pour monstrer que les langues se renforcent, à mesure que les Princes qui en vsent s'agrandissent. Et pour autant que nos Roys ont iadis esté fort redoutez, i'estime que leur langue estoit apprise de plus de gens. Comme du temps de sainct Louys (que ie pense depuis Charles le Grand auoir esté le plus puissant Roy de France, & le plus honoré des nations estranges) elle estoit fort prisée: car les nobles d'Angleterre, & les gens de Iustice parloient François. Ce qui fut continué par ceux-cy iusques à ce (dict Polydore Virgile au XIX. liure de l'histoire qu'il a faicte des Roys Anglois) que du temps d'Edouard III. & l'an MCCCLXI. au Parlement tenu à Vvestmonstier, il fut ordonné: Que les Iuges, plaideurs, Aduocats, procureurs, commissaires, ne parleroient plus François ou Normand: & que les plaidoyers, sentences, & autres actes de iustice, seroient escrits en langue Angloise ou Latine: au grand profit (dit-il) & aduantage du peuple, lequel n'eut plus que faire d'vser de Trucheman pour plaider ses causes. Or la langue Françoise auoit esté portée en Angleterre, par Guillaume le Bastard Duc de Normandie, en conquerant ceste isle l'an MLXVII. Lequel desirant la ioindre à iamais auec son patrimoine: apres auoir fiefé la plus grande partie de ce qu'il auoit conquis, aux Gentils-hommes qui l'auoient suiuy (presque tous François) y voulut encores planter sa langue, qu'il estimoit plus polie que la Saxone ou Angloise: ordonnant que les loix nouuelles, faictes par luy pour le reglement de sa Iustice, fussent escrites en François. Ce qui contraignoit les habitans, d'apprendre nostre langue: auec ce que les successeurs

La lãgue Françoise parlee en Angleterre.

de ce Roy, tenant de beaux Duchez & Comtez deça, en terre ferme, y demeuroient plus souuent qu'en l'isle: estans contraincts outre la douceur du pays, d'y venir à cause des guerres qu'ils [illegible]ient continuellement contre les Roys de France: ausquels ils pouuoyent faire teste, par le moyen de leurs grandes richesses. Car Henry II. Roy d'Angleterre, & Duc de Normandie par sa mere, auoit succedé à son pere aux Comtez de Maine, Aniou, & Touraine. Puis ayãt espousée Leonor, repudiée par Louys le ieune Roy de France, elle luy apporta le Poictou & la Guyenne. De sorte que ces grandes seigneuries, plus delicieuses que l'Angleterre, les contraignoient y demeurer: estant Chinon en Touraine, vn des principaux seiours de ce Henry. Ainsi donc les Anglois auoient des loix Françoises, leur Roy parloit ceste langue, & les nobles l'apprenoient pour s'approcher de leur maistre & auoir son oreille. Tout cela me fait croire, que leurs successeurs retenoient ce langage, ayant gardé Bourdelois & Gascongne iusques à l'an MCCCCLII. Que si quelcun trop scrupuleux, veut dire que Polydore laisse en doute, si c'est François ou Normand, que l'on parloit en Angleterre auant ce Parlement de Vvestmonstier: Ie luy respon qu'il est croyable, que chacun s'estudioit à mieux parler. Et ie vous ose dire, que les Anglois (i'entens Roys & nobles) ne perdirent pas la langue auec les seigneuries qu'ils tenoient par deça: tesmoin ce que l'Autheur mesme dit peu apres: qu'Edouard establissant l'ordre de la Iartiere, voulut que la parole qu'il auoit dite leuant le lien de la chausse de s'amie, fust escrite à l'entour de l'ordre: à sçauoir, HONNI SOIT IL QVI MAL Y PENSE: ce qui monstre qu'il parloit François: & neantmoins ce Roy ne tenoit en France, que Guyenne. Ce fut donc vne perte & diminution de la langue Françoise, que cest Edict de Vvestmonstier. Car si l'ancienne coustume eust duré iusques auiourd'huy, la plus grande partie de l'isle parleroit François: estant certain que chacun se range volontiers du costé du profit.

La langue Françoise n'estoit pas moins prisée en Sicile, Ierusalem, Chipre & Antioche: à cause des conquestes de Robert Guischard, & des Pelerins qui passerent en la terre saincte, auec Hugues le grand, frere de Philippe Roy de France: Godefroy de Bolongne, & autres Seigneurs François. Et la Seigneurie que Baudouin Comte de Flandres, & les siens eurent en Constantinople, l'espace de plus de soixante ans, fit encores apprendre le François aux Grecs: ayant vne partie du pays esté donné aux seigneurs qui auoient suiuy ledit Comte Baudouin: tels que Loys Comte de Blois, Geofroy de Ville-Hardoin, Payen d'Orleans, Baudoin de Biauuoir, Pierre Braiecul & infinis autres nobles de France. Elle fut encore plus estimée à Naples, à cause de Charles Comte d'Aniou, frere du Roy sainct Louys: lequel conquist ce Royaume, & prenoit grand plaisir en la poësie Françoise, comme nous trouuons par les chansons qu'il a laissees portant son nom. L'Vniuersité de Paris alors presque vnique pour la Theologie, estoit encore tres-fameuse en toutes autres sciences: lesquelles inuitoient les estrangers à y venir apprendre les lettres Latines, & par consequent quelques traits de la langue Fráçoise. Aussi toutes sortes de gens y accouroiét: Italiens, Espagnols, Anglois, Alemás:

La lãgue Frãçoise prisee ès pays estranges.

comme tesmoignent les escoles & colleges, que ces nations bastirent en la ville de Paris. [1] Dante Poëte Florentin, & [2] Bocace du mesme païs, y ont estudié: qui est la cause pourquoy vous rencont[illegible] dans les liures de cestuy-cy, vne infinité de parolles & manieres de parler toutes Françoises. Et qui voudra fueilleter nos vieils Poëtes, il trouuera dedans, les mots dont les Italiens se parent le plus: voire les noms & differences de leurs Rymes, Sonnets, Ballades, Lais, & autres. Quant au Sonnet, Guillaume de Lorris monstre que les Frãçois en ont vsé: puis qu'il dict au Roman de la Rose,

1 De vulgar. eloquent.
2 Il Carbacio.

Lais d'Amours & Sonnets courtois.

Et ie monstreray bien dans nos fableaux, & liures plus anciens que Bocace, cinq ou six de ses meilleures & plus plaisantes nouuelles. Ainsi donc y ayant en ce temps-la plusieurs Cours en Europe, qui auoient des seigneurs nourris de laict François, d'auantage de gens le parloient. Et qui plus est, les façons de faire, mots de guerre & de paix, se prenoient en la Cour de France, (pour lors mirouer des autres) à cause des richesses de nos Roys, qui reluisoient plus que leurs voisins: & lesquels estant les plus puissans, auoyent par consequent d'auantage d'officiers & moyens de despendre: vray leurre (outre la courtoisie dont les François ont tousiours esté loüez) & assez suffisant pour attirer des estrangers. Aussi lisez vous que les peuples d'Asie & d'Afrique, appellent Francs tous Chrestiens d'Occident: encores qu'ils ne soient François, ains Espagnols, Portugais, Italiens: & brief tous Occidentaux qui võt trafiquer en ces païs. La Cour de Rome seruit encores beaucoup à faire cognoistre & apprẽdre nostre langue. Car les Papes habitans en Auignon, il est croyable que les Cardinaux s'efforçoient parler François, puis qu'ils demeuroient en France. Et les taxes de la Chancellerie Papale, monstrent bien qu'ils viuoient à la Françoise, ayant pris en France ceste façon de compter, ainsi que dit Gomes.

Sur la regle De valore benefic.

Il y auoit donc plus de gens qui faisoient compte de nostre langue qu'auiourd'huy. Toutesfois i'estime, que si les hommes doctes continuent à escrire leurs conceptions en nostre langue vulgaire, que cela pourra nous rendre l'honneur perdu: l'enrichissant tous les iours, par tant de fidelles translations de Liures Grecs & Latins: mais plus (à mon aduis) par tant de sçauans personnages, qui employent les forces de leur vif esprit, à l'augmentation de la Poësie Françoise. Laquelle ils vont tous les iours esleuant si haut, qu'il y a esperance, puis que ia ils ont passé tous ceux qui depuis le temps d'Auguste, ont escrit en vers (ie n'excepte les Italiens, & encor moins les Espagnols) que nostre langue sera recerchée par les autres natiõs, autãt qu'elle fut iamais. Car si les Italiẽs, Espagnols, Alemans & autres, ont esté contraints forger leurs Romãs & contes fableux, sur les telles quelles inuentions de nos Trouuerres, Chãterres, Conteor, & Iugleor (tãt caressez par toutes les cours d'Europe, pour leurs chansons de la table rõde, Roland, Renaud de Montauban & autres Pairs & Paladins de Frãce) Si Petrarque & ses semblables se sont aidez des plus beaux traits des chansons de Thiebaut Roy de Nauarre, Gaces Brulez, le Chastelain de Coucy, & autres anciens Poëtes François, que feront ceux qui viuent maintenant, quand ils viendront à fueilleter les œuures de tant d'excellents

Poëtes,

Poëtes, qui sont venus depuis le regne du Roy François premier de ce nom? Ie croy qu'ils ne se feindront non plus de les piller, & qu'ils auront encores moins de hôte de cueillir les fleurs de si beaux iardins dressez par nos derniers Poëtes, que leurs predecesseurs n'ont faict, d'emporter les espines & ronces des landes & haliers frequentez par nos anciens peres.

CHAP. VI.

Sommaire discours de l'origine de la Poësie, & que c'est que les anciens appelloient Rhythmos, & vers Rhytmiques anciens.

IL est aussi difficile de monstrer l'origine de la poësie, que nommer le premier Poëte: C'est pourquoy me rapportant à ce que ie sçay qu'vn mien amy en a faict, & qu'il entend publier vn de ces iours: ie diray seulement, que la Poësie a esté estimee en Asie, Afrique, & Europe. De sorte qu'elle a esté employee aux principales sciences, voire aux loix diuines, humaines, & autres actes de memoire. Ce que ie croy auoir esté fait, à cause de la mesure: laquelle par son harmonie, aide merueilleusement à la memoire, qu'elle rafraischit par la cadence du vers. Encores voit on vne partie de la Bible, parlant des temps derniers (& toutes-fois escrite auant les plus vieils liures que nous ayons en Latin) mise en vers ou nombres mesurez. Et aucuns des anciens oracles des Dieux Payens, se trouuent rapportez de mesure. Nos vieils Poëtes Gaulois appellez Bards chantoient au son des instruments, les faits des hommes illustres: dont (possible) vient qu'en Bretagne ils nomment Bards, ceux que nous appellons Menestriers. Tacite dit que les Germains allans à la guerre, chantoient les faits des vaillãs hommes mis en vers. Et il peut bien estre que les Grecs ont pris ceste façon (ainsi que plusieurs autres) des peuples d'Asie, ou des Egyptiens: que lon tient pour inuenteurs de toutes les sciences, & autres plaisantes ou profitables inuentions Mathematiques ou Mechaniques. Mais les Grecs ont tellement haussé la Poësie, qu'à bon droit lon peut dire, qu'ils en sont les peres: l'ayans plus que toutes autres nations pratiquee, estendue, & embellie des ornemens qui se pouuoient desirer. A l'imitation desquels, les Romains se sont efforcez de faire valoir leur langue en ceste partie: assez heureusement, & pour estre comparez aux maistres qui les auoient enseignez, si la douceur & richesse de la langue Grecque n'eust desbauché plusieurs d'entr'eux (& les Empereurs mesmes) de l'amour de leur langue: se laissans emporter aux delices que les Grecs ingenieux & plus subtils, inuentoient afin de donner plaisir aux Monarques. Lesquels n'ayans plus contre qui esprouuer leurs forces, commencerent à se donner du bon temps, bastir, aymer les statues & peintures: y estans inuitez par le gentil esprit & subtilité des Grecs, vaincus par les armes, & taschans à regaigner le dessus,

par les forces de l'esprit. Ayant ceste rigueur de faire parler les su[jets de] l'Empire Romain, & les estrangers par Truchemans, esté rompu[e ...] ueur de Molon precepteur de Ciceron: qui le premier harangua en G[rec au] Senat: ouurant le pas à ceux qui maintenant (dit Valere) de leur caqu[et] sourdissent les oreilles de la Cour. Tellement qu'à la fin, les Romains se d[éfi]ans pouuoir atteindre & paruenir à leur degré, voulurent eux-mesmes p[eu] à peu Greciser: ne s'apperceuans que par telle imitation, ils perdoient la na[ï]ueté de leur langue: ce qui à mon aduis plus euidemment apparut sous l'Empire d'Adrian, lequel pour faire trop grand cas des façons Grecques, fut par aucuns surnommé le Grec. Depuis Arcade & Theodose leur donnerent plus grande liberté, permettans aux Iuges prononcer leurs sentences tant en Grec que Latin.

Affoiblissemēt de la poësie Latine. Or la Poësie ayant eu cours entre ces deux nations, a esté entretenue par les bons esprits, iusques à l'Empire de Theodose le Grand, apres lequel elle commença à decliner, tant à cause des rauages & courses de diuers peuples Barbares, lourds & totalement ignorans, que par le moyen du Christianisme: lequel ne se trouuant compatible auec beaucoup de discours fableux & mystiques, que les Poëtes ont accoustumé semer parmy leurs œuures, ainsi que des fleurs, les Chrestiens plus seueres & deuotieux trouuoient mauuais. Qui fut la cause de les en degouster peu à peu; & s'en seruir aux Hymnes seulement. Voyla pourquoy tant plus nous nous esloignons de Prudence, Poëte Chrestien, ceux qui se sont meslez de la Poësie, sont rudes & mal polis: tesmoin Paulin, Victor, Sidonius, Sedulius, Iuuencus, Arator, Prosper, & apres tous ceux-là Fortunat, qui semble estre le dernier. Car il ne me souuient point, que depuis luy iusques au regne de Charles le Chauue, il se trouue aucun digne du nom de Poëte: ayans ceux qui prenoient plaisir à la versification, employé tout leur esprit à composer des vers de cadence vnisone, vulgairement nommee ryme. De maniere qu'il semble que la figure appellee en Grec, *Omoioteleuton* (c'est à dire, finissant de mesme) quelque-fois plaisante & receuë en prose-oraison, se soit lors affectee & cherchee en toutes sortes de compositions: A tout le moins on peut remarquer, que depuis l'an D C. les vers rymez ont eu plus de vogue: voire se sont tournez en art. L'autheur est iusques icy incertain, comme de presque toutes inuentions: & neantmoins il y en a qui l'attribuent à vn Pape nommé Leon (ie ne sçay si c'est le II. qui tenoit le siege de Rome l'an 684.) lequel on dit auoir reformé le chant & les Hymnes de l'Eglise: tant y a qu'vne sorte de ryme s'appelle Leonine ou Leonime. *Rime Leonine.* D'autres veulent que l'Hymne chanté en l'honneur de S. Iean Baptiste, commençant,

Vt queant laxis, resonare fibris,
Mira gestorum, famuli tuorum,
Solue polluti, labij reatum,
Sancte Iohannes.

soit le patron de toutes les autres rymes faictes depuis en langues vulgaires: mais il n'y a pas grande apparence, veu qu'on tient pour certain, que Paul

Diacre l'a fait : & que ledit Hymne n'est pas tout rymé, ains seulement trois ou quatre couplets : & qu'il se trouue beaucoup de vers meslez d'vnisones, euidemment affectez (principalement en Hymnes, & Proses) auparauant le temps de Paul Diacre : qui viuoit sous l'Empereur Charles le Grand : c'est à dire l'an DCCC.

Voila pourquoy ceux qui tirent la ryme de plus loing, disent qu'elle fut en vsage du temps mesme des Romains : & pour confirmer leur opinion alleguent quelques vers d'Ouide, rendans vn son pareil à celuy de nostre ryme. A la verité [1] Aulus Gellius dit apres Varron : *Longior mensura vocis, ῥυθμὸς dicitur : altior μέλος* : Et [2] Quinctilian, *Tum nec citra Musicen Grammatice potest esse perfecta, cum ei de metris rhythmisque dicendum sit.* Toutesfois ie ne sçay pas comme lon se puisse aider de ces deux passages, pour fonder nostre ryme : veu la difference qu'il y a de nos vers vulgaires rimez, à ceux des anciens Grecs ou Latins, qui ne sont point Omioteleutes. Car il est besoin qu'en nos vers rymez, il y ait de la mesure & du son : & aux vers Grecs ou Latins, de la mesure & quantité, sans autre vnison. Toutesfois si Ouide en a vsé, ie croy que c'est par rencontre, plus tost que par loy ou subiection d'aucun genre de vers, ou reigle versificatoire. Aussi ne trouuerez vous point, que les anciens Grammairiens ou Rhetoriciens, ayent parlé de telle sorte de composition : là où au contraire ils condamnent, les trop frequentes cadences omioteleutes. Mais Cassiodore apres vn certain Sacerdos, monstre que cela estoit estimé en son temps, comme figure pratiquee des Orateurs & Poetes, allegant ce vers,

Peruia diuisi patuerunt cærula ponti

& dit que le Pape Gregoire en a vsé, comme aussi le Prestre Hierosme, (ie ne sçay s'il entend celuy que nous appellons saint) lequel appelloit telles figures, *Cōcinnas Rhetorum declamationes*. Or afin de contenter ceux qui pourroient douter si nostre ryme vient du ῥυθμὸς, dont les anciens Orateurs & Poetes Grecs ou Latins ont vsé : i'ay pensé qu'il ne sera hors de propos d'en parler & faire vn sommaire discours de ce que les anciens autheurs Grecs & Latins en ont dit. Car outre ce que pas vn de nos François n'en a parlé (que i'aye veu,) i'espere que par le fil & suite de mes propos, l'origine de nostre Ryme se trouuant, ie seray plus excusé d'auoir pris la matiere dés la source.

[1] Liu. 16. ch. 18.
[2] Liu. 1. ch. 4.

Rhythme donc à proprement parler selon les anciens, signifie nombre : & toutes-fois pour ce que le mot de nombre a plusieurs significations, pour oster tout equiuoque il vaut mieux retenir le nom Grec, afin de plus clairement donner à entendre ce que nous voulons dire. Le Rhythme en la Musique a si grande estendue que tout ce qui en icelle appartient à ce que les Grecs ont appellé ἄρσιν & θέσιν, c'est à dire, eleuation ou abaissement, & sainct Augustin a pris pour ce qu'on appelle en Latin *diuer. nondum* (c'est à dire espace de temps long ou brief) a esté nommé Rhythme. Desorte que lon peut dire que c'est la porportion qu'il y a entre deux temps de diuerse longueur, quand ils viennent à s'entr'accorder : lequel Rhythme se trouue en dance, Musique de voix, ou de doigts : voire en vers & prose : puis que toutes ces choses se font par mouuemens. Et pour ce lon peut dire aussi, qu'il se voit du Rhythme *Du Rhythme.*

aux pieds & mains de ceux qui dansent, quand ils les remuent pesamment ou legerement: lequel s'appellera bon Rhythme, s'ils le font par bonne proportion. Autant en dira lon en Musique des sons, que lon oit gros ou grelles, s'ils se rencontrent en bon ordre. Les Medecins aussi ont vsé du mot de Rhythme pour signifier le bon ou mauuais batement du pouls. Toutesfois n'estát à present nostre intention autre, que parler du Rhythme pratiqué en la prononciation, nous lairrons faire ce discours à ceux qui traitteront de la Musique, nous contentans de dire qu'il y a deux choses qui rendent la parole plus aggreable l'vne que l'autre: Asçauoir ce que les anciés ont appellé Rhythme & Harmonie. Pour le regard du premier, ce n'est (comme i'ay dit) autre chose que la difference du temps que nous employons à prononcer vne syllabe, & le temps que nous mettons à dire vne autre. Car cela estant vniuersel en la nature, que tout mouuement se fait auec temps, le son & les paroles estans mouuements, ainsi qu'il appert par leur origine (qui n'est autre chose qu'vn air batant l'artere par laquelle il passe, & qui depuis est moderé par le palais, la langue & les dents) il est necessaire que ce mouuement de paroles se face auec le temps. Ainsi donc le Rhythme n'est autre chose que la difference que nous obseruós pour le regard du temps, en la prononciation des syllabes. Et par consequence il ne se peut prononcer aucune parole de plusieurs syllabes, qui n'ait du Rhythme: mais la difference est, que la nature nous ayant donné l'oreille pour iuger de ce qui est plaisant aux sens, & de ce qui ne l'est pas, si nous gardons ces differences, de sorte qu'elles soient aggreables aux oreilles (i'entends de plusieurs, & mesmement de ceux qui n'ont le iugement corrompu d'ailleurs) le Rhythme sera loüable: comme au contraire naturellement il les offensera, se trouuant des-agreable & mal plaisant. Or tout ainsi que pour ce regard nous ne considerons autre chose que le temps: aussi en l'harmonie nous prenons garde à la qualité de la voix, la haussant & baissant de certaines façons, ou bien faisans l'vn & l'autre en vne mesme syllabe: comme le voyons auoir esté pratiqué des anciens Grecs. Chose bien difficile, voire presque impossible de iuger en ce temps: par ce qu'il est certain que la grace des langues, qui consiste à bien garder & de bonne façon la proportion des temps, en la meslange du haussement ou abaissement de la voix, ne se peut cognoistre que quand elles sont en leur fleur & perfection. Qui est la cause pour laquelle i'estime que si ces hommes tant honorez par le passé, pour auoir esté excellents en ce poinct: ou bien que si Isocrate mesme (que lon dit auoir esté inuenteur des nombres en l'oraison) ressuscitoient de present, ils n'entendroient non plus vne de leurs oraisons, recitee par le plus sçauant Greciseur d'entre nous, que nous ferions vn bas Breton: lequel n'estant iamais sorty de son païs, & sçachant seulement lire, voudroit prononcer quelque beau poëme François. Puis donc (dit Aristote) que le temps est le nombre du mouuement: le Rhythme (s'il est la mesme chose que le temps) sera le mouuement du nombre. Et pour ce les oraisons qui en beaucoup de lieux, & principalement aux extremitez des clauses, auront de bonnes proportions de voix, soit en syllabes longues ou briefues, sont à bon droit appellees nombreuses: pourueu

Que c'est que Rhythme.

que les poincts qui la diuisent, se rapportent bien l'vn à l'autre. C'est pourquoy le mesme Aristote au liure de la Rhetorique a dit: Ce qui n'a point de " nombre ou Rhythme, n'est point clos & finy: toutesfois si faut-il que l'Orai- " son aye vne fin; non pas arrestée par vn vers ou Metre (car ce seroit poëme) " mais par vn Rhythme, lequel on ne s'apperçoiue point auoir esté curieuse- " ment cherché, ains rencontré. Ce lieu d'Aristote (quelque debat que cinq " ou six interpretes ayent ensemble) a esté declaré par Ciceron, qui à mon ad- " uis l'a mieux entendu que pas vn: quand il dit en son liure, intitulé l'Orateur: " Tout ce qui chet sous quelque mesure & iugement des oreilles, encores qu'il " soit esloigné du vers (lequel est tenu pour vice en oraison) est appellé nombre: " & en Grec *Rhythmos*. Le mesme est dechifré par [1] Quintilian: les paroles duquel ie ne tourneray, pour ce que i'ay suiuy plustost la substance de ce qu'il a dit, que les propres mots. Toute ordonnance, conionction, & assemblemét " de paroles, est composé de mesures ou de nombres (ie veux, dit-il, que les " Rhythmes soient nombres) & de mettre: c'est à dire, mesure. Et combien " que l'vn & l'autre soit composé de pieds, il n'y a pas entre eux vne legere dif- " ference. Car les Rhythmes (c'est à dire nombres) sont composez de certain " espace de temps: & les metres d'ordre: qui est la cause pourquoy l'vn semble " estre de quantité, & l'autre de qualité. Le mesme Quinctilian, apres auoir noté les differences d'entre le vers & les Rhythmes, semble conclure: Que les Rhythmes (en son temps) n'auoient point de certain but, ne varieté en leur continuation: mais couroient d'vn mesme fil, sans se haulser plus que du commencement. Auquel propos lon peut approprier ce que i'ay dit cy-dessus de Aulus Gellius: que i'esclairciray par ce que ledit Quinctilian met au mesme chapitre. Qu'au Rhythme lon est assuiecti à l'assiete des pieds, ainsi qu'au metre ou vers: en la composition desquels les pieds sont assis en certains lieux. Aussi sainct [2] Augustin dit: Quant à ce qui n'estoit point moderé par vn certain arrest, ains couroit par pieds raisonnablement ordonnez, il fut nommé Rhythme: que lon ne peut appeller en Latin que nombre. Or puis que naturellement nous sommes enclins à imiter (dit Aristote en sa poëtique) l'harmonie & Rhythme, par lesquels nous imitons, nous estans donnez de nature; ceux qui plus que les autres furent adonnez à imiter par harmonie & Rhythmes, engendrerent & enfanterent la Poësie, d'vn lourd & petit commencement (ainsi qu'il aduiét en toutes origines des choses) puis auec le téps la rendirent en la perfection, que iadis elle fut: y adioustans diuerses reigles & genres de vers. Les Rhythmes donc estans harmonieux, & plus aisez à trouuer que les Metres (suiects aux pieds, ainsi que i'ay dit) auoient cours entre les simples gens, comme villageois. Et veulent aucuns, que de tels Rhythmes parle Virgile en ses Bucoliques, quand il dit:

--numeros memini si verba tenerem.

& Horace,

-- numerisque fertur
Lege solutis.

De faict sainct [3] Augustin dit, Rhythme, Metre, & Vers different. Rhythme

[1] Liu. 9. ch. 4.

[2] Liu. 2. de ordine.

[3] Liu. 3. 4. & 5. de la Musique.

est nombre: Metre mesure: Rhythme coule par les pieds, tels que vous les aurez premierement choisis: qu'il n'est loisible d'entre-mesler d'autres de contraire son: & pour ce il est bien appellé Rhythme, c'est à dire nombre. Toutes-fois dautant qu'il roule sans mesure, & qu'on n'a point ordonné en quel pied sa fin apparoistra, il n'a deu estre appellé Metre: pour n'auoir aucune mesure en sa continuation. Là où le Metre a l'vn & l'autre: car il est ioint par certains pieds, & finit par certain moyen. A ceste cause il s'appelle non seulement Metre, pour ce qu'il a vne fin remarquable; mais il est encore Rhythme, à cause de la raisonnable liaison de ses pieds. Et partant tout Metre est Rhythme, & tout Rhythme n'est pas Metre. Il adiouste dauantage: Toute legitime liaison de pieds est nombre: laquelle se trouuant au Metre, il ne peut faillir d'estre nombre, c'est à dire, Rhythme. Mais pour ce que ce n'est pas tout vn de couler auec pieds legitimes, & toutes-fois sans but certain; & marcher auec des pieds legitimes, & auoir vn arrest certain: il a fallu distinguer & separer ces deux genres par mots diuers, & appeller ce premier Rhythme, par son propre nom: & cest autre non pas tellement Rhythme, qu'il ne fust quât & quant Metre. Encore, Pour ce que des nombres qui sont clos par certain but (c'est à dire Metres) on ne se soucie d'en couper les aucuns sus la moitié, & à d'autres on le fait songneusement: il a fallu aussi marquer telle difference par certaines paroles. De là viêt que l'espece, en laquelle telle diuisiô n'est gardee, se nomme proprement Rhythme-Metre; & l'autre où elle est gardee, s'appelle Vers. Diomede Grammairien dit qu'aucuns reprennent Salluste d'auoir commencé la guerre de Iugurtha par vn Rhythme. Et le mesme sainct Augustin, donne vn tel exemple du Rhythme sans Metre: composé de Pyrrhichies,

Rhythme-Metre.

Ago celeriter agile quod ago tibi quod anima velit.

& dit que le repetant par autant de fois qu'il vous plaira, vous ferez le Rhythme de telle longueur que vous voudrez. Quant au Metre il veut que de ce vers,

Cornua velatarum obuertimus antennarum.

vous en puissiez faire vn, si ostant le *ob* de *obuertimus* (comme l'a escrit Virgile) vous vouliez dire (en mettant le deuant derriere) *Vertimus antennarum, cornua velatarum.* & lors ce sera vn Metre, & non pas vn vers: pour autant que ce qui est composé de deux membres, dont l'vn ne peut entrer en la place de l'autre, est appellé vers par figure contraire: à cause qu'il ne se peut renuerser, sauf ses nombres auec lesquels il a esté premierement composé. Et la difference qu'il y a du Metre au Vers, est que le Metre auant qu'il soit clos, n'a point d'article certain & arresté: là où le vers a certain demy pied, où il se doit arrester: comme, *Arma virumque cano: Troie qui primus ab oris*, si vous pensiez le tourner, disant, *Troiæ qui primus ab oris Arma virumque cano*, vous romperiez les pieds, & le vers mesme. Qui est la cause pourquoy les anciens ont nommé l'espece premiere Metre: & ceste cy (qui est de deux membres ioincts par certaine raison & mesure) Vers. Dauantage on ne peut au Metre, vser de silence ou pause moindre que d'vn temps, ne plus de quatre: car c'est la moderee progression requise en ceste espece. Et pour ce quand lon chante, ou prononce ce

Differéce du Metre au vers.

qui a vne certaine fin, & plus d'vn pied: & par naturel mouuement (auant la consideration des nombres) chatoüille le sens d'vne certaine equalité, s'appelle Metre.

Or les Rhythmes estans, comme i'ay dit, plus faciles à trouuer par les simples gens, qui ne sçauoient pas les loix que les Grammairiens (qui sont les maistres & iuges des Poetes) ont donnees aux syllabes, pour les rendre longues ou briefues: il est fort croyable qu'au declin de l'Empire (lors que la meslange de tant d'estrangers eut encores plus gasté la prononciation, & accents Romains) que les Rhythmes furent dauantage frequentez. Tellement que Bede, surnommé le Venerable, qui a vescu iusques à l'an DCCXXX. en son liure *de Metrorum generibus*, en fait le penultiesme chapitre de son œuure: comme de composition fort pratiquee de son temps. Il y a (dit il) apparence que les « Rhythmes tiennent du Metre: pour ce que c'est vne harmonieuse composi- « tion de paroles, nō par mesure & certain ordre tel que celuy qui se garde en la « composition des Metres ou vers, ains par nombres de syllabes, selon qu'il « plaist aux oreilles. Et tels sont les Cantiques des Poetes vulgaires. De vray « le Rhythme peut estre faict par soy sans Metre: mais le Metre ne peut estre « sans le Rhythme, ou mesure. Ce que l'on peut dire plus clairement, Me- « tre est vn chant contraint par certaine raison: Rhythme vn chant libre & non « suiect à aucune loy. Vray est, que bien souuent vous trouuerez de la raison ou « mesure certaine au Rhythme: non pour ce que le compositeur s'y soit assubie- « cti, mais pour ce que le son (ou ton, selon Victorin) & harmonie l'a parad- « uenture conduit & mené iusques à ceste raison. Laquelle il est de necessité que « les Poetes vulgaires ou communs suiuent lourdement, & les sçauants sciem- « ment. Comme l'Hymne qui s'ensuit, lequel est tresbien en façon de vers Iam- « biques.

Rex æterne domine
Rerum creator omnium,
Qui eras ante secula
Semper cum patre filius.

& autres en assez bon nombre de sainct Ambroise. Encores s'en chante-il en façon de Trochaiques, comme cestuy-cy du iour du iugement composé par alphabet.

Apparebit repentina
Dies magna domini,
Fur obscura velut nocte
Improuisos occupans.

Et voila ce que Bede dit du Rhythme, apres Marius Victorinus plus ancien que luy, & duquel il a tout pris mot à mot, fors les exemples. Mais ne trouuant en ces Hymnes aucune cadence omioteleute, ie pense que le *Rhythmus* des Poetes dont Bede parle, n'estoit qu'vn vers de certaine quantité de syllabes sans loy ne pieds, tels que ces deux couples Latines cy-dessus transcriptes: lequel n'estant en vsage entre les doctes, Terentianus Maurus n'a daigné en faire mention en sa Versificatoire.

CHAP. VII.

Quand la Ryme, telle que nous l'auons, commença : & que les Espagnols & Italiens l'ont prise des François.

QVANT à moy ie n'ose rien conclure, & diray seulement (s'il est ainsi que les Hebrieux ont vsé d'omioteleute, en aucuns liures du vieil testament) que les Chrestiens ont voulu rapporter leur poësie à ceste-la, ou plustost que quelque ignorant prenant plaisir aux cadences vnisones (lesquelles volontiers se rencontrent entre l'adiectif & substantif, tels que *Laxis fibris*, *gestorum tuorum*, *polluti labij*) cuidans faire plus que ceux qui le passoient en belles inuentions, vsa de ces vers finissans de mesme son, pour monstrer quelque chose de nouueau & renforcer dauantage le Rhythme, duquel il retint abusiuement le nom : pour ce que son vers estoit de certain nombre de syllabes, & non mesuré par pieds. Ne s'aduisant que ladite figure *omoioteleuton* represente plus proprement la consonance qu'il cherchoit en son vers rymé. Ce pourroit bien estre aussi inuention des peuples Septentrionnaux (car Saxon Grammairien, & Olaus le Grand, disent qu'on voit en Dannemarx de grandes pierres grauees de vers contenans les Annalles du païs) mais tant y a que depuis leur venue pour destruire l'estat de Rome, le Rhythme & la Ryme ont eu cours, & esté receus tant aux Hymnes d'Eglises, que chansons, & autres compositions amoureuses. Pour ce (ie croy) que la quantité des syllabes estant ignoree, comme science de Grammaire, & à cause de la mauuaise prononciation de tant de Barbares, la consonance leur toucha plus les oreilles. Mais lesdits Saxon & Olaus ne disent si ces vers grauez sont en ryme, & toutes-fois les autheurs de l'histoire Ecclesiastique composee à Magdebourg (allegans le Chronicon d'Holsace) asseurent que les Germains escriuoient leurs guerres & victoires en Ryme, & que Charles le Grand commanda de son temps d'en faire vn recueil. Et le long discours que i'ay tiré de la translation des Euangiles faite par le Moyne Otfrid, monstre bien que la ryme omoioteleute, estoit ia de son temps en vsage entre les François. Si est-ce que les plus doctes Poëtes en quelque temps qu'ils ayent vescu, ont tousiours fuy la Ryme Latine. Tesmoing Henry sçauant moyne d'Auxerre, qui monstre en la vie de sainct Germain (son Patron) dediee à Charles le Chauue Roy de France, que telle rymerie Latine ne luy plaisoit : comme aussi fit Hildebert de Lauerdin, premierement Euesque du Mans, & puis de Tours, Poëte assez passable. Gauthier qui fit l'œuure intitulé Ligurinus, à la loüange de l'Empereur Frideric : Guillaume le Breton dit Armoricanus, qui fit la Philippide en la loüange de Philippe Auguste Roy de France : Gauthier de Chastillon, natif de l'Isle en Flandres, qui fit l'Alexandride Latine, & du viuant dudit Auguste, ne voulurent vser de ces vers rymez,

rymez, non plus que deux cens ans apres Petrarque en ceux qu'il fit en langue Latine: & lequel il faut prendre comme le premier qui s'est efforcé de chasser la barbarie meslée parmy le Latin. Monstrant à ceux qui sont venus depuis luy, tels que Philelphe, Mantuan, Pontan, Politian, Sannazar, & autres, d'imiter en la langue Latine, Virgile, Horace, & les bons Poëtes Latins: & en vulgaire ce que luy-mesme auoit faict.

La ryme donc omioteleute & consonante estant venue de quelque part, ou nation que ce soit (car ie veux confesser que iusques icy ie n'ay encores leu qui en est l'Autheur) il est certain qu'elle a eu cours parmy le peuple & les langues vulgaires nées depuis la ruine de l'Empire Romain; à tout le moins du temps de Charles le Grand. Et peut estre que ceux qui lors desiroient se faire cognoistre, prindrent ce chemin nouueau de rymer en toutes choses, & principalement aux proses des Messes: dont possible vient le prouerbe de Rymer en prose, aussi tost que rymer en prose oraison, qui n'est mesurée. Les plus cogneus sont vn Theodolet ou Theodoret, Autheur de l'eclogue commençant,

Æthiopum terras iam feruida torruit æstas,
In cancro solis dum voluitur aureus axis.

auec sa suite, en assez grand nombre. Mais celuy, qui à mon aduis a passé toute borne, est Benard moine de Cluny, Autheur d'vn liure intitulé *De contemptu Mundi*, contenant bien pres de trois mille vers tous dactyliques, & encores rymez au milieu & (comme disoient les anciens) par la lisiere, qui est la fin: lequel il dedia à Pierre esleu Abbé de Cluny, enuiron l'an MCXXV. se perdant en ses outrageuses inuentions, meurdrieres des gentils esprits: au lieu qu'il se deuoit employer à imiter les anciens Grecs, ou Romains. Ces pauures gens ressembloient les secretains qui gardent les reliques des Eglises, & les monstrent aux autres, sans y toucher. Car ayant leurs librairies pleines de bons liures, ils ne les manioyent point: & se deffians de leur pouuoir ressembler suiuoient le peuple, tousiours estimé par les plus sages, mauuais maistre & autheur de chose qui vaille. A la verité nous lisons dans les memoires de Cesar, que les Gaulois vsoient de vers: & Tacitus en dit autant des Germains. Mais ie ne trouue pas qu'ils fussent omioteleutes. Et toutesfois il est bien certain que nos François versifioient, puis qu'Eginard recite que Charles le Grãd prenoit plaisir à ouyr chanter les faicts de ses predecesseurs composez en telle façon. Ce qui me feroit volontiers opiniastrer à soustenir qu'ils fussent rymez en consonance, puisque ledit Otfrid escrit en ryme à Louys Roy de Germanie, petit fils dudit Charles: & que le mesme moine translata partie des Euangiles en consonantie & Leonine, ainsi que tesmoignent les vers qui s'ensuiuent, tirez de la preface de son œuure:

Nu vuill ih scriban vnser heil
Euangeliono deil,
So vuir nu hiar bigunnun,
In frankisga zungun.

c'est à dire presque mot pour mot,

Ie veux maintenant escrire nostre salut

Qui consiste en l'Euangile,
Ce que nous auons commencé
En langage François.

Vous voyez que de ces vers de vieil langage François-Germain, mal entendu pour le iourd'huy, sinon par les Frizons, & encores sçauans en leur langue, les deux premiers sont rymez, comme nous faisons par syllabes de mesmes lettres: & les deux autres par consonance. Quand donc Eginard dict que Charles le Grand prenoit plaisir à ouyr reciter les faicts des Roys composez en sa langue, ie croy qu'il entend ceux qui ia estoient mis en ryme. De sorte qu'il peut bien estre que de son temps nostre ryme fut en vsage, mesmes en langues vulgaires, puis qu'elle auoit cours en hymnes & proses Ecclesiastiques Latines. Ie passe bien plus outre, & dy qu'il y a grande apparence, que nos François ont monstré aux autres nations d'Europe l'vsage de la ryme consonante ou omioteleute, ainsi que voudrez. Ce que ie pẽse prouuer par deux couples tirées d'vn liure escrit à la main, il n'y a guieres moins de cinq cens ans, lequel ledict sieur Pithou m'a presté, contenant la vie de saincte Fides d'Agen.

Les François ont monstré la ryme aux autres nations.

Canczon audi qes bellantresca
que fo de razon espanesca
non fo de paraulla grezesca
ne de lengua serrazinesca
dolz [1] esuaus es plus que bresca
e plus que nuls piments qom mesca.
qui ben la diz a lei francesca
cuig men qe sosgranz pros lencresca:
eqe nest segle len paresca:
Tota basconnet aragons
el encontrada dels gascons
saben qual ses aqist canczons
esses ben vera sta razons
eu laudi legir a clerczons
e agramadus a molt bons
si qo no mostral passions
enque om ligestas leiezons
e si vos plaz est nostre sons
aisi conl guidal primers tons
eu la vos cantarei en dons.

1 Ce mot signifie & suauis.

I'estime que ce langage est vieil Espagnol, pour le moins Cathalan, par le vers *Que fo de razon espanesca:* là où *razon* est pris pour conte & langage, ainsi que declare l'autre vers, *Esses ben vera sta razons*, c'est à dire, Bien est vray ce propos. Aussi Petrarque ne l'entend pas autrement en la chanson commençant, *Vna donna piu bella assai ch'el sole:* où il dict à la fin, *Canzon chi tua ragion chiamasse oscura*, c'est à dire, Chanson qui voudroit dire que ton sens ou langage fust obscur. Et quand l'Autheur de ceste vie de saincte Fides, adiouste, *qui ben la diz a lei francesca*, il entend en ryme. Car à quelle autre chose pourroit-on rapporter

ceste loy Françoise, sinon à l'vsage & façon de composer? Toutesfois, afin de ne laisser rien de ce qui peut seruir à l'esclaircissement de la verité, Ioan de la Enzina, confesse que la ryme est passée d'Italie en Espagne: ce qui les rend plus aisez à conuaincre tous deux, puis que les Italiens sont d'accord la tenir des Prouençaux, ou Siciliens, deux peuples subiects des François. Le premier, depuis la quittance que l'Empereur Iustinian & les Ostrogots en firent aux Rois de France du quartier de Reims & Bourgongne, iusques au temps de Hue Capet: duquel encores les Princes demeurerent alliez par le moyen de Constance fille du Comte d'Arles, femme de Robert fils dudit Capet: & encores par le mariage de Charles Comte d'Aniou, frere de sainct Louys. L'autre conquis à force d'armes par les François-Normands. Que si les Prouençaux veulent dire qu'ils sont autheurs de la ryme, c'est à eux à monstrer vn tesmoignage plus ancien que la translation qu'Otfrid a faicte des Euangiles: ou que leur langue fut en prix du temps de Charles le Grand. Car s'ils cuident s'aider des parolles du serment de Charles le Chauue & ses soldats, cy dessus allegué, comme approchant plus de leur langage que celuy que maintenant nous parlons (i'entends nous qui habitons depuis Lyon en ça) ie leur respons auec Luithprand, que la Gaule Lyonnoise s'appelloit de son temps France-Romaine, & vsoit du langage pareil au serment qui se trouue en Guitard. Autrement Louys Roy de Germanie eust parlé en vain aux soldats de Charles son frere (tous habitans deça Lyon) vn langage qu'ils n'eussent point entendu.

Pour le regard des Siciliens, ie me tiens presque asseuré que Guillaume Ferrabrach (c'est à dire, bras de fer, dont vient Fierabras) frere de Robert Guischard, & autres seigneurs de Calabre & Pouille, enfans de Tancred François-Normand l'ont portée aux pays de leur conqueste, estant vne coustume des gens de deça chanter, auant que combattre, les beaux faicts de leurs ancestres, composez en vers. Ce que les Normands auoient pris des François. Tant y a que Mathieu Paris dit en son histoire, que les soldats de Guillaume le Bastard Duc de Normandie auant que donner la bataille (qui le fit maistre d'Angleterre) chanterent les faits de Roland pour s'encourager à bien faire. Or il est certain que les Normans-François parloient en ce temps-là François-Romain, comme estans de la Gaule Lionnoise ou France-Romaine, puis que l'on trouue les loix que ce Roy Guillaume fit apres la conqueste d'Angleterre, escrites en François. Et ne faut pas penser que les Normands retinssent le langage de Danemark (duquel on dit qu'ils sont sortis) pource que les premiers pirates qui s'appellerent Normans, ne firent pas tous seuls les rauages de France, dont nos histoires parlent tant, ains auoyent plusieurs François parmy eux, mal-cõtans de nos Rois & gouuerneurs, lors maniãt les affaires du Royaume. Ce qui est aisé à prouuer par vn trait de Glaber Radulphus viuant du temps de Hue Capet, qui dit que Hasting (tant renommé chef des Normands) estoit natif d'vn village pres Troye, que l'on pense estre celuy qui pour le iourd'huy se nomme Trancost: de maniere que lors tous brigands s'appelloyent Normans, comme auiourd'huy Reistres tous pistoliers bien noircis. Ie dis encore dauantage qu'il y a grande apparence que Robert Guischard & ses freres, porterent

la langue Italienne vulgaire en Sicile: estant bien certain que ce pays-là n'a pas tousiours parlé Latin ne Italien: tesmoin Ciceron qui par toutes les oraisons prononcées contre Verrés, appelle ordinairement Grecs les Siciliens. Et les Grammairiens disent que le dialecte des gens de l'Isle, estoit Dorique: voire la Pouille & Calabre s'appelloient la grande Grece, laquelle approchoit si pres de Rome, que Neron alla faire son essay d'histrion à Naples, comme en vne ville Grecque. Ce qui monstre bien que les Romains n'abastardirent tant aisément les prouinces parlans Grec, comme celles qu'ils estimoient Barbares: tãt pource que les arts & principales sciences estoient escrites en ceste langue, que aussi pource que le transport de l'Empire Romain en Constantinople, conserua les Grecs en leurs manieres & façons de viure plus polies que la commune Romaine. Et combien qu'Apulée dise que les Siciliens auoient trois langues, il y a neantmoins grande apparence que l'isle a tousiours vescu à la Grecque, puis que durant le regne des Sarrazins (qui en furent maistres cccxxx. ans auãt la conqueste des Normans) ils auoient encores des Euesques Grecs. Aussi vous lisez que Robert Guischard remit Nicodeme Grec en l'Euesché de Palerme, quand il eut conquis ceste ville. Mais Roger qui fut le premier Roy de race Normande, ayant (ainsi que dit Falcand) diligemment fait recueillir les bonnes ordonnances & coustumes des autres Royaumes, ensemble bien appointé les plus vaillans hommes qu'il peut trouuer, principalement François (lors estimez sur tous Chrestiens) peupla son Royaume de gens de deça les monts, & d'Italiens. Dont possible est venue la plus forte meslange du langage Sicilien, maintenant plus approchant de l'Italien que du Grec, pour l'obeyssance que les Roys de ceste isle ont portée aux Papes, depuis qu'ils leur permirẽt d'estre Roys: & l'alliance qu'ils eurent plustost deça que deuers la Grece, ioint la frequentation ordinaire auec les Italiens. Ie ne veux rien asseurer, mais cecy soit dict afin d'apporter quelque lumiere en vne si grande obscurité, que l'origine de la ryme: pour laquelle esclaircir tant de sçauans hommes d'Italie se sont iusques icy trauaillez.

CHAP. VIII.

Qui furent les Trouuerres, Chanterres, Iugleor & Iongleor: que c'est que Ryme Leonine & consonante.

OR est-il certain que bien tost apres la diuision de ce grãd Empire François en tant de petits Royaumes, Duchez & Comtez, au lieu de Poëtes commencerent à se faire cognoistre les Trouuerres & Chanterres, Contëours & Iuglëours: qui sont Trouueurs, Chantres, Conteurs, Iongleurs ou Iugleurs, c'est à dire, Menestriers chantans auec la viole. Les vns desquels composoient, comme les Trouueurs, ou Conteurs: les autres chantoient les

inuentions d'autruy, comme les Chanterres & Iugleours. Encores peut on dire, que les Trouuerres faisoyent & inuentoyent les rymes, & les Conteor les proses: vous ayant dit cy deuant, qu'il y auoit Roman rymé, & Roman sans ryme. Ces Trouueurs donc & Chantres, ayans affaire l'vn de l'autre s'accompagnoyent volontiers. Et à fin de rendre leurs inuentions & melodies plus plaisantes & agreables, venoyent aux grandes assemblees & festins, donner plaisir aux Princes: ainsi que vous en trouuez exemple dans le Tournoyment d'Antichrist: qui est vn Roman composé au commencement du regne de sainct Louis: qui dit,

Quand les tables ostees furent,
Cil Iugleur in pies [1] esturent, 1. C'est steterũt.
S'ont vielles & harpes prises,
Chansons, sons, lais, vers & reprises,
Et de geste chanté nos ont.
Li escuyer Antechrist font 2 C'est à dire, la reprise, qui vient des Bards, appelez Menestriers en Bretagne.
Le [2] rebarder par grand deduit.

Ce qu'anciennement ont fait les Poëtes Grecs, chãtans les loüanges des Dieux & des Rois, comme recite Herodote en la vie d'Homere: les œuures duquel ont esté ainsi chantees par les Cours & maisons des seigneurs piece à piece, qui a esté cause de les faire appeller Rhapsodies. Nos Trouuerres, ainsi que ceux-la, prenans leur subiect sus les faits des vaillans hommes (qu'ils appelloyent Gestes, venant de *gesta* Latin) alloyent, comme i'ay dit, par les Cours resiouir les Princes, meslans quelque fois des Fabliaux: qui estoyent comptes faicts à plaisir, ainsi que des nouuelles: des Soruantois, ou Seruantois aussi: esquels ils reprenoyent les vices, ainsi qu'en des Satyres (combien que Fabri Curé de Merai, dise que les Seruantois sont inuention de Picards, & parlent plus d'amour que d'autre chose) des chansons, lais, virelais, sonnets, ballades, traittans volontiers d'amours, & par fois à l'honneur de Dieu. Remportans de grandes recompenses des seigneurs, qui bien souuent leur donnoyent iusques aux robes qu'ils auoyent vestues: & lesquelles ces Iugleors ne failloyent de porter aux autres Cours, à fin d'inuiter les seigneurs à pareille liberalité. Ce qui a duré si longuement, qu'il me souuient auoir veu Martin Baraton (ia vieil menestrier d'Orleans) lequel aux festes & nopces batoit vn tabourin d'argent, semé de plaques aussi d'argent, grauees des armoiries de ceux à qui il auoit appris à danser. Le fabliau de la Robe vermeille le dit tout ouuertement, quand la femme d'vn VVauasseur le blasme de ce qu'il veut prendre en don vne robe.

Bien doit estre VVauassor [1] vis, 1 Vil.
Qui vuet deuenir Menestriez,
Miez voudroy que fussiez rez
Sans uigue, la teste & coul,
Que ia ni remansit cheuoul:
S'appartient à ces Iongleours,
Et à ces autres Chanteours,

Qu'ils ayent de ces Cheualiers
Les robes, car c'est lor mestiers.

Ces Trouuerres & Chanterres estoyent ia en cours du temps de Henri II. Empereur qui mourut l'an M. L V I. Car Vincent en son miroir historial, dit, *Ioculatores è curia sua remouit, & quæ his dari consueuerant, pauperibus erogauit.* Mais leur grand' force (à mon aduis) fut enuiron le voyage de Ierusalem. Ce qui me le fait soupçonner, est qu'auparant l'an M. X C V I. auquel ledit voyage fut entrepris, presque tous les princes d'Europe estoyent nouueaux venus en leurs seigneuries. Car il n'y auoit guere plus de cent ans, que la famille de Hue Capet tenoit le Roiaume de France: celle de Normandie estoit passee en Angleterre depuis XXX. ans: & l'Empire alloit & venoit de Saxe en Suaue, & autres maisons d'Alemagne. L'Italie estoit sous plusieurs princes assez foibles: & encore plus l'Espagne meslee de Rois Chrestiens & Sarrazins. De maniere qu'il n'y auoit pas grand acquest, ne suiet, pour magnifier ces princes encores petits. Mais les faits heroiques de Guillaume Bastard de Normãdie, & de Robert Guischard: puis des pelerins de Ierusalem conduits par Hugues le grand, Godefroy de Boulongne, & tant d'autres seigneurs & nobles François, firent croire (à tout le moins trouuer vray-semblable) les contes ia faits d'Arthus, Charles le grand, & seigneurs de sa Cour. Ce fut donc lors, à mon aduis, que les Trouuerres & Chanterres eurent plus grand moyen d'en conter. Aussi oyez-vous presque tous les Romans de ce temps-la, parler de Ierusalem, des Soudans d'Acre, de Coigne, Babylone, Damas, & autres totalement incogneus auant ce voyage. Car les Romans qui deuant parloyent des faits de Charles le grand, ne font mention que des Amiraux, ou Rois de Tolede, Sarragoce, Siuille, Conimbre, lors seigneurs d'Espagne. Et par les histoires de Louis le Gros & Louis le ieune son fils, les autheurs principalemẽt les Ecclesiastiques, commencent à se plaindre de ces Iongleurs, plus que ceux qui ont escript les vies des autres Rois precedents: soit qu'ils n'eussent pas tant de cours, ou qu'il n'y en eut encores gueres. Il y a grande apparence, que les Trouuerres firent bien leur profit en la Cour dudit Louis le Ieune: lequel fut le premier Roi de sa maison, qui monstra dehors ses richesses allant en Ierusalem. Aussi la France commença de son temps à s'embelir de bastimens plus magnifiques: prendre plaisir aux pierreries, & autres delicatesses gousstees en Leuant par luy, ou les seigneurs qui auoyent ia fait ce voyage. De sorte qu'on peut dire qu'il a esté le premier tenant Cour de grand Roi: estant si magnifique que sa femme dedaignant la simplicité de ses predecesseurs, luy fit eleuer vne sepulture d'argent au lieu de pierre. Les victoires & prosperitez de Philippe Auguste son fils, en tirerent semblablement plusieurs en sa Cour, ainsi qu'il se voit par les Romans la plus part composez de son temps, ou de S. Louis son petit fils: cõtinuans quelque temps, iusques à ce que les bons Trouuerres venans à faillir, & les Iongleurs ne sçachans plus que conter de beau, lon se mocqua d'eux, comme ne disans rien qui valut. Et leurs contes estans mesprisez à cause des menteries trop euidentes, & lourdes: quand on vouloit parler de quelque chose folle & vaine, lon disoit, Ce n'est que ionglerie: estant

en fin Iongler, ou Iangler, pris pour bourder & mentir.

Ie mettoy fin à ce chapitre quand ie me suis aduisé ne deuoir oublier l'exemple, qui monstre que nostre Ryme a esté nommee Consonante & Leonine ou Leonime. Ie ne sçay si c'est pour ledit Pape Leon duquel i'ay parlé: tant y a que i'ay leu au fabliau intitulé, Des trois dames, les vers qui suiuent: *De la ryme Leonine.*

Ma peine metray & m'entente
Tant com' seray en ma iouente,
A conter vn fabliau par ryme
Sans coulour & sans Leonime:
Mais s'il y a consonantie
Il ne me chault qui mal en die.
Car ne peut pas plaisir a tots
Consonancie sans biaux mots.

Gauthier Arbalestrier de Belle-perche, qui a composé le Roman de Iudas Machabee auant l'an M. CCLXXX. fait aussi mention de ces deux sortes de ryme tout au commencement de son œuure:

Ie ne di pas k'aucun biau dit
Ni mette por faire la ryme
V coesonante v Leonime.

comme aussi vn Simon autheur d'vn Roman d'Alexandre, composé en Poiteuin ou Limosin: commençant,

Chançon voil dir per ryme & per Lëoin.
Del fil Filipe lo Roy de Macedoin.

ausquels exemples on doit remarquer (sçauoir en celuy de Gauthier) que les escriuains s'aidoyent du K, pour c: de l'v, pour ou: & en celuy de Simon que ja ils vsoyent du ç: vous asseurant que les liures où i'ay pris ces exemples sont escrits il n'y a guieres moins de CCC. ans. Ce qui sera dit comme en passant, & pour tousiours aider ceux qui trauaillent à embellir nostre langue Françoise: & conformer l'escriture à la prononciation, ou reformer la poësie Françoise selon l'art pratiqué en la mesure des syllabes & pieds par les Grecs & Romains: comme fait Iean Antoine de Baif poëte François, tresſçauant és langues Grecque & Latine. Benard moyne de Cluny, duquel i'ay ci dessus parlé, semble ne distinguer point ceste ryme. Car en l'epistre adressee à son Abbé, & mise tout au commencement dudit liure intitulé *De contemptu Mundi*, parlant de son œuure composé en vers Dactyliques rymez, il dit, *Id enim genus metricum dactylum continuum, exceptis finalibus Trochæo vel Spondæo, tum etiam sonoritatem Leoninicam seruans, ob sui difficultatem iam penè, non dicam penitus, obsoleuit. Denique Hildebertus de Lauerdino, qui ob scientiæ prærogatiuam prius in Episcopum, post in Metropolitanum promotus est: VVichardus Lugdunensis canonicus, versificatores præstantißimi, quòd pauca in hoc metrum contulerint, palam est.* Ledit Hildebert en fit la loüange de sainte Marie l'Egyptienne, & VVichard vne satyre d'enuiron trente vers, dont les deux premiers commencent,

Ordo monastiens ecclesiasticus esse solebat,
Pura cibaria dum per agrestia rura colebat.

quant à ceux dudit Benard ils sont tels,

Hora nouißima, tempora peßima sunt, vigilemus:
Ecce minaciter imminet arbiter ille supremus.

de sorte qu'à son dire il y a apparéce que le son (que le fabliau a appelé coulour Leonin) soit encor [es] mots, *nouißima peßima, minaciter arbiter*: & la consonantie en *vigilemus* & *supremus*, qui sont au bout des vers. De fait il se trouue des couples anciennes basties comme les quatre vers Latins cy dessus transcripts, principalement celle qui suit, prise d'vn Dict, intitulé Pour orgueilleux humilier:

1 Fol.

Certes fox est à demesure
Cors qui n'est que fiens & ordure
Et formez de si vil matiere,
Qui par orgueil se desfigure
Et sait qu'il est en auenture
D'estre demain mis en la biere.

là où les I, II, IIII, & V, vers representent la Leonine de *nouißima peßima, minaciter* & *arbiter*: comme, matiere, &, biere, la consonance de *vigilemus* & *supremus*. Gauthier Mapes Anglois a suiui ceste structure en ses rymes Latines,

Tanto viro locuturi | *Carum care venerari,*
Studeamus esse puri, | *Et vt caro simus cari*
Sed & loqui sobriè | *Careamus carie.*

Ceste consonance est declaree par Godefroy de Viterbe en son liure intitulé Pantheon: *Cùm versus sequentes inspexerint, consonantia & delectatione metrorum ad legendum vlterius prouocentur.* Car ayant commencé par quelques vers Leonins tels que ceux cy:

Fecerit archetypum diuina potentia mundum,
Mente sua clausum non rebus adhuc oriundum.

il n'a continué: ains fait vne autre consonance qu'à la fin: comme il appert par ceux cy,

Res faciunt tempus, facit & dimensio rerum,
Aetates anni motus mora meta dierum.

Finalement apres auoir longuement fueilleté des liures, que ie pensoy me deuoir apprendre que c'estoit que ryme Leonine, i'en ay trouué vn petit, intitulé L'art & science de Rhetorique pour faire rymes & balades, imprimé l'an M. CCCCXCIII. qui dit, Ryme Leonisme est quand deux dictions sont semblables & de pareille consonance en syllabes, comme il appert au chapitre de Ialousie (c'est de Iean de Meung)

Preude femmes par saint Denis
Autant est que de Fenis.

de sorte qu'au dire de cest autheur, ryme Leonine est celle que ceux qui depuis sont venus ont appelee Ryme riche. Maistre Pierre Fabry curé de Meray, qui viuoit du temps du Roy Charles VIII. est de ce mesme aduis. Car il dit, Ryme qui se termine à son Leonine est la plus belle des rymes, ainsi que le Lion est le plus noble des bestes. Et doit auoir la derniere syllabe & la penultime depuis

la

la vocale, semblable en ortographie, accentuation & prononciation. Il allegue cest exemple,

Glorieuse vierge & pucelle
Qui es de Dieu mere & ancelle,
Pardonne moy tous mes pechez
Desquels ie sui fort entechez.

Il dit encores que de ceste Leonine sont les anciens Romans, qui mettoient douze & treize syllabes aux vers, & vingt ou trente lignes toutes d'vne lisiere & terminaison: & que ryme croisee est celle qui n'est pas Leonine, mais entremeslee. Par le propos duquel Fabry i'appren que la Leonine estoit ce que nous appellons rime riche, & plate: quand la lisiere (c'est à dire la fin des vers) estoit toute d'vn son & non entremeslee ne croisee d'autre cadence, comme les vers pris des vieils Romans d'Alexandre & Siperis, que i'allegueray au second liure. *Ce liure estant presque acheué d'imprimer, i'ay trouué dans la vie de S. Christine, composee enuiron l'an 1300. les vers qui ensuiuent.*

Seigneurs qui en vos liures par maistrie metez,
Equiuocations & leonimetez,
Se ie tel ne puis faire, ne deprisiez mon liure.
Car qui à trouuer n'a soultil cuer & deliure,
Et leonimeté veult par tout aconsiuire,
Moult souuent entrelest ce qu'il deuroit ensuiure.

De sorte que Rime leonime est celle qui a dix, vingt, & trente vers d'vne lisiere. Car ceux de ceste vie sont croisez deux contre deux par tout, fors en ces quatre derniers: & neantmoins la lisiere est de rime tresriche. Voyla ce que ie puis dire de la rime quant à present, & iusques à ce que i'en aye plus grande certaineté: laissant à iuger aux lecteurs si l'etimologie de Leonine est bien prouuee ou non. Car n'estant moy mesme raisonnablement satisfait pour ce regard, ie ne conclu rien, & suffit, que suiuant ma deuise, I'AI RECVEILLI CE QVI ESTOIT ESPARS ET DELAISSE': ou si bien caché, qu'il eust esté malaisé de le trouuer sans grand trauail.

FIN DV I. LIVRE.



SECOND LIVRE DV RECVEIL, CONTENANT LES NOMS ET SOMMAIRE DES OEVVRES D'AVcuns Poëtes & Rymeurs François, viuans auant l'an M. CCC.

DE Mre EVSTACE. I.

COMBIEN qu'il se trouué plusieurs liures faisans mention de Charles le grand, & autres princes de sa Cour, que lon soupçonne auoir precedé cestuy-ci, & les auteurs du Roman d'Alexandre: on ne les peut pas remarquer par leurs noms, ne par le temps de la composition de leurs œuures. C'est pourquoy ie suis contraint de mettre le premier en rang, maistre VVistace ou Huistace: autheur du Roman appellé Brut. Le poeme duquel commence par ces vers:

Qui veut ouir, qui veut sauoir,
De Roy en Roy, & d'hoir en hoir,
Qui cil furc, & dont vinrent
Qui Angleterre primes tinrent,
Quiez Roy y a en ordre eu:
Et qui ainçois, & qui puis fu:
Metre Huistace le translata.

Ie ne sçay pas quand ce Me VVistace mourut, mais à la fin de l'œuure il dit,

Puis que Dieu incarnation
Prist pour nostre redemption
Mille cent cinquante cinq ans
Fit metre VVistace cet Romans.

De sorte qu'on peut s'asseurer par ceste datte, du temps auquel il a vescu.

LAMBERT LI CORS. II.

APRES VVistace lon peut mettre Lambert li Cors (c'est à dire le court) natif de Chasteaudun, prestre, escolier, ou homme de robe longue, qui sçait les lettres: car ainsi faut-il interpreter le nom de clerc qu'il prend. Cestuy-cy translatant les faits d'Alexandre le grand Roi de Macedoine, donna commencement au Roman d'Alexandre, où lon trouue en vn endroit,

La verté de l'histoir' si com li Roy la fit,
Vn clers de Chasteaudun Lambert li Cors l'escrit,
Qui de Latin la trest, & en Roman la mit.

ALEXANDRE DE PARIS. III.

AVec lequel s'estant ioint Alexandre de Paris, ils firent ensemblément le commencement du Roman d'Alexandre. Car en vn endroit de l'œuure il est dit,

Alexandre nos dit qui de Bernai fu nez,
Et de Paris refu ses surnoms appelez
Qui cy a les siens vers o [1] les Lambert ietez.

Ce dernier vers me fait dire qu'ils ont esté compagnons, & possible associez en leur Ionglerie. Ces deux poursuiuirent les gestes dudit Roi iusques à sa mort: & leur liure commence, [1] Auec.

Qui vers de riche histoir' veut sçauoir & oir,
Por prendre bon exemple de proesse acceuillir,
De conoistre raison, d'amer & de hair,
De ses amis garder & cherement tenir,
Des ennemis greuer qu'on n'en puisse elargir,
De laidures venger & des bons faits merir.
De haster quant [1] leus est & à terme s'offrir, [1] Lieu.
Oez donc le premier bonnement à loisir.
Ne l'orra gueres hom, qui ne doie plaisir:
Ce est dou milleur Roy qui onq poest morir.
D'Alexandre ie veuil l'histoire refraichir.

I'ay voulu transcrire ces vers du cõmencement de leur œuure, pour monstrer que l'intention des Trouuerres estoit d'animer les seigneurs, & les encourager à la vertu, mais sur tout à la liberalité.

PIERRE DE S. CLOOT. IIII.

LE testament dudit Roy, a esté fait par Pierre de S. Cloot, ainsi que ie deuine par ces vers meslez audit testament,

Pierres de saint Cloot si trouue en l'escriture,
Que manuez est li arbre dont li fruits ne [1] meure. [1] Meurit
mais ie ne trouue autre chose de son estre.

IEHAN LI NEVELOIS. V.

QVant au liure de la vengeance de ce Roi, il est bien certain qu'vn Iehan li Neuelois l'a fait: ainsi qu'il appert par ces vers,

Seigneurs or faites pes, vn petit vos taisiez,
S'orrez bons vers nouuiaux, car li autre sont viez.
Iehans li Neuelois fut moult bien [1] afaitiez. [1] Appr

A son hostel se sied : si fu ioyans & liez,
Vn chanterre li dit d'Alexandre à ses piez.
2 Marry. *Et quand il la oi s'en fu [2] grams & triez,*
3 Fils. *Du [3] fius qu'ot de Candace en a vers commenciez,*
Bien fais & bien rimez, bien dis & bien dictiez.
Encor sera du Conte Henri molt bien loiez.

Ie n'ay pas trouué de quelle qualité & d'où furent ces quatre Trouuerres, sinon que ce dernier vers

Encor sera du Conte Henry moult bien loiez,

me fait deuiner qu'il veut parler de Henry Comte de Champagne surnommé le Large, depuis Roi de Ierusalem. Que si ma coniecture est vraye, Neuelois auroit vescu du temps de Louis le ieune, Roi de France, & auant l'an M. CXCIII: qui fut celuy du couronnement dudit Henry: auquel Neuelois auroit presenté son œuure. Car i'oseroy presque asseurer, qu'il fut subiect de ce Comte: y ayant encores à Troyes, vne honneste famille portant le nom de Neuelet.

Vers Alexandrins. Le genre des vers de ces autheurs, est de douze & treize sillabes: & l'on pense que les autres qui leur resemblent ont pris leur nom, ou pource que les faits du Roi Alexandre furent composez en ces vers, ou pource que Alexandre de Paris a vsé de telle rime. Ie penseroy bien que les plus anciens vers fussent de huit & neuf sillabes comme vous auez veu ceux du liure de la Grace composé en Thiois, & de celuy de Brut. Il est vray qu'vne grande partie des Romans qui parlent de Geste, sont composez en vers de douze & treize sillabes: mais en quelque sorte que ce soit, la gloire, si vous croyez aucuns anciens, en demoure à cest Alexandre de Paris. Vne chose doit estre notee aux œuures de ces bons peres, c'est qu'ils faisoyent la lisiere ou fin de leurs vers toute vne, tant qu'ils pouuoyent fournir de sillabes consonantes: à fin comme ie croy, que celuy qui touchoit la harpe, violon, ou autre instrument, en les chantant ne fust contraint muer trop souuent le ton de sa chanson, estans les vers masculins & feminins meslez ensemble inegalement: ainsi que vous auez veu par le commencement du Roman d'Alexandre cy dessus transcript. A quoy ie pense que Pierre de Ronsard Prince de nostre poësie Françoise, & les autres venus depuis luy, ont eu esgard: faisans suiure aux autres poesmes que les odes, deux vers de rime masculine à deux de rime feminine, & au contraire. Car c'est le vray moyen de faire châter sous vn seul chant, toutes leurs poësies. Chose bien inuentee, & dont les precedents ne s'estoyent aduisez. Geofroy Thory de Bourges s'est abusé, disant en son liure, intitulé Le champ fleuri, que Pierre de saint Cloot, & Ichan le Neuelois, estoient seuls autheurs du Romans d'Alexandre. Iehan le Maire de Belges, parlant au Temple d'Amour de ceste façon de vers: dit, Laquelle taille iadis auoit grand bruit en France, pource que les prouësses du Roi Alexandre le grand, en sont escrites en anciens Romans: dont aucuns modernes ne tiennent compte auiourd'huy: toutefois ceux qui mieux sçauent en font grand compte. I'ay remarqué quelques vers de leur façon assez bons, car parlant de gens qui tomboyent d'vne montagne, il dit.



De la coste desrochent, aual vont perillant.

par lequel vers l'on peut, à mon aduis, renouueller deux mots, à sçauoir, desrocher, & periller. Car si nous disons descrocher, pour oster d'vn croc: pourquoi ne dirons nous, desrocher pour tomber & precipiter d'vn roc? Et comme sçauriez vous mieux representer le Latin de *periditor* & *periclitari*, que par periller, puis que nous disons peril pour *periculum*? Ie n'ay pas deliberé cy apres de faire ainsi de tous les mots, qui se trouueront aux vers que i'allegueray en ce recueil de Poëtes: mais i'ay voulu monstrer par ceux-cy, cõme l'on se peut aider d'aucuns, qui vallent bien le renouueler. Ces vers donc qui suiuent, pourront seruir à cest effect: & donner à cognoistre vne partie du stil desdits Autheurs: l'vn desquels parlant d'vn cheualier qui donna vn coup d'espée sur le heaume d'vn autre, dit

Si la fern del branc que sus l'arçon l'adente.
& *De morts & de nauures enionche la campagne.*
& *Ahi Dame fortune tant estes noueliere.*

comment sçauriez-vous mieux representer *nouatrix* Latin. & cestuy-cy,

Du long comme il estoit mesura la campagne.

parlant d'vn porté à terre d'vn coup de lance: ne vaut-il pas bien *Italiam metire iacens*? Il se trouue encores plusieurs autres belles manieres de parler, & des mots, que le studieux de la poesie Françoise pourra imiter, ou refondre ainsi que i'ay dict, se les appropriant comme Virgile ceux d'Ennius, Pacuuius, & autres qu'il n'a desdaigné lire: & ausquels ces vieux Autheurs, dont maintenant i'escri les vers, peuuent estre comparez. Vray est qu'il faut du iugement pour refondre tels mots: car on ne les doit choisir tant vsez, qu'ils soyent inutiles & hors de cognoissance. Pource qu'il y auroit danger qu'vn autre Phauorin ne nous reprochast que nous parlerions comme auec Basine, Clotilde, Fredegonde ou Brunehaut, femmes & meres de nos premiers Roys. Mais aussi, où il se trouueroit qu'ils fussent en vsage en quelque contrée de nostre France, il me semble qu'on peut hardiment les ramener en vsage: encores qu'ils se soyent pour quelque temps esloignez de Paris ou de la Cour. Le Roman du Paon, est vne continuation des faicts d'Alexandre: lequel se trouue en la bibliotheque du Roy, auec plusieurs autres, dont ie n'ay peu nommer les Autheurs, pour ne les auoir entierement leus.

DE GVIOT DE PROVINS, *Autheur d'vn Roman intitulé la Bible Guiot.* VI.

APres ceux-là peut estre comptée la Bible Guiot: pource (comme dit l'Autheur) que son liure contient verité: mais c'est vne bien sanglante satyre, en laquelle il blasme les vices de tous estats, depuis les Princes iusques aux petits. La copie que i'ay, escrite il y a trois cens ans, l'appelle Bible de Guiot de Prouins: & toutesfois par tout le liure il ne se nomme de ce nom. Il commence ainsi son liure,

Dou siecle puant & horrible
1 Mecõ-uient. *[1] Mestuet commencier vne Bible*
Por poindre & por aiguillonner,
Et por grant esemple monstrer
2 nõ erit. *Ce [2] nert pas Bible [3] lozangiere,*
3 mocqueuse. *Mais fine & [4] voire droicturiere,*
4 vraye. *Miroirs iert à totes gens.*

Il a esté homme de grande experience, & a vescu longuement: car ayant parlé de l'Empereur Frideric, de Louys le Ieune, Roy de France, de Henry & Richard Roys d'Angleterre, du Comte d'Arragon, & Raimond Beranger son frere, d'Amauri Roy de Ierusalem, & autres sans nombre, il dit,

Les Rois & les Empereours,
Et ces dont i'ay oi parler
Ne veuil ie pas tos ci conter:
Mais ces princes ay-ie vëus.

Et puis apres en auoir nommé plus de cent, il dit,

Ie ne vous ai Baron nommé,
Qui ne me ait veu & donné,
Mais se furent li plus eslit,
Porce sont en mon cuer escrit.

Apres auoir bien couru & essayé de plusieurs sortes de religions, il semble qu'il se rendit moine de S. Benoist. Car ayant mesdit des moines, il adiouste,

5 gabs pour moquerie, dont viẽt gaber. *Sus moy cherra trestous li [5] gas,*
Porce que ie port' les noirs dras:
Y a plus de douze ans passez
Qu'es neirs dras sui enuelopez.

puis en vn autre lieu, il dit,

Troblee voy-ie bien nostre ordre,
6 destourner. *Ia ie cuit ne porront [6] estordre,*
Li bon preudhomme, li Abbé,
7 honoré. *Dont li lieu furent [7] henoré.*

s'estant plaint que les anciens Abbez entrans aux charges, espousoient trois pucelles, Charité, Verité, & Droicture. Il semble auoir voulu esprouuer diuersitez d'ordres: car parlant de Citeaux, il dit,

Si ne fui onques de leur ordre,
8 moqué tancé. *Mais pource [8] raponnez en fui,*
Qu'a Clereuaux quatre mois fui.
Or dit on que mal mi prouuai,
Porce que tant y seiournay.
Si ie eusse esté en la route
Deux mois ou trois, bien sçai sans doute
Que n'en fussent si responnez.

& apres il dit encores,

Quatre mois fui à Clereuaux.

Ce qui me fait plus dire qu'il fut moine, & encores de Cluny, sont ces vers,

Mais à Cluny com on mengue,
Mestuet seoir à bouche mue.
Trop sont à Cluny voir disant,
De ce qu'ils ont en conuenant,
Totes lor ententes y metent,
Trop bien tienent ce qu'ils prometent,
Leur conuine eusse plus chier
S'il fussent vn po mensongier.

Il a grandement voyagé par le monde, puis qu'il dit,

Moult reui les Hospitaliers
Outre mer & vaillans & fiers,
Moult les vi en Ierusalem,
Et de grant pris & de grant sen.

& autre part il monstre qu'il fut en Grece,

Car ie vis en Constantinoble
Qui tant ert belle & riche & noble,
En moins d'an & d'autre & demi.
Quatre Empereörs: puis les vi
Dedans le terme tos morir
De vil mort, car [1] gez vi meurdrir. 1 ie les.

Il est bien certain qu'il a vescu & faict son liure depuis l'an MCLXXXI. puis qu'il dit,

Et de l'Empereör [2] Ferri 2 Frideric.
Vos puis bien dire que ie vi
Qu'il tint vne Cort à Maience:
I ce vos di-ie sans dotance
Conques sa pareille ne fu.

& laquelle l'Abbé de Vrsperg, dit auoir esté tenue audit an: quand l'Empereur Frideric fit ses deux enfans cheualiers. Mais aussi y a-il grande apparence qu'il l'a cõposé enuiron l'an 1200. I'ay appris de ce Guiot de Prouins, le vray nom François de la pierre d'Aimant, de laquelle vsent les mariniers à la conduite des nauires allans sur mer. Car apres auoir parlé du Pole Arctique qu'il appelle Tramontane, il dict,

Icelle estoile ne se muet;
Vn art font qui mentir ne puet
Par vertu de la [3] Marinette, 3 Al. maniere.
Vne pierre laide & [4] noirette 4 Al. bruniere.
Ou li fer volontiers se ioint.

Ce liure seroit trop gros qui voudroit mettre tous les poëmes que i'ay leus: & l'extraict que i'ay fait d'aucuns, seruira pour faire garder les vieils liures, & ne les vendre plus aux relieurs: car il se trouue quelquefois de bonnes pieces parmi tels cahiers moisis. Les vers qui ensuiuent me font croire qu'il vesquit durant la conqueste de Constantinople,

Tous li siecle por quoi ne vet
Grecs. *Sor aux ains que sor les [1] griffons.*

BLONDIAVX. VII.

I'Eusse peu mettre Blondiaux auant Guiot de Prouins, n'estoit que ie ne trouue point la mort de l'vn & l'autre: mais tous deux ont veu Richard Roy d'Angleterre, lequel mourut l'an 1200. I'ay vne bonne chronique Françoise qui dit, que ledict Roy Richard ayant eu querelle outre mer contre le Duc d'Austriche, n'osant passer par l'Allemagne en estat cogneu, & encores moins par la France, pour la doute qu'il auoit de Philippes Auguste, se deguisa. Mais le Duc qui sçauoit sa venue, le fit arrester & enfermer dans vn chasteau, où il
» demeura prisonnier: sans que l'on sceust de long temps où il estoit. Or ce Roy
» ayant (ainsi que dit ceste chronique) nourri vn Menestrel appelé Blondel, il
» pensa que ne voyant point son seigneur il luy en estoit pis, & en auoit sa vie à
» plus grand mesaise. Et si estoit bien nouuelles qu'il estoit party d'outre mer,
» mais nus ne sçauoit en quel pays il estoit arriué. Et pource Blondel chercha
» maintes contrées, sçauoir s'il en pourroit ouyr nouuelles. Si aduint apres plu-
» sieurs iours passez, il arriua d'auanture en vne ville assez pres du Chastel où son
» maistre le Roy Richard estoit, & demanda à son hoste à qui estoit ce Chastel: &
» l'hoste luy dict qu'il estoit au Duc d'Austriche. Puis demanda s'il y auoit nus
» prisonniers, car tousiours en enqueroit secrettement où qu'il allast. Et son ho-
» ste luy dit qu'il y auoit vn prisonnier, mais il ne sçauoit qui il estoit, fors qu'il y
» auoit esté bien plus d'vn an. Quand Blondel entendit cecy, il fit tant qu'il s'ac-
» cointa d'aucuns de ceux du Chastel, comme Menesterels s'accointent legere-
» ment, mais il ne peut voir le Roi, ne sçauoit si c'estoit il. Si vint vn iour endroit
» vne fenestre de la tour où estoit le Roy Richart prisonnier, & commença à
» chanter vne chanson en François, que le Roy Richart & Blondel auoient vne
» fois faicte ensemble. Quand le Roy Richart entendit la chanson, il cogneut
» que c'estoit Blondel: Et quand Blondel ot dicte la moitié de la chanson, le Roy
» Richart se prist à dire l'autre moitié, & l'acheua. Et ainsi sceut Blondel que c'e-
» stoit le Roy son maistre. Si s'en retourna en Angleterre, & aux Barons du pays
» conta l'auenture. Voila ce que dit mon liure, lequel ne parle autrement de ce Blondel: mais i'en ay vn autre de chansons, entre lesquelles il s'en trouue vne douzaine sous le nom de Blondiax de Nesle, que ie ne puis asseurer estre cestui cy, familier du Roy d'Angleterre.

Monseignor THIEBAVLT DE MAILLI. VIII.

EN mon volume de la bible Guiot, suiuoit vne satyre intitulee l'Estoire li Romans de monseignor Thiebault de Mailli, commençant,

A ce que voi au siecle ai pensé longuement,
Porce vos vueil retrere le mien entendement,
Si est bien que ie die ce ou ie pens souuent,

Porce que ne sçay letres le dire plus briement.

Il semble qu'il l'ait faite par commandement d'vn plus grand seigneur: car il dict,

Mult ai pensé au siecle depuis que iel connui,
Mes Sires me proia quant ie parti de li,
Que telle chose feisse ou pensissions [1] endui. 1 tous deux.

Le liure a esté fait depuis le voyage de Ierusalem, ainsi qu'il appert par ces vers, & principalement par le mot de Beduin.

Et Turc, & Arabi, Beduin & Persant,

qui estoient incognus à nos François auant tel voyage. Encores y a-il apparence qu'il a vescu depuis l'an MCLXX. pource qu'il dit,

Ains sçai à escient qu'ils auront plus bonté
Que n'en ot sainct Thomas qui fut occis pour [2] dé. 2 Dieu.

car ie pense qu'il entend parler de Thomas Archeuesque de Cantorbie estimé martyr, & canonizé l'an MCLXXIII. pour la renommée de sa grande saincteté. Il fait aussi mention d'vn Guichars de Biaugous comme d'vn homme de grand sçauoir, retiré du monde, ou Prescheur.

Qui plus sçait & plus croit plus en est [3] paourous, 3 paoureux.
Moult s'en apperceut bien dans Guichars de Biaugous.

Il faict aussi mention d'autres, que ie nommeray afin de remarquer plus certainement le temps qu'il a vescu, s'il se trouue puis apres liure ou tiltre faisant mention de quelcun d'eux: ne le pouuant dire au vray pour le present.

Ce que ie vous vueil dire & ce qu'auez oi
Sachiez que ce n'est pas d'Auchier & de Landri,
Ains vos vueil [4] amentoiure de Simon de Crespi 4 ramétevoir.
Qui le Comte Raoul son pere defoui
Et trouua en sa bouche vn [5] froit plus que demi 5 On appelle vn serpent le plus venimeux que nous ayons par deça vn orvez.
Qui li mengoit la langue dont iura & menti.
Li Cuens vit la merueille, moult en fu esbai,
Es-ce donc mes peres qui tant chastiaux [6] broi, 6 brusla.
I'a n'auoit-il en France nuz prince si hardi
Qui osast vers li fere ne guerre ne estri
Quant qu'il auoir au siecle laissa & enhai,
Bien le lessa veoir que sa terre en guerpi.
Dedans vne forest en essil s'en foui,
La deuint Charbonniers itel ordre choisi.

Ce Simon de Crespi fut fils bastard, ainsi que l'on dict de Raoul Comte de Vermandois, fils de Hugues le Grand, frere de Philippes premier Roy de France: lequel Simon de Crespi viuoit l'an MCXXX. Ie ne sçay qui est ce Girars de Monteigni. Il en nomme encore d'autres,

La mort [7] aconsieut tous les vieux & les puisnez, 7 atteint
Les riches & les pauures n'en iert nus deportez
Dans Renaut de Pompone qui mout fut [8] alozez 8 loué.
Par le coup d'vn garçon fut son pere aterrez.

Moult est fox qui ci fet trop de ses volentez, &c.
Mes Milon de Leigni qui meint pouure mercie,
Quel mont oit si preudhom tant ert grand[1] manandie
Que en moult peu de tems ne l'oit toute guerpie.

1 richesse.

Par son œuure il aduertit chacun de bien faire, s'abstenir de pecher, craindre la mort, & n'esperer auoir support des choses que plus nous auons aimées en ce monde. I'ay remarqué deux assez bonnes sentences de luy.

Por neant a l'auoir cil qui ne volt dependre. &
Malement faict la fleche qui au dreßier la brise.

encores taxe-il grauement les Aduocats & la Iustice.

Pledeor[2] loëis entendez entendez,
Grans dolors vos vient pres mes pou vos en gardez,
Auez-vous mes que vendre quant[3] vo sen vous vendez.

2 à loage

3 vostre sens & sçauoir.

& autre part il dit aux Roys, Ducs & Comtes,

Pouures n'a mes nul droit ce seuent li plusor,
Cil qui plus donne a cort si a meillor valor,
Et qui miex sçait trahir on le tient à meillor.

De RAOVL DE HOVDANC ou HOVDON. IX.

IL est bien certain que Raoul de Houdanc & Christien de Troyes sont morts auant l'an MCCXXVII. par ce qu'a l'aissé d'eux Huon de Meri au tournoiment d'Antechrist: & lequel nommément dit que Raoul auoit composé le Romans des aesles,

Car Raoul son escu descrit
El Romans des aesles comment
Le pourtrait, &c.
Dessus auoit vn Colombeaux
Qui de cortoisie ot deux esles,
Ou ot autant[4] panes & elles;
Com' Raoul de Houdanc raconte
Qui des deux elles fait vn conte.

4 plumes

Mais ie ne vey iamais ce Romans, ains seulement vn fabliau, qui est vn conte faict à plaisir, comme vne nouuelle meslée de fables, où volontiers à la fin il y a quelque interpretation morale. Ce fabliau de Raoul est intitulé La voye ou le songe d'Enfer, qui est en somme le chemin que tiennent ceux qui cherchent la cour du seigneur d'Enfer. Les deux derniers vers le nomment

Raoul de Houdan sans mensonge,
Qui cest fabel fist de son songe. Il dit aussi,
Plesant chemin & bonne voie
Treuuent cil qui enfer vont querre.

Il nomme aucuns tauerniers de Paris;

Gautier Mouans ne doute rien,
Iehans Bossus li artisien,

Hemars Guiars li fardeliers,
Qui maint [1] *Bricons ont deploiez, &c.* [1] coquins malautruz.

qu'il fait tous amis de Hasard: comme aussi Michel des Treilles & Girars de Trois. Il remarque vne coustume lors pratiquée, comme ie croy, en Bretagne,

Mes tot ainsi com se ie fusse
A Guimelant & à Huitier
Mestut escremir & luitier.

I'ay leu de luy vn Roman intitulé Meraugis de Porlesguez, en vers de huit syllabes assez coulans: à la fin duquel il dit,

Cit conte faut, si s'en deliure
Raoul de Houdanc, qui cet liure
Commença de ceste matire.
Se nus i troue plus que dire
Qu'il n'i a dit, si die auant,
Que Raoul s'en taira atant.

Et voila tout ce que i'ay leu de luy. Certainement il auoit d'assez bonnes inuentions.

De CHRISTIEN DE TROYES. X.

Quant à Christien de Troyes, le mesme Huon de Meri le louë grandement, disant,

Car tel matiere ai pourpensee,
Qu'onques mes not en sa pense
Ne Sarrasins ne Chrestiens,
Parce que mort est Christiens
De Troye qui tant ot de pris. & à la fin,
Y [2] *m'ait diex Huon de Meri,* [2] me aide
Qui a grand peine a fait cel liure,
Qu'il ne sot pas prendre a deliure
Li bel François a son talent,
Que cil qui trouuerent auant
Ont recœuilli toute l'eslite:
Porc' est ceste œuure meins eslite,
Et fu plus for a acheuer:
Mout mis grant peine a [3] *eschiuer* [3] fuyr, & l'Italien schifare, dont vient esquif.
Les dis Raoul & Christians,
Qu'onque bouche de Christians,
Ne dit si bien comme il disoient.

Il y a deux ans qu'allant en vne Imprimerie, ie trouuay que les Imprimeurs se seruoient à remplir leur timpan d'vne fueille de parchemin bien escrite: où ayant leu quelques vers assez bons, ie demanday le reste: & lors on me monstra enuiron huit fueilles de parchemin, toutes de diuers cahiers, mais de pareille ryme & suiect: qui me faisoit croire que c'estoit d'vn mesme liure. Le pre-

mier monstroit euidemment l'autheur, & pource que ie crain que le reste soit perdu, ie mettray icy tout ce que ie copiay lors, & qui me sembla bon. Le Romans du Graal commence ainsi,

1 cueille. *Qui petit seme petit[1] cuelt,*
Et qui auques recœuillir velt
En tel leu sa semence espande
Que fruit a cent doubles luy rende:
2 vault. *Car en terre qui rien ne[2] valt*
3 fault. *Buene semence seche & [3] falt.*
Christians seme & fet semence
D'vn Romans que il encommence,
Et si le seme en si buen leu
Qu'il ne puet estre sans grant preu.
Qu'il le fet por le plus preudhomme
Qui soit en l'Empire de Romme,
C'est li quens Phelipe de Flandres.

Ce Philippes fut nommé Philippes d'Alsatie, & tenoit le Côté, l'an MCLXVIII: mourut l'an MCXCI. Il appert que ledict Christien a nommé vn de ses œuures, le Romans du Graal, puis qu'il dit,

Christians qui entent & paine
A rimoyer le meillor conte,
Par le commandement le Comte,
Qu'il soit contez en cort royal.
Ce est li contes del Graal,
Dont li quens li bailla le liure.

Ce qui monstre que partie des Romans ont esté en prose premier qu'en rymes mais ie croy bien que ceux que nous auons auiourd'huy imprimez, tels que Lancelot du Lac, Tristan, & autres, sont refondus sur les vieilles proses & rymes, & puis refraichis de langage. Il continua le Romans de la Table ronde: & Huon de Meri a bonne raison de le nommer le premier de ceux de son temps: car en ce peu que i'ay veu de ses œuures, il y a d'assez bons traits, que ie mettrai afin qu'il prenne enuie à ceux qui en ont des liures entiers, de les garder, & ne les vendre pour les perdre: ainsi qu'ont esté ceux dont i'ay retiré ces pieces. En fin i'ay trouué que la plusspart des fueilles dont i'ay parlé, estoient d'vn Roman portant le nom du Cheualier au Lion: auquel i'ay trouué tous ces beaux traits, comme ceste description de Printemps:

Ce fu el tems qu'arbres flourissent,
Foeulles boscages peruerdissent.

Comment voudriez vous dire en deux mots *folia siluestria*, que par ces deux, Foeulles boscages? car on disoit Bos pour bois, dont vient Bocheron. Au cahier de la table ronde, & parmi d'autres fueillets, il fait vne assez bonne description de l'ouye:

Puis que vos plait or m'escoutez,
Cuer & oreilles me prestez:

Car parolle ouie est perdue.
Selle n'est de cuer entendue.
Quas oreilles vient la parolle
Ainsi com li vens qui vole,
Mes ni areste ne demore
Ains sen part en molt petit d'ore,
Se li cuers nest si eueillez
Qual prendre soit apareillez,
Et quil la puisse en son venir
Prendre & enclorre & retenir.
Les oreilles sont voie & [1] dois
Par ou vient iusqu'au cuer la vois:
Et li cuers prent dedans le ventre
La voix qui par l'oreille y entre:
Et qui or me voudra entendre
Cuer & oreilles me doit tendre.

1 Coduit

Quant au vers qui dit, Les oreilles sont voye & dois: ce mot Dois signifie conduit ou canal, tesmoing vn vers de la premiere chanson de Monseigneur Gaces Brulez,

Au renouueau de la doucour d'esté,
Que reclaircit li dois en la fontaine.

Et encores en Normandie on appelle douit vn canal. Il descrit vne deconfiture de gens, ainsi qu'il ensuit,

Et cil qui chassent les destranchent,
Et lors cheuaux lor eboëllent,
Les vifz desor les morts roëllent,
Qui s'entrafollent & occident,
Laidement s'entrecontralient.

I'y ay trouué de bons prouerbes & sentences, comme,

Car ce seroit trop vilain ieux,
De vn dommage fere deux. &,
Qu'a venimeux & a felon
Ne doit on faire se mal non. &,
Car tiex a pauure cuer & lache,
Quant voit vn preudhom qui entache
Desor soi tote vne besongne,
Que maintenant honte & vergongne
Li cort sus & si iette fors,
Le pauure cuer qu'il a el cors:
Et si li donne plainement
Cuer de preudhomme & hardement.

Au Roman du Cheualier au Lyon qui est de luy mesme:

Li autre parloyent d'Amors,
Des angoisses & des Dolors,

Et des grans buens que ont souuent,
Les desciple de son conuent,
Qui lors estoit riches & buens,
Mes or y a petit des [1] suens,
Car bien pres lont tretuit laissié,
Sen est Amor molt abessié:
Car cil qui soloient amer,
Se faisoient cortois clamer,
Et prou & large & henorables,
Or est amors torné en fables,
Porce que cil qui rien n'en sentent
Dient qu'il aiment, & si mentent:
Et cil fable & mensonge en font,
Qui sen vantent & rien n'i ont.
Mais por parler de celz qui furent,
Laissons celz qui en vie durent,
Qu'encor valt miex, se m'est auis,
Vn cortois morts qu'vn vilain vis.

[1] *siens.*

Il me semble que ces quatre vers derniers sont de bonne inuention, & qu'il fault ainsi les interpreter, Qu'vn hôme iadis courtois, encores qu'il soit mort est ramentu en la bouche de ceux qui l'ont connu, & peut seruir d'exemple aux autres: là où le Vilain ne vault ne mort ne vif. Encores,

Il ni a cortoisie ne sen
En plait doiseuse maintenir,
Tosiours doit li fumier puir,
Et tahons poindre & [2] maloz bruire,
Enuious ennuier & nuire.

[2] *On appelle ainsi à Troye vne espece de freslons.*

Geoffroy Thori de Bourges au liure sus allegué, dit auoir veu les œuures de ces deux bons peres en la possession de frere René Massé, Religieux de Vandosme: & que ce Christien a composé vn liure intitulé le Cheualier à l'espee, & vn autre nommé Perceual dedié à Philippes Comte de Flandres, qui est celuy duquel i'ay parlé cy dessus. Ce qui suit est du Roman du Cheualier au Lyon,

Car molt est fox qui se demore
De son prou frere vne sole hore.

& d'vne Dame qui se faisoit prier d'espouser vn qu'elle aimoit.

Et les prieres riens ni grieuent,
Ains li esmoeuent & soslieuent
Le cuer a feré son talent.
Li cheuaux qui pas ne valent,
S'efforce quant lon l'esperonne, &c.

Ce peu que i'en ay veu, me fait iuger qu'il y auoit beaucoup de belles & gentilles inuentions, & que Huon de Meri a bonne cause de le louer.

DE GODEFROIS DE LEIGNI. XI.

GOdefrois de Leigni vesquit du temps de Christien de Troies: vn Romans duquel parlant de Lancelot, intitulé La charette, ce de Leigni acheua: par le congé dudit Christien, ainsi qu'il est clair par ces vers mis à la fin du liure:

Godefrois de Leigni li clers,
A parfinée la charrette:
Mes nus hom blasme ne li mete,
Se sor Chrestien a duré,
Car il la fet por le bon gré
Chrestien qui le commença,
Et tant a fet de la en ça
Ou Lancelot fu emmurez,
Tant com li conte est durez.

Il y a de fort belles inuentions en ce liure, telles que celle-cy

Et Lancelot iusqu'a lentree
Des iex & du cuer la conuoie:
Mes ax iex fu corte la ioie,
Que trop estoit la chambre pres.
Li oil fussent entré apres
Mont volentiers se il peust estre:
Li Cuers qui est sires & mestre
De greignor pooir assez
Est ouec lui outre passez,
Et li oil sont remez dehors
Plains de larmes ouec le cors.

Il introduit le mesme Lancelot, se reprenant qu'il s'estoit voulu faire mourir, pour euiter la peine du mal qu'il enduroit pour sa Dame.

Miex voil viure & sofrir les [1] *colx* — 1 coups.
Que morir por auoir repos. & encores,
Ge ne scai li quiex plus me het,
Ou la vie qui me desirre,
Ou la mort qui me veut occirre:
Einsi l'vns & l'autre m'occit. & encores,
Bien est voir que moult se foloie,
Qui de fame garder se peine,
Son trauail i pert & sa peine.
Qu'ains la pert cil qui la garde,
Que cil qui ne s'en donne garde. & encores,
Quen qu'on dit a fol petit vault
Que il ne fait que se debatre,
Qui de fol veut folie abatre

Et le bien qu'en enseigne [1] *acueure*
Ne vaut rien qu'il nel met en œuure,
Ains est tost alé & perdu.

[1] C'est cuiuers & traistre.

Le liure est assez plaisant, car le principal est fait par Christien, qui à la verité fut plein de belles inuentions.

DE HEBERS. XII.

HEbers qui prend tiltre de clers, est autheur du Romans des sept sages, ou de Dolopatos: lequel il dit auoir translaté du Latin fait par vn moine de l'Abbaie de Haute-selue, nommé dam Iehans, ainsi qu'il dit au commencement.

Li bon moine de bonne vie
De Haute-selue l'Abbeie
A l'estoire renouuelee,
Par bel latin la ordenee
Hebers la vieut en Romans traire,
Et del Romans vn liure faire
El nom & en la reuerence
Del Roi fil Phelipe de France
Loeis qu'en doit tant loer. &c.

Ce Loeis Roi fil Phelipe, me semble estre Louis pere de saint Louis, lequel du viuant de son pere fut couronné Roi d'Angleterre: ou bien Louis Hutin, Roi de Nauarre, par sa mere. Car ie ne cognoi autre que ces deux qui ayent porté tiltre de Roi viuans leurs peres. Et ne fault raporter cela à Louis le Gros (lequel à la verité fut couronné du viuant de Philipe premier) car il me semble que le langage de ce Roman n'est si ancien. Il est tout plein de contes moraux & plaisans, de prouerbes François & belles sentences. Ce prouerbe est de luy,

On ser le chien por le seignor,
Et por l'amor le cheualier,
Baise la Dame l'Escuier.

Ceste sentence m'a semblé belle entre autres,

Riens tant ne greue menteor,
A larron ne à robeor
N'a mauuez hom quiex qui soit,
Com' veritez quand l'apperçoit:
Et veritez est la maçue
Qui tot le mont occit & tue.

La deuxieme nouuelle de la III. iournee du Decameron de Bocace peut estre prise de cest autheur. Car il raconte d'vn qui coucha auec la fille d'vn Roi, laquelle l'ayant marqué au front, il en alla faire autant à tous les Cheualiers dormans en ce Palais. La IIII. nouuelle de la septiesme iournee est de cest autheur, pour le regard de la pierre iettee dedans le puis. La VIII. de la VIII. iournee peut aussi estre prise de luy mesme, pour le regard de la reuange du Sienois, qui accoustra

accoustra la femme de son compagnon sus sa teste. Il enuoye son liure à l'Euesque de Meaux, qu'il ne nomme:

Hebers define ici son liure,
A l'Euesque de Meaux le liure,
Qui diex doint henor en sa vie.

Il semble que la vie de Iosaphas (qui est vne instruction pour les Rois) soit de la mesme veine. Duquel aussi Bocace peut àuoir pris ce qu'il dit de ce ieune garçon, qui n'ayant iamais veu des femmes, en demanda vne à son pere, comme la plus belle chose qu'il eust iamais veue. Tout le subiect du liure Italien, intitulé Erastus, est pris de ce Dolopathos, qui eut les mesmes aduentures que ledit Erastus Italien.

DE HVON DE MERI, *autheur du Romans d'Antechrist.* XIII.

IL est bien certain que Huon de Meri est autheur du Roman d'Antechrist, parce que luy mesme dit,

I m'aint diex Huon de Meri,
Qui a grand peine a fet ce liure.

mais ie n'ay rien trouué de sa naissance & qualité. Il declare au commencement de son œuure, en quel temps il l'a composé, puis qu'il dit,

Il auint apres celle emprise,
Que li François orent emprise,
Contre le Conte de Champaigne:
Que li Rois [1] Leis en Bretaigne
Mena son ost sans point d'aloine,
Que mors ert li quens de Boloine
Dont li François orent fet chief,
Qui remes sont à grant mechief,
Li membres foibles & mal [2] bailli.
Quant li chief au membre failli.
Els s'en traïrent tretuit arriers,
Fors Malclerc qui tant estoit fiers,
Qu'a merci ne deigna venir,
Bien cuida Bretaigne tenir
Contre le Roy par son desroi
Com cil qui auoit cuer de Roi,
Et qui estoit plein iusqu'au iour
De hardement & de valour:
De cortoisie & de largesse,
Lors ne me pot tenir paresse,
D'aller en l'ost du Roy de France,
Tant fis en cel ost demorance,
Que de Bretaine fu partis

1 Ce fut S. Louys.

2 gouuernez.

Li Rois de France & fu bastis
Li accords de la grand discorde
Que cil Roy si comme l'en recorde,
Auoit au Conte de Bretaigne.

Par ces vers que i'ay voulu mettre au lõg, pource qu'ils seruent à l'histoire du temps, il appert que Huon viuoit au commencement du regne du Roy saint Louis, à sçauoir l'an M. CCXXVIII. auquel finit ceste guerre de Bretaigne. Il semble qu'il ait esté religieux de S. Germain des prez pres de Paris, car il dit.

Religion proi quel mi meine,
Qui m'a la mené par la main,
Iusqu'à l'Eglise saint Germain
Des prez lez les murs de Paris.

Ie n'ay pas remarqué de grans traits de poësie en tout son œuure: que lon peut mettre entre les satyriques, puis que c'est vn combat des vertus contre les vices, & qu'il reprend beaucoup de diuerses qualitez de gens. Il semble qu'il a pris son suiect sus ce que Raoul & Christien auoyent commencé: principalement sus le fabliau du chemin d'Enfer: car il dit,

Y [1] m'ait diex Huon de Meri
Qui a grant peine a fait ce liure,
Il n'ausa pas prendre à deliure,
Li bel François à son talent.
Car cil qui trouuerent auant,
Prindrent auant tout a l'eslite,
Pource est ceste œuure meins eslite.
Et fu plus [1] fort a acheuer,
Moult mis grand peine a echiuer
Les dis Raoul & Christian
Onque bouche de Christian
Ne dit si bien comme ils disoyent,
Mes quant qu'ils dirent prenoient
Libel François trestot a plain,
Si com il leur venoit à main,
Si qu'apres eux nont rien guerpi.
Se i'ay trouué aucun espi
Apres la main as [2] mestiuiers
Ie l'ay glané molt volontiers.

1 *Ainsi m'aide Dieu.*

1 *Al. grief*

2 *Al. Hasniers & menestriers.*

Quant à ce qu'il dit, Et fu plus fort à acheuer: il se peut entendre qu'il ne poursuiuit pas l'œuure commencé par lesdit Raoul & Christian: mais qu'il auoit eu grand' peine ne voulant repeter ce qu'ils auoyent ia dit. A la fin il nomme son liure,

Par son droit nom a peau cet liure
Qui tresbien s'accorde à l'escrit
Le tournoiement d'Antichrist.

Il appelle en vn endroit les espees acerines, qui est vne epithete assez bon.

As grans espees acerines
Fierent com feuures sus enclume.

DE HVON DE VILLENEVVE. XIIII.

IE croy que les Romans de Regnaut de Montauban, Doon de Nantueil, Garnier de Nantueil, & Aie d'Auignon, Guiot de Nantueil, & Garnier son fils sont tous d'vn mesme poëte. Premierement parce que c'est vne suite de conte, & que ie les ay veus cousus l'vn apres l'autre. Car il faut confesser que le liure ne vint iamais entier en mes mains: & encores le fueillet des commencemens de chacun liure (pour ce que les lettres estoyent dorees & enluminees) auoyent esté deschirez. Toutesfois en l'vn qui estoit demi rompu, ie trouuay le nom du Trouuerre,

Seignor soiez en pes tuit a .....
Que la vertus del ciel soit en vos demoree,
Gardez qu'il n'i ait noise ne tabor ne criees
Il est ensinc coustume en la vostre contree,
Quant vns Chanterres vient entre gent henoree
Et il a endroit soi sa vielle atrempee
Ia tant n'aura mantel ne cotte desramee
Que sa premiere [1] laisse ne soit bien escoutee, 1 Traitte, couple ou entree.
Puis font chanter auant se de riens lor agree,
Ou tost sans vilenie puet recoillir [2] s'estree. 2 C'est ada.
Ie vos en dirai d'vne qui molt est henoree,
El Royaume de France n'a nulle si loee,
Huon de ville noeue l'a molt estroit gardee,
N'en vol prendre cheual ne la mule [3] afeltree, 3 Enharnachee.
Peliçon vair ne gris, mantel, chape foree,
Ne de buens [4] paresis vne grant [5] henepee, 4 C'est deniers Parisis.
Or en ait il mausgrez qu'ele li est emblee,
Vne molt riche piece vos en ai aportee. 5 Poignee.

I'ay voulu mettre ces vers, & pour monstrer l'entree de ces Chanterres auant que faire leurs recits, & aussi les recompenses qu'ils tiroyent des seigneurs, en cheuaux, habit[illegible] & deniers. Le 13. vers me fait soupçonner qu'vn Chanterre desroba ce Romans à Huon de Ville-neuue, qui en estoit le Trouuerre, & inuenteur. Il s'y trouue d'assez bonnes sentences & descriptions: & entre autres celles ci,

Qui vne fois a bien n'a mie tousiours mal. &c,
La chose qu'on ne puet amender ne drecier
Nus preudhom ne la doit eleuer n'esaucier. &c,
Force n'est mie drois pieça l'ai oi dire. &c,
Que au besoing peut on son ami esprouuer. &c,
Tosiors attent li fox que la tempeste dure. &c,
Que ia nul [1] auers hom ne puet en pris monter. &c, 1 auaricieux.

Hé France (ce dit-il) sor totes la meillor,
Eins ne fustes encore vn iour sans trahitor.

par tout il donne à la France l'epithete de douce France.

Du Romans de Doon.

De morts & de naurez & ionchier & couurir. &,

Tosiors l'ai oi dire souuent est reprouué
Cil venge mal son dueil qui parmi la doblé. &,
Aincois en i morront dix mille ferarmé. &,
Nul cheuaux ne hennit ne nul mul ne [2] recaigne. &,
Ainsi com a celee s'abaisse li Faucon,
Quand la faim le iustise en la froide saison,
Brochent François ensemble contre val le sablon. &,
De sang & de ceruel la place colorir. &,
En el fons de la sale les vn marbrin piller.

[2] C'est le son que fait l'asne.

& par tout Peliçon hermin, lance fresnine, cendal pourprin, & autres mots de telle façon, dont lon peut vser encores auiourd'huy, I'auois oublié ce vers,

Iustice & seigneurie fait mainte chose faire.

tant y a que lon peut s'en aider.

Du Romans d'Aie d'Auignon, & Garnier.

Ie ne sçay si Aufanions l'a faict, tant y a que ie trouue ces vers,

Aufanions lor chante d'vne cheualerie
Comme d'Otrante prist Flandrine s'amie.

possible que c'estoit le Iongleur du liure. Cecy est dudit Romans.

Que tost mesaduient l'hom quant il moins s'en prent garde, &,
Trestot l'a pourfendu desci qu'a la [1] coree
Li cors s'est estendus, l'ame s'en est volee,
Et li cheuaux s'en fuit la regne abandonnee. &,
Quant Sanses ce regarde vit cheoir Beranger,
Les esperons a or tornez deuers le ciel,
Et l'hiaume d'Arabe en el sablon fichier
La selle trestourner & fuir le destrier. &,
De auoir a mestier le preudhom ou qui soit, &,
La ioie de cel siecle n'est pas tosiors durant,
Or & argent & pailles sachiez tot est noyant. &,
Ce fu apres la pasque que ver vet à declin,
Que florissent cil pré & cil gaut sont foilli,
Que chantent cil usel haut & cler & seri,
Lors change folle dame l'amor de son mari. &,
Que parole d'enfans ne doit on metre en pris. &
Plus que Faucon ne vol quant a faim de mangier,
Point li Dus le cheual des esperons dormier. &,

[1] au cœur

Rois qui fet trahison ne doit estre esgardé,
Ne tenir le Royaume ne couronne porter.

Le mot de pailles signifie vn riche drap de soye. Et en Italie *Correre il paglio* est courre pour gaigner des pieces de drap d'or, de veloux, soye, ou escarlate, que les seigneurs & republiques donnent à certains iours de l'année pour resiouir le peuple à voir courir les cheuaux de barbarie. Quant au mot Gaut, il signifie bois, tesmoins ces vers du Romans de Regnaut de Montauban,

Eins charpentier en bos ne sot si charpenter,
Ne mena telle noise en parfont Gaut ramé.

& Goi en Breton signifie bois: Esperons d'ormier signifie de fer doré. Encores à Paris l'on appelle sellier l'ormier celuy qui peut faire des selles garnies de boucles & ferrures necessaires. Et l'ormerie en ce mestier, s'appelle toute ferrure qui appartient au harnois d'vn cheual, hors le mors.

Du Romans de Guiot de Nantueil.

Deables soit auoir al malfez le comment
Que tant fort le conuoitent li petit & li grant,
Encore en trahira li pere son enfant. &
Li vespres est venus, li ior s'est abeßiez. &
Li ior vet a declin, li vespres est venus. &
Vne pierre reonde ha a ses piez trouuee,
Par deuise d'vn pré fu illec apportee,
Il fu fors & membrus si la amont leuee. [1] & [1] Virg. liu. 12. Limes agro, &c.
Autresi com oiseil s'enfuit deuant faucon,
[2] *Guenchissent entor lui les parens Ganelon.* [2] se destournet, de gaucher.

& parlant d'vn assaut,

Quant [3] *Challe ot veu ses gens qui el fossé gisoient*
Sanglans mors & naurez, &c. & [3] Pour Charles.
A bons espiez tranchans ont la presse rompue,
La peußiez voir vn estour commensier
Tant fort escu trouer, tante lance brisier,
L'vn mort par dessus l'autre chëoir & trebuchier
De sang & de ceruel va la terre couurant. &
Le iour s'est [4] *esbaudis, belle est la matinee,* [4] Rendu beau.
Li Solaux est leuez qui abat la rousee,
Li oisel chantent cler en la selue ramee. &
A l'abeßier des lances ils les ont bien receus,
Ils lor mettent el cors & les fers & les fus. &
Tu fais ainsi com cil qui debat le buisson,
Puis vient [5] *l'Ostoir apres qui mange l'oisillon.* & [5] l'austour.
Sor la lance fresnine le Lion atacher. &
Ce fu el mois de Mai que le temps [6] *s'aloigna.* [6] s'allongea.

Quant au mot de Malfez, c'est à dire diable, & esprit infernal, tesmoing Villon.

1 c'est Papes.

Car où sont li saints [1] Apostolles,
D'aubes vestus, d'amits coëfez,
Qui ne sont ceints fors que d'estoles,
Dont par le col prend li mausfez.

c'est à dire mal faits. Aussi les peintres font les diables horribles & contrefaits, comme s'ils auoient perdu ceste beauté qui fit monter Luciabel en si grand orgueil. Ces quatre Romans ont esté composez depuis le commencement du regne de Philippes Auguste. Car en celuy de Regnaut de Montauban, il nomme les Comtes de Rames, Galerans de Saiete, Geofrois de Nazaret, tous Barons d'outre mer: qui furent en pris enuiron l'an MCC. & du temps que Saladin prist Ierusalem.

Par celuy de Doon de Nantueil il dit,

Par la foy que ie doy la couronne & li clou
Que dans Challe li [2] chaux aporta à Charrou.

2 c'est chauue.

Cela mesme se trouue autre part, & que ce Roy fut fondateur de ladite Abbaye. Mais nous tenons à Paris que ce fut sainct Louys qui acheta la couronne d'espines: de sorte qu'on peut deuiner, que ce Romans precede le temps dudit Roy sainct Louys.

Du Romans de Siperis de Vineaux.

Encores que ie ne sçache point le nom de l'Autheur de ce Romans, pource que ie ne le vey iamais entier. Ie puis dire qu'il est composé depuis la closture du bois de Vincennes: que nous trouuons auoir esté ceint de murailles par le commandement du Roy Philippes Auguste, enuiron l'an MCC. Les bons traits qui se trouuent dedans me l'ont fait icy mettre: & craignant aussi que ce que i'en ay veu il y a plus de xx. ans soit perdu: car le liure n'estoit pas mien. Il dit donc,

On a bien maintesfois par amors engendré
Enfans qui depuis ont grant honor conquesté,
Tel cuide bien auoir de sa chair engendré
Des enfans en sa femme qui ne luy sont vn dé,
Pis vaut peché couuert ce disent li letré,
Que ce que chacun sçait qu'on n'a mie celé.
Et cil est bien bastardz qui n'a cuer ne pensé,
Fors de mauuaistié fere laidure & fauceté. &
Car tielz est bien armez qui po de pouuoir a,
Et tielz est mal vestus qui au corps bon cuer a.
Le cuer n'est mie es armes, mais est ou Dieu mis la. &
Mauuais puet bien regner en mauuaistié faisant,
Mais à la fin on voit on le voit apparent,
De tel fin tel loyer Dieu le va commendant. &
On porte plus d'honor à vn Baron meublé,
Qu'on ne fait à preudhom viuant en pauureté. &

Ce qui doit auenir on ne puet nullement
Destourner qu'il n'auienne ce dit-on bien souuent. &
Car entre faire & dire, & vouloir & pensee,
Y a grand difference c'est chose bien prouuee. &
Souuent fait on grant ioye encontre son tourment. &
Plus n'a vaillant li hom' au monde entierement,
Que bonne renommee de tous communement. &
Car plus pert-on d'amis moins a douter fet on. &
Car Dieu & leur bon droit & bonne volonté,
Laboure en bon ouurage sans penser faucetè,
Et il t'aidera bien se tu l'as appellé. &
Hardement ne vient mie de noble [1] *garnement,*
Ains vient de gentil cuer ou proesse se prend.

[1] noble equipage

Ie deuine que l'Autheur fut Picard, parce qu'il prend son principal suiect d'vn seigneur de Boulenois, & aussi que ce vers luy est eschapé.

Dont sonnerent le cloque qui bondi hautement.

Toutefois ie n'ose rien asseurer, car ainsi que i'ay dit, ie ne vey iamais que deux copies de ce liure, encores rompuës au commencement, au milieu, & à la fin.

De THIEBAVLT, *Roy de Nauarre.* XV.

Entre plusieurs liures excellents en toutes langues, dont la librairie de messire Henry de Mesmes, Cheualier, seigneur de Roissy, Conseiller d'estat, est aussi bien garnie que pas vne qui se puisse trouuer: Il y en a vn de vieilles chansons, le plus entier & curieusement recueilli d'entre celles des meilleurs maistres, que i'aye veu pour ce regard. Car il nomme 64. Autheurs de chansons tous loüables, & lesquels ie veux icy mettre selon l'ordre du liure. D'autant que ie ne puis asseurer en quel temps plusieurs d'eux ont vescu: & qu'il y a apparence que celuy qui a faict ce recueil, les a mis selon l'aage qu'ils ont flori: pource qu'il escrit deuant, aussi tost les Chansons d'vn Menestrel, que d'vn Duc, Comte, ou Cheualier. Le commencement du liure est perdu: mais la premiere chanson est cottée à la marge, Roy de Nauarre: que l'on tient pour certain auoir esté Thiebault VII. Comte de Champagne, & Roy de Nauarre I. du nom. Ce Prince estant Comte de Champagne lors que sainct Louys vint à la couronne (c'est à dire l'an MCCXXVI) fit alliance auec les Barons François, contre Blanche de Castille mere du Roy: que lesdits seigneurs pretendoient auoir entrepris la Regence du Royaume & gouuernement de son fils (aagé seulement de XI. à XII. ans) sous ombre d'vn testament du feu Roy son mary: par lequel elle disoit ceste Regence luy auoir esté laissee. Le principal autheur de la ligue, estoit Philippe Comte de Boulongne oncle du Roy: & les plus puissans, ce Thiebault Comte de Champagne, & Pierre surnommé Maucler, Comte de Bretagne. Mais Blanche qui estoit belle, ieune, & encore Espagnole, sceut si bien mener Thiebault, qu'il abandonna les autres Barons: & qui plus est descouurit l'entreprise faicte pour prendre le Roy, reuenant d'Orleans à Paris.

Or les amours du Comte de Châpagne desplaisans depuis à aucuns seigneurs: il aduint(ainsi que dit vne bône chronique que i'ay escrite à la main) que Thiebault vn iour entrant en la salle où estoit la Royne Blanche, Robert Comte d'Artois, frere du Roy, luy fit ietter au visage vn fromage mol, dont le Champenois eut honte: & prist de là occasion de se retirer de la Cour, afin d'euiter plus grand scandale. Toutesfois la grand chronique de France dit que le Comte ayant derechef pris les armes contre le Roy, & sçachant le grand appareil qu'on faisoit pour luy courre sus, il enuoya des plus sages hommes de son conseil requerir paix: laquelle luy fut accordee. Mais d'autant que le Roy auoit faict grande despense, il fut côtraint quitter Montereau fault-Yonne, & Bray sur Seine, auec leurs dependances. A celle besongne estoit (ce sont les mots de
» la grand chronique) la Royne Blanche, laquelle dit au Comte, qu'il ne deuoit
» prendre les armes contre le Roy son fils: & se deuoit souuenir qu'il l'estoit allé
» secourir iusques en sa terre, quand les Barons le vindrent guerroyer. Le Comte
» regarda la Royne qui tant estoit belle & sage : de sorte que tout esbahy de sa
» grande beauté, il luy respondit: Par ma foy, Madame, mon cœur, mon corps, &
» toute ma terre est à vostre commandement, ne n'est riens qui vous peust plaire
» que ne fisse volontiers: iamais si Dieu plaist, contre vous ne les vostres ie n'irai.
» D'illec se parti tout pensif, & luy venoit souuent en remembrance le doux re-
» gard de la Roine, & sa belle contenance. Lors si entroit en son cœur la douceur
» amoureuse: mais quand il luy souuenoit qu'elle estoit si haute Dame & de si
» bonne renommée, & de sa bonne vie & nette, qu'il n'en pourroit ia iouyr, si
» muoit sa douce pensee amoureuse en grande tristesse. Et pource que profon-
» des pensees engendrent melancolies, il luy fut dit d'aucuns sages hômes, qu'il
» s'estudiast en beaux sons, & doux chants d'instruments: & si fit-il. Car il fit les
» plus belles chansons, & les plus delitables & melodieuses, qui onques fussent
» oyes en chansons ne en instruments, & les fit escrire en sa salle à Prouins, & en
» celle de Troyes. Et sont appellées les chansons au Roy de Nauarre. Voila le tesmoignage que portent de ses amours & estude poëtique, les grandes chroniques de France. Quant au Royaume de Nauarre il escheut audict Thiebault l'an MCCXXXV. par la mort de Sance V. Roy de Nauarre son oncle, frere de Blanche sa mere. Plusieurs des chansons de ce Roy, se trouuent auiourd'huy notées à vne voix. Et s'en voit encores quelque reste peint au chasteau de Prouins, à l'endroit de la prison. La premiere de celles du liure du seigneur de Roissi commence,

Quand fine amour me prie que ie chant,
Chanter m'estuet, &c.

laquelle ne doit estre la premiere en nombre, pource que le liure n'est entier: & toutesfois il y en a iusques à dix, toutes portans à costé le nom de Roy de Nauarre. Les Italiens ont iadis estimé ces chansons, & d'autres François de ce temps-là, si bonnes, qu'ils en ont pris des exemples, ainsi que monstre Dante. Lequel en son liure *de Vulgari eloquentia*, allegue ce Roy comme vn excellent maistre en poësie: aucuns traits duquel i'ay voulu icy representer. Il demande (puis que tout son mal vient d'aimer) qu'amours face tant enuers sa Dame, par

priere

priere & par commandement, qu'il soit aimé d'elle. Car si bien aimer y sert, il aura ioye de son gent corps.

En la II. qui est belle, il se plaint par le troisiesme couplet de l'inconstance de sa dame, disant,

Ie sçay de voir que ma dame aime cent,
Et plus assez, c'est pour moy empirier.

Ce dernier couplet est assez bon,

Ie ne dy pas que nus aim' follement:
(Que li plus fox en fet miex a prisier)
Mes grant ëur y a mestier souuent,
Plus que net sens, ne raison ne plaidier.
De bien amer ne puet nus enseignier,
Fors que li cuers qui done le talent.
Qui bien ame de fin cuer loyaument,
Cil en sçait plus & moins s'en peut aidier.

En la III. il dit que si l'on meurt de ioye, il voudroit bien mourir entre les bras de sa dame. Mais s'il mouroit pour l'amour d'elle, ce seroit bien raison qu'elle en eut le cœur dolent. Toutesfois pource qu'il craint de la courroucer, il ne voudroit estre en Paradis s'elle n'y estoit. Aussi n'a-elle occasion de dire qu'il l'a vueille tromper, car il l'aime de tout son cœur.

En la IIII. il dit qu'il l'aime & la hait: car

Moult me sceut bien esprendre & alumer,
En biau parler & acointement rire.
Nus ne l'orroit si doucement parler,
Qui ne cuidast de s'amour estre Sire.
Par dieu amours ce vous ose bien dire,
On vous doit bien seruir & honorer,
Mais on si peut bien d'vn pou trop fier.

Et en la V. il dit encores,

Kar nulle rien ne fait tant cuer felon,
Com' grant pooir qui en veult mal vser.
Que tant de gens li vont tuit enuiron,
Ie sçay de voir que c'est pour moy greuer.
Adez dient dame on vous veut guiller:
Mais ils mentent li traïtor felon.
Ia faucement n'amera nus preudhom.
Car qui plus a, doit miex amours garder.

& encores, *K'assez y a d'autres que ie ne sui,*
Qui la prient de fin cuer bandement.
[1] Ebandisse fait gaigner souuent.

mais il ne s'en peut aider, quand il est deuant elle. L'esperance luy sert de refuge, comme à l'oiselet qui va ferir en la glus,

Quand il ne sçait trouuer autre garent.

La VI. est tresbelle, pleine de similitudes & translations. Aussi est-ce celle que

[1] Hardiesse.

Dante allegue comme pour exemple, ainsi que i'ay dit cy dessus. Elle commence,

De bonne amour vient [1] seance & beauté.

[1] science & bonté.

La VII. declare euidemment le nom de l'Autheur, disant,

Nus ne doit amours trahir
Fors que garçon & ribault.
Ce ce n'est pour son plaisir,
Ie ne voy ne bas ne hault.
Ains veuil qu'el' me [2] truit bault,
Sans guiller & sans faillir.
Et si ie pui consuiuir
Le Cerf qui si sait fuir,
Nus n'est ioyans come Thiebault.

[2] trouue gay & ioyeux.

En la VIII. il se plaint d'estre mis en nonchaloir: & qu'en dormant il tient s'amie: & en veillant il la perd. Mieux vousist en dormant la tenir toute sa vie.

Pource bien le deut [3] bestourner amours cel deuant derriere. &c.
Li dormirs fut en oubly,
Et g'eusse en veillant ly:
Lors seroit la ioye entiere.

[3] mal tourner.

En la IX. il dit. Bonne aduenture auienne a fol espoir,

Qui les amans fet viure & resiouir.
Desesperance fet languir & douloir,
Et mes fox cuer pense a dez a guerir.
S'il fut sages, il me fesist mourir:
Porce fet bon de la folie auoir.
Qu'en trop grant sens peut il bien mescheoir.

A la fin de la X. il prend congé d'Amour, puis qu'il plaist à sa Dame le luy donner: disant,

Amour le veut & ma dame m'en prie,
Que ie m'en part: & ie moult l'en merci,
Quand par le gré ma dame m'en chasti.
Meilleur raison ni voy à ma partie.

I'ay esté vn peu long à l'extrait de cet Autheur, afin de monstrer d'auantage de ses traits.

De Monseigneur GACES BRVLEZ. XVI.

MOnseigneur Gaces Brulez fut vn Cheualier fort aimé de Thiebault Roy de Nauarre, qui (ainsi que disent nos grandes chroniques) le prist pour compagnon, afin de l'aider en ses chansons & complaintes amoureuses: à cause qu'il estoit tresbon Poëte, comme il mõstre par XXIX. chansons, que i'ay veuës de luy: dont la premiere commence,

Au renouuiau de la douçour d'Esté.

par laquelle il prie sa dame qu'elle luy face la sepmaine vn doux semblant. Car

il en attendra plus volontiers les biens d'amours, malgré les mesdisans, qui tät luy nuisent. Par la II. il dit: que cil qui le veut chastier d'aimer,

Onc n'ama en sa vie.
Si faict trop nice folie,
Qui s'entremet du mestier
Dont il ne se sait aidier.

Quand il dict,

He Blanche clere & vermeille,
Por vos sont mi grief soupir.

Ie pense que ceste chanson est faite pour Thiebault Roy de Nauarre, amoureux de la Royne Blanche, ainsi que i'ay dict. En la III. il se plaint,

Madame s'il ne vous fut griez,
Feißiez moy autel semblant,
Comme vos fere mi soliez.

La V. est excellente, & dict,

D'amors me plain & dis pourquoy.
Car ceux qui la trahissent voy
Souuent à leur ioye venir.
Et gi fail par ma bone foy:
Qu'amors por esaucier sa loy,
Veut ses ennemis retenir.
De sens li vient si com ie croy,
Q'as siens ne puet elle faillir.

En la VIII. il est plus ioyeux, & se contente d'amour: disant,

I'ay oublié poine & trauaux,
S'ay de fine ioye chanté.
Desor ne suy-ie mes de [1] caux,
Ki por noyant ayent amé.

[1] ceux.

En la XXIIII. il se plainct que s'amie est trop commune, & dict,

Si diex plut que ie feusse
De ma dame le plus haus:
Certes bon gré l'en feusse,
Mes trop parest communaux.
Moult ia de caux,
Qui destient aulmoniere:
S'en font l'or auraux,
Et g'en suis bouté arriere.

La XLIIII. est escrite par dialogue, & addressée à Gui de Ponciaux: elle est bonne comme aussi tout. Car à la verité Gaces Brulez fut bon poëte. Et est recogneu par messire Gauthier d'Argies, grand maistre en Amours.

Le Chastelain de Coucy. XVII.

APres les chansons de Monseigneur Gaces Brulez, suiuoyent les Chansons du Chastellain de Coucy: duquel vne bonne

„ chronique que i'ay, porte ce tesmoignage. Ou temps que le Roy Philippes re-
„ gnoit, & le Roy Richart d'Angleterre viuoit, il y auoit en Vermandois vn au-
„ tre moult gentil, gaillard, & preux Cheualier en armes, qui s'appelloit Re-
„ gnault de Couci, & estoit Chastelain de Couci. Ce Cheualier fut moult amou-
„ reux d'vne Dame du pays, qui estoit femme du seigneur de Faiel. Moult
„ orent de poine & trauail pour leurs amours, ce Chastelain de Couci, & la Da-
„ me de Faiel: si comme l'histoire le raconte qui parle de leur vie: dont il y a
„ Romans propre. Or aduint que quand les voyages d'outre mer se firent, dont
„ il est parlé cy dessus, que les Roys de France & d'Angleterre y furent, ce Cha-
„ stelain de Couci y fut, pource qu'il exercitoit volontiers les armes. La Da-
„ me de Faiel quand elle sçeut qu'il s'en deuoit aller, fist vn laqs de soye moult
„ bel & bien faict, & y auoit de ses cheueux ouurez parmi la soye: dont l'œuure
„ sembloit moult belle & riche, dont il lioit vn bourrelet moult riche par des-
„ sus son heaume: & auoit longs pendans par derriere, à gros boutons de perles.
„ Le Chastelain alla outre mer, à grand regret de laisser sa Dame par deça. Quand
„ il fut outre mer il fit moult de cheualeries: car il estoit vaillant Cheualier, &
„ auoit grand ioye qu'on rapportast par deça nouuelles de ses faits, à fin que sa
„ Dame y prist plaisir. Si aduint qu'à vn siege, que les Chrestiens tenoient de-
„ uant Sarrazins oultre mer, ce Chastelain fut feru d'vn quarel au costé bien
„ auant: duquel coup il luy conuint mourir. Si auoit à sa mort moult grand re-
„ gret à sa Dame: & pource appella vn sien Escuyer, & luy dict, Ie te prie que
„ quand ie seray mort, que tu prennes mon cœur, & le mete en telle maniere que
„ tu le puisse porter en France à madame de Faiel, & l'enueloppe de ces longes
„ icy: & luy bailla le las que la Dame auoit faict de ses cheueux, & vn petit escri-
„ niet où il auoit plusieurs anelez & diamans, que la Dame luy auoit donnez:
„ qu'il portoit tousiours auant luy, pour l'amour & souuenance d'elle. Quand le
„ Cheualier fut mort, ainsi le fit l'Escuyer: & prist l'escriniet, & luy ouurit le
„ corps, & prist le cœur, & sala & confit bien en bonnes espices, & mit en l'es-
„ criniet auec le las de ses cheueux, & plusieurs anelez & diamans que la Dame
„ luy auoit donnez, & aueeques vne lettre moult piteuse, que le Chastelain auoit
„ escrite à sa mort, & signee de sa main. Quand l'Escuyer fut retourné en Fran-
„ ce, il vint vers le lieu où la Dame demeuroit: & se bouta en vn bois pres de ce
„ lieu: & luy mesaduint tellement, qu'il fut veu du seigneur de Faiel, qui
„ bien le cogneut. Si vint le seigneur de Faiel à tout deux ses priuez en ce
„ bois, & trouua cest Escuyer: auquel il voult courir sus en despit de son mai-
„ stre, qu'il hayoit plus que nul homme du monde. L'Escuyer luy cria mer-
„ cy: & le Cheualier luy dict, Ou ie te occiray, ou tu me diras où est le Chaste-
„ lain. L'Escuyer luy dict, qu'il estoit trespassé: & pource qu'il ne l'en vouloit
„ croire, & auoit cest Escuyer paour de mourir, il luy monstra l'escriniet pour
„ l'en faire certain. Le seigneur de Faiel prist l'escriniet & donna congé à l'Es-
„ cuyer. Ce seigneur vint à son queux, & luy dict qu'il mit ce cœur en si bon-
„ ne maniere, & l'appareillasse en telle confiture, qu'on en peut bien manger. Le
„ queux le fit: & fit d'autre viande toute pareille, & mit en bonne char-
„ pente en vn plat: & en fut la Dame seruie au disner: & le seigneur mangeoit

d'vne autre viande qui luy ressembloit : & ainsi mangea la dame le cœur du " Chastelain son ami. Quand elle ot mangié, le seigneur luy demanda, Dame " auez vous mangé bonne viande? & elle luy respondit, qu'elle l'auoit mangee " bonne: il luy dit, Pour cela vous l'ay-ie fait appareiller, car c'est vne viande que " vous auez moult aimee. La dame qui iamais ne pensast que ce fut, n'en dit plus " rien. Et le seigneur luy dit de rechef: Sçauez que vous auez mangé? & elle res- " pōdit, que non: & il luy dit adonc, Or sachiez que vous auez mangé le cœur du " Chastelain de Coucy. Quant elle ōt ce, si fut en grand pensee pour la souue- " nance qu'elle eut de son ami: mais encores ne peut elle croire ceste chose, ius- " ques à ce que le seigneur lui bailla l'escriniet, & les lettres. Et quand elle vit " les choses qui estoyent dedans l'escrain, elle les cogneut: si commença lire les " lettres, quand elle congneut son signe manuel & les enseignes. A donc com- " mença fort à changer, & auoir couleur: & puis commença forment à penser. " Quand elle ot pensé, elle dit à son seigneur: Il est vray que ceste viande ay-ie " moult aimee : & croy qu'il soit mort, dont est domage comme du plus " loyal Cheualier du monde. Vous m'auez fait manger son cœur, & est la der- " niere viande que ie mangeray onques: ne onques ie ne mangé point de si no- " ble, ne de si gentil. Si n'est pas raison que apres si gentil viande, ie en doye " mettre autre dessus: & vous iure par ma foy que iamais ie n'en mangeray d'au- " tre apres ceste-cy. La dame leua du disner, & s'en alla en sa chambre, faisant " moult grant douleur: & plus auoit de douleur qu'elle n'en monstroit la chere. " Et en celle douleur, a grands regrets & complaintes de la mort de son ami, " fina sa vie & mourut. De ceste chose fut le seigneur de Faiel courroucé, mais il " n'y peut mettre remede, ne homme ne femme du monde. Cette chose fut " sceuë par tout le païs, & en ot grant guerre le seigneur de Faiel, aux amis de sa " femme: tant qu'il conuint que la chose fut rapaisee du Roi & des Barons du païs. Ainsi finerent les amours du Chastelain de Couci, & de la dame de Faiel. I'eusse peu mettre la mesme histoire, en autre langage : mais i'ay pensé que pour plus grande authorité, il failloit seullement copier ce que i'auois trouué de ces amours estranges & merueilleuses. Iehan de Nostredame qui a escrit des poëtes Prouençaux, fait ce mesme conte de Tricline Carbonnelle, femme de Raimond de Silhans seigneur de Roussillon, amie de Guillem de Cabestan poëte Prouençal. Et Bocace en dit presque autant, de la femme du Comte de Roussillon, en la IX. nouuelle de la IIII. iournee de son liure appelé Decameron. Toutesfois ie vous puis asseurer, que ceste histoire est dans vne bonne chronique qui m'appartient, escrite auant CC. ans. Tant y a que les amours du Chastelain de Couci, sont remarquees anciennement, pour grandes & penibles: ainsi que dit l'autheur incertain d'vne chanson commençant,

Le Chastellain de Couci ama tant
Qu'ains por amer nus riens or dolor [1] graindre, 1 De grā dior.
Porce ferai ma complainte en son chant.

& Eustaces li Peintres, se plaignant à sa dame, dit que Tristan, le Chastelain, & Blondiaux, n'aimerent onques de telle maniere. De sorte que par ces tesmoignages, on peut estimer ma Chronique veritable en cest endroit. Maistre

François de l'Alouete qui a bien curieusement escrit l'histoire des seigneurs de Couci, ne fait en son liure des nobles, aucune mention de ce Regnaut, de ses amours, ne de l'estude poëtic d'aucun seigneur de Couci: Et dit seulement que Raoul I. du nom, seigneur de Couci, mourut bien âgé outre mer: ayant esté tué à la prise d'Ascalon, l'an M.CXCI. Et son corps apporté pour enterrer en l'abbaie de Foisni. Que Enguerran fils de ce Raoul mourut l'an M. CCXL. en la cité de Sur, âgé de LXX. ans: & ayant demouré dix en Surie, son fils fit apporter son corps en France enterrer en l'Abbaie de Long-pont. Que Raoul II. accompagna outre mer saint Louis, & fut tué à la Massourre, auec Robert Comte d'Artois, frere dudit Roy, l'an M. CCXLIX. Et son corps à la poursuite d'Enguerran son frere & heritier, apporté enterrer en l'Abbaie de saint Martin de Laon. I'ay autrefois estimé que cestui-cy fut l'autheur des chansons, que i'ay veues escrites auec celles du Roy de Nauarre, apres celles de Gaces Bruslez, comme ayant vescu en mesme temps. Mais ma Cronique semble monstrer que ce Regnaut dont elle parle, fut Raoul I. seigneur de Couci: le sang duquel eschauffé d'amour, ne le garda d'auoir en sa vieillesse les passions d'vn ieune homme. La. I. de ses chansons commençant,

Ahi amours com dure de partie.

descouure son voyage: disant,

Se mes corps va seruir nostre seigneur,
Mes cuers [1] remaint du tout en sa baillie.
Por li m'en vois souspirant en Surie.

1 remanet.

La IIII. couple de la I. chanson, monstre qu'il a vescu depuis la prise de Guy Roy de Ierusalem, & de la croix: c'est à dire, depuis l'an M. CLXXXVII. car il dit parlant de Iesus Christ, Quant il fu mors en la croix que Turc ont. C'est chose notable que les Sarrazins fussent ia communément pris pour Turcs, contre ce que plusieurs ont opinion: disans, que le nom des Turcs commença quant & la seigneurie des Othomans. Ce qui est faux: car plus de CCC. ans deuant, les Turcs estoyent en pris.

Par la II. chanson, le Chastelain se plaint qu'il n'oze declarer son amour, à cause de la gent mauparliere:

Mais bonne dame doit sauoir
Connoissance & merci auoir.

Par la III. il la souhaitte auoir nue entre ses bras, auant qu'aller outre mer. Par la IIII. il dit,

Cet don n'est pas courtois, qu'on trop delaie:
Si s'en esmaie & plaint cil qui attend.
Vn petit bien vault miex si diex me voie,
Qu'a vn ami len fait courtoisement:
Que cent greigneur qu'on fait [1] ennuiaument.
Car qui le sien donne [2] recroiaument,
Son gré en pert & si couste [3] ensement,
Comme fet cel qui bonnement employe.

1 Ennuyeusement. 2 par force & regret. 3 ensemblement.

Il y apparence que sa dame ne luy fut tousiours cruelle: car il dit en la XV. chanson.

Par dieu amours grief m'est à consuiurier
Le grant soulas & la grant compaignie,
Et le deduit que me souloit monstrer
Celle qui ᵃ miert & ma dame & m'amie.

ᵃ mihi erat.

De BLONDIAVX DE NESLE. XVIII.

BLondiaux de Nesle fut excellent Poëte, comme nous trouuons par vne douzaine de chansons qui se voyent de luy, pleines de beaux traits, tels que ceux-cy, pris de la III. chanson,

Se loyautez valoit mielx que trahir,
Et amors veult les bons à droit partir:
Oncor pourroy-ie à grant ioye venir.
Mais pitiez est en li si endormie,
Qu'el ne me veuli occire ne guarir.

Il confesse en la VI. *I'aim par coustume & par vs,*
La ou nus ne peut ateindre.

Mais la VIII. monstre qu'en fin il obtint l'amour de sa dame: puis qu'il dit,

Car la belle que long temps ay aimee,
Qui de s'amour me souloit deffier,
Nouuellement s'est à moy accordee.

Il se nōme Blondiaux en la IX. chāson: & ce couplet de la x, me semble gaillard.

Se sauoyent mon tourment
Et auques mon afaire:
Cil qui demand' comment
Ie puis tant chansons fere:
Ils diroyent voyrement
Que nus a chanter n'entent
Qui mielx s'en dëut retraire
Mes pour ce chant seulement,
Que i'en muir plus doucement.

Les amours de Blondiaux sont (comme i'ay dit) remarquees pour bien grandes, par Eustace li peintres. Lequel (ie croy) entend parler de cestuy-cy, plus tost que du Menestrel, qui descouurit la prison où estoit detenu Richard Roy d'Angleterre: dont i'ay parlé cy deuant.

PERRIN D'ANGECORT. XIX.

PErrin d'Angecort semble par sa premiere chanson, dire que s'amie fut de Paris: où il seiournoit pour l'amour d'elle, ainsi que monstre sa 4. Il faisoit des chansons pour autruy. car en la 6. il introduit vne dame, qui dit ne se vouloir marier, ains aimer toute sa vie. Les, XI. & XXVII. addressees au Comte d'Anjou, decouurent le temps qu'il a vescu. Car ie tiens pour certain, que ce fut Charles frere de S. Louis, depuis Roy de Naples. Par la XV. il prie vn Philippe demourant à Paris, & l'adiure,

s'onques ama loyaument,
Pour Dieu qu'il n'en recroye mie:
Mes tousiours aim que que l'en die,
Car amors fait valoir la gent.

La XVII est addressee à vn Mignot. La X. monstre qu'il n'estoit guieres loyal à samie: & se fourroit où il pouuoit. C'est pourquoy ie ne puis croire ce qu'il dit en la XXII.

Souffrir loial penitence
Me semble plus bon,
Qu'auoir par decevance
Ne par trahison,
Amie : fauce [1] druerie
Sans sauor, ont li tricheor,
Qu'il conquiere par plaidier.
Tel ioir ne m'a mestier,
Du pourchaßier, n'ai ia pouuoir.

I'aim mieux languir que fauce ioye auoir.

1 amitié.

La IIII. le nomme par son nom: & par la XXII. il semble que son habitation fut en Prouence: possible comme seruiteur dudit Comte d'Anjou, qui en espousa l'heritiere. Toutefois ce mot d'Angecort, me fait soupçonner qu'il fut Champenois: pource que le dialecte de ce païs, est de dire cort pour court. Angecort pour Angecourt.

De meßire THIERRY *de Soissons.* XX.

MEssire Thierri de Soissons, me semble estre celuy qui accompaigna S. Louis au voyage d'outre mer: & duquel parle le seigneur de Ionuille en son histoire. S'il est ainsi, ce fut vn tresnoble seigneur de la maison de Soissons. La II. chanson addressee au Comte d'Anjou (que ie tiens estre ledit Charles) monstre en quel temps il a vescu & de son voyage en Surie: quand il dit,

Bien m'a amours esprouué en Surie,
Et en Egypte où ie fuy mené pris:
Qu'adez y fui en poor de ma vie,
Et chacun ior cuidai bien estre occis.
N'onques pource mon cuer ne fu partis,
Ne [1] deseurez de ma douce ennemie,
Ne en France por ma grant maladie,
Quant ie cuidai de ma goute morir:
Ne se pouuoit mon cuer de li partir.

1 Du mot Seurer pour separer.

En la IIII. il dit,

Ha tant m'est doux li vieillers,
Quant recort sa douce chiere:
Qu'alors puis de deux echequiers
Doubler les poincts tous entiers,
De fine beauté pleniere.

Par la V. il semble que sa dame mourut auant qu'il en eut ioye: car il dit,

Quant de celle me fet mort desseurer,
Por qui ie fay chanson en remembrance:
Que por li voil chant & ioye finer.

La IX. parle encore d'autres voyages.

Si i'ai esté long tems en Romenie,
Et outre mer fait mon pelerinage.

elle est tresbonne chanson : & fut addressee au Roy de Nauarre, Sire de Vertu:

Vertu: que ie pense estre Thiebault, duquel nous auons parlé.

De Monseigneur THIEBAVLT DE BLAZON. XXI.

MOnseigneur Thiebault de Blason, a fait cinq chansons, dont la premiere est belle.

De Messire GAVTHIER D'ARGIES. XXII.

MEssire Gauthier d'Argies, ou de Dargies, fait mention de Gaces (ie croy Brulez) comme d'vn grand maistre en amours. Car en la VI. de ses chansons il dit,

Mes messire Gace aprent:
Qui s'umilie franchement
Plus s'essauce & [1] monteplie.

Il se trouue VIII. chansons de sa façon: il fut ami d'vn maistre Richard (ie croy de Sémili ou Fournival) auquel il adresse vne chanson, commençant, [1] *multiplie.*

Ami Richard ie eusse bien mestier
Que mi mechef d'amour fussent celé.

Par laquelle il demande ce qu'il doit faire, quand sa dame luy a donné congé à iamais, pour en choisir vn pire. La VIII. chanson du ieu parti (qui est de maistre Richard) dit de ce Gauthier,

A vous messire Gauthier
De Dargies, conseil quier,
Qui plus auez esprouué
D'amour, qu'hom qui ait esté.

Il y a apparence qu'il à vescu du temps de S. Louis.

DE IEHAN MONIOT D'ARRAS. XXIII.

MOniot d'Arras semble par sa III. chanson declarer que son nom de baptesme, fut Iehan. En la IIII. il dit que nul n'a paix & soulas sans bonne amour: & pource il prie Dieu qu'il le soit tousiours. Ce neantmoins il aime tant l'honneur, qu'il n'oze aller voir s'amie, par crainte de ialousie: qui ne bouge de la maison à la garder.

La VI. me semble bonne, & est telle.

Amors n'est pas que qu'on die
Sages ne bien euros
Cuer qui ne se rent à vos,
Illi conuient sa folie,
Sa [1] guille & sa vilennie,
Ses medis & ses maux tos
Guerpir, puis que sans [2] boisdie
Se met en vostre baillie.
Sages, cortois, larges, pros
Deuient par vostre maistrie.

[1] *tromperie.* [2] *moquerie & raillerie.*

MMM[illegible]MM

Amors qui vostre sens 3 guie,
Doit estre simples & 4 dols,
A tous com fins amoros,
Qui mielx vault plus s'humilie.
As bons porte compagnie:
Bien se part des enuios.
Por vne dont a enuie,
Monstre à tos sa compaignie.
De biau seruir est ialos,
Por auoir tos en 5 aie.

Qui aime sans tricherie
Ne pense n'a trois n'a 6 dos.
D'vne seule est desiroz,
Cil que loyax amors lie
Ne voudroit d'autre auoir mie
Ses vouloir tot à estros.
Car nus solas n'a sa vie
Guer d'ami s'il n'a amie.
Celui tient à sauoros,
Qu'il conquiert par druerie.

Cil qui a guiller s'auoie,
S'en vait autres acointant.
A [illegible]une fait semblant
Que per li morir se doie.
Et s'aucune li otroie
S'amour, lors li quiert itant,
Qu'elle li doint l'autre ioye.
Li n'en chaut s'elle folloie:
Fors que son bon li 1 creant,
S'elle s'amour mal emploie.

A dame 2 lo qu'elle ne croie
Ceux, qui trop se vont hastant
D'auoir, ce qu'en atendant
Conquier cil qui de cuer proie.
Et li desirier monte ploie
Bonne amour & fet plus grant.
Mes faux drus quant on li 3 noie
Son vouloir, tantost s'effroie
Et vet autres acointant,
A qui faucement 4 dognoie.

3 guide. 4 doux. 5 aide. 6 deux. 1 Promette & iure. 2 loue. 3 nie. 4 s'esbat

GVILLEBERT DE BERNEVILLE. XXIIII.

GVillebert de Berneuille monstre par sa 11. chanson, que sa dame demouroit à Courtrai. Car par l'enuoy il dit,

Chanson va t'en à Courtrai droitement:
Car la dois tu premierement aller.
Ma dame di, de par son chanteor
Se il li plaist, que te face chanter.
Quant t'aura ouye:
Va sans arrester,
Erar saluer,
Qui Valeri crie. c'est à dire seigneur de Valeri.

Par la v. il se plaint qu'il est hors d'amours, pour auoir esté loyal: & que

Nus ne se puet auencer
En amors, fors par mentir.
Et quiex s'en sait aidier,
Plustost en a son plaisir.

Que sa dame luy octroya s'amour, mais puis l'en gaba: & que Dieu luy en face la vengence. La III. est faite pour vne dame, qui dit qu'elle aimera en despit des mesdisans. Il se trouue de luy vne chanson de Ieu parti, addressee à la dame de Gosnai.

Dame de Gosnai gardez,
Que soyez bien conseillie.
A Robert bosquet parlez,
Tant qu'il soit de vostre aie.
[1] *Je vous part Seigneur arez:*
Sa vo vouloir le prenez,
C'iert sans le gré vos amis:
Ensi est le ieu partis.
Ou vous l'aurez par l'or gré,
Maugré vostre volonté.

1 Ie vous fay ce parti.

l'enuoy est à Hue d'Arras. Il vesquit enuiron l'an M. CCLX: & fut aimé de Henry Duc de Braban: pere de la II. femme de Philippe III. Roy de France. Lequel Henry, adresse audit Gillebert, vne chanson commençant: Beau Gillebert. La VII. monstre qu'il fut marié: mais que cela ne le garda d'aimer la belle Bietrix. Et la derniere couple de ceste chanson, fait mention du Comte d'Anjou susdit. La VIII. chanson est excellente: comme aussi tout ce qu'il a fait. La x. est addressee à vn Monseigneur Eustace: en laquelle il crie merci, de ce qu'il auoit dit,

Qu'amour n'auoit valour ne seigneurie.

le dernier couplet de l'onziéme chanson est beau,

Chanson tu t'en iras la,
Où i'ay tout mon cuer donné.
La dame du mont t'aura,
Qui plus am' en verité
Foy & loyauté
Et qui plus en a.
En sa merci m'a
Amours la iugié:
Et l'ay otrié,
Quan que li plaira.
Mais qu'il n'i ait ia
Parlé de congié.

Ceste Bietrix estoit d'Audenarde, ainsi que monstre la XIII. chanson.

Maistre RICHART DE SEMILLI. XXV.

MAistre Richard de Semilli, prie sa dame qu'elle luy soit courtoise, & se souuienne que s'elle vit quelque temps vieillesse l'accueillera: & lors elle se plaindra n'auoir point aimé. Par la IIII. il la remercie de ce qu'elle daigna vn soir parler à luy, la priant l'excuser s'il se retira bien tost: pensant que le demourer plus longuement, ne luy fut agreable. Si deux ou trois de ses chansons racontent histoire, il prenoit pasture où il en pouuoit trouuer. Le recueil des ieux partis luy donne la IX. chanson, par la VIII. couple de laquelle il dit qu'il ne fit onc chanson qu'en general.

Mi chant s'en vont le grant chemin plenier,
Et mon cuer tourn'à vn estroit sentier.
Ainsi doit on les guestes deuoyer.

En vn autre dudit Ieu parti: il demande à messire Gauthier d'Argies, comme il se doit gouuerner en amours, pour y auoir du bien.

Le VIDAME DE CHARTRES. XXVI.

IE ne sçay pas le nom de ce seigneur, ne s'il estoit du nom de Vendosme. Ie n'ay veu de luy que IIII. chansons: dont les deux premieres couples de la II. sont transcrittes au Romans de Guillaume de Dole comme bonnes.

Quand li dous temps & sa sesons s'asseure
Que biaux estez se raferme & esclaire,
Que tout riens a sa douce nature,
Vient & retrait se trop n'est de male aire. &c.

mais le dernier couplet de sa III. merite bien d'estre recité.

[1] miene.

Douce dolor est la [1] moie.
Car tant en ai le mal chier,
Que tout le mont n'en prendroie
S'el me conuenoit changier.
Diex qu'ay dit: Ie ne porroie,
Ne ia volenté n'en quier.
Et ne pour quant toute voie,
Me fet penser & veiller.
Mais ie ne me puis esloigner,
De li se morir deuoie.

ROBERT DE BLOIS. XXVII.

RObert de Blois dit en sa II. chanson, que par trop celer son courage, il ne peut à ioye monter. Et neantmoins il tient que c'est outrage de trop gehir (c'est à dire descouurir & confesser, mot qui vient de gehenne) son penser. Aussi ne peut on estimer sage homme, qui trop sçait celer. Mais celuy-là fait

bien son affaire, qui se couure sagement. Il fut de Blois, ainsi qu'on peut veoir par sa premiere chanson: & ie n'en trouue que quatre.

RAOVL DE FERRIERES. XXVIII.

RAoul de Ferrieres dit qu'il n'ose descouurir son amour, craignant s'il prie sa dame, qu'il aye pis. La II. monstre qu'vne nouuelle amour auoit chassee la premiere, disant,

Ses doux regars me [1] pramet garison:
Mais ie sui en doutance
Se mon pensé luy oseroy gehir.
Assez aim miex esprouuer que faillir.

Il se trouue de luy IIII. chansons, qui monstrent qu'il fut bon maistre.

1 promet

ROBERT DE REIMS. XXIX.

ROBert de Reims fut bon Poëte: en sa III. il fait des antitheses d'amour: disant:

Qui bien veut amour descrire:
Amours est & male & bonne.
Le plus [2] mesurable enyure,
Et le plus sage [3] embriconne.
Les emprisonnez deliure,
Les deliurez emprisonne.
Chacun fet mourir & viure,
Et à chacun toult & done.
E fole & sage est amors.
Vie & mort, ioye & dolors.
Amours est large & auere,
S'est qui le voir en retraie.
Amours est douce & amere
A celi qui bien l'essaye.
Amours est marastre & mere:
Primes bat & puis rapaie.
Et vil qui plus le compere,
C'est cil qui meins s'en esmaye.
Amours va par auenture:
Chacun y pert & gaagne.
Par outrage & par mesure,
[4] Sane chacun & [5] mehagne.
Eürs & mesaduenture,
Sont tosiors en sa compaigne.
Pour c'est raisons & droiture,
Que chacuns s'en lot & plaigne.

2 attrepé
3 deçoit, rēd malotru, vient de Bricon.
4 guerit.
5 rend stropiat.

Souuent rit & souuent pleure,
Qui bien aime en son courage.
Bien & mal li queurent seure,
Son preu quiert & son damage.
Et se li biens li demeure,
De tant a il aduantaige:
Que li biens d'vne seule heure,
Les maux d'vn an [1] *assoage.*

[1] soulage

La Chieure dit sans faintise,
D'amors est la deffinaille,
De ce que il en deuise,
Qu'ensi le treuue on sans faille.
Car cil qui amours [2] *iustise.*
Et qui pour li se trauaille:
Ne porroit en nulle guise,
Le grain cueuillir sans la paille.

[2] commande.

IEHAN MONIOT de Paris. XXX.

IEhan Moniot(ie croi que c'est à dire,petit moine)fut de Paris:par sa VI.chāson il instruit les amoureux.Il eut l'esprit gentil & inuentif.La VIII.monstre qu'il se nommoit Iehan(car le liure ne l'appelle que Moniot de Paris) & qu'il changeoit souuent ses amours:ou faisoit des chansons pour autruy. Il dit par » la seconde qu'elle est faicte en vadurie. Ie croy pource que le refrain dit, Vadu » vadu vadu va:belle ie vous aime pieça. Il en a fait IX. assez bonnes. Il se trouue vn petit ouurage sous le nom de Moniot,intitulé Le ditelet de fortune, assez bien fait,& commençant,

Seignor or escoutez li grant & li menor,
Et li ioene & li vieil.

mais ie ne sçai si c'est Moniot d'Arras, car à la fin disant,

Or veut ci Moniot son ditelet finer.

il laisse incertain lequel c'est des deux.

ODE DE LA COVRROIERIE. XXXI.

ODe de la Courroierie faisoit assez bien: il addresse vne de ses chansons au Marinier d'amours:qui peut bien estre Hue le Maronniers: dont ie parleray tantost.Il se trouue v.chansons de cestuy Ode.

IEHAN ERARS. XXXII.

IEhan Erars en prenoit où il pouuoit:& ses amours quoy qu'il die, ne furent fermes:ou il faisoit des chansons pour autruy.

De RAOVL DE BIAVVAIS. XXXIII.

RAoul de Biauuais fut assez bon poete: il dit que,

Remembrance de bonne amour,

Et li doux temps[1] Aurilleux,
M'ont ieté de la grant doulour,
Là où m'ont mis les enuieux.
S'en chanteray par douçour,
Car il m'est de mes maux mieux.

1 d'Auril ou semblable à Auril.

GAVLTHIER D'ESPINOIS. XXXIIII.

GAulthier d'Espinois addresse le dernier couplet de sa I. chanson, au seigneur de Bar. Il est hault: & la II. est pleine de belles comparaisons.

Tout autresi comme l'aimant deçoit
L'aguillette, par force de vertu:
A ma dame tot le mont retenu,
Qui sa biauté connoist & apperçoit.

& encores.

Si com li arbre qui encontre le froit,
Se tient de foeuille & de la flor tout nu,
Ai-ie mon sens oublié & perdu,
Vers ma dame quant plus mestier m'auroit.

La V. chanson est tresbelle, & poëtique. Il dit en la II. couple.

Si com' Equo qui sert de recorder,
Se qu'autre dit: & par sa sorcuidance
Ne la deigna Narcissus regarder:
*Ains secha toute * de ardeure,*
Fors de la voix qui encores li dure.
Aussi perdrai tout fors merci crier,
Et secherai de dueil & de pesance, &c.

En [illegible].il vse encores de ceste comparaison.

Mais l'amour qui Narcissus fit mirer,
Quant pour Echo en voult prendre veniance:
Sensi por moy le fesist a amer,
Tel qui de li n'eut cure.
Mis auroit à sa droiture;
Le grant orgueil qui la fet releuer:
Si en vendroit plustost à repentance.

IAQVES D'ESPINOIS. XXXV.

IE ne sçay si Iaques d'Espinois fut frere ou cousin de Gauthier: & ie ne trouue qu'vne chanson de cestui-cy: laquelle monstre qu'il fut assez bon inuenteur. Il dit qu'il vit en espoir: & luy est auis qui à droit veut iuger que nul ne doit d'amour se departir, pource qu'en peu d'heure il rend tel loyer qu'on ne le peut deseruir.

De messire IAQVES DE CHISON. XXXVI.

MEssire Iacques de Chison fut excellent Poete: comme monstrent ses chansons: & entre autres la III. où il dit que celuy qui vit de mercy sans

don, ne peut croire qu'il luy vienne d'amours sinon douleur: mais l'attente du guerdon le maistrise: dit,

L'en deuroit amours nommer,
Pensee de cuer ioli.
En li n'a riens fors penser,
Adez attendre merci.
Et qui pourroit esprouuer
Les biens qui viennent de li:
Vers li ne se peut tencer,
Tant l'a doucement saisi:
Qu'il li conuient endurer,
Au [1] main & à la vesprée,
Ioie de dueil destrempee:
C'est li doux aux fins ami.

[1] *matin.*

De GAVLTIER DE SOIGNIES, OV DE SAGVIES. XXXVII.

GAultier de Soignies, se plaint qu'il démoure en vn païs malgré lui: & qu'il n'aura ioye en son cœur, s'en France ne luy est donnée. Autre part il se plaint que sa dame fait courtoise chere à tous, fors qu'à luy: mais rien ne changera sa nature: car s'elle est toute telle que monstre sa contenance, ia longuement ne luy sera si dure. I'ay leu au Romans de la Roze de Guillaume de Dole, ces vers,

Des bons vers Gauthier de Saguies
Resonint I. bon bachelier,
Si les commença à chanter, &c.
Trop vilainement foloie,
Qui ce qu'il aime ne crient,
Et qui d'amors se cointoie,
Sachez qu'il aime nient.
Amors doit estre si coie,
Là où ele va & vient,
Que nus n'en ait duel ne ioie,
Ce cil non qui la maintient.

Ces couples tirées d'vne chanson commençant, Lors que florit la bruiere, &c. ne se trouuent parmi les chansons de Gaultier de Soignies escrites au liure du sieur de Roissi, de sorte qu'il peut estre que Gaultier de Saguies, nommé au Romans de Guillaume de Dole, fut vn autre.

SIMONS D'ANTHIE. XXXVIII.

SImons d'Anthie ou Antie, est assez passable. Il a faict deux chansons, & fut amy de Gilles le Viniors, ainsi que monstre le Ieu parti,

Maistre

Maistre RICHART DE FOVRNIVAL. XXXIX.

MAistre Richart de Fourniual ou Forniuaux, fut Chancelier d'Amiens: & a composé plusieurs liures en prose, le premier que i'ay veu, est intitulé Li comment ou commandemens d'amours. Dans lequel il a mis vne assez bonne chanson. Le II. se nomme puissance d'amour. Le III. Bestiaire d'amours. En tous lesquels il traite d'amour, par raisons & demonstration naturelle: & exéples pris des bestes. En ses chansons, il introduit vne vieille Dame, qui se vante que le Barrois a ploré pour elle. Que ie pense estre le Barrois des Barres, vaillant & tresbeau Cheualier, fort estimé du tẽps de Philippe Auguste. Ce Fourniual fut homme de sçauoir.

VIELLARS DE CORBIE. XL.

VIellars de Corbie se plainct d'auoir baisé sa Dame contre le gré d'elle.

OVDART DE LACENIE. XLI.

OVdart de Lacenie fut bon poëte. Il dit qu'il aimeroit mieux auoir l'amour de sa dame qu'estre Roy de Paradis.

BAVDE DE LA CARRIERE. XLII.

BAude de la Carriere, a fait vn beau dialogue, de l'amant, de ses yeux, & son cœur. Il conclud parlant aux yeux, *Mau message a en vous trouué,*

Li cuers qui la vous enuoya:
Dont il a tel dolor ëu.

THRESORIER DE L'ISLE. XLIII.

LE Thresorier de l'Isle n'est autrement nommé. Il dit que promettre sans donner, est pis que mort à fins amans.

GILLES DE VIEZ-MAISONS. XLIIII.

Gilles de Viez-maisons dit,
Ie ne voy point comment on puet [1] *baer,*
Ne atendre a plus hault [2] *musardie,*
Que de querir le bien là où n'est mie:
Bien ne amour ne pourroit on trouuer,
Là où seul point y eut de villonnie:
Vilonnie ne puet amours amer.

[1] Les Italiens disent Badare. [2] faineãtise.

NNNNNNN

En la II. qui est tresbien faite & tresbelle, il dict que c'est mauuais signe qu'en chantant il se desconforte. Aussi n'est digne aucun de chanter, s'il ne chante par plaisir: mais à la fin il dit de luy,

Quand plus ie me reconforte,
De la doulour que ie porte:
Fas tout ainsi que li Cignes,
Qui chante deuant sa mort.

aussi que ceux qui viuent d'amours, chantent ioyeusement; mais luy qui n'en vit pas, chantera tout autrement. Puis il adiouste,

On dit qu'amours ont doux nom,
Mais plus est amers que suie.
Qu'en amer, n'a s'amer non.

BRVNIAVX DE TOVRS. XLV.

BRuniaux de Tours fut bon Poëte, il dit que ses soupirs lui apportent nuict & iour salut & amitié.

D'vn biau desir qui vient de ma folour.

COLIN MVSET. XLVI.

COlin Muset fut vn ioüeur de violle, qui alloit par les cours des Princes, ainsi que declare sa I. chanson. Par la II. il donne à cognoistre que sa vielle n'estoit pas pareille à celle dont ioüent communément les aueugles du iourd'huy: car il dit,

I'alay a li el praelet:
O tot la vielle & l'archet.
Si li ai chanté le muset.

La figure d'vn Iougleor tenant ceste forme de vielle ou violle se voit en bosse au costé dextre du portail de l'Eglise S. Iulian des Menestriers, assis à Paris, en la rue S. Martin, representant vn instrument communément appellé Rebec.

IAQVES DE HEDINC. XLVII.

IAques de Hedinc dit qu'il ne fault pas s'entremettre d'aimer femme, qui n'a de l'argent: & qui toute iour ne demoure pres d'elle: car elle est variable. La II. chanson est bonne.

Le Duc de Braban. XLVIII.

LE Duc de Braban, duquel entend parler celuyqui a ramassé les chansons, doit (à mon aduis) estre Henry maistre d'Adenez Menestrel, nommé cy apres. Ce Duc aima la poësie, & fut pere de Marie Royne de France II. femme de Philippe fils de sainct Louys. Sa I. chanson est vn dialogue addressé à Guille-

bert (qui est celuy de Berneuille) qu'il interroge, s'il doit quiter l'amour d'vne qui l'a laissé: l'autre monstre qu'il n'estoit pas fort loyal en amours: & en prenoit où il pouuoit. Le Roy Adenez dict, que Henry Duc de Braban son maistre auant mourir commanda ouurir sa chambre à tous ceux qui le voudroient venir voir, pauures, & riches. Ayant fait mettre grande quantité d'or & d'argent pres de soy, ie croy pour donner. Il mourut enuiron l'an 1260.

COLARS LI BOVTEILLERS. XLIX.

COlars li Bouteillers (ie ne sçay si c'est pour ce qu'il fut de la maison de Bouteiller, tres-noble & ancienne en France) addresse sa chanson à Philipot Verdiere, qu'il prie de la chanter: protestant iamais n'en faire, si elle n'est bien receuë de sa dame, qu'il a seruie loyaument. De cestui-cy faict mention la VI. chanson, du recueil des ieux partis: & l'addresse à maistre Guillaume le Viniers. Auquel il demande, s'il estoit fins amis d'vne dame iolie, & elle sans tricherie l'aimast, que personne ne le sçeut: lequel doit plus douter, ou luy de la prier d'amours, ou elle de luy octroyer.

IEHAN LORGVENEVR. L.

IEhan Lorgueneur (ie croy l'organiste) dit qu'vn doux regard tous maux cure, se fins cuers li veut aider.

Meßire GILLES LE VINIERS. LI.

MEssire Gilles le Viniers dict à sa dame qu'allant en Surie, & luy laissant son cœur, il ne pense pas y faire grand chose: mais s'elle luy vouloit dôner le sien, il feroit de belles cheualeries. Au ieu parti il demãde à Simon d'Antie, lequel vaut mieux que vieil homme aye ieune amie, ou vieille amie soit à vn iouencel.

Meßire PIERRE DE CREON. LII.

MEssire Pierre de Creon (ie croy de Craon) dict qu'il aime par heritage, & que les siens ont tousiours loyaument aimé. Ceste maison de Creon ou Craon, a depuis esté fort estimée, pour les grands biens qu'ont tenu les chefs d'icelle: & pour leur vaillance.

Le Chanoine de sainct Quentin. LIII.

LE chanoine de S. Quentin n'est autrement nommé: sa chanson est belle, & dit qu'amour le fait endurer.

Seul pour itant qu'elle se puit vanter,
Qu'aucuns amans soit mors en son seruise.

Mes ce n'est pas loyautez ne franchise,
De son seriant qui loyal la'greuer:
S'amours vousist ouurer selon droiture.

mais amour n'a cure de garder loyauté: au contraire,

Qui plus vous sert, plus est en auenture
De guerre don enuers vous recouurer.
Mes ie aim' miex en loiaument ouurer,
Perte & ennuy que gaain en faintise.
Oncor soit or ma ioye arriere mise,
Vaincre porrai par loiaument aimer.

BAVDOVIN DES AVTIEX. LIIII.

Baudouin des Autiex ou Autels, prie sa dame qu'elle ne preste l'oreille à mesdisans & traistres en amours.

CHARDON. LV.

Chardon dit qu'allant à la guerre pour seruir nostre Seigneur, il laisse son cœur à sa dame: la priant ne le vouloir oublier.

SAVVAGE D'ARRAS. LVI.

Sauuage d'Arras, dit que les oiseaux ont repos en hyuer sans châter & crier: mais quant à luy il ne cesse d'auoir dueil.

Messire ROBERT DE MARBEROLES. LVII.

Messire Robert de Marberolles, dit qu'il chante par vsage & pour soi-mesme resiouïr, puis qu'on l'a trōpé. Aussi toutes femmes ioüent à bourser. &,

Morte est amors, mors sont cil qui aimoient,
Li faux amans l'ont fait du tout faillir,
Par leur barat, & par leur tricherie:
Par leur faux plaindre & par leur faux soupir.

ceste chanson est tresbelle.

PHILIPPES PA. LVIII.

Philippes Pa se tenoit fort content d'amour, car luy & sa dame disent fi aux lozangiers: & pou prisent lor dangiers.

Messire HVGVES DE BRESI, OV BERSI. LIX.

Messire Hugues de Bresi ou Bersi fut tresbon poëte, ainsi que deux chansons le tesmoignent. Il dict que quand il sera mort, sa Dame con-

noistra quelle perte elle aura faite : & combien qu'il n'accomplit iamais son vouloir d'elle, il est deliberé mourir sous l'escu, plustost que se confesser vaincu: encores qu'elle luy aye deux ou trois fois menti, & qu'il se doute qu'elle aye autre ami, si a-til tant chassé qu'il deut bien acheuer. Toutefois sa destinee est qu'il n'aura iamais bien d'aimer, puis qu'il ne peut plus voir sa dame, ne trouuer occasion d'aller en son païs. Encores fera-til vne chanson perdue, puis qu'a perdre sont tournez tous ses chants. Mais possible que celle-cy aura telle vertu, qu'elle luy fera droiture des autres. Maistre Estienne Pasquier eloquent aduocat en la Cour de Parlement, m'a presté vn liure qui apres ces deux vers de la Bible Guiot,

Lors veil que il tiene sa voie,
Si loing que iamais ne le voie.

en adiouste bien VI. ou VII. cens, tous Satyriques : dont les premiers commencent:

Moult ai allé, moult ai venu:
Moult m'a ma volenté batu.

& puis à la fin il dit,

Cil qui plus voit plus doit sçauoir.
Hugues de Bersi qui tant a,
Cherchié le monde ça & la,
Qu'il a veu qu'il ne vaut rien:
Presche ores de faire bien.
Et si sai bien que li plusour,
Tendront mes sermons à folour:
Que ils ont veu que ie amoie,
Plus que nus biaux solas & ioie.

qui pourroit bien estre le mesme Hugues de Berssi, que les escriuains ont changé en Bersi, ou Bresil, cõme dit vn liure qui est en la bibliotheque du Roi. Lequel aussi appelle ledit opuscule, commençant, Moult ai allé moult ai venu. &c. La bible du seigneur de Berzé Chastelain. Il semble que ce de Bersi apres auoir longuement demené l'amour, se soit rendu moine, ou pour le moins retiré des ioyeuses compaignies.

ROGERS DE CAMBRAI. LX.

Rogers de Cambrai, dit qu'il faisoit sonner bien souuent sa vielle pour s'amie, qu'il aimoit coraument : c'est à dire cordiallement.

IEHAN DE MAISONS. LXI.

Iehan de Maisons, prie sa dame ne croire vn, en qui iadis il s'est fié comme son bien veuillant: & lequel il prouueroit traistre s'il le vouloit attendre en champ.

QVENS DE BRETAIGNE. LXII.

IE ne fay doute que ce Quens de Bretaigne, ne soit Pierre surnommé Mauclerc. Il demande à Benard de la Ferté, lequel vault mieux de proesse, ou de largesse. Benard respond, que proesse sans largesse, est foible. Et pource que le Comte de Bretaigne n'en est d'accord, ils s'en raportent au Comte d'Anjou,

Qu'en tous biens a mis son pensé.

lequel ie ne fai doute estre Charles frere de saint Louis. De ce Comte de Bretaigne fait mention le ieu parti, en la VII. chanson: & le fait parler auec Gaces Brulez: lui demandant si ayant loyaument aimé vne dame, & il s'apperçoiue qu'elle vueille le trahir: s'il doit attendre, ou la guerpir.

ROBERT DV CASTEL. LXIII.

ROobert du Castel, dit que ceux la mentent qui disent qu'amours leur fait mort receuoir.

Car bonne amour est perdurable vie.
N'est pas amant qui trop quiert à s'amie:
Ne tous ses bons veult à li acheuer.

à la fin il dit,

Car i'aim miex par souffrance,
Et par son gré auoir mon desirier:
Qu'estre à mon bel o li par souhaidier.

Ces deux chansons sont cottees en marge, Coronee. Ie croy pour auoir auec icelles gaigné quelque prix: estant iugees bonnes, comme à la verité elles sont. Il dit encores, que nul ne doit auoir honneur, s'il n'a mis sa puissance en bonne amour honorer. Car les maux d'amour, sont legers. Que si son chant luy peut plaire: il sera tout gueri de ses maux. Le recueil des ieux partis, monstre par la LV. chanson, que Robert du Castel fut marié: & a vescu du temps de Bretel, duquel nous parlerons tantost, c'est à dire, enuiron l'an 1260.

LAMBERT FERRIS. LXIIII.

LAmbert Ferris dit, que tant qu'il aura dedans le corps la vie, il aimera sans boisdie. De luy parle le recueil des ieux partis: & le fait interroger par Iean Bretel ou Bretiaux. Et semble par la XLV. chanson dudit recueil, qu'il eut amie à Abeuille. Luy mesme a fait aussi des ieux partis: car il demande à Bretel: lequel vault mieux estre loyaument esconduit, qu'estre tenu en faulse pitié. Plus si l'amant se mariant à s'amie, perd l'enuie qu'il souloit auoir de chanter. Demande encores à maistre Iehan de Marli: de deux amans l'vn est ialoux, & l'autre non: lequel ayme le plus coraument. Il a vescu enuiron ledit an 1260.

IEHAN LI CVNELIERS. LXV.

IEhan li Cuneliers, dit qu'amours luy a emblé son cœur, pour le mettre en la puissance de sa dame. Et puis qu'il est en son dangier, il ne l'en doit la tirer Car esperance luy dit, qu'encor aura recouurier à la ioye. De cestui-cy fait encores mention le ieu parti en la XIIII. chanson: & le fait ami de Iehan Bretel, de sorte qu'on le peut mettre de son temps.

EVSTACE LI PEINTRES. LXVI.

EVstace li Peintres, fut tresbon poëte. Dit que ceux qui chantent de flor & de verdure, sont amoureux ainsi que d'auenture, quant ils veulent ils ont allegement. Mais quant à luy, il trouue sa dame tant dure que c'est merueille comme son cœur l'endure. Que les Ours & Lions se gardent quelquefois de mal faire: & sa dame tous les iours fait son pouuoir de le greuer. Onques Tristan, li Chastelains (ie croy qu'il entend celuy de Couci) ne Blondiax n'aimerent de telle façon. La II. chanson est belle, & toutes aussi: mais ce trait de la V. me semble digne d'estre renouuellé.

Dame où tous biens trest & naist & esclaire:
A qui biauté nulle autre ne se prend.
Dont sans mentir ne pourroit on retraire,
Fors grant valeur & bon enseignement:
Qu'il n'y fault rien, fors merci seulement.
Bien sont vos fais à vos doux ris contraire:
Cuer sans merci, & semblant debonnaire:
He diex pourquoy ensemble les consent.

MAHIEVX DE GANT. LXVII.

MAhieux de Gant a fait ses chansons en dialogue: & par la II. il demande, si l'on peut changer s'amie pour vne plus belle.

Messire ROBERT DE MAVVOISINS. LXVIII.

MEssire Robert de Mauuoisins, dit à sa dame, que si aucun pour bien aimer a de ses amours alleiance: qu'elle se deuroit souuenir de luy.

THOMAS ERARS. LXIX.

THomas Erars, dit auoir entendu que vrai amant sont sauuez s'ils meurent en desirant: la premiere de ses chansons est cottee en marge, coronee.

CAR AVSAVX D'ARRAS. LXX.

CAr Ausaux d'Arras, dit que si bien sa poine est perdue, que s'amour n'en est decrue.

AVBINS DE SEZANE. LXXI.

AVbins de Sezane parle comme vn fol desesperé, disant,

A tous sains le di,
Se ie pers m'amie,
Qu'en Dieu ne me fi:
Ne sien ne sui mie,
Ainsi ie l'affi.

IEHAN FRVMIAVX *de l'Isle.* LXXII.

IEhan Frumiaux, fut de l'Isle(ie croy en Flandres) dit que sa dame le perdant seroit desheritee d'vn serf: & pource seroit moins redoutee. Sa chanson est cottee en marge, coronee.

Messire GVILLAVME VIAVX. LXXIII.

MEssire Guillaume Viaux, dit qu'il a aimé tout son viuant. Qu'à sa dame rien ne plaist de ce qu'il dit: & toutesfois il aime mieux la seruir & mourir en aimant, que de toutes autres iouïr.

CAR AVSAVX. LXXIIII.

CAr Ausaux, ie ne sçay si c'est celuy d'Arras, nomme sa dame Bone: & se plaint qu'il est ami sans amie, toutefois il se fie en Amours.

THOMAS ERIERS. LXXV.

THomas Eriers se plaint, que li felon l'ont fait mesler (c'est à dire tancer ou debatre) auec sa dame.

Le QVENS *d'Anjou.* LXXVI.

IE ne fai doute que ce Quens d'Anjou, ne soit Charles frere du Roy sainct Louis, depuis Roy de Sicile: Prince gaillard en sa ieunesse, & volontaire, ainsi qu'on peut voir en l'histoire du Seigneur de Ionuille. Ce Cõte d'Anjou, dit combien qu'il n'eut iamais pensee de seruir autre que sa dame, elle l'a mis en nonchaloir: encores qu'il ne l'aye pas deserui. Si attendra-il son vouloir comme loyal amy.

ROGERIN D'ANDELI. LXXVII.

ROgerin d'Andeli dit qu'il ne cessera de chanter, encores qu'il se deuille d'Amours : & soit taillé de mourir en ses tourments, se merci ne vainc sa dame. Il se plaint de ses yeux qui l'ont trahi.

Le QVENS DE LA MARCHE. LXXVIII.

IE n'ose asseurer le nom de ce Comte de la Marche, mais il est aisé à iuger, qu'il a vescu du temps des dessusdits. Il dit que la premiere fois qu'il vit sa dame il oublia de la saluer. Et ne fut merueille s'il se trouua lors esbahi. Car il ne se se conseilla pas à son cœur, qu'elle auoit ia pris: & onques puis ne le recouura. Il nomme s'amie Biaux doux Rubi. Car tout ainsi (dit il) que c'est la meilleure pierre precieuse: aussi est elle le mirouer des autres dames. Il se plaint que les mesdisants l'ont esloigné de s'amie. Que Lancelot n'aima tant sa Geneure. Qu'il est comme le vaisseau cinglant en mer ne sachant où arriuer. Et combien qu'il n'aye iamais maudit amours, il n'aura ia fiance en sa dame qui l'a trahi. Que son mal luy double, pource qu'il luy conuient aller en estrange contree. En la x. il dit que sa dame passe toutes autres, comme vn beau bouton de roses espanouies. Il l'appelle encores Biaux doux Rubi. Sa derniere chanson est belle. Le liure du seigneur de Roissi, ne nomme plus aucun apres les chansons de ce Comte : encores qu'il y en ait plus de deux cens autres : sinon qu'au 177. fueillet il fait mention d'vn Ioliuet de Paris, Qui d'amors a grant « renom. Ie pouuois extraire d'auantage de belles manieres de parler, tant de ceux qui sont nommez, que des autres sans nom: mais tout ainsi que ie me suis lassé de lire, aussi croy-ie bien, lecteur, que tu ne le seras pas moins.

Monseigneur RENAVLT DE SABVEIL. LXXIX.

MOnseigneur Renault de Sabueil est fort estimé par l'autheur du Romans Guillaume de Dole, qui parle de luy ainsi:

Des bons vers celui de Sabueil
Monseignor Renault luy souuient.

Il se trouue de lui vne chanson, commençant,

Ia de chanter en ma vie
Ne quier mes auoir courage:
Ains voil miex qu'amors m'occie,
Por fere son grant domage.
Car iamais si finement
N'ert aimee ne seruie:
Por c'en chasti tote gent,
Quel ma mort & li traie.
Las i'ai dit par ma folie,

OOOOOOO

Ce sçai de voir grant outrage:
Me[illegible]on cuer prist enuie
D[illegible]gier & volage.
[illegible]dame si m'en repent,
Mes il à tart merci crie,
Qui atent tant qu'on le pent:
Por c'ai la mort deseruie.

Guiot en sa bible, nomme Robert de Sabueil entre les Princes & seigneurs ses bien-faiteurs,

Qui refu Robers de Sabueil.

DOETE DE TROIES. LXXX.

Doete de Troies chanteresse & Trouuerre, ainsi que ie croy, est fort estimee par ledit autheur: qui la nomme entre les Menestrels qui se trouuerent à la court que l'Empereur Conrad tint à Maience comme il feint: il dit d'elle,

Li Menestrel de meinte terre
Qui ere venus por aquerre,
De Troie la belle Doete
I chantoit cette chansonete.
Quand reuient la seson
Que l'herbe reuerdoie.

IONGLET. LXXXI.

Ionglet fut vn menestrier bien appris, fort renommé & estimé par le mesme autheur, comme principal en ce mestier pres ledit Empereur Conrad,

Vn sien vielor qu'il a,
Qu'on apelle acort Ionglet,
Fit apeler par vn varlet.
Il ert sage & grant apris,
Et s'auoit oi & apris
Mainte chanson & maint biau conte.

Il se trouue vn fabliau de la moquerie que luy fit vne espousee: au mari de laquelle (qui estoit vn riche villageois, si niais que ce Ionglet ne luy auoit iamais sceu oster son ramage) il auoit persuadé que pour se tenir plus honnestement, il ne deuoit le iour de ses nopces descharger son ventre. De maniere que le pauure sot endurant vne extreme douleur de tranchees, pour auoir trop mangé de poires crues, ne peut la première nuict accoler sa femme. Iusques à ce qu'elle aduertie du fait l'eut pressé de se leuer: luy persuadant aller perfumer Ionglet couché en vne chambre voisine. Ce qu'il fit, enduisant les chausses, pourpoint, & estuy du menestrel, qui n'eut occasion de s'en moquer.

HVES DE BRAIE-SELVE. LXXXII.

HVes de Braie-selue pres Oignon, fut vn Menestrel fort estimé par le mesme auteur du Romans de Guillaume de Dole qui dit de luy.

De Braie-selue vers Oignon
I vint Hues à cele cort.
L'empereres le tint molt cort,
Que li apreist vne dance,
Que firent pucelles de France,
A l'ormel deuant Tremilli:
Ou len a meint bon plet basti.
C'est vers de belle Marguerite,
Qui si bel se paie & aquite
De la chansonnete nouuelle,
Celle d'Oisseri,
Ne met en oubly
Que n'aille au [1] cembel,
Tant a bien en li,
Que moult embeli
Le gieu souz l'ormel.

[1] C'est vne maniere de Tournoy

Ces plaids & gieux ou ieux souz l'ormel, estoyent vne assemblee de dames & gentilshommes, où se tenoit comme vn parlement de courtoisie & gentillesse pour y vuider plusieurs differens. Il y en auoit d'autres en autres prouinces, selon qu'il se trouuoit des seigneurs & dames de gentil esprit. Le mesme autheur nomme vn Cupelin Menestrel.

RVTEBEVF. LXXXIII.

RVtebeuf fut vn Menestrel, duquel on trouue plusieurs fabliaux (c'est à dire, contes de plaisir & nouuelles) mis en ryme: & encores des plaintes de la terre sainte, adressees au Roy S. Louis, le Comte de Poitiers & la noblesse [illegible]ance: pour secourir messire Geoffroy de Sargines vaillant Cheualier, qui la defendoit à son pouuoir. La plainte d'Anceau de l'Isle est aussi dudit Rutebeuf, de laquelle ce couplet me semble bon:

Tousiours deust vn preudhome viure
Se mort eüst sans ne sauoir.
S'il fut mors, il deüst reuiure:
I ce doit bien chacun sauoir.
Mes mors est plus fiere que [1] Huiure
Et si plaine de mon sauoir,
Que des bons le siege deliure,
Et au mauuais laist vie auoir.

[1] Guiuara, en Italie est vn serpent, tel que celuy d'vn quartier des armes de Milā.

Il a fait en vers la vie de S. Elizabet de Turinge, qu'il presenta à Isabel Roine de

Nauarre. Il semble qu'il a aussi faict le dit des ordres de Paris : auquel parlant ainsi des aueugles que nous appellons Quinze vingts, il me fait soupçonner que ceux que S. Louis premierement y amassa, ne furent Cheualiers, comme l'on pense: ains quelques pauures gens. Car cestuy-cy les fait mendians, disant d'eux:

Li Roix a mis en vn repaire,
Mes ie ne sai pas porquoy faire,
Trois cens aueugles tote à rote.
Parmi Paris en va trois paire,
Tote ior ne finent de braire,
As trois cens qui ne voyent gote.
Li vns sache, li autre bote,
Se se donnent mainte secosse,
Qu'il n'i a nul qui lor eclaire:
Si feux y prent, ce n'est pas dote,
L'ordre sera bruslee tote,
S'aura li Roix plus à referé.

Par le mesme opuscule il mõstre que ceux du val des escoliers souloyent mendier : & que les Guillemains (ce sont les Blancmanteaux) furent premierement reclus. C'est luy (à mon aduis) qui a fait le fabliau du Clerc : lequel ne pouuant persuader à vne dame, qui n'estoit des plus sages, qu'elle ne pourroit voller sans ailes & plumes: la baisant pour luy faire le bec, & maniãt nue pour faire sortir les plumes, luy attacha si auant sa queuë qu'elle germa (disoit la dame) dedans son ventre, l'empeschant tellement de voler, qu'à peine pouuoit elle voir ses pieds, tant le ventre luy estoit creu. Ie ne fai doute, que ce fabel n'ait donné occasion à Bocace de faire la x. nouuelle de la ix. Iournee de son Decameron. Il en a fait encores vne autre de la femme d'vn escuyer : laquelle ayant donné assignation à son Curé, de l'aller trouuer en vn petit bois voisin : son mary estant venu contre son esperance, elle l'enuoya coucher de bonne heure, disant vouloir veiller tard, pour acheuer sa toile. Puis le sentant endormi, elle vint trouuer son Curé, auec lequel demourant trop longuement, & le mary ne la sentant point couchee pres de soy, demanda où elle estoit. La chambriere luy dit, qu'elle veilloit chez sa voisine. Le mary courroucé se leue, & la vient chercher chez ses voisines: mais oyant dire qu'elle n'y auoit point esté: il s'en retourne tout furieux. La dame qui l'auoit senty passer le long du bois, & la menacer auec le Prestre, s'en retourna en sa maison. La où estant accueillie d'iniures par son mary, qui l'appelloit putain, & qu'elle venoit d'auec le Curé : elle ne luy respondit mot. Ce qu'ayant mis le mary en plus grand colere, comme si en se taisant elle confessast ce qu'il disoit, voulant luy couper les cheueux, elle luy dit : Qu'estant grosse on l'auoit conseillee d'aller sur la mi-nuict faire trois tours à l'entour du Monstier, en disant trois patenostres : puis sans mot dire faire auec le talon vne fosse, laquelle se trouuant ouuerte au bout de trois iours, ce seroit vn fils : & s'elle estoit clause, vne fille: eschappãt par ce moyen la colere de son mary. Rutebeuf

se plaignoit fort en equiuoques. Et pource au dit d'Hypocrisie, il veut que son nom vienne de Rude & de Bœuf. Il fut marié par deux fois: & combien qu'il eust peu de biens, il prist (dit-il) femme qui n'estoit ne gēte ne belle. Aussi Dieu l'auoit fait compagnon de Iob, luy ayant osté tout à coup ce qu'il auoit, auec l'œil dextre dont il voyoit le mieux. Il addresse sa complaincte au Comte de Poictiers & de Thoulouze (ce fut Alphons frere de sainct Louys) qui luy donnoit volontiers. Rutebeuf a vescu longuement: & le plus soubs le regne de S. Louys. Toutesfois par vn de ses œuures il semble qu'il soit venu iusques à l'an 1310.

MARIE DE FRANCE. LXXXIIII.

MArie de France ne porte ce surnom pource qu'elle fust du sang des Rois: mais pource qu'elle estoit natifue de France: car elle dit,

Au finement de cet escrit,
Me nommerai par remembrance,
Marie ai nom, si sui de France.

Elle a mis en vers François les fables d'Esope moralisees, qu'elle dit auoir translatées d'Anglois en François.

Pour l'amour au Conte Guilleaume,
Le plus vaillant de ce Roiaume.

IEHAN DV PIN. LXXXV.

IEhan du Pin, ou Pain, fut moine de Vaucelles, & a fait vn opuscule, intitulé l'Euangile des femmes, assez bien fait & plaisant, composé en ryme Alexandrine qui commence,

L'Euangile des femmes vous veuil ci recorder.

à la fin il dit,

Ces vers Iehans du Pain vn moine de Vaucelles,
A fet moult soutilment, &c.

COVRTE BARBE. LXXXVI.

COurte Barbe fut vn Menestrel, qui a faict le fabliau des trois aueugles de Compiegne, assez plaisant. Trois aueugles (dit-il) sortans de Compiegne, rencontrent vn escolier de nature gaye: lequel voulant tirer du passetemps d'eux, quand ils luy demanderent l'aumosne, leur dit: Tenez, ie vous donne ce Besant (c'estoit enuirō vne piece d'or valāt vn angelot) chacun des aueugles pēsant qu'il l'eut donné à son compagnō, l'en remercierent grādement. Et ayans cheminé quelque peu d'espace, le plus ancien d'eux commence à dire aux autres: que passé long temps ils n'auoient faict bonne chere, & falloit retourner à Compiegne se resiouir: à quoy les autres s'accorderent. Estans donc arriuez en la ville, & oyans crier, Ceans a de bon vin: ils prient l'hoste de les loger en

vne bonne salle peinte, les bien traicter, & n'auoir esgard à leur estat: car ils le contenteroient bien. Le Clerc qui auoit mis pied à terre, depuis ce don imaginaire, & les suiuoit pour entendre leurs propos: vint semblablement loger en la mesme hostellerie, où les aueugles se firent bien traicter de chair, de poisson, & toutes sortes de vins: puis apres auoir bien beu ils s'en allerent coucher, dormans si haute matinée, que l'hoste les vint esueiller, & demander leurs escots. Les aueugles respondirent que c'estoit raison, qu'ils auoient vn besant sus lequel il se payast. Ca donc (dict l'hoste) & vn des aueugles parlant à son compagnon, Robert baillez-le luy, car ce fut à vous qui alliez le premier qu'on le donna. Par Dieu vous auez menti, dit Robert, mais ce fut vous qui veniez le dernier. Cestui-cy iurant que non, Tu l'as donc, disent les deux au troisiesme: Non ay, respondoit-il, mais vous. Cependant l'hoste courroucé pensant qu'ils se mocquassent de luy, commençoit à frapper dessus les aueugles, quand le Clerc qui auoit tout ouy, dict à l'hoste, qu'il ne se faschast, ains mit l'escot des aueugles sus le sien, car il payeroit tout, dont l'hoste le remercia: & loüant sa liberalité laissa sortir les aueugles. Le Clerc vestu, & oyant sonner la Messe, demanda à l'hoste s'il vouloit pas prendre son Curé pour pleige des xv. sols, que luy & les aueugles deuoient pour leurs escots: lequel respondit, que non seulement pour cela, mais qu'il luy presteroit iusques à trente liures. Faictes donc (dict le Clerc) que ie sois quitte quand on m'amenera mon pallefroy, & l'hoste dict qu'aussi feroit-il. Cependant le Clerc commande à son valet tirer son cheual de l'estable, & le luy amener. Ce faict il s'achemine vers l'Eglise: là où estant venu, il prend son hoste par le doigt, & le mene vers l'autel où trouuant le Prestre vestu de son aube, & prest de dire la Messe, il tire de sa bourse douze deniers, & luy dit bas, que l'homme qu'il tenoit estoit frenetique, mais pour le present il se portoit assez bié de sa personne: qu'il lui pleust toutefois apres la Messe, dire sus sa teste vne Euangile. Le Prestre se tournant deuers l'hoste, luy dict, Mon ami, ie le feray apres la Messe. Le clerc ainsi quitté, sort de l'Eglise, prend congé de son hoste, & monte à cheual. Or pource qu'il estoit Dimanche, l'hoste retourne pour ouïr Messe, laquelle acheuée il s'approche de l'Autel: & le Curé ayant encores l'estole au col, luy fait signe qu'il s'approche & s'agenoüille: mais l'hoste qui n'estoit en deuotió, luy dit, qu'il ne venoit pour cela, ains pour receuoir quinze sols qu'il luy auoit promis au nom du Clerc. L'hoste ne voulant s'agenoüiller, & au contraire se courrouçant: le Curé appelle ceux qui estoient demourez, & les prie de tenir cest homme, qui n'estoit pas bien sage: mais l'hoste monté de plus en plus en colere, & fasché outre mesure, commence à blasphemer. Ce qui fut cause que le Curé parlant plus haut, assembla des gens, criant qu'il estoit fol: de maniere qu'il fut lié, & l'Euangile dite sus sa teste. L'oraison acheuée, quand il demanda ses xv. sols, il est renuoyé comme insensé, & encores mocqué de ceux à qui il conta son affaire. Les deux vers derniers declarent l'Autheur.

Corte-barbe dit ci endroit,
Qu'on fait à tort maint homme honte.

Le CLERC DE VAVDOY. LXXXVII.

LE Clerc de Vaudoy fut assez bon Trouuerre: il a faict les fabliaux, intitulez, Niserole, qui commence,

Seignor i'ay follement mes deniers despendus:

Corbeigni, & Trambloy, que ie n'ay veus: ensemble celuy des Droits qu'il fit aagé de quarante à cinquante ans. C'est vne satyre contre les Iacobins & Cordeliers. Il fit encores vn fabliau du dieu d'Amours, d'Esté, & de May: dont ie n'ay veu que les xx. premiers vers.

IEHAN LE GALOIS. LXXXVIII.

IEhan le Galois fut natif d'Aubepierre, & a fait le fabliau de la Bourse pleine de sens, qui est moral.

Vn riche marchant de Desise nommé Renier, marié à vne honneste Dame, qu'il caressoit assez, aymoit toutesfois vne putain. Ceste femme s'apperceuant qu'il portoit hors la maison ce qui luy appartenoit, & neantmoins le cognoissant pour homme assez grossier, vn iour qu'il deliberoit aller à la foyre de Troyes (lors fort estimée) le pria luy apporter vne bourse de la valeur d'vn denier, pleine de sens: ce qu'il meit en son memoire. Apres allant visiter Mabille sa garce, elle luy demanda vne robe. Le temps de la foyre approchant, Renier partit de sa maison: & venu à Troyes feit tres-grand profit de sa marchandise, laquelle il remploya en autres especes. Puis se souuenant de sa garce, il luy va achepter vne belle robe: & encores ne voulant oublier sa femme, il s'enquist où l'on vendoit des bourses pleines de sens. Celuy auquel il s'addressa, qui n'estoit pas plus habile homme que luy, le renuoya à vn Sauoyart espicier, ou vendeur de drogues: & cestui-ci non plus sage que l'autre, l'addressa à vn vieil homme Espagnol: lequel sceut si bien interroger Renier, qu'il luy confessa estre marié à vne honneste dame, qui l'auoit prié luy apporter ceste bourse, & sa putain vne robe. L'Espagnol lui remonstra la faute qu'il commettoit de paillarder, ayant espousé vne si sage femme: toutesfois s'il se vouloit asseurer de l'amitié de l'vne & de l'autre, ensemble cognoistre celle qui lui portoit plus vraye affection, qu'il deuançast ses chariots d'vn iour ou deux: & se vestant de meschans habillemens, fist courir le bruict qu'il auoit tout perdu. Apres cela qu'il vint voir sa garce, puis sa femme: & selon la reception qu'elles lui feroient, il iugeast de leur amitié. Le sage aduertissement de l'Espagnol, ayant ouuert à Renier les yeux de son entendement, il commande à ses gens arriuer à Dezise, à certain iour qu'il leur dict, & non plus tost. Cependant il les deuance: & auant qu'entrer en la ville, ayant osté ses vestements accoustumez, comme s'il fust eschappé des brigands, il vient qu'il estoit la nuict, heurter en la maison de Mabille, laquelle lui ouurit l'huis: mais le voyant en si pauure estat, luy demanda qui il estoit. Renier respondit qu'il auoit tout perdu, & se venoit cacher, ne voulant que ses creanciers le

trouuassent: car il n'auoit moyen de leur satisfaire, pource qu'il deuoit beaucoup plus qu'il n'auoit vaillant. La garce luy dict, qu'il allast donc autre part: & nonobstant que Renier luy ramenteust les biens que iadis il luy auoit faits, sus l'heure mesme elle le chassa hors de sa maison. De là il vient à la sienne, qu'il estoit nuict toute noire: & huchant sa femme, elle qui entendit sa voix descendit incontinent, & luy vint ouurir la porte. Renier entré & ioyeusement receu, ne fut pas si tost monté en sa chambre; que sa femme luy demanda la cause pourquoy il estoit en si pauure estat: à quoy il respondit en peu de mots, M'amie i'ay tout perdu ma marchandise, & qui pis est ie doy beaucoup plus qu'il ne me reste de vaillant, se monstrant fort courroucé. La dame luy dict qu'il ne se faschast, qu'elle auoit encores bien vaillant dix mille liures de son patrimoine, lequel elle luy abandonnoit pour payer ses debtes. Cependant qu'il despoüillast ceste meschante robe, qu'il en prist vne meilleure, & fist bonne chere. Puis l'ayant faict manger, ils s'en vont coucher. Le lendemain la nouuelle de la perte de Renier fut sceuë par toute la ville dés le poinct du iour: car la garce l'auoit publiée. De sorte que sa maison se veit incontinent pleine de ses creanciers ou cautions: ausquels Renier faisant bien du piteux, remonstre comme il auoit tout perdu: les priant auoir patience aussi bien que luy, ce qui en estonna plusieurs: mais sur ce poinct voicy arriuer son varlet, auec son pallefroy, estant suiuy des chariots qui portoient sa marchandise. Lors ayant conté en presence de la compagnie, l'occasion de sa feinte perte: sa femme luy dict, qu'il luy auoit apporté la bourse qu'elle demandoit: & Renier asseuré de sa fidelité, par la preuue qu'il en auoit trouuée, luy donna la robe promise à la garce: ayant par la sagesse d'autruy appris à cognoistre la difference d'vne vraye & feinte amitié.

Sire IEHAN CHAPELAIN. LXXXIX.

SIre Iehan Chapelain a faict vn fabliau du Secretain de Cluny, fort plaisant & bien meslé d'aduentures: lequel commence,

Vsages est en Normandie,
Que qui herbergiez est, qu'il die
Fable ou chanson die à l'hoste.
Ceste coustume pas n'en oste,
Sire Iehan li Chapelain
Vourra conter du Soucretain.

Et le reste en ryme que i'ay mis en prose le plus pres du sens de l'Autheur, retenant beaucoup de ses propres mots pour d'auantage descouurir le temps.

Iadis il y eut à Cluny vne bien sage & belle dame mariée à vn bourgeois de la ville, nommé Hue. Laquelle ayant coustume d'ouyr tous les iours le seruice que les moines y souloient faire en belles ceremonies: il aduint que celuy qui auoit charge de l'Eglise, qu'on appelle Secretain, en deuint si fort amoureux, que la voyant vn matin pres vn pilier, il s'enhardist de l'approcher, & prenant sa main luy dire: Madame Dieu vous gard: & me doint vostre amour. Il y a ia long temps que ie vous aime: voire dés que i'estoy petit clergeon, & que vous demouriez

demouriez chez vostre pere. Ce mal qui me tenoit comme enfant, ne m'a laissé à ceste heure que ie suis homme, pour le vous monstrer plus certainement. Ie vous prie donc m'octroyer vostre amour : vous aduisant que i'ay le maniment du thresor de ceans, lequel est tout à vostre commandement pour vous faire riche, & si iolie de robes & ioyaux, qu'il n'y a femme à Cluni, qui le soit d'aduantage. La dame nouuelle mariée, & qui ne l'auoit pas agreable, luy respondit : Sire Secretain, vous vous trauaillez pour neant : iamais ie ne feroy ceste faute à mon mary. Et si vous en mettez d'auantage en peine, i'en aduertiray vostre Abbé. Le moine tout confus, ne luy sceut dire autre chose, sinon, madame à ce que ie voy, il me conuient mourir par vostre rigueur. Là dessus il s'en va bien marry, sans plus luy en faire instance Vn assez long temps apres, ce Hue ayant par son mauuais gouuernement vendu vigne, terres, & meubles, deuint si pauure qu'il fut contraint dire à sa femme l'extreme necessité en laquelle ils estoient : & luy remonstrer qu'ils ne pouuoient demourer au pays, n'ayant plus que la maison où ils habitoient : & laquelle encores ils ne pouuoient vendre, ne sçachant lieu auquel ils peussent mieux celer leur pauureté. Mais sa femme plus asseurée, le reconfortant luy respondit, qu'elle auoit des parens en France, deuers lesquels ils pourroient se retirer : toutesfois afin que pas vn des voisins ne s'apperceust de leur partement, quand ils orroient sonner Matines il falloit aller en l'Eglise prier Dieu les vouloir conduire. Le Dimanche venu, ils se leuent de bonne heure, & oyans Matines sonner, ils s'acheminent à l'Eglise : là où comme l'vn serré contre vn pilier, & l'autre en quelque coing, estoient fort tristes, & ententifs à leurs prieres : d'auanture le Secretain pour le deuoir de son estat, allant par l'Eglise vne bougie au poing, trouuant s'amie à vne heure non accoustumée, l'occasion propre de parler à elle ayant soudain esueillé son amour, seulement endormi, il s'approcha & luy dit, Mal de hait aye celuy qui ne se soucie de vostre ennuy, & Dieu vous enuoye ioye : laquelle aussi vous pourriez auoir si vouliez croire mon conseil, ayant moyen de vous faire la plus heureuse de la ville. La dame luy respondit, Sire ie m'esmerueille de vos propos : il y a dix ans passez que me requistes d'amour, & oncques puis ne m'en parlastes, que la premiere année que ie fu mariée. Il est vray, ce dict le moine : mais encores si me vouliez octroyer vostre amour, & seulement vn baiser pour le present, ie vous donneroy cent sols que i'ay sur moy : & auant qu'il soit midi, plus or & argent que n'a pas vn homme de ceste ville. Il sembla à la dame que sa necessité l'admonnestoit de ne laisser passer l'occasion qui se presentoit. De sorte, que pressée d'auantage du Secretain, elle le pria luy donner temps d'y penser : promettant se trouuer à l'heure de prime au lieu mesme, pour aduiser à leur affaire. Lors le Secretain tirant de sa bourse cent sols, les luy donna en la baisant : & la dame leuée de sa place, vint trouuer Hue : auquel monstrant l'argent, elle luy raconte la priere du moine, & comme il la deuoit venir trouuer chargé d'or & d'argent : que s'il auoit le courage si bon, de luy garder son honneur, & retenir ce qu'il apporteroit, elle continueroit l'assignation. Hue prenant conseil sur le champ, dit qu'il estoit contant, & l'asseura que le moine ne sortiroit de ses

mains quitte. Là dessus ils s'en vont ioyeux en leur maison, attendre l'heure de prime: laquelle sonnée, Hue donne congé à sa femme d'aller à l'Eglise arrester le iour. Le Secretain qui estoit au chœur, la voyant venir courut au deuant luy dire, qu'elle estoit femme de promesse. A quoy elle respondit, que de sa part il se tint prest pour la nuict du Mardy prochain, que Hue seroit allé à la foire; & ne faillist d'apporter ce qu'il auoit promis. Dame (dit-il) par celle Messe que i'ay chantée, vous l'aurez & plus. Le marché conclu, ils se departirent d'ensemble: & la dame vint aduertir Hue de leur conclusion. Lequel dés le Lundy faisant semblant d'aller à vn lointain marché, retourne secrettement se cacher en vne chambre de sa maison. D'autre costé le Secretain qui ne craignoit ne Dieu ne les hommes, va au thresor, où il prend les calices d'or & d'argent, qu'il met en vn sac, lequel ne luy semblant pas assez plein, il rompt encores vn Crucifix, emplissant le sac iusques au goulet. Puis la nuict venue, il sort tout ioyeux par vne poterne, & s'en vint à la maison de s'amie heurter à l'huis de derriere, où elle l'attendoit. Il n'eut pas si tost frapé que la porte estant ouuerte, il se fourre dedans, & iettant le sac à ses pieds il monstre à sa dame la richesse qui estoit dedans. Mais comme il eut aussi mis les bras à son col pour la baiser, Hue qui n'estoit pas loing de là, luy descharge sur les oreilles vn coup de masse, assené si dextrement & en tel endroit, qu'il cheut mort sans crier. Ce faict, il dict à sa femme toute esperdue, M'amie il ne reste plus que nous desfaire de ce diable: mais elle tremblant luy commença à dire, Helas que ferons-nous, quand au lieu de nous mettre hors de pauureté, vous nous auez conduicts à la mort! car ie sçay bien que gens viendront incontinent nous prendre pour nous mener en prison. Taisez-vous (dict Hue) laissez-moy faire, serrez seulement cest argent, & puis vous allez coucher. Lors Hue qui estoit grand & fort, charge le moine sur son col: & sçachant le chemin qu'il estoit venu, porta son corps sus vn anneau des latrines communes de l'Abbaye, où il l'assit, luy mettant en la main vn torchon tel qu'il faut en ce lieu. Puis retourne en sa maison dire à sa femme, comme il s'estoit depesché du moine. Cependant le temps de sonner Matines approchant, le compagnon du Secretain s'esueille, & luy semblant que l'heure se passoit, appelle le Secretain: lequel ne trouuant point en son lict, tout courroucé il s'en va aux latrines: là où voyant le corps du Secretain, & pensant qu'il fust endormy, il luy dict: Dam Secretain, vous beuuez tant tous les soirs, qu'il ne vous souuient de ceux qui attendent apres vous. Et pource qu'il ne luy respondoit, il le tira par le chapperon si rudement, qu'il le fit cheoir la face contre terre. Mais voyant qu'il ne remuoit point, & craignant l'auoir tué, il commença soy plaindre de sa male aduenture. En fin reprenant ses esprits, & se souuenant des amours du deffunct, il charge le corps à son col, & sortant par la poterne, il le vint appuyer contre l'huys de derriere de la maison de Hue: disant que facilement on croiroit qu'il l'eust tué par ialousie. Quelque peu apres, la femme de Hue pressee de décharger son ventre, & voulant sortir dehors, comme elle eut ouuert l'huys, le corps du Secretain luy chet sur le front & l'abbat contre terre. Dequoy toute estonnée, elle s'escrie: Helas, Hue, le Secretain est retourné! les

deux marcs d'or que nous auons serrez, pour le mettre en ce poinct, n'empescheront que demain ne soyons ou pendus, ou bruslez! Taisez-vous, faict Hue (qui s'estoit incontinent ietté hors du lict) que les voisins ne vous entendent: c'est la raison que ie porte le mal, puis que ie l'ay faict, & telle que ie l'ay brassee, ie la boiue. Puis s'estant vestu, il dit à sa femme, Fermez vostre porte, & vous allez coucher. Lors il recharge le corps du moine sur son col, & s'en va le long de la rue: par laquelle il n'eut pas longuement cheminé, qu'il entendit du bruit de gens, dont il eut si grande crainte (considerant le danger auquel il estoit, qui l'eust trouué auec ce corps mort) que rencontrant vne ruelle assez profonde, il s'escarte dedans, tout tremblant de frayeur. Cependant des larrons qui auoient desrobé chez vn boulanger nommé Thomas, deux fleches de lard (lors appellez bacons, dont vient le mot de Baconer pour saller) passans le long du lieu où il s'estoit caché, il ouyt que l'vn dit: Ie ne suis pas d'aduis que nous portions chez le tauernier nostre prise, iusques à ce que nous oyons son cry (car en ce temps les tauerniers faisoient crier deuant leurs huys, Cy a bon vin, de tel & tel lieu) mais nous le cacherons dans ce fumier auec le sac: l'autre trouuant son aduis bon, ils couurent les bacons de fiens, puis s'en vont le chemin de la tauerne. Hue qui auoit tout entendu, les sentant esloignez, pensa que Dieu luy eust enuoyé vne bonne occasion de se deliurer de son moine. Parquoy tout ioyeux, il vient au fumier découurir le sac, duquel tirant le lard, il y fourre son moine dedans: accoustrant le fumier comme il l'auoit troué. Ce faict, il s'achemine vers sa maison: où d'ennuy & de craincte, sa femme ne s'estoit peu tenir. Laquelle voyant Hue reuenir chargé, disoit en soy-mesme: Helas nous sommes morts, ie croy que cest homme est enragé de rapporter ce moine: mon Dieu que ferons-nous! Quand voicy Hue, qui en riant luy dict, M'amie nostre bien va en croissant, i'ay changé le moine à tant de lard, que nous ne le sçaurions manger d'icy à la sainct Denis: serrons-le, & puis allons dormir. L'angoisse de la dame change en ioye soudaine, ils s'en retournent en leur lict plus contens que deuant. Durant cela les larrons venus à la tauerne, s'estans fait tirer à boire dirent à l'hoste, que s'il vouloit achepter du lard, il pourroit assez gaigner auec eux. Le tauernier respõd qu'il n'auoit pas accoustumé d'acheter chat en poche: qu'ils l'allassent querre, & puis ils asseureroient leur marché. Les larrons dirent que c'estoit raison: & retournans au fumier, ils prennent le sac & l'emportent à la tauerne. Mais comme ils l'eussent deslié, l'hoste n'eut pas si tost apperceu la teste du moine, qu'il le cogneut: & criant apres eux, qu'ils l'auoient tué, & falloit aller querir ses parens: ils le prient se taire, disans qu'ils sçauoient bien où ils l'auoiẽt pris, & ne falloit que le reporter au lieu mesme, sans en faire plus grãd bruit. Allez, dit l'hoste, à tous les diables, auec vostre moine. Ainsi donc les larrons bien estonnez, reprẽnent leur sac se plaignans de leur fortune: & disans l'vn à l'autre, Compagnõ te sembloit-il aduis que ce fust lard ou moine que nous prismes? Par Dieu il n'y a homme qui voyant la gresse, n'eust iugé que ce fust vn pourceau. Comment donc s'est-il changé? En disant cela, & s'esmerueillans d'vne si estrãge mutation ils arriuẽt chez le boulanger: là où remontans au pignon, par lequel ils estoiẽt

entrez, ils rependent le moine au lieu du lard. D'autre-part, Thomas approchant le iour appelle Robin son garçon, & crie qu'il se leue pour porter son bled au moulin: luy reprochant que c'estoit grand honte de dormir si tard. Robin esueillé en sursaut, dict qu'il n'ira ia dehors, qu'il n'aye à desieuner. Pren (dict la femme du boulanger) du pain plus que tu n'as encores faict. Par Dieu (dit-il) ie n'iray ia, si ie n'ay vne charbonnée du pourceau. Et comment en prendras-tu à cest' heure? respond la femme: ie t'en donnerois volontiers, si on la pouuoit leuer sans gaster & empirer la vente. Laissez-moy faire (dit Robin) i'en prendray si bien qu'il ne perra que couteau y aye touché. La Dame voyant qu'il ne se pouuoit appaiser, luy donne congé de prendre ce qu'il voudra: & Robin va querir vne eschelle, qu'il appuye contre le sac: puis montant amont auec son couteau au poing, en voulant prendre de l'autre main le sac mal accroché, Robin, le sac & l'eschelle tomberent tous ensemble, auec si grãd bruit que le boulanger & sa femme pensans qu'il se fust blessé, crierent, Robin qu'est-ce la? t'es-tu faict mal? Non maistre, respondit-il: car ie suis tombé sur le lard: malencontre ait celuy qui l'attacha. Cependant la boulangere ayant allumé de la chandelle, & son mary s'estant aussi leué, voyent la teste du moine passant hors le sac: pour autant que la corde qui le tenoit lié, s'estoit rompue en tombant. Dequoy tous estonnez, & la femme pleurant de crainte: Thomas plus asseuré, dict qu'il falloit trouuer moyen de l'oster de là: & commande à Robin aller querir son poulain farouche. Auquel ayant mis le frein & vne selle sur le dos, il lie le moine dessus si bien qu'il ne pouuoit cheoir. Puis lui ayant aussi attaché vne lance soubs l'aisselle, & mis des esperons aux talons, il conduit le poulain en la rue. Lequel se sentant piquer aux flancs, prend le galop: & trouuant la grand' porte de l'Abbaye ouuerte, se ietta dedans. D'aduanture il y auoit quelques moines en la court: lesquels voyans ce cheual chargé du corps du Secretain, equipé comme le boulanger auoit voulu, pensans que ce fust quelque malin esprit qui le tint, s'enfuirent fermans leurs portes en grãd haste. Et le poulain courant tousiours, vint rompre contre vn mur la lance attachée soubs l'aisselle du moine. Or l'Abbé desirant faire vn puits au milieu de la court, auoit faict foüiller vn trou si profond, que desesperant d'y trouuer de l'eau, il estoit resolu de faire cesser l'ouurage: duquel le poulain en gambadant approcha si pres, que la terre luy faillant soubs les pieds, il tresbucha dedans auec sa charge, en la presence d'aucuns moines. Lesquels en grande ioye, firent sonner les cloches, pour remercier Dieu de ce qu'il les auoit deliurez de l'ennemy. Et commanderent par le bourg que chacun vint aider à remplir le trou du puits: oublians la perte de leur frere & de leurs biens, pour la grande frayeur qu'ils auoient eüe, pensans que ce fust l'ame du Secretain.

RENAVLT D'AVDON. XC.

Renault d'Audon a faict vne Satyre contre tous estats.

GVIART. XCI.

GViart a faict vn art d'amours, auquel il instruit vn homme comme il se doit porter pour paruenir à ses atteintes, & puis s'en desfaire. Entre autres choses il a pris ces deux vers d'Ouide *de Remedio Amoris*,

Au matin va la voir ains qu'elle soit leuee,
Ne que de son fardet soit oingte ne fardee.

Car ce n'est pas d'auiourd'huy qu'elles s'en aident en France.

GARIN. XCII.

GArin a faict vn fabliau, intitulé le Cheualier qui faisoit parler les deuans & derrieres des femmes. Il dit,

Fabliaux sont or moult en corse:
Maint deniers en ont en borse,
Cil qui les content & les portent.
Car grant confortement enportent,
As [1] enuoisiez & as oiseux:
Quant il n'i a gens trop noiseux.
[2] Neis à ceux qui sont plains d'ire,
Quant ils oient bons fabliaux lire,
Si lor fait moult grand alleiance,
Et oublier deuil & pesence,
Et mauuaistié & pensement
Ce dit Garin qui pas ne ment.

1 gaillards. 2 ne encore.

C'est vn conte de lourde mensonge, & dont ie fay mention seulement pour monstrer à quoy de ce temps-la on prenoit plaisir, & quelles inuentions estoyent estimees, & plus agreables.

ROIX DE CAMBRAY. XCIII.

ROix de Cambray, ie pense que ce nom monstre qu'il fut vn Roy d'armes, ou Herault. Il a fait vne satyre contre les ordres Monastiques, commençant.

Se li Roix de Cambray veïst
Le siegle si bon comme il fist.

Il a fait aussi vn opuscule intitulé A. B. C. par tiltre, commençant

Ie vous dy bien en parchemin.

& à la fin.

Cil qui a nom Roix de Cambray
De tel sens & de si verai
Com il puet en son cuer trouuer,
I voult son engin esprouuer.

GIRARDINS D'AMIENS. XCIIII.

Girardins d'Amiens a fait vn Romans, intitulé Meliadius, qu'il ryma au recit d'vne grand' dame: laquelle luy donna le subiect. Il dit de soy,

Girardins d'Amiens qui plus n'a
Oi de cet conte retraire,
N'i voët pas mensonges atraire,
Ne chose dont il fu repris.
Ainsi com a le conte apris,
La rymé au mieux qu'il sauoit.

HVES PIANCELLES. XCV.

Hves Piancelles a fait le fabel de sire Hains & dame Auieuse sa femme: qui se combatirent à qui porteroit les braies. Mais la dame fut contrainte les quicter, non par faulte de courage, ains pource qu'au combat en reculant elle tomba dans vn tonneau à gueule bee, la teste la premiere, ayant les iambes en hault: de sorte qu'elle ne se peut releuer. Estant par ceste infortune contrainte de se rendre & confesser vaincue. L'autheur dit de soy,

Hues Piancelles qui troua
Cil fabel, par raison proua
Que cil qui a femme [1] *rubeste*
Est garnis de mauuaise beste.

[1] robuste

IEHAN BODEL. XCVI.

Iehan Bodel fut d'Arras, & a fait vn petit œuure en forme d'Adieux: auquel il nomme plusieurs bourgeois & autres de ceste ville.

IEHAN DV CHASTELET. XCVII.

Iehan du Chastelet a mis les dits moraux de Caton en vers assez bons. Il dit au commencement,

Seignor vous qui mettez vos cures
En fables & en aduentures. &c.
Ce dit Iehans du Chastelet
Qui nous commence cest Romans.
De Caton & de ses commens.

HVES DE CAMBRAY. XCVIII.

Hves de Cambray a fait le fabliau intitulé La male honte: qui est vne moquerie faitte contre Henry Roy d'Angleterre: & dit de son ouurage,

Hue de Cambray Comte & dit
Qui de cet œuure rime fit.

COVRTOIS D'ARRAS. XCIX.

COurtois d'Arras a faict vn fabel de Foucher Boi-vin, qui contrefaisant le niais païsan, contant son argent au bordeau de Prouins, trompa Mabille rusee putain: laquelle luy donna bien à disner, & la compagnie d'vne ieune garse sa seruante.

HAISIAVX. C.

HAisiaux a faict le fabel de l'anneau qui faisoit roidir le membre. Lequel estant trouué par vn Abbé, le mit en grand' peine: iusques à ce que celuy auquel il appartenoit le luy eust osté du doigt, auec grande recompense. L'autheur se nomme, disant:

Haiseaux vos dit qu'vns hom' estoit,
Vn merueilleux anel auoit.

DVRANS. CI.

DVrans a faict le fabliau de trois bossus, l'vn desquels estant preferé au mariage d'vne fille l'espousa, pource qu'il estoit plus riche: & en fin fut tué par vn beau gentilhomme qui aimoit ceste femme.

Durans qui son conte define
Dit qu'onques Diex ne fit meschine.
Qu'on ne peut por deniers auoir.

HVISTACES D'AMIENS. CII.

HVistaces d'Amiens a faict le fabel du boucher d'Abeuille, qui fit manger à vn Doyen rural vn sien mouton: & promettant la peau à la chambriere, puis à la garce du Prestre, iouit de toutes deux, & encores se fit payer la mesme peau au Doyen. Qui fueilleteroit bien ces fabliaux, il trouueroit les meilleures nouuelles de Boccace: entre autres la v. de la VII. Iournee, d'vn qui confessa sa femme, de laquelle il estoit ialoux. La VI. de la IX. de ceux qui coucherent auec la femme & fille de leur hoste.

Or outre le liure de Chansons, duquel i'ay parlé cy dessus, il s'en trouue encores assez d'autres: mais celuy qui est en la possession de Monsieur Matherel Aduocat en Parlement (bien estimé) est digne d'estre gardé. C'est vn recueil de chansons en Dialogues, contenans des demandes & responses amoureuses, debatues pour & contre. Plusieurs desquelles sont ingenieusement disputees, & dont les principaux autheurs se nomment.

FRERE. CIII.

1 priuauté de rire, baiser, & autres petits auantages d'amours sãs auoir le dernier poinct: l'Italien Dõneare

CE Frere demande, De deux amans l'vn aime par deuis, & a son vouloir entier: l'autre n'a fors le [1] dosnoyer: & toutesfois il est asseuré que s'amie est tant debonnaire, que son bon luy lairroit faire, mais il veut targier pour son honneur garder. Par la II. il demande, s'il aduenoit que s'amie luy eust mandé qu'il vint coucher de nuict auec elle nud à nud, sans la voir: ou bien qu'il vint en vn beau pré de iour pour baiser & rire, sans passer plus oultre, lequel il aimeroit le mieux.

Maistre GVILLAVME LE VINIERS. CIIII.

IL peult estre que maistre Guillaume le Viniers fut frere ou cousin de Gilles le Viniers, duquel nous auons parlé. Il demande à Frere, si vn homme qui aime loyaument, a tant deserui que sa dame consente qu'il couche auec elle nud à nud, vne nuit sans autre dosnoyement que de baiser & d'accoler: si elle fait plus pour luy que pour elle, d'ainsi l'accorder. En la II. il demande au moyne d'Arras (ce peut estre Moniot d'Arras nommé ci dessus) Si apres auoir couché auec s'amie, on est moins surpris d'amour que deuant.

ADAM DE GVIENCI. CV.

ADam de Guienci demande à maistre Guillaume le Viniers: Lequel vaut mieux auoir ioye qui doiue bien tost faillir, ou haut espoir sans iouissance. Ce ieu est renuoyé à Pierre de Corbie: qui pourroit estre le Viellars (c'est à dire le vielleur) de Corbie, nommé ci deuant.

ANDRIEV. CVI.

ANdrieu fait vne telle demande: Vn faux amant faulsement prie: vne qui faulsement octroye: lequel doit estre plus blasmé, ou il, ou elle.

Sire IEHAN BRETEL OV BRETIAVX. CVII.

SIre Iehan Bretel, ou Bretiaux, fut grand maistre de ieux partis: c'est à dire de demandes, lesquelles il est loysible de disputer probablement pour & contre. Car encores disons nous communément, Ie vous fay ce parti. Ces demandes ioyeuses seruoyent à faire passer le temps aux compaignies honnestes: & ie trouue que tel esbat a esté longuement pratiqué en France. Car Raoul de Houdanc en fait mention au Romans de Meraugis de Porlesguez.

Vn gieu vous part que volez faire
Se volez miex tancer que taire,
Vez moy tot prest de tencier.

Ce Bretel a vescu du temps de S. Louis: & se trouuent de luy plus de chansons en jeux partis, que de nul autre que ie sçache.

Par sa I. il demande à Greiuillier, S'il aduenoit qu'il fust en lieu secret auec s'amie à son gré, lequel luy conuiendroit mieux, d'aller vers elle & la baiser à son gré vne fois sans plus: ou bien qu'elle vint à luy les bras tendus pour le baiser, mais auant qu'elle peust le ioindre, il fallust qu'elle s'enfuist de là.

Par la II. il demande à Lambert Ferris: Lequel vault mieux, planté de ioye à son aise, dix fois l'an seulement sans peine & sans ahan: ou en peril grand' peine, trois fois la sepmaine.

Par la III. il demande au mesme Ferris: Vne dame est bien aimee, & aime bien aussi: mais leur amour en est venue là, qu'il faut que l'amant prenne femme autre que s'amie: ou s'en voise en Pouille, à la croisade preschee contre Manfroy: & de ces deux partis, s'amie a le choix. Ce seul trait suffit pour cognoistre non seulement le temps qu'a vescu Bretel, mais encores tous ceux à qui il escrit, & fait des demandes. Or Manfroy fut combatu & tué par Charles Duc d'Anjou frere de sainct Louis, l'an 1264.

Par la IIII. il demande à vn Gadifer: S'il auoit mis son cœur à vne iolie Damoiselle, & il l'aimast bien: lequel il voudroit mieux, qu'elle fust mariee, ou trespassee.

Par la V. il demande à Cuuelliers, S'il aduenoit qu'il aimast vne dame belle & sage, & vn autre l'aimast autant que luy: lequel il voudroit, que tous deux faillissent à son amour sans espoir de recouurer: ou que l'vn & l'autre en eust ce qu'il desireroit.

Par la VI. il propose ceste question à Ferris: Ils sont deux loyaux amans, dont l'vn iouit de sa dame & l'autre n'a aucun bien de la sienne. Or les dames se sont si mal portees, que l'vne & l'autre s'est abandonnee à autruy. Lequel des deux amans, se doit le plus plaindre: & des dames laquelle a le plus failli.

Par la VII. il demande à Ferris, S'il aimoit vne damoyselle, & fust asseuré que iamais il ne iouiroit d'elle: auroit il bien volonté qu'vn de ses compaignons en iouist: & qu'elle se tint à cestuy-la.

Par la VIII. il demande à Greiuillier, Laquelle est mieux asseuree, pour auoir le cœur ioyeux, celle qui a vn ami hardi en amours: ou celle duquel l'ami est loyal, mais douteux & craintif. Lequel vaut mieux.

Par la IX. il demande au mesme: Deux dames ont donné assignation à leurs amis, dont l'vn est nouueau en amours & puceau: l'autre sçait assez du siecle (c'est à dire du monde) lequel des deux amans doit auoir plus grand' ioye.

Par la X. il demande à Audefoy, Si quelcun pouuoit par droite raison conquester l'amour de s'amie: s'il feroit bien ou mal, sens ou folie.

Par la XI. il demande au mesme: Il aime loyaument, aussi est-il aimé de mesme: toutesfois il ne peut trouuer moyen de baiser, ou faire d'auantage, s'il ne se veut mesfaire. S'il passera outre.

Par la XII. il demande à Cuuelliers: Lequel doit mieux auoir ioye, ou celuy qui aime en bon espoir, & tousiours prie d'auoir mercy, mais il est nice & peu celant: ou le sage peu parlant, & qui veut que sa dame croye qu'il l'aime, parce

qu'il est bien celant. Il fait iuges Gillot le Petit, & Baudescor li Marchans.

Par la XIII. il demande au mesme, Lequel il aimeroit mieux, s'il auoit belle dame & sage, & il eust conquise s'amour de son sens, sans autre pouruoyance, à grand' peine au bout d'vn an: ou au bout d'vn mois.

Par la XIIII. il demande à Adam le Bossu: Il marchanda tant vne dame, qu'à la fin elle luy octroya qu'elle l'aimeroit: mais il n'y a en elle foy ne loyauté, pource que chacun la gaigne à son tour. Sçauoir s'il a perdu ou gaigné.

Par la XV. il demande au Thresorier de l'Isle &. à Cuuelliers (qu'il dit estre de mesme mestier, que luy & Lambert Ferris) Lequel a plus de ialousie & drüerie en son cœur: ou dame qui son mary voit aimer autre qu'elle: ou homme qui voit sa femme accointer autre que luy. Il fait iuges de ceste demande Robert le Clerc & Pierre VVion.

Par la XVI. il demande à Greiuillier: Lequel il voudroit mieux, estre aimé d'vne dame sage & seigneuriale: ou de deux sages & seigneuriales.

Par la XVII. il demande au mesme: Quand est-ce que l'amant à plus de seigneurie (ie croy contentement) ou quand il se souuient du plaisir qu'il a eu, ou à ce poinct qu'il prend son deduit.

Par la XVIII. il demande à Gadifer: S'il estoit bien aimé, & aimast bien aussi, lequel il voudroit mieux ouir dire du bien de s'amie, & lequel il n'y trouueroit mie: ou du mal qui n'y seroit pas.

Par la XIX. il demande à Greiuillier: Lequel des deux maris a plus de tourment, ou celuy qui pense que sa femme aime, & ne sçait rien qu'elle soit aimee: ou cil qui sçait que sa femme a aimé, mais son ami apres en auoir faict sa volonté la forjuree: & est seur que iamais n'y reuiendra.

Par la XX. il demande à Cuuelliers: Lequel fait plus à priser: Celuy qui iamais n'aima par amours, ou cil qui aime par tricherie, & tousiours a aimé sans foy & sans loyauté. Il en fait iuge la damoiselle Orude.

Par la XXI. addressee au mesme, il luy demande: Vn autre homme a prié d'amours sa dame, mais elle l'a esconduit, & s'en defend biē: lequel fait elle mieux, de celer ceste priere, ou la descouurir à son ami.

Par la XXII. il demande au mesme: Pourquoy on refuse en amour ceux qui ont de l'aage, & les ieunes garçons sont aimez & conjouis des dames.

Si que li bon, li sage, li celant,
Sont mis arrier, & li nouice auant.

Par la XXIII. il demande au mesme: Deux dames auoyent vn homme de foy: l'vne, apres longue priere luy octroia sa requeste, & l'autre aussi: mais sans ennuy. Laquelle doit-il mieux seruir.

Par la XXIIII. il demande au mesme: Lequel fait plus à blasmer, ou celuy que l'on oit vanter qu'il a iouy de sa dame: ou le vanteur qui a failli à auoir ioye.

Par la XXV. il demande au mesme: S'il aimoit loyaument, & on l'aimast aussi: lequel il voudroit mieux que sa dame fust belle suffisamment & tressage: ou belle desmesurément & sage raisonnablement.

Par la XXVI. il luy demande encores: S'il auoit espousee femme qu'il aimast bien, & elle luy: s'il voudroit encor auoir amie, de laquelle il fust bien asseuré d'estre semblablement bien aimé.



Par la XXVII. il demande à Lambert Ferris : S'il aimeroit mieux que s'amie (qu'il a à Abeuille) fust morte ou perie : ou qu'elle eust fait la folie auec vn vaillant homme, & elle s'en repentist.

Par la XXVIII. demande à Greiuillier : Lequel a plus d'aduantage, celuy qui iouït de sa dame par grandeur, dont tout le monde s'apperçoit : ou celuy qui n'a que le deuis, sans qu'on s'en apperçoiue.

Par la XXIX. demande à Perrot de Nesle : S'il aimoit vne dame, & elle le priast qu'il souffrist qu'elle peust aimer vn autre l'espace d'vn an, & luy iurast que l'an passé il seroit aimé : s'il le souffriroit.

Par la XXX. demande à Greiuillier : Deux dames sont d'vn sens, d'vne valleur, & beauté : l'vne aime, est aimee, & a aimé : l'autre n'a point d'amour : Où a plus belle [1] maistrie, ou à conquerre celle qui bien aime, & a ami : ou l'autre qui oncq ne sceut aimer. [1] subtilité ou science.

Par la XXXI. demande à Iehan Simon : Lequel fit mieux, celuy qui dés l'aage de quinze ans aima iusques à cinquante, puis se lassa sain & haitiez : ou celuy en ayant quarante & plus sans auoir aimé, aima tant qu'il peut.

Par la XXXII. demande à Greiuillier : Lequel vaut mieux qu'vn ami pour euiter noise & bataille faille à sa ioye, de peur qu'on s'apperçoiue de la iouïssance de ses amours : ou qu'il iouisse, & que l'on s'en apperçoiue, tant que sa dame en aye mechef.

Par la XXXIII. demande au mesme : Vne dame a esté si cruelle, qu'elle a tousiours esconduit son amy. Et ont tellement perseueré l'vn à prier, & l'autre refuser, que tous deux sont hors le temps de leur ieunesse, & que nature leur defend d'aimer. Toutefois la dame aimeroit bien maintenant, si l'amant vouloit. Sçauoir s'il doit y entendre.

Par la XXXIIII. il demande à Robert du Castel, à ceste heure qu'il est marié, lequel vaut mieux, Grande planté d'amie (c'est à dire, iouir à toutes heures comme peut faire le mary de sa femme) ou poi de deduit auoir.

Par la XXXV. il demande à Ferris, Lequel doit auoir volonté de faire plus grand [1] vasselage : ou celuy qui sert en espoir d'auoir le souuerain aduantage d'amour : ou celuy qui iouit. [1] prouesse.

Par la XXXVI. demande à Greiuillier : Deux amans prient souuent vne dame : mais l'vn est tousiours esconduit sus l'heure : & à l'autre elle ne l'esconduit ne luy octroye : mais quand ils reuiennent, elle fait meilleur visage à celuy qu'elle esconduit soudain : lequel doit auoir meilleure esperance,

Par la XXXVII. il demande au mesme : Deux dames font semblant d'aimer deux amans : l'vn veut sans delay aller iouster à Gant, & sa dame luy defend. L'autre prie le sien d'y aller : & combien qu'il n'en aye volonté, toutefois il y va : lequel aime le plus cordialement.

MAPOLIS. CVIII.

Mapolis fut aussi vn maistre de ieux partis : il demande à Greiuillier : Lequel il aimeroit mieux iouir de s'amie en dormant, qu'vn iour seul en sa

vie la tenir à son commandement. Il fait iuge vn nommé Bercelaine.

GOMARS DE VILLIERS. CIX.

GOmars, ou Gamars de Villiers, dit à Cuuelliers qu'il aime la femme à vn Cheualier, & elle luy: toutesfois il est tellement son ami, qu'il ne voudroit le fascher. S'il doit perdre l'amitié du Cheualier. Il fait iuge la dame de Foulenchamp, auec Guillart.

De cui mesgnie estoit Gamart.

GREIVILLIER. CX.

GReiuillier fut grand ami de Bretel, & fort son familier: ainsi que nous auons veu par tant de demandes qu'il luy a addressees. Cela me fait iuger qu'il s'en mesloit, aussi pour le moins auons nous de luy cinq chansons de ieu party.

Par la I. il demande à Bretel: S'il tenoit sa dame en lieu secret à sa iouissance: qui le grieueroit plus s'il la voyoit triste, de ce qu'elle l'aimast tant: ou de ce qu'elle regretast vn ami, qu'elle auroit autrefois eu. Il fait iuge Dragons & Aufroy.

Par la II. encores à luy adressee, il demande: Quand est-ce que l'amant a plus de contentement: ou au souuenir de son plaisir, ou durant le plaisir mesme.

Par la III. il luy demande: De deux amans l'vn est ialoux sans cause, & l'autre est deceu par sa dame: car pensant estre aimé, s'amie le trompe. Lequel aime le mieux.

Par la IIII. il demande au mesme: Il a aimé vne dame qui iamais ne tint compte de luy, maintenant vn autre le prie d'estre s'amie: s'il la doit prendre, ou attendre que l'autre aye pitié de luy.

Par la V. & derniere addressee au mesme Bretel, il luy demande: Lequel estat rend les amans plus gais & iolis, ou quand ils sont poursuyuans en esperance de iouir, ou quand ils iouissent.

ROBINS DE COMPIEGNE. CXI.

ROBins de Compiegne, demande à Bretel: S'il doit aimer vne dame, que son compagnon (qui est allé dehors) luy a baillee en garde: & s'il doit souffrir le mal qu'il en endure, par faute de luy decouurir.

PERROT DE NEESLE. CXII.

PErrot de Neesle demande à Bretel, lequel il aimeroit mieux, accomplir son desir de sa dame vestue d'vne robe de drap d'or: ou estre dans vn lict auec elle nud à nud, couuerts de deux sacs.

Damoiselle SAINTE DES PREZ. CXIII.

DAmoiselle Sainte des Prez, demande à la dame de la Chaucie: lequel pour son plus grand honneur elle doit faire, ou esconduire celuy qui la prie auant qu'il parle: ou le laisser dire tout ce qu'il voudra.

GIRARD DE BOVLOIGNE. CXIIII.

GIrard de Bouloigne demande à Bretel: Vne dame que vous aimez bien, est en tel parti qu'il luy conuient mourir, ou partir de vous pour aimer vn autre: si vous l'endureriez, ou la lairriez mourir.

HVE LI MARONNIERS. CXV.

HVe li Maronniers (qui peut estre celuy qu'on appelloit le marinier d'Amours) demande à Simon d'Athies, lequel employe mieux son temps, celuy qui aime vne belle & sage dame sans guerdon, mais en espoir de l'auoir: ou celuy qui aime vne dame pauure & nice, mais de laquelle il iouyt.

Par la II. il demande au mesme d'Athies: Lequel il aimeroit mieux, que sa femme sceust qu'il la fist vvihote, & elle en fust ialouse: ou elle le fist vvihot, & il n'en sceust rien. Ce mot de vvihot duquel vsent encores les hauts Picards, pour signifier Cocu: me fait penser que la plus part de ces autheurs de ieux partis, furent de ces quartiers, ou voisins. Tant y a que tous ceux que i'ay nommez depuis Thiebault Roy de Nauarre, semblent auoir eu la vogue depuis l'an MCCXXX. iusques en l'an MCCLX. & quelque peu d'auantage. Car les Chansons, les Fabliaux, & les Ieux partis d'Amours, font mention des seigneurs viuans de ce temps-là. Et la III. demande de Bretel, parlant de la Croisade, preschée contre Manfroy (vsurpateur de Sicile, tué comme i'ay dit, l'an MCCLXIIII) monstre le temps que luy, Greiuillier, Ferris, Cuuelliers, Perrot de Neesle, Robert du Castel, & autres cy dessus nommez, ont vescu. Mais il est bien plus aisé de dire le temps de ceux qui suiuent.

Li ROIX ADENEZ. CXVI.

LI Roix Adenez vesquit du temps de Philippes III. Roy de France, fils de S. Louys. Car il dict qu'il fut menestrel de Henry Duc de Braban, qui mourut enuiron 1260. Lequel Prince (ainsi que confesse ledit Adenez) luy fit apprendre son mestier (ie croy de sonner des instruments) & rymer, auquel il profita: mettant en ryme plusieurs faicts & gestes d'anciés cheualiers, renommez pour leur vaillance. Car au cõmencemẽt du Romans de Cleomadez, il dit:

Ie qui fis d'Ogier le Danois,
Et de Bertain qui fut [1] ⁊ bois,
Et de Buenon de Commarchis,

[1] pour en & au.

Q iij

Ai vn autre liure raemplis,
Moult merueilleux & moult diuers.

Ce Romans de Cleomadez est bien poursuiuy en son recit: & se voit plein de belles comparaisons. Aussi luy fut-il compté ou dict (ainsi qu'il dict) par Marie Royne de France, fille dudit Duc de Braban, & femme en secondes nopces du dessusdit Roy Philippe, qui l'espousa l'an MCCLXXII. Estant ceste Royne aidée à dicter ce Romans, par vne autre grande dame nommée Blanche. Lesquelles Adenez protestant ne vouloir point nommer, descouure assez grossierement en vn endroit où les lettres capitales de certains vers, sont celles de leurs noms. On peut dire de luy, qu'il fut facile rymeur, autant qu'autre de son temps: mais il est fascheux en repetitions. Ie n'ay veu de luy que le Romans de Cleomadez, & la moitié de celuy de Bertain, qui n'est tel que Cleomadez. Ie croy que le nom de Roy luy a esté donné, ou pource qu'il fut chef de Menestriez, ou que possible il fut Heraut & Roy d'armes du Duc son maistre. A la fin du Romans de Cleomadez, il addresse & presente son liure au Comte d'Artois, que ie pense estre Robert tué à Courtray l'an 1302. fils de celui qui fut aussi tué à la Massourre en Egypte.

GVILLAVME DE LA VILLENVEVE. CXVII.

Gvillaume de la Villenueue a faict les cris qui de son temps se crioient par les ruës de Paris, en bien plus petit nombre qu'auiourd'huy, & diuers: entre autres il dit, veez ci cresson orlenois, &c. que l'on appelle communément Alenois. Il monstre qu'il y auoit plus d'ordres de mendians, car il dit:

Du pain aux sacs, pain aux Barrez,
Aux paunres prisons enserrez,
A cels du val des escoliers,
Les filles Dieu seuent bien dire
Du pain por Dieu nostre sire.

Il se plaint de sa pauureté, disant:

Vn nouuiau dit icy nos treuue
Guilleaume de la Villenueue,
Puis que pauuretez le iustice. c'est à dire mestraye.

HVON LE ROY. CXVIII.

Hvon le Roy a fait le Lai du vair pallefroy, qui amena à vn Gentilhôme de Châpagne nômé Guillaume famie fiancée à vn autre contre son vouloir. commence,

En ce lai du vair pallefroi,
Oirrez le sens Huon le Roy,
Il veut de ses dis desployer, &c.
Por remembrer & por retrere
Les biens qu'en puet de fame trere,
Et la douçor & la franchise,

Est cete œuure en escrit mise.

RICHART DE L'ISLE. CXIX.

RIchart de l'Isle a faict le fabel de Honte & de Puterie, lesquelles ayans eu debat, & Honte ne voulant suiure Puterie fut iettée par elle du grãd pont de Paris (c'est celuy des Changeurs) en la riuiere de Seine, & noyée. L'Autheur donc se plaint, à Paris,

Que honte est & morte & noyee,
Et puterie ert essauciee.

Il commence assez bien:

Li cuers qui se veut consentir,
Par semblant de [1] voir à mentir,
Conuient qu'il ait sens & matire
A sa mensonge & à sa guille,
Mes tant vos dit Richart de l'Isle, &c.

[1] verité.

Maistre IEHAN DE BOVES. CXX.

MAistre Iehan de Boues fut estimé bon trouueur de fabliaux, car au abel des deux cheuaux l'Autheur le nomme comme grand maistre,

D'vn autre fabel s'entremet,
Qu'il ne cuida ia entreprendre,
Ne por mestre Iehan reprendre
De Bouës qui dit bien & bel.

ADAM LE BOCV. CXXI.

ADam le Boçu fut d'Arras, & a composé vn petit œuure, intitulé le Ieu. Il semble qu'ayant aimé les femmes, & se trouuant deceu d'vne il se fit clerc, car il dit:

Seignor sauez porquoy i'ay mon habit changié,
I'ay esté ouoec fame, or reuois au clergié.

Ie croy qu'il se retira à Vaucelles. C'est à luy à qui Iehan Bretel addresse la 14. chanson de Ieu parti. Il dit en son Ieu comme par dialogue:

Onques d'Arras bon clerc n'issi. Puis il respond:
N'est mie Riquiers d'Amiens,
Bon clers & soutiex en son liure.

GAVLTIER DE BELLEPERCHE. CXXII.

GAultier de Belleperche Arbalestrier, ou Gaultier Arbalestrier de Belleperche, commença le Romans de Iudas Machabée, qu'il poursuiuit iusques à sa mort.

PIEROS DV RIEZ. CXXIII.

Pieros du Riez le continua iusques à la fin: car il dit,

Cit Romans que nos fit Gautiers
De Belle perche arbalestriers.
Que ce nos liures fin a,
Gautier ne le parfina. &c.
Que se Gautier le commencha,
Pieros du Riez des lors en cha,
Remit au parfaire son vs, &c.
Mil deux cens & quatre vingts,
De ce me face droits deuins,
Fu lors partrouuez cis Romans,
Temoin les ekeuins dormans.

Tous ces mots sentent leur Picard: toutesfois ie n'ose rien asseurer, n'ayant autres tesmoignages que les escrits de ces Autheurs.

IAQVEMARS GIELEE. CXXIIII.

IAquemars Gielée fut habitant de l'Isle en Flandres, & composa le Romans du nouueau Regnard, qui est vne satyre contre toutes sortes de gens: Roys, Princes, & d'autres vocations: principalement Ecclesiastiques. Il se nomme à la fin de son liure: & dict,

Iamais n'en y ert Renars mis ius:
Se diex nel fet, qui[1] *maint la sus.*
Ce nos dit Iaquemars Gielee.

[1] demoure.

le temps de la composition du liure est apres escrit.

La figure est fin de no liure:
Veoir le poez à deliure,
Plus n'en feray o mention.
En l'an de l'incarnation,
Mil & dos cens & quatre vingts
Et dix, fu ci faite la fins
De ceste branche, en vne ville,
Qu'on appelle en Flandres l'Isle,
Et parfaite le iour saint Denis.

Ceste figure derniere, est vne grande rouë maniee par Fortune. Sur le hault de laquelle siet maistre Renard: adextré d'Orgueil: & à senestre de dame Guille: qui l'asseurent que iamais ne cherra, ayant pour conseillers deux sortes de gens de religion, lors fort haïs & mal voulus, pour les entreprises qu'ils faisoient sur toutes sortes d'estats.

Maistre GVILLEAVME DE LORRIS. CXXV.

MAistre Guilleaume de Lorris eut peu estre mis auant sept ou huict de ces derniers, n'eust esté qu'il se trouue ioint de composition, auec maistre Iehan de Meung. Ce Guilleaume de Lorris fut tresbon poëte : & lequel amoureux d'vne dame, composa le liure intitulé le Romans de la Rose, contenant en somme les commandements d'Amour, pour paruenir à iouïssance: imitant Ouide (ainsi que ie croy) en l'art d'aimer: & duquel ces deux ont pris la pluspart de leur matiere: y meslant de la Philosophie morale. Il nomma son liure Romans de la Rose: ainsi qu'il dit par ces vers,

Et se nul ou nule demande,
Comme ie veuil que ce Romans
Soit appellé que ie commens:
Ce est le Romans de la Rose,
Où l'art d'amours est toute enclose:

Quant à sa dame, il ne la nõme point: ne le lieu de sa natiuité: mais il est croyable, qu'il la surnommee Rose: ainsi que luy mesme tesmoigne, disant,

C'est celle qui a tant de pris,
Et tant est digne d'estre amee:
Qu'el doit estre Rose clamee.

Il fut du temps de sainct Louys: & vesquit iusques enuiron l'an MCCLX. peu plus, ou moins: ainsi que ie monstreray tantost. Et mourut laissant son liure imparfait: comme il se peut clairement comprendre par ces vers de la harangue qu'Amour fait à ses Barons: disant,

Car pour ma grace deseruir,
Doit il commencer le Romans,
Où seront mis tuit mi commens.
Et iusques la le fournira,
Où il à Belacoeuil dira. &c.
Moult sui durement esmaiez,
Que entroublié ne m'aiez,
Si en ai deuil & deconfort,
Iamais n'iert rien qui me confort,
Si ie pers vostre bien-veillance,
Que ie n'ay mes ailleurs fiance.

On ne peut à la verité, asseurer en quel temps il nasquit ou mourut : & encores moins dire, de quel estat il estoit. Sinon qu'il est croyable, qu'il fut estudiant en Droit, pource qu'en vn endroit il a laissé ces vers.

Ainsi nos dit Iustiniens,
Qui fit nos liures anciens.

Maistre IEHAN CLOPINEL dit DE MEVNG. CXXVI.

IL est bien plus aisé à descouurir le temps de maistre Iehan Clopinel (c'est à dire boiteux, & dont vient esclopé, celuy qui en allant traine sa iambe) dit

de Meung, à cause qu'il nasquit en ceste villette assise sur la riuiere de Loire, quatre lieuës soubs Orleans. Au cōmencement du liure de la Consolation, faict
» en Latin par Boece, & par luy mis en François: il dit le temps qu'il a vescu: A ta
» Royale Majesté, tres-noble Prince, par la grace de Dieu Roy des François,
» Philippes le quart, ie Iehan de Meung, qui iadis au Romans de la Roze, puis
» que Ialousie ot mis en prison Belaccueil, enseigné la maniere du Chastel pren-
» dre, & de la Rose cueillir: & translaté de Latin en François, le liure de Vegece
» de Cheualerie: & le liure des merueilles de Hirlande: & le liure des epistres
» de Pierre Abeillard & Helois sa femme: & le liure de Aelred, de spirituelle a-
» mitié: enuoye ores Boece de Consolation, que i'ay translaté en François: ia-
» çoit ce que entendes bien Latin. Ce qui monstre en partie, & le temps auquel de Meung a vescu, & comme nos Roys ont esté curieux de sçauoir la lãgue Latine. Ie ne puis dire au vray son estat, combien qu'il me souuienne auoir leu en la chronique d'Aquitaine, qu'il fut docteur en Theologie: ce que ie ne puis croire. Tant y a qu'il fut homme d'honneur, fort estimé & ayant quelques moyens honnestes de viure. Car au liure intitulé le Songe du Prieur de Saloin, dedié à Valentine Duchesse d'Orleans: & à elle presenté auant la mort de Louys son mary: il est faict mention d'vn iardin appartenant audict
» de Meung. Ie m'en allois (dit l'Autheur) en le iardin de la tournelle hors de Pa-
» ris, qui fut iadis maistre Iehan de Meung. Et puis au commencement de sondit liure, parlant du mesme iardin: il dit encores,

Ie fui maistre Iehan de Meung,
Qui par maints vers sans nulle prose,
Fis cy le Romans de la Roze.
Et cet hostel qu'ici voyez,
Prins pour accomplir mes souhaits:
S'en acheué vne partie,
Apres mort me toli la vie.

Ce mesme Prieur de Saloin, represente ledit de Meung, bien vestu d'vne robe ou chappe fourrée de menu vair: comme quelque homme d'honneur. Il continua le Romans de la Roze XL. ans apres la mort de Guillaume de Lorris: & comme ie penseroy bien, au commencement du regne de Philippes le Bel: ou pour le plus tard, l'an MCCC. car il dit,

Et puis viendra Iehan Clopinel,
Au cuer iolis, au cuer isnel,
Qui naistra sus Loire à Meung.

& peu apres encores,

Il aura le Romans si chier,
Qu'il le voudra par tout noncier.
Et quant Guilleaume cessera,
Iehan le continuera,
Apres sa mort que ie ne mente,
Ans trespassez plus de quarente.

Ce qui (pour le moins) reuient au temps que i'ay dit. Les premiers vers de Clo-

pinel, commencent apres ces derniers de Guilleaume de Lorris:

Iamais n'iert riens qui me confort,
Si ie perds vostre bien veillance:
Que ie n'ay mes allieurs fiance.

Puis Iehan de Meung continue, disant:

Et si l'ay-ie perdue espoir,
A poi que ne m'en deespoir.

continuant iusques à la fin, où il dit:

Et sus ce point ie me reueille.

Car il y a grande apparence, que les trente ou quarante vers qui se trouuent apres, en aucuns exemplaires,

Et puis que ie fui esueillé,
Et du long sommeil trauaillé.

ne sont pas de lui. I'oseroy bien asseurer que le Romans de la Roze a esté composé auant l'an MCCCX. pource qu'au Romans de Fauuel (qui confesse auoir esté faict ceste année) ie trouue ces vers,

Faux-semblant se fiet pres de luy,
Mais de ceste ne de celuy,
Ne vous veuil faire graigneur prose:
Car en eux nul bien ne repose.
Et de ce au tiexte sans glose,
Parle le Romans de la Roze.

Iehan le Maire de Belges, a non seulement opinion que de Meung aye vescu du temps de Dante poëte Florentin, mais qu'il a encores esté son amy & compagnon d'estude. Car au temple de Venus il dict: Et puis (comme " autresfois i'ay ouy dire) le bon maistre Iehan de Meung estoit contempo- " rain, c'est à dire du mesme temps & faculté que Dante, qui preceda Petrar- " que & Boccace. Et l'vn estoit emulateur, & nonobstant amy des estudes de " l'autre. Or les Italiens sont d'accord, que Dante nasquit l'an 1265. & en vesquit 56. reuenans à l'an 1321. qui est le premier du regne de Charles le Bel, dernier enfant de Philippes le Bel. Ce qui rapporte à ce que dict la chronique d'Aquitaine, à sçauoir, que Iehan de Meung florissoit soubs ce Roy. L'on a publié vn liure intitulé Dodecaedron, qui est vn ieu de passetemps, pour sçauoir son aduenture par le sort des dez. Mais ie ne puis croire qu'il l'aye presenté au Roy Charles 5. lequel commença son regne l'an 1364. ou il faudroit qu'il eust vescu bien longuement. Car quand il auroit composé le Romans de la Rose, en l'aage de 25. ans, & faict l'an 1300. encore le presentant au Roy Charles 5. le premier an de son regne, il faudroit qu'il eust esté aagé de 89. ans. Et toutesfois il semble bien que le Romans de la Rose (veu les traicts de doctrine semez parmy) ne soit pas vn ouurage de ieune homme: comme aussi le Dodecaedron, celuy d'vn vieillard vsé: puis qu'il estoit question d'estre subtil en Arithmetique, pour si bien asseoir les renuois & responses: à fin de se rapporter aux poincts des dez. Au reste, Iean de Meung cuida estre payé de la mesme monnoye qu'Ouide, son maistre: pource qu'vne partie

des dames de court mal renommées, moines, hypocrites, & autres gens vicieux qu'il auoit taxez en ses liures, luy susciterent beaucoup d'ennemis. Mesmes les dames faschées de ces vers trop piquans:

Toutes estes, serez, ou fustes,
De faict, ou de volonté, putes.

delibererent vn iour de l'en chastier. Duquel danger il se sauua gentiment en ceste maniere. Maistre Iehan de Meung estant venu à la Court pour quelque occasion, fut par les dames arresté en vne des chambres du logis du Roy, estant enuironné de plusieurs seigneurs: lesquels pour auoir leur bonne grace, auoyent promis le representer, & n'empescher la punition que elles en voudroient faire. Mais Iehan de Meung les voyant tenir des verges, & presser les Gentils-hommes de le faire despoüiller, il les requit luy vouloir octroyer vn don: iurant qu'il ne demanderoit pas remission de la punition qu'elles attendoient prendre de luy (qui ne l'auoit meritée) ains au contraire l'aduancement. Ce qui luy fut accordé à grand' peine, & à l'instante priere des seigneurs. Alors maistre Iehan commença à dire: Mes dames, puis qu'il faut que ie reçoiue chastiment, ce doit estre de celles que i'ay offensees. Or n'ay-ie parlé que des meschantes, & non pas de vous qui estes icy toutes belles, sages, & vertueuses: partant celle d'entre vous qui se sentira la plus offensee, commence à me frapper, comme la plus forte putain de toutes celles que i'ay blasmées. Il ne se trouua pas vne d'elles qui voulust auoir cest honneur de commencer, craignant d'emporter ce tiltre infame. Et maistre Iehan eschappa, laissant aux dames vne vergongne: & donnant aux seigneurs là presens, assez grande occasion de rire: car il s'en trouua aucuns d'eux, à qui il sembloit que telle ou telle deuoit commencer, mais les mieux appris rompirent ce iugement, pour euiter au debat qui en fust suiuy. Le Romans de la Rose a (ce neantmoins) esté receu par les librairies des seigneurs, comme liure plaisant & rempli de beaux traicts de doctrine, malgré les prescheurs & Theologiens: marris de ce qu'il estoit trop manié & appris de toutes sortes de gens: tellement que plusieurs crierent contre. Et entre autres maistre Martin Franc, natif en la Comté d'Aumale en Normandie, Preuost & Chanoine de Lauzane en Sauoye, fit vn liure contre le Romans de la Rose, intitulé Le Champion des dames: comme si Iehan de Meung eust escrit contre elles, mais ce fut longuement apres la mort de maistre Iehan de Meung, pource que ce Champion est addressé à Philippes deuxiesme, Duc de Bourgongne, surnommé le Bon. Il se trouue en la chronique d'Aquitaine, vn traict de risee que le bon maistre Iehan de Meung fit aux freres prescheurs ou Iacobins de Paris, mesmes en son testament. Par lequel ayant ordonné estre enterré en leur Eglise, il leur laissa vn coffre auec tout ce qui estoit dedans: commandant ne l'ouurir qu'il ne fust mis en terre. Maistre Iehan trespassé, & son seruice mortuaire fait, suiuant ce qu'il auoit ordonné: les freres viennent en grand haste pour enleuer ce coffre, lequel se trouuant plein de pieces d'ardoise, sur lesquelles possible il tiroit des figures d'Arithmetique ou de Geometrie, les moines indignez, & pensans qu'il

se fust moqué d'eux vif & mort, deterrerent son corps. Mais la Cour de Parlement aduertie de telle inhumanité, le fit remettre en sepulture honorable, dans le cloistre du conuent. Cela me fait croire, s'il eust esté docteur en Theologie (comme a voulu dire l'autheur de la Chronique d'Aquitaine, ou celuy duquel il l'a pris) qu'il n'eust vsé de telle risee en mourant. Si vous ne dittes qu'en ce temps-la, les estudians en l'vniuersité de Paris estoyent ennemis des Mendians, pour l'entreprise que faisoyent ces freres sus les gens d'Eglise, & maistres de l'Vniuersité: se fourrans par les cours, pour estre confesseurs des Rois & princes: entreprenans aussi les lectures publiques, sus les maistres Regens des vniuersitez. Dont maistre Iehan se vange tant qu'il peut, representant les vices d'aucuns d'eux, sous la personne de Faux semblant, tant au Romans de la Rose, qu'en vne Satyre faitte contre tous vices, appellee Testament, & Codicille: mais par vne copie que i'ay (escrite auant deux cens ans) *Status mundi, siue doctrina gentium.* I'ay mis toutes ces raisons, à fin que toy (lecteur) en iuges ce qu'il te plaira. Il y a xxv. ans passez, que voulant escrire la vie de ce poete & autres, & ramassant à ceste fin tout ce qui pouuoit estre dict d'eux: i'allay au monastere des Iacobins, où ie ne peu trouuer aucune marque de sa sepulture, pource qu'on rebastissoit le cloistre, par la liberalité de Nicolas Hennequin, quand il viuoit estimé le plus riche de nos bourgeois de Paris. Et voila tout ce que ie puis dire quant à present, de maistres Guillaume de Lorris, & Iehan Clopinel: les plus renommez de tous nos poëtes anciens.

PIERRE GENTIEN. CXXVII.

PIerre Gentien fut natif de Paris: lequel estant amoureux d'vne dame de ceste ville, composa vn liure auquel il nomme quarante ou cinquante des plus belles dames de son temps. Prenant occasion sus vn Tournoy, qu'il feint auoir esté entrepris par ces dames, pour esprouuer comme elles se porteroient au voyage d'outre mer, où elles deliberoient aller. Il y a grande apparence qu'il vesquit du tẽps de Philippes le Bel: & au plus tard sous Philippe de Valois. Au commencement du regne duquel, ce Roi fit semblant d'entreprendre la guerre pour le recouurement de la terre sainte: & onc puis il ne se fit croisade pour le païs de Surie. Il se nomme à la fin de son liure,

I'ay a nom Pierre Gentien,
Qui sui loié de tel lien,
Dont nus ne me puet deloyer.

Il n'y a doute qu'il ne fust de la maison des Gentiens, tresancienne à Paris: car il blasonne ses armes, telles que ceux de ceste famille portoyent lors: à sçauoir,

D'enciens guelles & d'argent,
Qui contre le Soleil resplent,
Vne bende y ot ouuree
De fin azur, d'or fleuretee. & puis apres:
Ioenes hom' non pas antien,
Que on appelle Gentien,

Portoit tiex armes ce disoyent.

Ce Pierre peut bien estre venu de l'vn des deux freres qui furent tuez aidans à monter Philippes le Bel, surpris par les Flamés, en la bataille donnee l'an 1304.
„ à Mont de Pirenes en Flandres. Desquels la grand Cronique dit : Et fut le
„ Roi de si pres pris, qu'a peine peut il estre armé à poinct. Et ainçois qu'il peut
„ estre monté à cheual, peut il voir occir deuant luy messire Hue de Bouille,
„ cheualier : & deux bourgeois de Paris, Pierre, & Iaques Gentiens freres. Les-
„ quels pour le bien & fidelité qui estoient en eux, estoient tousiours pres le Roi. Et cest autheur mesme ne cele pas en ce liure, que Pierre Gentien ne fust vaillant de sa personne : car il l'appelle

Le plus vaillans de cist royaume.

Ce tournoy peut estre leu pour la memoire d'aucunes familles de Paris plus que pour excellence du stil. Or ie confesse qu'il se trouue assez d'autres Romans, precedens ceux que i'ay nommez, desquels ie n'ay voulu parler : pour ce que ie ne sçauoy le nom, ne le temps de ceux qui les ont composez. Et que mon intention n'estoit de mettre en ce liure, que ceux qui ont vescu auant l'an M.CCC. ayant reserué ceux qui depuis sont venus, pour vn autre volume. Il suffira donc pour ceste heure, d'auoir monstré la route à d'autres, qui cingleront plus librement par ce golfe iadis incogneu : leur donnant moyen de nous communiquer des liures, iusques icy mesprisez : lesquels possible fussent perdus qui n'eust aduerti les possesseurs, qu'on en peut tirer quelque congnoissance de l'antiquité Françoise. Mais aussi ie les supplie (en recompense) m'en vouloir aider, puis qu'en partie i'ay esté cause de les conseruer, à la honte de ceux qui les ont pensé indignes d'estre estimez : combien qu'il n'y aye si pauure autheur qui ne puisse quelque fois seruir, au moins pour le tesmoignage de son temps. Ce qui (à mon aduis) a fait dire à Pline, que toute histoire tellement quellement escrite plaist. Et à ce propos i'ose bien asseurer, que des Iournaux de simples gens, m'ont tellement aidé en aucuns endroits d'histoire, que ie ne puis appeller gaste-papiers, ceux qui fidellement recueillent les choses de marque : quelque mauuais ordre ou langage dont ils vsent. Ce qui me donne esperance que ce recueil, tout lourd qu'il est, sera bien receu de ceux qui desirent s'informer de l'ancienne Poësie, ryme & Romans François.

FIN.



TABLE GENERALE DES HISTOIRES ET MATIERES PLVS NOTABLES CONTENVES EN CET OEVVRE.

a, denote la premiere page du fueillet : b, la seconde.

A

Auſtraſiens

B

C.

VVVVVVV ij

E.

F

Fortunat

G

I

Iaquemars

BBBBBBBB

L

Louis

N

Nantes

O

P.

Q.

S

X.

Y.

Z.

FIN.





TRAICTÉ DES LIBERTEZ DE L'EGLISE GALLICANE.

MONSIEVR, il y a grande apparence que les Libertez de l'Eglise Gallicane viennent de l'opinion que noz anciens Euesques eurent que les clefs auoient esté données à tous les Apostres. C'est pourquoy ie vous r'enuoye à ce que par les Theologiens a esté escrit pour & contre la primauté du Pape. Ie diray seulement, afin d'esclaircir la matiere, qu'apres la mort de nostre Seigneur, son Eglise s'estendant hors Ierusalem, la Iudée & plus outre, il falut vser de police, respondant à la multitude: Et que s'il y auoit eu 72. disciples de son viuant, il est croyable qu'il s'en trouua dauantage, quand la doctrine passa en tant de Prouinces diuerses, & que les disciples qui auoiét ouy la voix du Seigneur, furent dauantage estimez de ceux qui se rangeoient au Christianisme, comme l'eau de la fontaine est tousiours plus requise, que celle du ruisseau: Non toutesfois que lesdits Apostres & Disciples eussent autre superiorité que de commander par l'aduis du Synode & des Anciens, tant grande estoit leur modestie. Et jaçoit, dit Eusebe apres Clement, que Pierre, Iaques & Iean eussent par Iesus-Christ esté comme preferez à tous autres, toutesfois ils ne se donnerent oncques la gloire de la primauté, mais ils establirent Euesque des Apostres Iaques, appellé le Iuste, lequel aussi se trouue concluant au 1. Concile, escrit au 15. des Actes des Apostres: De sorte que leurs ordonnances n'auoient lieu qu'apres l'approbation de l'assistance. Mais quand S. Pierre & ses Disciples eurent fondé l'Eglise de Rome: Car (quelque chose que vueillent dire les Controlleurs de la peregrination de cest Apostre, il y a esté, puisque sa 1. Epistre est dattée de Babylone, que les Anciens disent auoir esté Rome, & que S. Irenée, Tertullian & S. Cyprian asseurét qu'il y fut) il est croyable que la Primauté des Euesques Chrestiens fut donnée aux Papes Romains, à cause de la grandeur de ladite ville, laquelle jadis seruant de retraite à toutes nations, ainsi que la Mere-ville de l'Empire des Cæsars, il n'y auoit celuy qui vne fois en sa vie n'y eust affaire: & comme toutes sortes de gens y fussent aussi receus, ainsi que tesmoignent les anciens Autheurs, il y a de l'apparence que nos Chrestiens y allerent demeurer, soit pour leurs particuliers affaires, soit pour y semer leur doctrine, desirants nos Peres gaigner vn si puissant & redouté peuple. C'est pourquoy nous lisons qu'il y auoit ja des Chrestiens soubs Tybere l'Empereur, & qu'il fut empesché de receuoir nostre Religion, pource que la Requeste n'auoit pas esté premierement addressée au Senat, ou

possible qu'estant si simple, & denuee de ceremonies, facilement on eust abandonné les autres, où il falloit vser de Sacrifices contagieux. Il s'en trouua encores plus du temps de Neron, qui leur mit sus le bruslement des maisons, que luy-mesme auoit commandé faire pour renoueller la ville de Rome, ainsi qu'il desiroit: Et Tacite en son xv. dit, que pour destourner le blasme qu'on luy en donnoit, il fit flamber & brusler des Chrestiens, afin de seruir de lumiere la nuict; jaçoit qu'ils ne fussent coulpables de ce forfait, ains seulement hays par vne voix publique, à cause des meschants garnements, qui abusoient de ce nom tout nouueau, & depuis tellement en horreur, que Tertullian recite que de son temps c'estoit vne parole de reproche commune, quand on voyoit vn homme habillé court, & enueloppé d'vn manteau à la Grecque, de dire, voyla vn Grec, & vn abuseur, d'autant que de l'habillement, & langage Grec, les Chrestiens vserent plus volontiers, comme familiers en Leuant, & Ierusalem, source & origine de la Chrestienté. Or la bonne vie & doctrine de ceux qui prescherent depuis les Apostres, ayant continué plusieurs annees, le nombre des Chrestiens creut aussi bien à Rome, que par toutes les autres Prouinces: Tellement que les Empereurs las d'en faire punition ou de les rechercher, principalement depuis Trajan, qui viuoit l'an 100. nous lisons vne Epistre que Pline second, Gouuerneur de Bythinie luy enuoye, demandant conseil, sur ce qu'il deuoit faire d'aucuns Chrestiés prisonniers accusez de Religion nouuelle & reprouuee, l'aduertissant neantmoins, qu'ils n'estoient chargez d'aucun malefice: ains de s'assembler tous les matins deuãt le iour pour chanter des Hymnes à vn certain Christ, qu'il recognoissoit: A quoy l'Empereur respondit, qu'il ne les falloit rechercher: mais que les opiniastres, (il vouloit dire ceux qui ne sacrifioient aux Dieux) fussent chastiez. Deslors nos Chrestiens eurent paix pour le general: Car il y auoit tousiours quelqu'vn massacré par la rage populaire, superstition des Iuges, Gouuerneurs des Prouinces, & l'enuie des Sacrificateurs & Sacerdots idolatres.

Toutesfois en trois cens ans & plus, apres la mort de nostre Seigneur Iesus-Christ, ne se remarque que 7. ou 8. generales persecutions des Chrestiés, ayant Constantin succedé aux Empereurs Diocletian & Maximian, qui firent la derniere. Car, en ce temps-là, ceux qui l'estoient, se declarerent plus ouuertement que deuant son Empire, pour le support qu'ils en attendoient, & le grand nombre d'Officiers, tant de guerre que de Iudicature, qui se trouuerent parmi eux, auec ce que l'idolatrie estoit deuenue si superstitieuse, & pour les Sacrifices Ægyptiens, & pour assez d'autres figments à Rome, qu'il n'y auoit presque que les Paysans, lourdauts, les femmes, & les Sacerdots Isiaques, ja diffamez pour leur orde vie, ou ceux qui auoient interest à l'entretenement des Sacrifices, & vente des Victimes, qui en tinssent compte. Ce fut pourquoy il est croyable, qu'en ce temps-là, nos Chrestiens pour monstrer que faussement ils estoient accusez des vices, dont communement on les chargeoit, ayans eu permission de publiquement exercer leur Religion, bastirent des Temples, & quant & quant prindrent vne autre police, que celle,

dont ils auoient vsé, quand il leur conuenoit s'assembler en cachette dans les caues, bois & deserts, crainte d'estre surpris durant lesdictes persecutions, voulans monstrer qu'ils n'estoient pas mangeurs de petits enfans, & qu'en leurs Assemblees nocturnes, ils ne souffloient pas les chandelles pour indifferemment paillarder, ainsi qu'on leur reprochoit. Ils descouurirent donc en ce temps leur Police, & pour leur grand nõbre monstrerent plus hardiment l'ordre de leur Religion, & leurs Euesques, c'est à dire, Surueillans, leurs Prestres, c'est à dire, Anciens, & qu'ils distribuerent les charges de leurs Eglises, ou Assemblees, selon leur nombre. Or, pource qu'à Rome ainsi qu'en la plus grande & pleine ville, & par consequent la plus libre, il se trouuoit beaucoup de Chrestiens, son Clergé en fut d'autant plus estimé, qu'il estoit composé des plus grands, honorables, sçauants & saincts personnages, desquels les Eglises des autres villes estant prises pour les susdites qualitez, auec le temps, il eut aussi plus d'autorité. De maniere qu'és doutes & questions qui s'offroient aux Eglises des petites villes, quand ceux-cy craignoient, ou ne pouuoient asseurément respondre, leur ordinaire estoit d'enuoyer à Rome ou aux grands Sieges, tels que Ierusalem, Antioche & Alexandrie, volontiers pourueus d'hommes d'excellente vie, & doctrine, & pour ceste cause intendants sur les Prouinces voisines, pour demander resolution : comme aussi vacant les places d'Eueschez, en receuoir de la pepiniere desdites grandes Eglises, où y auoit meilleure eschole de Clercs. Et d'autant que les responces sur tels aduis portoient le nom des Euesques respondants : Si elles venoient de Rome, c'estoient Epistres Decretales de Rome, & ainsi des autres endroicts, lesquelles lettres portoient le nom des villes, dont elles estoient venuës, depuis suiuies des Euesques Prouinciaux. Pour les causes susdictes, sous Constance, fils dudit Constantin, qui commença à regner l'an 340. l'Euesque Romain estoit en reputation bien grande, puis que ledit Empereur pressa Libere, Pape de Rome d'approuuer l'exil d'Athanaze, Euesque d'Alexandrie d'Egypte, par l'authorité de l'Euesque de la ville eternelle, de plus grande estime que les autres, ce dit Ammian Marcellin, qui viuoit lors, & entend parler de Rome : à quoy Libere n'ayant voulu obeyr, il fut luy-mesme fait prisonnier, & confiné. Par où on cognoist que depuis la Chrestienté, voire la pretenduë donation de Constantin, le Pape estoit subiect à l'Empereur, comme ledict Ammian, jaçoit qu'il fut Payen, descouure la grandeur du Pape Romain, disant, qu'à la brigue, que l'an trois cens soixante-huict, Damasus & Vrsicinus firent pour le Papat, on trouua cent trente-sept corps morts dans la Basilique, ou Palais de Sicinius, & qu'il ne s'estonnoit pas s'ils s'efforçoient de tout leur pouuoir de paruenir à ce degré, par lequel ils estoient tellement enrichis des oblations des matrones, que leurs banquets surpassoient les tables Royalles, iaçoit qu'ils peussent estre assez honorez, viuants à l'imitation des Euesques Prouinciaux, lesquels par leur bonne vie, exemple & sobrieté se monstroient estre seruiteurs du vray Dieu. Car ce sont presque les mots de cest autheur. Mais depuis que Valentinian & Valens (ils commencerent à regner l'an 367.) eurent defendu l'Aruspicine, qui estoit comme vn

des principaus fondements du Paganisme (pour les rencontres veritables que ceste façon de deuiner faisoit sur la consideration du vol des oiseaux, ou des entrailles des bestes immolées aux sacrifices.) Et que mesmes l'Arc, ou Autel de victoire posé à l'entour du Palais des Senateurs fut osté, & que le 8. an de Theodosius, qui reuient à l'an 325. cest Empereur eust faict abbatre le Temple de Serapis, estant en Alexandrie d'Ægypte, lequel respecté pour l'ancien renom de sa saincteté seruoit de rempart, comme pour laisser debout les autres: & que les Vierges de Vesta, honorées pour leur chasteté furent ostées, & l'idolatrie communément mesprisée: Alors les Nobles voyants les Empereurs ouuertement ennemis du Paganisme, plus librement se rangerent du costé des Chrestiens: mais bien dauantage deça les monts & l'Occident, quand l'Empire des Cæsars vint à estre dissipé par les passages des Alains, Goths, Bourguignons & Francs. Car ces peuples redoubtans l'ancienne Noblesse, tant qu'ils peurent luy osterent le maniment des armes, & l'exercice des plus honnestes Magistrats. De maniere qu'au dire de Sidonius Apollinaris les Gaulois Romains furent contraints *dimittere ciuitatem, aut capillos*, c'est à dire, que les courageux vuiderent le pays, & les paisibles & craintifs se firent Clercs, en s'escourtant les cheueux. Deslors ceste Noblesse à la foule se jetta dans l'ordre Ecclesiastique, & pour son aise, & pour ne voir des Estrangers jouyr de leur bien. Car les victorieux ne pouuoient pas tant ouuertement retenir le bien de ceux-cy, que des bannis & rebelles, & aucuns encores, par zele enuers leur Religion, volontiers, dy-ie, ladite paisible Noblesse porta quant & soy vne partie du sien, qui est vne des causes, pourquoy nostre Clergé outre son bon mesnage, est maintenant si riche. Mesmes l'on voit par l'histoire que presque tous les Euesques de ce temps-là estoient issus de Senateurs Romains, & tels choisis, ie croy, afin d'estre dauantage respectez: ainsi que l'on peut coniecturer par les autheurs qui lors viuoient, & principalement par vne Harangue dudit Sidonius, prononcée en l'election de Simple Euesque de Bourges: lequel transport de personnes & de biens au Clergé aisément estoit souffert par les victorieux. D'autant que ne sçachant pas les langues Grecque & Latine, par lesquelles se pouuoit interpreter la Religion Chrestienne, ja fort auancée par tout, ils estoient contraints, (s'ils vouloient cheuir du peuple Gaulois, ja abreuué du Christianisme) s'ayder de ces Romains, comme pour leur seruir de truchements en cest endroit, & en leurs autres principaux affaires. Or, combien qu'à ces Euesques, par le 10. Article du premier Concile d'Orleans, appartint la moitié des biens, offerts aux Autels de leurs Eueschez, & l'autre au Clergé, si est-ce que le reuenu de l'Eglise estoit soubs son nom manié par les Archidiacres, comme aussi le reste de l'Eglise, par autres supposts du Clergé. Et se trouue par le discours des Histoires qu'enuiron l'an 600. apres la mort de nostre Seigneur, les Euesques Gaulois viuoient auec leur Clergé, ce croy-ie, en commun, pour le moins les Prestres mangeoient ensemble, comme les Moines, comme vous voyez le bled, ou pain du Chapitre leur estre encores distribué en plusieurs Eglises & Colleges. Mais pour le regard de l'Euesque, il estoit tousiours assisté de 2. ou 3. de ses Prestres, ou Diacres, sans lesquels

il n'eust osé sortir dehors, estants ce pendant les autres Clercs tenus soubs vn Abbé, second apres l'Euesque, & depuis nommé Doyen. Ce qui s'apprend non seulement par l'histoire de Gregoire de Tours, mais encores par ses autres œuures: Et Fortunat Euesque de Poitiers, par vn Epigramme addressé à l'escole de Paris, semble ainsi appeller le Clergé de ce Dioceze, comme toutes compagnies, voire d'armes estoient lors appellées eschoIles: & dont le lieu dedié à Paris à la memoire de sainct Germain Euesque d'Auxerre a retenu le nom. Mais les Prestres de ces Escholles Clergées, selon l'occasion estoient departis par les Parroisses, c'est à dire voisinage des Villes, ou Villages pour prescher la parolle de Dieu, & administrer les Sacrements, ainsi que font les Curez d'auiourd'huy, & l'autre demeuroit pres l'Euesque, ie croy, au seruice Episcopal, & cõmun de la Mere-ville ou Eglise. Car il faut sçauoir que jadis la charge du Prebstre & Euesque estoit semblable, iusques à ce que pour euiter aux Schismes & diuisions, qui pouuoient naistre entre ces gens pareils, & que la multitude des Chrestiens venant à estre si grande, ils ne pouuoient plus s'assembler en vn lieu, ou Ville, on distribua les Prebstres par les Parroisses, pour receuoir le peuple és Temples, & Oratoires, qui lors prirent diuers noms, selon la deuotion des bastisseurs enuers Dieu, ou les Martyrs renommez, pour ce qu'apres la mort des Apostres, ou anciens Martyrs, les assemblées des Chrestiens se faisoient volontiers à leurs Sepulchres: ce qui possible est la cause qu'anciennement il fut defendu leuer Autel, sinon en lieu où fussent des Reliques des saincts Martyrs enfouyes. Pour le regard des Euesques, ils retindrent l'imposition des mains, c'est à dire la Benediction & prieres qui se faisoient sur le Prebstre enuoyé en sa Parroisse: & neantmoins tousiours estimé estre de la Mere-Eglise, dont il sortoit, mais auec le tiltre de Prebstre de tel & tel lieu: comme pour exemple, N. Prebstre en l'Eglise de Paris, à l'Autel de la Magdelaine: N. Prebstre en l'Eglise de Paris à l'Autel sainct Seuerin, qui sont encores les premiers Archiprebstres & Curez de ladite Eglise de Paris: Apres lesquels furent enuoyez d'autres plus loing. Car les premieres habitations de ceste Ville furent en l'Isle, où est l'Eglise Episcopale, & du costé de l'Vniuersité à cause des bonnes eaus de la Montaigne, pour ce que l'autre riue de la Seine estoit lors en maraiz, afin que ce mot de l'agrandissement de nostre Ville m'eschappe, comme en passant. Encores pour soulager l'Euesque, & ses Archiprebstres, des Chorepiscopes, que ie n'ose dire Euesques ruraux, furent establis ce croy-je, pour auoir l'œil sur les Curez champestres: & nous auons encores des Doyens, qui s'apellent ruraux, qui font des visitations par les Parroisses des Villages.

De ceste distribution de Prebstres lors Commissaires, & reuocables pour cause legitime, est aduenu qu'encores auiourd'huy les Euesques ne donnent l'ordre de Prestre à aucun, qui n'est moine, s'il n'a tiltre, c'est à dire, s'il n'est commis par l'Euesque ordinateur à vn Autel ou Parroisse: ledit tiltre maintenant reduit à Benefice, c'est à dire, pour interpreter ce mot jadis commun aux Fiefs, Terres & prouisions de viure, pour seruir à vne Parroisse de Chrestiens, ou qu'il eust tant de Patrimoine qu'il suffist pour son entretenement,

autremét l'Euesque Ordinateur estoit tenu nourrir ce Prestre, iusqu'à ce qu'il l'eust enuoyé en lieu où il trouuast dequoy. Ainsi furent en vn Sinode tenu par le Roy Guntran, condamnez, (ce dit Gregoire de Tours,) Bertran, Chresta & Palais Euesques d'Aquitaine, nourrir Faustian, que contre le gré & consentement dudit Roy, ils auoient sacré Euesque d'Acqs. Depuis ces Prestres Commissaires ont esté faits perpetuels administrateurs & nommez Curez, pour le soing & cure qu'ils doiuent auoir de leurs Parroissiens, & en aucuns lieux Recteurs, pour ce qu'ils les doiuent regir & gouuerner, voire encores Chappelains, quand les Chappelles ou Oratoires, où ils seruoient, ont esté faites Cures, pour auoir soing des Ames des habitans voisins desdites Oratoires. Le desir de monstrer l'ordre tenu par nos ancestres, en la distribution des Estats Ecclesiastiques, m'a vn peu transporté hors la demonstration de la liberté de l'Eglise Gauloise, possible non sans fruict.

Mais, reprenant ce que cy-dessus ie disoy de la contrainte, qui fit ietter nostre Noblesse au Clergé, i'adiouste que ce fut lors que la plus part des Offices Ecclesiastiques leur furent distribuez. Et aduenant vacation des Eueschez, quand il se trouuoit des Gentils-hommes bien appris, sages & sçauants, ils estoient tousiours preferez, pour le respect de leur qualité: & ces Euesques Nobles ayants de grands biens, & patrimoines, en donnoient, comme i'ay dict, partie aux Eglises: & tant qu'en fin elles se trouuerent si riches, que les Euesques eurent de tres-grands moyens, depuis employez, sous leurs preud'hommies en aumosnes, bastiments de Temples, rachapts de prisonniers, & autres vsages pies, non sans grande reuerence du peuple, qui auoit en admiration ces Prelats autant pour leur charité, que leur bonne vie, auec ce que la plus part des Rois, nouueaux Chrestiens, és disputes qui suruenoient au faict de la Religion, se reposoient sur la suffisance desdits Euesques, presque tous, comme i'ay dict, issus de Senateurs. Car les autres dignitez politiques estoient tenuës par les Conquerants: & ces Prelats ne pouuants rendre la Seigneurie aux Empereurs à cause de leur trop grande lascheté, ou leur esloignement & demeure en Constantinople, auoient recours à Rome, comme leur patron, pour estre reglez en leurs differents, sur le faict de la Religion. Toutes-fois il ne se trouue point que les Papes Romains pretendissent encores superiorité sur les autres Eglises. Car iusques à l'an six-cents, ceux des autres villes, pour le moins des Gauloises, gouuernoient leurs Diocezes, c'est à dire Prouinces, territoire & departement par leur prudence, & l'aduis de leur Clergé: mesmes les premiers Conciles se tenoient sous l'authorité des Empereurs & Rois Chrestiens, & non par la seule conuocation des Papes Romains. Et encores moins leur en appartenoit la conclusion, pour la prerogatiue de leur Siege, sur les autres. Car, les Empereurs & Rois les faisoient publier, & quand les Papes Romains y ont esté preferez, on voit euidemment que ç'a esté à cause de la ville de Rome, estimee Mere-ville de l'Eglise. Aussi l'an 451. il fut dit au Concile de Chalcedoine, que l'Euesque de Constantinople tiendroit le secõd lieu, apres Rome, dautant que c'estoit l'Eglise de la seconde ville de l'Empire. Ce qui fut confirmé

par Iustinian, ainsi qu'on voit en sa Nouuelle, commençant........

Toutes-fois il ne se trouue point qu'ès Conciles, tenus en Gaule, les Papes de Rome y presidassent, ne leurs Legats, auant l'an sept cens quarante deux. Car outre que nos Rois se disoient Empereurs, & Souuerains en leurs Royaumes, lesdits Papes n'auoient lors tiltre qui surpassast, voire ne fust commun aux autres Metropolitains: Pour ce que nous trouuons que ledit Sidonius Apollinaris, Euesque de Clermont en Auuergne, qui viuoit l'an 450. & encores depuis, appelle Loup Euesque de nostre Troye Champenoise, & autres de pareille reputation, (qui n'estoient Metropolitains) peres des peres, Papes Apostoliques, & à d'autres il dit, qu'il a receu les lettres de leur Apostolat, auec tous les autres tiltres, que maintenant lon donne au Pape seul, & il ne souffre estre pris par les autres Euesques.

A ceste cause au Concile tenu à Orleans l'an 512. les Euesques se soubsignerent selon l'ordre d'antiquité de reception, iaçoit qu'aucuns d'eux prennent le tiltre de Metropolitain: Ce qui monstre que parmi eux il n'y auoit encores point de preseance que pour le temps de la creation au Ministere. Mais tost apres Gregoire de Tours, qui mourut enuiron l'an 596. nous apprend que les Metropolitains depuis nommez Archeuesques, de son temps auoient authorité d'appeller leurs Diocesains aux Sacres. Aussi les Papes de Rome iusques à sainct Syluestre, qui viuoit l'an 314. ne s'appelloient qu'Euesques. Mais il y en a qui disent qu'à celuy-cy fut donné le nom d'Archeuesque: Et par le Concile d'Afrique, tenu enuiron l'an 418. auquel assistoient les Euesques Romains, il fut ordonné qu'on n'appelleroit aucun Euesque Exarque, ne premier & Souuerain des Euesques, ou Prestres, ains seulement Euesque du premier Siege. Outre cela il fut lors verifié audit Concile, que l'acte, par lequel le Pape Romain soustenoit qu'il pouuoit receuoir l'appellation des autres Euesques, ne se trouuoit en l'original de Nice. Et de faict Gratian 99. *distinct.* au *Can. primæ sedis*, apres auoir recité ce que dessus du Concile d'Afrique, dit ces mots, tournez du Latin mesmes: L'Euesque de Rome n'estoit point appellé vniuersel. Hormisda, qui estoit Pape l'an 514. se laissa nommer Patriarche par l'Empereur Iustin. Et comme quelque temps apres, sçauoir l'an 592. Iean, Euesque de Constantinople, surnommé l'Aumosnier, & le ieusneur, eust esmeu ceste querelle, s'estant faict en vn Concile des Grecs declarer Euesque & Patriarche vniuersel, Gregoire, Pape de Rome, surnommé le Grand, pour sa doctrine, le contredit, & fit bien entendre à l'Empereur Maurice, que l'autheur de ceste opinion, contraire à la doctrine Euangelique, estoit precurseur de l'Antechrist, & par icelle auançoit la ruine des Chrestiens: que c'estoit faire tort aux Euesques d'attribuer cest honneur à vn homme seul, & par tel orgueil il pouuoit iuger la venuë de l'Antechrist: Car, comme pourroit-il respondre à Dieu le iour du iugement, s'il s'attribuoit à luy seul tous ses membres? auec autres pareilles raisons qu'on lit en ses Epistres. Mesmes on dit que co[illegible]roucé d'auoir ainsi esté qualifié par Eulogius Euesque d'Alexandrie d'Ægypte, il ordonna que ses successeurs Papes de Rome mettroient en leurs lettres le tiltre de seruiteur des seruiteurs de

Dieu. Toutesfois auec si peu de respect de ses prochains successeurs, que Boniface III. n'en fit conscience : Car, cognoissant que Phocas (il commença à regner l'an 604.) meschant Empereur, & meurtrier du bon Maurice auoit affaire de luy, il se fit accorder le tiltre d'Euesque Oecumeniq, c'est à dire vniuersel, craignant cest Empereur perdre l'Italie, s'il rendoit les Romains ses ennemis. Aussi lon dit que ce Boniface fut le premier qui en ses lettres adiousta ces mots: Nous voulons, mandons & ordonnons. Ce neantmoins la 51. Epistre du 4. liure du Registre dudit Gregoire premier Pape, (si elle n'est supposee) tesmoigne qu'il enuoya à Virgile, Euesque d'Arles le Pallium, qui est vn accoustrement, maintenant faict de lin, & de la laine de deux agneaux, offerts le iour saincte Agnes 21. Ianuier, & beneits auec certaines ceremonies, lors que lon dit à la Messe l'Agnus Dei, & puis enuoyé par les Diacres paistre, pour de la laine meslee auec d'autres faire le Pallium, qui en est tissu en façon de bande estroite, pendant derriere les espaules, & deuãt l'estomach des Prelats, ausquels les Papes les enuoyent auec grandes ceremonies, pretendãts les Papes, venus depuis, transporter vne legation de leur Siege à ceux qui reçoiuent cest honneur, comme s'ils fussent Lieutenants du Papat. Mais Gregoire de Tours monstre bien que luy-mesme ny les autres Metropolitains de son temps, n'auoient cure de ce Pallium, duquel il ne parle point, jaçoit que les Metropolitains Gaulois, (comme aussi ceux des autres Prouinces) exerçassent toute Iurisdiction Ecclesiastique, sans appeller à Rome, ainsi que lon peut voir par plusieurs proces, faits aux Euesques de son temps, & iugements donnez contr'eux, sans que les parties condamnees en appellassent à Rome: Nos Euesques ne recognoissants souuerain que le Roy assis en son Parlement, aussi appellé *Sancitum & Placitum*, lors composé de Prelats, Comtes & nobles Seigneurs. Car le peuple n'y auoit point de voix, que par l'organe de son Cõte, lors tenãt l'Estat de Bailly ou Seneschal, cõme lon peut voir par toute l'histoire dudit Gregoire, & suiuant ce qui s'estoit pratiqué auant luy au Concile d'Orleans : par la preface duquel les Euesques disent au Roy Clouis auoir receu les articles, qu'il luy auoit pleu leur enuoyer pour deliberer: Et par la cõclusion du mesme Concile luy renuoyent leur aduis, pour auoir lieu soubs son bon plaisir : Encores que presque tous lesdits articles soient de police Ecclesiastique. Ce qui monstre que les Euesques de ce temps-la estimerent le Roy, assisté de son conseil d'Estat, estre apres Dieu chef terrien de l'Eglise de son Royaume & non pas le Pape, auquel s'ils l'eussent estimé chef, ils eussent renuoyé la conclusion dudit Concile, & les articles de tres-grande importance, ainsi qu'on peut voir. Outre ce tesmoignage pour monstrer que le Roy, assisté, comme i'ay dit, estoit chef de l'Eglise de son Royaume, par toute l'histoire de ce tépsla, & celles qui sont escrites depuis, il apert que presque tous les Euesques estoient nommez par le Roy, & est croyable qu'ils prenoient leurs prouisions de luy, soit qu'il les eust nommez, ou le Clergé, retenants nos Roys ce droit, possible à l'exemple de ceux d'Israël, plusieurs desquels nous lisons auoir nommé les grands Sacrificateurs. Que si l'on dit que le mesme Gregoire de Tours, monstre que les Euesques Salonin d'Embrun, & Sagittaire de Gap furent renuoyez

renuoyez au Pape Iean, ie croy premier, pour cognoistre s'ils auoient esté iustement deposez & reuoir leur procez : & qu'au mandement dudit Pape ils furent remis. Ie respond que ledit Pape iugea en vertu du renuoy, que le Roy comme Souuerain desdits Euesques en auoit faict au Pape : Et possible suiuant l'exemple de Constantin Empereur, lequel ayant commis Miltiades, Pape de Rome, pour cognoistre d'vne appellation d'Afrique, quand ce Commissaire eust donné sa sentence, l'Empereur recommist l'Euesque d'Arles & aucuns autres Euesques Gaulois & d'Espagne, pour iuger apres le Romain : Ce qu'il n'eust fait, si à Rome il y eust eu Souueraine Primauté. Mais au second proces, que sur nouuelles fautes on fit ausdits Euesques d'Embrun, & Gap, la condemnation du Synode Royal eut lieu, & d'autres furent mis en leurs places, sans qu'ils en appellassent : Ce que lon ne peut dire qu'ils fissent par modestie, puis que Sagittaire se declara ennemy du Roy Guntran, & assista le faux Roy Gombaud, par la faueur duquel il pouuoit obtenir vn rescrit du Pape, afin d'appeller son proces en Cour de Rome, s'il eust cuidé qu'en France on eust eu esgard à telles appellations. Car en ce mesme temps Pretextat, Euesque de Rouën, enuoyé en exil sur la calomnieuse accusation du Roy Chilperic, n'appella point non plus que Faustian d'Aquitaine, priué de son Eueschè : non plus que Gilles Euesque de Reims, condamné par trahison, & confiné par Childebert, Roy de France, & d'Austrasie, non pas mesmes Rieulle Euesque de Reims, & Eucher d'Orleans chassez enuiron l'an 720. par Charles Martel, encores Maire du Palais. Mais Boniface Vvingfild, Anglois, né pres de Londres, autres disent d'Irlande & d'Escosse, fut le premier, qui auec l'authorité des Papes de Rome, desquels il se disoit Legat, assembla les François ledit an 742. Et toutes-fois sous l'authorité des Maires du Palais, ayant fait entendre au Pape Gregoire III. que nos Euesques estoient ignorāts de la discipline Ecclesiastique, & auoient esté quatre-vingts ans, sans tenir Concile. Ce fut luy, qui le plus s'efforça d'introduire les ceremonies, & ordres Romaines. Car auant luy les Messes ne se disoient en France, qu'à la façon qu'il plaisoit à l'Euesque : Et possible au Prestre ou Curé, selon qu'il commandoit aux Diacres de son Eueschè lire vne leçon de la saincte Escriture, comme aussi les Introites, Oraisons & Psalmes, se chantoient ainsi qu'il aduisoit : Ce que lon peut iuger estre vray, & par le discours des histoires du temps, & par la diuersité qui encores se trouue aux ordres des Dioceses, presque tous differents en beaucoup de choses, voire sous vn mesme Metropolitain. Car, celuy de Paris n'est pareil à celuy de Chartres, Diocezains de Sens, & en toutes les Festes & Dimanches ne se lisent de mesmes Epistres & Euangiles, en l'vne qu'en l'autre. Charlemaigne introduit les chants & ordres Romains, enuiron l'an 796. ayants les Gaulois, ainsi que dit .... vsé, au precedent de la Messe de sainct Gregoire. Ceste introduction d'ordre Romain, auec la perte qui peu auparauant s'estoit faicte de la langue Latine, alteree par la venuë de tant de Barbares nations en Italie, apporta vne merueilleuse authorité aux Papes, que bien souuent il faloit aller trouuer, comme Oracles és doutes suruenus à l'obseruation dudit ordre, ou interpretation

d'iceluy meslé d'Hebrieu, de Grec, & de mauuais Latin: & encores plus l'a-'quisition que firent du Duché de Rome Gregoire II. surnommé Dialogue, & le III. son successeur, qui l'obtindrent, non par force, dit Guichardin, ny auec vne vraye obeyssance, ains lentement, & auec le temps, & par la conniuence de Leon Empereur, ou d'Eutyches, Exarque. Car ce fut la bresche, qui leur ouurit le pas à toutes leurs entreprises, n'ayants les Papes precedents eu dans Rome authorité comme Magistrats: Mais lors, pour ce que le Lieutenant des Empereurs demeuroit à Rauenne, le Pape s'authorisa ce pendant de la Mere-ville de l'Empire Romain, tousiours reueree par ceux qui se repaissent de vanitez, (comme fait volontiers le sot & ignorant populaire) cuidans que la vaillance & preud'hommie des anciens Romains fussent attachees aux murailles de ceste ville. Qui fut la cause pourquoy les Papes aymerent mieux demeurer parmy des ruines, qu'aller porter leur Primauté en la ville habitee par l'Empereur, lequel les eust estouffez par sa Majesté: La où esloignez tous les iours ils pouuoient empieter la Iurisdiction de Rome: Mais quand l'an 726. Leon III. Empereur defendit l'vsage des Images aux temples des Chrestiens, les mesmes Gregoires susdits apres l'auoir, pour ceste cause excommunié, quant & quant defendirent de luy payer tribut: Et monstrans qu'ils ne se contentoient pas des clefs de S. Pierre, s'aiderent du glaiue materiel, fauorisans les mutins rebelles à l'Empereur. Ainsi les Papes, comme s'ils eussent esté Iuges des Empereurs, authoriserent ou ne contredirent point la rage populaire, quand les Romains tuerent les Magistrats Imperiaux, qui se trouuerent en la ville de Rome, sous ombre que lesdits Magistrats soustenoiét l'authorité de leur maistre, ennemy des Images: & par consequent excommunié. Car, cela fit leuer la teste aux Papes, pour regarder hors le parc de leur bergerie, & se mesler des affaires mondaines, defendants comme i'ay dit, payer tribut audit Empereur excommunié, ne s'aduisans pas lesdits Papes, ou mesprisans ces mots de l'Escriture, Toute-puissance vient de Dieu, & qui resiste au Roy, resiste à l'ordonnance de Dieu: & qu'il faut obeyr aux Princes, voire fascheux & rigoureux. Ceste mesme entreprise donna occasion à leurs successeurs de passer plus outre, comme fit Zacharie, qui l'an 750. approuua la deposition de Chilperic, & promotion de Pepin à la Couronne de France, iaçoit qu'il ne faut pas croire que lors Pepin fust Couronné par son commandemét, ains par son conseil, ainsi que tres-bien a remarqué Othon de Frisinguem, qui viuoit il y a 400. ans. Toutesfois ceste courtoisie Papale amolist encore Pepin, lequel, quand Estienne III. vint en France, se prosterna deuant luy, ainsi qu'auoit fait Phocas deuant ledit Boniface, & voulut derechef estre couronné par ce Pape, jaçoit qu'il l'eust esté à Soissons par Boniface de Mayance Si trouuons que Charlemaigne fait Patrice quant & quát en eut la puissance, & iouït du Patriciat: Car nos Chroniques disent qu'il establit les Euesques & Archeuesques par toutes les Prouinces (ie croy d'Italie, par ce que ses predecesseurs en vsoient en France, ainsi que i'ay dit) tellement, que s'ils n'estoient par luy approuuez, ils ne pouuoient estre sacrez, par aucun autre Euesque. Ce que aussi auoit esté accordé à Pepin, tát auec le droit (disent les autheurs des Chro-

niques) & priuilege, que pour remedier aux calamitez du temps, il peust choisir des hommes de bien tels qu'il voudroit, pour mettre en la place des Euesques trespassez, comme il luy fut confirmé par vn Synode, auquel presida ledit Boniface de Mayance, ce dit Loup, Abbé de Ferrieres en Gastinois, escriuant à Malon, Archeuesque de Lyon enuiron l'an 850. Car, vous deuez sçauoir, par ce que nous a laissé Bertrand de Numburg, que les Rois qui estoient oingts, voire les Maires du Palais de France nommoient & introduisoient les Euesques François à l'exemple des Rois d'Israël, ainsi que i'ay dit. Gregoire de Tours est suffisant tesmoing, pour monstrer que les Rois donnoient les Eueschez vacans non seulement aux Clercs du Dioceze vacant, mais encor à de purs laics, lesquels admis aux ordres Ecclesiastiques, & puis sacrez, estoient par eux, ou leurs Commissaires mis en possession, &, comme ie croy, prenoient lettres des Rois, qui semblent en auoir vsé, comme d'vn droit de leur couronne, puis que Charles le Chauue en sa plainte qu'il fit au Concile de Sauonnieres, assemblé pres Tours, l'an 859. Soustint que Theudo n'auoit peu estre faict Euesque de Bayeux contre son gré : Laquelle prerogatiue & priuilege furent obseruez par les Rois de France ses successeurs, puis que nous voyons, que Lothaire fils de Louis d'Outremer, l'an 977. donna l'Eueché de Laon à Adalberon, ainsi que dit Flodoard, ou son continuateur, duquel & de Tegan, plus ancien vous apprenez que les Rois auoient à leur suite des Clercs volontiers nobles par eux employez au seruice de la Chappelle Royale : & puis, selon leur suffisance, auancez aux Prelatures, reseruees pour lesdicts Clercs nobles, ce qui a duré iusqu'au temps de Philippe Auguste, & possible plus tard : puis qu'il ...... se plaint que de son temps on rompoit ceste regle, disant.

Par foy Chanoines citedins
Ne deust en faire de Vilains.

C'est à dire qu'on ne deuoit donner les Chanoinies des Eglises Cathedrales, ou des Citez à des Roturiers, mais à des Nobles, pour les inconueniens que sçait bien remonstrer ledit Tegan, en la fin du Proces, qui fut faict à l'Empereur Louys le Debonnaire. Quant à l'Inuestiture on ne la peut pas remarquer dans Gregoire de Tours, comme lon faict, les sauuegardes, si ce n'est au vingt-deuxiesme Chapitre du huictiesme liure, où Valdon, nommé par son predecesseur & approuué par le Clergé, vient demander le consentement du Roy Guntran. Toutes-fois assez-tost apres, & du temps de ...... qui fut enuiron l'an ...... continué long temps depuis, ie trouue que le Commissaire du Roy mettoit en la main de l'esleu Euesque vn baston, ou verge, (ce peut estre la crosse) & vn aneau en son doigt, ce qui a duré iusques à Yues Euesque de Chartres, qui viuoit l'an 1093. & plus tard. Quant à l'eslection legitime d'vn Euesque, voicy comme quelque temps lon y proceda. Le Clergé, Nobles & Bourgeois s'assembloient en la presence du Commissaire du Roy, nommé Visiteur, lors volontiers Comte, ou Iuge de la ville : & là, apres les prieres faictes à Dieu, & l'inuocation du sainct Esprit, les mandez elisoient quelque prud'homme à

la pluralité des voix, chose que l'Exarque de Rauenne practiquoit, mesmes en l'eslection du Pape de Rome, qui n'estoit estably que du consentement de ses Lieutenants Imperiaux, auant qu'ils eussent perdu le gouuernement de ladite ville, par la force des Lombards. Car il se trouue que Belissaire, Lieutenant de Iustinian, confina Syluerie, Pape, mis en la chaire de Rome, par l'authorité des Rois Ostrogoths, sans attendre celle de l'Empereur, en laquelle chaire ledit Belissaire establit Virgile. Aussi par le troisiesme Concile d'Orleans tenu l'an mil cinq cens cinquante trois, fut dit que l'eslection des Euesques se feroit du consentement du Roy, du Clergé, du Peuple & des autres Euesques de la Prouince, mesmes il fut vn téps que nos Rois enuoyoiét les noms de trois hommes, pour estre choisis par les Chapitres, veufs de leurs Prelats. Comme au contraire, lesdits Chapitres quelquesfois en nommoient au Roy, lequel tousiours n'approuuoit pas leurs eslections, qui peut estre la cause de la diuerse pratique obseruee en ce fait, tantost quand le Roy seul en nommoit, ou quand le Cergé & le peuple le faisoient, toutes-fois sous l'authorité du Roy, qui les approuuoit. Et pource S. Louys, ou Philippe Auguste (car il ne me souuient pas bien lequel) allant outre mer l'an ...... admonesta le Clergé de son Royaume d'eslire des gens de bien, affectionnez à son seruice, & vtiles audit Royaume. Nos Chroniques Françoises adioustent, au priuilege donné à Pepin, & Charlemaigne par moy cy-dessus allegué, que de ceux qui refuseroient prendre l'Inuestiture des Rois, ils pouuoient faire saisir le temporel: Et neantmoins que les contreuenants demeureroient excommuniez de l'authorité Apostolique. Il y a grãde apparence, que de ce droit d'Inuestiture, vient celuy de Regale, duquel nos Rois iouyssent aduenant vacation d'aucun Eueschè, & ne souffrent que les Esleus reçoiuent leur temporel, ne qu'ils conferent les benefices dependãts de l'Eueschè vacante, lesquels durant ceste vacance ils donnent horsmis les Cures, iusques à ce que ledit nouueau Euesque ait ses Bulles, & ait fait hommage au Roy, & payé son droit en la Chambre des Comptes. De ceste Regale ioüyt Charlemaigne, ainsi qu'il se peut voir par vne certificatiõ de Hincmar Archeuesque de Reims, par laquelle appert que le Roy mit *In suo Dominicatu*, c'est à dire comme ie croy, saisit à son profit, les biens de l'Archeueschè de Reims, vacant par la mort de Tilpin, qui est le Turpin des Romans, & en bailla le Fief de Neuillac, ouuert durant la vacance à Oger, ou Aucher, Normand. Or, ayants Pepin & ledict Charlemaigne donné l'Exarquat, Pentapole, & confirmé le Duché de Rome aux Papes, en faisant du cuir d'autruy large courroye, ils s'acquirent grande authorité, & les Papes beaucoup de magnificence, de pouuoir & de commandement dans Rome, où l'on voit qu'ils auoient iurisdiction sur les Citoyens Romains du temps du Patriciat de nos Rois en Italie, voire depuis que Louys le debonnaire fut Empereur, puis que l'an 823. ils firent ou souffrirent executer, dans la maison Patriarchale de Lateran Theodore & Leon, nobles Romains, & ne voulurent rendre aux Iuges Imperiaux les meurtriers ou bourreaux, disant le Pape, qu'ils estoient seruiteurs de sainct Pierre. Toutes-fois il appert que Vinigise, Duc de Spolete estoit Lieutenant de Charle-

maigne à Rome, où parauant demeuroit vn Commissaire Imperial pour faire iustice, ie croy par Appel. Mais, quand ledit Charlemaigne fut esleu Empereur, les Italiens mesmes confessent, qu'ayant confirmé la Donation de son Pere, & de luy-mesme Patrice, il retint neantmoins les droicts Royaux, qui ne peuuent estre autres (s'il est ainsi qu'il ait donné à l'Eglise de sainct Pierre les Terres que les Papes disent) que le ressort des Appellations, & l'hommage. Aussi dit vne de nos Chroniques Françoises: Vadon de Vienne le confirme, que lors que Charlemaigne fut declaré Empereur, le Pape se mit à genoux deuant luy, & l'adora, ainsi que souloient faire les Anciens, comme aussi firent les Iuges, Nobles, & autres personnes de qualité, & le reste du peuple, passant l'image de ce nouuel Empereur se desfula. Or, quand ie dy que le Pape adora l'Empereur, i'entend dire qu'il se ietta à ses pieds, & possible baisa la terre, ce qui n'est pas nouueau. Car, Saluian de Marseille nous monstre en vne Epistre, adressee à ses Pere & Mere, que les Serfs baisoient les pieds à leurs maistres, les nourrissons les genoux, les enfans la bouche de leurs Peres, & pour ce ie tien que ladite Adoration estoit comme vn hommage, que les Papes ne doutoient faire, d'autant qu'encores ils voyoient saint Paul, qui dit, Toute Ame soit subiecte aux puissances Souueraines. Sainct Iean Chrysostome, qui soustient qu'aucun ne peut estre exempt de telle subiection. Mesmes les Papes, qui furent depuis, iusqu'à Nicolas I. viuant l'an 858. n'acceptoient point le Papat, sans le congé des Empereurs, ou de leurs Commissaires, que s'ils l'auoient faict ils s'en excusoient enuers eux: comme aussi depuis la renonciation qu'ils disent auoir esté faicte par ledit Debonnaire, & laquelle ils n'ont oublié de mettre en leur droict *dist. 63. Can. Ego Ludouicus.* Iaçoit qu'on la puisse debattre de fausseté, par cinq ou six exemples de nos Annales. Quant à la iurisdiction Imperiale dans Rome, outre l'execution que fit faire ledit Charlemaigne l'an 801. des mutins qui auoient blessé le Pape Leon, Il se trouua, qu'il y auoit, ainsi que i'ay dit, des Commissaires Imperiaux, demeurants pres sainct Pierre, lesquels cognoissoient des differents du peuple Romain (ie croiroy bien par Appellation) & des debats des autres habitans de toutes qualitez. Car, il y auoit des Lombards, des Senes, & autres logez pres le Vatican, & attirez par les Papes, sous ombre de deuotion, enuers le Sepulchre de sainct Pierre. Tant y a que nous trouuons, que les Iuges Romains estoient tenus rendre raison à ces Commissaires, des Iugements par eux donnez, ainsi qu'a bien noté Sigonius, autheur Italien en son Liure des Rois d'Italie, alleguant vne Chartre, par laquelle l'Empereur mande ausdicts Iuges Royaux, venir rendre compte de leurs iugements, & vn autre ancien Italien dict, que les biens des Romains condamnez estoiét inuentoriez & seellez, pour leur estre rendus, si l'Empereur ou ses Commissaires infirmoient le iugement donné par les premiers Iuges Criminels: & quand ils estoient approuuez que les Iuges ou soldats de la Garde Imperiale, (ie croy, demeurants à Rome,) en auoient la moitié, qui est vne bien grande marque de iurisdiction, soit pour la participation desdites amendes, ou tenir Iuges, & Gardes des soldats Imperiaux, mesmes dedans Rome, pour

monstrer que le Pape recognoist pour Souuerains les Empereurs qui auoient iurisdiction sur les biens, & sur la vie des habitans de Rome. Car, de s'amuzer icy à debattre si les terres que le Pape tient luy ont esté donnees par Constantin le Grand, Empereur, ce seroit gaster du papier, ayant la fausseté de telle Donation esté assez esclaircie & descouuerte par d'autres : Il suffira dire que par celle de nos Rois, il n'est faict aucune mention de celle de Constantin le Grand, laquelle les Papes n'eussent oublié à ramenteuoir, si lors on eust creu, qu'il y en eust eu vne. Il est vray que du Tillet en son Chronicon François dit, que ce que Pepin donna fut au nom de Constantin Empereur, lors viuant, à quoy il n'y a pas grande apparence, puis que les Annalistes du temps, & Paul Emil, ie croy apres Paul Diacre, disent que les Ambassadeurs Grecs faisoient instance, pour empescher que les Rois François ne donnassent l'Exarquat aux Papes, & qu'aux doutes & proces lon vsoit des Loix Capitulaires de Charlemaigne, tant estimees que Gratian en a incorporé plusieurs en son Decret. Aussi les Papes n'auoient en ce temps aucune iurisdiction en France. Car, iaçoit que l'an 833. Gregoire IIII. Pape fauorisant les enfans de Louys le Debonnaire, contre leur Pere, fust venu pour l'excommunier, & les Euesques ses adherants, si n'exerça il rien de sa iurisdiction pretenduë : au contraire, il fut rudoyé de paroles par ledit Empereur, qui ne s'enclina point deuant luy, comme il auoit faict deuant Estienne IIII. Pape : ains reprocha audit Gregoire, qu'il se deuoit prendre à luy-mesme, s'il n'estoit receu comme ses predecesseurs : Encores les Euesques François manderent au Pape, que s'il venoit pour les excommunier, ainsi que lon disoit, qu'il s'en retournast excommunié. Et de faict l'an 837. ils ne laisserent de faire le procez à Ebon Archeuesque de Rheims, à cause de trahison, par la bouche de l'Empereur Debonnaire, lequel Ebon fut priué de son Euesché, & banny de France, dont il n'appella point, encores que ce fust pour auoir soustenu la cause, pour laquelle ledict Pape estoit venu en France, puis, quand les enfans dudict Debonnaire se furent battus, en la grande bataille de Fontenay pres d'Auxerre, où il demeura dix mil hommes, auec presque toute la Noblesse de France, qui auoit pris party de costé & d'autre, & que tant par leurs partages, que venuës & rauages des Normands, la Maison de France decheut de sa reputation, quand par la faueur de l'Empereur Lothaire ledit Ebon eust obtenu lettres du Pape, pour estre remis, les Euesques François n'y voulurent point obeyr, ce dit Guittard: Toutes-fois peu apres le Pape Nicolas sous couleur que Lothaire Roy de Lorraine, auoit quitté Thieberge, sa femme legitime, pour espouser VValdrade sa concubine, & que ce dernier mariage auoit esté approuué par les Archeuesques Gauthier de Colongne, & Thiegaud de Treues, il excommunia ledit Lothaire sur le Compromis que ledit Roy, & Thieberge sa femme auoient faict d'obeyr à la sentence que ledit Pape donneroit sur leurs differents, & non pour puissance que lesdits Papes de Rome eussent sur les Rois de France, donnant asseurance ausdits Archeuesques pour venir à Rome, rendre raison de l'approbation dudit dernier mariage, où ils furent condamnez sur le recit de leurs proces verbaux mesmes,

& sans autrement les ouyr. Mais la responce que lesdits Archeuesques firent au Pape, & laquelle se lit dans les anciennes Annales du temps, monstre bien que la iurisdiction Papale sur les Metropolitains Gaulois estoit lors nouuelle, & ne se pouuoit exercer sans la Permission des Rois, & l'assistance des Euesques, & du Clergé de leurs Prouinces. Aussi ne fut-il pourueu en leurs places, qu'apres leur mort. Enuiron ce mesme temps, & l'an 863. Luitperd, Archeuesque de Mayence, remonstra à Louis, Roy de Germanie, qu'il se deuoit ioindre à Charles Roy de France, son frere, pour faire teste au Pape, lequel se detraquant de son deuoir se mesloit trop des affaires humaines, & entreprenoit sur les autres Euesques, disant ledit de Mayence, que tout ainsi que le Pape peut errer, aussi appartient-il à l'Empereur, & autres Euesques de le iuger & corriger. Toutes-fois l'an 868. il fut dit au Concile de Constantinople, mais en l'absence de nos Gaulois, que les Euesques estoient esgaux en dignité auec les Rois, afin, dit ceste Assemblee, qu'ils ayent plus d'authorité pour les reprendre, monstrans les Papes bien-tost apres que ce Decret estoit faict, pour les hausser par dessus le Magistrat: encores pour confirmer les raisons desdits Archeuesques de Colongne & de Treues, Berthold, Archeuesque de Treues l'an 873. empescha VValon, Euesque de Mets, d'vser du Pallium susdit, soustenant que par tel priuilege, il ne pouuoit s'exempter de la iurisdiction de luy, son Metropolitain, comme en ce mesme temps Hincmar, Archeuesque de Rheims, & les autres Euesques François assemblez à Pontigon l'an 876. resisterent aux lettres qu'Ansegise, Archeuesque de Sens auoit obtenuës, mesmes du consentement du Roy Charles le Chauue, pour estre en France Legat du Pape, & en son nom assembler les autres Euesques du Royaume. Car ils soustindrent que c'estoit contre les Canons, & que chacun Metropolitain auoit puissance d'assembler ses Diocezains, pour aduiser aux affaires de leur Prouince, sans que l'authorité du Pape y entreuint. Or, que le Pape n'eust point de iurisdiction sur les Euesques Gaulois, que volontaire & de gré à gré, comme i'ay dit cy-dessus, parlant des Euesques de Ambrun, & de Gap, il apperra plainement par l'exemple qui s'ensuit. Hincmar, Euesque de Laon, ayant baillé au Roy Charles le Chauue vn Fief de son Eglise, le Roy en fit don à vn Normand, dequoy l'Euesque marry le voulut r'auoir, & pour la resistance du Normand il l'excommunia: l'Euesque repris d'vne si legere excommunication par vn Synode fut iugé auoir mal prononcé: Ce qui l'aigrist dauantage contre le Roy, & ne voulut recognoistre l'Archeuesque de Rheims pour son Metropolitain, à ceste cause ledit Euesque de Laon, appellé en vn Synode tenu à Verberie, l'an . . . . . . fut condamné d'obeyr au roy, & à l'Archeuesque de Rheims, son Superieur, dont il appella à Rome. Les Euesques s'opposerent à telle appellation, soustenants que c'estoit contre les Canons & Concile d'Afrique, cy-dessus cotté, & leurs Priuileges: & d'autant que ledict Hincmar de Laon ne cessoit de trauailler son Metropolitain, assigné en Cour de Rome, les Euesques de douze Prouinces assemblez au Palais d'Atigny l'an 870. le condamnerent, & sans auoir esgard à son Appel le contraignirent presenter vn escrit

de sa main, contenant vn Acquiescement sur la Sentence contre luy donnee: Dont Adrian II. Pape fasché, cõmanda à Hincmar Archeuesque de Rheims, & aux Accusateurs dudit Hincmar de Laon, venir à Rome, pour voir iuger l'Appel dudit Euesque de Laon: à quoy celuy de Rheims fit responce, qu'il ne pouuoit sortir du Royaume de France, sans le congé du Roy, son Superieur, & encores moins contraindre les autres d'aller à Rome. Quant à Charles le Chauue, quelque obeyssant qu'il fust aux Papes, pour l'aduantage qu'il attendoit d'eux, & sa propre ambition, il manda au mesme Pape, qu'il ne luy appartenoit d'outrager vn magistrat; que ses predecesseurs Papes n'auoiẽt onques escrit de si hautaines lettres aux Rois de France, lesquels estoient Souuerains en leurs Royaumes, & non pas ministres ny executeurs des mandemens du Pape: Que le Pape ne suiuoit pas l'exemple de S. Pierre, ne de S. Gregoire, s'ingerant de prendre la defence d'vn Euesque cõdamné par ses Confreres, auec assez d'autres raisõs tirees de l'Escriture, qu'on voit dans l'abregé que Floard a fait des œuures dudit Hincmar, la vie duquel il a escrit au liure des faits & gestes des Archeuesques de Rheims. Mais le vray fondateur de l'authorité des Papes en France (outre Boniface de Mayence susdit) fut ledit Charles le Chauue, qui voulant supplanter Louis Roy de Germanie, son frere plus âgé, apres la mort de l'Empereur Louis II. aspira à l'Empire par la faueur de Iean VIII. Pape. Car ce Romain sceut bien s'aider de l'ambition du Roy François, luy faisant d'entree renoncer à l'election des Papes, & autres choses qu'il stipula à son aduantage, & de ses successeurs au Papat: Toutesfois à la honte des Empereurs Italiens qui vindrent depuis, & lesquels par leurs foiblesses & diuisions laisserent les Papes en assez longue possession d'authorité Souueraine dedans Rome, pendant que les Berangers debattent le tiltre Imperial cõtre Hugues, Lothaire, Louis l'aueugle, & les autres François, ou Germains, & que les Papes sont soustenus par les Comtes de Tuscanelle, qui les maintindrent en telle insolence, que non sans cause Othon Roy d'Allemaigne, premier de ce nom, fut contraint d'y mettre la main, pour chastier leur desbordemẽt & la meschãte & scãdaleuse vie de Iean XII. Pape, petit fils de Serge Pape, & de Marosie, putain Romaine. Othon donques, ayant par l'authorité d'vn Concile, chassé ledit Iean XII. establit en sa place vn nommé Leon: Et comme cest Empereur fut retourné en Allemaigne, Iean reuint, qui en chassa ledit Leon. A ceste cause Othon fut contrainct de retourner pour remettre Leon en son Siege, & lequel rendit lors à l'Empereur & à ses successeurs, la puissance d'élire les Papes, & l'inuestiture des Eueschez de son Royaume, & Prouinces à luy subiectes. Et aussi que doresnauant il pourroit ordonner ce qu'il iugeroit appartenir pour l'entretenement de l'authorité du siege Romain, afin d'obuier aux seditiõs & malices des Romains, & à la simonie ordinaire pratiquee en l'eslection des Papes. Mesmes il rendit à l'Empereur le Domaine, & les places dõnees tant par Iustinian (les autheurs ne parlent point de Constantin le Grand) que par les Rois Lombards, par Pepin, & Charlemaigne François: Ce disent Luitprand, Lambert de Schafnaburg & Thierry de Nieur. De maniere que sous les trois Othons il semble que les Papes recogneurẽt les Empereurs,

Empereurs, comme leurs superieurs, puisque lesdicts Empereurs nommoient les Papes, & iouyssoient du Domaine, que lesdicts Papes tiennent auiourd'hui en Italie. Mais apres la mort d'Othon III. qui aduint l'an 1003. les guerres ayans recommencé en Italie pour la possession de l'Empire que les Seigneurs Italiens ne pouuoient souffrir transporter dehors: la simonie quant & quant recommence à troubler les eslections Papales: ce qui dura iusques à l'an 1045. quand l'ambition & folie d'aucuns bourgeois & nobles Romains esleua en mesme temps Syluestre, qui se tint à saincte Marie Maior, Benoist qui se tint à Lateran, & Gregoire qui se tint à sainct Pierre, se disants trestous Papes, dans la mesme ville de Rome, & souz la faueur de leurs partizans. Ce neantmoins ayans esté deposez l'an d'apres, Clement II. fut mis en leur place par la diligence de Henry III. Roy de Germanie, lequel couronné Empereur l'an 1048. pour euiter aux seditions & brigues Papales, se fit iurer par les Romains, qu'ilz ne receuroient d'autres Papes, que ceux que doresnauant il leur bailleroit. Mais ledict Empereur retourné en Allemagne, Clement fut empoisonné sept mois apres son eslection, & Benoist chassé reuint: cependant l'Empereur nomme Pape Damase II. lequel desagreable aux Romains fut semblablement empoisonné l'an 1049. A ceste cause Leon IX. encores nommé par l'Empereur, craignant l'issuë de ses predecesseurs, quand il fut venu à Rome, cherchant l'amitié des habitans d'icelle, se fit derechef par eux declarer Pape, & neantmoins venant à mourir l'an 1054. l'Empereur nomma pour Pape Victor II. dont Frederic Archidiacre de Rome, frere de Godefroy de Lorraine fut si fasché qu'il conspira contre ledict Empereur, pour duquel euiter la cholere il falla rendre moine à Cassin, où depuis il fut esleu Abbé de ce lieu. Victor mort l'an 1057. de poison, que luy donna le Cardinal Grasul, ainsi qu'il auoit fait à ses predecesseurs, & autres qui le suiuirent, les Romains sans attendre l'aduis de l'Empereur, firent Pape ledict Frideric Abbé de Cassin, qui prit le nom d'Estienne IX. Celuy-cy ietta les fondements de la querelle, que depuis les Papes eurent contre les Empereurs Henry IIII. & son fils.

Mais estant ledict Pape mort 7. mois apres, il ne peut mettre à execution ses desseins de faire son frere Empereur, & rendre au Clergé & peuple de Rome la puissance d'eslire les Papes. Toutesfois on dict qu'en mourant il adiura les assistās d'empescher que les Euesques prissent inuestiture des Rois & Princes, soubz ombre des abuz qui se commettoient aux Collations des Benefices, dōnez par les Empereurs, & encores de faire interdire le mariage aux Prestres. Car ceux qui receuoient les Benefices par les mains des Empereurs & Seigneurs laics, estoient par les Romains nommez Simoniaques, comme s'ils les achetassent, & les Prestres mariez, Nicolaytes, cōme s'ils eussent eu leurs femmes communes, ainsi qu'Eusebe raconte qu'vn Nicolas presenta la sienne en vne assemblée, pour monstrer qu'il n'en estoit pas ialoux. Tout aussi tost que Victor fut mort, le Cōte de Tuscanelle fit nōmer Pape Guy son fils, qui prit le nō de Benoist ix. cōtre lequel le Clergé nōma Nicolas II. aussi sans attēdre l'authorité de l'Empereur. Ce Nicolas fit tenir vn Concile, auquel Benoist son cōpagnon fut deposé, & dauantage ordonné que doresnauant les Papes seroient

***

esleuz par les Cardinaux seuls, l'eslection desquels seroit confirmée par le peuple, reserué à l'Empereur l'honneur qui luy appartient. Mais il faut noter que Henry IIII. Empereur, estoit lors mineur, & soubs la tutelle de sa Mere. Nicolas mort de poison que luy bailla Brasus compagnon de Hildebrand cy apres Pape, plusieurs Cardinaux prierent l'Empereur de nommer vn Pape, lequel pour ceste cause, en l'assemblée tenuë à Basle, declara Pape Cadelle, appelé de Parme, qui prit le nõ d'Honoré. Cestui-cy fut si peu agreable aux Romains & à Hildebrãd, qu'ilz nommerẽt Pape l'Euesque de Luques, lequel prit le nom d'Alexandre, dont s'ensuiuit vn grand scandale, pour l'insolence de ce Pape, qui l'an 1073. enuoya vn mandement à l'Empereur, par lequel il luy deffendit vendre les Benefices (il entendoit que l'inuestiture qu'on prenoit de luy, se dõnoit pour argent, & appelloit cela vente) & doresnauant n'en conferast aucun, sans l'authorité du Siege Apostolique: Puis ayant cest orgueilleux Pape esté emprisonné par les Romains, aduertis qu'il se vouloit faire emprisonner par l'Empereur, souz ce pretexte, & à la suscitation dudit Hildebrãd ils le firẽt deposer, & puis mettre en prison, où miserablemẽt il mourut. Tout aussi tost ledit Hildebrand moine de Clugny, & Archidiacre de l'Eglise Romaine, natif du pays de Sene, fut mis en sa place, lequel prenãt le nõ de Gregoire VII. se declara ennemi de Henry IIII. appuyé sur les forces de Mathilde Princesse d'Italie, dame de Toscane, de la riuiere de Gennes, & plusieurs terres de Lõbardie, que depuis elle donna au siege Romain. Gregoire donc renforcé de si grãdes richesses enuoya excommunier tous ceux qui prenoient inuestiture des Princes Seculiers, & les Princes mesmes qui les donnoient: Ce qui occasionna vne guerre, laquelle entretenue en longueur, par des subtilitez Papales, & trauerses que receurent les Empereurs de leurs subiects, enchantez par l'authorité qu'ils pensoient adioindre au siege Romain: Finalement s'appaisa, apres que la collation des benefices electifs fust demeurée aux Papes, & les Empereurs tellemẽt abaissez, qu'ils entrerent en plus grande suiection des Papes que les Papes ne souloient estre soubs les Empereurs Payens. Car ce fut lors que les Papes tout ouuertement maintindrent que les Empereurs ne pouuoient porter courõne ne le tiltre d'Empereur, iusques à ce qu'ils eussent esté couronnez de leur main ou de celle de leurs Legats. Durant ceste guerre l'orgueil dudict Gregoire fut si grand, qu'ayant excommunié ledit Henri IIII. quant & quant il absout ses hõmes de la fidelité qu'ils luy deuoient, & luy fut si rigoureux, qu'estant venu luy demander pardon, en toute humilité, & despouillé de ses ornemẽs Imperiaux, il le souffrit demeurer trois iours d'hyuer, & au mois de Ianuier, nuds pieds deuant sa porte, auant que parler à luy. Puis, ayant fait semblant de le deslier de la Censure Ecclesiastique, tira de luy serment de n'vser des ornemens Imperiaux iusqu'à certain temps: & qu'il eust suscité les Euesques à couronner Empereur vn Rodolf, ou Roul, par luy choisi pour seruir de Competiteur audit Henry IIII. Auquel Roul ledit Pape enuoya vn Diademe auec vn vers Latin de telle substance, escrit à l'entour.

La Pierre, à Pierre l'a donné,
Et Pierre en a Roul couronné.

+ + +

Mais au dommage dudict Roul, qui premierement perdit la main en ceste querelle, & puis la vie, vaincu en bataille par ledit Henry. Depuis ce temps-là les Papes ne garderent plus d'ordre, ne de modestie Chrestienne, ains tout ouuertement se mocquerent de l'Imperialle Majesté, & tellement villenerent tous les Magistrats, que Frederic I. Empereur de ce nom se presentant au Pape Alexandre, & comme penitent s'estant agenoüillé deuant luy, le Pape aussi orgueilleux, qu'impudent, mit le pied sur la teste de ce Prince, lors premier des Chrestiens, disant, Tu marcheras sur l'Aspic, & fouleras au pied le Lyon & le Dragon. Et quand l'Empereur luy eust respódu: Ce n'est pas à toy, ains à Pierre que ie m'humilie: Le Pape encores plus fierement repliqua: & c'est à moy & à Pierre. L'Empereur donc ainsi petillé, les Papes suiuants porterent moins de respect aux autres Roys, & plus hardiment despoüillerent les Euesques Prouinciaux de leurs tiltres & priuileges honorables; comme ils firent des Archeuesques de Rauenne, de celuy d'Exarque, & celuy de Milan d'vn autre priuilege, duquel il ne me souuient pas bien pour ceste heure: Contraignants tous autres de faire ioug, parce que l'Empereur n'auoit peu resister à leur foudre. Car, depuis l'abaissement dudit Henry IIII. ils oserent ouuertement citer à leur Cour tous Euesques, & sans attendre l'authorité des Empereurs, & des Roys, enuoyer leurs Legats pour assister aux Conciles des Prouinces, & eux-mesmes y presider en personne, se monstrans Iuges & arbitres des differents suruenus entre les Roys, ausquels bien souuent ils enuoyerent commander poser les armes, ainsi que l'an .... ils firent à Philippe Auguste, nostre Roy, qui de trop pres poursuiuoit Iean, surnommé sans terre, Roy d'Angleterre, condamné par les Estats François, pour auoir tué le Duc de Bretagne, vassal de France: Mais ledict Philippe en appella au futur Concile, sans laisser la poursuitte de l'execution de l'arrest de son Parlement. Les mesmes Papes voulurent aussi contraindre les Roys d'aller en Leuant faire la guerre à leur appetit, ainsi que fit Boniface VIII. qui somma Philippe le Bel nostre Roy, de s'armer à ceste occasion, & dont s'ensuiuit la querelle de cest orgueilleux Pape, qui lors escriuit aussi à l'Empereur, que Dieu ayant faict deux grands Luminaires pour esclairer le Monde, le Pape estoit le Soleil, & l'Empereur la Lune, laissant dans ses loix Papales ce chapitre pour seruir à la posterité à remarquer sa presomption. Ce qui possible fut la cause pourquoy luy-mesmes soustint audict Philippe le Bel, qu'és choses diuines & humaines il estoit subiect des Papes: Et par ses lettres defendit au Roy de conferer aucun benefice. Toutesfois nos Euesques interrogez par le Roi en vne assemblée d'estats, s'ils y recognoissoient le Pape pour tel qu'il se disoit, respondirent que non, & que le Roy estoit leur souuerain Seigneur. Encores Robert Comte d'Arthois en la mesme assemblée brusla ces arrogantes lettres du Pape, depuis enleué de sa maison paternelle par les amis du Roy pour mourir, (dit l'histoire du temps) enragé comme vn chien, puis qu'il estoit entré en sa chaire, comme vn renard, & y auoit regné, comme vn lyon. Aussi ne fut l'excommunication prononcée contre ledict le Bel, approuuée du Pape, successeur dudict Boniface: & les Roys qui vindrent depuis obtindrent lettres, par lesquelles le Roy, & Royaume de France

ne peuuent estre interdicts, auec autres priuileges cottez par du Tillet. De maniere que les François continuants leur liberté: par arrest de l'an 1369. il fut dit que les Corps de noz communautez ne pouuoient estre excommuniez: Et pource l'an 1406. le XI. Septembre aucuns excommuniez furent absouz par arrest de la Cour de Parlement de Paris, és Registres duquel se trouue encores vn aduis d'Eude, Duc de Bourgongne, pour empescher la reception des Decretales du Pape, lesquelles aussi n'ont lieu en France, non plus que les Loix Imperialles, c'est à dire, pour raison, & non pour commandement puis que le Roi de France est souuerain en ce Royaume: Aussi les Euesques François ne souffroient que leurs procez se fissent en Cour de Rome, & suiuant leur anciẽ priuilege, cõme sceut bien ramenteuoir Arnou Euesque d'Orleans, sur le differẽt d'Arnou & Gerbert, pour l'Archeuesque de Reims, du tẽps de Hugues Capet, disant qu'aller à Rome, c'estoit aller demander aduis à des mẽbres. Car de tout tẽps les procez, qui suruenoient en France pour le tiltre des benefices, ou choses sacrées, se demenoient en la Prouince, pardeuãt l'Archeuesque, ainsi qu'on voit en Gregoire de Tours, pour l'Abbaye S. Croix de Poitiers, debattue entre Lubouere & Chrodielde enuiron l'an 592. pour les limites des Eueschez de Noyon & de Soissons, l'an 815. souz Louys le Debonnaire, quand ces Eueschez furent reglez en vn Synode d'Estats: Ce qui a duré iusqu'à ce que les Papes peu à peu renuerserent les eslections, par les graces, qu'ils appelloient expectatiues, reseruations, & autres subtils moyens, que la Cour de Rome inuenta, pour lier la main des Collateurs, ou Electeurs, & faire tomber les grãs Benefices (i'ay vsé de leur mot) en celles des Romipetes, ou familiers des Cardinaux. Encores, pource que les Iuges des Papes le plus souuent euoquoiẽt les causes de premiere instance, pour faire venir plaider les parties à Rome: Puis, souz ombre des voyages d'outremer frequents, pour fournir disoient-ilz aux fraiz des armées, ayant mis sus les Annates, c'est à dire ordonné que le reuenu d'vne année de tous les Benefices electifs seroit porté à Rome, auant que les esleuz peussent auoir leurs Bulles. S. Louys cognoissant cest abuz & autres pareils, defendit l'an 1267. payer ce tribut aux Papes, par vne ordõnance depuis gardée en France, & iusques à ce que les Papes accordants aux Roys leuer des Decimes sur les Eueschez, & rendants vray le prouerbe: Donne m'en, ie t'en donneray (disent noz Annales) remirent sus lesdites Annates, Graces expectatiues & reseruations: Et pour faire taire le Parlement de Paris, qui s'opposoit à telles iniustes leuées & ordonnances Papales enuiron l'an 1410. (Car il ne me souuient pas bien de l'année) Benedict Pape, demeurant en Auignon, & depuis Martin V. Pape de Rome, accorda des Indults aux Conseillers de Parlement pour eux, leurs enfans ou amis: Mais ayant lesdictes Graces esté cassees aux Conciles de Constance, ou Basle, & l'ancienne eslection remise en France: le Decret de Basle sur ce interuenu, fut confirmé par le Roy Charles VII. en vne assemblée d'Estatz tenuz à Bourges l'an 1438. où fut publiée l'Ordonnance, appellée Pragmatique Sanction, pource qu'à la requeste des Estatz le Roy l'ordonna. Le mesme Roy, quand le Pape Eugene appella les Euesques François pour se trouuer au Concile par luy assemblé à Florence contre

celuy de Basle, auoit aussi defendu aus Euesques François d'y aller au grand regret dudit Pape, qui declara ledit Concile de Basle nul, & Schismatique. A mesme intention Pie II. Pape s'efforça par le moyen du Cardinal de Balue, lors fauorisé du Roi Louis XI. rompre ladite Pragmatique Sanction, comme aussi tous ses successeurs Papes, iusqu'à Leon X. qui l'an 1516. concorda auec le Roi François, non sans l'opposition des Vniuersitez de son Roiaume & nommément de celle de Paris, qui en appella au futur Concile, & volontiers se fust mutinee, si elle eust trouué qui luy eust seruy de chef, & si on n'eust faict semblant d'atteler l'artillerie, ainsi que ie tien des hommes du temps, pour la mener battre les Colleges de l'Vniuersité de Paris, où l'on disoit que s'estoient assemblez ceus qui vouloient empescher la publication dudit Cõcordat. Quant aux Indults des Conseillers du Parlement de Paris, ayants esté interrompus depuis ladite Pragmatique, M. Iaques Spifame, depuis Euesque de Neuers, estant Conseiller de ladite Cour, en poursuiuit & obtint la remise, à l'entreueuë que le Pape Paul, & le Roi François I. firent à Nice, l'an 1538. Et pour conclusion de ce Traité, ie puis dire auec les Anciens, que toutes les entreprises Papales sont procedees des exemptions de Iurisdiction octroyees par les Empereurs & Rois aus Papes ou Ecclesiastiques, lesquels en vsants mal contre leur Majesté, doiuent perdre ces priuileges, puis qu'on n'en peut alleguer aucun contre ceus qui les ont octroyez, ne dire, ne faire chose preiudiciable à la Majesté de ses successeurs ou de son Estat, principalement en France, où la coronne ne vient par election, ou succession, ains comme vne Noblesse, *à genere*. Que si le Pape pretend auoir le glaiue temporel & materiel, on luy peut repliquer ce que sceut dire tres-bien S. Bernard au Pape Eugene, à sçauoir qu'il ne se pouuoit aider de celuy de S. Pierre, puis que Dieu luy commanda de le r'engainer: & que s'il en veut auoir plus d'vn, il pourroit bien perdre tous les deux. Mais pour clorre la bouche à tous ceux qui voudroient debattre les Libertez de l'Eglise Gallicane, & soustenir l'absoluë authorité du Pape sur le Roiaume François, les appellations comme d'abus que dés si long temps le Parlement reçoit contre les lettres & rescrits du Pape: la verification que ladite Cour faict des Facultez des Legats, enuoiez de Rome en France, monstrent par les Modifications qu'elle y adiouste, que le Pape n'a en France Iurisdiction que volontaire, puis que bien souuent lesdits rescrits sont cassez, & que son Legat n'entre point en Frãce qu'apres la permission du Roi, & n'exerce sa cõmission qu'apres la verification de ses Bules audit Parlement. Ce qui n'est pas vne nouuelle coustume. Car, Gregoire premier, enuoyant en Angleterre son Legat Augustin, pour reprimer l'heresie Pelagienne, luy defend d'exercer és Gaules aucune jurisdiction, pource, dit-il, qu'elles ne sont subiettes que de l'Euesque d'Arles, lequel neantmoins nous ne trouuons point, par les Annales du temps, auoir eu jurisdiction deçà Lyon. Parce que dessus appert, que contre l'vsage de la primitiue, ancienne & moderne Eglise, durant les broüillis de l'Empire, & qu'vn Tyran espioit de chasser l'autre du Throne Imperial, depuis 800. ans les Papes se sont auancez en l'authorité que maintenant tout ouuertement ils defendent, & par armes s'efforcent d'agrandir: jaçoit que

pour auoir fauorisé Phocas, meurtrier du bon Empereur Maurice, ils se soiét faict donner le tiltre d'Euesque Vniuersel, les Gregoires Papes II. & III. fauorisants les rebelles à Leon, & Constantin son fils, ayent empieté le Duché de Rome, Zacharie authorizant les mutins de France qui deposerent Chilperic leur Roi legitime, ait introduit ses Legats en ce Royaume, & ietté la plache pour inuiter en Italie nos peres à venir au pris de leur sang vanger les querelles, que de gayeté de cœur, ou par auarice les Papes dressoient au Rois Lombards, entretenants leur inimitié auec les Exarques de Rauenne, iusqu'à ce que les vns & les autres destruits, ces Romains eussent tiré des mal-aduisez François l'Exarquat, siege du Lieutenant Imperial, par la promotion de Charlemagne à l'Empire, ils ayent persuadé à ce religieus Prince d'apporter en France l'ordre de l'Eglise Romaine, son chant, & ses ceremonies, pour puis apres monstrer à Nicolas premier Pape le chemin d'appaiser les Empereurs & Rois de la terre, & ses successeurs à contredire ceus qui soustenoient deuoir ioüir de l'Inuestiture des Prelats de leur Royaume, comme d'vn droit Roial. De maniere qu'outre l'impieté, qui par telles vsurpations Papales, s'est accreuë parmy nous, l'on peut dire, ainsi qu'a tres-bien remarqué Iean le Maire de Belges en son promptuaire des Conciles, que les mesmes Papes ont esté les principaus boute-feux des guerres depuis 900. ans esmeuës en la Chrestienté, quand leur ambition a trouué des Princes de leur humeur ou bigots, s'aidants tousiours les Papes de l'inconsideré zele du peuple, pour empescher les vertueux & vaillants Empereurs, qui s'opposoient aux simoniaques Elections, ou à la vie desordonnee des Pontifes, ainsi que firent les Othons, Henry, Frideric, & autres leurs imitateurs. Que si les Papes n'ont pas tous ouuertement assailli nos Rois: ç'a esté lors que leurs marches ont esté esloignees d'eux, ou pource qu'il leur importoit d'auoir vn puissant Roi en France, pour faire teste aux Empereurs ennemis mortels des Papes vsurpateurs de Rome leur principal Siege. Car Iules II. Pape, suiuant la trace de Nicolas (qui ne peut souffrir l'entiere authorité de Louis II. Empereur) & ses ambitieus successeurs, aussi mal côtés de Guy, Lothaire & autres Empereurs Italiens de race Françoise, monstra bien qu'il ne vouloit point de Roy de France, pour voisin en Italie, soit que tous Papes craignent la liberté de nos Eglises, ou se desfient de pouuoir desbaucher la vraye Noblesse, naturellement affectionnee au seruice de ses Rois. Tant y a que les anciens Papes n'ont pretendu en France aucune Souueraine iurisdiction Ecclesiastique que de gré à gré: Et quand ils se sont efforcez de l'auoir de haute lutte ils y ont esté contredicts par nos Rois, lesquels de tout temps, & quand bon leur a semblé ont appellé les Euesques de leurs Roiaumes pour ordonner des choses Ecclesiastiques, sans attendre l'authorité des Papes. Il appert encores que nos Rois n'ont obserué les Decrets des Conciles tenus hors leurs Roiaumes, & en l'absence de leurs Euesques, sinon quand par l'aduis de leurs Estats ils ont approuué lesdits Conciles: Laquelle ancienne Liberté Françoise, le Roy nostre Sire, nos reuerens & Chrestiens Prelats, nostre gentille Noblesse & peuple fidelle doiuent maintenir & conseruer par tous bons moyens pour laisser aux heritiers de Hugues Capet entiere la coronne, que

..... Sfondrat soy disant Gregoire, Pape XIIII. de ce nom essaye de transporter en Espaigne à nostre honte, & de nos successeurs mesme en ce temps que nostre Iustice manifestement se voit fauorisee de l'assistance du grãd Dieu, qui nous a donné la victoire de tant de rencontres, & batailles. Ne craignez donc point, Mõsieur, les vains & impuissants foudres de ce mal aduisẽ Salmonee Cremonois: Car, n'estant point nostre Euesque, & ne se monstrant point chef, digne de nostre Eglise Catholique, ains souldrier, & gendarme partial, il n'a aucune puissance sur nous: Et par consequent ses fulminations ne peuuent seruir que d'espouuentail de cheneuieres, encores, enuoyant vne armee contre vn Roiaume, duquel les Romains tiennent toutes leurs richesses, outre son ingratitude (sur tous vices des-agreable à Dieu & aux hommes) il n'est plus successeur de S. Pierre, à qui nostre Seigneur commanda r'engainer son glaiue materiel. Voila ce que ie vous puis respondre sur la question que m'auez faicte: Sçauoir si nostre Roi peut estre excommunié par le Pape. Quelle puissance ont euë en France les Pontifes Romains: Quelles sont les Libertez de nostre Eglise Gauloise. Si i'auoy plus de liures, possible en eusse-ie dit dauantage, & remply des blancs, que i'ay laissez en cest escrit. Mais n'ayant icy que trois ou quatre autheurs, vous-vous contenterez de ce que promptement i'ay peu fournir, appuyé de ma memoire, & de ce peu de liures que i'ay trouuez, ou apportez en ce Chasteau domicile de Mars, plustost que d'Apollon. Cependant, & pour dauantage vous esclaircir, vous pourrez chercher Pierre de Cugnieres, Deffensor Paris, le Songe du Verger, les actes du Concile de Cõstance & Basle, Iean le Maire de Belges, en son Promptuaire des Conciles, Du Moulin sur les petites dattes, qui plus que moy vous satisferont. I'obmets les nullitez de l'election dudit Gregoire XIIII. soy-disant Pape, qui vne autre fois pourront estre mises en auant, d'autant que c'est vne question non seulement de droit, mais aussi de faict: Et pource il faut auoir d'autres memoires que ceus que presentement i'ay en main, pour verifier la nullité de sa promotion sans nostre consentement: & par les factions Espaignoles estabil en la premiere chaire de nostre Eglise Catholique. Ie ne me suis non plus voulu aider des arguments des pretendus reformez, escrits contre la Primauté du Pape, ayant entendu traiter ceste question plustost en historien, que Theologien: & neantmoins comme François, ie n'ay sceu me contenir d'arracher le masque à ce pere feint, qui ingrat veut esteindre le plus bel œil de la Chrestienté, pour nous rendre Marranes.

FIN.

DE LA VILLE DE PARIS ET POVRQVOY LES ROYS L'ONT *choisie pour leur Capitale.*



LA ville de Paris est paruenuë à la grandeur que nous l'auons veuë pour la commodité de son assiette, que Dieu semble auoir establie pour le domicile d'vn Roy des Gaules. Ce qui a esté remarqué par Iulles Cesar. Aussi en fit son domicile Iuliã nommé l'Apostat, pendant qu'il fut Cesar sous l'Empereur Constance, & depuis Gratian fils de l'Empereur Valẽtinian. Car estant la Germanie lors mal labouree & gouuernee par peuples qui n'auoient point de limites ou territoires arrestez, & les plus forts chassans les plus foibles, selon que le riuage de la riuiere de Rhin se trounoit bien ou mal gardé, & les forts des garnisons Romaines remplis de soldats (qui jadis habiterent Colongne, Nuz, Binge, Maience, Argentine (c'est Strasbourg) Spire, Vvormes, Basle, Constance) les Francs, Sesnes (ou Saxons) les Bourguignons & Allemans s'efforcerent de passer ladite riuiere pour venir habiter la Gaulle mal peuplee du costé de Belges, lors couuerte des forests d'Ardenne & Vauge.

Tellement que depuis que la discipline Romaine commença de s'abastardir en la gendarmerie, de vingt en vingt ans (par maniere de dire) quelque peuple Germain ne failloit de se jetter en Gaulle & se planter deça le Rhin. Ce fut pourquoy les Empereurs successeurs de Constantin le Grand, voyans les villes susdites (qui sont plantees sur le Rhin & iadis auoient esté basties pour seruir de forts contre les peuples de Germanie) trop souuent assaillies & despeuplees, se retirerent plus auant dans le cœur des Gaulles, & choisirent Paris pour siege Imperial. Dautant qu'en mesme temps les Scots (qui sont les Escossois, sortans d'Irlande assaillirent la Grand Bretagne (qui est Angleterre) & repoussans les garnisons Romaines logees à Camalodun colonie, Londres & autres villes peuplees de Romains (par eux aussi destruictes) menassoient encores de passer en Gaulle.

A ceste cause lesdits Empereurs ou leurs Lieutenans, choisissans la ville de Paris, non trop esloignee du Rhin ne de l'emboucheure de Seine (en laquelle ils pouuoient bastir Nauires du bois lors pris és forests de Brie & de Perche) aisément pouuoient se preparer à la resistance & surprise de leurs ennemis, par le moyen du grand peuple & equipage de guerre qu'ils pouuoient assembler audit lieu de Paris le plus commode de tous les autres de Gaulle pour les raisons qui s'ensuiuent.

Premierement l'assiette de Paris estant dans vne Isle, la montagne qui regarde le midy, se trouua pleine d'eaux singulierement bonnes, comme il en reste la marque és puits des Cordeliers, des Cholets, de Saincte Geneuiefue & autres qui sont esloignez de latrines.

Le païs d'alentour remply de carrieres de toutes sortes de pierres. Le costé de Septentrion de plastre. Le haut des riuieres de Seine & Marne vestu de forests aboutissans iusques sur le bord du cours des eaux desdites riuieres, donna commodité de bastir.

La campagne du costé dudit Septentrion (où maintenant est S. Denis en France & Dammartin) abondante en bleds, les Coustaux depuis Mont-l'hery iusques à Poissy, propres à porter de bons vins, tels que les blancs de Longeumeau, Seaux, Bagneux, Chastillon, les clerets de Vanues, Icy, Meudon, Seure, S. Cloud, Suresne, Ruel, port au Pec, fournirent de viures en abondance.

Aussi Clouis, enuiron l'an 500. apres la Natiuité de nostre Seigneur, inuité de si grandes commoditez y establit son siege Royal, preuoyant qu'elle pourroit croistre en toute telle grandeur qu'on eust sçeu imaginer, entretenuë & par le bon territoire d'alentour, & l'aport des riuieres qui pres d'icelle de tous les endroits de la France s'embouchent dedans la Seine.

Laquelle venant de la basse Bourgongne & Champagne, commençant à porter bateau des son issuë de la ville de Troyes; pres de Pons sur Seine reçoit la riuiere d'Aube, qui apporte les bons vins blancs de Bar-sus-Aube, & les biens de partie de Bassigny & Partois.

La riuiere d'Yonne venant de Ioigny, Auxerre, & Sens; apres auoir receu la riuiere d'Armenson & de Vane apporte les biens d'Auxerrois, de Vezeley & du Val de Haillan & de la haute Champagne, se ioint à Monstreau ou faut Yonne.

Le Loing riuiere qui commence à porter à Montargis, apporte du bois bon pour la menuiserie, & les biens des bas Gastinois, & se ioinct dans Seine entre Moret & Melun au pont de Sanois.

La riuiere d'Estampes ayant receu vne autre de pareille grandeur, qui vient de la Ferté Aleps, ameine les bleds de Beauce, partie des vins de Gastinois & d'Estampes, puis se ioinct à la Seine à Corbeil.

A vne lieuë de Paris la riuiere de Marne entre dans Seine, ayant pris sa source à demie lieuë de Langres, puis passant pres de Chaumont en Bassigni, trauerse le Partois à Vitri, passe deuant Chaalons en Champagne, Espernay, Chasteau-Thierri, Meaux, Lagni, amenant les bleds & auoines de Champagne, les vins d'Ay & de la montagne de Rheims, ceux de la haute Brie & partie de Valois, Apres auoir receu la riuiere d'Oure qui enuoye du bois & partie des biens dudit Valois, & entre dans la Marne au dessous de Meaux, comme le grand & petit Morin passants à Crecy en Brie & se rendans au dessus de Lagni, portent les biens de la Brie.

La riuiere de Vesle passant à Rheims enuoye les biens de Rethelois, & de l'autre costé de la montagne de Rheims, comme aussi celle d'Aisne, ceux de Laonois & Soissons, passant au milieu du Val de Soissons, pays tres-fertile se ioint à celle d'Oise, laquelle venant de la Fere en Picardie, reçoit ladite riuiere d'Aisne, puis celle de Therin qui vient de Beauuais, se venans ioindre à la Seine au Conflans S. Honorine au dessus de Poissi.

La où tant d'eaux estant assemblees, les batteaux sont si grands, que plu-

parla à son fils deuant toute la multitude des Euesques & la Noblesse, l'admonestant sur tout d'aymer Dieu & le craindre, garder en tout ses commandemens; gouuerner les Eglises de Dieu, & les defendre des meschans hommes, se monstrer misericordieux enuers ses sœurs & freres puisnez, comme aussi à ses nepueux & parens: honorer les Prestres comme ses peres, le peuple comme ses enfans, & contraindre les superbes & meschans de cheminer la droite voye; & d'estre consolateur des Monasteres & des pauures, qu'il n'eut à chasser aucun de son Estat sans cause iuste: & se monstrast soy-mesme irreprehensible, deuant Dieu & les hommes. Apres qu'il eut dit ces mots & autres deuant la multitude du peuple; il demanda à son fils s'il vouloit se rendre obeïssant à ses commandemens: A quoy il respondit que tres-volontiers (auec l'ayde de Dieu) il les garderoit. Lors son pere luy commanda, qu'auec ses propres mains, il allast leuer la Couronne qui estoit sur l'Autel, & se la mit sur la teste, en souuenance des commandemens que son pere luy auoit faits, & le fils accomplit les commandemens de son pere. Voila les mots de l'ancien Autheur tournez en François.

Que si lon dit que cest acte est seul, & faict pour la Couronne Imperiale, l'on peut respondre, que les mots *Rerum summam*, s'entendent de la succession: comme aussi l'article qui parle de la misericorde & charité enuers ses freres & parens, monstre que l'Empereur l'entendoit faire maistre de ses Royaumes, dauantage que Charlemaigne faisant cét acte en France, & en la presence des Seigneurs François, entendoit saisir son fils de toute son authorité. Car il n'y auoit la, ne Pape ne Romain; comme quand il fut declaré Empereur. Louys le Debonnaire en fit autant à Charles le Chauue son fils, ainsi que dit Aymon liure 5. Chapitre 17. *In his Imperator tota æstate consistens indixit generalem conuentum autumni tempore.* L'Empereur y demourant tout l'Esté y assigna vn Parlement general au temps d'Automne, & puis apres, *Vbi Ludouicus Imperator filium suum Carolum armis virilibus (id est ense) cinxit, corona regali caput insigniuit: partemque regni, quam homonimus eius Carolus habuit, id est Neustriam, ei attribuit.* La ou l'Empereur Louys ceignit d'armes viriles, c'est à dire de l'Espee, Charles son fils, & luy mit sur la teste vne Couronne Royalle, luy donnant vne partie du Royaume que Charles duquel il portoit le nom, auoit euë, c'est à dire Neustrie. Et ie croy qu'il en faut autant penser des autres enfans declairez Rois par leurs peres.

Ainsi donc en quelque grande place, ou dedans ou deuant vne spatieuse Eglise, le Roy peut faire tendre vn haut dais Royal, à vn iour de Dimanche sortant de son logis, assisté de ses Princes, grãds officiers, Euesques, Prelats & Principaux Seigneurs, faire porter deuãt luy vne Courõne, laquelle mise en vn lieu eminent, il remonstrera à tous; que Dieu l'ayant appellé à la succession du feu Roy Henry III. son tres-honoré Seigneur & frere, il auoit essayé de mettre en paix le Royaume de ses predecesseurs. Toutes-fois estant malicieusement contredit par les rebelles, qui faisoient semblant de vouloir, contre droit & raison, couronner vn autre, il auroit fait ceste presente assemblee, comme de gens qu'il croyoit estre ses bons & loyaux sujets; ainsi qu'il auoit

experimenté, par l'assistance qu'en tant de lieux ils luy auoient faicte à leur hõneur immortel, ayãt aussi Dieu fauorisé de leur fidelité tãt de victoires, que par leur moyen il auroit obtenuës. Que si aucun vouloit luy chaléger la Couronne que Dieu & la Loy du Royaume luy auoient donnee, il estoit prest de monstrer comme loyal Cheualier, que iustement & par droit, elle luy appartenoit, & neantmoins dautant qu'à l'aduenir il desiroit par bonnes Loix & ordonnances gouuerner l'Eglise & peuple que Dieu auoit mis en sa garde, il leur promettoit & iuroit deuant Dieu & ses Anges, de viure selon l'Eglise Catholique, faire iustice au grand & au petit, garder à chacun ses franchises & libertez, sans enfraindre les iustes & sainctes Loix faictes par ses predecesseurs. Lors chacun ayant crié *Viue le Roy*, il commandera aux Princes du Sang Royal, prendre la Couronne, & la luy apporter: ce fait, luy mesme se la mettra sur la teste. Puis chacun derechef criera *Viue le Roy*.

Ce n'est pas sans cause, que i'ay mis qu'il iurera garder les Loix du Royaume, sans en estre semond, afin de monstrer que toute la Souueraineté depéd de luy, & qu'Euesques & Nobles sont tous ses sujets: & ne l'ont receu auec precedente stipulation.

Car la recognoissance que nous ferons de Henry quatriesme, n'est pas vne eslection de Roy d'autre maison: Ains d'vn qui reçoit la Couronne à luy appartenant: & qui neantmoins, sans estre forcé ne requis, promet faire le deuoir que Dieu luy a commandé.

Pareil serment, & sans en estre requis, fit Charles le Chauue, appellé à la Couronne de Lorraine: l'an huict cens soixante & neuf; ainsi qu'on peut lire dans Aymon, liure 5. chap. 21. chose que l'on ne doit trouuer estrange, pour ce qu'à l'instant mesme qu'vn Roy prend la Couronne & le Sceptre, il s'oblige à rendre iustice à son peuple, sous la mesme promesse que son pere ou predecesseur s'obligea au mesme peuple, qui jadis les establit.

Fait à Tours le 6. Ianuier 1593. Et presenté au Roy le 25. Feurier ensuiuant.



POVR LE COVRONNEMENT DV ROY HENRY IIII. ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Et que pour n'estre sacré, il ne laisse d'estre Roy & legitime Seigneur.

NOSTRE Roy Henry quatriesme, afin d'oster le scrupulle d'aucuns qui cuident que pour n'estre pas encores sacré, ne Couronné de mains d'Euesques, il ne fust nostre maistre & legitime Seigneur; Voicy ce qu'il peut dire auec raison confirmee par exemples tres-anciens.

Qu'il tient la Couronne, non comme l'heritage propre de son pere: ains comme vn bien & honneur issu de sa maison, & tout ainsi qu'vn Gentilhomme est Noble, non seulement pour ce qu'il est fils de son pere Noble, mais pour ce qu'il est d'vne famille franche de tout temps.

Tellement, qu'ainsi comme la faute d'vn pere ne peut nuire n'empescher que le fils d'vn Gentilhomme ne soit tenu pour Noble, & ne iouïsse des priuileges (s'il vit Noblement.) Aussi le Roy ne peut estre debouté de la Couronne estant yssu de S. Louys.

Que si l'on dit qu'il luy conuient estre Sacré: Il peut respondre auec du Tillet, que le Sacre n'augmente son droit, puis que ceux de la premiere race ne l'ont esté. Voire les mots d'eslection estans en la vieille forme & demourez en aucunes Oraison des Sacres & Couronnements des Roys derniers, doiuent estre pris & entendus pour declaration, ou acceptation & submission au Roy esleu, designé & predestiné de Dieu; qui l'a fait & conserué le plus proche de la Couronne, non pour aucun droit qui appartienne aux sujects de donner le Royaume par leurs voix & eslection, car tousiours il a esté reputé familiaire, tant durant le Paganisme que le Christianisme, & tels l'ont transferé à leur posterité ceux qui par la prouidence diuine, (à laquelle seule appartient mettre & oster les Rois) y ont fait les mutations.

Nous pouuons adiouster à ceste proposition veritable (& tres-vtile pour exclurre tout maistre estranger) que dés l'eslection du premier Roy François, les Barons (car le peuple n'auoit aucune voix parmi eux, non plus qu'entre les premiers Gaullois) ont transferé au Roy & en la personne de celuy qui tiendra ceste dignité tout leur pouuoir.

Autrement s'il estoit loisible aux peuples dechanger de Roy à tous leurs desirs, il n'y auroit aucune puissance asseuree & poussez par l'ambition des

* *

plus entreprenans, tous les iours ils seroient à recommencer, au grand dommage de la Chrestienté & de la prouince, qui se trouueroit enueloppee de guerres pour les partis contraires.

Le Roy donc peut dire, que les cris de ioye que sa Noblesse & gendarmerie luy firent à S. Cloud, apres la mort du feu Roy, à Arques quand il chassa le Duc de Mayenne, à Yury apres la bataille gaignee, à Chelles en l'assistance que tant de Noblesse luy fit; sont plus que suffisantes coronations, & vallent bien l'esleuation sur le Bouclier & le port à l'entour du camp: dont nos ancestres ont vsé pour la declaration des Roys predecesseurs de Pepin, qui le premier fut Couronné par main d'Euesque.

Et neantmoins pour oster toute maligne obiection, en saine conscience & en vne assemble d'Euesques, Prelats, Ducs, Comtes, Barons & autres Seigneurs, il peut prendre sa Couronne en leur presence, & sans qu'ils y mettent la main, puis qu'il ne la tient point d'eux; ainsi que i'ay dit cy-dessus.

Car nous trouuons que Charlemaigne couronna Louys son fils, & le declara Souuerain, sans que les Euesques ou Nobles touchassent à la Couronne qu'il luy donna.

Des vieilles Annalles disent sous l'an huit cens treize. *Ludouicum filium coronauit & sibi consortem imperij fecit*. Il couronna Louys son fils, & le fit son compagnon en Empire. En la vie dudit Charlemagne faicte par vn Moine d'Angoulesme. *Deinde habito Aquisgrani generali conuentu filio suo Ludouico Regi Aquitaniæ coronam imposuit*, puis ayant tenu à Aix vn Parlement general, il Couronna Louys Roy d'Aquitaine. En la vie dudit Louys faicte *ad relationem Ademari. Monuit & tandem imperiali diademate coronauit, & rerum summam penes eum futuram esse Christo fauente innotuit*. Il l'admonesta & puis le couronna du diadesme Imperial, & declara qu'auec l'aide de nostre Seigneur Iesus Christ, la Souueraine puissance de toutes choses deuoit estre pardeuers luy.

Mais ce que dit Tegan aux Gestes dudit Louys, est biẽ plus expres & mõstre la souueraine puissance de nos Roys pour leur Coronation, artic. 6. *Supradictus vero Imperator cum iam intelligisset appropinquare. &c.* Le susdit Empereur (dit-il) cognoissant approcher la fin de ses iours (car il estoit ja fort vieil) appella son fils pres de soy, & toute sa puissance, Euesques, Abbez, Ducs, & Comtes, auec lesquels assemblez au Palais d'Aix, il eut vn grand Parlement où paisiblement & honnestement il les admonesta monstrer leur fidelité enuers son fils, les interrogeant du grand iusques au plus petit, s'il ne leur plaisoit pas qu'il donnast son nom (à sçauoir d'Empereur) à Louys son fils. Tous respõdirẽt que cela estoit vn aduis de Dieu. Ce fait le prochain Dimanche il se para d'habillemens Royaux; & ayant la Couronne sur la teste, bien noblement & richement vestu, ainsi qu'il appartenoit, il s'achemine vers l'Eglise, qu'il auoit fait bastir depuis les fondements, & vint iusques à vn Autel, plus haut esleué que les autres, consacré en l'honneur de nostre Seigneur Iesus Christ, sur lequel il commanda estre mise vne autre Couronne que celle qu'il portoit au chef. Apres que le pere & le fils eurent assez longuement prié, l'Empereur

sieurs Nauires ne portent pas si grande charge.

Estant ladite riuiere de Seine enflee des eaux de la riuiere d'Andelle & de celle d'Epte qui separe la Normandie de France, elle est encores renforcee de la riuiere d'Eure, qui commençant à porter dés Chartres, vient passer à vne lieuë de Dreux, Passi, Louuiers, s'embouche dans Seine, entre Ruel & Pont de l'Arche, apportant toutes les commoditez de la haute Beausse, Chartrain, Dreux, Eureux & partie de Normandie.

Mais le voisinage de la Mer & du Haure de Grace (quand bien il y auroit necessité enuiron Paris) peut fournir à sa nourriture & entretien, voire toutes les Prouinces de France contribuent à sa grandeur, sans grand trauail & peine.

D'autant que la riuiere de Loire partissant la France par moitié, peut conduire à Gien tous les biens d'aual son eau, Comme d'Orleans, Blois, Tours, Angers, Nantes: d'amont, Alier ceux de Moulins, la mesme Loire, ceux qui croissent depuis Gien iusques à Roüanne, où se peuuent assembler ceux du Lyonnois & Masconnois, d'autant qu'il n'y a que treze lieuës iusques à Lyon, ou est la Saosne, & de Gien que neuf iusques à Montargis, d'où part la riuiere du Loing on les peut enuoyer dans Seine.

Tellement que depuis Marseille iusques à Paris, il n'y a que vingt deux lieuës, sçauoir de Lyon à Roüanne treize, de Gien à Montargis neuf. Et partant la ville de Paris, aydee de dix-sept riuieres portans batteau, & se rendans dans la Seine, se peut sans grand destourbier aider de toutes les commoditez de la France.

Ainsi donc ce n'est merueille, si auec tant d'aisance des habitans, ceste ville est creue à telle grandeur que nous l'auons veuë. Et voila (Monsieur) ce qu'en deux heures ie vous ay peu discourir des occasions de la creuë de la ville de Paris, & comme non sans cause, nos Roys l'ont esleuë pour le chef de tout leur Royaume, veu son assiete.

DES ARMES ET BASTONS DES CHEVALIERS.

A Monsieur de Galoup sieur de Chastoil, à Aix.

MONSIEVR, i'ay reçeu la vostre du 26. Octobre, escrite en vn court billet, qui me faict dire que vous estiez hasté. Vous me demandez beaucoup que vous declairer les bastons & armes des Cheualliers, ie l'auoy faict en vn liure que i'ay perdu à Marseille. Cependant, *stans pede in vno*, ie vous aduise que les Cheualliers vestoient premierement vn Gaubisson ou pourpoint piqué ou cottonné au lieu du hausse-col de nos gens, sus lequel ils vestoient vne longue chemise de maille venant iusques à my-iambes, appellee Haubert ou Aubert, & *Lorica* en Latin, faict d'anelets. Ceste chemise ou haubert, auoit vn capuchon dans

lequel ils mettoient la teste comme dans vne callotte, qui les couuroit iusques aux yeux, le col & le menton. Ils chaussoient des chausses de mesme estoffe, c'est à dire de mailles qu'ils faisoient couldre à leur haubert, ie croy afin qu'elles ne grillassent sur leurs genoüils: chaussoient des esperõs à larges mollettes comme la paulme de la main: dessus ils auoient vne cotte de soye peinte de leurs blasons, armes, armoiries ou deuises, laquelle ils ceignoient d'vne courroye large où pendoit vne espee large de deux ou trois poulces, & deux pieds & demy de long, vne croisee pour toute garde, ayant quelquesfois leur archet au poing: vn poignard ou cousteau appellé Misericorde, pour ce que leur ennemy atterré en estoit tué, s'il ne demandoit misericorde. Ils vsoient d'vn heaulme poinctu par haut, *In Conum*, de plusieurs pieces de fer tres-lourdes, des Latins & du temps d'Ammian Marcellin appellé *Clibanus*, pour ce qu'il estoit fait en fourneau auec vne coëffe de fer & heaume si malaisé qu'aucunesfois des coups de lãces faisoiẽt tourner la visiere derriere appellee ventaille, à cause qu'ils prenoient vent par la, & le nazil, sus lequel ils mettoient des bagues & fleurs d'orfauerie par galenterie. Ils auoient aussi vn grãd escu poinctu par bas, carré en haut qu'ils pendoient à leur col par vne courroye, ledit escu long pour le moins de deux pieds. Les housses ou caparassons qui couuroient tous leurs cheuaux, depuis le col iusques aux pieds, estoient aussi peintes de leurs blasons, montez à cheual, pour ce que leurs hauberts n'auoient point d'arrests, ils appuyoient leurs lances fort longues sur l'arçon de la selle (faite à l'Angloise) le fer de la lance qui estoit large de deux poulces & long d'vn pied. Ceste sorte d'armeure seruit aux Cheualliers, iusques au Roy Philippes le Bel, (c'est à dire) l'an 1300. ou enuiron qu'ils commencerent à couurir leurs iambes & bras de lames de fer sus les genoüils & greues, & puis l'an 1400. ils vserent tout communement de cuirasses aussi de fer, comme celles du iourdhuy. Ie trouue que du temps de Charlemaigne ces corcelets s'appellerẽt Brugnes, mais ie ne sçay pas leur façon. Depuis Philippes de Valois, les Cheualiers vserent de bassinets & chappeaux de fer, mais ce n'estoit que pour armes legéres, & quand ils combatoient à pied. La brigandine n'estoit pas arme de Cheualiers, mais de gros varlet, de portiers, gardes de ponts, car le mot vient de brigand, & brigand de brig, c'est à dire en vieil langage François & Gaullois Pont, tesmoing *Briua Isara*, Pont d'Oise, *Briua curretia*, Briue la Gaillarde, la riuiere de laquelle s'appelle *Curretia*, Brioude d'Auuergne est voisine du grand arc ou pont Inspony, qui s'appelle *Oeni pons*, car Prug, Brug, Brig en viel Gaullois, François, Anglois, ou Alleman signifie pont.

Nos premiers François auoient vne arme appellee Francisque & Ançon qui auoit vn fer tranchant pointu au bout, doré sus vn manche ou hante assez longue laquelle, ils lançoient contre leurs ennemis, lesquels en estoient fort endommagez s'ils estoient atteints à nud, s'ils le receuoient en leurs escus la hante pendant tournoit à terre, & lors le François marchant dessus fendoit l'escu, ou son ennemy estant contrainct de tenir la main basse pour la pesanteur de son escu, & de la Francisque ou Ançon attaché, cependant se descouuroit aux coups des autres.

